



HAL
open science

Des rhétoriques coloniales à celles du développement : archéologie discursive d'une dominance

Françoise Dufour

► **To cite this version:**

Françoise Dufour. Des rhétoriques coloniales à celles du développement : archéologie discursive d'une dominance. Linguistique. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2007. Français. NNT : . tel-00202672

HAL Id: tel-00202672

<https://theses.hal.science/tel-00202672v1>

Submitted on 7 Jan 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paul-Valéry, Montpellier III
Arts · Lettres · Langues · Sciences humaines & sociales
Département de Sciences du langage

Doctorat de l'université Paul-Valéry, Montpellier III

THÈSE

Des rhétoriques coloniales à celles du développement
Archéologie discursive d'une dominance

Présentée par
Françoise DUFOUR

Sous la direction de
M. le Professeur Paul SIBLOT

Tome I^{er}

Membres du jury

M^{me} Sonia BRANCA-ROSOFF	Professeure de l'université de la Sorbonne-Nouvelle (Paris III)
M^{me} Laurence ROSIER	Professeure de l'université libre de Bruxelles
M. Jacques BRES	Professeur de l'université Paul-Valéry (Montpellier III)
M. Gilbert RIST	Professeur honoraire de l'Institut universitaire d'études du développement (Genève)

Avril 2007


N° attribué par la bibliothèque

Il n'existe pas de premier ni de dernier discours [...] À tout moment de l'évolution du dialogue, il existe des masses immenses, illimitées, de sens oubliés, mais à certains moments ultérieurs, au fur et à mesure que ce dialogue avance, ils reviendront à la mémoire et vivront sous une forme renouvelée (dans un nouveau contexte). Rien n'est mort absolument : chaque sens aura sa fête de renaissance.

Mikhaïl Bakhtine 1974 cité par TODOROV 1981,
p. 169-170.

Et dans ce ressassement et ce fourmillement, des réseaux polarisés de répétition déjouant l'identité, des ruptures qui prennent l'allure de genèses continuées, des points d'antagonisme qui s'embrasent, et s'apaisent pour reprendre ailleurs.

PÊCHEUX 1981*b*, p. 15.

Il s'agit de décrire des *discours*. [...] je voudrais faire apparaître, dans sa spécificité, le niveau des « choses dites » : leur condition d'apparition, les formes de leur cumul et de leur enchaînement, les règles de leur transformation, les discontinuités qui les scandent. Le domaine des choses dites, c'est ce qu'on appelle l'archive ; l'archéologie est destinée à en faire l'analyse.

FOUCAULT 1969.

Remerciements

Ce travail de thèse est le produit de ma rencontre avec la linguistique praxématique et l'analyse du discours par l'entremise du Professeur Paul Siblot, lors de ma reprise d'études à Paul-Valéry en 1999. L'apprentissage et le plaisir de la lecture de Foucault, Pêcheux, Lafont, c'est à lui que je les dois. Je tiens à le remercier de m'avoir ouvert ces portes.

Je remercie les membres du jury : Sonia Branca-Rosoff, Laurence Rosier, Jacques Bres, Paul Siblot, d'avoir accepté d'évaluer la pertinence des analyses dans le champ de la linguistique et de l'analyse du discours ainsi que Gilbert Rist dans le champ des études sur le développement.

Ce travail n'a pu être mené à terme que grâce aux soutiens institutionnels du département des Sciences du Langage de l'Université Paul-Valéry et du laboratoire Praxiling. Je les remercie de m'avoir accordé leur confiance, malgré mon profil atypique.

Je remercie les professeurs de Praxiling, Jeanne-Marie Barbéris, Jacques Bres, Catherine Détrie d'avoir répondu avec enthousiasme à mes irruptions scientifiques. Merci aussi à Marie-Anne Paveau et Emmanuelle Cambon pour la qualité de leurs échanges.

Je remercie les doctorantes et doctorants de Praxiling de m'avoir accueillie comme une des leurs. Merci de nos rires, de nos émotions partagées, de nos soutiens mutuels.

Je tiens à remercier le Centre des Archives d'Aix-en-Provence, pour les merveilles que j'y ai découvertes et les heures passionnantes que j'y ai passées. Merci également à Paul Pandolfi de m'avoir ouvert les portes de sa bibliothèque personnelle.

La facture de l'objet, je la dois à la patience et à la disponibilité de Gilles Pérez-Lambert du service des Publications de l'université Paul-Valéry.

Merci aux petits mains des relectrices et relecteur. Un merci très spatial à Bénédicte Laurent. Chapeau à Claude Bucher !

Enfin un merci personnel au porteur de valises.

Sommaire

TOME PREMIER

Remerciements	7
Introduction générale	19
I Problématisation de la recherche	33
Introduction	35
1 Les conditions épistémologiques de la recherche	37
1.1 Un objet problématique	37
1.2 Les obstacles épistémologiques	40
1.3 « La forme du projet »	47
2 La France et l’Afrique : la construction d’une relation de dominance particulière	53
Introduction	53
2.1 La notion de dominance	55
2.2 La genèse de relations ambiguës entre République et colonies	59
2.3 Les premières étapes de la colonisation	68
2.4 L’idéologie de l’impérialisme colonial	74
Synthèse. — De l’utopie de l’assimilation à la réalité de l’association	83
2.5 De l’association à l’émancipation	83
Synthèse. — Un mouvement d’émancipation ou une indépendance « octroyée »	90
2.6 Le « changement dans la continuité »	90
Synthèse. — Une relation de dominance particulière	98
3 Colonisation, progrès, civilisation, développement : un état des savoirs sur les mots et les choses	101
3.1 Les domaines du savoir	102
3.2 Un état des savoirs sur la colonisation	106

Synthèse. — La notion de colonisation	115
3.3 Un état des savoirs sur le progrès	116
Synthèse. — La notion de progrès	126
3.4 Un état des savoirs sur la civilisation	127
Synthèse. — La notion de civilisation	142
3.5 Un état des savoirs sur le développement	143
Synthèse. — La notion de développement	170
3.6 Une synthèse de l'état des savoirs	171
4 La recherche : problématique discursive	177
4.1 Le système de dominance et ses éléments structurants	177
4.2 Les discours, acteurs dans la relation de dominance	180
4.3 Le point de vue et l'objet	182
4.4 Les phénomènes discursifs de la recomposition d'une dominance	184
4.5 La construction du corpus	186
II Le cheminement théorique vers les analyses de discours	193
Introduction	195
5 Enquête du discours	199
Introduction	199
5.1 Analyse du discours <i>versus</i> analyse de contenu	199
5.2 De la parole au discours	209
5.3 Les effets de problématisation de l'« extériorité discursive » .	215
Synthèse. — Vers une conception transversale du discours	227
6 Des « choses dites » au <i>dicible</i> : les formations discursives	231
Introduction	231
6.1 Les héritages	232
6.2 Une archéologie des « choses dites » (Foucault)	235
Synthèse. — Un cadre épistémologique pour l'analyse du discours .	251
6.3 Une analyse du <i>dicible</i> (Pêcheux)	254
6.4 En conclusion : quel statut de la formation discursive?	273
7 Pratiques discursives, idéologie(s) et dominance	279
Introduction	279
7.1 La circulation des discours : continuité et changement	280
7.2 Pratiques discursives et actes dans l'espace social	299
7.3 Organisation du discours et dominance	317
Synthèse. — Homologie entre organisation énonciative et ordre de la dominance	330

8 L'organisation du monde en catégories	331
Introduction	331
8.1 La classe nominale : noms concrets, noms abstraits	331
8.2 La catégorisation : types et prototypes	342
8.3 Catégorisation de l'altérité : les stéréotypes	358
Synthèse. — Une hypothèse d'organisation énonciative	367
9 Un état des apports théoriques	369
Introduction	369
9.1 Une perspective d'analyse du discours	369
9.2 Les pratiques discursives	371
9.3 Formation discursive et fonctionnement idéologique	372
9.4 Les transformations	374
9.5 Organisation du discours	376
III Analyses discursives sur un corpus d'étude	381
Introduction	383
10 Hypothèses heuristiques et programme archéologique	385
Introduction	385
10.1 Des hypothèses heuristiques	386
10.2 Des processus discursifs	388
10.3 Présentation du corpus d'étude	390
11 La construction de la matrice discursive coloniale	395
Introduction	395
11.1 Quelques configurations discursives constituantes	396
Synthèse. — Configurations et processus discursifs	410
11.2 Premières configurations discursives coloniales	412
Synthèse. — La matrice discursive des discours coloniaux	443
12 Reconfigurations de la matrice discursive coloniale	447
12.1 Commerce, religions et civilisation	447
Synthèse. — Les Autres, comme enjeu dans une triangulation de la dialectique	471
12.2 La rhétorique de l'expansion coloniale	471
12.3 Les discours du transsaharien : le spectacle de la dominance	495
Synthèse. — La configuration discursive de la rhétorique coloniale	512
13 La matrice discursive du développement	515
13.1 Quelques marqueurs de transformation	515
Synthèse. — Des marqueurs du déplacement de la formation discursive	536
13.2 L'organisation discursive des discours du développement	537

14 Un état des analyses de corpus	591
Introduction	591
14.1 Les notions de civilisation et développement	592
14.2 La construction d'une forme d'espace énonciatif	595
14.3 Catégorisations de l'altérité et dominance	598
14.4 Notion(s), interdiscours et ordre des places : cohérence des contradictions	602
 Conclusion générale	 607
 Bibliographie	 623
Linguistique	623
Autres sciences humaines	638
Dictionnaires	644
Corpus	646
 Index des auteurs	 653
 Index des termes linguistiques	 655
 Index des autres termes	 659
 Liste des tableaux	 661
 Table des matières	 663

TOME SECOND

Corpus	691
1-1 Relation du voyage du royaume d'Issyny : Côte d'Or, país de Guinée, en Afrique...	691
1-2 De l'état civil	693
1-3 Utilité & importance de la possession de la rivière Sénégal, & les grands avantages qu'on peut retirer d'un établissement en Bambouë	695
1-4 Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain	698
1-5 Situation des Colonies, au premier Thermidor de l'An 5	701
1-6 Observations sur l'anthropologie ou l'histoire naturelle, la nécessité de s'occuper de l'avancement de cette science... . . .	704
1-7 Moyens pour parvenir au rétablissement de nos colonies	707
1-8 Mémoire sur un projet de colonie	710
1-9 Instructions remises à Mr Duranton, agent commercial chargé d'une mission dans le Bambouck	713

1-10 Cours d'Histoire moderne. Histoire de la civilisation en France	715
1-11 Plan de colonisation des possessions françaises dans l'Afrique occidentale au moyen de la civilisation des nègres indigènes .	717
1-12 Colonisation	720
1-13 Abolition de l'esclavage ; examen critique du préjugé contre la couleur des Africains et des sang-mêlés	722
1-14 Décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises .	724
1-15 Préambule de la Constitution du 4 novembre 1848	726
1-16 Rapport à l'Empereur	727
1-17 Coup d'œil général sur l'Afrique occidentale	730
1-18 De la colonisation chez les peuples modernes	734
1-19 Discours sur l'Afrique	736
1-20 Voyage au Soudan Français (Haut-Niger et Pays de Ségou) .	739
1-21 Discours du 28 juillet 1885	741
1-22 Discours à la Chambre des députés	745
1-23 Lettre de Gallieni au Sous-Secrétaire d'État	747
1-24 De Koulikoro à Tombouctou à bord du « Mage »	749
1-25 Le Tonkin et la mère-patrie	751
1-26 La France au Soudan	753
1-27 Instructions au Colonel Humbert	755
1-28 Kahel, Carnet de voyage	757
1-29 Sahara et Soudan	760
1-30 civilisation!	762
1-31 Conquête du Foutah-Djalon	763
1-32 Le réseau télégraphique de la côte occidentale d'Afrique . . .	765
1-33 En colonne	766
1-34 L'Empire français	768
1-35 Domination et colonisation	770
1-36 Manuel à l'usage des troupes opérant au Soudan français et plus particulièrement en zone saharienne	772
1-37 La civilisation — Les degrés de la civilisation	773
1-38 Discours d'ouverture de la conférence de Brazzaville	774
1-39 Préambule de la Constitution de la IV ^e République	776
1-40 Résolution 198 (III) Développement économique des pays insuffisamment développés	778
1-41 Marchés tropicaux il y a dix ans	780
1-42 Le Soudan et l'expansion française	782
1-43 Colonisation : trois études	784
1-44 La coopération dans les pays à évolution économique attardée	786
1-45 Après les hommes, les peuples ont compris que donner c'est recevoir	787
1-46 L'O.N.U. et les pays insuffisamment développés	788
1-47 Caractères généraux de l'Afrique noire française	790
1-48 La lutte contre le sous-développement, facteurs de solidarités économiques nouvelles	792
1-49 Proclamation de l'indépendance du Mali	795

1-50	Discours prononcé par le général de Gaulle devant l'Assemblée du Mali	797
1-51	Le message du Général de Gaulle	800
1-52	Qu'est-ce que le développement ?	801
1-53	La coopération est désormais la grande ambition de la France	803
1-54	La politique de coopération avec les pays en voie de développement	805
1-55	La coopération est la poursuite de notre œuvre civilisatrice outre-mer	807
1-56	À l'assemblée nationale personne ne remet en cause le principe de la coopération	809
1-57	Pourquoi la coopération ?	811
1-58	L'assistance au développement est-elle rentable ?	813
1-59	L'aide ou la bombe	815
1-60	Imperfections et carences du FED	817
1-61	Stratégie internationale du développement	819
1-62	Identification des pays en voie de développement les moins avancés	821
1-63	La coopération, réalité bien vivante	822
1-64	Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international	824
1-65	Nord-Sud le dialogue continue	826
1-66	Interview du Président Giscard d'Estaing	828
1-67	Questions sur la coopération...	830
1-68	Une nouvelle ère pour le développement	832
1-69	Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République devant la III ^e Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	834
1-70	Vers un nouveau partenariat	837
1-71	L'Afrique enrichit notre ambition	840
2-1	Essai de grammaire de la langue tamachek'	845
2-2	Avenir de la France en Afrique	847
2-3	Le chemin de fer Trans-saharien : Jonction coloniale entre l'Algérie et le Soudan	849
2-4	Exploration dans le royaume de Ségou	852
2-5	Rapport au président de la République	855
2-6	Rapport sur les travaux de la Société de géographie et sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année 1880	857
2-7	Le Soudan Français — Chemin de fer de Médine au Niger	858
2-8	Sénégal et Soudan — Travaux publics et chemins de fer	860
2-9	La conquête pacifique de l'intérieur africain. Nègres, musulmans et chrétiens	862
2-10	La France en Afrique et le Transsaharien	864
2-11	Touat, Sahara et Soudan	867
2-12	La colonisation par le rail — à propos du Transsaharien	869
2-13	Lettre	870

2-14 Conférence sur la pénétration saharienne par les voies ferrées et les lignes télégraphiques (Algérie et Soudan)	872
2-15 Le transsaharien	874
2-16 Le Sahara, le Soudan central et les chemins de fer transsaha- riens d'après les explorations récentes	876
2-17 L'Afrique Occidentale Française	878
2-18 Les chemins de fer transsahariens et transafricains	880
2-19 Transsaharien et Transsafricain	882
2-20 Nécessité d'une voie ferrée de jonction pour le développement de nos possessions Sahariennes et Soudanaises	883
2-21 La question du Transsaharien	884
2-22 Le transsaharien, instrument indispensable de la défense et de l'expansion nationale	885
2-23 Faut-il faire le Transsaharien ?	887
2-24 L'Afrique Occidentale Française et le Transsaharien	888
2-25 Le rapport de l'organisme d'études	890
2-26 Causerie sur le Transsaharien	892
2-27 Le secret des sables : roman du transsaharien	894
2-28 Le Transsaharien et le Transafricain	896
2-29 Il faut faire le Transsaharien	898
2-30 Que la France fasse le Transsaharien	899
2-31 Le Transsaharien, liaison d'empire	901
2-32 Note complémentaire sur les liaisons transsahariennes	903
2-33 1900-1950 — L'année des cinquantenaires	905
2-34 Le transsaharien	907
2-35 Trait d'union entre deux mondes : le Méditerranée-Niger	908
2-36 La route transsaharienne	910
2-37 Il reste une Bastille à prendre : le Sahara	912
2-38 Un rêve millénaire devient réalité : la route transsaharienne	914
2-39 Le projet de route transsaharienne et ses incidences	915
2-40 La route transsaharienne devrait être terminée en 1980	916
2-41 La transsaharienne	917
2-42 Pénétration saharienne : la route n°1 de l'Afrique	919
Table des matières	921

Introduction générale

Un parcours personnel dans le monde du développement Avant de devenir un objet de recherche, le sujet qui m'occupe dans le cadre de ce mémoire de thèse a d'abord été un objet de préoccupation dans ma vie professionnelle de consultante en développement¹, pour les gouvernements des pays bénéficiaires de l'aide au développement sur financement des organisations internationales². L'engagement dans un travail de recherche a répondu à une nécessité, celle de résorber un malaise éprouvé lors des missions d'étude³ que j'ai réalisées pendant près de quinze ans⁴. Ce malaise que j'éprouvais dans l'exercice de ma profession et qui, au fil des années, s'est transformé en une forme de colère larvée, était l'expression confuse d'une contradiction interne entre des idées de justice sociale et de respect de l'autre et des pratiques professionnelles qui, sous couvert d'une fin pour le moins respectable, l'aide au développement, utilisaient, à mes yeux, des moyens éthiquement contestables.

Pourtant, l'expertise à l'international ne manquait pas d'attraits : les voyages dans des pays lointains parfois peu connus, la découverte d'autres paysages et d'autres cultures, la richesse et la chaleur des contacts humains... sans oublier la reconnaissance *de facto* que confère la position d'expert occidental représentant une organisation internationale renommée, aussi bien en France que dans les pays étudiés, pour qui l'Occident, et notamment la France, représente un certain idéal de vie.

J'ai ainsi eu l'opportunité de participer à des projets aussi variés que le plan directeur de développement du tourisme de la Mongolie, la mission de planification des zones rurales de la Cisjordanie, l'identification des besoins d'Assistance Technique du secteur du tourisme en Arménie, l'identification des potentialités écotouristiques pour un projet de Parcs Nationaux aux Philippines, le programme d'assistance technique au développement des secteurs d'exportation⁵ des pays ACP⁶ dans le cadre de la Convention de Lomé ACP/CEE (Direction Générale VIII).

1. Dans le domaine du tourisme principalement.

2. Les Nations Unies dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Mondiale, la Commission Européenne dans le cadre du programme d'assistance technique auprès des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

3. En Afrique (Mali, Éthiopie, Kenya, Cap Vert, Sao Tomé e Príncipe), en Asie (Mongolie, Philippines), au Proche-Orient (Palestine), en Europe de l'Est (Crimée, Arménie).

4. De 1988 à 2002.

5. Tourisme, artisanat, bois, pêche, prêt à porter, alimentation.

6. 19 pays Afrique-Caraïbes-Pacifique étaient concernés en 1995 : Mali, Niger, Ghana, Cap Vert, Bénin, Burkina Faso, Éthiopie, Érythrée, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Swaziland, Lesotho, Belize, Guyana, Haïti, Grenada, Dominica, St Lucie.

Le contenu des tâches à accomplir dans ces études de développement n'était pas à mes yeux sans intérêt : comprendre et analyser une situation sous ses différentes facettes, pour proposer des recommandations de développement et un plan d'actions, implique des visites de sites, des entretiens, des lectures de rapports d'étude, des recherches documentaires, la rédaction de rapports. Sur le papier, le tableau d'ensemble de l'activité professionnelle avait de quoi me séduire : j'aimais découvrir, comprendre, analyser, concevoir, rédiger...

Cependant, dès les premières missions sur le terrain par lesquelles débute le travail d'étude, malgré ou peut-être devrais-je dire, en raison du pouvoir fascinant de la découverte culturelle, je me trouvais désespérée, confrontée à des situations auxquelles je ne savais pas faire face et qui me renvoyaient à une foule de questions en chaîne qui restaient sans réponses. Je mettais en doute le bien fondé de la place accordée et du rôle joué par les consultants au nom des organisations internationales. Ils m'apparaissaient relever de l'exercice d'un pouvoir, que je ne savais pas accepter comme tel et que je remettais inlassablement en question, tout en n'ayant aucune solution alternative à proposer, lorsqu'il m'arrivait d'oser exposer mon doute à mes collègues de travail.

De quelle place parlons-nous et quelle est la légitimité de l'Occident à donner des leçons à l'autre partie du monde ? Notre mode de vie est-il à ce point enviable et satisfaisant pour être érigé en modèle universel ? Ne sommes-nous pas en train de modifier les réalités culturelles de ces pays et de quel droit ? Ne participons-nous pas, nous, experts internationaux, à la construction d'une mondialisation¹ des cultures ?

Je me trouvais dans des équipes d'experts européens de toutes nationalités et de toutes disciplines (économistes, juristes, sociologues, statisticiens, architectes, écologues²), que les appels d'offres internationaux réunissaient autour d'un projet, forts de leur science, faisant corps avec leur mission, persuadés du bien fondé du modèle de développement occidental et de l'universalisation de ses recettes, bien souvent condescendants et parfois méprisants à l'égard des interlocuteurs, notamment en Afrique. Je ne parvenais pas à m'investir pleinement dans le rôle qui m'était dévolu et je faisais un pas de côté pour observer d'un œil critique la scène dans laquelle j'étais néanmoins actrice. Me positionnant moi-même dans l'ambiguïté, j'étais de moins en moins apte à tenir le rôle ; je gagnais en revendication et je perdais en crédibilité.

Des questions sans réponse Les études de développement auxquelles je participais étaient marquées du sceau de la modernité occidentale³ ; le but du conseil, de l'étude, de la mission était *in fine* de faire entrer les pays en développement dans l'économie mondiale. Le raisonnement est simple : pour aider les pays à se développer, pour « nourrir les hommes, soigner les hommes,

1. La notion de mondialisation dont il est question est celle qui se construit après la seconde guerre mondiale avec l'entrée des États-Unis, comme super-puissance, sur la scène mondiale (voir § 3.5.2.5 page 165).

2. Pour ma part, j'occupais la plupart du temps le poste de spécialiste du marketing (les marchés et les produits).

3. Cette notion complexe est abordée au § 3.3.2 page 121.

instruire les hommes » (Perroux 1981), il faut que ces pays intègrent l'économie de marché et pour ce faire, ils doivent produire plus pour exporter plus, afin de rétablir leur balance commerciale déficitaire et pour consommer plus. Les études, dans le cadre de l'assistance technique au développement, qui sont pensées sur cette base, sont organisées par secteurs économiques : le tourisme, l'artisanat, le prêt-à-porter, l'alimentation, l'agriculture, le bois, la pêche, etc. pour ne citer que ceux dans lesquels j'ai travaillé. Le nom *développement*, dans la terminologie de ces études de développement sectorielles, comporte un présupposé¹, celui de la croissance économique comme facteur essentiel de développement pour les pays sous-développés et leurs habitants. Le facteur économique, bien que n'étant pas le seul moteur du développement, n'est pas contestable en soi, mais c'est l'effet de recouvrement de la notion de développement par celle de croissance économique qui pose problème. Elle est manifeste dans les rapports d'étude comme par exemple, dans le rapport final provisoire du *Plan directeur de développement du tourisme du Mali* (1988)², on peut lire dans la sous-rubrique *Développement* :

- Optimiser la contribution du tourisme au développement du Mali : [...]
- Retombées économiques : privilégier l'emploi malien, améliorer la balance des paiements malienne, favoriser le développement économique national.
 - Retombées politiques : donner une image nationale et internationale du Mali.
- [GROUPE HUIT 1988]

Cette « évidence » s'est marquée avec d'autant plus de vigueur à partir de la chute du mur de Berlin qui, en éliminant l'option alternative communiste, a de fait consacré l'économie libérale comme « pensée unique », le mode d'accès au développement.

La France engage des budgets importants dans des programmes d'aide au développement, *via* les organisations nationales (programmes bi-latéraux) ou internationales (programmes multi-latéraux). Cette participation financière place les organisations, non seulement dans la maîtrise d'œuvre des projets, mais aussi comme intervenants au niveau de la maîtrise d'ouvrage en amont, ce qui leur donne *de facto* un certain degré de participation dans les politiques nationales des pays bénéficiaires et par conséquent un droit de regard, qui peut être perçue comme une ingérence dans les affaires des États indépendants disposant de leur souveraineté.

Par ailleurs, si l'aide se traduit par l'exercice d'un pouvoir des donateurs occidentaux sur les pays récipiendaires, elle contribue également à accroître leurs dépendances mutuelles. L'aide est perverse, elle ne stimule pas les initiatives, elle encourage la culture d'une certaine forme d'assistanat. Les aides sont attendues voire exigées. Les gouvernements des pays en développement sont rarement dupes de l'intérêt et de l'efficacité des études de développement ; les « cols blancs » venus d'Europe sont tolérés parce que les budgets qui sont à la clef sont soumis à des études préalables sans lesquelles les aides ne sont

1. Nous choisissons à cet stade de le nommer de cette façon ; cette question sera abordée dans la partie II (voir § 6.3.5.2 page 266).

2. Réalisé pour le ministère des Transports, des Communications et du Tourisme du Mali sur financement du ministère de la Coopération.

pas accordées. Bien souvent, les études sont inutilisées, faute de moyens, de cadres formés pour la mise en œuvre des actions programmées, parfois de volonté politique, mais également parce qu'elles sont difficilement utilisables par les intéressés. Le conseil en développement est une activité dans laquelle les discours constituent une part non négligeable de l'exercice et c'est l'une des critiques qui est souvent émise à l'encontre de cette forme d'aide : les rapports d'études constituent les seuls produits laissés aux pays par les experts, à l'issue de missions dans lesquelles des fonds importants ont été engagés. Après le départ des équipes d'experts, le projet reste souvent en archive sur les rayons des ministères ou avorte. Les études deviennent alors rapidement obsolètes ou inadaptées au contexte et nécessitent alors des réactualisations, qui génèrent de nouveaux marchés pour les bureaux d'étude et de conseil.

Cette forme d'ingérence et la relation de dépendance qu'elle induit posent la question de la pérennisation d'une relation de dominance qui s'exerce sur des pays jouissant pourtant du statut d'État indépendant. Les programmes d'aide et d'assistance au développement sont une des expressions de ce nouveau type de dominance qu'Hamadou Hampaté Bâ, l'écrivain malien, a résumé dans sa maxime célèbre :

La main qui reçoit est en dessous de celle qui donne.

L'ingérence politique s'accompagne de ce que l'on pourrait nommer une ingérence culturelle par le biais des transferts technologiques et culturels qui constituent les mesures d'accompagnement des programmes d'aide.

Dans l'objectif d'accroître le niveau de croissance économique, les études de développement préconisent les moyens les plus rentables en terme d'efficacité au niveau de la production et de la commercialisation, tout en tenant compte de l'environnement naturel et humain, tant que faire se peut (des sociologues et des spécialistes de l'environnement sont requis pour veiller à cette exigence). La logique de marché repose sur la production d'une offre, qui, tenant compte des potentialités productives, notamment des ressources locales, doit rencontrer la demande des consommateurs des pays riches en quête de produits exotiques et « ethniques » (séjours touristiques, artisanat, prêt-à-porter, produits alimentaires, etc.), de facture traditionnelle, mais néanmoins adaptables aux modes de vie occidentaux.

Or, bien qu'attractives, les productions locales satisfont rarement telles quelles aux exigences des consommateurs occidentaux : la qualité n'est pas stable, la production n'est pas régulière ; les formes, les tailles, les couleurs, les saveurs ne sont pas conformes aux habitudes occidentales, qui sont, de plus, sensiblement variables selon les pays d'origine. La politique de la demande qui prévaut dans le marketing impose d'adapter les productions locales à cette demande occidentale et, par conséquent, de modifier les objets fabriqués de manière traditionnelle afin qu'ils deviennent des produits reproductibles en nombre et vendables sur les marchés occidentaux. Ces contraintes de marché ont deux conséquences. D'une part, l'adaptation des produits locaux aux *diktats* du marché requiert une formation des mentalités à un mode de production autre, qui nécessite d'intégrer un mode de pensée et de vivre autre et qui entraîne à

terme une forme d'occidentalisation des modes de vie, des valeurs culturelles et des comportements sociaux. L'introduction de nouvelles technologies qui sont adjointes à ces programmes recatégorise les choses du monde et modifie les praxis sociales et culturelles des pays bénéficiaires.

D'autre part, cette formation des mentalités, qui pose les interactants dans une relation de maître à élève, contresigne la « suprématie » de l'Occident sur « les autres » [BESSIS 2001] qui a pu être identifiée comme une des formes nouvelles du colonialisme :

On a pu parler très légitimement en ce sens de néocolonialisme, qu'il s'agisse de la pression exercée par les démocraties populaires sur les pays qui sont dans leur mouvance, pression qui empêche les peuples de s'exprimer librement ; ou qu'il s'agisse, de la part des pays occidentaux, à travers l'assistance technique ou les investissements de capitaux, de maintenir, sous les apparences d'une indépendance reconnue, une domination de fait. [DANIÉLOU 1962]

La question du développement s'inscrit dans le contexte généralisé de la « mondialisation » ou « globalisation » qui impose ses lois au niveau planétaire, un processus que l'économiste Serge Latouche a nommé « l'occidentalisation du monde » [Latouche, 1989]. La lecture d'ouvrages ou de revues spécialisées fort documentées, mais non dénuées de positionnement idéologique générait de nouvelles questions qui restaient sans réponse, parce que mal posées, et ne faisait qu'alimenter le malaise ressenti dans l'exercice de mon activité professionnelle. Au fil des missions d'études, plus mon regard devenait critique, moins je parvenais à construire des analyses, d'abord parce que mon point de vue n'était pas distancié ; de par mon implication dans l'activité, que je devais néanmoins mener à bien, je ne pouvais pas marquer une distance suffisante pour formuler les bonnes questions et je ne disposais pas de repères théoriques, ni d'outils d'analyse me permettant de le faire avec pertinence et acuité.

La rencontre avec l'analyse du discours et l'engagement dans la recherche La reprise d'études en sciences du langage à l'Université Paul-Valéry Montpellier III et la rencontre avec l'analyse du discours et en particulier avec la linguistique praxématique, à travers les enseignements de Paul Siblot, m'ont ouvert des perspectives inespérées. En effet, ce type d'approche, dans le cadre du questionnement qui était le mien, m'est apparu opératoire, car il permettait de situer l'analyse de la problématique du développement, non pas au niveau des événements historiques ou des idées politiques, mais au niveau des discours auxquels cette problématique a donné et donne lieu et qu'il s'agit d'interroger avec des outils appropriés. L'approche anthropologique et matérialiste de la praxématique, qui associe langage et expériences pratiques du monde (sensible, social, culturel), ce que Robert Lafont a nommé « la fonction pratique du langage » [1978, p. 164], dans la production du sens, cette approche me paraissait tout à fait pertinente pour appréhender une problématique du réel à travers le prisme des discours qui, à la fois, en rendent compte et contribuent à leur construction.

C'est cette perspective que j'ai adoptée dans le mémoire de maîtrise conduit sous la direction de P. Siblot, « Essai de caractérisation des discours identitaires

au Mali en contexte post-colonial » [2001], dans lequel je m'étais donnée comme projet « d'explorer, à partir d'un échantillon réuni pour un premier sondage¹, comment s'exprime l'identité malienne en langue française » ; dans le cadre de cette recherche, j'avais mobilisé les outils de l'analyse textuelle, en appliquant aux textes des grilles d'analyse élaborées à partir des concepts de l'analyse du discours et de la praxématique ; j'avais ainsi pu repérer des récurrences dans les nominations identitaires des uns et des autres, mettant à jour les liens interdiscursifs entre ces textes et avec les discours coloniaux sur l'Afrique.

Cependant, même si les résultats avaient semblé prometteurs, la méthodologie employée ne pouvait suffire aux ambitions d'une recherche de plus grande envergure et ce qui avait fonctionné, à l'échelle de trois textes, montrait rapidement ses limites dans une application à l'échelle d'une archive.

C'est le séminaire de DEA, puis les journées d'étude organisées par P. Siblot, « Formations discursives : de l'analyse du discours à celle des idéologies² », qui m'ont ouvert des perspectives nouvelles en me permettant d'envisager l'analyse des discours de manière transversale, non pas dans l'horizontalité des textes, mais dans la verticalité du discours, en considérant les textes analysés comme partie d'une formation discursive constituée de discours ou plutôt de textes reliés par un interdiscours, constituant *du* discours.

La notion de *formation discursive*, introduite par M. Foucault dans *L'archéologie du savoir*, reprise par M. Pêcheux et l'AAD, et retravaillée par différents linguistes contemporains, permet d'envisager les discours dans leur épaisseur, comme des pratiques discursives reliées à des pratiques sociales. Elle représente également l'espoir d'accéder à une analyse discursive de la notion d'idéologie³.

Après un détour par un mémoire de DEA consacré au rapport entre le mythe et la raison dans la dialectique franco-africaine, j'ai alors décidé de mettre un point final à mes activités de conseil en développement pour me consacrer pleinement à la recherche dans le cadre universitaire. L'engagement dans un travail de thèse n'a pu prendre existence que grâce à une mise à distance que la participation aux activités de la sphère du développement en tant qu'actrice ne permettait pas.

L'engagement dans un tel travail répond à une nécessité, celle de la mise en œuvre d'un chantier, qui se donne pour objectif d'ouvrir des pistes de recherche, en mobilisant les cadres théoriques de l'analyse du discours, de la praxématique et des formations discursives. L'horizon d'attente n'est pas d'apporter des réponses à des questions auxquelles quiconque ne peut répondre de manière assurée, mais d'appréhender cette problématique complexe de la manière la plus rigoureuse et la plus auto-critique possible, afin d'échapper à un positionnement contre-idéologique duquel ce sujet polémique ne met pas à l'abri, si un balisage préalable n'a pas été mis en place. Ce chantier, de par son envergure, dépasse l'empan d'une thèse de doctorat ; son ambition est de jeter les bases d'une méthodologie d'analyse qui soit suffisamment opératoire pour

1. Trois textes de scripteurs maliens contemporains.

2. Montpellier les 26 et 27 avril 2002.

3. Voir § 6 page 231.

repérer des fonctionnements discursifs récurrents et qui puisse être appliquée à d'autres types de discours et dans des contextes géopolitiques différents.

Une problématique complexe Avant d'aborder le projet de recherche en tant que tel, il convient en préalable de préciser la nature des questions auxquelles cette thèse se donne pour visée d'apporter des éléments de réponses. La prudence oratoire est de mise, qui nous incite à ne pas prétendre apporter des réponses qui se voudraient définitives ou pourraient apparaître comme telles à des questions complexes qui s'insèrent dans un contexte contemporain plus vaste qui est celui des relations entre ce que l'on choisit de nommer par des positions géographiques — Nord-Sud, Orient-Occident —, mais qui réfèrent à des positionnements idéologiques¹. Cette problématique des relations Nord/Sud fait couler beaucoup d'encre et les points de vue parfois peu nuancés, qui sont énoncés dans les titres des ouvrages, témoignent de l'existence de la situation préoccupante de notre monde aux prises avec la question de la/des civilisations :

- « Le choc des civilisations² » (Samuel P. Huntington, 1996/1997)
- « L'Occident et les autres » (Sophie Bessis, 2001)
- « Orient-Occident, la fracture imaginaire » (Georges Corm, 2002)
- « Dialogue among Civilizations. Some Exemplary Voices » (Fred Dallmayr, 2002)
- « Un monde commun mais pluriel » (Bruno Latour, 2003)
- « L'Afrique au secours de l'Occident » (Anne-Cécile Robert, 2003)
- « L'Occident et sa bonne parole » (Karoline Postel-Vinay, 2005),
pour ne citer que quelques-unes des nombreuses parutions sur ce sujet.

Cette problématique complexe des relations Nord/Sud, qui s'inscrit en toile de fond de notre questionnement, ne fait que s'imposer au fil des événements internationaux (11 septembre, attentats de Madrid et de Londres, guerre d'Irak, etc.) comme un des sujets majeurs auquel ce XXI^e siècle débutant se trouve confronté. La problématique soulevée reste bien trop vaste et trop imprécise pour notre projet de recherche, mais elle constitue le contexte global dans lequel s'insèrent nos questions personnelles, liées au développement et à l'aide internationale, au positionnement de la France et à l'impact de ses actions, notamment dans ses relations avec les pays de l'Afrique sub-saharienne.

La période récente a vu le retour des débats sur la colonisation, « comme en témoigne *Le livre noir du colonialisme XVI-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*³ dirigé par Marc Ferro et publié en 2003, « à propos duquel on a pu parler d'un “retour de l'anticolonialisme” » [BOILLEY 2004, p. 28] ; mais également, l'ouvrage de Gilles Manceron, *Marianne et les colonies* [MANCERON 2003], l'ouvrage collectif de Nicolas Bancel, Pascal Blanchard et Françoise Vergès, *La République coloniale, essai sur une utopie* ou encore l'ouvrage

1. Voir § 3.5.2.3 page 153 et § 8.3.2.2 page 366.

2. « The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order » dans son titre en anglais.

3. Paris : Robert Laffont, 844 p.

d'Olivier Le Cour Grandmaison, *Coloniser. Exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*¹ paru en 2005.

En témoignent également les débats parfois virulents sur la scène médiatique, autour de l'appel des « indigènes de la République² » ou plus récemment encore le tollé général autour de la loi du 23 février 2005, dont l'article 4 mentionnait le « rôle positif de la présence française outre-mer ».

Différents ouvrages parus en ce début de siècle suscitent des polémiques : citons deux ouvrages emblématiques de ce type d'événement, celui de l'historien Pétré-Grenouilleau dans son « essai d'histoire globale des traites négrières [2004] et celui du journaliste Stephen Smith³, *Négrologie — Pourquoi l'Afrique meurt* [2003]. Cet ouvrage provocateur, largement salué par les magazines presse et médias⁴, qui agite le spectre d'une Afrique responsable de sa propre agonie, une Afrique qui « se suicide » [2003, p. 13], a suscité de vives réactions, notamment sous les plumes de François-Xavier Verschave, Odile Tobner et Boubacar Boris Diop (*Nérophobie* 2005). Cette polémique relance le débat déjà ancien sur la désignation, voire le procès, des responsables des difficultés que rencontrent nombre d'États africains, anciennes colonies françaises ou non, aidées par la France depuis les décolonisations. Déjà en 1989, Bernard Lugan signalait une *Afrique, l'histoire à l'endroit, vérités et légendes*, dans laquelle il s'élevait contre l'« entreprise de désinformation » [LUGAN 1989, p. 26] engagée dans de nombreux ouvrages sur l'histoire de l'Afrique, dans lesquels les auteurs s'attachaient, selon lui, à donner une représentation accablante pour l'Occident.

Ce débat, engagé sur fond de ce qui a été nommé l'« afropessimisme », oppose deux points de vue divergents : celui qui consiste à rattacher les problèmes auxquels le continent africain est confronté aux politiques de la France, qu'elles soient coloniales ou de la « Françafrique⁵ », et celui qui, au contraire, en rejette l'entière responsabilité sur les seuls États africains, en vertu de leur indépendance et de leur « souveraineté entière et permanente sur toutes [leurs] richesses, ressources naturelles et activités économiques⁶ » :

Plus de quarante ans après les indépendances, largement un siècle après la conquête coloniale qui coïncidait dans les faits avec la fin de la traite négrière, il n'y a plus d'excuses, plus de mythes étiologiques. [SMITH 2003, p. 13]

La problématique coloniale, et la post-coloniale dite « ère du “développement” » [RIST 1996, p. 129] qui lui fait suite, prennent un tour particulier, en raison de l'histoire commune qui lie la France et certains pays africains, hier colonies de l'Empire français, aujourd'hui États indépendants. C'est le

1. Paris : Fayard, 365 p.

2. « Nous prolongeons une longue tradition de résistance au colonialisme pour laquelle le projet républicain est moins celui d'une République rêvée que d'un refus des politiques menées au nom de la République réellement existante, colonialiste, néocolonialiste, post-colonialiste » (Azouz, Bammou, Bouteldja, Gueye, Khanzy dans *Le Monde*, 17 mars 2005 : 15).

3. Ancien journaliste à *Libération* et au *Monde*.

4. Il s'est vu décerner le prix littéraire France Télévisions.

5. Titre de l'ouvrage éponyme de François-Xavier Verschave paru en 1998 et qui a été adopté pour nommer les scandales de la politique française en Afrique.

6. Article 2 de la *Charte des Droits et des Devoirs économiques des États*, Résolution 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974.

cas du pays qui constitue le centre de notre étude : le Mali, qui a accédé à l'indépendance en 1960¹ et qui a été l'objet de nos études précédentes.

Signalons que poser une période coloniale et une « ère du développement » post-coloniale à la fois en les nommant comme telles et en les considérant comme deux phases discontinues, constitue déjà des prises de position dont il conviendrait de se garder. En effet, d'une part, si nous adoptons le point de vue des pays africains, anciennes colonies, dont l'histoire est marquée par la signature des indépendances, on pourra parler alors plutôt de « post-indépendance » que de période post-coloniale. Ce découpage de l'histoire africaine en pré — et post — colonial est contesté par des historiens africains qui y voient une marque d'ethnocentrisme dominateur de la part des anciens colonisateurs :

Il y a un défaut de perspective [...] à vouloir donner un sens à l'évolution très longue et inachevée d'un continent à partir du dernier siècle de son histoire : le siècle colonial. Une telle myopie [...] tient aussi à ce que beaucoup continuent d'y puiser, par leur adhésion ou leur hostilité à ce que la colonisation aurait signifié, la légitimité de leurs positions actuelles. [M'BOKOLO 1992, p. 4]

Alors que d'autres, à la suite d'Achille Mbembe, considèrent que l'Afrique n'est pas encore sortie des affres de la colonisation et optent pour le terme de « postcolonies », c'est-à-dire des « sociétés récemment sorties de l'expérience que fut la colonisation, celle-ci devant être considérée comme une relation de violence par excellence » [MBEMBE 2000, p. 139-140].

D'autre part, parler d'« ère du “développement” » [RIST 1996, p. 129] pour désigner une période dont l'acte inaugural a pu avoir été le point IV du discours de Truman² et qui s'est ouverte, dans le contexte des relations franco-africaines, avec les signatures simultanées des contrats de « coopération » et des indépendances³, est un point de vue. En effet, si le terme de « développement » devient le mot d'ordre international de la période post-coloniale, dans la perspective de l'intégration des nouveaux États à l'économie mondiale, certains auteurs rejettent cette hypothèse, en défendant la thèse d'une « invention du développement » [RIST 1996, p. 115] et soutiennent l'idée que « le discours du développement est ahistorique et qu'il masque les réalités politiques de l'industrie du développement⁴ » :

Further⁵, they suggest that it is hegemonic in its construction and regulation of Third World identities and limits the adoption of alternative ways of organizing

1. Les territoires soudanais dont la conquête a eu lieu entre 1880 et 1899 devinrent en 1904, la colonie du Haut-Sénégal-Niger, une des cinq colonies qui composait l'Afrique Occidentale Française (AOF), puis, en 1920, le Soudan français, après que sa partie orientale en eut été détachée en 1919 pour créer la Haute-Volta (actuel Burkina Faso) [DUFOR 2001].

2. Voir § 3.5.2.1 page 146.

3. Voir § 2.6 page 90.

4. Ici et dans la suivante, nous traduisons le texte d'Uma Kothari.

5. Bien plus, ils suggèrent qu'il est hégémonique dans la construction et la régulation des identités du tiers monde et qu'il limite l'adoption de moyens alternatifs d'organisation et de mise en œuvre du progrès social. Certains critiques ont avancé que le développement est un projet néocolonial qui produit des inégalités mondiales et maintient la dominance du Sud sur le Nord, à travers une expansion capitaliste globale.

and achieving social progress. Some of the critics have argued that development is a « neo-colonial » project that produces global inequalities and maintains the dominance of the South, through global capitalist expansion, by the North.

[KOTHARI 2005*b*, p. 48]

En effet, nous pouvons nous accorder sur le fait que, si le « progrès civilisateur », « la civilisation » avaient été les maîtres-mots des discours coloniaux, celui de « développement », et surtout l'idéologie qu'il véhicule, ne sont pas nouvelles. Pourtant, les discours francophones, sur lesquels portera notre recherche, manifestent des transformations dans leurs « matérialités discursives ». À partir des indépendances, les formulations du « progrès civilisateur », imposant le devoir de conquête, de pacification et de civilisation des peuples indigènes, se tarissent progressivement. L'impossibilité de perpétuer un type de discours, rendu non valide et non dicible par la situation, permet l'émergence d'un nouveau type de discours, impulsé d'outre-manche, le discours du développement, qui est repris par tous, y compris par les pays aidés¹, mais dont certaines formulations ne sont pas sans réactiver les discours antérieurs.

La relation coloniale a vécu ; un nouveau type de relation se met en place et les discours se voient recomposés. Cependant, malgré l'égalité constitutionnelle à laquelle les indépendances permettent aux pays d'Afrique d'accéder, face à l'ancien colonisateur, une relation de dominance perdure, sous la forme de la coopération, puis des différentes formes d'aide au développement. Cette permanence, malgré le changement, nous interpelle et la question qu'elle pose ne peut se satisfaire de la réponse facile du « néo-colonialisme ». La problématique est bien plus complexe pour pouvoir se résoudre en ces termes.

La question qui se pose à nous est celle du « sens » de cette dialectique du changement et de la continuité, dans les relations si particulières entre la France et les pays du continent africain, relations dans lesquelles les deux parties se trouvent prises.

Ces questions relatives au sens, nous souhaitons les poser aux discours qui enregistrent la mémoire de la dominance, tout en participant à produire. Elles ne sont pas de l'ordre du « pourquoi ? », mais s'attachent à comprendre le « comment ? » de la dominance dans et par les discours pour essayer d'en dégager des éléments de signification.

Comment s'opère la recombinaison discursive de la relation de dominance ?

Quels sont les modalités du passage d'un type de discours à un autre, d'une idéologie à une autre ?

Comment les discours participent-ils à l'exercice d'une relation de dominance et, à travers elle, celle de l'idéologie occidentale sur les pays africains depuis les indépendances ?

Les analyses, à partir desquelles nous soutiendrons notre thèse, sont d'ordre discursif ; nous traiterons par conséquent, dans ce mémoire, de ce que nous nommons, à la suite de Dominique Maingueneau, à qui nous empruntons ce terme [1983, p. 9], la « dominance discursive² », c'est-à-dire les modes de

1. Voir § 3.5 page 143.

2. Le travail de Maingueneau a porté sur la transformation idéologique qui s'est opérée des discours de l'humanisme dévot aux discours jansénistes.

fonctionnement d'un type de discours, qui en font une voix dominante. Et par conséquent, ce qui retiendra notre attention sera le rôle spécifique exercé par ce discours dominant dans la relation de dominance proprement dite.

Une étude en trois temps et deux volumes La recherche s'est organisée en trois temps qui constituent les trois parties du premier volume de ce mémoire qui en comportent deux.

Une première partie s'attache à problématiser notre questionnement en objet de recherche : en premier lieu, nous explorons les conditions épistémologiques de la recherche, la posture du chercheur et son implication dans sa recherche, afin de garantir la distanciation critique nécessaire à une problématisation de l'objet d'étude ; puis, à partir des discours des chercheurs spécialisés sur l'Afrique, nous essayons de repérer les étapes de la construction des relations de la France avec l'Afrique et des positionnements contrastés auxquels ces relations ont donné lieu ; enfin nous établissons un état des savoirs, sur la colonisation¹ et le développement² et leurs corollaires la civilisation³ et le progrès⁴, à partir de l'analyse de discours lexicographiques et encyclopédiques. Les sources — lexicographiques, encyclopédiques, scientifiques — sont des discours, qui constituent une première forme de corpus, appréhendés comme des observatoires préalables aux analyses sur le corpus d'étude.

Cette partie se clôt par la formulation de la problématique discursive et du corpus soumis à l'analyse.

Le sujet de recherche, qui émerge de la synthèse de la première partie, est constitué de deux objets d'analyse complémentaires :

- l'analyse des processus linguistiques du passage des discours coloniaux aux discours du développement, c'est-à-dire l'analyse des modes de transition entre ce qui semble *a priori* donné comme deux ensembles de discours que délimitent les événements historiques des décolonisations et de l'avènement des indépendances. À la lecture des textes, on constate qu'au sein même de l'ensemble constitué de discours coloniaux *stricto sensu*, il est bien difficile de fixer des limites : quand débute ce que l'on nomme « discours colonial » ? Les dates des colonisations sont bien tardives par rapport aux événements qui les anticipent (débats politiques, projets de colonisation...). De même l'émergence du paradigme du développement est antérieure aux dates de signature des indépendances. Les deux ensembles de discours sont-ils à considérer comme deux formations discursives différentes ? Doit-on parler avec Foucault de « rupture archéologique », de « discontinuité » et de « transformations » [FOUCAULT 1969] ? ou bien avec Courtine et Marandin du « déplacement des frontières » [1981, p. 25] d'une seule et même formation discursive, au gré des soubresauts de l'histoire et de l'évolution des idées et des mentalités ?

1. Voir § 3.2 page 106.



2. Voir § 3.5 page 143.

3. Voir § 3.4 page 127.

4. Voir § 3.3.1 page 116.

- l'analyse du rôle performatif de la pratique discursive dans le processus de dominance, une forme de « dominance discursive » : les discours se modifient, mais la structure des rapports de dominance se pérennise. Les discours, qui se font l'écho des mouvements dans les paradigmes désignationnels consécutifs à la « migration » de la formation discursive, gèrent la permanence d'une structure discursive garante de la dominance. Cette permanence est-elle inscrite dans « l'ordre du discours » [FOUCAULT 1971] ? Comment se manifestent les « effets » de mémoire et, à travers eux, quel rôle joue l'implicite du discours dans le fonctionnement et la régulation des rapports de dominance ? Quels marqueurs linguistiques repérables dans l'épaisseur du discours permettent de réguler ces rapports de dominance ?

La seconde partie est consacrée aux cadres théoriques mobilisés pour l'analyse des objets. Ce sont ceux de l'analyse du discours et des formations discursives, sur fond des apports spécifiques de la linguistique praxématique. L'analyse s'attache au plus près de la matérialité discursive, par l'argumentation à l'aide de marqueurs linguistiques, de façon à écarter tant que faire se peut, un type d'analyse vers lequel ce type de sujet n'est pas sans risque de dévier, à savoir une analyse de contenu qui s'autoriserait l'interprétation du sens des textes. Nous situerons notre analyse dans le cadre de l'analyse du discours. Nous partirons en quête du discours, enquête qui nous conduira à des notions telles que celles de formation discursive de Foucault, puis de Pêcheux, de dialogisme et d'interdiscours, dont nous questionnerons la capacité à répondre aux exigences de la problématique posée : la permanence et la continuité de rapports de dominance des discours coloniaux aux discours du développement. Les micro-objets d'analyse que nous avons choisi de suivre au fil des discours sont les dénominations des notions et des groupes humains, que nous aborderons à travers les processus de nomination, de catégorisation et de stéréotypie. L'organisation énonciative en structures d'attracteurs, proposée par Culioli, et reformulée par Achard dans le champ social, est étudiée comme mode d'analyse des configurations discursives permettant le repérage de régularités notionnelles dans le fil du discours, qui se verraient reproduites et transformées dans l'épaisseur du discours.

 Le fil de ce parcours théorique est un parcours de construction de nos propres outils d'analyse de notre problématique discursive. Le parcours est émaillé d'apartés, qui exemplifient les phénomènes discursifs abordés avec des exemples tirés des corpus. Ces apartés qui sont signalés typographiquement ont pour objet de faire lien entre la partie I et les analyses de corpus. 

À partir des résultats croisés des deux premières parties, des hypothèses heuristiques de modèles d'analyse des situations discursives sont posées, qui sont ensuite mises à l'épreuve des discours du corpus. Les analyses de corpus s'organisent en trois vagues : la formation d'une première matrice discursive coloniale à partir de quelques configurations constituantes, puis la reconfiguration de cette matrice discursive avec l'expansion coloniale, enfin les transformations qui conduisent à la matrice discursive du développement.

Le deuxième volume est composé des textes du corpus, subdivisé en deux groupes. La thèse comporte donc quatre parties — trois parties de mémoire et une partie corpus —, qui constituent différentes entrées possibles dans la problématique discursive :

- une entrée par les mémoires discursives que sont les savoirs sur les objets de l'analyse ;
- une entrée par les théories linguistiques permettant d'analyser la problématique ;
- une entrée par les analyses de corpus ;
- une entrée par les textes du corpus.

Première partie

Problématisation de la recherche

Introduction

Notre objet de recherche est discursif, mais les textes sur lesquels nous allons exercer nos analyses — notre corpus — ont été produits dans des conditions historiques, politiques, sociales, qui constituent le soubassement de la problématique discursive proprement dite. Il convient par conséquent, en préalable, d'en dresser un état.

Pour réaliser cet état des conditions de production des textes, le chercheur se trouve face à une masse d'informations diffuses, de documents, d'opinions et de sentiments aussi. Il lui faut trier, faire la part des choses, poser le problème.

P. Achard, dont le travail de thèse s'est étalé de 1967 à 1989, a pu porter un regard critique sur cette partie de son travail et jetant un regard en arrière, il s'aperçoit que, plutôt que de conditions de production des textes, il conviendrait de considérer ces préalables heuristiques comme les conditions de production dont dispose le chercheur au seuil de son travail d'analyste du discours :

À ré-examiner le statut de ces analyses préalables par rapport à la recherche « achevée » (si tant qu'une recherche le soit jamais), une double constatation s'impose : *ces textes décrivent non les conditions de production du discours analysé, mais celles du discours d'analyse* ; la description effective des conditions de production des textes analysés constitue *l'aboutissement de l'analyse et non un préalable à celle-ci*¹. [ACHARD 1989, p. 95]

La recherche, en effet, est un travail de production, qui ne se réalise pas *ex nihilo*, mais à partir d'un certain nombre de savoirs, qui conditionnent le travail de recherche et, à ce titre, ces conditions ne constituent pas seulement des « préalables », mais une étape de la production des analyses. En tant que telle, la recherche en sciences humaines ne peut pas se prétendre absolument objective. Les conditions de production à partir desquelles se construit la recherche sont celles dont dispose le chercheur au moment de l'écriture du mémoire ; elles constituent donc un des facteurs limitants de la recherche. C'est dans un double objectif que nous nous devons de mettre à plat ces conditions : d'une part dans l'objectif de restreindre le plus possible le facteur limitant, afin de produire des résultats scientifiquement valides ; d'autre part, par honnêteté intellectuelle à l'égard des lecteurs, qui sont ainsi avertis des fondements à partir desquels le chercheur construit ses analyses discursives.

Cette partie se compose de quatre chapitres :

1. Nous soulignons.

1. Le chapitre premier est consacré aux *conditions épistémologiques de la recherche*. Le chercheur se soumet à l'auto-critique *a priori* en prenant en considération les caractéristiques inhérentes aux qualités du chercheur lui-même, qui, incontestablement, nous permettent de pouvoir exercer notre esprit critique, mais constituent également des obstacles à la recherche. Il ne s'agira pas de lever complètement ces obstacles, mais de les poser par écrit, afin de les connaître et de pouvoir aborder les analyses avec une certaine « conscience » [MORIN 1982].
2. Un deuxième chapitre essaie de poser un certain nombre de jalons d'ordre socio-historique dont les discours gardent la mémoire et qui ont marqué la construction de la relation de dominance entre la France et certains pays du continent africain. C'est en effet le cadre à partir duquel nous, chercheuse, allons exercer notre « talent », c'est-à-dire mettre notre aptitude d'analyste du discours au service d'une problématique d'ordre politique, entendu dans son sens premier de « relatif à la cité ». Ce chapitre deuxième ne se veut pas une analyse historique ou anthropologique ; il ne se fonde pas sur les archives d'origine des périodes concernées, mais sur des ouvrages d'historiens et d'anthropologues qui ont travaillé sur ces phénomènes et qui nous ont guidée dans l'analyse de la construction de cette dominance franco-africaine.
3. Le chapitre troisième se donne pour objet d'établir *un état des savoirs* sur quatre notions sur lesquelles portent les analyses, à savoir celles de *colonisation*, de *progrès*, de *civilisation* et de *développement*. Pour ce faire, les notions sont présentées à travers l'analyse des discours lexicographiques (discours sur les mots) et les discours encyclopédiques (discours sur les choses) auxquels ces notions ont donné lieu. La notion de développement est une notion dont le sens n'est pas stabilisé car appartenant à l'histoire contemporaine (elle fait l'objet de politiques du même nom), de ce fait elle ne constitue pas un tout « fini » sur lequel nous pourrions bénéficier d'un recul. Nous avons donc choisi de l'exposer, non seulement par le biais des discours lexicographiques et encyclopédiques, mais également à travers les débats et les prises de position qu'elle suscite. À l'issue de ce parcours, nous disposerons d'un état des conditions de production qui donne les limites à l'intérieur desquelles nous entreprenons nos analyses et contraint de ce fait nos possibilités de recherche. Néanmoins il convient de moduler ce propos : les connaissances ne sont pas figées, elles s'alimentent en permanence d'informations, de lectures et d'analyses nouvelles qui contribuent à en repousser les limites.
4. Le chapitre quatrième qui suit et clôt la partie expose la problématique discursive qui est l'objet de notre recherche. L'analyse de la dominance discursive ou le rôle des « choses dites » [FOUCAULT 1969, 4^e] dans la relation de dominance se fonde sur les particularités qui ressortent des relations franco-africaines telles que nous les avons analysées dans les deux chapitres précédents. Enfin nous déterminons les axes de recherche qui permettront de définir les modalités de la dominance discursive et présentons la construction du corpus de recherche.

Chapitre 1

Les conditions épistémologiques de la recherche

Dans l'introduction générale, nous avons exposé la situation de type personnel qui nous a conduit à nous engager dans la recherche universitaire et dans cette problématique de thèse. Dans ce chapitre, nous envisageons maintenant ces aspects, d'un point de vue épistémologique, en termes d'obstacles qui peuvent se dresser devant le chercheur et qui pourraient nuire à la qualité de ses résultats et par conséquent à leur validité. Pour cela, nous identifierons un certain nombre d'éléments qui peuvent constituer des obstacles épistémologiques si le chercheur n'adopte pas le bon point de vue et si, par conséquent, le problème est mal posé. Certains obstacles sont inhérents à toute recherche en sciences humaines, alors que d'autres sont liés au rapport que nous, chercheur, entretenons avec cet objet de recherche : ce sont des éléments liés à notre passé personnel et professionnel et aux qualités d'occidental, d'intellectuel et d'analyste du discours, qui, s'ils sont mis au service d'une position éthique de chercheur conscient qui s'engage dans une recherche avec une distanciation critique, peuvent en revanche constituer des atouts pour la bonne conduite de la recherche.

1.1 Un objet problématique

La recherche s'annonce d'emblée sous les auspices de la complexité. En effet — nous le développerons dans les chapitres suivants — la question des relations franco-africaines, au passé comme au présent, est controversée, elle mobilise des points de vue dénués de parti pris. La question est loin d'être neutre, qu'elle émane d'un chercheur africain, d'un chercheur ayant eu un passé colonial ou encore d'un chercheur ayant œuvré au service des organisations internationales du développement, ce dernier cas étant le nôtre. L'existence même du questionnement peut dénoncer une position idéologique, relevant de l'opinion de sens commun et qui pourrait se formuler de façon triviale ainsi : « les relations de la France avec ses anciennes colonies africaines relèvent du néo-colonialisme ».

La problématique de recherche, qui consiste en l'analyse de la dominance discursive dans le passage des discours du progrès civilisateur de la période coloniale à ceux du développement, relève de l'analyse des idéologies, par les discours qui en recèlent les traces formelles, qui les véhiculent et qui les construisent ; et à travers elle, celle de l'idéologie. La notion d'idéologie est une des plus difficiles à définir et il n'est pas sans risque de l'employer sans en avoir cerné les contours. En effet, ce terme peut être compris de manière « péjorative, critique ou polémique », « l'idéologie c'est l'idée fausse, la justification d'intérêts, de passions » [Aron cité par Gabel dans EU 2000] ou encore, « l'idéologie c'est la pensée politique de l'autre » [Mannheim cité par Gabel dans 2000]. Ce n'est pas cette acception que nous souhaitons retenir dans nos analyses.

La notion d'idéologie n'est pas au prime abord un concept d'analyse du discours ; pourtant l'idéologie est véhiculée par les discours et l'analyse du discours est la discipline la plus appropriée pour la constituer en objet. Mais comment aborder un objet aussi problématique et en faire, si ce n'est un « objet de connaissance », un objet d'analyse discursif ?

Mal comprise, l'idéologie n'en exerce pas moins son efficace dans les discours et les pratiques sociales. Les traitements médiatiques de l'information, le management politique et les techniques de manipulation de l'opinion en témoignent continûment. Aussi voit-on mal que perdure longtemps la mise au ban de cette dimension consubstantielle au langage ; mais on ne voit pas mieux comment en conduire l'analyse de manière satisfaisante. [SIBLOT 2002c]

Ce « problématique objet d'interrogations » [SIBLOT 2002c], qui peut apparaître comme un objet spéculatif, est celui-là même que les fondateurs de l'analyse du discours visaient, notamment avec l'analyse des formations discursives. L'idéologie est l'objet central de l'œuvre de Bakhtine pour qui « le mot est le phénomène idéologique par excellence » [BAKHTINE 1929, p. 31] ; elle parcourt l'œuvre de Foucault, qui choisissant « par convention » la dénomination de *formation discursive* dit éviter « ainsi des mots trop lourds de conditions et de conséquences, inadéquats d'ailleurs » tels que celui d'idéologie ; elle est revendiquée par Pêcheux qui fonde sa théorie du discours sur les concepts de l'idéologie et des Appareils Idéologiques d'État développés par Althusser¹.

Depuis cette époque cependant, l'idéologie ne constitue plus un objet d'analyse à part entière pour les analystes du discours ; on s'en méfie, l'objet est à double tranchant :

L'idéologie est toujours un concept polémique. Elle n'est jamais assumée en première personne ; c'est toujours l'idéologie de quelqu'un d'autre. Même lorsqu'on l'entend en un sens plus faible, l'idéologie est quand même le tort de l'autre. Personne ne se reconnaît jamais comme pris dans l'idéologie.

[RICOEUR 1997, p. 19]

Et il semble qu'il en ait toujours été le cas, puisque cette dénomination, depuis ses origines, a subi des renversements sémantiques peu ordinaires.

Le terme *idéologie*, créé par Destutt de Tracy, pour désigner la science des idées (au sens général de faits de conscience), est apparu dans le lexique à

1. Voir § 6.3.4 page 262.

la fin du XVIII^e siècle, dans la mouvance des idées de la Révolution française. C'est l'origine des idées qui intéressent les idéologues, dans la continuation du sensualisme de Condillac, une des figures des Lumières, considéré comme le fondateur de l'idéologie comme science des idées. Au siècle de la foi en un progrès émancipateur, l'idéologie est une science qui s'oppose au mythe. Les Idéologues ont postulé une histoire universelle de l'ensemble de l'humanité qui participe d'un mouvement en avant. L'évolutionnisme anthropologique y a puisé l'essentiel de son inspiration. Cette école a eu une influence considérable sur les idées de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle, jusqu'à ce que les esprits libéraux¹ qui y adhéraient deviennent suspects aux yeux de Napoléon, qui, rapprochant les idéologues « des métaphysiciens nébuleux » — en réalité ses opposants politiques — confère ainsi à l'idéologie un sens péjoratif de « philosophie vague et nébuleuse » [REY et REY-DEBOVE 1994]. Dans le contexte marxiste, c'est un système cohérent de représentations déterminées socialement ; elle réfère à « tout ce qui est représentation ou croyance, systèmes philosophiques ou religieux » [LALANDE 1926, p. 459]. Dans la philosophie marxienne, elle est dite s'opposer « aux faits économiques, à la science et à l'infrastructure » [REY 1992], ce que conteste Ricœur qui « insiste » sur le fait que dans *L'idéologie allemande*, l'idéologie s'oppose à la praxis, l'opposition à la science relevant du marxisme tardif [RICOEUR 1997, p. 23].

L'idéologie échapperait à toute analyse, dans la mesure où cette analyse émanant d'un point de vue est passible d'idéologie. Mannheim souligne le paradoxe de l'idéologie, qui réside dans le fait que toute analyse est biaisée d'avance, et que par conséquent, « comment avoir une théorie de l'idéologie qui ne soit pas elle-même idéologique ? » [1997, p. 26]. Ricœur envisage l'idéologie dans une relation dialectique avec la notion d'utopie autour du processus de légitimation de l'autorité, l'une, l'idéologie, la confortant en préservant l'ordre, pendant que l'autre se donne pour objet de l'ébranler [1997, p. 238].

L'idéologie, dans ses différentes acceptions, et ce depuis sa distorsion par Napoléon, est corrélée à l'idée de domination et à sa légitimation. C'est cette légitimité que l'idéologie donne à un pouvoir et qui lui confère le statut d'autorité, qui intéresse notre recherche. Idéologie et discours ont partie liée : l'idéologie est véhiculée par les discours qui, en retour, contribuent à sa construction. Achard voit dans l'idéologie « un fonctionnement organisateur de tout discours » [ACHARD 1989, p. 89].

L'analyse de l'idéologie ne va pas de soi. Dans ce travail de thèse, c'est par l'analyse *des* idéologies à l'œuvre dans les discours coloniaux et post-coloniaux, que nous essayerons d'aborder l'analyse de *l'*idéologie.

Dans l'attente d'une approche discursive de l'idéologie, nous l'entendrons dans le sens le plus neutre du terme, c'est-à-dire comme un ensemble de valeurs, de convictions, d'opinions collectives qui fonctionne comme un système, conditionnant la vision du monde des individus et des groupes qui y adhèrent, consciemment ou inconsciemment et qui se matérialise dans des pratiques, notamment des pratiques discursives.

1. Condorcet, Sieyès, Lakanal, Volney, Cabanis, Destutt de Tracy et plus tardivement Lamarck, Constant, Daunou, Ampère, de Gérando...

L'étude d'un tel objet problématique ne peut se satisfaire d'une pensée disjonctive et réductrice qui simplifie les phénomènes, en isolant les disciplines — linguistique, histoire, anthropologie, science politique, psychologie sociale sont ici convoquées —, en isolant les objets les uns des autres ainsi que l'observateur de son environnement [MORIN 1982, p. 26-27]. « Le principe de complexité » essaie de respecter les diverses dimensions d'un problème et le chercheur se doit d'accepter l'incomplétude, l'incertitude et les contradictions qui ne manqueront pas de surgir :

Le progrès des certitudes scientifiques produit donc un progrès de l'incertitude. Mais c'est une « bonne » incertitude qui nous délivre d'une illusion naïve et nous éveille d'un rêve légendaire : c'est une ignorance qui se connaît comme ignorance. [MORIN 1982, p. 23]

1.2 Les obstacles épistémologiques

Une analyse discursive des idéologies, si elle ne veut pas elle-même être frappée du sceau de l'idéologie, doit être entreprise dans certaines « conditions psychologiques » sans lesquelles les résultats des recherches se verraient menacés d'invalidation.

1.2.1 La notion d'« obstacle épistémologique »

Pour Bachelard, la connaissance n'est pas une découverte, mais « une production historique et “socialisée” de concepts scientifiques » [Lecourt dans EU 2000] :

Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit. [BACHELARD 1971, p. 159]

L'esprit scientifique se forme dans la « rupture entre la connaissance sensible et la connaissance scientifique » [1971, p. 122]. Méconnaître cette rupture, c'est être victime d'un « obstacle épistémologique » :

C'est en termes d'obstacles qu'il faut poser le problème de la connaissance scientifique. [1971, p. 158]

Les « obstacles épistémologiques », que l'esprit scientifique doit lever, ne sont pas des obstacles externes, mais des obstacles « dans l'acte même de connaître » : préjugés, idées faciles, illusions et contre-vérités qui s'interposent entre le scientifique et le réel et dont l'esprit scientifique doit se dégager pour « accéder à la science [...] spirituellement rajeunir [...] » [1971, même p.]

[...] c'est dans l'acte même de connaître, intimement, qu'apparaissent, par une sorte de nécessité fonctionnelle, des lenteurs et des troubles. C'est là que nous montrerons des causes de stagnation et même de régression, c'est là que nous décèlerons des causes d'inertie que nous appellerons des obstacles épistémologiques. [BACHELARD 1971, même p.]

Toute recherche scientifique doit donc débiter par « une catharsis intellectuelle et affective » [1971, p. 162].

1.2.2 L'analyse de discours, une pratique discursive

L'objet matériel, à partir duquel l'analyste du discours appréhende son objet de recherche, est constitué par des discours que le chercheur a construit en corpus. L'une des premières difficultés concerne la définition de ce qu'est « le » discours, tant ce terme se caractérise par son instabilité sémantique¹. La deuxième difficulté concerne la particularité de la recherche en analyse du discours au sein des autres sciences humaines, puisque le linguiste, qui analyse les discours, est lui-même un sujet parlant et le résultat de sa production est constitué par des discours :

[...] l'analyse de discours, comme l'ensemble de l'activité scientifique d'ailleurs, constitue elle aussi une activité discursive (avec ses lieux, ses positionnements, ses genres ...). [MAINGUENEAU 1997, p. 15]

Cette caractéristique spécifique à l'analyste du discours met à jour plusieurs constats :

- le chercheur se trouve dans l'incapacité de se disjoindre de son objet de recherche puisque, sujet parlant, il ne peut faire taire totalement l'interaction qu'il entretient avec les discours qu'il analyse ; cette rupture à jamais consommée est partie prenante de l'analyse qu'il conduit ;
- il encourt le risque de ne produire qu'un discours supplémentaire sur ces discours et il est ainsi confronté à l'infinitude de l'analyse sur l'analyse ;
- il ne peut se soustraire aux contraintes de la langue avec laquelle il appréhende le réel et qui véhicule des idéologies en même temps qu'elle les construit :

Comme toute discipline des sciences humaines, elle [l'analyse de discours] doit accepter d'être prise dans ce qu'elle prétend dominer et admettre que les corpus qu'elle constitue sont par leur rareté même significatifs de conjonctures idéologiques. Prétendre travailler sur le discours en dehors de tout intérêt socialement situé serait une illusion. [MAINGUENEAU 1997, p. 15]

L'analyse du discours est elle-même une pratique discursive², qui s'est exercée, dès l'Antiquité, avec la pratique de la rhétorique³. C'est la position que revendique la praxématique telle que Lafont la définit :

Bien qu'elle rejoigne par la critique des praxis de linguistique une critique des systèmes philosophiques, la praxématique entend se présenter elle-même comme *praxis*, c'est-à-dire comme une pratique d'analyse du langage⁴, contingente à ses procédures techniques, et qui en définitive doit reproduire en décalage d'histoire les efforts déployés avant elle pour rendre un compte aussi complet que

1. Voir § 5.1.2.3 page 208.

2. Voir § 7.2.1.1 page 300.

3. Voir § 5.1.1.1 page 201.

4. Nous soulignons.

possible des faits de langue : du langage et de diverses langues. C'est bien une linguistique, et non une « philosophie du langage ». [LAFONT 1978, p. 125]

Cette pratique discursive propre à l'analyse des discours, qui place l'analyste dans une position particulière d'énonciateur à l'égard des discours qu'il analyse et que Pêcheux nommait la « délocalisation tendentielle du sujet énonciateur » ne se réduit pas qu'à une activité de reproduction en décalage d'histoire. Selon Pêcheux, « l'effet discursif de l'analyse du discours a une chance de rencontrer l'histoire : en produisant l'événement non pas comme l'émanation d'un sujet plein [...] mais comme la construction d'un effet en retour répercutant ce qui travaille aux marges du discours » [PÊCHEUX 1981b, p. 17].

1.2.3 L'expérience et l'opinion

Face à cette problématique du développement en Afrique, la présente recherche est confrontée, comme toute recherche, au paradoxe initial de l'heuristique générale ou *paradoxe de Ménon* :

La découverte est impossible, car il n'est pas possible de trouver si l'on ne sait pas ce que l'on cherche et quoi chercher. Si on le sait, il est inutile de le chercher puisqu'on l'a déjà. [Platon¹ cité par Chretien-Goni dans EU 2000]

Le chercheur dispose ou croit disposer de connaissances sur l'objet de recherche et « l'objet reconnu et nommé [lui] cache l'objet-à-connaître » [Bachelard cité par Chretien-Goni dans 2000].

En effet, nous n'arrivons pas en néophyte ; nous sommes en terrain connu. L'expérience et les connaissances dont nous disposons dans ce domaine nous ont forgé une opinion sur le caractère des relations qu'entretiennent les pays occidentaux avec le reste de l'humanité². Cette opinion, si elle n'est pas identifiée et soumise à l'auto-critique, peut représenter un obstacle à une recherche de type scientifique :

La science, dans son besoin d'achèvement comme dans son principe, s'oppose à l'opinion. S'il lui arrive, sur un point particulier, de légitimer l'opinion, c'est pour d'autres raisons que celles qui fondent l'opinion ; de sorte que l'opinion a, en droit, toujours tort. L'opinion pense mal ; elle ne pense pas : elle traduit des besoins en connaissances. En désignant les objets par leur utilité, elle s'interdit de les connaître. On ne peut rien fonder sur l'opinion : il faut d'abord la détruire. Elle est le premier obstacle à surmonter. [BACHELARD 1971, p. 159]

Pour échapper à l'inféodation intellectuelle à laquelle le soumet son opinion sur la problématique, le chercheur doit prendre du recul en effectuant une « rupture avec la connaissance commune » [BACHELARD 1971, p. 12]. L'expérience comme mode de connaissance a été beaucoup débattue. L'empirisme conçoit

1. Ménon, 80 d-e.

2. Cette dénomination « le reste de l'humanité » a été retenue par défaut, toutes les autres dénominations existantes pour désigner ces pays étant chargées de points de vue marqués d'idéologie³, auxquels cette approche épistémologique tente de se soustraire : pays sous-développés, en développement, tiers monde, etc. et le terme « anciennes colonies » est trop restrictif puisque certains pays n'ayant pas subi la colonisation rentrent dans le groupe.

l'expérience comme une forme de connaissance directe et qui ne requiert la médiation d'aucune connaissance conceptuelle ou propositionnelle préalable, par opposition à des formes de connaissance « par description » ou par inférence. Pour le rationalisme au contraire, il n'existe pas de vérités innées ou *a priori* :

Le réel n'est jamais « ce qu'on pourrait croire » mais il est toujours ce qu'on aurait dû penser. [1971, p. 158]

La perception ne se réduirait pas à une réception passive du donné, mais le contenu des expériences serait influencé par l'opinion ou par des inférences. L'opinion serait une forme de médiation entre le sujet et l'objet qui interprète l'expérience à travers la grille des connaissances antérieures :

En fait, on connaît contre une connaissance antérieure, en détruisant des connaissances mal faites. [1971, p. 13]

Les convictions que nous formons, dit encore Bachelard, ont l'apparence d'un savoir. L'illusion visuelle de Müller-Lyer, où l'on perçoit deux lignes égales, bornées différemment, comme inégales, montre que l'acte de perception présuppose une maîtrise conceptuelle ou un jugement, pour qu'un sujet puisse saisir le contenu d'une expérience. Dans une illusion visuelle, l'illusion demeure même après qu'on a pris conscience de sa nature illusoire :

Face au réel, ce qu'on croit savoir clairement offusque ce qu'on devrait savoir. [1971, p. 159]

Pour R. Gregory (1970¹), la perception est comparable à une hypothèse :

La connaissance scientifique est toujours la réforme d'une illusion. Nous ne pouvons donc plus voir dans la description, même minutieuse, d'un monde immédiat qu'une phénoménologie de travail dans le sens où l'on parlait jadis d'hypothèse de travail. [BACHELARD 1971, p. 12]

Le sujet qui croit connaître défend son opinion avec force illustrations tirées de son expérience qui renforcent son jugement et le confortent dans une position qui, éliminant l'inconfort du doute, le rassure :

Lorsqu'elle juge, l'âme ne se parle plus ; soucieuse de sécurité et de stabilité plus que de vérité, elle affirme ou elle nie une opinion dont le contenu peut être vrai ou faux. L'opinion la réunifie, un sujet qui ne fait plus qu'un (donc ne pense plus) se trouve face à un objet tenu pour être tel qu'il apparaît. [Dixsaut dans EU 2000]

L'expérience acquise dans les études de développement a provoqué chez nous une attitude de rejet des pratiques du milieu du développement, considérées par ce milieu comme sans alternatives. Le chercheur, analyste du discours, que nous sommes devenue, doit maintenant lutter contre la facilité de la contre-stéréotypie en réaction à la stéréotypie qui a cours dans les discours d'experts :

1. *The Intelligent Eye*, Weidenfeld & Nicholson, Londres.

Aussi l'esprit scientifique doit-il sans cesse lutter contre les images, contre les analogies, contre les métaphores. [...] Il y a en effet une jouissance intellectuelle dangereuse dans une généralisation hâtive. [BACHELARD 1938, p. 38 et 55]

Cette position, qui a trouvé à s'alimenter au fil des ans, détermine un certain positionnement idéologique face à la problématique qui est celle de notre présente recherche :

À l'usage, les idées se valorisent indûment. Une valeur en soi s'oppose à la circulation des valeurs. C'est un facteur d'inertie pour l'esprit. Parfois une idée dominante polarise un esprit dans sa totalité. [1971, p. 160]

Au seuil de cette recherche, le discours idéologique à l'égard de cette problématique informe plus sur le sujet, impliqué personnellement dans son objet de recherche, que sur l'objet de recherche lui-même :

Il suffit que nous parlions d'un objet pour nous croire objectifs. Mais par notre premier choix, l'objet nous désigne plus que nous ne le désignons. [1971, p. 124]

1.2.4 La question du point de vue

1.2.4.1 L'« intellectualocentrisme »

De façon à nous assurer de la validité de la recherche, nous devons considérer non seulement le point de vue du sujet chercheur sur l'objet, mais les conditions de possibilité de ce point de vue.

Ainsi « le point de vue qui crée l'objet », que Saussure revendique comme fondement de l'objectivation scientifique, n'est rendu possible que parce le linguiste se pose en « spectateur impartial » [BOURDIEU 1980, p. 53] portant un regard extérieur « savant », « attaché à comprendre pour comprendre » [BOURDIEU 1980, p. 53], sur les pratiques langagières, point de vue qui privilégie les relations internes de la structure aux déterminations sociales, économiques et culturelles :

Le statut de spectateur qui se retire de la situation pour l'observer implique une rupture épistémologique, mais aussi sociale, qui ne gouverne jamais aussi subtilement l'activité scientifique que lorsqu'elle cesse d'apparaître comme telle, conduisant à une théorie implicite de la pratique qui est corrélatrice de l'oubli des conditions sociales de possibilité de l'activité scientifique.

[BOURDIEU 1980, p. 57]

Cette posture a permis à la linguistique de se constituer en tant que science, mais a également bâti les fondements du figement de la discipline sur l'étude du système de la langue, « arraché au réel et totalement dépouillé de ses fonctions » [Bakhtine cité par BOURDIEU 1980, p. 54].

Pour l'auteur du *Sens pratique*, il ne suffit pas de constituer l'objet en objet de recherche à partir de la distanciation entre l'observateur et l'observé, comme le fait le structuralisme, position qu'il dénonce comme « le privilège épistémologique de l'observateur » [1980, p. 29], mais également d'objectiver cette objectivation même :

Non abolir magiquement la distance par une fausse participation primitiviste mais objectiver cette distance et les conditions sociales qui la rendent possibles, comme l'extériorité de l'observateur, les techniques d'objectivation dont il dispose, etc. [BOURDIEU 1980, p. 30]

La position d'objectivation que prend le chercheur, selon Bourdieu, dénonce « une prétention à la domination légitime » [1980, p. 49] :

La prétention du théoricien au point de vue absolu, [...], enferme la revendication d'un pouvoir fondé en raison sur les *simples particuliers* voués à l'erreur, qui est privation, par la partialité partisane de leurs points de vue particuliers. [1980, même p.]

Toute analyse savante omet par conséquent d'analyser « le rapport subjectif du savant au monde social et le rapport (social) objectif que suppose ce rapport subjectif » [1980, p. 49]. Ce rapport social objectif, qui cache une prétention à la domination, Bourdieu lui donne le nom d'« intellectualocentrisme » [1980, p. 49].

Prétendre à la « scientificité » est un projet qui doit éveiller la suspicion. Foucault s'interroge sur « l'ambition de pouvoir qu'emporte avec soi la prétention à être une science » [FOUCAULT 1997, p. 11] :

La question, les questions qu'il faut poser ne sont-elles pas celles-ci : « Quels types de savoir voulez-vous disqualifier du moment que vous dites être une science ? Quel sujet parlant, quel sujet discourant, quel sujet d'expérience et de savoir voulez-vous minoriser du moment que vous dites : “moi qui tiens ce discours, je tiens un discours scientifique et je suis un savant ?” ». [1997, p. 11]

La présente recherche n'échappe pas à ce dernier obstacle, par le retrait du monde du développement que nous, en tant que chercheuse, effectuons pour nous installer dans la « cité scientifique » (Bachelard). Cette accession à une position hiérarchiquement supérieure peut être suspectée d'une prétention à la domination, qui trouverait sans doute son explication dans notre passé biographique.

1.2.4.2 L'« occidentalocentrisme »

Outre l'obstacle qui relèverait d'une situation personnelle, il reste que le chercheur appartient à l'un des deux pôles de la dominance, celui des dominants et la présente recherche pourrait être suspectée d'ethnocentrisme. Dans le cas de cette recherche, l'obstacle prend un relief particulier, puisqu'il s'agit de débusquer les processus de dominance dans les discours.

L'ethnocentrisme est la tendance à juger les autres cultures en fonction de la sienne érigée en modèle de référence [Gervais dans AUROUX 1990]. Le néologisme est dû à William Graham Summer, qui a observé que les usages en vigueur (« folkways ») dans un groupe social relèvent de normes, qui apparaissent sous la forme de critères permettant d'apprécier la conformité des conduites des individus aux codes définis par les coutumes de cette collectivité [Chazel dans EU 2000] :

Façon de voir qui fait du groupe propre le centre de tout et dans laquelle tous les autres groupes sont pesés et évalués.

[Summer¹ 1906 cité par Auroux dans AUROUX 1990]

Le terme a d'abord désigné « la propension des peuples archaïques, partout relevée, à faire de leur société [...] le centre du monde, le « nombril de la terre » et d'y rapporter mentalement tout le reste » [Durkheim et Mauss cité par Gervais dans AUROUX 1990]. C'est pourquoi, quand le terme s'étend à « l'observateur de ces peuples sans écriture, l'anthropologue occidental, qui risque de les regarder à travers le prisme déformant de sa culture dominante » [1990], Durkheim et Mauss lui préfèrent le terme de « sociocentrisme ».

Claude Lévi-Strauss pointe le contexte de contact des cultures qui est à la source de l'ethnocentrisme :

Phénomène naturel, résultant des rapports directs ou indirects entre les sociétés.

[*Anthropologie structurale II*]

L'ethnocentrisme peut s'exprimer de plusieurs façons plus ou moins violentes et radicales :

- « la répudiation pure et simple des autres cultures ;
- « la négation par assimilation à soi » ;
- « la réduction de tout autre donné culturel par une explication qui soumet celui-ci aux formes d'intellection produites dans la culture du locuteur » [Suaudeau cité par Gervais dans AUROUX 1990].

C'est de cette dernière forme d'ethnocentrisme que pourrait relever la présente recherche, « prisme déformant » auquel le chercheur aurait pu ne pas réussir à se soustraire envers et contre lui et qui, dans ce cas, peut se nommer *occidentalocentrisme*, en raison de l'appartenance du chercheur à l'un des deux pôles de la dominance : celui de l'Occident. Par exemple, les transferts culturels qui transforment les modes de vie et les modes de pensée des populations, bien que souhaités par les populations africaines peuvent apparaître, du point de vue de l'occidental, comme un danger, celui d'une perte ou d'une dissolution des valeurs traditionnelles.

Devant l'exigence d'objectivité du chercheur en ethnographie et face au constat de la diversité des cultures, est né le *relativisme culturel* qui, niant l'universalité du système culturel occidental, pose la validité de tous les systèmes culturels. Ce postulat dénonce en retour la place que s'accorde l'ethnologue au-dessus des cultures prétendument ethnocentriques : il est ethnocentrique dans son ambition de ne pas l'être [Lévi-Strauss 1961 cité par Gervais dans AUROUX 1990].

Dans la dialectique de Piaget, il n'est pas besoin de ruptures, mais de « changements de points de vue ou décentration » qui est coordination : construction et prise de conscience de coordinations nouvelles. Dans le « cercle épistémologique fondamental » du sujet et de l'objet dans la connaissance, la dialectique est dans l'interaction du Même et de l'Autre, de l'objet et d'un sujet qui se connaît lui-même en connaissant l'objet. L'intelligence « se structure en

1. Summer, auteur du néologisme dans *Folkways*, Boston, Ginn & co. dans Auroux 1990.

fonctionnant » c'est dans l'explication du monde qu'elle trouve les moyens de se forger de nouveaux instruments de connaissance [Piaget cité par Greco dans EU 2000].

1.3 « La forme du projet »

C'est dans la conception même de l'entreprise de recherche que se situe la réponse aux questions des conditions de la recherche :

La méditation de l'objet par le sujet prend toujours la forme du projet.
[BACHELARD 1971, p. 11]

1.3.1 « Le sens du problème »

« La marche vers l'objet n'est pas initialement objective » [BACHELARD 1971, p. 122] et pour que des « faits hétéroclites » acquièrent le statut de « faits scientifiques », le chercheur doit passer de l'expérience commune à la constitution d'une problématique. La problématique scientifique s'obtient par la mise en problème d'une question et l'application d'une méthode pour y répondre. C'est d'abord sur cette capacité à savoir poser la bonne question que repose en grande partie la qualité de la recherche scientifique :

Avant tout, il faut savoir poser des problèmes. Et quoi qu'on dise, dans la vie scientifique, les problèmes ne se posent pas d'eux-mêmes. C'est précisément ce *sens du problème* qui donne la marque du véritable esprit scientifique. Pour un esprit scientifique, toute connaissance est une réponse à une question. S'il n'y a pas eu question, il ne peut pas y avoir connaissance scientifique.
[1971, p. 159]

La méthode¹, « le principe organisateur de la connaissance » [Morin cité par Lemoigne dans EU 2000], qui introduit une distance entre l'esprit et la réalité, est un *accès aux choses* : *via, ac ratio* de Cicéron [Chretien-Goni dans EU 2000]. « La position du problème » détermine le choix de la méthode *ad hoc*.

1.3.2 Le travail de l'analyse

La recherche en sciences humaines est inséparable de l'analyse. La méthodologie spécifique appliquée à cette recherche ressortira de l'*analyse du discours* avec tous les risques inhérents à ce type d'analyse². Le terme *analyse* dans le syntagme *analyse de discours* est polysémique et les différentes tendances de l'analyse de discours ne l'entendent pas pareillement. Bachelard mettait en garde l'esprit scientifique contre « les pièges du langage » [BACHELARD 1971, p. 192] et l'un des critères de scientificité d'une recherche en analyse de discours consiste à définir les concepts cachés derrière les mots employés par le chercheur.

1. Du grec *meta-hodos*.

2. Voir § 1.2.2 page 41.

En effet, le terme *analyse* pour l'École française d'analyse du discours (ci-après EF), qui s'était créée dans les années 70, recouvrait « une conception résolument analytique » de l'analyse de discours :

Si ce label « analyse du discours » a rencontré un tel succès, c'est en grande partie parce que l'EF s'affirmait elle-même comme une véritable *analyse*, c'est-à-dire une décomposition qui s'apparentait à une psychanalyse. Comme le psychanalyste, pour accéder à l'impensé le praticien de l'EF cherchait à décomposer les continuités verbales. [...] Ainsi, dans une perspective althussérienne déceler l'indécelé dans le texte même, c'était le « rapporter à un Autre texte » celui de l'idéologie, présent d'une absence nécessaire dans le premier. Duplicité familière à la psychanalyse, qui sait déchiffrer « sous l'innocence de la parole et de l'écoute, la profondeur assignable d'un second, d'un *tout autre* discours, le discours de l'inconscient¹ ». En s'appuyant sur la scientificité de la linguistique et celle encore à consolider, du matérialisme historique, on devait repérer dans les textes le travail de l'idéologie comme dans le rêve le travail de l'inconscient. Que l'on ait affaire aux intérêts cachés de l'inconscient du sujet ou à ceux d'une classe sociale, dans un cas comme dans l'autre on devait prendre pour objet les processus de méconnaissance. [MAINGUENEAU 1997, p. 20-21]

Si Maingueneau classe l'EF au registre de l'histoire des idées [1997, p. 24], c'est en vertu de la disparition de la configuration politique et sociale qui avait permis sa genèse, ainsi qu'à la perte d'hégémonie de la psychanalyse. Il est incontestable que la disparition du « deuxième monde » (le bloc communiste) a fait refluer l'influence du marxisme au sein de l'analyse de discours, qui ne revendique plus le rôle militant qu'elle avait dans les années 70. La discipline s'est plus sensiblement orientée vers la réflexion sur le sujet. Cependant, la « relation privilégiée avec les problèmes de l'énonciation linguistique, inséparable d'une réflexion sur le sujet » et « l'affirmation d'une primauté de l'interdiscours sur le discours », que Maingueneau affirme comme deux des quatre traits significatifs² des « tendances françaises » de l'analyse de discours, montre, de façon implicite, l'empreinte des apports de la psychanalyse dans l'analyse de discours.

Bachelard faisait de l'analyse scientifique le moyen de relier psychologie et rationalité, en particulier dans la formation de l'esprit scientifique, qui s'acquiert par « la psychanalyse de la connaissance objective³ » [BACHELARD 1938, p. 55]. Pour le philosophe, la rationalité s'enracine dans le psychologique et cette inter-relation, qui agit en préalable à la recherche scientifique, permet, en retour, une « Surveillance intellectuelle de soi⁴ ». Ce faisant, dans son approche épistémologique des sciences, Bachelard parvient à prendre en compte le sujet, tout en préservant l'objectivité et à conjuguer empirisme et rationalité⁵ :

1. Althusser, *Lire le Capital*, tome I, p.12.

2. Les deux autres étant : « un intérêt pour les corpus relativement contraints » et « un souci de la matérialité linguistique » [MAINGUENEAU 1997, p. 24].

3. « Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective », sous-titre de *La formation de l'esprit scientifique* et titre du chapitre III.

4. Sous-titre du chapitre IV, *Le rationalisme appliqué*.

5. Selon E. Morin, Bachelard est l'un des premiers à avoir ainsi su envisager la problématique de la complexité, ce que n'avait pas su faire l'épistémologie anglo-saxonne.

La pensée empirique est claire, *après coup*, quand l'appareil des raisons a été mis au point. [BACHELARD 1938, p. 158]

Le travail de l'analyse des discours inclura l'analyse du chercheur, qui veillera, autant que faire se peut, à ne pas se soustraire de l'analyse, pour des raisons d'objectivation :

Comment, moi, porteur inconscient des valeurs de ma culture, puis-je juger une culture dite primitive ou archaïque ? Que valent nos critères de rationalité ? Dès lors commence la nécessaire autorelativisation de l'observateur, qui se demande : « qui suis-je ? », « où suis-je ? » Le *je* qui surgit ici est le *je* modeste qui découvre que son point de vue est nécessairement partiel et relatif. Ainsi, nous voyons que le progrès même de la connaissance scientifique nécessite que l'observateur s'inclue dans son observation, que le concepteur s'inclue dans sa conception, en somme que le sujet se réintroduise de façon autocritique et autoréflexive dans sa connaissance des objets. [MORIN 1982, p. 29]

[...] l'objectivité scientifique n'exclut pas l'esprit humain, le sujet individuel, la culture, la société : elle les mobilise. Et l'objectivité se fonde sur la mobilisation ininterrompue de l'esprit humain, de ses puissances constructives, de ferments socioculturels et de ferments historiques. [1982, p. 56]

Le contexte politique qui a été à l'origine de la posture théorique de l'analyse du discours des années 70 n'est plus celui d'aujourd'hui ; néanmoins, le contexte de la mondialisation économique et culturelle de ce début du XXI^e siècle offre au chercheur un terrain sur lequel la visée critique de l'analyse du discours trouve matière à s'exercer¹.

1.3.3 Engagement dans la recherche et éthique

Nous avons identifié un certain nombre d'obstacles épistémologiques qui nous permettront de veiller à éviter les écueils d'une analyse immédiate de type idéologique et qui constituent des garde-fous pour l'en prémunir. Dans l'approche de la problématique qui est la nôtre, la tentation est grande de se laisser entraîner dans l'énoncé de lieux communs, tant l'analyse immédiate est biaisée par l'expérience et la connaissance des abus que le système de l'aide au développement génère, abus de pouvoir de la part d'individus, de sociétés, de gouvernements ici et là-bas. Cependant pour « raison garder », il convient de se départir d'une attitude conservatrice, qui aurait pour mot d'ordre la protection forcenée des traditions culturelles africaines ; elle mettrait celui ou celle qui l'adopterait dans une posture moralisatrice, celle du droit de juger de ce qui est bon ou mauvais pour l'Afrique, posture qui n'est pas loin de ressembler à une forme de pouvoir. Il ne s'agira donc pas de s'interroger sur le bien ou le mal d'une dominance qui trouverait son explication dans un néo-colonialisme qui tairait son nom, ni d'en chercher les causes et encore moins d'en désigner les responsables. Afin de nous prémunir d'une telle posture moralisatrice, nous lui opposons une position garante d'une éthique.

1. Voir § 3.5.2.5 page 165.

Les termes d'*éthique* et de *morale* sont parfois donnés pour synonymes, pourtant les notions appartiennent à des registres différents : selon André Jacob dans AUROUX 1990, alors que la morale est liée à un certain nombre de normes et de règles communes que se donnent une société ou une organisation et qui pèsent sur elles, sans pour autant être jamais pleinement réalisées, l'éthique relève d'une mise en pratique individualisée d'une forme de philosophie morale, qui répond à l'exigence d'un monde en perte de valeurs et de sens, au profit d'une logique du rendement dans lequel la morale serait diluée :

Tendu entre enracinements et envol, entre la singularité d'un contexte individuel et un horizon universel, l'« éthique » apparaît ainsi comme l'ultime exigence de renouvellement et de régénération, pour résister à la fascination d'évidences et à la sclérose de l'ordre établi : sens de l'initiative, polarisé entre l'inventivité (personnelle) et la prévenance (envers autrui). Par-delà un certain fidéisme des valeurs morales, on s'ouvre à l'éthique en s'interrogeant sur le sens de sa vie et l'on s'y accomplit en donnant vie au sens. [Jacob dans 1990]

« S'interroge[r] sur le sens de sa vie » est le projet que nous avons formé depuis notre engagement dans la recherche universitaire, comme nous l'avons mentionné dans l'introduction. Plutôt que de prétendre à une objectivité qui ne peut être qu'un vœu pieux ou l'effet de la « langue de bois », nous choisissons d'inscrire notre recherche dans la posture à la fois critique et responsable du chercheur engagé dans la compréhension du monde dans lequel il vit. L'idée d'un engagement mérite cependant examen. En effet la notion d'engagement rime souvent avec la défense d'une cause :

Acte ou attitude de l'intellectuel, de l'artiste qui, prenant conscience de son appartenance à la société et au monde de son temps, renonce à une position de spectateur et met sa pensée ou son art au service d'une cause. *L'engagement politique d'un écrivain. Sartre, écrivain engagé.*

[REY et REY-DEBOVE 1994]

Nous adhérons à l'idée de l'abandon de la « position de spectateur », mais nous rejetons l'idée de « l'engagement politique » au nom d'une idée ou d'un parti. Le mot de *politique*, s'il nous arrive de l'employer, relèvera de son sens neutre, qui dérive de son étymon *police* : « relatif à la vie de la cité ». Certes, quitter cette position de spectateur nous fait nous avancer et donc nous positionner et d'une certaine façon agir, ne serait-ce qu'en entrant dans l'arène. Cependant, nous souhaitons le faire sans brandir une bannière quelle qu'elle soit. L'engagement, tel que nous le concevons, est un engagement à comprendre le monde et si ce terme d'« engagement » pose problème, il convient d'ajouter qu'il se double inévitablement d'une distanciation critique, à l'égard de l'idéologie, pensée non pas seulement comme celle de l'Autre, mais également — et c'est sans doute plus vite dit que fait — à l'égard de sa propre position idéologique. La distanciation critique se devra d'être également auto-critique :

Toute critique doit aussi être auto-critique, non pas au nom de la vérité supérieure de la pensée collective de tel ou tel parti ou de l'autorité de tel ou tel penseur auquel se soumettre mais parce qu'il permet le dépassement de ses propres conceptions, aussi justifiables soient-elles. On ne sort, par là, ni du

discours, ni de l'idéologie en général, mais on se donne les moyens d'un décalage constructif en mettant à jour au moins une partie des présupposés naturalisés sur lesquels on se reposait antérieurement. [ACHARD 1989, p. 89]

Pour ce faire, nous envisageons de nous engager dans cette entreprise de recherche avec la conscience d'une éthique morale et intellectuelle telle que la définit Edgar Morin :

Science avec conscience. Le mot conscience a deux sens. Le premier a été formulé par Rabelais dans son précepte : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». La conscience dont il parle est, bien sûr la conscience morale. [...] Le second sens du mot est intellectuel. Il s'agit de l'attitude auto-réflexive qui est la qualité clé de la conscience. La pensée scientifique est encore incapable de se penser elle-même, de penser sa propre ambivalence et sa propre aventure. La science doit renouer avec la philosophie [...]. La science doit renouer avec la conscience politique et éthique. [MORIN 1982, p. 10]

Cependant, dire que l'on aura réussi ne relève pas de notre ressort. En effet il reste à moduler notre élan d'optimisme en ajoutant qu'il sera toujours impossible de garantir et en tous les cas d'affirmer que l'objectif est atteint tant il semble difficile de s'auto-évaluer et de se déclarer soi-même porteur d'une éthique intellectuelle. Cette tâche incombe plus aux autres qu'à soi-même, comme le dit très bien Roland Barthes en « Préface » de l'ouvrage de François Flahaut¹ :

Un auteur peut certes dire « je », mais il lui est difficile, sans susciter quelque vertige, de commenter ce *moi* par un second « je », forcément différent du premier. Un auteur peut parler de la science de son temps, voire alléguer les rapports qu'il entretient avec elle, mais il n'a pas le pouvoir de s'y situer déclarativement, historiquement, il ne peut *s'évaluer*. Un auteur peut produire une vision éthique du monde, mais il ne peut l'afficher, d'abord parce que, dans l'état actuel de nos préjugés, cela paraîtrait amoindrir son objectivité scientifique, et puis parce qu'une « vision », ce n'est jamais qu'une synthèse, un état second du discours, que l'on peut attribuer à l'autre, non à soi-même. [Barthes dans FLAHAUT 1978, Préface, p. 7]

1. *La parole intermédiaire*, 1978.

Chapitre 2

La France et l'Afrique : la construction d'une relation de dominance particulière

Introduction

Notre objet de recherche est ancré dans des conjonctures historiques qui ont fait et font l'Histoire. Les événements historiques ont donné lieu à des événements discursifs, qui ne peuvent pas être détachés des faits historiques, qu'ils contribuent à construire. Ce sont les événements discursifs qui constituent le matériau de l'analyste du discours. Cependant, le propre de l'analyse du discours est de ne pas détacher le matériau linguistique de son rapport à l'histoire qui lui est constitutif. C'est pourquoi dans ce chapitre, nous aborderons la dominance qui s'exerce dans les relations entre la France et les pays de l'Afrique occidentale¹, anciennement colonies de l'Empire français, au travers des travaux des historiens et sociologues, qui ont étudié ces relations.

Dans le cadre de notre recherche, nous nous centrerons sur les pays d'Afrique occidentale autour du Mali, qui a déjà été l'objet de précédentes recherches, mais sans nous retenir strictement à cet État, notamment² parce que l'histoire des relations franco-africaines prend racine antérieurement à la conquête du Soudan (actuel Mali) et que les territoires ne sont pas restés stables pendant toute la période couverte par nos analyses.

1. Nous souhaitons signaler au lecteur que, si nous sommes amenée à nommer abusivement ces relations « les relations franco-africaines » ou « les relations entre la France et l'Afrique », nous le faisons par économie du discours, mais nous sommes consciente de l'effet de généralisation qu'elle produit et qui peut nous porter préjudice dans la mesure où l'emploi du déterminant défini *le* dans le syntagme nominal (« l'Afrique »), qui désigne un « pluriel interne » (Guillaume) que LAFONT 1978 nomme un « condensif non-nombrable », est un des marqueurs de la stéréotypie. Il ne s'agit pas en effet des relations de la France avec un continent entier, mais bien des relations que la France a construites au fil du temps avec un certain nombre de pays du continent africain, avec lesquels elle a partagé et partage encore des moments d'histoire.

2. Nous reviendrons en 4.5 page 186 au territoire qui est couvert par nos analyses et qui est lié à la construction de notre corpus.

La vivacité des débats sur les relations franco-africaines et la profusion des écrits que ces relations suscitent font état d'une réalité qui plonge ses racines dans l'histoire, celles de l'existence de liens d'un type particulier entre la France et l'Afrique, « une liaison toujours singulière et persistante » [DOZON 2003, p. 17] faite d'ambivalence et d'ambiguïté, que l'anthropologue¹, Jean-Pierre Dozon exprime dès le titre de son ouvrage, *Frères et sujets*². L'expression est empruntée à Hannah Arendt dans son essai sur *L'Impérialisme* dans *Les Origines du totalitarisme* paru en 1982, qui observait que les Français avaient traité leurs colonisés « à la fois en frères et en sujets ». Les spécificités des relations franco-africaines, qui s'inscrivent dans la durée, leur donnent une place tout à fait à part des autres formes de relations que les anciennes puissances coloniales ont pu établir, une « forme d'individualité historique³ » [DOZON 2003, p. 11 et 19]. Elle s'est traduite, de l'Ancien Régime à la V^e République, par « un besoin grandissant d'Afrique » [2003, p. 19] et, en retour, par une certaine forme de « désir de France » [2003, même p.].

Dans ce chapitre, nous nous donnons pour tâche de pointer, à partir des discours qui en font état, les éléments factuels qui, au fil de l'histoire des relations franco-africaines⁴, ont pu participer à la construction d'une relation de dominance. Nous n'avons ni l'ambition, ni les moyens, de réécrire une histoire de ces relations, tâche qui ne relève pas de notre domaine disciplinaire, et qui nous ferait prêter le flanc aux critiques motivées des spécialistes des disciplines concernées. Par conséquent, dans ce chapitre, nous nous employons à repérer et à relever, au fil de l'histoire des relations franco-africaines, les points nodaux qui jalonnant cette histoire, permettent de dessiner les contours de la construction d'une relation de dominance d'un type particulier.

Les événements historiques ne sont pas mentionnés *per se*, mais en tant qu'ils éclairent la compréhension des aspects relationnels. Cette recherche de « cailloux blancs » s'effectue au fil d'un parcours à travers les ouvrages d'historiens et d'anthropologues qui, dans leurs écrits, ont abordé la question des relations franco-africaines et qui nous sont apparus les plus appropriés à traiter de cette question. Notre voix, en tant qu'auteur, pourra apparaître atténuée, comme en second plan, derrière celles des spécialistes dont nous interrogeons les analyses et que nous essayons de faire dialoguer, quand des points de vue divergents apparaissent.

1. Directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales.

2. *Frères et sujets — La France et l'Afrique en perspective*, dans lequel l'auteur s'est donné comme objectif principal d'« identifier les processus et les logiques qui ont fait et qui continuent à faire des relations franco-africaines une liaison toujours singulière et persistante » [DOZON 2003, p. 17].

3. Expression que Dozon emprunte à Max Weber, *Essai sur la théorie de la science*, 1965.

4. Nous couvrirons la période de la traite négrière à la coopération. Nous ne nous étendrons pas sur les aspects du développement qui sont abordés en 3.5 page 143.

2.1 La notion de dominance

Avant de traiter des relations franco-africaines, nous nous devons de préciser le sens que nous donnons, dans le cadre de notre recherche, à la notion de dominance.

D'emblée, le nom *dominance* semble s'inscrire en doublon à côté de celui plus courant de *domination*. Cependant, nous aimerions établir, le plus clairement possible, une distinction entre ces deux noms, tous deux dérivés du même étymon latin, *dominus* — le maître — et de spécifier les emplois que nous en ferons, dans le cadre de notre thèse.

Pour ce faire, nous nous proposons d'essayer de circonscrire les champs sémantiques des noms *dominance* et *domination*. Afin de repérer les nuances et d'identifier les recouvrements possibles d'un nom par l'autre, nous nous référons, très classiquement, aux articles des dictionnaires de langue (le *Robert* et le TLFi), parce c'est leur fonction de conserver la mémoire des usages courants qui sont faits des mots d'une langue. Dans le même temps, nous éclairerons certains aspects spécifiques par le recours à des auteurs ayant produit des analyses sur les questions de domination et de pouvoir.

La distinction que le TLFi opère entre *domination* et *dominance* est en apparence minime : la domination est une « action ou fait de dominer », alors que la *dominance* désigne seulement le fait ; le premier *domination* est par conséquent plus englobant que le deuxième *dominance* :

Domination : Action ou fait de dominer, d'exercer une puissance souveraine et prépondérante.

Dominance : Fait de dominer, d'exercer une puissance souveraine et prépondérante.

Le *Robert* opère sensiblement la même distinction entre les deux noms. *Dominance*, qui est signalé comme un archaïsme (par le signe Vx^1), signifie :

Le fait de dominer \rightarrow *domination*, d'être dominant \rightarrow *prédominance*.

alors que *domination* est :

Action de dominer ; autorité souveraine \rightarrow *empire, maîtrise, omnipotence*.

Cette dernière définition donnée par le lexicographe du *Robert* appelle un commentaire. En effet, le nom *domination* nomme l'action de dominer et il nomme également, par métonymie, l'« autorité souveraine », c'est-à-dire à la fois « le droit de commander, d'imposer l'obéissance² », et « les organes

1. Vieux : « mot, sens ou emploi de l'ancienne langue, incompréhensible ou peu compréhensible de nos jours et jamais employé, sauf par effet de style : archaïsme » [« Tableau des termes, signes conventionnels et abréviations du dictionnaire », [*Petit Robert* 1994].

2. Définition 1 d'*autorité* dans le *Petit Robert* [1994].

du pouvoir¹ », les auteurs² de l'action de domination, ceux qui exercent et disposent du pouvoir : on pourra dire *la domination française* par exemple.

L'emploi du nom *domination* est exemplifié par *Robert* dans ses usages discursifs à travers un certain nombre d'expressions courantes :

Établir sa domination *sur*³ qqn. Être, vivre *sous* la domination de qqn., dans l'esclavage, la sujétion. Vivre *sous* la domination française, anglaise, *sous* une domination étrangère. — *férule, mainmise*.

Dans ces usages, nous relevons le lien syntaxique opéré par les prépositions *sur* et *sous*, qui déterminent une relation agent-patient, c'est-à-dire des relations de domination/soumission et les rapports de place qui en découlent : dessus/dessous.

Aucun contact humain, mais des rapports de domination et de soumission.
[Césaire cité par REY et REY-DEBOVE 1994]

Cette première série d'usages du nom *domination*, qui est celle qui nous concerne⁴, montre l'emploi fréquent qui semble être fait de ce nom dans des contextes impliquant des relations inégalitaires entre des groupes, de type relations inter-États. Les usages enregistrent également, à côté de la mention d'une action ou simultanément à elle, la désignation d'un auteur de cette action, ayant acquis un statut d'autorité souveraine. Le sémantisme de *domination* est proche de celui de *pouvoir* à propos de laquelle Guillemain note :

Il est légitime de s'interroger sur le pouvoir tout nu, encore que cette nudité doive être un produit de l'abstraction, puisqu'on ne connaît pas de pouvoir sans des autorités (des personnes revêtues de l'autorité) qui l'exercent et sans des sujets qui lui obéissent. [EU 2000]

Dans ses études sur les rapports de pouvoir⁵ Foucault insiste sur le « caractère relationnel du pouvoir », le distinguant en cela de la souveraineté, qui est une forme juridique attribuée à un sujet à qui l'on confie une autorité et que l'on habilite à exercer un pouvoir :

Le pouvoir n'est pas une propriété, ce n'est pas une puissance ; le pouvoir ce n'est jamais qu'une relation que l'on ne peut, et ne doit, étudier qu'en fonction des termes entre lesquels cette relation joue. [FOUCAULT 1997, p. 150]

Pour Foucault⁶, le pouvoir circule :

-
1. Définition 2 d'*autorité* [1994].
 2. *Auctor* est l'étymon du nom *autorité*.
 3. Nous soulignons.
 4. La deuxième renvoie aux notions d'influence, d'emprise sur quelqu'un ou de contrôle et de maîtrise de soi.
 5. Dans ses *Cours au collège de France de 1976*, « *Il faut défendre la société* » [1997], Foucault « s'interroge sur la pertinence du modèle de la guerre pour analyser les relations de pouvoir » (4^e) et notamment sur la possible reconduction du même modèle dans l'exercice de la politique.
 6. Foucault s'appuie sur la synthèse des rapports des intendants effectué par le Comte de Boulainvilliers à Louis XIV en 1727 concernant l'État de la France.

Ne pas prendre le pouvoir comme un phénomène de domination massif et homogène — domination d'un individu sur les autres, d'un groupe sur les autres, d'une classe sur les autres — ; bien avoir à l'esprit que le pouvoir, sauf à le considérer de très haut et de très loin, n'est pas quelque chose qui se partage entre ceux qui l'ont et qui le détiennent exclusivement, et puis ceux qui ne l'ont pas et qui le subissent. Le pouvoir, je crois, doit être analysé comme quelque chose qui circule, ou plutôt comme quelque chose qui ne fonctionne qu'en chaîne. [...] Le pouvoir s'exerce en réseau et, sur ce réseau, non seulement les individus circulent, mais ils sont toujours en position de subir et aussi d'exercer ce pouvoir. Ils ne sont jamais la cible inerte ou consentante du pouvoir, ils en sont toujours les relais. autrement dit, le pouvoir transite par les individus, il ne s'applique pas à eux. [FOUCAULT 1997, p. 26]

Le « *pouvoir*, la *prépotence* et la *suprématie* » que permettent d'acquiescer l'action de domination, sont montrés par [REY et REY-DEBOVE 1994] comme pouvant être l'objet d'un exercice abusif : « domination despotique, injuste, tyrannique » avec un renvoi aux noms de « *dictature*, *joug*, *oppression*, *tyrannie* ».

Si l'on se fonde sur les analyses des articles de ces deux dictionnaires, on constate que, malgré la ténuité de la différenciation établie entre les deux noms, *domination* désigne plutôt une action en *faire* et son auteur, alors que le nom *dominance* est réservé au fait résultant de l'action et l'état résultatif en *être*, que procure l'action de domination à l'auteur de cette action.

Les deux noms étant issus du même radical emprunté au latin *domin* — , ce sont les suffixes qui apportent les différenciations sémantiques entre les deux noms : le suffixe — *ation* qui « sert surtout à faire des noms d'action » [GRÉVISSE et GOOSE 1993] et le suffixe — *ance* qui « marqu(e) l'action ou son résultat » [1993] confèrent au nom *dominance* le trait sémantique supplémentaire en *être* qui est absent dans le nom *domination*. Cependant, on pourrait objecter que le trait sémantique en *être* est également marqué à travers l'usage du nom *domination* qui désigne, par métonymie, l'autorité qui l'exerce l'action. Certes. Cependant le marquage en *être* dans le nom *dominance* désigne, non pas l'autorité disposant du pouvoir de domination, mais la situation qui résulte de l'action de domination exercée par une autorité, cet état étant vécu par les deux parties (dominant et dominé). Le même suffixe — *ance* sert aussi à désigner un état dans le nom *dépendance* qui nomme la situation dans laquelle se trouvent indissolublement liées deux parties.

La fréquence d'emploi plus élevée de *domination*, attestée par le TLFi, s'explique par le fait que *ation* est « le suffixe nominal le plus productif en français contemporain » [TLFi]. D'autre part, la basse fréquence d'emploi de *dominance* peut également s'expliquer par son emploi réservé pour des usages de spécialité qui sont apparus « par extension », notamment dans le champ des couleurs et de la peinture (prédominance d'une couleur sur une autre) et dans le domaine de la génétique dans lequel la notion de dominance est attachée à la loi de Mendel sur la prépondérance d'un caractère ou d'un gène dominant ; elle s'oppose alors à celle de récessivité.

Les domaines de spécialité dans lesquels les deux noms sont employés donnent d'autres indications. Le TLFi donne les domaines d'usage du nom

domination, à savoir le « domaine politique, idéologique ou religieux » en relevant, à l'instar du Robert [1994], le caractère « atroce, brutal, insupportable, tyrannique » que peut prendre cette action. Parmi les exemples de discours cités par TLFi, celui de Durkheim est particulièrement riche d'enseignements, puisque pour le sociologue, l'idée de *domination* est associée à différentes autres expressions du *pouvoir*, comme celles d'*ascendant*, de *maîtrise*, de *dépendance* et de *subordination* :

L'idée de pouvoir qui, à son tour, ne va pas sans celle d'ascendant, de maîtrise, de domination et, corrélativement, de dépendance et de subordination.

[Durkheim 1912¹ cité par TLFi]

Les noms *dominance* et *domination* se retrouvent également en usage dans les discours de la sphère économique, dans lesquels ils sont donnés comme des concepts ; c'est notamment le cas dans les discours de François Perroux :

La dominance ou le « leadership » adultéré d'un état qui mobilise les hommes et les ressources par des moyens de contrainte, en vue d'exercer la contrainte.

[Perroux 1964 cité par TLFi]

L'effet de domination consiste, [...] en une influence irréversible ou partiellement réversible exercée par une unité sur une autre. Une unité économique exerce cet effet en raison de sa dimension, de son pouvoir de négociation, de la nature de son activité ou de son appartenance à une zone d'activité dominante.

[Perroux 1964]

Chez cet auteur, la notion de dominance est associée à celle de pouvoir, mais, sans rentrer dans les détails d'une discipline dont nous ne possédons que les rudiments, retenons seulement que, dans cette perspective, la dominance est considérée comme un état, et non pas comme le pouvoir exercé par un élément sur d'autres. Cet emploi est un usage métaphorique issu de l'éthologie, la science des comportements des espèces animales dans leur milieu naturel. Dans les sociétés animales, dans lesquelles les ressources vitales sont rares, c'est la dominance qui structure et régule les rapports sociaux. La dominance est un statut qui s'acquiert dans l'interaction communicative avec les autres membres, qui l'acceptent. Cette notion est d'ordre systémique : l'interaction est un phénomène de régulation sociale, dans un système dont le degré de complexité (du « tout ») est supérieur à celui de la somme des parties.

Au terme de ces investigations, quels usages ferons-nous de *dominance* et *domination* ? Nous choisissons d'employer dans la majorité des cas le nom de *dominance*, parce qu'il nomme l'état relationnel de dépendance mutuelle dans lequel deux entités se trouvent suite à la domination de l'Un sur l'Autre combinée à l'assujettissement et à la soumission de l'Autre par l'Un et qui forme système. Le nom *dominance* correspondrait à l'état du pouvoir relationnel dont la fonction est la circulation entre les différents termes dont parlait Foucault. Le nom *domination* sera par conséquent strictement réservé à l'action de dominer elle-même.

1. *Formes élémentaires de la vie religieuse.*

2.2 La genèse de relations ambiguës entre République et colonies

2.2.1 Le système de la traite négrière : les prémices d'une dominance

On fait généralement commencer l'origine de l'histoire des relations de la France avec l'Afrique au XVI^e siècle avec le développement du commerce triangulaire entre les ports français, les côtes africaines pourvoyeuses d'esclaves et les plantations de canne à sucre de la Caraïbe.

La raison d'être de l'« assemblage biscornu » [Meyer dans MEYER *et al.* 1991, p. 118] qui constitue la première ébauche de l'empire colonial français est alors le commerce, sans lequel ces colonies n'auraient pas existé :

Le commerce est le seul but visé par les réalistes de Paris et de Versailles.
[Meyer dans MEYER *et al.* 1991, p. 118]

Né avec Henri IV, le « premier empire colonial français », qui prend réellement forme avec la mise en place de structures gouvernementales par Colbert, désigne de manière quelque peu abusive un ensemble « composite¹ ». Avec ce premier empire colonial disparate, la France « était effectivement entrée de plain-pied dans l'ère du mercantilisme, stade ou doctrine économique en quelque sorte fondatrice ou pionnière du capitalisme » [DOZON 2003, p. 25]. Le mercantilisme est la politique économique qui est née avec la Renaissance et a été développée surtout au XVII^e siècle jusqu'à la révolution industrielle. L'État se trouve dans la nécessité d'accroître l'activité économique pour faire face à la concurrence des autres nations et de renforcer son rôle. Le mercantilisme qui permet à l'économie de sortir du stade traditionnel à celui de l'industrialisation et du développement prépare le libéralisme et le capitalisme qui lui succéderont. Les idées forces de cette politique sont le rôle essentiel de la richesse matérielle, le nationalisme économique, l'interventionnisme étatique, le protectionnisme, la nécessité de contrôler et de stimuler les activités économiques [Maillet dans EU 2000]. La colonisation est un des éléments de cette politique mercantiliste, telle que l'exprime Colbert, l'un des penseurs de cette « doctrine² » :

Il faut rétablir ou créer toutes les industries, même de luxe ; établir le système protecteur dans les douanes ; organiser les producteurs et les commerçants en corporations ; alléger les entraves fiscales nuisibles à la population ; restituer à

1. « Celui-ci était composé de la Nouvelle-France ou Canada français et de la Louisiane, de quelques îles de la Caraïbe dont l'imposante Saint-Domingue (actuel Haïti, dont la France ne possédait qu'une partie, l'autre étant espagnole), les « îles du Vent » (principalement la Martinique et la Guadeloupe), des Mascareignes (actuellement île Maurice et île de la Réunion), et diverses implantations et comptoirs en Amérique du Sud (Guyane), en Inde et en Afrique occidentale (le Sénégal, le fort de Saint-Louis et l'île de Gorée, auxquels s'ajoutaient quelques autres établissements le long des côtes de Guinée [DOZON 2003, p. 25] de possessions disséminées sur les quatre continents et dont le fleuron est l'île de St-Domingue, « la perle des Antilles ».

2. Il n'y a pas eu à proprement parler de doctrine ou d'école, mais seulement des idées qui expriment des vues théoriques par certains représentants de l'État et économistes dont Colbert, Richelieu, Vauban, de Montchrestien...

la France le transport maritime de ses produits ; développer les colonies et les attacher commercialement à la France [...] ; développer la marine militaire pour protéger la marine marchande. [Colbert cité par EU 2000]

À cette époque, l'Europe ne connaît encore de l'Afrique que sa bordure côtière le long de laquelle s'établissent des comptoirs « la plupart du temps médiocres, toujours en sursis, mais qui, dans les développements du XIX^e siècle, serviront de point de départ pour la grande colonisation, la grande aventure coloniale de l'époque contemporaine » [Meyer dans MEYER *et al.* 1991, p. 118].

L'établissement des français sur les côtes d'Afrique date vraisemblablement de 1624 avec la 1^{re} compagnie dite de Sénégambie rebaptisée en Compagnie du Cap Vert en 1633 sous Richelieu et le 1^{er} poste de traite est implanté au Sénégal en 1639, pour s'établir définitivement à Saint-Louis¹ à l'amont de l'embouchure du fleuve Sénégal en 1659. La traite négrière n'a guère eu d'importance avant 1665-1670 et le premier voyage négrier français connu qui daterait de 1672 [Meyer dans 1991, p. 34, p. 118].

L'accès aux côtes atlantiques d'Afrique occidentale n'est pas aisé, en raison de l'existence d'une barre dite d'avant-côte, parallèle au rivage et formée d'accumulation sédimentaire due au déferlement des houles. Cette difficulté d'accès au littoral des gros bateaux² (sauf en quelques points privilégiés) due à la barre, a été dite comme ayant longtemps interdit aux Africains la sortie hors des terres à la découverte d'autres mondes. Selon l'historien Elikia M'Bokolo, « l'Afrique continent fermé et isolé, à la fois coupé de tous autres par des barrières naturelles insurmontables et replié sur lui-même » [M'BOKOLO 1992, p. 21] est un préjugé qui tient au manque de sources pour effectuer un travail d'histoire sur cette période.

Les grandes compagnies maritimes européennes, qui « découvrent » ces côtes, y implantent des emplacements commerciaux à forte rentabilité. Les comptoirs sont d'abord le fait d'initiatives individuelles de grandes compagnies bénéficiant de larges privilèges, qui investissent dans le commerce maritime de la traite et qui sont reprises dans le giron de l'État, avec Colbert, qui en assure le contrôle dès le début du XVII^e siècle en instaurant le « régime de l'Exclusif » nommé aussi « Pacte colonial » :

Le commerce des pays de l'Europe occidentale avec leurs colonies d'Amérique forme en effet des systèmes théoriquement fermés. Partout, le pacte colonial, l'« exclusif » sont en vigueur. Les colonies n'ont pas le droit de transformer sur place les matières premières qu'elles recueillent, la transformation doit avoir lieu dans la métropole. De même, les colonies ne peuvent acheter que des produits fabriqués par la métropole. [Godechot dans EU 2000]

Ce Pacte colonial est un ensemble de mesures protectionnistes qui vise à protéger le commerce de la métropole avec les colonies. Le commerce est réglementé et contrôlé, afin de créer la complémentarité entre la métropole et la

1. En hommage au roi Saint-Louis.

2. Pendant longtemps, on a transbordé marchandises et passagers sur de frêles esquifs capables de franchir la barre ; encore le déferlement rendait-il ce passage dangereux. Puis on a construit des wharfs, ou jetées sur pilotis, longs de plusieurs centaines de mètres, à l'extrémité desquels les navires accostaient, au large de la barre [Pinot dans EU 2000].

colonie au bénéfice de la première qui se réserve l'exclusivité des productions ; dans le même temps, le Pacte interdit à la colonie de se donner des industries capables de concurrencer l'industrie métropolitaine [Valarché dans EU 2000].

C'est le début de la traite négrière atlantique¹ qui a durement éprouvé les populations des régions côtières de l'Afrique de l'Ouest. Selon l'étude de P. Manning et W. S. Griffiths, 1988² [citée par Alencastro dans EU 2000], ces régions peuplées de 25 millions d'habitants en 1730, avaient perdu de 3 à 7 millions en 1850³.

La traite négrière européenne est nommée « atlantique », du nom de la côte ouest africaine qui servait de réservoir négrier ou « transatlantique » en raison du transport des captifs d'un côté à l'autre de l'Océan Atlantique ou encore « commerce triangulaire », puisque le trafic impliquait les trois continents : l'Europe d'où partaient les navires des compagnies négrières, l'Afrique où étaient achetés les esclaves et l'Amérique et ses plantations dans lesquelles les esclaves étaient envoyés (Saint-Domingue, Martinique et Guadeloupe, Guyane).

L'analyse de cette période du commencement de l'histoire des relations franco-africaines est sujette à divergences et à controverses. En effet, en ce qui concerne la traite négrière, non seulement les analyses ne sont pas toujours partagées, mais, qu'elles émanent d'historiens européens ou africains, elles se révèlent souvent empreintes de prises de positions idéologiques qui ébranlent leurs crédibilités scientifiques.

Concernant d'abord les origines : Pétré-Grenouilleau remet en cause la paternité occidentale de la traite [1997, p. 7-26]. Selon lui, « l'invention de la traite » ne serait pas le fait des occidentaux, mais du monde musulman qui, environ mille ans avant l'Occident, développa la traite transsaharienne et orientale ; c'est la conquête musulmane qui aurait exigé, à partir du VII^e siècle, « une augmentation considérable de la demande en main-d'œuvre servile » [1997, p. 9-10].

M'Bokolo ne conteste pas cette double réalité de la traite conduite par les pays musulmans (de la fin du IX^e au XIX^e siècle) et par les États européens (de la fin du XV^e au XIX^e siècle), mais il objecte que, si la traite atlantique, que l'on nomme « la traite », est celle qui a suscité le plus de débats, c'est parce que, outre le fait qu'elle est la mieux ou « la moins mal documentée », « elle est aussi celle qui s'est attachée de manière exclusive à l'asservissement des seuls Africains, tandis que les pays musulmans ont asservi indifféremment des Blancs et des Noirs » [M'BOKOLO 2005, p. 32]. En outre, la traite arabe n'était qu'un complément au commerce de marchandises précieuses, tel l'or du Soudan, l'ivoire et le bois ; « la traite arabe était orientée principalement

1. Abolie en 1794, elle est rétablie en 1802 par Napoléon Bonaparte, elle sera interdite en 1815 sous l'influence anglaise, mais pour être définitivement abolie en France en 1848.

2. « Divining the improvable simulating the demography of African slavery », in *Journal of Interdisciplinary History*, vol. XIX, n°2.

3. Dans les débats autour de la traite négrière, la question de la comptabilité des pertes attribuables à la traite est un des objets de controverse qui donne lieu au « jeu des nombres » [Curtin cité par ETEMAD 2005, p. 97]. Il convient donc de rester prudent sur les chiffres avancés.

vers la satisfaction des besoins domestiques », alors que la traite atlantique alimentait un large négoce international¹.

Concernant les effets du commerce triangulaire de « bois d'ébène² » sur le développement de l'Afrique, les positions divergent également.

Pour l'historien Joseph Ki-Zerbo, la traite négrière a « entraîné un traumatisme moral et idéologique chez de nombreux africains » [KI-ZERBO 1972, p. 220] :

En bref, la traite a été un tournant macabre qui aurait pu conduire cette race à la disparition quasi totale, comme en Amérique du Nord pour les Indiens, d'autant plus que ses effets se sont déployés sur un demi-millénaire.

[1972, p. 221]

La traite a déstabilisé complètement les économies locales, en décimant la population, en retirant à l'Afrique ses éléments les plus sains et les plus vigoureux et en ébranlant la permanence sur laquelle les sociétés agricoles étaient fondées. Dans son *Histoire de la civilisation africaine* (écrite en 1933), l'ethnologue allemand Léo Frobenius³, qui a étudié l'origine de la culture, notamment en Afrique de l'Ouest, note l'état d'épanouissement dans lequel se trouvaient les États africains quand les premiers navigateurs européens les ont découverts à la fin du Moyen-Âge et la destruction qui a résulté de leur passage :

Les révélations des navigateurs du xv^e et xvii^e siècle fournissent la preuve certaine que l'Afrique nègre qui s'étendait au sud de la zone désertique du Sahara était encore en plein épanouissement, dans tout l'éclat de civilisations harmonieuses et bien formées. Cette floraison, les conquistadores européens l'anéantissaient à mesure qu'ils progressaient. Car le nouveau pays d'Amérique avait besoin d'esclaves et l'Afrique en offrait : des centaines, des milliers, de pleines cargaisons d'esclaves!

[FROBENIUS 1952, p. 14-15]

En outre « la traite (a) install(é) à l'état chronique la guerre, la violence intra-tribale et inter-tribale » ajoute Ki-Zerbo [1972, p. 220]

R. et M. Cornevin en affirmant que « la traite des esclaves [...] a constitué le facteur de déclin majeur de l'Afrique noire » [CORNEVIN et CORNEVIN 1964, p. 207], résument le point de vue commun à un certain nombre d'auteurs.

Ces analyses ne sont cependant pas partagées par Pétré-Grenouilleau qui reprend les arguments point par point ; tout d'abord celui de la « ponction démographique et de ses conséquences » : après avoir discuté de la validité des modes de calcul utilisés, l'auteur de *La traite des noirs* observe que les zones de traite intensive sont actuellement les régions les plus densément peuplées et il en déduit que la traite « n'a pas eu d'effets profonds et durables » et qu'« il

1. Il convient de noter que le terme *traite* « était à l'époque moderne un équivalent de celui de *commerce*. Il sous-entendait l'existence d'opérations d'achat et de vente. On pouvait parler de la traite des huiles et des blés, en Europe, ou bien encore de celle de la gomme, au Sénégal. Par « traitant », on désignait non seulement le marchand, mais aussi le bénéficiaire de marchés publics ou de monopoles, bref l'homme brassant des affaires » [PÉTRÉ-GRENOUILLEAU 2004, p. 19].

2. Nom donné aux cargaisons humaines par les négriers.

3. 1873-1928.

serait exagéré, à la faveur d'une lecture européocentrique dépassée de l'histoire de l'Afrique, de voir dans les effets démographiques de la traite l'une des raisons essentielles du « mal-développement » africain » [PÉTRÉ-GRENOUILLEAU 1997, p. 100-106].

Au sujet du « rôle de la traite dans l'instabilité politico-militaire africaine », Pétré-Grenouilleau plaide pour que soit révisée l'image des liens de cause à effet entre traite et instabilité politique, cette dernière s'expliquant par des « processus internes et anciens [...] propres au fonctionnement des sociétés locales » [1997, p. 104-106]. À partir des connaissances sur l'organisation sociale et politique de l'Afrique « noire¹ », il montre que l'essor de la traite s'insère dans un processus de transformations politiques et économiques et mentionne l'existence de captifs faits prisonniers lors de conflits qui s'expliquent par le fait du processus de formation des États :

La traite (transsaharienne ou atlantique) prit une véritable ampleur par le fait de sollicitations extérieures qui trouvèrent sur place des structures particulièrement favorables à l'élaboration d'une prompte et efficace réponse. [1997, p. 114]

Là encore, l'analyse de M'Bokolo est sensiblement différente puisque l'historien défend l'idée que les sociétés africaines sont entrées dans le système de la traite négrière « à leur corps défendant ». Des groupes d'intermédiaires vont se constituer et vont réussir dans cette entreprise de collaboration avec les États européens :

Les États africains se sont donc, si l'on peut dire, laissé piéger par les négriers européens. [...] Les Africains n'avaient, comme tous les peuples, aucun goût particulier pour l'esclavage, et c'est bien un système qui a généré et entretenu celui-ci. [M'BOKOLO 2005, p. 34]

L'historien Jean Suret-Canale adopte une position intermédiaire plus distanciée :

La traite n'a pas été l'aboutissement d'un processus de développement interne, mais elle a résulté d'une sollicitation, d'une intervention extérieure; elle n'a pas été la conséquence et l'accompagnement d'un progrès des forces productives. [SURET-CANALE 1980, p. 89]

Selon Pétré-Grenouilleau, la traite, qui aurait également contribué au renforcement des États les plus structurés par les transferts de population dont une partie restait sur place, aurait été, en Afrique occidentale, le résultat d'un choix, un instrument au service des pouvoirs en place. Il conclut sur la nécessité de raisonner non plus en « effets » de la traite (pertes et profits), mais à son rôle de « catalyseur ou de frein de la dynamique politico-africaine » [PÉTRÉ-GRENOUILLEAU 1997, p. 123]. Cette analyse de la traite négrière se veut une invitation « à une relecture d'ensemble de l'histoire africaine » :

1. Notamment, la nature du « mode de production africain » [Coquery-Vidrovitch cité par PÉTRÉ-GRENOUILLEAU 1997] « qui se fonde sur l'existence d'un « système lignager » [Meillassoux cité par PÉTRÉ-GRENOUILLEAU 1997] séparant la sphère de l'autoconsommation villageoise et celle du grand commerce, réservé aux élites lignagères.

C'est aussi refuser l'idée selon laquelle toute transformation n'a pu s'opérer que par la médiation de l'Europe ou de l'Islam. C'est enfin croire que les Africains ne furent pas seulement des victimes, des collaborateurs ou des opposants aux influences venues de l'extérieur, mais aussi les acteurs de leurs histoires.

[1997, p. 123]

Ce point de vue n'est pas celui de M'Bokolo, pour qui la situation actuelle de l'Afrique est imputable aux effets de la traite, « dans la mesure où en sont issus la fragilisation durable du continent, sa colonisation par l'impérialisme européen du XIX^e siècle » [M'BOKOLO 1992, p. 32].

Les différents auteurs s'entendent cependant pour reconnaître l'impact de la traite négrière sur le développement économique des États européens¹ qui en étaient les initiateurs, comme le note Ki-Zerbo :

Au titre du capital-travail et de matière première, l'Afrique noire a donc participé malgré elle au décollage économique de l'Europe, et elle continuera à jouer ce rôle durant toute la période coloniale ou néo-coloniale.

[KI-ZERBO 1972, p. 221]

L'analyse de Pétré-Grenouilleau se veut cependant plus nuancée. Si la traite a participé au développement et a même fait la fortune de certains cités portuaires, Nantes, La Rochelle, Le Havre, Bordeaux... , ce développement pouvait se révéler assez fragile, prompt à s'écrouler rapidement avec l'arrêt de l'activité. Concernant la question du financement de la révolution industrielle par la traite, l'auteur conclut que, si elle n'a pas été le seul facteur à l'origine du financement de l'essor industriel, elle y a néanmoins contribué ; elle a en outre joué « un rôle essentiel, mais non indispensable, dans le système de la plantation, dans l'essor de la production coloniale et dans l'accroissement du commerce international de ces produits » [PÉTRÉ-GRENOUILLEAU 1997, p. 89-90]. La traite atlantique aurait été « la réactivation et le développement, sur une grande échelle, d'une forme d'esclavage à des fins essentiellement productives, dans le cadre d'un début de mondialisation de l'économie parallèle à l'essor de la civilisation matérielle occidentale » [1997, p. 27].

Pour clore ces échanges de point de vue autour la question de la traite négrière atlantique, nous pourrions conclure que la traite, qui était un système d'exploitation et d'oppression de l'Europe sur l'Afrique, esquissait l'ébauche d'un système de dominance coloniale avec le mercantilisme, qui caractérise l'Europe du XVII^e siècle et qui s'effacera pour laisser la place au capitalisme et au libéralisme. Dans ce système d'exploitation commerciale, une partie des Africains était impliquée, ce que M'Bokolo signifie dans le titre même de son article « Quand les Africains contribuaient à la traite ». L'historien montre bien que le système de la traite, organisé par les compagnies de traite européennes, repose sur la complicité d'une « classe de princes marchands² » [M'BOKOLO 2005, p. 34] qui contrôlaient différents points de la côte atlantique depuis l'embouchure du Sénégal jusqu'à celle du Congo. C'est donc un système

1. Nous ne nous intéresserons pas ici à son impact sur l'économie des pays outre-atlantique.

2. Une illustration discursive de cette complicité des princes africains dans le corpus : [LOYER 1714, corpus 1-1].

complexe qui s'appuie sur les divisions à l'intérieur des sociétés africaines en les accentuant et qui préfigure le fonctionnement du système colonial qui lui succèdera : un système de dominance à plusieurs termes ou plusieurs dimensions.

2.2.2 Entre principes anticolonialistes et intérêts économiques

À la veille de la Révolution, colonialisme et esclavagisme sont liés : l'exploitation des colonies ne peut se concevoir sans les esclaves et la question de l'abolition de l'esclavage s'est donc heurtée à celle de la raison d'être économique des colonies.

C'est seulement le rapport entre ces deux idéologies et l'information qu'il apporte sur l'idéologie coloniale française qui retiendra notre attention et non pas l'étude de l'esclavage en tant que tel, car cet aspect du commerce triangulaire ne concerne pas directement notre aire géographique ; dans le système de la traite, l'Afrique constituait essentiellement le réservoir de main d'œuvre servile pour les plantations de canne à sucre, de café, de coton, d'indigo, etc., qui étaient exploitées dans la Caraïbe et l'Océan Indien :

Les comptoirs africains n'ont d'autre but, d'autre raison d'être que d'approvisionner en « bois d'ébène » et au moindre coût, les fabriques à sucre, en main d'œuvre bon marché. [MEYER *et al.* 1991, p. 118]

Le comptoir fortifié de Saint-Louis, ainsi que les autres postes de la côte ouest africaine, étaient ainsi spécialisés dans le négoce et la traite négrière, plutôt que dans la plantation, « en dehors de quelques exportations de gomme ou d'ivoire, leur fonction est d'approvisionner par une traite nationale les îles des Antilles toujours affamées d'esclaves » [BÉNOT 1987, p. 13], même si les colons « rêvent de faire de ces points d'appui une base pour des « établissements libres » où des Africains cultiveraient sur place la canne à sucre et rendraient ainsi la traite et l'esclavage inutiles [1987, même p.]

« Anti-esclavagisme », « anti-traite », et « anti-colonialisme » ne se confondent pas dans l'esprit des pré-révolutionnaires. Suret-Canale, après Brunshwig (1974), qui signalait que le nom *anti-colonialisme*, comme celui de *colonialisme*, sont des anachronismes avant 1905, mentionne que le colonialisme et l'anti-colonialisme du XVIII^e siècle différaient des nôtres :

Cet anti-colonialisme-là était avant tout celui des colons contre les métropoles... [SURET-CANALE 1980, p. 129]

La remise en cause de l'esclavage n'impliquait nullement le renoncement à l'idée coloniale :

L'anti-esclavagisme est une protestation contre un certain mode d'exploitation des colonies, et qui donc, n'implique pas un anticolonialisme de principe. Il peut même être à la base d'une conception plus moderne, plus efficace de la colonisation. [BÉNOT 1987, p. 12]

Ainsi la Société des Noirs, fondée par Brissot en 1788 à laquelle adhèrent notamment Condorcet, l'Abbé Grégoire, Mirabeau, La Fayette, La Rochefoucauld, réclame l'abolition de l'esclavage qui n'est pas mentionnée dans la déclaration de 1789¹ et qui perdurera jusqu'à la proclamation de la République, mais propose une abolition graduelle qui permettrait de remplacer progressivement les esclaves par des ouvriers rétribués pour leur travail. De fait, les résistances à l'abolition, y compris chez les révolutionnaires, s'expliquent par la contradiction entre des principes qui pouvaient être anticolonialistes et des intérêts économiques ; la prospérité de l'économie française était liée à la production sucrière des colonies et à ses excédents commerciaux [BÉNOT 1987, p. 7-20] et l'anti-esclavagisme mettait par conséquent en péril un système économique fondé sur les excédents du commerce sucrier principalement et qui était conçu avec le concours d'une main d'œuvre non-rémunérée.

Paradoxalement, dans les débats autour de l'abolition de l'esclavage, pour laquelle militait la Société des amis des noirs ainsi que d'autres révolutionnaires, l'idée de l'abolition pure et simple de la colonisation était loin d'être admise. Au contraire, ces débats ont préparé les mentalités et fait avancer la définition d'une nouvelle forme de colonisation qui verra le jour à la fin du XIX^e siècle, mais qui se prépare bien avant.

2.2.3 L'abolition de l'esclavage et la question du droit naturel

L'esclavage était réglementé par le *Code noir*, préparé par Colbert et promulgué à Versailles par Louis XIV en mars 1685 [MANCERON 2003, p. 30], à l'usage des gouverneurs des « colonies esclavagistes » de la Caraïbe et de l'Océan Indien, comme son sous-titre l'indique bien : *Code noir ou recueil d'édits, déclarations et arrêts concernant les esclaves nègres de l'Amérique*. Bien que n'ayant pas directement concerné les comptoirs africains, il nous importe de le prendre en compte en tant qu'il informe sur la politique coloniale française de l'Ancien Régime. En particulier, parmi les 60 articles du *Code noir* qui s'attachent à fixer les conditions de l'esclavage², l'article 44 qui déclare « les esclaves être meubles », pose une question qui est au centre des débats anticolonialistes des Lumières : celle du droit naturel et de son universalité.

Les historiens du droit expriment leurs difficultés à dater la genèse de l'idée d'un droit naturel, mais il semble que le XVII^e siècle ait été une époque charnière dans l'élaboration de la notion moderne des droits de l'homme [AMSELLE 1996, p. 22]. La notion de droit naturel n'a pu émerger que dans son dégagement d'une idée du droit reposant sur la puissance divine, et donc avec la conception de la laïcité du droit naturel [Grotius 1646, puis Pufendorf 1708 dans AMSELLE 1996, p. 25].

L'idée d'un droit naturel d'ordre anthropologique a été à l'origine du principe de la Révolution et au fondement des *Déclarations des Droits de*

1. Elle le sera dans celle de 1793.

2. Le régime matrimonial des esclaves, leurs religions, leurs punitions en cas de fuite, les obligations des maîtres en terme de nourriture et d'habillement, etc. Il protège les esclaves contre les abus des maîtres à leur égard, en particulier contre les coups, la torture ou le meurtre (Article 42).

l'homme et du citoyen de 1789 et 1793 [AMSELLE 1996, p. 62] : « Les hommes naissent libres et égaux en droit » (Article 1^{er} de la Déclaration de 1789) ; l'existence d'un droit naturel congénital qui est déclaré dans cette première phrase de l'article est aussitôt relativisée par une seconde phrase formulée immédiatement à la suite sous forme d'assertion négative : « Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune », ce qui induit la reconnaissance de la jouissance potentielle d'un passe-droit civil qui peut se substituer au droit naturel, si la situation de la collectivité l'impose. Cette distinction constitue une brèche dans la reconnaissance du droit naturel à tous et à chacun. Ce droit naturel congénital est mis en concurrence avec un droit civil *de facto*, qui peut se substituer à lui, car ce sont les règles sociales qui régissent la vie civile.

La Constitution de 1791, qui inclut la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789, fait prévaloir les droits et les devoirs en société au détriment d'un droit naturel universel et cette prévalence s'imposera au XIX^e siècle :

[...] au XIX^e siècle il faut reconnaître au-dessus de l'individu l'existence non métaphorique, mais réelle, de l'« être social », si bien qu'il s'en dégage un droit supérieur à celui de l'individu, le droit social, qui seul pourrait garantir les droits individuels en montrant qu'ils expriment en fait un devoir de solidarité — le mot est également prononcé — envers la collectivité. [NICOLET 1982, p. 343]

Cette distinction est de prime importance puisque, sur elle, prendra appui le débat sur l'esclavage et sur la colonisation autour de l'idée d'un droit naturel universel applicable ou non à tous les individus vivant sur le territoire de la République. Cependant, dans le même temps, grandira l'idée d'une forme de relativité de ce droit par sa restriction à certaines sociétés « civilisées » dont le parangon est représenté par la nation française.

En vertu de cette distinction, le respect du droit naturel ne sera pas observé à Saint-Domingue. L'esclavage ne sera officiellement aboli qu'en 1794, et sous la pression des révoltes des planteurs, le gouvernement français serait conduit en 1804 à accorder de fait un statut particulier à l'île qui disposait d'un gouvernement indépendant avec à sa tête Toussaint Louverture, tout en étant partie de la République française [BÉNOT 1987, p. 11].

L'« idéologie anti-esclavagiste pré-révolutionnaire » [1987, p. 9], qui est héritée de la pensée des Lumières, repose sur cette double interprétation du droit, qui autorise des réserves quant à son application :

Une manière de concevoir l'universel à partir d'un socle particulier ; [...] en formulant *de jure* l'unité du genre humain tout en relativisant *de facto* son application à des sociétés ou à des « races » qui ne semblaient pas en saisir la portée. [DOZON 2003, p. 50]

Ce paradoxe conduit à des discriminations catégorielles, entre les colons blancs, la « tribu innombrable¹ » noire de la main d'œuvre et celle des métis et affranchis, qui ont pour destin d'être un jour « assimilés » [AMSELLE 1996, p. 62].

1. Maury lors des débats sur l'esclavage à la Constituante de mai à septembre 1791, cité par AMSELLE 1996, p. 62.

Ces positions ambiguës, dont la Révolution hérite des Lumières et qui reposent sur des ambivalences, préfigurent les argumentaires de l'idéologie coloniale de la III^e République, fondée sur des raisons à la fois économiques et humanitaires et qui maintiendra côte à côte deux notions *a priori* peu conciliables : la *res publica* et la colonie, en concevant et en mettant en œuvre une République colonisatrice. La mission que se donne la jeune patrie des droits de l'homme, héritée de 1789, lui impose de sauver les opprimés et de protéger les droits de l'homme partout où ils sont menacés. Sur ces fondements idéologiques, elle se doit d'être la libératrice des esclaves de la traite, responsable de leur émancipation et dans le même temps de prendre en charge leur contrôle.

L'interprétation différentielle du droit selon les degrés de civilisation s'inscrira dans le *Traité international* de Frédéric de Martens, un juriste bien reconnu de cette période :

Le droit international européen n'est point applicable aux relations d'une puissance civilisée avec une nation demi-sauvage. [...] Le droit international n'est pas applicable à tout le genre humain. Comment saurait-on appliquer ce droit, qui est un produit de la civilisation et une conséquence de la communauté des idées morales et juridiques des nations civilisées, aux peuples qui n'ont aucune conscience des devoirs qui en découlent ?

[Martens 1886 cité par MANCERON 2003, p. 147]

2.3 Les premières étapes de la colonisation

2.3.1 L'expédition d'Égypte : la première mission civilisatrice

En 1793, les Caraïbes sont le théâtre de révoltes, notamment avec la « guerre civile » à Saint-Domingue (entre blancs et affranchis qui arment les esclaves). En 1804, Saint-Domingue acquiert un statut d'indépendance au sein de la République française. C'est la fin du premier empire colonial et de la prospérité commerciale de la France¹. La France qui avait cédé à l'Angleterre, par le Traité de Paris (1763) signé à l'issue de la Guerre de sept ans (1755-1763), une partie de ses possessions d'outre-mer en particulier la Nouvelle France (le Canada avec ses dépendances), conserve une partie des îles de la Caraïbe et les comptoirs français du Sénégal, où la présence française reste bien implantée : à Gorée et à Saint-Louis², où s'est développée une société créole, qui s'est constituée *de facto* plutôt que comme le résultat d'une politique délibérée d'« assimilation culturelle » [Hargreaves, 1865 cité par DOZON 2003, p. 40]. Il s'agit d'une appropriation par les populations des apports culturels français, une sorte d'« assimilation active (qui) fut sans doute au point de départ de ce que l'on a appelé un « désir de France³ » [DOZON 2003, p. 42].

C'est peut-être pour cette raison que les desseins de colonisation, notamment ceux de la Société des amis des noirs rebaptisée en Société des amis des Noirs

1. Saint-Domingue avait permis une augmentation de la production sucrière française qui avait placé la France comme 1^{er} producteur mondial de sucre.

2. Récupéré en 1783.

3. Qui trouvera sa plus belle illustration dans l'élection du créole de Saint-Louis, Durand Valentin, en 1848, à l'Assemblée nationale française.

et des colonies, sont tournés vers l'Afrique dans le projet d'y mettre en valeur des terres qui seraient exploitées librement par les indigènes et d'organiser leur éducation. C'est le cas du projet conçu en 1787, par La Fayette, membre de la Société, qui milite dans ce sens pour la conquête de l'Afrique du Nord et de l'Égypte [DOZON 2003, p. 53-54].

Ce projet de conquête prendra corps avec l'Expédition d'Égypte conduite par Bonaparte qui débarque en Égypte en 1798, avec son armée et une équipe de savants, non pas avec la perspective d'exploiter une colonie mais dans l'objectif de couper la route à l'Angleterre, d'imposer sa notoriété de grand conquérant et de restaurer sa splendeur passée à cette terre antique, héritière de la science grecque, qu'elle aurait perfectionnée et transmise à l'Occident.

Il fallait ramener sur les rivages du Nil les sciences si longtemps exilées ». [Chabrol, 1826, « Essai sur les mœurs des habitants modernes de l'Égypte ».
[in *Description de l'Égypte* cité par AMSELLE 1996, p. 62]

La conquête se veut une entreprise de « régénération » des peuples de l'Orient. La régénération, chère aux philosophes des Lumières et aux révolutionnaires de 1789¹, repose sur l'idée de la « formation de l'homme nouveau », liée à la révolution et à la mythique de l'originel :

C'est donc en se rendant identiques à ces hommes neufs des anciens peuples que les révolutionnaires estiment avoir une chance de reconquérir l'humanité en eux. [OZOUF 1989, p. 122]

Dans le cas de l'Égypte, la régénération passe par la libération des peuples contre les oppresseurs mamelouks et ottomans. Elle s'inscrit dans l'esprit du respect du droit naturel, droit bafoué par le despotisme et qui serait à l'origine du retard politique des peuples de l'Orient par rapport à l'Europe. L'expédition, dans l'esprit de Bonaparte, est une mission de « régénération » par la civilisation², telle que la conçoit l'Europe des Lumières.

Afin que les sociétés orientales, particulièrement l'Égypte, retrouvent leur splendeur d'antan, il convient d'étendre à cette région du monde un principe qui a vu le jour en Occident mais qui doit avoir une application universelle puisque les Lumières postulent l'identité des hommes dans le temps et dans l'espace. [AMSELLE 1996, p. 63]

L'expédition d'Égypte reprend également la classification racologique élaborée par Volney, qui oppose les Arabes aux Coptes qu'il désigne comme les « anciens indigènes » de l'Égypte, assignant ainsi à la civilisation égyptienne une origine noire, conception qu'il reprend d'Hérodote et de Diodore de Sicile et qui constituera les fondements de la thèse afro-centriste de l'historien sénégalais Cheikh Anta Diop.

Le projet est paradoxal, dans son ambition de faire co-exister l'universalisme du droit naturel que l'intervention européenne se charge de faire appliquer, et le relativisme de son application en fonction des « races », qui ne sont pas

1. Grégoire et Volney seront les inspirateurs de Bonaparte dans l'expédition.

2. Le nom *civilisation* est employé par Bonaparte [AMSELLE 1996, p. 60].

à même de les appliquer, faute de la civilisation nécessaire, ce qui implique de fait des restrictions. Cette ventilation du droit selon les appartenances raciales, outre de marquer les différences entre les populations, aura plusieurs conséquences politiques : d'une part, la mise en place d'un régime particulier pour les colonies, avec l'article 91 de la Constitution de l'an VIII qui précise que « le régime des colonies françaises sera déterminé par des lois spéciales », d'autre part, le rétablissement en 1802 de « la condition des personnes en vigueur avant 1789 », autrement dit l'esclavage.

Cette expédition peut être qualifiée de « mission civilisatrice » avant l'heure, dans son dessein, mais aussi dans ses réalisations : réformes de l'organisation du système fiscal, judiciaire, réalisations de grands travaux et installation de manufactures (1798-1801).

L'échec du grand projet de Bonaparte fut lié notamment à la démesure d'un projet difficile à maîtriser et qui a rencontré la résistance des populations supposées être libérées et régénérées. Néanmoins, l'expérience de colonisation qu'il a représentée dessine les contours de la problématique qui sera celle de l'empire colonial français à venir. Son projet n'est plus, ou plus seulement, l'exploitation économique maximale des peuples et des territoires conquis, mais un projet fondé sur une idéologie civilisatrice, qui se donne pour objet d'universaliser le modèle de la chose publique à la Française, tout en reconnaissant les composantes culturelles des peuples colonisés.

2.3.2 La conquête de l'Algérie : l'expérience de la colonisation à la Française

Ce sous-chapitre consacré à la colonisation de l'Algérie, comme les autres sous-chapitres, sera centré sur les éléments que cette nouvelle phase de l'exercice de la colonisation française apporte à la construction des relations franco-africaines. L'Algérie, bien que partie du continent africain, présente des différences substantielles avec le reste de l'Afrique au sud du Sahara. Cependant, sa conquête et son occupation constituent un gué d'importance dans l'élaboration de l'idéologie coloniale française entre l'expédition d'Égypte et l'expansion africaine qui s'effectuera ensuite à partir du Sénégal. Robert Delavignette, ancien administrateur colonial, notait à ce propos dans *L'Afrique noire et son destin* [1962] :

L'Afrique française eut deux berceaux, tous deux maritimes. Le premier en date était atlantique, au finistère d'un continent encore inconnu, à Saint-Louis-du-Sénégal (1659) ; le deuxième était méditerranéen : Alger (1830). Comme le destin, elle avançait masquée et les contemporains ne le devinaient pas. Aujourd'hui encore nous ne savons pas bien qui elle fut. [DELAVIGNETTE 1962, p. 10]

Aux dires des historiens, la conquête de l'Algérie, à l'heure de son déclenchement, ne semble pas avoir fait l'objet d'une décision politique correspondant à un projet pensé d'expansion coloniale, mais bien plutôt avoir été le résultat d'un « heureux » hasard de circonstance : le différend diplomatique consécutif à une dette impayée auprès du dey d'Alger, que le roi Charles X aurait entrevu comme une opportunité de sauver sa place sur le trône de France. La conquête

de la Régence d'Alger¹, qui débute en 1830 et s'achève dans les dernières années de la monarchie de Juillet, se réalise sur vingt ans au prix de durs combats contre les troupes d'Abd-El-Kader. Sa colonisation, conçue comme une colonisation de peuplement pour un projet d'exploitation agricole, a suscité peu d'enthousiasme du côté des candidats à l'immigration et a fait l'objet de nombreux débats autour de la question de la rentabilité de « ce legs onéreux de la Restauration » [AGERON 1974, p. 11].

Des similitudes existent entre la conquête et la colonisation algérienne et l'expédition d'Égypte, similitudes qui peuvent s'expliquer en partie par la participation des vétérans d'Égypte au sein de l'armée française en Algérie. On retrouve la même mission de libération, ici contre les Turcs², avec le même schéma raciologique qui pose la question du choix entre un processus d'« assimilation », qui appliquerait les institutions politiques françaises sur le territoire algérien, qui accorderait des droits civiques aux populations algériennes ou un statut d'« association », qui donnerait aux populations locales une certaine autonomie et dans le même temps leur laisserait leurs institutions. C'est cette dernière alternative qui a été choisie, car l'assimilation était rendue difficile dans le contexte des coutumes locales, et également en raison de l'opposition des colons. On appliqua le système de l'administration indirecte qui laissait aux chefs traditionnels la gestion de leurs territoires, par le biais des « Bureaux des Affaires arabes », institution propre à la politique indigéniste française : des officiers, parlant l'arabe et connaissant les coutumes locales, encadraient l'administration indigène et intervenaient le cas échéant pour corriger les manières de faire des autochtones quand elles contrevenaient par trop aux principes de la civilisation. Du fait de ces pratiques, un processus d'assimilation se réalisait par le biais de ces Bureaux arabes, dans un contexte d'administration indirecte et de politique d'association. Cette confusion entre assimilation et association, entre administration directe et indirecte, propre à la politique indigéniste française s'illustre particulièrement bien avec la « doctrine dite du “Royaume arabe” de Napoléon III » [AMSELLE 1996, p. 96]. Ce projet non abouti qui avait pour dessein de donner à la colonie le statut prestigieux de Royaume arabe, en lui reconnaissant par conséquent toute la noblesse de sa culture, mais en gardant les rênes de l'autorité civile et militaire, symbolise cette hybridation entre association et assimilation, que le saint-simonien Prosper Enfantin, dit « le Père Enfantin », avait nommé en 1840 « affamiation³ » [DOZON 2003, p. 87].

Ce mélange de positions contradictoires révèle un particularisme de la politique coloniale française fondée sur un paradoxe : une volonté d'assimilation lente des indigènes par leur civilisation dans le cadre d'une approche raciologique. La théorie des races, qui est l'objet de l'ouvrage de Gobineau⁴,

1. Composée de 4 territoires : la région d'Alger et trois provinces (*beyliks*) : celle de l'est (Constantine), celle du couchant (Oran) et celle du Tittery (Médéa) [AGERON 1974, p. 6-7].

2. « Chasser les Turcs, vos tyrans » [de Bourmont, *Proclamation*, 1830 cité par AGERON 1974, p. 9-10].

3. Qu'il avait emprunté à Fourier et à Saint-Simon selon Ageron dans DOZON 2003, p. 87.

4. Arthur de Gobineau (dit « le Comte »), né en 1816 et mort en 1883 (avant la parution de cette deuxième édition). Fils d'un officier de la garde royale, il a effectué son éducation

Essai sur l'inégalité des races humaines (1853-1855), pose à l'origine du monde des races inégales, mais pures dont le métissage conduit à la déchéance de l'humanité. Cette théorie, qui repose sur un point de vue polygéniste, constitue, selon Amselle, le principe discriminant à l'origine des catégorisations par paires oppositives qui structurent les discours coloniaux : *barbares* et *civilisés*, *conquérants* et *conquis*, *chefs* et *masses* [AMSELLE 1996, p. 107].

Le contexte de la politique coloniale française relative à l'Algérie induit la nécessité d'une régénération par la fusion des races, dans un processus d'assimilation propre à la logique républicaine. Cette régénération par l'assimilation¹ qu'Amselle a nommée « régénération assimilatrice » [1996, p. 86 et 106], s'inscrit dans un courant intellectuel marqué par les idées utopistes des saint-simoniens : dans le prolongement des idées des Lumières et de la Société des amis des noirs, ils prônent le mariage de l'Orient et de l'Occident dans le lieu privilégié du bassin méditerranéen, qui serait en même temps celui du Blanc et du Noir, de la raison et de l'émotion. Cette idée de la fécondation des races par la fusion soutenue notamment par Urbain, un créole de Guyane, annonce la négritude de Senghor et l'idée de la création d'une civilisation universelle.

Dans le domaine politique, cette idée de régénération semblait s'incarner dans la figure d'Abd el-Kader en qui « les Français voient un personnage capable de gouverner en leur nom et donc de répondre à leur volonté de pratiquer une politique dite d' "occupation restreinte" » [AMSELLE 1996, p. 110], ce qui se solda par un échec.

C'est dans les Bureaux arabes que la régénération assimilatrice trouvera ses meilleurs laboratoires, en matière de justice et d'éducation notamment, avec des implications plus ou moins grandes selon les officiers, souvent saint-simoniens, qui les dirigeaient.

Le désert du Sahara a également constitué un terrain de prédilection pour la mise en pratique de l'idéologie coloniale de la régénération : « la régénération du désert et la régénération par le désert » [AMSELLE 1996, p. 115]. Les idées des saint-simoniens trouvent là matière à s'exercer à travers des projets de routes, de chemins de fer (le Transsaharien²) et de mer intérieure, qui permettrait de développer une agriculture saharienne. Les populations nomades du désert fascinent les officiers qui les considèrent comme « les peuples les plus civilisables de l'Algérie » [1996, p. 116].

La conquête de l'Algérie, qui s'est réalisée avant le retour de la République, a été le lieu de l'élaboration par tâtonnements d'une idéologie coloniale complexe,

en Suisse. A. de Tocqueville, qui l'estimait, le nomma au poste de chef de cabinet de son ministère des Affaires étrangères. Puis son successeur le nomma secrétaire d'ambassade à Berne, où il commença à écrire son *Essai*. Il fut nommé ensuite premier secrétaire en Perse où il resta de 1854 à 1858, à la suite de quoi il publia *Trois ans en Asie* et en 1861, *Voyage à Terre-Neuve*, suite à une mission sur les pêcheries. De retour en Perse, il fut nommé ministre, puis relégué à Athènes en 1864 où il écrivit plusieurs ouvrages de philosophie, d'histoire et de poésie. Ses activités le conduisirent encore au Brésil puis en Suède. Mis à la retraite prématurément, il termina sa vie en Italie.

1. Selon Amselle, elle aurait une autre illustration dans la problématique du développement.

2. Voir § 12.3.1 page 495.

faite d'assimilation et de raciologie qui servira de modèle à Faidherbe pour la colonisation de l'Afrique sub-saharienne.

2.3.3 Faidherbe et les bases de l'idéologie coloniale

La France, qui se voit résolue de stopper définitivement un trafic négrier illicite le long des côtes africaines, s'emploie à la relance du négoce avec de nouveaux produits, tels que les oléagineux sous la pression des huiliers bordelais et marseillais. Dans le même temps, se dessine après 1815, un renouveau missionnaire catholique, sous le pontificat de Grégoire XVI (1831-1846) qui prend position contre l'esclavage et définit les objectifs des missions :

Il insiste notamment sur l'impérieuse nécessité de former des clergés indigènes ; il met aussi l'accent sur la place que doivent prendre les œuvres d'éducation, aux côtés des œuvres de piété et de bienfaisance. [GUILLAUME 1974, p. 63]

L'idéal missionnaire et l'idéal colonial trouvent des terrains d'entente communs et il s'ensuit une forme de « solidarité des desseins et des intérêts » [GIRARDET 1972, p. 38]. Les actions des missionnaires suivent ou précèdent les implantations sur les côtes africaines puis à l'intérieur des terres.

Il faut également noter le rôle des géographes et explorateurs qui s'organisent en sociétés à partir de la fin du Second Empire ; la Société de géographie de Paris a été créée en 1821 et elle sera suivie de nombre d'autres, à Paris comme en province, qui organisent congrès et disposent de revues. Ces sociétés de géographie s'avèrent particulièrement productives dans les années qui suivent la défaite de 1870. C'est pendant ces années que sont présentés dans ces sociétés ou dans des revues, des projets émanant d'ingénieurs, comme le projet de train transsaharien¹ présenté à la Société géographique de Lyon par l'ingénieur Duponchel.

Dans les années 1840, politiques, intellectuels et missionnaires se rassemblent autour de la mobilisation contre la traite et l'esclavage et dans le même temps, pour la régénération des races et la civilisation des peuples libérés des jougs des oppressions despotiques.

C'est dans ce contexte idéologique que s'entreprind, avec la colonisation du Sénégal, la première grande conquête coloniale française en Afrique sub-saharienne sous la direction de Louis Faidherbe² qui va ouvrir l'ère de l'expansion coloniale française en Afrique.

Restitué à la France en 1817, ce qui existe de la colonie du Sénégal le long de la côte se trouve en butte au problème de sa rentabilisation à partir d'autres activités que celles de la traite. Avant l'arrivée de Faidherbe, le colonel Schmaltz et le baron Roger, gouverneur de Saint-Louis en 1822, s'essaieront à mettre sur pied une agriculture de plantes de coton, d'indigo... le long du fleuve ; Roger développera en combinaison avec ces cultures des écoles de formation agricole des indigènes ; il s'intéressera également à la grammaire et aux contes wolofs, ce qui fera de lui la première figure d'une lignée d'administrateurs

1. Voir § 12.3.1 page 495.

2. Voir informations biographiques [FAIDHERBE 1881, corpus 2-7 page 858].

ethnographes. Cependant le gouvernement manifeste son manque d'intérêt pour ces projets d'exploitation agricole qui ne sont pas à la hauteur de ses espérances, c'est-à-dire à même de remplacer la perte de Saint-Domingue.

Comme en Algérie, la conquête du Sénégal se fait par les armes, les troupes françaises rencontrent la résistance d'un conquérant toucouleur plein de bravoure El-Hadj Omar, que l'ambitieux et bouillant Faidherbe reconnaît comme un adversaire très estimable. Après la chute de son rival, Faidherbe peut s'employer à organiser et mettre en valeur la colonie. Fort de son expérience pratique acquise en Algérie, sur le plan militaire sous les ordres de Saint-Arnaud, et sur le plan du génie, Faidherbe, inspiré par les réalisations des Bureaux arabes, se lance dans une entreprise de découverte ethnologique et linguistique approfondie qui devait lui permettre d'analyser, de comparer et de classer les caractéristiques des différentes races et d'en planifier la régénération par assimilation avec la civilisation française. Gouverneur du Sénégal de 1854 à 1864, il approfondit la théorie des races en poussant plus loin les subdivisions et en établissant des critères lui permettant de les évaluer en termes d'infériorité et de supériorité, sur une échelle établie à l'aune des caractéristiques du modèle de l'Européen, comme éléments discriminant les peuples conquérants des peuples conquis. Il accorde une importance primordiale au métissage¹ comme processus de régénération des races inférieures par les races supérieures sur le modèle de la société créole de Saint-Louis.

À travers le double rôle qu'il a joué, à la fois administrateur au service de la République qui se donne pour mission de civiliser par l'assimilation, et dans le même temps, ethnographe africaniste, qui s'attache à définir des différences entre les races indigènes et par conséquent à les fixer, si ce n'est à les produire, Faidherbe a posé les bases de l'idéologie coloniale qui sera désormais celle de la France et qui marquera du sceau de ce paradoxe les relations de la France avec l'Afrique. À partir de la Conférence de Berlin de 1885, qui marque le début de la grande expansion française en Afrique de chaque côté du Sahara, les modalités d'une relation de dominance, à peine esquissée avec le système de la traite, ébauchée dans l'Expédition d'Égypte, testée en Algérie et confirmée au Sénégal, vont devoir être mises à l'épreuve du temps et de l'espace, sur la durée, à l'échelle d'un empire et sur un territoire plus vaste avec des composantes culturelles différenciées.

2.4 L'idéologie de l'impérialisme colonial

2.4.1 Les débats autour de l'expansion coloniale

Alors qu'après la défaite de 1870, la France sort blessée, dans sa chair, mais aussi dans son amour propre, de la perte de ses provinces orientales (Alsace et Lorraine), Gambetta plaide l'expansion coloniale comme remède à la situation de repliement sur lui-même dans laquelle se trouve le pays :

1. Il s'oppose ainsi à la thèse de Gobineau qui soutient que le métissage est source de déchéance.

C'est par l'expansion, par le rayonnement dans la vie du dehors, par la place que l'on prend dans la vie générale de l'humanité que les nations persistent et durent.

La colonisation est une étape nécessaire vers la revanche qui ne sera possible que lorsque le pays aura refait ses forces matérielles et surtout morales autour d'une valeur essentielle, la Patrie. [Gambetta 1873 cité par BIONDI 1992, p. 26]

Ces professions de foi trouvent des échos en la personne de Jules Ferry qui accède au pouvoir en 1880. Entre cette date et 1885, la question de l'engagement d'une politique expansionniste de la France et la création d'un empire colonial, sont mises en débat à la Chambre des députés. La France a déjà ratifié en 1881 le traité du Bardo, qui institue le protectorat tunisien, « clé de nos possessions algériennes » [Ferry cité par BIONDI 1992, p. 26], quand Jules Ferry, le 28 juillet 1885, prononce son discours célèbre à la Chambre, considéré comme « le premier manifeste impérialiste porté à la tribune » [Charles André Julien, même p.] et qui va fonder la doctrine de l'impérialisme colonial français sur trois arguments :

- l'argument économique qui redessine le mercantilisme colonial de l'Ancien Régime en un projet économique de type moderne fondé sur l'investissement de capitaux et sur ce que l'on pourrait nommer aujourd'hui « le couple offre/demande » ou « produits/marchés » : l'existence en Afrique à la fois de territoires inexploités et de populations captives permet de contrôler la production de matières premières à moindre coût, de s'assurer des débouchés commerciaux dans les pays colonisés chez qui des besoins nouveaux naîtront au contact des Français et à qui l'on vendra les produits finis. Cet argument est exposé par Jules Ferry à la séance de la Chambre des Députés du 28 juillet 1885¹ ;
- l'argument civilisateur dit « humanitaire » : les « droits et les devoirs des races supérieures » à l'égard des « races inférieures² » ;
- enfin l'argument politique, défendu par Gambetta dès 1872 : le maintien du prestige du nom français, qui répond au besoin de reconquête d'une République qui entend « reprendre véritablement le rang qui lui appartient dans le monde ».

[Gambetta 1872 cité par GIRARDET 1972, p. 78]

Ferry, dans son discours du 11 avril 1885 à la Chambre, avait exposé sa vision élargie de l'argumentaire colonial, dans lequel l'argument politique chapeaute les arguments économique et humanitaire, au service de « la grandeur de la France³ » (voir § 12.2.2.1 page 487).

Bien avant Ferry, Paul Leroy-Beaulieu⁴, économiste et proche du saint-simonien Michel Chevalier, avait rédigé en 1870 un mémoire consacré à l'étude

1. Voir § 13.1.2.1 page 523.

2. Sur l'axiomatique de l'expansion coloniale, voir § 12.2.1.1 page 472.

3. Le 28 juin 1940, le général de Gaulle signa un accord avec le gouvernement britannique par lequel il s'engageait à « assurer la restauration intégrale de l'indépendance et de la grandeur de la France ».

4. Voir informations biographiques LEROY-BEAULIEU 1870, corpus 1-18 page 734.

du « système colonial chez les peuples modernes » qu'il reprendra ensuite sous la forme d'un ouvrage paru en 1874 sous le titre *De la colonisation chez les peuples modernes*. Dans ce mémoire, qui est considéré comme « la bible du colonialisme fin de siècle » [*Journal de la France*, p. 1689], il constate que la colonisation constitue « une des fonctions les plus élevées des sociétés parvenues à un état avancé de civilisation » [Leroy-Beaulieu cité par GIRARDET 1972, p. 53]. Il dégage une théorie de la colonisation dans laquelle il argumente en faveur de « l'émigration des capitaux », c'est-à-dire de colonies d'exploitation, plutôt que pour « l'émigration des personnes » ou colonies de peuplement. Son ouvrage fera autorité et sera entendu comme une exhortation à la colonisation :

À quelque point de vue que l'on se place, que l'on se renferme dans la considération de la prospérité ou de la puissance matérielle, de l'autorité et de l'influence politique, ou que l'on s'élève à la contemplation de la grandeur intellectuelle, voici un mot d'une incontestable vérité : le peuple qui colonise le plus est le premier peuple ; s'il ne l'est pas aujourd'hui il le sera demain.

[Leroy-Beaulieu 1864 cité par GIRARDET 1972, p. 56]

Dans ce grand débat s'élèvent des voix discordantes qui ne remettent pourtant pas en cause, la plupart du temps, l'argument civilisateur sur lequel un consensus s'établit, fondé sur la conviction de la supériorité de l'Europe sur les races inférieures. Il semble que cet argument humanitaire, la civilisation des peuples africains, qui flattait l'orgueil gaulois, ait été l'argument fédérateur.

Cet argument est partagé y compris par de grands esprits reconnus par leurs pairs tel l'historien Ernest Renan :

La conquête d'un pays de race inférieure par une race supérieure qui s'y établit pour le gouverner n'a rien de choquant.

[Renan cité par BIONDI 1992, p. 31]

L'idée d'assimilation par la civilisation, que Faïdherbe, le gouverneur ethnographe du Sénégal, de formation militaire pourtant, avait développé plus finement, se trouvait instrumentalisé au service de l'argumentaire politique du projet expansionniste. Ce rabattement de l'argument civilisateur sur les arguments politique et économique se lit dans de nombreux discours coloniaux.

L'argument civilisateur est combattu par l'opposant farouche à la colonisation, Georges Clemenceau¹. Clemenceau démonte également l'argumentaire économique en listant les coûts budgétaires et humains occasionnés par l'ouverture de débouchés potentiels.

C'est cependant sur cette « triple base économique, humanitaire et politique » [Ferry 1885] que se constituera le corps de doctrine coloniale élaboré par Jules Ferry² et sur laquelle le gouvernement s'appuiera pour mettre en œuvre sa politique expansionniste. Il a été dit cependant de la doctrine coloniale de Ferry qu'elle était avant tout d'orientation économique, la qualifiant même de

1. Voir informations biographiques CLEMENCEAU 1885, corpus 1-22 page 745.

2. La doctrine coloniale, qui est formulée par Jules Ferry au moment de sa chute (il quitte le gouvernement en 1885 après l'affaire du Tonkin), est ensuite mis au point dans les années qui suivent avec la création de l'École coloniale (1889), d'une armée coloniale (1893) et d'un ministère des Colonies (1894).

« néo-mercantilisme » [GIRARDET 1972, p. 86-87], car elle aurait correspondu à la fin d'une période de libre-échange et aux débuts d'une législation protectionniste de la France engagée dans la course aux marchés face aux autres puissances capitalistes. Cet argument ne tient pas, selon Henri Brunschwig¹, car la politique de Jules Ferry est bien antérieure, le commerce français étant encore florissant au moment des débats. La situation est bien plus complexe, explique Girardet, il n'y a pas lieu de séparer l'argument économique de l'argument politique : « c'est la place même de la France dans le monde de demain qui se trouve mise en jeu » [GIRARDET 1972, p. 89].

Suret-Canale répond que l'argument politique de la reconstitution du prestige national suite aux événements de 1870 ne peut pas avoir été à lui seul « la vraie cause de l'expansion » [Brunschwig 1960 cité par SURET-CANALE 1980, p. 226-227], car, dans ce cas, il n'y aurait pas eu le même phénomène d'expansion de la part des autres puissances européennes. Selon l'auteur des *Essais d'histoire africaine*, le développement du phénomène colonial serait à chercher dans un fait qui n'est pas particulier à la France, mais commun à la plupart des grandes puissances européennes :

La colonisation n'a pas été le résultat prémédité d'un plan des grands capitaux nationaux, pas plus que la révolution a été le résultat d'une entreprise délibérée de la bourgeoisie française... Mais l'apparition du phénomène colonial contemporain, sa nature, ont été déterminées par l'évolution du capitalisme, par les caractères nouveaux qu'il a pris dans le dernier quart du XIX^e siècle.

[SURET-CANALE 1980, p. 227]

Néanmoins, le débat reste encore ouvert sur la question de la primauté d'un argument qui aurait été moteur dans le lancement de la grande épopée coloniale de la III^e République — il est toujours discuté dans les ouvrages sur la colonisation.

2.4.2 « Une plus grande France » ou « deux France » ?

En 1871, la France a besoin de se régénérer en « une France nouvelle² ». Elle ne possède encore au sud du Sahara que la colonie du « Sénégal et dépendances », qui comprend, outre les territoires sénégalais conquis par Faidherbe, des postes disséminés le long de la côte atlantique : au Gabon, en Côte d'Ivoire et dans « les rivières du sud » (le littoral de l'actuelle Guinée). À partir de la Conférence de Berlin (1885), qui « avait pour objet non pas de procéder à un partage de l'Afrique, mais de fixer les règles de l'intervention des puissances étrangères dans ses affaires » [BIARNES 1987, p. 135], la République française conquiert de nouveaux territoires africains en poussant son influence à l'intérieur des terres et le long des côtes atlantiques. L'objectif est de constituer un empire africain uni capable de barrer la route aux puissances étrangères présentes dans la région, notamment l'Angleterre. Pour le réaliser, il lui faut par conséquent assurer la continuité de ses territoires côtiers et effectuer la jonction entre ceux-ci et l'Algérie. C'est le sens de la conquête du Soudan (le Mali actuel),

1. *Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français*, 1960.

2. Selon le titre de l'ouvrage de Prévost-Paradol (1868).

du Dahomey (le Bénin actuel), de la Côte d'Ivoire et de la Guinée, puis de la Haute-Volta (le Burkina Faso actuel), du Niger.

L'expansion vers le Soudan, dont rêvait Faidherbe, s'amorcera d'abord avec le colonel Brière-de-Lisle, gouverneur du Sénégal, qui pose ses marques dans le Haut-Sénégal en lançant des travaux de télégraphe et de chemins de fer devant relier le fleuve Sénégal au fleuve Niger. Il commence à explorer cette région du haut-fleuve qui, en 1880, est séparée de la partie sénégalaise de la colonie, avec la création d'un « commandement supérieur du haut-fleuve ». La conquête du Soudan s'achèvera en 1898, à l'issue de campagnes militaires successives conduites par les officiers Borgnis-Desbordes, Gallieni et Archinard, qui durent mener de rudes combats contre les chefs de guerre¹ opposant une résistance farouche à la conquête française.

Nous ne rentrons pas dans le détail de ces conquêtes qui, la plupart du temps, furent longues et difficiles, et qui se réalisaient dans la violence. La conquête n'a pas été pacifique, comme en témoigne l'emploi fréquent du terme de « pacification » dans les ouvrages sur la colonisation et comme le reconnaissait lui-même, dans son ouvrage *Grandeur et servitude coloniales*, le radical socialiste Albert Sarraut, qui a assumé deux mandats de ministre des Colonies :

Ne rusons pas, ne trichons pas. À quoi bon farder la vérité ? La colonisation, au début, n'a pas été un acte de civilisation, une volonté de civilisation. Elle est un acte de force, de force intéressée.

[Sarraut 1931 cité par MANCERON 2003, p. 153]

Alors que la période de la conquête semble être arrivée à son terme, se pose à nouveau la question du type d'administration à appliquer à cette « plus grande France » africaine, dont on savait qu'elle n'était pas unie, mais composée de multiples différences « raciales » pour reprendre le vocabulaire colonial. Les expériences algérienne et sénégalaise avaient montré que l'assimilation était difficile à mettre en œuvre immédiatement dans un tel contexte. Cependant, seul un processus d'assimilation pouvait satisfaire l'idéal républicain de la France, et, par conséquent, l'assimilation devait rester une visée à plus long terme qui serait réalisée progressivement. Sur la base des expériences de Faidherbe, on pratiquerait d'abord une politique plus réaliste d'association en espérant qu'avec le temps et le métissage, une assimilation se réaliserait d'elle-même.

Cependant, le gouvernement de la III^e République impose en 1881 à ses colonies le régime de l'indigénat connu sous le nom de *Code de l'indigénat* (qui a été aboli en 1946) :

Le Code de l'indigénat — ce monument du racisme d'État adopté sous la Troisième République en 1881, pour le territoire algérien et pour les seuls « Arabes » — a, quant à lui, servi de modèle à de nombreux autres codes du même type forgés peu après pour l'Indochine, l'Afrique de l'Ouest et la Nouvelle Calédonie ; ils furent appliqués jusqu'à la Libération.

[LE COUR GRANDMAISON 2005, p. 22]

1. Samory Touré, chef de guerre dioula et fondateur d'un empire théocratique dans le Haut-Niger, et Ahmadou, l'héritier d'El-Hadj Omar (Toucouleur) au nord.

Cette juridiction, qui n'est pas sans rappeler le *Code noir*, consistait en un ensemble de mesures discrétionnaires qui légalisait les différences de traitements entre colons et colonisés. Le *Code de l'indigénat*, qui visait à « poursuivre une politique d'assujettissement par la mobilisation de moyens juridiques pour la plupart dérogoires au droit commun » [LE COUR GRANDMAISON 2005, p. 248], distinguait deux statuts : celui de citoyen français réservé aux personnes de souche métropolitaine et à certains « exemptés » [BIARNES 1987, p. 215], qui étaient soumis au Code civil, et celui de sujet français, réservé à la masse des indigènes, soumis au régime de l'indigénat. Ce régime comportait un certain nombre de restrictions, en terme de droits sociaux, juridiques et politiques, de liberté de circuler, etc., et des obligations, telle que « le travail forcé », dont la non-observance pouvait donner lieu à des réquisitions ou à des peines d'emprisonnement.

Les colonies, regroupées dans la fédération de l'Afrique Occidentale Française (AOF), créée en 1895 par le décret du 16 juin, sont divisées en circonscriptions ou « cercles », puis en subdivisions avec à leur tête des commandants et des administrateurs. Les « Quatre communes » du Sénégal, Saint-Louis, Gorée, puis Dakar et Rufisque, constituent des territoires à part, car elles ont été dotées antérieurement d'un statut communal comme en métropole [BIARNES 1987, p. 194-196]. Pour maintenir la domination, l'administration coloniale dut s'adjoindre des collaborateurs autochtones qui bénéficiaient de régimes de faveur, ce qui encourageait la hiérarchie au sein même des dominés en faisant le jeu des notables et de l'aristocratie religieuse en place. Cette hiérarchie sociale instituée par la colonisation est mise en scène par l'écrivain malien Yambo Ouologuem dans son roman, *Le devoir de violence*, qui distingue, au sein de la population autochtone, trois grandes classes sociales : les notables, l'aristocratie religieuse et la « négraille¹ » [OUOLOGUEM 1968, p. 28-31].

Pour exploiter et mettre en valeur cette plus grande France, mais aussi pour maintenir la paix, on entreprend de l'équiper de réseaux de communication (ports, routes, chemins de fer et télégraphe). L'idéologie du progrès trouve ici un terrain d'application sur lequel peut s'exercer une convergence d'intérêts entre l'argument civilisateur (envers l'Afrique) et l'argument économique (au bénéfice de la France)².

Pour réaliser ces grands travaux, la main d'œuvre manque. Bien qu'on ait espéré que les Africains ressentent de nouveaux besoins au contact des Français, le résultat se fait attendre et on crée un impôt forfaitaire de capitation, pour forcer les Africains à produire et à travailler au service des Français. La libération des esclaves de la traite, qui se poursuit de manière illicite, est l'argument avancé pour recourir au travail forcé, la « corvée » :

Entre 1888 et 1891, au Sénégal, on en compte quatorze de ce qu'on nomme les « villages de liberté », conçus par Gallieni et Archinard, où des esclaves rachetés

1. L'analyse discursive de cette dénomination se trouve au § 8.3.2.1 page 364.

2. Il faudra attendre les années 20 pour que des stratégies cohérentes de « mise en valeur » voient le jour, dans le cadre d'une réflexion globale sur la signification de l'entreprise coloniale illustrée par les ouvrages contemporains de deux théoriciens et praticiens de la colonisation, Frederick Lugard (*The Dual Mandate in British Tropical Africa*, 1922) et Albert Sarraut (*La Mise en valeur des colonies françaises*, 1923) [MBokolo dans EU 2000].

aux trafiquants africains, appelés à temps, sont contraints de travailler.
[MANCERON 2003, p. 205]

La République n'y voyait pas de contradiction comme l'explique Delavignette :

Les républicains de 1848 voulaient purifier les colonies de la servitude ; et la servitude, dans leur esprit, ce n'était pas la subordination des colonies à la métropole mais l'esclavage à l'intérieur des colonies. [...] dans leur logique, les hommes de 1848 étaient persuadés qu'ils affranchissaient les esclaves africains en les républicanisant à la manière française et non pas en les restituant à leur Afrique mère.
[DELAVIGNETTE 1962, p. 95 et 102]

Avec le *Code de l'indigénat*, la République, patrie des droits de l'homme et du citoyen, légalisait un ordre colonial fondé sur un système d'inégalité ; elle instituait « un droit frappé de dissymétrie » [Foucault 1997 cité par BANCEL, BLANCHARD et VERGÈS 2003, p. 54]. Au contact des réalités, la politique coloniale française, laissant de côté ses idéaux d'assimilation et de régénération, s'engageait, *de facto* et *de jure*, sur la voie de l'association :

Nous allons de plus en plus vers des associations qui laisseront aux uns et aux autres leur personnalité, leurs institutions, leurs coutumes, et qui seront fondées à la fois sur une solidarité d'intérêts et sur une entente morale. [...] Ainsi se conçoivent des régimes également éloignés de la sujétion et de l'indépendance, propres à protéger les faibles et les attardés sans nuire à leur développement ou à leur vraie liberté, et c'est vraisemblablement vers ces sortes de symbioses qu'il faut voir, pour les nations colonisatrices qui sauront maintenir à la hauteur de leur tâche, les formules de l'avenir.
[Hardy 1929 cité par BIARNES 1987, p. 244]

L'idéologie coloniale d'une « plus grande France » s'est traduite dans les faits par l'application de deux régimes différents, pour un *ici* et un *là-bas* :

[...] deux France, l'une en métropole et l'autre outre-mer, proclamant dans la première des droits qu'elle bafouait dans la seconde tout en les enseignant.
[Zorn 2005 : 46¹]

La République française se construisait sur « un amour de la patrie », la République coloniale développait « un culte de l'empire » [BANCEL, BLANCHARD et VERGÈS 2003, p. 56] :

Liberté, Egalité, Fraternité ici.
Sujétion, Hiérarchie, Exclusion là-bas. [2003, p. 48]

2.4.3 La stéréotypie de l'Africain

Ce régime inégalitaire entre les deux France seyait peu à la patrie des droits de l'homme, il convenait par conséquent de le justifier par une supériorité naturelle des Blancs, « la race supérieure », par rapport aux Noirs, « la race inférieure ». C'était l'un des arguments des débats de 1885, celui de la mission

1. Zorn Jean-François, 2005, « La ronde des quatre France », *Histoire & patrimoine* n°3 Toulouse : Milan presse.

civilisatrice, qu'il fallait donner à voir comme une évidence, « instituer un sens commun » [MANCERON 2003, p. 118]. La République coloniale, qui avait compris que « l'incorporation des valeurs du colonial passe par des médiations non politiques » [BANCEL, BLANCHARD et VERGÈS 2003, p. 117] va s'y employer à travers de grandes manifestations festives et populaires à vocation culturelle, dans lesquelles des Africains sont exhibés comme des bêtes sauvages, et qui joueront un rôle essentiel : « celui de tenir un discours muet sur la hiérarchie des races, que les mots avaient du mal à défendre » [MANCERON 2003, p. 126].

Reconstitution de « villages nègres » lors de l'Exposition universelle de Paris en 1889, exhibitions organisées par le Jardin zoologique d'acclimatation, avec la caution scientifique de la Société d'anthropologie de Paris, qui, à partir de 1877, rencontrent un immense succès, jusqu'à l'Exposition coloniale internationale¹ de 1931 à Vincennes, sous le patronage du Maréchal Lyautey, qui consacre un pavillon entier à l'Afrique occidentale française, « un musée vivant, un gigantesque zoo humain » [Lebovics cité par BANCEL, BLANCHARD et VERGÈS 2003, p. 113]. C'est « une fête de la République française, une glorification de son œuvre, la certitude de sa supériorité » [2003, p. 114].

La représentation de l'Africain en sauvage est reprise dans les spectacles de music-halls, la chanson populaire, la littérature pour enfants, etc.

Cette représentation, construite pendant la période de l'empire colonial, se fonde sur l'image déshumanisée des esclaves de la traite négrière, qui étaient assimilés à des bêtes de trait ou de somme, dont on soupesait la valeur par une observation minutieuse de tous les organes.

L'impact de la traite négrière atlantique sur « le racisme et le mépris dont les Africains sont encore accablés » [M'BOKOLO 1992, p. 32], présente un intérêt tout particulier dans le cadre d'une étude des rapports entre la France et l'Afrique, puisqu'il concerne le rôle joué par la traite dans l'élaboration d'un stéréotype du Noir.

Pétre-Grenouilleau mentionne, lui aussi, l'influence sur les mentalités (en Afrique et en Occident) « que n'a pas manqué d'avoir un trafic tendant à assimiler tout Africain à un captif potentiel » [PÉTRÉ-GRENOUILLEAU 1997, p. 104]. Dans la logique de son positionnement à l'égard d'une analyse « globale » de la traite, cet auteur, contesté par une partie de la communauté scientifique et par les associations de défense des minorités, accorde l'antériorité de cette dévalorisation de l'image du Noir aux conquérants musulmans dans l'organisation à grande échelle du trafic transsaharien et oriental ; cette image aurait été développée par les Européens, seulement dans un second temps :

L'essor de la traite musulmane est inséparable de celui du racisme, moyen simple mais particulièrement efficace pour nier la dignité humaine. [...] Plusieurs siècles plus tard, lors de l'essor de la traite atlantique, l'Européen ne réagira pas de manière bien différente. [PÉTRÉ-GRENOUILLEAU 1997, p. 12-13]

Dans son *Histoire de la civilisation africaine*, Frobenius notait également cette dévalorisation du noir dont il attribuait « l'invention » aux « conquêtes européennes » :

1. Elle accueillera 7 millions de visiteurs.

Cependant, la traite des noirs ne fut jamais une affaire de tout repos ; elle exigeait sa justification ; aussi fit-on du Nègre un demi-animal, une marchandise. [...] L'idée du « Nègre barbare » est une invention européenne qui a, à contre-coup, dominé l'Europe jusqu'au début de ce siècle. [FROBENIUS 1952, p. 14-15]

Cette représentation de l'Africain noir en sauvage s'oppose à celle de l'Arabe en « barbare ». Vu du côté français, le barbare, c'est le conquérant venu de l'autre côté du Rhin qui envahit la Gaule ; dans la conquête coloniale de l'Afrique, le rôle sera attribué à l'Arabe musulman. Dans la pensée juridique du XVIII^e siècle, nous dit Foucault dans son *Cours au Collège de France* [1997], « le sauvage c'est le sujet de l'échange élémentaire » [FOUCAULT 1997, p. 174]. Le sauvage a la capacité à être socialisé, s'il entre dans une société civilisée, alors que le barbare se définit par rapport à une civilisation dont il s'empare par la force : « il est vecteur de domination » [1997, p. 175]. Selon ce raisonnement, le sauvage est susceptible d'être apprivoisé et dressé pour être mis au service du civilisé. Il a la capacité de changer de catégorie :

L'infériorisation de l'Africain par l'animalisation fait de lui un « incivilisé », capable d'être « domestiqué » et « dressé », à la différence de l'Arabe, qui représente la figure du barbare, qui lui est « mal civilisé ».

[LE COUR GRANDMAISON 2005, p. 81-89]

Le territoire du barbare est fait de conquête, c'est celui qu'il dérobe à l'autre, alors que le territoire du sauvage est celui de l'état de nature, vierge de toute civilisation. C'est l'image du bon sauvage, par opposition au barbare qui, lui, est toujours mauvais.

Pour réactualiser cette représentation du sauvage, les défenseurs de la cause coloniale disposent d'une mine d'informations que leur fournissent les ethnologues et les administrateurs ethnographes, qui se sont attachés à décrire les particularismes culturels et à catégoriser les sociétés en fonction de leurs différences « raciales », et informations qu'ils instrumentalisent, à des fins de propagande coloniale.

La période coloniale a en effet permis l'émergence d'une nouvelle anthropologie en favorisant le passage de l'anthropologie philosophique « spéculative » du XVIII^e siècle à une anthropologie sociale et culturelle scientifique, ce qui a représenté une rupture essentielle sur le plan épistémologique. L'accès à une documentation considérable concernant les sociétés exotiques, dont on ne disposait pas lors des siècles précédents, est un des éléments expliquant la constitution de cette nouvelle anthropologie comme discipline scientifique au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Elle fait des sociétés exotiques son objet d'étude, qu'elle étudie pour elles-mêmes, plutôt que pour ce qu'elles pourraient apporter à sa propre culture, selon la pratique existante jusqu'au XVIII^e siècle. Une recherche africaniste a pu se développer pendant la période coloniale à travers l'étude différentielle de civilisations négro-africaines au service de l'économie coloniale (Delafosse) ou encore à travers des monographies de sociétés restées à l'écart de la situation coloniale comme celle des Dogons de la falaise de Bandiagara au Soudan, dont Griaule étudiait les mœurs afin de maintenir l'authenticité de leurs traditions immémoriales.

De l'utopie de l'assimilation à la réalité de l'association

Dans le contexte du développement du capitalisme en Europe, l'expansion coloniale motivée par la raison proprement économique a trouvé son expression au travers de la restauration de la grandeur de la France. La constitution d'une « plus grande France », qui offrait des sources de débouchés et d'investissements de capitaux, s'est fondée sur une idéologie assimilatrice, qui avait prévalu aux Antilles et au Sénégal. Cette idéologie était héritée de la tradition jacobine, celle « d'une société compacte, unie, sans aucun clivage interne, fantasme qui apparaît comme une tentative pour suturer la plaie ouverte par la rupture démocratique et l'avènement d'un ordre social en quête de légitimations » [Akoun dans AUROUX 1990]. Cependant l'assimilation administrative ne pouvait pas être réalisée et le régime de l'association, qui a été adopté sur le principe d'inégalité civique, a construit un système de dominance coloniale qui se composait de deux France interreliées géographiquement, politiquement et économiquement, mais fonctionnant sous deux régimes administratifs différents. La différenciation d'application du droit civique ; qui était contraire aux idéaux républicains, s'est trouvée légitimée par le système de catégorisation qui opposait les civilisés aux sauvages. La perception du colonisé en primitif héritée de la traite négrière a été alimentée par l'ethnographie coloniale vulgarisée par des expositions coloniales qui mettaient en évidence l'aspect sauvage des colonisés.

2.5 De l'association à l'émancipation

C'est sur cette ambivalence entre une France coloniale unie (une seule et même nation) et la partition entre deux France (un empire composé de la métropole et des colonies) que les gouvernements vont jouer pour résoudre les problèmes qui vont apparaître à partir de la première guerre mondiale.

2.5.1 Les compromis de l'Union française

Alors qu'éclate la première guerre mondiale contre l'Allemagne, la France dispose d'une « force noire¹ », une Armée coloniale de soldats qui partent se battre sur le Rhin au nom d'une patrie qui ne les reconnaît pas comme citoyens à part entière. Le recrutement des soldats indigènes, les « laptots² » [MANCERON 2003, p. 154], déjà pratiqué au XVIII^e par la Compagnie du Sénégal, puis sous Charles X, a été développé par Faidherbe, puis institutionnalisé par un décret de Napoléon III en 1887 qui crée « un corps d'infanterie indigène sous la dénomination de tirailleurs sénégalais » [MANCERON 2003, p. 210]. Il sera régularisé en 1912 par un décret qui fixe les modalités de l'enrôlement des hommes et le nombre des effectifs. Devant le manque de recrues volontaires,

1. Titre de l'ouvrage du général Mangin [1890].

2. Terme *wolof* désignant initialement les marins noirs sur les navire français.

malgré les exhortations du tout nouveau député sénégalais Blaise Diagne élu en 1914, on procède au recrutement par la contrainte.

À la seconde guerre mondiale, des milliers d'hommes sont mobilisés et envoyés au front. Selon M'Bokolo, l'implication des indigènes aux côtés des blancs dans ces deux conflits, qui a créé un malentendu entre colonisés et colonisateurs, a certainement été « un moment critique d'accélération des revendications africaines et l'essor du mouvement de libération » :

Comme dans le conflit précédent, la Seconde guerre mondiale provoqua des effets contradictoires, renforçant les espoirs des Africains et leur collaboration au système colonial et, dans le même temps, ruinant l'image de supériorité et d'invincibilité des Blancs, faisant naître des désillusions et provoquant un rejet profond et durable de la colonisation. [M'BOKOLO 1992, p. 440]

À l'issue de cette guerre, à laquelle l'Afrique a payé un lourd tribut, le ralentissement des relations commerciales qu'elle a provoqué a entraîné une pénurie de produits manufacturés et une chute des exportations. Cette situation a en priorité frappé les petits producteurs, de café, de cacao, qui sont amenés à consentir des prix de vente très bas ou à voir leurs récoltes se détériorer, alors que les gros planteurs sont toujours assurés de l'écoulement de leurs produits à un prix stable. En effet, pendant l'entre-deux guerres, quand la nécessité d'une « plus grande France » s'était fait à nouveau cruellement sentir, le ministre des Colonies Albert Sarraut avait mis en place une « stratégie d'autarchie », c'est-à-dire une politique commerciale dirigiste et protectionniste qui faisait de la métropole le partenaire privilégié voire exclusif des échanges avec les colonies, une politique assez proche de celle du régime de l'Exclusif sous Colbert [DOZON 2003, p. 171].

La situation sociale et politique dans les colonies est tendue en raison de la grogne des planteurs et des révoltes au sein des tirailleurs sénégalais rapatriés du front qui exigent « que leur soit payée sous une forme ou sous une autre la « dette de sang » que la France avait contractée envers eux ¹ » [BIARNES 1987, p. 282].

Afin de reprendre en main les colonies et de répondre à un mouvement initié par certains fonctionnaires coloniaux qui militent pour faire évoluer le statut des colonies vers une plus grande autonomie, le général de Gaulle réunit en effet à Brazzaville le 30 janvier 1944 les administrateurs coloniaux en Afrique, pour dégager les principes d'une nouvelle politique à l'égard des colonies. Si le discours d'inauguration du général réaffirme la souveraineté de la France et le

1. Bien qu'une dette morale ait été reconnue par le général de Gaulle dans son discours d'ouverture de la conférence de Brazzaville : « c'est dans ses terres d'outre-mer, dont toutes les populations, dans toutes les parties du monde, n'ont pas, une seule minute, altéré leur fidélité, qu'elle a trouvé son recours et la base de départ pour sa libération » [DE GAULLE 1944, corpus 1-38, l 26 à 29 page 775], les tirailleurs sénégalais rapatriés ne bénéficieront jamais de la même pension de guerre que les soldats de la métropole. Le 1^{er} décembre 1944, une mutinerie de tirailleurs rapatriés dans le camp de Thiaroye au Sénégal, révoltés par l'annonce de cette mesure d'injustice, sera réprimée dans le sang (Benot Y., *Massacres coloniaux* (1994) ; Kamian B., *Des tranchées de Verdun à l'église Saint-Bernard : 80 000 combattants maliens au secours de la France (1914-1918 et 1939-1945)* (2001) et Ousmane S., *Le camp de Thiaroye*, film (1988).

« lien définitif » entre « la Métropole et l'Empire » [DE GAULLE 1944], il résonne néanmoins aux oreilles des peuples colonisés comme une promesse d'espoir (et comme une menace pour celles des Français installés dans les colonies), celui d'une politique d'émancipation des colonies africaines, renommées « territoires d'outre-mer¹ » à l'égard de la IV^e République naissante :

Mais, en Afrique française, comme dans tous les autres territoires où des hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès qui soit un progrès, si les hommes, sur leur terre natale, n'en profitaient pas moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires. C'est le devoir de la France de faire en sorte qu'il en soit ainsi.

Tel est le but vers lequel nous avons à nous diriger. Nous ne nous dissimulons pas la longueur des étapes. Vous avez, Messieurs les Gouverneurs généraux et Gouverneurs, les pieds assez bien enfoncés dans la terre d'Afrique pour ne jamais perdre le sens de ce qui y est réalisable et, par conséquent, pratique. Au demeurant, il appartient à la nation française et il n'appartient qu'à elle, de procéder, le moment venu, aux réformes impériales de structure qu'elle décidera dans sa souveraineté. [DE GAULLE 1944]

Sont évoquées dans les résolutions qui sont adoptées à l'issue de la Conférence « la nécessaire décentralisation administrative » et « l'indispensable participation des indigènes à la gestion de leurs propres affaires » [cité dans BIARNES 1987, p. 286]. Autant de recommandations qui laissent entrevoir un certain désengagement de la France, malgré son souci de garder ces territoires sous sa coupe.

Ce qui se matérialisera, d'une part par la création d'une Assemblée fédérale, une « Union française » qui sera votée en 1946 et d'autre part, par une plus large participation des colonies à la République, qui se mettra en œuvre avec l'élection à l'Assemblée constituante à Paris d'une dizaine de députés africains, dont Senghor et Houphouët-Boigny. En 1946, le Code de l'indigénat et le travail forcé sont abolis et cette même année voit la création du Rassemblement démocratique africain (RDA), avec à sa tête Félix Houphouët-Boigny, qui développe une union panafricaine des forces politiques, qui se veut indépendante des partis politiques français, bien qu'elle entretienne des alliances avec certains d'entre eux, comme le PCF (avec qui il rompra plus tard).

La Conférence de Brazzaville² avait omis de se saisir de la question clef, à savoir le statut que la IV^e République souhaitait donner à ses relations avec les territoires d'outre-mer. Les « réformes impériales de structure » [DE GAULLE 1944] citées *supra* tendaient à montrer une certaine volonté de retour à un processus d'assimilation. Cependant elle était toute relative ; même si, sur proposition du député sénégalais Lamine Guèye, la citoyenneté française est accordée à tous les ressortissants des territoires d'outre-mer, en leur conservant leur statut personnel, coranique ou coutumier (loi du 7 mai 1946), l'égalité civique était loin d'être réalisée. L'élection de députés africains à l'Assemblée constituante représentait certes un pas important, mais les habitants des pays

1. L'Algérie, département français, est directement rattachée (jusqu'en 1962) à un secrétariat d'État auprès du Premier ministre.

2. Voir § 2.5.1 page ci-contre.

colonisés n'étaient pas représentés de manière proportionnelle à leur nombre, comparativement à ceux de la métropole ; la représentation à la proportionnelle était inconcevable pour les métropolitains qui auraient été mis en minorité à l'Assemblée [M'BOKOLO 1992, p. 453]. Selon Delavignette, ces réformes relèvent de « l'intégration politique et non (de l') assimilation sociologique » [DELAUVIGNETTE 1962, p. 104].

Par ailleurs, le caractère fédéral de l'Union pose la République Française, composée de la métropole, de l'Algérie et des Départements d'outre-mer (Antilles, Guyane, Réunion), d'une part et les Territoires d'outre-mer comprenant l'AOF, l'AEF et Madagascar, d'autre part, comme deux entités associées. Mais cette association n'allait pas jusqu'à l'égalité des territoires associés avec la métropole ni leur autonomie, qui avait été écartée fermement dans la recommandation votée par la Conférence :

Les fins de l'œuvre de colonisation accomplie par la France dans les colonies ÉCARTENT TOUTE IDÉE D'AUTONOMIE, TOUTE POSSIBILITÉ D'ÉVOLUTION HORS DU BLOC FRANÇAIS DE L'EMPIRE : LA CONSTITUTION ÉVENTUELLE MÊME LOINTAINE, DE selfs governments DANS LES COLONIES EST À ÉCARTER¹.
[citée par SURET-CANALE 1980, p. 236]

Le général de Gaulle avait clairement signifié le caractère « impérial » (1944) des réformes entreprises par la France dans ses territoires d'outre-mer et l'Union française se présentait sans doute comme une tentative de reprise en main des colonies par la France libre, afin de prévenir le mouvement d'émancipation des peuples colonisés. Avec la Constitution de 1946 qui fonde l'Union Française entre la métropole et ses colonies, en lieu et place de l'Empire Français, la France s'attribue ainsi un rôle de guide qui évoque celui du pasteur de la « croisade libératrice » de J. Ferry :

La France entend conduire les peuples dont elle a la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes.
[1946, Constitution de la IV^e République, corpus 1-39, ℓ 19 page 777]

Pour Dozon, l'Union « ne fut pas autre chose qu'une nouvelle phase de l'impérialisme européen » [2003, p. 205-206]. De fait, la reconnaissance aux territoires d'une certaine « personnalité » [1944 cité par M'BOKOLO 1995, p. 145], même si le *self government* était écarté, ouvrait tout un champ d'espairs et de perspectives que le gouvernement de la République ne pouvait pas ignorer. Avec cette libéralisation du régime colonial qui était entreprise avec la constitution de 1946, la République toujours ambivalente tentait un compromis entre tendances républicaines à l'assimilation, qui appartenaient au passé, et aspirations à l'autonomie, sous-tendues par la propagande anticolonialiste des États-Unis.

1. IMPRIMÉ EN CAPITALES DANS LE TEXTE ORIGINAL.

2.5.2 De la Communauté à l'indépendance

Brunschwig considère que la Conférence de Brazzaville¹, qui a souvent été donnée comme l'événement préparateur du processus de décolonisation, n'a fait qu'examiner les réformes à mettre en œuvre dans la nouvelle Union française, afin de protéger les territoires d'outre-mer d'une autonomie qui se faisait sentir de manière de plus en plus pressante. C'est la loi-cadre du 23 juin 1956 qui, en dotant les colonies d'institutions autonomes au sein de l'empire, a ouvert la voie aux décolonisations [BRUNSCHWIG 1988, p. 10-12]. En effet, le modèle de colonisation française qui avait prévalu jusqu'alors, fondé sur l'idéologie d'assimilation, appliquée de manière certes restreinte, permettait plus difficilement d'envisager la décolonisation, *a contrario* de la doctrine de tutelle de l'Angleterre.

La loi-cadre, qui a sans doute été l'événement catalyseur des décolonisations, a été promulguée pour répondre aux exigences d'un contexte politique, économique et social. Tout d'abord, du côté africain, une classe politique composée des nouvelles élites s'était constituée à la faveur des réformes engagées par la constitution de 1946, qui avait trouvé un écho dans les milieux intellectuels parisiens « où l'*intelligentsia* noire francophone [...] déjà très présente depuis plus de deux décennies, s'était affirmée comme le haut lieu de la pensée nègre d'expression française » [BIARNES 1987, p. 305]. Nous ne citerons pas ici toutes les manifestations auxquelles a donné lieu cette effervescence intellectuelle et politique, que ce soit la presse avec la revue *Présence africaine* qui rassemblait de nombreux écrivains africains et français (Senghor, Césaire, Sartre, Camus, Gide, Monod, Leiris...), la littérature négro-africaine ou le combat politique à travers les associations d'étudiants noirs qui avaient fait dès 1950 de « l'indépendance immédiate » leur mot d'ordre [BIARNES 1987, p. 306-307].

D'autre part, de 1947 à 1956, la France a réalisé un programme important d'investissements pour des aménagements en terme d'infrastructures de transports et de communication, de prospection minière, et a investi dans le domaine de la santé et de l'enseignement. La production agricole est florissante et l'industrialisation démarre dans de nombreux secteurs : la valorisation sur place des matières premières et le développement des productions de substitution aux importations permettent de rompre avec le « Pacte colonial » qui imposait depuis trois siècles l'exclusivité des productions de matières premières et de produits agricoles pour la métropole. Cet essor économique a engendré des mutations sociales considérables : la création de nombreux emplois, une urbanisation rapide, une stratification sociale nouvelle avec l'éclosion d'une petite bourgeoisie, ainsi que la constitution de syndicats actifs dont les militants étaient adhérents aux partis politiques² [BIARNES 1987, p. 297-300].

Enfin, la guerre en Algérie, qui avait commencé en 1954³ et dans laquelle la France commence à s'enliser, pose un problème spécifique. L'accession à l'indépendance est impossible à envisager dans le cas de cette colonie de

1. Voir § 2.5.1 page 84.

2. Houphouët-Boigny était le président du syndicat des planteurs africains.

3. Par une série d'attentats qu'on avait nommé les « événements » d'Algérie, pour en minimiser la portée.

peuplement, dans laquelle de nombreux colons se sont installés depuis un siècle. Il convient par conséquent de trouver rapidement une alternative.

C'est cette conjoncture politique et sociale qui constitue le contexte sous la pression duquel la loi cadre de 1956, « loi de circonstance et de compromis » est préparée par Gaston Defferre en concertation avec Félix Houphouët-Boigny [BRUNSCHWIG 1988, p. 12].

La loi-cadre ou « loi Defferre », qui instaure le suffrage universel et donne à chaque territoire un conseil de gouvernement, est destinée à « maintenir et renforcer l'union nécessaire entre la France métropolitaine et les peuples des territoires d'outre-mer » [cité par M'BOKOLO 1995, p. 146]. C'est sans doute pour cette raison que, n'instituant pas de pouvoir exécutif à l'AOF, elle contribua ainsi à l'éclatement de la fédération et à l'accession progressive à l'indépendance.

L'exemple de la Gold Coast (l'actuel Ghana), colonie britannique, qui devient indépendante en 1957, ainsi que les luttes d'émancipation en Afrique du Nord, au Cameroun et au Togo voisins, motivent les dirigeants africains en place dans les territoires de l'AOF, à ne pas se satisfaire des avancées de la loi-cadre. Ils souhaitent aller plus loin sur la voie de l'émancipation nationale, soutenus par les États-Unis et l'URSS, qui trouvent dans ces pays des terrains d'affrontement idéologique et militaire. Ils plaident pour une République franco-africaine fédérale construite sur une réelle égalité, en lieu et place de l'Union française.

Alors que les leaders africains souhaitent une fédération fondée sur un système impliquant l'égalité entre les partenaires, le général de Gaulle, revenu au pouvoir en 1958, entreprend de les convaincre¹ de constituer une « Communauté », sorte d'Union révisée par la loi-cadre, mais dans laquelle la France garderait les rênes. Le référendum lui donne raison : le « oui » l'emporte massivement dans presque tous les pays, sauf en Guinée. Un an après le référendum, la Fédération du Mali, que le Sénégal a formé avec le Soudan en 1959, comme base de reconstitution de la fédération de l'AOF, demande, par la voix de ses dirigeants, d'accéder à l'indépendance tout en restant membres de la « Communauté ». Les transferts de compétence sont engagés en même temps que des accords de coopération. La France et le Mali, États souverains, constitu(rai)ent toujours une Communauté avec à sa tête le président de la République. Le 4 juin 1960, le jour même de la signature de la loi constitutionnelle qui entérine ces modifications, ces pays déclarent vouloir en sortir. En 1961, tous les pays de l'Afrique occidentale² proclament leur indépendance³, y compris le Sénégal et le Mali qui s'étaient dégagés de leur liens réciproques au sein de la Fédération du Mali ; ils sont admis à l'ONU et signent des accords de coopération avec la France. La Communauté avait vécu.

Le général de Gaulle, qui prétend que « l'émancipation des peuples est propre au génie français » [cité par DOMERGUE-CLOAREC 1994, p. 293], a tenté

1. En effectuant une tournée de propagande électorale en Afrique.

2. Dahomey, Niger, Haute-volta, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Cameroun, Togo, Nigeria.

3. L'Algérie devenait indépendante deux ans plus tard.

a posteriori de verser cet événement à l'actif de sa propre politique depuis la deuxième guerre mondiale¹.

Le scénario prévu par le général visait à préparer un cadre institutionnel propre à sauver l'Algérie française, motif de son rappel au gouvernement et à laquelle il aurait réservé « une place de choix » [PERVILLÉ 1991, p. 203] dans cette Communauté qu'il envisageait avec les pays africains :

C'est pour l'Algérie que je fais la Communauté. [PERVILLÉ 1991, p. 202]

La formule inégalitaire que le général proposait aux leaders africains ne pouvait pas les satisfaire. De plus ces derniers étaient divisés : les uns (Houphouët-Boigny) défendaient l'idée d'une fédération et les autres (Senghor) prônaient la confédération. Ces rivalités internes favorisèrent la dislocation, selon PERVILLÉ [1991, p. 200] et le contrôle par la France du processus de décolonisation :

Les élites africaines acceptèrent ce contrôle dans la mesure où elles ne voulaient pas un bouleversement profond des rapports entre les anciennes colonies et la métropole. N'ayant pas réussi à faire aboutir le seul projet où leur initiative avait pu se donner libre cours, elles se contentèrent, chacune dans son territoire, de recevoir l'indépendance lorsque la France se résolut à la donner, en 1960. [M'BOKOLO 1995, p. 150]

Il apparaît clair pour tous les analystes du phénomène historique des indépendances que le général de Gaulle était au fait de l'avancée inéluctable des peuples vers l'émancipation. N'avait-il pas déclaré au prince héritier du Maroc en 1956 :

L'Algérie sera indépendante, qu'on le veuille ou non. Alors le tout sera le comment. [cité par FERRO 1994, p. 474]

C'est précisément, dans sa tentative de sauver la situation en Algérie, qu'il essayait de trouver des alternatives que cependant les pays africains n'étaient pas prêts à accepter. N'ayant plus les moyens d'arrêter le processus en cours, il aurait choisi de laisser faire, de leur « octroyer » l'indépendance qu'il n'était pas en mesure de leur refuser :

« Ils s'en vont, ils s'en vont », dit de Gaulle. Et il les laissa partir. [FERRO 1994, p. 478]

À la différence de l'Algérie qui conquiert l'indépendance après 7 ans de guerre, les colonies d'Afrique sub-saharienne accèdent à l'indépendance de

1. « Sur l'ensemble du mouvement de décolonisation qui existe d'un bout à l'autre du monde, je n'ai jamais cessé, depuis le jour même où la guerre mondiale m'a amené à parler, à agir, au nom de la France, je n'ai jamais cessé de suivre la même direction. Considérant que l'émancipation des peuples, car c'est de cela qu'il s'agit, est conforme tout à la fois au génie de notre pays, au but de nos grands colonisateurs, par exemple Gallieni, Lyautey, avaient en vue dans leur œuvre colonisatrice, conforme aussi au mouvement irrésistible qui s'est déclenché dans le monde à l'occasion de la guerre mondiale et de ce qui s'en est suivi ; j'ai engagé naguère, dans cette voie-là, dans cette voie de l'émancipation des peuples, la politique de la France et, depuis deux ans, je l'oriente dans le même sens » (de Gaulle, « *Conférence de presse du 5 septembre 1960* » cité par PERVILLÉ 1991, p. 203).

manière pacifique par une « décolonisation “réussie” » [BIARNES 1987, p. 361], mais « l'histoire de la présence française en Afrique noire n'était cependant pas terminée » [1987, p. 353].

Un mouvement d'émancipation ou une indépendance « octroyée »

Le désir d'autonomie des territoires colonisés est né avec la deuxième guerre mondiale, qui a révélé la fragilité du colonisateur et avec la nouvelle situation internationale qui a fait entrer en scène d'autres partenaires directement intéressés par l'émancipation africaine. L'Union française, puis la Communauté, ont été différentes tentatives de reprise en main des colonies et autant de compromis entre une assimilation au sein de la République et une association avec des territoires autonomes. Cependant, les demandes d'égalité au sein de la communauté n'ayant pas reçu de réponses satisfaisantes, le mouvement d'émancipation a conduit à l'indépendance des colonies. *In fine*, la mise au crédit du génie français d'une indépendance « octroyée », et non pas conquise, annonce déjà la pérennisation de la relation de dominance entre la France et ses colonies africaines.

2.6 Le « changement dans la continuité »

2.6.1 Décolonisations ou indépendances

Décolonisation ou conquête de l'indépendance ? La question a pu être posée : l'acte de nomination, qui désigne comme actants du procès¹, les colonisateurs français qui décolonisent dans le premier cas et les colonisés qui conquièrent leur liberté dans le deuxième, exprime un point de vue énonciatif sur le rôle des acteurs de l'événement et sur la consistance de l'événement lui-même. Yves Bénot évalue l'emploi du terme *décolonisation* comme « une astuce sémantique et idéologique » qui obère la véritable dimension du « phénomène historique du passage à l'indépendance juridique, politique mais formelle » [BÉNOT 1972, p. 433] et l'auteur des *Idéologies des indépendances africaines* voit en 1968 l'indépendance africaine comme « inachevée » [1972, même p.] :

À y regarder mieux, l'Afrique traquée de la « décolonisation » continue à tendre un miroir où se découvre toujours la vérité sanglante du capitalisme en expansion d'Europe et d'Amérique [...]. [BÉNOT 1972, même p.]

Guy Pervillé relève que le nom *décolonisation*, qui avait fait une apparition en 1932, en anglais, dans un ouvrage de M. Bonn sur l'écroulement de l'Empire britannique, n'a été introduit en France qu'en 1952 par Henri Labouret dans son ouvrage *Colonisation, décolonisation, indépendances* et l'emploi du mot devint courant en 1957 avec son entrée dans le *Robert* [PERVILLÉ 1991, p. 15]. Selon Pervillé, « cette notion courante [de « décolonisation »] cache de multiples

1. Le *procès* désigne « ce qui “s'avance”, ce qui se passe, ce qui se déroule dans le temps » [WILMET 1998, p. 284]. Il n'est pas nécessairement exprimé par un verbe, il peut l'être par une nominalisation (voir § 8.1.2.2 page 340).

ambiguïtés » [PERVILLÉ 1991, p. 16]. En effet, si la décolonisation est la fin de la colonisation, doit-elle en être la fin « absolue » ? ou « peut-elle être la continuation de son œuvre par d'autres moyens ? » [PERVILLÉ 1991, p. 16].

Le contexte international, à partir de la fin des années 40, rendait impossible et trop coûteuse la poursuite de la colonisation. La décolonisation, qui associait concomitamment indépendance et accords de coopération, ne signait pas une rupture, mais annonçait plutôt un « changement dans la continuité » [Médard, 1982¹] :

L'intérêt des métropoles, soucieuses de leur propre modernisation, les incitait à substituer à l'ancienne domination une coopération avec les élites indigènes influencées par leur culture. [PERVILLÉ 1991, p. 20]

Le changement dans la continuité, qui va caractériser l'attitude de la France à l'égard de ses anciennes colonies à partir des décolonisations, n'est pas une posture complètement inédite. En effet, « cette difficulté avec l'histoire, ce désir de rupture qui s'accompagne du désir de continuité » [NICOLET 1982, p. 47] a été le fait français dès la naissance de la République en 1791 :

Qu'une République ait été fondée en France en 1792, dans un pays qui était en quelque sorte le modèle le plus achevé des monarchies modernes, qui avait connu, malgré des guerres extérieures et civiles, une si remarquable continuité de la légitimité monarchique, sans la moindre interruption, depuis treize siècles, c'est un fait qui a étonné les contemporains et même les acteurs de cette « révolution ». C'est pourquoi ils étaient eux-mêmes partagés entre deux sentiments, qui étaient aussi parfois des arguments, souvent *pro domo*. D'une part, pour se fortifier dans leur propre audace, ils insistaient sur le caractère inouï, nouveau, révolutionnaire, unique pour tout dire de leur entreprise, ce qui dans leur attitude à l'égard de l'Europe n'ira pas sans malentendu. D'autre part, au contraire, pour se rassurer peut-être, ils montraient qu'ils n'étaient que des héritiers, disciples fidèles et favorisés par la conjoncture de grands maîtres et de grands ancêtres qui étaient sans le savoir, ou auraient été s'ils l'avaient pu, aussi républicains qu'eux-mêmes. [NICOLET 1982, p. 47]

2.6.2 La politique africaine : coopération et « influence » de la France

Qu'est-ce que la politique africaine ? s'interroge Danielle Domergue-Cloarec [1994, p. 284-288]. Cette expression est souvent employée pour désigner la politique de coopération avec les pays africains au sud du Sahara, qui relève tantôt de la politique étrangère, tantôt de la politique extérieure, selon le degré de distanciation que l'on souhaite instaurer à l'égard de ces relations particulières que la France entretient avec l'Afrique. Dans ses questionnements sur le pouvoir, Foucault s'est interrogé sur le sens de « la politique » et du « pouvoir politique » et il formule l'hypothèse que ce que l'on nomme « la politique » ne serait que la reconduction douce d'un rapport de forces de type guerrier :

1. « Le changement dans la continuité. La conférence de chefs d'États de France et d'Afrique », 3-4 novembre 1981, *Politique africaine*, février 1982 n°5, p. 29 cité par DOMERGUE-CLOAREC 1994, p. 307.

Le pouvoir politique, [...] aurait pour rôle de réinscrire ce rapport de force, par une sorte de guerre silencieuse, et de le réinscrire dans les institutions, dans les inégalités économiques, dans le langage, jusque dans les corps des uns et des autres. [...] La politique c'est la guerre continuée par d'autres moyens¹; c'est-à-dire que la politique, c'est la sanction et la reconduction du déséquilibre des forces manifesté dans la guerre. [FOUCAULT 1997, p. 16]

De fait, après les indépendances, les différentes politiques africaines qui sont mises en œuvre à partir des années 60, bien que marquées de la personnalité politique des chefs de l'État qui se succèdent (de Gaulle, Pompidou, Giscard et Mitterrand), partagent toutes un objectif commun : la recherche des moyens de préserver et même d'étendre l'influence de la France sur le continent africain, le « génie français » :

La France souhaite donner l'exemple, en retrouvant sa vraie mission, celle qui l'a conduit [...] à agir par un message universel.
[Mitterrand 1981 cité par Médard dans DOMERGUE-CLOAREC 1994, p. 307]

Cette recherche d'influence s'exprime, dans les discours des différents présidents de la République, par l'expression récurrente de la relation d'amitié qui lie la France à l'Afrique :

Il est bien qu'un pays comme la France ait des amis, des amis qui soient des amis particuliers. [de Gaulle cité par DOMERGUE-CLOAREC 1994, p. 294]

Une liaison spontanée [...] nous nous sommes choisis.
[Giscard d'Estaing, p. 297]

Les liens anciens, [...] les destins confondus, [...] les vieux amis.
[Mitterrand, p. 205]

Ce lien amical entre la France et le continent africain a ses rituels, avec des « réunions de famille » organisées de manière informelle par de Gaulle, qui seront instituées en « sommets franco-africains » par Giscard d'Estaing², puis deviendront ensuite avec Mitterrand des « Conférences des chefs d'État de France et d'Afrique » [DOMERGUE-CLOAREC 1994, p. 90], auxquelles sont alors invités d'autres États africains, et qui perdent leur caractère intimiste.

L'importance accordée aux liens existant entre la France et l'Afrique fait sens dans le choix de la dénomination « coopération » préférée à celle de l'assistance ou de l'aide. En effet « coopération » *lato sensu* c'est « l'action de participer à une œuvre commune » [REY et REY-DEBOVE 1994]. Ce sens

1. Foucault retourne l'aphorisme de Clausewitz : « La guerre n'est que la continuation de la politique par d'autres moyens » [1832/1955 cité dans FOUCAULT 1997, p. 20] : « le pouvoir c'est la guerre; c'est la guerre continuée par d'autres moyens ».

2. La politique de Giscard sera marquée par la volonté de rapprochement avec les États issus de la colonisation scandé par des visites officielles personnalisées (dont une visite en Algérie, première visite de chef d'état français depuis l'indépendance) et surtout par le rétablissement des relations avec la Guinée rompues depuis le référendum de 1958.

élargi de la notion de coopération serait assez proche de celui que lui donne Pierre Abelin, ancien ministre de la Coopération¹ :

L'ensemble des relations entre nations industrialisées et nations sous-équipées.
[DOMERGUE-CLOAREC 1994, p. 287-288]

Le mot *coopération* exprime alors « la volonté d'aborder ensemble dans un esprit de compréhension réciproque, la nécessaire réforme des équilibres mondiaux » [DOMERGUE-CLOAREC 1994, p. 287-288].

C'est un sens plus restreint qu'en donne le REY et REY-DEBOVE 1994, quand il s'agit de la politique du même nom puisque le terme est défini comme la « politique par laquelle un pays apporte sa contribution au développement économique et culturel de nations moins développées ». Cette « *contribution*² [...] au développement économique et culturel de nations moins développées » affiche clairement le déséquilibre existant entre les deux participants à la coopération :

La coopération avec l'Afrique se différencie des autres coopérations parce qu'elle implique ici plus qu'ailleurs des relations inégales entre un pays développé et des pays en voie de développement mais qui, de surcroît, ont partagé avec la France un passé commun marqué par une domination. Les critiques n'ont pas manqué de les qualifier de relations néo-coloniales.

[DOMERGUE-CLOAREC 1994, p. 287]

Le ministère de la Coopération, créé en 1961, faisant suite au ministère de la France d'outre-mer, est l'institution en charge des relations avec les anciens « territoires d'outre-mer » (fédérations de l'AOF, de l'AEF et de Madagascar, sauf la Guinée) ; ses champs d'intervention couvrent les domaines du politique, de l'économique et du culturel. La notion couverte par la dénomination de « pays du champ », qui correspondait à celle du « pré carré » francophone, est ainsi considérablement élargie.

Les États du Maghreb, comme la Tunisie et le Maroc auparavant protectorats, ou l'Algérie, département français, sont maintenant rattachés au ministère des Affaires étrangères, qui gère également certains aspects des relations avec les États africains concernant les affaires extérieures d'ordre politique ou militaire et les relations diplomatiques.

Parmi les nombreux rapports auxquels la politique de coopération a donné lieu, le Rapport Jeanneney établi³ en 1963, soit après trois années de coopération, s'emploie à définir les objectifs de la « politique de coopération avec les pays en voie de développement » et définit les moyens financiers à allouer à ces objectifs, définis à 1,5 % du Produit national brut (PNB) du pays. Le bilan qui sera établi 8 ans plus tard, mais non publié, montre que la France n'a pas tenu ses engagements, puisque l'aide n'a atteint que le tiers de l'objectif fixé

1. Investiture du 28 mai 1974 au 11 janvier 1976.

2. Nous soulignons.

3. À l'issue des travaux d'une commission chargée d'étudier les divers éléments d'une politique de coopération avec les pays en voie de développement, appartenant ou non à la zone franc, ainsi que l'organisation administrative et financière nécessaire à la mise en œuvre de cette politique [Jeanneney cité par BIARNES 1987, p. 370].

et qu'elle continuera à chuter dans les années suivantes. Le président Giscard d'Estaing, qui œuvre à se faire reconnaître comme le héraut du réengagement de la France en Afrique sub-saharienne, n'arrivera pas à stopper le désengagement budgétaire de la France dont la contribution sur la période du septennat restera au niveau de celle de G. Pompidou et sera inférieure à l'objectif fixé par l'OCDE (0,70 % du PNB). Pour rattraper la mise, Giscard d'Estaing relance l'idée, déjà avancée par Pompidou, d'associer l'aide privée aux financements publics, ce qui laisse libre cours à des pratiques affairistes seyant peu à la moralité de la politique française défendue par le chef de l'État¹.

Les gouvernements de Gaulle et Pompidou disposent d'une autre structure institutionnelle, le Conseil pour les affaires africaines et malgaches auprès et sous la présidence de la République, que Giscard d'Estaing fera disparaître en 1974, dans le même temps qu'il reconstituera le ministère de la Coopération disparu en 1966. Pendant ces 14 années d'existence, le poste de secrétaire général de ce Conseil en prise directe avec le président de la République sera dominé par la personnalité de Jacques Foccart, « Monsieur-Afrique », l'homme de confiance du général de Gaulle², puis de Pompidou, un personnage influent et impopulaire, qui contrôle d'une main de fer les agissements des jeunes États africains, qu'il récompense ou punit, et qui veille à protéger le « pré carré » de la France en écartant les puissances étrangères considérées comme menaçantes.

L'Afrique, à l'orée des années 70, est en effet un « continent convoité » [DOMERGUE-CLOAREC 1994, p. 11], pour des raisons commerciales : il représente de nouveaux marchés inaccessibles pendant la période coloniale, mais aussi pour des raisons géopolitiques : certaines puissances étrangères (les États Unis, l'URSS, l'Égypte de Nasser) essaient d'y étendre leurs zones d'influence³. Face à cette menace, les États africains sont encouragés à se regrouper pour faire front, l'objectif étant de réduire la dépendance des États membres à l'égard des forces extérieures⁴. Dans le même temps, la France marque sa présence politique en menant des interventions politico-militaires ponctuelles et parfois musclées, notamment au Cameroun (1964), au Tchad (1968), au Nigeria (1968), sous l'instigation de Jacques Foccart, grâce à qui, jusqu'en 1974, « la France pouvait se féliciter d'avoir maintenu pour l'essentiel sa zone historique d'influence au sud du Sahara » [BIARNES 1987, p. 368].

Pour les présidents Giscard d'Estaing et Mitterrand, la garantie de l'influence de la France en Afrique est liée à la sauvegarde de son indépendance

1. Malgré les efforts d'une politique déterminée à réengager la France en Afrique, le bilan africain du chef de l'État français sera mitigé, terni par ses « frasques » africaines et par des échecs notamment dans la solution de règlement préconisée pour pallier la crise pétrolière.

2. « L'homme de l'ombre » [Péan 1990].

3. La Guinée sortie de la Communauté en 1958 a rejoint le monde communiste et le Mali en 1962 regarde ostensiblement de ce côté-là.

4. Les mouvements intégrationnistes, qui se réclament du panafricanisme, conduiront *in fine* à la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.), dans laquelle « la dimension intégrationniste du panafricanisme a perdu de sa vigueur au profit de groupements inter-États ou sous-régionaux. La Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest regroupant la plupart des pays de l'ancienne Afrique-Occidentale Française et qui prendra forme en 1975 à Lagos sous le nom de CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest) et regroupera 16 pays et 150 millions d'habitants, sera de celles-là.

à l'égard des menaces extérieures qui requiert la solidarité française. C'est la menace que font peser les prétentions russes et socialistes en terre africaine qui pousse le président Giscard d'Estaing à des interventions militaires en Mauritanie et au Zaïre, qui étendent l'influence française au nord et au sud de sa zone réservée. Lors des sommets franco-africains organisés à Dakar, en 1977 et à Paris, en 1978, consécutifs à ces engagements militaires, il revendiquera ces interventions militaires en vertu de la solidarité de la France à l'égard du respect de l'indépendance des pays d'Afrique :

Votre indépendance, comment concevoir qu'elle puisse s'affermir dans le champ clos des rivalités étrangères, dans le jeu des ingérences dans la mêlée des convoitises ? Sur le continent, qui est le vôtre une seule voie assurément nous paraît possible : celle qui réserve l'Afrique aux Africains.

[Giscard d'Estaing cité par DOMERGUE-CLOAREC 1994, p. 298]

2.6.3 Du bi-latéralisme au multi-latéralisme

L'influence française ne se limite cependant pas à des opérations militaires ; elle est développée à travers les programmes d'actions dans le cadre de la coopération française, qui couvrent différents domaines dont celui de l'économie et de la culture. L'aide économique s'inscrit dans une volonté de rééquilibrer l'économie mondiale entre le Nord et le Sud [DOMERGUE-CLOAREC 1994, p. 311]. Le discours est tiersmondiste, mais par ailleurs, dans les projets, les intérêts de la France doivent être garantis :

Chaque franc donné au titre de l'aide doit servir les intérêts nationaux.

[Cot cité par DOMERGUE-CLOAREC 1994, p. 312]

C'est pourquoi la notion de politique de coopération est intimement liée à celle de la sauvegarde d'une influence de la France, construite à partir de nouvelles modalités adaptées au nouveau contexte :

Le système d'aide et de coopération est l'outil grâce auquel la France a pu transformer un espace de souveraineté en zone d'influence. En Afrique francophone, lieu privilégié de cette influence, l'importance accordée à la coopération culturelle et la constitution de la zone franc confèrent à l'ensemble formé par la France et ses anciennes colonies le caractère exceptionnel d'une zone intégrée sur les plans linguistique et monétaire. Pour la majorité de la classe politique, cette double intégration représente un atout incontestable sur la scène internationale. Le poids et la spécificité de la France dans les relations Nord-Sud s'en trouvent confortés, accentués.

[ADDA et SMOUTS 1989, p. 27]

Les différents rapports sur la coopération remettent en question l'influence trop centralisée de la France sur l'Afrique, qui encourage la poursuite d'une relation paternaliste et prête le flanc à la critique du néo-colonialisme. Par ailleurs, l'aide française est mal coordonnée avec celles d'autres bailleurs de fonds internationaux. À partir des années 90, avec la chute du mur de Berlin et

l'ouverture des pays de l'Est, l'aide devient multi-latérale¹. C'est dans le cadre du Fonds Européen de Développement (FED) créé en 1958 qu'ont été signées des conventions entre certains pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dites Conventions de Lomé² dans lesquelles les pays de l'Afrique subsaharienne sont majoritaires (et la plupart sont francophones). La France joue un rôle important dans ce cadre qui « donne un nouvel élan à la coopération » :

Les conventions ACP permettent à la France d'être un interlocuteur privilégié pour les pays africains et d'élargir sa zone d'influence au-delà de sa zone traditionnelle. [DOMERGUE-CLOAREC 1994, p. 81]

2.6.4 La francophonie

La francophonie constitue l'instrument phare de la politique culturelle de la coopération.

Le néologisme *francophonie* apparaît en 1880 dans l'ouvrage *France, Algérie et colonies*, du géographe Onésime Reclus, pour qui « la diffusion mondiale d'une langue est aussi celle d'une certaine civilisation, c'est-à-dire celle des idéaux d'humanisme et de liberté ». À la date où O. Reclus crée ce mot, la fin du XIX^e siècle, c'est l'époque des débats à l'Assemblée autour du projet impérialiste et civilisateur de la III^e République, projet républicain et colonisateur dans lequel la diffusion de la langue française, langue de la diplomatie, a toute sa place :

Les années 1880 se caractérisent par une sorte d'apogée de l'expansion coloniale et, corollairement, par la course à l'hégémonie entre les trois grandes puissances coloniales de l'époque ; d'autre part, par un premier mouvement d'idées au début du XX^e siècle visant à défendre-consolider-renforcer le rôle du français comme langue internationale... [Baggioni 1996³, p. 794]

C'est à partir des idéaux de liberté et d'humanisme que la langue française leur semble véhiculer que les leaders politiques africains (L. S. Senghor, H. Boigny, H. Bourguiba...), qui reprennent le mot dans les années 60, construisent la francophonie comme un projet culturel partagé par l' « ensemble des États, mais aussi des personnes qui emploient la langue française comme langue nationale, langue d'usage, langue de culture » [Gonac *et al.* cité par DOMERGUE-CLOAREC 1994, p. 62].

Alors que les responsables politiques français se montrent réservés sur un tel projet, ce sont paradoxalement les Africains eux-mêmes, à l'aube des indépendances, qui militent pour son instauration, dans la perspective de :

1. L'aide bi-latérale est consentie directement par un pays donateur à un pays bénéficiaire, alors que l'aide multi-latérale est acheminée par l'intermédiaire d'une organisation internationale (PNUD, Banque Mondiale, le Fonds Européen de Développement (FED), etc.).

2. La première a été signée en 1975.

3. *Le français dans l'espace francophone, Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, 2 tomes, publié sous la direction de Didier de Robillard et Michel Beniamino, Coll. Politique linguistique, Paris, Honoré Champion éditeur.

- la constitution d'une « communauté d'esprit qui résulte de ses différents emplois » [Senghor 1986 cité par Chatton *et al.*, p. 6¹];
- un projet politique de solidarité entre les locuteurs de la communauté linguistique : « une sorte de contrat de progrès entre le Nord et le Sud ».

Ce faisant, ils revendiquaient ainsi une prise de position idéologique et politique en faveur de l'héritage culturel colonial en opposition aux partisans d'un nationalisme plus radical.

Malgré les réticences du côté français, les leaders africains² se montrent déterminés à la création d'une institution de la Francophonie, avec ou sans la France³ et L. S. Senghor l'exprime en ces termes :

Il faut que la France accepte de décoloniser culturellement.

[Senghor cité par DOMERGUE-CLOAREC 1994, p. 64]

Mais force est de constater que ce rêve de l'écrivain et chef d'état Senghor, « cette civilisation de l'universel, qu'est la francophonie⁴ », s'est concrétisée plus prosaïquement par la création de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACTT) en 1969 ainsi que par les Conférences de la Francophonie qui alternent avec les sommets de chefs d'état africains et français.

La Francophonie est devenue une organisation multilatérale, dans laquelle sont associés les pays de langue française de tous les continents. Elle s'est ouverte à Haïti, aux anciennes colonies belges et même à certains États lusophones (Cap Vert, Sao Tomé e Príncipe...). Malgré le fait que les Canadiens soient des militants très actifs au sein de l'association, pour certains esprits, cependant, la Francophonie ne serait que l'une des façades du même impérialisme idéologique : « Colonies Françaises », « Possessions Françaises », « Union Française », « Communauté Française », « Coopération Française », « Francophonie ».

Si, à partir des indépendances, les relations de la France avec les pays du continent africain ne peuvent plus relever du système colonial qui appartient au passé, même si la politique africaine de la France a pu être qualifiée de « néocoloniale », la République s'est employée à exercer et même à développer son « influence » sur le continent par le biais d'une coopération politique, économique et culturelle qui dépasse le cadre bi-latéral.

1. *Jeune Afrique* 19/2/1986 in Pierre-François Chatton et Joanna Mazurzyk Bapst, *Le défi francophone*.

2. Même le Mali, par la voix de son dirigeant Modibo Keita, qui affirmait alors une volonté politique déterminée d'indépendance économique vis-à-vis de l'ancien colonisateur, notamment par le refus de participation à l'Union Monétaire Ouest Africaine qui signait la non-entrée du pays dans la zone franc, a souhaité néanmoins signer dès 1962 les accords de coopération culturelle et technique avec la France.

3. Propos attribués au chef de l'État nigérien H. Diouri en 1967 [DOMERGUE-CLOAREC 1994, p. 64].

4. Cité par Ntole Kazadi, *L'arbre à palabres des francophones*, Colloque des Cent, 1986, L'Afrique afro-francophone, Collection Langues et développement - Didier Érudition.

Une relation de dominance particulière

La relation de dominance particulière, qui s'est construite entre la France et les pays africains, a trouvé sa première expression dans le contexte du mercantilisme avec le système de la traite négrière fondé sur l'oppression et l'exploitation des esclaves au profit des colons et des commerçants métropolitains, par l'intermédiaire d'une classe de marchands africains qui s'enrichissaient dans le trafic de leurs semblables. La République naissante, en abolissant l'esclavage, s'est donnée pour mission de libérer les opprimés, de protéger les droits de l'homme et de prendre en charge l'émancipation et le contrôle des « nouveaux libres ». Les expéditions et conquêtes coloniales qui s'ensuivent (Égypte, Algérie, Sénégal) confirment cette contradiction interne à l'idéologie coloniale construite sur le projet civilisateur d'universalisation du modèle républicain par une politique d'assimilation, tout en mettant en pratique une théorie des races humaines ou « raciologie » qui marque les différences raciales.

Avec l'expansion coloniale, l'idéologie civilisatrice, qui s'inscrit dans l'esprit jacobin d'une France une et unie, se donne pour objet de répondre à l'exigence de restauration de la grandeur de la France, dont la civilisation constitue le meilleur emblème, au sein de l'Europe du progrès industriel et de l'économie de marché. L'ambivalence du projet civilisateur entre assimilation et raciologie, universalisme et relativisme, se concrétise par un régime de différenciation des droits civiques qui construit un système discriminatoire d'inégalités entre les citoyens et les sujets, système validé par la démonstration (pseudo)scientifique de la primitivité africaine que l'on donne en spectacle. La dominance qui s'impose par la force et par la loi s'appuie sur des relais autochtones qui divisent la société indigène en favorisant l'émergence d'une bourgeoisie noire.

Devant les échecs des alternatives par trop inégalitaires qui sont proposées au désir d'autonomie revendiquée par les colonies, l'indépendance qui s'impose inéluctablement est « octroyée » et ainsi reprise, au compte de la France, au titre du devoir républicain envers l'émancipation des peuples. Cette vocation propre au « génie français », à guider les peuples vers leur émancipation, puis vers leur développement, que la IV^e puis la V^e République endossent, réactive l'idéologie anti-esclavagiste pré-révolutionnaire et la mission civilisatrice.

À partir des indépendances, le rôle que joue la France dans la coopération au développement, au niveau bi-latéral, puis au sein des organisations multilatérales, contribue à maintenir et même à étendre l'« influence » de la France sur le continent. Le projet de la francophonie, revendiqué en priorité par les pays africains eux-mêmes, symbolise ce lien particulier qui soude la France et les pays africains dans une relation ambiguë faite à la fois d'amitié et de soumission/domination, que Dozon, après H. Arendt, avait décrit comme celle de « frères et sujets ».

Dans cette relation de complémentarité, les rôles se distribuent de manière plus complexe qu'à travers la binarité du carré sémiotique — le Même et l'Autre — qui apparaît insuffisante pour illustrer les fonc-

tionnements de dominance. Au sein des pôles de la dominance — dominants/dominés —, des clivages se créent. Nous avons mentionné le rôle joué par les princes marchands qui ont alimenté la traite par la vente de captifs aux négriers ; d'une autre façon, le système colonial a fonctionné avec la complicité d'autochtones au service des administrateurs, jouant le rôle de relais entre ceux-ci et la population indigène. Du côté du pôle des dominants, la société française n'était pas unanimement acquise à la cause coloniale, de même qu'elle ne l'est pas à celle du développement.

La dominance franco-africaine s'est construite sur cette ambivalence, qui s'est alimentée au fil de l'histoire des relations franco-africaines, et qui pose, à partir des indépendances, les deux termes à la fois en relation symétrique, qui s'exprime dans des relations d'amitié et de partenariat, et en relation complémentaire qui exige une position haute (dominants) et une position basse (dominés) et qui s'exprime dans des relations d'aide, d'assistance (voir analyse de corpus au § 13.2.4.2 page 579) et des relations marchandes.

Chapitre 3

Colonisation, progrès, civilisation, développement : un état des savoirs sur les mots et les choses

Après avoir posé quelques repères dans la construction d'une relation de dominance entre la France et l'Afrique, nous entreprenons de produire un état des savoirs sur les notions de *colonisation* et de *développement*. Il ne s'agit donc pas de *l'état* des savoirs, mais bien de celui dont nous disposons à cet instant « T ». Par définition — et malgré notre vigilance — il présentera des manques, des oublis, des carences, car nous ne sommes ni une spécialiste de la philosophie de l'histoire, de la colonisation, ni de l'économie ou du droit du développement. Pour réaliser cet état des savoirs, qui s'est vu considérablement augmenter au fil de sa construction, nous avons rassemblé un certain nombre de discours de référence (lexicographiques et encyclopédiques) qui donnent corps aux notions de *colonisation* et *développement*. Nous les alimenterons de sources discursives autres (littéraires, philosophiques, ethnologiques...) le cas échéant. Ces différentes sources constituent un premier corpus discursif. Notre « état des savoirs » est donc un premier état d'analyse.

Nous débuterons cet état des savoirs par la notion de *colonisation*, ce qui nous amènera à analyser deux autres notions qui lui sont consubstantielles : celles de *progrès* et celle de *civilisation* ; puis nous aborderons la notion de *développement*, pour laquelle nous procéderons de manière sensiblement différente, en raison de sa particularité de notion contemporaine en perpétuelle reconstruction, « une idéologie non encore stabilisée » [PELLET 1978, p. 53]. Pour cette raison, nous ferons alors appel aux débats contradictoires auxquels cette notion donne lieu.

Mais auparavant nous nous arrêterons sur la notion de « notion » et sur les moyens que nous nous sommes donnés pour aborder les domaines du savoir couverts par les notions considérées, en termes de sources discursives que nous avons choisies d'utiliser.

3.1 Les domaines du savoir

Les mots *colonisation* et *développement* désignent deux macro-notions qui sont des domaines du savoir constitutifs des idéologies¹ coloniale et post-coloniale.

3.1.1 Les « notions »

La « notion » est souvent définie comme un objet approximatif. Le *Robert* [1994] définit la « notion » comme :

2. Connaissance intuitive, synthétique et assez imprécise (que l'on a d'une chose).
Notion qui devance l'expérience.
3. Objet abstrait de connaissance. [REY et REY-DEBOVE 1994]

Dans ce sens 3, elle chevauche souvent celles de « concept » ou de « représentation » que ce dictionnaire donne comme « synonyme » ou « analogie » dans la démarche onomasiologique qui est celle du dictionnaire de langue [Rey et Rey-Debove dans 1994, Préface, p. XVII].

Auroux, qui fait de la « notion », l'entrée de son dictionnaire philosophique [AUROUX 1990], ne réduit pas la notion à la définition d'un terme, puisqu'on ne peut pas donner « une et une seule définition » d'une notion. La notion que recouvre une unité lexicale est un « emballage » informationnel qui structure un univers culturel dans lequel « l'information et les connaissances sont stockées et manipulées par “paquets” » [AUROUX 1990, Avant-propos, p. XI]. Ces paquets de connaissances constituent des champs notionnels :

Les champs notionnels sont des domaines particuliers reconnus dans le réel objectal ou dans les praxis humaines, et représentées dans le langage ; autrement dit des secteurs du référent. [SIBLOT 2001a, p. 51]

Les champs notionnels ne sont pas stabilisés et se recomposent au fil de la transformation des praxis sociales, culturelles et historiques, qui constituent la trame de construction de ces champs :

L'unité notionnelle n'a pas la calme évidence de la stabilité des objets du monde sensible. Elle est de nature conventionnelle, quelque soit la variété des raisons, des motivations et des cohérences conceptuelles qui la justifient. Dans bien des cas, ce qu'il faut considérer comme une notion, c'est un développement, et ce développement n'est pas un donné, mais une construction, parce qu'il n'y a pas un « quelque chose » qui se développe, identique sous la mutabilité du temps. [AUROUX 1990, Avant-propos, p. XII]

Champ notionnel et champ sémantique ne se recouvrent pas totalement, mais sont indissociables autant que la réalité du monde (le référent) et sa catégorisation par l'acte de nomination (son nom). La notion est ainsi liée à la représentation sociale² et à la catégorisation linguistique³. Nous adopterons

1. Telles que nous les définissons au début de ce chapitre comme ensembles de valeurs, de convictions, d'idées qui fonctionnent comme des systèmes.

2. Voir § 8.3.1.3 page 361.

3. Voir § 8 page 331.

l'approche de la fonction de représentation élaborée par Culioli¹, qui distingue deux niveaux de représentations inter-reliées :

- niveau I : la *notion* faite de « représentations qui organisent des expériences que nous avons élaborées depuis notre plus jeune enfance, que nous construisons à partir de nos relations au monde, aux objets, à autrui, de notre appartenance à une culture, de l'interdiscours dans lequel nous baignons » ;
- niveau II : « le niveau des représentations linguistiques du niveau I ».

[CULIOLI 1987, p. 21]

Pour Culioli, le niveau I relève du cognitif au sens large, auquel le linguiste n'a pas accès directement, alors que le niveau II relève du linguistique et du discursif².

À cette étape de notre recherche, nous nous limiterons à ces deux aspects — notionnel et linguistique — qui constituent nos savoirs : les savoirs sur les choses qui construisent des représentations partagées et les savoirs sur les mots qui catégorisent les choses en les nommant. La nomination a pour effet de découper le savoir en différents domaines notionnels délimités par des noms rangés dans le lexique.

Pour établir notre « état des savoirs », nous avons donc effectué :

- un parcours dans les discours lexicographiques des dictionnaires de langue qui enregistrent les usages des mots et leurs sens ;
- un parcours dans les discours encyclopédiques dont la fonction est d'embrasser l'ensemble des savoirs sur une notion.

Cette partition en deux parcours différenciés tente de rendre compte de deux approches complémentaires : l'une vise, à partir des discours lexicographiques, à dessiner le champ sémantique des unités lexicales, c'est-à-dire « l'aire de sens couverte en langue par les potentialités signifiantes d'une unité lexicale » ; l'autre à déployer « le domaine d'expérience au sein duquel est opérée la référence » [SIBLOT 2001a, p. 52].

En conséquence de cette définition de la notion et afin d'éviter les confusions, nous avons choisi de distinguer les *notions*, telles que nous venons de les définir et sur lesquelles nous reviendrons en § 7.3.1 page 318 et les *concepts* qui relèvent du domaine épistémologique et sont structurés les uns par rapport aux autres dans un univers technique [CULIOLI 1986, p. 85-86].

3.1.2 Les sources des savoirs

Les dictionnaires et les encyclopédies, qui enregistrent une mémoire synthétique des connaissances sur les mots ou sur le monde, constituent des sources documentaires incontournables. Considérés comme des institutions, les dictionnaires et les encyclopédies bénéficient d'un large consensus dans la communauté linguistique : les discours des lexicographes et des encyclopédistes sont des discours d'autorité pour le grand public, qui ne conteste pas leur légitimité.

1. Voir § 5.2.2 page 213.

2. Du textuel dans la terminologie de Culioli, qui n'utilise pas le terme discours, mais ceux de langues (au pluriel) et de textes.

Le classement des dictionnaires en catégories est tâche difficile car de nombreux recouvrements existent entre dictionnaires et encyclopédies ; on trouve en effet des dictionnaires encyclopédiques et des encyclopédies alphabétiques. Dans l'article « Dictionnaire » de *L'Encyclopédie*, d'Alembert distingue trois types de dictionnaires, mais reconnaît des interférences entre eux :

On peut distinguer trois sortes de dictionnaires : dictionnaires de langues, dictionnaires historiques et dictionnaires des Sciences et des Arts. [...] Un dictionnaire de langue, qui paraît n'être qu'un dictionnaire de mots, doit être souvent un dictionnaire de choses quand il est bien fait : c'est alors un ouvrage très philosophique. [...] Un dictionnaire des Sciences ne peut et ne doit être qu'un dictionnaire de faits, toutes les fois que les causes nous sont inconnues, c'est-à-dire presque toujours. [...] Enfin un dictionnaire historique fait par un philosophe, sera souvent un dictionnaire de choses : fait par un écrivain ordinaire, par un compilateur de Mémoires et de dates, il ne sera guère qu'un dictionnaire de mots. [Didier dans VOLTAIRE 1779, Présentation, p. 7]

Ce n'est qu'à la fin du XVII^e siècle, où s'amorce le mouvement des Lumières, qu'apparaît la forme moderne du dictionnaire de langue, qui recense et actualise les différents usages des mots :

Par *dictionnaire de langue*, j'entends un dictionnaire monolingue dans lequel une liste de mots d'une langue figure en entrée et où sont expliqués, principalement à l'intention des locuteurs de cette langue, les usages de ces mots. [AUROUX 1993, p. 19]

Auparavant lui avaient préexistées les listes de mots et les glossaires multilingues (notamment, latin-français) de la Renaissance :

Le dictionnaire monolingue à usage des nationaux, dont les entrées par le biais des définitions se bouclent sur elles-mêmes, a incontestablement hérité du travail des multilingues de la Renaissance, mais il correspond à une autre finalité pratique qui est celle même de la grammatisation des langues nationales : la normalisation des idiomes. [AUROUX 1993, p. 26]

Le dictionnaire de choses ou encyclopédie rassemble un état des connaissances à une époque donnée et, en ce sens, peut être considéré comme un « savoir sur le savoir » :

Il y a effectivement dans tout dictionnaire une dimension de compilation. Mais, dans nos sociétés, le savoir n'est pas déjà là, simplement accessible dans une compétence commune ou dans celle d'une élite. Un dictionnaire n'est pas l'analogue de la mémoire d'un vieux sage expérimenté ; c'est un véritable objet technique, sorte de mémoire externe, dont ni le contenu ni la forme n'existent et n'existeront jamais dans la mémoire d'aucun individu. Il est à lui seul un nouveau savoir, inaccessible sans cette technologie [...]. [AUROUX 1990, avant-propos VIII]

Par opposition aux dictionnaires de choses que sont les encyclopédies, les dictionnaires de mots donnent plus d'autonomie au niveau linguistique dans la construction des connaissances qu'ils formalisent. Le comité de rédaction vérifie la fréquence des usages des mots chez les locuteurs de la communauté

linguistique et les valide en leur accordant une place dans le dictionnaire. L'article de dictionnaire qui correspond à une entrée alphabétique est nommé « définition¹ » par les lexicographes, terme auquel nous substituerons celui de *discours lexicographique*. Malgré le crédit de « vérité » généralement accordé à ces « bibles » par le sens commun, les dictionnaires, « piliers de notre savoir métalinguistique » [AUROUX 1993, p. 19], sont « la somme et le tri plus ou moins censuré de l'activité productrice de sens d'une communauté globale » [LAFONT 1978, p. 143]. Et en retour, ils sont des « outils contribuant à la stabilisation de la conscience linguistique des usagers d'une langue » [BRANCA-ROSOFF et GUILHAUMOU 1998, p. 44] :

Ces « moments » de fixation du sens des mots constitueraient, en quelque sorte, l'archive d'une langue. [BRANCA-ROSOFF *et al.* 1995, p. 64]

À ces titres, les dictionnaires sont agissants et le pouvoir d'un lexicographe ou d'une institution en charge de la constitution d'un dictionnaire n'est pas négligeable, en raison précisément de l'ignorance de leur relative partialité dans laquelle sont mis les locuteurs.

Les articles de dictionnaires sont des discours marqués du positionnement de leurs auteurs, des éditeurs et plus généralement de l'idéologie dominante d'une époque. Ils conservent la mémoire discursive des connaissances de leur époque, ainsi que les stéréotypes qui y sont attachés². Ainsi, par exemple, au XVII^e siècle, les dictionnaires enregistrent « le bon usage » :

Je persiste à penser que si l'on étudiait la structure sémantique des mots « vieux » exclus du bon usage au XVII^e siècle et de leurs remplaçants, on constaterait un singulier basculement dans la manière de se représenter l'univers extérieur et notre univers intérieur, à une époque où se dessine la « modernité ». [PICOCHÉ 1993, p. 51]

Ces discours lexicographiques et encyclopédiques attachés aux mots et aux notions sont également à considérer, à côté des discours situés du corpus, comme une pratique discursive « en continuité avec les autres pratiques sociales » [ACHARD 1998b, p. 33]. Ils constituent par conséquent un corpus en complément des autres corpus, que nous plaçons comme une première observation des usages. Leur statut est cependant différent. S'ils se situent, pour nous, en amont de notre travail sur corpus, les articles sont construits à partir d'eux par les lexicographes et les encyclopédistes, qui répertorient des usages. Le choix des sources est beaucoup moins ouvert que pour les autres catégories de discours, car la liste des dictionnaires et encyclopédies présente un ensemble plus accessible et plus facile à appréhender. Par ailleurs, étant le résultat de collecte d'informations et de documents, ils sont eux-mêmes reliés à d'autres discours, qu'ils permettent d'appréhender :

On sait bien que les descriptions lexicographiques se situent implicitement par rapport aux discours extérieurs qu'elles reprennent, déforment (ou excluent). Il faut bien sûr reconstituer ce réseau qui rapportent des fragments présents

1. « La définition, pièce maîtresse de ces ouvrages » [REY et REY-DEBOVE 1994, Préface].

2. Sur le stéréotype, voir § 8.3 page 358.

dans les articles aux énoncés extérieurs. Mais les dictionnaires ont l'avantage de constituer un ensemble de départ qui n'est pas limité arbitrairement.

[BRANCA-ROSOFF et GUILHAUMOU 1998, p. 44]

Les sources consultées pour cet état des connaissances se classent en plusieurs types :

- les dictionnaires étymologiques,
- les dictionnaires analogiques anciens et contemporains,
- les dictionnaires historiques,
- les dictionnaires philosophiques,
- les encyclopédies,
- les ouvrages de référence sur la notion moderne de *développement* appliquée à des pays.

3.2 Un état des savoirs sur la colonisation

3.2.1 Un parcours dans les discours lexicographiques

3.2.1.1 L'origine latine : *colere*

Colon, colonie, coloniser, colonisation, cette famille de mots trouve son origine dans les dérivés *colonus, colonia* du verbe du latin classique *colere*, cultiver. Dans son sens premier ou prototypical, *colo, -is, -ui, cultum, colere* c'est *cultiver un champ, la terre, la vigne, l'olivier* ; on trouve ce sens en usage dans les textes de tous les grands auteurs latins : Cicéron, Quintilien, Tacite, Virgile, comme en témoigne l'exemple¹ suivant :

colere suos agros (cultiver ses champs) [Cicéron]

Par métonymie, le verbe prend le sens d'*habiter* :

colere has terras (habiter cette terre) [Cicéron]

Il prend ensuite le sens de *soigner, parer*, puis de *veiller sur quelqu'un*, enfin de *soigner ses intérêts* :

colere quaestum suum [Plaute]

Un glissement de sens s'opère alors : l'activité de *veille*, de *soin*, s'institutionnalise en *fonction*, en *devoir* : « accomplir le devoir, s'attacher à une fonction » et même en *astreinte* : « être l'esclave de quelqu'un » signalé chez Plaute : « colere servitutum apud aliquem » ; enfin, on trouve le sens d'exercer le culte² divin : *honorer, révéler* les dieux.

Le sens de l'étymon latin présente plusieurs facettes sémantiques qui se retrouvent dans les noms en français qui en sont dérivés : *colonie, colon, colonisation*, notamment celles d'*habiter une terre*, mais également les notions de *fonction* et de *devoir* qui peuvent y être attachées.

1. Les exemples latins sont issus de QUICHERAT et CHATELAIN 1866.

2. Du verbe latin « colere », la langue française a produit les noms *culte* et *culture*, à partir du supin *cultum*.

3.2.1.2 *Colonie, colon*

Le nom *colonie* fait son entrée dans le lexique français en 1308, attesté dans *Ystoire de li Normant*¹ cité par TLFi comme « territoire administré par un gouvernement ou un prince d'un pays étranger » :

Et en ceste Regne se calme terre de demainne, et se [a] autre seignorie, se clame *colonie*, comme sont en cest Regne la terre qui a autre seignorie.

Colonie est un emprunt au dérivé latin *colonia*, -ae, nom féminin qui enregistre plusieurs usages :

- « réunion d'hommes installés dans un autre pays »,
- « lieu, ville ou pays, habité par les colons) »,
- « propriété à la campagne, terre » et « séjour, résidence, domicile ».

Mais il est encore employé pour désigner « l'établissement de Romains dans une région contrôlée par Rome » cité par REY 1992.

En 1579, le nom *colonie* qui nommait jusque-là « le territoire dominé et administré par un pouvoir étranger » [REY 1992] nomme alors :

La population s'établissant dans un pays conquis.

[Fauchet² cité dans TLFi]

Cette nouvelle production de sens de *population* informe sur une évolution des praxis : de l'administration d'un territoire à son peuplement. Ce sens est attesté dans Le Monet 1635 qui, à côté de lui, enregistre un nouvel usage produit par métonymie et qui nomme *colonie* « le lieu » géographique lui-même :

Peuplade des personnes allans habiter, et peupler nouveau pays [...] *le lieu*³ où habite la nouvelle peuplade. [cité par TLFi]

Ce dernier usage est attesté dans le *Dictionnaire de l'Académie* :

Colonie s.f. Il se dit proprement d'une réunion d'hommes sortis pour aller en habiter un autre ; et par extension, de la population qui s'est formée et qui se perpétue dans le lieu de leur établissement. Il se dit aussi d'*un lieu habité par une colonie*⁴. Il se dit absolument des colonies des Antilles françaises.

[Académie française 1835]

Ce dernier article signale un autre fait linguistique nouveau : à côté de l'emploi du nom « colonie » s'appliquant à des lieux situés géographiquement : « Cologne est une *colonie* romaine », ou bien « les *colonies* d'Amérique », ou encore « Marseille était une *colonie* des Phocéens. », on trouve l'emploi absolu sans expansion et avec un déterminant défini :

Il se dit absolument des *colonies* des Antilles françaises.

Ce fait linguistique est producteur de sens : l'emploi du déterminant défini *les* et l'absence d'expansion indiquent que le référent est connu de la

1. Livre II, XIX, p. 78, 14.

2. *Antiquitez* I, 14

3. Nous soulignons.

4. Nous soulignons.

communauté linguistique. Cet usage entériné dans le dictionnaire informe de l'existence d'une culture coloniale française, si ce n'est admise ou reconnue, du moins connue par l'opinion : elle donne la réalité coloniale française comme un acquis. En effet, la France a déjà une histoire coloniale : elle a établi des colonies en Amérique (Canada, Antilles) et en Afrique (Sénégal, Madagascar) depuis le début du XVII^e (sous Richelieu). L'article de dictionnaire qui fait mention des « Antilles françaises » au titre des colonies, réfère aux possessions françaises de la fin du XVIII^e siècle, réduites à Saint Domingue, la Guadeloupe, Marie Galante, Cayenne et les Isles de France (ainsi que quelques postes sur la côte d'Afrique tels que le Sénégal et Gorée).

Ce nouvel usage de *lieu habité par une colonie* devient le sens stabilisé du nom *colonie* :

Territoire étranger placé sous la dépendance politique d'une métropole qui a assumé la tâche de le mettre en valeur et d'en civiliser les habitants.

[TLFI]

Les exemples d'usage donnent les affectations différentes attribuées à ces territoires : « colonies d'exploitation, de plantation, de peuplement, de commerce » (1936 cité par TLFI)

[...] les Britanniques se tiennent prêts à exploiter militairement eux-mêmes la réussite des Américains vers Casablanca en pénétrant dans nos *colonies* de l'Afrique occidentale. [de Gaulle 1960¹ cité dans TLFI]

Rey [1992], à la suite de *L'Encyclopédie Raynal*, note que le concept a évolué au XVIII^e siècle « avec les analyses des philosophes quant à l'histoire des conquêtes de l'Europe ». L'idée d'exploitation économique est alors au premier plan. Puis au XIX^e siècle, à l'époque de l'Empire français, il désigne :

l'ensemble des colonies d'outre-mer et évoque un milieu exotique valorisé ou dévalorisé, tandis que la réalité juridique est moins souvent évoquée.

[REY 1992]

C'est vers la fin du XIX^e siècle qu'avec la critique marxiste, la *colonie* fait partie d'un « système d'expansion coloniale », nommé *colonialisme*, d'abord employé de façon neutre, puis comme un terme marqué par le débat politique qui est proche de celui d'*impérialisme* [REY 1992] :

Doctrines politiques qui prônent l'exploitation par la métropole des territoires sous-développés qu'elle a pris en charge à son seul profit ou au profit unique des éléments métropolitains installés sur ces territoires. [REY 1992]

Le nom *colon* apparaît en français à la même période que *colonie* (vers 1310), les deux noms étant empruntés au latin. En latin, *colonus*, -i n. m., c'est, par dérivation du verbe *colere*, le paysan, l'agriculteur, le fermier, le métayer, puis le colon, ou habitant d'une colonie, et enfin l'habitant. Il est très usité en

1. *Mémoires de guerre*.

latin médiéval (latin juridique) et ce sens de *tenancier d'une terre*¹ a perduré jusqu'au XVII^e siècle. Au XIV^e, il est repris comme terme d'histoire antique pour désigner « la personne qui habite une ville nouvelle fondée par une cité (Grèce) ou par Rome » [REY 1992]. À la Renaissance, il va alors être employé pour désigner une nouvelle réalité : l'habitant ou l'exploitant d'une colonie au sens moderne du terme :

Elle a préféré partir pour le Maroc avec Villier et ils ont mené là, au début, une vie de *colons*, une vie dure. [Maurois 1928² cité par TLFi]

Il a donné par dérivation deux autres noms : un terme de droit *colonage* (1800) et un terme d'histoire *colonat* qui reprend le sens du bas latin *colonus* « état d'agriculteur attaché à la terre, à Rome » [REY 1992], au sens de « condition du soldat romain ».

La *colonie* c'est le peuplement et le territoire conquis sur lequel se fixe le peuplement des *colons*, venus l'exploiter et civiliser les habitants. Enfin *les colonies*, ce sont les territoires que la France possède et exploite outre-mer.

3.2.1.3 Coloniser, colonisation

Le verbe *coloniser* apparu en 1790, de même que le nom *colonisation*, sont considérés comme des semi-emprunts. En effet, d'une part, ils semblent avoir été empruntés à l'anglais (*to*) *colonize* (1622) dérivé de *colony*, d'autre part, on peut admettre que les dérivations sont calquées sur l'anglais à partir des racines existantes dans le lexique français : *colonie*, *colon*. Néanmoins, la primauté de la dérivation qui revient à la langue anglaise montre « dès le début du XVIII^e siècle, la prépondérance britannique dans l'histoire des empires coloniaux » [REY 1992].

Le verbe *coloniser* dispose de deux constructions :

- un emploi transitif : « rendre dépendant d'une métropole un territoire en le peuplant de colons » [TLFi] :

L'Angleterre et la Russie *coloniseront* le monde barbare ; la France civilisera le colonisé. [Hugo, 1842³ cité par TLFi]

- un emploi absolu qui découle du précédent :

Avec l'orgueil on domine ; avec la patience on *colonise*. Or, que trouvez-vous au fond de l'histoire de l'Espagne comme au fond de l'histoire de la Grande Bretagne ? Dominer et *coloniser*. [Hugo cité dans TLFi]

Dans les emplois absolus de verbes transitifs, « l'absence de réalisation lexicale de l'objet permet d'identifier le procès verbal en lui-même sans autre spécification » [RIEGEL, PELLAT et RIOUL 1998, p. 220]. Ce passage à l'emploi absolu du verbe *coloniser* dénote, par conséquent, un usage bien entériné de la praxis non-discursive dans la culture concernée.

1. *Colonus partiaris* encore employé par Montesquieu dans *L'esprit des lois* 1748 : *colon partiaire*.

2. *Climats*.

3. *Le Rhin*.

Le *Dictionnaire de la langue française* d'É. Littré (ci-après *Littré*) relevait également une construction pronominale dite passive : *se coloniser* ou *devenir colonisé* : « Avec le temps l'Algérie se colonisera » [*Littré*]. Cette forme permet d'occulter l'agent responsable du procès, appelé « agent fantôme » par Boons *et al.* 1973 [RIEGEL, PELLAT et RIOUL 1998, p. 258], elle a pour autre caractéristique un aspect inaccompli. Riegel ajoute qu'elle prédispose, surtout si elle est au présent, « à l'expression de vérités générales plus ou moins normatives » [1998]. Dans le cas qui nous intéresse, elle fait admettre le fait colonial comme une « évidence » qui est dans l'ordre des choses.

Ce même dictionnaire se suffit à donner une définition *a minima* de la *colonisation* comme « l'action de coloniser et son résultat ». Pour le *Robert*, la *colonisation*, c'est d'abord « le fait de peupler de colons, de transformer en colonie » et « la mise en valeur des pays devenus colonies ».

On notera le caractère délibérément neutre de ces articles de dictionnaire, que nous retrouvons dans le *TLFI* avec, en outre, la mention de circonstances atténuantes :

Occupation, exploitation, mise en tutelle d'un territoire sous-développé et sous-peuplé par les ressortissants d'une métropole.

Deux des trois discours exemplatifs suivants présentent même la colonisation sous un jour plutôt positif :

Jamais *colonisation* n'a porté de plus beaux fruits, que celle des Romains en Gaule. [Bainville 1924¹ TLFI]

Est-ce donc un mal inévitable que toute *colonisation* se fasse ainsi par la violence et la ruse, et aboutisse en fin de compte, à l'expropriation du vaincu ? [Tharaud 1912² cité par TLFI]

Voilà le style exemplaire [le maréchal Lyautey] qui sut trop bien comprendre la différence qui existe entre respecter une race et la réduire en esclavage, entre la *colonisation* et le colonialisme. [Cocteau 1960³ cité par TLFI]

C'est dans les usages du mot « par analogie, [en parlant de l'action des plantes, d'organismes vivants] », que le caractère péjoratif se lit le plus volontiers :

Cette dégradation de la savane s'affirme par la *colonisation* d'un acacia épineux dont la multiplication interdit bientôt le pacage. [Wolkowitsch 1966⁴ cité par TLFI]

Les articles de dictionnaire apportent peu d'informations complémentaires pour les dérivés *coloniser* et *colonisation* à celle de la racine nominale : *colonie*.

-
1. *Histoire de France*.
 2. *La fête arabe*.
 3. *Poésie critique 2, Monologues*.
 4. *L'élevage dans le monde*.

Coloniser, c'est peupler et exploiter et *colonisation* n'est que l'action correspondante. À noter néanmoins les deux constructions verbales : l'emploi absolu et l'emploi pronominal passif qui signalent la colonisation comme une pratique entrée dans les mœurs.

3.2.2 Un parcours dans les discours encyclopédiques

Pour ne pas faire double emploi avec des aspects traités au chapitre 2, ce sous-chapitre s'attachera à pointer les éléments saillants (non-historiques) qui ressortent des articles consacrés à la colonisation dans les encyclopédies.

La colonisation est un fait historique délicat à définir et à analyser de manière objective, tant les notions qu'elle mobilise sont encore sujettes à controverse ; et, comme le remarque Bruhat dans [EU 2000], malgré le recul dont nous bénéficions aujourd'hui :

Quand un mouvement est arrivé à son terme, ce qui est le cas de la colonisation, on peut cependant jeter un regard d'ensemble sur sa trajectoire.
[Bruhat dans 2000]

Les motifs qui poussent un peuple à la colonisation se trouvent dans un contexte historique particulier qui la favorise ou la suscite :

Il y a, dans un même moment, interaction entre le fait colonial et l'ensemble d'une situation historique, la situation historique générale expliquant la colonisation, et la colonisation modifiant en retour la situation générale.
[Bruhat dans 2000]

La colonisation est un fait historique qui appartient à l'époque moderne ; elle est liée aux transformations qui s'opèrent en Europe occidentale :

C'est l'ère des grandes inventions et des grandes découvertes. Les forces productives et les conditions de communication subissent des mutations radicales auxquelles ne résistera pas le système social qui avait caractérisé le Moyen Âge. C'est alors que l'Europe va s'étendre, conquérir et coloniser. Elle a l'initiative de l'enrichissement, et elle va s'enrichir aux dépens des autres continents. Un mouvement commence qui ne prendra fin qu'au XX^e siècle.
[Bruhat dans 2000]

Les différents articles qui traitent de la colonisation font état en premier lieu du procès d'*occupation d'un territoire* et de l'état de *dépendance* qui en résulte. Ces deux aspects du fait colonial, qui sont donnés par les lexicographes *supra*, sont ceux que choisit de relever l'*EU* dans l'introduction de son article :

La colonisation implique *occupation territoriale* et *dépendance* du pays occupé. Cette occupation s'est produite tantôt sur des territoires peu peuplés, tantôt au détriment de populations qui ont été réduites à l'état de *populations sujettes*. [...] D'autre part, toute colonisation, même sous la forme d'un affrontement, est un contact entre deux types de sociétés, celles des colonisateurs et celle des colonisés.
[Bruhat dans 2000]

L'état de dépendance, dans cet énoncé, est donné comme le résultat d'un contact — affrontement ou non — entre actants : *colonisateurs* et *colonisés*, qui

se traduit par l'occupation du territoire par les premiers et l'assujettissement des deuxièmes, nommées *populations sujettes*.

La colonisation est présentée comme structurée par la relation de *dépendance*¹ dans les *Notions philosophiques* de S. Auroux² :

Le *fait colonial* peut être défini comme la relation de *dépendance*³ économique, politique, culturelle, imposée à une société par une autre.

[Akoun dans AUROUX 1990, p. 354]

Pour les auteurs des deux encyclopédies, l'état de dépendance est maintenu politiquement par la « sujétion », terme également employé par les deux encyclopédies :

La dépendance politique se caractérise par la *sujétion* juridique des colonisés à la métropole.

[Akoun dans 1990, p. 354]

l'établissement d'une domination [...] politique : instauration, avec des modalités variées, d'un système de *sujétion*.

[Bruhat dans EU 2000]

L'article du *Dictionnaire de l'économie politique* de 1852, qui paraît alors que la France vient de conquérir l'Algérie⁴, est particulièrement riche en informations sur cette relation de dépendance :

À l'idée d'une émigration partielle d'un peuple dans une région nouvelle, les mots *colonies* et *colonisation* ajoutent encore celle d'une sorte de *patronage*⁵ exercé par la métropole sur les établissements fondés à la suite d'une émigration ; ils impliquent aussi une *extension du domaine de la civilisation*, car on ne donne point le nom de colonies aux établissements que des conquérants barbares ont fondés chez des peuples déjà civilisés. Sous le nom de *système colonial* on désigne le système d'*assujettissement réciproque*, politique et commercial, qui a présidé, depuis la découverte de l'Amérique, aux relations des colonies européennes avec leur métropole.

[Molinari dans COQUELIN et GUILLAUMIN 1852, p. 393]

Telle que la brosse l'auteur, la colonisation consiste en un système de relations entre une métropole et des colonies : relations de *patronage* et d'*assujettissement réciproque*. Cette représentation est celle d'une relation, dans laquelle les deux termes qui ne sont pas égaux dans la relation (l'un patronant l'autre) sont reliés par une dépendance mutuelle, ils sont assujettis tous les deux par la relation. L'assujettissement est qualifié de deux ordres : « politique et commercial », qui constituent, selon cet auteur, le système colonial depuis Christophe Colomb.

1. Le nom *dépendance* accroît sa fréquence d'usage dans les discours avec les théories du même nom (voir *infra*) à partir des indépendances, qui signifient, en principe, comme l'antonyme *indépendance* l'indique, la fin des dépendances coloniales. C'est par conséquent un terme marqué.

2. Les *Notions philosophiques* ne possèdent pas d'entrée *colonisation*. La problématique du *fait colonial* est abordée sous la rubrique *colonialisme*.

3. Nous soulignons.

4. Il présente la *colonisation* en association avec le *Système colonial* sous la rubrique *Colonies*.

5. Nous soulignons.

L'aspect commercial de la colonisation mentionné par cet auteur en ces termes est directement lié aux conditions de production de son article, écrit, nous l'avons noté, au moment de la conquête de l'Algérie. Par conséquent, la seule expérience de colonisation sur laquelle l'auteur a un certain recul est celle de la traite négrière et des comptoirs de négoce. L'article débute en effet avec un discours du *Traité d'économie politique* de J.B. Say (1803), l'un des promoteurs de la pensée libérale, connu pour sa fameuse « loi des débouchés¹ », qui laisse voir les colonies comme des « établissements » de commerce :

Les colonies sont des établissements formés dans des pays lointains par une nation plus ancienne, qu'on nomme métropole. Quand cette nation veut étendre ses relations dans un pays peuplé déjà civilisé, et dont elle ne serait pas bien venue à envahir le territoire, elle se borne à y établir un comptoir, un lieu de négoce, où ses facteurs trafiquent conformément aux lois du pays, comme les Européens ont fait en Chine, au Japon. Quand les colonies secouent l'autorité du gouvernement de la métropole, elles cessent de porter le nom de colonies, et deviennent des États indépendants.

[Say cité par Molinari dans COQUELIN et GUILLAUMIN 1852, p 393]

À partir d'une critique du système colonial fondée sur des comparaisons entre les différents systèmes coloniaux (Espagne, Angleterre, Hollande, France), de Molinari vante les mérites de la *colonisation libre* [Molinari dans 1852, p. 396], qui se différencie du « vieux système colonial » fondé sur « une industrie subventionnée et réglementée » [Molinari dans 1852, p. 401], en référence au Pacte colonial. Au contraire, la *colonisation libre* est fondée sur le libéralisme². Pensée sur le mode de l'entreprise à rentabilité commerciale, la colonisation « pourra donner tous les bons résultats qui sont en elle ; elle pourra accroître utilement la surface où se déploie la civilisation, et procurer aux peuples civilisés des débouchés qui ne seront plus achetés à un trop haut prix » [Molinari 1852, même p.].

En 1852, date de parution du *Dictionnaire de l'économie politique*, on parlait de « commerce » à propos des colonies. En effet, c'est seulement à partir de l'expansion coloniale de la fin du XIX^e siècle, en raison du nouveau type de colonisation, que les comptoirs deviennent des colonies et que l'exploitation couvre un champ plus vaste que le seul commerce de la période de la traite. Mais c'est bien de l'exploitation de la colonie dont parlent les auteurs du *Dictionnaire de l'économie politique* de 1852 (en 1874, dans son ouvrage, *De la colonisation chez les peuples modernes*, Leroy-Beaulieu parlait de « colonies d'exploitation ».). Cette prédominance de la composante économique dans la dépendance est reconnue comme première par l'auteur de l'article « colonialisme » des *Notions philosophiques*, dont la forme la plus stricte s'est illustrée au XVII^e siècle à travers le *Pacte colonial* [Akoun dans AUROUX 1990, p. 354]. L'auteur de l'article de l'*EU*, de son côté, insiste sur le fait que l'aspect économique est envisagé unilatéralement, c'est-à-dire que l'exploitation économique n'est pas conçue au bénéfice du territoire occupé et de ses habitants : « la production étant orientée en fonction des intérêts de la puissance colonisatrice » [Bruhat

1. On l'a résumée dans la formule : « Les produits s'échangent contre les produits. »

2. Terme qui n'est pas employé dans l'article.

dans EU 2000]. Hubert Deschamps, l'ancien gouverneur des colonies, à qui les éditeurs PUF avaient confié en 1950 la rédaction d'un *Que sais-je* sur *La fin des empires coloniaux* définissait ainsi la colonie :

Un pays lointain uni à l'État métropolitain par un lien juridique de dépendance, quelque chose comme une ferme. [DESCHAMPS 1950, p. 13]

La troisième dépendance est d'ordre culturel chez Auroux comme dans l'EU :

La dépendance culturelle [qui] peut [se] résumer par le statut privilégié accordé à la langue du colonisateur et à ses mœurs, aux dépens des coutumes et des dialectes des indigènes au nom de la croyance selon laquelle la métropole incarne la forme la plus avancée de la civilisation alors que les colonisés en seraient restés à un stade primitif de l'histoire de l'Humanité.

[Akoun dans AUROUX 1990, p. 354]

Elle détermine des places correspondant à des tâches à assumer par l'un ou l'autre des deux acteurs inscrits dans une dépendance réciproque :

- les « sauvages » à civiliser ;
- les colons dans le rôle des « maîtres ».

Mais l'auteur nuance son propos en se refusant de s'en tenir à une vision manichéenne de la colonisation, qui ne serait que « la rencontre entre une civilisation technique et une civilisation prémachinique » [Akoun dans AUROUX 1990, p. 354]. La réalité est faite de demi-teintes ; la société des colons et celle des indigènes ne sont pas homogènes : l'une est structurée par des rivalités internes, l'autre est divisée ethniquement.

L'aspect « culturel » apparaît dans le discours de Molinari (*Dictionnaire de l'économie politique*), sous le nom plus abrupt de « civilisation » que les deux auteurs contemporains ont choisi d'éviter :

Ils [les mots *colonies* et *colonisation*] impliquent aussi une *extension du domaine de la civilisation* car on ne donne point le nom de colonies aux établissements que des conquérants barbares ont fondés chez des peuples déjà civilisés.

[Molinari dans COQUELIN et GUILLAUMIN 1852, p. 394]

De Molinari associe l'*extension du domaine de la civilisation* au fait de colonisation, qu'il décrit ainsi comme un impérialisme de civilisation, se diffusant par contamination à partir de la source de civilisation : la métropole. C'est cet effet de la colonisation sur la civilisation des peuples colonisés qui conduit l'anthropologue politique D. Apter à voir dans le colonialisme une « force modernisante », un modèle par lequel la modernisation a été universalisée [Apter 1965¹ cité par Baudrillard dans EU 2000].

De Molinari insiste en outre sur le fait que la colonisation ne peut être le fait des barbares, elle appartient au contraire aux peuples civilisés ; c'est le propre de la « civilisation² » de coloniser³.

1. *The politics of modernization, Chicago.*

2. Voir § 3.4 page 127.

3. Cet argument est repris et développé par Leroy-Beaulieu dans son ouvrage *De la colonisation chez les peuples modernes* :

La *Grande Encyclopédie, inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts* de 1827/1902 (tome onzième) donne une première définition de la colonisation que nous pouvons qualifier d'eugénique¹ :

La colonisation a eu dans l'histoire des sociétés humaines un rôle immense ; c'est principalement par elle que les races les plus douées ont prévalu, soit en éliminant les autres, soit en se les subordonnant.

[Diderot & d'Alembert 1751-1780, p. 1066]

Ce discours eugéniste de la fin du XIX^e siècle, qui attribue à la colonisation une fonction capitale dans le processus de progrès humain par la sélection des « races les plus douées », permet d'établir le lien avec les notions de *progrès* et de *civilisation*, que nous développons ci-après.

La notion de colonisation

Coloniser, pour les encyclopédies, c'est rendre dépendant d'une métropole un peuplement et un territoire conquis, la colonie, par des colons venus l'exploiter et civiliser les habitants. La colonisation est l'exercice d'une relation de dépendance triple :

- une dépendance politique : la sujétion des populations des territoires occupés ;
- une dépendance économique : l'exploitation et la rentabilisation de la colonie au profit de la métropole ;
- une dépendance culturelle : la civilisation par contact des colons avec les populations. Cette dernière expression de la dépendance coloniale correspond à une quête d'universalisation d'une forme de civilisation considérée comme « plus douée » ou « supérieure » ; dans des discours plus éclairés, elle a pour objectif la « régénération raciale ».

La dépendance de la colonie (territoire et population) à l'égard de la société colonisatrice constitue une relation de dominance, dans laquelle les deux termes (dominants ou maîtres : colonisateurs) et (dominés ou sujets : colonisés) forment système : les trois types de dépendance ne peuvent se réaliser qu'avec la participation des deux actants, dont l'un est conquis puis soumis (ou asservi dans la période de la traite) et l'autre est conquérant puis dominateur.

« La colonisation est un fait réfléchi, soumis à des règles, qui ne peut provenir que des sociétés très avancées. Les sauvages ou les barbares émigrent quelquefois, souvent même [...] ; les peuples civilisés seuls colonisent. [LEROY-BEAULIEU 1870, corpus 1-18, l 3 page 734] ».

1. L'eugénique est « une science qui étudie et met en œuvre les moyens d'améliorer l'espèce humaine, en cherchant soit à favoriser l'apparition de certains caractères (*eugénique positive*), soit à éliminer les maladies héréditaires (*eugénique négative*), fondée sur les progrès de la génétique [REY et REY-DEBOVE 1994].

3.3 Un état des savoirs sur le progrès

3.3.1 Un parcours dans les discours lexicographiques

Les dictionnaires étymologiques datent l'apparition du nom *progrès* de 1532 ; le *Robert Historique* et le *TLF* donnent une date postérieure de 1546, date à laquelle il serait attesté chez Rabelais (*Le Tiers Livre*, XXV cité par TLF) au sens de « développement, avancement dans une action ». Il est emprunté au latin *progressus*, qui désigne la marche en avant, dérivé de *progredi*, au supin *progressum*, « aller de l'avant » d'où « aller plus loin, avancer » ; de *pro* « avant » et *gradi* « marcher », s'avancer [REY 2001].

Le *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle* de Huguet définit le progrès comme « marche, cours, développement » :

Un deffunct praedict à Pompée tout le *progres* et issue de la bataille pharsalicque.
[Rabelais cité par HUGUET 1932, p. 210]

Nous appelons sauvages les fruicts que nature de soy et son *progrez* ordinaire a produits.
[Montaigne I cité par HUGUET 1932, p. 211]

Au début du XVII^e siècle, il est employé spécialement au pluriel dans le sens de « suite de succès militaires » (d'Aubigné¹ cité par TLF) :

Les armées du Roy ont fait de grands *progrès* cette année, on a entré bien avant dans le pays ennemi.
[Exemple de FURETIÈRE 1690]

Du sens spatial initial, le nom acquiert un sens temporel « de ce qui avance dans le temps, de ce qui se développe » [Littré] :

[L'homme] est dans l'ignorance au premier âge de sa vie ; mais il s'instruit sans cesse dans son *progrès*.
[Pascal², cité par Littré]

L'idée neutre de progression dans le temps ou dans l'espace prend alors le caractère de marche vers le bien, vers l'amélioration de quelque chose :

« Toute sorte d'augmentation, d'avancement en bien ». [Littré]

La raison a fait plus de *progrès* en vingt années que le fanatisme n'en avait fait en quinze cents ans.
[Voltaire³ 1767 cité par Littré]

Les *progrès* [de la civilisation], quoique nécessaires, sont entremêlés de décadences fréquentes par les événements et les révolutions qui viennent les interrompre.
[Turgot⁴ 1750 cité par Littré]

1. *Les Tragiques*, t. 4.

2. *Fragments sur le vide*.

3. *Lettre au duc de Bouillon*, 22 décembre.

4. *Ébauche du 2^e discours du progrès de l'esprit humain*.

À partir du XVIII^e siècle, *Progrès* est employé au singulier avec le déterminant défini, parfois avec la majuscule, comme marqueur de distinction¹ et de « personnification allégorique » [WILMET 1998, p. 81], le *progrès* comme processus d'amélioration, d'évolution, de perfectibilité qui s'adresse à l'humanité² :

(1757, parfois avec un P majuscule). *le progrès, le Progrès* : l'évolution de l'humanité, de la *civilisation* vers un terme idéal. [REY 2001]

Évolution régulière de l'humanité, de la *civilisation* vers un but idéal (au sing. avec art. déf.). [Larousse Univ. 1982]

Mouvement progressif de la *civilisation*, des institutions politiques et sociales. [BESCHERELLE 1929]

Développement de l'humanité dans le sens des connaissances scientifiques, des améliorations industrielles, des institutions sociales, de la vie morale, etc. [QUILLET 1946]

Processus évolutif orienté vers un terme idéal. [TLF 1994]

À partir de cette période, l'idée de progrès non marquée idéologiquement est exprimée par le mot *évolution*³.

La philosophie du progrès, prônée par le siècle des Lumières, est remise en cause au XX^e siècle « où le progrès scientifique est souvent jugée de manière plus nuancée » [REY 1992] :

Je me suis essayé autrefois à me faire une idée positive de ce que l'on nomme *progrès*. Éliminant donc toute considération d'ordre moral, politique, esthétique, le progrès me parut se réduire à l'accroissement très rapide et très sensible de la puissance (mécanique) utilisable par les hommes, et à celui de la précision qu'ils peuvent atteindre dans leurs prévisions. [Valéry⁴ cité par REY 2001]

3.3.2 Un parcours dans les discours encyclopédiques

L'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert n'enregistre pas le sens moderne de *progrès* qui pourtant entre en circulation à l'époque de la parution du *Dictionnaire raisonné*. Dans son article, elle signale le sens spatial de « mouvement en avant » ainsi qu'un « sens figuré » :

Faire des *progrès* rapides dans un art, dans une science. [Diderot & d'Alembert 1751-1780]

1. « On tend aussi à employer les majuscules pour mettre en valeur des « mots importants », souvent estimés tels par la subjectivité du scripteur [...] ; la Vérité, le Beau, le Vrai » [RIEGEL, PELLAT et RIOUL 1998, p. 75].

2. L'analyse de ce phénomène est abordée au § 11.2.2.2 page 423.

3. Avant que le terme *évolution* ne prenne une signification idéologique à son tour avec l'idéologie évolutionniste.

4. *Regards sur le monde actuel, Sur le progrès*.

Le *progrès* est une notion complexe qui, réduite à un principe linéaire univoque et global, a été érigée en « idéologie triomphante » en Europe au XIX^e siècle :

Mythe aujourd'hui dénoncé après avoir été cette idéologie triomphante, le progrès n'a en fait jamais cessé d'être rapporté à une séquence temporelle à laquelle différentes philosophies de l'histoire se sont, en Occident, appliquées à donner sens, jusqu'à ce que le principe de la relativité, étendu aux réalités culturelles, ait vraiment mis en évidence la grande variété des processus d'évolution.

[Valade dans EU 2000]

Le *Vocabulaire technique et critique de la philosophie de Lalande*, ci-après le Lalande mentionne la fréquence d'usage du syntagme *Le Progrès* et son pouvoir pragmatique qui n'a d'égal que l'imprécision de son contenu :

Le Progrès pris absolument est une expression très employée : on en fait souvent une sorte de nécessité historique ou cosmique, quelquefois même une puissance réelle, qui agit sur les individus, une finalité collective qui se manifeste par les transformations des sociétés. Mais la difficulté est de donner un contenu précis à cette formule et le sens de ce mouvement [...].

[LALANDE 1926]

Selon Taguieff, l'idéal du progrès trouve sa source chez le philosophe anglais du XVII^e siècle, Francis Bacon qui a forgé la thèse de l'accroissement du pouvoir de l'homme sur la nature par l'accumulation du savoir, concept qu'il a nommé « *advancement*¹ » dont le nom *progrès* constituerait une traduction approximative [TAGUIEFF 2001, p. 9]. Il est donné comme l'auteur du passage au sens temporel du mot *progrès* qui, jusque-là, en français, n'avait qu'un sens spatial.

Dans *l'Encyclopédie philosophique universelle*² de S. Auroux, le progrès est représenté par une image, « celle d'une marche en avant, [...] d'une temporalité non-cyclique, d'un temps créateur ». L'idée d'un « âge d'or situé dans l'avenir et peu à peu réalisé par l'effort de l'homme, conjugué aux effets du temps valorisé comme complice de sa volonté » [Valade dans EU 2000] appartient au système de valeurs de la civilisation occidentale qui légitime le temps comme dimension de l'humanité, l'idée de changement est chargée de significations, tandis que celle de permanence est synonyme de stagnation, donc de dégradation. Dans cette conception, l'histoire n'est pas seulement une chronologie, mais aussi un enchaînement de changements significatifs. La connaissance et la science sont des vecteurs de libération de l'emprise de la nature sur l'homme, l'échelle de valeur étant le temps. Le siècle des Lumières défend l'idée que l'accroissement du savoir et du pouvoir sur les choses sont susceptibles de rendre l'homme meilleur.

Dans les premières spéculations cosmogoniques, les mythes ont d'abord rendu compte de la régularité des phénomènes naturels et sociaux, plutôt

1. Son ouvrage dont le titre abrégé en anglais *The Advancement of Learning* a été traduit en français en 1624 sous le titre *Le Progrez et avancement aux sciences divines et humaines*.

2. *L'Encyclopédie philosophique universelle* de S. Auroux possède deux entrées pour la notion de *progrès* : l'une en philosophie générale (signée G. Alméras), l'autre en épistémologie qui concerne le progrès scientifique (signée des éditeurs).

que de leurs transformations. La première théorie du progrès serait attribuée à Lucrèce, pour qui « l'historicité de l'homme est liée à celle de la nature » [Valade dans EU 2000], et le progrès, une fonction de compensation pour pallier les déficiences de la nature, idée reprise par Rousseau dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* :

La société est naturelle à l'espèce humaine comme la décrépitude à l'individu. Il faut des arts, des lois, des gouvernements aux peuples, comme il faut des béquilles aux vieillards. [Rousseau¹ cité par Valade dans EU 2000]

Rousseau refuse d'identifier progrès intellectuel et progrès moral et prône un État de raison où l'homme de nature devient citoyen. L'homme est seul maître de son destin d'homme et le progrès peut répondre à ce besoin en lui faisant accéder à l'autonomie.

La conception d'un sens de l'histoire est inhérente à la civilisation occidentale formée par le christianisme ; la foi en une ascension de l'humanité vers le « Bien » passe par des phases de croissance spirituelle conduisant à l'état de grâce.

À partir de la fin du XVII^e et surtout au XVIII^e siècle, la lecture théologique du monde devient une lecture rationnelle, puis scientifique. L'idée de progrès du XVIII^e au XX^e siècle a été successivement associée aux idées de perfectibilité, d'évolution, de croissance. Le processus de croissance spirituelle de l'humanité, sous le contrôle du divin, s'est déplacé, à partir de la Renaissance, du champ théologique à l'avancement des sciences, puis à la sphère économique dont la croissance est soumise à la progression des connaissances, porteuse de progrès illimité, d'après Valade dans EU 2000.

Ce déplacement correspond à une rupture épistémologique qui trouve sa source dans les découvertes fondamentales de l'astronomie et de la physique (révolution copernicienne au milieu du XVI^e, Newton à la fin du XVII^e siècle), à partir desquelles la métaphysique ontologique du XVII^e siècle, qui expliquait la marche du monde, est remise en question. Le système de Copernic ou système héliocentrique² porte le nom de « révolution copernicienne » par sa portée philosophique, qui ébranle la vision médiévale du monde centré sur l'homme. Considéré comme l'un des tournants essentiels de la pensée, le système de Copernic a suscité des réactions violentes parce qu'il contredisait la physique d'Aristote, la Bible et le sens commun. C'est Isaac Newton³ en 1687 qui, à partir des lois de Kepler, finalise les avancées de Copernic, avec la loi de gravitation universelle [Paty dans EU 2000].

Ces découvertes ont amorcé une rupture ou une transformation majeure dans la manière de penser la place de l'homme dans l'univers — on parle de

1. *Lettre à M. Philopolis*

2. La théorie du mouvement de la terre et des planètes : toutes les planètes tournent autour du Soleil, et la Terre n'est plus qu'une planète comme les autres.

3. Dans son premier texte, *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains* (1803), qui marque le début du projet utopiste saintsimonien, le Comte de Saint-Simon invoque le « génie » de Newton : « Ouvrez une souscription devant le tombeau de Newton [...] » cité par Musso 1999, p. 21-22.

« révolution copernicienne¹ » —, dont la Philosophie des Lumières a fait son cheval de bataille. Pour elle, le savoir, plutôt que sur la foi (transcendance divine), repose sur une nouvelle rationalité scientifique qui pense la perfectibilité de l'homme dans un devenir temporel :

À mesure que les lumières s'accroissent, l'esprit humain semble s'agrandir et les limites reculent. [CONDORCET 1794]

Ce processus évolutif de *progrès*, par la composante temporelle qu'il induit, est historique et, par conséquent, le terme idéal est sans cesse repoussé au-delà des limites humaines :

Pour un être raisonnable, mais fini, il n'y a de possible qu'un progrès à l'infini des degrés inférieurs aux degrés supérieurs de la perfection morale [...] aussi loin que peut s'étendre son existence et même au-delà de cette vie. [Kant² cité par Almeras dans AUROUX 1990]

Le progrès devient un projet de perfectibilité. L'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* de Condorcet est une réflexion philosophique sur le progrès, dans laquelle le mathématicien, intellectuel et homme politique retrace les neuf étapes du cheminement de l'humanité vers « un état de civilisation idéal », étapes qui déterminent des « degrés de civilisation ». Les neuf périodes constituent les étapes de ce cheminement de l'humanité vers une dixième, un état idéal : « L'âge d'or est devant nous » [Condorcet 1794, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*. cité dans AUROUX 1990].

L'idée de *progrès*, reconnue comme une marche progressive de l'humanité, encore mal définie à la veille du siècle des Lumières, acquiert sa dimension sociale³ : le social doit primer sur l'individu, l'homme universel est rejeté au profit de la communauté. Le siècle dans son ensemble pense que le progrès est cumulatif, que la raison se développe, que le bien, la vertu, le bonheur sont devant nous. L'éducation et de nouvelles lois rendront les hommes meilleurs. Dans ce nouveau rationalisme fondé sur l'« idée de la croissance axiologique de l'humanité » [Goyard-Fabre dans AUROUX 1990], « le progrès devient le maître mot de toute recherche » [1990].

Dans le plan de ses *Discours sur l'histoire universelle*, Turgot, pour qui le progrès quantitatif prime sur la différenciation qualitative⁴, est un des premiers à avoir associé étroitement science, civilisation, progrès, moralité,

1. Voir § 3.3.2 page précédente.

2. *Critique de la raison pratique*.

3. Les penseurs de la Restauration auront le souci de réintroduire la nature et l'ordre divin contre « l'orgueil humain qui s'agite et qui veut faire l'Histoire lui-même » [Schlegel, *Philosophie de l'Histoire* cité par Almeras dans AUROUX 1990].

4. Dans l'*Ébauche du second discours*, on trouve l'anticipation de la loi des trois états, à savoir que l'explication des causes des phénomènes a été successivement référée à des dieux, à des essences, à des lois, d'après Valade dans EU 2000.

bonheur, raison et justice. Mais il faudra attendre Guizot¹ pour que s'amorce véritablement la médiation sur les rapports qu'entretiennent la civilisation et le progrès [Valade dans EU 2000] :

Le premier fait qui soit compris dans le mot de *civilisation*, c'est le fait de *progrès*, de *développement*. [Guizot cité par Kauffmann dans EU 2000]

Pour Guizot, ce *progrès*, ce *développement*, c'est « le perfectionnement de la vie civile, le développement de la société proprement dite, des relations des hommes entre eux » [Guizot cité par EU 2000] .

Parmi les notions citées par Valade comme ayant été associées par Guizot figure celle de *développement*. L'association de ces trois notions *progrès*, *civilisation*, *développement* n'est pas nouvelle, elle est déjà dans le discours de Condorcet [1794, corpus 1-4 page 698].

L'idée de *progrès* est représentée comme une avancée graduelle, un « accroissement par degrés, en bien ou en mal » [Grand Larousse] :

L'avancement naturel et régulier de l'humanité vers plus de connaissances et plus de bonheur : croire au Progrès (s'écrit quelquefois avec une majuscule). [Grand Larousse]

Au XVIII^e siècle, le progrès s'identifie à la science comme moyen de déchiffrer l'ordre inscrit dans le cours des choses et de le transcrire par des lois. C'est avec les théories de l'évolutionnisme, que s'est développée une philosophie du progrès qui assimile l'accroissement des connaissances positives au progrès moral, le développement des sciences au progrès social. Sur le modèle du darwinisme (1859), qui formule une loi biologique d'évolution des espèces par la sélection naturelle, l'évolutionnisme se fait social. La doctrine postule une loi universelle du devenir social de l'humanité consistant en une succession d'étapes.

Le mot *évolution* lui-même est l'objet de multiples définitions ; si pour certains il signifie *développement*, pour d'autres, c'est « la transformation [...] d'une espèce vivante en une autre » [Halévy dans LALANDE 1926] :

Le mot *évolution* n'implique par lui-même aucune idée de progrès ou de régrès. Il désigne toutes les transformations que subit un organisme ou une société indépendamment de la question de savoir si ces transformations sont favorables ou défavorables. [Demoor, Massart et Vandervelde² dans LALANDE 1926]

Progrès et *civilisation* sont assimilés : le progrès n'est plus le moyen de libérer l'homme, mais c'est sa condition d'homme même. C'est l'idée de *modernité* qui associe le mieux les deux notions de *progrès* et de *civilisation*. Apparue en 1823, la dénomination « *modernité* » viendrait par conséquent dire l'état idéal de *civilisation* et qui est érigé en « une valeur transcendante, un modèle culturel, une morale — un mythe de référence partout présent » [Baudrillard dans EU 2000]. Baudrillard définit la modernité occidentale comme un mode

1. François Guizot (1787-1874), ministre de l'Intérieur dans le premier gouvernement de la monarchie de Louis-Philippe, auteur de *Histoire de la civilisation en Europe*, *Histoire de la civilisation en France* (1822-1828) [De Sauvigny dans EU 2000]. Voir également rubrique « Auteur » dans [GUIZOT 1829, corpus 1-10].

2. *L'évolution régressive*.

de civilisation homogénéisateur qui impose ses valeurs sur la surface de la planète et, à ce titre, la modernité est un processus idéologique :

La modernité n'est ni un concept sociologique, ni un concept politique, ni proprement un concept historique. C'est un mode de civilisation caractéristique, qui s'oppose au mode de la tradition, c'est-à-dire à toutes les autres cultures antérieures ou traditionnelles : face à la diversité géographique et symbolique de celles-ci, la modernité s'impose comme une, homogène, irradiant mondialement à partir de l'Occident. Pourtant elle demeure une notion confuse, qui connote globalement toute une évolution historique et un changement de mentalité. [...]. Si l'idéologie est un concept typiquement « moderne », si les idéologies sont l'expression de la modernité, sans doute aussi *la modernité elle-même n'est-elle qu'un immense processus idéologique.* [Baudrillard dans 2000]

La modernité et l'idée d'universalisme qui l'accompagne s'imposent avec la notion d'égalité des Droits de l'Homme et du citoyen, qui instaure une nouvelle relation au pouvoir, inégalement partagé, mais auquel tous participent de manière constitutionnelle, et qui produit un effet de consensus¹ » :

La modernité se définit par le fait que *tout* humain participe en droit au processus de pouvoir auquel il est assujéti (la citoyenneté est un droit de l'Homme), et par rapport à l'Ancien Régime, par le fait que cette participation est (toujours en droit) positive et non par assujettissement. La structure politique moderne, [...] se définit, en quelque sorte, par la participation de tous à un pouvoir concevable en termes de « nous » [...]. La modernité se distingue des autres formes du politique, en ce qu'elle définit le pouvoir comme émanant du consensus de l'ensemble du groupe [...]. [ACHARD 1998*b*, p. 17]

Le mot *progrès* acquiert un sens politique en prenant corps dans les projets politiques de la modernité, qu'il soit associé au libéralisme, au socialisme, à l'anarchisme ou au nationalisme :

Le mythe du progrès s'est imposé à tout et à tous comme discours universel sans contestation ni alternative. Il a dominé aussi bien le discours libéral que la critique marxiste de l'économie politique. [HENRY 1984, p 55]

Dans son *Vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872*, Dubois montre comment le mot *progrès* est associé à l'idée de révolution ; c'est un mot accaparé par la gauche qui considère que « les efforts des conservateurs pour arrêter la Révolution sont « anti-historiques » [DUBOIS 1962, p 72-73]. Ne pas « croire » au progrès c'est « être à contre courant de l'histoire » [DUBOIS 1962, p 72-73] :

La libération des peuples par le mouvement révolutionnaire est assimilée au progrès de l'humanité [...]. Il est au XIX^e siècle un mot à la mode comme l'indique Ch. Fourier en 1831 et en particulier chez les Républicains pendant la monarchie de Juillet. [...] en 1871, progrès et révolution restent constamment liés dans la pensée des partisans de la commune. [DUBOIS 1962, p 72-73]

Le progrès est partie intégrante du projet d'impérialisme colonial sous-tendu par un idéal nationaliste : :

1. Que La Boétie avait nommé « la servitude volontaire », titre de son ouvrage (1574).

[...] le nationalisme s'avère inséparable des idéaux de modernisation de la société. [...] l'impérialisme colonial se transfigure comme réalisation de la mission universelle des peuples « éclairés » ou des « races supérieures », celle d'apporter aux populations ou aux « races » dites inférieures les moyens de gravir les échelons de la « civilisation ». [TAGUIEFF 2001, p. 23]

Dès la fin du XVIII^e, l'« utopisme technicien » [TAGUIEFF 2001, p. 20] devient l'objet de la foi des « hommes de progrès ». Au XIX^e siècle, le progrès devient la nouvelle religion, fondée sur la foi en la Science et en l'avenir :

Ma religion, c'est toujours le progrès de la raison, c'est-à-dire de la science.
[Renan 1890¹ cité par TAGUIEFF 2001, p 31]

Le progrès des Lumières auquel adhère A. Comte dans son *Cours de philosophie positive*² (1830-1842) s'enrichit de la composante de la croissance économique, qui conduira à l'avènement de la civilisation industrielle. La modernisation de la société requiert l'industrialisation, pensée comme « figure du progrès ». L'idée n'est pas nouvelle, elle n'est que le prolongement de la volonté d'une maîtrise toujours plus grande de l'homme sur la nature qui était à l'origine de l'idée d'« advancement » prônée par F. Bacon dans la première moitié du XVII^e siècle.

Le Comte de Saint-Simon, parfois considéré comme « le dernier encyclopédiste du XVIII^e siècle et comme le premier socialiste français de l'ère industrielle » [Labrousse dans EU 2000], fondateur de l'utopie du « saintsimonisme », reprend « l'idée de l'âge d'or du genre humain » héritée des Lumières, qu'il envisage sous l'angle de « la perfection de l'ordre social » [Saint-Simon 1814 cité par MUSSO 1999, p. 49], dont il pense la transformation par le développement industriel. P. Enfantin et M. Chevalier reprennent les théories de Saint-Simon et notamment l'idée de « réseau », autour du projet du « système de la Méditerranée » comme système de communication fondé sur la fusion Orient-Occident. On leur doit la réalisation du canal de Suez [MUSSO 1999] et des projets de chemin de fer.

Le progrès devient la mission principale de l'État à travers une idéologie consensuelle lui permettant de légitimer l'ordre de la société. Les critiques et les reproches fusent du côté des marxistes comme des libéraux. Au début du siècle, une contre-idéologie se développe autour de Georges Sorel [1908] qui dénonce la théorie du progrès comme « une doctrine bourgeoise qui a tenu lieu de philosophie de l'histoire et de justification ultime à une classe en montée de puissance » [Valade dans EU 2000]. La théorie de Keynes viendra à point nommé proposer une circularité de l'économie et du social, qui prouvera son bien-fondé après la Seconde Guerre Mondiale. Et à la fin des années cinquante, les démesures de la modernité — « les déraisons de la raison » —, notamment à travers les spectacles de la barbarie : les guerres de la première moitié du XX^e siècle, Hiroshima, portent un coup fatal aux espoirs que les deux siècles précédents avaient placés dans les valeurs morales et humanistes du progrès.

1. *L'Avenir de la science, Pensées de 1848.*

2. notamment avec la *loi des trois états* : la connaissance passe de l'état théologique à l'état métaphysique et de l'état métaphysique à l'état positif.

Les valeurs idéologiques de la modernité sont remises en cause par une partie du monde scientifique : les « illusions du progrès » [SOREL 1908, titre] se muent en « désillusions¹ » [ARON 1969, titre].

L'École de Francfort² dénonce, dans un ouvrage fondateur co-signé par Horkheimer et Adorno, *La dialectique de la raison* publié en 1944³, l'écueil du pouvoir du progrès qui entraîne « le progrès du pouvoir ». Max Weber, de son côté, a entrepris de formuler les répercussions du progrès scientifique et technique sur le cadre institutionnel des sociétés qui se sont engagées dans un processus de « modernisation ». L'auteur de *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* développe la notion de « rationalisation » croissante de la société qu'il lie à l'institutionnalisation du progrès scientifique et technique » [Weber cité par HABERMAS 1968, p. 18-35]. La « rationalisation » des conditions d'existence est synonyme d'institutionnalisation d'une domination qui n'est plus reconnue comme domination politique ». Le « désenchantement, l'élimination de la magie comme technique de salut » [WEBER 1964, p. 134] qui est propre à l'Occident moderne est le produit d'un monde technicisé à l'extrême qui croit aux lois scientifiques capables de tout prévoir et de tout contrôler :

Nous croyons qu'à chaque instant nous pourrions, pourvu seulement que nous le voulions, nous prouver qu'il n'existe aucune puissance mystérieuse et imprévisible qui interfère dans le cours de la vie bref que nous pouvons maîtriser toute chose par la prévision. Mais cela revient à désenchanter le monde. Il ne s'agit plus pour nous, comme pour le sauvage qui croit à l'existence de ces puissances, de faire appel à des moyens magiques en vue de maîtriser les esprits ou de les implorer mais de recourir à la technique et à la prévision.

[Weber⁴ cité par Cherkaoui dans AUROUX 1990]

C'est l'instrumentalisation de la raison qui est mise en cause. Max Weber distingue en effet trois types de rationalisation qui sont trois dimensions du progrès :

- une rationalisation d'ordre économique selon le modèle de la science moderne (organisation économique) ;
- une rationalisation d'ordre éthique : un monde de droits ;
- une dimension symbolique : le monde de l'imaginaire collectif (valeurs, représentations, idéologies).

L'hypertrophie de la « rationalisation d'ordre économique » met en péril « le monde vécu » et « désenchanté » le monde. L'emprise de l'idéologie technocratique sur les individus résulte en la perte de la liberté et la vacance du sens que Weber considérait comme les pathologies du temps présent. Les idéaux de l'émancipation se sont dissous dans l'« omnipotence technicienne » [TAGUIEFF 2001, p. 20]. Heidegger et l'École de Francfort dénoncent la barbarie de la

1. *Les désillusions du progrès. Essai sur la dialectique de la modernité.*

2. Centre de recherche sociale, fondée par Max Horkheimer dans les années 30 et auquel se sont joints Theodor W. Adorno, Herbert Marcuse, Walter Benjamin..., l'École de Francfort a développé une critique radicale de la société.

3. Publié aux États-Unis où les deux auteurs s'étaient exilés pendant la seconde guerre mondiale.

4. *Le savant et le politique.*

technoscience qui vise à « l'arrondissement du monde » [Heidegger¹, 1947 cité TAGUIEFF 2001] et « menace à chaque stade de transformer le progrès en son contraire la barbarie totale » [Horkheimer², 1947 cité par TAGUIEFF 2001, p. 174]. Hannah Arendt voyait dans cette croyance au « tout est possible » « les origines du totalitarisme » (1951). Ainsi que l'avait anticipé Paul Valéry en 1929³, le progrès est alors « démonsé » :

En somme à l'idée du Progrès répondit l'idée de la malédiction du Progrès ; ce qui fit deux lieux communs. [Valéry cité par COUTEL 1989]

À partir des années 70, progressivement, avec la remise en cause de la société de consommation (1968), le progrès est moins souvent présenté comme la panacée aux maux de l'humanité. Il correspond davantage à une contrainte économique qu'à un projet de société. Il est alors mis en doute que le progrès scientifique et technique soit bénéfique à l'humanité, puisqu'il pose des problèmes éthiques, sociaux et environnementaux.

Peut-on alors annoncer la mort de l'idée de progrès ? Taguieff répond à cette question en la nuancant : s'il lui semble certain que « l'hégémonie culturelle du progrès est désormais fortement ébranlée », avec son corollaire, la « croyance au progrès automatique », néanmoins une nouvelle variante lui semble se constituer « à la faveur de la mondialisation — à la fois comme fait de la globalisation financière et comme idéologie donatrice de normes » [TAGUIEFF 2001, p. 179-186].

Le syntagme *le progrès*, employé absolument, perd de l'usage et n'est plus guère employé *per se*, mais accompagné d'expansions adjectivales, notamment celles de *technique* et de *social* :

Des progrès techniques ont également été accomplis dans tous les domaines de l'activité économique au cours des trois dernières décennies, permettant ainsi de constituer un potentiel considérable pour l'amélioration du bien-être de tous les peuples. [NOEI⁴, ONU 1974]

On sait désormais qu'il faut s'attacher à promouvoir *le progrès social*. [Banque mondiale, 1999-2000⁵, cité par RIST 2002, p. 28]

Cependant, on pouvait lire dans le quotidien *Le Monde* daté du 1er avril 2005 les titres suivants qui attestent d'une manifestation du retour des valeurs du progrès :

Planète épuisée : progrès menacé : l'alerte de l'ONU. L'épuisement de la planète menace *le progrès*. [KEMPF et PONS 2005, p. 1-2]

-
1. *Lettres sur l'humanisme*.
 2. *Éclipse de la raison*.
 3. *Propos sur le Progrès*.
 4. Nouvel Ordre Économique International.
 5. *Rapport sur le développement dans le monde*.

La notion de progrès

Le terme de *progrès*, qui, dans son étymon, comporte l'idée d'un avancement, d'une progression, a été successivement employé dans un sens spatial, puis temporel, et enfin intellectuel et moral. Avec la rupture épistémologique liée au changement du point de vue sur le monde apporté par les sciences (astronomie), le nom *progrès* cumule les deux caractères de spatialité et de temporalité et acquiert le sens d'un avancement en bien, d'une amélioration, d'une marche en avant vers la perfection humaine, dont « la Civilisation » constitue un présupposé de terme idéal. Le progrès devient une nécessité historique, celle d'une humanité en marche dans une conception du temps non cyclique, propre à la culture occidentale. C'est un processus linéaire, cumulatif et indéfini qui s'inscrit dans une dimension historique ordonnée par le temps. La notion de progrès est un système de croyances qui se fonde sur la foi en l'amélioration progressive et illimitée de l'espèce humaine qui se réalise par l'accroissement du savoir, source de pouvoir. L'homme guidé par la raison toute puissante a la capacité de se rendre maître de la nature, du temps et de son devenir d'homme. La connaissance rationnelle et la science qui sont les moteurs du progrès dictent leurs lois sur tous les domaines de la société. Cette amélioration constante et progressive, qui rejaillit sur la moralité de la société civile, porte l'homme vers toujours plus de civilisation.

Puis avec la révolution industrielle en Occident et le développement des sciences et des techniques, le progrès se confond avec le développement économique et devient, à partir des années 70, une contrainte économique (de croissance) qui se traduit par des démesures technologiques que l'homme a le sentiment de ne plus contrôler. En témoigne l'expression populaire figée : « On n'arrête plus le progrès ! ». L'idéologie du progrès est alors plus largement dénoncée et le syntagme *le progrès*, prisé au XIX^e, perd « progressivement » de l'usage en emploi absolu, sans expansion nominale et à l'écrit, avec le marquage signifiant de la majuscule. L'observation des discours contemporains tend à montrer, en première approche, que ce début de XXI^e siècle assiste à un retour des valeurs absolues de la notion de progrès, alors que dans le même temps, la notion de développement se voit modalisée par des expansions nominales. Si tel était le cas, ce fait discursif, porteur de signifiante, doit être analysé.

Cette évolution de la notion de progrès au fil des siècles est synthétisée dans le tableau 3.1 page suivante ; cette « tentative » de schématisation, qui n'a comme objet que de dessiner une hypothèse d'évolution de la notion au fil des siècles, appelle cependant des commentaires. Il convient en effet de relever que comme toute schématisation, elle fige des représentations qui ne se sont pas réalisées de manière discontinue, mais dans un continuum. C'est précisément un des objectifs que se donne l'analyste du discours, que de tenter de montrer comment les discours portent mémoire de cette évolution et comment ils s'articulent aux pratiques dans l'évolution d'une idéologie. Les analyses de corpus s'y essaieront.

Tableau 3.1. — La notion de progrès : schématisation diachronique

Période	XVIII ^e siècle	XIX ^e siècle	XX ^e siècle
Progrès	Perfectibilité morale et intellectuelle	Évolution sociale et culturelle	Croissance économique

3.4 Un état des savoirs sur la civilisation

3.4.1 Un parcours dans les discours lexicographiques

Le sens de « passage à l'état civilisé » apparaît, en 1752, sous la plume de Turgot, qui préparait alors un ouvrage sur l'histoire universelle, et dont on a la trace dans les *Pensées et fragments*¹ publiés par Dupont de Nemours dans lequel on peut lire p. 674 :

Au commencement de la civilisation les progrès peuvent être, et surtout paraître rapides.

Malheureusement, il semblerait que le mot ne soit pas de Turgot, mais qu'il ait été, fort probablement employé par Dupont de Nemours lors de la publication, beaucoup plus tard, des œuvres de son maître. Turgot se serait contenté de l'usage des mots *police* et *police* [FEBVRE 1930, p. 14]. L'entrée officielle du mot, dans un texte imprimé, se marque alors sans doute avec la publication du *Traité de la population ou l'Amy des Hommes* par le Marquis de Mirabeau (1756) :

Civilisation, 1756 (créé par Mirabeau dans *L'Ami de l'Homme*) ; l'excès de sens de *police* et l'enrichissement des idées se rapportant au progrès de l'homme en société ont fait rechercher un mot nouveau. [BLOCH et WARTBURG 1932]

Cet « excès de sens de *police* » se reporte, dans un premier temps, sur le syntagme nominal *état civil*, qui précède la production d'un mot nouveau, *civilisation*, correspondant à une nouvelle praxis sociale. Le cheminement au fil des discours lexicographiques dans lesquels les deux unités lexicales ont été actualisées, met à jour les réglages de sens qui, sous la pression des pratiques sociales et des événements historiques, ont étendu le champ sémantique de *police*, en y ajoutant de nouveaux traits sémantiques ou *programmes de sens*², puis celui d'*état civil*, pour enfin provoquer la production d'un nouveau nom *civilisation*. Cette procédure de production de nouvelles unités lexicales mérite pleinement le nom de *praxème*³.

1. *Pensées et fragments qui avaient été jetés sur le papier pour être employés dans un des trois ouvrages sur l'histoire universelle ou sur les progrès et la décadence des Sciences et des Arts.*

2. Sur le programme de sens, voir § 8.2.4.3 page 352.

3. Le praxème est l'outil de la production lexicale de sens, que la praxématique substitue au signe, au mot, au *lexème*, au sémantème (voir § 7.2.2.2 page 308).

3.4.1.1 La *police* ou *politie*, l'organisation politique de la cité

Les deux dictionnaires étymologiques s'accordent sur le fait que *civilisation* occupe, dans le système lexical français, la place jusqu'alors occupée par *police* :

Jusqu'alors (la notion) était exprimée par *police* (et l'adjectif *policé*).
[BLOCH et WARTBURG 1932]

Le nom *police* conserve, jusqu'au XVI^e siècle, le sens d'*organisation politique*, avant d'acquérir, par métonymie, le sens moderne qui prévaut aujourd'hui.

Police, 1361 (une 1^{re} fois vers 1250) ; du XIV^e au XVI^e siècle aussi *policie*, cf. *politie* encore chez J.-J. Rousseau. Signifie « organisation politique, administration » jusqu'au XVI^e siècle, rare ensuite [...]. Empr. Du lat. de basse ép. *Politia* au sens anc. Du fr. (du grec *politeia*, de *polis* « cité »).
[BLOCH et WARTBURG 1932]

Dans son entrée *police*, le *Thrésor de la langue françoise tant ancienne que moderne* de Jean Nicot (ci-après le Nicot) dont la première édition date de 1606 note :

Est règlement d'un état et communauté, soit monarchique, aristocratique, ou démocratique, en denrées, habits, commerce et autres choses concernant le bien de tous.

Ce dictionnaire signale l'étymon de *civil* du grec *cité* :

Parce que la cité a été le premier sujet de tel règlement, qui en est émané auxdits états, chacun des quels consiste en plusieurs villes.

À partir du XVII^e siècle, période pendant laquelle le syntagme *état civil* est également en circulation, les dictionnaires ajoutent, aux définitions du nom *police*, des exemplifications des univers dans lesquelles une *police* n'a pas lieu d'être :

Loix, ordre & conduite à observer pour la subsistance & l'entretien des États & des Sociétés. En général il est opposé à *barbarie*. Les Sauvages de l'Amérique n'avoient ni loix, ni *police*, quand on en fit la découverte. Les États différents ont diverses fortes de *police* pour leurs mœurs & pour leur gouvernement. La *police* de Sparte était différente de celle d'Athènes.
[FURETIÈRE 1690]

Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du ix^e au xv^e siècle* de Godefroy (ci-après le Godefroy) (1889), dans son long article *police*, relève la fréquence des actualisations¹ de *politie* chez J.-J. Rousseau, qui ne sont pas sans révéler un certain degré d'ethnocentrisme de la part de l'auteur *Du Contrat social* (1762) :

Les lieux où le travail des hommes ne rend exactement que le nécessaire doivent être habités par des peuples barbares, toute *politie* y serait impossible.
[*Contrat Social* cité dans GODEFROY 1889]

1. L'actualisation est l'« opération de linguistique [...] qui permet de passer des potentialités de la langue à la réalité du discours » [BRES 2001f, p. 14] ; voir § 5.2.1 page 211.

Le despotisme convient aux pays chauds, la barbarie aux pays froids, et la bonne *politie* aux régions intermédiaires. [1889]

Cet ethnocentrisme est poussé encore plus loin par l'idéologue C.-F. Volney (*Les Ruines*, 1791) qui oppose l'homme civilisé à l'anthropophage [REY 1992].

Le sens de l'adjectif *poli*, du verbe *polir*, n'a pas son sens moderne qui lui vient de politesse, mais au XVI^e siècle, il est repris du latin classique, « adoucir les mœurs, orner l'esprit ». Chez Montaigne, il prend le sens de « cultivé », 1580 [DUBOIS, MITTERAND et DAUZAT 2001]. Le *Dictionnaire du français classique* de Dubois *et al.* (1988) illustre ces deux programmes de sens¹ :

— *civilisé* :

Athènes, la plus *polie* et la plus savante de toutes les villes grecques, prenait pour athée ceux qui parlaient des choses intellectuelles. [Bossuet univ. II, 16]

— *distingué, élégant, cultivé* :

Les Français les plus *polis* peuvent avoir quelquefois besoin de ce dictionnaire. [Fénelon. Lettre Acad., I]

— et surtout dans la seconde moitié du XVII^e siècle, au sens actuel de « bien élevé, qui observe les bienséances » :

La cour est comme un édifice bâti de marbre ; je veux dire qu'elle est composée d'hommes fort durs, mais fort *polis*. [La Bruyère, VIII, 10]

3.4.1.2 L'état *civil* versus l'état de nature

À l'aube du XVIII^e siècle, le syntagme *état civil* s'inscrit en concurrence avec le nom *police*. Plutôt que de synonymie, il convient de parler de proximité sémantique entre les deux praxèmes. En effet, le syntagme *état civil*, qui s'impose au XVII^e siècle et qui perdure au XVIII^e siècle chez certains auteurs, dont J.-J. Rousseau, est producteur de sens.

Civil entre dans le lexique français en 1290 et *civilité* au XIV^e (Oresme). Il est emprunté du latin *civilis*, en tous ses sens, et du dérivé *civilitas* « affabilité » (de *civis* « citoyen »). [BLOCH et WARTBURG 1932]

Initialement, l'adjectif caractérisant *civil* s'oppose à la fois à *militaire* (autorités civiles et militaires) et, en droit, à *criminel* (procès civil). À partir du XVI^e siècle, il devient polysémique avec deux programmes de sens :

- (XVI^e) Vieilli (ou dans des expressions). Relatif à l'ensemble des citoyens. *La vie civile, la société civile*.
- (1460) Vieilli. Qui observe les usages de la bonne société. Affable, aimable, courtois, empressé, galant, honnête, poli ; civilité.

Autrefois le rat de ville
Invita le rat des champs,

1. Sur le programme de sens, voir § 8.2.4.3 page 352.

D'une façon fort *civile*,
À des reliefs d'ortolans. [La Fontaine, Fables, I, 9]

[BLOCH et WARTBURG 1932]

Les contraires proposés :

- du sens I : naturel, sauvage
- du sens II : brutal, grossier, discourtois, impoli, malhonnête, rustre.

[REY 2001].

L'*état civil* s'oppose à l'état de nature ; pour le Trévoux, *civil* renvoie à « ce qui regarde la police, le bien public, le repos des Citoyens », par rapport à « la simple société de nature » :

De tous les états produits par le fait des hommes, il n'y en a point de plus considérable que *l'état civil* ou celui de la société civile & du gouvernement. Le caractère essentiel de cette société, qui la distingue de *la simple société de nature* ; (...) c'est la subordination à une autorité souveraine qui prend la place de l'égalité & de l'indépendance.

Pour le *TLF*, *civil* est « synonyme de civilisé » :

Connaissant les avantages de *la vie civile*, sans avoir quitté le désert ; et les charmes de la société, sans avoir perdu ceux de la solitude ; ces Indiens se pouvoient vanter de jouir d'un bonheur qui n'avoit point d'exemple sur terre.

[Chateaubriand 1803 cité par TLF 1994]

Pour le LALANDE 1926 :

L'*état civil* est un état de société opposé à l'état de nature et résultant du contrat social, chez J.-J. Rousseau¹, Saint-Just, etc...

Le « contrat social » de Rousseau, qui scelle le passage de l'« état de nature » à l'« état civil », est porteur d'humanité :

Ce passage de l'état de nature à *l'état civil* produit dans l'homme un changement très remarquable en substituant dans sa conduite la justice à l'instinct, et donnant à ses actions la moralité qui leur manquait auparavant [...]; il devrait bénir sans cesse l'instant heureux qui [...], d'un animal stupide et borné, fit un être intelligent et un homme. [Rousseau 1762 cité dans LALANDE 1926]

La formation d'*état civil* se calque sur le syntagme oppositif *état de nature*. Par comparaison avec *police* qui signalait une manière de faire, d'organiser, d'administrer la cité, l'état civil indique « une manière d'être ». Ce programme de sens² qui était absent dans *police* est signifiant puisqu'il touche à l'existence des êtres qui se répartissent en deux états : l'état de nature ou sauvage, primitif *vs* l'état civil, c'est-à-dire de citoyen. Cependant, si la nomination témoigne

1. En témoignage en 1755, le *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*, dans lequel Rousseau oppose *la vie civile* à la vie naturelle.

2. Au terme de *sème* ou *trait sémantique*, nous préférons substituer celui de *programme de sens* propre à la linguistique praxématique (voir § 8.2.4.3 page 352), dont il constitue le « correspondant dynamique dans la problématique de la production de sens » [SIBLOT 2001h, p. 280].

du constat d'un état civil plus avancé que l'état de nature, une volonté de changement de cet état de choses n'est pas inscrite dans son programme de sens ; changement dont la production du verbe *civiliser*, par dérivation suffixale, va se charger.

3.4.1.3 Rendre civil ou *civiliser*

Le verbe *civiliser* a fait son entrée dès la Renaissance, d'abord, avec le participe passé *civilisé* (1568), qui manifeste un glissement de sens : de « rendre civil, plus apte à la vie en société » (encore à la forme pronominale *se civiliser*) à celui de « faire passer (une collectivité humaine) à un état de plus haut développement matériel, intellectuel, social » [REY 1992].

Ainsi pour le GODEFROY 1889, *civiliser* c'est :

Faire passer de l'état primitif, naturel à un état plus avancé, par la culture morale, intellectuelle, sociale.

De même pour le TLF 1994 :

Faire passer d'une condition primitive à un état de plus haut développement matériel, intellectuel ; social. Civiliser un peuple, un pays.

Pour le REY 2001 :

Faire passer (une collectivité, ses membres) à un état social plus évolué (ou considéré comme tel), dans l'ordre moral, intellectuel, artistique, technique.

Dans ces articles de dictionnaires, la construction causative ou factitive du verbe *civiliser* : « faire passer d'un état primitif, naturel à un état plus avancé » suppose un actant représentant une instance causative du second procès verbal : « passer d'un état à un autre », instance qui n'est pas nommée puisque le verbe *faire* est à l'infinitif.

Ce caractère causatif du procès est parfois sujet à commentaire des lexicographes, par exemple, dans le *Grand Robert*, une note exprime le point de vue des auteurs sur le positionnement induit par l'emploi de ce type de mot :

L'emploi de ce mot relève d'une conception exclusivement ethnocentrique de la « civilisation » jugée du point de vue de la culture qui s'exprime.

[REY 2001]

Le *Grand Larousse*, en revanche, opte pour l'euphémisme :

Faire *participer* qqn., un peuple à une certaine civilisation [Grand Larousse].

et en conséquence, le *civilisé*, pour ce dictionnaire :

Personne qui *jouit* de la *civilisation* ou qui *participe* au mode de vie conforme à l'idéal de la *civilisation*.

Le *Littré* oblitère l'effet de causalité en proposant des définitions à construction pronominale : *se civiliser* ou *devenir civilisé*, qui laisse à l'être (ou groupe)

civilisé l'entière responsabilité de son devenir et ce faisant, gomme le processus de domination qui accompagne cet acte :

Les peuples *se civilisent* lentement. La France a été longtemps barbare, et, aujourd'hui qu'elle commence à *se civiliser*, il y a encore des gens attachés à l'ancienne barbarie. [Voltaire¹ cité par Littré]

De même pour le *Dictionnaire de l'Académie française*, *civiliser*, c'est transmettre des savoirs :

Transmettre à un peuple un ensemble de connaissances, d'institutions et de techniques afin de le *faire bénéficier* d'un niveau de développement avancé. [Académie française 1992]

Les définitions du *Dictionnaire du moyen français* qui recensent les usages de la Renaissance, au contraire, mettent en évidence le processus de moulage, façonnage à partir d'un modèle de référence, « la manière de cour » :

Civiliser v. (1568, Le Roy).
 1. Mouler, façonner à la manière de cour
 2. Porter un procès devant le tribunal civil
 3 Adj. Rendu civil, sociable. [GREIMAS et KEANE 1992]

Pour Trévoux, *civiliser* c'est « rendre civil & poli, traitable, sociable » et l'exemple en illustration dénonce le positionnement idéologique des auteurs jésuites de ce dictionnaire, en évitant, par le procédé de la nominalisation² (« la prédication ») de nommer les actants du procès (les prédicateurs de l'Église) :

La prédication de l'Évangile a *civilisé* les peuples barbares les plus sauvages.

Pour FURETIÈRE 1690, le procès de *civiliser* et l'état résultatif, *être civilisé* s'évaluent comparativement, qu'il s'agisse de peuples ou de classes sociales :

Rendre civil & poli, traitable & courtois. La parole de l'Évangile a *civilisé* les peuples barbares les plus sauvages, les paysans ne sont pas *civilisés* comme les bourgeois, & les bourgeois comme les Courtisans.

Ces articles ajoutent plusieurs éléments au tableau : le procès de *civiliser* consiste à appliquer un modèle en vue d'un résultat : rendre « civil » et « sociable ».

Sans donner de définition, le *Dictionnaire de la langue française* du seizième siècle d'Edmond Huguet de 1932 (ci-après Huguet), fournit deux illustrations de l'emploi du verbe *civiliser* qui apportent de nouvelles informations sur le sémantisme du verbe. La première est signée de Louis Le Roy³, humaniste et helléniste du XVI^e siècle qui désigne des pays comme modèles de bonnes pratiques :

1. *Dialogues*.
 2. Voir § 8.1.2.2 page 340.
 3. Également nommé comme référence dans l'exemple du dictionnaire de Greimas *et al.*

Civiliser (au sens actuel). Ainsi qu'en usent maintenant *les païs plus temperez et civilisez*.
[Le Roy¹ cité par HUGUET 1932]

Le deuxième illustration proposée par Huguet avec l'énoncé ci-dessous sous la plume de Jacques Amyot, dans son ouvrage *Demande des choses romaines* (1550), rappelle la composante légaliste qui accompagne l'acte de civiliser, caractère qui accompagnait également la *police* dans l'exemple de Furetière (« ni loix, ni police »).

Janus leur institua le bon gouvernement, en leur establissant de bonnes loix, et *civilisant* leur manière de vivre.
[Amyot 1550 cité par HUGUET 1932]

Par le caractérisant à valeur positive *bon*, *bonnes* (bon gouvernement, bonnes loix), il impose la référence du bien et du juste du côté des dominants qui, par conséquent, s'arrogent le droit d'instituer un gouvernement, d'établir des lois et de civiliser.

Ainsi, dans les discours lexicographiques et les discours attestés donnés en exemples illustratifs, *civiliser* représente une action de transformation d'un état de choses. Le passage du syntagme *état civil*, qui est de l'ordre de l'être au verbe (civiliser), qui est de l'ordre du *faire* (« rendre civil », « faire passer de l'état de nature à l'état civil ») manifeste l'inscription du processus de dominance dans la morphologie des praxèmes : ce passage au « faire » détermine un schéma actantiel dont les actants actifs ou confirmés sont les civilisateurs et les actants passifs ou infirmés sont les promus à la civilisation.

3.4.1.4 La *civilisation*

Le nom *civilisation* se forme par dérivation suffixale à partir du radical du verbe *civiliser*, le suffixe — *ation* produisant le sens de résultat d'une action. Certains dictionnaires conservent cette acception de sens directement liée à la morphologie, mais, comme pour le verbe *civiliser*, l'actance reste question de point de vue :

Action de civiliser ; état de ce qui est civilisé [...]. [Littré]

Action de civiliser un pays, un peuple, de perfectionner les conditions matérielles et culturelles dans lesquelles vit un peuple : *la civilisation* de la gaule par les Romains. [Larousse Univ. 1982]

Fait de se civiliser ou d'être civilisé. *Avancement, évolution, progrès. La civilisation* progressive des peuplades d'Océanie. Obstacles opposés à *la civilisation* d'un pays. [1982]

Hormis l'usage en terme de jurisprudence² qui lui est antérieur, les premières attestations de *civilisation* sont attribuées au Marquis de Mirabeau en 1756. Le

1. Traduction des *Politiques d'Aristote, Commentaire*.

2. Terme de jurisprudence dont le Trévoux donne la définition suivante : « C'est un acte de justice, un jugement qui rend civil un procès criminel. *La civilisation* se fait en convertissant les informations en enquête, ou autrement ».

Trévoux dans sa « nouvelle édition corrigée et considérablement augmentée » de 1771 le mentionne en deuxième usage comme un emploi particulier à Mirabeau, qui n'est pas nommé par son patronyme, mais par le titre de l'ouvrage « *L'Ami des hommes*¹ » dans lequel le mot *civilisation* est attesté comme employé pour la première fois :

La religion est sans contredit le premier et le plus utile frein de l'humanité : c'est le premier ressort de la *civilisation*. Elle nous prêche, & nous rappelle sans cesse la confraternité, adoucit notre cœur. [Mirabeau 1756² cité par Trévoux]

Il est ensuite attesté en 1760 toujours chez Mirabeau comme « processus historique d'évolution sociale et culturelle ».

L'exemple de tous les empires qui ont précédé le nôtre et qui ont parcouru le cercle de la *civilisation*. [Mirabeau³ cité dans TLF 1994]

Mirabeau en donne la définition en 1766 dans *L'Amy des Femmes ou Traité de la civilisation* :

La civilisation d'un peuple est l'adoucissement de ses mœurs, l'urbanité, la politesse, et les connaissances répandues de manière que les bienséances y soient observées et y tiennent lieu de loix de détail [...]. La civilisation ne fait rien pour la société si elle ne luy donne le fond et la forme de la vertu. C'est du sein des sociétés adoucies par tous ces ingrédients qu'on vient de citer, qu'est née la conception de l'humanité. [Mirabeau 1766 cité par Nef dans EU 2000]

En 1767, sous la plume de l'avocat Linguet⁴, *civilisation* prend le sens nouveau de « stade idéal d'évolution matérielle sociale et culturelle auquel tend l'humanité » :

Je me plais à démêler aux environs la trace des premiers pas qu'ont fait les hommes vers la *civilisation*. [Linguet cité dans TLF 1994]

Cependant selon *Litttré* [1877] :

Civilisation n'est dans le *Dictionnaire de l'Académie* qu'à partir de son édition de 1835, et n'a été beaucoup employé que par les écrivains modernes, quand la pensée publique s'est fixée sur le développement de l'histoire.

Cette date d'entrée est contestée par L. Febvre qui annonce la première entrée en 1798 :

Litttré commet donc une grosse erreur lorsque, dans son Dictionnaire, à l'article *Civilisation* (fort médiocre du reste) il assure « que le mot n'est dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1835 et n'a été beaucoup employé que par les écrivains modernes, quand la pensée publique s'est fixée sur le développement de l'histoire ». [FEBVRE 1930, p. 17]

1. « L'ami des hommes a employé ce mot pour sociabilité » [Trévoux].

2. *L'ami de l'homme ou théorie de la population*.

3. *Théorie de l'impôt*.

4. *Théorie des lois civiles*.

Ce n'est qu'à partir de 1808 que l'usage de *civilisation* devient courant dans le sens de sens de :

Ensemble des caractères communs aux vastes sociétés les plus cultivées, les plus évoluées de la terre; ensemble des acquisitions des sociétés humaines (opposé à *nature, barbarie*). [REY 2001]

Benveniste, dans son article « Civilisation, contribution à l'histoire d'un mot » [1954], s'interroge sur la date tardive de l'apparition du nom *civilisation*, alors que le verbe *civiliser* était en usage depuis longtemps. Outre la concurrence avec le sens en usage en jurisprudence mentionné *supra*, Benveniste y voit la rareté du suffixe — *ation* à cette époque au regard du suffixe — *ité* créé à la même époque [BENVENISTE 1954, p. 20].

Les nombreux usages relevés dans les dictionnaires datant de la première moitié du XIX^e siècle sont en emploi défini et au singulier : *la civilisation*; l'emploi au pluriel est rare. Le *TLF* classe ces différents usages en deux catégories, selon que le procès est envisagé dans son déroulement : *emploi imperfectif* ou qu'il est parvenu à son terme : *emploi perfectif*, ces deux types d'emploi correspondant à l'évolution historique du nom.

Dans son emploi imperfectif, *civilisation* correspond à :

— un processus régi par un déterminisme temporel :

Action lente des siècles en vertu de laquelle les mœurs des hommes se polissent de plus en plus [...]. [BESCHERELLE 1929]

— une visée, un changement d'état, vers lequel les peuples avancent :

Fait pour un peuple de quitter une condition primitive (un état de nature) pour progresser dans le domaine des mœurs, des connaissances, des idées. Le développement, les étapes, le progrès, le cycle, le cours, l'avenir de la civilisation. [TLF 1994]

Discours exemplatifs donnés par les dictionnaires :

Les Mexicains et les Péruviens, ces peuples naturellement si doux et *déjà avancés en civilisation*, offraient chaque année à leurs dieux un grand nombre de victimes humaines. [Bernardin de Saint-Pierre 1814¹ cité par TLF 1994]

Au commencement de la civilisation [...]. [Turgot² cité par REY 2001]

Par métonymie, c'est par conséquent un idéal de perfection à atteindre à valeur universelle :

Un idéal dynamique, comme un mouvement universel vers une certaine perfection, comme une force de développement matériel, intellectuel, social. [TLF 1994]

1. *Harmonie de la nature*.

2. *Pensées et fragments in Littré*.

État de haute évolution matérielle, intellectuelle, morale et artistique auquel sont parvenues certaines sociétés, considéré comme un idéal à atteindre par toute société. [Larousse encyclop.]

Ce sens est produit dans deux discours exemplatifs :

Il n'y eut jamais de conquêtes durables que celles de la *civilisation* dans sa vigueur sur la barbarie, ou celles des peuples neufs sur la *civilisation* corrompue et mourante. [Lamennais¹ 1826 cité dans TLF 1994]

Toutes les acquisitions de l'humanité pendant des siècles de *civilisation* sont là, [...], déposées dans la science [...], dans la tradition, dans les institutions, dans les usages, dans la syntaxe et le vocabulaire de la langue [...] et jusque dans la gesticulation des hommes [...]. [Bergson² 1932 cité dans 1994]

L'emploi perfectif découle de cette métonymie, puisque la *civilisation* devient un état :

État de développement spirituel et matériel tenu pour supérieur par opposition à *Barbarie* ; ensemble des acquis de l'humanité. [Académie française 1992]

État plus ou moins stable (durable) d'une société qui, ayant quitté l'état de nature, a acquis un haut développement. [TLF 1994]

Rome et Athènes, parties de l'état de nature pour arriver *au dernier degré de civilisation*, remontent l'échelle entière des vertus et des vices, de l'ignorance et des arts. [Chateaubriand³, 1803 cité dans le 1994]

La *civilisation* est alors définie par ses valeurs :

La civilisation est un trésor lentement formé, c'est un legs. J'entends par *civilisation* les objets, les richesses créées, les institutions. [Barrès⁴ 1898-1902 cité dans le 1994]

Mais dès la fin de la première moitié du XIX^e siècle, le degré de perfection auquel correspond l'idéal de civilisation commence à être remis en cause :

La civilisation nous a donné des besoins, des vices, des appétits factices qui ont parfois l'influence de nous faire étouffer nos bons instincts et qui nous conduisent au mal. [Dumas Père⁵ 1846 cité dans le TLF 1994]

Le grand peuple pingouin n'avait plus ni traditions, ni culture intellectuelle, ni arts. *Les progrès de la civilisation* s'y manifestaient par l'industrie meurtrière, la spéculation infâme, le luxe hideux. [France⁶ 1908 cité dans le TLF 1994]

-
1. *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil.*
 2. *Les deux sources de la morale et de la religion.*
 3. *Génie du christianisme, t.2,*
 4. *Mes cahiers, t.2.*
 5. *Le Comte de Monte-Cristo, t.1.*
 6. *L'île aux pingouins.*

Avec les voyages des explorateurs et la découverte d'autres systèmes de société, le nom *civilisation*, employé indifféremment au pluriel comme au singulier, caractérise, dans ses usages contemporains :

[L'] ensemble des caractères propres à la vie intellectuelle, artistique, morale, sociale et matérielle d'un pays ou d'une société : *la civilisation* des Incas.
[Larousse Univ. 1982]

Après 1800, par suite des événements historiques et des voyages de découvertes, *civilisation* a pris le sens nouveau d'ensemble des caractères que présente la vie collective d'une société donnée (sauvage, etc.).

[BLOCH et WARTBURG 1932]

[L'] ensemble des phénomènes sociaux, à caractères religieux, moraux, esthétiques, scientifiques, techniques, commun à une grande société ou à un groupe de sociétés.
[REY 2001]

Il est alors synonyme de *culture* :

Il tend à entrer aujourd'hui en concurrence avec culture, plus neutre et relatif, et qui répond mieux aux besoins d'une description d'intention objective.

[REY 2001]

Les discours lexicographiques permettent de donner une représentation de la construction d'une certaine idée de la *civilisation* qui trouve ses fondements dans la vie sociale : organisation de la cité, état civil ou manière d'être dans la cité sur le modèle idéalisé de la cité grecque. Ce premier constat permet de comprendre la catégorisation qui est opérée (encore aujourd'hui) entre sociétés civilisées (entendues sur un certain modèle européen) et les autres qui ne remplissent pas les critères. La création du verbe *civiliser* annonce la naissance du processus qui s'adresse aux peuples jugés dans l'état de nature et que l'on entend « faire passer » à l'état civil. La civilisation nomme ce processus dynamique vers un état du même nom qui s'inscrit dans un déterminisme temporel à valeur universelle qui n'est autre que celui du progrès.

3.4.2 Un parcours dans les discours encyclopédiques

L'entrée *civilisation* n'apparaît pas dans *L'Encyclopédie* [DIDEROT et D'ALEMBERT 1751] et le verbe *civiliser* n'y reçoit que son acception de jurisprudence. En revanche, le dictionnaire raisonné possède une entrée *civilité* bien renseignée. Définie comme « manières honnêtes d'agir & de converser avec les autres hommes dans la société », la civilité, synonyme de *politesse* et d'*affabilité*, est une pratique sociale, plus proche des apparences que des sentiments. Pourtant, l'article signé de M. le Chevalier de Jaucourt mentionne l'usage de *mœurs* ou *règles de civilité* observées par une société et qui seraient susceptibles de faire l'objet d'une loi :

Les Chinois, qui ont fait des rits de tout & des plus petites actions de la vie, qui ont formé leur empire sur l'idée du gouvernement d'une famille ont voulu que

les hommes sentissent qu'ils dépendoient les uns des autres, & en conséquence leurs législateurs ont donné aux règles de la civilité la plus grande étendue.

Dans les encyclopédies contemporaines, les emplois du mot *civilisation* se rangent dans deux grandes catégories :

- Résultat de l'action de civiliser, c'est un jugement de valeur qui prend pour critère de référence les sociétés qui l'emploient pour elles-mêmes et qui sont à l'origine de la création du mot, ce qui suppose par conséquent d'autres sociétés non civilisées ou sauvages, primitives ; dans un contexte colonialiste, il désigne ce qui sépare les peuples plus évolués des autres. *La civilisation*, c'est « un certain degré du progrès de l'humanité » [Cazeneuve dans EU 2000], un état idéal de culture universelle que tous les peuples cherchent à atteindre ; le degré de civilisation se mesure sur une gradation linéaire d'évolution, dans une perspective comparatiste : il a une fonction pragmatique qui est discriminatoire [Febvre dans EU 2000].

La civilisation (opposée à l'état de barbarie) est l'ensemble des caractères communs aux civilisations jugées les plus hautes, c'est-à-dire pratiquement celles de l'Europe et des pays qui l'ont adoptée dans ses traits essentiels. [...] Le mot, en ce sens, présente un caractère nettement appréciatif. Les peuples « civilisés » s'opposent aux peuples sauvages ou barbares moins par tel ou tel trait défini que par la supériorité de leur science et de leur technique, ainsi que par le caractère rationnel de leur organisation sociale. [LALANDE 1926]

- Il s'applique à un ensemble de peuples et de sociétés qui sont définis par un certain nombre de traits caractéristiques qui fondent leur personnalité ou *culture* : c'est un type de culture parmi d'autres, *une* civilisation, c'est l'usage scientifique que les anthropologues ont contribué à imposer :

Une civilisation est un ensemble complexe de phénomènes sociaux, de nature transmissible, présentant un caractère religieux, moral, esthétique, technique ou scientifique, et communs à toutes les parties d'une vaste société ou à plusieurs sociétés en relations. [LALANDE 1926]

La synonymie avec le nom *culture* déjà relevée dans les discours lexicographiques à l'entrée *civilisation* prend toute son ampleur dans les discours encyclopédiques :

Le mot *culture*, ou *civilisation*, pris dans son sens ethnographique le plus étendu, désigne ce tout complexe comprenant à la fois les sciences, les croyances, les arts, la morale, les lois, les coutumes et les autres facultés et habitudes acquises par l'homme dans l'état social. [Tylor¹ cité par Cazeneuve dans EU 2000]

1. « L'œuvre de ce dernier [...] donne une définition énumérative ouverte à l'infini de ce qui peut être circonscrit sous le terme de culture : celle-ci est alors un ensemble d'éléments propres à tout groupe humain, comprenant aussi bien la religion que les mœurs sexuelles, le droit, les pratiques culinaires, les habitudes esthétiques, etc. ; l'essentiel de cette définition énumérative étant le « etc. » placé en fin de phrase » [Martinon dans EU 2000].

En effet, les deux termes *culture* et *civilisation* se croisent dans le contexte du paradigme¹ du progrès né au XVIII^e siècle :

La signification sociologique du terme *culture* est à rattacher à son élaboration au XVIII^e siècle dans le contexte des philosophies du progrès qui soulignent, à partir de l'histoire comparée, comment l'homme s'est peu à peu détaché de l'animalité en forgeant ses moyens d'action sur la nature, en créant des institutions et en organisant un savoir acquis par l'expérience.

[Rivière dans AUROUX 1990]

En langue allemande, *Kultur* est employé à l'origine pour opposer les valeurs de la bourgeoisie intellectuelle face aux bonnes manières de la noblesse de cour (ce que le XVIII^e siècle français appelait la *civilité*). Au XIX^e siècle, en France et en Angleterre, l'usage de *civilisation* a été préféré à celui de *culture*² :

[Le mot *civilisation*] correspond à l'autosatisfaction de peuples depuis longtemps unifiés, à visée conquérante et qui s'attribuent une mission civilisatrice. La révolution opérée par les bourgeois a brisé en France d'anciennes structures politiques, mais n'a pas radicalement modifié les mœurs et habitudes que le bourgeois avait déjà copiées sur l'aristocratie : courtoisie, beau langage, sensibilité. L'état de civilisation désigne dans l'évolutionnisme du XIX^e siècle l'étape actuelle du progrès de l'humanité émergeant de la sauvagerie et de la barbarie.

[Rivière dans AUROUX 1990]

Pour Kant, c'est le caractère raisonnable de l'homme qui le pousse à sortir de son état d'animalité et à indéfiniment vouloir s'améliorer :

Insatisfait du fardeau de son existence, il trouve sa destination dans le progrès indéfini de son espèce. Ce progrès tient à la nécessité de former société avec les autres hommes, et, dans cette société, de se cultiver, de se civiliser et de se moraliser.

[Henriot cité par Rivière dans AUROUX 1990]

Le projet d'amélioration de l'espèce humaine, qui est nommée *eugénique* ou *eugénisme*, commence à s'élaborer à la fin du XVIII^e siècle comme un projet social et politique de « régénération³ », qui doit conduire à la formation de « l'homme nouveau ». Cabanis, ami de Condorcet, expose dans son ouvrage *Rapports du physique et du moral de l'homme* (1867), les principes et les méthodes du perfectionnement de l'homme physique et moral, en tant qu'espèce humaine grâce à l'hygiène et l'éducation. Cette utopie de l'époque révolutionnaire s'inscrit en droit fil dans l'idéologie du progrès, qui défend l'idée d'« un perfectionnement indéfini de notre espèce [qui] est une loi générale de la nature » [Condorcet 1791⁴ cité par TAGUIEFF 2001, p. 135] et la foi

1. Voir § 6.2.1.3 page 239.

2. Le terme *culture* acquiert son sens de « culture de l'esprit » chez les humanistes de la Renaissance, mais ce sens n'est retenu dans les dictionnaires qu'au XVIII^e siècle avec la culture des arts, des lettres et des sciences des Lumières, « qui réfère alors au développement des fonctions spirituelles par des études et des exercices prolongés, ainsi qu'à l'acquis résultant du travail intellectuel » [Rivière dans AUROUX 1990].

3. Sur la régénération, voir § 2.3.1 page 69.

4. *Cinq mémoires sur l'instruction publique*.

en l'évolution par la sélection naturelle, que développe l'eugénisme, comme « variante de la religion du progrès » [2001, même p.].

Pour le XVIII^e siècle, la *civilisation* est « un processus d'apprentissage » [Almeras dans AUROUX 1990] : le *progrès* est « synonyme de rationalisation du monde, de marche de l'esprit humain vers un état de savoir et de liberté » [Almeras dans 1990], idée qui s'exprime dans le titre de l'ouvrage de Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* [1794] :

À mesure que les lumières s'accroissent, l'esprit humain semble d'agrandir et les limites se reculent. [Condorcet cité par Goyard-Fabre dans AUROUX 1990]

Benveniste relève le caractère de nouveauté que constitue cette notion qui impliquait des changements dans la conception de l'homme et de la société qui prévalaient jusqu'alors et à ce titre, la création du nom *civilisation* peut être considérée comme un événement discursif :

De la barbarie originelle à la condition présente de l'homme en société, on découvrait une gradation universelle, un lent procès d'éducation et d'affinement, pour tout dire un progrès constant dans l'ordre de ce que la *civilité*¹, terme statique, ne suffisait plus à exprimer et qu'il fallait bien appeler la *civilisation* pour en définir ensemble le sens et la continuité. Ce n'était pas seulement une vue historique de la société ; c'était aussi une interprétation optimiste et résolument non-théologique de son évolution qui s'affirmait, parfois à l'insu de ceux qui la proclamaient, et même si certains, et d'abord Mirabeau, comptaient encore la religion comme le premier facteur de la « civilisation ».

[BENVENISTE 1954, p. 51]

Selon certains anthropologues, un seul critère est à même de définir l'état de civilisation d'un groupe, c'est le niveau de progrès social, « le fait d'atteindre un certain niveau dans un domaine bien déterminé de la vie sociale » [Cazeneuve dans EU 2000]. Ce niveau de société suppose un certain degré de complexité qui ne peut être atteint que par des sociétés d'une taille qui doit « dépasser celle de la cellule élémentaire » [Cazeneuve dans 2000]. Un des critères qui permet d'évaluer ce degré de complexité est celui de l'urbanisation, cause et effet de la complexification des structures sociales. L'urbanisation implique un certain nombre d'acquisitions notamment techniques : l'évolution des formes d'outillage et le passage des pratiques de cueillette à celles de l'agriculture et de l'élevage seraient des critères observables d'une évolution sociale. Avec le développement de ces nouvelles pratiques se mettent en place le régime de la propriété et celui des échanges (accumulation et circulation des biens) qui signent l'entrée de la composante économique dans le progrès social. L'explication scientifique de l'histoire de l'humanité, selon l'anthropologue L. H. Morgan², se trouve dans l'action déterminante des rapports économiques, dans l'évolution « des arts de la subsistance » :

1. C'est Benveniste qui souligne.

2. *Ancient Society* (1877), dans lequel où Morgan montrait la marche nécessaire de l'humanité à travers les stades successifs de la sauvagerie, de la barbarie et de la civilisation.

Il est vraisemblable que les grandes époques du progrès humain ont coïncidé plus ou moins directement avec les périodes où les sources de subsistance devenaient plus nombreuses et plus abondantes.

[Morgan 1877 cité par Godelier dans EU 2000]

Les clivages sociaux qui découlent de cette évolution économique font apparaître des classes sociales « qui, selon Marx et Engels, [...] sont les éléments dynamiques de la civilisation, par la tension qu'elles instaurent et les idéologies qu'elles développent » [Cazeneuve dans EU 2000].

Enfin, selon Morgan, parmi les techniques, c'est l'écriture et l'usage de l'alphabet phonétique qui sont les marques décisives de l'entrée d'un peuple dans la civilisation. Cependant, ce critère ne peut s'appliquer qu'à la civilisation occidentale, pour qui la pensée de l'écriture comme mode visuel de transmission des messages linguistiques est étrangère, car elle est de type *logocentrique*¹ [Christin dans EU 2000].

Dans tous les cas, le progrès technique est lié au développement intellectuel par la connaissance scientifique, qui permet à la technique de prendre forme. Dans la Grèce antique, la connaissance scientifique se confond avec la philosophie.

Les arts, dans le niveau de conceptualisation des styles qu'ils sont capables de développer, au fil des époques et des écoles, ainsi que leur diversification selon les couches sociales, seraient également des critères d'évaluation de l'évolution d'une société à l'égard de la civilisation.

Tous ces critères ou signes distinctifs de *civilisation* admettent le caractère évolutionniste de la civilisation et impliquent la comparaison des sociétés ou des peuples entre eux : ils ne peuvent échapper à une vision ethnocentrique des phénomènes.

Pour le sociologue Marcel Mauss, la civilisation se décrit comme un ensemble de phénomènes supra-sociaux (une aire commune à plusieurs sociétés) et de formes organisées en système dans un ensemble hyper-social :

Un ensemble suffisamment grand de phénomènes de civilisation, suffisamment nombreux eux-mêmes, suffisamment importants, tant par leur masse que par leur qualité. [Mauss cité par Cazeneuve dans EU 2000]

Le sociologue conteste la progression évolutionniste linéaire, mais n'exclut pas l'évolution par le facteur historique, ce qui l'amène à établir une typologie qui permet de faire converger le point de vue évolutif et le point de vue analytique et dont les critères déterminants peuvent être techniques (par exemple civilisation de l'arc), religieux (civilisation chamanistique, civilisation chrétienne), intellectuels et culturels (civilisation du livre, des loisirs...).

D'autres écoles développent des méthodes synthétiques en cherchant à repérer les effets sur les individus, les finalités des diverses civilisations, ou encore étudient, sans échelle de valeur, les convergences historiques entre les différentes civilisations, à travers les phénomènes de contact, de façon à comprendre les évolutions.

1. D'après Derrida *De la grammatologie* 1967.

[la notion de civilisation] implique des systèmes de valeur, mais elle doit en faire comprendre la genèse au lieu de les poser a priori.

[Cazeneuve dans EU 2000]

L'idée de *civilisation* n'est plus aujourd'hui uniquement associée à une perspective temporelle, mais aussi incluse dans une répartition spatiale :

On tend à étaler dans l'espace des formes de civilisation que nous étions portés à imaginer comme échelonnées dans le temps.

[Lévi-Strauss cité par Valade dans EU 2000]

La notion de *civilisation*, telle que nous l'avons analysée à partir des discours lexicographiques qui restituent la mémoire des mots, à travers leurs usages, devient plus complexe dans les discours des sociologues et anthropologues qui, de par leurs savoirs sur les sociétés non-européennes, gagnent en ouverture d'esprit, ce qui n'est pas le lot du locuteur moyen de la communauté linguistique. Ils parleront alors plus volontiers *des* civilisations ou *des* cultures plutôt que de *la* civilisation.

La notion de civilisation

L'idéal de civilisation universelle, que marque l'emploi absolu avec le déterminant défini *la*, a été conçu par les Lumières comme un processus d'apprentissage vers un *âge d'or* de l'humanité inscrit dans une philosophie marquée par l'idée de progrès, comme chemin qui mène vers *la civilisation*. La création de ce nom marque un moment significatif dans la conception de la vie sociale puisqu'il signale la croyance en un processus de progrès par degrés vers un état de société civilisée considéré comme universel. À l'origine, le nom *civilisation* désigne à la fois l'état et la gradation vers cet état, qui n'est autre que le progrès civil. Les deux notions de *Progrès* et de *civilisation* sont indissociables dans les esprits des Lumières : le *progrès* exprime une marche en avant :

- de l'état initial : état primitif ou état de nature ;
- vers l'état *civil*, *la civilisation*, état final vers lequel l'humanité doit tendre.

Le siècle suivant, plus pragmatique, se donnera pour tâche d'inscrire ces théories dans des pratiques à travers notamment le progrès technique. *La civilisation* comme conception déterministe de l'homme social se caractérise par une vision du monde :

- ethnocentrique : à travers le prisme de la civilisation européenne comme modèle de société universelle ;
- rationalisée : le monde est rendu intelligible, prévisible et anticipable par le savoir et la science ;
- évolutionniste : à travers la perfectibilité de l'espèce humaine toujours en devenir.

3.5 Un état des savoirs sur le développement

3.5.1 Un parcours dans les discours lexicographiques

Formé sur le radical verbal *développer* (XII^e siècle), antonyme du verbe *envelopper* attesté vers 1080¹, le nom *développement* est attesté au XV^e siècle :

Envelopper est un mot de la famille de *voloper* (« envelopper », XII^e siècle) qui a rapidement disparu et de *développer* (XII^e siècle) d'où développement (XV^e siècle).

Voloper se rattache très probablement à *faluppa*, « balle de blé, brin de paille » attesté dans une glose du X^e siècle ; *vo* — au lieu de *fe* — est probablement dû à l'influence de la famille de *volvere*² [BLOCH et WARTBURG 1932].

Desvelopper, à la fin du XII^e siècle, c'est « ôter de l'enveloppe ». Par métaphore, « développer une énigme, un auteur : démêler, débrouiller ce qui est compliqué » [GREIMAS et KEANE 1992] ; il acquiert ensuite le sens de « se débarrasser, se dépêtrer, dégager ».

Dans le FURETIÈRE 1690, la deuxième entrée³ (« se dit figurément des choses spirituelles ») illustre les emplois du verbe *développer* avec les trois exemples suivants :

Ce rapporteur a bien *développé* cette affaire.
 Ce marchand s'est bien *développé* de l'embaras où il était.
 Ce commentateur a bien *développé* toutes les difficultés de son texte.

Développer prend plus tardivement le sens de *croître*, pour signifier un procès impulsé par un agent extérieur :

Fig., au sens physique et moral, faire qu'une chose prenne de l'accroissement.
 [QUILLET 1946]

Faire croître. Faire accomplir sa croissance à un être organisé, permettre l'accomplissement de ce qui est en puissance chez un être vivant.
 [Académie française 1992]

Le verbe, comme le nom qui en dérive, *développement*, est relevé dans de nombreux usages spécialisés :

- l'algèbre et la géométrie (1694) ;
- la biologie : le développement d'un bourgeon, d'un germe :

L'instant où *ce développement* [du germe] commence est ce que nous nommons improprement génération. [...]. Tout n'est que changement et que *développement*.
 [Bonnet 1754⁴ cité dans *Litttré*]

1. Et déjà au X^e siècle dans la *Passion* de Clermont-Ferrand sous la forme *envelopet*, à la 3^e personne du singulier au parfait [BLOCH et WARTBURG 1932].

2. *Volvere* = tourner.

3. La troisième entrée concerne un usage spécialisé chez les artisans du bois ou de la pierre.

4. *Essai psychologique*, ch.85.

- la médecine ;
- la psychologie ;
- le cyclisme (1886), l'escrime (1859) ;
- la photographie (1890) ;
- l'architecture ;
- la musique ;
- la peinture et la sculpture.

Le suffixe — *ement* (du latin — *amentum*), qui est adjoint au radical verbal *dévelop* —, sert à former des noms exprimant l'action ou son résultat.

Comme dans le cas de *progrès*, *développement* apparaît d'abord pour nommer des actions dans l'espace : *déploiement*, *déroulement* ; puis il acquiert en 1755 un sens temporel : *croissance*, *épanouissement* et par métonymie, *adulte* « qui a terminé son développement » [REY 2001], *épanouissement*, *maturité* « état de développement complet » [2001].

Par analogie, c'est « le fait de croître, d'évoluer en prenant de l'ampleur » [Académie française 1992] ; « le fait de prendre de l'extension, de progresser » [REY 2001].

C'est encore « l'extension progressive de ce qui a commencé ; ampleur prise par une chose qui évolue en s'accroissant » [Grand Larousse].

Les synonymes proposés : *progression*, *extension* :

- cours, évolution : *le développement* d'une maladie ;
- progrès : *le développement* des sciences ;
- agrandissement : *le développement* d'une ville ;
- élargissement : *le développement* d'un champ de recherches ;
- accroissement, augmentation : *le développement* du commerce, de l'industrie ;
- essor, extension : affaire prospère, en pleine extension ; *le développement* d'une civilisation
- évolution : le développement du corps, des muscles. Arriver à son plein, à son entier *développement*, à tout son *développement*.

Le cheminement par étapes est inscrit dans l'usage du nom *développement*, comme l'illustrent les deux usages suivants :

Il se dit, en histoire philosophique, du mode suivant lequel croît la civilisation.
Le *développement* de l'humanité. [Littré]

[...] le *développement* de l'humanité ressemble à celui de l'individu, qui a une enfance, une jeunesse, une virilité, une vieillesse.

[Renan¹ 1871 cité dans REY 2001]

Ce programme de sens est également enregistré dans celui de *progrès*. Cette proximité entre *progrès* et *développement* est attesté chez Condorcet et chez Guizot². Considéré comme étant un des premiers à avoir associé ces deux notions, Guizot, dans son discours, donne le mot *développement*, comme

1. *Dialogues et fragments philosophiques*.

2. Voir § 3.3.2 page 121 et § 7.1.3.5 page 298.

reformulation de *progrès* (type de reformulation par juxtaposition avec la virgule¹).

Le lien établi entre civilisation et développement par Guizot dans son *Cours d'histoire moderne* est encore plus manifeste dans l'extrait ci-dessous :

J'ai recherché quelles idées se rattachaient à ce mot ; dans le bon sens commun des hommes. Il m'a paru que, de l'avis général, la civilisation consistait essentiellement dans deux faits ; le développement de l'état social ; et celui de l'état intellectuel ; le développement de la condition extérieure et générale, et celui de la nature intérieure et personnelle de l'homme, en un mot, le perfectionnement de la société et de l'humanité. [GUIZOT 1829]

Croissance et développement Contrairement au nom *croissance*, que le *Larousse* oppose à *développement* et qui enregistre le programme de sens de l'élévation des principales grandeurs caractérisant un état économique donné, celui de « *développement* » enregistre des programmes qualitatifs : le bien-être de la population, dans son ensemble, se trouve amélioré et son état social globalement *en progrès* [Grand Larousse]. Pourtant, on peut lire dans le même dictionnaire :

Être *développé* : avoir atteint un haut degré de croissance économique : les pays *développés*.

L'usage moderne de la locution *pays en développement* est donnée par les dictionnaires contemporains :

Les pays en développement, les pays dont les ressources la croissance industrielle, les infrastructures économiques et sociales ne suffisent pas encore à assurer à la population un niveau comparable à celui des pays industriels. [Académie française 1992]

Pays, région *en voie de développement*, *en développement* (forme utilisée par l'ONU) dont l'économie n'a pas atteint le niveau de l'Amérique du Nord, de l'Europe occidentale, et. (euphémisme créé pour remplacer *sous-développé*). [REY 2001]

Pays *en voie de développement* (PVD), pays qui, partant d'un état de *sous-développement* économique et social notoire, ont cependant entamé le processus d'un certain *développement*. [Larousse Univ. 1982]

3.5.2 Un parcours dans les discours sur le développement

Ce sous-chapitre consacré à la notion de *développement* et, corrélativement, à celle de *sous-développement*, ne présente pas seulement une analyse des discours encyclopédiques, comme cela a été le cas pour les autres notions ; les encyclopédies nous sont apparues insuffisantes pour rendre compte de la complexité de la notion qui, comme nous l'avons déjà noté, est un objet-de-discours² en construction. Nous ne disposons pas de recul à l'égard des

1. Voir § 7.1.3.3 page 293.

2. Sur le choix de ce terme *objet-de-discours*, voir § 3.5.2.1 page 147.

événements : « l'ère du développement » est celle dans laquelle nous vivons et dans laquelle nous sommes acteurs. C'est pourquoi dans ce sous-chapitre, nous donnerons la parole à des auteurs contemporains qui, à notre avis, contribuent à la production des savoirs sur cette notion.

Les tentatives de définitions de la notion de *développement* sont très nombreuses dans les ouvrages et les articles d'encyclopédies et de revues qui traitent de cette question contemporaine, préoccupante et controversée. Là encore, il est difficile d'en esquisser une approche une et objective, tant les discours sur ce thème sont marqués du positionnement politique et idéologique des auteurs. Il est en effet très peu d'auteurs qui se soient saisis de cette question sans échapper à une approche militante, très critique, au nom d'un certain nombre de très bons arguments, mais émaillée de remarques subjectives qui entament la valeur scientifique de leurs propos. Nous ne prétendons pas échapper à ce travers, car il est fort possible que l'actualisation du praxème produise ce type de biais.

3.5.2.1 L'inauguration de « l'ère du développement »

Les auteurs s'entendent pour attribuer l'inauguration « l'ère du développement » [RIST 1996, p. 118] au « point IV » du « discours sur l'état de l'union » prononcé le 20 janvier 1949 par le président des États-Unis d'Amérique Harry S. Truman :

Quatrièmement, il nous faut lancer un nouveau programme qui soit audacieux et qui mette les avantages de notre avance scientifique et de notre progrès industriel au service de l'amélioration et de la croissance des régions *sous-développées*. Plus de la moitié des gens de ce monde vivent dans des conditions voisines de la misère. Leur nourriture est insatisfaisante. Ils sont victimes de maladies. Leur vie économique est primitive et stationnaire. Leur pauvreté constitue un handicap et une menace, tant pour eux que pour les régions les plus prospères. Pour la première fois de l'histoire, l'humanité détient les connaissances techniques et pratiques susceptibles de soulager la souffrance de ces gens.[...]

Je crois que nous devrions mettre à la disposition des peuples pacifiques les avantages de notre réserve de connaissances techniques afin de les aider à réaliser la vie meilleure à laquelle ils aspirent et, en collaboration avec d'autres nations, nous devrions encourager l'investissement de capitaux dans les régions où le *développement* fait défaut. [...]

L'ancien impérialisme — l'exploitation au service du profit étranger — n'a rien à voir avec nos intentions. Ce que nous envisageons, c'est un programme de *développement* fondé sur les concepts d'une négociation équitable et démocratique. Ce n'est qu'en aidant ses membres les plus défavorisés à s'aider eux-mêmes que la famille humaine pourra réaliser la vie décente et satisfaisante à laquelle chacun a droit. [...]

C'est sur la base de ces quatre principaux trains de mesures que nous espérons contribuer à créer les conditions qui, finalement, conduiront à la liberté et au bonheur personnels. [cité par RIST 1996, p. 118-119]

Avant de commenter l'introduction du terme *développement* dans ce discours, nous nous devons de signaler un fait doublement signifiant pour un linguiste : la création ou tout au moins la participation active des discours

dans la configuration des réalités mondaines¹. En effet, dans ce cas particulier, d'une part, ce point du discours de Truman est considéré *a posteriori* comme l'acte fondateur d'une notion « inventée² » par le Président des États-Unis par opportunisme politique [RIST 1996, p. 116], celle de « développement ». D'autre part, l'entrée dans une nouvelle période marquante de la politique internationale, et donc de l'histoire mondiale, est attribuée à un discours plutôt qu'à un événement factuel. Pour cette raison, nous préférons le terme d'*objet-de-discours*, plutôt que celui de *réfèrent*, relatif à un objet du monde, à propos duquel nous pouvons avoir des opinions. Si la compréhension du monde constitue sans conteste la visée sous-jacente de notre travail, ce n'est pas l'objet de notre analyse, qui porte sur l'identité discursive des objets du monde et les processus de leur mise en spectacle linguistique.

Le mot *développement* apparaît plusieurs fois dans le discours de Truman, notamment dans sa version programmatique : « un *programme* de développement », qui sera reprise dans tous les discours des organisations internationales et des experts *es* développement. Ce programme politique, qu'il envisage avec le concours d'autres nations, se fonde sur le pouvoir accordé aux « connaissances techniques », à « l'avance scientifique » et « aux progrès industriels » dans la résolution des problèmes de « misère », de « pauvreté », de « maladie », d'insuffisance alimentaire... Nous n'épuiserons pas ici l'analyse de ce discours, mais nous pouvons relever que, par bien des aspects, le discours de Truman s'inscrit dans la droite ligne des discours du progrès, par sa foi en l'amélioration collective de la « famille humaine » et en la puissance libératrice de la technologie (critiquée par l'École de Francfort) qui est propre au capitalisme dit avancé.

Si l'usage du terme *développement* appliqué à des pays s'est généralisé à la fin des années cinquante, dans le contexte de la décolonisation et de l'émergence de nouveaux États sur la scène internationale, le concept même de développement est plus ancien : il a constitué le thème central du livre d'Adam Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776) [Friboulet dans EU 2000]. Dans son *opus magnum*, Adam Smith, « le père de l'économie politique » [Wolff cité par Friboulet] a eu le mérite de synthétiser les connaissances de son temps autour du thème de la richesse nationale et d'achever la conceptualisation de la doctrine du libéralisme économique à l'époque où l'Angleterre va s'engager sur la voie de l'industrialisation. Selon Smith, toute la richesse vient du travail de l'homme ; les individus, en quête de profit et guidés par l'intérêt personnel contribuent au bien-être général. Son ouvrage a été au fondement du libéralisme, doctrine économique « qui se donne le marché pour seul fondement, avec pour alliées naturelles l'initiative

1. Voir à ce propos la notion d'acte au § 7.2.3.1 page 309.

2. Selon l'anecdote rapportée par Halle (1964) [RIST 1996, p. 117], il s'avère que l'insertion du Point IV sur les nations défavorisées n'était pas prévu au contenu initial du discours et qu'il lui aurait été suggéré par un fonctionnaire en complément des trois autres points plus conventionnels du discours : le soutien de la nouvelle ONU, la poursuite de la reconstruction européenne par le Plan Marshall et la création de l'OTAN en réponse à la menace soviétique. Truman aurait accepté car l'idée était originale et donc politiquement attractive. En réalité aucun programme d'actions n'était prévue en direction de ces pays, mais la presse américaine a fait ses gros titres sur le Point IV.

privée et la libre concurrence » [Balle dans AUROUX 1990], mais également « philosophie politique, vision du monde social et politique en même temps que justification a posteriori d'un ordre existant » [1990].

Le nom *développement*, qui est associé à la richesse, au marché et à la libre concurrence, postule que le bien-être privé, qui réside dans la richesse matérielle des biens produits, est le vecteur du bien-être social. Le nom sera ensuite repris, dans le champ économique et social, par d'autres économistes¹ ou par des dirigeants politiques et des organisations internationales :

Tout comme Marx, Leroy-Beaulieu l'utilise et il figure dans l'article 22 du pacte de la Société des nations, lequel affirme en outre qu'il existe des « degrés de développement ». En 1899, Lénine avait écrit un ouvrage sur *Le développement du capitalisme en Russie*; en 1911, Schumpeter avait rédigé sa *Théorie du développement économique*; et, en 1944, Rosenstein-Rodan avait proposé *The International Development of Economically Backwards Areas*. Enfin, en décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies avait voté deux résolutions intitulées « Développement économique des pays insuffisamment développés » (198-III) et « Assistance technique en vue du développement économique. (200-III) [RIST 1996, p. 121]

La conception contemporaine du développement date de la fin de la deuxième guerre mondiale, comme on le voit dans la liste des documents cités par Rist *supra*, date à partir de laquelle l'approche du développement se fait dans le cadre de la problématique du sous-développement, dans un contexte dominé par les États-Unis. Cependant, nous devons retenir l'origine économique du concept de développement qui est inhérente au développement industriel du système capitaliste et à sa critique marxiste. Dans ce système, le développement n'a pas de limites, il y a nécessité de toujours plus d'investissements et de production. Duby relate la réponse donnée par Henri Schneider, le patron du Creusot, à une question d'un journaliste qui lui demandait si « la concentration des capitaux et des moyens de production a atteint son maximum, ou doit encore se développer ? », le « maître de forges » répondit : « Il n'y a pas de maximum » [DUBY 2003, p. 646].

La particularité de la notion de développement est son caractère universel. Dès 1955, le terme est repris par les pays « sous-développés » dans le communiqué issu de la Conférence de Bandoeng², conférence internationale qui scelle l'acte de naissance du mouvement des « non-alignés³ » et dans lequel les pays du tiers monde exprimaient la solidarité qui les lie face aux pays industrialisés et qui leur donnent le sentiment de former « une communauté de destins » [ROUSSELET 1994, p. 20] :

1. « Marx a contracté une dette importante à l'égard de Smith, puisque l'idée de ce dernier suivant laquelle le travailleur n'est pas rémunéré pour la totalité de son travail a servi de base aux thèses de l'exploitation et de la plus-value » [Wolff dans EU 2000].

2. 18-24 avril 1955.

3. À laquelle participait le Soudan français qui n'avait pas encore acquis l'indépendance à cette date.

La Conférence afro-asiatique reconnaît la nécessité urgente d'encourager le *développement économique* de la zone afro-asiatique.

[cité dans RIST 1996, p. 138]

À la signature des indépendances, le développement sera le corollaire de la coopération¹ : c'est la *coopération au développement* dont Jacques Peltier, ancien ministre de la Coopération et président du Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI²) depuis 2002 dit qu'« elle a derrière elle une longue histoire. Particulièrement en France où l'on s'est très tôt soucié du développement économique et social des populations déshéritées » [HCCI 2003, Préface].

3.5.2.2 Le débat sur les causes du phénomène

Le *développement* est généralement présenté comme un phénomène d'évolution qui a caractérisé l'économie mondiale depuis la fin de la deuxième guerre mondiale :

Typically, the story commences with economic growth and modernization theories, moves on to discuss theories of « underdevelopment », and culminates in neo-liberalism and the Washington Consensus [...] This periodization, is mapped on to particular events and processes, most notably with the reification of 1945 and the key year in which development was initiated owing to the establishment of the World Bank and other Bretton Woods institutions.

[KOTHARI 2005a, p. 1-2]

Avec la révolution industrielle et l'essor du capitalisme, les pays d'Europe ont connu une période de fort développement qui a atteint son paroxysme entre 1950 et 1970. Ce phénomène historique a profondément bouleversé les équilibres économiques et géopolitiques internationaux : la révolution industrielle, qui a encouragé l'expansion coloniale, a contribué à créer un rapport de forces inégal entre Sud et Nord.

[...] la révolution industrielle contribue à creuser l'écart de trois façons.

En premier lieu, la supériorité économique et militaire de l'Europe rend vaine toute résistance [...].

En deuxième lieu, la révolution industrielle va donner à la Grande-Bretagne et à la France les moyens d'exporter leurs produits manufacturés au moindre coût et d'annihiler le secteur secondaire des pays colonisés. [...]

Un troisième élément contribue au sous-développement des pays colonisés : la spécialisation de leur secteur primaire dans les cultures d'exportation et les mines. Les cultures d'exportation (café, cacao, canne à sucre, caoutchouc) vont contribuer à la désaffection pour les cultures vivrières et empêcher une révolution agricole semblable à celle qui a caractérisé l'Europe aux XVIII^e et XIX^e siècles. Elles vont permettre, comme les mines, l'exportation des profits et, de ce fait, n'exerceront pas d'effet d'entraînement sur la croissance des autres activités économiques locales.

[Friboulet dans EU 2000]

1. Voir § 2.6 page 90.

2. Instance consultative auprès du Premier ministre, créée en 1999.

Certains auteurs, notamment marxistes, ont soutenu la thèse que « l'impact de la colonisation sur le développement des métropoles [avait été] un facteur clé de l'expansion des pays occidentaux » [Friboulet dans 2000]. Si l'affirmation a pu être démentie par l'analyse historique, il n'en reste pas moins qu'il est reconnu que la colonisation a permis à l'Europe d'exporter des profits et a nui aux pays colonisés [Friboulet dans 2000].

La conquête de l'Inde par les Anglais, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, et la conférence de Berlin (1885), qui définit le partage de l'Afrique noire entre les puissances européennes, sont deux temps importants d'un processus de colonisation qui va créer un fossé considérable entre les pays conquis et les pays conquérants. [Friboulet dans 2000]

Néanmoins d'autres facteurs ont été invoqués pour expliquer les raisons pour lesquelles ces pays n'ont pu réaliser leur révolution industrielle :

- le facteur climatique,
- la densité de peuplement,
- l'ouverture des barrières douanières,
- les carences en terme d'éducation et de technologie,
- l'absence d'une classe sociale bourgeoise capable d'investir dans les moyens de production :

Pour que se réalise le très complexe phénomène économique et social que l'on appelle la Révolution industrielle, il a fallu qu'existe non seulement un certain état des forces productives mais encore et surtout qu'une classe sociale, la bourgeoisie, coordonne les moyens de production, réalise à son profit des transformations structurelles fondamentales et trouve intérêt à effectuer innovations et investissements. Or, pour des causes historiques multiples, la bourgeoisie, agent essentiel du développement économique européen, n'a pas été en mesure de se constituer ou de s'individualiser durablement dans la plupart des autres pays du monde. La bourgeoisie apparaît historiquement comme une classe spécifiquement européenne. Les pays aujourd'hui sous-développés ont été historiquement des contrées sans bourgeoisie. [LACOSTE 1966, p. 10-11]

L'évolution économique et sociale des pays industrialisés dits occidentaux¹ (Europe et États-Unis) a créé des écarts considérables, notamment de niveaux de vie, avec les pays restés à l'écart de ce processus historique et constitue un défi pour le reste de l'humanité.

1. Le sémantisme de la dénomination *pays occidentaux* exprime plus qu'une simple position géographique :

« Aujourd'hui l'Occident est une notion beaucoup plus idéologique que géographique. Dans la géopolitique contemporaine le monde occidental désigne un triangle enfermant l'hémisphère nord de la planète avec l'Europe de l'Ouest, le Japon et les États-Unis. Ainsi, l'Occident est une notion que l'extension et même les dérives de sa base géographique tendent à réduire à un espace imaginaire. Il ne se comprend, néanmoins, qu'à partir de sa souche géographique » [LATOCHE 1989, p. 34].

3.5.2.3 Un mode de catégorisation

Les pays restés « en marge du développement » ont été regroupés sous différentes dénominations catégorisantes qui stigmatisent l'une de leurs caractéristiques selon le point de vue que les énonciateurs choisissent de privilégier :

- une insuffisance de niveau de vie : pays *sous-développés*, pays en développement :

Pays en développement ; on désigne par ce terme une classe de pays n'ayant pas atteint un certain niveau de revenu économique et de structuration économique caractéristique des pays industrialisés.

[COMMISSION FR. JUSTICE ET PAIX 1990]

- un rang en queue d'un classement sur critères à la fois sociaux et géopolitiques : *tiers monde*,
- une situation géographique : *le Sud, pays du Sud*,
- une insuffisance de ressources : pays *pauvres*,
- un degré de progrès : pays *les moins avancés*,
- un positionnement dans un système de dominance politique caractérisé par le principe de la gravitation : *périphérie*¹.

On remarquera que toutes ces catégorisations sont distinctives :

- pays sous-développés *vs* pays développés
- pays les moins avancés *vs* pays avancés
- pays pauvres *vs* pays riches
- pays du Sud *vs* pays du Nord
- *périphérie vs* Centre

Dans son ouvrage *Géographie du sous-développement*, Lacoste s'interroge sur la notion de développement, « fourre-tout abstrait où on range les causes majeures des grandes difficultés que connaissent les populations d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine » [LACOSTE 1965, p. 23] et, en particulier, sur les références à partir desquelles est évalué le sous-développement :

Mais quels sont les termes du rapport d'inégalité : infériorité de qui, de quoi ? par rapport à qui ou à quoi ? écart entre qui et qui ? ou entre quoi et quoi ?

[LACOSTE 1965, p. 23-24]

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) évalue le niveau de développement à partir de l'Indicateur de Développement Humain (IDH), un indicateur composite qui permet d'évaluer le niveau relatif de développement humain. Il prend en compte trois éléments² : la longévité (l'espérance de vie à la naissance), le niveau d'éducation (indicateur combinant le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation) et le revenu par habitant (PIB *per capita* réel corrigé exprimé en parité de pouvoir d'achat). L'IDH mesure ainsi trois niveaux de la pauvreté³ à partir de la « satisfaction des besoins essentiels tels qu'ils sont définis par les instances

1. Produite et employée notamment par Samir Amin.

2. Source : données de base 1999, rapport mondial sur le développement humain.)

3. Développement humain élevé (au-dessus de 0,800, moyenne de 0,914), moyen (de 0,500 à 0,800, moyenne de 0,984), faible (moins de 0,500, moyenne de 0,442).

internationales » [LATOUCHE 2004, p. 43] et sa définition est de ce fait mis à la charge de « l'impérialisme culturel [et de] l'ethnocentrisme » [2004].

La dénomination *pays sous-développés* aurait remplacé celle, produite par A.J. Toynbee, de « nations prolétaires », et qui suggérerait l'existence d'une similitude, sur le modèle marxiste, entre l'exploitation des pays et celle des classes sociales. Le syntagme *pays sous-développés* est la traduction du terme *under-development* produit par le président Truman au point IV de son discours de 1949¹.

La dénomination *tiers monde* est le résultat d'une catégorisation différente. Elle exprime en effet la position occupée par certains pays dans la tri-partition du monde prévalant dans le contexte géopolitique de sa production. Le néologisme *tiers monde* produit en 1952 par le démographe Alfred Sauvy² fera florès ; il sera adopté de façon unanime et durable : en face des deux mondes en présence, capitaliste (à l'ouest) et socialiste (à l'est), Sauvy postulait l'existence d'un troisième monde qu'il compare au Tiers État :

Nous parlons volontiers des deux mondes en présence, de leur guerre possible, de leur coexistence, etc., oubliant trop souvent qu'il en existe un troisième, le plus important et, en somme, le premier dans la chronologie. C'est l'ensemble de ceux que l'on appelle en style Nations Unies les pays sous-développés. [...] la pression augmente constamment dans la chaudière humaine. Car enfin ce tiers monde ignoré, exploité, méprisé comme le Tiers État, veut, lui aussi, être quelque chose. [Sauvy 1952³ cité dans LACOSTE 1980, p. 14-15]

La dénomination « tiers monde », que Sauvy crée par calque sur celle de *tiers état* pour les besoins de son article, fait écho au discours de l'abbé Sieyès et ce dialogisme jette une passerelle entre la France à la veille de la Révolution française et celle des années cinquante, entre les inégalités d'hier et celles d'aujourd'hui :

Qu'est-ce que le Tiers État ? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? Rien. Que demande-t-il ? À devenir quelque chose. [Sieyès 1789 cité par JOUVE 1988, p. 16]

Selon J. Berque [EU 1992], les champs sémantiques des deux dénominations *sous-développement* et *tiers monde* ne se recouvrent pas rigoureusement et certains pays européens qui pourraient être qualifiés de *sous-développés* ne sont pas pour autant classés dans la catégorie des pays du tiers monde. Le tiers monde ne peut pas se restreindre à l'ensemble des pays pauvres, ni même à celui des anciens pays colonisés :

Le Tiers monde, ce sont les régions du globe où la technologie ne s'est encore ni suffisamment affirmée dans les faits, ni intégrée aux autres composantes de l'identité collective [...] ; aujourd'hui ce mot désigne une sorte de « purgatoire », où demeurent la plupart des sujets collectifs de la planète, et dont ils veulent s'échapper au plus tôt, en trouvant leur propre identité, pour accéder à l'histoire

1. Voir § 3.5.2.1 page 146.

2. La paternité de cette nomination « tiers monde » est parfois attribuée semble-t-il à tort à Balandier qui l'avait reprise en 1956 dans une publication de l'INED qu'il dirigeait.

3. « Trois Mondes, une planète », *L'Observateur politique, économique et littéraire*, 14 août

active et intégrer la modernité. Être du tiers monde, c'est vouloir en sortir sans y être encore parvenu [...]. [Berque dans EU 1992]

Selon J.-R. Henry, « l'expression *tiers-monde* préfigure celle de *Sud* et renvoie à d'autres clivages que celui, horizontal, entre l'Est et l'Ouest » [HENRY 1995, p. 18]. La conjoncture dans laquelle elle apparaît de manière simultanée sous les plumes de Sauvy et de Balandier est celle de la conférence de Bandoeng (1955) durant laquelle les pays colonisés, pour la première fois et de manière groupée, entendent exister comme force politique à côté des deux grands blocs.

Ces éléments qui président à la création de *tiers monde* accréditent l'idée que « le terme est résiduel et circonstanciel » [Berque dans EU 1992], d'autant qu'il est quasiment inusité depuis la chute du Mur de Berlin et la disparition d'une force géopolitique à l'est :

L'entité Tiers Monde, elle, a cessé d'exister en tant que telle pour devenir surtout un emblème : le symbole des difficultés rencontrées par un certain nombre de nations pour continuer d'exister sur la scène internationale. [Brunel dans EU 2000]

La dénomination *le Sud*, qui se décline en *pays du Sud*, lui est aujourd'hui préférée, car elle semble référer à un positionnement géographique et ne pas véhiculer de jugements de valeurs¹. Sur la carte « États du Nord, États du Sud dans la mondialisation », réalisée à partir du « Rapport mondial sur le développement humain 2003 » [CARROUÉ 2004, p. 63], l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont extraites du Sud par un détournement pointillé. Le tracé de « la limite Nord-Sud » suit la frontière mexicaine, traverse la Méditerranée pour remonter jusqu'à la limite méridionale de la Russie, puis se prolonger sur la frontière sino-mongole et s'infléchir pour exclure le Japon du Sud. Force est de constater que dans un énoncé comme :

Nord-Sud : les écarts de développement [Le Monde, 19 mars 2002]

il ne viendra à personne l'idée de ranger l'Australie ou le Japon sous l'étiquette Sud.

La bi-partition de la planète en Nord et Sud ne répond pas aux besoins de regroupement de pays ou de régions partageant une même situation sur le globe, mais plutôt des problématiques semblables. La Mongolie, à la même latitude que la France, se situe géographiquement au Nord et pourtant, d'un autre point de vue, a plus de points communs avec le Zimbabwe ou le Paraguay qui se trouvent à la même latitude que l'Australie située dans l'hémisphère Sud.

Les dénominations *tiers monde* et *sous-développement*, et de façon implicite celle de *Sud*, expriment cet ensemble de difficultés supposées communes². Elles activent une référence implicite à un autre état à atteindre jugé comme meilleur, celui des pays développés ; le *développement* faisant alors état d'aboutissement au processus du même nom :

1. Les compléments d'analyse de ce phénomène discursif se trouvent en § 8.3.2.2 page 366.

2. Une économie essentiellement agricole, une industrie balbutiante, une croissance rapide de la population, l'exode rural, le chômage, la pauvreté, la sous-nutrition, la malnutrition...

L'expression « sous-développement » exprime toujours une inégalité, une insuffisance, une infériorité, c'est-à-dire un rapport que l'on considère comme injuste, dangereux, gênant, ou un écart qui doit être diminué, sinon supprimé. Même ceux pour qui *sous-développement* est simple synonyme de pauvreté considèrent implicitement cette pauvreté par rapport à *des conditions d'existence qu'ils estiment meilleures*. [LACOSTE 1965, p. 23]

Rist relève une des différences fondamentales existant entre l'ancienne opposition *colonisateurs* vs *colonisés* et la nouvelle dichotomie *développés* vs *sous-développés* qui correspond à une nouvelle vision du monde :

Le colonisé et le colonisateur appartiennent à des univers non seulement très différents mais encore opposés et, pour réduire la différence, l'affrontement — la lutte de libération nationale — paraît inévitable. Tandis que le « sous-développé » et le « développé » sont de la même famille ; même si le premier est un peu en retard sur le second, il peut espérer combler l'écart, à l'image du sous-chef qui peut toujours rêver devenir chef à son tour... à condition de jouer le même jeu et de ne pas avoir une vision trop différente de la chefferie. [RIST 1996, p. 123]

Cette nouvelle vision du monde, fondée sur une valeur consensuelle relevant du « nous », appartient à ce qui a été nommé « la modernité¹ ».

Cette nouvelle opposition distinctive *développés/sous-développés* ne fait pas état d'une dominance directe, qui est au contraire inscrite dans l'opposition *colonisateurs/colonisés*. Le terme *sous-développement*, qui témoigne de l'état insuffisant d'avancement des pays vers le modèle représenté par les pays occidentaux, introduit le présupposé que pays *sous-développés* et pays *développés* font partie d'un même ensemble : celui du *développement*, dans lequel les pays développés détiennent de fait une position hiérarchique dominante :

Sur le plan conceptuel, le nouveau binôme « développement »/ « sous-développement » introduit l'idée d'une *continuité « substantielle »* entre les deux termes, qui ne diffèrent entre eux que de façon relative. L'état de « sous-développement » n'est donc pas l'inverse du développement, mais seulement sa forme encore inachevée ou, pour rester dans la métaphore biologique, « embryonnaire » ; dans ces conditions, une accélération économique apparaît comme la seule manière logique de combler l'écart. [RIST 1996, p. 123-124]

Aujourd'hui, les dénominations *tiers monde*, *pays sous-développés*, ainsi que celle de *pays insuffisamment développés* sont délaissées, au profit des euphémismes *en voie de développement* ou *en développement* qui tendent à gommer la perception négative inscrite dans le caractérisant *sous-développé*. Les reformulations *pays en voie de développement* et *pays en développement*, entrées en discours à partir de la CNUCED I (1964) pour *pays en voie de développement* (PVD) et dans la charte d'Alger (1967) pour *pays en développement*, traduisent l'anglo-américain *developing countries*. Alors que « sous-développés » faisait part d'un état insuffisant de développement, elles produisent un effet processuel, que rend le suffixe anglais — *ing*. Le passage de l'*être* au *faire* est signifiant, qui correspond à l'instauration d'un consensus mondial autour de la nécessité

1. Sur la notion de modernité, voir § 3.3.2 page 121.

d'un certain niveau de vie, pour l'ensemble de la planète, et par conséquent, de l'engagement collectif dans un processus pour l'atteindre.

Les nouvelles formes nominales composées imposent le développement comme un processus sans alternative qui s'inscrit dans une conception évolutionniste de l'histoire de l'humanité :

Le sous-développement caractérise des pays, des régions où *l'évolution historique* n'a pas été la même que celle considérée à tort ou à raison comme « normale ». Cette idée très répandue de *normalité historique* se réfère au modèle d'un certain rythme de *l'évolution historique*, de développement et d'accumulation des forces productives depuis deux siècles, dans les pays où sont apparues et concentrées des forces, celles du capitalisme, qui ont mis en mouvement l'histoire et organisé le monde : c'est en fait par rapport à leur fonction dominante, que le « sous-développement » est perçu en termes d'infériorité et de dépendance¹.
[LACOSTE 1965, p. 44-45]

De la même façon, l'idée d'une nécessaire évolution de ces pays n'est pas discutée, elle est implicitement posée comme partagée de manière consensuelle par la communauté discursive :

Les pays du Tiers Monde ont considérablement *évolué*.
[Brunel dans EU 2000]

3.5.2.4 Un processus de rattrapage

Le développement est présenté comme un processus dynamique que les pays doivent mettre en œuvre pour quitter l'état de sous-développement et atteindre des conditions d'existence meilleures qui leur permettront d'accéder à la modernité. Ce mot de *modernité*, très employé dans les années cinquante, couvre un champ sémantique large, avec des implications philosophiques, sociologiques et esthétiques. Encore actualisé en 1970 dans le discours de Berque (signé 1973 dans 1992), il semble perdre de sa fréquence dans les discours contemporains, à l'instar de celui de *modernisation*, au profit de la généralisation des termes *développement* comme état du processus du même nom et *mondialisation*² (voir § 3.5.2.5 page 165).

Le nom de *développement* est généralement employé pour signaler un état d'insuffisance (*sous-développement*, *en développement*) et corrélativement l'impératif de la mise en œuvre du processus pour l'atteindre :

[...] le développement est le processus par lequel un pays devient capable d'accroître sa richesse de façon durable et autonome, et de la répartir équitablement entre les individus.
[Friboulet dans EU 2000]

Pour l'anthropologue Olivier de Sardan, le développement ne se définit, ni par son existence ou son absence, mais par le « seul fait qu'il y ait des acteurs et des institutions qui se donnent le développement comme objet ou comme but et y consacrent du temps, de l'argent et de la compétence professionnelle » :

1. On remarquera dans cette définition l'usage du mot *dépendance* qui avait caractérisé la relation coloniale.

2. Bien que les champs sémantiques aient des couvertures différentes.

C'est la présence d'une « configuration développementiste » qui définit l'existence même du développement [...] cet univers largement cosmopolite d'experts, de bureaucrates, de responsables d'ONG, de chercheurs, de techniciens, de chefs de projets, d'agents de terrain, qui vivent en quelque sorte du développement des autres, et mobilisent ou gèrent à cet effet des ressources matérielles et symboliques considérables. [OLIVIER DE SARDAN 1995, p. 7]

Paul Bairoch s'interroge sur les raisons qui ont pu provoquer le « démarrage économique du XVIII^e au XX^e siècle¹ », afin de comprendre ce « qu' [...] on [peut] faire pour faciliter ce démarrage, pour sortir de l'impasse ? » [BAIROCH 1971, p. 20].

Un certain nombre de métaphores mécaniques sont fréquemment employées pour qualifier le processus de développement :

— le *train*

L'Europe et les pays à peuplement européen [...] ont pris le *train* du développement. [Friboulet dans EU 2000]

— le *décollage*

[...] aujourd'hui, certains pays réussissent à *décoller* alors que d'autres s'enfoncent. [Brunel dans EU 2000]

Rist note que que le nom *développement*, préféré à *civilisation*, qui prévalait avant 1940, ou à celui de *modernisation*, comporte de multiples avantages : le procédé métaphorique² permet de transférer les lois du développement naturel (des plantes ou des organismes vivants) au domaine du social :

[...] il avait une certaine respectabilité puisqu'il faisait partie du langage scientifique, il permettait de présupposer les conditions de déroulement du processus souhaité. [...] Au moyen de cette analogie, on rapporte donc un phénomène social à un phénomène naturel, en faisant comme si ce qui est vrai dans l'un devrait l'être nécessairement dans l'autre. [RIST 1996, p. 48]

Si le développement est souvent synonyme de *croissance*, la croissance économique étant posée comme le moteur du progrès social, de plus en plus cet accroissement s'accompagne d'un « processus qualitatif » :

Expansion de longue durée des activités économiques d'un pays comprenant, en plus de la croissance quantitative, une amélioration générale des conditions de vie et des structures économiques et sociales. [AXIS]

Le processus de développement que doivent entreprendre les pays « sous-développés » est souvent évoqué comme un « rattrapage » qui donne le développement des « pays du Nord » comme un repère sur une échelle graduée :

Ils sont aujourd'hui éclatés entre des groupes fort hétérogènes, en ce qui concerne les niveaux de vie que les activités économiques. Plusieurs pays ont quitté le

1. Sous-titre de son ouvrage *Le tiers monde dans l'impasse*.

2. Nous reviendrons sur ce processus d'analogie avec la biologie, analysée par ACHARD *et al.* 1977a et ACHARD 1989 et qui relève de la reconfiguration permanente de la formation discursive.

Tiers Monde, car ils n'ont plus rien à envier aux *nations développées* en terme d'espérance de vie, de revenu par habitant et de niveau éducatif [...] Pour se développer, les pays du Tiers Monde doivent mettre en œuvre des technologies nouvelles pour améliorer la productivité de leur appareil de production. [...] Les pays du Tiers Monde peuvent-ils espérer un *rattrapage par rapport aux pays du Nord*? [AXIS]

Ce « rattrapage », que le développement doit combler, quand il se réalise, permet à certains pays de rejoindre le groupe des puissances économiques, « les pays riches [qui] concentrent la richesse parce qu'ils détiennent la maîtrise des processus technologiques » [Brunel dans EU 2000], ce sont les nouveaux pays industrialisés (NPI). Ce sous-groupe produit une nouvelle marginalisation des pays laissés en arrière qui ont été nommés « les pays les moins avancés » (PMA) à la Conférence d'Alger en 1967 et dont la liste et les critères d'appartenance ont été dressés par l'ONU en 1971¹ :

Depuis 1971, l'organisation des Nations Unies a dénommé « pays les moins avancés » (PMA) une catégorie de pays dont le processus de développement est entravé par un handicap structurel et qui nécessitent, dans leurs efforts de développement, un soutien très important de la communauté internationale. [CNUCED 2002, p. 3]

Le praxème *avancé* a capitalisé en langue un programme de sens qui appartient au paradigme du progrès :

[Avec une idée de progrès par rapport à une étape précédente ou par rapport à la moyenne ordinaire] Qui est en avance. Civilisation, société avancée. [TLFI]

Dans le contexte des relations d'aide au développement, le caractérisant *les moins avancés* réactive le programme de sens du *retard*². Souvent sollicité dans les discours du développement comme dans les discours coloniaux, avec les formulations *pays arriérés*, traduction de l'anglais *backward areas*, qui, initialement, dénote une localisation en arrière³, et *pays attardés*⁴, qui dénote un retard temporel. Toutes deux ont ensuite été délaissées en raison de leur caractère péjorant et « politiquement incorrect » dû à la polysémie de ces formulations signalant plus volontiers, dans le langage moderne, un retard psychologique ou intellectuel :

« Arriéré » : un usage de spécialité (psychopathologie) : « dont le développement intellectuel et psychique est en retard par rapport à la normale ».

1. Les critères des PMA avancés par l'ONU en 1971 : un revenu par habitant inférieur à 100 dollars (350 aujourd'hui) ; une part de production industrielle dans le PNB inférieure à 10 p. 100, un taux d'alphabétisation inférieur à 10 p. 100. 24 pays en 1971 et 47 aujourd'hui ; pays situés majoritairement en Afrique sub-saharienne et en Asie du Sud [Brunel dans EU 2000].

2. Voir des exemples dans les analyses de corpus : § 13.2.4.1 page 577.

3. En ancien français « rester en arrière » [REY 1992], puis « qui est en retard sur l'époque » [TLFI].

4. *Attardé* : « qui est en retard, qui a pris plus de temps qu'à son habitude ou qui est normal » [TLFI].

« Attardé » : « (en parlant d'individus ou de sociétés) qui est en retard dans son développement, dans son évolution intellectuelle ou ses progrès ». [TLFI]

L'idée du « rattrapage » du « retard », qui réactualise l'idéologie évolutionniste, est associée à celle du « fossé croissant » [NOEI¹ 1974] qui sépare les pays pauvres des pays riches à propos duquel Rist observe que :

C'est toujours la pauvreté qui est scandaleuse plutôt que la richesse.
[RIST 1996, p. 240]

La lutte contre la pauvreté est devenue le maître mot des politiques d'aide au développement. L'approche qui a prévalu jusqu'aux années soixante a consisté à inciter les pays « en retard » à reproduire « un modèle unique, celui des pays capitalistes développés » [ROUSSELET 1994, p. 23], dont la perspective de reproduction, en suivant un certain nombre d'étapes nécessaires², a été mise au point par E. Shils en 1960³ :

[elle] s'attachait surtout à montrer les conditions dans lesquelles le modèle démocratique occidental pourrait s'imposer progressivement dans les nouveaux États, à l'initiative de leurs élites et au prix, éventuellement, de pratiques autoritaires ou tutélaires permettant la mobilisation des masses et l'abandon des comportements les plus traditionnels. [Badie dans AUROUX 1990]

L'apparition de ce concept correspondait à plusieurs objectifs épistémologiques :

- prolonger, dans le domaine de la science politique, l'hypothèse d'un développement économique, élaborée quelques années plus tôt par Rostow et Hirschman, en particulier ;
- réactiver les paradigmes évolutionnistes et ceux de la modernisation afin d'étudier les changements affectant les jeunes États situés à la périphérie du système international ;
- tenter également de donner un sens, voire une justification qui ne soit pas exclusivement économique aux politiques d'aide au Tiers Monde qui prenaient corps, notamment aux États-Unis [Badie dans AUROUX 1990].

Avant les années cinquante, l'état d'esprit était à l'optimisme concernant la capacité des pays à opérer « un décollage économique » :

Il se peut que, après la guerre, étant donné l'expansion des industries mécaniques et la simplification des procédés de fabrication, le développement industriel des régions retardataires soit si rapide qu'il rende extrêmement difficile et pénible l'adaptation des autres pays à de nouvelles conditions de concurrence.

[Société des Nations 1943 cité par Badie dans AUROUX 1990]

Devant le bilan maussade, bien que disparate entre les différents pays en développement, différents courants se sont affrontés, tant dans les analyses du

1. *Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial*, Résolution 3202 (S-VI), ONU.

2. Le processus de *développement* s'opposant à un état stationnaire de croissance égale à zéro.

3. *Political development in the New States*, La Haye, Mouton.

phénomène que dans les politiques à conduire. Les théories qui en découlent sont liées à des positionnements idéologiques différents [Rivière dans AUROUX 1990] :

- l'évolutionnisme (Rostow)
- le fonctionnalisme (Almond)
- le behaviorisme (Dahl)
- le marxisme (Amin).

Elles peuvent être classées sous de grands thèmes :

- théories des indices et indicateurs : mise au point de critères descriptifs des niveaux de développement qui définissent les sociétés traditionnelles des sociétés modernes.
- théorie des étapes ou schéma séquentiel des phases de développement jugées généralisables à toutes les sociétés en cinq étapes : la société traditionnelle, l'étape préalable au décollage, le décollage, le progrès vers la maturité et l'ère de la consommation de masse. Cette théorie est exposée par W.W. Rostow, dans un ouvrage *La théorie des étapes de la croissance économique* publié en 1963 dont le sous-titre *Un manifeste non-communiste* témoigne des termes dans lesquels les Occidentaux conçoivent leur appui au développement économique [COMELIAU 1991, p. 15] ;
- théorie des blocages ou théorie du cercle vicieux de la pauvreté ;

Mais d'une part, ces théories, fort ethnocentriques en ce qu'elles prennent pour modèle les sociétés industrialisées, sont contestées par des données historiques en ce qui concerne par exemple les effets d'une croissance démographique ou du développement des infrastructures. D'autre part il y a contradiction entre l'idée de consommation ostentatoire qui suppose des surplus et celle de cercle vicieux de la pauvreté qui suppose une épargne nulle. [Rivière dans AUROUX 1990]

- théories de la dépendance, inspirées du marxisme et fondées sur l'idée de « l'échange inégal » (Emmanuel 1972) entre centre et périphérie (S. Amin, A.G. Frank, F.H. Cardoso) :

Les relations de dépendance entraînent une désarticulation des économies du Tiers monde et une exploitation des pauvres par les riches. [Rivière dans AUROUX 1990]

Dans ces théories, « le sous-développement des uns est le produit du développement des autres » [ROUSSELET 1994, p. 61].

- théories de la mobilisation : importance accordée à la modernisation ;
- théories de l'intervention : priorité est donnée au pragmatisme (envoi de « développeurs »).

Le phénomène du *développement* s'est imposé comme une affaire prioritairement économique. Dès 1955, les pays réunis à la Conférence de Bandoeng en 1955 revendiquaient le « développement économique de la zone afro-asiatique » et « le désir d'une coopération économique ». Le recours à la « dynamique économique » n'est pas posée comme un choix, mais comme une nécessité :

[...] le développement *économique* ne constitue plus pour ces pays une option mais une obligation chaque jour plus impérieuse. [BAIROCH 1971, p. 21]

Malgré les efforts apportés pour donner « un visage humain » au développement, le rôle déterminant accordé à l'économie comme « moteur » du développement, impose le développement économique occidental comme modèle :

L'idée de développement a toujours comporté une base technique-économique, mesurable par les indicateurs de croissance et ceux du revenu. [...] Elle suppose de façon implicite que le développement techno-économique est la locomotive qui entraîne naturellement à sa suite un « développement humain », dont le modèle accompli et réussi est celui des pays réputés développés, autrement dit occidentaux. [...] Le développement ignore ce qui n'est ni calculable ni mesurable, c'est-à-dire la vie, la souffrance, la joie, l'amour, et sa seule mesure de satisfaction est dans la croissance (de la production, de la productivité, du revenu monétaire ?). [Morin en ligne]

Les titres des rubriques sous lesquelles la notion est classée dans les encyclopédies témoignent de cette prédominance accordée à l'économie :

- « Économie politique » dans le Larousse encyclop. qui renvoie le lecteur à l'entrée « croissance » ;
- « Économie » dans l'encyclopédie AXIS ;
- « Développement économique et social » dans l'Encyclopædia Universalis [2000] ;
- « Concepts économiques » dans *Les cent mots du développement et du tiers monde* [1990].

AUROUX 1990 est le seul ouvrage à proposer deux rubriques qui ne mentionnent pas la composante économique dans leurs appellations : « Développement politique » et « sous-développement ».

En témoigne également le choix des éditeurs de l'édition 2000 de l'EU 2000 de confier leur article sur le tiers monde à une géographe et économiste, Sylvie Brunel¹, alors que celui de l'édition de 1992 (rédigé en 1973) avait été rédigé par un sociologue des mutations sociales et anthropologue, Jacques Berque², professeur au Collège de France, dont le discours développait une argumentation, non pas fondée sur le « diktat » économique, mais sur la recherche d'« une idée de progrès véritablement étendu à toute la planète et le projet d'une solidarité commune » qui résulteraient d'un partage des aspects technologiques de la révolution industrielle occidentale et de l'apport en termes culturels de « la pensée traditionnelle » [EU 2000]. C'est l'idée du « dialogue des cultures » que le tiers-mondisme des années soixante-dix a développée en réponse au constat du nouvel impérialisme post-colonial :

L'élan qui pousse des Indiens, des Arabes et d'autres encore à fonder un dynamisme innovateur sur leur legs culturel apparaît comme l'un des acquis

1. Directeur scientifique de l'Action internationale contre la Faim (AICF), auteur de *Tiers mondes, controverses et réalités* [1987], *Le Sud dans la nouvelle économie mondiale* [1995].

2. Spécialiste du Maghreb, auteur de *La dépossession du monde* [1964]. Avec son rapport *Pour une politique nouvelle de la France au Maroc* [1947] qui a fait scandale, il découvre le poids du politique sur le social et le caractère contestataire de l'anthropologie [EU 2000].

majeurs de notre époque. Idée assez puissante, en tous cas, pour que les sciences sociales en soient affectées et tendent une lecture plus équitable du passé du monde et de son présent. [...] On entrevoit [...] de nouveaux rapports entre la dimension technologique et les autres, et ce serait là, au-delà des phénomènes de conflit, ce que pourraient signifier les révolutions du Tiers Monde. La plupart de leurs découvertes peuvent probablement enrichir les pays les premiers industrialisés. De cet échange résultera, si l'on sait l'approfondir et le maîtriser, une civilisation planétaire. [Berque dans EU 1992]

Berque, dans son article « Tiers Monde » de 1973, ne concluait pas sur une note optimiste, puisqu'il observait que la marche du monde n'était pas conduite dans le respect de ce « droit à la différence » qu'il posait comme un « nouvel apport théorique ». Les conditions politiques du « rejet de l'eurocentrisme » et de « la proclamation du droit à la différence » qui doivent fonder « le projet d'une solidarité mondiale » ne lui paraissaient pas remplies :

Le marché mondial reste, malgré tous les dirigismes, « la nouvelle forme du destin ». L'aspiration des nationalités et des cultures à « participer au monde » en restant elles-mêmes ne modifie guère les rapports de force. [...] Bref, le monde menace de se renouveler en restant ce qu'il était. [Berque dans EU 1992]

3.5.2.5 Le renouvellement des termes du débat

Aujourd'hui la problématique du *développement* suscite des prises de position qui sont autant de points de vue sur une même situation : d'un côté, certains discours qui militent pour le développement argumentent leurs positions en vertu de l'assistance envers des peuples en difficulté afin de leur permettre d'intégrer le processus de mondialisation, auquel aucun État ne peut échapper et qui est admis comme allant de soi¹ ; de l'autre, les discours qui s'opposent au développement objectent que les actions de développement servent de prétextes à la main mise de l'Occident sur des pays pour des raisons non avouées d'ordre géopolitique et économique et par conséquent, n'est que le moyen pour l'Occident d'assurer son pouvoir hégémonique sur la planète.

La fin du tiersmondisme ? Les partisans de la mondialisation libérale ont vu dans l'effondrement du mur de Berlin la reconnaissance du bien-fondé de « l'intervention planétaire de la Banque mondiale et du FMI², selon des règles de gestion et une idéologie libérale qui ne trouvent plus de contradicteurs idéologiques » [Brunel dans EU 2000] et la fin des idées tiers-mondistes des années soixante-dix :

En quatre décennies, le discours tiers-mondiste est devenu surtout une sorte d'imprécation incantatoire, le signe de reconnaissance d'une culture anti-impérialiste, aujourd'hui dépassée [...]. Le concept d'un monde sous-développé à la fois enjeu et victime d'un affrontement planétaire entre deux superpuissances est devenu obsolète. [Brunel dans EU 2000]

1. Sur la mondialisation, voir § 3.5.2.5 page 165.

2. Fonds Monétaire International.

Le débat contre le tiers-mondisme, la « bête à abattre¹ » [JULIEN 1985] se construit autour de « la mauvaise conscience » et de « l'idéologie de la culpabilité » [Brauman² cité par JULIEN 1985, p. 14] « des crimes du colonialisme et de l'impérialisme » [1985, p. 16]. C'est ce cheval de bataille que Pascal Bruckner avait déjà enfourché avec son *Sanglot de l'homme blanc*³ qu'il sous-titrait : « tiers-monde, culpabilité de soi » :

Le tiers-mondisme comme structure mentale, c'est-à-dire la raison donnée à son ennemi dans le jugement que l'on porte sur soi, n'a évidemment pas disparu puisqu'il est constitutif de l'esprit européen depuis la Renaissance ; du moins est-il présent désormais sous forme plus académique que politique.

[BRUCKNER 1983, préface]

C'est à partir de ce positionnement que, sans état d'âme, S. Smith annonce sa « négrologie », selon le titre délibérément provocateur de l'ouvrage paru en 2003, qui a reçu un grand écho médiatique, et qui détourne le célèbre constat de René Dumont en 1962 « l'Afrique est mal partie ». Pour l'ancien journaliste du *Monde*, « l'Afrique meurt » et il dépeint l'agonie de cette Afrique qui « [...] depuis l'Indépendance, [...] travaille à sa recolonisation » [SMITH 2003, p. 23] Il dénonce l'hypocrisie du procès que les pays du tiers monde en général et de l'Afrique en particulier font à l'Occident et dont le principal chef d'accusation est de les avoir colonisés et de continuer à le faire en coulisses. Si l'Afrique « se suicide », ce n'est pas « une affaire de blancs » mais parce que « l'homme noir y est devenu le principal obstacle au développement » [2003, p. 228] :

En somme, ce serait seulement la suite logique d'une erreur historique d'aiguillage ayant mis le continent sur une voie de garage. Au lieu de s'épuiser à vouloir rattraper les « maîtres de la terre », hier les colons, aujourd'hui « les mondialisateurs », les Africains se sont enfermés dans un passé réinventé et idéalisé, une « conscience noire » hermétiquement scellée. Aussi longtemps que persistera ce refus d'entrer dans la modernité, autrement qu'en passager clandestin ou en consommateur vivant aux crochets du reste du monde, il faudra aviver la blessure, plonger la plume dans les plaies ouvertes de l'Afrique.

[SMITH 2003, p. 230]

Le « développement durable » Depuis la fin des années 80, face à la prise de conscience des problèmes environnementaux qui pèsent sur le devenir de l'homme sur la planète, la philosophie du développement s'est dotée en 1987, avec le rapport de la Commission mondiale sur l'Environnement de G.H. Brundtland, d'un nouveau concept, celui du *développement durable* « devenu une pomme de discorde entre le Tiers Monde et les pays industrialisés » [Brunel dans EU 2000]. La Commission Brundtland dans son rapport intitulé « Notre avenir à tous » définit le développement durable de la façon suivante :

1. Article du quotidien *Le monde diplomatique* sous le titre « Une bête à abattre : le "tiers-mondisme" ».

2. Président de *Médecins sans frontières*, dans une interview dans *Croissance des jeunes nations* de mars 1985.

3. Qui détournait l'expression de l'écrivain britannique Rudyard Kipling « le fardeau de l'homme blanc » (*The White Man's Burden*), poème qu'il écrivait en 1899, en faveur de l'impérialisme colonial britannique.

Le genre humain a parfaitement les moyens d'assurer un développement durable, de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs. La notion de développement durable implique certes des limites. Il ne s'agit pourtant pas de limites absolues mais celles qu'impose l'état actuel de nos techniques et de l'organisation sociale ainsi que de la capacité de la biosphère de supporter les effets de l'activité humaine. Mais nous sommes capables d'améliorer nos techniques et notre organisation sociale de manière à ouvrir la voie à une nouvelle ère de croissance économique. [Brundtland 1988 cité par RIST 1996, p. 294-295]

Le « développement durable » s'inscrit dans un nouveau mouvement, celui du « développement à particule¹ » [LATOUCHE 2004, p. 31] qui, depuis les années 1980, essaie de redonner un nouveau souffle à l'idée du développement universel sur le modèle occidental. L'ancienne ministre de la Culture du Mali, Aminata D. Traoré rejette l'idée de « développement — même “durable” — [qui] n'est qu'un mot-clé et un mot d'ordre de plus », qui va à l'encontre des pratiques africaines ancestrales² et reconduit l'idéologie coloniale, « avec l'appui et la complicité des élites locales qui, à leur tour, leurrent et assujettissent leurs propres peuples » [2005, p. 50].

Le caractérisant *durable*, adjoint au nom *développement*, dans l'expression « développement durable », viendrait mettre en évidence une contradiction interne déjà inscrite dans le sémantisme du nom *développement* (notamment dans les expressions *en voie de développement* ou *en développement*, qui expriment à la fois un état et un processus dont les limites ne sont pas données. Le syntagme nominal *développement durable* est, selon Latouche, « un oxymore » qui dirait cette perpétuelle quête d'un état de développement que l'on définit d'emblée comme « durable » :

Le développement durable nous enlève toute perspective de sortie, il nous promet le développement pour l'éternité! [LATOUCHE 2004, p. 68]

Le caractérisant « durable », qui est la traduction de l'anglais *sustainable*, a pu être traduit aussi par « soutenable », parce que l'adjectif anglais synthétise les deux notions : l'idée du *sustainable development*, c'est celle « d'un développement soutenable dans la durée ». C'est finalement *durable* qui l'a emporté, parce que c'est ce sens qui semble le plus proche de celui qui est produit dans le corps du discours de Brundtland, qui plaide pour un développement synonyme de « croissance économique » :

Nous sommes capables d'améliorer nos techniques et notre organisation sociale de manière à ouvrir la voie à une nouvelle ère de croissance économique.

« Développement durable ou croissance éternelle » s'interroge Rist [1996, p. 290], qui souligne que le rapport Brundtland, comme la conférence de

1. Développement *local, durable, humain, social, alternatif*.

2. « En Afrique, la conception jusqu'ici la plus partagée du présent et de l'avenir était que la mort inévitable, est cependant tolérable dans la mesure où une nouvelle génération prend la relève. La « durabilité » se concevait comme la possibilité de se survivre ainsi à soi-même. [...] toutes précautions étaient prises pour que jamais le feu ne s'éteigne » [TRAORÉ 2005, p. 50].

Rio¹ aussi nommé « Sommet de la terre » (1992), « ont donné une audience considérable aux « problèmes de l'environnement », qui sont surtout ceux que la société industrielle pose à l'environnement, et non l'inverse comme on feint de le croire trop souvent » [RIST 1996, p. 313].

Cette notion de « durabilité » est maintenant inscrite dans les définitions du développement élaborées depuis la fin des années 80 :

[...] le développement est le processus par lequel un pays devient capable d'accroître sa richesse de façon *durable* et autonome, et de la répartir équitablement entre les individus. [Friboulet dans EU 2000]

Le *développement durable*, que Rist qualifie de « réanimation du *développement* » [Friboulet dans 2000], met en évidence un autre paradoxe auquel se confronte de plein fouet le XX^e et de surcroît le XXI^e siècle, et que le discours essaie de résoudre par un acte performatif (« dire c'est faire² »), qui est l'impossible conciliation d'un développement économique qui, en fonctionnant, épuise les ressources naturelles et la nécessité de plus en plus urgente de protéger ces ressources qui constituent le milieu nécessaire à la survie de l'espèce humaine sur la planète. Ce paradoxe s'illustre à merveille avec le propos d'un industriel américain :

Nous voulons que survivent à la fois la couche d'ozone et l'industrie américaine. [cité par LATOUCHE 2004, p. 58]

La fin du développement ou le début d'une « économie-monde » À la suite de F. Partant, qui avait annoncé *La fin du développement* [1982], un certain nombre d'auteurs remettent en cause le développement :

- G. Rist & Sabelli : *Il était une fois le développement* [1987] ;
- S. Latouche : *Faut-il refuser le développement ?* (1986) ;
- G. Rist : *Le développement, histoire d'une croyance occidentale* [1996], qui le dénonce comme un « mythe occidental ».

Le développement est analysé comme un ensemble de croyances sociales, qui, selon Rist, se différencie d'une idéologie, car si celle-ci « se discute », celles-là « constituent une sorte de certitude collective dont les modalités sont discutables ou dont on peut douter en privé, mais dont il est inconvenant de discuter publiquement le bien-fondé » [RIST 1996, p. 41]. Les idéaux universalistes des Lumières, la foi en la raison, puis la science, trouvent dans le « mythe » du développement une reformulation qui, par ses valeurs humanitaires, ne peut que rencontrer l'adhésion collective ; c'est un mythe partagé par les organisations internationales et les responsables politiques du Nord comme du Sud, ces derniers qui, à partir de la Conférence de Bandoeng [1955], revendiquent « le droit au développement ». L'idée de développement, selon J.-R. Henry, fonctionne « comme un mythe au sens fort du terme, c'est-à-dire un récit des origines qui éclaire le présent d'une société et oriente son avenir » [HENRY 1995, p. 19] :

1. Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement CNUCED.
2. Voir § 7.2.3.1 page 309.

Le mythe prométhéen du développement devient la croyance et la vision essentielles du monde moderne, le noyau de la culture mondiale et des imaginaires collectifs et surtout « un temps commun de l'histoire ».

[HENRY 1995, p. 19]

Ce « temps du monde » [BRAUDEL 1985, p. 83], c'est celui d'une seule et unique « économie-monde » [1985] construit, à l'immédiate après-guerre, autour d'un décentrage de l'Europe vers les États-Unis¹. Ce système mondial, qui se nomme *mondialisation* ou *globalisation*, constitue à la fois le processus et le résultat du processus selon lequel les phénomènes de divers ordres (économie, environnement, politique, etc.) tendent à revêtir une dimension proprement planétaire [EU 2000]. Le phénomène n'est pas récent, puisque Paul Valéry le notait déjà en 1931 :

Le temps du monde fini commence. [...] Quoi de plus remarquable et de plus important que cet inventaire, cette distribution et cet enchaînement des parties du globe. [...] Une solidarité toute nouvelle, excessive et instantanée, entre les régions et les événements est la conséquence déjà très sensible de ce grand fait. [cité par EU 2000]

Le développement appartient au phénomène de mondialisation, qui ne concerne pas seulement les pays du Sud : c'est un phénomène global [RIST 1996, p. 26]. « Enfin, [s'interroge Gilbert Rist], le mot “globalisation” n'est-il pas synonyme d'“universalisation” ou, pour paraphraser Fernand Braudel, de “société-monde” dont tous sont également membres ? » [RIST 1996, p. 369]. Cette interrogation, d'autres chercheurs la partagent, tel que l'historien Jean Chesneaux, dans son ouvrage *La modernité-monde* (1989), et l'économiste Serge Latouche avec *L'occidentalisation du monde* (1989) :

L'introduction des valeurs occidentales, celle de la science, de la technique, de l'économie du développement, de la maîtrise de la nature sont des bases de la déculturation. Il s'agit d'une véritable conversion.

[LATOUCHE 1989, p. 65]

Dans son rapport publié le 15 juillet 2004, *Liberté culturelle dans un monde diversifié*, le PNUD² mettait l'accent sur « l'intégration des sociétés multiculturelles³ » :

Les revendications identitaires ethniques, religieuses ou linguistiques se multiplient. Pas ou mal gérées, elles peuvent rapidement devenir l'une des plus grandes sources d'instabilité à l'intérieur des États — et entre eux — et par là-même déclencher un conflit qui fasse régresser *le développement*.

[PNUD cité par STERN 2004]

Enfin, ce rapport s'inscrit dans le cadre de la mondialisation économique qui « serait vouée à l'échec sans le respect et la protection des libertés culturelles »

1. Braudel montre comment les économies-monde qui coexistaient, avec un minimum d'échanges, avant l'expansion européenne, ont été « les matrices du capitalisme européen, puis mondial » [BRAUDEL 1985, p. 83-89].

2. PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.

3. *Le Monde* du 16 juillet 2004.

[STERN 2004]. Il met en garde contre la mondialisation du commerce culturel productrice d'une uniformisation de la culture « qui s'affadirait si elle était laissée en proie aux forces du marché » [PNUD cité par STERN 2004]. En effet, « [Les biens culturels] transmettent des idées, des symboles et des styles de vie » [2004].

En 1978, dans *Le travail et la langue*, Lafont, linguiste praxématicien, posait la question de l'évolution historique vers « l'homogénéisation de la culture du monde », sous l'angle de « l'impérialisme du sens » par « l'expansion technologique » [LAFONT 1978, p. 104] :

Il y a dans l'histoire du monde moderne, prise comme histoire du sens, deux grandes vagues de généralisation d'une praxis linguistique¹ : la vague gréco-latine [...] sommant toutes les langues qu'elle rencontre d'entrer dans ses procédures ; et la phase actuelle, celle d'une expansion technologique.

[LAFONT 1978, p. 103]

Le socio-anthropologue du développement Olivier de Sardan, qui fait du développement son objet d'étude, préfère s'en tenir à une « définition non normative » du développement : « Le développement n'est ni un idéal, ni une catastrophe », mais « il existe un certain nombre de pratiques sociales qui désignent ce mot » [OLIVIER DE SARDAN 1995, p. 7]. Néanmoins dans sa définition, Olivier de Sardan mentionne « la tentative de greffe de ressources et/ou de techniques et/ou de savoirs » [1995] qui émanent de cultures extérieures au milieu social objet du processus de développement². Ces pratiques sociales ont pour objectif, selon Rist, « d'assurer la reproduction sociale », c'est-à-dire de « permettre au système mondial de se reproduire en élargissant son emprise de façon à assurer l'existence des sociétés (ou des classes sociales) qui sont incluses dans ce système, tout en se désintéressant de celles qu'il exclut [RIST 1996, p. 28].

Les spécialistes du développement, qui transmettent ces pratiques sociales, connaissent bien cette contradiction interne au système, et, en conséquence, ils s'efforcent de laisser des initiatives, dans la formulation des « politiques de développement », aux sociétés concernées afin de privilégier un développement dit « endogène » ou « auto-centré » qui ne soit pas « greffé » de l'extérieur. Cependant, comme on peut le lire ci-dessous, la marge de décision est réduite à l'écoute des préférences données par les acteurs concernés et une forme de doute subsiste sur leur capacité à « maîtriser » leur propre développement :

Le terme « développement » désigne ici un processus de changement social global et de longue durée, que les responsables politiques entendent orienter dans un sens conforme aux préférences de la société concernée — plus exactement, dans le sens qu'ils donnent à ces préférences —, et dont ils prétendent maîtriser certains éléments dans la mesure du possible [COMELIAU 1999, p. 14]

1. Voir § 7.2.2.2 page 307.

2. « Je proposerais donc de définir le « développement », dans une perspective fondamentalement méthodologique, comme l'ensemble des processus sociaux induits par des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, entreprises par le biais d'institutions ou d'acteurs extérieurs à ce milieu mais cherchant à mobiliser ce milieu, et reposant sur une tentative de greffe de ressources et/ou de techniques et/ou de savoirs » [1995].

Certaines voix émanant d'anthropologues, d'origine non-occidentale, soutiennent que l'existence bien réelle d'une tendance à la mondialisation de la culture ne conduit pas à l'homogénéisation du globe, mais vers un monde de plus en plus métissé. Ainsi l'indien Arjun Appadurai parle d'une « modernité alternative » qui fait écho à la « modern tradition », forgé par l'anthropologue brésilien Renato Ortiz :

Les cultures locales se reformulent, en procédant à un alliage du moderne et de la tradition. [Appadurai cité par Mattelart dans 2000]

La thèse du « dialogue des cultures » comme remise en cause de l'universalisme du modèle occidental est reprise en 2004 par A.-C. Robert dans son ouvrage, *L'Afrique au secours de l'Occident*, qui propose un renversement du point de vue sur « le prétendu « retard » de l'Afrique (qui) ne serait qu'une formidable résistance culturelle à un modèle économique dévastateur » [ROBERT 2004, 4^e] :

Le plus grand bien que l'Afrique peut apporter à notre commune humanité dans l'angoisse c'est son grand retard, celui-là même qui manque à l'Occident industriel pour devenir humain.

[Boubou Hama 1972 cité par ROBERT 2004, p. 149]

Aminata Traoré¹ en appelle à la « créativité » des Africains eux-mêmes pour « imaginer une vision proprement africaine des équilibres sociaux », autre que celle du « développement » et de la « modernité² » [TRAORÉ 2005, p. 52].

La sécurité mondiale et la « bonne gouvernance » Le renouvellement constant des termes du débat illustre la crise que vit le développement dans un contexte mondial de plus en plus incertain :

Sont mis en cause non plus seulement les moyens et instruments du développement, mais sa finalité même. Ses faux espoirs et ses mirages font tomber son masque d'universalisme et transparaître son caractère de culture étrangère et aliénante. On ne croit plus au développement pour tous, car il est avéré désormais qu'il ne profitera jamais qu'à quelques-uns. Et, finalement, sur ces décombres, naît la tentation d'un repli sur des valeurs culturelles d'origine pour retrouver des repères existentiels. [HENRY 1995, p.20]

En réaction aux phénomènes de repli culturel pouvant aller jusqu'au fondamentalisme religieux, l'ONU a, depuis 1994, intégré la « sécurité humaine », dans son *Rapport sur le développement humain* de 1994, à partir duquel l'organisation internationale entend dessiner un nouveau cadre politique international. L'idée de développement perd du terrain au profit de celle de « sécurité » ou du moins le développement est conçu au service de la « sécurité régionale et planétaire » [CAD³ 1995 cité par FELL 1996, p. 28-29] :

1. Voir § 3.5.2.5 page 163 et § 7.3.1 page 322.

2. Sur cette notion d'impasse lexicale : voir § 7.3.1 page 321.

3. Le Comité d'Aide au Développement, instance dans laquelle l'OCDE traite les questions de coopération avec les pays en développement, a adopté une déclaration intitulée « Vers un partenariat pour le développement dans le nouveau contexte mondial ».

La sécurité (et non plus le développement) devient la considération première de la coopération. On trouve une légitimation dans l'ordre (par opposition au changement) et on associe la coopération à une pensée conservatrice (et non plus progressiste). Les types de coopération qui favorisent une sécurité humaine commune (ou considérée comme telle) au Nord comme au Sud gagneront en importance. [BOX 1996, p. 6-7]

Pour assurer ces nouveaux objectifs, l'aide au développement adopte de nouveaux moyens d'intervention et pose un certain nombre de conditions à l'octroi de l'aide, notamment celle du respect des droits de l'homme, de la réduction des dépenses militaires et de l'adoption de « bonne gouvernance ». Ce terme qui a été introduit par la Banque Mondiale à la fin des années 80 est un anglicisme (« good governance ») qui désigne la bonne gestion des affaires publiques :

We define governance as the traditions and institutions by which authority in a country is exercised for the common good. This includes (i) the process by which those in authority are selected, monitored and replaced, (ii) the capacity of the government to effectively manage its resources and implement sound policies, and (iii) the respect of citizens and the state for the institutions that govern economic and social interactions among them. [Banque Mondiale¹]

Bourdieu et Wacquant rangaient ce nouveau vocable dans le lexique de la « novlangue » aux côtés de celui de *mondialisation*², « novlangue dont le vocabulaire, apparemment surgi de nulle part, est dans toutes les bouches » :

La diffusion de cette « nouvelle vulgate planétaire — dont sont remarquablement absents *capitalisme, classe, exploitation, domination, inégalité*, autant de vocables péremptoirement révoqués sous prétexte d'obsolescence ou d'impertinence présumées — est le produit d'un impérialisme proprement symbolique. [BOURDIEU et WACQUANT 2000, p. 6]

Bien qu'aucune stratégie concrète n'ait été proposée pour atteindre cet état de « gouvernance », il est repris par les pays en développement.

De l'assistance au partenariat « La fin du développement » ? La question semble se poser différemment. Le développement est maintenant compris comme « un intérêt mutuel » :

L'idée de développement perd de sa force. On croit de moins en moins en la capacité de progrès des sociétés. L'aide au pays pauvres repose désormais sur la notion de sécurité humaine commune au Nord et au Sud, beaucoup plus pessimiste mais aussi plus opérationnelle. On passe ainsi d'une relation à sens unique à un projet mené en commun entre donateurs et bénéficiaires de l'aide publique. [BOX 1996, p. 6-7]

1. « What is our approach to governance ? », www.worldbank.org/wbi/governance/about.html

2. Et une liste d'autres, parmi lesquels « flexibilité », « exclusion », « nouvelle économie », « tolérance zéro » ; « communautarisme », « multiculturalisme », « postmodernes », « ethnicité », « minorité », « identité », « fragmentation » [BOURDIEU et WACQUANT 2000, p. 6].

Dans cette perspective, on envisage des actions de « partenariat » avec le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NOPADA en Français ou NEPAD en anglo-américain) ou avec les actions de « codéveloppement ».

Fondé sur une vision commune et sur la détermination des Africains de prendre en charge leur situation, le NEPAD, qui résulte d'un mandat¹ donné aux cinq chefs d'État initiateurs du projet (Afrique du Sud, Algérie, Égypte, Nigeria, Sénégal) par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), est une initiative émanant entièrement des pays africains qui entendent affirmer la volonté de se prendre en charge, de « s'extirper eux-mêmes, ainsi que leur continent, du malaise du sous-développement et de l'exclusion d'une planète en cours de mondialisation » [NEPAD, p. 1] :

Une approche nouvelle du développement de l'Afrique est en train d'émerger et elle est le fait des Africains eux-mêmes. [...] Le NEPAD est la volonté, d'abord, de substituer une logique de partenariat à la logique d'assistance qui a trop souvent caractérisé la coopération Nord-Sud. [JUPPÉ 2003, corpus 1-70]

La notion de « partenariat » est ainsi définie dans l'article du quotidien *Libération*² :

Le Comité français contre la faim a choisi pour thème le « partenariat » [...]. La clé du développement, ce n'est pas l'envoi par les pays riches d'argent ou de nourriture aux pays sous-développés, mais ce sont d'abord des groupes, des populations qui, dans les pays en voie de développement, s'organisent pour assurer leur propre développement. [cité dans TLF1]

Le partenariat signe la volonté de la part des pays africains de quitter une relation de domination/soumission avec les pays occidentaux, notamment avec la France, pour une relation égalitaire :

L'Afrique exige des relations fondées sur l'égalité et la complémentarité, elle attend de ses amis un engagement durable et solidaire, dans l'intérêt de tous. [JUPPÉ 2003, corpus 1-70]

Comme on le lit dans la tribune d'Alain Juppé parue dans la presse du Mali, et dans l'article de *Libération*, le partenariat suppose deux éléments : une organisation émanant des pays africains eux-mêmes et des partenaires occidentaux qui sont les donateurs internationaux de l'aide au développement :

C'est un appel pour une nouvelle relation de partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale, et en particulier les pays fortement industrialisés, afin de franchir l'abîme du développement qui s'est élargi au fil de siècles de relations inégales. [NEPAD, p. 2]

Le « codéveloppement » est un partenariat d'un type différent. Contrairement au NEPAD, le codéveloppement est un système de partenariat qui

1. Le document du cadre stratégique a été officiellement adopté en juillet 2001 au sommet de l'OUA.

2. 16 oct. 1984, p.18, col. 2.

émane des pays européens, notamment de la France, dans le but de gérer les flux migratoires en provenance des pays pauvres :

Le codéveloppement se situe à la confluence de trois problématiques essentielles : les migrations internationales, la mondialisation, et le développement. Les défis qui se posent dans ces trois domaines concernent aussi bien les pays du Nord que ceux du Sud, et des solutions viables ne pourront être trouvées que dans le cadre du dialogue et du partenariat entre les États concernés, en associant les sociétés civiles à ce dialogue.

Par ailleurs, la participation des migrants et de leurs associations, par le biais du codéveloppement, à notre action d'aide au développement contribue à leur meilleure intégration dans la société française (de par les liens noués avec des services officiels et des associations françaises de solidarité). [...] Le codéveloppement est maintenant un concept crédible, autour duquel un consensus s'est peu à peu forgé dans les organisations internationales, y compris désormais au G8. [CONNAN 2005]

Plus que comme une mesure de développement, le terme de codéveloppement est aussi brandi comme un argument politique pour résoudre les problèmes d'immigration illégale.

La notion de développement

L'analyse des discours lexicographiques du mot *développement* a montré la proximité sémantique du nom *développement* avec celui de *progrès*. Cependant, le trait discriminatoire apporté par *développement*, et qui n'a pas été relevé dans *progrès*, est celui de déroulement de ce qui était enveloppé. Le développement est un procès en cours ; c'est l'extension de ce qui a commencé : le germe est déjà dans le fruit. En ce sens, le champ sémantique de *développement* fait état d'une conception déterministe qui suppose que les conditions *du* développement existent en germe, en devenir.

Comme dans les deux noms *progrès* et *civilisation*, le nom *développement* s'emploie absolument avec un déterminant défini : *le* développement.

Dans l'usage moderne, le processus de développement s'adresse à tous les pays de la planète, considérés comme étant sur *le* chemin : *en voie de développement*. Les articles lexicographiques décrivent un processus en cours à partir d'un état X vers un état Y, ce dernier étant repérable sur base d'une évaluation économique et en référence à l'état des pays occidentaux.

La notion de développement s'est imposée de manière consensuelle à partir des indépendances et de la coopération au développement, elle est néanmoins indissociable d'un contexte historique de production : celui d'une mondialisation économique de type capitaliste orchestrée par les États-Unis comme chef de file du monde occidental, à partir de la fin de la seconde guerre mondiale. Dès le discours de Truman, 1949, elle est formulée de manière programmatique et appréhendée essentiellement en termes économiques (elle se confond avec la notion de croissance). Revendiquée par les pays concernés eux-mêmes, elle devient un mot d'ordre international :

La coopération internationale en vue du développement représente l'objectif et le devoir communs de tous les pays.

[Résolution 3201 (S-VI) du NOEI, ONU 1974]

Le développement est présenté comme un phénomène d'évolution qu'ont vécu les pays occidentaux grâce à la Révolution industrielle, phénomène historique qui a partie liée avec la colonisation. Ces deux phénomènes — révolution industrielle et colonisation — ont pu expliquer le sous-développement des nouveaux États (anciennes colonies) et de façon plus générale le fossé entre pays développés et pays sous-développés. Cette catégorisation nouvelle, qui a remplacé celle de colonisateurs *vs* colonisés, s'est déclinée en d'autres formes telles que celle de Sud *vs* Nord, qui est celle qui circule le plus volontiers dans les discours aujourd'hui, en raison du simple positionnement géographique qu'elle semble exprimer, *a contrario* des autres oppositions distinctives qui apparaissent par trop discriminatoires.

Le développement est plus souvent mentionné lorsqu'il fait défaut et il devient à la fois un état à atteindre, dont la référence est le modèle de développement occidental, et le processus à mettre en œuvre pour l'atteindre : on parle alors de « rattrapage » du « retard ». Le développement nomme un processus envisagé dans son déroulement ; l'état de développement n'est jamais atteint, même si certains pays sont nommés « développés », en tant que meilleurs représentants de la catégorie. Les pays développés et les pays en déficit de développement ne sont que des sous-catégorisations à l'intérieur d'une seule et unique catégorie. Cette appartenance à une même famille est inscrite dans le sémantisme du nom *développement*, comme nous l'observons dans l'analyse des discours lexicographiques : tous les pays se dirigent vers *le* développement, avec des différences de niveau de développement. Cette marche vers un objectif commun est lisible de la même manière dans l'opposition « pays avancés » *vs* « pays les moins avancés », qui indique que ces derniers, bien que peu avancés, sont engagés sur la voie et méritent d'être encouragés.

Le développement a donné lieu à de nombreux débats contradictoires, du tiers-mondisme à l'altermondialisme, en passant par le développement durable, qui ne font que confirmer la contradiction interne à l'idée d'un développement en forme de vis sans fin. Si les termes du débat se renouvellent régulièrement, c'est pour tenter de s'adapter ou au contraire d'échapper aux lois de la mondialisation, qui lie tous les pays de la planète autour d'un même destin, et qui pose la question d'une uniformisation culturelle soumise aux lois du marché, la question de « l'impérialisme du sens ». Les renversements de points de vue qui pourraient donner lieu à une « modernité non-occidentale » ne peuvent s'envisager qu'en changeant les termes du discours. Aujourd'hui, le développement des pays du « Sud » devient un impératif comme alternative aux replis identitaires afin d'assurer un objectif de sécurité commune à long terme.

3.6 Une synthèse de l'état des savoirs

L'idéologie coloniale se développe dans la période qui voit l'avènement de la civilisation industrielle en Europe. L'exploitation des colonies est conforme

à la logique du progrès propre au capitalisme européen fondée sur la production de valeurs d'échange et sur la division du travail qui doivent engendrer l'accroissement du profit.

La colonie est conçue comme un établissement de rapport qui doit produire des profits pour la métropole. La dépendance économique que le système colonial met en place se traduit par l'appropriation, l'exploitation et la mise en valeur des territoires conquis ainsi que par l'assujettissement des habitants. La dépendance coloniale s'exerce en outre dans le projet de civiliser les populations afin de répandre le modèle de la civilisation occidentale. Les idées de civilisation et de progrès sont indissociables de l'idéologie coloniale.

L'idée du progrès chère à la philosophie des Lumières, celle d'une humanité en marche vers un avenir meilleur dont les limites sont toujours repoussées, se voit ébranlée, dès le début du XX^e siècle et fortement remise en question après la deuxième guerre mondiale. Le projet de la civilisation des peuples primitifs à l'image de la civilisation européenne n'a plus droit de cité à partir des indépendances. Dans le même temps, par la voix hégémonique de l'Amérique, se dessine une nouvelle coopération entre pays développés et pays sous-développés, qui se donne pour objet le rattrapage du retard des pays du tiers monde.

L'idée du *progrès* semble reconduite dans celle du *développement*. De nombreuses similitudes existent : depuis la prétention à l'universalité à partir du modèle occidental jusqu'à la contestation qu'elles soulèvent en passant par les disparités qu'elles contribuent à créer et au système de croyances qu'elles constituent.

Les sémantismes de *progrès* et de *développement* sont très proches et dans les articles de dictionnaires, les deux noms sont parfois donnés comme synonymes ou encore ils participent au discours définitoire du lexicographe. Tous deux convoquent des images d'évolution qui s'inscrivent dans un futur prometteur d'un avenir meilleur : la marche humaine pour *progrès* et l'éclosion naturelle pour *développement*, par analogie avec les sciences de la nature. Le sémantisme de *progrès* est plutôt d'ordre linéaire : il évoque la marche d'une humanité vers la civilisation, alors que celui de *développement* serait multidimensionnel à l'instar des systèmes végétaux.

Cette caractéristique marque une différence entre les sémantismes de *développement* et de *progrès*. L'étymon du nom *développement* — *faire s'accomplir ce qui est en puissance, extension progressive de ce qui a commencé* — indique le processus de développement comme une composante essentielle des sociétés humaines, à l'instar des phénomènes biologiques. *Le développement* présuppose l'existence préalable d'un état de développement, bien que caractérisé comme insuffisant, dont témoignent les syntagmes *pays sous-développé*, *pays en développement* ou *pays en voie de développement*. Ce développement « en puissance » est considéré comme constitutif de l'espèce humaine.

Les différents syntagmes prennent en considération le procès à ses différents stades d'évolution :

- un état initial insuffisant qui impose la mise en œuvre de mesures d'action : le *sous-développement* ;
- le processus déjà engagé : en développement, en voie de développement ;

- l'état final résultatif du procès : l'état de *développement* des pays *développés*, dont le parangon est le modèle occidental.

D'un point de vue diachronique, les noms *civilisation*, *progrès*, *développement* expriment d'abord des procès : ils sont employés de manière transitive avec un complément de nom qui indique l'actant concerné par le procès ; puis par dérivation métonymique, ils expriment des états ou des stades et sont alors employés de manière absolue, sans expansion (cet effacement permet d'occulter l'agent du procès) (voir § 8.1.2.2 page 340) :

- *la civilisation des peuples primitifs* → *la civilisation*,
- *le progrès de l'humanité*, *le progrès de la civilisation* → *le progrès*,
- *le développement du tiers monde* → *le développement*.

Cette évolution formelle similaire ne produit pas les mêmes effets de sens dans les trois cas.

Progrès et *développement* désignent des processus qui sont envisagés « sous l'angle de [leur] déroulement interne » [Imbs cité par RIEGEL, PELLAT et RIOUL 1998, p. 291] ; le processus de *progrès* et de *développement* est manifesté par le sémantisme des verbes eux-mêmes : *progresser*, *développer* sont imperfectifs, car le procès qu'ils expriment se prolonge dans le temps, aucune limite n'est pré-fixée :

- *progrès* : marcher, avancer, s'améliorer, se perfectionner puis évoluer ;
- *développement* : faire s'accomplir ce qui est en puissance, évoluer en s'accroissant.

Le cas de *développement* est cependant plus complexe, puisque trois types d'emploi coexistent durablement en synchronie :

- le développement de l'Afrique ;
- le développement ;
- le développement économique, durable, humain.

Comment expliquer ce phénomène ?

L'une des explications est l'apparition relativement récente du phénomène de développement (à partir de la fin des années cinquante). Ce phénomène a existé de la même manière pour le nom *civilisation* qui a vécu au XIX^e siècle la simultanéité des trois types d'emplois :

- la civilisation des peuples primitifs ;
- la civilisation européenne ;
- la civilisation.

Bien que les limites à l'état idéal de civilisation aient toujours été repoussées, le nom *civilisation* a eu, à un moment de son histoire, la capacité d'exprimer simultanément le procès (l'action de civiliser les peuples conquis par la colonisation) et l'état résultatif qui constitue l'objectif à atteindre : l'état de civilisation, que le processus de *progrès*, par le mouvement en avant vers toujours plus de perfection, est seul susceptible d'apporter.

Civiliser un peuple, c'est le rendre civil en le conduisant vers un état de civilisation dont le meilleur exemple est la civilisation occidentale et que l'on nomme par conséquent *LA civilisation*, la désignant ainsi comme un modèle universel du genre. Dans le contexte colonial, le colonisateur découvre des peuples qu'il évalue, à l'aune de sa propre société, comme à l'état de vie primitive ou sauvage et qu'il entend soumettre à ses lois civiles en les

Tableau 3.2. — Comparatif des états et des processus

	État initial	Processus	État idéal	Modèle de référence
Progrès	état de nature, état primitif	progresser, avancer, évoluer, (se) civiliser	la civilisation, la vie civile	l'Europe des Lumières, les sociétés occidentales
Développement	retard, sous-développement	se développer, croître, rattraper le retard, se moderniser	la modernité, le développement	l'Occident

conduisant vers la vie civile ou civilisation. Le *progrès* est dessiné comme une « voie » sur laquelle les sociétés civilisées ont le devoir de conduire les peuples sauvages, mais que ces derniers n'ont pas encore empruntée. Le pouvoir sur la nature et sur le monde que procure le progrès s'acquiert par le savoir, puis par la science et la technique. Cette *voie du progrès* conduit à un *âge d'or* nommé *la civilisation*. Dans les discours du développement, c'est le processus de développement qui conduit à un état résultatif nommé du même nom : *le développement* :

*le progrès*¹ → *la civilisation*

le développement en tant que processus (*faire*) → *le développement* en tant qu'état (*être*).

Dans les deux cas, *progrès* et *développement* désignent des processus d'évolution qu'ont d'abord vécu les pays occidentaux, puis avec la révolution industrielle et la colonisation, qui ont été transférés aux colonies, puis aux pays issus de la colonisation et, plus généralement, aux pays qui n'ont pas acquis le niveau de vie des pays occidentaux. Cependant, il existe une différence fondamentale entre les deux processus : en effet, l'universalité de l'état de *développement* est admis et reconnu comme un état à atteindre par l'humanité toute entière, y compris par les pays qui ne remplissent pas les critères, alors que le processus de *progrès* était impulsé par l'Europe des Lumières, puis par les nations colonisatrices, pour amener les peuples sauvages, *nolens volens*, à l'état de *civilisation*. Si l'on pouvait déjà qualifier le mythe du progrès de « discours universel » [HENRY 1984, p. 55] parce qu'on ne pouvait lui opposer de discours « adversatif » au sein de la communauté discursive occidentale, le discours du développement est un discours universel à l'échelle mondiale, que revendiquent les dirigeants de la plupart des pays de la planète, qu'ils soient développés ou non.

1. Le passage à la forme absolue *le progrès* accompagne un mouvement qui érige le processus de progrès au statut de philosophie universelle.

Le *développement* pourrait ainsi se définir comme le degré de conformité à un modèle de référence considéré comme universel — l'état des pays « occidentaux », caractérisé essentiellement par la situation économique et le niveau de vie — et le processus que les pays, qui ne présentent pas les caractéristiques de cet état, doivent engager pour l'atteindre.

Le développement apparaît comme une reformulation des deux syntagmes : *le progrès* et *la civilisation* qui sont tombés en désuétude, le premier ayant perdu sa valeur de vérité incontestable et le deuxième étant devenu politiquement incorrect.

Ces dénominations et les programmes de sens qu'elles véhiculent déterminent un système de représentation bi-polaire qui peut se formuler comme indiqué dans le tableau 3.2 page ci-contre.

Dans le système, l'un des pôles constitue le modèle à atteindre, représenté par l'Occident, ce qui lui confère *de facto* une place dominante dans le système comme figuré dans le tableau 3.3.

Tableau 3.3. — Système de représentation bi-polaire

	Situation initiale des groupes humains	État à atteindre
Progrès	Peuples sauvages, primitifs, barbares	Sociétés civilisées
Développement	Pays du tiers monde, pays sous-développés, pays en développement, pays en voie de développement, pays retardataires ou en retard, pays les moins avancés, pays pauvres, le Sud, la périphérie	Pays développés, pays industrialisés, pays avancés, pays riches, le Nord, le centre

Chapitre 4

La recherche : problématique discursive

Dans les deux précédents chapitres, nous avons exploré les éléments qui construisent la particularité des relations franco-africaines au fil de l'Histoire¹, à travers les discours des chercheurs, historiens, anthropologues...

Puis nous avons établi un état des savoirs, en rassemblant les discours lexicographiques et encyclopédiques auxquels ont donné lieu les notions clés qui sont au cœur de la problématique des relations franco-africaines : celles de *colonisation, progrès, civilisation et développement*.

Dans ce chapitre, nous rappelons d'abord les éléments clés qui structurent la dominance dans les relations franco-africaines telle qu'elle ressort des chapitres 2 et 3 et en particulier le rôle que jouent les discours, et qui leur donne une dimension d'acte : dans la mise en mots d'une réalité factuelle, les discours ont la double capacité de la représenter linguistiquement et de la construire par cet acte même. La dominance discursive à l'œuvre dans les discours n'est pas un phénomène isolé ; il a partie liée avec l'idéologie propre à un ensemble de discours interreliés.

Nous traduisons ensuite cette problématique en termes discursifs et nous circonscrivons notre objet de recherche, c'est-à-dire l'objet sur lequel porteront nos analyses discursives, si tant est qu'il n'est pas possible d'étudier tous les phénomènes de transformation discursive.

Enfin nous présentons notre corpus, les critères de sélection des textes et les problèmes soulevés par sa clôture.

4.1 Le système de dominance et ses éléments structurants

4.1.1 Une structure paradoxale

La relation de dominance coloniale était liée à un contexte particulier, un contexte expansionniste, qui induit une domination que Yves Bénot qualifie de

1. Voir § 2.6.4 page 98.

« domination directe » [BÉNOT 1972, p. 7] et un assujettissement. Comment cette relation se perpétue-t-elle en se recomposant, alors que la domination coloniale a pris fin, et que des déclarations d'indépendance ont été proclamées ? Le désir d'autonomie des territoires africains, leur revendication à conquérir leur souveraineté et à devenir des États indépendants, le rejet de la tutelle française, dans les différentes options de compromis proposées par la République (Union, Communauté), sont autant de manifestations du refus d'une situation inégalitaire alors déclarée inacceptable. Pourtant, la relation qui s'établit dans la période post-coloniale, ne garantit pas l'égalité entre les deux membres et une nouvelle forme de relation inégalitaire se produit, certes différente de la précédente, puisque les conditions politiques ont changé, mais qui respecte les équilibres sur lesquels était fondée la relation de dominance antérieure.

Cette relation de dominance, qui s'est construite du XVII^e siècle à nos jours, s'articule autour de plusieurs éléments, qui constituent un fil directeur que nous présentons de manière synthétique ci-dessous :

- la contrainte de l'idéologie progressiste ;
- l'ambivalence du projet civilisateur ;
- l'adhésion collective à une mondialisation du développement ;
- la force de la dominance en tant que système ;
- les discours, acteurs dans la relation de dominance.

4.1.2 La contrainte de l'idéologie progressiste

Qu'elle s'exerce en période coloniale, ou dans le cadre post-colonial, à partir des indépendances, la relation de dominance qui s'est établie entre la France et l'Afrique, est inscrite dans des contextes politico-économiques qui ont pesé sur sa construction.

Le mercantilisme, puis le capitalisme et le libéralisme qui lui font suite, sont autant de phénomènes économiques ancrés dans une histoire politique, qui ont bouleversé les équilibres mondiaux et ont concouru au développement de l'Europe à partir du XVII^e siècle. Ces phénomènes historiques sont l'expression d'une certaine vision économique du monde qui traverse l'histoire occidentale et par effet de dominance, l'histoire des relations franco-africaines. Cette vision économique du monde accorde à la richesse matérielle et, par conséquent, à l'accumulation des biens une valeur idéologique dominante.

Dans un contexte de plus en plus dominé par l'économie, de plus en plus mondialisé, l'accroissement des échanges commerciaux a contraint les États européens à regarder hors des frontières nationales, que ce soit par le commerce triangulaire, par la colonisation ou par la mondialisation libérale¹. L'idéologie progressiste, qui a poussé l'État français à occuper et à exploiter des territoires en Afrique et à soumettre les populations, par la force militaire, au service du commerce extérieur de la France, s'est muée en contrainte de développement à l'échelle mondiale.

1. Voir § 3.5.2.5 page 165.

4.1.3 L'ambivalence du projet civilisateur

Par l'expansion coloniale, la République entendait affirmer la grandeur de la France au regard des autres puissances concurrentes sur l'échiquier économique européen. Cet objectif, qui requerrait d'imposer la civilisation française comme *la* civilisation et, par conséquent, de la répandre de par le monde, justifie le devoir de civilisation des peuples sauvages, lui-même légitimé par la démonstration scientifique d'un retard de *civilisation*. Ces peuples primitifs, la République rêve de les rendre Mêmes par l'assimilation régénératrice, mais elle s'emploie à les discriminer comme Autres en identifiant scientifiquement les différences raciales et en légalisant des inégalités civiques. L'assimilation par le processus de civilisation, qui se donne pour idéal le modèle de civilisation française, se trouve confrontée, dans sa mise en pratique, à un conflit de valeurs : la théorie des races se heurte à celle du droit naturel. Le projet civilisateur colonial trouve dans cette ambivalence sa raison d'être et ses propres limites.

4.1.4 L'adhésion collective à une mondialisation du développement

Avec les indépendances, l'arrêt de la domination coloniale ne permet plus d'exercer les pratiques civilisatrices ; dans le même temps, *mutatis mutandis*, les valeurs idéologiques d'un « Progrès » tout puissant sont remises en question et les dénominations correspondantes *la Civilisation* et, dans une certaine mesure, *le Progrès*, employées de manière absolue, tombent en désuétude. L'entrée en scène d'une nouvelle puissance mondiale dominante, les États-Unis, qui introduisent la notion de *développement* comme valeur idéologique, permet aux valeurs progressistes de se reformuler. Le contexte généralisé de la mondialisation libérale impose aux États la nécessité de toujours plus de croissance et de développement économique : *le développement* ou l'idée d'un état de bien-être universel devient un mot d'ordre international repris par tous les pays adhérents à cette idéologie dominante sur la scène internationale.

4.1.5 La force du système de dominance

La relation de dominance franco-africaine trouve, dans cette nouvelle idéologie, des modalités de renouvellement : la domination de la France sur un certain nombre de pays africains s'est transformée à partir des indépendances en une « influence » (militaire, culturelle et économique) sur les pays indépendants bénéficiaires de l'aide au développement, qu'ils aient été colonies françaises ou non. Une dépendance mutuelle s'établit, au-delà des indépendances et de la souveraineté des États africains, qui sont soumis eux-aussi au *diktat* du développement. Dans cette relation de dominance, le concept de développement, bien que mondialisé, est calqué sur le modèle de développement occidental qui occupe le pôle dominant du système. Alors que, pendant la période coloniale, le progrès était entendu comme le vecteur de la civilisation, dans la période post-coloniale, c'est le développement qui prend le relais comme processus vers un état de « développement humain » revendiqué par tous. Développement

dont les critères appartiennent au pôle dominant, qui se voit confirmé dans son rôle de guide. Cette compétence propre au « génie français », qui avait pu être nommée « la mission civilisatrice » de la France, est reformulée dans les politiques de développement, qui ont pour objet de conduire les États africains vers un niveau de bien-être conforme aux *requisits* des institutions internationales, elles-mêmes sous influence des valeurs d'outre-atlantique.

Avec la dimension mondialisée de l'aide au développement, le système échappe au seul pouvoir dominant de la France. Cependant, l'ancienneté des relations franco-africaines rend difficile la désolidarisation des deux termes et la France se fait le héraut du développement auprès des pays africains, qui restent liés à l'ancien colonisateur, notamment par la francophonie dont les États africains sont les fervents défenseurs. C'est cette solidarité — voulue et/ou subie — qui constitue la force de la dominance comme système.

La relation de dominance entre la France et l'Afrique, qui s'est tissée au fil de l'Histoire, est une relation particulière faite d'ambivalences. Les deux membres du système se trouvent pris dans une « double contrainte » ou « double bind » (double lien) qui produit une injonction paradoxale : les membres de la relation sont dans l'obligation et dans l'impossibilité de réponse à la double injonction à laquelle ils sont soumis. Elle conduit à un modèle de communication en cercle vicieux qui produit deux types de relations possibles :

- une relation de « symétrie » : dans laquelle les États souverains, égaux, d'un point de vue du droit international peuvent être conduits à rendre la violence par la violence par exemple ;
- une relation de « complémentarité », dans laquelle « les partenaires s'enfoncent de plus en plus dans des rôles de domination/soumission » [Bateson dans WINKIN 1981, p. 29].

La transhistoricité des liens entre la France et les États africains favorise la permanence d'une dominance, alors même que la situation politique a changé.

4.2 Les discours, acteurs dans la relation de dominance

La dominance s'exerce par des actes, des faits, des pratiques qui modifient la vie économique et sociale des populations, telles que les pratiques esclavagistes, le travail forcé, les affrontements militaires ou encore les constructions d'ouvrages (ponts, chemin de fer...). Mais, avant leur mise en œuvre, la raison d'être de ces pratiques et les modalités de leur exécution ont été débattues, puis avalisées comme des pratiques socialement et politiquement acceptables par un certain nombre d'actes institutionnels :

- des réglemens : le Code noir, le Régime de l'indigénat ;
- des traités de commerce : le Régime de l'Exclusif ou *Pacte colonial* ;
- des déclarations : discours de Brazzaville¹ ;
- des conventions : Accords de Coopération, Conventions de Lomé ;
- des résolutions : ONU ;

1. Voir § 2.5.1 page 84.

— etc.

Ces textes institutionnels qui accompagnent les pratiques sont des actes discursifs qui jouent un rôle dans la relation de dominance¹ : il y a « interdépendance de la face langagière et de la face pratique » [ACHARD 1995, p. 84].

Les documents d'archives qui nous restituent *a posteriori* ces textes institutionnels sont eux-mêmes des discours — textes écrits, visuels ou sonores — sur des faits de la réalité tels que les scripteurs (ou locuteurs) qui les ont vécus les ont mis en discours. Ces actes discursifs suscitent des débats, des articles de presse, des essais, des œuvres artistiques et littéraires, c'est-à-dire d'autres discours, qui participent à la construction des savoirs sur les pratiques coloniales et post-coloniales :

Le discours de l'histoire fait partie de l'histoire. [ACHARD 1989, p. 834]

Nous n'avons pu effectuer le pointage des éléments factuels — événements ou pratiques, qui ont marqué la construction d'une dominance franco-africaine — que par le biais des discours qui les enregistrent, les relatent, les contestent : ceux des chercheurs (historiens, anthropologues) qui ont construit leurs savoirs à partir des recherches qu'ils ont menés sur les archives, auxquels il conviendrait d'ajouter les discours littéraires des romanciers et poètes qui ont écrit sur ces événements et qui contribuent à la production des savoirs. Qu'il s'agisse des relations franco-africaines pendant la période coloniale ou pendant la post-coloniale, nous n'avons pas accès aux pratiques relationnelles elles-mêmes qui appartiennent au passé ou à l'ailleurs, mais aux discours sur ces relations, qui à la fois en donnent témoignage et dans le même temps les construisent ou les re-construisent (et parfois les déconstruisent).

Nous avons observé qu'un même ensemble d'événements réels, comme la traite négrière, avait donné lieu de la part des chercheurs à des interprétations fort différentes. De la même façon, les faits appartenant au passé de l'époque coloniale peuvent donner lieu à des discours contradictoires : que le discours émane d'Olivier Le Cour Grandmaison et coloniser c'est « exterminer », selon le titre de son ouvrage *Coloniser. Exterminer* et il conclut :

Nous n'avons pas fini de prendre la mesure de la terrible fécondité de cette histoire et de ses conséquences désastreuses pour le siècle des « extrêmes » et des génocides. Il n'aurait pas été ce qu'il fut sans le « siècle de fer » et de sang imposé par les Européens aux « races inférieures » d'Afrique et d'ailleurs.

[LE COUR GRANDMAISON 2005, p. 343]

A *contrario* qu'il émane de Bernard Lugan et le point de vue s'inverse :

En Afrique noire, l'époque coloniale apparaît donc avec le recul du temps comme une époque relativement heureuse pour les Africains : une colonisation terrienne numériquement insignifiante, [...]; des fonctionnaires expatriés généralement passionnés par leur métier et amoureux de l'Afrique; [...] l'ordre et la paix garantis par l'administrateur; [...]

[LUGAN 1991, p. 9]

1. Voir § 7.2.3.3 page 315.

Les exemples de ce type sont légion qui montrent que des points de vue divergents s'expriment sur une même réalité historique : la colonisation française en Afrique. Des exemples du même type pourraient illustrer ce phénomène dans les discours antagoniques sur le développement.

Les points de vue opposés sur un même faisceau de faits, dont ils évaluent différemment la portée et les conséquences, construisent des objets de discours : « la civilisation des peuples sauvages », « le sous-développement », « les bienfaits de la présence française en Afrique »... Des faits existent ou ont existé : la France a colonisé, elle a exercé son influence militaire, religieuse, éducative, elle a œuvré pour l'expansion de sa civilisation..., mais ces faits sont inextricables des discours qui, en amont, ont participé à leur mise en œuvre et en aval, contribuent à les reconstruire. Les notions de progrès, de développement n'existent pas en tant que telles ; ces notions (ces idéologies) ne sont que des constructions de discours, produites et reproduites par la répétition, la contestation, la reformulation. Le discours n'est pas qu'un événement, mais est un effet constructeur d'événement [CONEIN *et al.* 1981a, p. 201] :

Le problème posé est celui de la production du réel ou de l'histoire par les discours. [CONEIN *et al.* 1981a, p. 202]

Cette capacité de construire des objets, qui donne aux discours une dimension d'acte, fait d'eux, non seulement des paroles qui s'envolent, mais des actes, qui préservent un ordre de la dominance tout en en reformulant les termes. Ce sont ces actes discursifs, qui constituent l'objet de notre recherche.

4.3 Le point de vue et l'objet

Comment repérer les processus discursifs de recomposition des discours ?

Quelles sont les modalités qui permettent l'adaptation au changement statutaire des termes de la dominance ?

Comment les discours gèrent-ils la permanence d'une structure discursive garante de la dominance ?

Cette permanence est-elle inscrite dans un « ordre du discours¹ » ?

Peut-on parler de dominance « discursive » ?

Comment se manifestent les « effets » de mémoire et à travers eux, quel rôle joue l'implicite du discours dans le fonctionnement et la régulation des rapports de dominance ?

Quels marqueurs linguistiques permettent de réguler ces rapports de dominance ?

L'analyse des processus discursifs de la dominance permet-elle d'aborder le fonctionnement de l'idéologie ?

Analyser le *comment* ? des recompositions discursives et leurs effets pose le problème du lieu d'analyse. Où se placer pour mener à bien cette analyse ? Le point de vue au sens premier du terme est capital dans cette démarche et détermine l'objet de l'analyse.

1. FOUCAULT 1971.

Nous sommes confrontée à des textes, multiformes, offrant de nombreux points de vue d'analyse, qui, de près ou de loin, apportent des éléments de réponse aux questions que nous nous posons. Les premiers points de vue que nous portons sur ces textes bavards sont relatifs à ce qui nous concerne le plus directement et nous intéresse. Ces points de vue permettent-ils de constituer notre objet de recherche dans cette thèse ? Sont-ils à même de répondre aux questions posées ?

Observons-les.

Les discours sont des récits, des témoignages, des documents monuments, qui inspirent d'emblée le respect et captent l'attention. Ils nous donnent à lire et à comprendre des visions du monde. Le contenu des textes est émouvant, attristant, affligeant, oppressant, révoltant, mais l'émotion n'est pas notre objet, ni même le contenu du texte qui le suscite. En tant qu'individu et citoyenne française, ce que dit le discours, son sens, nous intéresse, mais ce n'est pas notre objet de recherche ; c'est le mode de production du texte en tant que discours, qui lui donne son sens, qui est notre objet.

Chaque texte est un tout en soi, mais il ne nous intéresse que dans sa relation aux autres textes qui le bordent, qu'il appelle et qui lui répondent. C'est le mode de fonctionnement des discours entre eux qui est notre objet.

Les textes qui traitent de la colonisation et du développement sont des textes argumentatifs : ils défendent ou rejettent une cause, souvent avec beaucoup de brio. Chaque texte déploie une stratégie discursive de type rhétorique, mise en œuvre par un énonciateur qui donne à son énonciation une visée pragmatique. Pourtant, le fonctionnement argumentatif des textes ne constitue pas l'objet de notre recherche. Il ne s'agit pas pour nous de savoir ce qu'un énonciateur X à un moment T a voulu communiquer à un destinataire Y pour obtenir Z. Ce qui nous constitue notre objet n'est pas là et échappe, dans une certaine mesure, à l'énonciateur lui-même qui, bien qu'il se croit maître de ses mots, est soumis à des pratiques discursives, dont il ne possède pas le total contrôle et qui le dépassent. Il n'a pas conscience de répéter, de reformuler, d'*être parlé*. Ce n'est pas sa capacité de conviction, qui est notre objet, mais « ce » qui commande sa plume et qui donne à un grand nombre de discours de la même période, de périodes différentes, parfois fort éloignées dans le temps, des moules argumentatifs similaires et des arguments parfois singulièrement identiques.

Les textes sont des manuscrits, des tracts, des articles de presse, des entretiens retranscrits par la presse... Couchés sur le papier, les mots n'ont pas l'air d'être vivants et pourtant ils sont des traces d'actes, actes de rapport social, actes de construction du sens social. Ils ne disent pas seulement le monde, ils le font et le défont. Les rapports sociaux sont construits par des discours et mis en œuvre dans le réel. Les discours participent à l'exercice de la dominance. C'est cette capacité des discours à construire un ordre du monde inégal, qui est notre objet. C'est la performativité du discours, sa capacité à *faire*, sa dimension d'acte, dans l'exercice de la dominance, que nous avons nommée la « dominance discursive », dont nous souhaitons analyser les modalités d'action et leurs transformations dans le cadre de la problématique des relations franco-africaines.

Modes de production et reproduction des discours, idéologie qui ordonne le discours, dans les deux sens du verbe *ordonner*, capacité à agir dans la relation et sur le monde, fonctionnement discursif, sont différentes facettes de notre objet : l'analyse des modalités d'un fonctionnement discursif de la dominance à l'œuvre dans le passage des pratiques discursives coloniales autour de la notion de progrès civilisateur à un nouveau type de pratiques dans le cadre post-colonial, autour de celles de développement.

L'analyse du discours que nous entreprenons n'est pas une analyse textuelle, elle court de discours en discours. Le lieu de l'analyse se situe entre les textes. Ce sont les fils discursifs tendus et distendus entre les textes que nous aimerions suivre, afin de démonter les processus de fonctionnement de ce filage discursif, qui fait que tous les discours sur une même réalité apparaissent reliés.

Cet objet, ce n'est pas le texte, ni les textes, mais l'inter-discours, qui relie ces discours entre eux et qui fait d'eux un seul et même discours ininterrompu : une formation discursive.

4.4 Les phénomènes discursifs de la recomposition d'une dominance

4.4.1 Les modalités de transformations

Dans ce flot ininterrompu de discours, existe-t-il une rupture analysable en termes discursifs, qui marque le passage des pratiques coloniales à d'autres pratiques, de coopération, d'aide, de partenariat ?

Le moment des indépendances nous était apparu, en première approche, comme un moment crucial, propice à une (illusoire) possible « capture » du processus discursif de passage d'une formation discursive à une autre. La relation de dominance coloniale se dénoue et simultanément une autre relation se renoue : la relation coloniale prend fin, soldée par la signature des indépendances et une nouvelle relation se met en place avec la coopération et l'aide au développement. Les deux ensembles de discours, délimités arbitrairement par l'avènement des indépendances, peuvent apparaître *a priori* comme deux formations discursives différentes, si l'on prend en considération les conditions historiques de production des discours : l'une est produite dans le contexte colonial, l'autre dans celui des indépendances. Le moment du changement serait à considérer comme un seuil de passage. L'analyse des discours lexicographiques et la lecture naïve des textes d'archives nous ont rapidement montré qu'il n'en était rien et qu'en tout état de cause, la problématique était beaucoup plus complexe. Le processus d'indépendance ne s'est pas fait en un jour, les pratiques coloniales se sont transformées avec le temps et l'Histoire. D'autres événements ont joué le rôle d'embrayeur dans les transformations : l'entrée en scène des États-Unis, les deux guerres mondiales, qui ont affaibli l'image de la France aux yeux des colonisés, l'émergence de générations d'Africains formés par la France (intellectuels et hommes politiques) et capables de s'opposer à elle sur un même pied.

Plutôt que de rupture, il conviendrait de parler de transition puisque le dit « moment » paraît insaisissable. En effet, quand on croit l'avoir repéré, d'autres discours nous montrent l'existence d'un fil discursif qui permet de remonter plus loin ou ailleurs. Le cas du nom *développement* est particulièrement producteur de ce type de « filage » discursif : ce n'est pas un néologisme et quand il apparaît dans les discours éponymes, à partir de la fin des années cinquante, il a déjà une vie discursive, dans les discours de Condorcet et de Guizot qui associent un certain nombre de notions : *progrès*, *civilisation*, *développement*. Jules Ferry, l'artisan de la colonisation, était aussi ministre de l'Instruction civique (comme Guizot), et à ce titre, les œuvres de Condorcet, notamment sur l'organisation de l'Instruction publique, ont été une source d'inspiration pour lui et il a certainement lu l'*Esquisse*. La filiation idéologique, qui s'établit par le biais de l'instruction, ne s'arrête sans doute pas là. L'humanisme des Lumières est une matrice idéologique pour le projet colonial, qui reformule les idées de progrès de l'esprit humain et de civilisation entendue alors comme une quête de perfectionnement absolu.

Le démêlage des fils discursifs, qui nouent une relation de dominance entre la France et l'Afrique, n'est pas réalisable dans sa totalité, mais nous formons le projet de repérer un certain nombre de processus à l'œuvre dans ce tissage discursif, qui fait tenir ensemble des idées *a priori* paradoxales (la colonisation, c'est-à-dire la domination et l'égalité en vertu d'un droit naturel par exemple) et coexister des discours opposés, mais produits dans des conditions similaires et avec les mêmes matériaux linguistiques.

4.4.2 Les fils discursifs des catégorisations nominales

Vouloir embrasser l'ensemble de la problématique est une chimère, qui illustre probablement la naïveté du chercheur encore « jeune » dans l'exercice de sa pratique. Cependant, c'est la visée de recherche qui est ainsi donnée, comme un horizon vers lequel se dirige le regard, à jamais accessible, car plus l'on se rapproche, plus il s'éloigne. Pourtant dans le cadre d'une thèse, il convient d'essayer de se donner des objets tangibles qui permettent d'espérer une moisson de résultats.

Analyser la recomposition des discours au gré des « soubresauts » de l'Histoire est un bien trop vaste projet ; le phénomène de recomposition est en effet analysable à travers des objets linguistiques variés et il nous faut l'appréhender par la circonscription d'un objet linguistique précis, saisissable avec les outils de l'analyse du discours et dont l'on puisse suivre les transformations au fil des discours.

Les discours ont la capacité de construire, reconstruire ou déconstruire le monde dont ils parlent en nommant les acteurs pareillement ou différemment, tout en rendant compte de la permanence d'une relation de dominance construite avec l'histoire.

Les dénominations, *colonisation*, *progrès*, *civilisation*, *développement* sont elles-mêmes des « discours miniaturisés » [RÉMI-GIRAUD 2003, p. 126], qui « stockent » les savoirs. L'actualisation de ces noms chargés de mémoire discursif

sive a une dimension d'acte¹ qui produit du sens : le choix nominatif organise le monde en distribuant des places dans un système. L'actualisation du nom *civilisation* dans le discours colonial d'un Ferry ou d'un Leroy-Beaulieu, celle de *développement* dans le discours de Truman apparaissent comme des configurations du monde par l'acte d' « interpellation des acteurs locuteurs à des places catégorisées » [ACHARD 1995, p. 84].

Nous nous recentrons sur le phénomène de la recomposition des catégories nominales à travers les praxèmes récurrents de ces discours, *civilisation*, *progrès* et *développement*, autour desquels se construisent des « notions » au sens culioliien² ; ces valeurs abstraites d'ordre idéologique ont leurs instances représentatives, à partir desquelles sont catégorisés les Autres, dans le système tel qu'il a été figuré dans le tableau 3.3 page 175 : stéréotypés dans les discours coloniaux ou sous-évalués dans les discours du développement.

C'est la construction de ce découpage du monde à partir de notions structurant les discours que nous analyserons dans les textes du corpus et nous essaierons de repérer comment ce découpage se recompose en préservant l'ordre de la dominance ; comment l'ordre du discours reconduit en le reformulant l'ordre de la dominance. Les modalités de construction des différentes catégories en lien avec les notions idéologiques et leurs reformulations constitueront nos objets discursifs d'analyse de la construction, de la transformation et de la pérennisation d'une pratique de dominance discursive, actrice dans les relations franco-africaines. Nous considérerons ces modalités à la fois comme des phénomènes linguistiques de recomposition des discours et comme des actes qui exercent leur efficace dans le champ socio-politique. Ce n'est pas la dimension textuelle des discours qui intéresse notre recherche, mais la dimension d'acte des discours, qui fait d'eux des pratiques discursives agissantes avec et sur les autres pratiques. Nous n'avons malheureusement pas accès à ces pratiques, mais aux textes d'encre et de papier. L'analyse du discours a pour fonction de reconstruire l'épaisseur du discours, aplati par le matériau textuel confiné dans les cartons poussiéreux des archives.

4.5 La construction du corpus

La problématique de recherche requiert la collecte d'un ensemble de textes constitués en *corpus*, c'est-à-dire de « données servant de base à la description et à l'analyse d'un phénomène » [BEACCO 2002, p. 148]. La validité des résultats de la recherche repose en bonne partie sur le choix du corpus et, pour le chercheur, la constitution du corpus pose des problèmes épistémologiques³, en lien avec la question du statut de la notion de formation discursive et des problèmes qu'elle pose aux analystes de discours.

Notre corpus d'étude, construit à partir de la problématique de recherche, rassemble un ensemble de textes qui permettent d'analyser les modalités des fonctionnements discursifs de la recomposition discursive.

1. Voir § 7.2.3.1 page 309.

2. Sur la notion de Culioli, voir § 3.1.1 page 102.

3. Ces problèmes épistémologiques sont exposés au § 6.4.2 page 276.

4.5.1 La méthodologie

Le corpus est un corpus « construit ». Il est construit parce que des choix ont été opérés parmi la masse des textes existants. Nous n'avons pas privilégié la clôture du corpus afin de pouvoir intégrer des textes manifestement inter-reliés, comme ceux de Rousseau et de Condorcet, ou de l'anthropologue Péron, qui ne sont pas des discours coloniaux. Plutôt que de constituer une monographie de discours coloniaux, nous avons fait nôtre une méthode « généalogique », à l'instar de Guilhaumou :

Il abandonne l'homogénéisation des données en référence à des conditions de production au profit d'une pluralité de séries archivistiques (administratives, économiques, politiques, etc.) qu'il n'est plus possible d'envisager exhaustivement. Comme le but est de repérer des ruptures et des discontinuités, le corpus constitué par l'accumulation de formes voisines d'énoncés laisse place à « l'énoncé d'archive [qui] est d'abord appréhendé dans sa rareté, au moment où il émerge dans l'événement, affirmant par là-même sa valeur d'acte configurant l'événement ». (Guilhaumou, 1998, p.16).

[BRANCA-ROSOFF 2002b, p. 152]

Ainsi, à côté des textes du corpus « Afrique », la « quête de la traçabilité des mots et des dire » [MOIRAND 2004, p. 17] a fait apparaître des textes, qui ne répondent pas aux repères de sélection ci-après, mais qui sont incontestablement reliés aux autres textes. Ils peuvent ne pas traiter de l'Afrique, ni même de la colonisation, mais ils exercent un pouvoir sur d'autres discours, parce qu'ils font autorité¹, ou parce qu'ils émanent de « grands hommes » (Victor Hugo par exemple), ou encore parce qu'ils ont bénéficié d'une grande diffusion : ce sont des textes philosophiques (Rousseau, Condorcet), des textes de loi (Constitutions, Résolutions de l'ONU), des textes littéraires, des manuels scolaires. Ce ne sont que quelques textes parmi tous ceux qui « gravitent » autour des autres textes du corpus « Afrique », soit en amont, comme les textes des Lumières, soit en aval, comme les manuels scolaires.

Notre choix de textes résulte de l'observation du terrain, c'est-à-dire des archives. Les recherches aux archives ont été conduites de manière simultanée avec l'élaboration de l'état des savoirs à partir :

- des discours de chercheurs, spécialistes du domaine franco-africain : historiens, sociologues, anthropologues ;
- des discours lexicographiques et encyclopédiques.

Ces analyses préalables, dont est issue la problématique de recherche, ont permis de baliser le champ de collecte des documents d'archives.

Seul le corpus d'archives peut être considéré comme un corpus de terrain, c'est le seul également qui a fait l'objet d'une analyse du discours. Les deux autres groupes de documents constituent des observatoires préalables.

1. Parmi eux, certains ont la capacité d'être ce que Maingueneau a nommé des « discours constituants » (voir § 7.1.3.4 page 295).

Notre premier et principal terrain d'observation d'archives a été les Archives d'Outre-mer à Aix-en-Provence (C.A.O.M.¹), où nous avons passé de nombreuses semaines, pendant les années de la thèse, à visiter des cartons d'archives de l'Afrique occidentale, du Soudan français, du Sénégal et dépendances, ainsi que d'autres cartons de « Généralités ». Lors d'un colloque à Bamako, nous avons également visité les Archives nationales du Mali, où nous y avons principalement trouvé des compléments de la thématique transsaharienne.

La collecte des documents d'archives s'est révélée très fructueuse. Il n'était cependant pas possible de saisir tous les textes, qui, pour la plupart dans la période coloniale, sont inédits, non numérisés. Nombre de textes sous forme de photos numériques attendent encore leur retranscription en format texte. Les contraintes des archives et de la transcription ont constitué des limites au choix des textes. La période post-coloniale a présenté d'autres difficultés. En effet, les documents de la période des indépendances ne sont pas encore consultables, car trop récents, ils ne sont pas rendus disponibles. Plus connus, que les textes d'archives, les textes du corpus complémentaire ont été collectés par le biais du PEB ou sur les sites internet des archives des différents ministères.

Les résultats des visites des cartons se sont révélés « improbables ». Dès les premières visites des premiers cartons, la lecture des textes a rapidement montré des phénomènes de régularité.

Les régularités observées étaient de plusieurs sortes :

- de genre discursif : la particularité commune à tous ces discours est leur caractère programmatique, que ce soit des projets d'expansion coloniale, d'exploitation économique, des projets de pénétration territoriale, par la force militaire, par le train ou par le télégraphe (la domination par les machines et la technique), des programmes de développement, etc. ;
- de thématique : celle du transsaharien est rapidement apparue comme très proluxe, répétitive et par conséquent, incontournable. Cette idée d'une mise en réseau ferroviaire des possessions du continent africain par la « pénétration » saharienne, qui sera reprise, après les indépendances, sous la forme d'une route transsaharienne, a donné lieu à de nombreuses prises de position et de récits de défense et d'illustration du bien fondé de ces « machines civilisatrices » pour le progrès et la colonisation² :

Le Progrès semblait avoir à sa portée tous les espaces.

[PEYRÉ 1943, p. 39]

Ces textes souvent argumentatifs, voire propagandistes, débattent des retombées économiques et civilisatrices et de la faisabilité technique du

1. Le Centre des archives d'outre-mer conserve les archives de l'histoire coloniale française et de la présence française en Algérie. Elles sont classées en deux grands ensembles au passé administratif et archivistique différent :

- les archives des ministères qui furent chargés du XVII^e siècle au XX^e siècle des colonies françaises ;
- les archives transférées des anciennes colonies et de l'Algérie au moment des indépendances entre 1954 et 1962 à l'exclusion des archives de gestion restées dans les pays concernés (Présentation du CAOM).

2. Voir § 12.3.1 page 495.

projet : différents tracés sont envisagés, mais tous doivent « pénétrer » le Sahara, non conquis et domaine des Touaregs.

- de récurrence discursive d'items lexicaux : notamment ceux de *civilisation*, *barbarie*, *sauvages*, *pénétration*, *pacification*, etc.

Dans un deuxième temps, le site internet « Gallica » de la Bibliothèque Nationale de France nous a offert de nouveaux textes, recherchés à partir des noms d'auteurs recueillis au CAOM et de mots-clefs issus des premières collectes.

Les textes ont pour la plupart été frappés. De nombreux textes très anciens étaient écrits à la plume, sur parchemin, ou bien étaient des ouvrages inédits, ou encore des imprimés en mauvais état. La frappe a eu lieu aux Archives ou à la maison, à partir de copies réalisées au CAOM, lorsque cela était permis, ou à partir de clichés numériques pris sur place.

4.5.2 Des repères lexicaux et temporels

La recomposition discursive s'opère sur une échelle temporelle, qu'il faut traverser pour identifier des phénomènes, repérer des indices de modification qui préfigurent des infléchissements ou d'éventuelles « ruptures ». À partir des découvertes des récurrences lexicales et des recherches parallèles sur l'état des savoirs, nous avons choisi de remonter le fil des discours jusqu'à la période de formation des notions, qui construisent la matrice discursive des discours coloniaux. Cette période correspond aux prémises de la construction d'une relation de dominance particulière entre la France et l'Afrique : le commerce triangulaire et la traite négrière.

Les premiers textes sont des relations de voyage du XVIII^e siècle, qui montrent la situation discursive avant l'expansion coloniale du XIX^e siècle et avant même que le praxème *civilisation* ait fait son entrée dans les discours. Certains textes de la période très récente des vingt dernières années ont été ajoutés, en raison des « effets » de mémoire (court et long terme) qu'ils permettent de pointer.

Les textes constituant le corpus sont ordonnés par chronologie. La majorité des textes se regroupent dans la période de la deuxième moitié du XIX^e siècle et dans celle des décolonisations : c'est la période de la III^e République à celles des décennies cinquante et soixante. Le groupe de textes transsahariens n'excède pas la période des années 80, car il n'a pas été possible de collecter des textes sur le projet contemporain de route transsaharienne, qui aurait nécessité des recherches d'archives en Algérie. Cette perspective est en projet dans le cadre d'un programme de recherche franco-algérien¹.

4.5.3 Des repères géographiques

L'aire géographique sur laquelle porte la recherche est centrée sur le Mali actuel. Cependant cette aire a du être élargie pour différentes raisons.

Avant l'existence des États africains et avant même l'expansion coloniale, l'Afrique représentait, pour l'Europe, des territoires inconnus à découvrir et

1. Tensions et dynamiques de l'interdiscours franco-algérien, 1918-1954.

surtout à conquérir et à exploiter. Les discours peuvent traiter de l’Afrique en général, comme terrain d’expansion, ou de l’intérieur de l’Afrique à « pénétrer », à « pacifier », à « civiliser ». Ils couvrent parfois une région naturelle, comme le Sahara¹.

Sur la période de temps très vaste, couvrant plus de deux siècles, les territoires africains ont subi de nombreuses recompositions administratives : le Mali actuel, qui a été nommé le Soudan français à partir de 1920, était préalablement partie de la la colonie du Haut-Sénégal-Niger, elle-même partie de l’Afrique Occidentale française, à partir de 1904. Si l’on remonte antérieurement à la période de la conquête, qui a eu lieu entre 1880 et 1899, il n’est question que de « territoires soudanais », que la France, qui ne possédait plus en Afrique que le « Sénégal et dépendances », se voit attribuer, en compensation de ses pertes de la guerre de 1870, à la Conférence Africaine de Berlin (1884-1885). Sans parler du regroupement avec le Sénégal à la période des indépendances (Fédération du Mali).

Très rapidement, les recherches d’investigation menées au CAOM ont fait apparaître des textes qui ont élargi la perspective territoriale, notamment les textes sur le transsaharien. Au XVIII^e siècle, la France possédait très peu de territoires africains, la question d’en acquérir à partir des comptoirs existants était abordée à titre de projet d’expansion et la question de l’abolition de l’esclavage en Haïti notamment y était largement évoquée. Nous avons conservé ces textes dans le corpus car ils font état de premières configurations discursives intégratives et mettent en évidence la contradiction entre principes égalitaires de la République et colonisation, sur laquelle s’est construite la dominance française en Afrique.

4.5.4 La nécessaire et impossible clôture du corpus

La quête du corpus est une aventure, c’est une course au trésor. C’est une traque, qui n’a pas de répit : il reste toujours des discours à découvrir !

Le corpus représentatif d’un ensemble de pratiques discursives n’a de limites que celles posées par le chercheur, car en effet, tout discours résonne d’autres discours et le processus en amont comme en aval est sans fin :

Tout discours transverse inscrit lui-même d’autres discours transverses et ainsi à l’infini, et aucun traitement informatique de corpus ne peut venir à bout de cette épaisseur dialogique qui s’est déposée en couches sémantiques successives dans les mots, les énoncés et les discours, et qui peut même anticiper des discours ultérieurs : il donc faut accepter cette impossible clôture du corpus (et donc sa non-exhaustivité constitutive). [MOIRAND 2004, p. 16-17]

Le corpus doit être représentatif en nombre et en variété de phénomènes observables et permettre de repérer des récurrences. Au-delà d’un certain nombre de textes, le texte supplémentaire n’apprend plus rien de nouveau.

1. Nous avons déjà rencontré cette question lors de la construction de notre corpus de DEA : constitué de versions différentes de l’épopée mandingue, elle ne couvrait pas une aire géographique mais une aire culturelle et linguistique, l’aire mandingue (les auteurs étaient maliens, guinéens.).

L'addiction au corpus, que je qualifierai de *maladie du corpus*¹, dont nous avons subi les affres et joui des plaisirs, a des effets secondaires. Outre le fait qu'elle met le chercheur au défi de clore le corpus et la recherche par la même occasion, il a un immense inconvénient qui est l'attachement sentimental à l'objet de recherche, avec pour corollaire un investissement démesuré non dénué d'idéologie. Et c'est précisément elle que nous cherchons à cerner. Des textes, aux discours, aux pratiques, aux idéologies, à l'idéologie. C'est cet enchaînement d'objets qui doit être analysés scientifiquement (avec science et conscience), d'un point de vue linguistique et discursif dans une perspective d'analyse du discours.

1. Que nous avons peut-être contractée sur l'injonction de Foucault : « Il faut pouvoir tout lire, connaître toutes les institutions et toutes les pratiques » [FOUCAULT 1994a, p. 521].

Deuxième partie

Le cheminement théorique
vers les analyses de discours

Introduction

Analyser l'archéologie de la dominance discursive dans les relations de la France avec l'Afrique occidentale, à travers la circulation des notions et des discours qui les construisent, constitue le projet ambitieux de notre thèse. Nous l'abordons par le biais des processus de recomposition des discours du progrès civilisateur, de la période coloniale française en Afrique occidentale aux discours post-coloniaux du développement dans un contexte international élargi.

Notre problématique qui s'ancre dans un contexte socio-historique, économique et politique se situe de fait dans l'interdisciplinarité, mais notre objet scientifique, la recomposition discursive des catégories sociales et géopolitiques, dans le cadre d'une thèse de sciences du langage, sera appréhendé en termes linguistiques et discursifs.

Le titre de la thèse « Des rhétoriques coloniales à celles du développement » n'actualise pas le terme de *discours*, qui est repris seulement sous une forme adjectivale « archéologie *discursive* d'une dominance ». Le terme *rhétoriques* apporte l'idée d'une pratique sociale de l'usage de la parole dans un cadre politique et idéologique¹, *la* rhétorique. Par métonymie, *une* rhétorique, c'est « un tout orchestral [...] un ensemble logico-discursif ou stratégique-langagier [...] » [MOLINIÉ 1992, p. 6]. Les discours, qui sont l'objet de notre analyse, sont des discours argumentatifs, cependant, comme nous l'avons déjà montré au § 4.3 page 183, ce n'est pas l'aspect rhétorique qui constituera notre objet d'analyse, mais l'ensemble discursif qui forme une rhétorique, c'est-à-dire un ensemble de pratiques discursives communes à un ensemble de textes.

Dans cette seconde partie, nous aborderons l'objet d'analyse lui-même, complexe, qui est composé à la fois des discours qui forment des ensembles cohérents —, mais pas nécessairement homogènes — et des pratiques discursives ou non qui les accompagnent et qu'ils produisent. C'est cet objet complexe que nous souhaitons circonscrire, pour définir le niveau d'analyse requis et en déterminer les modalités. Cet objectif se réalisera comme un cheminement dans la jungle des approches qui s'intéressent au discours, dont nous évaluerons la pertinence pour notre cadre d'analyse particulier.

Le terme *cheminement*, qui figure dans le titre de la partie, nous sied, en tant qu'il est relié à la notion de *méthode*, dont l'étymon grec signifie le « chemin » [Largeault dans EU 2000]. Avant d'analyser les corpus de textes, nous devons au préalable faire notre chemin, tracer notre route, construire une

1. Ce cadre a été brossé en partie 1.

méthode *ad hoc*, qui permette de répondre au mieux à la problématique¹ posée. Le chemin n'est pas tracé d'avance, il n'existe pas de méthode prête à l'emploi pour le type d'analyse que nous visons ; c'est pourquoi nous visiterons plusieurs approches théoriques, qui nous semblent pouvoir participer à la modélisation d'une méthodologie adaptée à notre objet.

L'« aventure théorique », selon l'expression althussérienne, n'est pas sans écueil et, si nous ne pouvons pas dire comme Herbert / Pêcheux que « l'accès à l'objet est obtenu par des chemins non encore frayés », en revanche, nous pouvons assumer l'assertion selon laquelle « les faux pas ne sont pas exclus » [Herbert 1966 cité par MALDIDIER 1990b, p. 7].



Le chemin s'engage à partir des questions les plus générales et les plus triviales qui se sont posées à nous, quand nous avons ouvert ce chantier, jusqu'à la formulation d'une hypothèse d'analyse de la problématique, que les analyses de discours auront en charge de valider et d'amender.

Nous nous fraierons ainsi un chemin dans la foulée de grandes approches théoriques qui ont laissé leurs marques dans le paysage de l'analyse du discours contemporaine, bien que certaines d'entre elles soient laissées pour dépassées : l'archéologie de M. Foucault, la théorie du discours initiée par M. Pêcheux, la sociologie du langage de P. Achard, la linguistique praxématique fondée par R. Lafont, le dialogisme de M. Bakhtine, la théorie des opérations énonciatives d'A. Culioli. Ces différentes approches ne sont pas cloisonnées, d'autant que leurs apports majeurs — à nos yeux — pour la linguistique contemporaine sont alimentés par les productions plus récentes des différents analystes du discours, moteurs de la recherche actuelle. Nous ferons apparaître, au fil de notre cheminement, les seuls aspects qui nous paraissent pertinents dans le cadre de notre recherche. Ce chemin qui s'ouvre se présente donc comme un parcours de quête et d'enquête qui dessine un appareil théorique et méthodologique au fil de sa construction (parfois dans sa laborieuse gestation). Nous aimerions faire nôtre la méthode empirique revendiquée par Foucault à propos de *l'Archéologie du Savoir* :

Je n'ai pas de méthode que j'appliquerais de la même façon à des domaines différents. Au contraire, je dirais que c'est un même champ d'objets, un domaine d'objets que j'essaie d'isoler en utilisant des instruments que je trouve ou que je forge, au moment même où je suis en train de faire ma recherche, mais sans privilégier du tout le problème de la méthode.

[Dits et écrits III dans FOUCAULT 1997, p. 260]

La route, qui se construit chemin faisant, est parsemée d'apartés, qui commentent ou illustrent des phénomènes linguistiques et discursifs, par des remarques ou des exemplifications qui nous sont apparues pertinentes pour notre problématique. Les exemples sont des énoncés extraits du corpus, qui, tels des petits cailloux blancs, contribuent à l'élaboration d'une méthodologie appropriée à notre objet.

 Ces apartés sont signalés dans le texte par une typographie différente. 

1. voir § 4 page 177.

Dans un premier chapitre, nous essaierons de clarifier le cadre qui sera le nôtre dans l'entreprise d'analyse, celui de l'analyse du discours, qui nous renvoie à la définition de l'objet de la discipline nommée *analyse du discours*, aux questions liées à sa délimitation disciplinaire. Ce parcours nous amènera à conduire une réflexion théorique sur la localisation de notre objet d'analyse.

Nous commencerons par nous positionner à l'égard du champ de l'analyse de contenu, puis après avoir mis à plat les questionnements que suscite l'analyse du discours, nous investirons l'objet *discours* tel qu'il est abordé dans différents champs et son plus proche équivalent ou substituant, le *texte*. Ce qui nous amènera à la notion de *contexte* qui joue un rôle capital dans la différenciation des champs disciplinaires en linguistique et qui a un effet de problématisation en analyse du discours.

Dans un second chapitre, nous aborderons plus spécifiquement l'analyse du discours avec la notion de *formation discursive*, à partir des travaux de Foucault et de Pêcheux, mais aussi ceux de Bakhtine et des linguistes contemporains qui ont retravaillé cette notion.

Dans un troisième chapitre, nous envisagerons comment l'analyse du discours peut aborder l'articulation des pratiques discursives et des pratiques sociales, dans une perspective réaliste et la dimension d'acte des discours : la portée sociale des actes discursifs, avec la notion de registre discursif. La formation discursive est structurée autour de processus, tels que la reprise et la reformulation d'éléments préconstruits dans l'interdiscours et l'organisation intradiscursive autour de repères énonciatifs, qui ont une valeur d'actes.

Enfin dans un dernier chapitre, seront abordés les unités discursives sur lesquelles portent les analyses de corpus : les catégories nominales qui se construisent à partir des notions de civilisation, de progrès et de développement. La catégorisation des noms abstraits et des noms concrets nous permettra de montrer l'unité et la diversité de la classe nominale et ses spécificités en termes de prédictivité. Le phénomène de la catégorisation est ensuite abordé à partir des différentes théories qui se sont saisies de la question : types ou prototypes et stéréotypes.

Chapitre 5

Enquête *du* discours

Introduction

Le projet d'une analyse du passage *des* discours coloniaux aux discours du développement, dans le cadre d'un champ disciplinaire nommé « analyse *du* discours », impose d'interroger l'usage du terme même de *discours*.

Qu'est-ce que « le » discours qui ne s'approche qu'à travers « des » discours qui se présentent à nous sous la matérialité de *textes* ?

Aborder la singularité du discours à travers la pluralité des discours requiert d'accéder à des textes, c'est-à-dire à « une forme de communication par le discours » [LAFONT et GARDES-MADRAY 1976, p. 9]. Ce questionnement peut apparaître comme une forme aiguë de « brachycérophilie » ; pourtant on peut souvent observer un flottement dénommatif qui révèle un flou théorique, surtout chez les apprentis-chercheurs, mais pas seulement. En réalité le problème posé est d'ordre épistémologique, car du positionnement à l'égard de ces objets découle un certain type d'analyse. Analyse du sens (du contenu textuel) ou analyse du processus de production du sens (du fonctionnement des discours) : analyse textuelle ou analyse du (des) discours. Ce sont par conséquent ces questions que nous souhaitons aborder dans ce chapitre, questions qui ne nous paraissent pas superflues, mais nécessaires pour le balisage d'un champ préalable à l'analyse.

5.1 Analyse du discours *versus* analyse de contenu

L'analyse de contenu constitue la tentation et la chausse-trappe qui guettent l'analyste d'une problématique telle que la nôtre. Non pas que ses apports soient négligeables, mais elle ne satisfait pas nos objectifs. Il ne s'agit pas pour nous d'analyser *ce* que disent les textes, mais *comment* ils le disent. Il nous convient donc, pour parer à cet écueil, de différencier l'analyse du discours de l'analyse de contenu, autant en terme de résultats que l'un et l'autre permettent d'obtenir que de méthodologie d'analyse.

5.1.1 L'analyse de contenu

Les textes nous apparaissent, de prime abord, sous les aspects des narrations et des événements qu'ils relatent, sur les relations franco-africaines de la période coloniale à celle du développement, sur l'Autre, sur *nous*. Dès la première lecture, le texte nous capture : somme d'informations dont certaines sans nul doute originales, grands auteurs, illustres inconnus, manuscrits sur parchemins, discours dont certains ont changé la face du monde, d'autres la vie quotidienne de milliers d'êtres humains..., le contenu textuel occupe le devant de la scène. La rencontre avec les textes est une interaction dont nous ne sortons pas indemne. Que faire de ce que nous dit le texte ? Sur un tel sujet, l'analyse du contenu textuel ne peut pas être hors de propos et pourtant elle ne peut remplir à elle seule les objectifs que nous nous sommes assignée. Au lieu de l'écartier d'un revers de plume, nous proposons un bref excursus en analyse du contenu.

5.1.1.1 Les origines

Antérieure à l'analyse du discours, « qui s'est en partie construite en opposition à elle » [BONNAFOUS 2002, p. 39], l'analyse de contenu est une des techniques qui a sans doute le mieux renouvelé l'héritage millénaire de l'analyse des textes. Héritière des approches interprétatives, l'analyse de contenu est souvent simplement assimilée à la compréhension des textes pour laquelle on construit des grilles de lecture.

C'est d'abord une technique utilisée dans le champ des sciences humaines ; comme elles, elle est relativement récente : elle s'est constituée aux États-Unis, dans la première moitié du XX^e siècle, pour répondre aux besoins de l'analyse sociologique de la communication et des médias.

Cependant, la pratique de l'analyse des textes existe depuis l'Antiquité, notamment avec la logique, la rhétorique, la grammaire et l'herméneutique.

L'*herméneutique* est la discipline qui dérive de l'analyse critique des textes sacrés ou l'exégèse des textes anciens à caractère religieux, notamment des écritures saintes ; c'est l'art d'interpréter les textes qui nécessitent une explication (textes littéraires, historiques, juridiques) :

Appelons herméneutique l'ensemble des connaissances et des techniques qui permettent de faire parler les signes et de découvrir leur sens.

[FOUCAULT 1966, p. 44]

Rhétorique et *logique* entraînent, avec la *grammaire*, dans le trivium des disciplines scolaires fondamentales.

La logique, par la production des preuves, est l'art du discours vrai, une manière de cautionner la certitude d'un discours. La démonstration de sa scientificité est garantie par la règle dont l'archétype est le calcul mathématique.

La *rhétorique*, l'art du discours persuasif, est une *techné* au sens grec du terme, un art oratoire, l'art du pouvoir que l'on acquiert par la parole, mais c'est aussi une réflexion sur le discours, une « science du langage », avec l'analyse de ses phénomènes (figures de rhétorique) et ses traités de rhétorique ; en ce

sens, comme l'affirme Barthes [1985, p. 90], la rhétorique est un métalangage, c'est-à-dire un discours sur le discours ; ce qui est somme toute le propre de tout discours :

Dès qu'on parle, on parle de sa parole. [Ducrot 1980¹]

La grammaire, art du discours correct, est un instrument pour la compréhension des textes, l'exégèse des textes sacrés, afin d'y déceler le sens vrai dont ils sont supposés être les dépositaires. La recherche du sens essentiel déposé dans les textes, qui postule un sens unique, est une démarche autoritaire, qui faisait dire à Barthes :

Mais la langue, comme performance de tout langage, n'est ni réactionnaire, ni progressiste ; elle est tout simplement : fasciste ; car le fascisme, ce n'est pas d'empêcher de dire, c'est d'obliger à dire. [BARTHES 1978, p. 14]

Avec la Renaissance, puis avec les Lumières et l'apparition de la raison, la grammaire devient rationnelle et la langue est pensée comme une pensée logique.

Avec la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal [1660], dont le projet était de décrire des lois qui valent pour toutes les langues particulières, afin de remonter au niveau des principes universels, à l'universalité de la raison qui fonde la diversité des langues et les usages particuliers dont ils découlent, on suppose que les langues ont toutes un fondement commun, celui de la communication entre les hommes et que cette communication, s'opérant par la parole, a pour fonction de refléter la pensée logique. On retrouve cette idée dans toutes les productions et mises en ordre de la science de cette époque. Les règles de la grammaire ne sont donc pas normatives, mais sont la condition même d'existence de la langue. La grammaire est à la fois art de parler et ensemble des principes fondant cet art. C'est la pensée rationnelle qui pose les bases des sciences du langage jusqu'à l'apparition des fondements de la linguistique au XIX^e siècle.

Ces pratiques anciennes d'analyse et de compréhension des textes constituent le terreau culturel commun dans lequel s'originent l'analyse de contenu comme l'analyse du discours. Ce sont les orientations théoriques et les objectifs que ces deux types d'analyses vont prendre qui les différencient fondamentalement : l'analyse de contenu étant mise au service de la compréhension des textes et, à travers eux, des réalités dont ils traitent, pendant que l'analyse du discours se destine à la matérialité discursive elle-même et à ses effets sur les réalités mondaines.

5.1.1.2 Les procédures de l'analyse : l'approche « traditionnelle »

« L'analyse du contenu sert à analyser des textes » [HENRY et MOSCOVICI 1968, p. 36]. Pour autant, ce qu'elle cherche à analyser ne concerne pas le texte² lui-même, mais le référent qui constitue l'objet du texte, que l'analyse

1. *Les mots du discours* cité dans MAINGUENEAU 1997, p. 145.

2. Voir § 5.3.3 page 217.

soit historique, sociologique ou même stylistique. C'est ce qui amène Henry et Moscovici à avancer que « ce qu'on cherche à caractériser ce sont les conditions de production et non les textes eux-mêmes » [HENRY et MOSCOVICI 1968, p. 37].

L'analyse du référent s'effectue à partir de l'interface textuelle. Elle se focalise sur une des questions de la grille de Quintilien le rhéteur¹ qui, dans les douze livres de son programme complet d'éducation, *De institutione oratoria*² (92-94), enseigne la manière de mettre en cause le texte en le soumettant aux questions. Si l'ensemble des questions posées au texte composent une grille complète d'analyse, l'une d'elles concerne plus précisément ce que l'on dénomme le contenu :

Quid? : Quoi? Qu'est-ce qui est dit?

L'analyse du contenu distingue quatre moments dans son déroulement : la pré-analyse, la catégorisation, le codage et le comptage, l'interprétation [ROBERT et BOUILLAGUET 1997, p. 26].

La pré-analyse, aussi appelée « analyse flottante », qu'Henry et Moscovici qualifient de « sauvage » ou d'« intuitive », se concrétise par la définition du corpus. La catégorisation a pour objet d'« appliquer aux textes retenus un traitement permettant d'accéder à une signification non immédiatement visible [...] qui [...] n'en dénature pas le contenu initial, mais répond également aux questions de la problématique » [ROBERT et BOUILLAGUET 1997, p. 28].

La catégorisation en analyse de contenu permet d'ordonner le contenu sémantique global du texte en catégories thématiques qui constituent des unités permettant ensuite de coder et de compter.

La phase finale d'interprétation des résultats consiste « à inférer, c'est-à-dire à accomplir une opération logique par laquelle on tire d'une ou plusieurs propositions une ou des conséquences qui en résultent nécessairement » [ROBERT et BOUILLAGUET 1997, p. 33].

Au final, l'analyse de contenu est une technique qui consiste à examiner, classer, compter et interpréter des « éléments constitutifs qui ne sont pas totalement accessibles à la lecture naïve » [ROBERT et BOUILLAGUET 1997, p. 4].

5.1.1.3 La critique de l'analyse de contenu

L'analyse de contenu cherche à interpréter le sens contenu dans les textes. C'est un outil d'analyse qui « ne peut être défini qu'opératoirement à partir d'un objectif » [ACHARD 1989, p. 12]. Elle ne repose pas sur des présupposés théoriques :

C'est un instrument analytique sans ambitions, sinon sans fondements, théoriques. [HENRY et MOSCOVICI 1968, p. 36]

Henry et Moscovici pointent le problème fondamental de l'analyse de contenu, qui est de considérer de manière indépendante le plan des conditions

1. Quintilien (30-96), fils de rhéteur, avocat et précepteur des neveux de l'empereur Domitien.

2. *Sur la formation de l'orateur.*

de production ou plan vertical — qui s’attache à reconstituer le champ des déterminations des textes — et le plan horizontal des textes — qui s’intéresse à l’organisation interne des textes :

En l’absence de définition autonome de la structuration de ces deux plans et de leurs rapports, on aboutit à une impasse méthodologique et théorique.
[1968, p. 37]

Par ailleurs, l’analyse du contenu qui cherche à étudier « les productions discursives en regardant leur sens » [ACHARD 1989, p. 12] repose sur « la transparence relative du discours » [HENRY et MOSCOVICI 1968, p. 18] et « sur la concordance entre les représentations de l’analyste et celles du producteur et des récepteurs du texte » [HENRY et MOSCOVICI 1968, p. 12]. La quête du sens repose en effet sur la croyance en une adéquation parfaite entre référent et discours ou entre la chose dont on parle et ce qui en est dit. Cette dimension représentationnelle du discours est un leurre qui s’appuie sur l’illusion de la « correspondance de la carte avec le territoire » [ACHARD 1989, p. 199]. C’est la théorie du reflet qui a été développée sur ces bases et contre laquelle l’analyse du discours s’inscrit en faux :

Si pour une analyse de contenu les textes sont en quelque sorte transparents aux situations psycho-sociologiques dont ils sont censés être le reflet, pour une analyse du discours il faut prendre acte de « l’opacité » de l’activité discursive, qui constitue elle aussi une réalité sociale, qui a un rôle constructeur et n’est pas un simple reflet d’une situation muette placée à l’extérieur.
[MAINGUENEAU 1997, p. 14]

Les objectifs de l’analyse du contenu et de l’analyse du discours divergent :

Il y a toujours un écart entre ces deux dimensions, disons entre « ce qu’on croit qu’un mot veut dire » et « la façon dont il fonctionne effectivement ». La première dimension est, si l’on veut, celle du contenu. Elle ne me paraît pas objectivement accessible, on est amené à se reposer sur l’intuition pour en parler.
[HENRY et MOSCOVICI 1968, p. 12]

5.1.1.4 Les apports dérivés de l’analyse linguistique

Depuis les années 60-70, la méthode de l’analyse de contenu s’est enrichie des développements de la linguistique — de l’analyse du discours — et de l’informatique. Au-delà de la catégorisation en thèmes, l’analyse s’appuie sur la recherche des contraintes syntaxiques. Selon Achard, ce type d’analyse de contenu syntaxique rétablirait la continuité entre le fait de langue et le fait de contenu [ACHARD 1989, p. 253]. À partir de la distinction opérée par Henry et Moscovici entre les deux faces de l’analyse de contenu, plan horizontal et plan vertical, Achard proposait qu’un certain nombre de points soient précisés afin de pouvoir insérer l’analyse de contenu dans une problématique théorique :

- la structure propre au plan vertical, « l’organisation des « conditions de production » du texte, c’est-à-dire des conditions dans lesquelles s’exercent les contraintes externes qui pèsent sur lui » ;

- l'existence d'une théorie sémantique, afin de « pouvoir établir le contenu comme articulation des significations sur des systèmes extra-linguistiques » [ACHARD 1989, p. 257], systèmes tels que la philosophie ou la sociologie, qui peuvent relever de faits de langue, mais être hors de la langue analysée ;
- une théorie de l'articulation des systèmes sur la langue, en sachant que certains systèmes externes à la langue sont tout à la fois organisés par et organisateurs de la langue¹.

À l'issue de cette brève présentation de l'analyse de contenu, nous retiendrons, pour notre propre démarche d'analyse, que, si une part d'analyse de contenu ne peut être complètement évitée dans des problématiques qui interrogent les événements socio-historiques, nous devons rester vigilante à ne pas nous laisser entraîner dans la circularité de la vérification d'intuitions par l'interprétation des thèmes de discours. L'objet, propre à l'analyse de contenu dite traditionnelle, ne peut pas être le nôtre. Le référent que l'analyse de contenu appréhende comme l'objet du texte et son analyse n'est pas notre propos, mais plutôt celui des disciplines historiques, qui s'intéressent aux événements eux-mêmes.

Si l'analyse de contenu permet d'identifier et d'interpréter des thèmes, elle néglige un aspect essentiel de la production du sens, à savoir le fonctionnement du discours. Si « la dimension langagière intervient [...] dans les processus sociaux » [ACHARD 1989, p. 257], ce n'est pas seulement par la force du contenu sémantique des thèmes discursifs ou objets de discours, mais c'est par l'organisation énonciative qui les sous-tend. Le but de cette recherche de thèse n'est pas de comprendre ce que disent les textes sur le processus de domination, mais comment les discours y participent, ce que les discours *font*. Le sens des discours n'émane pas seulement d'un contenu, mais de la capacité qu'ont les discours ancrés dans des situations de modifier ces situations : le sens du discours ne sera alors autre que la modification de la situation.

Ce faisant, nous quittons le champ de l'analyse de contenu pour investir celui de l'analyse du discours qui intègre l'articulation des deux plans, notamment par la prise en considération des « rapports formels qui doivent exister indépendamment du contenu » [ACHARD 1989, p. 199] et de la « primauté de l'interdiscours » [MAINGUENEAU 1997, p. 26].

5.1.2 L'analyse du discours : en quête de son objet

Si l'analyse de contenu se révèle d'évidence insuffisante pour répondre à notre visée d'analyse, pour autant la perspective d'analyse du discours n'en apparaît pas immédiatement lumineuse. Le terme lui-même est ambigu : il nomme à la fois un champ disciplinaire de la linguistique au sens large et une méthode d'analyse, qui se distingue de l'analyse de contenu comme de la linguistique de la langue, tout en maintenant des liens étroits et parfois ambigus avec elles.

1. Comme Benveniste le montre, dans les *Problèmes de linguistique générale*, ch. VI, avec le rôle joué par la structure de la langue grecque sur la philosophie aristotélicienne [ACHARD 1989, p. 257].

5.1.2.1 La genèse d'une discipline

L'acte de nomination « analyse du discours » est attribué à Z. S. Harris [1952] — *discourse analysis* —, mais il semble que l'analyse du discours (ci-après AD), dans l'approche qui a été dénommée « école française¹ », ait émergé, dans les années 60, de la « convergence de courants récents et du renouvellement de pratiques d'études des textes très anciennes² » [MAINGUENEAU 2002b, p. 41], notamment la rhétorique antique dont Teun Van Dijk considère qu'elle est le prolongement [MAINGUENEAU 2005, p. 65].

Les chercheurs qui ont influé de près ou de loin sur la constitution de l'AD sont issus d'autres disciplines : l'anthropologie (Hymes, Gumperz), la sociologie (Garkinkel, Sacks, Goffman), la philosophie (Foucault, Pêcheux), l'histoire (Robin, Guilhaumou), ce qui fait dire à Guilhaumou que l'analyse du discours s'est constituée « aux marges des disciplines » [GUILHAUMOU 2005, p. 95] ; il convient toutefois de relever que ces chercheurs se sont tous consacrés, bien que de manière différente, à ce que nous pouvons nommer, dans un sens large, le rôle social du langage. De cette « hybridité » constitutive il résulte qu'il est difficile aujourd'hui de « rapporter l'analyse du discours à un fondateur connu » [MAINGUENEAU 2005, p. 65].

En outre, l'AD, dès ses débuts, s'est scindée en plusieurs lieux autour de méthodologies différentes : le département de linguistique de Paris X-Nanterre sous la direction de Jean Dubois, le centre de lexicométrie politique de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud autour de Maurice Tournier et enfin l'Analyse Automatique du Discours (AAD) autour de Michel Pêcheux, au laboratoire de Psychologie Sociale de l'Université Paris VII. Saint-Cloud et l'AAD avaient en commun l'usage de l'informatique, à des fins différentes cependant, l'une au service de l'analyse du lexique politique, l'autre à la recherche des processus idéologiques à l'œuvre dans les discours [MAINGUENEAU 1997, p. 18] ; Dubois reprend et prolonge les apports de la linguistique harrissienne.

Les conditions socio-historiques de l'émergence de l'analyse du discours en France méritent d'être mentionnées, puisqu'il s'agit de la période des années 1960-70, c'est-à-dire dans le brassage intellectuel et politique de mai 68³. Cependant, les différents courants de l'analyse du discours mobiliseront ce contexte de manière différente. Pour sa part, l'AAD se positionnera dans le sillage du matérialisme historique marxiste et de l'althussérisme, qui constitueront ses fondements théoriques, ainsi que dans celui de l'expérience analytique et intellectuelle de l'École freudienne de Paris (1964-1980), fondée par J. Lacan. Elle donne au terme *analyse* de l'analyse du discours une résonance psychanalytique, qui s'estompera progressivement avec le temps.

L'analyse du discours se constitue, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, au firmament du structuralisme : la linguistique est la discipline pilote des

1. L'acte de nomination « École française d'analyse du discours » aurait été réalisé dans l'après-coup par les analystes du discours qui ont assuré la relève de la discipline, mais « l'étiquette » n'aurait pas été le fait de Pêcheux lui-même et des théoriciens fondateurs de la discipline, selon Courtine 2003 cité par PAVEAU et ROSIER 2005, p. 3.

2. Celles-là mêmes que nous mentionnions à propos de l'analyse de contenu.

3. *L'archéologie du savoir* de Foucault et *l'Analyse Automatique du Discours* de Pêcheux paraissent tous deux en 1969.

sciences humaines, grâce principalement aux apports de la phonologie, que l'anthropologie exploite et développe avec profit, notamment C. Lévi-Strauss (*Anthropologie structurale*, 1958), alors que B. Pottier (1963) et A. J. Greimas (1966) appliquent à la sémantique les modèles structuraux qui ont montré leur opérativité en phonologie. L'analyse du discours s'inscrit dans cette « idéologie » structuraliste qu'elle ne récuse pas, tout en concevant un objet d'étude, le discours constitué de discours qui le traversent et le constituent. Le champ disciplinaire hétérogène de l'analyse du discours qui émerge alors ouvre des perspectives nouvelles à la discipline de rattachement, la linguistique, encore repliée sur son objet de prédilection, la langue.

5.1.2.2 Un champ d'analyse transdisciplinaire

« Quel objet pour l'analyse du discours ? » s'interrogeaient Courtine et Marandin [1981, p. 21-33] au colloque de Paris X-Nanterre qui a donné lieu au recueil *Matérialités discursives*. L'objet de l'analyse du discours, qui « se cherchait dans la tension entre l'histoire et la langue » [MALDIDIER 1986, p. 59] a parfois fait considérer la discipline, « inquiète de son objet », comme « hybride, bancale, faite bien souvent de compromis incertains ; promesse peut-être d'une articulation manquée, compromettante pour le « pur linguiste », personnage dont le rapport au discours se règle du côté de la phobie, décevante pour l'historien, las d'attendre et de ne rien voir venir » [MALDIDIER 1986, p. 12] :

Cette ex-discipline pilote des sciences humaines se retrouverait dans l'armoire aux accessoires de l'historien sous l'étiquette « sciences auxiliaires ».

[GUILHAUMOU 1984, p. 39]

Si la linguistique reconnaît tardivement l'existence de la dimension discursive, se pose aujourd'hui, comme hier, la question du champ de l'analyse du discours :

- discipline linguistique à part entière ? Appartenant aux *sciences du langage* pour employer un terme plus moderne, bien que trop général et contesté¹ ? La question divise les chercheurs et deux écoles s'affrontent : la première tend à ouvrir le champ d'analyse qui était le sien lors de sa fondation en reconnaissant une diminution de sa portée critique [MAINGUENEAU 2002a, p. 45], alors que la deuxième considère que « la perpétuation du champ de l'analyse de discours passe en permanence par une interrogation historique et épistémologique » [GUILHAUMOU 2005, p. 96] ;
- champ d'analyse transdisciplinaire ? « Aucune science humaine ne peut s'approfondir sans rencontrer le langage [...] » [ACHARD 1989, p. 83], c'est pourquoi différentes disciplines des sciences humaines mobilisent l'analyse du discours comme outil au service de leurs objets d'étude, et

1. « Il est clair que si on définit la linguistique comme la science du langage (on l'a souvent écrit), la proposition n'a pas de sens, dans la mesure où il existe différentes sortes de recherches possibles sur le langage en tant qu'activité. [...] en bref, le langage n'est pas un thème propre à la linguistique. Si l'on pluralise, (sciences du langage), on ne fait que repousser le problème » [CULIOLI 1987, p. 11].

l'analyse du discours, à la croisée des sciences humaines et sociales — linguistique, histoire, sociologie, anthropologie, psychologie sociale —, trouve son positionnement scientifique dans la transdisciplinarité, avec tous les espoirs, mais aussi les écueils et les enjeux qu'un positionnement dans ce type de champ induit ; ce que Maingueneau résume dans l'« introduction » de l'ouvrage issu de sa thèse d'État en linguistique :

Ainsi vouée à être un carrefour, l'analyse du discours ne peut que décevoir ceux pour qui la pureté d'une discipline se mesure à son degré de fermeture ; lieu de confrontation par excellence, elle suscite inévitablement des interrogations de part et d'autre : le linguiste se demandera s'il est toujours possible de procéder à une étude du sens sans prendre en compte les forces à l'œuvre dans l'Histoire, ou si l'incompréhension réciproque qui est à la base de la relation polémique est réellement une dimension étrangère au fonctionnement « normal » de l'échange linguistique ; quant à l'historien, il peut difficilement ne pas se demander si tout son savoir, événementiel, sociologique ou économique, le dispense de recourir à une approche des textes moins immédiate que celle qu'il pratique habituellement.

Condamnée à déstabiliser les frontières établies par le découpage institutionnel du savoir, l'analyse du discours est de ce fait condamnée aussi à réussir, c'est-à-dire à énoncer quelque chose de nouveau ou à valider de manière intéressante ce qui a été démontré ailleurs ; faute de quoi elle tombe dans l'insignifiance, réduite au statut de « gadget » méthodologique ; autant dire qu'à chaque fois c'est un nouveau pari !

[MAINGUENEAU 1983, p. 11-12]

Maingueneau fait référence ici au découpage institutionnel qui s'est opéré à partir du XVII^e siècle et qui n'a fait que replier les chercheurs dans leurs spécialisations disciplinaires et dont le résultat se fait ressentir aujourd'hui à travers une recherche d'inversion de tendances dont témoignent les projets de programmes de recherches pluri- ou interdisciplinaires :

Il est vraisemblable que l'usage peu contrôlé du label « analyse du discours » résulte pour une part de l'écart de plus en plus grand qui se creuse entre l'inertie des découpages institutionnels du savoir hérités du XIX^e siècle et la réalité de la recherche actuelle qui les ignore.

[MAINGUENEAU 2005, p. 64]

Définir l'analyse du discours requiert l'identification d'un objet scientifique, objet qui ne peut pas se résumer à l'objet *discours*. L'analyse du discours, si l'on admet son champ dans la transdisciplinarité, discipline que Bakhtine nommait la « translinguistique¹ », se trouve alors confrontée à la question de la définition et de la délimitation de son objet d'étude, *le discours*, *les discours* ? Si l'analyse du discours ne peut se réduire à « la discipline qui étudie le discours » [MAINGUENEAU 1991, p. 10], « [...] ni à l'analyse linguistique d'un texte ni à une analyse sociologique du discours » [2002, p. 43], se pose simultanément, pour le chercheur, la question du niveau d'analyse qui, débordant les clôtures du texte,

1. Sur la translinguistique de Bakhtine, voir § 6.1.1 page 233.

se place dans la transversalité des textes insérés dans des pratiques elles-mêmes ancrées dans des contextes. Une telle ambition, qui est nécessairement celle de cette thèse, n'est pas sans risques : elle a comme revers la confusion des genres, une généralisation excessive et, conséquemment, la perte de pertinence des analyses.

L'objet d'analyse nommé *discours*, qui, avec son « s » final a la capacité de désigner aussi bien un élément singulier qu'une pluralité, est loin d'être concrètement circonscriptible « d'un coup d'un seul » et requiert un arrêt exploratoire qui nous montre que, d'abord écarté avec la parole saussurienne au profit de la langue, il est revenu au centre de plusieurs courants linguistiques qui le problématisent différemment et qui confèrent au terme *discours* une instabilité sémantique.

5.1.2.3 L'instabilité du terme *discours*

Qu'est-ce que le discours ? Cette question était l'une des « questions initiales » posées au colloque *Matérialités discursives*¹ :

Le discours : déchet de la langue des linguistes, ou horizon au-delà de la phrase ?
[CONEIN *et al.* 1979, p. 11]

Le sens du terme *discours* varie selon les écoles et les courants théoriques qui le mobilisent et de nombreux chercheurs en sciences du langage en font usage, en lui donnant davantage une « valeur » (au sens saussurien) qu'une définition à proprement parler, c'est-à-dire par différence avec un autre terme, son contraire ou son équivalent, de sorte qu'une définition consensuelle peut difficilement être produite sauf à en réduire considérablement le champ.

Maingueneau identifie ainsi sept emplois différenciés du terme :

- Discours 1 : équivalent de la « parole » de l'opposition saussurienne « langue » / « parole », c'est-à-dire toute occurrence verbale ;
- Discours 2 : unité de dimension supérieure à la phrase, équivalent de *texte* ;
- Discours 3 : dans une perspective énonciative ou pragmatique l'emploi de *discours* plutôt que d'*énoncé* permet d'insister sur le caractère dynamique de l'énonciation, sur la relation qu'elle établit entre les partenaires de l'échange, sur son inscription dans un contexte ;
- Discours 4 : par une spécialisation de la valeur 3, *discours* désigne la conversation, l'interaction orale, considérée comme le type d'énonciation fondamental ;
- Discours 5 : une opposition entre *langue* et *discours* permet de distinguer les valeurs qu'une unité linguistique possède virtuellement, hors contexte, et celles qu'elle acquiert à travers son usage effectif. On dira par exemple que la néologie lexicale est un phénomène de *discours* qui peut se fixer dans la *langue* ;
- Discours 6 : on utilise parfois *discours* pour désigner le système sous-jacent à un ensemble d'énoncés tenus à partir d'une certaine position sociale ou idéologique. Ainsi parle-t-on de « discours féministe », de « discours administratif », de « discours de l'école », etc. ;
- Discours 7 : en France depuis les années 1960 on recourt parfois à une opposition entre *énoncé* et *discours*, ainsi formulée :

1. Voir § 5.1.2.2 page 206.

L'énoncé c'est la suite de phrases émises entre deux blancs sémantiques, deux arrêts de la communication ; le discours c'est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne. Ainsi un regard jeté sur un texte du point de vue de sa structuration en langue en fait un énoncé ; une étude linguistique des conditions de production de ce texte en fera un discours. [Guespin, 1971]

Cette valeur tranche sur les autres par le fait qu'elle définit le discours en terme de *point de vue* du chercheur sur les productions langagières.

[MAINGUENEAU 1997, p. 10]

Dans la définition « sept », Maingueneau pointe ici deux paramètres qui conditionnent la production du sens du terme *discours* et plus largement celle du type d'analyse opérée à partir de cet objet : les notions de *point de vue* et de *productions*. La notion de point de vue du chercheur est bien connue depuis que Saussure l'a mobilisée pour répondre à la question de l'objet de la linguistique :

Bien que l'objet précède le point de vue, on dirait que c'est le point de vue qui crée l'objet, et d'ailleurs rien ne nous dit d'avance que l'une de ces manières de considérer le fait en question soit antérieure ou supérieure aux autres.

[SAUSSURE 1995, p. 23]

Le terme de *production*, dans le syntagme employé par Maingueneau « productions langagières », pose l'objet d'étude comme résultat d'un acte de production du langage. C'est bien là que semble se situer les divergences entre les positionnements épistémologiques des uns et des autres à l'égard de l'objet d'une analyse, discursive pour certains, textuelle pour d'autres.

5.2 De la parole au discours

Nous aborderons l'objet *discours* à sa source depuis son émergence à partir de la dichotomie saussurienne langue *vs* parole, pour ensuite envisager le rôle de problématisation qu'a joué la notion de contexte dans la détermination des différents positionnements épistémologiques à l'égard du discours et/ou du texte. La manière de prendre en compte (ou non) une « extériorité¹ » constituante au texte, selon qu'elle se nomme *contexte*, *situation de communication*, *conditions de production*, détermine des champs disciplinaires différents : linguistique du discours, sémantique textuelle, analyse des interactions, analyse du discours et des modalités d'analyse différentes. À travers ce questionnement sur ce que l'usage du terme *discours* autorise ou au contraire contraint dans les autres champs, nous souhaitons valider l'ancrage de notre recherche dans le champ d'analyse du discours, mais aussi élargir la perspective parfois restreinte que donne l'adhésion à un champ disciplinaire. Face à cet objet *discours* qui apparaît abstrait, insaisissable et particulièrement difficile à définir, trop facilement repliable sur le texte — qui, en première approche, fait figure de

1. Nous guillemetons le terme d'« extériorité », car selon la conception que l'approche d'analyse se donne de l'activité discursive, le terme d'« extériorité » ne correspond plus au cadre épistémologique et devient pour le moins contestable.

matérialité plus concrète — nous éprouvons le besoin de nous positionner, en reconstruisant une figure du discours convenant à nos besoins d'analyse.

5.2.1 Le travail de la langue

Le TLFi donne l'emploi du nom *discours* en linguistique comme :

Actualisation du langage par un sujet parlant. Par métonymie, résultat de cette actualisation. Discours écrit, parlé.

Il est illustré par un extrait des *Éléments d'idéologie, Grammaire* de Destutt de Tracy, qui définit le discours comme « l'emploi d'un langage », langage lui-même défini comme « système de signes » :

Nous savons que tout système de signes est un langage : ajoutons maintenant que tout emploi d'un langage, toute émission de signes, est un discours ; et faisons que notre grammaire soit l'analyse de toutes les espèces de discours. Puisque tout discours est la manifestation de nos idées, c'est la connaissance parfaite de ces idées qui peut seule nous faire découvrir la véritable organisation du discours [...]. [Destutt de Tracy 1803 cité par TLFi]

Cette conception du discours n'est pas si éloignée de celle qui, selon Neveu, s'est développée à partir de la dichotomie *langue vs parole* du *Cours de linguistique générale* (ci-après *CLG*) :

Par opposition à la langue, le discours peut être défini comme la mise en œuvre effective par le locuteur d'un ensemble de signes socialement institués mis à sa disposition pour l'expression de sa pensée. [NEVEU 2004, p. 105]

Le terme *discours* apparaît de façon très minoritaire dans le *CLG*, au profit de celui de *parole*. Afin de « délimiter » et « définir » la linguistique [SAUSSURE 1995, p. 20], le Saussure du *CLG*, qui construit le premier objet scientifique de la linguistique dite moderne, distingue, parmi le donné brut « multiforme et hétéroclite » [1995, p. 25] de « toutes les manifestations du *langage*¹ humain » [1995, p. 20], la *langue*, un objet abstrait envisagé hors de tout contexte d'emploi, « système de signes distincts correspondants à des idées distinctes » [1995, p. 26], un code, « la partie sociale du langage, extérieure à l'individu » [1995, p. 31] qu'il oppose à la *parole*, « acte individuel de volonté et d'intelligence » [SAUSSURE 1995, p. 30], « accessoire et plus ou moins accidentel » [1995, p. 30], émanant de locuteurs particuliers aux prises avec des situations de communication toujours uniques.

Langage = langue + parole : c'est à partir de ce postulat qui accorde à la langue la place primordiale au sein des faits de langage que se positionne la linguistique post-saussurienne, soit en développant les principes du maître genevois, soit en s'y opposant, souvent en les amendant, notamment en instituant un autre ordre que celui de la langue, « l'ordre du discours » [FOUCAULT 1971].

1. Nous soulignons.

C'est à Guillaume que l'on doit, dans le manuscrit préalable à l'article qu'il rédige pour *Les études philosophiques*¹ [1958], la reformulation de l'opposition saussurienne *langue vs parole en langue vs discours* :

Pernicieux à la linguistique ont été la notion et le terme de *parole*. La célèbre formule saussurienne : langage = langue + parole postule implicitement la relation parler = discours, parole = discours, et pourrait en conséquence, s'écrire :

Langage = langue + parole (= discours),

le terme *parole* s'y éliminant de lui-même du fait qu'il est communément admis [...] que l'on peut parler autrement que par parole, par toute sorte de signes, par geste, par écrit. Le terme *parole* est éliminé, il reste :

langage = langue + discours. [...]

L'invention de signes choisis en vue de permettre à la langue de s'extérioriser est l'une des opérations constructives intervenantes dans la causation du langage.

[GUILLAUME 1969, p. 28]

En termes guillaumiens, le discours est assimilable au *dit*, mais « plus fréquemment, et dans un sens plus large, « discours » comprend à la fois le *dire* et le *dit*, en d'autres termes les opérations d'énonciation et leurs résultats, les énoncés » [JOLY et O'KELLY 1996, p. 132]. Le discours est « actuel » : « c'est le point précis où le virtuel passe au réel » [Guillaume cité par JOLY 1996a, p. 36]. Le passage du virtuel au réel passe par l'actuel, ou *actualisation*, qui est la « transition de la langue au discours » [BARBÉRIS, BRES et SIBLOT 1998, p. 24]. Cependant, cette opération n'est pas une simple articulation mécanique entre langue et discours. C'est une opération dynamique de mise en spectacle linguistique qui se réalise en trois degrés : liminairement ou *in posse*, moyennement ou *in fieri*, pleinement ou *in esse*, qui correspondent à autant d'étapes de saisie vers la pleine réalisation ou objectivation du réel². L'actualisation comporte une visée d'effet qui est pragmatique :

Engager une opération de discours, c'est de toute évidence vouloir agir, produire un effet sur quelqu'un. En l'absence d'une telle visée, pas de discours.

[Guillaume cité par JOLY et O'KELLY 1996, p. 132]

Il convient de relever qu'avant Guillaume, Saussure lui-même, « "l'autre Saussure", celui des manuscrits » [PUECH 2005, p. 93]³, envisageait le concept de processus langagier entre langue et discours. En effet, on sait aujourd'hui que la pensée de Saussure était loin d'être aussi catégorielle et que ce sont les éditeurs du *CLG*, rédigé à partir des notes de cours des étudiants, qui en ont divulgué une image quelque peu réductrice. La désormais célèbre « Note sur le discours » montre que le questionnement saussurien était orienté non seulement, vers la construction de la langue à partir de la parole (« glossogénie » en termes guillaumiens), mais aussi vers le fonctionnement du discours à partir de la langue (« praxéogénie »), en introduisant l'idée d' « action » entre langue et discours, absente dans le *CLG* :

1. Paru dans *Langage et science du langage* [1969].

2. La modélisation a été développée par Guillaume et reprise par Lafont.

3. Documents (textes et notes) découverts en 1996 et réunis par Bouquet et Engler sous le titre des *Écrits de linguistique générale*, 2002.

La langue n'est créée qu'en vue du discours, mais qu'est-ce qui sépare le discours de la langue, ou qu'est-ce qui, à un certain moment, permet de dire que *la langue entre en action comme discours*¹ ?

Des concepts variés sont là, prêts dans la langue, (c'est-à-dire revêtus d'une forme linguistique) tels que *bœuf, lac, ciel, fort, rouge, triste, cinq, fendre, voir*. À quel moment ou en vertu de quelle opération, de quel jeu qui s'établit entre eux, de quelles conditions, ces concepts formeront-ils le DISCOURS ?

[SAUSSURE 2002, p. 278]

Cette interrogation saussurienne, qui ouvre sur une possible dialectique (« action », « opération », « jeu ») entre langue et discours, pourrait faire écho au concept d'« opération », cher à Guillaume², désignant le mouvement dynamique ou « cinétisme » à l'œuvre dans le système. Mais sans franchir un pas que les *Écrits de linguistique générale* ne permettent pas de franchir, ce questionnement place « l'autre Saussure » dans la lignée des scientifiques, qui interrogent le « travail » de la langue.

5.2.2 L'énonciation

Avec Benveniste [1966], le discours, réduit à la dimension phrastique, acquiert un statut en linguistique. Bien que la linguistique de Benveniste témoigne d'un point de vue ouvert sur le « travail de la langue », comme en atteste l'extrait suivant, qui ouvre des possibles passerelles avec le *dialogisme* de M. Bakhtine, Benveniste n'empruntera pas cette voie, pour se consacrer aux formes énonciatives :

La notion de sémantique nous introduit au domaine de la langue en emploi et en action ; nous voyons cette fois dans la langue sa fonction de médiatrice entre l'homme et l'homme, entre l'homme et le monde, entre l'esprit et les choses, transmettant l'information, communiquant l'expérience, imposant l'adhésion, suscitant la réponse, implorant, contraignant ; bref organisant toute la vie des hommes.

[BENVENISTE 1974, p. 224-225]

L'auteur des *Problèmes de linguistique générale* différencie la parole et le discours. La parole a, chez ce linguiste, des résonances psychanalytiques d'« activité verbale » [1966, p. 78], elle est un acte individuel d'oralisation, de verbalisation. Elle constitue les « moyens » [de la méthode analytique] [Lacan cité par BENVENISTE 1966, p. 77], dont le « domaine » est le « discours concret en tant que réalité trans-individuelle du sujet » [1966, même p.]. Ainsi, à la suite de Lacan, Benveniste différencie dans le langage les moyens (la parole) et le domaine (le discours). La parole est première et « expression de la subjectivité » [BENVENISTE 1966, p. 78] :

En première instance, nous rencontrons l'univers de la parole, qui est celui de la subjectivité.

[BENVENISTE 1966, p. 77]

C'est par la parole que le discours « actualisé en phrases » [1966, p. 131] est représentation de soi, message vers l'autre et instrument d'action [1966,

1. Souligné dans les *Écrits de linguistique générale*.

2. Relevée plus de 250 fois dans l'œuvre guillaumienne [JOLY 1996b, p. 293].

p. 77-78]. Les caractéristiques du discours et son lien avec la parole se traduisent dans la définition des plans d'énonciation : le « plan d'énonciation du discours », qui peut être indifféremment de l'ordre de l'écrit ou du parlé, concerne « tous les genres où quelqu'un s'adresse à quelqu'un, s'énonce comme locuteur et organise ce qu'il dit dans la catégorie de la personne » [1966, p. 242]. Ce plan se distingue du « plan de l'histoire », qui « caractérise le récit des événements passés » [1966, p. 238-239], de l'ordre de l'écrit « sans aucune intervention du locuteur dans le récit » [1966, p. 238-239]. Cependant, l'étude de « l'appareil formel de l'énonciation », notamment à travers les marqueurs de subjectivité, qui constitue le cœur de l'apport de Benveniste, est menée au niveau de la phrase, qui est « l'unité du discours » [1966, p. 130], car « c'est dans le discours actualisé en phrases que la langue se forme et se configure » [1966, p. 131].

Sassier reprend la distinction introduite par Benveniste entre parole et discours en assimilant la parole à un « document de langue », à partir de la même soustraction du contexte effectuée par Adam dans sa définition du texte et supporte par conséquent les mêmes critiques¹ :

La parole est au discours ce que la phrase est à l'énoncé (dans le cas où celui-ci présente une matérialité similaire à celle d'une phrase). En d'autres termes, le discours suppose des conditions d'énonciation (connues ou non, mais dont l'existence doit être prise en compte) alors que l'on peut ne considérer la parole que comme simple « document de langue », dans l'oubli de ses conditions de production [...].

[SASSIER 2004, p. 13-14]

Le concept d'énonciation, dont l'initiative en linguistique revient à Bally (1932), est défini par Benveniste comme la « mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » [BENVENISTE 1974, p. 81]. Dans l'approche de Benveniste, l'étude de l'« appareil formel de l'énonciation » est centrée sur la construction du sujet « dans et par le langage » [BENVENISTE 1966, p. 259], au détriment de l'acte d'énonciation lui-même en tant que processus de production. Dans l'approche énonciative qui est celle de Benveniste, le passage de la langue au discours est posé comme « discontinu », alors que l'aspect processuel d'un changement en « continu » est fondateur de la problématique de l'*actualisation*² [BARBÉRIS, BRES et SIBLOT 1998, p. 32].

Culioli, en revanche, qui étend le champ d'analyse de la phrase à l'énoncé, s'intéresse au mécanisme de production de l'énonciation. Avec la « Théorie des Opérations Énonciatives », définie comme une linguistique dont l'objet est l'étude de l'activité de langage à travers la diversité des langues, des textes et des situations, Culioli se donne comme projet d'étudier le fonctionnement du langage, comme des « activités de représentation, de référenciation et de régulation » [1987, p. 14], qui ne peuvent être appréhendées que par les formes, elles-mêmes ne pouvant pas « être étudiées indépendamment des textes » [1987]. La langue, ni le discours, ne font partie de la terminologie linguistique de Culioli, qui préfère les termes de *notion*, *langage* et *texte*. Pourtant, en introduction de l'ouvrage collectif *La langue au ras du texte*, il est amené à définir la langue de la façon suivante :

1. Voir § 5.3.3 page 219.

2. Sur l'actualisation, voir § 5.2.1 page 211.

La langue renvoie, de façon désormais classique, à la fois à ces formes matérielles (à ces figures), dont les agencements réguliers sont la trace d'opérations qui ne nous sont accessibles que par le biais des marqueurs. La langue se relie donc nécessairement à l'activité de langage comme activité de régulation inter-subjective (entre des sujets dans leur singularité historique, psychique et sociologique) et trans-individuelle (cohésion institutionnelle; conduites de groupe; rites et jeux de langage; etc.), et comme activité de représentation.

[Culioli, *en guise d'introduction* dans GRÉSILLON et LEBRAVE 1984, p. 10]

Pour Culioli, l'énonciation est un travail de reconstruction du linguiste, qui fait « travailler » les formes en « manipulant » les séquences textuelles :

En d'autres termes, le linguiste travaille sur des formes (c'est-à-dire des séquences textuelles), et ces formes, il ne va pas les prendre telles quelles (on n'aurait dans ce cas que des régularités séquentielles), mais il va les faire travailler sur elles-mêmes et les soumettre à cette forme d'évidence qu'est le jugement d'acceptabilité.

[CULIOLI 1987, p. 18]

Cette démarche de manipulation des énoncés consiste à produire des phénomènes, dans l'objectif de « construire des solutions généralisables et une théorie globale » [CULIOLI 1987, p. 18]. Les formes sont ici considérées comme des traces d'opérations que le linguiste cherche à reconstruire : « produire des observations, travailler sur des valuations » [CULIOLI 1987, p. 23]. Le linguiste n'a pas accès aux représentations mentales, mais par l'intermédiaire du texte, il a accès aux représentations linguistiques, en tant que traces de l'activité cognitive :

Le linguiste, lui, peut jouer un rôle, mais son médiateur à lui c'est le texte, qui n'est qu'une partie des traces de cette activité cognitive [...].

Le texte¹ est la surface orale ou écrite à partir de laquelle peuvent être repérées les traces des opérations énonciatives et qui donne accès à l'objet de la linguistique, « l'activité de langage » [1987, p. 14].

Les approches énonciatives s'inscrivent dans ce qu'il est convenu d'appeler « la linguistique du discours » ou linguistique énonciative, cette linguistique qui, se posant la question de l'extériorité à la langue, sort des clôtures imposées par le structuralisme (clôture du signe, clôture du texte) :

Née d'horizons divers, cette linguistique du discours cherche à aller au-delà des limites que s'est imposée une linguistique de la langue, enfermée dans l'étude du système. Dépassement des limites de la phrase, considérée comme le niveau ultime de l'analyse dans la combinatoire structuraliste; effort pour échapper à la double réduction du langage à la langue, objet idéologiquement neutre, et au code, à fonction purement informative; tentative pour réintroduire le sujet et la situation de communication, exclus en vertu du postulat de l'immanence, cette linguistique du discours est confrontée au problème de l'extralinguistique.

[MALDIDIER, NORMAND et ROBIN 1972, p. 118]

1. Culioli travaille sur des séquences textuelles ou des énoncés courts, souvent non attestés et réduits à la taille d'une phrase.

5.3 Les effets de problématisation de l'« extériorité discursive »

5.3.1 Le problème de l'« extralinguistique »


Poser le problème de l'« extralinguistique », c'est s'interroger sur la profondeur d'analyse que se donne une discipline qui entend s'intéresser au discours. Où s'arrête une analyse qui entend s'ouvrir sur le monde, sans pour autant intégrer dans son objet d'étude les *realia* eux-mêmes, mais les relations langagières avec eux qui participent à leur construction culturelle¹, régulée inter-subjectivement ?

S'il semble acquis qu'une analyse langagière ne peut plus seulement se restreindre à la linguistique interne, il est beaucoup moins évident de définir le statut de cet extérieur à l'égard de la matérialité linguistique. Cet « extérieur » est nommé « contexte » par défaut ou dans une approche liée au texte, objet dont les contours seraient clairement délimités.

La situation de communication, dans les analyses des interactions, et les « conditions de production », dans l'AAD de Pêcheux² [1969] ne sont plus des extérieurs, mais des paramètres de production de l'interaction discursive ou conversationnelle. La notion de pratiques discursives à l'articulation entre les contextes et les discours est un autre mode d'analyse qui sera plus précisément abordé au § 7.2.2 page 303.

De façon plus générale, la manière d'analyser ces relations du discours à l'extériorité renvoie à la question du point de vue sur l'objet scientifique d'une analyse du discours, question d'ordre épistémologique. Car, si la plupart des linguistiques contemporaines s'entendent sur le rôle joué par un extérieur nommé, de manière très générale et de fait ambiguë, « le contexte », pour autant tous les linguistes ne mobilisent en effet pas ce paramètre de manière similaire et le statut qui lui est accordé détermine un positionnement épistémologique qui a des conséquences lourdes en terme d'analyse :

S'il est souvent invoqué au lieu d'être défini, le contexte a un effet de problématisation [...]. [RASTIER 1998, p. 97]

 Cette problématisation du contexte envisagé, non pas en terme d'extérieur, mais en terme de praxis, peut être considérée comme centrale dans notre recherche. Notre objet s'insère dans un contexte historique évolutif qui, précisément, est constitutif des discours tenus ; discours qui, dans le même temps, ont une dimension d'acte qui modifie les contextes. Les décrets et les lois en sont des exemples marquants, le contexte n'étant plus le même dès lors qu'ils sont votés. L'exemple du discours de Truman³ en est un autre exemple. Lorsqu'un énonciateur choisit de nommer un objet du monde — et ceci est encore plus frappant si cet objet est animé — le point de vue porté sur l'objet

1. Nous abordons cette question, sous l'angle de l'appréhension du réel en terme de praxis⁴ dans un chapitre ultérieur.

2. Qui pose la problématique dans le cadre élargi des formations discursives que nous abordons dans un chapitre suivant (voir §6.3.3.1).

3. Voir § 3.5.2.1 page 146.

et le découpage du monde qui en résulte est un acte¹ modificateur du contexte discursif. Les discours ethnographiques sur les ethnies, sur les races en sont des exemples probants, par les effets de retour qu'ils ont induits sur les peuples nommés et sur les relations avec ces peuples. ➡

Nous commencerons par préciser ce que recouvre la notion large de contexte et nous envisagerons ensuite de quelle manière elle est appréhendée dans les différentes approches des sciences du langage et comment elle peut être opératoire en analyse du discours.

5.3.2 Le contexte : une notion ambiguë

Le terme *contexte* en linguistique a été introduit par Jakobson dans le cadre du schéma de la communication : le contexte chez Jakobson est « ce qu'on appelle aussi, dans une terminologie quelque peu ambiguë, le référent » [JAKOBSON 1963, p. 213] et « la visée du référent, l'orientation vers le contexte — bref la fonction dite « dénotative », « cognitive », référentielle — est la tâche dominante de nombreux messages » [JAKOBSON 1963, p. 214].

La notion de *contexte* est ambiguë :

- en analyse littéraire, elle désigne la prise en considération du contexte de l'œuvre, en tant que circonstances qui ont présidé à sa production :

(Critique littéraire, Histoire littéraire, Esthétique de la réception). Sens large. Ensemble de circonstances, historiques, biographiques, esthétiques, dans lesquelles une œuvre est composée, communiquée et reçue. Sens attesté depuis 1842 en anglais, depuis 1869 en français, à partir d'une traduction de l'allemand *Kontext* tel que Kant l'utilisait dans sa *Critique de la raison pure*. Ce sens large se répand en français à partir de 1920 et devient courant à partir des années 1960. [DITL, en ligne]

- en linguistique, elle désigne au sens large « tout ce qui entoure un élément [X quelconque] » [KERBRAT-ORECCHIONI 2002, p. 134]. Ainsi défini, le contexte peut tout aussi bien désigner l'environnement d'une unité lexicale ou discursive, aussi dénommée *co-texte* que la situation de discours ou d'énonciation :

On appelle contexte l'ensemble du texte qui précède et/ou qui accompagne l'unité syntagmatique considérée et dont dépend la signification. Le contexte peut être explicite ou linguistique, ou bien implicite et qualifié, en ce cas, d'extralinguistique ou de situationnel.

[GREIMAS et COURTÈS 1979, p. 66-67]

Selon les auteurs, le terme de « contexte » est utilisé pour renvoyer surtout, soit à l'environnement verbal de l'unité (que d'autres préfèrent appeler, conformément à un usage en voie de généralisation, *cotexte*), soit à la situation de communication.

[KERBRAT-ORECCHIONI 2002, p. 134]

1. Voir § 7.2.3.1 page 309.

Un autre élément mérite d'être relevé dans le *Dictionnaire d'analyse du discours*, qui concerne l'accès au contexte : le contexte ne s'identifie pas aux éléments réels d'une situation réelle mais « à l'ensemble des représentations que les interlocuteurs ont du contexte [...] » [KERBRAT-ORECCHIONI 2002, p. 134]. Ce point pose la question de l'accès aux « représentations » ou « savoirs » pour l'analyste. Depuis quel point de vue l'analyste se positionne-t-il pour appréhender les composants du contexte ? Seul le matériau discursif (ou interactionnel) lui-même peut les lui procurer ; les extrapoler de la connaissance personnelle que l'analyste peut avoir de la situation pose des problèmes de rigueur intellectuelle, l'analyste pouvant projeter son point de vue sur la situation dans son analyse.

Dans le contexte « non-linguistique », Kerbrat-Orecchioni distingue :

— le « contexte étroit (ou *micro*) » :

le cadre spatio-temporel et la situation sociale locale dans lesquels s'inscrit l'échange communicatif, les participants à cet échange (nombre, caractéristiques, statuts et rôles, ainsi que la relation qu'ils entretiennent), le type d'activité dont il s'agit, et les règles qui le régissent [...]. [KERBRAT-ORECCHIONI 2002, p. 134]

— le « contexte large (niveau *macro*) l'ensemble du contexte institutionnel » [2002, p. 134] (voir § 5.3.5 page 222).

Il est fréquent que les termes *texte* et *discours* soient employés de manière interchangeable et, selon Adam, « la séparation du textuel et du discursif est essentiellement méthodologique » [ADAM 1999, p. 40]. Selon nous, le choix d'une méthodologie ou « ensemble de règles et de démarches adoptées pour conduire une recherche » [TLFI] relève d'un positionnement épistémologique à l'égard de l'objet scientifique étudié. Il nous semble par conséquent indispensable de ne pas replier le discours sur le texte et au contraire de tenter de les distinguer, notamment à travers le mode d'analyse de la relation avec une extériorité à la matérialité sensible du texte, dénommée de la manière la plus floue par le terme de *contexte*.

5.3.3 Le contexte et l'unité-texte

La notion de *contexte* est liée à une certaine conception du *texte* qui a suscité de nombreux débats, dans lesquels se déploient les enjeux propres à l'existence des champs disciplinaires au sein des sciences du langage et des études littéraires qui s'approprient le texte comme objet.

Pour Rastier, le texte constitue le « palier de la description linguistique » [RASTIER 1996a, p. 11], ce que ne dément pas la définition du texte donnée par Kerbrat-Orecchioni :

L'unité-texte relève de plein droit de la linguistique : cette vérité n'est pourtant reconnue que depuis peu, et ce n'est pas l'un des moindres des paradoxes de cette science qu'elle ne soit préoccupée qu'en dernier lieu de cet objet pourtant fonctionnellement premier (on ne communique que par textes). C'est que plus

la dimension des unités à décrire s'étend, et plus il devient difficile de rendre compte de leur fonctionnement sémantique.

[Kerbrat-Orecchioni dans EU 2000]

Revendiquant délibérément un positionnement non-réaliste, pour des raisons méthodologiques qui, selon lui, s'imposent aux sciences du langage, F. Rastier maintient la dénomination de *texte* et écarte celle de *discours*, hors la nomination des types de discours ou hyper-genres. Il s'en explique par le caractère trop général et surtout trop marqué du terme *discours*, parce qu'indissolublement lié à l'école française d'analyse du discours qui « a donné à ce mot une acception politique devenue à présent vaguement sociologique » [RASTIER 1996a, p. 4]. C'est le concept de *discours*, tel que l'a théorisé l'école française d'analyse du discours, qui est nommément rejeté, en raison des liens établis par Pêcheux entre *situation* et *position*¹ et entre *position de classe* et *position de parole*, en vertu de la détermination de l'individu socialement situé sur ses productions linguistiques. Rastier se réclame d'une *sémantique des textes* qui exclut l'idéologie comme objet d'analyse :

Ce serait alors à la théorie des idéologies, dépendant d'une instance politique, et non bien sûr à une sémantique, que revient la caractérisation du sens textuel.

[RASTIER 2005, en ligne]

Dans la « Note pour la réédition électronique » de son ouvrage *Textes et sens* [1996], Rastier forme « le vœu d'une fédération des disciplines du texte, non pas autour d'une théorie ou d'une discipline « pilote », mais de problèmes fondateurs, au premier rang desquels celui de l'interprétation ». Restent à déterminer de manière consensuelle lesdits « problèmes fondateurs ». La tâche est ardue, tant le terme de *texte* est chargé de la mémoire de ses emplois, dans les domaines religieux, rhétorique et poétique.

Emprunté au latin *textus* « tissu, trame » qui est dérivé du verbe *texere* « tisser », le texte c'est l'« enchaînement d'un récit » ; dès le IX^e siècle, le « texte, récit » désigne l'évangile dans la liturgie [TLFI]. Le texte, qui réfère en première instance au recueil des Saintes Écritures [TLFI], le texte biblique, le livre sacré par excellence, est « lié constitutivement à l'écriture (le texte c'est ce qui est écrit) » [Barthes dans EU 2000]. Dans sa « théorie du texte », Barthes relève la garantie de sauvegarde que le texte procure en préservant la stabilité et la permanence du sens légal, celui que l'auteur a gravé par la graphie. Le texte a pour objet de fixer et de figer une vérité unique et définitive. La lecture consiste en une quête du sens immanent au texte dont toute évolution est exclue.

Traditionnellement le texte est un objet :

- qui a une réalité matérielle : support papier (ou sonore), encre, mise en page, illustrations, etc.
- qui constitue un entier de communication avec ses propres clôtures formelles ;
- qui présente une « surface » d'enchaînements linéaires : syntagmatiques, séquentiels et argumentatifs ;

1. Voir § 6.3.3.1 page 259.

- qui s'inscrit dans des types d'usage de la langue ou genres discursifs, qui fixent un horizon d'attente.

Bien que le texte possède certaines caractéristiques du signe linguistique saussurien, J.-M. Adam montre cependant que dès l'origine le *textus* est marqué du double sceau de l'unité propre au texte et de l'ouverture propre au discours :

Au livre IX de l'*Institution oratoire*, Quintilien associe le texte — *textus* et *textum* — à la *compositio*, c'est-à-dire à l'*inventio* (choix des arguments), l'*elocutio* (mise en mots) et la *dispositio* (mise en ordre ou plan du texte) réunies. Le *textus* (IX, 4, 13) est très proche de la « bele conjointure » du vers 14 d'*Erec et Énide* de Chrétien de Troyes, c'est-à-dire « ce qui réunit, rassemble ou organise des éléments divers et même dissemblables [...], ce qui les transforme en un tout organisé » (Vinaver 1970). Cette « conjointure » est elle-même la traduction du latin *junctura* de l'*Ars poetica* d'Horace (vers 47-48 et 242-243). Le mot *textum* (IX, 4, 17), quant à lui, est plus proche de l'« infinie contexture de débats » des *Essais* (livre II, 17) de Montaigne, c'est-à-dire de l'idée de composition ouverte et moins achevée. [ADAM 1999, p. 5]

Pour Rastier, le texte, objet abstrait et empirique, est une suite linguistique attestée (principe d'objectivité), produite dans une pratique sociale déterminée (principe d'écologie), qui assure la délimitation du texte, et enfin fixée sur un support (non réductible à l'écrit). La théorie du texte de Rastier s'inscrit sur fond de contestation du modèle de Bühler¹ sur la conception fonctionnelle du texte². Ce modèle de type réaliste complète la triade sémiotique du modèle aristotélicien du signe, qui relie le mot à la chose par l'intermédiaire du concept, en lui adjoignant les deux pôles de l'émetteur et du récepteur. Les trois « relata extralinguistiques », que sont le contexte réel (le monde), l'énonciateur et le destinataire réels, sont considérés, dans l'approche de la sémantique textuelle interprétative, comme des corrélats non-linguistiques et se trouvent hors du champ de l'analyse sémantique. Les pôles extrinsèques ont une incidence sur le texte par la médiation du genre, qui définit les places de l'énonciateur et du destinataire et celle du référent [RASTIER 1996b, p. 16]. La démarche proposée consiste, non pas à effectuer le parcours depuis ces pôles extrinsèques vers le texte, mais de « partir du texte pour y discerner les pôles intrinsèques et faire retour vers lui [...] en désancrant le texte du réel (par une théorie de l'impression référentielle) » [RASTIER 1996b, p. 15]. Ce parcours analytique entre le texte et son extérieur fait écho à la description de Lita Lundquist d'un « mouvement circulaire ou dialectique ».

Le « désancrage » du réel avait amené Adam à caractériser le texte comme « un objet abstrait résultant de la soustraction du contexte opérée sur l'objet concret (le discours) [ADAM 1990, p. 23] : Texte = Discours – Conditions de production, ce qui résulterait en deux situations d'analyse possibles comme figuré dans le tableau 5.1 page suivante.

Cette proposition de décontextualisation est difficilement recevable :

1. Bühler K., 1965 [1934], *Sprachtheori*, Stuttgart : Fischer dans la bibliographie de RASTIER 1996b.

2. Modèle qui, selon Rastier, a inspiré de nombreux fonctionnalistes et notamment Jakobson.

Si personne n'a encore expliqué comment faire pour soustraire ou ajouter un contexte, c'est sans doute un indice que le contexte est constituant.

[RASTIER 2005]

Adam se défend d'avoir voulu suggérer une telle opération mathématique :

Cette formule ne doit pas opérer la décontextualisation que je préconisais alors. Il s'agit d'une formule d'inclusion du texte dans le champ plus vaste de pratiques discursives qui doivent elles-mêmes être pensées dans la diversité des genres qu'elles autorisent et dans leur historicité.

[ADAM 1999, p. 39]

Il plaide pour « une théorie générale de la dimension textuelle des pratiques discursives [...] qui propose [...] d'approcher le fonctionnement variationnel de la langue dans des pratiques discursives particulières, socialement et historiquement définies » [ADAM 1999, p. 16]. Il refuse de « réduire les produits textuels des pratiques discursives des sujets » [les textes] à une combinaison d'unités organisées (périodes, séquences, plans de textes) :

En d'autres termes, aux contraintes générales qui mènent des propositions à l'unité texte, il faut ajouter des contraintes qui sont à la fois celle de l'*interaction* en cours, avec ses paramètres situationnels et psychosociaux [...], celles de la *langue* choisie et celles enfin des *genres discursifs* [...].

[ADAM 1999, p. 18]

Le texte, selon Adam, ne doit en aucun cas être « enferm[é] dans une illusoire et improductive clôture linguistique » [1999, p. 18] et il considère la linguistique textuelle comme un sous-domaine de l'analyse des discours, les deux approches étant complémentaires :

La linguistique textuelle a pour tâche de décrire les principes *ascendants* qui régissent les agencements complexes mais non anarchiques de propositions au sein du système d'une unité TEXTE aux réalisations toujours singulières. L'analyse du discours — pour moi analyse des pratiques discursives qui renonce à traiter comme identiques les discours judiciaire, religieux, politique, publicitaire, journalistique, universitaire, etc. — s'attarde quant à elle prioritairement sur la description des régulations *descendantes* que les situations d'interaction, les langues et les genres imposent aux composantes de la textualité.

[ADAM 1999, p. 35]

Dans un article écrit en 1955-56, Coseriu avance le concept d'« univers de discours », plus ouvert que celui de contexte, qui délimite un hors-texte. Ce concept est sans doute plus proche de celui de formation discursive :

Par *univers de discours*, nous entendons le système universel de significations auquel un discours (ou un énoncé) appartient, système qui en détermine la validité et le sens. La littérature, la mythologie, les sciences et les mathématiques, l'univers de l'expérience courante, en tant que « thèmes » ou « mondes de

Tableau 5.1. — Le contexte et ses effets de problématisation d'après ADAM 1990

Hors contexte	signification	phrase	texte
En contexte	sens	énoncé	discours

référence » de l'activité de parler, constituent des « univers de discours ». Une expression telle que *réduire l'objet au sujet* a un sens en philosophie, mais n'en a aucune en grammaire [...]. [COSERIU 2001, p. 62]

Depuis les années 70-80, la conception du texte a évolué avec l'émergence simultanées en France des concepts de *dialogisme*, introduit en France avec la connaissance des œuvres de Bakhtine traduites par J. Kristeva, d'*analyse du discours* et d'*hétérogénéité énonciative* développée par Authier-Revuz dans son ouvrage tirée de sa thèse « Ces mots qui ne vont pas de soi » 1995 (voir § 7.1.2.1 page 282), bien que celle-ci l'ait mise en évidence dès le début des années 80 dans le cadre de son travail sur le discours rapporté et de sa collaboration avec Pêcheux à partir du colloque *Matérialités discursives*.

Enfin, le développement de l'analyse des interactions en analyse conversationnelle a renouvelé considérablement la conception de l'objet *discours* et son mode d'analyse.

5.3.4 L'interaction sociale et la situation de communication

La première acception du contexte (« contexte étroit ou *micro* ») renvoie directement au concept de *situation de communication*. Rastier [2005] dénonce cette confusion entre *contexte* et *situation de communication*, recouvrement qui s'est opéré, selon lui, lors du rapprochement entre *analyse du discours* et *pragmatique*.

Le concept de *situation de communication* propre aux champs de la pragmatique du langage et de la communication : *analyse conversationnelle*, *interactionnisme social*, *ethnométhodologie*, a été notamment théorisé par l'École de Palo Alto et les chercheurs américains que Y. Winkin a regroupé sous le terme de « Nouvelle communication » [1981], notamment par P. Watzlawick et E. Goffman. Pour Goffman, « the neglected situation » [1964, p. 143-149] n'est pas seulement un ici-et-maintenant dans lequel prend place une interaction en face-à-face entre des participants, mais un acteur à part entière de l'interaction. La situation est « occurrence d'une pratique sociale » [RASTIER 1998, p. 99] qui détermine l'ordre de l'interaction en conformité avec « un certain type d'ordre social » [GOFFMAN 1964, p. 96]. La communication est une performance de la culture.

Bien en amont de l'analyse de conversation, Bakhtine avait inclus les éléments situationnels comme constitutifs dans sa conception de l'énoncé sous le nom de « situation extra-verbale » :

La situation extra-verbale n'est en aucune façon la cause extérieure de l'énoncé, elle n'agit pas sur lui de l'extérieur comme une force mécanique. Non, la situation s'intègre à l'énoncé comme un élément indispensable à sa constitution sémantique. [Bakhtine 1926¹]

Les travaux sur la conversation envisagent le contexte, non seulement comme un ensemble de variables qui contraint l'énoncé, mais comme un produit de l'usage du langage :

1. TODOROV 1981, p. 190-192.

Context shapes language and language shapes context. [...] Context is not simply a constraint on language, but also a product of language use.

[DURANTI et GOODWIN 1992, p. 30]

Cette activité de construction de la situation par l'interaction s'apparente à une forme de praxis :

Context is thus analyzed as an interactively constituted mode of praxis.

[1992, p 9]

Malgré les apports non négligeables de l'analyse conversationnelle à l'analyse du discours, il ne convient pas pour autant d'assimiler *analyse conversationnelle*, *interactionnisme social*, dont les objets sont des interactions en face-à-face et *analyse du discours*, sauf à l'entendre « de façon très large, dans la perspective de la *discourse analysis* de tradition anglo-saxonne [Schiffrin 1994] » [BRES et LEROY 2001, p. 25]. Dans le cadre d'une analyse du discours qui entend analyser le fonctionnement discursif dans une perspective socio-historique, le concept de *discours* n'est pas superposable à celui de *conversation*, bien que ce soit un des usages qui est fait du terme *discours*, comme le signale Maingueneau dans les différents usages du terme *discours* qu'il a relevés :

[...] Discours désigne la conversation, l'interaction orale, considérée comme le type d'énonciation fondamentale.

[MAINGUENEAU 1992, p. 10]

Ceci étant, le terme d'*interaction* peut être un terme commun pour les différents champs des sciences du langage.

Le concept de *situation de communication*, quant à lui, qui inclut l'ancrage nunéocentrique du *je-ici-maintenant* et la co-participation des interactants, concerne des situations de colocation¹. De ce fait, il nous semble plus approprié à l'analyse des productions verbales et non verbales à partir de matériaux sémiotiques de type audio-visuel ou télévisuel, qu'à l'analyse des discours écrits pour lesquels le terme d'*énonciation*, en tant qu'acte de production, nous semble devoir figurer dans la nomination de la dimension contextuelle (voir § 5.3.6 page 226).

5.3.5 La « scène d'énonciation » et le genre

Avec le concept de « scène d'énonciation », Maingueneau rompt le dilemme entre la situation de communication propre à la pragmatique et à l'analyse de la conversation, et le genre hérité de la rhétorique et réinvesti par l'analyse littéraire, la stylistique, la sémantique textuelle. Le genre est, en analyse du discours, une catégorie qui sert à classer les discours. Le classement s'effectue sur des critères linguistiques (des formes, des marqueurs énonciatifs) ou sur des critères sociaux (discours politique, discours en situation de travail par exemple). Dans ce dernier cas, le genre est l'expression d'une pratique sociale et peut se matérialiser dans des dispositifs de communication très différenciés (tracts, affiches, allocutions, professions de foi, etc. pour le genre du discours politique).

1. Voir § 5.3.6 page 226.

L'intérêt du genre, en analyse du discours, est notamment de permettre de construire des ensembles d'observables, reliés par des contraintes linguistiques semblables imposées par le genre.

De ce fait, les discours ne sont pas classifiés dans des genres pré-déterminés, mais dans des « genres sociaux empiriques » [BRANCA-ROSOFF 1999, p. 17] stabilisés par des modes de *dire* communs reliés à des pratiques sociales communes. Cette position épistémologique induit que le genre ne peut se déterminer qu'après un regroupement de textes sur la base de formes linguistiques communes ou sur la base de pratiques sociales communes, ces deux critères étant dans une relation de détermination mutuelle.

Le genre, dans l'approche développée par Maingueneau, articule des formes linguistiques et des fonctionnements sociaux. Cette conception s'oppose à la conception du texte de Rastier qui accorde un rôle capital au genre comme mode d'accès au contexte, non pas d'un point de vue extérieur, mais de l'intériorité du texte :

Le contexte c'est tout le texte. [RASTIER 2005, en ligne]

Le contexte réel (le monde), l'énonciateur et le destinataire réels, qui, dans l'approche de la sémantique textuelle, sont des corrélats non-linguistiques, se trouvent hors champ de l'analyse sémantique :

Dans le cadre limité d'une sémantique linguistique, ces pôles ont une incidence sur le texte par la médiation d'un genre car tout texte procède d'un genre. [RASTIER 1996b, p. 15]

Loin d'extraire le discours du réel, le genre, tel que le conçoit Maingueneau, l'y réinscrit au contraire en prenant valeur d'« institution discursive » :

L'analyste du discours [...] ne part d'un genre que pour l'inscrire dans ses lieux et ne délimite un lieu que pour considérer quel(s) genre(s) de discours lui sont associés. [MAINGUENEAU 1997, p. 13]

La notion d'*institution*, déjà mentionnée par Kerbrat-Orecchioni comme contexte large ou niveau *macro*, induit la notion d'autorité : sont nommées *institutions* des choses établies de manière durable [TLFI, *instituer*] par la (ou des) société(s) qui leur impose des règles et dans le même temps leur confère une légitimité. Le genre en tant qu'institution discursive impose un cadre énonciatif en terme de contraintes de formes, mais procure également une légitimité statutaire, une autorité, au discours et à son énonciateur¹. Cette notion d'institution discursive permet d'intégrer la soumission du discours aux contraintes institutionnelles des différents niveaux de genres² et la capacité que ces cadres offrent au discours de s'institutionnaliser lui-même :

1. Cette légitimité en terme de place procurée par le genre est catégorisée par Achard en registre discursif, réservant ainsi le terme de genre aux formes énonciatives (voir § 7.2.3.3 page 315).

2. Un discours ne relève pas d'un seul genre, il « se trouve en général à l'intersection de multiples genres » [MAINGUENEAU 1987, p. 24].

Tout discours, par son déploiement même, prétend instituer la scène d'énonciation qui le rend pertinent. [MAINGUENEAU 1999a, p. 82]

La métaphore théâtrale de la scène, qui a été de nombreuses fois sollicitée, notamment par Goffman, correspond, dans l'approche de Maingueneau, au point relevé par Kerbrat-Orecchioni concernant les représentations de la situation : la « scène » n'est que la « représentation qu'un discours fait de sa propre situation d'énonciation » [MAINGUENEAU 2002l, p. 515] et elle se différencie par conséquent de la situation réelle.

Maingueneau distingue ainsi trois scènes :

- *la scène englobante* correspond à l'hyper-genre (discours religieux, politique, juridique, etc.) dont relève le texte à qui il assigne un statut pragmatique ;
- *la scène générique* est définie par les genres particuliers ;
- *la scénographie* qui est instituée par le discours lui-même.

La scénographie qu'engendre le discours¹ comprend une « figure d'énonciateur et une figure corrélatrice de coénonciateur », une « chronographie » et une « topographie », des données spatio-temporelles telles que le discours veut bien les représenter. L'énonciateur s'octroie un *éthos*, en adoptant une position discursive qui légitime son dire :

Il se laisse appréhender comme une voix et un corps. Aussi l'éthos se traduit-il dans le ton, qui se rapporte aussi bien à l'écrit qu'au parlé, et qui s'appuie sur une « double figure de l'énonciateur, celle d'un caractère et d'une corporalité » (Maingueneau 1984 : 100). [MAINGUENEAU 2002c, p. 239]

L'*éthos* détermine une position dialogique, qui participe au traçage des frontières² entre discours du Même et discours de l'Autre [BARBÉRIS 2001b, p. 114].

Dans cet appareil énonciatif, le coénonciateur³ est une « figure corrélatrice », qui se différencie d'un destinataire à qui l'on adresse un message. Cette conception de la coénonciation rejoint celle de Culioli, pour qui le « sujet coénonciateur » n'est pas l'autre mais « celui que je me représente comme étant l'autre, l'interlocuteur » [CULIOLI et NORMAND 2005, p. 164]. Il n'est plus celui à qui, mais celui *avec* qui l'on parle :

L'énonciation se fait coénonciation. Les locuteurs sont travaillés par la pulsion communicative, qui les relie à leur partenaire présent ou imaginaire, à l'autre de leur discours. Le message, en s'adressant à cet autre, figure dans ses formulations les mots et les pensées qu'il lui attribue. [BARBÉRIS 2001a, p. 103-104]

1. « Tous les genres de discours ne sont pas susceptibles de susciter une scénographie. Certains genres, peu nombreux, s'en tiennent à leur scène générique, ils ne suscitent pas de scénographie[...] » [MAINGUENEAU 2002l, p. 517].

2. Voir § 8.2.5.2 page 356.

3. Nous avons opté pour l'orthographe sans trait d'union, conformément au choix effectué par les éditeurs des *Termes et Concepts pour l'analyse du discours* [DÉTRIE, SIBLOT et VERINE 2001, p. 10].

Cette conception de l'énonciation comme *coénonciation* est à mettre en lien avec les facettes d'interlocution et interdiscursivité de la notion de dialogisme¹. En effet, la coénonciation, telle que la conçoivent ces auteurs, ne relève pas que de l'adresse explicite à un destinataire réel. Dans l'« approche relationnelle », Vion envisage les interactions et les discours, construits, les uns autant que les autres, dans la contrainte sociale *et* dans la relation situationnelle à l'Autre qui est constitutive du sujet parlant (les deux éléments étant dans une relation de réciprocité) :

Nous postulons que le dialogue avec un partenaire, ou avec un lecteur, n'est que la partie visible d'un dialogue à plus grande échelle, mettant en scène des opinions et dialoguant avec elles, que ces opinions concernent des énonciateurs réels ou imaginaires, identifiables ou non. [VION 1999, p. 109]

Certains genres comme la publicité ou le discours politique, dans leur projet d'agir sur un destinataire, assignent une identité discursive de coénonciateur cohérente avec les pôles spatio-temporels représentés par le discours, de telle façon que le discours s'auto-légitime.

L'énonciation, telle que la conçoit l'analyse du discours, excède son acception dans le champ de la linguistique de l'énonciation. Il ne s'agit plus d'une « définition strictement linguistique de l'énonciation comme mise en fonctionnement individuelle de la langue » [2002, p. 231], mais d'un « dispositif d'énonciation » qui a une fonction d'articulation entre « l'organisation textuelle » et « la situation de communication » [1997, p. 13, 2005, p. 66]. La scénographie se présente comme un « processus en boucle » :

[...] en émergeant, la parole implique une certaine scène d'énonciation, laquelle, en fait, se valide progressivement à travers cette énonciation même. La scénographie est ainsi à la fois ce dont vient le discours et ce qu'engendre le discours : elle légitime un énoncé qui, en retour, doit la légitimer, doit établir que cette scénographie dont vient la parole est précisément *la* scénographie requise pour raconter une histoire, dénoncer une injustice, présenter sa candidature à une élection, etc. [MAINGUENEAU 2002*l*, p. 516-517]

C'est bien à « l'intrication entre un usage de la parole et un lieu social » [1997, p. 13] que se situe l'analyse et l'objet se différencie des objets relevant de la linguistique : la langue, le texte (linguistique textuelle, sémantique textuelle), le discours (linguistique du discours).

5.3.6 Modes de textualisation et sphères coénonciatives

Le concept de « sphère coénonciative² » nous semble enrichir celle de « scène d'énonciation » : le terme *coénonciative* signale le caractère de production collaborative de l'acte d'énonciation³ et celui de « sphère » fait écho au concept

1. Voir § 7.1.2.1 page 282.

2. Expression dont la création revient à Catherine Détrie.

3. « En bref, la signification d'un énoncé, par delà son sens, proviendra de cette accommodation inter-subjective, bref des conditions de mêmes de l'énonciation » [CULIOLI 1999*a*, p. 48].

bakhtinien de « sphère d'usage¹ » [BAKHTINE 1984, p. 265], qui est co-extensif à celui de *formation discursive*², la sphère coénonciative étant déterminée par la sphère d'usage.

Dans la foulée de DÉTRIE 2002 et DÉTRIE et VERINE 2004, nous considérerons l'énonciation construite par le discours comme une macro-sphère qui, dans sa profondeur, présente plusieurs strates coénonciatives, constituant des paliers non exclusifs, qui, la plupart du temps, se superposent. Ces paliers se présentent comme des configurations micro-sphériques emboîtées, qui, depuis la relation interpersonnelle en face-à-face ou « colocation », dans des discours *in praesentia* comme les débats parlementaires par exemple (mais aussi *in absentia* comme dans un courrier adressé), dans lesquels un énonciateur-locuteur apostrophe directement un allocataire, jusqu'à des configurations de plus en plus élargies :

- les autres députés qui participent tacitement à la séance, mais dont la seule présence corporelle et les comportements non-verbaux (rires, soupirs, inattention, etc.), hors de toute prise de parole, jouent un rôle dans la coénonciation enchâssante, et qui sont amenés à devenir colocuteurs,
- les journalistes qui y assistent,
- les lecteurs et les téléspectateurs via les retransmissions médiées et différées, qui ne sont pas colocuteurs, mais néanmoins coénonciateurs du discours en train de se produire.

Dans le cas de textes non allocutés (certains textes littéraires, philosophiques, scientifiques, journaux de bord, relations de voyages), l'énonciateur construit son discours en coénonciation avec un « autrui généralisé³ », une forme de tiers intériorisé en position de « surdestinataire » :

L'énoncé a toujours un destinataire (aux caractéristiques variables, qui peut être plus ou moins proche, concret, perçu avec une conscience plus ou moins grande) dont l'auteur de la production verbale attend et présume une compréhension responsive. [...] Mais en dehors de ce destinataire (de ce second), l'auteur d'un énoncé, de façon plus ou moins consciente, présuppose un sur-destinataire supérieur (le troisième) dont la compréhension responsive absolument exacte est présupposée soit dans un lointain métaphysique, soit dans un temps historique éloigné. (Le destinataire de secours.) Aux époques variées, à la faveur d'une perception du monde variée, ce sur-destinataire, avec sa compréhension responsive, idéalement correcte, prend une identité idéologique concrète variable (Dieu, la vérité absolue, le jugement de la conscience humaine impartiale, le peuple, le jugement de l'histoire, la science, etc. [BAKHTINE 1984, p. 336-337]

Ainsi, selon le palier de la sphère coénonciative sélectionné, les positionnements énonciatifs varient et en conséquence, l'inter-subjectivité en acquiert une certaine plasticité. La gradience de la construction subjective qui s'observe selon les sphères énonciatives de même qu'à l'intérieur d'une même (macro)

1. Sur la sphère d'usage, voir § 6.1.1 page 233.

2. Voir § 6 page 231.

3. « On peut appeler la communauté organisée ou le groupe social qui donnent à l'individu l'unité du soi l' "autrui-généralisé" » [MEAD 1934, p. 131].

sphère énonciative, a ainsi conduit DÉTRIE et VERINE à considérer, plutôt que des types de textualités, des « modes de textualisation » :

Nous définirons [le mode de textualisation] comme la combinaison des choix formels permettant de décrire sa profondeur énonciative et la plasticité de l'intersubjectivité qu'elle construit : fondé sur les variations de positionnement de la subjectivité énonciative et les degrés d'actualisation de l'espace-temps (textualité en *Même* vs en *soi-Même* au sens strict), le mode de textualisation inclut le cas échéant l'hétérogénéité ou l'hybridité typologique, les degrés d'explicitation des relations intra- ou interphrastiques, le réglage axiologique ou tropologique du vocabulaire. [DÉTRIE et VERINE 2004, p. 215]

Vers une conception transversale du discours

Notre analyse s'inscrit dans le champ de l'analyse du discours, champ que nous avons tenté de définir, en contrepoint à l'analyse de contenu, dont nous avons montré qu'elle n'était pas à même de répondre à notre problématique. L'analyse du discours a émergé en France dans un contexte politique très particulier, qui a fait d'elle un outil d'analyse critique au service d'une contre-idéologie marxiste. Ce contexte d'engagement politique des pionniers de l'analyse du discours (historiens, philosophes) n'est plus, et depuis les années 90, l'analyse du discours a remis ses ambitions critiques. Se revendiquer de l'analyse du discours aujourd'hui signifie bien souvent sortir des clôtures du système de la langue, prendre en compte les données contextuelles dans l'analyse, travailler sur des corpus authentiques. Elle se donne des objets linguistiques plus resserrés et s'apparente à une linguistique du discours, reformulation de la linguistique de la parole de Saussure, par opposition à la linguistique « tout court », c'est-à-dire de la langue.

C'est une certaine conception du contexte qui problématise la notion floue de discours. Le contexte est assimilé à une extériorité au texte — l'extralinguistique — et parfois entendu comme la situation de communication, dans laquelle se déroule l'interaction, en écho avec les approches de la nouvelle communication et de l'ethnométhodologie. Ces champs disciplinaires ont beaucoup à apporter à l'analyse du discours, mais ne se donnent pas le même objet, ni le même cadre épistémologique qu'elle.

Le terme vague de *contexte* ne suffit pas à dire ce qui est constitutif du discours et qui le différencie du texte, définissable en terme d'objet matériel, accessible aux sens. Chaque item du corpus, classable dans un dossier, est un texte, mais l'ensemble constitue *du* discours, au sens où l'entendent les organisateurs du colloque *Matérialités discursives* :

[...] ce terme [du discours] étant à entendre non pas seulement comme « document » où sont déposés les germes d'une science ou la trace des existences, mais aussi comme « monument » (pour reprendre l'opposition de Foucault), objet singulier de langage, singularité d'une situation historique, singularité d'une existence. [CONEIN *et al.* 1981a, p. 199]

Et la matérialité du discours est tout autant dans les extérieurs des

discours, qu'entre eux. Elle échappe pour grande partie à la perception sensible du locuteur.

Pour désigner, en termes discursifs, cet univers, qui est le théâtre d'un acte de coénonciation, une sphère d'échanges et de production, nous avons retenu le terme de *sphère(s) coénonciative(s)*, terme qui fait le lien à la fois avec Culioli et Bakhtine, et qui intègre la complexité des échanges, les différents coénonciateurs en présence, leur ancrage dans le *hic et nunc*, l'acte en train de se produire.

Le discours est produit dans et par la sphère coénonciative, sphère que le discours construit simultanément. Il lui préexiste et la traverse, comme il traverse les textes rangés dans le dossier sur le bureau et les documents enfermés dans le carton numéroté des Archives. Le texte est clos, il s'ouvre sur une introduction et s'oriente vers une conclusion, il est organisé comme une unité autonome, il a sa visée propre. Le discours au contraire fuit de tous les côtés : il n'a ni début, ni fin, il court de texte en texte.

L'analyse du discours ne saurait se réduire à l'analyse d'un objet *discours*, qui se superposerait au texte, en tant que produit isolable, même analysé dans son contexte. Elle s'intéresse à la production du discours, laquelle inclut les conditions de production. Ainsi, en définition préliminaire dans l'introduction de leur chapitre sur *L'analyse du discours* [2003, p. 194-202], Paveau et Sarfati définissent l'analyse du discours, comme « la discipline qui étudie les productions verbales au sein de leurs conditions de production » [2003, p. 194]. Cette définition reprend celle donnée par Louis Guespin :

L'énoncé c'est la suite de phrases émises entre deux blancs sémantiques, deux arrêts de la communication ; le discours c'est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne. Ainsi un regard jeté sur un texte du point de vue de sa structuration en langue en fait un énoncé ; *une étude linguistique des conditions de production de ce texte en fera un discours.* [GUESPIN 1971, p. 10]

Cette conception du discours est héritée de l'approche de Pêcheux et de sa tentative de « théorie des discours » (voir § 6.3 page 254), dans laquelle le sens d'un discours n'est analysable qu'en référence à la formation discursive ou « ensemble des discours possibles à partir d'un état défini des conditions de production » [PÊCHEUX 1969, p. 16], qui détermine[nt] ce qui peut et doit être dit » [1971, p. 148]. Dans cette conception, « le lien qui relie les « significations » d'un texte aux conditions socio-historiques de ce texte n'est nullement secondaire, mais constitutif des significations elles-mêmes » [PÊCHEUX, HENRY et HAROCHE 1971, p. 22-23].

La notion de *conditions de production* ouvre l'horizon discursif et le discours déborde du texte clos conçu isolément ou même du discours situé. Selon Maingueneau, les caractéristiques qui permettent de définir la notion de *discours* en AD sont au nombre de huit :

1. Elle suppose une organisation transphrastique.

2. Elle est une forme d'action (pragmatique).
3. Elle est interactive (coopératif, dialogique).
4. Elle est orientée (guidage, programme, visée).
5. Elle est contextualisée (contribue à créer et modifier son contexte).
6. Elle est prise en charge, suppose une opération d'énonciation, et un « centre déictique ».
7. Elle est régie par des normes socio-discursives, car inscrite dans des genres de discours plus ou moins codés.
8. Elle est prise dans un « interdiscours » et ne prend sens que dans un univers de discours environnant. [2004, p. 32-33]

Nous envisagerons le discours comme un acte de production de sens qui participe à la construction du monde social, une pratique à la fois langagière et sociale¹ qui s'inscrit dans une perspective élargie. Pour aborder cette notion de « pratique », il convient de franchir une nouvelle étape : celle d'une conception transversale du discours, qui n'est pas à considérer comme une simple « surface discursive » d'enchaînement d'énoncés, mais dans la dimension transdiscursive de ce que Foucault, puis Pêcheux ont nommé une « formation discursive ». Dans cette perspective, la dimension horizontale du fil discursif trouve sa cohérence dans l'articulation avec un interdiscours, représentant la dimension verticale et stratifiée des discours. C'est ce que nous allons explorer dans le chapitre suivant.

Chapitre 6

Des « choses dites » au *dicible* : les formations discursives

Introduction

Le terme *discours* prend tout son sens avec la naissance de l'analyse du discours, dans le cadre élargi des formations discursives, que Guilhaumou a nommé le « tournant herméneutique de l'histoire du discours » [GUILHAUMOU 2005, p. 95]. Cette « notion problématique qui hante l'analyse du discours » [MAINGUENEAU 2002*k*] est signalée comme abandonnée dans les oubliettes de l'histoire de l'analyse du discours pour certains (Rastier, Mayaffre¹, Guilhaumou²). Elle est néanmoins encore utilisée (parfois « par défaut ») par les linguistes qui travaillent sur des grands corpus.

Afin d'essayer de clarifier une notion qui semble remplir un besoin en analyse du discours, dès que l'on sort des clôtures textuelles pour s'engager dans une conception dynamique des discours, mais qui reste mal définie, nous explorerons d'abord les trois approches qui nous semblent fondatrices de l'analyse du discours qui s'échappe du cadre textuel — à savoir Bakhtine, Foucault et Pêcheux — et le champ épistémologique qu'elles déterminent. Plutôt que de mesurer les échecs de ces approches marquées par les contextes politiques et idéologiques dans lesquels elles sont apparues et se sont développées, nous essaierons de montrer leurs apports pour l'analyse de la recomposition des discours et de l'idéologie.

1. « L'abandon d'un concept comme celui de « formation discursive » participe à l'abandon de l'arrière-plan marxiste de l'AD [...] » [MAYAFFRE 2005*a*, p. 98].

2. Dans un premier temps, Guilhaumou, qui revendique la « co-construction discursive », un espace de « co-partage » [GUILHAUMOU 2005, p. 109], avait d'abord considéré sa disparition [GUILHAUMOU 2002*a*], disparition sur laquelle il est revenu, pour envisager la formation discursive comme un hyper-genre, médiation entre la réalité et la pensée : « un ordre du discours qui marque ainsi fortement sa présence au sein du lien entre la réalité et l'esprit » [GUILHAUMOU 2005, même p.].

6.1 Les héritages

Il a été dit que l'acte de création de ce champ disciplinaire¹ ne pouvait pas être décerné à un fondateur singulier, mais qu'il était plutôt résultatif de l'émergence d'un mode de pensée au sein d'une mouvance politique qui se cherchait une théorie de l'idéologie. Il convient néanmoins de reconnaître que le champ d'un certain type d'analyses, qui se retrouvent sous l'étiquette de l'analyse du discours, doit ses fondements épistémologiques à Foucault et à Pêcheux, qui ont ouvert la conception du discours vers des ensembles d'énoncés, d'actes, de pratiques relevant de règles de formation et de conditions de production. Il nous a semblé également justifié de replacer Bakhtine au rang des fondateurs d'une conception ouverte du discours, antérieure à celle de la notion princeps de formation discursive.

6.1.1 La « translinguistique » de Bakhtine

Bakhtine peut être à juste titre considéré comme le premier analyste du discours. Son approche, loin de se réduire au seul phénomène du *dialogisme* stricto sensu, qui est celui qui a été et est encore le plus étudié, se présente comme une première ébauche de formulation d'une théorie du discours, construite dès 1926, avec la théorisation de l'énoncé².

En effet, la problématique d'une linguistique de l'au-delà de la phrase et du texte est antérieure à la notion princeps de formation discursive, issue des textes de Foucault et retravaillée par Pêcheux : elle est déjà construite par Bakhtine avec la création d'une discipline qu'il nomme la « translinguistique » et « qui étudie le mot non pas dans le système de la langue ou dans un texte, isolé de l'échange dialogique, mais dans la sphère même de cet échange » [BAKHTINE 1970, p. 278].

La lecture de ses différents ouvrages montre en outre que la conception de l'hétérogénéité discursive du philosophe russe couvre certaines caractéristiques propres au domaine des formations discursives. À plusieurs reprises, Bakhtine relève que les mots gardent, non seulement la mémoire des locuteurs, mais aussi celle des « harmoniques du contexte (harmoniques des genres, des orientations, des individus) » [1975, p. 114] :

Le mot n'est pas une chose, c'est le milieu toujours dynamique, toujours changeant, dans lequel s'effectue l'échange dialogique. Il ne se satisfait jamais d'une seule conscience, d'une seule voix. La vie du mot c'est son passage d'un locuteur à un autre, d'un contexte à un autre, d'une collectivité sociale à une autre. Et le mot n'oublie jamais son trajet, ne peut se débarrasser entièrement de l'emprise des contextes dont il a fait partie. [BAKHTINE 1970, p. 279]

L'emprise des contextes et les harmoniques que les mots conservent peuvent, à notre avis, être comprises comme des effets de ce que Bakhtine nomme une « sphère d'usage » ;

1. Voir § 5.1.2.1 page 205.

2. TODOROV 1981, p. 67.

Tout énoncé pris isolément est assurément individuel, mais chaque sphère d'usage du langage élabore ses types relativement stables d'énoncés, et c'est ce que nous appelons genres du discours. [BAKHTINE 1984, p. 265]

Les genres chez Bakhtine sont associés aux formations sociales. Ils sont « les courroies de transmission qui mènent de l'histoire de la société à l'histoire de la langue » [BAKHTINE 1984, p. 271]. Les genres du discours sont des modes d'organisation de « formes d'énoncés relativement stables et normatives » dans lesquels nous « moulons notre parole » [1984, p. 285-288]. Ces formes agencées dans les genres sont propres à des sphères d'usage. La notion de « sphère d'usage », qui est proche de celle d'« univers de discours » de Coseriu¹, est reprise par Bakhtine dans le cadre d'une alternative à la linguistique qu'il nomme « translinguistique ». L'analyse du mot est envisagé dans un contexte multi-dimensionnel, dont les notions d'« harmoniques du contexte » et de « sphères d'usage » constituent des paramètres. La « translinguistique » peut être vue comme une préfiguration de l'analyse du discours dans le cadre élargi des formations discursives.

La notion de « translinguistique » est reprise par KRISTEVA 1969 dans *Sēmeiōtikē* et reproduite par Barthes dans sa « théorie du texte » [Barthes dans EU 2000] :

Nous définissons le texte comme un appareil translinguistique qui redistribue l'ordre de la langue [...]. [KRISTEVA 1969, p. 52]

Cet énoncé de Kristeva reflète bien l'approche bakhtinienne pour qui il existerait deux perspectives : la linguistique et la translinguistique « qui représentent deux points de vue différents sur le même objet, le langage » [TODOROV 1981, p. 42]. Ces deux approches, qui peuvent représenter l'une, une linguistique de la langue, l'autre, une analyse du discours, n'ont pas toujours été distinguées dans les écrits de Bakhtine. Il semble plutôt que ces deux points de vue que Bakhtine voit portés sur le même objet, interagissent dans un processus de productivité.

La dénomination de « translinguistique » n'est pas passée à la postérité, peut-être en raison de l'émergence de la notion concurrente de *formation discursive*, à la même période², qui présente un empan théorique plus large. Néanmoins, on peut observer que les problématiques des formations discursives, que développent Foucault, puis Pêcheux, trouvent leurs antériorités chez Bakhtine dès 1929, date de parution en Russie de *La poétique de Dostoïevski*, traduit en français et publié en France en 1970, dans lequel la problématique discursive apparaît. La définition des genres, comme agencement de formes stables employées dans des sphères d'usage spécifiques, qui a été peu développée, nous semble particulièrement faire écho à la problématique posée par Foucault, puis Pêcheux avec les formations discursives. Par ailleurs, certains aspects du dialogisme bakhtinien trouvent à compléter a posteriori les apports

1. Voir 5.3.3 page 220.

2. Les ouvrages de Bakhtine sont connus en France, par l'intermédiaire de Kristeva, à la fin des années soixante et paraissent en traduction française dans les années soixante-dix.

de Foucault et de Pêcheux, notamment par l'articulation des notions de dialogisme et d'interdiscours, que nous aborderons par conséquent logiquement à leur suite (voir § 7.1.2.1 page 282).

6.1.2 La formation discursive : un double héritage

La notion de « formation discursive » a été introduite par Michel Foucault, puis développée par Michel Pêcheux et elle supporte encore aujourd'hui le double héritage de ces deux fondateurs historiques, tous deux philosophes de formation initiale.

L'acte de baptême « formation discursive » revient à Foucault, chez qui elle prend place dans un projet de type empirique auquel Foucault donne le nom d'« archéologie¹ » et qui se donne pour visée de construire une théorie et des méthodes d'analyse des mutations qui s'opèrent dans le champ de l'histoire et en particulier dans celui de l'histoire des connaissances.

Pour délimiter et définir les ensembles discursifs que l'on identifie comme *la* médecine, *la* grammaire, *la* biologie, *l'économie*, plutôt que d'enquêter sur les fondations, les fondateurs, les traditions, les influences ou les crises, Foucault établit le principe de relations entre des énoncés caractérisés par leur dispersion et constituant des ensembles discursifs présentant des formes de régularités, qui permettent de déterminer l'existence de ce qui fait l'« individualisation » de ces ensembles de discours qu'il nomme des « formations discursives » :

Dans le cas où on pourrait décrire, entre un certain nombre d'énoncés, un pareil système de dispersion, dans le cas où entre les objets, les types d'énonciation, les concepts, les choix thématiques, on pourrait définir une régularité (un ordre, des corrélations, des positions et des fonctionnements, des transformations), on dira, par convention, qu'on a affaire à une *formation discursive*, — évitant ainsi des mots trop lourds de conditions et de conséquences, inadéquats d'ailleurs pour désigner une pareille dispersion, comme « science », ou « idéologie », ou « théorie », ou « domaine d'objectivité ». [FOUCAULT 1969, p. 53]

La notion est tout autant attachée au nom de Pêcheux, philosophe « inquiet de linguistique » [MALDIDIER 1990*b*, p. 36] qui, plus qu'il ne reprend et reformule la notion de Foucault, la conçoit, dans le cadre d'une théorie matérialiste du discours², comme le pendant sur le plan discursif des concepts marxistes de *formation économique et sociale* et *formation idéologique* dans le contexte politico-intellectuel des années 70 [MALDIDIER 1990*b*, p. 43-44]. La théorie du discours s'inscrit contre l'idéologie de l'évidence du sens et postule, au contraire, que le sens des mots n'existe pas *en soi*, mais est déterminé par des positions idéologiques situées historiquement et socialement. La notion de « formation discursive » est construite à partir d'un certain nombre d'éléments donnés par Pêcheux au fil de ses écrits à savoir :

l'ensemble des discours possibles à partir d'un état des conditions de production [PÊCHEUX 1969, p. 16]

1. Voir § 6.2 page ci-contre.

2. Voir § 6.3 page 254.

[...] qui détermine[nt] ce qui peut et doit être dit (articulé sous la forme d'une harangue, d'un sermon, d'un pamphlet, d'un exposé, d'un programme, etc.)
[PÊCHEUX, HENRY et HAROCHE 1971, p. 148]

un espace de reformulation-paraphrase où se constitue l'illusion nécessaire d'une « intersubjectivité parlante » par laquelle chacun sait d'avance ce que l'« autre » va penser et dire..., et pour cause puisque le discours de chacun reproduit celui de l'autre [...]. [1975, p. 158]

Ce que nous pouvons reformuler en ces termes : la formation discursive est un espace du dicible dans lequel circulent des éléments préconstruits témoignant de l'allégeance des discours à un interdiscours.

De cette double origine, la notion de *formation discursive* garde une certaine « instabilité » [MAINGUENEAU 2002b, p. 269]. Elle constitue parfois un tabou en raison de l'ancrage politiquement trop marqué de sa naissance, que certains linguistes rejettent (voir § 5.3.3 page 218).

Alors qu'elle a été et qu'elle est encore employée de manière opératoire dans des analyses portant sur des discours politiques, doctrinaux ou idéologiques, où elle apparaît légitime, dans d'autres contextes, elle semble recouper la notion de genre discursif : les discours scientifiques, les discours sportifs, les discours administratifs constituent-ils des formations discursives ou plutôt des genres ? Cette question pose en retour la question des critères de définition des formations discursives.

Si l'on reprend la définition donnée ci-dessous par Maingueneau, à qui lui-même attribue rétrospectivement une trop grande plasticité appauvrissant la notion [MAINGUENEAU 2002b, p. 271] :

Pour une société, un emplacement, un moment définis, seule une part du dicible est accessible, que ce dicible forme système et délimite une identité.
[Maingueneau 1984 cité par MAINGUENEAU 2002b]

nous pouvons alors identifier la formation discursive comme un espace de discours délimités par des pratiques sociales communes, que ces pratiques soient définies en terme d'actes, administratif, sportif ou en terme de positionnements, politique ou idéologique. Cette définition a l'avantage de pouvoir faire apparaître une caractéristique essentielle de la notion qui la rend particulièrement difficile à appréhender : celle de pratique à double face, sociale et discursive, deux faces qui nous renvoient à la fois à la notion de « pratique discursive » de Foucault dans le cadre d'une « archéologie des choses dites » et à la notion d'« interdiscours » de Pêcheux.

6.2 Une archéologie des « choses dites » (Foucault)

Ce fonctionnement translinguistique, que Bakhtine, le premier, avait envisagé dans l'univers intellectuel du marxisme soviétique, Foucault le formalise sous le nom de *formation discursive*. L'analyse du discours et une certaine conception du discours, que les analystes du discours se sont donnés pour objet,

sont nées de ce projet d'archéologie des « choses dites », dans lequel s'inscrit la notion de formation discursive.

6.2.1 Formation discursive : discontinuité et transformations

6.2.1.1 Le projet d'archéologie

Le mûrissement d'un nouveau type d'analyse de l'histoire des idées, que Foucault nomme *archéologie*, se mesure à la visibilité accrue que le philosophe accorde à ce terme au fil de ses écrits. Après une apparition dans la préface de *Histoire de la folie à l'âge classique* [1961], le terme se glisse en sous-titre des deux ouvrages suivants : *Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical* [1963] et *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines* [1966], pour enfin s'afficher en titre principal dans *L'archéologie du savoir* [1969].

Dans son sens usuel enregistré dans les dictionnaires, l'archéologie est la « science qui a pour objet l'étude des civilisations humaines passées à partir des monuments et objets qui en subsistent » [TLFI]. Le projet d'« archéologie » que forme Foucault dès *Histoire de la folie à l'âge classique*¹, et qu'il développe dans *L'archéologie du savoir* est tout autre.

Avec *Histoire de la folie* et *Naissance de la clinique*, Foucault avait cherché à identifier le rapport entre des discours et des pratiques sociales non discursives. Puis avec *Les mots et les choses* [1966], il avait entrepris « une archéologie des sciences humaines », dans laquelle il s'était donné pour projet de rechercher « selon quel espace d'ordre s'est constitué le savoir » [1966, p. 13] ou les conditions de possibilités de l'*épistémè* de la culture occidentale du XVII^e au début du XX^e siècle. Il avait tenté de mettre à jour un mode de fonctionnement discursif commun à trois domaines scientifiques² *a priori* non reliés, mais appartenant à la même *épistémè* (voir § 6.2.3 page 246). Son propos n'était pas la description du progrès des connaissances, mais le repérage des « configurations qui ont donné lieu aux formes diverses de la connaissance empirique » [FOUCAULT 1966, p. 13]. À partir des simultanités épistémologiques observées dans les trois domaines présentant peu de passerelles de communication, il avait essayé d'analyser les règles de formation et de transformation des savoirs et en particulier le « seuil » du passage de la pensée classique à la modernité :

C'est que l'archéologie, s'adressant à l'espace général du savoir, à ses configurations et au mode d'être des choses qui y apparaissent, définit des systèmes de simultanéité, ainsi que la série des mutations, nécessaires et suffisantes pour circonscrire le seuil d'une positivité nouvelle. [FOUCAULT 1966, p. 14]

Les analyses conduites dans les deux ouvrages suivaient des directions de recherche différentes et complémentaires :

1. Référence est faite à cette naissance du projet dans *Les mots et les choses* [introduction] : « On voit que cette recherche répond un peu, comme en écho, au projet d'écrire une histoire de la folie à l'âge classique [...]. [FOUCAULT 1966, p. 15].

2. Sciences de la vie (l'histoire naturelle), du langage (la grammaire) et de l'économie politique.

[...] on se trouve devant deux axes de description perpendiculaires : celui des modèles théoriques communs à plusieurs discours, celui des rapports entre le domaine discursif et le domaine non discursif. Dans *Les mots et les choses*, j'ai parcouru l'axe horizontal, dans *Histoire de la folie* et *Naissance de la clinique*, la dimension verticale de la figure. [FOUCAULT 1994a, p. 590]

Analyser les discours pour Foucault, c'est analyser les pratiques discursives qui se situent entre les mots et les choses et qui permettent d'expliquer l'usage des mots et des choses. L'analyse à partir des mots lui apparaît secondaire au regard de l'analyse de la pratique discursive (voir § 6.2.2.1 page 241).

La spécificité de cette démarche l'avait conduit à choisir le terme d'*archéologie* plutôt que celui d'histoire¹ et il promettait que « les problèmes de méthode posés par une telle « archéologie » ser[ai]ent examinés dans un prochain ouvrage » [1966, p. 13] qui devait paraître trois ans plus tard sous le titre de *L'archéologie du savoir* [1969]. Dans cet ouvrage ambitieux, Foucault entendait analyser les phénomènes de discontinuité, de transformations, de seuil, de séries, de limites, remettant ainsi en question le credo des historiens traditionnels en « l'infinie continuité du discours » [1969, p. 37] qui composerait « une figure unique » de l'histoire, « une sorte de grand texte ininterrompu » [1969, p. 52] :

La discontinuité, c'était ce stigmate de l'éparpillement temporel que l'historien avait à charge de supprimer de l'histoire. [FOUCAULT 1969, p. 16]

6.2.1.2 Un espace de transformation

Foucault remarque que les ensembles de discours qu'il a décrits et nommés « formations discursives » ne se superposent pas avec les délimitations des sciences nommées *la* grammaire, *l'économie*, etc. ; les formations discursives couvrent un champ plus vaste qui englobe des discours hors du champ des sciences considérées : discours littéraires, administratifs, philosophiques, institutionnels... [1994, p. 721].

L'unité d'un ensemble de discours ou formation discursive se caractériserait, non pas par la permanence ou la singularité de ses objets et de ses concepts, mais comme un « espace où divers objets se profilent et continûment se transforment » [1969, p. 46] :

Ce serait le jeu des règles qui rendent possible pendant une période donnée l'apparition d'objets. [1969, p. 46]

☞ Ce point nous apparaît capital : les ensembles de discours réfèrent à un même objet, mais ce n'est pas l'objet qui fait l'unité du discours, il est plutôt constitué par eux. C'est d'autant plus vrai pour des objets-notions, tels que la civilisation ou le développement, qui n'existent pas en tant que tels, mais sont construits par les pratiques discursives, tout en étant incarnés par des représentants-types (les nations civilisées et les pays développés) (voir § 7.3.2 page 323). ☞

1. « Plutôt que d'une histoire au sens traditionnel du mot, il s'agit d'une « archéologie » » [1966, p. 13].

Pour autant l'objet du monde auquel réfèrent les discours ne reste pas immobile dans sa permanence, il subit des transformations avec le changement des pratiques et des institutions. Ce sont les pratiques qui font le lien entre les mots, les idées et les choses :

« Les mots et les choses » c'est le titre — sérieux — d'un problème ; c'est le titre — ironique¹ — du travail qui en modifie la forme, en déplace les données, et révèle, au bout du compte, une tout autre tâche. Tâche qui consiste à ne pas — à ne plus — traiter les discours comme des ensembles de signes (d'éléments signifiants renvoyant à des contenus et à des représentations) mais comme des pratiques qui forment systématiquement les objets dont ils parlent.

[FOUCAULT 1969, p. 66-67]

Les phénomènes de transformation ne se produisent pas dans la linéarité du discours, mais dans son épaisseur, lieu de production de différents types d'événements « qui ne sont pas à l'aplomb les uns des autres » [FOUCAULT 1969, p. 223]. Parmi les plans d'événements que Foucault liste — plan des énoncés, de l'apparition des objets, des types d'énonciation, des concepts, des choix stratégiques, de la dérivation de nouvelles règles à partir d'anciennes — le plus important et le plus rare est « la substitution d'une formation discursive à une autre » [1969, même p.]. Seule l'archéologie peut le faire apparaître, selon Foucault et les procédures habituelles du type grille de Quintilien n'y peuvent rien. Elle est le résultat d'une transformation de rapports, entre différents éléments discursifs ou non, qui imposent de nouvelles règles.

L'archéologie analyse les modes de transformation qui provoquent des changements, des mutations. Ces transformations se manifestent par des apparitions d'objets, de concepts, de nouvelles stratégies, mais aussi par des phénomènes de continuité, de répétition, de permanence et de retours.

6.2.1.3 Coupures, ruptures et révolution

La formation des événements et de leurs positivités peut être simultanée et linéaire au sein d'une même formation discursive : si l'apparition d'une nouvelle formation discursive s'accompagne de nouveaux objets, nouveaux concepts, formes d'énonciation..., tous les événements n'apparaissent pas en simultanéité, mais de manière décalée², tous les éléments ne sont pas affectés, mais les rapports se transforment ; de nouvelles règles s'établissent dont il faut analyser et décrire les phénomènes de répétition et de permanence. Dans la perspective discontinuiste qui est la sienne, Foucault identifie, dans l'enchaînement des transformations, des coupures archéologiques qui provoquent des « ruptures archéologiques ». Les ruptures se caractérisent toujours par « une discontinuité spécifiée par un certain nombre de transformations distinctes » [FOUCAULT 1969, p. 228-229] :

On appellera « rupture », les transformations qui portent sur le régime général d'une ou plusieurs formations discursives. [1969, p. 231]

1. « Dans mon livre, il n'y avait pas d'analyse de mots et pas d'analyse de choses » [1994, p. 777].

2. Foucault parle de « décalage en briques » [1969, p. 230].

Pour clarifier ces notions de coupure et de rupture, nous référons aux définitions¹ données par Pêcheux et Balibar dans *Sur l'histoire des sciences* [FICHANT et PÊCHEUX 1969] publié la même année que *L'archéologie du savoir* [1969].

La notion de « rupture archéologique » de Foucault s'inscrit dans une position « discontinuiste » — rattachée aux noms de Bachelard et de Koyré — qui considère les commencements plutôt que les origines :

Parler de commencement signifie que la coupure constitutive d'une science s'effectue nécessairement dans une conjoncture donnée, où les origines (les philosophies et les idéologies théoriques² qui définissent l'espace des problèmes) subissent un déplacement vers un nouvel espace des problèmes.

[1969, p. 9]

La notion de « coupure épistémologique » désigne un point de « non-retour », à partir duquel [une] science commence » [PÊCHEUX et BALIBAR 1969, p. 8]. Les coupures provoquent des ruptures épistémologiques qui font que certains discours ne peuvent plus être prononcés :

La coupure a pour effet de rendre impossibles certains discours idéologiques ou philosophiques qui la précèdent, c'est-à-dire d'amener la science nouvelle à rompre explicitement avec eux : la rupture épistémologique apparaît ainsi comme un effet (de nature « philosophique ») de la coupure (ce qui rappelle, corrélativement, qu'il ne suffit pas de rompre avec une idéologie pour produire une coupure).

[1969, p. 11]

La rupture archéologique a une valeur de « révolution », dans les sciences, comme dans le domaine politique.

Révolution scientifique et changement de paradigme (Kuhn) Cette manière de penser l'évolution des sciences à travers les ruptures fait écho à celle de l'historien des sciences et épistémologue Thomas S. Kuhn avec son concept de *paradigme*, bien qu'il emploie plus rarement le terme de *rupture* et plus volontiers celui de *révolution*. La notion de paradigme n'est pas stable dans l'œuvre de Kuhn qui nomme également *paradigme* les résultats induits en termes de valeurs, de croyances, de comportements scientifiques, par l'adoption d'un même paradigme par un groupe. L'objet des recherches de Kuhn est le changement de paradigme, c'est-à-dire l'introduction d'une théorie nouvelle qui triomphe de ses concurrentes, supprime les théories antérieures et s'impose comme modèle. L'exemple prototypique d'un changement de paradigme est la révolution copernicienne qui va changer non seulement les croyances scientifiques antérieures, mais les modes de pensée, et qui a joué un rôle considérable

1. À partir des éléments théoriques développés par Regnault.

2. Pêcheux, après Althusser, différencie les idéologies théoriques des idéologies pratiques : les premières relèvent des A.I.E. et les dernières sont des ensembles de représentations et de comportements qui constitue des « normes pratiques qui gouvernent l'attitude et la prise de position concrète des hommes à l'égard des objets réels et des problèmes réels de leur existence sociale et individuelle et de leur histoire » [Althusser cité par PÊCHEUX et BALIBAR 1969, p. 10.]

dans l'évolution de la pensée occidentale (voir § 3.3.2 page 119). La théorie darwinienne de l'évolution, la théorie de la relativité d'Einstein et les théories psychanalytiques de Freud en sont d'autres exemples [KUHN 1973, p. 10-14].

Le changement de paradigme est le remplacement d'un modèle de pensée par un autre. L'idée d'un changement de paradigme par remplacement est annoncée dès le titre de l'ouvrage fondateur de cette notion de paradigme, *La structure des révolutions scientifiques* [1972]. Kuhn établit un parallèle entre les révolutions politiques et les révolutions scientifiques :

Les révolutions politiques commencent par le sentiment croissant, parfois restreint à une fraction de la communauté politique, que les institutions existantes ont cessé de répondre d'une manière adéquate aux problèmes posés par un environnement qu'elles ont contribué à créer. De semblable manière, les révolutions scientifiques commencent avec le sentiment croissant, souvent restreint à une fraction de la communauté scientifique, qu'un paradigme a cessé de fonctionner de manière satisfaisante pour l'exploration d'un aspect de la nature sur lequel ce même paradigme a antérieurement dirigé les recherches. Dans le développement politique, comme dans celui des sciences, le sentiment d'un fonctionnement défectueux, susceptible d'aboutir à une crise, est la condition indispensable des révolutions. [KUHN 1972, p. 115-116]

Le travail de Kuhn sur les changements de paradigmes est antérieur d'une décennie à celui de Foucault (les traductions françaises ont été rendues disponibles dans les années 1970). Nous ignorons si Foucault a eu connaissance des recherches de Kuhn, qui sont proches dans la conception d'une périodicité dans le développement des savoirs :

Dans la mesure où ce livre décrit le développement scientifique comme une succession de périodes traditionalistes, ponctuées par des ruptures non cumulatives, ses thèses sont sans aucun doute applicables à de nombreux domaines. [KUHN 1972, p. 245]

La notion de paradigme que Kuhn appliquait aux sciences dites dures peut être rapprochée de celle d'*épistémé* foucauldienne comme « espace de savoir » plus large (voir § 6.2.3 page 246).

6.2.1.4 Un enchevêtrement de continuités et de discontinuités

Avec l'exemple de la Révolution française ci-après, Foucault montre que sa conception de la rupture n'est pas radicale. Il s'agit de transformations d'ensemble qui recomposent un nouveau paysage, à partir de l'ancien, dont certains éléments sont conservés, mais l'ensemble produit une configuration nouvelle :

Ainsi la Révolution française [...] ne joue pas le rôle d'un événement extérieur aux discours, dont on devrait, pour penser comme il faut, retrouver l'effet de partage dans tous les discours ; elle fonctionne comme un ensemble complexe, articulé, descriptible de transformations qui ont laissé intactes un certain nombre de positivités, qui ont fixé pour un certain nombre d'autres des règles qui sont encore les nôtres, qui ont établi également des positivités qui viennent de se défaire ou se défont encore sous nos yeux. [FOUCAULT 1969, p. 231]

Notons que Foucault ne considère pas la Révolution comme un événement, mais comme un facteur de transformations constitutives de l'événement lui-même. Événement et discours ont partie liée dans cette révolution.

Au fil de ses transformations, une formation discursive franchit plusieurs seuils d'émergence (seuil de « positivité », d'« épistémologisation », de « scientificité » et de « formalisation » [1969, p. 244]) que l'archéologie doit décrire. Si l'archéologie foucauldienne privilégie l'idée de discontinuité et de rupture, elle ne nie pas la mobilité des discours au gré des événements, mais elle cherche à identifier le « niveau de déclenchement ou l'*embrayage* événementiel » [1969, p. 218] spécifique à chaque formation discursive. Délimiter les formations discursives nécessite d'identifier les coupures qui sont à l'origine des ruptures et qui constituent des « embrayeurs » de formations discursives.

Foucault précise, dans une mise au point datée de 1967¹, qu'il n'a pas édifié une « coupure absolue » entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XX^e siècle, mais qu'il a « voulu décrire précisément ce changement, autrement dit établir l'ensemble des transformations nécessaires et suffisantes pour passer de la forme initiale du discours scientifique, celui du XVIII^e, à sa forme finale, celui du XX^e » [FOUCAULT 1994a, p. 588] :

L'ensemble des transformations que j'ai définies maintient un certain nombre d'éléments théoriques, déplace certains autres, en voit disparaître d'anciens et apparaître de nouveaux ; tout cela permet de définir la règle de passage dans les domaines que j'ai envisagés. C'est donc tout le contraire d'une discontinuité que j'ai voulu établir, puisque j'ai manifesté la forme même du passage d'un état à l'autre. [1994, p. 588-589]

Une époque est ainsi « un enchevêtrement de continuités et de discontinuités, de formations discursives qui apparaissent et qui disparaissent » [1969, p. 230].

6.2.2 Les règles de la discursivité

Une formation discursive se définit par des règles de formation et par les relations (ou « corrélations ») qui la situent « parmi les autres types de discours [...] et dans le contexte non discursif où elle fonctionne (institutions, rapports sociaux, conjoncture économique et politique) » [FOUCAULT 1994a, p. 676].

6.2.2.1 Des pratiques discursives

Les relations discursives ne sont pas internes au discours mais situées « à la limite du discours » [1969, p. 63] « entre des institutions, des processus économiques et sociaux, des formes de comportements, des systèmes de normes, des techniques, des types de classification, des modes de caractérisation [...] » [1969, p. 61], elles caractérisent « le discours lui-même en tant que pratique » régie par un certain nombre de règles propres, que Foucault se donne comme projet de décrire :

Ce qu'on appelle « pratique discursive » [...] c'est un ensemble de règles anonymes, historiques, toujours déterminées dans le temps et l'espace qui ont défini

1. Suite aux critiques générées par *Les mots et les choses*.

à une époque donnée, et pour une aire sociale, économique, géographique ou linguistique donnée, les conditions d'exercice de la fonction énonciative.

[FOUCAULT 1969, p. 153-154]

C'est ce jeu de rapports entre cet ensemble d'éléments tels que les institutions, les règles, les normes et les pratiques sociales au sein d'une société qui déterminera la formation des énoncés d'une pratique discursive dans un champ spécifique. Foucault l'illustre avec le cas de la discipline psychiatrique, dont l'apparition a été rendue possible par « un jeu de rapports entre l'hospitalisation, l'internement, les conditions et les procédures de l'exclusion sociale, les règles de la jurisprudence, les normes du travail industriel et de la morale bourgeoise, bref tout un ensemble qui caractérise pour cette pratique discursive la formation de ses énoncés » [FOUCAULT 1969, p. 233]. Il montre cependant qu'il ne s'agit précisément pas de décrire une discipline, mais bien une pratique discursive qui déborde le champ disciplinaire, puisqu'on la trouve à l'œuvre hors de son champ dans des textes juridiques, littéraires, politiques et y compris dans le langage quotidien, mais plus, on la trouve antérieurement à la création de la discipline. Ce repérage de la pratique antérieure à l'existence de la discipline scientifique, et qui pose question, s'illustre par exemple avec *Le rêve de d'Alembert* qui anticipe certains concepts scientifiques de l'Histoire naturelle et qui pourtant ne relève pas de cette science. Foucault distinguera alors « domaines scientifiques » et « territoires archéologiques » [FOUCAULT 1969, p. 239] : *Le rêve de d'Alembert* ne relève pas de l'Histoire naturelle mais « appartient à son territoire archéologique ». Foucault explique que les liens entre une science et un territoire archéologique, qui sont appréhendables dans l'analyse de la formation discursive, se trouvent dans les rapports entre épistémologie d'une science et idéologie :

S'attaquer au fonctionnement idéologique d'une science pour la faire apparaître et pour la modifier, ce n'est pas mettre au jour les présupposés philosophiques qui peuvent l'habiter ; ce n'est pas revenir aux fondements qui l'ont rendue possible et qui la légitiment : c'est la remettre en question comme formation discursive ; c'est s'attaquer non aux contradictions formelles de ses propositions, mais au système de formation de ses objets, de ses types d'énonciation, de ses concepts, de ses choix théoriques. C'est la reprendre comme pratique parmi d'autres pratiques. [FOUCAULT 1969, p. 243]

Le travail archéologique doit permettre de répondre ou de donner des éléments de réponse à un certain nombre de questions concernant les pratiques discursives :

- quels sont les différents types particuliers de pratique discursive que l'on peut trouver à une époque donnée ?
- quels sont les rapports qu'on peut établir entre ces différentes pratiques ?
- quels rapports ont-elles avec les pratiques non discursives, par exemple politiques, sociales, économiques ?
- quelles sont les transformations dont ces pratiques sont susceptibles ?

[FOUCAULT 1994a, p. 787]

6.2.2.2 Décrire l'archive

L'archéologie consiste, pour Foucault, à repérer et décrire les règles de formation et les transformations à l'origine des discontinuités, c'est-à-dire à décrire les règles de l'archive [1994, p. 681]. Le terme d'*archive* est un néologisme de sens¹ que Foucault produit et qui sera repris dans le champ de l'analyse du discours, puis abandonné en raison de l'interférence avec le sens usuel du terme².

Foucault donne de nombreuses définitions de l'archive au fil des écrits :

J'appellerai archive, non pas la totalité des textes qui ont été conservés par une civilisation [...] mais le jeu des règles qui déterminent dans une culture l'apparition et la disparition des énoncés, leur rémanence et leur effacement, leur existence paradoxale d'événements et de choses.

[FOUCAULT 1994a, p. 708]

L'archive apparaît alors comme une sorte de grande pratique des discours, pratique qui a ses règles, ses conditions, son fonctionnement et ses effets.

[FOUCAULT 1994a, p. 787]

L'archive, c'est d'abord la loi de ce qui peut être dit, le système de la discursivité, aux possibilités et impossibilités énonciatives qu'il ménage.

[1969, p. 170]

L'archive se définirait comme l'ensemble des règles qui régissent une pratique discursive spécifique à un ensemble de discours et qui permet d'individualiser cet ensemble comme formation discursive. Ce sont ces règles que l'analyse archéologique se donne pour mission de mettre à jour :

Je n'interroge pas les discours sur ce que, silencieusement, ils veulent dire, mais sur le fait et les conditions de leur apparition manifeste : non sur les contenus qu'ils peuvent receler, mais sur les transformations qu'ils ont effectuées ; non sur le sens qui se maintient en eux comme une origine perpétuelle, mais sur le champ où ils coexistent, demeurent et s'effacent.

[1994, p. 682]

La description de l'archive permettrait de définir « l'ensemble des règles, qui, à une époque donnée et pour une société déterminée, définissent :

- les limites et les formes de la *dicibilité* : de quoi est-il possible de parler ? Qu'est-ce qui a été constitué comme domaine de discours ? Quel type de discursivité a été affecté à tel et tel domaine [...] ?
- les limites et les formes de la *conservation* : quels sont les énoncés [...] destinés à entrer dans la mémoire des hommes [...] ? Lesquels sont notés pour pouvoir être

1. Comme celui d'*archéologie*.

2. Dans *L'analyse du discours*, Maingueneau s'explique sur l'abandon du terme qu'il avait employé dans la première édition de l'ouvrage : *Analyse du discours. Introduction aux lectures de L'archive* : « Il s'est avéré que ce choix terminologique n'était pas heureux. En premier lieu parce qu'il est très difficile de s'écarter de la valeur usuelle d'un mot : il se produit constamment des interférences entre la valeur technique et la valeur usuelle. Mais aussi parce que cette notion d'archive n'était pas suffisamment fondée sur une classification des discours » [MAINGUENEAU 1997, p. 28].

- réutilisés, et à quelles fins ? Lesquels sont mis en circulation et dans quels groupes ? Quels sont ceux qui vont être réprimés et censurés ?
- les limites et les formes de la *mémoire* telle qu'elle apparaît dans les différentes formations discursives : quels sont les énoncés que chacune reconnaît comme valables ou discutables, ou définitivement invalidés ? Quels sont ceux qui ont été abandonnés comme négligeables et ceux qui sont exclus comme étrangers ? Quels types de rapports sont établis entre le système des énoncés présents et le corpus des énoncés passés ?
 - les limites et les formes de la *réactivation* : parmi les discours des époques antérieures ou des cultures étrangères, quels sont ceux que l'on retient, qu'on valorise, qu'on importe, qu'on essaie de reconstituer ? [...],
 - les limites et les formes de l'*appropriation* : [...] comment est institutionnalisé le rapport du discours à celui qui le tient, à celui qui le reçoit ?
- [FOUCAULT 1994a, p. 681-682]

Les différentes questions que pose Foucault anticipent ou font écho à d'autres recherches qui se mettent en œuvre simultanément telles que la théorie du discours de Pêcheux ou le dialogisme bakhtinien qui émerge enfin à la connaissance occidentale par le biais de Kristeva. La *dicibilité*, la *conservation*, la *mémoire*, la *réactivation* anticipent la notion d'*interdiscours* (voir § 6.3.5 page 265 et § 7.1.2.2 page 286). La *réactivation* et la *mémoire* font écho au dialogisme bakhtinien¹ et l'*appropriation des discours* recoupe la notion de *reformulation*².

Pour décrire ces règles, il convient de détecter différents types de changements à différents niveaux :

Détecter les changements qui affectent les objets, les opérations, les concepts, les options théoriques [...].

[1994, p. 677-678]

Mais également les changements qui affectent les formations discursives elles-mêmes [tels que] :

- déplacement des lignes qui définissent le champ des objets possibles [...],
 - nouvelle position et nouveau rôle du sujet parlant dans le discours [...],
 - nouveau fonctionnement du langage par rapport aux objets [...],
 - nouvelle forme de localisation et de circulation du discours dans la société [...].
- [1994, p. 678]

Enfin des changements qui affectent simultanément plusieurs formations discursives, ceux-ci caractérisant les changements de l'*épistémè* (voir § 6.2.3 page 246). Tous ces changements qui construisent un jeu de transformations sont liés entre eux par des schémas de dépendance :

- « dépendances *intradiscursives* (entre les objets, les opérations, les concepts d'une même formation) ;
- dépendances *interdiscursives* (entre les formations discursives différentes³ [...]) ;

1. Voir § 7.1.2.1 page 282.

2. Voir § 6.3.6 page 269 et § 7.1.3 page 290.

3. Foucault cite ici les « corrélations » qu'il a étudiées dans *Les mots et les choses* entre l'histoire naturelle, la grammaire et l'économie.

— dépendances *extradiscursives* (entre des transformations discursives et autres qui se sont produites ailleurs que dans le discours¹ [...]) » [1994, p. 680].

6.2.2.3 Traiter l'énoncé comme un « événement »

Foucault situe le « thème central » [1969, p. 150] de l'analyse au niveau de l'énoncé « saisi [...] dans l'étroitesse et la singularité de son événement » [1969, p. 40] :

le matériau qu'on a à traiter dans sa neutralité première, c'est une population d'événements dans l'espace du discours en général.

[FOUCAULT 1994a, p. 705-706]

L'archive n'est pas composée de textes sans vie, appartenant au passé, comme le laisse entendre le terme dans son sens usuel, mais est composée d'ensembles de discours considérés comme des événements discursifs « qui continuent à fonctionner, à se transformer à travers l'histoire, à donner possibilité d'apparaître à d'autres discours » [1994, p. 772]. Cependant les énoncés en tant qu'événements se situent en deçà des « états terminaux du discours » à un niveau « prédiscursif » [1994, p. 100-101]. Pourtant Foucault considère que « ce prédiscursif est encore du discursif » [1969, p. 101], dans le sens où ces états n'appartiennent pas à la pensée, mais se situent bien « dans la dimension du discours » [1969, même p.]. La conception discursive de Foucault, qui relève d'une pratique soumise à des règles, échappe aux limites du texte. Les énoncés ne sont pas des propositions : une même proposition peut donner lieu à deux énoncés différents « en fonction du champ d'utilisation dans lequel il se trouve investi » [1969, p. 137], mais plusieurs énonciations peuvent produire le même énoncé. Pour Foucault, les énoncés sont à la fois des événements et des choses, des « énoncés-choses » [1969, p. 171]. Les énoncés ne sont pas de l'ordre du linguistique, mais ont des effets de consistance matérielle.

En tant qu'événement, l'énoncé est unique, mais il n'est jamais isolé, il existe par association avec un champ qui est constitué notamment de « l'ensemble des formulations auxquelles l'énoncé se réfère (implicitement ou non) soit pour les répéter, soit pour les modifier ou les adapter, soit pour s'y opposer, soit pour en parler à son tour » [1969, p. 130] :

il n'y a pas d'énoncé qui d'une manière ou d'une autre n'en réactive d'autres.

[FOUCAULT 1969, p. 130]

Avec *l'Archéologie du savoir*, Foucault se donne pour projet la « description des événements discursifs comme horizon pour la recherche des unités qui s'y forment », une description qui a pour objet de repérer les « jeux de relation » et que Foucault distingue de « l'analyse de la langue » et de « l'histoire de la pensée » [FOUCAULT 1969, p. 38-39]. Ce qui intéresse l'analyse de Foucault, ce ne sont, ni les formes discursives, ni les codes linguistiques, ni le sens que les énoncés produisent, mais les relations des énoncés avec d'autres événements :

1. Corrélations entre le discours médical et les changements politiques, économiques, sociaux, institutionnels, qu'il a étudiées dans *Naissance de la clinique* et *Histoire de la folie*.

Mais si on isole, par rapport à la langue et à la pensée, l'instance de l'événement énonciatif, ce n'est pas pour la traiter en elle-même comme si elle était indépendante, solitaire et souveraine. C'est, au contraire, pour saisir comment ces énoncés, en tant qu'événements et dans leur spécificité si étrange, peuvent s'articuler sur des événements qui ne sont pas de nature discursive, mais qui peuvent être de nature technique, pratique, économique, social, politique, etc. ; [...] c'est au contraire se rendre libre de décrire entre lui [l'espace où se dispersent les événements discursifs] et d'autres systèmes qui lui sont extérieures un jeu de relations. Relations qui doivent s'établir — sans passer par la forme générale de la langue, ni la conscience singulière des sujets parlants — dans le champ des événements. [FOUCAULT 1994a, p. 707]

L'énoncé n'est pas analysé d'un point de vue linguistique, ni même d'un point de vue discursif. L'énoncé n'est analysé que sous l'angle de son existence quasi matérielle :

Ce que j'appelle énoncé, c'est un ensemble de signes, qui peut être une phrase, une proposition, mais envisagé au niveau de son existence. [FOUCAULT 1994a, p. 778]

Foucault revendique cette posture épistémologique qui place son analyse hors du système de la langue, « du côté des opérations qui [...] donnent naissance » à la « masse des choses dites » [1994, p. 787] ; opérations qu'il situe à l'extérieur de la matérialité des mots, dans les « conditions historiques qui rendent compte de ce qu'on dit ou de ce qu'on rejette, ou de ce qu'on transforme dans la masse des choses dites » [1994, p. 787]. Bien que la position de Pêcheux diffère, puisqu'il n'écarte pas le rapport du discours à la langue dans le processus discursif, on notera néanmoins la proximité dans l'approche de Pêcheux avec les conditions de production qui déterminent le « *dicible* » dans le cadre de la formation discursive : « *l'ensemble des discours possibles à partir d'un état des conditions de production* » [PÊCHEUX 1969, p. 16].

6.2.3 L'ordre du discours

Les formations discursives repérées à partir des critères de formation, de transformation ou de seuil, de corrélation dessinent un « espace de dispersion, [...] un champ ouvert et sans doute indéfiniment descriptible de relations » [FOUCAULT 1994a, p. 676] que Foucault nomme une *épistémè* ou champ épistémologique qui constitue « un espace du savoir » [1966, p. 13 et p. 14] répondant à un certain « ordre » qui détermine un système de formation des idées et des savoirs d'une époque et se présente, par conséquent, comme un lieu, un terrain de recherche des règles de formation régissant l'« ordre ».


6.2.3.1 Les contradictions

L'ordre du discours passe par sa cohérence interne et, pourtant, Foucault observe que les discours sont traversés par des « contradictions », que l'analyse traditionnelle s'emploie à résoudre et à supprimer pour préserver la cohérence du discours. C'est la contradiction, au contraire, qui constitue le « principe

organisateur » du discours, la « loi même de son existence » [FOUCAULT 1969, p. 197].


Pour Foucault, la contradiction est révélatrice de conflits entre des théories opposées qui s'affrontent au sein d'un même discours, « un entrecroisement d'influences qu'on ne peut concilier » [FOUCAULT 1969, p. 197] et qui conduit à affirmer et à nier simultanément une même proposition [1969, p. 203]. Ce phénomène de contradictions visibles au sein d'un même discours ne s'explique pas, selon Foucault, comme un simple effet, mais comme un phénomène constitutif des discours :

C'est à partir d'elle qu'il émerge, c'est à la fois pour la traduire et la surmonter qu'il se met à parler ; c'est pour la fuir, alors qu'elle renaît sans cesse à travers lui, qu'il se poursuit et qu'il recommence indéfiniment ; c'est parce qu'elle est toujours en deçà de lui, et qu'il ne peut donc jamais la contourner entièrement, qu'il change, qu'il se métamorphose, qu'il échappe de lui-même à sa propre continuité. La contradiction fonctionne [...] au fil du discours, comme le principe de son historicité. [FOUCAULT 1969, p. 197]

 Cette notion de contradiction est au cœur de l'idéologie coloniale de la République. Les discours coloniaux de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle développent deux points de vue contradictoires, qui trouvent leur lieu de dérivation avec l'idéal républicain de liberté et des Droits de l'Homme de 1789. En vertu de l'égalité en droit qui est d'ordre naturel — « les hommes naissent libres et égaux en droits » — il faut abolir la traite et l'esclavage, libérer les esclaves et les civiliser par la colonisation¹ :

Pour réussir dans un pareil projet, il faut chercher avec soin quel est l'état de civilisation des nègres, et proportionner ensuite la liberté qu'on peut leur accorder, au développement de leurs facultés ; il faut des nègres libres, mais incapables d'user de la liberté, et par conséquent soumis à des lois sévères [...]. Il est je crois, un moyen d'arriver au but que je me propose : c'est de ranger les nègres indigènes, doucement et sans secousse, sous la domination française ; de les soustraire insensiblement au joug de leurs chefs, en les attirant sur nos habitations ; en un mot, c'est de faire des Africains encore à demi-sauvages, un peuple de serfs attachés à la terre, et soumis à leurs nouveaux maîtres, [...]; de créer dans ce pays, en faveur des Français, une féodalité modérée par des règlements équitables.

[HAUTEFEUILLE 1830, corpus 1-11, ℓ 46 à 57 page 719]

La gestion des contradictions au sein des discours est une particularité du genre discursif colonial. 

Foucault montre que des contradictions peuvent apparaître dans la mesure où le discours fonctionne en admettant un certain nombre d'avancées scientifiques tout en intégrant des découvertes qui semblent les contredire, mais que les deux points de vue dérivent en réalité d'une même matrice. Deux assertions contradictoires trouvent le lieu commun d'où elles dérivent et où elles se rejoignent, « l'embranchement de l'alternative » [FOUCAULT 1969, p. 199] :

1. Voir également § 11.2.2.1 page 421.

Ce que j'ai entrepris, c'est précisément la recherche archéologique de ce qui avait rendu cette ambiguïté possible, retrouver la branche qui porte fourche.

[FOUCAULT 1994a, p. 500]

La formation discursive est un « espace de dissensions multiples » [1969, p. 203], dans lequel des points de vue divergents construisent *le* discours sur l'objet de dissension ; ce que Courtine et Marandin exprimeront ainsi :

Il y a des prises de positions individuelles qui, à force de diverger, convergent.

[COURTINE et MARANDIN 1981, p. 28]

👉 Dans le premier tome de l'édition de son journal *Choses vues*, Victor Hugo rapporte, en date de 1841, un débat qu'il a eu lors d'un dîner avec Bugeaud, qui n'était pas encore général et qui partait prendre son poste de gouverneur général de l'Algérie. Son récit nous donne une illustration de points de vue opposés sur le bien-fondé de la conquête de l'Algérie :

Le général était en grande humeur contre l'Algérie. Il prétendait que cette conquête empêchait la France de parler haut à l'Europe ; que, du reste, rien n'était plus facile à conquérir que l'Algérie, qu'on y pouvait sans peine bloquer les troupes, qu'elles seraient prises ainsi que des rats et qu'on n'en ferait qu'une bouchée ; qu'en outre, il était très difficile de coloniser l'Algérie ; que le sol était improductif : il avait inspecté les terrains lui-même, et il avait constaté qu'il y avait un pied et demi de distance entre chaque tige de blé.

— Comment ! dit V.H..., voilà ce qu'est devenu ce que l'on appelait le grenier des Romains ! Mais, en serait-il ce que vous dites, je crois que notre nouvelle conquête est chose heureuse et grande. C'est la civilisation qui marche sur la barbarie. C'est un peuple éclairé qui va trouver un peuple dans la nuit. Nous sommes les Grecs du monde ; c'est à nous d'illuminer le monde. Notre mission s'accomplit, je ne chante qu'*hosanna*. Vous pensez autrement que moi, c'est tout simple. Vous parlez en soldat, en homme d'action. Moi, je parle en philosophe et en penseur.

[HUGO 1972, p 168]

Ces points de vue divergents — l'un fondé sur des arguments économiques, l'autre sur l'argument civilisateur — construisent un objet de discours¹, la conquête de l'Algérie, avec ses multiples facettes, qui seront enregistrées en « mémoire interdiscursive », avec leurs contradictions constitutives. Hugo, l'auteur du récit, rapporte la dissension des deux postures aux places sociales des deux contradicteurs : soldat et homme d'action contre philosophe et penseur. Cette relation des postures aux rôles sociaux est affirmée par la note de bas de page rédigée en 1846, dans laquelle Hugo note que Bugeaud, venu trouver Hugo, pair de France, cinq plus tard, avait changé d'avis : « en résumé, le général Bugeaud, que l'Afrique avait fait maréchal et duc d'Isly, était devenu très favorable à l'Afrique » [1972, même p.]. ➡

L'opposition simultanée de deux points de vue sur un même objet, qui s'entendent comme des contradictions, est la loi de constitution et de perpétuation de la formation discursive. L'archéologie a pour tâche de « repérer, dans une pratique discursive déterminée, le point où elles se constituent, de

1. Voir § 3.5.2.1 page 147.

définir la forme qu'elles prennent, les rapports qu'elles ont entre elles, et le domaine qu'elles commandent » [1969, p. 204]. Pour ce faire, Foucault différencie les « contradictions intrinsèques », celles qui sont internes aux formations discursives, qui seules seront l'objet de l'analyse archéologique et non pas les « contradictions extrinsèques » qui existent entre formations discursives [1969, p. 200-201]. Foucault donne l'exemple du fixisme de Linné qui contredit les thèses évolutionnistes de Buffon au sein de la formation discursive de l'Histoire naturelle, alors que la thèse de Linné se trouve également contredite par celle de Darwin qui appartient à une autre formation discursive, celle de la biologie. Cette exclusion hors du champ de l'analyse archéologique des « contradictions extrinsèques » nous semble arbitraire et injustifiée : une analyse archéologique ne peut pas se limiter à la recherche de la dérivation au sein de la seule formation discursive, mais bien observer les interactions entre plusieurs formations discursives.

☞ L'exemple de la métaphore, *différentiel de développement*¹, actualisée dans le discours de Juppé, illustre la nécessité d'intégrer les relations extrinsèques entre formations discursives :

Mais c'est bien l'Afrique qui souffre le plus de ce différentiel de développement.
[JUPPÉ 2003, corpus 1-70, ℓ 13 page 838]

Cette métaphore montre les liens entre le développement humain et la croissance économique. Les nécessités imposées par les perspectives différentes du social (le bien-être de l'humain et des sociétés) et de l'économique (la productivité des biens et des capitaux) peuvent engendrer des assertions contradictoires au sein d'un même discours. Pourtant on peut démontrer que les deux niveaux — social et économique — sont reliés au registre de la biologie, science du vivant : le développement du *corps social*, d'une part, et la *croissance économique*, d'autre part, qui donne à l'inanimé des biens et des capitaux des propriétés d'organisme vivant : croissance de la production, du PIB, etc.

Selon Achard, c'est la biologie qui « est le nœud essentiel qui conceptualise la prétention universaliste » :

Elle joue depuis les découvertes de biologie moléculaire, s'ajoutant à ses qualités traditionnelles, un rôle de nœud constitutif de la vision scientiste — technocratique du monde ; parlant de code génétique, elle assure l'emprunt de la biologie à la linguistique, qui elle-même va y rechercher les sources innées ou acquises du langage (Chomsky contre Skinner). Mais en même temps concevant ce code comme programme, la biologie se raccorde à l'informatique [...]. Ces diverses mises en rapport [...] fondent à la fois la notion de système, sa généralité et son application au système social conçu comme niveau d'intégration super-individuel.
[ACHARD 1977, p. 205]

Cette dominance n'émane pas de la biologie elle-même, mais d'une philosophie qui sous-tend la biologie et les autres sciences, celle de « l'évolutionnisme : conception d'une progression des idées et de l'histoire conforme à une marche sélective des phénomènes vivants » [ACHARD *et al.* 1977b, p. 9]. ☞

1. Voir l'analyse de cette métaphore au § 6.3.5.2 page 267.

6.2.3.2 Ordre du discours et ordre du pouvoir

Le terme polysémique de l'« ordre » est récurrent dans l'œuvre de Foucault, qui en fera l'objet d'un ouvrage, publié deux ans après *L'archéologie du savoir*, en 1971, *L'ordre du discours*¹, dans lequel il analyse les procédures de contrôle et de délimitation du discours mises en œuvre par le pouvoir. Dans la rhétorique foucauldienne, ordre du discours et ordre du pouvoir sont liés :

Le discours n'est pas simplement ce qui traduit les luttes ou les systèmes de domination, mais ce pour quoi, ce par quoi, on lutte, le pouvoir dont on cherche à s'emparer. [FOUCAULT 1997, p. 12]

Ordre du pouvoir et ordre du discours se rencontrent dans « l'institution », qui n'est pas *une* institution spécifique, mais une organisation supra-sociétale qui impose ses lois aux locuteurs :

Et l'institution répond : « Tu n'as pas à craindre de commencer ; nous sommes tous là pour te montrer que le discours est dans l'ordre des lois ; qu'on veille depuis longtemps sur son apparition ; qu'une place lui a été faite, qui l'honore mais le désarme ; et que, s'il lui arrive d'avoir quelque pouvoir, c'est bien de nous, et de nous seulement qu'il le tient. [FOUCAULT 1971, p. 9]

Cette conception de l'institution rejoint celle d'Achard dans une perspective de sociologie du langage et d'analyse du discours :

L'institution, objet de la sociologie, est la structure synchroniquement stable des types d'actes, avec les places qui leur sont associées [...]. [ACHARD 1995, p. 83]

La référence à l'ordre et au pouvoir dans leurs rapports au discours et au savoir, qui traverse les écrits de Foucault, nous apparaît être le fil directeur de l'œuvre². Foucault interroge l'ordre dans son fonctionnement spécifique, ses « modes d'être » [1966, p. 13] qui lui apparaissent obéir à plusieurs lois qui se surimposent :

L'ordre, c'est tout à la fois ce qui se donne dans les choses comme leur loi intérieure, le réseau secret selon lequel elles se regardent en quelque sorte les unes les autres et ce qui n'existe qu'à travers la grille d'un regard, d'une attention, d'un langage ; et c'est seulement dans les cases blanches de ce quadrillage qu'il se manifeste en profondeur comme déjà là, attendant en silence le moment d'être énoncé. [1969, p. 11]

1. Leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970.

2. À travers elle, c'est la quête du sujet que Foucault déclare viser ; le but de son travail n'est pas d'analyser les mécanismes du pouvoir, mais, à travers l'étude du pouvoir, c'est la question du sujet qu'il appréhende : « Ce n'est donc pas le pouvoir, mais le sujet, qui constitue le thème général de mes recherches » [1984, p. 298].

Cet extrait de la préface dans *Les mots et les choses* fait écho aux *Positions* d'Althusser¹ [1976] en terme de reconnaissance et méconnaissance de l'évidence, du « toujours-déjà » [ALTHUSSER 1976, p. 112], sans que le terme « idéologie » ne soit énoncé par Foucault qui a cherché à l'éviter dans l'acte de nomination des ensembles de discours qu'il a nommé formations discursives (voir § 6.2.1 page 236). Le locuteur n'est pas totalement maître du sens des mots, mais sous la domination d'un langage dont le quadrillage se superpose à l'organisation interne des choses. Cet ordre tapi dans les mailles du filet anticipe la notion d'*interdiscours* créée par Pêcheux². Cette métaphore du quadrillage peut être par ailleurs mise en lien avec la conception praxématique de la *logosphère* : cette grille de langage substituée au réel, qui fait écran entre le locuteur et la réalité objective, est construite sous la pesée d'un certain ordre social et pré-existe à l'expérience individuelle (voir § 7.2.2.1 page 305).

Cette force dominatrice de la formation discursive, sur le sens et sur l'autonomie de parole des locuteurs, est relative aux places dans lesquels les locuteurs se « coulent » et qui leur prescrit un ordre du discours, envers et contre eux :

Il serait absurde, bien sûr, de nier l'existence de l'individu écrivant et inventant. Mais je pense que — depuis une certaine époque du moins — l'individu qui se met à écrire un texte à l'horizon duquel rôde une œuvre possible reprend à son compte la fonction d'auteur : ce qu'il écrit et ce qu'il n'écrit pas, ce qu'il dessine, même à titre de brouillon provisoire, comme esquisse de l'œuvre [...] tout ce jeu de différences est prescrit par la fonction auteur, telle qu'il a reçu de son époque, ou telle qu'à son tour il la modifie. Car il peut bien bouleverser l'image traditionnelle qu'on se fait de l'auteur ; c'est à partir d'une nouvelle position de l'auteur qu'il découpera, dans tout ce qu'il aurait pu dire, dans tout ce qu'il dit tous les jours, à tout instant, le profil encore tremblant de son œuvre. [FOUCAULT 1971, p. 31]

Dans cet extrait, Foucault anticipe sur les « conditions de production » de Pêcheux, qui sont définies en termes de rapports de place imaginaires (voir § 6.3.3.1 page 257).

Un cadre épistémologique pour l'analyse du discours

Les questions que soulève Foucault et qui le conduisent à développer son projet d'archéologie sont proches de celles que nous nous posons dans cette recherche de thèse. Comment se recomposent les discours ? Quels sont les éléments qui permettent de délimiter une formation discursive d'une autre ? Quels rapports les discours entretiennent-ils avec l'Histoire et les pratiques sociales ? Quelles sont les règles de la discursivité ?

Au-delà de ce questionnement partagé, se pose maintenant la question

1. Foucault a été l'élève d'Althusser qu'il avait rencontré à l'École Normale Supérieure aux conférences de Merleau-Ponty, qui l'a préparé à l'agrégation et a influé sur son adhésion (1950-1953) au Parti communiste français. Les travaux d'archéologie de Foucault doivent en partie à la critique de l'histoire développée par Althusser au début de *Lire le capital* (1967).

2. « La perception est toujours traversée par du « déjà-entendu » et du « déjà-dit », à travers lesquels se constitue la substance des formations imaginaires énoncées [...] » [PÊCHEUX 1969, p. 22].

de l'apport de Foucault dans le champ de l'analyse du discours et dans le cadre de notre recherche : la notion de formation discursive est-elle une notion opératoire pour l'analyse des discours ?

Le nouveau type d'analyse archéologique des discours que Foucault a tenté de théoriser avec *L'archéologie du savoir* n'est « ni complètement une théorie ni complètement une méthodologie » [FOUCAULT 1994b, p. 157]. En terme de théorie, il reconnaît ne pas avoir « systématisé les relations entre les formations discursives et les formations sociales et économiques » [1994, même p.]. En terme d'apport méthodologique pour l'analyse des formations discursives, les attentes sont déçues : Foucault, « homme de savoir » (il se définit lui-même comme « un homme de savoir, un homme qui manipule des savoirs » [1994, p. 789]), n'est ni linguiste, ni même analyste du discours et il avoue ne pas avoir fourni les moyens de faire l'analyse des formations discursives [1994, même p.].

Tout d'abord les propositions restent programmatiques, malgré les nombreux terrains (sciences humaines, psychiatrie, médecine) sur lesquels la méthode archéologique a été expérimentée de manière empirique. Foucault reste d'ailleurs relativement modeste en posant ses propositions comme des hypothèses.

Ensuite, les notions de « discontinuité », de « rupture » et de « seuil » invitent à considérer les formations discursives comme des « ensembles de relations » entre des discours et des univers non-discursifs (de pratiques, d'institutions, etc.). Or la notion même d'ensemble de relations « à la limite du discours » mais « qui ne sont pas pourtant des relations extérieures au discours » [1969, p. 63] se présente comme une notion paradoxale. Ces relations sont dites rester du côté de la sphère discursive, mais le terme même de relation induit une tension vers quelque chose d'autre. Par conséquent les relations constituent un point de fuite vers l'infini, si l'on considère que les éléments extérieurs qui sont objet de relations discursives entretiennent également des relations entre eux (institution et pratique sociale d'ordre concret), et que les formations discursives sont en interaction entre elles (l'économie et la biologie par exemple, comme le montre Achard 1977).

Enfin Foucault montre que les transformations ne se réalisent pas dans la simultanéité, mais de manière décalée, et que l'on peut observer des rémanences d'objets et d'énoncés qui perdurent, alors que d'autres sont déjà affectés par les transformations. Ce qui pourrait autoriser à penser, non pas les discontinuités et les ruptures, mais un processus continu de transformation comme une vis sans fin ; sauf à repérer les « embrayeurs » qui scandent les seuils de transformations, ce qui laisse penser une certaine prévisibilité du fonctionnement des formations discursives de la part du chercheur qui se situe après la rupture :

D'où pourrait-il parler, en effet, sinon à partir de cette rupture qui lui offre comme objet l'histoire — et sa propre histoire ?

[FOUCAULT 1969, p. 17]

Dans l'approche archéologique de Foucault, l'analyste, inscrit dans une époque qui rend possible l'apparition d'ensembles de textes, est « constitutif de ce dont il parle » et l'analyse est le produit du « rapport de notre époque et de sa configuration épistémologique à toute une masse d'énoncés » [1994, p. 591]. Sans aller aussi loin que Foucault, qui place le sujet en position du « on » anonyme (posture althusserienne que l'on retrouve chez Pêcheux), il nous semble que ce rapport de place des chercheurs des sciences humaines en prise avec les objets dont ils traitent est encore plus spécifiquement problématique chez les analystes des discours (voir § 1.2.2 page 41).

Nonobstant les impasses conceptuelles qui invalident partiellement l'ensemble de l'appareil théorique et le manque de méthodologie concrète pour l'analyse des discours, nombre des propositions théoriques de Foucault, novatrices pour son époque, se décalent radicalement d'une analyse structuraliste dont on l'a souvent accusé et dont il s'est toujours défendu avec véhémence : « Et maintenant que ceux qui ont des lacunes de vocabulaire disent [...] que c'est là du structuralisme » [FOUCAULT 1971, p. 72]. On peut cependant en relever différents impacts tels que l'absence totale du sujet parlant dans le discours, qui n'est envisagé qu'en terme de places que le sujet du discours peut occuper selon les situations : un exemple de paradoxe à l'œuvre dans un projet qui déclare s'interroger sur le sujet, mais qui s'explique sans doute par l'influence d'Althusser, auquel il ne se réfère pas nommément.

Les questions qu'il soulève et leur ancrage épistémologique restent néanmoins d'actualité pour les analystes du discours : l'articulation opérée entre les énoncés et les faits historiques et sociaux, la notion de pratique discursive, sa conception de l'opacité et de l'épaisseur du discours, une façon d'envisager la « discursivité » [1969, p. 170] en prise avec un extérieur, ce qu'il nomme « une analyse du discours dans la dimension de son extériorité » [1994, p. 682]. Peut-on lui reprocher précisément de s'être tenu un peu trop du côté de cette extériorité et pas assez du côté de la matérialité discursive ? Un tel regard qui part des discours vers leur extérieur doit selon nous s'accompagner d'un retournement du regard, en analyste du discours, de l'extérieur vers les discours : envisager les corrélations entre les pratiques discursives et les autres pratiques dans une interactivité.

Malgré la faible opérativité de ses propositions difficilement applicables en l'état, pour les raisons mentionnées par lui-même, mais également en raison des concepts paradoxaux qu'il manie avec jubilation (le « système de dispersion » en est un exemple), Foucault nous offre un cadre de réflexion épistémologique pour nos recherches. En effet les expériences archéologiques qu'il a conduites avec les sciences humaines nous apparaissent assez proches des interrogations que nous nous posons dans les domaines qui nous occupent et nous nous ne cessons de retourner vers lui pour déceler dans ses touffus écrits d'autres clefs qui nous ouvriraient de nouvelles pistes méthodologiques pour aborder la complexité des formations discursives.

Nous l'avons observé, certaines notions, hypothèses ou questions abordées par Foucault font écho à la théorie des discours de Pêcheux qui positionne plus délibérément ses recherches sur la théorie, la méthodologie

et la mise en pratique, que Foucault, qui a eu le mérite de poser les fondements épistémologiques d'une approche nouvelle d'analyse des discours, sans disposer des outils linguistiques pour la mener au-delà. C'est sans doute pour cette raison que les apports de Pêcheux ont suscité plus de prolongements que ceux de Foucault.

6.3 Une analyse du *dicible* (Pêcheux)

Ce chapitre n'est pas consacré aux seules recherches de Pêcheux, mais à l'analyse du discours dont il a été l'initiateur. Le projet de recherche dirigé par Pêcheux était aussi un travail d'équipe avec d'autres chercheurs qui ont participé à sa construction ou qui l'ont prolongé ensuite : c'est pourquoi Henry, Courtine, Marandin, Conein, Guilhaumou, Maldidier, Robin... qui ont travaillé avec Pêcheux à cette théorie sont inclus dans ce chapitre consacré à l'analyse du discours à partir du projet de théorie du discours de Pêcheux.

6.3.1 Un statut pour la notion de discours

Bien que le terme de « formation discursive » soit le fait de Foucault, qui a posé les fondements épistémologiques d'une autre manière d'envisager les discours — comme des pratiques discursives —, l'analyse du discours en tant que champ disciplinaire ne s'institutionnalise qu'avec et à partir de Pêcheux, qui reprend la notion de formation discursive en l'ancrant plus fortement dans une certaine conception de la philosophie de l'histoire et en la liant à l'analyse de l'idéologie.

La pensée de Pêcheux est une pensée dynamique qui n'hésite pas à revenir sur ses pas ; ses recherches ont la particularité d'être évolutives et, par conséquent, il n'est guère possible, ni même nécessaire dans le cadre de cette recherche, de brosser un tableau stable et définitif de sa « théorie du discours », qui n'a pas abouti notamment en raison d'un ancrage politique qui n'a pas pu être assumé au-delà d'une conjoncture historique. Cette théorie se présente comme une construction en cours, dont les différents ouvrages et articles de Pêcheux constituent des étapes. Si le projet reste inachevé, il n'en reste pas moins que c'est avec Pêcheux que la notion de *discours* a acquis un statut à part entière et son sens en analyse du discours. Les notions de *processus discursif*, de *conditions de production*, de *préconstruit* et d'*interdiscours*, qui ont ensuite été retravaillées par les analystes du discours contemporains, présentent une pertinence certaine dans le cadre de notre recherche, sans parler de celle d'*idéologie* que Pêcheux plaçait au cœur de la recherche d'analyse du discours et sans doute comme son objet principal.

Malgré la définition de la formation discursive donnée en 1971 et reprise en 1975 : « ce qui peut et doit être dit (articulé sous la forme d'une harangue, d'un sermon, d'un pamphlet, d'un exposé, d'un programme, etc.) », cette notion ne doit pas être comprise comme un genre ou un hyper-genre auquel elle est parfois réduite comme ci-après :

On peut parler de formations discursives religieuse, journalistique, politique ou littéraire dans lesquelles sont produits des genres du discours religieux comme la prière, le sermon, l'hagiographie, la parabole ; des genres du discours journalistique comme le fait divers, le reportage, l'éditorial, la brève, etc. ; des genres du discours littéraire [...] [ADAM 2001, p. 15]

La formation discursive ne se veut pas être une typologie permettant de classer des corpus, mais elle se définit en référence à l'histoire. Ce que Foucault nommait les « pratiques discursives » sont, pour Pêcheux, inscrites dans une conjoncture historique et idéologique déterminée par des rapports de force que Pêcheux, dans le contexte matérialiste qui était le sien, définissait comme des rapports de places.

6.3.2 La formation discursive, lieu de constitution du sens

La « théorie du discours¹ », à travers laquelle Pêcheux envisage de contribuer à « l'étude des formations idéologiques (et à la théorie des idéologies) » [PÊCHEUX, HENRY et HAROCHE 1971, p. 8], vise à rendre compte d'une certaine conception du sens que le concept de « champ sémantique » ne permet pas. « Le sens d'un mot [...] n'existe pas en « soi-même » (c'est-à-dire dans son rapport transparent à la littérarité du signifiant) » [PÊCHEUX 1975, p. 144], c'est pourquoi à la notion de « champ sémantique » qui lui apparaît inadéquate, il substitue celle de « processus de production ». La théorie du discours est le projet d'une théorie des mécanismes formels de production du sens, une « sémantique discursive² » entendue comme « l'analyse scientifique des processus caractéristiques d'une formation discursive, cette analyse tenant compte du lien qui relie ces processus aux conditions dans lesquelles le discours est produit (aux positions auxquelles il doit être référé) » [PÊCHEUX, HENRY et HAROCHE 1971, p. 149].

La notion de « processus de production » du discours ou « ensemble des mécanismes formels qui produisent un discours de type donné, dans des circonstances données » [1969, p. 12] « vise à remettre à leur place (idéaliste) la notion de parole et l'anthropologisme psychologique qu'elle véhicule » [1975, p. 82]. Le processus opère à deux niveaux : au niveau de la langue (et en particulier au niveau de la syntaxe) et au niveau des « conditions de production » du discours.

Dans l'approche de Pêcheux, le système linguistique est soumis à des lois internes, ce qui lui confère un statut de « relative autonomie » [1975, p. 81] et c'est sur lui que se développent les processus discursifs qui sont présentés comme « une série de déterminations successives par lesquelles l'énoncé se constitue peu à peu, et qui ont pour caractéristique de poser le “dit” et donc de rejeter le “non dit” » [PÊCHEUX et FUCHS 1975, p. 20]. Pour Pêcheux, la langue est la « condition d'existence d'univers discursifs non-stabilisés logiquement propres à l'espace socio-historique des rituels idéologiques, des discours philosophiques,

1. Dans *Les vérités de La Palice*, elle est reformulée en « théorie des discours » [PÊCHEUX, HENRY et HAROCHE 1971, p. 89].

2. Le terme de « sémantique discursive » sera abandonné après 1975.

des énoncés politiques, de l'expression culturelle et esthétique » [PÊCHEUX 1982, p. 19], c'est-à-dire des formations discursives. Il identifie deux éléments constitutifs : la langue en tant que système et les conditions de production qui sont à l'origine de la non-stabilisation des formations discursives, ce que Courtine nommera leur « inconsistance ».

Pour Pêcheux, le sens échappe au sujet et il considère la formation discursive comme le lieu de la constitution du sens à travers deux apports essentiels à la notion élaborée par Foucault, celle d'interpellation du sujet par l'idéologie et celle d'interdiscours :

Le sujet n'est pas à la source du sens ; le sens se forme dans l'histoire à travers le travail de mémoire, l'incessante reprise du déjà-dit ; le sens peut être traqué, il échappe toujours. [MALDIDIER 1990b, p. 89]

Le sens se constitue dans l'interaction des mots au sein de la même formation discursive :


un mot, une expression ou une proposition n'ont pas *un* sens qui leur serait « propre » en tant qu'attaché à leur littérarité, mais que leur sens se constitue dans chaque formation discursive, dans les rapports que tels mot, expression ou proposition entretiennent avec d'autres mots, expressions et propositions de la même formation discursive. [PÊCHEUX 1975, p. 145]

ce qui amène Pêcheux à poser deux postulats complémentaires :

les mots expressions, propositions, etc. changent de sens selon les positions tenues par ceux qui les emploient [...]. [1975, p. 144]

Si l'on admet que les mêmes mots, expressions ou propositions changent de sens en passant d'une formation discursive à une autre, il faut aussi admettre que des mots, expressions et propositions *littéralement différentes* peuvent, à l'intérieur d'une formation discursive donnée, « avoir le même sens » [...]. [1975, p. 144]

L'ensemble de ces mots, expressions et propositions qui ont le même sens dans l'« espace de reformulation-paraphrase » [PÊCHEUX 1975, p. 158] qu'est la formation discursive, forme ce que Mortureux [1993, p. 124] nommera un « paradigme désignationnel » (voir § 7.1.3.3 page 293). Au sein même de cet espace, Pêcheux avance que le sens change selon les positions de classe ou de pouvoir, parce que, selon lui, les sujets parlants n'ont pas d'autonomie en termes énonciatifs, ils ne représentent que des places dans un système.

 Cet argument est sans doute contestable aujourd'hui dans des conjonctures mondialisées qui sont les nôtres depuis notamment la chute du mur de Berlin, qui a fait admettre l'existence d'une seule idéologie politique, celle du libéralisme économique, qui est incorporé par tous, au « Sud » comme au « Nord ». On voit en effet les locuteurs en position basse dans une relation de dominance reprendre à leur compte des expressions qui renforcent leur position basse. C'est le cas, nous semble-t-il, du praxème *développement*, dont l'efficace réside dans le fait qu'il est universellement repris, y compris par les entités dominées. C'est ce qui constitue la différence majeure entre la notion de civilisation, qui

passait par la violence coloniale de la « pénétration » et de la « pacification » et celle de développement, qui s'exprime en termes de « partenariat ». ➡

Les deux postulats de Pêcheux sont fondateurs d'une sémantique discursive qui se démarque de la sémantique lexicale prévalante dans les théories structuralistes de Pottier et Greimas, qui analysent le champ sémantique en paquets de *sèmes*. Il est manifeste que les propositions d'analyse des *sémantèmes* en langue, par leur décomposition en unités minimales de sens ou *sèmes*, qui ne prend pas en considération les conditions de production, ni l'univers discursif dans lequel s'inscrit ce lexème, paraissent largement insuffisantes, au regard des apports de cette sémantique discursive qui, pour être opératoire, doit cependant se donner des méthodes d'analyse.

Pêcheux, inspiré à la fois par Culioli et par Foucault, en appelle à une « sémantique formelle¹ » [PÊCHEUX et FUCHS 1975, p. 18] qui consisterait en une « analyse non-subjective des effets de sens [en] remontant par une sorte d'archéologie réglée vers le processus discursif » [PÊCHEUX et FUCHS 1975, p. 14] que la procédure d'analyse donnerait sous forme de « traces ».

L'étude des marques de l'énonciation constitue une phase importante du processus d'analyse en AD et Pêcheux insiste sur le fait de cesser de désolidariser lexicque et syntaxe, et de considérer le lexicque comme un « ensemble structuré d'éléments articulés sur la syntaxe » [PÊCHEUX et FUCHS 1975, p. 20]. La syntaxe est un mode d'organisation du discours qui, en lui-même, est producteur de sens. Les processus d'énonciation se constituent à partir de l'extériorité constitutive de l'interdiscours² et c'est par la syntaxe que se manifeste l'effet d'articulation du discours transverse dans le fil du discours ou intra-discours (voir § 6.3.5.3 page 268).

6.3.3 Les conditions de production

6.3.3.1 Conditions et processus de production

Dans le cadre du processus de production, la dénomination *conditions de production* reformule les « circonstances » d'un discours [1969, p.12], mais pour autant la notion de « conditions de production » ne doit pas être réduite pas à la « *situation* au sens concret et empirique du terme, c'est-à-dire l'environnement matériel et institutionnel, les rôles plus ou moins consciemment mis en jeu, etc. » [PÊCHEUX et FUCHS 1975, p. 15]. Au contraire ce sont les conditions de production qui déterminent la situation qui est une perception imaginaire du sujet. Pêcheux, qui a intégré dans la construction de sa théorie « l'interpellation du sujet par l'idéologie » d'Althusser, effectue une « mise au point » en 1971 pour dissiper la confusion qu'il avait établie dans son texte de 1969 entre « la situation » et « l'effet des rapports de place » qui s'opposent « comme le réel à l'imaginaire » [PÊCHEUX et FUCHS 1975, p. 15].

La notion de conditions de production, issue du marxisme, est d'abord utilisée par la psychologie sociale, dans les analyses de contenu dont elle constitue l'objet central d'étude :

1. Terme emprunté à Culioli dont Pêcheux avait suivi les séminaires.

2. Voir § 6.3.5 page 265.

[...] toute analyse de contenu vise, non l'étude de la langue et du langage, mais la détermination, plus ou moins partielle, de ce que nous appellerons les *conditions de production* des textes qui en sont l'objet. Ce qu'on cherche à caractériser ce sont les conditions de production et non les textes eux-mêmes. L'ensemble des conditions de production constitue le champ des déterminations des textes. [HENRY et MOSCOVICI 1968, p. 37]

Elle est reprise par Pêcheux dès les premiers écrits signés de son nom¹. Pour lui, le fonctionnement d'un discours ne peut pas s'analyser seulement d'un point de vue linguistique, mais « en référence au mécanisme de mise en place des protagonistes et de l'objet de discours, mécanisme que nous avons appelé les « conditions de production » du discours » [PÊCHEUX 1969, p. 16]. Cette conception interdit de considérer l'objet d'analyse comme un texte clos, mais il ouvre au contraire le discours sur « l'ensemble des autres discours susceptibles d'être engendrés [...] à partir d'un état défini des conditions de production [...] » [1969].

Jusqu'alors, les schémas qui représentent « la description extrinsèque du comportement linguistique en général (par opposition à l'analyse intrinsèque de la chaîne parlée) » [PÊCHEUX 1969, p. 16] ressortissent de deux types de théories :

- les théories de l'information et de la communication (émetteur-message-récepteur) à partir duquel Jakobson a produit son schéma ;
- les théories comportementalistes (stimulus-organisme-réponse ou S-O-R).

Le schéma S-O-R, quand il est adapté au comportement verbal comporte des oublis théoriques, notamment concernant les rôles accordés aux acteurs du discours et au contexte. Le schéma de la communication de Jakobson au contraire les considère comme constitutifs, mais propose une représentation trop mécanique du procès linguistique. Pêcheux préfère, à la notion de *message* comme transmission d'information entre les deux pôles de la communication, celle de *discours* comme « effet de sens » entre des acteurs, qui ne sont pas seulement des organismes humains individuels présents physiquement, mais « désignent des places déterminées dans la structure d'une formation sociale [qui] sont représentées dans les processus où elles sont mises en jeu » [1969, p. 18-19]. Les places sont représentées : ce sont des « formations imaginaires² » [1969, même p.] désignant les places que les acteurs s'attribuent (à soi-même et l'un l'autre) et l'image qu'ils s'en font. Ce déplacement important de la position de sujet parlant à celle de place représentée, qui reprend la thèse d'Althusser de la détermination par l'idéologie³, rejoint le texte foucauldien fondateur de la notion de formation discursive (voir § 6.2.1 page 236) :

1. *Analyse automatique du discours* [1969], que Maldidier qualifie de « machine à ouvrir des questions plus qu'à donner des réponses » [MALDIDIER 1990b, p. 17].

2. En 1969, Pêcheux convoque plusieurs « formations » : « formation sociale », conformément au discours du matérialisme historique, et sur laquelle il forme la notion de « formation imaginaire ». La notion de « formation discursive » sera introduite en 1971, formée sur le même modèle et reprise de Foucault (voir § 6 page 231).

3. Voir § 1.1 page 38.

Il ne faut donc pas concevoir le sujet de l'énoncé comme identique à l'auteur de la formulation. Ni substantiellement, ni fonctionnellement. [...] Il est une place déterminée et vide qui peut être effectivement remplie par des individus différents [...] Si une proposition, une phrase, un ensemble de signes peuvent être dits « énoncés », ce n'est donc pas dans la mesure où il y a eu, un jour, quelqu'un pour les proférer ou pour en déposer quelque part la trace provisoire ; c'est dans la mesure où peut être assignée la position de sujet. Décrire une formulation en tant qu'énoncé ne consiste pas à analyser les rapports entre l'auteur et ce qu'il a dit (ou voulu dire, ou dit sans le vouloir), mais à déterminer quelle est la position que peut et doit occuper tout individu pour en être le sujet. [FOUCAULT 1969, p. 125-126]

Pêcheux en déduit l'existence de règles établissant des « rapports entre les situations (objectivement définissables) et les positions (représentations de ces situations) » [PÊCHEUX 1969, p. 18-19]. De la même façon le contexte situationnel n'est pas considéré en tant que réalité physique, mais du point de vue du sujet ; comme dans le cas des acteurs qui sont des représentations imaginaires, des places, le référent du réel est un « objet imaginaire » [1969, même p.].

Pêcheux récuse la thèse phénoménologique qui postule « l'appréhension perceptive du référent » [1969, p. 22], mais pose que « la perception est toujours traversée par du « déjà-entendu » et du « déjà-dit » à travers lesquels se constitue la substance des formations imaginaires énoncées » [1969, p. 22]. Les formations imaginaires ne sont donc pas engendrées *ex nihilo*, elles supportent un héritage discursif :

[...] les diverses formations résultent elles-mêmes de processus discursifs antérieurs (relevant d'autres conditions de production) ayant cessé de fonctionner, mais ayant donné naissance à des « prises de position » implicites qui assurent la possibilité du processus discursif envisagé. [1969, p. 22]

Dans un état donné, les conditions de production qui « résultent de processus discursifs sédimentés » [1969, p. 23] subissent des transformations liées au processus particulier de production du discours. Pêcheux donne l'exemple du « discours que A adresse à B [qui] modifie l'état de B, dans la mesure où B peut comparer ses “anticipations” de A au discours de B » [PÊCHEUX 1969, p. 25].

Bakhtine (Medvedev) avait lui aussi relevé cette caractéristique de formation et transformation des relations entre les acteurs de la communication et leur objet de discours, remettant en question la conception de prédétermination et d'immuabilité des conditions de la communication formulée par les formalistes russes¹ :

En réalité les relations entre A et B sont en état de transformation et de formation permanentes, elles continuent à se modifier dans le processus même de la communication.

Il n'y a pas non plus de message tout fait X. Il se forme dans le processus de communication entre A et B.

1. Todorov relève que cette analyse, produite en réponse aux théories des formalistes russes (dont Jakobson faisait partie), remet en cause le schéma du langage de Jakobson trente ans avant sa formulation.

Ensuite, il n'est pas transmis par l'un à l'autre, mais construit entre eux, comme un pont idéologique, il est construit dans le processus de leur interaction.

[Medvedev 1928 cité par TODOROV 1981, p. 87-88]

Les différents éléments composant un état des conditions de production entretiennent des rapports entre eux, qui peuvent varier et l'un des éléments peut exercer une dominance sur les autres :

[...] il est possible d'avancer que tous les éléments [...] n'ont pas une efficacité nécessairement égale, mais que l'un des éléments peut devenir *dominant* à l'intérieur des conditions d'un état donné. [PÊCHEUX 1969, p. 22]

Un discours autour d'un même objet discursif peut voir l'élément dominant des conditions de production se déplacer selon le type de discours considéré : dans l'exemple pris par Pêcheux qui est celui de *la liberté*, l'élément dominant variera selon qu'il s'agisse d'un discours du thérapeute à son patient, du professeur de philosophie à ses élèves, ou d'un directeur de prison commentant le règlement à l'usage des détenus. Dans son explication des trois cas, Pêcheux montre que l'élément qui fait varier la dominance est l'image ou la représentation des places que le patient se fait de lui-même, que les élèves se font de ce que leur désigne le professeur ou que les détenus se font du représentant de l'institution. Ainsi Pêcheux avance que certains termes « ont la propriété de déterminer la nature, la valeur et la place des autres termes » :

Dans cette perspective, l'objet d'une sociologie du discours serait donc de repérer les liens entre les *rapports de force* (extérieurs à la situation de discours) et les *rapports de sens* qui se manifestent dans celle-ci, en mettant systématiquement en évidence les *variations de dominance* [...]. [PÊCHEUX 1969, p. 23]

Chaque situation de production induit un processus de production dominant qui, selon Pêcheux, peut être mis en évidence par la confrontation de différentes « surfaces discursives empiriques » relevant du même état dominant. Cette confrontation permettrait de faire ressortir les points de recoupement, qui constitueraient des formes dans une série de formes possibles, et qui sont comme autant de « symptômes pertinents du processus de production dominant régissant le discours soumis à l'analyse » [PÊCHEUX 1969, p. 38].

Avec la perte d'un engagement politique lié à l'analyse du discours, la notion de conditions de production a perdu le sens que Pêcheux lui avait donné, dans une conjoncture marxiste de lutte des classes. Le sens de « processus de production » ne résonne plus de la même façon aujourd'hui et de ce fait la notion s'est appauvrie et est maintenant assimilée à une forme de « contexte social » [MAINGUENEAU 1987, p. 37].

6.3.3.2 Conditions de production et corpus discursif

Dans l'analyse du discours de Pêcheux, la constitution du corpus est liée à l'étude des conditions de production :

On entend par « corpus discursif » un ensemble de textes de longueur variable (ou séquences discursives), renvoyant à des conditions de production considé-

rées comme stables, c'est-à-dire un ensemble d'images textuelles reliées à un « texte » virtuel (i.e. au processus discursif qui domine et engendre les différentes séquences discursives appartenant au corpus).

[PÊCHEUX et FUCHS 1975, p. 165]

Courtine reformule la définition du corpus comme construction relative à des objectifs de recherche, dans laquelle les conditions de production sont les éléments structurant l'ensemble des discours recueillis :

Nous définirons un *corpus discursif* comme un ensemble de séquences discursives structuré selon un plan défini en référence à un certain état des conditions de production du discours. La constitution d'un corpus discursif est en effet une opération qui consiste à réaliser, par un dispositif matériel d'une certaine forme (c'est-à-dire structuré selon un certain plan), les hypothèses émises dans la définition des objectifs d'une recherche.

[COURTINE 1981, p. 24]

Parmi les différentes formes de corpus, Courtine relève « les corpus constitués de séquences discursives à partir de positions idéologiques homogènes/hétérogènes. [...] (ou) corpus constitués de séquences discursives appartenant à une formation discursive/à plusieurs formations discursives » [1981, p. 26]. Parmi ceux-là, il distingue les « corpus d'archives (constitués à partir de matériaux préexistants, du type de ceux auxquels les historiens, par exemple, sont confrontés) » par opposition aux « corpus expérimentaux (qui reviennent à la production de séquences discursives par des locuteurs placés dans une situation expérimentale définie » [1981, p. 37].

La notion de *conditions de production* est problématique. Désignant un « travail sur les effets de conjoncture, de l'effet-sujet à l'effet-appareil en passant par l'effet majeur de l'événement » [GUILHAUMOU 2002b, p. 29], cette notion s'est réduit finalement au contexte, à « la réalité stable de la situation de communication », comme chez Marcellesi (1971). *In fine*, cette approche ne procède qu'au déplacement de la coupure langue/discours à la coupure « entre le corpus choisi, à vrai dire fort restreint au terme de la procédure d'analyse, et le hors-corpus défini de façon référentielle et idéologique par la notion de conditions de production » [2002, même p.] :

À l'isomorphisme langue /discours succède une unité dialectique entre le linguistique et l'extra-linguistique, un isomorphisme entre le discours et les pratiques sociales.

[GUILHAUMOU 2002b, p. 26]

L'approche élaborée par Courtine tente de résoudre ces apories en déterminant des séquences discursives de référence rapportées à un sujet d'énonciation et à une situation d'énonciation ; à l'acte d'énonciation d'une telle séquence discursive est assignée la régularité d'une pratique et les rituels qui la règlent [COURTINE 1981, p. 55] :

Choisir une séquence discursive de référence revient ainsi à déterminer la pertinence historique de telle conjoncture, à situer la production de cette séquence dans la circulation de formulations portées par des séquences discursives qui s'opposent, se répondent, se citent..., à décrire enfin le cadre institutionnel et les circonstances énonciatives de cette production.

[COURTINE 1981, p. 54]

Il reformule la notion de conditions de production en « conditions de formation de la formation discursive de référence » [1981, p. 55].

6.3.4 Formation discursive et idéologie

La conception de l'énonciation que Pêcheux cherche à établir diffère de celle de Bally, Benveniste ou Jakobson, en ce que « ces théories reflètent le plus souvent l'illusion nécessaire constitutive du sujet, c'est-à-dire qu'elles se contentent de reproduire au niveau théorique cette illusion du sujet, à travers l'idée d'un sujet énonciateur porteur de choix, intentions, décisions, etc. ». Dans la théorie du discours jusqu'à l'article « il n'y a de cause que ce qui cloche » [PÊCHEUX 1978], le sujet est remplacé par une « forme-sujet », terme emprunté à Althusser ; constitution du sujet et constitution du sens sont liées à travers la notion d'interpellation (voir § 6.3.4 page 264).

Ainsi l'ambition de Pêcheux était de pouvoir articuler :

- discours et idéologie : le discursif est « un des aspects matériels de [...] la matérialité idéologique » [1975, p. 11] ;
- discours, idéologie et langue : le « processus discursif-idéologique » [1975, p. 111] se développe sur la langue comme « base (linguistique) » [1975, p. 22] et « lieu matériel où se réalisent les effets de sens » [1975, p. 16] ;
- discours, idéologie et histoire sociale : « Articulée sur l'idéologie, la « formation discursive » est totalement en prise dans l'histoire, référée à un rapport de forces, elle appartient à une conjoncture donnée [...] » [MALDIDIER 1990b, p. 44] ;
- formation discursive, « interdiscours », comme extérieur constitutif qui détermine la formation discursive et « préconstruit », « par opposition à ce qui est construit dans l'énoncé » [1975, p. 89], « extériorité-antériorité » [1975, p. 112] étant la manifestation du processus discursif.

Foucault avait établi le lien effectif entre formation discursive et idéologie, tout en déclarant vouloir éviter un certain nombre de mots qu'il jugeait « trop lourds de conditions et de conséquences » mais également « inadéquats » [FOUCAULT 1969, p. 53] parmi lesquels celui d'idéologie. Pêcheux, en revanche, place nommément l'idéologie au cœur de sa recherche¹, en associant la notion de formation discursive à celle de formation idéologique, elle-même liée à celle de formation sociale.

Cette relation que Pêcheux établit entre économie, idéologie et discours et qui relève de son adhésion au marxisme fait écho aux termes de Bakhtine dans son ouvrage le plus ancré dans la vulgate marxiste, *Le marxisme et la philosophie du langage* :

La réalité idéologique est une super-structure située directement au-dessus de la base économique. [...] Le mot est le phénomène idéologique par excellence.
[BAKHTINE 1929, p. 31]

De la même façon que Bakhtine concevait « le rôle de la langue, comme réalité matérielle spécifique de la création idéologique » [BAKHTINE 1929, p. 19],

1. Dès le premier écrit sous le pseudonyme de T. Herbert qui s'intitule « Remarques pour une théorie générale des idéologies », paru en 1968 dans les *Cahiers pour l'analyse* 9.

Pêcheux, qui s'interroge sur le rapport entre idéologie et discours, conçoit le discours comme un des aspects de ce qu'il nomme la « matérialité idéologique » c'est-à-dire comme le lieu de la détermination économique, sur laquelle elle est articulée et dont le discours constitue « un des aspects matériels » :

On voit clairement qu'il est impossible d'identifier idéologie et discours, [...] mais que l'on doit concevoir le discursif comme un des aspects matériels de ce que nous avons appelé la matérialité idéologique. Autrement dit, l'*espèce* discursive appartient selon nous au *genre* idéologique, ce qui revient à dire que les formations idéologiques dont nous venons de parler « comportent nécessairement comme une de leurs composantes une ou plusieurs *formations discursives* inter-reliées qui déterminent ce qui peut et doit être dit (articulé sous la forme d'une harangue, d'un sermon, d'un pamphlet, d'un exposé, d'un programme, etc.) à partir d'une position donnée dans une conjoncture¹ », autrement dit dans un certain rapport de places intérieur à un appareil idéologique [...].

[PÊCHEUX et FUCHS 1975, p. 11]

Toute formation discursive relève ainsi de conditions de production² définies comme des rapports de place et la « théorie du discours » [1971], que Pêcheux entendait substituer à la « théorie linguistique de la phrase » [1969, p. 10] (qui était celle de la linguistique structurale post-saussurienne) remet en question la conception du sujet parlant maître du sens de son discours et, par conséquent, la transparence du discours, autant de phénomènes qui relèvent des effets de l'idéologie.

Pêcheux montre que la dichotomie langue *vs* parole opérée par Saussure conduit la linguistique et notamment les grammaires génératives, à ré-introniser le « sujet parlant comme *subjectivité en acte* » [PÊCHEUX 1969, p. 10]. En reformulant la « parole » saussurienne, c'est par conséquent un « déplacement de la perspective théorique », « un changement de terrain » [1969, p. 11] qu'effectue Pêcheux qui entend « poser une théorie non subjectiviste du sujet » [PÊCHEUX 1975, p. 122]. Le sens n'émane pas du sujet, mais est déterminé par l'interdiscours, comme matérialité de l'idéologie « qui désigne ce qui est et ce qui doit être » [PÊCHEUX 1975, p. 143] :

Le propre de toute formation discursive est de dissimuler, dans la transparence du sens qui s'y forme, l'objectivité matérielle contradictoire de l'interdiscours, déterminant cette formation discursive comme telle, objectivité matérielle qui réside dans le fait que « ça parle » toujours « avant, ailleurs, indépendamment », c'est-à-dire sous la domination du complexe des formations idéologiques.

[PÊCHEUX 1975, p. 146-147]

La « théorie matérialiste du discours », que Pêcheux souhaite opposer aux « évidences fondatrices de la "sémantique" » [PÊCHEUX 1975, p. 16-17] et en particulier à son idéalisme, est à rattacher à la fois à la notion d'idéologie d'Althusser³ et à celle d'insconscient de Lacan. Pêcheux reprend, dans le cadre de la construction de sa théorie du discours, la théorie de l'idéologie,

1. Pêcheux cite ici un extrait de l'article écrit avec Haroche et Henry [PÊCHEUX, HENRY et HAROCHE 1971, p. 102].

2. Voir § 6.3.3.1 page 257.

3. « Idéologie et appareils idéologiques d'État », *La Pensée* n°151, mai-juin 1970.

qu'Althusser a développé avec le concept des AIE (Appareils Idéologiques d'État) qu'il oppose aux Appareils Répressifs d'État : alors que ces derniers, qui appartiennent au domaine public, fonctionnent à la répression, les premiers qui appartiennent au domaine privé¹ fonctionnent à l'idéologie, sous forme de pratiques. Althusser pose alors deux thèses :

- *Thèse 1* : L'idéologie représente le rapport imaginaire des individus à leurs conditions d'existence.
- *Thèse 2* : L'idéologie a une existence matérielle.

Nous parlerons d'actes insérés dans des pratiques. Et nous remarquerons que ces pratiques sont réglées par des rituels dans lesquelles ces pratiques s'inscrivent, au sein de l'existence matérielle d'un appareil idéologique, fût-ce d'une toute petite partie de cet appareil : une petite messe dans une petite église, un enterrement, un petit match dans une société sportive, une journée de classe dans une école, une réunion ou un meeting d'un parti politique, etc. [ALTHUSSER 1976, p. 107]

Enfin Althusser ajoute à ces deux thèses deux autres thèses conjointes :

- 1. Il n'est de pratique que par et sous une idéologie ;
- 2. Il n'est d'idéologie que par le sujet et pour des sujets.

[ALTHUSSER 1976, p. 109]

Pour Pêcheux, « le *refoulement inconscient* et l'*assujettissement idéologique* sont « matériellement liés » [1975, p. 123] :

Le rapport entre *inconscient* (au sens freudien) et *idéologie* (au sens marxiste) [...] commence à s'éclairer, on va le voir par la thèse fondamentale selon laquelle « *l'idéologie interpelle les individus en sujets* » :

L'individu est interpellé en sujet (libre) pour qu'il se soumette librement aux ordres du Sujet, donc pour qu'il accepte (librement) son assujettissement².

Si l'on ajoute d'une part que ce sujet, avec un grand S — sujet absolu et universel —, est précisément ce que J. Lacan désigne comme l'Autre avec un grand A, et d'autre part que, toujours dans la formulation de Lacan, « l'inconscient est le discours de l'Autre », on discerne comment le *refoulement inconscient* et l'*assujettissement idéologique* sont matériellement liés, sans être confondus, à l'intérieur de ce qu'on pourrait désigner comme *le procès du Signifiant dans l'interpellation et l'identification* [...]. [PÊCHEUX 1975, p. 122-123]

Ce double fonctionnement de refoulement inconscient et d'assujettissement idéologique se marque par la production d'évidences « subjectives » parmi lesquelles celle de « la transparence du langage », de « l'évidence du sens » et « l'évidence du sujet » qui cache « le fait que le sujet est depuis toujours « un individu interpellé en sujet » [...] :

l'« évidence » de l'identité cache que celle-ci résulte d'une identification-interpellation du sujet, dont l'origine étrangère lui est pourtant « étrangement familière ». [PÊCHEUX 1975, p. 139-140]

1. La famille, l'école, le religieux, le culturel, l'information, etc.
2. Althusser 1952

L'interpellation du sujet s'effectue dans l'illusion totale pour le sujet de sa propre autonomie ; en termes plus triviaux, si le sujet marche à l'idéologie, il « marche tout seul » [Althusser 1952 dans PÊCHEUX 1975, p. 122]. L'interpellation du sujet par l'idéologie réalise l'identification du sujet à la formation discursive qui le domine et dans laquelle il est constitué en sujet.

Notons cependant qu'après la parution des *Vérités de la Palice* [1975] et les retours critiques que l'ouvrage a suscités, la conception d'un sujet complètement sous la domination de l'idéologie se fissure. À l'orée des années 80, avec l'article « il n'y a de cause que ce qui cloche » [PÊCHEUX 1978], qui se veut être une « rectification » à l'ouvrage de 1975, un « remords théorique » [MALDIDIER 1990a, p. 261], il se reproche en effet d'avoir systématisé l'interpellation idéologique comme un « rituel sans failles, défaillance et fêlures » [PÊCHEUX 1978, p. 268]. Si l'idéologie (dominante) interpelle le sujet, c'est sans compter sur une idéologie dominée qui fait résistance et qui dérange le système de l'Ordre : ainsi le lapsus et l'acte manqué sont des formes de résistance à l'idéologie, « des formes d'apparition fugitives de quelque chose « d'un autre ordre », des victoires infimes qui, le temps d'un éclair, mettent en échec l'idéologie dominante en tirant parti de son trébuchement » [PÊCHEUX 1978, p. 269].

Matériellement l'identification du sujet à la formation discursive se marque par deux éléments de l'interdiscours qui produisent deux types de décalages discursifs : l'effet d'enchâssement du préconstruit et l'effet d'articulation du discours transverse (ou processus de soutien).

6.3.5 L'objectivité matérielle contradictoire de l'interdiscours

6.3.5.1 Une extériorité constitutive

Le discours se produit sous la domination de l'interdiscours qui détermine la formation discursive et par conséquent le sens et le sujet :

Le propre de toute formation discursive est de dissimuler, dans la transparence du sens qui s'y forme, l'objectivité matérielle contradictoire de l'interdiscours, déterminant cette formation discursive comme telle, objectivité matérielle qui réside dans le fait que « ça parle » toujours « avant, ailleurs et indépendamment », c'est-à-dire sous la domination du complexe des formations idéologiques.

[PÊCHEUX 1975, p.146-147]

Ce que Pêcheux avait d'abord nommé un « extérieur spécifique » [1969, p. 111] et qu'il nomme ensuite « inter-discours » [1975, p. 21] — avec la dive — est constitutif de la formation discursive à laquelle le discours appartient et qui se produit sous sa dépendance :

Nous voulons seulement marquer le fait qu'une formation discursive est constituée-bordée par ce qui lui est extérieur, donc par ce qui est strictement informulable puisqu'il la détermine, et souligner en même temps que cette extériorité constitutive ne saurait en aucun cas être confondue avec l'espace subjectif de l'énonciation, espace imaginaire qui assure au sujet parlant ses déplacements à l'intérieur du reformulable [...].

[PÊCHEUX et FUCHS 1975, p. 21]

L'interdiscours, qui se manifeste sous forme de traces d'éléments préconstruits dans l'intra-discours, ne désigne pas un ensemble de discours de référence communs à une formation discursive, mais « l'espace discursif et idéologique dans lequel se déploient les formations discursives en fonction de rapports de domination, subordination, contradiction » [MALDIDIER 1990*b*, p. 43]. L'interdiscours, comme espace constitutif du discours, n'est pas constitué exclusivement de matérialité discursive, c'est un « tout complexe à dominante » selon l'expression quelque peu absconse de Pêcheux que PAVEAU et ROSIER traduisent ainsi :

Définir l'interdiscours comme un tout complexe, c'est donc le définir comme une sorte d'espace de réalité, de nature idéologique et discursive, où jouent des contradictions. [PAVEAU et ROSIER 2005, p. 9]

L'interdiscours échappe à notre perception, et ne nous apparaît que furtivement, sous forme d'effets de mémoire¹, de traces laissées dans l'intradiscours. L'intradiscours est seul accessible à notre perception sensible par la médiation de la matérialité textuelle (vocalité, encre sur papier). Toutefois il faut se garder de replier l'intradiscours sur le texte ; l'intradiscours n'est pas une entité autonome, alors que le texte peut être envisagé comme un objet à part entière (voir § 5.3.3 page 217) :

On oppose intuitivement l'intradiscours, les relations entre les constituants du même discours, à l'interdiscours, les relations de ce discours à d'autres discours. Mais il faut se défier de toute représentation qui ferait de l'« intérieur » et de l'« extérieur » du discours deux univers indépendants. [MAINGUENEAU 2002*g*, p. 329]

6.3.5.2 Le préconstruit comme matérialité idéologique

La notion de « préconstruit » est née de la « déconstruction de la notion de présupposition » par Henry [1977, p. 19]. Ce fonctionnement de la langue, qui présuppose l'existence d'un objet réel qu'il désigne, considéré comme une évidence que « chacun connaît » dans une situation donnée, est qualifié d'« illusion » par le logicien Frege qui le considère comme une « imperfection du langage » [Frege cité par PÊCHEUX 1975, p. 86] ; il a été traduit et repris par le structuraliste Ducrot sous le nom de « présupposition » [DUCROT 1972].

Le préconstruit repéré par Henry, puis repris par Pêcheux se présente sous la forme de l'enchâssement syntaxique — c'est notamment la relative déterminative qui a été étudiée —, qui « renvoie à une construction antérieure, extérieure, en tous cas indépendante, par opposition à ce qui est « construit » par l'énoncé » [PÊCHEUX 1975, p. 88-89] et qui produit un « effet discursif » qui consiste en un « décalage, par lequel un élément fait irruption dans l'énoncé comme s'il était pensé *avant, ailleurs et indépendamment* » [1975, p. 140].

La nominalisation² est une autre forme d'enchâssement qui repère un préconstruit. Sériot analyse la nominalisation comme le « décalage entre plu-

1. La notion de mémoire n'appartient pas au discours de Pêcheux, mais a été introduite par Courtine, avec le « domaine de mémoire ».

2. Voir § 8.1.2.2 page 340.

sieurs plans d'énonciation [qui permet de] rendre compte d'une stratification hiérarchisée de plusieurs espaces énonciatifs » [SÉRIOT 1986, p. 27].

☞ Les nominalisations constitutives des praxèmes *la civilisation* et *le développement* en sont des exemples. Ces noms sont des transformations par nominalisation : formés par dérivation suffixale à partir du radical verbal *dévelop* — ou *civilis* —, ils ont la capacité de désigner des procès et des états. Dans le cas où ils désignent des états, ils renvoient à un procès antérieur, et par conséquent à un acte en *faire*. L'actualisation d'un nom produit par nominalisation indique et impose par conséquent un *état de fait*. Le processus de nominalisation a pour effet de faire admettre un état du monde — *LA civilisation* et *LE développement* —, comme ayant fait l'objet d'une action antérieure en *faire*, nommée dans des discours antérieurs, action qui préexiste au discours et qui a *fait être* une réalité du monde catégorisée comme telle. Les dénominations *développement* et *civilisation* inscrites en langue, entérinent ainsi comme des « vérités », des « évidences », des procès supposés avoir été négociés dans des discours antérieurs. ☞

Les préconstruits peuvent être importés d'autres formations discursives par le procédé du rapport analogique entre des domaines différents. L'analogie fait passer un effet produit ailleurs, dans une autre formation discursive, pour un effet pré-construit, antérieurement dans la formation discursive concernée.

☞ C'est le cas du nom *développement* qui procède du rapport analogique, selon Achard qui a analysé l'analogie entre la biologie et le domaine économique, à partir des noms *croissance* et *développement* :

L'analogie est un procédé métaphorique : elle établit entre deux domaines (ici l'économique et le physiologique) une correspondance orientée telle que l'on parle du premier domaine avec des mots qui trouvent leur sens dans le second. [...] les conclusions obtenues [...] apparaissent souvent comme explicatives, c'est-à-dire justificatrices de conclusions pré-construites ailleurs. [ACHARD *et al.* 1977a, p. 166]

La formulation de *différentiel de développement* dans le discours de Juppé est une métaphore économique :

Mais c'est bien l'Afrique qui souffre le plus de ce différentiel de développement.
[JUPPÉ 2003, corpus 1-70, *l* 13 page 838]

Le terme de *différentiel*, qui est une nominalisation d'adjectif propre à la terminologie des mathématiques (*calcul différentiel*), a deux emplois : l'un en mécanique et l'autre pour exprimer des pourcentages. Le *Robert* illustre ce dernier usage exclusivement avec des exemples du domaine économique :

Différentiel : qui exprime un pourcentage d'écart entre deux grandeurs : *différentiel d'inflation, de prix, de croissance*, etc. [REY et REY-DEBOVE 1994]

Cette métaphore a pour effet d'associer *croissance économique* et *développement*, *croissance* et *développement* étant deux unités lexicales de la formation discursive biologique. ☞

Le préconstruit, par ses caractéristiques de renvoi à une « extériorité-antériorité » [1975, p. 112], préexiste au discours et à la pensée du sujet (ou produit un effet de prédication antérieure) et, pour cette raison, Pêcheux le qualifie d'« impensé de sa pensée » [1975, p. 92]. Cependant le fait que le préconstruit produise un rappel, « celui du retour du savoir dans la pensée », constitue le pensable du sujet.

Pêcheux localise l'interpellation du sujet dans le discours avec le « ça parle » comme un « effet » de rappel d'une construction antérieure (préconstruite), un « effet de préconstruit » qu'il considère comme « la modalité discursive du décalage par lequel l'individu est interpellé en sujet... tout en étant *toujours-déjà sujet* » [PÊCHEUX 1975, p. 140]. Ce décalage, « entre l'interdiscours comme lieu du préconstruit, et l'intradiscours, comme lieu de l'énonciation par un sujet » [COURTINE 1981, p. 35], produit par l'intrusion du « hors-lieu » du préconstruit dans l'*ici-et-maintenant* du discours, engendre la contradiction, qu'elle soit subie ou parfois exhibée dans l'ironie, par exemple avec l'énonciation d'« histoires drôles », dans laquelle l'énonciateur se gausse de ce décalage ordinaire propre au discours. Cette contradiction inhérente au discours avait été relevée par Foucault parmi les objets à décrire dans l'analyse archéologique (voir § 6.2.3.1 page 246). Pour Foucault, « le discours est le chemin d'une contradiction à l'autre : s'il donne lieu à celles qu'on voit, c'est qu'il obéit à celles qu'il cache » [FOUCAULT 1969, p. 198] ; pour l'auteur de *L'archéologie du savoir*, les contradictions visibles au sein d'un même discours s'expliquent comme un mode de fonctionnement du discours, « le principe même de son historicité » [FOUCAULT 1969, p. 197].

Pêcheux va plus loin : dans sa conception du discursif comme un des aspects matériels de la matérialité idéologique, le marqueur linguistique qui provoque l'effet de préconstruit constitue le témoin matériel de l'assujettissement de l'énonciateur et de son discours à l'idéologie. Le préconstruit devient « un des points fondamentaux d'articulation de la théorie des discours avec la linguistique » [1975, p. 89] :

Le « préconstruit » correspond au « toujours-déjà-là » de l'interpellation idéologique qui fournit-impose la « réalité » et son « sens » sous la forme de l'universalité (le « monde des choses »), cependant que l'« articulation » constitue le sujet dans son rapport au sens, de sorte qu'elle représente, dans l'interdiscours, ce qui détermine la domination de la forme-sujet. [PÊCHEUX 1975, p. 149]

6.3.5.3 Le discours transverse comme effet d'articulation

L'effet d'articulation (ou effet de l'incidente explicative) est expliqué par ce que Pêcheux nomme la linéarisation du « discours-transverse » dans l'axe de l'intra-discours. Ce fonctionnement que Pêcheux avait d'abord nommé « effet de soutien » [PÊCHEUX 1975, p. 99] renvoie à ce que l'on nomme habituellement « métonymie », qui fait que l'on peut parler de la partie pour le tout, de la cause pour la conséquence, etc. Pêcheux illustre le discours-transverse avec la substitution par enchaînement de la proposition « le passage d'un courant électrique » par celle de « la déviation du galvanomètre ». La syntagmatisation du discours transverse permet d'obtenir une construction incidente du type :

« Nous constatons une déviation du galvanomètre, qui indique le passage d'un courant électrique... » [PÊCHEUX 1975, p. 150-151]. Ce phénomène de syntagmatisation des substituables qui produit un effet d'articulation sous la forme d'un rappel est « ce qui détermine la domination de la forme-sujet » [PÊCHEUX 1975, p. 149]. Ce phénomène a pour effet de dissoudre l'interdiscours dans l'intradiscours :

L'interdiscours *apparaît* comme le pur « déjà-dit » de l'intra-discours, dans lequel il s'articule par « co-référence ». [PÊCHEUX 1975, p. 152]

Eu égard à sa négation de la subjectivité du sujet parlant au bénéfice de la « forme-sujet », Pêcheux dénonce les notions d'acte de langage ou de prise de position qui, selon lui, doivent « être comprises comme l'effet, dans la forme-sujet, de la détermination de l'interdiscours comme discours-transverse c'est-à-dire l'effet de l'« extériorité » du réel idéologique-discursif en tant qu'elle « revient sur elle-même » pour se traverser » [1975, p. 157].

Ces effets de préconstruit et de discours transverse amènent Pêcheux à considérer l'intradiscours déterminé par l'interdiscours¹ qui « en tant que discours transverse traverse et connecte entre eux les éléments discursifs constitués par l'interdiscours en tant que préconstruit [...] » [PÊCHEUX 1975, p. 152].

Courtine résume ainsi les apports des deux concepts de préconstruit et de discours transverse :

C'est dans l'interdiscours comme lieu de formation des préconstruits et d'articulation des énoncés que se constitue l'*énonçable comme extérieur* au sujet d'énonciation. [COURTINE 1981, p. 36]

6.3.6 Un espace de reformulation

6.3.6.1 Un espace en reconfiguration constante

Comme le laissait penser la notion d'interpellation du locuteur assujéti par l'idéologie, dans la filiation de la théorie du discours à la théorie des idéologies d'Althusser, le sens était déterminé par les positions idéologiques mises en jeu dans le processus social-historique où mots, expressions, propositions et propositions sont produits (c'est-à-dire reproduits). Cette conception du « travail » de la formation discursive comme une production-reproduction d'éléments préconstruits sera revue par Pêcheux en un processus discursif qui consiste en une « relation de paraphrase entre des séquences telles que la famille paraphrastique constitue ce que l'on pourrait appeler la matrice du sens » [PÊCHEUX et FUCHS 1975, p. 13] qui est inhérente à la formation discursive. C'est « le système des rapports de substitution, paraphrases, synonymies, etc., fonctionnant entre des éléments linguistiques — des « signifiants » — dans une formation discursive donnée » [PÊCHEUX 1975, p. 146]. La formation discursive devient « un espace de reformulation-paraphrase² » [PÊCHEUX 1975, p. 158]

1. « L'intradiscours, en tant que “fil du discours” du sujet, est strictement un effet de l'interdiscours sur lui-même, une « intériorité » entièrement déterminée comme telle de l'« extérieur » » [PÊCHEUX 1975, p. 152].

2. Voir § 7.1.3 page 290.

dans lequel les discours ne produisent pas de simples répétitions littérales, mais suscitent des « prises de parole individuelles qui, à force de diverger, convergent » [COURTINE et MARANDIN 1981, p. 28]. Ce sont les répétitions qui font discours et qui permettent à l'idéologie d'exercer son efficace. Les locuteurs ignorent qu'ils reprennent du « déjà-dit » :

L'interdiscours consiste en un processus de reconfiguration incessante dans lequel une formation discursive est conduite [...] à incorporer des éléments préconstruits produits à l'extérieur d'elle-même, à en produire la redéfinition et le retournement, à susciter également le rappel de ses propres éléments, à en organiser la répétition, mais aussi à en provoquer éventuellement l'effacement, l'oubli ou même la dénégation. [COURTINE et MARANDIN 1981, p. 24]

Les auteurs définissent la formation discursive à partir de son interdiscours, qui, comme « instance de formation/répétition/transformation des éléments du savoir de [la] formation discursive », peut ainsi « être saisi comme ce qui règle le déplacement de ses frontières » [COURTINE 1981 ; COURTINE et MARANDIN 1981, p. 49, p. 25].

C'est pourquoi une formation discursive se caractérise par son « inconsistance » :

[...] la clôture d'une FD est fondamentalement instable, elle ne consiste pas en une limite fixée une fois pour toutes séparant un extérieur d'un intérieur, mais s'inscrit entre diverses FD comme une frontière qui se déplace en fonction des enjeux de la lutte idéologique. [COURTINE et MARANDIN 1981, p. 24]

Cette inconsistance est « un effet de l'interdiscours » à l'intérieur d'une série de formulations composant une « classe de paraphrase discursive formant le système des équivalences, substitutions, synonymies entre termes à l'intérieur d'un processus discursif » [COURTINE et MARANDIN 1981, p. 25]. Une nouvelle formulation liée à un événement produit un déplacement de la série des reformulations.

Courtine avait repéré des « listes de substituts synonymiques », formés, dans des discours antagoniques (discours chrétien *vs* discours communiste), sur des patrons syntaxiques identiques, et il note que ce processus discursif a pour effet de construire un « effet de référence » à partir de points de vue contradictoires [COURTINE 1981, p. 101]. La production de formes antonymiques pour nommer une réalité perçue différemment depuis des positionnements différents est une caractéristique des formations discursives :

[...] des mots, expressions et propositions *littéralement différentes* peuvent, à l'intérieur d'une formation discursive donnée, « avoir le même sens ». [PÊCHEUX 1975, p. 144]


Courtine distingue « énoncé » et « formulation », correspondant l'un au niveau vertical de l'interdiscours et l'autre à l'horizontalité de l'intradiscours. L'énoncé que Marandin (1978), à la suite de Foucault, nomme « énoncé-recteur » est une forme « dominante » qui « gouverne la répétabilité au sein d'un réseau de formulations » [COURTINE 1981, p. 50] à partir duquel se « constitue l'arbre de dérivation d'un discours » [FOUCAULT 1969, p. 192].

Les énoncés propres à une formation discursive s'organisent en « réseau de formulations, qui constituent autant de reformulations possibles » [COURTINE 1981, p. 50]. Ce réseau, qui se présente de manière stratifiée dans la verticalité de l'interdiscours, construit le savoir propre à la formation discursive « dans le temps long d'une mémoire ». Le « domaine de savoir » est défini comme « un principe d'acceptabilité discursive pour un ensemble de formulations, venant opérer le partage entre « ce qui peut et doit être dit » et « ce qui ne peut /doit pas être dit » assignant à une formation discursive une frontière déterminée » [COURTINE 1981, p. 97]. C'est le partage entre le « dicible », l'énonçable et l'indicible, l'interdit qui fixe les frontières de la formation discursive.

Le discours produit est la rencontre du *dire* possible — ce qui peut être dit — ou le dicible avec un *dire* requis — ce qui doit être dit — en fonction des « sphères d'usage », c'est-à-dire soumis aux contraintes de formes, de modes de *dire* (ou styles), par le biais des genres (harangue, sermon, pamphlet, exposé, programme [PÊCHEUX, HENRY et HAROCHE 1971, p. 148]) qui imposent des règles ; un *dire* sur lequel s'exerce la pression idéologique qui détermine les conditions de possibilité, mais aussi d'acceptabilité du discours : « ce qui peut et doit être dit » [PÊCHEUX, HENRY et HAROCHE 1971, p. 148] est limité par « ce qui ne peut /doit pas être dit » [COURTINE 1981, p. 97].

Les énoncés qui entrent comme nouvelles formulations dans la formation discursive sont acceptés, parce qu'ils font écho dans la « mémoire discursive » ou « domaine de mémoire » sous forme d'« effets de mémoire » :

C'est donc bien le rapport entre interdiscours et intradiscours qui se joue dans cet effet discursif particulier à l'occasion duquel une formulation-origine fait retour dans l'actualité d'une « conjoncture discursive » et que nous avons désigné comme effet de mémoire. [COURTINE 1981, p. 53]

 L'énoncé « la civilisation » peut être considéré comme « recteur ¹ » dans la formation discursive coloniale, et en particulier dans la configuration discursive du progrès civilisateur, qui rassemble un certain nombre de notions structurant une idéologie. Parmi les formulations qui dérivent de celles de *civilisation* se trouve celle de *développement*, qui est déjà dans le réseau de formulations régie par la formulation *la civilisation*, dès la fin du XVIII^e siècle, dans le paradigme des Lumières, comme nous l'avons relevé aux § 3.3.2 page 121 et § 3.5.1 page 144. À partir du discours de Truman et de façon institutionnalisée, à partir des signatures simultanées des indépendances et des accords de coopération, la formulation « le développement », qui constitue une reformulation possible, prend la place rectrice de celle de « la civilisation », devenue interdite et tombée dans le domaine de l'« informulable » [PÊCHEUX et FUCHS 1975, p. 21].

L'introduction de cet énoncé dans la conjoncture post-coloniale produit un « effet de mémoire » qui est acceptable, car la formulation résonne de manière positive. Les discours coloniaux, qui ont sur-exploité la notion de civilisation en l'instrumentalisant au profit du projet d'expansion coloniale, n'ont pas investi celle de développement, qui ne refait surface qu'avec le discours de Truman, puis la conférence de Bandoeng.

1. Voir § 6.3.6.1 page ci-contre.

L'élimination de la formulation *la Civilisation* rectrice dans les discours coloniaux, mais devenue inacceptable et informulable, à l'orée des décolonisations, et son remplacement par le nouvel énoncé-recteur *développement*, sont des témoins du déplacement de la formation discursive. Ce type d'analyse rompt avec l'idée de rupture et de discontinuité. Le déplacement des frontières de la formation discursive, qui est ainsi réalisé, n'autorise pas une clôture de celle-ci sur elle-même, puisque le « principe d'acceptabilité discursive » gère l'introduction de nouvelles formulations produites à partir de formulations existantes dans l'espace paraphrastique : les expressions *insuffisamment développés, en développement* sont autant de formulations générées au sein de l'intra-discours.

Cette mouvance des frontières autorise à penser que la formation discursive n'a ni commencement ni fin, mais qu'elle se renouvelle sous la pression d'une extériorité politique, économique et idéologique. Kuhn montre que si la théorie de Copernic¹ a pu faire effet de révolution en astronomie, dans les autres sciences et dans les modes de pensée de l'époque, cette théorie scientifique nouvelle n'a pu émerger qu'à partir d'un « noyau de connaissances donné par celles qui l'ont précédée » et dans le contexte de crise des valeurs d'une société pré-moderne dans laquelle elle a pu jouer un rôle de catalyseur :

Copernic vécut et travailla à une époque où des changements rapides dans la vie politique, dans la vie économique et dans la vie intellectuelle jetaient les bases de la civilisation européenne et américaine moderne. Sa théorie planétaire et la conception qui lui est solidaire d'un univers centré sur le Soleil furent des instruments de transition de la société médiévale à la société occidentale moderne [...]. La révolution copernicienne fut donc aussi une partie de la mutation dans le sens des valeurs de l'homme occidental. [KUHN 1973, p. 10-11]

Seules des analyses de discours sur des corpus situés peuvent contribuer à valider ce type d'hypothèses. ☞

6.3.6.2 Un espace discursif inscrit dans un temps processuel

Pour analyser le changement, Courtine, à côté du « domaine de mémoire », définit un « domaine d'actualité » et un « domaine d'anticipation », trois types de domaines² qui, plus qu'ils ne réfèrent à un passé, présent et futur, cherchent à « caractériser les répétitions, les ruptures, les seuils et les transformations d'un temps processuel » [COURTINE 1981, p. 56].

Le changement s'analyse alors comme une rupture dans la répétition du Même provoquée par une conjoncture historique qui crée une tension entre « domaine de mémoire » et « domaine d'anticipation », que Courtine définit empiriquement comme un ensemble de séquences discursives qui succèdent à la séquence discursive considérée comme point de référence. Ce domaine d'anticipation se veut témoigner du caractère ouvert du rapport de cette séquence

1. Voir § 3.3.2 page 119 et § 6.2.1.3 page 239.

2. Ces trois domaines évoquent la relation entre mémoire et conscience établie par Bergson, pour qui l'intensité de la conscience est proportionnelle à la quantité de choix investi dans la conduite : « Si conscience signifie mémoire et anticipation, c'est que conscience est synonyme de choix » [BERGSON 1919, p. 822].

avec un extérieur discursif, non plus *toujours-déjà là*, mais *toujours-encore là* [COURTINE 1981, p. 57]. Le domaine d'anticipation se construit à partir des rapports entre la séquence de référence et l'intradiscours interprétables comme des « effets d'anticipation ». Les hypothèses de Courtine dont il note qu'elles s'inspirent de Foucault, mais à qui il attribue « une valeur sensiblement différente », dénotent la volonté d'envisager une « cible » dans la construction des réseaux de formulation et de leur traitement [COURTINE 1981, p. 60].

Foucault distinguait « domaine de mémoire », d'une part, et champs de « présence » et de « concomitance », d'autre part. Les champs de présence et de concomitance sont relatifs à ce que Pêcheux après Henry a nommé « préconstruit ». La différence que Foucault établit entre les deux champs réside dans le fait que le champ de concomitance concerne des énoncés préconstruits appartenant à d'autres formations discursives, telles que la cosmologie, la philosophie, la théologie etc. pour l'Histoire naturelle. Foucault note que ces énoncés « servent de confirmation analogique » ou « de principe général et de prémisses acceptés pour un raisonnement » ou encore de « modèles qu'on peut transférer à d'autres contenus » ou même « qu'ils fonctionnent comme instance supérieure à laquelle il faut se confronter et soumettre certaines des propositions qu'on affirme » [FOUCAULT 1969, p. 77-78]. Ce « champ de concomitance » n'est pas sans rappeler l'analogie entre le corps social et « la biologie dans les représentations de l'économie », analogie qu'Achard analyse comme un procédé métaphorique :

Elle établit entre deux domaines (ici l'économique et le physiologique) une correspondance orientée telle que l'on parle du premier domaine avec des mots qui trouvent leur sens dans le second. C'est un procédé soumis à l'existence de limites, à la différence d'un modèle (homologie) qui bénéficierait d'une véritable systématité. Mais les limites de l'analogie ne résultent pas de considérations logiques internes, elles sont un effet de la vraisemblance pour son utilisateur des conclusions obtenues. Bien plus, elles apparaissent souvent comme explicatives, c'est-à-dire justificatrices de conclusions préconstruites ailleurs.

[ACHARD 1977, p. 166]

Le « domaine d'actualité » correspond chez Courtine à l'actualisation d'énoncés qui provoquent des effets de rappel ou de réfutation dans l'instance de l'événement de l'énoncé et en interaction avec les formulations intradiscursives :

la production d'effets d'actualité est en même temps une résultante du développement processuel des effets de mémoire que l'irruption de l'événement au sein d'une conjoncture réactualise.

[COURTINE 1981, p. 56]

6.4 En conclusion : quel statut de la formation discursive ?

6.4.1 Une notion problématique

La notion de formation discursive, dans les écrits de Foucault et Pêcheux, est consubstantielle à des positionnements, qui, bien que datés, ne nous semblaient pas hors de notre propos, mais qui ont l'inconvénient d'élargir le champ et de

nous laisser enthousiaste, mais démunie : Foucault ne propose pas de théorie d'analyse du discours ni de méthodologie ; Pêcheux n'a cessé de reformuler ses propositions et le cadre épistémologique qu'il se donne pour aborder l'analyse des discours et de l'idéologie est à la fois stimulant et décourageant pour qui forme un projet d'analyse d'un ensemble de discours. Les recherches qu'il a lancées et les applications qu'il a essayé d'en faire ouvrent des pistes qui demandent à être alimentées par d'autres avancées théoriques dans le champ de l'analyse du discours.

De fait, bien que la formation discursive fasse encore partie de la terminologie d'analyse du discours, notamment pour nommer des ensembles de discours tels que les discours coloniaux, son historicité, pesante pour certains chercheurs, et l'inachèvement de sa théorisation restreignent le champ de ses emplois. Elle apparaît plus adaptée à des « objets stabilisés, institutionnalisés » qu'à l'analyse « d'autres voix, moins légitimes » [BRANCA-ROSOFF 2002a], les interactions orales de la conversation quotidienne :

Dès lors qu'il s'agit de discours ordinaires, le chercheur travaille avec des corpus : la transversalité devient alors strictement non contrôlable. Le hors discours n'est plus bordé par des institutions, des règlements : comment observer la rumeur du monde ? Quels vont être les cohérences possibles ?

[BRANCA-ROSOFF 2002a]

Cette question pose indirectement la pertinence de la notion elle-même. La formation discursive n'est-elle pas plutôt *in fine*, comme dans l'approche foucauldienne, un mode de constitution des objets d'analyse ?

S'il semble aller de soi que certains phénomènes ne sont analysables qu'à l'échelle de grands corpus, en revanche la notion de formation discursive paraît problématique, précisément parce qu'elle dépend très largement de la méthodologie du chercheur. C'est une reconstruction du chercheur qui postule, lors de la collecte des corpus, que les discours coloniaux, racistes, féministes, communistes... construisent autant de formations discursives. Ce biais remet en question la scientificité de la démarche, et pose la question de la constitution *a priori* de la dite formation discursive à partir des présupposés de son existence :

Ainsi, comme le précise Pêcheux lui-même¹, la relecture de Foucault par Courtine « maintient une identité de la formation discursive sous la forme de “il y a une formation discursive communiste” ». Or, ajoute-t-il pertinemment, « quel est le statut de ce “il y a” » ?

[MOIRAND 2002b]

C'est une question similaire que se posait Maingueneau au colloque de Montpellier [2002] : « Quel statut pour la notion de formation discursive ? » La formation discursive est un ensemble discursif construit par l'analyste du discours, à la différence d'autres ensembles sur lesquels ce dernier travaille, tels que les unités topiques.

Les « unités topiques » sont des ensembles différenciés de pratiques verbales qui permettent de cartographier une société. L'analyse de discours les trouve

1. PÊCHEUX 1981a, p. 6.

pré-construites sous la forme des « unités domaniales » et des « discours transverses ».

Les unités domaniales comprennent des types de discours inscrits dans des genres « entendus comme des dispositifs de communication socio-historiquement variables (le journal télévisé, la consultation médicale, le guide touristique...) » [MAINGUENEAU 2005, p. 75]. Types et genres de discours sont en relation de réciprocité : « tout type est un groupement de genres, tout genre n'est tel que d'appartenir à un type » [2005, même p.]. Les types de discours sont régis par une institution, qu'elle soit hospitalière, universitaire ou politique (discours communiste par exemple).

Les « unités transverses » au contraire subvertissent les frontières des unités topiques, à partir de critères linguistiques :

- linguistiques : Benveniste et la partition *discours* et *histoire*,
- fonctionnels : Jakobson et les fonctions référentielle, phatique, poétique, etc.,
- communicationnels : didactique, vulgarisation...

À côté des unités topiques, Maingueneau distingue des « unités non topiques » :

- les formations discursives :

Des unités comme « le discours raciste », « le discours postcolonial », « le discours patronal », par exemple, ne peuvent pas être délimitées par des frontières autres que celles qu'a posées le chercheur ; elles doivent en outre être spécifiées historiquement. Les corpus auxquels elles correspondent peuvent contenir des énoncés relevant de types et de genres de discours les plus variés ; ils peuvent même, selon la volonté du chercheur, mêler corpus d'archives et corpus construits pour la recherche (sous forme de tests, d'entretiens, de questionnaires...).

[MAINGUENEAU 2005, p. 73]

- les parcours :

Les analystes du discours peuvent également construire des corpus d'éléments de divers ordres (lexicaux, propositionnels, fragments de textes) extraits de l'interdiscours, sans chercher à construire des espaces de cohérence, à constituer des totalités. [...] Dans ce cas il s'agit avant tout d'explorer une dispersion, une circulation, et non de rapporter une séquence verbale à une source énonciative. [2005, même p.]

Les unités non-topiques (formations discursives et parcours) sont des espaces dessinés par le chercheur lui-même au travers des espaces existants que sont les unités topiques. De ce fait, il semble que, si les unités topiques cartographient le discours, les unités non-topiques, construites par le chercheur, ont pour objet de « déjouer les cartographies » [MAINGUENEAU 2002*b*], en effectuant des coupes dans l'interdiscours. Ce qui permet d'expliquer que l'analyse de discours, travaillant à partir de la matérialité discursive *et* postulant le primat de l'interdiscours, ne puisse faire l'économie ni des unes ni des autres :

On a en outre tout intérêt à ne pas symétriser unités topiques et non-topiques, qui n'obéissent pas à la même logique. D'un côté, il ne peut pas y avoir

analyse du discours sans unités topiques, que celles-ci soient « domaniales » ou « transverses » ; d'un autre côté, replier l'analyse du discours sur les seules unités topiques, ce serait dénier la réalité du discours, qui par nature met constamment en relation discours et interdiscours : l'interdiscours « travaille » le discours, qui en retour redistribue cet interdiscours qui le domine. La société est parcourue d'agrégats de paroles agissantes auxquels qu'on ne peut assigner à un lieu. Force est donc de s'accommoder de l'instabilité d'une discipline qui est creusée par une faille constitutive. Il paraît impossible de faire la synthèse entre une démarche qui s'appuie sur des frontières et une approche qui les déjoue : cette dernière se nourrit des limites par laquelle la première s'institue. Entre les deux il y a une asymétrie irréductible. Le sens est frontière et subversion de la frontière, négociation entre des lieux de stabilisation de la parole et des forces qui excèdent toute localité. [MAINGUENEAU 2002*b*, p. 74]

6.4.2 La constitution d'un corpus d'étude

Cette question des « frontières » en analyse du discours, que pose Maingueneau, est au cœur de notre problématique et du doute qui habite notre projet de recherche au fil de son élaboration, notamment dans la construction d'un corpus « scientifique », cette notion paradoxale étant sujette à caution :

Il est très séduisant de traverser de multiples frontières, de circuler dans l'interdiscours pour y faire apparaître des relations invisibles, particulièrement propices aux interprétations fortes. Mais le revers de la médaille est le risque de circularité entre hypothèses et corpus. C'est pourquoi ceux qui pratiquent ce type d'approche sont obligés au départ de se donner des contraintes méthodologiques fortes. [MAINGUENEAU 2002*b*, p. 74]

La « circularité » de la démarche, relevée ici par Maingueneau, a été le reproche majeur adressé à la configuration méthodologique de départ proposée par Jean Dubois, à partir de l'article *Discourse analysis* de Harris (1952), qui consistait à puiser dans « l'universel du discours » c'est-à-dire « la totalité des énoncés d'une époque, d'un locuteur, d'un groupe social » [Dubois cité par GUILHAUMOU 2002*a*, p. 23]. Les corpus étaient constitués à partir de la sélection de « mots-pivots », qui, tels des mots-clefs, étaient « censés représentatifs d'une formation discursive » [MAINGUENEAU 2002*i*, p. 378]. Le découpage était arbitraire, selon les intérêts, les appréciations ou les « jugements de savoir » du chercheur et l'artefactualité de la procédure faisait peser le risque d'une « circularité » de la démarche, « une interférence non contrôlée entre jugements de savoir de l'analyste et éléments de savoir propres à une formation discursive » [COURTINE 1981, p. 79] :

L'analyse répond à la question de l'analyste, mais en présentant cette réponse comme structure de base d'un texte, l'analyste fait un passage à la limite où il confond son intérêt et ce qu'est le discours. [Marandin, même p.]

Cependant Maingueneau relève l'intérêt de cette démarche « à titre de méthode auxiliaire d'une recherche plus vaste » [MAINGUENEAU 2002*i*, p. 379].

Cette recherche plus vaste prend en compte toutes les choses dites relevant d'un type de discours (raciste, patronal, post-colonial) et délimités par une périodicité historique, pour les soumettre à des analyses quantitatives assistées

par ordinateur, dont Mayaffre note qu'elles permettent d'« embrasser de grandes masses textuelles » d'une part, et « désobjectiver la lecture, comme l'avait réclamé Pêcheux [1969] » [MAYAFFRE 2005b, p. 13], d'autre part.

Afin de ne pas poser la formation discursive *a priori*, MOIRAND 2002b, dans son analyse des discours sur la science, envisage le parcours comme une construction à partir du recueil de textes empiriques, à des « moments discursifs » (Moirand cite l'éclipse de soleil de 1999, la crise de la vache folle ou la question des OGM). Cette méthodologie permet de reconstruire des parcours de mémoires à partir de traces discursives.

Pour construire notre corpus, il nous semble que le croisement des conditions de production (à savoir par exemple le discours colonial, signifiant le discours de la période coloniale) que nous reformulerons en termes de registre discursif, c'est-à-dire en types d'actes relevant de pratiques discursives spécifiques et du parcours de quelques unités discursives rectrices, repérables dans le flot des discours, permet de circonscrire un corpus de discours et de pallier partiellement l'écueil de la circularité de la démarche.

Ces unités discursives sont des éléments émergés des formations discursives constituées par les discours de la dominance franco-africaine :

- des traces discursives de notions relevant d'une activité cognitive de niveau I selon la catégorisation proposée par Culioli (voir § 5.2.2 page 213) ;
- « des traces d'acte de rapport social » [ACHARD 1989, p. 800] que sont les catégorisations des acteurs sociaux.

Ce corpus nous servira de corpus d'étude et nous nous réservons une analyse de type plus large comme perspective de recherche post-doctorale.

Ce sont les éléments qui constituent un ensemble de discours en formation discursive que nous allons maintenant essayer d'identifier : relations des discours entre eux, relations des discours avec l'interdiscours (ou mémoire interdiscursive) et l'idéologie et relations entre les discours et les pratiques qui fondent les savoirs sur le monde et qui agissent sur ce monde. C'est tout l'enjeu d'une analyse discursive telle que la nôtre que de faire tenir ensemble ces différents mondes, qui ne sauraient exister les uns sans les autres et qui constituent un continuum de discours sociaux, d'actes discursifs, de pratiques sociales et discursives.

Chapitre 7

Pratiques discursives, idéologie(s) et dominance

Introduction

La formation discursive, considérée comme l'ensemble du dicible d'une conjoncture donnée, détermine un « ordre du discours ». L'idéologie partagée par une communauté discursive se matérialise dans des discours qui circulent et qui se constituent en « pratiques qui forment systématiquement les objets dont ils parlent » [FOUCAULT 1969, p. 67].

Foucault n'était pas un analyste du discours, et en créant un nouvel objet, qu'il a nommé *formation discursive*, il a ouvert un champ de recherches, encore en quête de ses méthodologies d'analyse.

Quels sont les éléments, c'est-à-dire les phénomènes linguistiques trans-discursifs qui permettent de décider de l'appartenance d'un discours à une formation discursive donnée ? Comment se construit l'ordre du discours ? Comment se transforment les discours ? Comment relier les discours et les pratiques ? Comment analyser la dimension d'acte des discours ?

Dans ce chapitre, nous envisagerons comment la notion de formation discursive, malgré un ancrage dans une analyse critique de l'histoire qui n'est plus de mise, peut être retravaillée au service d'une analyse des discours, qui permette d'aborder la question de la dominance discursive c'est-à-dire celle de la matérialité discursive de l'idéologie. Nous le tenterons par le biais des notions d'*interdiscours*, de *reformulation*, de *pratique discursive* et de *notion*.

Le chapitre s'organise à travers le filtre de trois dimensions interagissantes dans la constitution d'une formation discursive :

- la circulation des discours ;
- la dimension d'acte des discours ;
- les liens entre le substrat idéologique et l'organisation intradiscursive.

Dans un premier temps, nous abordons la circulation des discours, à travers les modes de relation à et avec de l'Autre et les différents procédés de reformulation.

Dans un deuxième temps, nous traitons de la dimension d'acte des discours, à partir de la notion de « pratique discursive », introduite par Foucault et

son articulation avec les pratiques sociales, dans une perspective réaliste. En tant que pratique sociale, la pratique discursive interagit avec et agit sur les autres pratiques sociales et culturelles. Les discours ne sont pas de simples représentations du réel ; le « spectacle linguistique substitué au réel » qu'ils construisent se constitue en actes de mise en ordre du monde : portés dans l'espace social, ils orchestrent les rapports de places et déterminent des relations de dominance. Le discours donne à voir et dans le même temps produit ses effets sur le monde.

Enfin dans un troisième temps, nous envisageons l'idéologie comme constitutive de la « notion » de Culioli¹, qui, retravaillée à partir des recherches d'Achard, nous offre des outils d'analyse de l'organisation des discours, à partir du repérage de « termes opérateurs », régulant l'« ordre du discours ». Nous n'appliquons pas le modèle de Culioli, ni ses prolongements chez Achard, *stricto sensu*, mais nous nous en inspirons pour affiner notre méthodologie de l'analyse de l'épaisseur des discours dans la linéarité des textes². Nous entendons la *notion* comme une dimension prédiscursive, soumise à l'idéologie et régissant l'organisation du discours.

7.1 La circulation des discours : continuité et changement

7.1.1 La notion de circulation en analyse du discours

Le terme de *circulation* n'appartient pas au discours de Foucault, ni à celui de Pêcheux³. Ce dernier est même assez critique à l'égard de cette métaphore « circulante⁴ », qu'il juge « complaisante » :

« Ça circule », comme on a pris l'habitude de le dire, en faisant de cette circulation l'image positive de notre modernité libérée [...]. N'est-il pas temps de destituer cette image doublement complaisante de la circulation, en faisant acte du fait que les circulations discursives ne sont jamais aléatoires, parce que le « n'importe quoi » n'y est jamais n'importe quoi ? [PÊCHEUX 1981*b*, p. 18]

On ne sait pas si cette remarque de Pêcheux est adressée, mais on observe effectivement, dans les « Recherches sur les discours xénophobes » (Ebel & Fiala 1977), la mention d'une notion de « circulation des discours », élaborée en appui, d'une part contre l'homogénéité discursive de la détermination par les seules conditions de production (notion chère à Pêcheux) et d'autre part, contre la postulation des particularismes individuels portés par la sociolinguistique :

Ce n'est pas seulement les conditions de production différentes qui déterminent des effets de sens différents, donc des changements de sens, c'est aussi les

1. Introduite en 3.1.1 page 102.

2. Nous reprenons en le modifiant le titre d'un ouvrage de Stéphane Robert : *L'épaisseur du langage et la linéarité de l'énoncé* [2003].

3. Courtine & Marandin notent que la « reprise » n'est pas prise en compte par les fondateurs de l'AD.

4. À l'époque du colloque *Matérialités discursives*, 1981.

conditions de circulation des discours, leurs rencontres.

[Ebel & Fiala 1977 cités par COURTINE 1981, p. 31]

Le terme apparaît néanmoins, dans le même recueil des actes du colloque *Matérialités discursives*, à la fin de l'article de Courtine & Marandin dans lequel les auteurs plaident pour une sortie de la notion d'appareil. Dans une suite qui liste les différentes formes « polymorphes » des répétitions : « la circulation, les déplacements, les retournements, les coagulations d'énoncés [...] » [COURTINE et MARANDIN 1981, p. 31], c'est la seule conception rigide de pratiques discursives répétitives liées à la notion « rituellement admise » d'Appareil Idéologique d'État d'Althusser qui est remise en cause¹.

La circulation repose sur la répétition des discours qui sont envisagés comme échappant au sujet parlant, qui ignore le déjà-dit de sa propre parole. La reproduction est toujours une production nouvelle (re-production), qui réinscrit néanmoins l'empreinte des discours antérieurs, dans le respect d'une cohérence propre à la formation discursive de référence, autrement dit à une idéologie qui la parcourt et dont la matérialité est discursive.

Les énoncés, au fil des énonciations, suivent le cheminement : formation, répétition, transformation [COURTINE 1981, p. 49], qui est gouverné par l'interdiscours, comme instance supérieure régulatrice.

Si la répétition est le principe même du fonctionnement discursif, le processus de répétition est producteur de transformation :

[...] le retour du Même mais qui, du fait même de revenir en un autre lieu et en un autre temps, est Autre [...] il n'y a pas un événement, un texte originaire qu'on répéterait [...]. [COURTINE et MARANDIN 1981, p. 28]

Rosier [2004, 2005, 2006], dans le prolongement de ses travaux sur le discours rapporté [ROSIER 1999], se propose de s'« interroger sur la récursivité du discours rapporté d'une part (A dit que B dit que C...) et sur la possible correspondance à établir entre formes linguistiques du DR et pratiques sociales de discours » [ROSIER 2004, p. 65]. La circulation discursive est étudiée, dans le cadre de ces recherches, dans des pratiques sociales « ordinaires », par comparaison aux pratiques discursives institutionnelles traditionnellement analysées dans le cadre des formations discursives (corpus historiques et politiques). Comme le note Rosier, la notion de circulation « apparaît consubstantielle à l'analyse du discours » [ROSIER 2006] et par conséquent ne se réduit pas aux seules formations discursives. Si notre perspective de recherche s'attache aux pratiques qui soudent des ensembles de discours, nommés formations discursives, il n'en reste pas moins que les réseaux de circulation discursive, qu'il s'agisse de pratiques dans un cadre institutionnel, médiatique ou cybernétique..., sont identifiables en terme de communautés discursives. Et les processus d'identification des modalités de circulation ne peuvent que trouver à se compléter.

1. Courtine & Marandin remettent en cause notamment la négation du sujet que la notion d'interpellation réduite au cadre des appareils induit : « Énoncer, parler, c'est dire *je*, une ou des compétences idéologiques venant se surajouter à la compétence linguistique pour la contraindre » [COURTINE et MARANDIN 1981, p. 31].

Espace de transformation-paraphrase, la formation discursive est, par nature, un espace de circulation d'éléments préconstruits reformulés et fournit un terrain et des observables pour le repérage de modalités de circulation discursive. Dans cet espace, des éléments de sens circulent en appui sur des *dits* — antérieurs, extérieurs — qui constituent la matrice du reformulable, en interaction avec les éléments du réel, sur lesquels en retour les discours agissent. Alors que les processus de reformulation produisent des effets de changement, les reprises des dires antérieurs et les effets d'interdiscours produisent des effets de continuité discursive.

Nous aborderons la notion de circulation, dans le cadre de notre recherche, en essayant d'identifier les processus qui réalisent la circulation d'éléments discursifs et non-discursifs, en appui sur « la présence-absence de l'autre dans le même sens » [CONEIN *et al.* 1981a, p. 199], sur la contradiction constitutive (qui impose de s'interroger sur ses modalités d'existence) et sur le discours, non pas comme événement, mais comme effet constructeur d'événement, dans la perspective *in fine* de repérer les modalités d'acte du discours :

Le problème posé est celui de la production du réel ou de l'histoire par les discours. [CONEIN *et al.* 1981a, p. 202]

7.1.2 La rencontre avec l'altérité et ses effets

Les relations qui se nouent entre le *dire* (intradiscours) et une « matérialité efficace » [CONEIN *et al.* 1981a, p. 200], un « extérieur immanent » au discours, constitué de *dits*, mais pas exclusivement, sont analysables, à l'aide de deux concepts utilisés en analyse du discours, le dialogisme et l'interdiscours, qui déterminent deux modes d'interaction du discours avec des extérieurs. Ces deux concepts peuvent s'articuler pour aborder les différents aspects du rapport à l'hétérogénéité énonciative, les relations aux discours « autres » et par conséquent à l'Autre et à l'idéologie¹.

Historiquement, en raison des intérêts de leurs pères fondateurs — Bakhtine et Pécheux — ces deux concepts ont été initialement travaillés dans des champs différents : le dialogisme, plutôt dans l'analyse des textes littéraires, l'interdiscours, dans des analyses de textes politiques, dans le cadre des formations discursives. Les deux concepts ont été retravaillés par différents courants de l'analyse du discours et de ce fait, la variabilité des termes et des sens qui leur sont donnés prête souvent à confusion : les uns nomment « polyphonie » ce que d'autres nomment « dialogisme » ; on trouve aussi des emplois différenciés des termes d'« intertexte » et d'« interdiscours ».

7.1.2.1 La relation dialogique à la parole d'autrui

Dans l'article que lui consacre le *Dictionnaire d'analyse du discours* [2002] (ci-après DAD), Moirand relève l'instabilité sémantique du terme « dialogisme » :

1. Nous retravaillons ici des analyses que nous avons produites précédemment dans un article des *Cahiers de praxématique* [DUFOR 2004].

Le terme s'est chargé d'une pluralité de sens parfois embarrassante », non seulement, comme le dit ici T. Todorov [1981 : 85], au fil des écrits du Cercle de Bakhtine, mais également au fur et à mesure des différentes façons dont il a été compris et retravaillé par d'autres. [MOIRAND 2002a, p. 175]

Le dialogisme peut être présenté comme la manifestation de la relation du discours avec d'autres discours : la « relation dialogique à la parole d'autrui » [BAKHTINE 1975, p.105]. Cet aspect relationnel du dialogisme est repris dans les définitions données par les deux dictionnaires d'analyse du discours — le DAD précédemment cité et *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique* [2001] (ci-après TEC). Ces deux dictionnaires¹ présentent le « dialogisme » en termes de « relations » (Moirand) ou de « rencontre » (Bres) du discours avec d'autres discours :

[Un] concept emprunté par l'analyse du discours au Cercle de Bakhtine et qui réfère aux *relations*² que tout énoncé entretient avec les énoncés produits antérieurement ainsi qu'avec les énoncés à venir que pourraient produire ses destinataires. [MOIRAND 2002a, p. 175]

[La] capacité de l'énoncé à faire entendre, outre la voix de l'énonciateur, une (ou plusieurs) autres(s) voix qui le feuilletent énonciativement. [...] Le dialogisme est cette dimension constitutive du discours qui tient à ce que le discours, dans sa production, *rencontre* (presque obligatoirement) d'autres discours [...]. [BRES 2001a, p. 84]

Bakhtine identifiait deux types de relations dialogiques :

La relation dialogique à la parole d'autrui dans l'objet, et à la parole d'autrui dans la réponse anticipée de l'interlocuteur. [BAKHTINE 1975, p. 105]

Bres reprend ces deux modes relationnels sous les termes de « dialogisation interdiscursive » et de « dialogisation interlocutive » [BRES 2001a, p. 84]. Dans le cas du dialogisme interdiscursif, le discours de l'Autre est représenté : le dialogisme s'inscrit dans les formes mêmes de l'énoncé par un marquage local qui permet de « montrer » la présence de la représentation du dialogue avec l'Autre (les voix sont identifiables). Cette forme est parfois exprimée en termes d'« intertexte ». Cependant, comme l'indique l'article de Maingueneau [2002, p. 328-329], « l'intertexte est l'ensemble des fragments convoqués (citations, allusions, paraphrase...) dans un corpus donné », alors que le dialogisme peut se « montrer » en discours par des marqueurs linguistiques autres, qui portent sur l'énoncé, tels que la négation ou l'interrogation (voir § 7.1.2.3 page 289).

1. Le terme *dictionnaire*, que nous employons par nécessité de catégorisation, n'est pas exactement approprié à l'ouvrage de DÉTRIE, SIBLOT et VERINE. Plutôt que comme un dictionnaire, le TEC se revendique comme un « corps de définitions théorique » ancré dans le cadre épistémologique de l'analyse de la production de sens. L'ambition de l'ouvrage est de « baliser un espace essentiel de la recherche en sciences du langage, à partir d'une nomenclature [...] organisée autour de deux champs : l'analyse du discours [...] et la linguistique praxématique [DÉTRIE, SIBLOT et VERINE 2001, p. 7].

2. Dans cette citation comme dans les suivantes, nous soulignons.

Le dialogisme interlocutif est l'effet de l'anticipation d'un *dire* prévisible de l'Autre, qui s'impose comme coénonciateur du *dire* en cours de production.

Ces deux manifestations de la relation dialogique, « par essence différentes, engendrant des effets stylistiques distincts dans le discours, peuvent néanmoins s'entrelacer très étroitement [...] » [BAKHTINE 1975, p. 105].

C'est le cas dans la « modalité autonymique », qui consiste en un dédoublement énonciatif dont Authier-Revuz signale qu'il se réalise dans une grande diversité de formes [AUTHIER-REVUZ 1995, p. 101], et notamment dans « l'énonciation par détour métalinguistique » :

ce que l appelle X' ; le N dit X' [AUTHIER-REVUZ 1995, p. 123]

La forme réduite *dit X'* permet à l'énonciateur de ne pas citer sa source, mais de renvoyer à « “un dit ailleurs” par rapport au dire hic et nunc » [1995, même p.] :

Dans le *N dit X*, le syntagme *dit X'*, analysable comme relative restrictive réduite, participe à l'identification du référent, *X'* pouvant prendre la forme d'un adjectif, d'un syntagme prépositionnel ou d'un autre syntagme nominal plus précis que le premier [...]. [AUTHIER-REVUZ 1995, p. 123]

☞ Ces différentes manifestations du dialogisme trouvent des illustrations dans le discours de Juppé¹, maire de Bordeaux et président de l'U.M.P., en visite au Mali, dans la perspective de la signature d'un contrat dans le cadre du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD²). Dans cette « tribune » parue dans la presse africaine et qui est adressée prioritairement à un public africain francophone³, Juppé actualise la formulation suivante : « les 40 pays dits “les moins avancés” » [JUPPÉ 2003, corpus 1-70, ℓ 14 page 838], dans laquelle les deux manifestations de la relation dialogique apparaissent :

- le dialogisme interdiscursif dans la reprise d'une dénomination « pays les moins avancés », qui est marquée localement par les guillemets délimitant un *dit*, que l'énonciateur souhaite ne pas assumer comme sien et qu'il pose ainsi comme Autre :

Le guillemet se fait « au bord » d'un discours, c'est-à-dire qu'il marque la rencontre avec un discours Autre. [AUTHIER-REVUZ 1981, p. 135]

- le dialogisme interdiscursif et interlocutif, avec le verbe de parole « dits », qui a une fonction de commentaire du *dire* en cours, qui signale à l'attention du récepteur, que le discours est rapporté, que l'acte de nomination initial n'est pas de la responsabilité de l'énonciateur, dont l'adhésion n'est que partielle.

Ces marqueurs de discours rapporté autorisent un double emploi, en « usage » et en « mention » :

1. Voir corpus 1-70 et analyse au § 13.2.4.2 page 578.

2. Sur le NEPAD, voir § 3.5.2.5 page 169.

3. Délégations officielles, notables, chercheurs, intellectuels et presse, qui lisent le Français, la langue de l'écrit et de l'officiel (textes de loi, textes administratifs), qui représente la langue de la modernité, du développement, du pouvoir, de l'élite [DUFOUR 2001, p. 25].

- un emploi en « usage », c'est-à-dire une « prise en charge de l'énonciation d'autrui » [ROSIER 1999, p. 300],
- un emploi en « mention », c'est-à-dire une mise à distance qui indique la « pesée critique exercée par le discours rapportant » [1999, même p.].

L'emploi « en usage » et « en mention » ou « modalité autonymique », est une « forme de dédoublement opacifiant du dire [qui] présente structurellement, le cumul d'une référence à la chose et d'une référence au mot par lequel est nommé la chose » [AUTHIER-REVUZ 2003, p. 88-89].

Du discours rapporté (direct ou indirect) à la modalité autonymique, le « dire l'autre » côtoie le « dire soi ». Au lieu de s'approprier complètement l'Autre, les modalités d'autonymie — à la fois mention et usage — marquent encore la retenue de l'énonciateur dans le mouvement de *continuum* qui « finit là où la parole de l'autre n'est plus signalée comme telle, où le *je* devient sujet de son discours, s'étant approprié l'autre » [ROSIER 1999, même p.].

Ce marquage autonymique, dans l'énoncé de Juppé, s'explique dans la relation avec ses interlocuteurs africains, dont la face pourrait être blessée par un acte de nomination dévalorisant. La modalité est analysable comme une anticipation de la réaction de ces interlocuteurs, qui deviennent ainsi coénonciateurs du discours¹.

Dialogisme encore, qui porte sur tout l'énoncé phrastique, avec le marqueur de négation *ne pas* :

Cette situation n'est pas acceptable.

[JUPPÉ 2003, corpus 1-70, ℓ 23 page 838]

Cet énoncé rejette une acceptation supposée de situation résultant de la « fracture Nord-Sud » [JUPPÉ 2003, ℓ 10 page 838], mise en exergue par un *dire* rapporté, qui est implicitement accusé d'acceptation de la situation :

[...] ce qui a fait dire, il y a quelques années, que si le continent disparaissait subitement, l'économie mondiale n'en serait pas autrement affectée...

[JUPPÉ 2003, ℓ 21 page 838]

Le dialogisme sert ici une stratégie discursive qui positionne l'énonciateur dans une posture différente, conforme à ce qu'il suppose être celle qui est attendue par les récepteurs africains. ➡

Ce processus de relation dialogique du discours avec d'autres discours — réels ou supposés — est désigné par Bakhtine comme la « dialogisation intérieure » du discours. Le sémioticien russe la définit comme « une action dialogique mutuelle avec le mot d'autrui, à l'intérieur de l'objet » [BAKHTINE 1975, p. 103]. Analyse d'une grande modernité puisqu'elle intègre des notions développées par la linguistique contemporaine² de « coénonciation », d'« interaction verbale » et de « production de sens ». En témoigne encore cet extrait :

En fait, tout mot comporte deux faces. Il est déterminé tout autant par le fait qu'il procède *de* quelqu'un que par le fait qu'il est dirigé *vers* quelqu'un. Il

1. Sur la coénonciation, voir § 5.3.5 page 224.

2. Linguistique du discours, analyse du discours, linguistique praxématique, interactionnisme...

constitue justement le produit de l'interaction du locuteur et de l'auditeur. [...]
Le mot est le territoire commun du locuteur et de l'interlocuteur.
[BAKHTINE 1929, p.123-124]

7.1.2.2 Interdiscours et hétérogénéité constitutive

Le caractère processuel est également une caractéristique mentionnée dans les dictionnaires d'analyse du discours au titre de l'interdiscours :

Tout discours est traversé par l'interdiscursivité, il a pour propriété constitutive d'être en *relation* multiforme avec d'autres discours, d'entrer dans l'interdiscours.
[MAINGUENEAU 2002e, p. 324]

Les définitions de l'interdiscours dégagent différentes modalités de relation du discours à l'interdiscours :


L'ensemble des unités discursives (relevant de discours antérieurs du même genre, de discours contemporains d'autres genres, etc.) avec lesquelles un discours particulier entre en *relation* implicite ou explicite.
[2002, p. 324]

Ensemble des formulations auquel l'énoncé se réfère implicitement ou non, *sciemment ou non*, qui le domine et à partir duquel il fait sens.
[BRES 2001c, p. 155]

La relation peut être d'ordre « implicite » ou « explicite » et ces deux modes de relation à l'interdiscours ont conduit à la production de termes différents pour les distinguer :

L'usage a tendance à employer *intertexte* quand il s'agit de relations à des textes sources précis (citation, parodie...) et *interdiscours* pour des ensembles plus diffus [...].
[MAINGUENEAU 2002f, p. 329]

Avec « sciemment ou non », Bres apporte une information complémentaire que l'on peut analyser de la façon suivante : une formulation appartenant à l'interdiscours peut être actualisée « sciemment », c'est-à-dire au service d'une stratégie discursive ; dans ce cas, l'énonciateur choisit « l'allusion » [AUTHIER-REVUZ 2000, p. 209]. À l'opposé, la référence de l'énoncé à une formulation interdiscursive peut ne pas faire écho à son énonciateur en raison de la mise en inconscience de son historicité sémantique ; autrement dit en termes praxématiques, le sens de la formulation a été capitalisé en langue. L'énonciateur subit alors « l'allusivité » de l'extériorité interne au dire [2000, même p.].

 C'est le cas de la formulation « les pays les moins avancés¹ » qui, pour la plupart des locuteurs de la communauté linguistique, ne produit pas d'écho particulier, autre que celui du jargon des institutions internationales. Néanmoins, un des programmes de sens du praxème « avancés », qui appartient au paradigme du progrès, est capitalisé en langue (voir même page). Dans ce contexte des relations post-coloniales, son actualisation est susceptible de

1. Voir § 3.5.2.4 page 157.

produire des effets d'interdiscours, qui peuvent être perçus par les intéressés eux-mêmes, sous la forme d'un sentiment diffus d'infériorité. Ce sentiment d'infériorité peut se trouver au cœur d'une interaction dans laquelle se négocient des intérêts économiques avec des partenaires donateurs de fonds. Dans ce cas, la nomination peut jouer un rôle stratégique et avoir une dimension d'acte¹ : acte d'infériorisation dans le cas d'une énonciation non modalisée *pays les moins avancés*. Nous avons ainsi pu analyser [DUFOUR 2007a] que la modalité autonymique était un acte de nomination, qui n'avait pas comme seule fonction de prévenir un éventuel procès d'intention d'infériorisation. Dans un contexte de signature d'un nouveau type contrat de partenariat (NEPAD), qui souhaite se différencier des anciens contrats de coopération (assistance), l'usage et la mention produisent un double effet :

- poser une égalité entre des partenaires ;
- préserver une relation de dominance.

Des compléments d'analyse de ces phénomènes sont apportés au § 13.2.4.2 page 579. ➔

Ces deux aspects d'interaction avec l'hétérogénéité — « sciemment ou non » — renvoient à la conception de l'« hétérogénéité énonciative » formulée par AUTHIER-REVUZ 1984 et la notion d'interdiscours. Authier-Revuz identifie deux types d'hétérogénéité :

Hétérogénéité constitutive du discours et hétérogénéité montrée dans le discours représentent deux ordres de la réalité différents : celui des processus réels de constitution d'un discours et celui des processus non moins réels, de représentation dans un discours, de sa constitution. [AUTHIER-REVUZ 1984, p. 106]

Nous rapprocherons l'« hétérogénéité constitutive » des relations avec un extérieur interdiscursif et l'« hétérogénéité montrée » de la relation dialogique. Nous considérerons le dialogisme comme une orientation des discours vers une parole Autre. La relation dialogique est en principe marquée dans les discours (voir § 7.1.2.3 page 289). En revanche, la relation interdiscursive ne renvoie pas directement à une parole Autre, mais à un univers antérieur et extérieur au discours, qui lui est constitutif. Si l'interdiscours est appréhendable par le préconstruit, ce n'est que comme manifestation linguistique repérable en discours, sous la forme de la relative, de la nominalisation, et de l'actualisateur défini, notamment, mais qui ne renvoie pas directement à un discours antérieur. C'est la difficulté de la notion d'interdiscours, qui reste insaisissable en tant que telle, car l'interdiscours ne peut se réduire à un énoncé spécifique : c'est un « effet » au sens althussérien. C'est ce que veulent signifier les termes d'*implicite* et de sciemment ou *non* dans les définitions que donnent les deux dictionnaires de la notion d'interdiscours. Amossy attribue ce niveau implicite du « déjà-dit, déjà-su » à la *doxa* qui est constitutive de la parole et même de l'être social du locuteur :

La *doxa* constitue une dimension intrinsèque du dialogisme interdiscursif : la relation que tout énoncé entretient avec les énoncés antérieurs marque l'allégeance de la parole à la *doxa*, c'est à dire aux représentations, opinions,

1. Sur la dimension d'acte, voir § 7.2.3.1 page 309.

croiances communes. C'est-à-dire que la *doxa* introduit l'altérité au cœur même de ma parole ; le discours diffus et anonyme du *On* est en moi, il me constitue, et je peux tout au plus en prendre conscience et me débattre avec lui sans jamais parvenir à une utopique extériorité. Que le *déjà-dit* et le *déjà-su* s'inscrivent dans la langue ne signifie pas qu'ils constituent un point de vue attribuable à un énonciateur : ils ne redeviennent une voix que s'ils sont exhibés et donnés à entendre comme le discours de l'autre. [AMOSSY 2005, p. 66]

Se pose en effet la question de savoir où se situe la limite entre dialogisme ou interdiscours. Si l'on attribue à la *doxa* une voix, celle du *on*, on peut alors parler de dialogisme. Mais on peut aussi considérer que la voix dissoute, notamment dans le stéréotype, s'est inscrite dans un prédiscursif qui peut être nommé *la langue* ou *la notion* (voir § 3.1.1 page 102, § 7.3.1 page 318).

7.1.2.3 La nomination, un connecteur d'interdiscours

Alors que la relation dialogique s'exprime par des échos de voix, la relation avec l'interdiscours se manifeste sous formes d'« effets », qui ne peuvent pas être considérés comme des représentations en tant que telles ; les marques locales de la reprise du discours de l'Autre sont effacées ; le locuteur est aux prises avec la mémoire des dits inscrits en « mémoire interdiscursive », qui se manifeste par l'émergence de traces de discours autres à la surface du *dire*.

Moirand reprend, sous le nom de « mémoire interdiscursive » [MOIRAND 2002b], le « domaine de mémoire » introduit par Courtine [1981, p. 56], constitué par un ensemble de discours, et dans lequel se « produit, au sein d'un processus discursif, l'énonciation d'une séquence discursive déterminée (effets de rappel, de redéfinition, de transformation, mais aussi d'oubli, de rupture, de dénégation, du déjà-dit) » [MOIRAND 1999, p. 173]. Elle montre que la « mémoire à court terme », liée à un « moment discursif¹ » réactualise une « mémoire à moyen terme » et une « mémoire à long terme ». Par exemple dans le cas du rappel de la polémique autour de la vache folle (mémoire à court terme), se greffe le rappel des antagonismes entre les États-Unis et l'Europe (mémoire à moyen terme) et, plus loin (mémoire à long terme), les débats à caractère idéologique entre partisans de la science et partisans de la nature :

C'est pourquoi, si l'on adhère à la notion de formation discursive (que l'on aimerait reformuler en *formation interdiscursive*), ce sont dans ces positionnements antagonistes fondamentaux [les clivages idéologiques] qui traversent les communautés professionnelles, les communautés langagières et les mondes sociaux, qu'elle [la formation discursive] s'actualiserait [...] dans les relations qu'elle établit entre *discours, mémoire et savoir*. [MOIRAND 2002b]

Les « effets de mémoire », qui relèvent de la « mémoire interdiscursive » inscrite en langue, demeurent plus délicats à délimiter d'un point de vue

1. Le terme de *moment discursif* « désigne le surgissement dans les médias d'une production discursive intense et diversifiée à propos d'un même fait, par exemple les attentats du 11 septembre 2001, la "surprise" lors du premier tour de l'élection présidentielle en France le 21 avril 2002, le déclenchement de la guerre en Irak en 2003, la canicule de l'été 2003... » [MOIRAND 2004, p. 2].

linguistique, puisqu'ils sont moins marqués et apparaissent en discours sous la forme de « traces de mémoire¹ ».

Bakhtine distinguait lui aussi cette mémoire enfouie dans les mots, de l'emploi conscient de mots choisis pour affirmer un point de vue ou un positionnement personnel :

Notre langue quotidienne est pleine de mots d'autrui ; avec certains, notre voix se fond totalement, oubliant leur appartenance première ; par d'autres, que nous considérons comme bien fondés, nous renforçons nos propres mots ; dans d'autres encore, nous introduisons nos orientations personnelles, différentes et hostiles. Les mots d'autrui, introduits dans notre discours, s'accompagnent inmanquablement de notre attitude propre et de notre jugement de valeur, autrement dit, deviennent bi-vocaux. [BAKHTINE 1970, p. 269]

Cette bi-vocalité, ce dédoublement de voix à l'intérieur d'un mot ou d'un discours au service d'une prise de position s'exprime notamment dans l'acte de nomination et a été nommée « dialogisme de la nomination » par Siblot :

Manifestation du dialogisme, considéré au niveau de la catégorisation et de la nomination. L'actualisation d'un praxème porte sur des programmes de sens capitalisés en langue, à partir de discours déjà tenus en situation par des locuteurs qui exprimaient leur point de vue et une prise de position. La mémoire discursive, dont la langue conserve la trace dans les champs sémantiques que répertorie la lexicographie, comporte aussi celle des locuteurs et de leur positionnement ; cela sous forme d'une référence parfois individualisée, mais le plus souvent sous celle plus abstraite du positionnement de problématiques scientifiques théoriques, idéologiques [...]. [SIBLOT 2001c, p. 86]

Siblot mentionne ici deux niveaux de mémoire : la mémoire des références individualisées et celle des positionnements liés à des systèmes de pensée, de type scientifique (des corps de savoir) ou de type idéologique (des corps doctrinaux). La première correspond aux voix qui feuilletent le discours et cette relation peut être qualifiée de dialogique, dans le sens strict de la notion, telle que la définit Bres², alors que la deuxième considère les « effets d'interdiscours » produits par l'actualisation d'un praxème qui a la capacité d'activer une formulation antérieure.

👉 Nous avons pu analyser³, dans une formulation telle que *pays les moins avancés*, les effets d'interdiscours des formulations coloniales : les « attardés » [STREEL 1922, corpus 2-22, l 9 page 885], et « arriérés » [FAIDHERBE 1881, corpus 2-7, l 18 page 858], reprises dans les années cinquante. 🗨️

La trace de cette mémoire interdiscursive, inscrite dans les formes dénominatives, pose le problème de l'absence de marqueur syntaxique de dialogisme. Dans la définition du dialogisme, les voix sont repérables en discours par des marqueurs linguistiques, que Bres nomme des « marqueurs de dialogisme » [BRES 2001b, p. 86-88] parmi lesquels il signale :

1. Notons que la référence à des traces de mémoire, fût-elle interdiscursive, rend l'accessibilité de ces phénomènes difficile pour les seuls linguistes et nécessite une recherche inter-disciplinaire entre linguistes et cognitivistes.

2. Voir § 7.1.2.1 page 283.

3. [DUFOR 2007a].

le discours rapporté, la reprise-écho, le conditionnel (dit journalistique), la modalisation autonymique, l'interrogation, la phrase clivée, le détachement, la comparaison, l'ironie, le renchérissement, la confirmation, la concession, l'opposition, la présupposition, le détournement, la rectification, la négation, etc. [2001, p. 87]

Comme le note Bres, « les marqueurs sont nombreux, leurs signifiants hétérogènes, leur mode d'être très variable (de l'explicite clairement marqué à l'implicite laissé à l'interprétation) » [2001, p. 88]. En effet, on peut, comme Bakhtine, « entend[re] partout des voix, et des rapports dialogiques entre elles » [Bakhtine cité dans TODOROV 1981, p. 38] et considérer les praxèmes eux-mêmes comme dialogiques, puisque, comme le mentionne Bres, le sens se produit dans la conflictualité. Cependant, on peut craindre que, comme dans le cas de la formation discursive, l'extension de la notion de dialogisme à tout énoncé appauvrisse cette notion.

Plutôt que de parler de l'extension du dialogisme au praxème, il conviendrait de parler de la dimension dialogique de l'acte de nomination. En tant qu'acte, la nomination, par l'actualisation de programmes de sens capitalisés dans les praxèmes, a la capacité de réactiver la mémoire de contextes antérieurs, si certains paramètres du contexte d'énonciation la sollicitent et, avec elle, des praxis sociales et linguistiques du contexte de production initial. C'est pourquoi l'actualisation d'un praxème peut jouer le rôle de ce que nous nommerons un *connecteur d'interdiscours*, par le lien dialogique établi entre l'énoncé objet du *dire* et des *dits* de la mémoire interdiscursive. Dans ce cas-là, l'énonciateur, qui perçoit les effets de mémoire inopportuns dans certains contextes d'énonciation, est amené à des modalisations autonymiques.

L'actualisation de formulations préconstruites, validées dans des discours antérieurs par la communauté discursive (savoirs enregistrés en mémoire (inter)discursive, discours d'autorité, discours scientifiques,...), produit des effets d'« interpellation ». Néanmoins, il ne s'agit pas pour autant d'un processus mécanique de rappel, mais plutôt, comme le signale Achard, d'un effet lié à l'actualisation de la citation qui est (im)posée comme un acte producteur de consensus :

La mémoire n'existe que dans la mesure où elle est mobilisée, et ne renvoie pas directement aux textes antérieurs, mais à des énoncés reconstruits où l'effet du discours citant est au moins aussi important que la réalité de la citation. [...] l'effet rhétorique induit par le fait que le discours fait comme si « tout le monde sait bien que... » l'emporte sur l'effet « réel » de consensus ou plus exactement le crée. [ACHARD 1989, p. 799]

7.1.3 La reformulation : produire de l'Autre avec du Même

Pêcheux, puis Courtine et Marandin, définissent la formation discursive comme un espace de reformulation en constante reconfiguration (voir § 6.3.6 page 269).

La reformulation a une valeur d'acte : elle a pour effet d'infléchir les représentations antérieures, sur lesquelles elle s'appuie et, par conséquent, de modifier les notions et les places sociales représentées. Les locuteurs s'approprient les

paroles produites par l'Autre pour se construire en tant que sujet et acteur légitime dans un espace social.

7.1.3.1 Une adaptation à la non-coïncidence du dire

Les discours circulent, les énoncés sont repris, mais sont rarement reproduits tels quels. Les énoncés, formulations ou simples mots, repris et répétés, sont soumis à une actualisation nouvelle, qui produit des modifications de sens :

Ce n'est pas la répétition qui est prégnante mais la modification des éléments repris : les objets de discours se transforment, non seulement dans l'intradiscours, mais d'un discours à l'autre et en fonction de la plurilogalité des voix qui s'entrecroisent, explicitement ou non, d'un genre à l'autre d'une même page ou d'une même émission, d'un document à l'autre, d'un même média à un autre, d'un événement à l'autre... [MOIRAND 2002b]

L'énonciateur qui reprend des éléments discursifs les trouve toujours inadaptes à son propos. Il y a toujours « non-coïncidence du dire » en particulier dans deux de ses expressions :

- non-coïncidence entre les mots et les choses ;
- non-coïncidence des mots à eux mêmes [AUTHIER-REVUZ 1995].

La reformulation est une entreprise de rénovation : c'est la reprise, dans une conjoncture déterminée, d'une formulation prédiquée antérieurement, c'est-à-dire déjà-dite, et qui est redéfinie — complétée ou resserrée —, et donc modifiée, dans un but de spécification de sens et/ou d'argumentation. Pour opérer ce réglage de sens, les locuteurs procèdent à des reformulations du type : « un X c'est un Y », « X c'est-à-dire Y », qui produisent le recouvrement du champ sémantique de l'unité discursive X par celui de Y. Ces formes de reformulation, repérées dans le corpus, sont celles qu'Authier-Revuz a nommées les « formes d'auto-représentation du dire » [AUTHIER-REVUZ 1995, p. 101]. Elles consistent en une mise en relation de séquences lexicales et discursives (X et Y) par un locuteur qui fait retour sur ses mots pour en expliciter le sens. Il procède, par un procédé de mise en « équivalence », à la reconstruction du sens de la séquence X au moyen de l'énoncé Y, délimitant ainsi le champ sémantique de la dénomination X¹.

7.1.3.2 Reformulation métalinguistique et glose

Nous identifierons d'abord ce qui distingue les différents termes nommant les phénomènes de redéfinition du sens par « des formes de dédoublement énonciatif » [AUTHIER-REVUZ 1995, p. 101-141] : reformulation, glose, paraphrase et nous validerons le choix du terme *reformulation*.

1. Le processus de recatégorisation produit par la reformulation métalinguistique a été l'objet d'une communication au colloque « Matérialités de l'activité de nomination : Formes, discours, représentations » de l'Université Paris III, Sorbonne Nouvelle du 11-12 mars 2005 et à une publication à paraître [DUFOUR 2007b].

La glose Elle désigne l'objet linguistique résultatif d'un phénomène qui se lit dans les formes étendues de désignation : « gloses de spécification du sens » [JULIA 2001], « gloses d'explicitation du sens » [Authier-Revuz 1994 citée par STEUCKARDT 2003, p. 6-7], alors que la reformulation (par le suffixe — *ation*) nomme en priorité le processus lui-même : l'action de reformuler.

L'analyse de la définition donnée par Neveu « selon l'usage le plus courant de la notion » montre la glose comme le lieu d'un « processus énonciatif de réflexivité linguistique » :

La glose est un type d'opération linguistique au centre de laquelle se trouve engagé le sens lexical et référentiel d'une unité contextualisée, prise dans un processus énonciatif de réflexivité linguistique. [NEVEU 2004, p. 143]

Gardes-Tamine donne trois critères de repérage de la glose :

- un critère sémantique : « la glose est une séquence métalinguistique portant sur un mot ou un groupe de mots »,
- un critère syntaxique : « elle est intraphrastique et par ailleurs elle est en situation parenthétique »,
- un critère pragmatique : « une visée explicative » [GARDES-TAMINE 2003, p. 189].

Pour Steuckardt, c'est sur la dimension pragmatique que se fonde la distinction entre glose et reformulation, cette dernière se limitant à un acte locutoire, alors que la dimension illocutoire d'explicitation du sens est définitoire de la glose [STEUCKARDT 2003, p. 9-10]. Par ailleurs, « il peut y avoir reformulation sans glose. [...] Inversement, il peut y avoir glose sans reformulation » [2003]. C'est précisément sur cette capacité de la glose à commenter sans reformuler que se fonde, selon nous, la différence entre les deux notions. Pour Authier-Revuz, ces deux activités métalinguistiques se différencient par la nature inconsciente de la glose.

La reformulation paraphrastique La reformulation est une relation de paraphrase. Elle consiste à reprendre une donnée en utilisant une expression linguistique différente de celle employée pour la référenciation antérieure [PETIT 2002, p. 490]. La paraphrase est une figure de rhétorique, une forme de l'amplification, qui permet à l'orateur, par des variations sur un même thème, de construire progressivement son discours :

Je ne veux pas que la paraphrase soit un simple calque mais un combat d'émulation autour des mêmes idées. [Quintilien cité par FUCHS 1994]

La reformulation paraphrastique est une conduite métalinguistique d'identification des sémantismes, qui « laisse des traces explicites dans le discours : le discours-source et la séquence discursive qui le paraphrase sont reliés par des marques linguistiques » [FUCHS 1982b, p. 31]. C'est une paraphrase *in præsentia*.

C'est un processus d'« identification dynamique effectuée par un sujet en situation et non d'une relation d'identité donnée a priori et une fois pour toutes » [FUCHS 1982a, p. 116], qui relève de la « méta-prédication d'identification »

[FUCHS 1982*b*, p. 31] plutôt que de la « prédication d'identité » [Rey-Debove 1978 citée par FUCHS 1982*b*]. Elle met en jeu un énonciateur qui établit une relation *hic et nunc* entre les sens de X et Y, activant les programmes de sens communs et différents des deux praxèmes, « la tension contradictoire entre le Même et l'Autre » [FUCHS 1982*b*, p. 33], pour enfin les imposer comme soi-Même :

Ce qui constitue la contradiction fondamentale de la paraphrase, à savoir la transformation progressive du « Même » (sens identique) en l'« Autre » (sens différent) : à redire la même chose, on finit par dire « autre chose » — au terme d'un processus continu de déformations négligeables, voire imperceptibles.

[FUCHS 1982*a*, p. 40-50]

Le terme de reformulation, qui désigne le processus dynamique de l'opération réalisée en discours plutôt que l'unité discursive résultative, est un acte de reconstruction du contenu sémantique d'une dénomination. Elle se réalise dans un processus dialectique : Même/Autre, « reproduction/altération » [FUCHS 1994, p. 20], répétition et variation. Elle ne peut se concevoir sans visée pragmatique du locuteur qui effectue un déplacement de sens manifestant une intentionnalité d'agir. La reformulation est un acte discursif de type argumentatif : elle a une fonction pragmatique. C'est d'autant plus vrai dans les discours de type politique.

Le terme d'« équivalences sémantiques », hérité de la définition classique de la paraphrase, n'apparaît pas adapté, puisque le processus de reformulation réalise un déplacement de sens. C'est pourquoi Courtine et Marandin préfèrent parler « de série, de chaîne de formulations plutôt que de classe d'équivalence ou de classe paraphrastique afin de pouvoir marquer l'intervention de l'interdiscours » [COURTINE et MARANDIN 1981, p. 32]. Cette chaîne permet le renouvellement dans la circulation des discours.

7.1.3.3 Paradigmes désignationnels et définitionnels

Avec les paradigmes désignationnels et définitionnels, Mortureux apporte une distinction opératoire pour l'analyse du processus de reformulation propre à la formation discursive. En effet, on observe que certains discours définissent, alors que d'autres se contentent de désigner.

Ces deux modes de reformulation, que Barthes identifiait comme deux modes d'exercice du pouvoir exercé par la langue : « l'autorité de l'assertion, la grégarité de la répétition » [BARTHES 1978, p. 14], produisent des ensembles de dénominations ou paradigmes.

Le « paradigme désignationnel » est l'« ensemble de reformulants qui se trouve signalé dans le discours à travers divers procédés métalinguistiques ou typographiques » [MORTUREUX 1993, p. 124]. Le métalangage est plus ou moins effacé et la relation de reformulation est alors explicitée (*in praesentia*) ou non. Les marques métalinguistiques en discours constituent un « dégradé », du plus marqué au moins marqué :

- des verbes et noms métalinguistiques : *désigner*, *nommer*, *appeler* ou encore *mot* ou *terme* :

Le progrès social et intellectuel s'édifie sur un progrès économique qui, lui-même, est irréalisable sans l'effort de ces biens, de ces machines, de ces outillages, *que l'on appelle* des capitaux.

[GISCARD D'ESTAING 1950, corpus 1-41, l 3 page 780]

— le verbe *être* qui introduit des énoncés définitionnels :

l'Indépendance, *c'est* l'âge de majorité d'un peuple à qui on retire ses tuteurs.

[SENGHOR 1959, corpus 1-49, l 7 page 795]

— la coordination : *ou, et, en d'autres mots, c'est-à-dire* :

Tous ces États poursuivent un objectif identique : le développement, *c'est-à-dire* la recherche d'une vie humaine et prospère.

[GALLEY 1980, corpus 1-67, l 22 page 830]

— la juxtaposition par apposition : voir exemple ci-dessous 1978, corpus 1-66 ;

— la diaphore (même exemple avec l'anaphore *cette*).

Comme on peut l'observer, les marques métalinguistiques sont souvent cumulées. Définition et reformulation en cooccurrence servent de support l'une à l'autre ou l'une amenant l'autre, comme dans l'exemple suivant :

Je souffre de voir cette Afrique, qui *est* le pays de la paix, le pays du dialogue, le pays de la gaieté [...].

[GISCARD D'ESTAING 1978, corpus 1-66, l 42 page 829]

La définition : *l'Afrique est le pays de la paix* sert de support à des reformulations par juxtaposition : *le pays du dialogue, le pays de la gaieté*.

Cet apport semble fondamental pour l'analyse de la reformulation interne à une formation discursive. En effet, la reformulation ne peut se concevoir sans une définition préalable de l'unité discursive sur laquelle elle porte (qu'elle soit réalisée dans le discours en cours ou préconstruite dans l'interdiscours).

Les énoncés définitifs se présentent sous la forme d'une « phrase générique énonçant littéralement une équivalence référentielle » [RIEGEL 1990, p. 109]. Dans ces énoncés, la copule « être » est la trace de l'identification entre deux dénominations, qui détermine un « paradigme définitionnel » (de même que les deux points dans les discours lexicographiques) :

Les deux séquences nominales ne renvoient pas à des formes linguistiques, mais au type de référent qui leur est conventionnellement associé.

[RIEGEL 1990, p. 103]

☞ Alors que l'*Encyclopédie* de Diderot & D'Alembert ne propose aucune entrée « progrès », le discours de Condorcet associe « progrès de l'esprit humain » et « développement » des facultés intellectuelles :

Mais si l'on considère ce même développement dans ses résultats, [...] il présente alors le tableau des progrès de l'esprit humain. Ce progrès est soumis aux mêmes lois générales qui s'observent dans le développement individuel de nos facultés, puisqu'il est le résultat de ce développement, considéré dans un grand nombre

d'individus réunis en société.

[CONDORCET 1794, corpus 1-4, *l* 1 à 7 page 699]

L'anaphore grammaticale — *ce progrès* — produit une définition du *progrès* avec la copule *être* :

il [le progrès de l'esprit humain] est le résultat du développement des facultés intellectuelles.

La définition produite par Condorcet, inscrite dans l'interdiscours, constitue un préconstruit pour les reprises en cooccurrence de ces dénominations *progrès* et *développement* dans les discours postérieurs, notamment dans le discours de Guizot [GUIZOT 1829, corpus. 1-10 page 715]. ↵

7.1.3.4 Compétence de définition des discours constituants

L'acte de définition est une caractéristique des « discours constituants » : plus un discours est constituant, c'est-à-dire qu'il fait autorité, car sa source est légitimante, plus il est porté à définir plutôt qu'à reformuler.

La notion de discours constituant a été introduite par Maingueneau, non comme une typologie supplémentaire, mais comme un ensemble de propriétés dont disposent certains discours, qui leur donnent une fonction particulière dans des situations de communication sociale définies en termes de genres et de lieux. Elle se traduit discursivement par un mode énonciatif spécifique.

Les discours constituants ne sont pas des discours fondateurs, mais des discours qui font autorité : ils jouent un rôle constituant pour d'autres discours. Leur statut particulier leur confère une position spécifique dans l'interdiscours « par le fait qu'ils n'ont pas de discours au-delà d'eux-mêmes, qu'ils ne peuvent s'autoriser que d'eux-mêmes » [1999, p.]. Ils ne se réclament pas d'autres discours antérieurs, mais sont reliés à des Sources légitimantes d'un ordre absolu :

Il y a constitution, précisément, dans la mesure où le dispositif énonciatif fonde, de manière en quelque sorte performative, sa propre possibilité, tout en faisant comme s'il tenait cette légitimité d'une Source qu'il ne ferait qu'incarner (le Verbe révélé, la Nature, la Raison, la Loi...).

[MAINGUENEAU 1999b, p. 45-59]

Maingueneau précise que les discours constituants, s'ils se posent comme seuls capables de mobiliser ces sources, ne sont pas des discours isolés : chacun d'eux prétend à la constituance, mais se trouve en position de coexistence avec d'autres discours prétendant à cette prétention. Discours philosophiques et religieux ont pu rivaliser pour occuper cette place.

Si ces discours ne s'autorisent que d'eux-mêmes, la prétention à l'autorité est construite dans l'énonciation et depuis une position d'énonciateur en capacité de la revendiquer :

[...] les discours constituants sont abordés par leur position d'énonciation puisque l'essentiel du travail de fondation semble reposer sur la construction réflexive

par laquelle le sujet énonciateur s'autorise à occuper cette position.

[BRANCA-ROSOFF 1999, p. 15]

Le caractère de discours constituant est construit par une mise en scène de l'énonciation¹. Tous les discours n'ont pas la capacité d'être constituants : les discours politiques ou journalistiques par exemple n'auraient pas cette capacité, alors que certains discours philosophiques, scientifiques, littéraires, religieux sont « des “discours ultimes” au-delà desquels il n'y a plus que de l'indicible, des discours qui se confrontent à de l'absolu » [MAINGUENEAU 1999b, p. 45-59].

Une des particularités des discours constituants est le fait qu'ils suscitent des commentaires, des interprétations, des contestations. Certains d'entre eux deviennent des « archétextes » ; Maingueneau cite ainsi « l'Éthique de Spinoza ou la République de Platon pour la philosophie, les écrits des Pères de l'Église pour le discours chrétien... » [1999, même p.], tout en notant que les critères définitoires de l'*archétexte* sont en renégociation permanente.

Certains discours peuvent être reconnus comme tels longtemps après leur parution. C'est la communauté discursive qui vient les reconnaître comme constituants pour la formation discursive.

☞ Le *Contrat social* de Rousseau et l'*Esquisse* de Condorcet sont de bons candidats au statut de discours constituants.

Le *Contrat social*, qui a été mis au ban quand il est paru, a ensuite « transformé l'auteur en mythe et en symbole exaltant de la reconstruction politique » [ROUSSEAU 1966, Introduction, p. 25].

L'*Esquisse*, considérée comme le testament intellectuel de Condorcet, le dernier des Encyclopédistes, classe ce texte comme un recueil de la philosophie humaniste des Lumières, dont les défenseurs de la colonisation (notamment Ferry) se sont saisis comme d'un argumentaire en faveur d'un perfectionnement humain par la civilisation. ☞

En revanche, Maingueneau montre que le discours des organisations internationales (notamment les rapports de l'ONU), qui se pose en discours constituant, n'en est qu'un « simulacre » :

Si l'on considère la prétention énonciative de ce discours, telle qu'elle ressort de ses modalités d'énonciation, il est constituant par la manière même dont il s'institue. Mais si l'on considère les propriétés des discours constituants, on ne peut qu'être sceptique. [...] De par la position singulière que les organisations internationales occupent dans l'espace des productions verbales, leur discours ne peut pas fonctionner comme un discours politique au sens habituel du terme, mais il n'accède pas pour cela au statut de discours constituant. [...] Il ne reste plus que des effets de simulacre, la légitimation de ce discours oscillant entre le philosophique, le religieux et le scientifique : d'un côté le renvoi à une philosophie/religion de l'humanité qui ne peut qu'être très vague, de l'autre à des savoirs où l'économie se taille la part du lion. [2002, p. 131-132]

La notion de discours constituant pose le problème de l'existence de discours « premiers », conception qui va à l'encontre d'un dialogisme constitutif propre à tout discours. Bakhtine argumente en faveur de l'existence d'une antériorité

1. Sur la scène d'énonciation, voir § 5.3.5 page 222.

dialogique, inscrite dans une « grande temporalité », qui est constructrice d'une mémoire collective, faite de discours sédimentés, sur lesquels une société fonde ses valeurs (voir la notion au § 7.3.1 page 318) ; ces discours peuvent être oubliés dans les couches archéologiques profondes, mais sont susceptibles d'être réactualisés et reformulés :

Il n'existe pas de premier ni de dernier discours et le contexte dialogique ne connaît pas de limites (il disparaît dans un passé illimité et dans un futur illimité). Même les sens passés, c'est-à-dire ceux qui sont nés au cours du dialogue des siècles passés, ne peuvent jamais être stables (achevés une fois pour toutes, finis), ils changeront toujours (en se renouvelant) au cours du développement ultérieur, à venir, du dialogue. À tout moment de l'évolution du dialogue, il existe des masses immenses, illimitées, de sens oubliés, mais à certains moments ultérieurs, au fur et à mesure que ce dialogue avance, ils reviendront à la mémoire et vivront sous une forme renouvelée (dans un nouveau contexte). Rien n'est mort absolument : chaque sens aura sa fête de renaissance. Le problème de la grande temporalité.

[Bakhtine cité par TODOROV 1981, p. 169-170]

La question de la « grande temporalité » est celle des « longues périodes », posée par Foucault, en introduction de *L'archéologie du savoir*, comme fondatrice de la notion d'archéologie discursive et de formation discursive. La mémoire peut être sollicitée dans des situations qui font retour sur le passé culturel. La matrice discursive, qu'elle constitue, fournit matière à reprise et reformulation dans un renouvellement perpétuel des discours :

Il n'y a pas d'énoncé qui d'une manière ou d'une autre n'en réactive d'autres.

[FOUCAULT 1969, p. 130]

À notre avis, la notion de discours constituant ne contrevient pas au dialogisme bakhtinien, et ce n'est pas le sens que nous lui donnerons. D'une part, le discours n'est constituant que s'il a l'ambition et la capacité de s'auto-instituer comme tel : les conditions de production qui lui permettent de construire sa scénographie sont sans nul doute constitutives de sa capacité à se constituer. D'autre part, il n'est constituant que parce qu'un public est prêt à lui accorder ce statut. Le dialogisme interlocutif est acteur de la constituance de ces discours, qui ne peuvent être entendus comme des porte-paroles d'autorités transcendantes, que dans une sphère coénonciative (voir § 5.3.6 page 226). Ajoutons que les sources légitimantes dont se réclament les énonciateurs : la Nature, la Foi, la Raison, la loi, etc. sont soutenues par des récits ou des mythes — du discours — appartenant à la mémoire collective.

Nous proposons la notion de configuration constituante. Un discours peut s'autoriser comme constituant, parce qu'il s'auto-construit comme tel, mais il ne le devient que lorsqu'il s'inscrit dans l'interdiscours. Cette inscription relève d'un mode de construction de l'énonciation, qui institue des places et un nouvel ordre. Ce que les discours de reprise retiennent, ce n'est pas le seul sémantisme des mots, c'est une nouvelle architecture, qui organise différemment des éléments déjà connus.

7.1.3.5 Reformulation et recatégorisation du référent

Les reformulations en chaîne ont-elles pour fonction de donner « le sens des mots, et donc une interprétation en intension ou l'identité des choses auxquelles ceux-ci réfèrent, et donc une interprétation en extension » [MURAT et CARTIER-BRESSON 1987, p. 10] ?

Courtine avait montré la « construction de la référence » par la reformulation métalinguistique qui permettait de produire deux séries de synonymes en antonymie entre elles¹ [COURTINE 1981, p. 101-102]. Cette proposition est d'un grand intérêt heuristique.

La reformulation est une opération de (re)définition du sens, que nous analysons comme partie prenante de l'activité de nomination². Les reprises ne sont jamais des répétitions pures et simples ; elles sont de nouveaux actes de nomination dans lesquels les programmes de sens se rechargent dans l'interaction avec les autres unités praxémiques du co-texte. En conséquence, les formulations, actualisées dans d'autres discours et avec d'autres visées argumentatives, ont pour effet de produire des déplacements de sens :

Ce qui pourrait passer, du point de vue du strict « sens linguistique », pour une identité de sens, fonctionne toujours comme un déplacement de sens. Il y a toujours progression discursive, argumentative, jamais de réelle répétition ou tautologie, ou simple calque du sens ; le sens du texte-source décodé, re-construit par le sujet n'est jamais reproduit identique, mais toujours re-re-construit.

[FUCHS 1982b, p. 30]

☞ La première leçon d'une *Histoire de la civilisation* de Guizot est l'objet de reformulation du sens de *civilisation*, et ce faisant, de ceux de *progrès* et de *développement* :

Il me semble que le premier fait qui soit compris dans le mot *civilisation* [...], c'est le fait de progrès, de développement ; [...] L'idée du progrès, du développement, me paraît être l'idée fondamentale contenue sous le mot de *civilisation*. (Guizot 1828, *Histoire générale de la civilisation en Europe*)

L'actualisation en chaîne par deux juxtapositions (« le fait de progrès, de développement », « l'idée du progrès, du développement ») impose ces deux notions, progrès et développement, comme équivalentes et incluses sous la dénomination de *civilisation* : « le mot civilisation ». La juxtaposition des deux noms valide une identité de sens de ces noms et par conséquent des notions qu'elles recouvrent. L'actualisation sans expansions nominales — *progrès* et *développement* — déplace le sens des notions convoquées et leur confère un caractère d'institutions à valeur universelle : « progrès de l'esprit humain » (Condorcet) devient « progrès », de même « développement des facultés humaines » devient « développement ». La reformulation du sens de *civilisation*, introduit relativement récemment dans le lexique³ (1754), est

1. Voir § 6.3.6.1 page 270.

2. Sur l'acte de nomination, voir § 7.2.2.2 page 306.

3. En remplacement de *police* et d'*état civil* (voir § 3.4 page 127).

effectué au moyen d'expressions métalinguistiques : « compris dans le mot », « contenue sous le mot de ». ➡

La reformulation est un acte de re-catégorisation, qui déplace les frontières des catégories. *In fine*, elle tend à modifier le rapport au référent et, par conséquent, à agir sur le monde.

C'est un acte de prédication¹ dans lequel l'activité métalinguistique est montrée. Dans un acte de nomination ordinaire, l'opération de tri dans le paradigme² (effectuée par le processus de *dialectique du Même et de l'Autre*) est mise en inconscience et effacée de la chaîne syntagmatique. Dans la reformulation, au contraire, l'axe paradigmatique — ou axe des oppositions ou des sélections chez Jakobson — est projeté sur l'axe syntagmatique — ou axe des combinaisons — [Jakobson cité par FUCHS 1982a, p. 113]; ce qui se traduit, à l'échelle d'une formation discursive, par la projection de la dimension verticale (préconstruits de l'interdiscours) sur la dimension horizontale (intradiscours), lieu ordinaire de la prédication nominale.

La reformulation d'une séquence discursive, par la redéfinition qu'elle effectue, dans une situation de communication *hic et nunc*, réalise un réglage du sens qui modifie insensiblement le rapport au réel. Au fil des reformulations, de reprises en redéfinitions, les catégories sont remodelées. Si « la nomination est bien un acte de langage » [SIBLOT 2001d, p. 207], les redéfinitions en chaîne réalisées par l'activité de reformulation, dans le cadre d'une formation discursive, donnent à celle-ci un rôle performatif dans la (re)configuration des catégories référentielles.

7.2 Pratiques discursives et actes dans l'espace social

L'analyse du discours est souvent assimilée à une analyse des mots (la lexicologie) détachée des pratiques auxquelles les discours sont rattachés, pratiques qui seraient l'objet d'analyse d'autres disciplines, telles que l'histoire, la sociologie, l'ethnologie, les sciences politiques..., la linguistique n'étant qu'une science auxiliaire. Dans les années 70, à l'émergence du champ disciplinaire, l'analyse du discours était bien, dans l'esprit de Foucault, de Pêcheux, mais aussi des historiens du discours tels que Robin et Guilhaumou, qui vont jusqu'à la revendiquer comme un « domaine à part entière de l'Histoire » [ROBIN 1974, p. 4], un moyen — voire *le* moyen — d'analyser des pratiques, politiques, sociales et idéologiques :

Comment cerner ce qu'il est convenu d'appeler les « mentalités » sans leur trame textuelle, les pratiques discursives par lesquelles les hommes actualisent les idéologies qui les gouvernent ? [ROBIN 1974, p. 4-5]

1. Voir § 8.1.2.1 page 337.

2. Le paradigme est la classe d'unités discursives susceptibles d'occuper la même place dans la chaîne syntagmatique. C'est un ensemble d'éléments en rapport virtuel de substituabilité dans un même contexte.

La vision réductrice du travail de l'analyste du discours, qui tend à prévaloir aujourd'hui, est en partie due à l'image du structuralisme, qui est resté attachée à la discipline linguistique, et dont les effets se font encore sentir en terme de représentation, mais également dans certains travaux de linguistique du discours. L'analyse du discours que nous sollicitons pour appréhender notre objet ne se suffit pas de l'analyse lexicologique, ni même d'une analyse linguistique du discours. Nous souhaitons, à travers les analyses des textes de notre corpus, repérer des fonctionnements discursifs témoignant de pratiques discursives agissant sur et avec les autres pratiques sociales.

L'analyse du discours, pour s'inscrire aux côtés des autres disciplines comme un outil à part entière d'analyse des faits de société, ne peut être une analyse du seul fonctionnement discursif, mais — et c'est le plus délicat à analyser sans verser dans l'interprétation et sans sortir du champ — c'est la capacité de la parole à devenir discours, c'est-à-dire une pratique insérée dans les autres pratiques sociales :

Ce qui fait discours n'est pas la chaîne signifiante prise en elle-même mais son intégration dans les pratiques. [ACHARD 1989, p. 824]

7.2.1 Les pratiques discursives

7.2.1.1 Pratiques et communautés discursives

La notion même de *pratique* nécessite d'être précisée d'autant que les linguistes utilisent deux termes proches : *pratiques discursives* et *pratiques langagières*, que nous essaierons tout d'abord de distinguer.

Ces deux acceptions partagent la dimension « praxéologique » consubstantielle au terme *pratique*, qui désigne le « fait d'exercer une activité particulière, de mettre en œuvre les règles, les principes d'un art ou d'une technique » [TLFI] :

Parler de « pratique », c'est donc insister sur la dimension praxéologique de cette activité. [BOUTET 2002, p. 459]

La praxéologie¹ (composé du grec *praxis*, action et de *logos*, science) est, en épistémologie, la « science ou théorie de l'action ». Par métonymie, c'est la « connaissance des lois de l'action humaine conduisant à des conclusions opératoires (recherche opérationnelle, cybernétique, etc.) » [MORFAUX 1980]. La pratique est par conséquent liée à l'action comme mode d'être de la condition humaine.

L'expression « pratique langagière » est une reformulation de celle d'« activité langagière » créée par Culioli en 1973 pour désigner l'activité de parole des locuteurs². Elle a été associée à celle de « formation langagière » :

1. « Le mot, inventé par Louis Bourdeau (1824-1900) pour désigner une Science des fonctions, sera définitivement imposé par Alfred Espinas (1844-1922), la praxéologie s'identifiant pour lui à une Technologie générale (1890) » [Poirier, *La révolution praxéologique*, http://gustave.club.fr/penser_strategiquement1.htm].

2. *Langagier* avait alors été préféré à *linguistique*, pour éviter les risques de confusion avec l'activité des linguistes.

Nous avançons l'idée d'une formation langagière, entendue comme un ensemble réglé de pratiques langagières, qui organise celles-ci selon des rapports de force en pratiques dominantes et pratiques dominées. [BOUTET 2002, p. 458]

La pratique langagière renvoie à l'activité d'énonciation considérée comme une pratique sociale, à la fois déterminée par le social et produisant ses effets sur lui [2002, p. 459]. On s'oppose ainsi à une conception purement représentationnelle du langage, dans laquelle celui-ci serait le reflet des structures sociales, pour adopter une conception réflexive du fonctionnement langagier¹ qui est aux fondements de la praxématique conçue par Lafont et qui est partagée notamment par Achard.

Les pratiques discursives sont déterminées à la fois par l'histoire et par la situation, qui définissent des « conditions d'exercice de la fonction énonciative », ce que nous avons nommé les conditions de possibilité et d'acceptabilité du discours, le dicible (« ce qui peut et doit être dit »).

Au-delà de l'acception foucauldienne², Maingueneau se fait l'écho du « flou qui règne » dans l'emploi de cette expression mal définie :

Employée avec une valeur peu spécifiée, elle a à peu près les mêmes zones d'usage que « discours ». [MAINGUENEAU 2002j, p. 457]

Néanmoins, l'emploi de *pratique discursive* se différencie de celui de *discours* en vertu du sens d'« action » du praxème *pratique*, qui signale « un acte de positionnement théorique » :

On souligne obliquement qu'on considère le discours comme une forme d'action sur le monde en prise essentielle sur des rapports sociaux. [MAINGUENEAU 2002j, p. 457-458]

Maingueneau note les nuances apportées par l'actualisateur employé : avec le déterminant défini, *la* pratique discursive « réfère à l'activité discursive en général », alors qu'actualisée avec le déterminant indéfini, *une* pratique discursive « réfère à un secteur de cette activité » [2002]. Dans cette acception, elle est liée à celle de formation discursive et de « communauté discursive », que Maingueneau définit comme « le groupe ou le réseau de groupes à l'intérieur desquels sont produits, gérés, les textes relevant de cette formation discursive » [MAINGUENEAU 1997, p. 190]. La définition est élargie dans le DAD à :

Toute communauté de communication restreinte organisée autour de la production de discours, qu'elle qu'en soit la nature journalistique, scientifique, etc. Leurs membres partagent un certain nombre de modes de vie, de normes, etc. : dans ce cas, les divergences entre positionnements sont mis en second plan. [MAINGUENEAU 2002j, p. 105]

Dans cette définition, le partage de pratiques communes est un élément suffisamment fort pour que des positionnements divergents puissent coexister. Tout locuteur, qui profère un énoncé, qu'il se positionne pour ou contre l'idée

1. Voir § 7.2.3.1 page 311.

2. Voir § 6.2.2.1 page 241

qui s'en dégage, ou bien même qu'il ne prenne pas parti, fait partie de la communauté discursive, dès lors qu'il appartient à l'espace social.

Moirand préfère parler de « communauté langagière », parce que « ces traces [des positionnements idéologiques] relèvent pas seulement du code verbal, mais du plurisémiotique [...] » [MOIRAND 2002*b*]. La distinction opérée entre langagier et discursif est ici d'un autre ordre : *langagier* relevant du plurisémiotique, alors que *discursif* est strictement réservé au verbal. Elle définit la communauté langagière comme appartenant à un « monde social » (monde politique, monde agricole, monde scientifique, etc.) :

Des institutions régulant les pratiques langagières auxquelles se soumettent les membres du groupe et qui s'actualisent dans des genres discursifs propres à la communauté, que ces normes soient implicites ou explicitées.

[MOIRAND 2002*b*]

Elle cite ainsi comme « communautés langagières » pour le monde politique : le gouvernement, la communauté européenne, l'ONU, l'Assemblée Nationale, les partis...

Nous choisissons d'utiliser les termes de « pratique discursive » et de « communauté discursive », car, d'une part notre corpus est constitué entièrement de discours écrits, relevant du strict verbal ; d'autre part, notre objet n'est pas l'activité de langage en tant que telle, dans ses aspects cognitifs, mais l'activité discursive par la médiation de ce que Foucault nomme « les choses dites » [FOUCAULT 1969].

7.2.1.2 Pratique discursive et institution discursive

La « pratique discursive », pour Maingueneau, se substitue au concept de « conditions de production¹ » de Pêcheux, notion qui s'est ensuite vu réduite à une forme de « “contexte social” qui “entoure” un corpus, c'est-à-dire en général un ensemble disparate de facteurs sur lesquels on prélève les éléments permettant de décrire une “conjoncture” » [MAINGUENEAU 1987, p. 37]. Ce « contexte social » présente les mêmes avatars que celle d'une « situation extralinguistique », ainsi posée hors du discours. Cette position épistémologique, qui est souvent une position par défaut, ne nous est pas recevable. La notion de « pratique discursive » est là pour attester du fait que le discours n'est pas seulement de la matérialité textuelle. Au contraire, nous nous rallierons à la position qui nous semble devoir être celle de l'analyse du discours — et sans laquelle l'analyse du discours devient une linguistique du discours. Cette position est définie par Bakhtine. Dans sa théorie de l'énoncé, le matériau linguistique ne constitue qu'un composant, l'autre composant non verbal, de l'ordre du contexte d'énonciation agit sur l'énoncé mais « pas du dehors comme une force mécanique » [Bakhtine 1926 cité par TODOROV 1981, p. 67] :

Non, la situation entre dans l'énoncé comme un constituant nécessaire de sa structure sémantique.

[Bakhtine 1926]

1. Voir § 6.3.3.1 page 257.

C'est cette conception de l'interpénétration du social et du discursif qui enjoint Maingueneau de reprendre, en la reformulant, la notion foucauldienne de « pratique discursive¹ » pour désigner « le processus d'organisation qui structure à la fois les deux versants de l'activité discursive » [MAINGUENEAU 1987, p. 39]. Pratique discursive, communauté discursive et formation discursive sont indissociables :

Il n'existe pas de rapport d'extériorité entre le fonctionnement du groupe et celui de son discours, [...] il faut penser d'emblée leur intrication. Autrement dit, il est nécessaire d'articuler les contraintes qui rendent possible la formation discursive et celles qui rendent possible le groupe puisque ces deux instances sont emportées par la même logique. [1987, même p.]

Pour Maingueneau, cette intrication entre social et discursif, entre communauté discursive et formation discursive, se réalise par le biais du genre discursif qui a une valeur d'institution discursive (voir § 5.3.5 page 223). Le genre impose un certain nombre de contraintes formelles nécessaires à la bonne communication entre les participants à l'interaction, mais il a valeur d'institution, parce qu'il est le garant de l'« autorité attachée à l'énonciation » : se conformer à un genre, c'est respecter la norme imposée par l'institution². De ce fait, son respect permet à l'énonciateur d'occuper une place d'énonciateur accrédité dans la communauté discursive et, à son discours, d'accéder ainsi au statut de discours légitimé car « autorisé » :

Cette reconnaissance [...] n'est accordée, sur le mode du cela-va-de-soi, que sous certaines conditions, celles qui définissent l'usage légitime : il doit être prononcé par la personne légitimée à le prononcer [...] ; il doit être prononcé dans une situation légitime, c'est-à-dire devant les récepteurs légitimes [...] ; il doit enfin être énoncé dans les formes (syntaxiques, phonétiques, etc.) légitimes.

[Bourdieu 1975 cité par MAINGUENEAU 1987, p. 25]

Cette institution discursive est bien plus complexe que le genre textuel dans sa conception traditionnelle, parce qu'un discours dépend rarement d'un seul genre et ses liens avec l'autorité qui l'institue comme genre autorisé lui confère comme caractéristique de n'être ni extérieure au discours, ni « intrinsèque », mais de « possède[r] en quelque sorte deux faces, l'une sociale, l'autre langagière » [1987, p. 39]. Selon Maingueneau, ce sont les caractéristiques de l'institution discursive qui déterminent la pratique discursive.

7.2.2 Le réel et les praxis

Comment le discours prend-il en charge la dimension sociale ? Comment articuler les pratiques sociales et les pratiques discursives ? Envisager le discours sous l'angle d'une pratique en lien avec les autres pratiques sociales requiert de se positionner à l'égard de la relation au réel.

1. Voir § 6.2.2.1 page 241.

2. La manière dont un discours se décale du genre est producteur de sens.

7.2.2.1 Quel rapport au réel ?

Le concept de formation discursive envisage la problématique d'analyse du discours sous l'angle des grands corpus, dans lesquels des « éléments de sens qui circulent structurent des objets en relation avec le réel » [SIBLOT 2002a]. Or les projets de théories du discours, qui sous-tendent la problématisation des formations discursives de Foucault et de Pêcheux, sont construits sur un paradoxe : celui de la nécessaire ouverture du discours vers d'autres discours et vers l'extérieur non-discursif, en appui sur une approche de la langue, héritée du structuralisme, encore trop marquée par la notion de système linguistique par définition clos sur lui-même. La notion de pratique discursive, qui prend en charge la relation aux autres pratiques non discursives, c'est-à-dire les relations au monde réel, sans une conception de la langue qui autorise cette prise en charge, a été un des éléments qui a bloqué et fait échouer l'aboutissement des deux entreprises fondatrices de la notion de formation discursive.

Dans cette question, la place accordée au réel en linguistique est fondamentale et, de la manière de se poser cette question centrale en analyse du discours, dépendent les méthodologies qui permettent d'analyser les observables :

Que faut-il faire du réel en linguistique ? A-t-il une place dans le domaine sémantique ? Questions redoutables auxquelles le terme d'*extralinguistique* que l'on emploie souvent pour désigner ce réel fournit déjà une sorte de réponse, négative ; le réel est *en dehors* du linguistique et n'a donc logiquement rien à faire *dans* les affaires du langage. D'un autre côté, si l'on accepte que parler c'est dire quelque chose, le réel est alors partie prenante dans le commerce linguistique, puisque c'est sur lui que s'exerce notre dire.

[KLEIBER 1997, p. 9]

La linguistique saussurienne (du *CLG*) a évacué le réel hors du champ de la linguistique en instituant le signe linguistique qui « unit, non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique » [SAUSSURE 1995, p. 98] et en instaurant la langue comme système qui « ne connaît que son ordre propre » [1995, p. 43], c'est-à-dire que tout autre ordre — ordre du sujet individuel ou ordre de l'univers — est mis hors jeu du système de la langue. La métaphore du jeu d'échecs est là pour l'illustrer :

[...] le fait qu'il a passé de Perse en Europe est d'ordre externe ; interne, au contraire, tout ce qui concerne le système et les règles.

[SAUSSURE 1995, p. 43]

De cette coupure entre le signe et la chose, découle l'arbitraire du signe :

[...] nous voulons dire que [le signifiant] est immotivé, c'est-à-dire arbitraire par rapport au signifié, avec lequel il n'a aucune attache naturelle dans la réalité.

[1995, p. 101]

Pour preuve, Saussure invoque « le signifié “bœuf” qui a pour signifiant [bœf] d'un côté de la frontière et [oks] de l'autre » [1995, p. 100]. La validité de cette démonstration est remise en cause par Benveniste qui relève que l'arbitraire ne se fonde que sur « le recours inconscient et subreptice à un

troisième terme [...]. Ce troisième terme est la chose elle-même, la réalité » [BENVENISTE 1966, p. 50].

Siblot montre que « le recours au réel, explicite ou non, apparaît comme une constante de la pratique des analyses du sens » [SIBLOT 1990, p. 69]. G. Mounin, dans ses analyses de « la structuration du lexique de l'habitation » [MOUNIN 1972, p. 103-129] et de « la dénomination des animaux domestiques » [1972, p. 130-164], est amené à s'interroger sur le parallélisme entre la structure du lexique et celle « d'un autre ordre, introduite par la praxis humaine dans l'expérience qu'elle se fait du monde non linguistique » [1972, p. 161]. L'expérience pratique et les savoirs sur le monde sont également mobilisés dans les analyses effectuées par les structuralistes, B. Pottier sur le champ lexical de *siège — pour s'asseoir* — et de A. J. Greimas dans l'analyse sémique de *tête*.

Rastier critique ce qu'il nomme « l'externalisation du "réel" » RASTIER 1998, p. 98 que réalisent les théories de la référence (voir § 8.2.4.2 page 350) :

La linguistique est sans doute la seule discipline contemporaine à placer le réel hors de son objet. [RASTIER 1998, p. 98]

Dans l'approche de la sémantique textuelle, le monde réel constitue une donnée textuelle, mais en tant que « pôle extrinsèque ». Rastier redéfinit la référence en terme d'« impressions référentielles » ou représentations mentales contraintes par l'interprétation d'un passage ou d'un texte, qui constituent un pôle intrinsèque au texte.

La linguistique praxématique, fondée à Montpellier autour de Lafont, se donne un « cadre épistémologique explicitement réaliste » [SIBLOT 2001a, p. 262] : « une linguistique qui n'a plus peur du réel » [SIBLOT 1990, p. 57]. Elle oppose à la critique de Rastier que le réel n'est pas « externalisé », mais médiatisé par le langage. Le réel ne nous est ni connu ni accessible, il « nous apparaît à travers la grille ou les mailles d'une sphère de langage qui l'enveloppe, qui permet de le connaître médiatement tout en le maintenant inconnaissable directement » [LAFONT 1989a, p. 55]. Ce filet que Lafont a nommé la « logosphère » est « la forme pratique du réel » [LAFONT 1989a, p. 156]. Le langage est « une représentation, un "spectacle" substitué au réel » [1978, p. 15], dans lequel nous sommes pris :

La logosphère est un spectacle de réalité que l'homme a « monté », au cours de son histoire, pour les services qu'il en attendait. [LAFONT 1978, p. 16]

Le langage n'est pas une simple fonctionnalité, un « instrument » de la pensée, mais il est lié à la pratique, c'est-à-dire au *faire* et à l'*agir*. Selon Lafont, « le langage [...] transmet un *agir* déjà tenté et fixé » [1978, p. 8]. Cette transmission n'a pas seulement pour visée de communiquer, elle a aussi celle de « faire de la pratique un devenir de l'espèce même » [1978, p. 12]. La construction du langage humain est liée à des expériences de contact, développées en praxis matérielle et, en conséquence, « le langage, comme toute praxis, pose l'existence objective : l'existence du monde matériel » [LAFONT 1978, p. 15].

La prise en charge du réel par le langage se réalise par le couplage d'une forme du réel et d'une forme linguistique : c'est l'établissement d'un rapport

dialectique entre la grille de la *logosphère* et la certitude sensible d'un « sujet parlant lui-même, inscrit dans l'espace, l'histoire, les relations sociales et intersubjectives » [SIBLOT 1990, p. 73]. Le réel prend ainsi plusieurs dimensions :

- celle de la *praxis*¹, « en tant que source des informations perceptives et des connaissances acquises par l'expérience pratique, informations à partir desquelles s'élaborent les représentations versées au langage » [SIBLOT 2001*g*, p. 268]
- « celle de notre expérience socio-culturelle incluant la dimension historique » [KLEIBER 1997, p. 17].

7.2.2.2 Praxis et production de sens

La notion de *praxis* est aux fondements de la praxématique, qui l'inscrit dans le nom du courant de linguistique *praxématique* et dans le choix du *praxème*², en lieu et place du signe saussurien³. Pour la praxématique — linguistique anthropologique — l'homme, qui est un homme social, est un « homme de paroles⁴ ». Il ne peut se représenter le monde que par le biais des expériences qu'il entretient avec le réel.

Le terme *praxis*, repris du grec *action* dérivé du verbe *agir*, s'oppose à *gnosis* (connaissance spéculative) ou à *théorie*. Dans la philosophie marxienne⁵, la *praxis* est l'« ensemble des pratiques par lesquelles l'homme transforme la nature et le monde, ce qui l'engage dans la structure sociale que déterminent les rapports de production à un stade donné de l'histoire » [Legrand 1972 dans TLF1]. L'apport de la notion philosophique à une linguistique « praxématique », qui revendique son inscription « dans un cadre anthropologique et réaliste » [SIBLOT 2001*e*, p. 261], vient de son sens d'action productrice de transformations sociales⁶.

L'approche praxématique l'envisage à travers la notion de production de sens, notamment dans le cadre de la problématique de la nomination, qui permet de prendre en charge à la fois la relation aux autres discours antérieurs et/ou extérieurs⁷, et le rapport praxique du sujet au réel, rapport imaginaire qui positionne le sujet à l'égard de l'objet nommé et des autres locuteurs.

La production de sens se réalise selon une dialectique langagière qui opère à plusieurs niveaux :

- celui de la *dialectique du langage et du réel* : la nomination est l'association d'une forme du réel et d'une forme linguistique (fonction réaliste

1. Voir § 7.2.2.2.

2. Voir § 7.2.2.2 page 308.

3. De même que dans le nom du laboratoire de recherche *Praxiling*.

4. Titre de l'ouvrage de Claude Hagège [1985] : *L'homme de paroles. Contribution linguistique aux sciences humaines*.

5. Gramsci définit le marxisme comme « philosophie de la praxis » [SIBLOT 1989*b*, p. 73].

6. « [...] la fameuse thèse sur Feuerbach : « Les Philosophes jusqu'ici n'ont fait qu'interpréter le monde. Il s'agit maintenant de le transformer ». Cette attitude neuve s'exprime chez Marx par la notion de *praxis* [it. ds le texte]. Ce serait se tromper du tout au tout que de l'entendre en un sens pragmatiste. Le marxisme ne répond pas à la prétendue supériorité de la pensée sur l'action par une supériorité de l'action sur la pensée. Sa position est autre » [Lacroix, *Marxisme, existentialisme, personalisme. Présence de l'éternité dans le temps*, 1949 TLF1].

7. Voir § 7.1.2.1 page 282.

du langage), qui exprime les relations pratiques que le sujet entretient avec le réel (ou les représentations qu'il en a) et l'expérience du monde sensible ;

- celui de la *dialectique du Même et de l'Autre* par le choix dans le paradigme des autres nominations possibles et le tri sélectif d'un praxème nominal par inclusion/exclusion (voir § 8.3.2.1 page 363) ;
- le *dialogisme de la nomination* : la pesée des réglages antérieurs s'effectue par l'appropriation/contestation de la parole d'autrui ; les mots font entendre des voix distinctes, nommables ou des positionnements (idéologies) que l'énonciateur choisit de reprendre à son propre compte pour servir une stratégie discursive (voir § 7.1.2.3 page 288).

L'actualisation d'un nom en discours informe qu'un acte de nomination, tel un acte de baptême, a catégorisé le référent en lui attribuant une dénomination ; par conséquent elle présuppose l'existence du référent. La présupposition de l'existence du monde constitue le fondement réaliste de la production anthropologique de sens.

L'« activité humaine de production matérielle, linguistique et cognitive » [SIBLOT 1989b, p. 73] ou *praxis* suppose la relation aux objets du monde — le réel — , comme une activité pratique de mise en rapport dialectique des sujets avec le réel. Les expériences pratiques et la perception sensible du monde fondent la production des connaissances pratiques, qui en retour se capitalisent en langue.

Le fonctionnement pratique du langage est attesté, d'un point de vue linguistique, par la marque des déictiques (*je-ici-maintenant*), qui ancrent le discours dans le réel [SIBLOT 1989a, p. 54] et, d'un point de vue cognitif, par le *temps opératif*¹ ou *à-dire*, « le temps d'opération mentale du penser en acte de programmation du dire, qui permet de concevoir l'acte de langage dans son épaisseur de travail vivant : l'*actualisation* » [BRES 2001e, p. 343].

La praxématique a repris la théorie de la représentation du temps ou « chronogénèse » du temps opératif de Guillaume, pour qui la pensée en action dans l'acte de langage demande du temps linguistique. La mise en mots avant la réalisation langagière effective ou temps opératif, c'est le temps de l'*à-dire* qui correspond à la programmation praxémique, puis phrastique puis textuelle :

L'instance de l'*à-dire* est occupée par la programmation praxémique, para-praxémique, phrastique et au-delà, textuelle, qui précède en inconscience la réalisation de ces unités linguistiques. L'instance du dire est occupée par la réalisation effective de ces unités. L'instance du dit est occupée par la capitalisation en mémoire syntaxique, capitalisation qui rend possible la cohérence dans les enchaînements discursifs. [BARBÉRIS et BRES 2001, p. 22]

L'activité langagière est une praxis, *praxis linguistique*, articulée aux autres praxis que la praxématique appréhende à deux niveaux :

- « les expériences pratiques d'appréhension et de transformation du monde dans sa matérialité constituent un premier niveau de praxis manipulatrice, immédiatement repérable dans le vocabulaire concret

1. Notion guillaumienne : « La pensée en action exige réellement du temps » [Guillaume, *Temps et verbe*, 1968 cité par LAFONT 1990a, p. 262]

par exemple » [SIBLOT 2001*g*, p. 268] ou « praxis manipulative — transformatrice » SIBLOT 1989*b*, p. 75 ;

- « les pratiques organisatrices de la société, où se tissent les relations sociales, où s'instituent les sujets, fournissent un autre registre du lexique représentatif des praxis socioculturelles » [SIBLOT 2001*g*, p. 268].

La praxis linguistique est une « tentative de saisie du langage de la vie réelle » [LAFONT 1978, p. 62], c'est-à-dire le rapport que l'homme de paroles entretient avec le réel socialisé et culturalisé par les activités humaines. C'est une pratique du réel par le langage qui détermine un « domaine praxémique » [LAFONT 1990*a*, p. 267] (domaine traditionnel du vocabulaire), « où la réalité se prouve et s'éprouve en praxis » [1990, même p.].

Dans ce domaine praxémique, le praxème est une unité concrète linguistique substituée au lexème. Inscrit dans le temps du *dire*, le praxème, outil de la nomination, construit le spectacle d'une mise en ordre linguistique du monde :

Au lieu théorique qu'occupe le *signe*, appréhendé comme mot, morphème, monème, lexème, sémantème, nous avons situé le *praxème*. Il est ainsi nommé parce qu'il est un instrument de praxis, en relation avec l'ensemble de la praxis humaine (qui n'existe, on le sait, que socio-ethno-historiquement) : de praxis linguistique. [LAFONT 1990*c*, p. 277-278]

Dans cette construction du spectacle, le praxème composé¹, se substitue à la « lexie complexe » [NEVEU 2004, p. 178], comme le praxème se substitue au lexème. Il est entendu comme un praxème à part entière, dans la globalité de la composition. La production de sens de chacun des éléments ne permet pas de prédire le sens produit par la composition et seules, l'interaction avec le contexte d'énonciation et les pratiques discursives associées à la composition permettent de saisir le sens combinatoire :

Les lexicographes se plaisent à relever tous les cas où un mot composé de morphèmes a un sens qui dépasse le sens de sa composition. [...] [Le linguiste] distinguera le système de la langue et l'adaptation pragmatique « en fonction des circonstances » qui explique les sens attestés.

[BRANCA-ROSOFF 1998, p. 23-24]

L'effet de sens produit est soumis à un réglage de sens en contexte discursif.

Les praxèmes sont « les outils de praxis linguistique qui permettent le repérage de l'analyse du réel objectif par l'homme et spécialement le repérage des autres praxis » [LAFONT et GARDES-MADRAY 1976, p. 99]. Cette conception du fonctionnement pratique du langage propre à la praxématique postule la positivité de la production du sens, par opposition à la valeur différentielle saussurienne². Cette positivité du sens est le résultat d'un travail d'analyse du réel par l'expérience du monde vécu, les praxis humaines. Praxis linguistique

1. Le terme *praxème composé* a été l'objet d'un débat autour de la production de sens du praxème dans les syntagmes nominaux lexicalisés, lors d'un séminaire des Master et doctorants de P. Siblot pendant l'année universitaire 2005-2006.

2. « Dans la langue, comme dans tout système sémiologique, ce qui distingue un signe, voilà ce qui le constitue. C'est la différence qui fait le caractère, comme elle fait la valeur et l'unicité » [SAUSSURE 1995, p. 168].

et praxis sociales¹ entretiennent un rapport dialectique et l'une ne saurait exister sans les autres : l'homme de paroles est un homme social, de sorte que la production de sens qui est le fait de la praxis linguistique est également une productivité sociale et culturelle. La langue porte en elle, dans son architecture, dans sa forme aussi bien que dans « l'organisation du sens » [LAFONT 1978, p. 239], une idéologie socio-historique propre à la culture qui la sous-tend.

Le praxème, construit dans la relation avec les autres praxis (perceptives, sociales, culturelles, linguistiques...), est l'outil de la nomination qui, par le point de vue qu'elle imprime sur les êtres et les objets, engage l'énonciateur dans son rôle d'acteur social à une prise de position sur le monde qui participe à sa construction. La production de sens a ainsi une dimension d'acte dans le social.

7.2.3 Les discours : des actes à portée sociale

7.2.3.1 La dimension d'acte

La dimension , d'acte que réalise le langage est traditionnellement l'objet de la *pragmatique*, sous-discipline de la linguistique fondée par les philosophes du langage, — John Austin², puis John Searle³ —, qui remettent en cause la seule fonction de représentation de la réalité attribuée au langage. Ils mettent en évidence, au contraire, que le langage ne dit pas seulement l'état du monde, mais vise à le modifier ou à agir sur lui⁴. Si certains énoncés, sous réserve d'un certain nombre de conditions de réussite, sont performatifs, c'est-à-dire qu'« il[s] accomplisse[nt] l'acte qu'il dénomme[nt] » [KERBRAT-ORECCHIONI 2001, p. 9], tous les énoncés ont d'une manière ou d'une autre une dimension d'acte apportée par la *valeur illocutoire* (qui s'adjoint au *contenu propositionnel*) dans la mesure où l'acte de parole ou *acte locutoire* produit des effets sur le contexte :

Tous ces travaux [d'Austin et Searle] partent du principe que l'on peut faire des choses, et des choses fort diverses, par la simple production d'énoncés langagiers. Bien plus : *tous les énoncés possèdent intrinsèquement une valeur d'acte*, et même les assertions, qui ne se contentent pas de faire savoir à A ce que L pense de X, mais visent ce faisant à influencer d'une manière ou d'une autre sur la manière de voir de A [...]. Tout énoncé est ainsi doté d'une charge pragmatique, certes plus ou moins forte et évidente selon les cas, mais toujours présente. En d'autres termes : le contenu « propositionnel » ne s'actualise jamais seul, il est toujours pris en charge par une « valeur illocutoire » de nature variable.

[KERBRAT-ORECCHIONI 2001, p. 22]

1. Autre que la praxis linguistique qui est aussi une praxis sociale.

2. *How to do things with words* ou *Quand dire c'est faire* [1962 paru en Français en 1970].

3. *Speech acts* ou *Les actes de langage* [1969 paru en Français en 1972] et *Expression and meaning* ou *Sens et expression* [1979 paru en Français en 1982].

4. Cette affirmation n'est en réalité pas nouvelle puisque l'ancienne rhétorique n'était autre que l'art de persuader par le discours, un moyen de convaincre l'autre, de l'influencer. L'apport de la pragmatique avec la *théorie des actes de langage* est d'avoir cherché à théoriser cette dimension pragmatique.

Au fil des recherches, Austin a élargi la notion de *performativité* : après avoir distingué énoncés constatatifs et énoncés performatifs, il a accordé, dans un second temps, le caractère performatif à tous les énoncés, suite à une évolution du sens du terme « performatif¹ ». Selon Austin, la valeur illocutoire d'un énoncé, qui s'ajoute au sens de l'énoncé, est déterminée par le contexte d'énonciation. À côté des actes illocutoires, Austin a introduit la catégorie d'*acte perlocutoire* pour désigner l'acte effectué par le fait de dire quelque chose, mais qui peut être entendu comme une retombée de l'acte illocutoire : un ordre (acte illocutoire) aurait pour effet de faire agir l'énonciataire à qui on adresse l'ordre ; on peut alors parler d'« effet perlocutoire » généré par l'acte, « cet effet comportemental pouvant s'accompagner de divers effets cognitifs et psychologiques [KERBRAT-ORECCHIONI 2001, p. 23]. La question se pose de l'existence potentielle d'effets sociaux « collatéraux » qui naîtraient en retombée de certains actes illocutoires. C'est également le cas des actes illocutoires « déguisés » ou *actes de langage indirects* (actes de langage formulés indirectement) : poser une question pour obtenir non pas une réponse discursive, mais un acte effectif : « Vous pouvez me passer le sel ? » qui ne générera pas la réponse de la capacité de l'énonciataire à passer le sel mais bien le geste de donner la salière. Ces actes illocutoires à intention « ouvertement déguisée » [RÉCANATI 1981, p. 143] ont pour fonction d'« adoucir », par politesse², les « Face Threatener Acts » ou actes blessant pour la face que les actes directs pourraient provoquer.

L'acte d'énonciation est un acte social dans la mesure où le langage est une forme d'« institution permettant d'accomplir des actes qui n'existent que dans et par cette institution comme l'acte de « marquer un but » appartient à l'institution du football » [RÉCANATI 1981, p. 19] :

Le rôle social assumé par le locuteur, quand il donne un ordre, est réalisé institutionnellement dans la fonction de « supérieur hiérarchique » ; et Austin a mis l'accent sur ces réalisations institutionnelles des rôles illocutionnaires, pour montrer que le langage est une sorte de vaste institution, comportant une panoplie de rôles conventionnels correspondant à des actes de discours socialement reconnus. [1981, même p.]

La dimension d'acte est soumise aux places déterminées par l'ordre social, car les pouvoirs dépendent de la légitimité de l'énonciateur à s'exprimer dans le cadre de son énonciation et, par conséquent, de son autorité de parole ou de celle que l'ordre de la société lui accorde, ainsi que l'exprime Bourdieu :

Essayer de comprendre linguistiquement le pouvoir de manifestations linguistiques, chercher dans le langage le principe de la logique et de l'efficacité du *langage d'institution*, c'est oublier que l'autorité advient au langage du dehors. [BOURDIEU 1982, p. 105]

S'il est non contestable que les rôles conventionnels ne peuvent être tenus que par des fonctions déterminées ailleurs que dans l'institution langagière,

1. Selon Récanati, qui reconduit, en la nuancant, la première hypothèse d'Austin [RÉCANATI 1981, p. 29].

2. Dans la *théorie de la politesse* de Brown et Levinson 1978.

néanmoins ces rôles sont supportés par la matérialité discursive et ne peuvent exister sans elle. Les places occupées par les « acteurs sociaux » sont construites par des discours et le discursif est ainsi à comprendre comme la matérialité du social :

L'institution, objet de la sociologie, est la structure synchroniquement stable des types d'actes, avec les places qui leur sont associées ; les sujets ne peuvent se « couler » dans ces places que par une construction signifiante.

[ACHARD 1995, p. 83]

Achard refuse de réduire les actes discursifs à des effets perlocutoires, même si ces effets peuvent évidemment se manifester : « l'interpellation des acteurs locuteurs à des places catégorisées est un acte performatif » [ACHARD 1995, p. 84]. Le discours n'est pas la seule « face langagière » d'un acte social : les deux niveaux, social et discursif, sont interdépendants. Les anthropologues, tels que Lévi-Strauss, l'ont montré bien avant que les linguistes le redécouvrent, comme le relève Jakobson qui entend étudier « le langage en acte » [JAKOBSON 1963, p. 28] :

[...] les anthropologues n'ont cessé d'affirmer, et de prouver, que le langage et la culture s'impliquent mutuellement, que le langage doit être conçu comme une partie intégrante de la vie sociale, que la linguistique est étroitement liée à l'anthropologie culturelle.

[1963, p. 27]

Mieux que « l'instrument principal de la communication porteuse d'information », tel que le réduit *in fine* Jakobson, le langage comme pratique a une dimension d'« acte effectif » :

Nous appellerons « discours » l'usage du langage en situation pratique, envisagé comme acte effectif, et en relation avec l'ensemble des actes (langagiers ou non) dont il fait partie.

[ACHARD 1998a, p. 10]

« La face langagière n'est pas un simple “reflet¹” de la face pratique » [ACHARD 1995, p. 84]. Le « pouvoir de nomination² » est un des moyens d'agir sur le monde ; le réglage du sens, qui est le réglage pratique que le sujet investit dans une nomination en fonction des paramètres de production, est un acte social. Réalisé sous des contraintes sociales, il effectue la « distribution du légal et l'illégal » dans une société donnée [1978, p. 157]. De ce fait, il agit en retour sur les contraintes sociales :

Fait de praxis contraignant la praxis, le réglage restrictif du praxème est « un fait social ». Il donne l'image d'une société imposant son ordre à ses membres, comme un ordre glossogénique interdisant à la praxéogénie de s'illimiter.

[1978, p. 157]

Le discours est envisagé comme « une composante active du processus social » [ACHARD 1989, p. 20] et Lafont va plus loin en affirmant qu'aucun

1. En référence à la théorie marxiste du « reflet ».

2. Voir § 7.2.2.2 page 306.

changement social ne peut être effectif sans s'accompagner de changement discursif :

Il n'est rien dans la praxis organisatrice de la société qui puisse se modifier hors du réseau des praxèmes. [LAFONT 1978, p. 105]

☞ Les décolonisations ne peuvent prendre effet que par la reconnaissance, par l'ancienne métropole, des nouveaux États indépendants, qu'il n'est plus possible de dénommer des territoires français. Les deux discours du général de Gaulle ci-dessous montrent que le changement de la relation aux pays africains s'accompagne d'une transformation des discours, notamment dans les nominations des actants africains :

— *Discours d'ouverture de la conférence de Brazzaville*¹ (1944) :

C'est dans *ses terres d'outre-mer*, dont toutes les populations, dans toutes les parties du monde, n'ont pas, une seule minute, altéré leur fidélité, qu'elle a trouvé son recours et la base de départ pour sa libération, et qu'il y a désormais, de ce fait, entre la Métropole et *l'Empire*, un lien définitif. [DE GAULLE 1944, corpus 1-38, ℓ 26 à 29 page 775]

— *Discours prononcé par le général de Gaulle devant l'Assemblée du Mali* (1959) :

Oui, depuis peu de jours, la France, le Mali et les États qui le composent entameront des négociations pour modifier le statut de leurs rapports. [...] Autrement dit *cet État du Mali* va prendre ce qu'on appelle la situation d'indépendance [...].

[DE GAULLE 1959, corpus 1-50, ℓ 1 à 8 page 797]

En 1959, la situation d'indépendance, qui est imminente, ne peut se réaliser que par le changement de nomination des anciennes *terres d'outre-mer* en *État du Mali*, qui atteste de la reconnaissance d'un nouveau statut, antérieurement à l'acte juridique, qui l'institue officiellement. Cet acte de nomination est un acte performatif. ☞

A contrario, les hommes politiques, avertis de la dimension d'acte des discours, apprennent à s'en servir à des fins manipulatrices, jusqu'à parfois changer les mots afin d'éviter de changer les choses :

L'effet pratique du discours repose sur sa capacité à utiliser les opérateurs linguistiques (en particulier énonciatifs) pour manipuler la situation.

[ACHARD 1989, p. 825]

Cette dimension d'acte a pu conduire à la définition d'une sous-discipline de la linguistique, à savoir la pragmatique, avec la fonction d'analyser le sens pragmatique des formes, indépendamment d'un sens sémantique. Cette partition s'est heurtée à des difficultés, en raison du recouvrement partiel des deux sous-disciplines ainsi isolées, sémantique et pragmatique ; difficultés que Ducrot et Anscombe ont résolues, du côté de la pragmatique, en créant

1. Voir § 2.5.1 page 84.

la « pragmatique intégrée », « qui recense les formes linguistiques dont la signification est pragmatique plutôt que descriptive, et elle explicite leur signification en leur assignant des conditions d'emploi » [RÉCANATI 1981, p. 29]. En ce qui nous concerne, nous n'emprunterons pas cette voie mais plutôt celle d'une sémantique discursive de la production du sens, production soumise à différents paramètres qui interagissent dans la production de sens, dont certains correspondent aux composants sémantique et pragmatique, mais auxquels ils ne se réduisent toutefois pas.

7.2.3.2 Champ discursif et positions dans l'espace social

La notion de « champ discursif » , introduite par Maingueneau [1983], retravaille la « théorie des champs » de Bourdieu qui envisage de manière relationnelle analyse interne des œuvres, c'est-à-dire les formes et les styles, et analyse sociologique des espaces de production. Pour Bourdieu, « tout est social¹ » et les formes linguistiques, aussi bien que les styles littéraires, relèvent de positionnements socio-idéologiques. C'est pourquoi cette théorie cherche à articuler les positions occupées par des agents dans l'espace social et leurs prises de position dans l'espace discursif :

Conservant ce qui est inscrit dans la notion d'intertextualité, c'est-à-dire que l'espace des œuvres se présente à chaque moment comme un champ de prises de position qui ne peuvent être comprises que relationnellement, en tant que système d'écart différentiels, on peut poser l'hypothèse (confirmée par l'analyse empirique) d'une homologie entre l'espace des œuvres définies dans leur contenu proprement symbolique et en particulier dans leur *forme*, et l'espace des positions dans le champ de production [...]. [BOURDIEU 1992, p. 339]

Dans cette théorie, le champ est une sphère de l'espace social relativement autonome (champ littéraire, champ religieux, champ artistique, champ économique), un microcosme dans le macrocosme de l'espace social, qui est un espace de luttes et de conflits pour un capital inégalement distribué, dans lequel les locuteurs sont aussi des acteurs sociaux. En ce sens elle nous paraît faire écho, dans certains de ses aspects, à la « formation discursive » de Foucault comme « espace de dissensions » [1969, p. 203], et à celle de Pêcheux, pour qui les locuteurs occupent des positions qui sont des représentations de places au sein de situations soumises à des conditions de production (voir § 6.3.3.1 page 257 sqq.).

La théorie des champs est une théorie des champs du pouvoir articulée à celle d'*habitus* – un système de dispositions incorporées — et de *capital symbolique* (linguistique et culturel). Chaque champ dispose d'un *habitus* spécifique et l'enjeu des luttes réside dans l'appropriation du capital qui est inégalement distribué entre les agents : les dominants ont des stratégies de conservation et les dominés des stratégies de subversion. Mais tous les agents ont intérêt à ce que le champ existe et entretiennent une « complicité objective », par-delà les luttes qui les opposent.

1. « Tout est social », *Le Magazine littéraire* 303, octobre 1992, p.110 [MEIZOZ 2005, p. 185].

Cette théorie rompt avec le mode de pensée structuraliste pour adopter un « mode de pensée relationnel [...] qui ne peut s'appliquer aux réalités sociales qu'au prix d'une rupture radicale avec la représentation ordinaire du monde social » [BOURDIEU 1992, p. 298]. Le champ est au contraire un « réseau de relations objectives (de domination ou de subordination, de complémentarité ou d'antagonisme, etc.) entre des positions » [1992, p. 378] ; par exemple un genre comme le roman est un « lieu de ralliement d'un groupe de producteurs ». Chaque position est définie par rapport aux autres et lui correspond une prise de position. Les prises de position sont des actions entendues comme des pratiques¹ qui ont des impacts en retour dans le champ.

Cette théorie a donc le mérite de mettre en correspondance, d'une part les relations entre les différentes positions et les relations entre les positions sociales et d'autre part, les prises de position, ces dernières étant en relation d'homologie : il y a correspondance entre le champ du pouvoir (social) et le champ de la production (littéraire, scientifique, politique...).

Les champs discursifs sont l'expression des réalités socio-institutionnelles qui les ont rendu possibles. Ils déterminent et régulent les positionnements et les enjeux dans l'économie discursive en surveillant les frontières :

Du point de vue de l'analyse du discours, le champ sera défini comme l'ensemble des éléments qui rendent institutionnellement possible la formation, le contrôle et la légitimation d'un sous-système de discours, et confère un statut de reconnaissance aux agents qui y opèrent, formant un compagnonnage autour des enjeux communs. Les discours regroupés dans les champs n'y sont pas regroupés aléatoirement : remplissant des fonctions connexes, ces discours ont entre eux des traits communs, pragmatiques, rhétoriques et thématiques ; ils ont aussi en commun une doctrine légitimante, une « idéologie de champ » qui attribue à celui-ci son objet propre : l'Art, la Politique, l'Actualité, le Savoir... Légitimation interne à quoi correspond la fonction d'homologation des produits qui est un des grands enjeux du champ lui-même. Vu de l'extérieur, tout champ est un dispositif de raréfaction et de censure : il fixe ce qui est nommable et innommable, idoine et étranger, « dans les formes » et hors des formes. C'est au niveau des champs que se détermine aussi ce qui pourra passer des « influences étrangères » et comment celles-ci (darwinisme, wagnérisme [...]) seront filtrées, nationalisées. [ANGENOT 1989, p. 93]

« Ce qui peut et doit être dit » [PÊCHEUX, HENRY et HAROCHE], l'« énonçable » [COURTINE], le « dicible » [MAINGUENEAU] ou encore le « discours social » [ANGENOT] est ainsi relié au mode de fonctionnement du champ qui régule les échanges avec l'extérieur aussi bien que l'équilibre interne du système. L'équilibre du champ discursif se réalise en fonction de la stabilisation des jeux de pouvoir dans le champ social :

Un champ discursif n'est pas une structure statique mais un jeu d'équilibre instable, en évolution permanente. Mais, à côté de transformations locales, il existe des moments où l'ensemble du champ entre dans une nouvelle configuration. Il n'est pas non plus homogène : il y a des positionnements dominants et

1. L'ambition de Bourdieu était de dégager de l'analyse de différents champs une « théorie générale de l'économie des pratiques » [BOURDIEU 1992, p. 301].

des dominés, des positionnements centraux et d'autres périphériques.

[Maingueneau, « Notions¹ »]

La théorie des champs de Bourdieu, reprise dans le champ de l'analyse du discours, notamment par Maingueneau, avec le champ discursif, et Angenot, sous la forme du « discours social », rejoint la notion de « registre discursif » élaboré par Achard.

7.2.3.3 Registres discursifs et types d'actes

En tant qu'analyste du discours, nous nous devons d'aborder l'analyse de ces rapports de place, depuis l'observation des matérialités discursives, qui rendent compte de la mise en spectacle linguistique du réel, et non pas depuis l'analyse objective du référent mondain lui-même. En analyse du discours, y compris dans une perspective matérialiste, ce sont les caractéristiques du référent médiées par les discours, qui constituent les données de l'analyse. Le discours, comme lieu de construction de pratiques signifiantes, est un observatoire de ces pratiques. L'énonciation, par son ancrage dans une situation sociale, est l'action qui articule le social et le discursif. Bakhtine annonçait, dans l'avant-propos de son ouvrage de 1929, comme « l'idée directrice de toute [sa] recherche, *le rôle productif et la nature sociale de l'énonciation*² » [BAKHTINE 1929, p.21].

Avec la notion de *registre discursif*, Achard, sociologue du langage et analyste du discours, dont les recherches sont ancrées notamment dans l'analyse du discours de Pêcheux, s'est attaché à montrer que le discours est une composante active du processus social et qu'en conséquence organisation sociale et organisation du discours sont interdépendantes :

La matérialité du social, ce sont les matérialités discursives.

[ACHARD 1995, p. 83]

Le registre c'est dans le même temps une façon de parler et de se situer dans la société [ACHARD 1989, p. 543]. La topologie des places discursives, construites dans l'acte d'énonciation, correspond à des places dans le champ référentiel³ :

L'énonciation c'est l'ensemble des places présentes à la fois, d'une façon ou d'une autre, dans le monde et dans la parole.

[ACHARD 1998b, p. 33]

La notion de registre discursif est proche de celle de champ discursif : c'est le rapport social qui permet l'émergence d'un certain type d'énonciation, dont « la stabilisation [...] est le moyen et la conséquence » [ACHARD 1989, p. 25]. Dans sa thèse *La passion du développement*, qu'il a sous-titrée « une analyse du discours de l'économie politique », Achard précise que la notion de registre discursif permet de définir [la notion de] « conditions de production » par rapport à un projet d'analyse, sans se perdre dans l'ineffable de la singularité

1. <http://perso.orange.fr/dominique.maingueneau>

2. Souligné dans le texte.

3. Cette homologie était également aux fondements de la théorie des champs de Bourdieu (voir § 7.2.3.2 page 313).

totale de chaque énonciation » [ACHARD 1989, p. 542]. Le registre renvoie à des types d'actes, qui rendent compte du rapport social qui a permis l'émergence du discours et ce sont les différents registres organisés en réseaux qui constituent des formations discursives [ACHARD 1995, p. 83]. Le registre de l'économie qu'il a étudié est défini « au moins autant par une série de placements stables de l'énonciation par rapport à des places sociales construites (notamment la place formelle de l'État-nation), que par une stabilité de la représentation du monde » [ACHARD 1989, p. 25]. Selon lui, c'est l'existence d'un registre qui « autorise à rassembler divers textes dans un même corpus » [1989, même p.].

La notion de registre, qui n'a pas le sens hiérarchisé que le terme pourrait laisser entendre, permet d'approcher la dimension d'acte des discours et leur portée dans le champ social, en rapportant les formes linguistiques à des fonctionnements sociaux. Elle se fonde sur une compréhension de la formation discursive comme « structuration de l'espace social par différenciation des discours » [ACHARD 1995, p. 84]. La différenciation des discours qui construit la formation discursive « repose sur des accumulations de "textes" dans un même voisinage ». Achard donne trois groupes d'éléments qui construisent le registre :

- « l'existence d'une désignation sociale », qui s'accompagne d'une institutionnalisation et un groupe de locuteurs légitimes :

Tout locuteur qui prend la parole dans le registre se donne alors comme légitime et son discours comporte des traces d'opérations.

[ACHARD 1995, p. 90]

- « la relative stabilité de son énonciation » ;
- « l'effet d'accumulation objective », qui renvoie à l'« ordre du discours » au sens de Foucault [ACHARD 1989, p. 25].

La notion de « "registre discursif" correspond à la délimitation de la pratique » [ACHARD 1989, p. 822] et en cela le registre se différencie du genre qui repère des régularités énonciatives internes au discours : le genre est un type d'usage de la langue, un ensemble de contraintes linguistiques (dimension formelle), alors que le registre désigne des types de textes définis par des caractéristiques sociales (dimension sociologique). Les places sociales occupées par les acteurs sociaux sont construites par des actes langagiers. Le registre, comme espace délimité d'une formation discursive sur la base de type d'actes, est défini par une « correspondance dynamique jamais stabilisée » (à l'instar de la formation discursive), qui s'établit entre un genre, c'est-à-dire des formes énonciatives internes au discours, et des pratiques sociales régulées de l'extérieur. Les formes linguistiques qui déterminent un genre propre à un registre sont le résultat d'un type de rapport social, et son expression énonciative en est à la fois le moyen et la conséquence [1989, même p.]. Le genre chez Achard n'est pas pré-défini par une typologie d'ordre cognitif, comme la propose Adam (1992), par exemple avec les types narratif, descriptif, explicatif, argumentatif et dialogal, qu'il envisage comme des opérations mentales d'ordre prédiscursif, dont disposent les locuteurs [BRANCA-ROSOFF 1999, p. 12]. Au contraire le genre est construit en correspondance avec les situations sociales et les rôles langagiers

du registre [BRANCA-ROSOFF 1999, p. 19]. Cette correspondance entre registre et genre n'est cependant pas totale et des écarts existent entre langagier et social. Les écarts qui se manifestent renvoient aux « processus d'affrontement dialogique autour de l'appropriation des discours dans un processus social contradictoire » [ACHARD 1989, p. 822], en lien avec les dissensions existant dans la formation discursive. Les dissensions apparaissant parfois en terme de contradictions¹ sont des manifestations des conflits de registres : par exemple dans les discours sur l'enseignement, Achard [1989] a pu repérer des traces de conflits entre le registre pédagogique et le registre économique, qu'il qualifie de « registre maître » régulant le discours de l'enseignement de l'extérieur [1989, p. 26].

Le repérage des traces d'opérations permet de qualifier un registre discursif et de rapporter un texte à une formation discursive et dans le même temps un locuteur à un champ social qui lui est corrélé. Ces traces d'opération s'expriment dans les formes discursives en termes de marqueurs linguistiques. Leur récurrence et les reformulations auxquels ils donnent lieu, accréditeront les textes considérés comme discours appartenant à une formation discursive donnée et les locuteurs comme acteurs sociaux dans le champ. L'organisation topologique de Culioli, en « domaine notionnel » structuré par une représentation d'une valeur de haut degré ou *attracteur*², est un outil de repérage des actes qui constituent le registre discursif propre à un ensemble de discours³, notamment la catégorisation et l'organisation énonciative des places.

7.3 Organisation du discours et dominance

L'organisation du discours, dont nous parlons, n'est pas celle de l'argumentaire déroulé par l'énonciateur, à des fins d'influencer son auditoire, c'est la mise en ordre du discours, dont Foucault disait qu'elle est « dans l'ordre des lois » [FOUCAULT 1971, p. 9], c'est-à-dire qu'elle relève de l'institution. Nous aimerions repérer les procédés que l'énonciation met en œuvre pour répondre à l'« ordre du discours », car nous pensons avec Achard qu'« il apparaît [...] vain de penser définir des rapports sociaux sans donner la place qui leur revient aux organisations discursives qui entrent dans sa définition » [ACHARD 1989, p. 82].

7.3.1 Notion et idéologie : les termes opérateurs comme idéologèmes

Le « tout le monde sait bien que... », ou l'évidence du sens partagé, relève d'une construction discursive et sociale, deux dimensions qui s'articulent par le biais des notions d'interdiscours d'une part, d'acte et de registre discursif, d'autre part. On a pu voir que les différents modes de circulation des discours participent de la construction de ce sens partagé. Pourtant les deux dimensions — discursive et sociale — ne se construisent pas *ex nihilo*. Il existe une

1. Voir § 6.2.3.1 page 246.

2. Voir § 7.3.2 page 323.

3. Voir § 7.3.2 page 323.

autre dimension que M.-A. Paveau qualifie de « prédiscursive » dans laquelle elle inclut : « connaissances préalables, préconstruits, relation entre croyance et connaissance, conditions de flexibilité et de persévérance des croyances » [PAVEAU 2003, p. 181]. Paveau impute la construction des idéologies à la dimension sociale. Nous argumentons plutôt pour une transversalité de la construction des idéologies, qui n'appartiendrait pas à une des dimensions en propre. Elle serait une reconstruction par le discursif *et* le social d'un prédiscursif culturel, d'ordre cognitif, qui capitalise les idéologies sous forme de mémoires¹.

La dimension prédiscursive nous semble, non pas correspondre, mais pouvoir être rapprochée utilement de ce que Culioli nomme la « notion » ou niveau I de représentation², inaccessible à la perception immédiate et relevant de l'inconscient³ :

Il s'agit de représentations qui organisent des expériences que nous avons élaborées depuis notre plus jeune enfance, que nous construisons à partir de nos relations au monde, aux objets, à autrui, de notre appartenance à une culture, de l'interdiscours dans lequel nous baignons. [CULIOLI 1987, p. 21]

Ce niveau I s'insère dans une conception de la cognition, qui ne relèverait pas du cognitivisme classique, mais du connexionisme, qui envisage la relation entre l'expérience et les phénomènes langagiers :

Le cognitivisme classique considère que les connaissances sont stockées sous forme de contenus symboliques et qu'il y a donc hiatus entre réel et représentations, le langage n'étant dans cette problématique, qu'un traitement symbolique de l'information. Le connexionisme au contraire voit un sens émergeant de nos pratiques de production de sens, de nos schèmes socioculturels d'habituations. Les linguistes connexionnistes cherchent en discours les points de contact avec l'expérience du monde que sont la sémantique nominale, l'actancialité, les marqueurs spatio-temporels et personnels, en postulant que nous structurons et donnons sens à nos discours de la même façon que nous structurons et donnons sens à notre lieu de vie et à notre entourage socioculturel.

[CASSANAS 2001, p. 55]

Dans la définition de Culioli, le niveau de la notion, situé en amont des expériences qu'elle organise, une « entité hybride entre le monde et les représentations physico-culturelles d'un côté et la langue de l'autre », « un ordre d'existence [FRANCKEL 1998, p. 57], n'est accessible que par la médiation du niveau II de représentation linguistique⁴, qui est celui du discours⁵, un « "spectacle" substitué au réel » [LAFONT 1978, p. 15].

Les notions se caractérisent par leur hybridité constitutive :

1. La mémoire relève du discursif, mais aussi du pluri-sémiotique (voir l'analyse de Moirand sur le 11 septembre).

2. Les termes de Culioli : *niveau* et *représentation* ne nous satisfont pas complètement, car le premier stratifie et le second reflète ; cependant, la lecture de Culioli montre que les concepts qu'ils recouvrent sont beaucoup plus nuancés que les termes qui les désignent.

3. Dans le sens de non conscient.

4. Il existe un troisième niveau métalinguistique, permettant de représenter les agencements discursifs. Ce niveau est celui du linguiste.

5. C'est le terme *texte* qui figure dans les écrits de Culioli.

Les notions sont des lieux hybrides [...] qui sont du ressort de disciplines qui ne peuvent pas être ramenées uniquement à la linguistique.

[CULIOLI 1981, p. 50]

Le niveau I de représentation¹ mentale ou cognitive organise des pratiques, des relations au monde et à autrui, des aspects culturels et de l'interdiscours, par conséquent des praxis culturelles enregistrées en mémoire ; ces praxis sont collectives, transmises par l'éducation familiale et scolaire, véhiculées par les médias et échangées dans la sphère coénonciative, dans laquelle elles sont reproduites (reconduites et pérennisées), mais aussi re-produites, donc sensiblement modifiées.

En vertu de l'assertion qu'« il n'est de pratique que par et sous une idéologie » [ALTHUSSER 1976, p. 109], l'ensemble des notions d'une culture pourrait constituer l'idéologie au sens althussérien du terme², qui s'exerce dans des fonctions de reconnaissance et de méconnaissance³, une « formation idéologique » selon Pêcheux. La notion de niveau I qui est « représentée » au niveau II « assure l'évidence du sens à l'intérieur du “consensus” » [PÊCHEUX 1975, p. 246].

Nous envisageons les représentations de niveau I, comme des lieux de capitalisation de l'idéologie, dont la mise en mots au niveau II de représentation constitue la matérialité, matérialité qui se reconstruit à chaque actualisation discursive. La civilisation et le développement sont en ce sens des notions que nous pouvons nommer *des* idéologies, qui « ont une histoire à elles », pour reprendre les termes d'Althusser [1976, p. 100] et qui relèvent de « l'idéologie en général [qui elle] n'a pas d'histoire ».

Les « représentations » construisent une notion « qui n'est pas matérialisable, qui n'est pas exhibable, ni dicible en soi » [FRANCKEL 1998, p. 57], et qui détermine le dicible de la formation discursive, dont le matériau linguistique du discours nous communique les « traces » :

Au niveau 2, nous avons des représentations que j'appellerai linguistiques, et qui sont la trace de l'activité de représentation de niveau 1. On a donc des représentants au second degré et des agencements de représentants, mais il n'y a pas de relation terme à terme entre les représentations de niveau 1 et les représentations de niveau 2. [CULIOLI 1987, p. 22]

La notion est une représentation dont la matérialité n'est pas directement accessible : « il n'y a pas relation de terme à terme entre les deux niveaux : le niveau 1 n'est pas homogène au niveau 2 » [CULIOLI 1985, p. 6]. La notion correspond à un « schéma prédicatif en attente d'une instanciation, qui entraînera nécessairement la construction d'une occurrence-de-P. On peut la désigner par l'expression *avoir la propriété P* » [CULIOLI 1999b, p. 10]. Les représentations notionnelles « sont captées à travers des mots, mais elles ne correspondent pas

1. Voir § 3.1.1 page 103.

2. Voir § 6.3.4 page 262.

3. Exemple donné par Althusser de l'ami qui sonne à notre porte et qui répond : « c'est moi ! » à la question « qui est là ? ».

à un lexique dans une langue donnée » [CULIOLI 1985, p. 25], elles ne peuvent pas être réduites à l'énoncé d'une seule unité lexicale :

Parler de notion, c'est parler d'un ensemble que l'on peut exprimer, par exemple, par « lire ; lecture ; livre, lecteur ; bibliothèque, etc. » et c'est dire qu'on ne peut pas ramener les choses à une unité lexicale ; celle-ci va servir de porte-manteau, d'entrée, mais c'est tout. [CULIOLI 1981, p. 54]

L'ensemble des occurrences d'une notion constitue un « domaine notionnel¹ ». L'ensemble exhaustif n'est jamais exhibable, d'autant qu'il est en perpétuel reconstruction, et par conséquent un ensemble constitué d'occurrences ne suffit pas à dire la notion en son entier. Les entrées dans la notion, que Marandin avait nommé « énoncés-recteurs² », Achard les nomme des « termes opérateurs » [ACHARD 1989, p. 821] et c'est ce terme que nous retiendrons :

La catégorie de terme opérateur que nous avons dégagée n'exprime pas une caractéristique distributionnelle (comme c'est le cas de la rection verbale) mais une caractéristique discursive. [...] Dire qu'un terme est opérateur dans le domaine, c'est privilégier régulièrement une famille paraphrastique (non nécessairement univoque) [...] au détriment d'autres familles possibles. [...] Cette composante paraphrastique n'est cependant pas arbitraire, car elle doit être compatible avec les distributions observées et avoir une valeur de généralisation. La valeur de généralisation suppose que le fonctionnement opérateur (avec renvoi à un lexème verbe associé) n'est pas isolé (va concerner une classe de lexèmes et non un lexème unique) et que les rapports entre les formes minimales et la rection verbale vont avoir un minimum de régularité discursive, c'est-à-dire le maintien ou non dans le champ discursif va être à peu près constant dans le registre quel que soit le lexème. [1989, p. 821-823]

☞ Les unités lexicales *développement* et *civilisation* sont des « porte-manteaux » des notions : des « entrées » dans les notions correspondantes et c'est une facilité de langage réductrice mais nécessaire que nous nous accordons quand nous parlons de « notions » de développement et de civilisation. Ces unités lexicales sont les occurrences les plus généralisatrices des notions qu'elles représentent et peuvent, à ce titre, être considérées comme des « termes opérateurs³ ». C'est un des objets de la sémantique discursive, en tant que partie de l'analyse du discours, de produire des méthodologies d'analyse qui permettent d'analyser le fonctionnement de ces notions, à partir de l'analyse de corpus représentatifs de la formation discursive, et d'en repérer les éléments constitutifs, fournis par le discours sous forme de « traces », qui permettent d'approcher les notions elles-mêmes en tant qu'univers. ☞

Franckel et Lebaud, dans leur analyse du domaine notionnel du lit, ont mis en évidence son association à « un réseau ramifié de propriétés : sommeil, sexe, repos, creux, confort, nuit, horizontalité, meuble, mort, maladie [...] » mais ils ont montré que « le terme lit ne peut se réduire à aucun des termes ni à aucune des propriétés mentionnées » [FRANCKEL et LEBAUD 1992, p. 95] :

1. Voir § 7.3.2 page 323.

2. Voir § 6.3.6.1 page 270.

3. Si tel est le cas, les analyses de corpus devront le montrer.

En tant que mode d'appréhension d'un domaine notionnel, cette énumération n'est ni exhaustive, ni stabilisée et ne saurait l'être : un domaine notionnel est ouvert et déformable, il correspond à des représentations variables et créatives, et ne peut s'assimiler à un inventaire fini. [1992, même p.]

Les termes opérateurs fonctionnent comme des idéologèmes. Le terme d'*idéologème* exprime le rapport du langage à l'idéologie comme le praxème *dit* la relation pratique du langage au réel.

La notion élaborée par Bakhtine a été reprise et dénommée par Kristeva. L'idéologème désigne une fonction intertextuelle, qui se matérialise aux différents niveaux de la structure d'un texte [KRISTEVA 1969, p. 53]. Angenot, qui retravaille cette notion dans le cadre de son approche du *discours social*, donne une définition qui fait état du fonctionnement discursif des unités lexicales opératrices dans notre champ :

C'est un dispositif sémantique polysémique et polémique, doté de capacité de migration à travers différents champs discursifs et différentes positions idéologiques existantes. [...] La signification de l'idéologème est inséparable des migrations qu'il subit, des (dé/re)sémantisations successives qui lui confèrent tour à tour une marge de variations dans des discours particuliers.

[ANGENOT 1989, p. 902-903]

À un moindre niveau, c'est aussi le cas de tous les noms qui sont des « discours miniaturisés » entraînant avec eux des myriades de contextes et de pratiques discursives associées à d'autres discours :

[...] l'énonciateur, quand il prend un mot dans le fonds lexical de la langue, ne s'empare pas d'une unité isolée grâce à laquelle il va dénommer telle ou telle chose, mais [...] il active, à travers ce mot, une pluralité de micro-discours à partir desquels il va pouvoir construire son discours propre.

[RÉMI-GIRAUD 2003, p. 126]

Si nous considérons que les unités lexicales actualisées en discours par un acte de nomination sont potentiellement des connecteurs d'interdiscours¹, lorsque des éléments de la situation d'énonciation l'autorisent et que d'autres occurrences du cotexte le soutiennent, nous admettons qu'avec les discours, les noms activent l'idéologie capitalisée dans la notion. Pour Culioli, les unités lexicales sont des « résumés » des représentations de la notion à laquelle ils se rattachent, des « capteurs » de notion, qui renvoient à elle. Ce qui ne veut pas dire, comme nous le mentionnions plus haut (avec les exemples de la lecture et du lit), que la relation est symétrique : la notion n'est emprisonnée que partiellement dans le nom [CULIOLI 1985, p. 19].

Des praxèmes pleins encore en usage restent marqués des contextes qu'ils ont traversés et ne perdent pas totalement la relation notionnelle et idéologique qui leur est liée. Lorsque que des praxèmes s'« allègent » [LAFONT 1989b, p. 73] jusqu'à perdre les programmes de sens qui leur étaient associés (c'est le cas des prépositions *pendant* ou des auxiliaires de négation *point, pas*), on observe un

1. Voir § 7.1.2.3 page 290.

changement de catégorie : le nom devient préposition ou négation ; le praxème devient parapraxème.

☞ Il paraît difficile d'engager un discours sur la problématique du développement sans actualiser le terme *développement* et, d'une manière ou d'une autre, reconduire l'idéologie qu'il recouvre. Vouloir y échapper pose un problème au locuteur qui ne dispose pas d'alternative lexicale. Cette impasse lexicale est relevée par de nombreux auteurs africains, qui, comme Aminata Traoré¹, ressentent « l'oppression du développement » :

Comment donc nommer cet espoir légitime de recouvrer enfin nos droits économiques, politiques, sociaux et culturels, quand les mots, non seulement sonnent faux, mais ajoutent à la détresse humaine. Pourquoi ne pas faire preuve de créativité en puisant dans le riche patrimoine linguistique du continent, des concepts qui parlent de l'humain et de son environnement, et qui aient un sens pour les peuples. Celui de développement (antinomique avec la notion de durabilité) et celui de mondialisation libérale procèdent de la même logique déshumanisante. [...] Cet effort de créativité incombe plus particulièrement aux acteurs et aux organisations des sociétés africaines. [TRAORÉ 2005, p. 52]

Le succès des dénominations *le Sud, pays du Sud* est un exemple de tentative d'échappatoire à l'idéologie du développement perçue intuitivement par les locuteurs, dans les dénominations du paradigme du développement (voir § 3.5.2.3 page 153, § 8.3.2.2 page 366). ☞

L'organisation du discours répond à un « ordre du discours », ordre institutionnel, qui s'exprime sous forme de « procédures » concrètes :

Je suppose que dans toute société la production du discours est à la fois contrôlée, sélectionnée, organisée et redistribuée par un certain nombre de procédures qui ont pour rôle d'en conjurer les pouvoirs et les dangers, d'en maîtriser l'événement aléatoire, d'en esquiver la lourde, la redoutable matérialité.

[FOUCAULT 1971, p. 10-11]

Foucault distinguait les procédures externes, telle que l'interdit ou l'exclusion, et les procédures internes « qui jouent plutôt à titre de principes de classification, d'ordonnancement, de distribution » [FOUCAULT 1971, p. 23]. Ces deux types de procédures sont des actes, les premiers désignent l'effet social des seconds qui sont d'ordre discursif. Pour rappel :

Les sujets ne peuvent se « couler » dans ces places que par une construction signifiante. La matérialité du social, ce sont les matérialités discursives.

[ACHARD 1995, p. 83-84]

C'est ce que nous avons nommé la dimension d'acte des discours. Le travail de l'analyste du discours est de montrer comment les discours y parviennent, à partir de l'analyse des procédures dites internes.

Nous aborderons ces procédures internes, en terme d'organisation énonciative et de reformulation des catégories.

Nous analyserons deux processus qui organisent le discours :

1. Ancienne ministre de la Culture du Mali : voir § 3.5.2.5 page 163.

- une organisation en structure d'attracteurs
- une mise en scène des actants ou actance.

7.3.2 Une organisation discursive en structure d'attracteurs

Le domaine notionnel est une classe d'occurrences dérivées d'un terme opérateur, classe construite à partir d'une notion et qui, comme elle, ne se réduit pas à un champ sémantique [CULIOLI 1999b, p.53]. Le domaine notionnel est un domaine ouvert qui est organisé autour d'un « centre organisateur » :


Il n'existe pas de représentation de quelque ordre que ce soit sans qu'elle ne se pose relativement à un pôle de référence. On ramène l'inconnu au connu, on construit relativement à un centre organisateur, au sens gestaltiste du terme. Et si l'on « perd ses repères », cela peut déboucher sur des formes de pathologie. Ce pôle de référence est la condition même de la régulation intersubjective.

[CULIOLI 1999b, p. 11]

Le domaine notionnel est organisé à partir de deux pôles : le « type » et « l'attracteur », qui construisent le registre :

- un « attracteur » est un pôle de référence qui détermine le haut degré élatif¹, il représente une « valeur absolue [qui] se construit par l'impossibilité même de fonder une valeur ultime » « c'est un point de fuite » [CULIOLI 1999b, p. 13]. C'est une « représentation (inaccessible) [qui] sert de centre organisateur des occurrences et régule la mise en ordre ; elle est le point fixe du système » [1999, p. 104], le « haut degré », un « point imaginaire » qui marque l'origine. La référence de l'attracteur est le prédicat notionnel.
- un « type » qui est la version énonciative du prototype d'ordre cognitif de Rosch (voir § 8.2.3.1 page 345) : une « occurrence représentative » d'ordre concret. Le type est « le prédicat par excellence qui représente presque l'archétype platonicien » [CULIOLI 1985, p. 30].

L'attracteur et le type sont des représentations linguistiques : le premier est la représentation linguistique d'une valeur absolue non-bornée, il a un effet régulateur, c'est lui qui maintient l'ordre du discours ; le second est l'occurrence la plus représentative de cette valeur idéalisée qu'il incarne, en tant que dans le « champ social construit localement (registre discursif) » [ACHARD 1995, p. 86] : il est le centre organisateur des occurrences.

 La perfectibilité, vecteur de progrès humain, qui sera envisagée à partir des Lumières, comme progrès de la civilisation, est un bon candidat au statut d'attracteur, comme l'atteste les énoncés suivants :

Pour un être raisonnable, mais fini, il n'y a de possible qu'un progrès à l'infini *des degrés inférieurs aux degrés supérieurs de la perfection morale [...]* aussi loin que peut s'étendre son existence et même au-delà de cette vie.

[Kant, *Critique de la raison pratique*, 1788²]

1. L'attracteur est une représentation métaphorique du processus ; elle peut être rapprochée de l'*élatif*, qui est, dans certaines langues, un cas exprimant le lieu de l'intérieur duquel provient un mouvement, qui peut être marqué par un suffixe spécifique.

2. Voir § 3.3.2 page 120.

[...] le résultat sera de montrer, par le raisonnement et par les faits, qu'il n'a été marqué aucun terme au perfectionnement des facultés humaines ; que *la perfectibilité est indéfinie* ; que les progrès de cette perfectibilité, désormais indépendante de toute puissance qui voudrait les arrêter, n'ont d'autre terme que la durée du globe où la nature nous a jetés. Sans doute, ces progrès pourront suivre une marche plus ou moins rapide, mais jamais elle ne sera rétrograde.

[CONDORCET 1794, corpus 1-4, *l* 14 à 20 page 699]

La valeur absolue de haut degré que représente l'attracteur *la perfectibilité* a comme référence le prédicat notionnel <avoir la propriété *être parfait*>, qui, chez Condorcet, se traduit par <avoir les propriétés d'un état de peuple éclairé>. Dans cet énoncé, Condorcet indique également avec l'énoncé « jamais elle ne sera rétrograde », qu'il n'est pas de possible inversion de la direction vers l'attracteur (voir § 11.1.3.1 page 403). ↵

La représentation de Culioli est de type « topologique » (avec des repères localisés), dans laquelle les valeurs d'attracteur et de type sont étalées dans l'espace mental cognitif et reproduites dans l'organisation du discours. L'intérêt de cette approche est le mode de repérage des différents éléments, mais elle ne s'attache pas au mode pratique de construction de la catégorisation en tant que type, ce n'est pas son propos qui est le repérage du type en fonction d'un attracteur.

Achard, avec le concept de « registre », qui fait correspondre types d'acte et types de discours, « étale » l'attracteur et le type dans l'espace social¹ qu'il considère « comme constructeur d'attracteurs par répartition dans l'espace des places » [ACHARD 1995, p. 93]. Il reformule ainsi la notion d'interpellation :

Un énoncé attesté interpelle l'ensemble des interdiscursivités possibles. Les attracteurs se manifestent alors comme les contraintes (de genre et d'acte) contribuant à interpréter cet attesté relevant plus ou moins de tel ou tel paradigme interprétatif, c'est-à-dire comme un acte prenant place dans des séries. [ACHARD 1995, p. 90]

La structure d'attracteurs qui détermine le registre discursif est le correspondant en termes d'actes du domaine notionnel de Culioli, qui en est la représentation topologique dans l'énoncé.

Le type peut être envisagé comme une occurrence linguistique correspondant à un acte de catégorisation et de nomination, qui produit des effets dans un champ social donné, en matérialisant discursivement des places dans cet espace social. Si la notion est un univers prédiscursif, apparenté à un ensemble de contraintes, que l'on peut nommer l'idéologie, univers inaccessible et non représentable en tant que tel, ses représentants linguistiques en discours sont les attracteurs et les types, deux ordres de représentation : l'une incarnée, l'autre en terme de valeur. Le type est une occurrence (la plus représentative) d'une valeur abstraite (l'attracteur) :

Une occurrence de sagesse peut être un homme, une remarque ou une action. [Strawson 1977 cité par WILMET 1996, p. 71]

1. Voir § 7.2.3.3 page 315.

Comme le montre la remarque de Wilmet, l'attracteur, qui est une valeur abstraite, la représentation du plus haut degré, n'exerce pas sa fonction régulatrice que sur des incarnations humaines ; toute occurrence du registre est régulée d'un attracteur, lui-même sous le contrôle de la notion.

☞ Quand il apparaît dans les discours, le transsaharien¹ n'existe que dans les têtes des colonialistes et dans les multiples documents dont il a été l'objet. C'est une représentation idéalisée de ce que pourrait être un train qui traverserait la Sahara et souderait ainsi les possessions africaines à la métropole. Cette représentation constitue une valeur abstraite du plus haut degré de ce que pourrait être ce train — un attracteur — et qui trouve sa représentation concrète, le meilleur exemplaire, le type concret dans des exemples de réalisations similaires de par le monde :

En outre, l'ignorance incroyable et un peu inquiétante où l'on se tient chez nous des grands travaux entrepris sur le globe par des nations plus jeunes et plus audacieuses, nous fait considérer cette œuvre comme gigantesque, alors que l'exécution n'en présente en réalité aucune difficulté insurmontable, ni supérieure à celles qu'il a fallu vaincre pour la réalisation *du Transcaspien, du Transsibérien, de la ligne du Cap au Caire et des grands transcontinentaux américains, australiens et argentins.* [GODEFROY 1922]

Le Transcaspien, le Transsibérien, la ligne du Cap au Caire et les grands transcontinentaux américains, australiens et argentins constituent des représentations typiques de ce que pourrait être le transsaharien, qui nourrit les rêves coloniaux. ☞

Parler de « notion » de *civilisation*, c'est se saisir d'une occurrence, la plus actualisée et la plus représentative, pour désigner un schéma prédicatif qu'aucune unité discursive ne peut subsumer, sous peine de réduction. Elle peut se formuler en un prédicat notionnel de type *avoir la propriété de civilisation* ou *être civilisé*. Le prédicat est générateur d'unités lexicales. *La civilisation* n'est par conséquent que le « porte-manteau » ou l'emblème² de la notion, à laquelle nous n'avons accès que *via* l'attracteur, qui est l'élément régulateur du discours en conformité avec les critères imposés par la *notion*. La notion n'étant pas accessible directement, l'analyste du discours l'approche en termes d'actes, actes discursifs à portée sociale, tels que la nomination sur laquelle se focalise notre recherche. C'est donc en terme de registre — en termes d'actes — que l'analyste du discours appréhendera cette notion floue de notion, dont l'hybridité est constitutive.

☞ La représentation du type et de l'attracteur, ainsi qu'un terme opérateur d'entrée possible de la notion, s'illustre dans le discours de Condorcet, discours que nous considérons comme un « discours constituant » pour la formation discursive coloniale :

1. Sur le transsaharien, voir § 12.3.1 page 495.

2. Que Courtine et Marandin, après Foucault nomment « énoncé recteur » et Achard « terme opérateur ».

on verra que ce passage orageux et pénible d'une société grossière à *l'état de civilisation des peuples éclairés et libres*¹, n'est point une dégénération de l'espèce humaine, mais une crise nécessaire dans sa marche graduelle vers *son perfectionnement absolu*.

[CONDORCET 1794, corpus 1-4, ℓ 64 à 67 page 700]

Cet extrait de l'*Esquisse* représente :

- un attracteur : « la civilisation », reformulé dans le fil du discours en « perfectionnement absolu », qui représente une valeur absolue, abstraite, vers laquelle tous les peuples se dirigent : « une marche graduelle vers » ; cette formulation — la civilisation —, régulatrice dans le domaine notionnel est un terme opérateur, une entrée repérant la notion (« portemanteau » de la notion) ;
- un type : « l'état de civilisation des peuples éclairés et libres » comme occurrence représentative d'un *état* de civilisation, « qui sert de norme, d'étalon, bref de critère de conformité » [CULIOLI 1999b, p. 71] aux autres occurrences du registre ; les caractérisants *éclairés* et *libres* sont des traits définitoires de l'attracteur — la lumière et la liberté —, que la construction du type montre, mais qui participe de la construction de l'attracteur, comme valeur absolue. La valeur absolue ne se construit que par l'énonciation du type par un énonciateur-acteur social légitime dans le champ.

Le nom qui représente l'attracteur est le résultat d'un processus d'abstraction alors que le type, le meilleur représentant est incarné. Le type est représenté linguistiquement par un nom et ses expansions, un syntagme nominal composé d'un déterminant, d'épithète, d'apposition, de relative, de compléments de nom, etc., qui informent sur le « gradient en plus-et-moins² ». L'extrait suivant l'illustre :

La colonisation appartient incontestablement à la catégorie des faits sociaux : c'est une des fonctions les plus élevées des sociétés parvenues à un état avancé de civilisation. [LEROY-BEAULIEU 1870]

Le type est ici représenté par l'unité discursive : « des sociétés parvenues à un état avancé de civilisation », qui est évalué sur l'axe de l'attracteur du progrès de la civilisation, qui n'a pas de limites (pas de bornage), mais qui s'incarne dans certaines sociétés, qui en sont les meilleurs représentants.

Les autres occurrences sont évaluées à l'aune du type, en fonction de leur degré de typicité. Dans les discours du progrès civilisateur elles sont de type antonymique : *barbare vs civilisé* et constituent d'autres types, des « complémentaires », des types Autres ; dans les discours du développement, elles représentent un « gradient en plus-et-moins » : *sous-développé, en voie de développement vs développé, pays les moins avancés vs pays avancés*, etc. (voir exemple au § 8.2.5 page 354). ↵

1. Nous soulignons.

2. Sur le gradient, voir § 8.2.5 page 354.

Cette organisation topologique, qui consiste à placer des occurrences dans un espace énonciatif, renvoie à des actes de nomination et de catégorisation. Ces actes sont constitutifs du registre discursif de la formation discursive analysée.

L'analyse des corpus s'attachera à montrer le fonctionnement précis et à détailler les différentes composantes de l'attracteur, du type et de ses autres variantes, ainsi que leurs processus de construction et de reformulation.

7.3.3 L'actance, une mise en scène de l'action

Hagège considère la phrase selon trois points de vue complémentaires :

- le point de vue 1 ou « point de vue morpho-syntaxique » : les rapports entre les termes et l'expression de ces rapports (en sujet, complément...);
- le point de vue 2 ou « point de vue sémantico-référentiel » : le lien entre les unités phrastiques et le monde extérieur;
- le point de vue 3 ou « point de vue énonciatif-hiérarchique » : la phrase est considérée dans ses rapports avec l'énonciateur, qui organise hiérarchiquement sa phrase en fonction d'une stratégie discursive, à l'égard du coénonciateur qu'il cherche à influencer [HAGÈGE 1985, p. 276].

Le plan de l'actance concerne le « point de vue sémantico-référentiel », qu'Hagège nomme aussi celui de la production-réception de sens. Dans ce point de vue, les phrases qui forment discours sont organisées pour distribuer les rôles dans l'action que l'énoncé représente. L'actancialité correspond à une théorie de l'action, telle que l'envisageait déjà la rhétorique de Quintilien, qui cherche à établir la cause, les preuves, l'« état de la cause » attaché au genre judiciaire.

Nous partirons de la représentation de l'énoncé¹ comme « un *ensemble organisé*² dont les éléments constitutifs sont les mots » [TESNIÈRE 1965, p. 11]. Cet ensemble, en français, est organisé de manière linéaire en rapports de dépendance entre les mots, qui forment une « hiérarchie de connexions » [1965, p. 13]. Cette hiérarchie s'explique en terme de « fonctionnement tensif » de l'énoncé, en accompagnement de la mémoire syntaxique :

Le discours se fait, comme l'actualisation, par un étalonnage des tensions, et la phrase comme une unité tensive : tension commençante, tension en cours, détente complète. [LAFONT et GARDES-MADRAY 1976, p. 103]

L'ensemble de l'énoncé phrastique est organisé autour du procès, qui est représenté par le nœud verbal :

Le nœud verbal [...] exprime tout un petit drame qui comporte obligatoirement un procès, et le plus souvent des acteurs et des circonstances. [TESNIÈRE 1965, p. 102]

La « réalité dramatique » — que Lafont nomme le « spectacle substitué au réel » — comporte un verbe, qui exprime le procès, et des actants, qui « sont les êtres ou les choses qui, à un titre quelconque et de quelque façon que ce

1. La phrase chez Tesnière.

2. Tesnière souligne.

soit, même au titre de simples figurants et de la façon plus passive, participent au procès » [TESNIÈRE 1965, même p.], ainsi que des circonstants qui sont des adverbes.

Tesnière concède, probablement suite à des critiques, que « le nœud verbal n'est pas forcément un verbe. Mais quand il y a un verbe, celui-ci est toujours le nœud central de la phrase » [1965, même p.]. Sa vision structuraliste et grammairienne ne lui permet pas d'aller plus loin dans l'explication de ce qui n'est pas qu'un cas d'espèce. Nous verrons que, dans le cas des nominalisations, le procès, porté par un nom, est un mode de traitement du *faire* en *être*¹ et que les noms eux-mêmes sont des procès en *être* (le nom est le résultat d'une phrase verbale en *faire*).

Les fonctions actanciennes sont en petit nombre, en regard des relations perçues dans le monde extérieur [LAZARD 1994, p. 66]. On représente le procès verbal comme une action qui est mise en œuvre en discours par des actants, constituant la fragmentation non tensive de la tension phrastique.

L'actancialité est une représentation des formes de l'*agir*, c'est-à-dire de l'expérience et, en fonction du type d'expérience et du degré de responsabilité dans l'acte, différents statuts d'actants peuvent être distingués. La liste non-exhaustive des actants ci-dessous est construite à partir de Lafont [1978]; Lazard [1994], complétée par Wilmet² [2000, p. 270] :

- l'« actant confirmé » [LAFONT 1978, p. 247] ou actif en grammaire traditionnelle, point de départ de l'acte (correspondant à un nominatif en latin) ; c'est la représentation de la responsabilité de l'acte :

Ainsi pèse sur le programme syntaxique une fonction référentielle selon laquelle l'actant est devant son acte, avant lui.

[LAFONT 1978, p. 245]

- l'« actant infirmé » [LAFONT 1978, p. 247] ou passif (correspondant à un accusatif ou un datif en latin) ou « patient » [LAZARD 1994, p. 64]. On peut représenter l'acte comme une transition de l'actant confirmé à l'actant infirmé ;
- l'*experient* ou le siège d'une perception ou d'un sentiment [LAZARD 1994, p. 64] ; exemple :

C'est bien *l'Afrique* qui souffre le plus de ce différentiel de développement. [JUPPÉ 2003, corpus 1-70, l 13 page 838]

- le *stimulus* qui provoque cette perception ou ce sentiment [LAZARD 1994, p. 64] ; ce *différentiel de développement* dans l'exemple ci-dessus ou *l'Afrique* dans l'exemple suivant :

J'aime *l'Afrique*.

[GISCARD D'ESTAING 1978, corpus 1-66, l 31 page 829]

1. Sur la nominalisation, voir § 8.1.2.2 page 340.

2. Wilmet ne parle pas d'actant mais de « sujet sémantique, autrement dit l'«agent», [qui] exerce un des multiples «rôles» assignables au sujet logique [...] ».

- le *destinataire* ou *attributaire* d'un don, d'une parole [LAZARD 1994, p. 64] ;

Là, le père reçoit de son fils la leçon que celui-ci vient de recevoir de son instituteur. [ANONYME 1797, corpus 1-5, ℓ 43 page 702]

- le *point de départ* ou *d'arrivée d'un mouvement* [LAZARD 1994, p. 64] ;
- l'*instrument* [WILMET 2000, p. 270] :

Le rail peut et doit s'avancer dans des pays neufs à peine explorés [...]. [LESTRADE 1903, corpus 2-15, ℓ 35 page 875]

- le *siège* [2000, même p.] ;
- le *lieu* ou « *locatif* » [2000, même p.] ;
- le *temps* [2000, même p.] .

Le plan de l'actance n'est pas superposable avec celui de la syntaxe phrastique (point de vue 1), ni avec celui de la visée communicative (point de vue 3) : des circonstants peuvent être rhématiques en terme de visée, un sujet phrastique peut être un actant infirmé d'un point de vue actanciel.

Cette répartition des rôles actanciels dans la phrase se surimpose à celle de l'organisation topologique en *type* et *attracteur*. L'analyse de l'actancialité intéresse notre recherche : nous avons en effet observé des schémas actanciels récurrents, dans les discours coloniaux comme dans les discours du développement. Les *types*, instances les plus représentatives de l'*attracteur*, sont le plus souvent en position d'*actants confirmés*. Des analyses plus fines sont à même de montrer comment les *types* peuvent être associés aux *actants infirmés*, quels sont les contextes d'apparition des rôles d'*experient* et de *stimulus*, la transformation des actions d'attribution.

Les rôles dans l'actance seraient également à mettre en relation avec les types de procès marqués par les verbes, dans leur aspect grammatical (temps et aspect) et dans leur aspect lexical. D'un point de vue lexical, deux catégories de verbes peuvent être distinguées sur la base du bornage des situations représentées :

1. les *téliques*, également nommés *perfectifs*, qui représentent deux cas de situations bornées : les *réalisations instantanées* (ponctuelles) et les *accomplissements* ;
2. les *non téliques*, également nommés *imperfectifs* qui représentent des situations non bornées : les *états*, qui ont une certaine durée et les *activités* [BARCELO et BRES 2006].

L'analyse de ces relations entre les valeurs sémantiques lexicale et grammaticale pourrait permettre de repérer des patrons actanciels et des transformations, qui témoigneraient de ruptures archéologiques. Les discordances entre l'aspect d'un temps verbal et le sémantisme de sa racine verbale, ce que Lazard nomme une « fracture d'actance » [LAZARD 1994, p. 60] peuvent également être mises au registre des contradictions inhérentes à une formation discursive.

Homologie entre organisation énonciative et ordre de la dominance

Nous envisageons les discours comme des pratiques et les formations discursives comme des réseaux de registres. Les registres sont analysables en termes d'actes associés à des places dans une organisation institutionnelle. Les places sont elles-mêmes préconstruites dans l'interdiscours et susceptibles d'être interpellées en discours par différentes opérations de circulation des discours identifiables dans la matérialité discursive par des marqueurs de dialogisme. Le registre, comme « structure d'attracteurs » [ACHARD 1995, p. 90], organise l'intradiscours en fonction d'un ordre imposé par l'institution, qu'on le nomme « ordre du discours », idéologie, « notion » ou « dimension prédiscursive », autant de termes qui ne se superposent pas, mais qui désignent un univers supra-discursif, qui impose son ordre.

Le discours est organisé à partir de termes-repères ou pôles de référence discursifs, qui inscrivent les discours dans un registre discursif particulier, registre qui reste à définir avec les analyses des discours du corpus. Ces termes-repères sont les types, à partir desquels sont construites les autres représentations, les attracteurs qui déterminent une échelle de valeur absolue, régulatrice du discours en conformité avec le registre discursif (les places) et les termes opérateurs (d'ordre notionnel).

La manière dont le procès représenté par le verbe est mis en lien avec les actants, dans leurs différents rôles statutaires, est une mise en scène énonciative des relations des occurrences entre elles. La régularité ou le changement dans les schémas actanciels peut venir renforcer les éléments repères dans leur rôle d'organisation du discours.

L'organisation du discours, à partir de ces pôles de référence, assure une forme de « continuité » discursive, continuité qui trouve son homologie dans l'organisation sociale. Les procédés d'organisation du discours, qui assurent une continuité transdiscursive, maintiennent les équilibres de la dominance. Ces procédés sont un des vecteurs de la dominance discursive à l'œuvre dans les discours coloniaux et prolongée dans les discours post-coloniaux. En revanche, les termes-repères eux-mêmes, en tant que lexique du registre, sont amenés à être sensiblement modifiés : repris des discours antérieurs, ils sont reformulés et redéfinis. La recatégorisation permanente, que ces reformulations suscitent, produit un effet de « changement » dans le discours.

Chapitre 8

L'organisation du monde en catégories

Introduction

À partir du modèle de repérage énonciatif proposé par Culioli, nous avons postulé l'organisation des discours par des attracteurs et des types, autour desquels se construisent les autres occurrences.

Dans ce chapitre, nous approfondissons la question des catégories : tant celle des actants humains (êtres) que celle des valeurs abstraites (processus, propriétés) : *civilisation, progrès, développement, barbarie, sécurité...*, qui exercent un rôle d'attraction sur l'énoncé et dont les types sont les meilleurs représentants.

Le chapitre est construit en trois temps, qui interrogent successivement :

- les deux types de noms (actants humains et valeurs absolues) : *noms concrets et noms abstraits* ;
- le mode de catégorisation à partir d'un référent prototypique ;
- le processus de stéréotypie de certaines catégories sociales.

8.1 La classe nominale : noms concrets, noms abstraits

Donner un nom à des êtres et des choses est un acte considéré comme fondateur du langage, en référence à un fond culturel commun d'ordre mythique, qui s'appuie sur de la matérialité textuelle, la Bible, texte dans lequel les paroles divines et les actes de nomination d'Adam donnent existence au monde.

La question des noms et de la nomination est souvent abordée sous l'angle des noms dits concrets : la *Création* engendrée par le *Verbe* donne matérialité à la terre, au ciel, aux animaux, etc. Qu'en est-il des noms plus abstraits tels que *droit, développement, philanthropie, etc.* ?

Loin d'être une classe simple et unifiée, la classe nominale¹, qui est la classe la plus représentée dans la langue, est une classe composite à l'intérieur de laquelle on distingue différentes catégories, selon les critères considérés, et notamment selon le positionnement épistémologique à l'égard de la relation au référent. La classe nominale paraît à première vue hétéroclite, dans cette variété de modes de relation au monde qu'elle regroupe, mais elle possède son unité, qui réside dans la manière de signifier propre au nom.

8.1.1 L'expression de différents modes de relation au monde

8.1.1.1 Le nom comme substantif

Dans la théorie des *parties du discours*, héritée de la logique antique², la classe des noms est constituée sur des critères sémantiques et morphosyntaxiques. Ces critères de classement ne conviennent pas aux grammairiens contemporains, qui les mettent en question. Wilmet qualifie « le courant européen », dont ce classement émane, de « fixiste », car il cloisonne les différentes parties du discours, en visant à « doter les mots d'une *nature* inaliénable : “ce qui est une fois nom est toujours nom [...]” [Beauzée 1767] » :

Ce *fixisme* a pour tribut un recours immodéré à l'ellipse [...]. Il a su néanmoins se tempérer de *fonctionnalisme* en prévoyant au fil des siècles quelques soupapes de sécurité, baptisées « changement de classe », « dérivation impropre » ou, plus techniquement, « transposition » (Bally), « translation » (Tesnière) et « transfert » (Bally). [WILMET 1998, p. 43]

La classe nominale est définie, dans les grammaires traditionnelles, comme une catégorie qui « regroupe les mots désignant les êtres [...] et les choses » [...] [RIEGEL, PELLAT et RIOUL 1998, p. 168-169]. Pourtant *La grammaire méthodique du français* observe également que « les propriétés (*courage*), les états (*fatigue*), les sentiments (*déception*), les procès (*lecture*), les relations (*antériorité, voisinage, cause, opposition*, etc.) et les quantités (*multitude, dizaine*, etc.) » sont concernés par cette classe :

En fait, tout objet de pensée, quelle que soit sa catégorie ontologique, peut revêtir une forme nominale. [RIEGEL, PELLAT et RIOUL 1998, p. 169]

Cette grammaire indique les noms comme des objets de pensée, catégorisés selon leur ontologie. La référence à l'ontologie est inhérente au classement des noms comme « substantifs ». Dans de nombreuses grammaires, nom et substantif continuent à être donnés comme synonymes.

1. À la suite de Wilmet, le terme de *classe* est préféré à celui de *catégorie* « à réserver aux traits définitoires des classes ».

2. La théorie des parties du discours (du latin *pars orationis*), née des catégories aristotéliennes, a été enrichie par les Stoïciens et les grammairiens alexandrins, puis relayée par les grammairiens latins, et enfin par la grammaire de Port-Royal. [La tradition française] recense huit parties du discours : le nom, l'adjectif, le verbe, l'adverbe, le déterminant, le pronom, la préposition, la conjonction, à quoi s'ajoute dans certaines nomenclatures l'interjection [NEVEU 2004, p. 219].

Le terme de *substance* appartient à une tradition philosophique qui, d'Aristote à Port-Royal, constitue le nom comme une essence existant par elle-même et pour elle-même ; l'entité nommée existe en *soi* et hors toute relation de type expérientielle :

Les noms de personnes, d'animaux, d'objets, de matières, etc., sont conçus comme référentiellement autonomes : les réalités désignées par *un chien*, *un homme* et *du vin* sont des entités dotées d'un mode d'existence indépendant, qui fait qu'elles existent ou subsistent par elles-mêmes [...].

[RIEGEL, PELLAT et RIOUL 1998, p. 169]

D'un point de vue épistémologique, la notion de substance repose sur un substrat philosophique d'ordre essentialiste, qui pose l'existence de l'être en tant que tel. La substance « désigne ce qui est permanent dans un sujet susceptible de changer » [NEVEU 2004, p. 273]. Chez Aristote, la substance est la nature de l'être, elle s'oppose « ce qui peut être dit d'un sujet » [2004, même p.]. Cette approche repose sur l'existence de catégories prélinguistiques inaliénables, question qui dépasse notre champ de compétences et relève avant tout de la philosophie. Nous nous contenterons de recadrer notre analyse sur la catégorie nominale, en n'ignorant pas l'existence potentielle de noyaux de réalité en tant que telle, mais en nous positionnant du côté du locuteur qui perçoit le monde et le nomme, non pas en tant que tel, mais à travers le filtre de sa relation à lui. Cette question sera posée sous l'angle du lien entre catégorisation linguistique et catégorisation référentielle (voir § 8.2.4.2 page 349).

8.1.1.2 Un processus d'abstraction

La classe nominale est une catégorie grammaticale au sein de laquelle on observe une hétérogénéité, qui peut être distinguée de façon peu satisfaisante, mais courante, par la partition noms concrets et noms abstraits. Dans ce mode d'analyse en concret/abstrait, on remarque qu'il y a superposition du référent nommé et de son nom. Un nom sera dit concret, en raison de la concrétude matérielle de son référent. La partition en concrets/abstrait peut apparaître comme proche de la conception du nom comme substance, puisque c'est la matière constitutive, la substance, du référent qui détermine la qualité du nom.

À partir de la polysémie du terme *abstrait*, Wilmet a recensé¹ les différentes définitions qui sont données du nom abstrait, en appui sur les différents polysèmes du mot :

- *abstrait* = « extrait » définition *psychologique*, voire *physiologique*, en référence à une faculté naturelle d'abstraction ;
- *abstrait* = « immatériel » : définition *ontologique* ;
- *abstrait* = « général » : définition *discursive* qui ne traite pas du nom mais du syntagme nominal ;
- *abstrait* = « conceptuel » : définition *mentaliste* hors énoncé ;
- *abstrait* = « abscons » : définition *banalisée* proche de l'usage courant (compliqué) ;

1. Recensement effectué à partir des contributions au colloque sur les noms abstraits (1992) qui a donné lieu à publication [FLAUX, GLATINY et SAMAIN 1996].

- *abstrait* = « réduit ou subduit » : définition *sémantique* (exemple de la peinture abstraite « qui omet un nombre de traits figuratifs ») ;
- *abstrait* = « dérivé » : définition *morphologique*.

[WILMET 1996, p. 70]

☞ L'énoncé suivant : « L'Afrique est trop près de l'Europe pour retomber dans une barbarie dont sont même délivrés les peuples les plus éloignés » [RESBECQ 1837, corpus 1-12 page 720] met en scène différents noms : *l'Afrique*, *l'Europe*, *les peuples*, *une barbarie*, noms qu'il est difficile de catégoriser en concrets/abstraites, même s'il est évident que *l'Afrique*, *l'Europe*, *les peuples* sont d'ordre plus concret que *barbarie*, qui, en tant que concept d'ordre général, n'a pas de référent représentable. La barbarie n'est représentable qu'à travers ses meilleurs représentants, les barbares. Sans ces types, la barbarie n'aurait pas de référent concret. Il en est de même pour la civilisation. On mesure ainsi la stratégie discursive que représente ce type de nomination indirecte : les types, qui représentent la valeur, sont nommés à travers elle. ☞

C'est le degré de représentabilité qui détermine le degré d'abstraction du référent et, par conséquent, du nom qui le représente. Les emplois génériques produisent des représentations plus abstraites parce que la référence est « non contingente, non factuelle » [GALMICHE et KLEIBER 1996, p. 26] :

Il s'en suit, comme l'ont bien remarqué Damourette et Pichon, que les emplois génériques sont en quelque sorte des emplois abstraits, détachés des circonstances spatio-temporelles, alors que les emplois spécifiques, parce qu'ils mettent en cause des occurrences spatio-temporellement délimitées, apparaissent plus concrets. [GALMICHE et KLEIBER 1996, même p.]

☞ L'emploi générique d'un nom à référence concrète, *les peuples*, forme un nom plus abstrait qu'une occurrence plus située, *les peuples les plus éloignés*. Dans la même phrase, le syntagme *l'Afrique* est représenté comme un territoire géographique qui « est trop près de l'Europe » (procès en *être*), puis par glissement métonymique devient actant du procès potentiel en *faire*, sujet de la proposition infinitive) : « retomber dans la barbarie » et dans ce cas, l'Afrique désigne les peuples habitant ce territoire. Dans le premier cas, le nom *Afrique*, qui représente un continent à l'échelle planétaire sur une carte, est plus abstrait que dans le second, lorsqu'il représente des peuples, c'est-à-dire des êtres humains. ☞

Galmiche et Kleiber relèvent que tout nom (commun) procède d'un processus d'abstraction lié à la catégorisation :

Toute catégorisation implique l'abstrait en ce qu'elle fait *abstraction* des particularités d'une occurrence pour la déclarer membre d'une catégorie.

[GALMICHE et KLEIBER 1996, p. 32]

Tout item lexical, à l'exception des patronymes, est issu d'une « relation de dénomination métalinguistique, qui unit un item à un concept général, rassembleur d'occurrences » [KLEIBER 2001, p. 26]. Cette relation permet ensuite d'utiliser l'item pour nommer toute occurrence qui satisfait les critères. Cette relation de dénomination métalinguistique initiale est de type définitionnel :

« Moucheron est le nom d'une petite mouche » [2001, p. 25], qui repose sur un acte de baptême initial que Kleiber a nommé « prédicat de dénomination » [KLEIBER 1984].

Wilmet montre de surcroît que, si les noms ont une « extension¹ immédiate » (ou *incidence interne*²), à la différence des verbes, des adjectifs, etc., les noms abstraits ont la particularité d'avoir une « intension médiate » :

Le nom abstrait *force* subsume un *homme fort*, un *vent fort*, un *alcool fort*... ; le nom abstrait *vitesse* réunit *courir vite*, *agir vite* ou *comprendre vite*... ; le nom abstrait *découverte* abolit les particularités aspectuelles, modales et temporelles de *découvrir*, *découvrant*, *découvrait*, *aura découvert*... : Etc. Extrayant le « commun dénominateur », la « quintessence » de déterminés potentiellement innombrables, leur *intension* est *médiate* : p. ex. *sagesse* aura incorporé les traits sémiqes $x + y + z...$ d'un homme, d'une remarque, d'une action, etc., etc. sages. [WILMET 1996, p. 71]

8.1.1.3 Un gradient d'autonomie référentielle

La dimension référentielle est un critère qui permet de différencier les types de noms à partir du statut d'autonomie ou de dépendance à l'égard du référent : catégorématique/syncatégorématique :

- les catégorématiques réfèrent directement au monde extérieur qu'ils représentent ; leur support est externe au discours ; ils peuvent être dits autonomes référentiellement à l'égard du discours, puisqu'ils apportent la référence avec eux ;
- les syncatégorématiques sont des noms dont le support est un catégorématique : leur support est interne au discours ; ils sont dépendants d'autres entités linguistiques.

GALMICHE et KLEIBER montrent que les deux types de critères : le degré de matérialité (concrets/abstrait) et le degré d'autonomie référentielle (catégorématiques/syncatégorématiques) sont liés :

La définition en termes de *matière* rejoint là — et c'est significatif — le critère de l'indépendance ontologique pour définir le statut de concret : les noms comme *rocher*, *homme*, *chien*, *sable*, etc., sont à la fois concrets parce qu'ils ont des occurrences « matérielles » comme référent et parce que leurs référents ont d'une certaine façon une existence autonome, « catégorématique ». Cette conjonction définitoire n'a rien de mystérieux : c'est parce qu'ils sont des référents matériels que les référents de ces N concrets sont aussi ceux qui, par rapport aux propriétés et événements qu'implique la trinité ontologique matière — forme — temps, sont indépendants. Ces propriétés/événements ne peuvent exister en dehors de tels référents et sont donc, quelle que soit la catégorie grammaticale qui les exprime, syncatégorématiques. Ils sont abstraits à la fois parce qu'ils n'ont pas de matière ni de forme et parce qu'ils sont dépendants référentiellement, le premier critère étant à l'origine du second. [GALMICHE et KLEIBER 1996, p. 34-35]

1. « Le terme d'*extension* désigne l'ensemble des entités auxquelles un lexème s'applique. [...] La notion d'*extension* prend sens par opposition à celle d'*intension* (ou compréhension) qui sert à désigner l'ensemble des sèmes constituant le signifié d'un lexème » [NEVEU 2004, p. 127].

2. Voir § 8.1.2.1 page 338.

En réalité, dans ces différentes catégories, nous indiquons notre degré de proximité par rapport au référent. C'est pourquoi GALMICHE et KLEIBER préfère parler d'« accessibilité aux sens » [1996, p. 37] que de degré de concrétude ou de matérialité du référent. C'est aussi du point de vue du locuteur que sont définies les degrés d'« humanité¹ » du référent :

Elle va du pleinement humain, dont le plus haut degré est EGO, le locuteur lui-même, à l'inanimé massif (« sable, eau ») et à l'abstraction (« liberté, certitude »). Ce qui importe, c'est d'ailleurs moins le caractère intrinsèque de l'entité considérée que de savoir si le locuteur la considère ou non comme une *personne*. [...] Les abstractions peuvent être aussi personnifiées (« Liberté, liberté chérie, combats avec tes défenseurs »). Inversement des humains peuvent être traités comme des choses, et même comme une substance (« de la canaille »).

[LAZARD 1994, p. 192]

Rémi-Giraud propose de distinguer, au sein des noms référentiellement autonomes (catégorématiques), ceux qui appartiennent (homme, terre) ou n'appartiennent pas au monde sensible (institution, géographie) ; et les syn-catégorématiques qui n'ont pas de référents autonomes et qui sont des noms d'action ou de qualité (départ, tristesse, sagesse, beauté), « qui ne peuvent pas être appréhendées isolément dans le monde non linguistique » [RÉMI-GIRAUD 1996, p. 105].

GALMICHE et KLEIBER relève qu'au sein des catégorématiques, il existe également des différences. Certaines occurrences sont moins autonomes que d'autres, c'est le cas des noms massifs, dont la forme n'est pas donnée à l'avance, comme pour les noms des référents comptables et dépend du contexte. Culioli propose d'affiner l'opposition massif/comptable en distinguant trois types de propriétés associables à une notion : *discret*, *dense* et *compact*.

- *Discret* : lorsqu'il y a discontinuité et donc individuation possible et que l'on peut ordonner ; il correspond au type.
- *Dense* : lorsqu'il y a du sécable non-individuable : *du sable, de l'eau* (indénombrable ou massif) et nécessité d'un dénombreur pour procéder à des individuations : *un verre d'eau, une poignée de sable*
- *Compact* : lorsqu'on a affaire à de l'insécable : *la patience, la tristesse* ; il correspond à l'attracteur [CULIOLI 1985, p. 103 et 1999, p. 14-15].

8.1.1.4 Des degrés d'actualisation praxémique

L'accessibilité aux sens est une relation perceptive qui relève de ce que la praxématique nomme la praxis². En retombée sur le linguistique, elle procède d'un acte de référenciation par un sujet locuteur-acteur impliqué dans ses relations au monde. Cette activité de production linguistique constitue la « praxis linguistique » : la corrélation d'une forme linguistique et d'une forme du réel qui produit la catégorie référentielle « s'établit à partir de la perception sensible et de l'expérience pratique du réel » [SIBLOT 1989c, p. 75].

1. *Animacy* en anglais.

2. Voir § 7.2.2.2 page 306.

Lafont distinguait trois catégories de praxèmes, qui correspondent à des degrés d'actualisation praxémique ou praxémisation [LAFONT 1989b, p. 72-73]. Ces différentes catégories de praxèmes disent le type de relation que les locuteurs entretiennent avec les objets nommés :

- les praxèmes *en densité* (*arbre, vache, écu*) ;
- les praxèmes *en réglementation de culture*, qui nomment « les productions idéologiques les plus élaborées » (*liberté, féminisme, révolution*) ;
- les praxèmes *de généralisation*, catégorie dans laquelle Lafont inclut les adjectifs, qui constituent, selon lui, le premier étage de l'abstraction (*dur, dureté*) :

Ce sont des praxèmes beaucoup moins liés à l'accident de la communication, à l'intégration culturelle, à l'économie du discours. [...] Nominations, de ce fait même, moins précises, où la praxis non linguistique se présente moins « dense », la praxis linguistique y apparaissant en compensation plus « élaborée ». [LAFONT 1978, p. 149]

Lafont analyse ce processus de passage de la densité à la généralisation comme une expression de la fonction métalinguistique, que relevait Kleiber :

En fait, nous comprenons que ces praxèmes-là prennent en charge non les programmes de sens socio-techniques, socio-historiques, mais leurs étages récurrents, leurs éléments communs : en somme les connexions mêmes, c'est-à-dire les traits que l'actualisation met en fonction. Dans le fonctionnement linguistique, ils sont le moyen que ce fonctionnement a de signifier non seulement le réel mais sa propre économie. Le réseau praxémique avec eux dessine la fonction métalinguistique. [LAFONT 1978, même p.]

La nomination des traits que réalisent les praxèmes de généralisation (qualités, adjectifs) permettent de dégager des binarités + ou - (*grand vs petit*), que les praxèmes en densité ne peuvent pas dégager. Les praxèmes de généralisation permettent ainsi de moduler la taxinomie imposée par la nomination. La nomination d'un objet du monde par un nom existant dans le lexique, qui impose une typisation et ses traits (qui définissent l'appartenance à une catégorie : *vache* ou *arbre*) peut être réglée par une caractérisation (*grand, petit*) qui fonde un « ordre du sens ».

8.1.2 Du *faire traité en être*

8.1.2.1 La prédicativité nominale

Tous les noms possèdent quelque chose de commun qui les constitue comme noms et qui participe d'un fonctionnement spécifique de l'activité de nomination. Ce qui constitue l'unicité de la classe nominale et qui en fait sa particularité, par rapport aux autres parties du discours, notamment le verbe et l'adjectif, c'est sa capacité de pouvoir prédiquer en posant un existant, qu'il s'agisse d'une entité concrète existante dans le monde réel ou créée dans un monde fictionnel, ou qu'il s'agisse d'une propriété ou d'un procès que l'on attribue à une entité quelle qu'elle soit.

On peut alors parler de prédicat nominal, bien que la grammaire traditionnelle réserve la prédication au procès porté par le verbe et ses compléments. Elle présente le nom comme un thème sur lequel on prédique, un support de prédication pour l'apport que constitue le verbe ; le nom a, pour ces grammaires, une incidence externe selon le principe rappelé par Guillaume :

[...] dans le discours est toujours parlé de quelque chose, qui est ce dont on parle, c'est-à-dire le support obligé, auquel l'apport, qui est ce qu'on en dira aura son incidence. [GUILLAUME 1973, p.61]

👉 Ainsi, dans l'énoncé déjà analysé ci-dessus au § 8.1.1.2 page 334, on considérera que *l'Afrique* et *les peuples* sont des thèmes, des supports, dont on parle, et à propos desquels on dit quelque chose : les différents prédicats, qui constituent des apports. La grammaire traditionnelle analyserait cet énoncé ainsi : l'apport prédicatif au support l'Afrique est constitué du reste de l'énoncé. Le praxème *les peuples* constitue le thème de la prédication <être plus éloignés> et <être délivrés de la barbarie>. 🗑️

L'apport de Guillaume, dans la compréhension du nom comme prédicat, permet, non pas de remettre en question la prédication que constitue l'apport du procès verbal dans la phrase à partir du support nominal, mais de considérer le nom lui-même comme son propre support, support d'une prédication qui est sa référenciation au monde : le nom a une incidence interne. Le nom est à la fois support et apport :

Le verbe se dit du nom, l'adjectif se dit du nom, l'adverbe se dit du verbe et de l'adjectif, le nom se dit du nom. [GUILLAUME 1969, p. 37]

C'est ce que *La grammaire méthodique du français* met en évidence :

Les noms ont un seul dénominateur commun, ils servent à désigner des « objets de pensée » que l'on peut évoquer *en tant que tels*¹. [RIEGEL, PELLAT et RIOUL 1998, p. 169]

La prédictivité nominale repose sur la présupposition de l'existence de l'entité nommée ; c'est le « prédicat de réalité » de Benveniste : « Cela est ! » [1966, p. 154], qui lui-même ne peut exister qu'accompagné d'un prédicat de dénomination².

👉 *L'Afrique* est un nom qui dispose d'une référence dans le monde, sur laquelle se fonde la représentation linguistique et qui constitue le nom en tant que support d'une référenciation. Le discours pose un prédicat de réalité (cet objet du monde existe) doublé d'un prédicat de dénomination (il se nomme *l'Afrique*). Il est des cas où les auteurs de l'acte de baptême sont mentionnés ou dénoncés, comme dans l'énoncé suivant, qui donne à voir que le nom *barbares* a fait l'objet d'un acte de nomination initial par « les aventuriers spoliateurs, ou les marchands avides » :

1. Nous soulignons.

2. Voir § 8.1.1.2 page 335.

Quels avantages ne pourrait-on pas retirer de l'étude de ces nations sauvages que nous connaissons sous la dénomination, bien souvent injuste, de *Barbares* que leur donnèrent les aventuriers spoliateurs, ou les marchands avides qui, presque seuls encore, nous les ont fait connaître ?

[PÉRON 1800, corpus 1-6, ℓ 9 à 12 page 705]

Ici le prédicat de dénomination contesté¹ permet de poser une autre dénomination, préconstruite dans l'interdiscours et reconnue par la communauté discursive, « les nations sauvages ».

La prédicativité nominale prend une tout autre force lorsqu'il s'agit d'un nom comme *barbare*. Son actualisation impose l'existence de cet état, de cette propriété de *barbare*. ☞

Ce lien direct du nom avec sa référence externe fonde le caractère d'autonomie de la classe nominale et le dispense d'un lien nécessaire avec d'autres parties du discours. Le verbe, l'adjectif, l'adverbe ne disposent pas de ces prérogatives.

Cependant, l'incidence interne du nom n'apparaît pas être le propre de toute la classe nominale et, si certains noms sont à la fois support et apport, d'autres, les syncatégorématiques, semblent nécessiter un support externe, de la même façon que le verbe ou l'adjectif, qui « se disent du nom ». Ainsi l'autonomie du nom ne serait imputable qu'à certains d'entre eux : « une chose est autonome, une qualité ne l'est pas » [SAMAIN 1996, p. 10]. Et Riegel *et al.* de relever que le nom désigne² aussi des propriétés, des procès, des relations, qui n'existent pas « en tant que tels » :

Une propriété telle que la *tristesse* [...] a certes des occurrences (*la tristesse d'Olympio*, par exemple), mais dont l'existence est subordonnée à celle du support (ici : *Olympio*) qu'elles caractérisent.

[RIEGEL, PELLAT et RIOUL 1998, p. 169]

Pourtant, si *Olympio* peut être dit *triste*, c'est qu'il y a présupposition de l'existence de quelque chose qui est la *tristesse* [KLEIBER 2001, p. 31]. Et nous pourrions compléter en ajoutant : la *notion* de tristesse. La notion de tristesse est certes plus abstraite que la personne d'*Olympio*, mais, dans les deux cas, le nom a cette capacité de poser l'existence de l'entité nommée.

Cette spécificité propre à la classe nominale, et dont tous les noms disposent, fait la force du nom. Nommer est un acte qui a une fonction de création, qui donne des pouvoirs à l'instance nommante :

On ne s'étonnera pas que cet acte premier ait de tout temps été vu acte fondateur du langage, et qu'en conséquence il soit devenu un lieu d'investissement privilégié des conceptions mythiques, théologiques et philosophiques de l'origine du langage. [SIBLOT 2001*d*, p. 205]

1. Selon une dialectique langagière d'inclusion/exclusion qui est le propre de la nomination (voir § 8.3.2.1 page 363).

2. Voir 8.1.1.1 page 332.

Les cas de nominalisation, comme *tristesse* ou *civilisation*, ont un pouvoir prédicatif encore plus fort, car ils posent la propriété ou le procès comme ayant été prédiqué antérieurement à l'énoncé en cours.

8.1.2.2 Le cas de la nominalisation

La nominalisation est « le passage à la classe du nom, d'un verbe, d'un adjectif, d'un autre nom » [GUILBERT 1982, p. XXXII]. Elle est produite la plupart du temps par suffixation.

☞ Les termes opérateurs dans notre corpus sont souvent suffixés. C'est le cas de *barbarie* dans l'exemple cité en 8.1.1.2 page 334, *colonisation* et *civilisation* dans celui présenté en 7.3.2 page 326. Les suffixations en *—ie* et en *—ation* manifestent un changement de catégorie ou nominalisation : de l'adjectif *barbare* au nom *barbarie*, et des verbes *coloniser* et *civiliser* aux noms *colonisation* et *civilisation*. ☞

Denis et Sancier-Chateau remarquent que la différence entre le nom et le verbe n'est pas une question de substance, mais de manière de signifier :

Une même notion en effet pourra aussi bien être exprimée par un nom (*le départ*) que par un verbe (*partir*). Le nom n'exprimerait donc pas une substance plus ou moins concrète, quand le verbe évoquerait une action : en fait, le nom peut signifier la même chose que le verbe ou une autre partie du discours, mais il le signifie de manière différente. [DENIS et SANCIER-CHATEAU 1994, p. 347]

L'idée de procès est normalement porté par un verbe et le fait qu'il soit porté par un nom produit un sens différent. Rémi-Giraud montre qu'à côté des « concordances », la nominalisation, qui transgresse la normale concordance respectée par les noms (substance/nom) et les verbes (procès/verbe), est un phénomène de « discordance » :

Une notion saillante, le procès, se trouve exprimée par une catégorie grammaticale non saillante : le nom. Il y a alors formation d'un nom hybride, non prototypique, dans lequel les traits notionnels de l'action et du procès subsistent [...] mais se trouvent affaiblis, désactivés, par la catégorie nominale, qui, leur imposant son « point de vue » (au sens littéral du terme) grammatical, tend à « tirer » ces noms vers leurs congénères prototypiques. La tension qui s'établit entre les deux niveaux peut même conduire à un retour à la concordance, par glissement notionnel du procès à la substance et dérivation métonymique (une *location* devient un appartement ou une maison à louer), ou encore entretenir des zones de flou ou d'indifférenciation notionnelle.

[RÉMI-GIRAUD 1996, p. 113]

Rémi-Giraud ajoute que ce flou peut « expliquer une certaine plasticité d'interprétation notionnelle de ces noms en contexte » [même p.].

Le passage du verbe au nom est « une façon différente de se représenter la situation » [GALMICHE et KLEIBER 1996, p. 30]. Il est analysé par Guillaume comme une opération de pensée¹ qui consiste à « reverser l'univers en lui-même sous ses deux aspects antinomiques : l'espace et le temps » :

1. C'est le terme de Guillaume qui considère un « univers du pensable », position mentaliste qui est contestable.

Quand le mot s'achève à l'univers-espace, il est nom. Quand il s'achève à l'univers-temps, il est verbe. [...] Le nom se tient hors du temps : dans l'espace. Telle est la position du mot *course* qui représente matériellement — en discernement — la même idée de procès que *courir*. La différence n'est, en l'occurrence, que d'entendement. Le mot *course* s'entend en dehors du temps (dans l'espace) ; le mot *courir* dans le temps. [GUILLAUME 1969, p. 90]

Le passage au nom produit une désinstanciation : un procès, qui est de l'ordre de l'action, peut revêtir une forme nominale qui lui permet le désancrage du temps et l'effacement des actants et qui produit un effet d'abstrait :

C'est hors du temps, des personnes et de la circonstance, une vérité proférée comme telle. [BENVENISTE 1966, p. 165]

Cette désinstanciation est le résultat de la prédication antérieure, que le nom présuppose : *la tristesse d'Olympio* présuppose la validation antérieure par une communauté discursive qu'*Olympio est triste*. L'énonciation du premier énoncé suppose celle antérieure d'un prédicat en *faire*, validé, donc acquis et disposant d'une existence.

En terme de production de sens, la différence est grande entre l'énoncé : *Olympio est triste* et *la tristesse d'Olympio*. De la même façon, l'actualisation du verbe *partir* ou du syntagme nominal *le départ* induisent des points de vue différents sur l'action nommée. La transformation de nominalisation produit un effet de préconstruit¹, qui a pour effet de faire admettre un procès ou une propriété, comme ayant fait l'objet d'un dit antérieur qui a *fait être* une réalité du monde :

Faire est la mise en activité de l'*être* ; *être* la mise en passivité de *faire* ; évidence gagnée au terme d'une analyse du fonctionnement linguistique et qui retrouve notre expérience d'une praxis non linguistique, que la praxis linguistique prolonge et représente. [...] le nom est du *faire* traité en *être*. [LAFONT 1978, p. 258-259]

De ce fait, le passage au nom permet de construire des arguments [GALMICHE et KLEIBER 1996, p. 30].

Par sa forme nominale, la nominalisation permet de nommer un objet du monde préconstruit dans une extériorité non nommée. Et néanmoins la nominalisation, dans son radical verbal, dans son suffixe d'action trahit cette extériorité constitutive. En ne nommant pas l'espace énonciatif et l'actant du prédicat, elle les nie :

On peut parler de véritable expulsion de sujets d'énonciation conflictuels en surface assertée, qui n'apparaissent plus que dans des énoncés implicites, dont il ne reste que des traces, des marques de rappel. [SÉRIOT 1986, p. 39]

Le passage d'un procès verbal au nom efface l'opération antérieure, qu'elle importe néanmoins dans l'énoncé. La nominalisation évite ainsi le débat éventuel que l'assertion du procès verbal peut susciter. Elle le tient pour acquis par les coénonciateurs :

1. Voir § 6.3.5.2 page 266.

C'est que l'extérieur du discours est sans cesse présent dans son intérieur. Et la fausse évidence est alors le masque d'une polémique de la justification.

[SÉRIOT 1986, p. 39]

Nous pourrions parler de prédicat de nominalisation. L'analyse du cas particulier de la nominalisation nous permet de pointer un aspect prédicatif supplémentaire de l'activité de nomination, qui donne à cette activité une dimension d'acte dans le registre discursif.

La force du nom réside, non seulement dans la désignation et la catégorisation des entités disposant d'une existence matérielle¹, mais aussi dans sa capacité à postuler l'existence de propriétés, d'états, de procès, qui sont des constructions de l'acte de langage. Cette compétence de construction de la réalité n'est pas l'apanage des seuls noms dits abstraits, mais c'est le propre de l'activité de nomination et de catégorisation.

8.2 La catégorisation : types et prototypes

8.2.1 Qu'est-ce que catégoriser ?

Pour Kleiber, la catégorisation « se retrouve dans toutes nos activités de pensée, de perception de parole, dans nos actions aussi », c'est « une opération mentale, qui consiste à ranger ensemble des “choses” différentes [...]. Chaque fois que nous percevons une chose comme une espèce de chose, nous sommes en train de catégoriser » [1990, p. 12-13]. Sans cette capacité de dépasser les entités individuelles, « l'environnement perçu serait [...] chaotique et perpétuellement nouveau » [Cauzenille-Marmèche, Dubois, Mathieu 1988 dans KLEIBER 1990, p. 13].

Catégoriser est un acte de mise en ordre du monde qui consiste en plusieurs activités complémentaires :

- une activité de découpage du réel, en fonction des perceptions mais aussi des savoirs culturels ;
- une activité de rangement d'entités groupées autour de propriétés communes (identifiables en terme de traits et /ou de formes) ;
- une activité de nomination en attribuant un nom aux membres de la catégorie repérée dans le réel.

Chaque nouvel acte de nomination reconduit l'association du nom et des propriétés ; elle a par conséquent une fonction ontologique :

L'utilisation d'une catégorisation quelle qu'elle soit contribue à donner de la réalité à ses critères. [ACHARD 1989, p.800]

La question de la base sur laquelle se fondent les catégories dépend du positionnement épistémologique à l'égard de l'objet et des disciplines qui s'en sont saisie : la psychologie et la linguistique.

Kleiber [1990] distingue deux grands courants dans les recherches sur la catégorisation :

1. Wilmet propose de remplacer *matériel* par *tactile* [GALMICHE et KLEIBER 1996, p. 34].

- le courant que Lakoff a nommé *objectiviste* [Lakoff 1987 in KLEIBER 1990, p. 11] : c'est le modèle des « Conditions Nécessaires et Suffisantes » (CNS) dans la philosophie du langage d'Aristote, qui a alimenté la sémantique structurale et ses dérivés ;
- le courant *expérientialiste* ou du « réalisme expérientiel » [Lakoff 1987], que Kleiber a scindé en deux versions : la version standard, qui est une approche cognitive centrée sur le référent, et la version étendue, qui tâche de répondre à la question de la catégorisation linguistique et des sens multiples.

Après la présentation du modèle d'analyse en CNS, nous considérerons d'abord la version standard cognitive de Rosch, puis sa reprise dans la version étendue, à travers les analyses critiques de Kleiber que nous discuterons en appui sur les apports de la praxématique, notamment dans la fonction de typisation à l'œuvre dans la construction du praxème. Cette théorie, en accord avec une approche de type réalisme expérientiel, conçoit l'existence d'unités de sens, programmiques en langue et rechargées en discours.

Nous envisagerons ensuite la version énonciative du type (Culioli) qui nous conduira vers l'analyse de la stéréotypie.

8.2.2 Le modèle des CNS et les unités minimales de sens

Le modèle des CNS a été nommé « objectiviste » par les sémanticiens cognitivistes et est assimilé à une analyse componentielle en unités minimales de sens. En appui sur la philosophie du langage, il postule l'existence d'une pensée abstraite, logique, atomiste et désincarnée.

Selon cette conception, qui domine jusque qu'à la *Roschian Revolution* du prototype des années 1970, la catégorisation des items lexicaux s'opère sur la base de propriétés communes, nécessaires et suffisantes : chaque condition est nécessaire et c'est une conjonction de traits suffisants qui constitue une catégorie. La catégorisation est alors un processus logique de classification. Pour appartenir à une catégorie, un élément quelconque de l'expérience doit partager, avec l'ensemble des membres de cette catégorie, un certain nombre de traits. Dans ce modèle, un élément appartient ou non à une catégorie selon la loi du « vrai ou faux » ; les catégories sont discrètes : elles ont des frontières clairement délimitées et tous les membres ont le même statut.

Ce modèle a été utilisé en philosophie, en psychologie, en anthropologie et en sémantique lexicale avec l'analyse en traits sémantiques ou analyse sémique : l'ensemble des CNS constitue des traits essentiels ou sémantiques qui correspondent au sens du mot, qui doit pouvoir se définir de façon précise sous forme de définition descriptive (dénotation). Le faisceau des CNS correspond au sens ou *intension* et détermine l'*extension* ou la référence.

Les traits non essentiels sont dits accidentels ou contingents et ne font pas partie de la définition analytique de l'item lexical car ils sont considérés comme extra-linguistiques ou encyclopédiques. Kleiber note qu'ils ne peuvent figurer que dans des phrases synthétiques, comme par exemple : *un chien est fidèle*. Ainsi le trait *fidélité du chien* ne pourra pas constituer une CNS et ne sera pas considéré comme partie du sens du mot *chien*. De la même façon *la blancheur*

du cygne ne sera pas retenue parce qu'elle n'est pas distinctive : tous les cygnes ne sont pas blancs.

En conséquence, le modèle des CNS est considéré comme rigide et limité. Le renouvellement de la perspective cognitive de la catégorisation oppose que la perception ne s'effectue pas sur la base de traits, mais de manière globale. Une autre critique qui est opposée au modèle des CNS est son inaptitude à traiter les cas de sens multiples correspondant à des items dont les CNS présentent des chevauchements. L'ensemble de traits définitoires d'une unité lexicale, qui constitue un noyau dénotatif et stable, est une vision idéaliste de la catégorisation, proche de celle du signe saussurien. Le sujet parlant et l'expérience qui le relie au monde sont effacés. La nécessité d'un ajout de traits connotatifs, significations secondes, qui correspondent aux valeurs socialement marquées, montre les limites de ce type d'analyse. La partition en traits inhérents et afférents chez Rastier relève également de cette vision essentialiste (que dit le terme même d'*inhérent*).

Ces critiques n'invalident pas totalement le principe d'une analyse en CNS. Nyckees montre en effet (en l'illustrant avec l'exemple d'*espèce*) que les critiques à l'encontre de ce modèle se fondent sur le procès d'objectivisme qui lui est imputé de manière systématique. Or, selon lui, si des abus dans ce sens ont incontestablement été commis dans le passé, ce modèle ne doit pas être pour autant invalidé. Au contraire il convient de le « compléter et de l'aménager pour le dégager de l'hypothèque objectiviste » [NYCKEES 2004, p. 8] :

Les catégories ne sont pas des entités objectives. Ce sont des entités « interactionnelles », produites par l'interaction entre l'homme et son environnement. Quant aux CNS qui structurent nos catégories, elles sont fonction des connaissances et des croyances humaines. Elles sont donc *révisables* en fonction de l'expérience des groupes où elles ont cours. Ainsi, elles ne constituent pas des conditions nécessairement remplies par les segments d'expérience auxquels s'applique la catégorie. Ce sont seulement des conditions dont les locuteurs *croient* qu'elles sont effectivement remplies — ou tout au moins, ils croient que leurs interlocuteurs les *croient* effectivement remplies. Ces conditions doivent en effet être comprises comme une contrainte de la communication efficace qui entraîne, lorsque les CNS sont prises en défaut, la mise en œuvre de stratégies catégorielles permettant, selon les cas, de les sauvegarder ou de les remanier.

[NYCKEES 2004, p. 9]

Nyckees plaide pour une « connaissance constituante », issue de la dialectique entre les expériences et les connaissances héritées [NYCKEES 2004, p. 16].

La notion de programmes de sens¹ proposée par la praxématique pourrait trouver à s'articuler avec cette conception.

1. Voir § 8.2.4.3 page 352.

8.2.3 La théorie du prototype : version standard

8.2.3.1 Un point de référence cognitif

La théorie du prototype, élaborée dans les années 70 par Rosch et son équipe de recherche de Berkeley, est une théorie cognitive qui se situe à l'opposé du modèle aristotélicien. La catégorisation ne s'effectue plus sur des bases analytiques (CNS, traits) mais synthétiques : le prototype est une image cognitive globale, une forme schématique, que les locuteurs ont de l'objet. La pensée est « corporalisée » (*embodied*), et les catégories qui émanent de notre expérience corporelle sont dites naturelles. L'organisation catégorielle est mise en relation avec la fonctionnalité. La catégorisation est un mode d'organisation de l'expérience : « the main way that we make sense of experience » [LAKOFF 1987, préface].

La différence avec le modèle des CNS réside dans le fait que les propriétés typiques ne sont pas nécessaires et forment un « appariement global, cognitivement moins coûteux qu'une vérification trait par trait » [KLEIBER 1990, p. 69]. Les *clusters* de propriétés typiques forment des *Gestalt* [Lakoff 1987 in KLEIBER 1990, p. 70].

Les catégories sont définies à partir de la perception ou des représentations mentales et il sera question de catégorisation référentielle : on parlera de « meilleur *exemplaire* ». C'est une approche de la catégorisation du référent à partir de l'appréhension cognitive des formes du référent, et non pas des formes linguistiques. Le prototype roshien « n'est pas nécessairement désignable », à la différence du type de Culioli qui est « exhibable énonciativement » [CULIOLI 1999b, p. 12], c'est une forme linguistique.

La catégorisation prototypique est envisagée sous deux aspects complémentaires : l'aspect horizontal ou organisation interne de la catégorie, et l'aspect vertical ou structuration intercatégorielle hiérarchique organisé en trois niveaux : niveau superordonné (fruit, animal), de base (pomme, chien) et subordonné (Granny Smith, fox terrier), le niveau de base étant le plus saillant d'un point de vue perceptuel, fonctionnel et communicationnel et d'un point de vue de l'économie cognitive : c'est celui qui stocke le plus d'information, il est acquis le premier dans l'apprentissage du langage (mots souvent plus courts, plus communément employés dans des contextes neutres).

Les critères de reconnaissance par les individus se fondent sur la base d'un savoir partagé. Le prototype est le meilleur exemplaire communément associé à une catégorie correspondant à une stabilité interindividuelle ; cette dimension collective rapproche la sémantique du prototype du stéréotype de Putnam (1975) d'origine « sociale » [Geeraerts 1985 in KLEIBER 1990, p. 49]. Le stéréotype correspond à l'idée conventionnelle attachée à un mot dans une culture donnée, les propriétés reconnues comme typiques par l'ensemble des locuteurs. Elle est à distinguer de l'*extension* constituée des propriétés essentielles pour l'appartenance à l'espèce en question, qui relève de la communauté des experts scientifiques (par exemple les composants chimique de l'eau, la description botanique des plantes, etc.). La théorie de Putnam est une division du travail linguistique.

Dans l'approche du prototype dite standard, les frontières entre les catégories sont floues et les membres ne présentent pas des propriétés communes, mais sont unis par une « ressemblance de famille », notion empruntée à Wittgenstein (1953). Le prototype est un « point de référence cognitif » [Rosch 1975 *in* KLEIBER 1990, p. 57]. Cette référence cognitive au prototype ne s'établirait ni sur la base de la familiarité ni sur celle d'une fréquence lexicale plus élevée mais plutôt sur la représentation d'un exemplaire résumant ou condensant les propriétés saillantes de la catégorie [Dubois, 1982 dans KLEIBER 1990, p. 63]. Le prototype devient alors non plus l'exemplaire jugé le meilleur mais une « entité abstraite construite sur la base des propriétés typiques de la catégorie ». C'est sur la double base des propriétés typiques et de la ressemblance de famille que se définit l'appartenance à la catégorie, par comparaison avec une image prototypique du meilleur représentant de la catégorie qui représente l'instance centrale de cette catégorie. La catégorie a une structure interne prototypique, composée d'une entité centrale prototypique et par conséquent, certains membres sont meilleurs représentants que d'autres. Tous les membres d'une catégorie ne sont pas équidistants puisqu'il existe un degré de représentativité, d'appartenance au groupe plus ou moins fort ou « gradient de prototypicalité » [Cordier 1980 *in* KLEIBER 1990, p. 49].

8.2.3.2 Prototypicalité et généricité


Le rôle de « point de référence cognitif » joué par l'instance centrale prototypique tend à assimiler la catégorie au prototype et la catégorie à un tout :

[...] les membres centraux [...] forment la base à partir de laquelle les gens généralisent dans certaines situations.

[Lakoff 1986 *in* KLEIBER 1990, p. 108]

Ce qui permet de rapprocher la prototypicalité et la généricité. Dans les phrases génériques du type « les castors sont amusants » (exemple donné par Kleiber), le quantificateur universel *les* ou *le* autorise un raisonnement par inférence (par défaut), qui applique le caractère typique à toute la catégorie *tous les* castors = la catégorie castor. Les phrases génériques fonctionnent comme des « vecteurs de la typicalité » [KLEIBER 1990, p. 111] :

La propriété qu'elles véhiculent, qu'elle soit déjà une propriété typique *a priori* [...] ou non [...], se trouve présentée comme une propriété typique de la catégorie. [1990]

 Les exemples ne manquent pas dans notre corpus. Par exemple dans le *Manuel à l'usage des troupes opérant au Soudan français et plus particulièrement en zone saharienne* :

Le noir est rancunier. [MANGEOT 1922, corpus 1-36, ℓ 7 page 772]

Le noir est joueur, ivrogne et coureur de jupons. [MANGEOT 1922, ℓ 14 page 772]

Le noir aime réclamer.

[MANGEOT 1922, *l* 16 page 772]

Les propriétés *rancunier, joueur, ivrogne, coureur de jupons*, de même que le prédicat *aime réclamer* sont données comme des traits typiques de la catégorie des noirs ; cette catégorisation est un acte de découpage du monde par différenciation sur la base de la couleur de peau. On peut en effet produire dialectiquement une catégorie complémentaire, qui est effacée en discours : le *blanc*, indulgent, travailleur, sobre, content de son sort, etc. Les prédicats péjoratifs attribués au noir, bien que formellement non marqués négativement, délimitent la catégorie du noir hors du type blanc effacé du discours, mais néanmoins organisateur de ce discours. ☞

L'inférence par défaut des propriétés typiques a des implications discursives : en l'absence d'indication contraire, un terme sera interprété conformément au prototype. C'est le principe de l'emploi anaphorique du déterminant défini dans l'exemple donné par Kleiber : « Nous arrivâmes dans un village. *L'*église était fermée » [1990]. Le déterminant défini *le* à valeur générique s'applique au niveau de base et au niveau subordonné de la catégorie, alors qu'il s'applique plus difficilement au niveau super-ordonné qui, regroupant des référents plus hétérogènes, résiste à l'homogénéisation.

La généralité se marque en discours par différents déterminants, qui donnent à la catégorie nommée son degré de « définitude » [LAZARD 1994, p. 192] :

- un « expansif¹ (ou *pluriel externe* chez Guillaume) — *les* — *les Africains* ;
- un « condensif » (ou *pluriel interne*) — *le, la* — le Noir comme ci-dessus ou encore le bétail² ou *la négraille*³, qui constitue un « praxème collectif » [LAFONT 1978, p. 203]. L'unité englobante, qui est ainsi catégorisée, est *dense* (§ 8.1.1.3 page 336) : on peut extraire un individu de la masse par un dénombreur (une tête de bétail, un nègre).

La « définitude » est à mettre en lien avec le caractère d'« humanité » du référent nommé, qui va du pleinement humain à l'inanimé massif (*sable*) et à l'abstraction (*tristesse*) (voir § 8.1.1.3 page 336.). Ces deux dimensions interfèrent dans la production de sens et participent à la donation du référent perçu par l'énonciateur.

Ajoutons que, dans le marquage de la généralité, l'actualisateur définit *le, la, les* agit également comme un marqueur d'« évidentialité⁴ », qui indique ou prouve⁵ que le référent est déjà connu : « l'opération d'acquisition de l'information se situe avant le temps de l'énonciation » [VOGELEER 1994, p. 69], et que le référent a par conséquent fait l'objet d'une prédication dans des discours antérieurs.

1. « Lafont (1978) oppose autour du singulier marquant l'unicité d'une entité discrète, deux états systématiques de la catégorie du nombre : le condensif, trace du mouvement de condensation de la réalité antérieure au dégagement de l'unité nombrable, et l'expansif qui applique à cette unité l'expansion nombrante » [VERINE 2001, p. 59-60].

2. Exemple de Lafont.

3. Voir § 8.3.2.1 page 364.

4. L'*évidentialité* ou le marquage des sources du savoir [DENDALE et TASMOWSKI 1994]. Voir également au § 13.2.4.4 page 587.

5. Le terme *evidence* en anglais a le sens de preuve en français.

8.2.4 De la catégorisation référentielle à la catégorisation linguistique

8.2.4.1 La version « étendue » du prototype

La définition d'un repérage cognitif global proposé par l'approche en *gestalt properties* de la version standard n'offre pas d'éléments tangibles de discrimination des catégories. Cette insuffisance pose des problèmes du point de vue de l'analyse.

Le problème des sens multiples n'est pas réglé. Le prototype semble correspondre au sens premier et les autres sens attachés au même item lexical définiraient d'autres catégories, ce qui rompt la contiguïté sémantique des polysèmes. Malgré des tentatives de démonstration du contraire, elle ne semble pas s'appliquer aux noms abstraits, aux adjectifs de couleur et aux termes d'artefact.

La version dite étendue, développée notamment par Rosh (1978) et Lakoff (1987), qui remet en cause la notion centrale de prototype en lui substituant une « vision prototypique multiple » [KLEIBER 1990, p. 18], n'invalide pas pour autant la pertinence de la version standard dans les limites exposées *supra*.

Dans cette version, le prototype central et unificateur de la catégorie disparaît au profit d'effets prototypiques et l'appartenance à une catégorie ne s'effectue alors plus par comparaison avec le prototype mais sur la base d'un « air de famille » liant les membres entre eux. Pour être membre d'une catégorie, chaque membre est relié à un autre par au moins une propriété. Ce qui permet une application aux « phénomènes de catégorisation polysémique, c'est-à-dire à tous les phénomènes de sens multiple dont les acceptions, puisque enchaînement au moins il doit y avoir, présentent un lien ou des liens entre elles » [KLEIBER 1990, p. 164]. La notion de prototype central de type psycho-cognitif est effacée.

L'analyse de Kleiber montre que c'est la sous-catégorisation basique qui joue le rôle central, non pas en raison de son aspect rassembleur aux yeux des sujets, mais en raison de sa capacité à produire des dérivations métonymiques à partir d'un sens premier, considéré comme prototypique.

La constitution des catégories et des effets prototypiques dans la version étendue correspond à l'existence de structures appelées « modèles cognitifs idéalisés » qui organisent notre connaissance [Lakoff 1987 *in* KLEIBER 1990, p. 172]. Les modèles cognitifs sont des ensembles structurés en terme de propositions, de schéma d'image, d'extensions métaphoriques et métonymiques. Les effets prototypiques proviennent des degrés de correspondance entre le modèle cognitif idéalisé et les situations de la réalité [KLEIBER 1990, p. 173].

La version étendue permet de répondre au problème de la polysémie mais procède à une dispersion catégorielle par la multiplication des analyses polysémiques des items lexicaux :

La version étendue conduit par là-même à opérer directement des analyses sémantiques « éclatées », là où elle décèle des usages différents reliés les uns aux autres, sans plus se donner la peine de poser la question préalable de l'existence possible d'un sens unitaire qui expliquerait les différents types d'emplois recensés.

[KLEIBER 1990, p. 182]

Il n'en reste pas moins en effet que deux polysèmes, motivés par des points de vue différents issus de praxis sociales ou culturelles différentes, ou par une dérivation métonymique ou métaphorique, possèdent un noyau prototypical commun que la version étendue du prototype ne permet pas d'appréhender.

L'une des critiques que Kleiber formule à l'égard de la version étendue est la perte du rôle des sujets dans l'attribution de la prototypicalité, critère qui était présent dans la version standard, dans laquelle le prototype était le meilleur exemplaire reconnu par les sujets. Cette approche présente un grand intérêt pour l'organisation sémantique des lexèmes mais moins pour la structuration des catégories. Pour cette raison, Kleiber considère la version étendue, « non plus comme une théorie de la catégorisation, mais une théorie sémantique lexicale qui décrit les relations entre les différentes acceptions, donc entre les différentes catégories, d'un même mot » [KLEIBER 1990, p. 174].

Pour pallier les critiques formulées par Kleiber, il conviendrait de coupler la version étendue avec une version plus analytique, qui permettrait de repérer les éléments partagés. L'analyse en programmes de sens, plutôt qu'en CNS, se présente comme complémentaire¹.

8.2.4.2 Catégorisation et praxis linguistique

La réserve exprimée par Kleiber à l'égard de la version étendue du prototype concerne l'assimilation de la catégorisation linguistique à la catégorisation référentielle. Pour lui, la théorie du prototype, malgré sa qualification de « sémantique », « n'est pas premièrement une théorie sémantique du mot » [KLEIBER 1990, p. 15]. Il fait observer que chez les psychologues, le terme « sémantique » n'a pas la même acception qu'en linguistique ; elle recouvre d'autres réalités telles que les concepts et les représentations mentales. Ce qui induit une interprétation différente de la théorie du prototype de la part des psychologues ou des linguistes, qui y voient une théorie du sens linguistique et donc du sens d'un mot. Il semble que les psychologues aient eux-aussi établi cette équivalence entre catégorie et mot, ajoute Kleiber. C'est sur ce point que réside ce que Kleiber nomme un « glissement » en raison du rôle de la fonction de nomination :

[...] les unités lexicales [...] sont des dénominations ou *names* [...] et qu'à ce titre elles ont pour vocation première de désignation, de représentation. La relation de dénomination s'inscrit dans le processus qui met en rapport les signes avec les choses et se place du côté des relations référentielles [...] dès que l'on a affaire avec des dénominations comme *chien* ou *sable*, unité lexicale et catégorie (ou concept) se rencontrent inévitablement. [...] Le mot [...] désigne ainsi une catégorie (ou un concept) et s'interroger sur les membres pour lesquels il peut être employé revient à s'interroger sur les membres qui font partie de la catégorie qu'il représente. Vue sous cet angle, la catégorisation devient une affaire proprement sémantique, une affaire de « mot ». [...] la polysémie, parce qu'il s'agit d'un phénomène de sens multiple lié à une unité lexicale, posera le problème de la validité de l'équation mot = catégorie, en ce qu'il faudra

1. Voir § 8.2.4.3 page 352.

trancher soit en faveur du mot comme indicateur de catégorie, soit en faveur du sens (ou acception). [KLEIBER 1990, p. 16-17]

Kleiber pose la question de la différence entre *sens* et *nom* d'une part, et la question du lien entre *nom* et *chose*, souvent nommée *référence*, d'autre part.

À la notion de référence, nous préférons celles de référenciation et de *praxis* (voir § 7.2.2.2 page 306 et § 7.2.2.2 page 307). En effet il nous semble que ce n'est pas la référence à un existant qui nous concerne en tant que linguiste, mais l'acte de référenciation, notamment par l'acte de nomination. La position défendue par Kleiber est que les entités référentielles existent indépendamment du langage :

Il n'y a pas de contradiction à affirmer d'un côté, que le langage participe à la modélisation de la réalité, c'est-à-dire à l'établissement des êtres ou choses et propriétés de ce que nous croyons être la réalité, et, de l'autre, que les entités ainsi établies sont présentées comme des entités non linguistiques, c'est-à-dire des entités ayant une existence en dehors du langage.

[KLEIBER 1999, p. 29]

Il n'y a en effet pas contradiction mais, s'il est incontestable que le réel existe indépendamment de nous, ce réel *en soi* ne nous est pas accessible et « l'homme n'en appréhende qu'une part, celle qu'il représente symboliquement en langage » [SIBLOT 2001*i*, p. 292]. Il n'est donc pas question d'ignorer l'existence du réel, mais de se placer dans un cadre praxique de relation avec le réel. Le monde référentiel est de type phénoménologique ; il ne nous apparaît que par la médiation de la grille langagière de la logosphère¹, qui se surimpose au réel inaccessible en soi :

La langue maternelle est une obligatoire contrainte pesant sur la perception.

[LAFONT 1978, p. 72]

Lafont prend l'exemple de la perception des couleurs qui varie en fonction des langues qui découpent différemment le spectre : « la grille linguistique des couleurs structure la perception » [1978, même p.].

Le réel est postulé par le locuteur qui en constate l'existence pratique, dans le même temps qu'il fait exister un élément du réel, en le prenant en charge par un acte de nomination, qui réalise un acte de découpage du réel en catégories. La *dialectique du langage et du réel* s'opère dans la nomination. Dans cet acte, le couplage d'une forme du réel et d'une forme linguistique exprime les relations pratiques que le sujet entretient avec ses représentations du réel et son expérience sensible du monde. C'est seulement le réel perçu, en relation avec les praxis cognitives, sociales, culturelles, qui est capturé dans l'acte de nomination. Il n'y a pas, selon nous, de dissociation entre l'appréhension pratique du réel et l'acte de nomination de ce réel :

La nomination est un acte de catégorisation, une praxis qui est *simultanément* sociale et linguistique². [SIBLOT 2001*d*, p. 205]

1. Voir § 7.2.2.1 page 305.

2. Nous soulignons.

Catégorisation et acte de nomination sont indissociables. La catégorisation se réalise grâce au praxème, l'outil de la nomination. Substitué au lexème, il « est envisagé comme un moyen de catégoriser et de nommer le monde [...] [2001, p. 263]. Il ne renvoie pas à une extériorité d'ordre extralinguistique, ni à un réel en soi, mais à une appréhension pratique du monde :

[Le praxème] se constitue de praxis. Le référent et son appréhension pratique ne sont plus renvoyés à l'extralinguistique, mais se trouvent placés au cœur de la représentation du monde en langage. La problématique du praxème fait ainsi droit en théorie au réalisme foncier des analyses lexicographiques — formellement repéré dans le prédicat de réalité qu'implique toute catégorisation référentielle — et installe l'analyse dans le cadre d'une linguistique anthropologique. Le praxème n'est pas pour autant une étiquette linguistique accolée aux objets mondains. [...] il est un outil pratique qui vise à produire du sens en même temps qu'à influencer sur le comportement des hommes, et par là sur le monde.
[SIBLOT 2001f, p. 263]

La réalité est une réalité praxique qui, selon Lafont, ne nous apparaîtrait pas sans le langage :

La catégorie référentielle est en définitive une appréhension sensible d'une catégorie linguistique. [...] La forme du réel est ainsi en correspondance bilatérale avec la forme du langage. [...] il y a fonctionnement couplé d'une forme de l'expression et d'une forme du contenu, cette dernière étant tenue pour équivalente d'une forme du réel, qui ne saurait apparaître, même dans la perception sensible, sans elle.
[LAFONT 1978, p. 66]

Les modèles cognitifs idéalisés ne sont pas seulement mentalisés, mais sont des schémas linguistiques d'analyse du réel :

L'analyse du réel à travers le langage donne l'image de schémas substitués au monde et qui fournissent, en retombée pratique, des moyens d'agir sur lui, selon l'implication primordiale de l'agir et du dire. [...] L'homme, intégré à la logosphère qu'il produit, ne connaît plus le monde qu'analysé par le langage.
[LAFONT 1978, p. 70-71]

Lafont explique que « la forme linguistique pose l'agir virtuel, non l'agir réel [...] [LAFONT 1978, p. 67] ; la forme peut exister sans le contexte situationnel. C'est l'affirmation de l'autonomie du linguistique qui à la fois « dépragmatise » la forme linguistique d'un agir réel et lui attache un agir virtuel.

8.2.4.3 La « typisation » et les unités pratiques de sens

Selon Lafont, les catégories sont construites par « typisation » à partir des expériences pratiques, notamment de la perception. C'est le langage qui découpe le réel perçu en catégories linguistiques :

Dans la réalité brute, l'objet « table » n'existe que dans une grande variété de formes et de volumes, qui fait de chaque table une occurrence distincte. [...] Pour que nous percevions la table comme « table », il faut bien que nous analysions les occurrences jusqu'à trouver ce qu'il y a de constant dans toutes nos réceptions ; et que nous fassions de la constance cette catégorie qu'est « la, une, cette table ».

[...] La *catégorie référentielle* est en définitive une appréhension sensible d'une catégorie linguistique.

L'appréhension sensible, notamment visuelle dans le cas des objets concrets tels que les tables et les arbres, est couplée avec un contrôle social qui influe sur la perception individuelle :

Il n'y a d'« arbre » que selon une certaine production de sens et selon une convenance pratique culturellement réglée. [LAFONT 1978, p. 17]

La « typisation », dans la terminologie de Lafont¹, est le « découpage opéré dans le réel référentiel par la nomination regroupant sous un même praxème les occurrences concrètes » [LAFONT 1989*d*, p. 97] :

Sous l'élément linguistique *arbre* se groupent toutes les prises au réseau du langage des occurrences référentielles faisant un type d'événements (tous les « arbres » sont transférés linguistiquement au même *arbre*). [...] Se groupe aussi un nombre complexe d'occurrences présentes dans l'occurrence choisie comme englobante (le « tronc », les « branches », les « feuilles » d'un arbre unité). [LAFONT 1978, p. 134]

La typisation n'est pas séparable de la « hiérarchie signifiante » : le type n'est identifiable qu'à un certain niveau d'appréhension du réel (*arbre* et non bosquet, ni herbe, ni animal, etc., par exemple). Tous les individus référentiels fidèles au type sont pris en charge par le même praxème.

Cette conception de la catégorisation cumule une vision expérialiste et une analyse en traits, qui sont reformulés en *programmes de sens*, issus des expériences pratiques des sujets et enregistrés dans la langue comme potentialités signifiantes : « le praxème est en termes guillaumiens une unité de puissance » [LAFONT 1978, p. 139]. C'est dire que le fonctionnement du praxème est une « programmation dynamique du sens » [1978, p. 135] : le praxème est « un programme de production » [1978, p. 118].

La notion de *programme de sens*, qui est centrale dans cette conception, reste encore en déficit de définition et de mode d'analyse (c'est un programme de recherche). Elle a été introduite par Lafont en ces termes :

Ce que possède l'utilisateur d'une langue naturelle, c'est un ensemble de programmes de production du sens. Les relais matériels de ces programmes, leurs instruments sont essentiellement les praxèmes. La praxis linguistique est une programmation codée du sens. [1978, même p.]

Les programmes de sens se substituent aux unités minimales de sens mais la relation praxique qui fonde le programme de sens ne se résout pas en une réduction à des traits minimaux comme dans l'analyse sémique. Lafont donnait au *programme de sens* l'équivalence du « champ praxémique envisagé dans son fonctionnement concret » [LAFONT 1989*c*, p. 78]. L'exemple donné de champ praxémique : « le tilleul est un arbre à bois blanc », montre le degré de définition du programme de sens, que nous pourrions situer en intermédiaire entre les

1. Le terme est abondamment dans les *Termes et concepts* [2001] au profit de celui de *catégorisation* [LEROY 2001, p. 48].

unités minimales de sens et les définitions de dictionnaire. Cependant, la notion de programme de production, dans la définition de Lafont ci-dessus, pose l'idée de virtualité des programmes de sens, qui se matérialisent en discours par l'actualisation praxémique. Nous pourrions alors postuler que le programme de sens n'a pas de matérialité linguistique. Il serait un schème de sens d'ordre praxique, en attente d'instanciation et serait susceptible de varier selon les registres discursifs¹. Au niveau de représentation hybride représentée par la notion², Culioli place des « grappes » de propriétés établies par l'expérience, stockées et élaborées sous des formes diverses (en liaison notamment avec des processus de mémorisation [...]) » [CULIOLI 1999b, p. 10] qui seraient assimilables à ce que Lafont nomme « programme de sens ».

☞ Des exemples de programmes de sens sont montrés par Guizot dans l'explicitation du nom *civilisation*³ :

Il me semble que le premier fait qui soit compris dans le mot *civilisation* [...], c'est le fait de progrès, de développement ; [...] L'idée du progrès, du développement, me paraît être l'idée fondamentale contenue sous le mot de *civilisation*. (Guizot 1828, *Histoire générale de la civilisation en Europe*)

Guizot formule une définition de mot — celui de civilisation — en donnant des faits et des idées. Le « fait de progrès, de développement », « l'idée de progrès, de développement » sont comprises dans le mot *civilisation*. Progrès et développement, qui sont présentés d'abord comme des résultats d'un *faire* praxique — des faits — constitués en idées, sont des *programmes de sens* qui construisent le praxème⁴ *civilisation*, lui-même étant une représentation linguistique de la notion. ☞

La convenance pratique qui règle l'acceptabilité des programmes de sens varie selon les formations discursives. Le praxème est un outil à produire du sens, et « ce sens il ne le produit que sur l'articulation de sa puissance en principe illimitée et de la contrainte d'une acceptabilité sociale » [LAFONT 1990c, p. 278]. La convenance pratique est liée à un « ordre des choses » [BENVENISTE 1966, p. 154], qui lui-même est soumis au filtre perceptif qui surimpose à cet ordre des choses un « ordre du sens⁵ » [LAFONT 1978, p. 150]. La règle de « non-contradiction pratique » empêche l'ordre du sens de s'écarter de manière inconsidérée de l'ordre des choses :

Convenance et non-contradiction pratiques sont en fait la manifestation d'une même règle, générale, qui commande la relation des représentations discursives au réel représenté. [SIBLOT 2001b, p. 65]

Dans la réalité, c'est-à-dire sur le terrain des applications, le processus complexe de catégorisation s'avère relever, selon les types de catégorisation concernés, du croisement de l'approche analytique en propriétés communes,

1. Sur le registre discursif, voir § 7.2.3.3 page 315.

2. Sur la notion de Culioli, voir § 3.1.1 page 103, § 7.3.1 page 318.

3. Sur Guizot, voir § 3.3.2 page 121 et rubrique « Auteur » dans [GUIZOT 1829, corpus 1-10].

4. Sur le praxème, voir § 7.2.2.2 page 308.

5. Voir § 8.1.1.4 page 337.

appréhendées comme des programmes de sens, et de l'approche plus globale du prototype, envisagé du point de vue du linguiste, comme un schéma linguistique d'analyse du réel. Ce schéma est régulé par un certain nombre de représentations acquises par l'expérience praxique (pratiques sociales, culturelles et linguistiques), qui organisent la production discursive.

8.2.5 Le type culiolien : un repérage énonciatif

La notion de prototype est analysée par Culioli en terme de repérage énonciatif, que nous avons déjà abordé dans l'organisation énonciative (voir § 7.3.2 page 323). Après un rappel synthétique de cette organisation, nous aborderons dans ce chapitre des éléments qui participent à l'acte de catégorisation dans la théorie énonciative de Culioli, notamment le gradient qui structure le domaine notionnel et la construction de l'altérité par la frontière.

8.2.5.1 Type et gradient en plus-et-moins

Dans cette théorie, un terme linguistique renvoie à un domaine notionnel structuré, dans lequel des propriétés d'objets ont été « intériorisées », à partir d'occurrences phénoménales, qui se stabilisent en occurrences énonciatives sur la base de l'homogénéisation des propriétés intériorisées¹. Le domaine notionnel est une classe d'occurrences attirées vers un haut degré : il « peut être représenté comme un point dilaté » [CULIOLI 1990, p. 63]. Ces occurrences sont des formes de représentations stabilisées au fil des situations énonciatives.

Les différents éléments d'organisation du discours peuvent être synthétisés comme suit : à partir d'un prédicat notionnel décliné en un faisceau de propriétés se construit un domaine notionnel dont le type est un terme repère, un représentant exemplaire, une occurrence représentative de la valeur par excellence (l'attracteur).

👉 Prédicat : <avoir les propriétés d'un être développé>
 Attracteur (représentation abstraite et absolue) représentant le plus haut degré : le développement comme état idéal résultatif de la réalisation du prédicat
 Domaine notionnel : l'ensemble des traits typiques constitutifs du prédicat à savoir la longévité (l'espérance de vie à la naissance), le niveau d'éducation, le revenu par habitant (PIB) — éléments que retient par exemple l'ONU, dans son indice de développement humain (voir § 3.5.2.3 page 151)
 Type (occurrence représentative, pôle de référence énonciatif) : les pays occidentaux qui incarnent le mieux le prédicat et possèdent les traits. ➡

L'appartenance des occurrences au domaine notionnel se réalise par des opérations d'identification et de différenciation par comparaison au type sur un « gradient en plus-et-moins », dont la valeur suprême, le plus haut degré, est représenté par l'attracteur comme valeur absolue imaginaire :

Pour dire qu'ils ont la même propriété, il faut que vous les ayez soumis à la comparaison avec d'autres objets, et que vous ayez dit : nous faisons abstraction

1. Ce fonctionnement peut être traduit en termes praxématiques en capitalisation en langue des programmes de sens (voir § 8.2.4.3 page 352).

des différences. Donc en prenant l'ouverture du domaine, on n'a pas introduit de coupure qui ferait que vous auriez une zone où on dit : « cela a telle propriété » et d'un autre côté « cela n'a plus telle propriété ». L'ouvert ainsi considéré est, nécessairement, un *ouvert centré* : vous avez toujours un *attracteur*, un *centre organisateur*, qui fait que justement, tout s'organise par rapport à un type. Ce qui fait que selon le cas, vous allez dire : « oui, cela appartient encore au domaine des objets qui ont cette propriété », ou vous allez pouvoir ajouter en construisant un gradient : « plus ou moins ». [CULIOLI 1986, p. 87]

Les occurrences relevant du domaine notionnel sont soumises à une opération d'identification, elles appartiennent à la famille du type en partageant avec lui les propriétés typiques (en plus-et-moins). Culioli prend l'exemple de la couleur rouge :

À un moment donné vous avez une propriété, une qualité qui serait par exemple <être rouge>. [...] Si je dis « c'est rouge », ça veut dire rouge typique, défini comme en quelque mesure rouge : on définit négativement finalement. Tout ce qui est plus ou moins rouge est ramené à un centre organisateur. Un rouge quelconque sera désigné comme du rouge. Le fait d'être quelconque fait qu'il n'y a pas de propriétés typiques différentielles à l'intérieur de votre rouge.

[CULIOLI 1985, p. 38]

Le gradient permet d'inclure des occurrences qui appartiennent à la catégorie mais qui n'en constituent pas le centre. Ces occurrences s'éloignent de l'attracteur et créent des zones de différenciation à l'intérieur du domaine, sans pour autant être extérieures : ce qui est plus ou moins rouge est déclaré rouge. Le gradient est un gradient d'attraction dans lequel toutes les occurrences sont identifiées comme appartenant à la classe :

On construit un agrégat d'occurrences, qui sont identifiées à un type, centre organisateur du domaine notionnel, par rapport auquel le sujet établit cette indiscernabilité des occurrences. Ainsi, par voisinage, toute occurrence est identifiable à toute occurrence, ce qui assure cette équivalence minimale sans laquelle il ne pourrait y avoir production-reconnaissance de formes.

[CULIOLI 1990, p. 95]

L'évaluation en plus-et-moins est un marqueur de l'appartenance de ces entités à l'intérieur d'un domaine notionnel organisé autour d'un type représentatif de la valeur d'excellence.

8.2.5.2 La frontière et la construction de l'altérité

Le gradient permet d'identifier des Mêmes : toute occurrence, qui est dans le champ du gradient, est de la famille du type. Mais il peut l'être plus ou moins. Lorsque la limite du moins est atteinte, l'occurrence hors limite, qui passe la « frontière » [CULIOLI 1986, p. 88] détermine un autre type, une altérité :

La frontière est le produit de la construction d'altérité.

[CULIOLI 1985, p. 44]

Cette extériorité au champ, qui est la marque de la production d'un Autre, passe par la négation à l'aide de marqueurs (*ne pas accepter*, *ne pas aimer*)

ou par des prédicats à valeur négative (refuser, craindre, détester). L'altérité ou le domaine de l'Autre se construit par négation des attributs du type (inversion). La négation construit un « complémentaire », qui a les propriétés d'un fermé, c'est la production d'un « extérieur strict » [CULIOLI 1999b, p. 61] : le complémentaire de X, c'est ce qui n'est pas le type X, que nous analysons en *dialectique du Même et de l'Autre* (voir § 8.3.2.1 page 363) :

Du point de vue du gradient [...], la négation joue le rôle d'un inverseur [...].
[CULIOLI 1985, p. 38]


Les complémentaires ou « types-Autres » ont un domaine typique propre, Autre, extérieur au domaine du « type Même », que nous nommerons « type-Même ». Ces « types-Autres » sont régulés par un centre d'attraction, qui est un inversé de l'attracteur du « type-Même ». Le lien entre un type et son complémentaire produit ce que Tamba nomme un « stéréotype relationnel » [TAMBA-MECZ 1988, p. 99], de type *légal vs illégal, beau vs laid, long vs court*, une relation d'antonymie. L'antonymie (qui correspond à la figure rhétorique de l'antithèse) peut être inscrite dans les formes mêmes, par la négation à l'aide d'un morphème négatif autonome (*pas beau*) ou à l'aide d'un préfixe (*légal vs illégal*). Elle peut s'institutionnaliser par un acte de définition¹, en « déclarant que *long* est, par définition, le contraire de *court* » [1988, même p.].

Ces dénominations « type-Autre » et « type-Même », que nous créons, ont une fonction distinctive. Les deux groupes d'entités constituent deux domaines typés individualisés, qui sont en relation dialectique du Même et de l'Autre.

En discours, la négation d'un énoncé assertif, productrice d'altérité, s'analyse en terme de dialogisme (voir § 7.1.2.3 page 289). Les marqueurs négatifs sont des inscriptions d'une opposition à un discours premier ou imputé à un énonciateur premier (existant ou fictif). Cet énonciateur peut être un grand énonciateur, de type *doxa*. En ce sens, les prototypes, qui appartiennent à une culture dominante, sont reconnus comme Mêmes, conformément aux représentations admises par la *doxa*. Tout ce qui contrevient à cette reconnaissance doxique est rejeté comme Autre par un marquage négatif. Cette opération est nommée par Culioli une « opération de négativation » :

Lorsqu'on parle d'altérité, d'extérieur, d'absence, de vide, on travaille sur des opérations de négativation.
[CULIOLI 1985, p. 49]

Les traits d'altérité sont des supports potentiels de stéréotypie², qui pourraient être analysés comme des marqueurs de dialogisme.

 Les « types-Autres » des discours coloniaux sont définis négativement par rapport aux « types-Mêmes » :

Ces peuplades n'ont *jamais* compris les bienfaits de la civilisation et *la servitude* qui nous est *odieuse* paraît naturelle à leurs yeux.

[JAIME 1890, corpus 1-24, l 20 page 749]

1. Sur l'acte de définition, voir § 7.1.3.3 page 294.

2. Voir § 2.4.3 page 80.

Dans cet extrait, l'inversion est opérée par la négation *ne — jamais* et par des prédicats à valeur négative : *servitude, odieuse*. Dans un domaine notionnel régi par le prédicat <avoir la propriété *être civilisé*>, l'idée de servitude est contre-doxique : le type *civilisé* inclut la propriété exprimée par le praxème *liberté*. *La servitude*, comme inversion de *la liberté*, est alors une propriété constitutive d'un « type-Autre », elle est un marqueur d'exclusion hors du domaine du type *civilisé*. La relative — « qui nous est odieuse » — indique l'adhésion d'une communauté discursive (*nous*) à un discours validé antérieurement ou imposé comme tel par l'énonciateur. ➡

Le gradient correspond donc à un champ de typicalité dont le centre est occupé par le type. La sortie du gradient produit de l'Autre, par négation de la typicalité en Même : ce qui n'est pas Même est Autre. Néanmoins, la frontière peut être un « seuil » ou une « zone d'altération, de transformation » [CULIOLI 1986, p. 90]. Le crépuscule est un exemple de zone de transformation entre le jour et la nuit. Les zones de transformation sont des espaces intermédiaires, qui indiquent un passage vers l'intérieur ou vers l'extérieur :

On est engagé, en quelque manière, dans le procès que comporte la relation prédicative (on n'est donc plus en dehors) ; mais on n'a pas atteint l'état stabilisé de l'objectif atteint (Intérieur). [1986, p. 160]

La transition vers le domaine du type est un « passage progressif, gradué, dans un état » [FUCHS 1991, p. 58], que Fuchs et Léonard qualifie de « processus intrinsèque inchoatif¹ » [1979 dans 1991, même p.].

➡ À la différence des discours coloniaux, les discours post-coloniaux du développement font grand usage² du gradient en plus-et-moins et de la frontière dans sa zone de transformation comme dans l'énoncé suivant :

Ces deux approches au problème du développement économique devaient se rejoindre, en ce sens qu'elles insistaient toutes deux sur la profonde solidarité qui pouvait exister entre la croissance des pays économiquement avancés et celle des nations insuffisamment développées.

[RULLIÈRE 1958, corpus 1-48, ℓ 7 à 10 page 792]

La formulation *pays économiquement avancés* est marqué comme orientée (*avancés, croissance*) vers le haut degré de l'attracteur (un haut degré de développement économique). Les occurrences sont identifiées à partir d'un parcours du domaine notionnel sur le gradient en plus-et-moins. Le résultat est marqué linguistiquement par des adverbes d'évaluation quantitative : nations *insuffisamment* développées dans l'énoncé ci-dessus daté de 1958, c'est-à-dire à la période de transformation des discours³. L'adverbe indique le parcours de la zone du gradient et le résultat insuffisant. Alors que la forme *in* — marque la négation (*insuffisamment*), cependant, une quantité insuffisante ne signifie pas

1. « Un verbe *inchoatif* indique le passage dans un état : *Rougir* (= devenir rouge) et autres verbes dérivés d'adjectifs de couleur ; *grandir, se liquéfier, tarir...* » [GRÉVISSE et GOOSE 1993, p. 1127].

2. Nous en analyserons les effets de sens dans les analyses de corpus.

3. La formulation a été introduite par l'ONU : 1948, corpus 1-40, ℓ 13 page 778. Voir les énoncés au § 13.2.2.2 page 559.

une quantité nulle. L'entité nation constitue une forme d'altérité, qui est placée dans une zone de transformation, entre l'extérieur (l'altérité Autre, qui serait marquée comme non-développées) et l'intérieur (le gradient). Cette forme sera éliminée au profit de celle de *en voie de* qui, effaçant la négation, situe l'entité nommée à l'intérieur et non plus à l'extérieur la situation d'appartenance au domaine notionnel.

La formulation *les moins avancés* fait état d'un avancement vers l'état idéal de progrès (ou jugé conforme et souhaitable par la communauté discursive). Le partage des mêmes bases nominales (*dévelop* —, *avancé*) montre que les Autres ne sont plus à l'extérieur du gradient mais sont en transition vers le domaine des types-Mêmes : ils se trouvent dans l'espace de transformation (*en voie de*). Cet espace dispose de son gradient en plus-et-moins : *les pays les moins avancés*, comme leur nom en fait état, sont dans la zone ultime du moins. Au contraire, le discours colonial du progrès civilisateur constitue les Autres hors des limites du gradient, comme d'autres catégories, autres races (voire non-humanité), comme dans l'extrait suivant :

Il ne suffit pas, en effet, d'envisager ce grave problème avec nos yeux et notre tempérament de *gens civilisés*¹ ; il faut également tenir compte de la force, de la puissance irrésistible des idées innées et ancrées chez *les peuples barbares*.

[JAIME 1890, corpus 1-24, ℓ 11 à 13 page 749]

Les dénominations *les sauvages*, *les barbares*, *les primitifs* localisent les entités nommées dans un espace de non-civilisation. ↵

8.3 Catégorisation de l'altérité : les stéréotypes

En parallèle aux théories du prototype, on trouve la théorisation du stéréotype. La catégorisation est envisagée sur des bases culturelles et socio-historiques. On parle alors de cognition sociale. Avant d'être analysé en analyse du discours, le stéréotype a été l'objet de prédilection de différentes disciplines qui s'en sont saisies sous des approches et des terminologies différentes :

- en terme de *représentation sociale* et de *préjugé* par les sciences sociales que sont la sociologie et la psychologie sociale ;
- en terme de *cliché* dans les analyses littéraires ;
- en terme de *topoi* par la rhétorique.

L'apport le plus riche, pour l'analyse du discours, et également en lien direct avec notre objet de recherche, est celui des sciences sociales, que nous exposerons rapidement, avant de montrer les implications que peut avoir le processus de stéréotypie en analyse du discours.

1. Nous soulignons.

8.3.1 Une notion bivalente en sciences sociales

8.3.1.1 Un processus de reproduction

Attesté dès 1796 sous la forme du participe passé : « imprimé avec des caractères stéréotypés¹ », le sens de « cliché obtenu par coulage de plomb dans un flan ou une empreinte » [Boiste : 1803 *in* TLFi], lié à l'imprimerie, n'entre dans le *dictionnaire de l'Académie* qu'en 1835. Ce procédé d'imprimerie utilisé dès la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle permettait la duplication fidèle à l'identique (*stereo* = fixe) des empreintes (*typos*) à partir de plaques de plomb².

Cette idée de reproduction à l'identique correspond à l'enregistrement en langue des nouvelles pratiques d'automatisation et de production de masse qui se développent avec l'industrialisation et l'avènement du progrès. Par métaphore, dès le milieu du XIX^e siècle, le participe passé du verbe est employé de manière critique pour désigner la fixité d'un sourire, d'une phrase, d'un comportement [AMOSSY et HERSCHBERG PIERROT 1997, p. 25].

Au début du XX^e siècle, avec la psychologie sociale, le terme a été employé pour désigner les idées préconçues qui sur-déterminent les réactions des personnes face aux expériences du réel :

Psychol., Sociol. Idée, opinion toute faite, acceptée sans réflexion et répétée sans avoir été soumise à un examen critique, par une personne ou un groupe, et qui détermine, à un degré plus ou moins élevé, ses manières de penser, de sentir et d'agir. [TLFI]

La première attestation d'occurrence de cet usage donnée par le TLFi date de 1954 « opinion toute faite, formule figée, banale » [Marrou, *De la connaissance historique* *in* TLFi]. Elle est assez proche de celle du *cliché* en littérature : « il terminait par la phrase usuelle, sorte de cliché qui fait partie du fonds de tous les critiques » [Goncourt 1860³ *in* AMOSSY et HERSCHBERG PIERROT 1997, p. 11].

C'est un publiciste W. Lippmann, qui, le premier, dans un ouvrage de 1922, *Public opinion*, identifie les stéréotypes comme des *images dans notre tête* (« pictures in our heads »). Cette idée d'images rapproche le stéréotype de la conception en *gestalt* du prototype roschien. Le stéréotype est la nécessaire médiation entre le sujet et le réel, médiation par un intermédiaire : images, fictions, représentations du réel, qui participent d'un imaginaire collectif. Il permet à l'individu d'aborder le réel avec une connaissance préalable. Les images léguées par notre culture, les modèles culturels simplifiés, images de seconde main, médiatisent le réel. Nous abordons le monde munis de schèmes à partir desquels nous percevons. La réalité est reconstruite sur un mode simplifié. Le phénomène est universel mais chaque culture, chaque époque a ses propres stéréotypes.

1. [Journal de Paris 3, 3 vendémiaire an V *in* TLFi].

2. [Souvent sous la forme abrégée *stéréo*] : Cliché métallique en relief obtenu, à partir d'une composition en relief originale (caractères typographiques, gravure, photogravure, etc.), au moyen de flans qui prennent l'empreinte de la composition et dans lesquels on coule un alliage à base de plomb [TLFI].

3. Charles Demailly, roman des Goncourt.

Le stéréotype se situe du côté du courant « expérientialiste » des théories de la catégorisation. Partagé par une communauté de locuteurs, il est le résultat d'une pratique stabilisée.

La notion de stéréotype est bivalente, à la fois perçue comme constructive par ses aspects cognitifs et dénoncée pour ses effets nocifs. En effet, dans les usages courants qu'en fait le langage commun, bien que des cas de stéréotypie positive aient été identifiés, comme celui des Touaregs étudié par Pandolfi [2001], « le terme de stéréotype continue à désigner une image collective figée considérée sous l'angle de la péjoration » [AMOSSY et HERSCHBERG PIERROT 1997, p. 29]; Amossy mentionne comme des « modèles collectifs figés » les stéréotypes de « la blonde idiote aux formes généreuses, le Juif avare au nez crochu, le Noir ignorant et insouciant » [AMOSSY 1991, p. 21-22]. Le stéréotype est « une représentation sociale, un schème collectif figé qui correspond à un modèle culturel daté » [AMOSSY et HERSCHBERG PIERROT 1997, p. 64].

Nous nuancerons cette conception du stéréotype comme modèle figé ; la catégorisation stéréotypée porte les marques des contextes socio-historiques dans lesquels elle a pris racine. Cependant, si l'objet discursif auquel il correspond et la pratique discursive qui lui est attachée sont stabilisés, cela ne veut pas dire que la représentation soit figée ; les attributs sont appelés à se recomposer au fil des reformulations et selon les causes à servir.

Le stéréotype a un côté réducteur, déformant par la simplification ; c'est une impression donnée d'avance, qui résiste au changement, mais il a aussi une utilité en terme :

— d'économie cognitive :

Catégoriser permet de savoir, ou de dire, beaucoup de choses à partir de peu d'éléments, et d'apprendre, ou de retenir peu de choses à partir de beaucoup d'éléments.

[Leyens 1983 *in* LEYENS, YZERBYT et SCHADRON 1996]

— de défense et d'enjeux d'identité : le système de stéréotypes est un ensemble d'images du monde ordonnées auxquelles nous nous ajustons ; il est le garant de notre construction identitaire et de nos droits.

La psychologie sociale a fait du stéréotype son objet d'étude privilégié, qu'elle a traité à travers deux courants : le courant de l'identité sociale et des relations inter-groupes et le courant de la cognition sociale.

8.3.1.2 Un classificateur social

Le stéréotype désigne la catégorisation des groupes sociaux, qui se réalise par une opération de discrimination, c'est-à-dire une opération de distinction et de séparation entre les différents groupes sociaux. Les psychologues sociaux, qui étudient les préjugés envers un groupe social, comme facteurs de comportements visant à dévaloriser ce groupe, ont théorisé la notion dans un sens négatif. Tajfel, qui a étudié les préjugés et la discrimination intergroupes, a élaboré une « théorie de l'identité sociale », qui est « constituée par les aspects de l'image de soi d'un individu qui dérivent des catégories sociales auxquelles il voit qu'il appartient » [Tajfel et Turner 1979 *in* HAYE 1998, p. 34-35]. Les principes de

cette théorie reposent sur le fait que les individus s'efforcent d'élaborer ou de préserver une identité sociale positive qui résulte des comparaisons favorables faites entre l'endogroupe et des exogroupes pertinents [HAYE 1998, p. 25-26]. Il permet de distinguer un *nous* d'un *ils* [AMOSSY et HERSCHBERG PIERROT 1997, p. 45].

Le stéréotype porte alors sur l'ensemble d'un groupe social, ce sont des caractéristiques attribuées à tous les membres, sans considération sur les variations qui peuvent exister entre ces groupes. Jude et Park donnent ainsi la définition suivante du stéréotype :

Le stéréotype est l'ensemble des croyances d'un individu relatives aux caractéristiques ou aux attributs d'un groupe. [Jude et Park 1993 HAYE 1998, p. 10]

Représentation discursive du rapport de forces dominants/dominés existant dans la communauté discursive, il fonctionne comme un « classificateur social », qui a pour fonction de reconduire les rapports de dominance en (dé)montrant leur bien-fondé :

La promulgation d'images de supériorité-infériorité dans une société est [...] l'un des moyens qu'utilise le groupe dominant pour maintenir sa position. [Sherif et Sherif 1969 in AMOSSY et HERSCHBERG PIERROT 1997, p. 41]

Le stéréotype est un filtre qui permet de comprendre des événements, d'identifier des groupes responsables, en bref de produire une justification sociale légitimant des relations de pouvoir. Les stéréotypes fournissent des prescriptions, ils sont normatifs et prescriptifs.

8.3.1.3 Un processus de cognition sociale

L'approche de la cognition sociale s'est intéressée non pas tant au contenu qu'au processus de stéréotypisation comme processus de cognition. Cette approche « pens[e] le social comme du cognitif » [JODELET 1989, p. 58]. Douglas identifie les « processus cognitifs fondant l'ordre social » ; « les institutions pensent » et « le processus cognitif individuel le plus élémentaire dépend des institutions sociales » [Douglas : 1986 in JODELET 1989, p. 58], rejoignant Piaget pour qui « l'homme est un et toutes ses fonctions mentalisées sont également socialisées » [Piaget 1967 in JODELET 1989, p. 59].

En France, dès 1961, sous l'impulsion de S. Moscovici, la psychologie sociale étudie la notion de « représentation sociale » ; « au carrefour d'une série de concepts sociologiques et de concepts psychologiques » [Moscovici : 1976 in JODELET 1989, p. 41], elle reprend la notion de « représentation collective » de Durkheim [1898]. Le sociologue opposait les représentations sociales aux représentations individuelles et posait une isomorphie entre représentations et institutions.

La représentation sociale est un savoir de sens commun qui forge les évidences de notre réalité consensuelle :

C'est une forme de connaissance socialement élaborée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social.

[JODELET 1989, p. 36]

Les représentations sociales « s'étaient sur des savoirs antérieurs réactivés par une situation sociale particulière [...]. Elles sont reliées à des systèmes de pensée plus larges, idéologiques ou culturels, à un état des connaissances scientifiques, comme à la condition sociale et à la sphère de l'expérience privée et affective des individus » [JODELET 1989, p. 35].

Amossy reprend les acquis de la cognition sociale et des études du cliché en littérature, pour montrer que la stéréotypie est une « activité de construction du sens » [AMOSSY et HERSCHBERG PIERROT 1997, p. 76], qui s'exerce notamment à la réception. Le stéréotype ne peut être reconstruit qu'à partir de l'inférence de scénarios préexistants. Mais le déchiffrement du stéréotype à la lecture se réalise aussi dans un phénomène de réduction aux schémas préfabriqués connus par le lecteur, qui dispose d'un « horizon d'attente » [Jauss cité par AMOSSY et HERSCHBERG PIERROT 1997, p. 77]. L'activité de reconstruction du stéréotype consiste à rassembler un ensemble de prédicats par un processus de :

- *sélection* : choix des termes pertinents ;
- *élagage* : élimination des éléments qui ne rentrent pas dans le schéma intériorisé par le lecteur ;
- *assemblage* : construction d'un ensemble à partir d'éléments disparates disséminés dans le texte ;
- *déchiffrement* : interprétation subjective d'attributs de stéréotypie.

Amossy conclut que le stéréotype n'existe pas en tant qu'entité concrète mais qu'il est une construction de lecture, qui dépend de la « capacité du lecteur à construire un schème abstrait et de son savoir encyclopédique, de sa *doxa*, de la culture dans laquelle il baigne » [1997, p. 74]. Ce qui nous semble être le fonctionnement même de la production de sens dans le cadre des formations discursives.

8.3.2 Nomination de l'altérité et stéréotypie

8.3.2.1 Dialectiques langagière et identitaire

La nomination des locuteurs-acteurs sociaux est un acte de catégorisation qui construit à la fois les identités des uns et des autres et institutionnalise les relations de pouvoir dans le champ socio-politique : des places sont construites par l'acte de nomination qui positionne des locuteurs « légitimes » au regard des « autres », dans une *dialectique du Même et de l'Autre* à la fois identitaire et langagière :

La nomination est un acte de catégorisation, une praxis qui est simultanément sociale et linguistique. [SIBLOT 2001*d*, p. 205]

La désignation de l'altérité s'exprime en terme de « nomination identitaire » [SIBLOT 1999, p. 27] et de « stéréotype identitaire » [BRES 2001*d*, p. 320].

Siblot donne la définition suivante de la « nomination identitaire » :

On appellera *nomination identitaire*, pour une instance d'énonciation individuelle ou collective, le fait de désigner autrui ou de se désigner soi-même par une catégorisation nominale ». [SIBLOT 1999, p. 32]

Dans l'entrée « stéréotype identitaire » des *TEC* et dans BRES et DÉTRIE 1996, le stéréotype réfère à son acception en science sociale¹ et c'est son fonctionnement qui est analysé à travers la *dialectique du Même et de l'Autre*.

Dans les deux cas, est mise en jeu une double dialectique :

- langagière participant à l'acte de nomination
- identitaire des sujets, qui s'éprouve dans le langage comme l'a montré Benveniste à propos de la subjectivité dans le langage :

La conscience de soi n'est possible que si elle s'éprouve par contraste. [...] *je* pose une autre personne, celle qui, toute extérieure qu'elle est à « moi », devient mon écho auquel je dis *tu* et qui me dit *tu*. La polarité des personnes, telle est dans le langage la condition fondamentale. [...] C'est dans une réalité dialectique englobant les deux termes et les définissant par relation mutuelle qu'on découvre le fondement linguistique de la subjectivité. [BENVENISTE 1966, p. 260]

La *dialectique du Même et de l'Autre* est au fondement de l'acte de nomination et de la production de sens :

La dialectique du Même et de l'Autre — inclusion des traits identiques communs à plusieurs unités (Même), exclusion des traits non pertinents (Autre), le *soi-Même* étant le résultat de cette opération [...].

[BRES et DÉTRIE 1996, p. 122]

On reconnaît là le processus de catégorisation sur la base de traits communs et la sortie hors de la zone frontière du type (voir § 8.2.5.2 page 355).

La catégorisation est un découpage du réel, qui se réalise par une opération de tri d'une forme et d'un sens. Ce découpage produit du sens par un réglage en discours effectué par l'« étranglement » des potentialités signifiantes mémorisées en langue :

De façon imagée, tout se passe comme si le lieu de transit du non dit au dit [...], étranglait dans son antériorité les domaines symbolisés. Il les filtre. Il interdit la conduction au message de certaines tensions signifiantes; il les oriente par son refus vers d'autres filtres. Opération dont nous avons l'expérience banale dans les observations métalinguistiques du genre : *ça ne veut pas dire... mais ça veut dire*. [LAFONT 1978, p. 140]

La nomination est productrice d'*ipséité* (*soi-Même*), par confrontation du Même avec l'Autre. Ce que l'on nomme communément l'identité est une reconstruction permanente, car elle est rejouée à chaque nouvelle confrontation avec l'Autre. Dans le même mouvement, elle constitue l'Autre dans son altérité. Dans les contextes interculturels, les nominations deviennent des stéréotypes :

1. À partir de la définition d'Ehrlich (1973) : « a set of beliefs and disbeliefs about any group of people ».

Le Même et l'Autre sont interprétés selon un système fortement axiologisé qui tend à valoriser le Même et à dévaloriser l'Autre.

[BRES et DÉTRIE 1996, p. 122]

Étant donné deux groupes A et B, entre lesquels une relation de dominance existe en faveur de A, l'axiologisation consiste pour A en une valorisation du Même (A +) et une dévalorisation de l'Autre (B -) ; elle se double de contre-stéréotypes de la part de B qui dévalorise A (A -) et se survalorise (B +) en réaction de la dévalorisation que lui porte A et qui l'affecte en raison de sa position basse dans la relation de dominance. Bres montre que les contre-stéréotypes, qui ont pour fonction d'inverser la dominance, ne font que la reconduire.

Dans une relation de dominance, la stéréotypie de l'Autre a pour résultat et pour fonction de produire en retour une auto-représentation valorisante de soi. Le stéréotype active toujours une autre nomination (actualisée ou non) considérée implicitement par la communauté discursive, dans un rapport dialectique, comme le prototype, qui représente le type dominant. Elle produit également la délimitation du type par confrontation avec l'Autre comme inversion du Même ou « complémentaire » en terme culiolien. Dans le discours social, cette relation d'antonymie est rarement égalitaire. L'actualisation répétitive du stéréotype construit et pérennise une relation inégalitaire dite de « complémentarité¹ » [Bateson dans WINKIN 1981, p. 29] fondée sur le couple position haute (domination) *vs* position basse (soumission).

Le stéréotype peut aussi servir les intérêts du groupe dominé : le détournement de la parole de l'Autre est alors un des moyens de dénoncer publiquement la place assignée par le groupe dominant, soit en exhibant la parole de l'Autre, soit en produisant une auto-représentation stéréotypée de soi.

☞ Dans son poème du *Cahier d'un retour au pays natal*, Césaire produit un nouveau praxème : la *négraille*, qui stéréotypise ses ancêtres esclaves à travers le point de vue des négriers sur eux :

En vain pour s'en distraire le capitaine pend à sa grand'vergue
le nègre le plus braillard ou le jette à la mer, ou le livre à
l'appétit de ses molosses
La négraille aux senteurs d'oignon frit retrouve dans son sang
répandu le goût amer de la liberté
Et elle est debout la négraille
La négraille assise
inattendument debout
debout dans la cale [...]
debout
et
libre.

[Césaire, 1939]

1. Voir § 4.1.5 page 180.

La référence collective acquise par la suffixation en — *aille*, à valeur péjorative¹, et le déterminant défini *la* produit une nouvelle catégorie :

Le suffixe opère une re-catégorisation [...] évaluative du référent de base (c'est typiquement le cas de ce qu'on appelle [...] les péjoratifs [...]).
[RIEGEL, PELLAT et RIOUL 1998, p. 544]

Cette catégorisation nouvelle est un acte de nomination à valeur de stéréotypie. Un groupe d'humains est homogénéisé en un « agrégat² » de marchandise entassée dans les cales des navires négriers. Ce mode de catégorisation stéréotypée, combine un degré de « définitude » — *la*, un « condensif » « dense » — et un degré d'« humanitude³ » réduit, qui confère au référent des propriétés inhérentes de marchandise (non-humain). Et par conséquent, une partie des propriétés humaines lui sont retirées. Ce type de référenciation collective exclut la possibilité pour le groupe nommé de se constituer en groupe social [ALIQUOT-SUENGAS 2003, p. 45].

Cette stéréotypie en B —, produite par un représentant du groupe B, renvoie par ricochet une représentation de l'auteur du stéréotype A (les négriers) en A —. Le processus à l'œuvre dans la dialectique du Même et de l'Autre, qui fait que la stéréotypie de l'Autre produit l'*ipséité* du Même, est pris à rebours : c'est par la médiation de la stéréotypie du Même par l'Autre qu'est produite la stéréotypie de l'Autre, au service d'une stratégie discursive. Ce stéréotype est réactualisé dans une parodie de discours colonial par l'écrivain malien Ouologuem, dans son ouvrage, *Le devoir de violence*⁴ :

... Dans l'attente de ce grand jour de la proche éclosion du monde où le serf est l'égal du roi, la négaille — court lien à méchant chien! — accepta tout. [...] Saïf ben Isaac El Héït [...] reconstitua une union générale des aristocrates et des notables de tout l'empire, lesquels, [...], pratiquèrent l'Islam en grande humilité et convertirent le peuple fétichiste, atterré par la noirceur de son âme. [...] Et ce fut la ruée vers la négaille. Les Blancs, définissant un droit colonial international, avalaient la théorie des zones d'influences : les droits du premier occupant étaient légitimés. [OUOLOGUEM 1968, p. 29-31]

Le détournement du stéréotype est un des moyens de dénoncer publiquement la domination exercée par le groupe dominant. Sa réactualisation, par les effets de mémoire qu'elle convoque, contribue néanmoins à renforcer le stéréotype⁵. ➡

1. Le suffixe — *aille*, qui forme, sur des bases variées, des noms indiquant une action ou une collection, est souvent péjoratif : *ferraille*, *grisaille*, *tripaille*, *valetaille* [GRÉVISSE et GOOSE 1993, p. 208].

2. Lorenzi-Cioldi distingue les *collections* et les *agrégats* : le groupe dominant ou *collection* est un groupe hétérogène dans lequel chaque personne a sa propre spécificité ; le groupe dominé, l'*agrégat* est un ensemble homogène dans lequel les personnes sont indifférenciées et interchangeables. [LORENZI-CIOLDI 2002, p. 70].

3. Voir les notions de *définitude* au § 8.2.3.2 page 347 et d'*humanitude* au § 8.1.1.3 page 336.

4. Voir § 2.4.2 page 79.

5. Cette analyse a fait l'objet d'une participation à un article collectif [DUFOR, DUTILLEUL-GUERROUDJ et LAURENT 2004, p.159-165].

8.3.2.2 Prototypicalité lexicale et stéréotypie discursive

Siblot montre, avec un emprunt — *casbah* — que prototypicalité et stéréotypie sont deux manifestations d'un même phénomène : l'une en langue, l'autre en discours.

Dans l'acception première, en langue arabe, la *casbah* est un fort, une citadelle dans laquelle se trouve le palais du souverain. Par métonymie dans les définitions lexicographiques françaises, elle devient l'habitat qui l'entoure, puis dans la littérature elle s'étend à toute la ville arabe. L'urbanisme de la *casbah*, qui a un sens fonctionnel dans la praxis sociale locale, est vécu comme un labyrinthe par les militaires français à la conquête d'Alger et à leur suite, par les voyageurs européens qui perçoivent le dédale des rues de la *casbah*, comme l'expression d'une confusion ; ce qui confère au praxème *casbah*, dans les discours français, un programme de sens d'« extranéité/hostilité » en lien avec la relation pratique que les visiteurs français entretiennent avec elle.

Le programme de sens prototypique du praxème *casbah*, comme habitat urbain prototypique dans son contexte algérois, est actualisé dans les discours en langue française comme un stéréotype de ville arabe dans laquelle règne le désordre :

Le même mot recouvre des rapports inverses à la réalité nommée. [...] Ainsi prototypicalité lexicale et stéréotypie discursive apparaissent-elles comme deux aspects d'une productivité signifiante, envisagée dans la condensation de ses potentialités « en langue », ou dans le déploiement de ces dernières dans la « parole ».

[SIBLOT 1996, p. 121]

À partir de cet exemple, Siblot montre :

- comment la représentation que les hommes se donnent d'une réalité se constitue à partir des expériences pratiques qu'ils en ont (et qui justifie le terme de *praxème*) ;
- comment la capacité à signifier, les programmes de sens capitalisés en langue, que repère la prototypicalité lexicale (en langue), se décline dans des actualisations discursives liées à des pratiques discursives qui réalimentent les programmes de sens ou suscitent la production de nouveaux programmes de sens en lien avec de nouvelles expériences du réel.

Siblot observe que les discours, qui représentent la *casbah* comme un labyrinthe, ont pour point commun de « prendre appui sur le trait d'altérité repéré dans la prototypicalité lexicale et, en retour, de la conforter » [1996, p. 119].

👉 Nous avons relevé en 3.5.2.3 page 153 que la dénomination *le Sud*, qui remplace celle de *tiers monde*, ne produit pas qu'un repérage géographique. Le *TLFI* définit le Sud, dans son acception « moderne », en ces termes :

Ensemble des pays en voie de développement situés au sud par rapport aux pays industrialisés.

[TLFI]

Actualisée dans les discours du développement, cette dénomination produit un sens additionnel au sens premier ou prototypical enregistré en langue :

Partie méridionale (du monde, d'un ensemble géographique, d'un pays).

[TLFI]

Ce discours lexicographique (article de dictionnaire), dans son acception moderne, représente *le Sud* à partir de trois programmes de sens :

- une localisation méridionale d'ordre géographique, posée comme objective : « situés au sud »,
- un niveau insuffisant de développement, qui donne l'attracteur, la valeur régissant l'« ordre du discours » : le *développement*,
- une position basse dans une relation de dominance, position donnée par la locution prépositionnelle *par rapport à*, qui définit un type étalon : « pays industrialisés » et une position sur le gradient : « l'ensemble des pays en voie de développement » (position plus éloignée de l'attracteur : « en voie de »).

Cette dépendance du Sud à l'égard du Nord est inscrite dans la définition des points cardinaux en langue, qui repèrent le sud par rapport au nord :

Nord : point cardinal qui se trouve dans la direction de l'étoile polaire

Sud : point cardinal opposé au nord. [TLFI].

La cooccurrence de la méridionalité et du sous-développement, actualisée dans le discours lexicographique moderne, sous-tend une relation logique de type essentialiste entre la situation géographique (la méridionalité, le climat¹) et l'insuffisance de développement (la pauvreté), qui construit un stéréotype discursif du Sud, en appui sur une préséance du nord sur le sud inscrite en langue (points cardinaux). ↪

Une hypothèse d'organisation énonciative

La classe nominale a la capacité de pouvoir représenter non seulement le concret mais aussi l'abstrait, de nommer les êtres mais aussi d'exprimer les actions et les propriétés, capacités normalement réservées respectivement aux verbes et aux adjectifs : le passage au nom est un acte producteur de sens.

La catégorisation est un mode d'organisation du monde, qui découle des relations pratiques du locuteur avec le monde et du point de vue qu'il porte sur la chose nommée. Catégoriser est un acte qui produit ses effets sur le monde. Le repérage cognitif que le sujet effectue et qu'il traduit par un acte de nomination construit une vision du monde, qui se traduit en termes énonciatifs. Les catégories nominales, qui sont identifiées, dans la théorie du prototype, comme des prototypes cognitifs, sont celles qui, en discours, servent de repères — les types —, pour l'organisation énonciative.

Dans la formation discursive que nous analysons, nous identifierons des types, qui définissent des caractéristiques de Mêmes, selon une gra-

1. Qui active la mémoire interdiscursive coloniale de la « théorie du climat », avancée par Buffon au XVIII^e siècle, et qui a permis de soutenir l'unicité de l'espèce humaine, la variété des « races » s'expliquant par les modifications dues au climat, à partir de la race blanche originelle.

dation évaluative (gradient en *plus-et-moins*). Les occurrences situées dans la zone de transformation à l'intérieur de la catégorie, dont les meilleurs représentants sont les « types-Mêmes » (ou *Mêmes*) seront nommées « *Mêmes-Autres* ». Celles qui sont à l'extérieur du domaine, hors de la catégorie, seront nommées « types-Autres » ou *Autres*. Nous aurons à repérer les marqueurs linguistiques qui déterminent les degrés de gradient. La dérivation à partir d'un radical verbal comme *dévelop* — est un élément qui indique le partage d'une propriété d'ordre typique, un programme de sens commun que *civilisé* vs *barbare* ne partagent pas. L'attribution de caractères d'altérité est un des éléments de production de la stéréotypie. En revanche, les évaluatifs *les moins*, *sous*, *en voie de* — sont des marqueurs qui graduent le degré de typicité. Ils doivent être analysés finement en discours afin de déterminer le degré de Même et d'Autre qu'ils contribuent à accorder aux entités nommées et en conséquence leur degré d'appartenance à la catégorie.

Chapitre 9

Un état des apports théoriques

Introduction

De retour de ce long périple, nous nous trouvons au seuil des analyses discursives. Pour les mettre en œuvre, il nous faut d’abord réaliser le bilan du voyage et ensuite établir, à partir de lui, un programme d’analyse discursive.

Dans ce bilan, nous dégagerons les différents éléments qui, au fil de ce voyage au long cours, nous paraissent opérationnels pour des analyses de corpus.

Dans notre partie II, nous avons réalisé un travail de questionnement et d’investigation sur le discours (sa relation au texte et au contexte, la problématisation d’une extériorité discursive) et sur les formations discursives (chapitre 5 et 6). La complexité de notre problématique nous a amenée à effectuer ce parcours avec les formations discursives, en compagnie d’hommes de savoir, qui cherchaient à analyser le fonctionnement idéologique du discours, au service d’une action politique (au sens large du terme).

Dans les chapitres 7 et 8, nous avons cherché à actualiser l’héritage des formations discursives en le confrontant à d’autres approches, qu’elles s’en réclament ou non — le registre discursif (Achard), la théorie du praxème (Lafont, Siblot), la notion (Culioli) et l’organisation du discours en structure d’attracteurs (Culioli, Achard), notamment — dans le but de produire un appareil théorique adapté à notre problématique.

Nous présentons d’abord les points-clefs qui nous permettent, à travers un ensemble de textes, d’aborder l’analyse de la recomposition d’une idéologie — du progrès civilisateur au développement — et d’un ordre de la dominance qui lui est attaché.

9.1 Une perspective d’analyse du discours

L’analyse que nous souhaitons conduire sur notre corpus d’étude se revendique de l’analyse du discours et se différencie radicalement de l’analyse de contenu. Elle s’attache au fonctionnement du discours, à la production du sens plutôt qu’au sens produit : le *comment* ? de la grille de Quintilien plutôt que le *quoi* ? ou le *pourquoi* ?

Le discours est une production plutôt qu'un produit, qui se réalise dans une sphère coénonciative, qui ne lui préexiste pas, mais qui se construit en simultanéité avec l'énonciation. Cette sphère coénonciative, que nous substituons au terme trop vague de contexte, est une sphère d'échanges, dans laquelle des relations sont établies avec les discours antérieurs et avec des discours supposés des coénonciateurs, qu'ils soient en présence effective ou destinataires des écrits.

Nous différencions le *discours* du *texte*. Alors que le texte se donne à percevoir comme une surface matérielle, le discours se caractérise par son épaisseur, il traverse les énoncés et les textes, il est relié aux pratiques et aux événements. Le texte se présente comme un entier de communication, organisé en séquences narratives et/ou argumentatives et orienté en fonction d'une visée pragmatique : l'énonciateur prend la parole pour *faire* quelque chose ou *faire faire* quelque chose à quelqu'un et son énonciation le fait *être* légitime à la place sociale qu'il occupe. Cette caractéristique relie le texte au monde réel. Les clôtures textuelles, qui posent des limites matérielles à un objet *texte*, sont en permanence débordées par le discours qui circule, traversant les textes et apportant avec lui de l'Autre et de l'*ailleurs*. La circulation des discours n'a pas de fin, le discours est une construction infinie, qui, de répétitions en reformulations, retravaille la composition du tableau. La licence accordée à cette instabilité relative ne relève pas du seul énonciateur, qui « est parlé plutôt qu'il ne parle¹ ». Le discours est ordonné selon un ordre institutionnel qui est prescripteur, il répond à un « ordre du discours » [FOUCAULT 1971], qui le domine.

☞ Un exemple de la force de prescription du discours est donné par Bourdieu et Wacquant, qui relèvent que le lexique de la « novlangue² », « produit d'un impérialisme proprement symbolique », est même repris par les intellectuels de gauche :

Les effets en sont d'autant plus puissants et pernicioseux que cet impérialisme est porté non seulement par les partisans de la révolution néolibérale, lesquels, sous couvert de modernisation, entendent refaire le monde en faisant table rase des conquêtes sociales et économiques résultant de cent ans de luttes sociales, et désormais dépeintes comme autant d'archaïsmes et d'obstacles au nouvel ordre naissant, mais aussi par des producteurs culturels (chercheurs, écrivains, artistes) et des militants de gauche qui, pour la grande majorité d'entre eux, se pensent toujours comme progressistes. [BOURDIEU et WACQUANT 2000, p. 6]

Ce débordement du discours échappe aux énonciateurs, qui croient parler, mais « sont parlés ». ☞

En comparaison du texte, le discours est inconsistant. Bien que l'objet *texte* soit notre porte d'accès au discours, il n'apparaît pas possible d'analyser un texte sans l'inscrire, d'une part dans une coénonciation, d'autre part dans *du* discours qui le pénètre, le traverse, le précède, le déborde et nous échappe en partie.

1. Citation des *Écrits*, Lacan, 1966, Paris, Le seuil, p. 280.

2. Voir § 3.5.2.5 page 168.

Dans le cas de notre problématique, le discours que nous analysons est constitué de différents discours inter-reliés, ce que Foucault a nommé « par convention » une *formation discursive*. Analyser une formation discursive, c'est remonter à l'idéologie qui la structure en tant que formation discursive. Malgré son choix de *formation discursive* pour éviter des mots trop lourds, tels que celui d'*idéologie*, Foucault montre que l'analyse de la formation discursive n'est pas seulement celle de l'ensemble de discours réunis autour d'un même objet, c'est un moyen de questionner des pratiques et d'analyser le fonctionnement idéologique qui la fonde comme ensemble [FOUCAULT 1969, p. 243].

9.2 Les pratiques discursives

Une formation discursive est définie par l'existence de relations des discours entre eux, mais aussi des discours avec une extériorité discursive et non discursive. Ce sont ces relations qui caractérisent les discours en tant que pratiques, soumises à des règles de formation, que l'analyste doit décrire. Ces règles relèvent d'un ordre du discours, qui impose ses lois. Les pratiques discursives, qui se distinguent des disciplines ou des institutions, peuvent leur être antérieures. Foucault considère alors que ces discours partagent un même territoire archéologique [FOUCAULT 1969, p. 239].

La notion de pratique discursive signale que les discours sont des actes articulés aux autres actes sociaux, et qu'ils ont leurs effets dans le champ social. La pratique discursive a une fonction performative : les pratiques discursives forment systématiquement les objets dont ils parlent [1969, p. 66-67].

Cette conception de la dimension d'acte des discours, qui fait d'eux des pratiques discursives *et* sociales, suppose d'accorder une place au réel dans l'analyse du langage. La praxématique envisage le langage dans son fonctionnement pratique : construit dans des expériences au monde réel ou praxis¹, c'est un spectacle substitué au réel ou logosphère [LAFONT 1989a, p. 156], dont les acteurs sont les praxèmes, les outils de la praxis linguistique². Le filet de la grille exerce une contrainte sur notre perception du réel mais c'est dans les expériences que s'opère le couplage d'un élément du réel avec un élément langagier qui constitue un praxème. Le renouvellement des expériences se traduit par des emprunts ou par la production de nouveaux praxèmes, de nouveaux programmes de sens ou du rechargement en sens de programmes « usés³ ».

L'actualisation d'un praxème est un acte qui produit du sens dans le social [SIBLOT 2001d], ce qui conduit Achard [1989] à postuler que le discours est la matérialité du social. Les places sociales ne peuvent être construites que par des catégorisations nominales, qui sont des actes performatifs. Par le point de vue qu'elle exprime sur le monde, la nomination comme acte de production du sens participe à la « construction du monde social » [ACHARD 1989].

1. Voir § 7.2.2.2 page 306.

2. Voir § 7.2.2.2 page 308.

3. Voir § 8.2.4.3 page 352.

Les positions prises dans les discours sont en rapport d'homologie avec les positions de pouvoir dans le social. Les caractéristiques sociales des discours se repèrent en types d'actes, qui définissent un registre discursif par opposition au genre qui en désigne les caractéristiques énonciatives (formes linguistiques) : le registre est un genre externe, dont les marqueurs sont des éléments de construction du champ social, le registre est la face sociale du discours : du discours en acte. Les différents registres organisés en réseau composent la formation discursive qui est comprise comme la « structuration de l'espace social par différenciation des discours » [ACHARD 1995, p. 84]. Les types d'actes qui délimitent la pratique sont repérables en discours dans la stabilité des désignations sociales qui répartissent les places. Nous analysons la répartition des places et sa dimension d'acte avec l'organisation du domaine notionnel en structure d'attracteurs et avec l'actance, la mise en scène des rôles dans l'action.

9.3 Formation discursive et fonctionnement idéologique

9.3.1 Idéologie, ordre du discours et rapports de place

L'idéologie était l'objet central de la théorie du discours que Pêcheux avait essayé de construire, une sémantique discursive (par opposition à une sémantique lexicale). Les processus discursifs sont analysés en rapportant les discours aux conditions de production, qui les déterminent et qui correspondent à des rapports de place imaginaires [PÊCHEUX 1969, 1975].

Dans cette théorie, la matérialité discursive est reliée à la matérialité idéologique et les formations discursives sont des effets des formations idéologiques elles-mêmes conditionnées par les rapports de production. Cette conception du fonctionnement idéologique peut être traduite en termes de liens entre idéologie, discours et rapports de pouvoir ou rapports de place. Ces trois éléments sont les trois axes d'analyse de notre problématique : idéologie, discours, pratiques de dominance.

Cet espace de discours qu'est la formation discursive est régi par une idéologie dominante, qui détermine le « dicible » et rejette l'indicible. Le partage entre le *dicible* et l'indicible, qui s'entendent en terme de contraintes (valeurs déontiques) plus qu'en terme de possibilité de *dire*, fixe les frontières de la formation discursive. Le contrôle de l'espace social se traduit en rapports de place, qui sont des rapports de dominance. Il y a isomorphisme entre l'ordre du discours et l'ordre de la dominance.

Les discours qui sont inter-reliés ne sont pas consensuels. Au contraire, comme l'avait relevé Foucault, la formation discursive est un espace de dissensions [FOUCAULT 1969, p. 203], dans lequel des points de vue divergents, qui s'expriment simultanément, produisent un objet de discours, constitué de contradictions (voir § 6.2.3.1 page 248). En actualisant un certain nombre de termes opérateurs¹, tout locuteur qui s'exprime dans ce champ, pour plai-

1. Voir § 7.3.1 page 320.

der la cause ou pour la pourfendre, contribue à reconduire l'idéologie, en la reformulant.

La théorie de Pêcheux est une théorie non-subjectiviste du sujet. Le sujet n'est pas à la source du sens, il s'identifie à la formation discursive qui le domine. Le sujet est une place vide qui peut être occupée par n'importe quel acteur social légitime. Il parle le langage de l'idéologie dominante, le langage du *on* de la *doxa*. Foucault est plus nuancé à cet égard. Pour lui, le sujet et son discours sont dominés par le rôle social accordé par l'institution. La liberté de parole du sujet est proportionnée à la place qu'il occupe dans le champ social et qui contraint ses pratiques discursives et à l'autorité que sa parole représente dans la communauté discursive [FOUCAULT 1971, p. 31]. Soumis à la formation discursive à laquelle il appartient, le sujet locuteur dispose d'une marge de manœuvre relative, au sein de l'espace de parole.

9.3.2 Interdiscours et idéologie

L'interdiscours apparaît en discours sous forme d'effets : effet d'enchâssement du préconstruit et effet d'articulation du discours transverse qui connecte les éléments discursifs entre eux. L'interdiscours, notion complexe, est d'abord défini comme un extérieur, puis comme un « tout complexe à dominante », un espace constitutif du discours, à la fois discursif et idéologique, qui donne à la formation discursive sa capacité à se mouvoir — son inconsistance — en fonction des rapports de dominance. Les effets de mémoire produits par la traversée de l'interdiscours dans l'intradiscours, sont des traces de ce que Pêcheux nommait la matérialité de l'idéologie, « qui désigne ce qui est et ce qui doit être » [PÊCHEUX 1975, p. 143].

De même que la formation discursive n'est pas faite de consensus, mais garde une cohérence interne, l'interdiscours est un tout construit sur des *contradictions* constitutives, qui s'expliquent par l'entrecroisement d'influences qui dérivent d'une même matrice. Il y a donc homologie entre les dissensions au sein de la formation discursive et les contradictions qui gravitent dans l'interdiscours et qui sont actualisées en discours.

Le *préconstruit*, qui est l'actualisation d'un élément discursif présenté comme ayant été validé antérieurement, apparaît comme un effet de l'interdiscours. Pêcheux l'analysait avec l'enchâssement des relatives, mais il apparaît aussi dans les nominalisations [SÉRIOT 1986, p. 27]. À partir du cas des nominalisations, nous avons pu montrer que cette capacité à imposer une prédication antérieure est le propre du nom, qui, contrairement aux autres parties du discours, est son propre support. Ce qui s'énonce par un nom valide un acte de nomination antérieur qui, par une référenciation, a associé ce nom et un élément du réel. Excepté les néologismes au moment de leur création, les noms sont des préconstruits : du *faire* traité en *être* [LAFONT 1978, p. 258-259]. Le locuteur, qui porte un point de vue sur un objet, dispose d'un choix dans un paradigme de noms. Certains objets de discours ne proposent pas ce choix ; c'est le cas des termes opérateurs de la formation discursive ou énoncés-recteurs¹, qui

1. Voir § 6.3.6.1 page 270 et § 7.3.1 page 320.

sont des termes à valeur de généralisation à partir desquels dérive une famille paraphrastique et dont le fonctionnement est opérateur, quand on peut observer des régularités discursives [ACHARD 1989, p. 821]. Les termes opérateurs sont des idéogèmes, caractérisés par une certaine plasticité qui autorise des variations sémantiques [ANGENOT 1989, p. 902-903]. L'actualisation de ces termes, chargés du sémantisme de la notion qu'ils recouvrent, nous paraît être un des modes de reconduction de l'idéologie. Ils peuvent « s'alléger » ou se recharger, mais ne perdent pas cette capacité propre au fonctionnement dialogique, qui fait de ces termes opérateurs des connecteurs d'interdiscours particulièrement efficaces (voir § 7.1.2.1 page 282).

9.4 Les transformations

9.4.1 Ruptures archéologiques

La formation discursive est un espace mouvant dans lequel les objets se transforment continuellement. Dans cette transformation, Foucault postule des discontinuités, se positionnant contre les historiens de son époque, attachés à l'idée d'une continuité de l'histoire. Les formations discursives se transforment, mais tous les éléments ne se transforment pas en simultanéité. Cependant on peut observer des « ruptures archéologiques » [FOUCAULT 1969, p. 228-231], qui ne sont pas des limites, ni des butées, mais des transformations qui affectent le régime général d'une formation discursive et définissent de nouvelles règles. Ce ne sont pas tant les éléments eux-mêmes qui se transforment, mais les rapports entre ces éléments. Selon Foucault, le travail d'analyse consiste à décrire les répétitions et les changements et à identifier les coupures qui sont à l'origine des ruptures, et qui rendent indicibles certains discours antérieurs. La rupture, qui en résulte, réalise une sorte de révolution, avec des effets dans le champ social.

Dans cet espace de transformation qu'est la formation discursive, les événements ne sont pas extérieurs, ils ont un effet d'embrayage sur les transformations discursives. Cependant, la difficulté de la « capture » d'un basculement discursif tient au fait que les discours sont en perpétuelle recomposition, sous l'influence des événements discursifs ou non discursifs (sociaux, historiques...).

Dans le cas qui nous occupe, des rhétoriques coloniales à celles du développement, ne doit-on pas plutôt parler de « déplacement des frontières » [COURTINE et MARANDIN 1981, p. 25] de la formation discursive que de « rupture » ?

9.4.2 Les reformulations

Pour Pêcheux et ceux qui ont prolongé sa théorie, la formation discursive est un espace de reformulation-paraphrase dont les frontières sont régulées de l'extérieur par l'interdiscours. Les familles paraphrastiques propres à une formation discursive constituent des matrices du sens, qui fournissent aux locuteurs des formulations qu'ils peuvent reprendre et répéter. Cette activité de reprise d'éléments préconstruits à l'insu du locuteur, qui reprend à son

compte le « déjà-dit » de l'interdiscours, est un mode de fonctionnement de l'idéologie.

Les frontières de la formation discursive se déplacent en fonction des luttes idéologiques. Les éléments discursifs peuvent être effacés ou au contraire redéfinis et reformulés. La reformulation permet de produire de l'Autre avec du Même. L'ensemble des reformulants constitue un paradigme désignationnel [MORTUREUX 1993, p. 124]. Les procédés de marquage métalinguistiques de la reformulation (verbes métalinguistiques, juxtaposition, coordination, diaphore) sont souvent cumulés. Les définitions qui servent de support aux reformulations sont souvent le fait des discours constituants [MAINGUENEAU 1999b, p. 7, MAINGUENEAU 1999b], discours d'autorité qui se posent en surplomb de tout autre discours, parce qu'ils s'auto-instituent comme reliés directement à des sources légitimantes et qu'ils sont reconnus comme tels par la communauté discursive. Les discours, qui ont la capacité d'être constituants sont par conséquent susceptibles de susciter un renouveau discursif de plus grande ampleur et avoir plus d'écho que d'autres, qui contribuent au maintien d'une structure.

Ce processus permet de produire de nouvelles dénominations : *insuffisamment développé, sous-développé, en voie de développement*, etc. et dans le même temps de reconfigurer les représentations des entités nommées : une insuffisance — *insuffisamment, sous* — ne produit pas le même sens qu'une direction : *en voie de*. La reformulation est un acte de nomination, qui modifie un programme de sens. Dans le passage du programme à la réalité du discours, qui est le propre de l'opération d'actualisation, la reformulation donne de la réalité aux changements apportés. En redéfinissant le contenu sémantique d'un praxème, elle opère une re-catégorisation du référent nommé [COURTINE 1981, p. 101-102].

La reformulation est un mode de recomposition des discours, qui a donc une valeur d'acte dans le monde social.

9.4.3 La circulation des discours

La reformulation est un *retravail* de formulations déjà dites, qui a pour effet de faire circuler les discours. Ces reprises de *déjà-dit* s'analysent avec deux notions : celle d'interdiscours [PÊCHEUX et FUCHS 1975] et celle de *dialogisme* [BAKHTINE 1929]. Les définitions contemporaines mentionnent leur caractère de relation avec, d'orientation vers un extérieur discursif.

La « relation dialogique à la parole d'autrui » [BAKHTINE 1975, p.105] diffère de celle qui s'établit avec l'interdiscours, en ce qu'elle fait entendre des voix d'énonciateurs premiers que l'énonciateur fait intervenir dans son discours (ou qui s'y invitent). La relation dialogique est signalée en discours par des marqueurs repérables dans le fil du discours (§ 7.1.2.3 page 289).

La relation avec l'interdiscours se manifeste, non plus en terme de voix d'énonciateurs, mais en terme d'effets de mémoire, mémoire du « déjà-entendu » et du « déjà-dit » [PÊCHEUX 1969, p. 22]. Les textes forment discours, parce qu'ils sont reliés à un espace de *mémoire interdiscursive* [MOIRAND 2002b] par des fils tendus comme des arcs ou distendus, effilochés et, un jour, prêts à renouer le lien, au détour d'une actualité, qui les sollicitent : le rôle d'embrayeur

que Foucault accorde aux événements de grande ampleur joue aussi à l'échelle de la sphère coénonciative. Nous analysons le cas particulier du dialogisme de la nomination [SIBLOT 2001c] comme un connecteur d'interdiscours¹. La production de sens d'un acte de nomination peut provoquer des effets de mémoire, lorsque des éléments de la sphère coénonciative le suggèrent.

9.5 Organisation du discours

Le discours est organisé dans le respect d'un « ordre du discours » garant de l'ordre de la dominance. Cette conformité à l'ordre est repérable dans l'organisation des représentations du domaine notionnel.

9.5.1 Une structure d'attracteurs

Culioli distingue trois niveaux de représentation [CULIOLI 1987, p. 21] : un niveau I de représentation mentale ou cognitive au sens large, un niveau II de représentation linguistique et un niveau III de représentation métalinguistique (celui du linguiste). Nous analysons la notion de Culioli, univers de représentation de niveau I, d'ordre prédiscursif, hybride, organisateur d'expériences stockées en mémoire et d'interdiscours, comme un lieu de capitalisation de l'idéologie. Ce niveau de représentation n'est pas directement accessible, ni dicible. Lorsque nous parlons de notions de civilisation ou de développement, nous nous saisissons d'un terme opérateur, un terme à forte capacité de généralisation, à partir duquel se crée une famille paraphrastique et qui sert d'entrée de la notion, de « porte-manteau² ». La notion n'est pas représentable en soi, c'est un schéma prédicatif de type <avoir la propriété *être civilisé*> par exemple, en attente d'une instanciation, qui entraîne la construction d'occurrences.

Le respect de l'ordre est garanti par l'organisation des énoncés en fonction d'un certain nombre de paramètres. Les unités discursives sont organisées en conformité avec les notions qui régissent la production discursive, par le biais des termes opérateurs. Culioli en donne une représentation topologique. Une classe d'occurrences constitue un domaine notionnel, qui est ordonné par un attracteur, une valeur abstraite régulatrice des autres occurrences, qui sont identifiées par rapport à lui et en conformité avec lui. Le domaine notionnel est une structure d'attracteurs [ACHARD 1995, p. 90] ouverte sur un de ses côtés dans la direction de la valeur non bornée, qui assure une fonction d'attraction, et donne le plus haut degré sur une règle dont le curseur n'a pas de butée : les notions de civilisation, de développement sont perfectibles à l'infini ; celles du droit, de la liberté, de la démocratie également ; mais c'est aussi le cas de représentations idéalisées d'entités concrètes, comme le *transsaharien*, qui est un objet mythique.

1. Voir § 7.1.2.3 page 290.

2. Voir § 7.3.1 page 320.

9.5.2 Typisation et stéréotypisation

Sur le chemin de l'attracteur et le plus près possible du haut degré, est construit un type, comme meilleur représentant de la valeur absolue d'attraction.

Le type est le repère énonciatif, le pendant du prototype cognitif de Rosh. Situé au centre d'une catégorie — une portion de découpage du monde — organisée selon un gradient en plus-et-moins, le type est l'occurrence organisatrice de toutes les occurrences qui relèvent de son domaine (*pays sous-développé, en voie de développement, développé* pour le type *pays développé*). Le gradient en plus-et-moins permet d'identifier les occurrences du domaine notionnel et de repérer les entités qui en sortent par franchissement de la frontière et qui constituent ainsi des types Autres.

Le passage hors de la frontière du gradient de la catégorie se réalise par le biais de prédicats à valeur négative ou par la négation elle-même, qui joue le rôle d'inverseur¹. Le passage à l'extérieur construit l'altérité, un complémentaire, que nous avons nommé le « type-Autre » : *les sauvages, les primitifs, les barbares* sont des « types-Autres » pour le type *civilisé*. Ce processus s'analyse en praxématique par la dialectique langagière dite dialectique du Même et de l'Autre² : *civilisé vs sauvage*.

Lorsqu'elle affecte des êtres humains, la dialectique langagière peut s'exprimer dans des nominations identitaires stéréotypées, qui ont de multiples fonctions dans le processus de dominance. La dialectique langagière (du Même et de l'Autre) à l'œuvre dans l'acte de nomination, se double d'une dialectique identitaire, qui a des fonctions sociales, notamment en terme de dominance, qu'elle permet de légitimer. La stéréotypie discursive [SIBLOT 1996, p. 112-121] s'appuie sur des traits d'altérité repérés dans la prototypicalité lexicale.

Le passage de l'extérieur vers l'intérieur du domaine du *type* peut être un seuil ou une zone de transformation (extérieur-intérieur), dans laquelle les Autres sont en cours de transition, en progrès, vers le Même représenté par le *type*, ou encore un espace d'altération, lorsque les entités sont en régression.

Les entités du monde catégorisées en types, complémentaires... sont d'ordre concret alors que les attracteurs sont des valeurs abstraites. Plutôt qu'en noms concrets/noms abstraits, les noms sont catégorisés en fonction de leur autonomie référentielle : *catégorématiques*, s'ils réfèrent directement au monde réel ou *syncatégorématiques*, s'ils réfèrent à une autre entité linguistique [GALMICHE et KLEIBER 1996]. Ils indiquent le degré de proximité du locuteur à l'objet nommé, d'accessibilité aux sens : le degré d'*humanité* du référent [LAZARD 1994, p. 192] et le passage de la *densité* à la *généralisation* [LAFONT 1978, p. 149].

La typicité est souvent associée à la genericité : les phrases génériques imputent des propriétés à tous les membres de la catégorie nommée. Les différents déterminants donnent au référent nommé son degré de *défnitude* : de l'« expansif nombrable » (ex : *les Africains, les Blancs*) au « condensif » ou

1. Voir § 8.2.5.2 page 355.

2. Voir § 8.3.2.1 page 363.

« praxème collectif » (ex : *la négraille*) [LAFONT 1978, p. 203]. L'actualisateur défini est aussi un marqueur d'*évidentialité*¹, qui signale un préconstruit.

La substitution du praxème *civilisation* par celui de *développement* n'est pas seulement un changement de paradigme désignationnel. La production d'une classe d'occurrences dérivées du terme opérateur² *développement* manifeste un changement plus important. Alors que les autres (« types-Autres ») — *sauvages, primitifs, barbares* —, sont, dans les discours du progrès civilisateur, hors du domaine du *type*, dans les discours du développement au contraire, la dénomination *pays en voie de développement* localise les entités nommées, non plus à l'extérieur de la frontière, mais dans la zone de transformation (*en voie de*). Ce changement, repérable en discours, — et que nous avons déjà analysé dans le sémantisme du verbe *développer* — produit des effets dans le champ social : imposée par la reconnaissance des peuples africains comme des États et des individus comme des êtres humains d'une même espèce humaine, résultative aussi de la politique d'« affiliation³ », cette transformation discursive d'intégration de l'Autre dans le domaine du Même a des effets collatéraux : cette recomposition de l'ordre de la dominance est un des vecteurs de la mondialisation culturelle et une des formes de ce que Lafont nommait « l'impérialisme du sens⁴ ».

9.5.3 La mise en scène de l'action ou *actance*

La distribution des rôles dans l'action (le *procès*), qui est mise en scène en discours, s'analyse en termes d'*actance* (voir § 7.3.3 page 327). L'analyse de l'actancialité permet de relier les places sociales catégorisées en discours, les rôles actanciels et les formes de l'*agir*.

Les actants peuvent être *confirmés* (actifs ou agents) ou *infirmés* (passifs ou patients), être des *experient* (siège de perception) ou des *stimulus* (générateur de perception).

Nous avons observé que, des discours du progrès civilisateur à ceux du développement, les schémas actanciels ne présentaient pas de changement notable. Le changement qui s'observe dans le passage des « types-Autres » dans le gradient du « type-Même », ne se produit pas dans la représentation de l'actance.

L'analyse de l'aspect lexical des verbes, représentant l'action elle-même, de l'aspectualité et de la temporalité des désinences grammaticales permet de repérer des « fractures d'actance » [LAZARD 1994, p. 60], qui s'analysent en terme de *contradictions*, constitutives de la (ou des) formation(s) discursive(s) étudiée(s).

Des discours coloniaux aux discours du développement, les schémas actanciels ne paraissent pas avoir subi de transformations et semblent assurer une forme de continuité discursive garante de l'ordre de la dominance.

1. Sur l'évidentialité, voir au § 8.2.3.2 page 347.

2. Voir la définition du terme opérateur au § 7.3.1 page 320.

3. Voir § 2.3.2 page 71.

4. Voir § 3.5.2.5 page 166.

Ces différents types d'actes déterminent des rapports de dominance en positionnant des locuteurs légitimes au regard des Autres. Ils sont définitoires du registre discursif propre à la formation discursive.

Troisième partie

Analyses discursives
sur un corpus d'étude

Introduction

Dans une première partie, nous avons cherché à produire un état de la dominance franco-africaine, à partir d'un cadrage historique et politique et un état des savoirs lexicographiques et notionnels. Il est difficile, en effet, en analyse du discours de produire des analyses *in abstracto*, puisque la notion de discours, telle que l'appréhende l'analyse de discours « historique¹ », et que nous suivrons sur ce terrain, ne se restreint pas au texte, encore moins à des suites de signes, mais désigne un processus, qui n'est analysable qu'à partir des observables, c'est-à-dire des discours produits. La production des discours se réalise en symbiose avec ce que nous ne nommons pas un « contexte », terme trop vague en tant que tel, mais des pratiques politiques et sociales, auxquelles sont articulées les pratiques discursives.

Il ne peut pas s'agir d'expliquer le sens des discours en tant que contenu, à partir de ce contexte, conditions de production, auquel cas notre analyse s'assimilerait à une analyse de contenu, mais il s'agit au contraire de nous saisir de quelques marqueurs discursifs pour repérer des phénomènes, qui, par leur récurrence, signalent des pratiques, ayant une fonction d'acte, lorsqu'elles sont mises en œuvre, le locuteur n'en étant que très partiellement conscient. L'ensemble des actes propres à un ensemble de discours constitue ce qu'Achard nommait un registre discursif².

Le difficile exercice auquel nous allons nous livrer consiste donc à analyser des discours situés, c'est-à-dire inscrits dans des situations d'énonciation, qui sont aussi des sphères de coénonciation, et ancrés dans des pratiques, qu'ils contribuent à reconduire, tout en les transformant. C'est pourquoi nous avons fait précéder chaque texte de corpus (items corpus), lorsque cela a été possible, d'une courte introduction à la biographie de l'énonciateur et des conditions de production du discours. Cependant, nous nous garderons, dans la mesure de notre possible, de projeter la situation et le contexte sur l'analyse discursive. Le danger en analyse du discours est la préconstruction des résultats de la recherche, à partir des opinions personnelles du chercheur sur l'objet d'analyse. Nous avons longuement développé cet aspect des conditions épistémologiques de notre recherche au § 1 page 37. Nous y insistons à nouveau afin de nous mettre un garde-fou avant de nous laisser aspirer dans et par les analyses.

Le cheminement théorique vers les analyses du discours nous a permis de nous approprier un ensemble d'analyses croisées, qui nous permettent d'aborder

1. Celle de Foucault et Pêcheux notamment.

2. Voir cette notion au § 7.2.3.3 page 315.

les analyses avec une forme d'appareil méthodologique propre à notre objet, encore « mal ficelé », mais comportant suffisamment d'outillages pour ne pas être dans le besoin. Ce bagage est suffisamment lourd pour ne pas se laisser oublier. La conjugaison de l'étude des différentes approches théoriques, nos lectures, la pratique permanente du corpus, nous ont conduite à élaborer des hypothèses heuristiques, qui servent de repères pour les analyses de discours. Pourtant, nous laissons ouverte la possibilité de découvertes. Les marqueurs linguistiques sont intraitables, il faut les laisser parler et si le chercheur ne se laisse pas emporter par ces opinions, positionnements idéologiques — fussent-ils humanistes —, nous aurons rempli notre contrat.

Chapitre 10

Hypothèses heuristiques et programme archéologique

Introduction

Le travail d'analyse relève de ce que Foucault a nommé « l'archéologie¹ », qui explique notre deuxième partie de titre : *Archéologie discursive d'un rapport de dominance* :

Mot dangereux puisqu'il semble évoquer des traces tombées hors du temps et figées maintenant dans leur mutisme. En fait, il s'agit de décrire des *discours*². [...] je voudrais faire apparaître, dans sa spécificité, le niveau des « choses dites » : leur condition d'apparition, les formes de leur cumul et de leur enchaînement, les règles de leur transformation, les discontinuités qui les scandent. Le domaine des choses dites, c'est ce qu'on appelle l'*archive* ; l'archéologie est destinée à en faire l'analyse. [FOUCAULT 1969]

Ce programme de travail « archéologique », que Foucault appliquait au savoir, nous souhaitons l'appliquer à la transformation/reformulation d'une forme de dominance qui traverse l'épaisseur discursive, des discours coloniaux aux discours du développement.

Dans notre partie II, nous avons établi le cadre discursif et interdiscursif, dans lequel s'opère la recomposition des discours, celui des formations discursives, des espaces de transformation et de reformulation. Nous avons identifié un certain nombre de processus discursifs, susceptibles de produire la recomposition des discours et qui caractérisent leur registre discursif³. Dans cette recomposition permanente propre au fonctionnement discursif, on peut envisager les indépendances comme un événement faisant coupure et produisant une rupture archéologique : après elles, les discours coloniaux ne peuvent plus être tenus. L'espace du *dicible* est contraint. Cependant nous avons observé que, bien avant cette rupture, dès le discours de Brazzaville [DE GAULLE 1944]⁴, les discours ont amorcé des transformations. Ce que nous souhaitons analyser dans

1. Voir § 6.2 page 235.

2. C'est Foucault qui souligne.

3. La notion de registre discursif est présentée en 7.2.3.3 page 315.

4. Voir § 2.5.1 page 84.

les corpus, ce sont ces mouvements discursifs qui, insensiblement, anticipent et préparent la rupture, ainsi que les recompositions qui s'opèrent après elle.

Étant donné le nombre important de processus et la masse de textes à analyser, l'ampleur de la tâche n'est pas à échelle humaine, elle nécessite l'emploi d'un système de recherche, de type base de données informatisée et dépasse le cadre temporel de la thèse.

À des fins heuristiques, nous avons choisi d'opérer une double sélection :
 — de processus à analyser en priorité, à partir d'hypothèses heuristiques ;
 — de textes qui permettent de tester les hypothèses de recherche et de valider des fonctionnements discursifs.

Afin de pouvoir faire émerger des modes de fonctionnement, sans nous perdre dans des analyses au fil des textes, qui seraient trop dispendieuses en temps dans le cadre de la thèse, nous avons choisi de pointer parmi les régularités certains points d'infléchissement du discours.

10.1 Des hypothèses heuristiques

Former le projet de suivre la vie discursive des différentes catégories d'actants en présence (les types et les Autres), mais aussi des valeurs qu'ils représentent (les attracteurs) et des idéologies qui les régissent (termes opérateurs des notions), vouloir retendre les fils de leurs transformations, représente une tâche longue et difficile. À vrai dire, c'est un projet de vaste envergure, plutôt ambitieux.

Pour obtenir des résultats sur un corpus d'étude, nous resserrerons nos analyses sur les transformations des catégories nominales et leur mise en scène en discours, en posant un certain nombre de repères discursifs sur une ligne imaginaire du temps tracée entre les premiers textes coloniaux et les discours contemporains. Nous représentons à l'aide de figures, deux états de discours posés aux extrêmes de cette ligne (au début du XVIII^e siècle et au début du XXI^e siècle), entre lesquels se dérouleraient tous les discours intermédiaires qui permettent de passer de l'un à l'autre. Il s'agit bien d'états de discours représentés schématiquement, pour les besoins de la recherche, des hypothèses de représentation des discours élaborées à titre exclusivement heuristique, et non de situations historiques (figures ci-dessous).

La première figure 10.1 page ci-contre montre un discours organisé autour d'un attracteur de perfectionnement humain, qui réfère à la notion de *civilisation*, *aux progrès de la civilisation*, termes opérateurs d'un schéma prédicatif qui pourrait s'exprimer ainsi :

<avoir la propriété être civilisé, être avancé >.

Ce perfectionnement est donné comme infini : l'axe est non borné dans la direction de l'attracteur et le meilleur représentant de cette valeur absolue, le type, est la France, dans un gradient en plus-et-moins de *nations civilisées*, *les Blancs*. Lorsque la limite est atteinte, c'est-à-dire que les propriétés de l'occurrence ne satisfont plus le prédicat notionnel, les occurrences sortent du gradient ; <ne pas être civilisé> construit une frontière, qui ferme le domaine

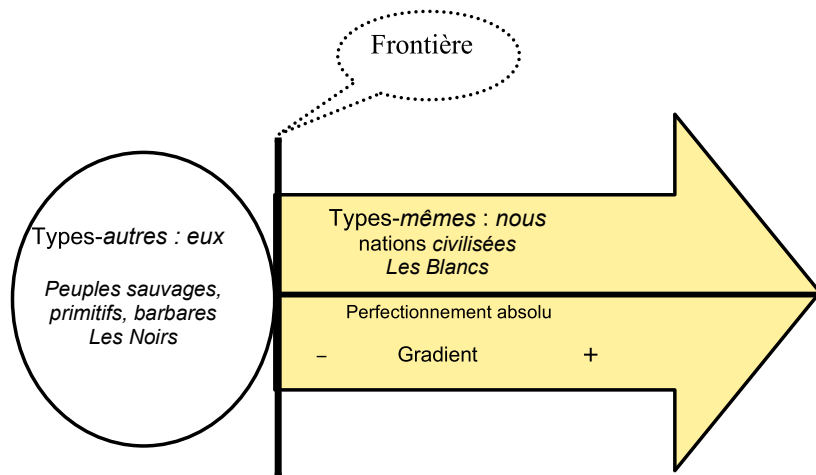


Figure 10.1. — Hypothèse d'organisation des discours coloniaux : structure d'attracteurs

et au-delà de laquelle est construite une altérité : un domaine notionnel Autre, une catégorie composée de complémentaires, que nous nommerons des types-Autres. Dans les discours coloniaux du corpus, cette catégorie, hors du domaine de la civilisation, est représentée par *les Noirs*, *les sauvages*, *les primitifs*, *les barbares* assimilés à des non-civilisés. Dans cette dialectique du Même et de l'Autre, langagière et identitaire, les types-Autres, qui ne correspondent pas aux exigences du prédicat de la civilisation, organisateur du discours, sont stéréotypés. Le stéréotype discursif est marqué linguistiquement, par différenciation avec le prototype lexical, avec lequel il constitue une paire distinctive :

civilisé vs *sauvage* = non-civilisé.

Nous avons représenté le domaine du type-Autre hors du champ de l'attracteur du progrès par un cercle, qui figure l'état de stagnation, perçu et exprimé par les locuteurs européens qui découvrent l'Afrique (voir énoncés exemplatifs § 12.1.5.3 page 468).

La deuxième figure 10.2 page suivante montre une situation discursive différente, qui est celle de la période contemporaine. Autour d'un attracteur de développement, correspondant à un prédicat notionnel <avoir la propriété *être développé*, *être avancé*>, les types sont *les pays développés*, *les pays avancés*. Par comparaison avec le discours colonial, le changement majeur qui s'est opéré réside dans la perméabilité de la frontière, qui n'est plus une fermeture hermétique du domaine. La frontière est devenue un espace de transformation,

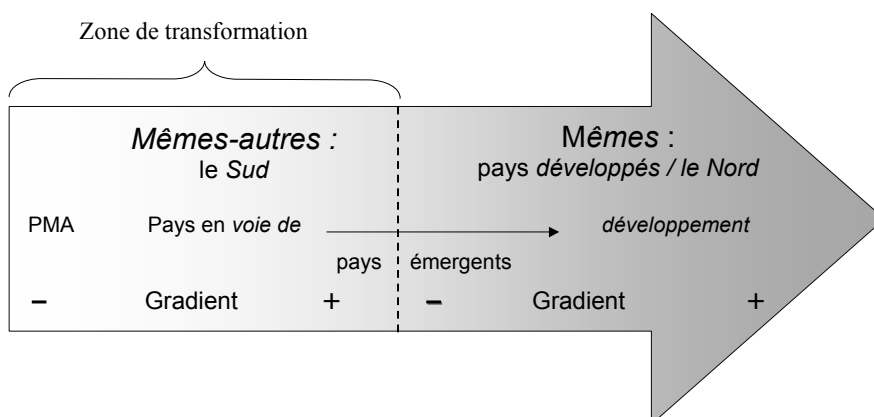


Figure 10.2. — Hypothèse d'organisation des discours du développement : structure d'attracteurs

un sas de transition vers le domaine du type : les pays sont *en voie de* développement, dans une gradation en plus-et-moins à l'intérieur du domaine, les pays *les moins* avancés étant dans la sous-catégorie la plus éloignée de l'entrée dans le domaine du type.

À partir de ces hypothèses de travail, les analyses des discours auront pour tâche de tester les modélisations, en montrant le cheminement de l'une à l'autre, de valider leur pertinence, de montrer leurs limites et consécutivement de les nuancer.

10.2 Des processus discursifs

Nous avons repéré en partie II différentes pistes d'explication des phénomènes discursifs qui produisent les effets de changement dans la continuité de la relation de dominance : la structure de la dominance est préservée, mais des modifications sont opérées dans les termes de la relation. Les différents phénomènes sont analysés comme des actes performatifs portés dans le social, des pratiques discursives, qui constituent ces ensembles de discours en formation discursive. Nous analyserons comment ils construisent, pérennisent et recomposent la dominance. L'analyse sera par conséquent d'ordre diachronique avec un repérage daté des phénomènes en relation avec les événements politiques, qui ont un rôle d'embranchement.

L'existence d'une formation discursive, en tant qu'ensemble de discours interreliés, est repérable de manière intuitive par les « effets » de mémoire que les discours renvoient. Ces échos de mémoire peuvent être des mirages pour l'analyste, qui « entend des voix ». Il convient par conséquent de ne pas les « prendre pour argent comptant », mais de les considérer comme des signaux d'« interpellation » de l'interdiscours. Les effets de mémoire interdiscursive ne sont pas seulement d'ordre sémantique, mais proviennent de la reproduction/transformation d'un type d'agencement de formes linguistiques.

Les interpellations doivent pouvoir être rattachées à un mode d'organisation spécifique au niveau énonciatif, repérable au niveau horizontal (fil du discours) et traversant l'épaisseur des discours.

Le mode d'organisation énonciative est, en soi, producteur de sens. La reprise de l'organisation énonciative, dans des séries de discours, en fait une organisation transversale, qui s'ancre dans l'interdiscours. Les reprises ne sont pas des répétitions à l'identique, mais des transformations par reformulations/redéfinitions, qui peuvent actualiser de manière concomitante les formes anciennes et nouvelles.

Nous analyserons différents phénomènes linguistiques qui peuvent être regroupés en deux grands types de processus :

- l'organisation énonciative : l'agencement des formes en structures d'attracteurs (catégories, types *vs* stéréotypes, attracteurs) et le système actantiel, qui constituent une matrice discursive repérable au niveau horizontal ;
- la circulation d'un mode d'organisation des formes, qui, par sa reproduction et ses transformations, reconfigure en permanence la matrice discursive.

La majorité des discours comportent des séquences argumentatives, qui défendent des points de vue en réfutation d'autres points de vue. C'est pourquoi les structures argumentatives des textes seront analysées en terme de dialogisme. Le rôle du dialogisme, et en particulier celui de la négation, retiendra tout particulièrement notre attention dans :

- ses implications dans la construction des catégories ;
- sa capacité à réactiver la mémoire interdiscursive.

10.2.1 L'organisation énonciative

10.2.1.1 Les structures d'attracteurs

Les modes d'organisation du niveau horizontal du discours en structures d'attracteurs seront analysés sous différentes facettes.

La construction des types et des attracteurs

- analyse des valeurs d'attraction qui régulent les autres occurrences par le repérage des marqueurs du plus haut degré (correspondant à un élatif) ;
- analyse des programmes de sens que les attracteurs confèrent aux types en tant que leurs meilleurs représentants, à chaque étape textuelle.

Ce qui nous permettra de relever les cooccurrences qui participent de l'organisation énonciative.

L'inversion et la construction de l'altérité Nous repérerons les modes d'inversion qui construisent différentes typologies d'altérité et de frontières :

- une frontière bornée par un seuil, construisant une altérité (complémentaire) régulée par d'autres valeurs, exerçant une attraction négative du

point de vue des types qui sont dans le gradient ; ces complémentaires sont l'objet de stéréotypie.

- une zone de transformation, zone poreuse occupée par des types en devenir (marqueurs d'inchoativité), partageant des programmes de sens communs avec les types mais qui sont évalués en moins à l'intérieur du gradient.

Les deux états de discours figurés ci-dessus représentent ces deux postures extrêmes de l'altérité entre lesquels s'étalent des étapes intermédiaires.

L'actance Seront analysés les schémas actanciels et leurs transformations, à travers trois indicateurs :

- la distribution des rôles des actants (types et Autres) ;
- les types de procès verbaux attribués aux types et aux Autres ;
- le repérage des fractures d'actance (contradictions) : aspects lexical et grammatical (temps et aspect) des verbes.

10.2.1.2 La transformation des formes linguistiques

1. Les effets de mémoire interdiscursive
 - les préconstruits
 - le dialogisme de la nomination
2. Les reformulations
 - les reformulations métalinguistiques
 - les définitions.

10.3 Présentation du corpus d'étude

À partir de tous les textes que nous avons réunis — plus d'une centaine de textes, dont la liste figure en bibliographie — nous avons constitué un corpus d'étude, composé d'une sélection de textes représentatifs, réservant les textes restants pour une analyse de plus grande ampleur. Dans ce corpus d'étude restreint, nous mettrons nos hypothèses à l'épreuve des textes, afin de les valider et de les affiner, dans le but de repérer des fonctionnements discursifs modélisables dans la perspective d'une continuation de la recherche après la thèse.

10.3.1 L'organisation des textes

Notre corpus nous fait apparaître l'émergence d'un discours de type colonial au début du XVIII^e siècle et surtout à partir du XIX^e siècle.

La fréquentation assidue de nos textes et l'analyse des discours que nous avons pu pratiquer pendant le temps de la thèse nous ont donné à voir différents paliers d'évolution de la formation discursive. Le discours répète, il reformule à satiété et dans le flot des redites, certains termes nouveaux sont introduits, des formulations sont modifiées qui recatégorisent les entités représentées. C'est pourquoi nous avons choisi les textes qui nous ont semblé être des textes représentatifs des différents paliers de transformation discursive. Les textes

sont présentés au début de chaque analyse ainsi que dans le document de corpus, dans lequel chaque texte comporte une partie signalétique.

Nous avons cherché à dessiner la structure d'une matrice discursive, propre à la formation discursive, c'est-à-dire un certain patron discursif, qui comprend une organisation énonciative en structure d'attracteurs et des formulations récurrentes, des formulations nouvelles ou encore des reformulations. Cette matrice discursive, qui se constitue à la fin du XVIII^e siècle, à partir de configurations discursives constituantes que sont, parmi celles que nous avons identifiées, les relations de voyage, les discours des Lumières, les discours des anthropologues, cette matrice est un modèle, plutôt qu'un moule rigide, à partir duquel les discours construisent de nouvelles configurations, refondatrices de la matrice discursive, Autre et toujours Même.

Nous avons distingué trois grands mouvements de transformation :

- le moment de la construction de la matrice discursive : fin XVIII^e siècle et première moitié du XIX^e siècle ;
- la reconfiguration de la matrice discursive, qui s'opère avec l'expansion coloniale de la III^e République.
- la matrice discursive des discours du développement : à partir des années cinquante.

10.3.2 Les textes principaux

Dans chaque période, certains discours sont analysés prioritairement, de manière systématique, relativement aux objets d'analyse, et des énoncés extraits d'autres discours montrent les phénomènes de régularités ou d'échos. Nous ne présenterons ici que les textes principaux, autour desquels se structurent les chapitres.

10.3.2.1 Premières constructions de la matrice coloniale

Les textes de la période de la construction de la matrice coloniale constituent deux sous-groupes.

Dans le premier, sont analysés des discours pré-coloniaux, qui présentent des exemples de configurations discursives constituantes pour les discours coloniaux à partir du début du XIX^e siècle :

- la relation de voyage du Père LOYER 1714, corpus 1-1, en Afrique occidentale ;
- le Contrat social de ROUSSEAU 1762, corpus 1-2 ;
- l'Esquisse de CONDORCET 1794, corpus 1-4.

Dans le deuxième groupe, des discours coloniaux, relatifs au commerce de la France, antérieurs à l'expansion coloniale, qui reprennent en les modifiant les configurations discursives constituantes, pour configurer une matrice discursive coloniale :

- le discours d'un négociant de Marseille, [CRESP 1802, corpus 1-7], s'adressant au gouvernement français, pour plaider le rétablissement des colonies ;

- une relation de voyage dans la Nigritie, d'un ancien conseiller du roi, [PRUNEAU DE POMMEGORGE 1789, corpus 1-3], qui argumente de l'utilité de la possession d'un territoire en Afrique de l'Ouest ;
- un discours qui présente la *Situation des colonies, au Premier Thermidor de l'An 5* [ANONYME 1797, corpus 1-5], discours républicain d'assimilation des esclaves dans l'île de Saint-Domingue et de projet de poursuite de la colonisation de l'île ;
- trois discours de projets coloniaux et un programme d'expédition d'un anthropologiste du début du XIX^e siècle, dont la comparaison fait apparaître un certain nombre de similarités, et met en relief les spécificités des discours coloniaux :
 - des observations sur l'anthropologie de PÉRON 1800, corpus 1-6 ;
 - le Mémoire sur un projet de colonie de l'Afrique d'un général des armées du Roi Louis XVIII AVRIL 1816, corpus 1-8 ;
 - les instructions d'un commissaire de la Marine à un agent commercial chargé d'une mission en Afrique JUBELIN 1828, corpus 1-9 ;
 - un Plan de colonisation des possessions françaises dans l'Afrique Occidentale au moyen de la civilisation des nègres indigènes, d'un avocat à la Cour Royale HAUTEFEUILLE 1830, corpus 1-11.

10.3.2.2 Textes de l'expansion coloniale

- des textes autour de l'abolition de l'esclavage [1848, corpus 1-14, 1848, corpus 1-15, 1840, corpus 1-13], dans lesquels nous pointons l'ambiguïté et les contradictions produites dans les actualisations du praxème *race* ;
- le récit d'un cartographe, capitaine de frégate [VALLON 1863, corpus 1-17], qui décrit les populations de la « côte occidentale française », chez lesquels l'énonciateur constate l'influence concurrente, sur les populations noires, du « mahométisme » face à la civilisation, le commerce et les religions des blancs ;
- les discours de l'axiomatique de l'expansion coloniale, dans les débats à la Chambre des députés, à partir du discours de FERRY 1885, corpus 1-21, qui produisent un nouveau paradigme désignationnel des Mêmes et des Autres, sous la pression de la conjoncture de la révolution industrielle ;
- un état de « la France au Soudan » par le gouverneur du Soudan français HUMBERT 1891, corpus 1-26 ;
- les reprises de la légitimation de la suprématie mondiale de la France face à l'Angleterre rivale, dans les discours de l'explorateur SANDERVAL 1893, corpus 1-28 ;
- quelques discours, parmi la masse des écrits suscités par un projet utopique de train transsaharien, qui mettent en spectacle linguistique la dominance française de l'expansion coloniale : du discours du général HANOTEAU 1859, corpus 2-1, qui, le premier, coucha cette idée sur le papier, jusqu'aux premiers discours de la route transsaharienne, qui prolonge le projet caduc de train.

10.3.2.3 Textes de l'aide au développement

- des discours de la période de transition des années 50-60 :
 - la constitution de 1946, qui crée l'Union française et les Territoires d'outre-mer [CONSEIL CONSTITUTIONNEL 1946, corpus 1-39 page 776] ;
 - différents discours du général de Gaulle, concernant l'Afrique, dont le discours de Brazzaville [DE GAULLE 1944, corpus 1-38 page 774] ;
 - le discours de Giscard d'Estaing, le père du président de la République [GISCARD D'ESTAING 1950, corpus 1-41 page 780] ;
 - la résolution de l'ONU sur le « développement économique des pays insuffisamment développés » [ONU 1948, corpus 1-40 page 778] ;
 - un article du Courrier de l'ONU [ONU 1953, corpus 1-45] ;
 - un texte sur les structures coopératives en Afrique [ANONYME 1953, corpus 1-44 page 786] ;
 - des discours d'économistes : RULLIÈRE 1958, corpus 1-48 page 792, PERROUX 1960, corpus 1-52 page 801 ;
 - les discours de proclamation de l'indépendance du Mali de SENHOR 1959, corpus 1-49 page 795 et de DE GAULLE 1959, corpus 1-50 page 797 ;
- des discours de la période de la coopération et de l'aide au développement :
 - des conférences de presse des ministres de la Coopération, qui débattent de la politique française en Afrique et la pertinence de la coopération ;
 - des résolutions de l'ONU sur le NOEI et sur les pays les moins avancés ;
 - des discours de Giscard, Chirac, Juppé, Villepin, Boutros Boutros Ghali.

Chapitre 11

La construction de la matrice discursive coloniale

Introduction

Avant d'analyser le fonctionnement discursif de la rhétorique coloniale, nous analyserons d'abord quelques configurations discursives qui prévalent avant l'instauration du discours colonial prototypique, lequel s'instaure au début du XIX^e siècle.

Les discours coloniaux reprennent en les reformulant les discours des relations de voyage et les discours des philosophes des Lumières, qui portent l'idéologie nouvelle du perfectionnement et de la libération par le progrès.

Le premier texte est une relation de voyage d'un missionnaire au tout début du XVIII^e siècle, bien avant que le praxème *civilisation* n'ait envahi les discours. Il met en spectacle la découverte du monde nouveau de l'Afrique occidentale. Ce discours nous montre un point de vue sur l'Autre à travers ses différences, comme un miroir inversé du Même, dans une dialectique identitaire correspondant à la figure 10.1 page 387. Puis nous analyserons deux extraits de discours, dont les configurations discursives nous apparaissent constitutives pour les discours coloniaux : le *Contrat social* de Rousseau et *l'Esquisse* de Condorcet, tous deux ont cherché à théoriser les phénomènes d'évolution de l'homme depuis un état de nature ou état sauvage ancien — dit être encore celui des peuples lointains — jusqu'à un état civil ou policé dont les meilleurs exemples sont les peuples européens.

À travers l'exposition schématique de cette progression d'un état à l'autre (Rousseau) ou de degrés en degrés (Condorcet), ces discours ont participé à la formation d'une matrice discursive, qui servira de fondement aux discours coloniaux.

Puis nous entreprendrons l'analyse de différentes configurations discursives coloniales de la première période (fin du XVIII^e siècle à la première moitié du XIX^e siècle) et les relations d'interdiscursivité que ces discours entretiennent avec des discours connexes : le discours commercial, le discours anthropologique et zoologique, le discours républicain.

11.1 Quelques configurations discursives constituantes

11.1.1 La relation de voyage : l'Autre au miroir inversé du Même

Nombre des relations de voyage du début du XVIII^e siècle émanent de pères missionnaires [LOYER 1714, LABAT 1728], qui n'ont pas hésité à pratiquer des emprunts à des voyageurs étrangers, afin de combler leurs lacunes. Bien avant que Mirabeau n'ait « inventé » la civilisation (1756), les textes sur l'Afrique occidentale décrivent un pays riche habité par des peuples aux mœurs différentes. Dans les extraits dont nous disposons, le monde africain est perçu à travers le prisme du mode de vie européen.

11.1.1.1 Un point de vue producteur d'altérité

Dans la relation de voyage du père Godefroy Loyer, un monde « nouveau » est décrit dans ses différences au regard des repères culturels de la communauté discursive de référence de l'énonciateur. Tout y est relaté comme « différens » :

[...] *une espèce de monde nouveau*, où le Ciel & la Terre, les Plantes & les animaux, les hommes & les femmes, sont *bien différens de ceux que nous voïons*.
[LOYER 1714, corpus 1-1, l 3 à 4 page 691]

Le marquage de la différence est producteur d'une représentation de l'altérité : ce qui est différent n'est pas Même, il est Autre. Les énoncés descriptifs, donnés en liste, construisent l'altérité, dans une connivence dialogique entre l'auteur et sa communauté discursive de réception (dialogisme interlocutif). L'énonciation s'appuie sur une mémoire culturelle partagée, à laquelle les descriptions de ce monde différent contreviennent.

Le procédé dialogique consiste à proférer un énoncé assertif, connu ou supposé par l'énonciateur comme provoquant un rejet de la part du lecteur. L'énonciateur, qui tient la plume, s'adresse à des lecteurs, dont il connaît les réactions, réactions qu'il peut anticiper mais avec lesquelles il peut aussi jouer pour dérouler sa narration en l'argumentant pour produire l'adhésion. Il écrit par conséquent aussi *avec* eux. L'interlocution dialogique fait des destinataires des coénonciateurs du discours.

Les modes de production de l'altérité dans ce discours s'analysent en termes de :

- dialogisme interlocutif et interdiscursif,
- catégorisation de l'altérité,
- organisation du discours en fonction de ces paramètres.

Le dialogisme est marqué par des auxiliaires de négation qui pointent le rejet voire le déni de l'énonciateur, face à une réalité qui ne lui est pas culturellement acceptable :

- *ne ... que* :

[...] des Villes qui *ne* sont faites *que* de roseaux.

[1714, l 10 page 691]

— *sans* :

[...] des peuples qui vivent *sans* soin, qui parlent *sans* règle, qui négocient *sans* écriture, qui marchent *sans* habits [...].

[1714, ℓ 11 à 12 page 691]

Le marquage négatif signale que, dans l'ordre du monde (européen), les villes ne sont pas faites que de roseaux et qu'il est d'usage de vivre *avec* soin, de parler *avec* des règles et de négocier *avec* l'écriture. Les énoncés sont contre-doxiques dans l'univers culturel de la communauté discursive de référence.

Les autres énoncés de la liste fonctionnent de la même façon, à savoir une assertion supposée susciter le rejet, mais ne comportent pas de négation. Comment identifier le marquage dialogique et peut-on parler de dialogisme dans les énoncés suivants :

— des Roïaumes dont les Monarques sont des Païsans [...].

[1714, ℓ 9 page 691]

— des Vaisseaux construits chacun d'un seul arbre [...].

[1714, ℓ 10 page 691]

— les uns s'établissent dans les rivières comme les poissons, & les autres dans des trous comme des vers, dont ils ont la nudité, & presque l'indifférence.

[1714, ℓ 12 à 14 page 691]

Ces énoncés, comme les précédents, alertent le lecteur sur l'incongruité de telles réalités :

- des royaumes dont les monarques sont paysans,
- les vaisseaux construits d'un seul arbre,
- les hommes qui vivent comme des poissons ou comme des vers.

Dans ces énoncés, aucun marquage négatif ne vient pointer un manque comme les énoncés précédents le faisaient, avec les auxiliaires de négation *ne pas* et *sans*. Et pourtant ces énoncés signalent un défaut ; les entités décrites semblent contrevenir aux prototypes cognitifs de référence, parce que les praxis auxquelles elles réfèrent ne sont pas familières à la communauté culturelle de l'énonciateur. Dans la mémoire culturelle et interdiscursive de l'énonciateur, la représentation prototypique enregistrée dans la catégorie nommée *monarque* ne comprend pas, voire exclut, le programme de sens de la paysannerie. Un *vaisseau* n'est pas fait d'un « seul » arbre ; le champ du praxème *hommes* tolère difficilement la nudité, l'établissement dans les rivières, autant de praxis qui relèvent plus des animaux que des hommes.

L'altérité est construite sur le pointage de traits, qui signalent des différences, par comparaison aux prototypes que nomment les noms *royaumes*, *vaisseaux*, *hommes*. Les peuples africains sont non seulement identifiés comme Autres mais contestés jusque dans leur caractère d'humanité. Ce monde est décrit comme « extraordinaire » [1714, ℓ 8 page 691], hors de l'ordre, pour un

européen. Les traits, qui sont montrés comme n'appartenant pas aux représentations prototypiques de la ville, du vaisseau, du royaume, du monarque, etc., construisent des représentations stéréotypées des réalités existantes dans ces univers lointains. L'addition d'énoncés en liste, qui en portent témoignage, produit un martelage des différences, qui est un marqueur supplémentaire de stéréotypie.

Les énoncés descriptifs comportent tous des expansions nominales, notamment des relatives, qui caractérisent les particularismes de ces peuples. Ce sont dans ces expansions nominales que sont marquées les différences :

- « dont les monarques sont des paysans »,
- « dont les uns s'établissent dans les rivières comme des poissons... »

Le pointage de ces traits, qui contreviennent à un horizon d'attente culturellement partagé, fait entendre une voix collective qui adhère à des représentations culturelles prototypiques. Ce phénomène nous conduit, dans ces contextes discursifs, à postuler le caractère dialogique de l'expansion nominale.

Dans un manuel scolaire de géographie de 1956, on relève les marques de la stéréotypisation des pratiques culturelles Autres. Dans l'énoncé ci-dessous, la vie dans les rivières fait écho à l'établissement dans les rivières du discours du Père Loyer. La stéréotypie est marquée par le praxème *primitifs*, qui caractérise *les genres de vie*, que renforce l'adverbe *encore* et *plus encore*, qui « marque la persistance du procès au lieu de visée (lieu actuel du procès) » [TLFI], c'est-à-dire le caractère primitif de la pratique d'attaque de l'éléphant à la sagaie, par exemple, dans le contexte contemporain de l'énonciation :

Des genres de vie primitifs se rencontrent en Afrique noire. Peuples chasseurs, les Négrilles attaquent *encore* l'éléphant à la sagaie. *Des peuples pêcheurs vivent dans les rivières* au Sud, les lagunes du golfe de Guinée et, *plus encore*, le long des fleuves, tels les Kotoko du Logone.

[MOREAU, PASQUIER et OZOUF 1956, corpus 1-47, l 13 page 790]

11.1.1.2 Recatégorisation et stéréotypie

L'énoncé des différences signale la non-recevabilité des réalités nommées au titre de prototypes. Le démarquage par rapport aux prototypes, qui se réalise par des expansions nominales, produit des catégorisations stéréotypées au regard des types dans la langue et dans la culture de l'énonciateur (prototypes lexicaux). Sont ainsi définis des domaines notionnels nouveaux propres aux réalités perçues comme nouvelles par l'énonciateur.

Dans le domaine notionnel du royaume européen (Versailles, par exemple pour un locuteur français), le prototype du Monarque est le Roi Soleil. La nomination de monarque est contestée pour un paysan. Les traits qui contreviennent à ce prototype sont mis au compte de l'altérité et deviennent des programmes de sens d'un stéréotype discursif identitaire.

Un autre exemple de stéréotypie est donnée par la contestation du titre de roi :

Ce monarque, dans ses titres, *se dit Roi* de Caillor, & Baol, ou Jaïn [...].

[1714, l 24 page 692]

La nomination, au sens le plus courant du verbe *nommer* : « proposer pour une charge, une fonction » [SIBLOT 2001*d*, p. 205], est contestée par une modalisation autonymique — *se dit* roi — qui met le doute sur la légitimité du statut de roi. Est donnée à entendre la voix s’auto-proclamant « roi de Caillor, & Baol, ou Jaïn ».

Cette remise en cause de la nomination en tant que fonction est reprise par une remise en question de la nomination en tant que catégorisation. Le nom de *roi* est reformulé par un diminutif : le roi est recatégorisé en *roitelet* [1714, *l* 27 page 692]. Enfin, sa « conduite », d’abord longuement décrite comme un réquisitoire [1714, *l* 30 à 41 page 692], est qualifiée de « barbare », en contrepied de la conduite policée ou civile (civilisée), attendue pour un roi digne de ce nom.

Organisation du discours

Le discours de ce missionnaire s’organise à partir de la catégorisation stéréotypée de l’Autre, qui édifie une frontière entre un domaine notionnel extérieur, institué comme complémentaire au regard d’un domaine repère, le domaine du type, celui des Mêmes. Le type, en tant que repère énonciatif dans l’organisation discursive, n’a pas à être montré, il est consensuel dans la communauté discursive et se dessine en creux comme le miroir inversé de l’Autre.

Les processus discursifs qui servent ce dispositif sont :

- la coénonciation (qui s’exprime notamment par des marqueurs de dialogisme interlocutif),
- la relation dialogique avec la mémoire interdiscursive (les représentations prototypiques enregistrées en langue),
- la dialectique identitaire du Même et de l’Autre,
- le processus de stéréotypie à partir des traits d’altérité.

11.1.2 De l’état de nature à l’état civil

Le chapitre VIII du *Contrat social* [1762] nous fournit matière à l’illustration d’une organisation prototypique d’un *domaine notionnel*¹ organisé en *structure d’attracteurs*² de type Même vs Autre³.

11.1.2.1 La scénographie du discours

Nous avons choisi d’insérer ce texte du *Contrat* à titre de corpus complémentaire, car il fait figure de texte de référence, antérieurement à l’actualisation massive du praxème *civilisation*. Il a inspiré certaines figures de la Révolution française — Robespierre et Saint-Just notamment — et a acquis un statut de texte philosophique fondateur pour la notion de *civilisation*, mais aussi pour celle de *démocratie*, dans le cadre du projet républicain, qui se met en

1. [CULIOLI 1999*b*, p.53].

2. [ACHARD 1995, p. 90].

3. Voir figure en 11.1 page 401.

place à partir de 1789. Le discours de Rousseau est un discours qui s'auto-institue comme *discours constituant*¹ (auto-constituant) par la scénographie qu'il construit :

- le titre et le sous-titre donnés à l'ouvrage : *contrat social, principes du droit politique*, qui positionnent le texte dans le champ du droit ;
- la légitimité et la compétence de fait que l'auteur lui-même, qui contre-signé « citoyen de Genève », s'accorde à « écrire sur la Politique » [ROUSSEAU 1966, en-tête du livre premier] ;
- la construction de l'ouvrage en « livres », qui traitent de thèmes universaux ;
- les formes d'annonce des titres de ces livres, ainsi de l'ouvrage lui-même : *du contrat social, de l'esclavage, de l'état civil...*

11.1.2.2 Deux domaines notionnels

Dans ce texte, Rousseau oppose deux états : *l'état de nature* et *l'état civil*² :

Ce passage de *l'état de nature* à *l'état civil*³ produit dans l'homme un changement très remarquable, en substituant dans sa conduite la justice à l'instinct, et donnant à ses actions la moralité qui leur manquait auparavant.

[ROUSSEAU 1762, corpus 1-2, ℓ 1 à 3 page 693]

Dans ce « passage », qui, « d'un animal stupide et borné, fit un être intelligent et un homme » [1762, ℓ 12 page 693], l'homme « se prive [...] de plusieurs avantages qu'il tient de la nature » [1762, ℓ 8 page 693]. Il perd la liberté naturelle, qui n'a pas de limites hormis les forces de l'individu lui-même, pour gagner la liberté civile, liberté contractuelle établie par la société, qui en institue les limites par le biais des lois. Le *contrat social* est l'outil nécessaire à la régulation de la liberté civile.

À la date de cet écrit, la France de Louis XV pratique encore la traite atlantique. Bien que Rousseau discute la question de la légitimité de l'esclavage dans le chapitre IV du contrat social et conclut que « ces mots, *esclavage* et *droit*, sont contradictoires » [ROUSSEAU 1966, p. 49], dans cet ouvrage critique, *l'homme de nature* n'est pas géographiquement situé, c'est l'homme en général⁴, dans son « état primitif » [1966, p. 50] :

Il est pour les nations comme pour les hommes un temps de maturité qu'il faut attendre avant de les soumettre à des lois. [1966, p. 82]

C'est en regardant l'homme européen corrompu de son temps, qui « est né libre, et partout [...] est dans les fers » [1966, p. 41], que Rousseau s'interroge sur la « nouvelle condition » humaine, dont l'homme abuse et fait mauvais usage, ainsi que sur les conditions nécessaires à une bonne « police » [1966, p. 82].

1. Sur cette notion, voir § 7.1.3.4 page 295.

2. Sur *l'état civil*, voir § 3.4.1.2 page 129.

3. Dans cet énoncé comme dans les suivants, nous soulignons.

4. À l'instar de l'homme des premières époques dans *l'Esquisse* de Condorcet.

Tableau 11.1. — Organisation du discours

Domaines notionnels	Attracteur	Valeurs d'attraction	Type
État de nature	la nature	l'instinct, l'impulsion physique, le droit à l'appétit, la liberté naturelle	un animal stupide et borné
État civil	la police, le contrat social	la justice, le devoir, la moralité, la liberté civile	un être intelligent et un homme

L'organisation discursive que cette représentation met en scène nous intéresse d'autant plus qu'elle se situe en amont de la période coloniale proprement dite (la France est en pleine période mercantiliste) et que l'argumentation coloniale assiera ses fondements sur une argumentation civilisatrice.

La représentation que Rousseau donne des deux états correspond à celle que nous avons illustrée dans notre figure 10.1 page 387. Ce sont deux états que tout oppose et qui déterminent deux domaines notionnels régulés par des valeurs différentes : la satisfaction de besoins et d'envies naturelles d'un côté, la voix du devoir de l'autre.

Le terme « passage », qui donne accès à une « nouvelle condition », *l'état civil*, un état d'humanité que l'on dira plus tard « civilisée¹ » et les prédicats verbaux <être sorti>, <être arraché> [1762, l 11 page 693] dessinent une frontière entre les deux états. Le verbe *manquer* [1762, l 3 page 693] opère une négativation, qui donne au représentant du domaine « état de nature », un statut d'Autre au regard du type du domaine *état civil*. L'Autre est représenté en « animal stupide et borné », alors que le type-Même est « un être intelligent et un homme ». Le passage d'un état à l'autre s'effectue en « *substituant* la justice à l'instinct » ; le passage n'est donc pas donné comme une transition mais un changement d'état, une « nouvelle condition » : d'un état animal à un état d'homme.

Les deux domaines — *état de nature* et *état civil* — sont représentés comme régulés par des valeurs opposées comme le montre le tableau 11.1.

La relation établie entre les deux états produit un « stéréotype relationnel² » [TAMBA-MECZ 1988, p. 99] :

- *état de nature* vs *état civil*,
- *liberté naturelle* vs *liberté civile*.

1. Rousseau emploie les praxèmes *police* et *policé*. Le néologisme *civilisation*, introduit par Mirabeau en 1756, n'est pas encore dans le texte du *Contrat social*, en revanche le verbe *civiliser* est actualisé dans le sens de *rendre civil* : « Il [Pierre de Russie] a vu que son peuple était barbare, il n'a point vu qu'il n'était pas mûr pour la police ; il l'a voulu *civiliser* quand il ne fallait que l'aguerrir » [ROUSSEAU 1966, p. 82].

2. Sur le stéréotype relationnel, voir § 8.2.5.2 page 356.

11.1.2.3 Les marqueurs des deux forces opposées

La force d'attraction vers le haut degré des valeurs de chacun des domaines est marquée linguistiquement dans les deux états :

- *État de nature* : la direction vers l'attracteur est marquée par des procès de mouvement *vers* :
 - *impulsion* : action de pousser *vers*
 - *instinct* : impulsion qu'un être vivant doit à sa nature
 - *appétit* : mouvement qui porte à rechercher ce qui peut satisfaire un besoin organique, un instinct
 - *penchant* : inclinaison naturelle vers un objet ou une fin.

[REY et REY-DEBOVE 1994]

- *État civil* :
 - le type — homme civil — est guidé vers les valeurs sociales de justice morale par une voix : *la voix* du devoir ;
 - les avantages obtenus sont immenses : *si* grands [1762, *l* 8 page 693].
- En résumé, le haut degré du mouvement est marqué dans ce discours par :
- des métaphores : *la voix*, *le penchant* ;
 - des programmes de sens du mouvement, une direction *vers* : *appétit*, *impulsion*, *instinct*, *s'élever*, *se développer*, *s'étendre* ;
 - des programmes de sens de la sortie : *passage*, *sorti*, *arracher* ;
 - des marqueurs d'intensité : *si* grands, à *tel point* que.

Les deux domaines sont régulés par des valeurs opposées, qui en font deux structures d'attracteurs disposant de leur propre autonomie :

- l'une par la nature : la liberté naturelle n'a de « bornes » que celles des « forces de l'individu » [1762, *l* 18 page 694] ;
- l'autre par le contrat social établi par la collectivité : « la liberté civile [...] est *limitée* par la volonté générale » [1762, *l* 19 page 694].

11.1.2.4 La dominance du domaine de l'*état civil*

Malgré l'opposition terme à terme que donne à lire le discours, le domaine de l'*état civil* est dominant. Il est le pôle de référence de toutes les occurrences discursives, qui sont évaluées à l'aune d'un type : *être intelligent et un homme*, le meilleur représentant d'un *état civil* idéal, dont Rousseau essaie de donner les critères, à savoir l'établissement d'un contrat social. Cet état civil est un domaine non-borné dans son attraction vers le perfectionnement des facultés intellectuelles et morales, valeur d'attraction discursivement marquée :

il en regagne de si grands [des avantages], ses facultés s'exercent et se développent, ses idées s'étendent, ses sentiments s'ennoblissent, son âme tout entière s'élève.
[1762, *l* 8 page 693]

L'étendue de l'ouverture du domaine est soumise à la « volonté générale », qui exerce un droit de limite [1762, *l* 19 page 694]. La sortie hors du cadre fixé par l'ordre implique une fermeture du domaine et même une régression. Le processus s'inverse : le praxème verbal *dégrader* est un marqueur de régression

vers un état antérieur, qui détermine une possible « zone d'altération » [CULIOLI 1986, p. 90] :

[...] si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradent souvent au-dessous de celle dont il est sorti [...]. [ROUSSEAU 1762, *l* 10 page 693]

Le discours est organisé autour d'un schéma prédicatif de type <avoir les propriétés d'un être civil>, à partir du terme opérateur¹ *civil*, dont le sens est produit en discours par les valeurs qui lui sont associées (praxèmes cooccurrents). Ces valeurs sont des programmes de sens du praxème composé² *état civil* :

- *la liberté civile* [1762, *l* 17 page 693] ;
- *la liberté morale* [1762, *l* 22 page 694] ;
- *la justice* [1762, *l* 2 page 693] ;
- *la moralité* [1762, *l* 3 page 693] ;
- *la raison* [1762, *l* 6 page 693] ;
- *l'obéissance à la loi* [1762, *l* 24 page 694] ;
- *la propriété* [1762, *l* 17 page 693] .

Le praxème *état civil*, employé dans ce sens, n'est déjà presque plus usité, quand Rousseau en fait usage dans ses textes. Le sens produit par ces actualisations tardives vont se reporter sur le nouveau praxème *civilisation*, que les discours des Lumières reformuleront et que les discours coloniaux adapteront pour les besoins de leur cause.

Le discours d'un explorateur colonial n'est pas sans faire écho à cette organisation discursive *état de nature* vs *état civil*. Cet énoncé met en spectacle l'attraction contraire des deux « forces, la nature et la civilisation » et le type représentant de la mission de civilisation (« dont il représente l'une ») :

Le voyageur parle sans cesse de lui et il ne peut l'éviter, ayant à redire un dialogue, à expliquer une lutte entre *deux forces, la nature et la civilisation*, dont il représente l'une. [SANDERVAL 1893, corpus 1-28, *l* 36 à 38 page 758]

11.1.3 Le discours du progrès et ses contradictions

11.1.3.1 Un attracteur de perfectionnement

Le texte de Condorcet [1794] (ci-après l'Esquisse) est présenté par son auteur comme « l'esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain³ ». Le progrès est défini⁴ comme le résultat du développement des facultés intellectuelles à partir des sensations perceptives, ce développement n'étant pas individuel mais commun à l'espèce humaine, dont la civilité le différencie des autres animaux :

Déjà l'aurore des sciences commence à paraître ; l'homme se montre séparé des autres espèces d'animaux. [1794, corpus 1-4, *l* 35 page 699]

1. Voir la définition du terme opérateur au § 7.3.1 page 320.

2. Voir § 7.2.2.2 page 308.

3. Sur l'Esquisse, voir § 3.3.2 page 120.

4. Sur l'analyse de cet acte de définition, voir § 7.1.3.3 page 294.

Condorcet adhéraît à l'école idéologique, dans la continuation du sensualisme de Condillac. Les Idéologues ont postulé une histoire universelle de l'ensemble de l'humanité, qui participe d'un mouvement en avant. L'évolutionnisme anthropologique y a puisé l'essentiel de son inspiration.

Le progrès est montré comme une « marche¹ graduelle [de l'espèce humaine] vers son perfectionnement absolu » [1794, ℓ 48 à 52 page 700].

Le « perfectionnement absolu », voulu pour l'espèce humaine toute entière, constitue la valeur d'attraction du discours, régulatrice de la production des occurrences qui se réfèrent à elle. Elle est donnée dès le troisième paragraphe du texte :

le perfectionnement des facultés humaines, la perfectibilité
[1794, ℓ 14 à 20 page 699]

L'attracteur détermine un domaine non borné : le perfectionnement est absolu et n'a « aucun terme » hormis le temps.

Le mouvement vers l'attracteur — c'est-à-dire le progrès, la marche vers le perfectionnement — ne peut pas être « rétrograde », il ne peut pas y avoir retour en arrière, à partir du moment où la marche est engagée :

Sans doute, ces progrès pourront suivre une marche plus ou moins rapide, mais elle ne sera jamais rétrograde.
[1794, ℓ 20 page 699]

Le marqueur de négation *ne* [...] *jamais* et l'actualisation du caractérisant *rétrograde* indiquent une impossibilité d'inversion du mouvement². Cette assertion négative s'inscrit dialogiquement contre un autre énoncé qui exprimerait une opinion contraire ; on peut penser au discours de Rousseau qui, lui, soutient que, dans l'état civil, la condition humaine peut trouver à se dégrader et retourner à une condition inférieure à celle d'où il est issu :

si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradent souvent au-dessous de celle dont il est sorti [...]
[1762, ℓ 10 page 693]

L'assertion négative de Condorcet sonne comme un interdit dans l'ordre du monde. Cette posture, qui donne au discours la stature d'un discours constituant, correspond à l'ambition de l'auteur de produire un « modèle historiciste de perfectionnement de la nature raisonnable qui introduit, sous le concept de progrès, une constante normative de la pensée humaine, une faculté pensante originaire et hautement rationnelle [GUILHAUMOU 2006, p. 166].

Le développement des facultés intellectuelles, dans une perspective de perfectionnement absolu non borné, est repris dans de nombreux discours postérieurs :

— dans le discours de l'anthropologue Péron³ :

1. Sur la notion de progrès, voir § 3.3.1 page 116.
2. « Qui va en sens inverse de son sens initial, qui revient vers son point de départ » [REY et REY-DEBOVE 1994].
3. Voir l'analyse de son discours en § 11.2.3.1 page 431 et sur l'auteur dans rubrique « Auteur » dans PÉRON 1800, corpus 1-6.

Déterminer la nature physique du climat, rechercher et préciser son influence sur la constitution organique des peuples qui l'habitent ainsi que sur *le développement de leurs facultés morales et intellectuelles*, étudier leurs passions dominantes, en rechercher la cause, décrire leurs occupations, leurs travaux, leurs exercices, détailler enfin tout ce qui peut avoir rapport à leur hygiène ; telle devrait être la première partie de ce travail intéressant. [PÉRON 1800, corpus 1-6, ℓ 1 à 5 page 705]

— dans le discours de l'historien homme d'État, Guizot¹ :

Vous vous rappelez, Messieurs, la définition que j'ai essayé de donner de la civilisation, en ouvrant le cours de l'été dernier. J'ai recherché quelles idées s'attachaient à ce mot, dans le bon sens commun des hommes. Il m'a paru que, de l'avis général, la civilisation consistait essentiellement en deux faits : *le développement de l'état social, et celui de l'état intellectuel* ; le développement de la condition extérieure et générale, et celui de la nature intérieure et personnelle de l'homme ; en un mot, le perfectionnement de la société et de l'humanité.

[GUIZOT 1829, corpus 1-10, ℓ 21 à 27 page 716]

Les discours coloniaux reformuleront ce prédicat en argument moteur de la « colonisation au moyen de la civilisation » [HAUTEFEUILLE 1830, corpus 1-11] :

Il faut chercher avec soin quel est l'état de civilisation des nègres, et proportionner ensuite la liberté qu'on peut leur accorder au *développement de leurs facultés*. [HAUTEFEUILLE 1830, corpus 1-11, ℓ 46 page 719]

11.1.3.2 Un gradient en *plus-et-moins*

Le philosophe mathématicien montre l'évolution de l'espèce humaine en neuf époques qui correspondent à des « états de civilisation » représentés en degrés vers le perfectionnement, dont l'« âge d'or », ou « dixième degré », constitue l'état idéal. La représentation du progrès, scandée par ces époques, est linéaire et historique².

Le praxème *civilisation* est actualisé pour nommer les états ou les degrés auxquels l'homme parvient lors de ses progrès vers le « perfectionnement absolu » [1794, ℓ 51 page 700]. Il n'est jamais employé de manière absolue comme il sera d'usage dans les discours postérieurs. Néanmoins on voit bien comment ce discours pourra être radicalisé en argumentaire colonial, légitimé par des nécessités de civilisation.

La « marche » vers le perfectionnement est ponctuée d'« états de civilisation », ce qui permet aisément de produire l'identité entre le *perfectionnement* et la *civilisation*, comme état ultime de perfectionnement.

Le discours de Condorcet se veut optimiste, il a la foi en l'homme et en sa capacité de progrès. Cet enthousiasme lui fait regarder « le côté ensoleillé

1. Voir rubrique « Auteur » dans HAUTEFEUILLE 1830, corpus 1-11.

2. Cette « conception historiciste de la perfectibilité humaine » est précisée dans l'analyse des 199 occurrences du mot *progrès* relevées dans *l'Esquisse* par Guilhaumou [GUILHAUMOU 2006, p. 165].

de la route¹ », et, plutôt que de parler d'éloignement sur l'axe, puis de retard, comme vont le faire les discours coloniaux, il parle de rapprochement :

Toutes les nations peuvent-elles se rapprocher un jour de l'état de civilisation où sont parvenus les peuples les plus éclairés [...]. [1794, *l* 58 page 700]

Le prédicat <se rapprocher un jour de l'état de civilisation où sont parvenus les peuples les plus éclairés> n'est pas sans évoquer le processus de rattrapage² du retard des pays en développement, qui est défini comme un « rattrapage du niveau des pays riches » [BRIEY (COMTE DE) 1970, corpus 1-58, *l* 33 page 814].

Du premier au dernier état de civilisation, qui est l'état actuel des pays européens (au moment de l'énonciation), l'« ordre des changements » [1794, *l* 10 page 699] se déroule comme un progressif développement des pratiques sociales déjà embryonnaires dans le premier état [1794, *l* 21 à 28 page 699]. Ce développement progressif des pratiques détermine les critères d'évaluation des degrés de civilisation selon un gradient en plus-et-moins. Plus les états et les époques avancent, plus les hommes perfectionnent leurs pratiques et se rapprochent du perfectionnement absolu. Ces différentes praxis sociales composantes de la notion de civilisation (du prédicat que le terme opérateur³ *civilisation* représente) sont des programmes de sens qui alimentent le champ sémantique du praxème *civilisation* :

- idées morales, règles communes de conduite [1794, *l* 35 page 699] ;
- famille [1794, *l* 26 page 699] ;
- lois, gouvernement [1794, *l* 27 page 699] ;
- propriété [1794, *l* 29 page 699] ;
- [liberté] peuples libres [1794, *l* 49 page 700] ;
- sciences [1794, *l* 34 page 699] ;
- agriculture [1794, *l* 33 page 699] ;
- industrie [1794, *l* 32 page 699] ;
- arts [1794, *l* 32 page 699] ;
- langue écrite [1794, *l* 35 page 699].

Tous les états sont évalués en référence à un état de perfectionnement ou de civilisation le plus élevé. Les occurrences qui représentent le mieux la valeur absolue de perfectionnement et qui réfèrent aux entités qui ont le mieux développé les différents pratiques de civilisation sont exprimées *en plus* :

Les peuples *les plus* éclairés, *les plus* libres, *les plus* affranchis de préjugés. [1794, *l* 59 page 700]

Parmi eux, les meilleurs exemplaires, les types, sont les Français et les Anglo-Américains [1794, *l* 60 page 700]. La représentation de la France comme prototype d'un état de civilisation le plus élevé est enseignée par Guizot, à la Sorbonne, comme une valeur acquise et reconnue :

L'opinion européenne proclame la France le pays *le plus* civilisé d'Europe. [GUIZOT 1829, corpus 1-10, *l* 12 page 716]

1. Expression que nous empruntons à Louis Armstrong : « On the sunny side of the street ».
 2. Sur la notion de rattrapage dans les discours post-coloniaux, voir § 3.5.2.4 page 155.
 3. Voir la définition du terme opérateur au § 7.3.1 page 320.

Cette configuration se présente comme un domaine notionnel de civilisation non borné (« aucun terme au perfectionnement des facultés humaines ; [...] la perfectibilité est indéfinie » [CONDORCET 1794, *l* 16 page 699]), régulé par un attracteur de perfectionnement et structuré en gradient, sur lequel est repéré un type, qui détermine l'évaluation des autres occurrences, évaluées en moins dans le gradient. La perfectibilité, qui est le propre de l'espèce humaine¹, est donnée comme une caractéristique typique.

Cette classification des peuples sur un gradient, au centre duquel se trouvent des éléments typiques situés en Occident, est constituante pour la plupart des discours de la période coloniale, pour qui elle devient un argument de droit à coloniser, en vertu de leur qualité de race supérieure². Nous la retrouvons même dans un manuel scolaire de géographie de 1922, dans lequel l'auteur marque le gradient, de la « civilisation primitive », vivant de la chasse et de la pêche, à la « haute civilisation » :

Les groupes humains sont loin d'être au même degré de civilisation. Quelques-uns ne sont pas ou sont à peine dégagés de la vie la plus sommaire.

[1922, corpus 1-37, *l* 7 page 773]

Comme chez Condorcet, les types de la « haute civilisation », localisés en Europe et aux États-Unis, sont identifiés par leurs « qualités exceptionnelles » :

L'homme des régions tempérées a pu seul atteindre la haute civilisation, c'est-à-dire l'ensemble des progrès magnifiques intéressant la vie humaine. Les conditions géographiques l'ont obligé à des efforts qui développèrent peu à peu chez lui des qualités exceptionnelles ; cet homme c'est l'Européen, c'est l'habitant des États-Unis, etc.

[1922, *l* 19 à 23 page 773]

11.1.3.3 L'ambiguïté d'un discours universaliste

Cette distance immense qui sépare ces peuples de la servitude des nations soumises à des rois, de la barbarie des peuplades africaines, de l'ignorance, des sauvages, doit-elle peu à peu s'évanouir ?

[CONDORCET 1794, *l* 60 à 62 page 700]

Ces peuples, que Condorcet place à une « distance immense » des peuples de l'Europe et des États-Unis [1794, *l* 61 page 700], sont-ils déjà sur l'axe de civilisation ?

La formulation *distance immense* localise les Autres dans un espace sans limites³. L'absence de limites met la représentation des Autres hors de portée. Elle produit une séparation, une frontière :

cette distance immense qui sépare.

1. « Dès sa *Vie de Monsieur Turgot* (1786), Condorcet considère qu'il faut regarder "la perfectibilité indéfinie" comme la qualité majeure et distinctive de l'espèce humaine » [GUILHAUMOU 2006, p. 156].

2. Voir l'axiomatique coloniale de Ferry au § 12.2.1.1 page 472.

3. *Immense* : Qui est illimité, qui n'a ni bornes ni mesures. Emprunté au latin *immensus* « sans limite, infini » [TLFI].

Tableau 11.2. — Marquage de la frontière

Autre	Type
Peuplades sauvages	Peuple plus éclairé
Premières nations connues	Peuples actuels de l'Europe
Société grossière	Peuples policés
Les nations soumises à des rois, les peuplades africaines, les sauvages	Les peuples les plus éclairés, les plus libres, les plus affranchis de préjugés

Le développement des facultés humaines, qui mène au perfectionnement, est dit être un « ordre des changements », qui suppose le déroulement d'un fil continu :

Il [ce tableau] doit présenter l'ordre des changements [...] et montrer ainsi, dans les modifications qu'a reçues l'espèce humaine, en se renouvelant sans cesse au milieu de l'immensité des siècles, la marche qu'elle a suivie, les pas qu'elle a faits vers la vérité et le bonheur. [1794, *l* 10 page 699]

Pourtant, dans le dernier paragraphe de la deuxième époque, Condorcet note le « passage orageux et pénible d'une société grossière à l'état de civilisation des peuples éclairés et libres », qui prend la forme d'une « crise » :

On verra que ce passage orageux et pénible d'une société grossière à l'état de civilisation des peuples éclairés et libres, n'est point une dégénération de l'espèce humaine, mais une crise nécessaire dans sa marche graduelle vers son perfectionnement absolu.

[CONDORCET 1794, corpus 1-4, *l* 64 à 67 page 700]

Cet énoncé permet de dégager un état antérieur à l'état de civilisation duquel il est séparé par un passage douloureux, que, d'un point de vue discursif, nous nommons une frontière de type seuil, séparateur entre les deux catégories :

une société grossière *vs* peuples éclairés et libres.

L'analyse de la nomination des peuples fournit d'autres éléments de réponse. Nous avons vu que les peuples civilisés étaient nommés *en plus* :

les plus éclairés, les plus libres, les plus affranchis.

Ces dénominations présupposent des entités qui sont les moins éclairées, les moins libres, les moins affranchies. Pourtant, les entités très éloignées, que Condorcet désigne comme les peuplades africaines [1794, *l* 62 page 700], ne sont pas dites *les moins* civilisées, mais *sauvages, barbares, grossière*. L'actualisation de ces praxèmes *grossière, sauvages* et *barbares vs les plus éclairés, les plus libres*, dessine le tracé d'une frontière en amont du gradient, qui délimite un territoire Autre. Les entités dénommées *sauvages* et *barbares* sont rejetées hors du gradient et par conséquent mises hors du domaine notionnel de la civilisation. Le discours pose alors une dialectique Même *vs* Autre, proche de celle de Rousseau, comme le montre le tableau 11.2. Les caractérisants *grossière*,

sauvages et *barbares* des peuples distants des peuples civilisés construisent une représentation stéréotypée au regard du caractère typique des peuples civilisés.

Malgré l'argumentation en faveur de degrés de civilisation, l'analyse des marqueurs linguistiques du discours de Condorcet montre des actes de nomination qui découpent la logosphère en deux grandes catégories distinctes situées aux deux extrémités de la chaîne :

- l'état des peuples sauvages, que Rousseau nommait l'état de nature ;
- l'état des « peuples policés » [1794, *l* 68 page 700], éclairés, état de civilisation, que Rousseau nommait l'état civil.

Comment peut-on expliquer cette co-existence d'un gradient, marqué en degrés de civilisation, qui suppose l'intégration de toutes les occurrences *en plus-et-moins*, et le marquage simultané d'une frontière ?

Nous l'expliquons par le point de vue que l'énonciateur porte sur le monde et que ses actes de nomination traduisent :

Aussi les mots expriment-ils des visions, lesquelles comportent de façon obligée un point de vue. Ils ne disent que ce qu'ils peuvent dire : non pas l'objet « en soi », mais notre rapport à lui. De sorte que nommer c'est nécessairement prendre position à l'égard de ce que nous désignons. [SIBLOT 1997, p. 41]

Il ne peut nous échapper que la vision humaniste de Condorcet n'est pas dénuée d'un certain ethno-centrisme. En effet nous noterons que sa catégorisation géographique des peuples en fonction des degrés de civilisation émane d'un point de vue situé : celui d'un citoyen français. La bi-partition de la planète qu'il réalise, est proche de celle qui prévaut aujourd'hui, dans la représentation d'une « fracture Nord-Sud¹ ». Les peuples donnés pour les plus civilisés sont « les peuples actuels de l'Europe » [1794, *l* 47 page 700] et « les Français et les Anglo-Américains » [1794, *l* 60 page 700], alors que les exemples donnés de peuples se situant à une « distance immense » sont les « peuplades africaines » [1794, *l* 62 page 700]. Ce point de vue n'est pas seulement propre à Condorcet, c'est le positionnement ambigu de l'idéologie des Lumières au sujet du droit naturel². C'est aussi celui de la République qui prône l'égalité pour tous les hommes, mais qui ne conçoit l'égalité qu'à son image et qui colonise.

Le discours des Lumières est un discours éclairé, qui se veut porteur du message d'un progrès rationnel à portée universelle. Les peuples les plus policés ont pour mission d'éclairer les peuples sauvages. La transmission est une idée force de la République qui veut instruire ses enfants pour qu'ils deviennent des citoyens, c'est-à-dire des hommes civiques :

[...] recevant les lumières d'un peuple plus éclairé, pour les *transmettre* à d'autres nations, forment une chaîne ininterrompue [...]. [1794, *l* 44 page 699]

Condorcet ne se retourne pas derrière lui, son discours est orienté vers l'attracteur de perfectionnement, un niveau de civilisation sans échéance, contrairement aux discours coloniaux, qui s'attachent à stéréotyper, voire stigmatiser, les peuples sauvages :

1. Voir § 13.2.4.4 page 582.

2. Sur le droit naturel, voir § 2.2.3 page 66.

Il [Condorcet] promeut un *tableau analytique et historique de la progression de l'esprit humain* aux contours nets, qui rejette dans l'obscurité ce qui n'y entre pas au titre de l'arriération dans la mesure où « le progrès est dialectiquement lié aux obstacles qui le font avancer » (Baker, 1988, p. 468).

[GUILHAUMOU 2006, p. 156]

Configurations et processus discursifs

Avant d'entreprendre l'analyse des reprises des formulations, au service de projets de domination coloniale, nous proposons une halte pour rassembler les différents points-clefs des configurations discursives analysées.

Ces discours traitent d'un objet commun : la place de l'Autre — que ce soit un Autre de l'ailleurs ou un Autre de l'antérieur temporel — au regard du Même européen et actuel, posé comme type dans l'organisation discursive. Malgré des positionnements politiques et philosophiques différents, la répartition des places est négociée dans un univers de discours, construit autour d'une notion de civilisation, qui pose la dominance des Mêmes. La notion d'un monde civilisé prototypique au regard de l'altérité déviante détermine deux domaines notionnels que tout sépare. Le *monde nouveau*, l'*état de nature* ou le *premier état de civilisation* sont évalués à l'aune d'une valeur prototypique de la vie sociale, donc humaine, qui la fait différer de la vie impulsive des animaux.

Dans la relation de voyage [LOYER 1714], le monde nouveau est perçu comme différent au regard des prototypes culturels de la communauté discursive de réception. Les traits d'altérité sont exprimés par des expansions nominales, notamment des relatives, qui mettent à mal le sens associé au prototype lexical et produisent des stéréotypes discursifs. Les énoncés sont produits en coénonciation avec les lecteurs de la communauté discursive, qui partagent une même mémoire lexicale (prototypes lexicaux) et interdiscursive (pratiques sociales, discursives et idéologiques). Le discours fonctionne sur une relation dialogique interdiscursive (mémoire) et interlocutive (anticipation des réactions des coénonciateurs).

Les pratiques Autres sont rejetées hors du domaine notionnel du Même, que la mise en évidence de l'altérité de l'Autre, dessine en creux. La configuration discursive est organisée en dialectique du Même et de l'Autre, dans laquelle le Même constitue le type à partir duquel sont construites les autres occurrences. Les marqueurs d'altérité (négation, expansions nominales, métaphore animale) édifient une frontière entre le domaine notionnel du type et un domaine Autre.

La configuration du *Contrat* [ROUSSEAU 1762] découpe le monde en deux domaines notionnels : *état de nature* vs *état civil*, qui s'opposent terme à terme et construisent un stéréotype relationnel. Le domaine *état de nature* est borné par les limites des forces physiques de l'individu, alors que le domaine de l'*état civil* n'est borné que par la volonté collective, qui imprime une forme d'ordre, par le contrat social. Les valeurs d'attraction sont marquées linguistiquement par des métaphores (de la voix, de l'animalité), des praxèmes indiquant une direction et un développement, enfin par des

marqueurs d'intensité.

Alors que l'entrée dans l'*état civil*, qui est le domaine du type, est le passage d'une frontière délimitant un état de l'Autre, la sortie hors des limites fixées par l'ordre, détermine une zone d'altération (*abus, dégradation*). L'*état civil*, qui constitue l'*opérateur* du domaine, est constitué d'un ensemble de valeurs de liberté, de justice, de moralité.

L'*Esquisse* [CONDORCET 1794] propose une configuration plus complexe. L'attracteur qui régule le discours est indiqué par la métaphore de la « marche » graduée vers un perfectionnement absolu, inscrit dans une vision historique, perfectionnement que les peuples actuels de l'Europe — les types — représentent le mieux. La métaphore, qui est un trope par ressemblance, est un acte de nomination par excellence, qui manifeste un point de vue sur le monde, articulé à l'expérience humaine. L'énonciateur choisit de comparer les progrès de l'esprit humain à la marche, qui est une des fonctions essentielles de l'*homo erectus*, qui se déplace sur un chemin tracé par lui. La métaphore de la marche rend concret, humain et pratique le caractère abstrait de la valeur de perfectionnement. Fontanier distingue deux sortes de métaphores :

- la métaphore physique,
- la métaphore morale, « celle où quelque chose de l'ordre moral se trouve comparé avec quelque chose de physique, et qui affecte les sens [...] » [FONTANIER 1968, p. 103].

La métaphore de la « marche » est une métaphore morale, qui est cohérente avec l'adhésion de Condorcet à l'école des Idéologues, pour qui les idées émanent des sensations perceptives. La gradation en degrés relève de son esprit scientifique : mathématicien, il a, entre autres, été inspecteur des monnaies sous le ministère de Turgot.

La gradation en neuf états est une forme de mesure chiffrée qui évalue les degrés de civilisation, à partir du premier état qui dispose déjà, à titre embryonnaire, de pratiques sociales susceptibles de produire une avancée vers la perfectibilité. Ce tableau en neuf degrés progressifs promet un gradient en plus-et-moins de civilisation, dans lequel les degrés les plus grossiers seraient en transformation vers l'état le plus parfait.

Cependant, les actes de nomination contredisent la rhétorique discursive annoncée par le tableau des progrès. Seules les occurrences typiques sont marquées en *plus* : *plus libres, plus éclairés*, alors que les autres occurrences sont stéréotypées. Ces marqueurs ne construisent pas un espace de transformation mais une frontière, séparant les Mêmes des Autres. Le tracé de la frontière, qui détermine une dialectique du Même et de l'Autre, est en contradiction avec la métaphore d'une marche progressive du moins vers le plus. Cette contradiction est constitutive à la fois d'un discours universaliste marqué d'ethnocentrisme et du projet égalitaire de la République qui prône l'égalité en marquant les différences. La transmission des valeurs de civilisation, qui se marque en discours par une actance en donateur *vs* attributaire, est un aspect de cette contradiction.

Le praxème *civilisation*, qui est la valeur mesurée dans l'évaluation de la progression dans les degrés, est l'unité discursive opératrice dans

l'organisation du discours. En tant que représentant d'une notion, c'est une valeur absolue et en tant qu'occurrence discursive, c'est une unité pratique de sens qui subsume les autres unités du discours :

- catégorisations des actants humains (catégorèmes) la représentant ;
- praxèmes « en généralisation de culture » (syncatégorèmes) qui constituent ses programmes de sens.

Ainsi le discours de Condorcet contribue à la production du sens du praxème *civilisation*, en le chargeant des programmes de sens répertoriés au et à la construction de la notion de civilisation auxquels ces programmes de sens ne peuvent toutefois pas être réduits.

À partir de ces trois discours, nous pouvons relever un certain nombre de praxèmes ou de groupes praxémiques qui représentent linguistiquement la notion de civilisation comme récapitulé dans le tableau 11.3 page ci-contre.

Nous disposons d'un bagage de marqueurs (praxèmes catégorématiques et syncatégorématiques, métaphores, marqueurs dialogiques, intensité) permettant le repérage des régularités et des transformations dans les discours qui reprennent les formulations universalistes et développent un projet colonial, à partir du XIX^e siècle.

11.2 Premières configurations discursives coloniales

11.2.1 Colonisation, commerce et guerre des types

Parmi les composantes du terme opérateur *civilisation*, représentant le prédicat notionnel <être civilisé>, nous avons relevé, dans le texte de Condorcet, l'attribut économique : la culture de la terre, puis l'industrie¹ [CONDORCET 1794, corpus 1-4, l 32 page 699]. Dès le XVIII^e siècle, la raison coloniale repose sur le développement du commerce triangulaire, comme vecteur de prospérité, permettant au pays de conquérir un rang de premier plan sur l'échiquier des grandes puissances (voir § 3.2.2 page 113). Les deux discours, objets de notre analyse [PRUNEAU DE POMMEGORGE 1789, CRESP 1802], qui s'inscrivent dans des conjonctures politiques différentes, établissent un lien de consécution entre colonies, développement économique et rôle phare de la nation française, la *France*.

11.2.1.1 Un dialogue avec les instances du pouvoir

Le premier discours est une relation de voyage dans la Nigritie (littéralement *le pays des noirs*). À la différence de la relation de voyage du début du XVIII^e siècle [LOYER 1714], la *Description de la Nigritie* [PRUNEAU DE POMMEGORGE 1789], malgré l'annonce de son titre, ne décrit pas seulement les contrées africaines et les mœurs de leurs habitants, mais

1. Sur la notion d'industrie à cette époque, voir § 13.1.2.3 page 528.

Tableau 11.3. — Régularités discursives

Unités discursives	Loyer 1714	Rousseau 1762	Condorcet 1794
<i>civilisation</i>		état civil	état de civilisation
état /degré /distance		état de nature, état civil	état de, degré de civilisation, cette distance immense
progrès			progrès de l'esprit humain, progrès de l'espèce humaine, progrès de la civilisation
marche /avancer			marche plus ou moins rapide, marche graduelle vers
animaux	poissons, vers	animal stupide et borné	autres espèces d'animaux
sauvages, nature		état de nature	peuplades sauvages
barbare	conduite barbare		la barbarie des peuplades africaines
libre /liberté /servitude		liberté naturelle, liberté civile, liberté morale	peuples libres, les plus libres, la servitude des nations soumises à des rois
neuf / nouveauté	monde nouveau,	nouvelle condition	
propriété		la propriété de tout ce qu'il possède	la propriété [...] des animaux tués par lui [...] celle de son troupeau, et ensuite celle de la terre qu'il a défrichée et qu'il cultive
devoir		la voix du devoir	
droit moral /moralité		le droit la moralité, liberté morale	
intelligence, facultés, ignorance		ses facultés s'exercent et se développent, un être intelligent, un homme	perfectionnement des facultés humaines, se replongeant dans l'ignorance
transmettre /recevoir			recevant les lumières pour les transmettre
commerce /industrie	le commerce d'esclaves		aiguillon de l'industrie
besoin, goût, luxe			le goût des superfluités du luxe

inscrit cette description dans la perspective d'une évaluation de la rentabilité commerciale et du pouvoir que la France pourrait retirer de leur possession.

Alors que l'ancien conseiller du roi et commandant d'un fort argumente l'« utilité & importance de la possession » d'un nouveau territoire situé dans la partie occidentale de l'actuel Mali autour des rives du Sénégal, le négociant marseillais [CRESP 1802], auteur du deuxième texte, est une recommandation des *moyens pour parvenir au rétablissement de nos colonies*¹. Plus encore, ce texte est une remise en question des moyens ou du manque de moyens mis en œuvre par le gouvernement jugé insuffisamment « réparateur et conservateur » [CRESP 1802, *l* 83 page 709]. Une note de bas de page insérée par le scripteur nous informe que le praxème *rétablissement*² nomme non seulement la conservation des colonies dans le giron de la France, mais surtout la remise en activité des colonies pour l'heure improductives car éprouvées par les événements sanglants en Haïti, auxquels l'énonciateur fait allusion en fin de discours [CRESP 1802, *l* 80 page 709]. L'usage du pronominal *se rétablir* en atteste, dans un énoncé qui met en cause le manque de jugement du gouvernement [1802, *l* 37 page 708].

Les deux discours interpellent nommément les entités qui ont en charge la gestion des colonies :

- *le ministère* (de la Marine et des Colonies, en charge de ce dossier au sein de l'État) interpellé dans une modalité exclamative (de vile flatterie), qui signale une interlocution dialogique :

Quelle gloire au ministère qui, avec des moyens si modérés, procureroit à l'état de si grandes ressources! [1789, *l* 63 page 697]

- *le Gouvernement* — 11 occurrences dans l'extrait [1802] —, interpellé dans une série de modalités déontiques : *il faut, doit*, par lesquelles l'énonciateur met l'acteur institutionnel, le Gouvernement français, en devoir de faire.

Le discours du négociant est un contre-discours, qui remet en cause les positions du gouvernement dans un dialogue interne au discours : l'adverbe *sérieusement* par exemple [CRESP 1802, *l* 10 page 708] fait entendre la voix de l'énonciateur qui dénonce le manque de sérieux des actions menées. La plupart des énoncés comportent des marqueurs de dialogisme interdiscursif, en particulier les marqueurs de négativation, jusqu'à un énoncé final assertif, qui met le gouvernement en demeure de faire « ce qu'il doit et ce qu'il peut » [CRESP 1802, *l* 83 page 709], lui signifiant par là-même que ce n'est pas le cas.

Le triplet de propositions introduites par la préposition privative *sans* crée la tension ouvrante du texte, et lui donne d'emblée son ton polémique³ :

1. Voir rubrique « contexte » dans CRESP 1802, corpus 1-7 et ANONYME 1797, corpus 1-5.

2. Le praxème *rétablissement* est polysémique : « établir à nouveau (restitution); remettre en bonne santé (convalescence, guérison) [REY et REY-DEBOVE 1994].

3. La préposition *sans* signale une « orientation argumentative, ou même polémique, opposant la réalité des faits à une perspective attendue » [RIEGEL, PELLAT et RIOUL 1998, p. 512].

Sans colonies plus de commerce, sans commerce plus de marine, et sans marine il faut que la France renonce à cet état de splendeur, de richesses et de gloire, auquel sa situation, son industrie, son sol précieux, ses moyens et son immense population lui donnent un droit incontestable de prétendre.

[CRESP 1802, corpus 1-7, *l* 1 à 4 page 708]

L'usage de propositions privatives construit l'énoncé comme un argumentaire contre-discursif, en réponse à d'autres discours réels ou supposés. La première occurrence de la proposition introduite par *sans* — « sans colonies » — laisse entendre, sans les nommer, les positions du gouvernement que le négociant accuse d'inconséquence : selon lui, la situation qui en résulte démontre que les conséquences de cette posture n'ont pas été évaluées pleinement, conséquences logiques que l'énonciateur égrène dans les propositions suivantes introduites par la préposition *sans*. Cette interlocution polémique, posée de la manière la plus directe et la plus péremptoire, n'est pas la seule que le scripteur instille dans son discours. Le praxème *incontestable*, à valeur négative (préfixe *in* —), est également supposé faire taire les contradicteurs éventuels qui pourraient contester le droit de la France à « prétendre » à un certain « état de splendeur, de richesses et de gloire ». Enfin l'argument lui-même de cette juste prétention de la France constitue un préconstruit : discours supposé de tout « Français qui aime sincèrement sa patrie, qui est jaloux de sa gloire et de sa prééminence » [CRESP 1802, *l* 5 page 708] et peut-être même du gouvernement, qui n'est pas ménagé dans ses contradictions par le scripteur.

S'adressant au gouvernement qu'il fustige au nom de la France, le négociant marseillais défend ses propres intérêts de commerçant : il prône un commerce concurrentiel et réfute la pratique du monopole de l'État, en vigueur avec le Régime de l'Exclusif depuis Colbert¹ [CRESP 1802, *l* 17 à 23 page 708].

11.2.1.2 Puissance économique et construction du type dominant

Les énonciateurs ne manifestent pas d'état d'âme, les propos sont directs et sans ambages : seuls comptent les moyens du développement des colonies, solidement évalués en termes comptables, développement qui permettra à la nation française d'atteindre une position de suprématie. Les discours posent le rang du plus haut degré de puissance pour la nation comme un attracteur qui régule l'organisation des énoncés.

Les marqueurs de degré et d'intensité Le discours de l'ancien commandant, conseiller du roi, argumente l'avantage que procurerait à la France :

[...] de grandes possessions dans les autres parties du monde.

[PRUNEAU DE POMMEGORGE 1789, corpus 1-3, *l* 53 page 696]

Les ressources agricoles et minières stimuleraient le commerce, qui, en retour, permettrait de « subjuguier » les pouvoirs en place [1789, *l* 51 page 696]. De manière résultative, les possessions procureraient à la France un rang de

1. Sur le Régime de l'Exclusif de Colbert, voir § 2.2.1 page 59 et 2.2.1 page 60.

premier plan sur l'échiquier des grandes nations et la gloire au ministère en charge de ce dossier.

L'argumentation conduite au futur hypothétique (ou conditionnel¹) se fonde sur un double constat factuel énoncé au présent :

- les expériences des autres nations colonisatrices, posées comme des contre-exemples : temporalité du présent + aspect accompli du passé composé ;
- le diagnostic du potentiel offert par le pays à posséder, énoncé au présent suivi d'un procès verbal en *pouvoir*, qui introduit une modalité épistémique² :

La rivière du Sénégal *est* à la portée de l'Europe; elle *offre* autant & plus de richesses à la France, que l'Amérique aux espagnols & aux portugais. Elle *peut* s'en assurer la jouissance en très-peu d'années [...].
[1789, l 9 page 695]

Les terres de l'intérieur de l'Afrique *sont* très-fertiles; elles *peuvent* produire toutes les denrées qu'on cultive avec bien de la peine en Amérique [...].
[1789, l 59 page 697]

L'enchaînement argumentatif comporte des marqueurs de degrés vers le haut :

- *augmentation* :

augmentation de commerce dans cette rivière.
[1789, l 23 page 696]

- *plus de, mieux*

Il seroit *plus* respecté par les puissances du pays, il auroit *plus de* crédit auprès d'elles, & seroit *mieux* secondé & *mieux* obéi par tous les sujets français.
[1789, l 31 page 696]

- *l'avantage*, qui est amené dans la conclusion finale introduite par l'adverbe *alors*, employé dans son sens logique : « en conséquence, de ce fait » [TLFI], qui annonce l'aboutissement de l'argumentation et le résultat des propositions précédentes :

Alors la France aurait *l'avantage* sur toutes les nations qui ont de grandes possessions dans les autres parties du monde [...].
[1789, l 53 page 696]

Cet énoncé consécutif pose l'augmentation des possessions, par sa capacité de développer les établissements agricoles et miniers, le commerce, etc., comme l'élément clef pour atteindre la valeur de haut degré ou attracteur dans l'organisation énonciative : « l'avantage sur toutes les nations qui [...] ». Dans le scénario proposé par l'énonciateur, la France serait le meilleur exemplaire

1. Voir § 11.2.3.6 page 442.

2. « Modalités par lesquelles le locuteur exprime son degré de certitude sur ce qu'il affirme » [LE QUERLER 1996, p. 64].

ou type dans la catégorie des « nations qui ont de grandes possessions dans les autres parties du monde », parmi lesquelles ont été citées l'Espagne et le Portugal. Le type, qui est l'élément placé le plus près de l'attracteur, est construit par les marqueurs de degré supérieur et les intensifs : « de si grandes ressources ! » [1789, *l* 63 page 697], qui indiquent la direction vers le haut degré de l'attracteur.

La mise hors de la catégorie par la négation privative Alors que le discours de 1789 argumente en « plus », le discours du marseillais argumente en « moins », dans un même rapport proportionnel. L'usage répétitif du tour *sans — plus de*, dans lequel la préposition *sans*, outre son usage dialogique à orientation polémique, indique l'effacement d'une catégorie — les colonies — et ses conséquences sur la catégorie qui lui est corrélée : le commerce. La locution adverbiale *plus de* signale que la catégorie a été vidée.

La « prééminence » économique, que l'énonciateur définit par les attributs colonies, commerce et marine, constitue un point de fuite vers un haut degré de puissance, qui régule l'organisation discursive. Pour atteindre cet état d'excellence, le rang le plus élevé, qui est la représentation d'un type idéal, caractérisé par la *splendeur*, les *richesses* et la *gloire* (deux occurrences), la France dispose déjà d'un grand nombre d'atouts économiques, que l'énonciateur donne en liste sur un mode assertif correspondant à la réalité existante :

- « sa situation » : sur l'échiquier géopolitique ;
- « son sol précieux » : l'agriculture ;
- « son industrie » : le textile, l'industrie sucrière notamment ; cette « industrie nationale », une « activité si nécessaire » [1802, *l* 21 page 708]
- « ses moyens¹ » ;
- « son immense population » : l'indication démographique est à l'époque un signe de prospérité et de progrès² ; une grande quantité de population signifie, pour un négociant, un nombre important de consommateurs potentiels [CRESP 1802, *l* 24 page 708].

Les nombreux attributs cités *supra* sont nécessaires mais non suffisants : « il faut que la France renonce ». La suprématie sur les mers, à cette époque, confère une capacité majeure de domination stratégique dissuasive et, au besoin, offensive. Ainsi dans son *Mémoire sur le commerce de la France et de ses colonies* [1789], Tolozan, intendant du commerce à Paris, notait :

La nécessité d'une Marine puissante qui puisse protéger nos possessions en Amérique, & empêcher que leur approvisionnement ne tourne au profit de nos ennemis, se fait sentir de plus en plus [...]. [TOLOZAN 1789, p. 117]

1. « En instituant la liberté économique, la révolution avait ouvert la voie au capitalisme et à la concentration des entreprises. [...] elle avait offert à la bourgeoisie un champ d'action d'une remarquable étendue » [DUPEUX 1972, p. 120].

2. « Les conditions démographiques changent dans la seconde moitié du XIII^e siècle. L'accroissement des ressources économiques et l'atténuation des disettes, peut-être aussi les progrès de la prophylaxie, font peu à peu disparaître les crises démographiques. L'excédent des naissances sur les décès devient régulier, et des classes nombreuses de jeunes engendrent à leur âge de maturité, des classes encore plus nombreuses. L'ensemble de la population fait un bond en avant » [1972, p. 12].

Les énoncés négativants, introduits par l’adverbe *sans*, qui efface les attributs colonies, commerce et marine, seuls permettant d’atteindre la position dominante, écartent la France de cette position. Ils construisent un seuil étanche entre les entités pourvues des propriétés typiques et les éléments non conformes qui sont placés hors de la catégorie. Est ainsi donnée à voir la situation d’une France sans colonies, qui, loin de se rapprocher du rang suprême, serait reléguée hors de la catégorie des puissants.

Dans les deux discours, qui n’appartiennent pas à un même contexte politique, la possession de colonies, comme vecteur de ressources et de rentabilité, est imposée comme une propriété essentielle d’un attracteur de suprématie économique dans une compétition entre nations européennes, placées en entités dominantes. De cet attribut dépend le rang de la France au sein d’un groupe de puissants, qui se trouvent être des nations colonisatrices :

— l’Espagne, le Portugal :

les colons de l’Amérique

[PRUNEAU DE POMMEGORGE 1789, *l* 57 page 696]

— l’Angleterre [1802, *l* 57 à 60 page 709].

À l’aide d’argumentations différentes, les deux discours montrent la France en capacité de conquérir la place de meilleur exemplaire, qui est au plus près de la valeur maximale d’attraction, rang que détiennent l’Espagne et le Portugal, parangons de la colonisation américaine, et l’Angleterre, dans le contexte du début du XIX^e siècle.

Dans le discours du négociant, la privation des colonies écarte la France de la place de type dans la catégorie, et c’est l’Angleterre, rivale, qui se trouve placée en type dans l’organisation discursive, car elle dispose d’un trait typique que la France ne possède pas, malgré une meilleure situation, semble-t-il (selon l’énonciateur), de la France sur les autres plans. L’« empire de la mer », dont dispose l’Angleterre, confère en effet à celle-ci cette prééminence qu’« un Empire¹ aussi puissant que la France » [CRESP 1802, *l* 17 page 708], au regard de ses autres atouts, semble plus en droit de revendiquer :

C’est en employant de pareils moyens que l’Angleterre est parvenue à ce degré de prospérité et de puissance qui lui a donné l’Empire de la mer. La France en protégeant puissamment le commerce national lui enlèverait cette suprématie aussi humiliante que dangereuse pour nous.

[CRESP 1802, *l* 57 à 60 page 709]

11.2.1.3 Les Autres disjoints des Mêmes

Ni philosophes, ni ecclésiastiques, les auteurs ne se préoccupent pas de transformer l’Autre — pour ne pas dire le « civiliser », puisque le paradigme du progrès de la civilisation n’est pas encore circulant dans les discours coloniaux de cette période essentiellement mercantiliste.

1. Le praxème *Empire*, actualisé deux fois dans le texte, est usité à partir du XVII^e siècle pour « un État puissant et dominateur et, par métonymie son territoire [...]. Au sens propre et politique, *empire* [...] s’applique à l’ensemble des possessions coloniales et constitue un mot-clé de la politique internationale depuis le XVIII^e siècle » [REY 1992].

Pour l'ancien conseiller au Sénégal, qui a une longue expérience des populations, le prix des vies humaines est évalué en terme de rapport coût/bénéfice : protéger les « naturels » coûte moins en temps et en argent que de les « massacrer » et les « détruire », comme l'ont pratiqué l'Espagne et le Portugal, lors des conquêtes en Amérique latine :

Combien d'années ces royaumes ont-ils employé à faire massacrer à grands frais,
& à détruire les naturels du pays, pour s'en rendre maîtres !
[PRUNEAU DE POMMEGORGE 1789, corpus 1-3, l 3 page 695]

Pour le négociant marseillais, la population africaine déplacée par la traite est entrevue en terme de main d'œuvre « nécessaire aux Isles » [CRESP 1802, l 64 page 709] et de « services » [1802, l 70 page 709] :

Nos possessions des Antilles seraient bientôt pourvues d'une population suffisante pour cultiver les terres.
[1802, l 44 page 708]

Ces Autres ne sont dignes d'intérêt qu'au service des Mêmes, dans les colonies et seulement dans les colonies. Par opposition au discours d'assimilation de 1797 *infra*, aucune comparaison n'est esquissée entre les noirs et les blancs. Le discours propose deux catégories disjointes qui ne doivent en aucune façon se mêler : les Blancs et les africains « noirs et gens de couleur ». Les termes, qui signent cette disjonction catégorielle, sont forts :

exclusion absolue des noirs et des gens de couleur de la France.
[1802, l 63 page 709]

Le praxème *exclusion* marque une frontière imperméable de type seuil qui délimite un « extérieur strict » [CULIOLI 1999a, p. 61]. Elle ferme hermétiquement la catégorie France. L'adjectif *absolue* signifie qu'aucun noir, même pas un seul ne doit franchir le seuil. Ce qui est valable pour le territoire comme pour le sang. Le mélange de sang produit une dégradation [1802, l 63 page 709] de la catégorie européenne. Cet élargissement à l'Europe indique le classement de la France et de l'Angleterre, bien que concurrentes, dans la même catégorie. Les noirs, de sang africain, en sont exclus définitivement. La notion de pureté raciale que ce discours développe préfigure la théorie de l'inégalité des races de Gobineau, bien qu'il ne s'agisse, dans le discours du négociant, que de dégradation physique à la différence de la dégradation morale avancé par Gobineau comme explication du recul des sociétés¹.

Si le praxème *race* n'apparaît pas dans ce discours, car encore peu utilisé à l'époque², celui d'*espèce* [CRESP 1802, l 64 page 709] est à mettre en lien avec la biologisation de la notion de variétés humaines par les naturalistes sur le modèle de la catégorisation réalisée en zoologie (voir rubrique *contexte* dans

1. « Une des idées maîtresses de cet ouvrage, c'est la grande influence des mélanges ethniques, autrement dit des mariages entre les races diverses. Ce fut la première fois qu'on posa cette observation et qu'en en faisant ressortir les résultats au point de vue social, on présenta cet axiome que tant valait le mélange obtenu, tant valait la variété humaine produit de ce mélange et que les progrès et les reculs des sociétés ne sont autre chose que les effets de ce rapprochement » [*Avant-propos*, GOBINEAU 1884].

2. Voir § 12.1.1.2 page 450.

PÉRON 1800, corpus 1-6 page 704). La caractéristique de la « férocité naturelle », attribuée aux Africains des îles, rapproche la catégorie d'appartenance à une animalité soumise à ses passions incontrôlées, qui fait écho à l'état de nature de Rousseau :

La férocité naturelle des Affricains¹ s'est débordée comme un torrent, et tout a été ravagé et massacré. [1802, l 80 page 709]

L'actualisation du praxème *férocité* avec le caractérisant *naturelle* donne ce comportement comme une propriété essentielle des populations africaines, proches de la nature, que l'on retrouvera postérieurement dans les discours de l'expansion coloniale :

[...] des populations sauvages, *féroces*, absolument abruties par leurs relations avec les traitants, ne sachant faire qu'une chose : se battre et se vendre. [PHILEBERT 1889, corpus 2-9, l 51 page 863]

Projet colonial et organisation discursive

Dans ces discours coloniaux de la première période, la domination coloniale sert un projet de domination de plus grande envergure : la main mise sur les pays possédés, producteurs de richesse, sert la quête de la suprématie française sur le monde. Dans cet objectif, la conquête de colonies représente à la fois l'augmentation des ressources économiques et, partant, de la richesse de la France, et une présence accrue sur d'autres continents. L'ambition que les énonciateurs placent pour la France est celle de la position hégémonique, qui ne se partage pas.

Sur l'axe de la domination suprême qui représente l'attracteur du domaine, les nations sont catégorisées en fonction d'un certain nombre de propriétés typiques représentatives du prédicat notionnel <être puissant>. Le commerce outre-mer est une propriété essentielle de cette puissance : une des conditions nécessaires et suffisantes de l'appartenance à la catégorie.

Les deux discours positionnent la France sur l'axe de domination en comparaison avec les autres entités rivales du domaine, mieux placées dans la conjoncture prévalente au moment de l'écrit. Les moyens linguistiques et discursifs utilisés : marqueurs de degré, d'intensité ou au contraire de négation, qui sont des modalités rhétoriques différentes, indiquent la position dans le cheminement sur l'axe, selon les stratégies choisies par les gouvernants :

- marqueurs de degré et d'intensité : attraction vers le haut niveau et conquête de la place représentative de type ;
- marqueurs de négation : construction de la frontière et rejet hors du domaine.

1. Orthographe du texte original.

11.2.2 L'assimilation républicaine : une préfiguration de transformation

11.2.2.1 Les contradictions du discours d'assimilation

Le texte *Situation des colonies, au Premier Thermidor de l'An 5* [1797, corpus 1-5], bien antérieur à la période de l'expansion coloniale en Afrique, s'inscrit dans le contexte de l'abolition de la traite négrière dans la République naissante, qui se voit dans l'obligation d'accorder la citoyenneté française aux esclaves et aux affranchis. Il est produit dans le contexte de la naissance de la République, qui entreprend une politique d'assimilation des esclaves libérés de St-Domingue, tout en s'employant à les mettre au service de l'exploitation coloniale. Sur la demande du ministre en prise de fonctions, le scripteur anonyme dresse un état de la situation des colonies. Cet extrait¹ met en scène les désordres et les contradictions de ce projet d'assimilation républicaine dans l'île de Saint-Domingue, qui est la plus importante colonie française de l'époque, notamment en terme de production de canne à sucre.

Suite à l'abolition de l'esclavage de 1794, les esclaves noirs des plantations sont libres, ils ont réclamé des droits et ont acquis un « état civil » [1797, *l* 29 page 702], en vertu de la Déclaration des droits de l'homme de l'An I et de la Constitution de l'An III, qui institutionnalise l'égalité en droit :

Elle [la Constitution de l'an trois] a déclaré les colonies parties intégrantes de la République et les a soumises à la même Loi Constitutionnelle.
[1797, *l* 8 page 702]

L'*état civil* de Rousseau s'est concrétisé en un statut qui appartient en droit aux hommes à qui il est attribué :

dès qu'il eut un état civil pour *propriété* [...]. [1797, *l* 29 page 702]

Tout en inscrivant l'assimilation dans son projet constitutionnel, la République souhaite conserver ses « possessions [...] au delà des mers » [1797, *l* 18 page 702] :

Le principal objet du Directoire doit être de conserver le territoire.
[1797, *l* 55 page 703]

et envisage ensuite de poursuivre son expansion coloniale :

Alors [...] on pourra songer à occuper la partie espagnole de St Domingue.
[1797, *l* 62 page 703]

Continuer à exploiter les matières premières (la canne à sucre notamment), remettre les hommes des colonies au travail, exploiter leur force de travail, des « bras », qui manient la « houe » plutôt que le « fusil » [1797, *l* 58 page 703], sans pour autant faire de ces hommes des esclaves :

[...] il ne sera point difficile de reporter sur les ateliers tous les hommes qui vivent aujourd'hui dans les camps. Avec une bonne administration, on dirigera

1. Dans les citations, nous avons conservé l'orthographe originale du manuscrit.

facilement vers la culture des bras qui, depuis plusieurs années, ont abandonné le houe pour prendre le fusil. Que les guerriers de St Domingue soient bien assurés que leur liberté, que la Liberté de leur pays est indestructible et sur le champ, ils retournent à leurs travaux agricoles. [1797, *l* 56 à 61 page 703]

Elle doit aussi contenir d'une même main, les revendications de ces « nouveaux libres » [1797, *l* 37 page 702], qui réclament leurs droits, notamment leurs droits politiques, de représentation au niveau national, et l'opposition des planteurs blancs qui contestent ces droits :

La réclamation des droits politiques des hommes de couleur, l'opposition de la part des blancs à cette prétention juste et légitime. [1797, *l* 23 à 24 page 702]

Le discours met en spectacle cette délicate situation de compromis : entre liberté civile et domination coloniale. Cette contradiction, qui sera au cœur du projet civilisateur de la colonisation, s'exprime à ce moment-clé de la naissance de la République, de l'abolition de l'esclavage et de l'ambition coloniale de la France. Cet « entrecroisement d'influences qu'on ne peut concilier » [FOUCAULT 1969, p. 197] est constitutive de la formation discursive coloniale (voir § 6.2.3.1 page 246). Dans ce discours, ces idées contradictoires se combinent pour légitimer une domination de fait dans le cadre d'une idéologie assimilatrice. Dans l'énoncé ci-dessous, la cooccurrence des praxèmes *attacher* et *libres*, dans la formulation *attacher de plus en plus les nouveaux libres* est une illustration de *contradiction*, que le discours parvient à gérer dans le cadre de la formation discursive coloniale :

Mais pour détruire à jamais toute idée d'un retour à la servitude, pour *attacher de plus en plus les nouveaux libres* à la République, il convenait sans doute de multiplier pour eux les garanties de leur liberté. [1797, *l* 36 à 38 page 702]

Le praxème verbal *attacher*, dans un contexte d'abolition de l'esclavage n'est pas anodin, en cooccurrence avec celui de *libres*. On peut en effet trouver la même formulation dans un discours de conquête, antérieur à l'abolition, qui argumente l'intérêt pour le commerce de la France que procurerait la liberté des hommes des « métis, mulâtres, nègres même, & leurs captifs » « dont nos anciens établissements abondent » [PRUNEAU DE POMMEGORGE 1789, corpus 1-3, *l* 40 page 696] :

Pour que ces *hommes libres* nous soient de plus en plus *attachés*, il faut leur laisser une entière liberté, même celle de commercer. [PRUNEAU DE POMMEGORGE 1789, *l* 46 page 696]

Le praxème *liberté*, qui représente un des idéaux de la Révolution et de la République, est actualisé dans les deux discours. L'*homme libre*, qui devient le *libre* par une nominalisation d'adjectif, s'oppose à l'esclave enchaîné dans les cales des navires, puis attaché à un maître et considéré comme « meuble » dans le Code noir¹. Le praxème verbal *attacher* trouve son étymon dans l'ancien

1. Voir § 2.2.3 page 66.

français *estachier* de *estache* : le pieu. Il produit le sens de lien ou de chaînes selon les conditions de production. *Attacher*, c'est « mettre (une personne) au service d'une autre » et c'est le bénéfice qu'attend le Directoire de cet attachement, qui espère voir les *ouvriers* et les planteurs se remettre au travail. Les usages du praxème *attacher* ont aussi enregistré un sens, que le Robert [1994] donne pour *figuré*, et qui est relatif au sentiment : « unir par un lien moral (volonté, sentiment, obligation) » [1994]. L'actualisation discursive des deux programmes de sens — *mettre au service* et *unir par un lien moral* — qui sont des polysèmes disposant d'un espace de contiguïté sémantique, produit une ambiguïté favorisant l'intégration discursive de la contradiction. La polysémie discursive reste de ce fait latente et la cohérence discursive en est préservée.

11.2.2.2 Une structure de transformation en Mêmes

L'organisation du discours représente une transformation discursive dans son cours (voir la figure en 10.2 page 388). Deux états de discours se superposent, correspondant à l'évolution de la situation politique. Les rapports de place ont changé entre la période de la pratique esclavagiste et celle de l'assimilation qui essaie de se mettre en œuvre avec ses contradictions, et qui n'ira pas jusqu'à sa pleine réalisation.

Dans la situation initiale, qui est donnée comme une situation passée (temporalité du passé), la différence entre le peuple (de l'île de Saint-Domingue) et *nous* est évaluée sur l'axe de la *Civilisation*, en terme de distance, par la métaphore du progrès :

il était plus *éloigné* que *nous* de la *Civilisation*. [1797, *l* 35 page 702]

Cet énoncé, qui évalue une distance sur un axe de civilisation, fait écho aux degrés de civilisation du paradigme du progrès de Condorcet, dans une reformulation qui en modifie les implications.

Deux repères sont posés, à partir desquels s'organise la catégorisation des Autres. Le placement relatif à *la Civilisation* donne à ce praxème un rôle d'attracteur : c'est le repère en point de fuite qui permet d'évaluer les autres occurrences. *Nous*, que reformule le groupe praxémique *citoyens français*, [1797, *l* 47 page 703], représente le type, l'occurrence la plus proche de la valeur de haut degré (l'attracteur). Le signalement par la majuscule¹ donne cet attracteur comme une valeur absolue à portée élevée : *la Civilisation*. Ces marqueurs produisent un effet de personnification d'une entité sur-déterminante, sans identité humaine, qui permet à des « non-sujets [de] passer pour des sujets » [PÊCHEUX 1975, p. 250].

À partir de cette image d'une configuration initiale, le discours représente une répartition des places dans l'espace politique et social de cette colonie, telle qu'elle serait, si tous étaient des citoyens français à part entière.

1. Voir l'emploi de la majuscule dans la personnification d'une valeur absolue au § 3.3.1 page 117 et l'analyse discursive en § 11.2.3.4 page 436.

Le futur statut de citoyen français pose les anciens esclaves, maintenant libres, comme des futurs Mêmes : « *appelés à jouir de tous les droits des citoyens français* » [1797, *l* 46 page 703].

L'égalité civique est programmée, mais le discours exhibe les catégories existantes dans l'espace social en montrant les différences fondées sur deux critères :

- la couleur,
- le degré de civilisation.

En termes de « couleur », la situation est complexe. Comme dans le discours du négociant [CRESP 1802, corpus 1-7], trois catégories sont mises en scène : *les blancs, les noirs, les hommes de couleur*. Une partie des esclaves qui ont été affranchis et les mulâtres (ou *sang-mêlés*), dont certains sont propriétaires, veulent l'égalité avec les colons blancs ; les esclaves noirs réclament la liberté. Tous prétendent à l'égalité civique :

[...] chacun, convaincu que désormais il n'y *aurait* plus de différence entre le français d'Europe et le français des Antilles redouble de zèle.

[1797, *l* 40 page 702]

La temporalité du conditionnel montre que ce temps d'égalité à l'égard de la citoyenneté française n'est pas encore venu. Les esclaves sont libres, mais le statut de citoyen n'est pas encore effectif. C'est la situation à laquelle le Directoire doit faire face.

En terme de civilisation, les anciens Autres, appelés à être Mêmes, sont représentés dans la mise en œuvre d'un rattrapage de leur retard. Plusieurs étapes sont représentées, auxquelles correspondent des postures actancielles :

- la posture d'*experient*¹, marquée par le verbe *sentir*, verbe représentant un état², signale le ressenti du besoin, comme fondement des procès d'activité, énoncés dans le fil du discours. Au niveau argumentatif, l'actance en *experient* dégage les énonciateurs colons de l'initiative des changements produits chez les anciens esclaves :

ils ont *sent* le besoin de [...]. [1797, *l* 41 page 702, 1797, *l* 47 page 703]

- les postures d'*actant confirmé* et d'*attributaire* dans le temps du passage à l'activité :

les ouvriers de 40 et 50 ans *vont passer* leurs instants de repos dans les classes où leurs enfants et leurs petits enfants *apprennent à lire*. Là, le père *reçoit* de son fils la leçon que celui-ci vient de recevoir de son instituteur. [1797, *l* 42 à 44 page 702]

- le prédicat verbal <aller passer> pose les ouvriers en *actants confirmés*, qui prennent leur destin en main.
- le procès de *recevoir* est représenté comme une transmission :

l'instituteur → le fils → le père.

1. Voir § 7.3.3 page 328.

2. Sur l'*experient*, voir § 7.3.3 page 327.

La transmission est un vecteur de réduction de la différence, cohérente avec l'idéal républicain. L'*Instruction*, l'apprentissage (*apprendre à lire*) et l'imitation des modes de vie des *citoyens français* (« comme eux »), sont des processus que la République impose pour l'acquisition d'une citoyenneté française. Ce sont des marqueurs discursifs de l'entrée des Autres dans un espace de transformation vers le domaine du type :

Appelés à jouir de tous les droits des *citoyens français*, ils ont senti le besoin de se vêtir *comme eux*, de se nourrir *comme eux*, de se loger plus commodément qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors. [1797, *l* 46 à 48 page 703]

Le sentiment du besoin est le témoin du passage à un état supérieur de civilisation signalé dans le discours de Condorcet :

On sentit le besoin de l'écriture. [...] Les hommes *y éprouvaient* cependant déjà *ce besoin* d'idées ou de sensations nouvelles, premier mobile des progrès de l'esprit humain, qui produit également le goût des superfluités du luxe, aiguillon de l'industrie. [CONDORCET 1794, corpus 1-4, *l* 35 page 699, *l* 55]

Cette auto-représentation de ses propres besoins est l'apanage du type civilisé, « moderne », qui, en conséquence, sait et doit mettre en œuvre une économie fondée sur le travail et la production. Le besoin et le goût du luxe sont absents chez les peuples africains. Les discours coloniaux, notamment ceux de la période de l'expansion, déploreront l'auto-suffisance des noirs, qui ne répond pas au « besoin de débouchés » des nations riches [FERRY 1885, corpus 1-21, *l* 51 page 743]. Alors que les discours expansionnistes déploreront le manque de besoins au service de la construction d'une stéréotypie¹, le discours d'assimilation enregistre positivement la naissance des besoins et le goût du luxe chez les futurs citoyens français.

L'abolition de la différence entre le français d'Europe et le français des Antilles est abolition de la frontière entre les domaines du Même et de l'Autre.

Les promis au statut de *citoyens français* sont représentés en *hommes neufs* [1797, *l* 51 page 703]. La notion d'« homme neuf » est relative à l'abolition récente de l'esclavage, qui donne à l'ancien esclave, considéré comme une marchandise, un statut d'homme². Elle réfère à l'idéologie de la régénération par la civilisation, chère aux Lumières et qui prendra corps avec l'expédition d'Égypte³ et que l'on trouve dans de nombreux discours de l'expansion, notamment dans le discours de SANDERVAL 1893, corpus 1-28 page 757, *l* 62 à 77 pages 758–759 ou dans le discours sur l'Afrique de HUGO 1879, corpus 1-19 page 736, *l* 55 page 737 :

Au dix-neuvième siècle, le blanc a fait du noir un homme; au vingtième siècle, l'Europe fera de l'Afrique un monde.

1. Voir § 12.1.5.4 page 470.

2. Dans son décret d'abolition proclamé de sa propre initiative le 29 août 1793, le commissaire civil Sonthonax avait ainsi déclaré : « La liberté vous fait passer du néant à l'existence ».

3. Voir § 2.3.1 page 69.

Dans les discours de l'assimilation, l'accession récente de l'état d'*homme neuf* est marquée par des praxèmes qui produisent le sens d'un commencement embryonnaire :

- *germer* [1797, *l* 46 page 703] : métaphore biologique ;
- *quelque* idée de luxe [même *l*] ;
- ces goûts et ces *tendances vers* le luxe.

On trouve une configuration assimilatrice similaire, avec les reprises des mêmes formulations, dans les discours de l'explorateur Sanderval [SANDERVAL 1893, corpus 1-28 page 757, SANDERVAL 1899, corpus 1-31 page 763], qui s'inscrit dans le contexte de l'expansion coloniale :

- faire des peuples indigènes des peuples librement français [SANDERVAL 1899, *l* 28 page 764]
- ces esprits jeunes [1899, *l* 38 page 764] ;
- l'antique humanité nous a transmis le germe progressif [1899, *l* 16 page 763].

Dans ce discours, la contradiction propre à l'assimilation est perçue par l'énonciateur, qui en restreint le champ en la qualifiant de d'« assimilation *mesurée* » [1899, *l* 46 page 764], « dans certaines conditions » [1899, *l* 41 page 764].

11.2.2.3 Marquages temporels et modalités déontiques

Dans le discours de 1797, les temps verbaux sont à l'unisson de l'avancée sur l'axe spatial dessiné par l'attracteur de civilisation :

il *était* plus éloigné que nous de la Civilisation. [1797, *l* 35 page 702]

ils *ont senti* le besoin [...] de se loger plus commodément *qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors*. [1797, *l* 46 à 48 page 703]

Le passé composé, qui représente une borne terminale, signale l'accomplissement du procès : le besoin, qui n'existait pas dans un temps révolu — *jusqu'alors* — est maintenant acquis.

Des adverbes de temps scandent simultanément l'évolution de la stratégie coloniale et la transformation des esclaves en libres, citoyens français des Antilles puis en ouvriers au service de l'économie de la République :

- *jusqu'alors* + procès passé <avoir été logés>, antériorité par rapport au présent : référence à l'état précédant la liberté [1797, *l* 48 page 703],
- *dès que* + <le noir être libre>, <le noir avoir un état civil> + temps verbal passé marquant l'accomplissement (passé simple) : moment-clef de la libération et de l'acquisition d'un statut civil, basculement d'un état à l'autre [1797, *l* 29 page 702],
- *désormais* + futur dans le passé : *il n'y aurait plus différence* : dans le passé, l'égalité est programmée, dès la rupture de la frontière [1797, *l* 39 page 702],
- *dans ce moment-ci* + présent : état de stabilisation ; modalité déontique (*il faut*) + <*tranquilliser les esprits*> : fixation d'obligation sans désignation d'instance en position d'actant du procès de *faire* [1797, *l* 54 page 703],

- à cette époque heureuse + futur (*il ne sera pas difficile de*) + <reporter dans les ateliers tous les hommes> : remise des ouvriers au travail et reprise de l'activité économique [1797, l 56 page 703],
- alors, mais seulement alors + futur (*on pourra*) + <occuper la partie espagnole> [1797, l 62 page 703] : désignation de la possibilité future de continuer l'entreprise de colonisation, soumise à condition et reposant sur le *on* de non-personne.

Les modalités déontiques — *devoir, falloir* — déterminent « ce qu'il convient de faire relativement à l'instance de faire [...] institutionnelle » [NEVEU 2004, p. 192-193]. C'est la raison d'être de ce discours, qui est un rapport au ministre, de suggérer les tâches à mettre en œuvre :

Ce sont ces goûts et ces tendances vers le luxe qu'un administrateur sage et humain *doit* surtout étudier et encourager. [1797, l 49 à 52 page 703]

Il ne faut pour y réussir que de la patience et de la philanthropie. [1797, l 52 page 703]

Il faut tranquilliser les esprits. [1797, l 54 page 703]

Le principal objet du Directoire *doit* être de conserver le territoire. [1797, l 55 page 703]

11.2.2.4 Le schéma prédicatif et l'organisation du discours

Le discours s'organise à partir d'un prédicat d'assimilation :

<être civilisé> ⇒ <avoir les propriétés de citoyen français>.

Ce prédicat est représenté linguistiquement par un terme opérateur *la Civilisation*, qui est le terme à plus forte capacité de généralisation, susceptible de représenter le prédicat notionnel. Il constitue le terme attracteur du discours. Néanmoins rappelons que le prédicat ne peut pas se réduire à une seule occurrence linguistique. Dans ce discours, la notion de civilisation est actualisée à travers d'autres praxèmes, qui compose la notion de civilisation : *état civil, citoyen, libres, Instruction*, qui sont relatifs à la civilisation telle que la conçoit la République française.

À partir de ce prédicat, le discours est organisé autour de deux pôles de référence :

- un type, *nous, citoyens français*, les parangons de *la Civilisation*, type à partir duquel s'organisent les autres occurrences ;
- un attracteur de civilisation, composé de différentes valeurs constitutives du prédicat, qui construisent des programmes de sens du terme opérateur et qui régulent les énoncés :
 - la République : attacher les nouveaux libres à *la République*,
 - les droits,
 - la liberté : les garanties de *la liberté*,
 - l'Instruction : le besoin de *l'Instruction*,

Tableau 11.4. — Comparatif CONDORCET 1794 et ANONYME 1797

Unités discursives	Condorcet 1794	Anonyme 1797
<i>civilisation</i>	état de civilisation	la Civilisation
<i>état /degré /distance</i>	état de, degré de civilisation, cette <i>distance</i> immense	éloigné de la Civilisation
<i>marche /avancer</i>	<i>marche</i> plus ou moins rapide, <i>marche</i> graduelle vers	idée d'un retour à
<i>libre /liberté /servitude</i>	peuples <i>libres</i> , les plus <i>libres</i> , la <i>servitude</i> des nations soumises à des rois	libre, la liberté, servitude
<i>neuf /nouveau</i>		hommes neufs
<i>propriété</i>	la propriété [...] des animaux tués par lui [...] celle de son troupeau, et ensuite celle de la terre qu'il a défrichée et qu'il cultive	état civil pour propriété
<i>devoir</i>		doit, il faut
<i>intelligence, facultés, ignorance</i>	perfectionnement des <i>facultés</i> humaines, se replongeant dans l' <i>ignorance</i>	
<i>transmettre /recevoir</i>	recevant les lumières pour les transmettre	le père reçoit la leçon de son fils
<i>production /industrie</i>	aiguillon de l'industrie	culture, travaux agricoles, ateliers
<i>besoin, goût, luxe</i>	le goût des superfluités du luxe	le goût de l'instruction..., quelques idées de luxe, goûts et tendances vers le luxe
<i>paix</i>	disparaissant de la terre sous le fer des conquérants	tranquilliser les esprits.

- la production : la plus *productive* des Antilles, la *culture* (agriculture), représentée par les *travaux agricoles*, la *houe*, les *ateliers*,
- l'amour propre,
- le goût, le besoin,
- les idées de luxe,
- le bien,
- la philanthropie.

À l'opposé de ces valeurs produisant le sens de *la Civilisation* et régulant le discours dans son organisation des catégories, le discours signale des valeurs, qui pourraient provoquer des mouvements inverses (attracteurs négatifs) :

- *la servitude*, antonyme de la liberté, est énoncée comme un *retour à*, un « régrès¹ », antinomique d'une marche *vers* la Civilisation, c'est-à-dire du progrès :

Mais pour détruire à jamais toute idée de retour à *la servitude* [...].
[1797, *l* 36 page 702]

- les *passions* : comme « vive inclination vers un objet que l'on poursuit, auquel on s'attache de toutes ses forces » [Robert 1994], ce praxème indique une force, qui doit être *dirigée*, vers *le bien*, attribut de la civilisation, mais pourrait aussi bien être un inverseur le cas échéant. L'abandon de la *houe* pour le *fusil* en est une des illustrations [1797, *l* 59 page 703].

Le discours déploie toutes les étapes de la transformation depuis un état Mêmes *vs* Autres (esclaves *vs* colons planteurs) à un état de transformation des Autres vers les Mêmes, état de citoyen français qui restera non advenu :
esclave (non-humain) ⇒ homme neuf ⇒ citoyen.

11.2.2.5 Des processus interdiscursifs

Le discours utilise un certain nombre de procédés discursifs communs avec les discours précédemment analysés :

1. Des métaphores :

- la mesure de la distance : la relation du type avec les autres occurrences est donnée en termes d'évaluation d'une distance entre deux états, distance qu'il faut réduire (progrès) ;
- la direction vers : comme dans le discours de Rousseau, on trouve des marqueurs directionnels de tension *vers*, qui indiquent des valeurs d'attraction :
 - ces goûts et ces *tendances vers* le luxe ; ;
 - *le besoin* : « exigence née de la nature ou de la vie sociale → *appétence, appétit* [...] » [REY et REY-DEBOVE 1994] ;
 - *diriger* ces passions *vers* le bien.
- l'appel : *appelés à*

2. Des comparatifs :

1. Antonyme du progrès, que nous empruntons au Lalande, voir § 3.3.2 page 121.

- il *était plus* éloigné que nous ;
- se loger *plus* commodément qu'ils ne l'*avaient été jusqu'alors*
- *se vêtir, se nourrir comme* eux [se vêtissent, se nourrissent]
- attacher *de plus en plus*
- désormais il n'y aurait *plus de différence entre* le français d'Europe et le français des Antilles

3. La reprise/reformulation de programmes de sens.

Les contradictions du discours assimilateur

Dans ce type de discours, les Autres ne sont plus dans un domaine extérieur, hors de la frontière ; ils sont dans une zone de transformation vers le statut plein de citoyen français, dont ils ne possèdent pas encore toutes les caractéristiques requises. Le marquage des différences permet à la dialectique du Même et de l'Autre de s'exercer, non plus entre un type animal et un type humain, mais entre deux types humains, dont l'un est plus avancé que l'autre, en fonction des critères définis par le premier, dominant dans le système.

Par rapport au modèle décrit à la fig. 10.1 page 387, cette configuration discursive présente une ouverture : la fermeture de la catégorie par une frontière seuil s'est effacée au profit d'un phénomène d'inclusion des Autres dans la catégorie. La valeur absolue de civilisation est posée comme une direction unique, vers laquelle tous les peuples sont appelés à marcher. Et dans le même temps, la logique économique d'exploitation de la force de travail de ces hommes que la République doit s'attacher impose des limites à une transformation totale en Mêmes. L'analyse du marquage temporel montre la simultanéité de la progression de la transformation avec celle de la reprise de l'activité économique et de l'expansion coloniale. La philanthropie est au service des objectifs économiques et politiques. L'égalité est mise à mal par le projet colonial et le discours laisse percevoir ces ambiguïtés, en superposant un discours républicain d'égalité et un discours colonial de domination.

Le comparatif des valeurs composant la notion de civilisation, dans le tableau 11.4 page 428, fait état d'un certain nombre de similitudes, mais aussi de différences propres à la matrice discursive coloniale et que nous aurons l'occasion de développer dans les chapitres suivants. Il s'agit notamment de la modalité déontique, qui est un modalisateur de *Faire*, désignant une obligation fondée en autrui [LAFONT 1978, p. 262], dans le cas de l'auxiliaire modalisateur ou coverbe *devoir* et une forme de « topicalisation désagentive », dans le cas de *il faut*, « affaiblissant l'ordre en conseil » [WILMET 1998, p. 414]. Le discours de 1797 est un discours adressé aux instances du pouvoir, sur leur demande ; il décrit mais aussi recommande des actions à mettre en œuvre. Cette modalité est un élément du registre discursif colonial.

Les principales composantes de la notion de civilisation, qui portent l'empreinte du discours des Lumières, sont actualisées dans des schémas prédicatifs, qui, à partir d'une situation passée de trouble, dressent le

tableau de l'état présent de normalisation et d'un futur concret ou hypothétique de reprise économique. Alors que le discours de Condorcet décrit un tableau des progrès de l'esprit humain à partir des états de civilisation, dans le but de fournir les éléments de son perfectionnement, le discours colonial décrit une situation politique et sociale dans les colonies, dans une visée de transformation de la situation existante, notamment économique. Les valeurs de liberté, d'égalité et de transmission satisfont les conditions nécessaires et suffisantes de la civilisation française, type dans l'organisation énonciative et interdiscursive. Elles servent également les ambitions d'exploitation économique des territoires d'outre-mer, qui nécessite la formation des populations.

La civilisation, qui est un état résultatif d'un progrès voulu pour tous les peuples, dans le discours de Condorcet, est reformulée comme un processus de mise en conformité des Autres au service d'un projet de dominance. L'interdiscours républicain, qui traverse le discours d'assimilation et qui lui est constitutif, interagit avec les injonctions de la politique économique. Les contradictions propres à ce type de discours sont la résultante de la négociation intradiscursive entre les idées humanistes héritées des Lumières, les principes égalitaires de la République et les projets politiques de l'État. Comme celui de Condorcet, c'est un discours qui négocie la contradiction, non plus dans une visée universaliste mais dans le cadre d'un projet colonial.

11.2.3 De l'anthropologie aux projets coloniaux

Les formulations de l'interdiscours du progrès de la civilisation hérité des Lumières font leur apparition dans les discours coloniaux du XIX^e siècle mais également dans d'autres discours et notamment dans les discours des naturalistes, précurseurs de l'anthropologie. C'est pourquoi nous analyserons comparativement le discours d'un anthropologue et des discours coloniaux, en repérant les formulations communes qui circulent et en pointant les particularités des discours coloniaux, notamment la conjugaison de la raison civilisatrice avec les raisons commerciale et politique.

11.2.3.1 Des discours programmes

Les quatre discours que nous allons analyser de façon comparative s'étalent sur une période allant de 1800 à 1830. Ce sont des mémoires, des plans, des instructions, qui appartiennent à un même genre que nous nommerons des programmes. Ce sont :

- les *Observations sur l'anthropologie ou l'histoire naturelle...* [1800, corpus 1-6], un projet de recherche scientifique à la fois naturaliste et anthropologique, de F. Péron, un « anthropologiste¹ » et zoologiste ;

1. Avant la lettre, car l'anthropologie en tant que science n'est pas encore instituée et les études et recherches qui sont menées sont le fait des naturalistes, zoologistes et botanistes, groupe auquel Péron appartient.

- le *Mémoire sur un projet de colonie* [1816, corpus 1-8], la formulation d'un projet de colonisation de l'Afrique émanant du Baron Avril, un général des armées du Roi Louis XVIII ;
- les *Instructions remises à M. Duranton, agent commercial chargé d'une mission dans le Bambouck* [1828, corpus 1-9] de J-G Jubelin, un commissaire de la Marine ;
- un *Plan de colonisation des possessions françaises dans l'Afrique Occidentale au moyen de la civilisation des nègres indigènes* [1830, corpus 1-11] de L.-B. Hautefeuille, un avocat à la Cour Royale.

Nous analyserons le fonctionnement discursif des trois discours coloniaux en parallèle avec le discours anthropologique, afin de faire apparaître les régularités discursives et de dégager les types d'actes qui caractérisent le discours colonial :

- dans les paradigmes de désignation des populations Autres ;
- dans les configurations discursives en Même vs Autre ;
- dans les reprises de la formulation métaphorique d'évaluation d'une distance entre un type et d'autres occurrences stéréotypées placées sur l'axe de l'attracteur de civilisation ;
- dans les effets d'interdiscours.

11.2.3.2 L'empreinte du discours zoologique

L'objet de la mission du naturaliste Péron dans les terres australes est l'étude des raisons de la bonne santé et de la longévité des peuples sauvages, dont il a le « témoignage des voyageurs et des médecins les plus distingués » [PÉRON 1800, corpus 1-6, *l* 17 page 705], alors que « l'humanité » fait face à des « maladies de toute espèce ». L'hypothèse qu'il avance pour expliquer ce phénomène repose sur une dialectique de type Même vs Autre :

défaut de civilisation [1800, *l* 30 page 705] vs progrès de notre civilisation
[1800, *l* 33 page 705]

Le *défaut* signale une absence, qui est réitérée dans la formulation : « peuples non civilisés » [1800, *l* 52 page 706]. Ces formulations ont une valeur opérative de négativation : une frontière est construite entre *eux* et *nous*, les Mêmes et les Autres, sur un mode similaire de celui figuré en 10.1 page 387.

Les peuples sauvages, « non civilisés », ne correspondent pas aux critères de civilisation admis dans l'espace social européen et Péron les dépeint à travers quelques cas choisis aux antipodes de la planète :

- cette race d'hommes hideux et dégénérés qui végètent au milieu des glaces de la Laponie ;
- l'habitant brûlé du désert, qui toujours sous la tente, ne vivant que du lait de ses chameaux, mène depuis des siècles une vie continuellement errante et vagabonde ;
- l'apathique habitant des Antilles,
- et cette race immonde qui peuple la pointe méridionale de l'Afrique, et qui se nourrit presque uniquement de poissons pourris [...].

[1800, *l* 23 à 28 page 705]

Cette liste de représentations stéréotypées n'a rien à envier à celle du missionnaire¹ [LOYER 1714] et les mêmes procédés sont utilisés :

- la liste : quatre exemples successifs sont donnés, en témoignage de la non-civilisation des peuples sauvages : le nombre des témoignages marque l'insistance de l'énonciateur à prouver la véracité des faits rapportés ;
- les descriptions hyperboliques construites avec des expansions nominales qui se surajoutent : adjectifs + relatives, qui viennent argumenter la non-conformité de ces races au statut d'humains civilisés.

Le spectacle linguistique de ces peuples fait état de leur proximité avec la nature. La frontière est construite entre une « humanité » [1800, *l* 33 page 705, 1800, *l* 40 page 705] et des « peuples non civilisés », que l'énonciateur rapproche de « l'homme naturel ». Cette nomination d'*homme naturel* produit un effet de mémoire interdiscursive avec l'« état de nature » de Rousseau, état dans lequel l'homme n'est encore qu'un « animal stupide et borné » [ROUSSEAU 1762, corpus 1-2, *l* 12 page 693]. Dans le discours de l'avocat Hautefeuille, les nations qui sont dégradées par la barbarie sont situées comme des entités hors de la catégorie de la société humaine :

[...] tout en faisant *rentrer dans la société humaine* des nations dégradées par la barbarie. [1830, *l* 40 page 718]

Dans les discours coloniaux, les programmes de sens de *sauvage*, proche de l'*état de nature* sont actualisés dans des reformulations qui construisent un paradigme désignationnel plus large :

- « les naturels » [1816, *l* 32 page 711], [1828, *l* 9 page 714]
- « les populations sauvages ou à demi barbares » [1816, *l* 62 page 712], « hommes robustes encore sauvages » [1830, *l* 11 page 718]
- « les nègres indigènes » [1830, *l* 51 page 719], aux « mœurs primitives » [1830, *l* 23 page 718]

Ces dénominations réfèrent à différentes notions :

- la nature,
- le lieu de naissance (*indigène*),
- la sauvagerie et la barbarie,
- le caractère primitif²,
- la couleur liée au statut d'esclave.

Dans les dictionnaires français d'Ancien Régime, étudiés par Delesalle & Valensi [1972, p. 79-104], le praxème *nègre*, d'abord adjectif puis nominalisé, développe deux programmes de sens :

- les nègres comme *peuples*, renvoyant à une notion de territoire géographique ;
- les nègres comme esclaves en relation avec le commerce de la traite.

1. Pour mémoire : « des peuples qui vivent sans soin, qui parlent sans règle, qui négocient sans écriture, qui marchent sans habits : & dont les uns s'établissent dans les rivières comme les poissons, & les autres dans des trous comme des vers, dont ils ont la nudité, & presque l'indifférence » [LOYER 1714, corpus 1-1, *l* 11 à 14 page 691]. Voir § 11.1.1.1 page 396.

2. *Primitif* : Qui a le caractère des premiers âges, sens qui apparaît au début du XIX^e siècle [DUBOIS, MITTERAND et DAUZAT 2001].

Et Delesalle & Valensi s'interrogent sur le statut de peuples attribué à des esclaves, déportés de leurs territoires.

Le praxème *indigènes* adjoint à celui de nègres [HAUTEFEUILLE 1830, *l* 51 page 719], ou actualisé seul, résout cette question. Si la dénomination *nègres* ne peut pas être un nom de peuples, celui d'*indigènes* attribue ce que l'on nomme aujourd'hui le droit du sol à ceux qui le portent :

Indigène : Qui est né dans le pays ; apparu chez Rabelais en 1532 et repris au XVIII^e siècle. [DUBOIS, MITTERAND et DAUZAT 2001]

La proximité avec la nature, que rendent les praxèmes *naturels*, *sauvages*, les descriptions de Péron de peuples végétatifs qui survivent plutôt qu'ils ne vivent, le praxème *race* qu'il actualise dans le sens de variété mais qu'il stéréotypise, tous ces éléments construisent une catégorie proche de l'animalité, que nous avons déjà vue apparaître dans la relation de voyage [LOYER 1714, corpus 1-1], dans l'état de nature de Rousseau [ROUSSEAU 1762, corpus 1-2] et dans le discours du négociant [CRESP 1802, corpus 1-7].

Cette caractéristique est considérée par Fanon, dans son analyse de l'aliénation du colonisé, comme un des ressorts du discours colonial, qui emprunte ces métaphores au discours zoologique :

Ce manichéisme [...] déshumanise le colonisé. À proprement parler, il l'animalise. Et de fait, le langage du colon, quand il parle du colonisé, est un langage zoologique. [...] Le colon, quand il veut bien décrire et trouver le mot juste, se réfère constamment au bestiaire. L'Européen bute rarement sur les termes imagés. [FANON 1961, p. 73]

Péron, de par sa formation de zoologiste, a une vision des peuples Autres marquée de naturalisme. Sa mission est définie comme s'inscrivant dans « l'avancement de l'histoire naturelle de l'homme » [1800, *l* 8 page 705]. Péron était élève de Cuvier, qui était lui-même grand lecteur de Buffon (1707-1788), zoologiste considéré comme le premier anthropologue¹.

Un lien interdiscursif entre le discours colonial, le discours anthropologique et le discours zoologiste peut être établi par le biais de la formation en zoologie des premiers anthropologues, qui ont fourni des informations issues de leurs expéditions lointaines et que les colonialistes ont exploité pour alimenter leurs argumentaires.

11.2.3.3 Les reprises de la métaphore du progrès

Pour nommer les populations « sauvages » qu'il se donne pour projet d'étudier, Péron utilise des séries de reformulations. La première désignation « nations sauvages » est revendiquée comme un choix, en rejet d'une autre dénomination donnée pour circulante à l'époque, celle de « barbares », que le naturaliste attribue à des énonciateurs non légitimes puisque, nommés « spoliateurs » et « avides », ils sont animés de mauvaises intentions :

1. La grande œuvre de Buffon, le savant le plus lu de son époque, est une *Histoire naturelle* (1749-1788) qui compte trente-six volumes et dont le volume deuxième est consacré à une *Histoire naturelle de l'homme* (<http://www.buffon.cnrs.fr/>).

Quels avantages ne pourrait-on pas retirer de l'étude de ces nations sauvages que nous connaissons sous la dénomination, bien souvent injuste, de *Barbares* que leur donnèrent les aventuriers spoliateurs, ou les marchands avides, qui presque seuls encore, nous les ont fait connaître? [PÉRON 1800, *l* 9 à 12 page 705]

La sélection d'une dénomination, par rejet d'autres dénominations du paradigme désignationnel, est propre à l'acte de nomination. Le tri dialectique est un procédé normalement effectué dans l'*à-dire* et mis en inconscience cognitive. Sa mise en discours prend une valeur d'acte, producteur de sens.

Le choix dénommatif — *sauvages* et non *barbares* — se réalise dans une double relation dialogique :

- *dialogisme interdiscursif*, avec les discours antérieurs des « aventuriers spoliateurs ou les marchands avides », qui ont couplé le nom *barbares* avec des entités du réel ;
- *dialogisme interlocutif*, avec la communauté discursive, *nous*, que l'énonciateur interpelle sur l'usage abusif qui est couramment fait du terme *barbares* à l'endroit des nations que Péron choisit de dénommer *sauvages*. L'interlocution est marquée par le mode interrogatif de cet énoncé qui sollicite l'adhésion de l'auditoire¹.

Après avoir rejeté les dénominations impropres — < X et pas Y > — Péron procède à une reformulation du type < X ou plutôt Z > — une « méta-prédication d'identification² » [FUCHS 1982b, p. 31] — qui se veut mieux ajustée à la représentation qu'il se fait de cette réalité, sans doute construite à partir de l'expérience personnelle que l'explorateur a acquis de la fréquentation de ces peuples :

les peuples sauvages *ou plutôt* les nations qui s'éloignent le plus de la civilisation européenne... [PÉRON 1800, corpus 1-6, *l* 16 à 16 page 705]

Dénomination qui lui convient puisqu'il la reprend ultérieurement :

ces peuples qui s'éloignent le plus de notre civilisation. [PÉRON 1800, corpus 1-6, *l* 48 page 706]

Cet énoncé, qui était actualisé dans le discours de 1797 [ANONYME 1797, *l* 35 page 702], est une reformulation de la représentation métaphorique du progrès mise en discours par Condorcet :

— les *progrès de la civilisation* [CONDORCET 1794, *l* 54 page 700]

— ces progrès pourront suivre une *marche* plus ou moins rapide. [1794, *l* 51 page 700]

— un *degré de civilisation*. [1794, *l* 38 page 699]

Elle l'est également dans les discours coloniaux analysés :

1. Le mémoire est destiné à être lu publiquement à l'Institut de France.
2. Sur cette notion, voir § 7.1.3 page 290.

— les *progrès de la civilisation* :

Qui peut calculer les suites qu'un pareil établissement de français en Afrique entraînerait tant sous le rapport commercial et agricole que sous celui des *progrès de la civilisation*.

[AVRIL 1816, *l* 22 à 24 page 711]

— la voie, le pas, le degré :

De cette manière, la population tout entière de nos colonies aura bientôt atteint un *degré* de civilisation assez élevé, et elle continuera à *s'avancer dans la même voie, d'un pas lent* peut-être, mais assuré.

[HAUTEFEUILLE 1830, *l* 24 à 26 page 718]

11.2.3.4 L'attracteur de civilisation et le type *nous*

L'image d'un avancement progressif vers la civilisation donne ce praxème *civilisation* comme l'occurrence occupant le rôle de l'attracteur, une valeur absolue, un point de fuite vers l'infini. La reprise de l'évaluation en éloignement relatif par rapport au meilleur représentant, le type européen, puis la reprise du praxème actualisé de manière absolue sans expansions — la civilisation — relie ces discours à l'interdiscours des Lumières.

La « distance¹ » de civilisation est évaluée entre le type et les autres occurrences :

ces peuples qui s'éloignent le plus de notre civilisation.

[PÉRON 1800, corpus 1-6, *l* 48 page 706]

Comparons l'énoncé de Péron avec celui de 1797 :

il était plus éloigné que nous de la Civilisation.

[1797, corpus 1-5, *l* 35 page 702]

L'énoncé de Péron place cet éloignement dans le temps présent, alors que le discours assimilateur de 1797 posait cet état comme appartenant déjà au passé.

Dans le discours de 1797, l'énoncé mettait en scène trois actants :

- *il*, le peuple des Isles,
- *nous*, la République française, les citoyens français,
- la Civilisation, une entité personnifiée, à qui l'on fait jouer un rôle d'acteur².

Cette position de surplomb accordée à une entité abstraite pose le *nous* et toutes les autres entités, comme dominée par elle, ce qui donne à cette

1. « *Cette distance immense qui sépare ces peuples de la servitude des nations soumises à des rois, de la barbarie des peuplades africaines, de l'ignorance, des sauvages, doit-elle peu à peu s'évanouir ?* » [CONDORCET 1794, corpus 1-4, *l* 60 à 62 page 700].

2. C'est une forme de *prosopopée* : « mettre en quelque sorte en scène, les absents, les morts, les êtres surnaturels, ou même les êtres inanimés ; ou à les faire agir, parler, répondre, ainsi qu'on l'entend ; ou tout au moins les prendre pour confidens, pour témoins, pour garans, pour accusateurs, pour vengeurs, pour juges, etc. ; et cela, ou par feinte, ou sérieusement, suivant qu'on est ou qu'on est pas le maître de son imagination » [FONTANIER 1968, p. 404].

occurrence à la fois sa valeur d'attracteur et son rôle d'opérateur de représentation linguistique de la notion de civilisation, qui subsume les propriétés du prédicat <avoir les propriétés d'un peuple civilisé>, propriétés dont le discours de Condorcet a initié la composition (une ébauche de liste des composants se trouve au § 11.1.3.2 page 406).

Dans l'énoncé de Péron, la civilisation est qualifiée de :

- *notre*
- *européenne*.

Les Autres sont évalués en comparaison avec cette représentation exemplaire, qui est ainsi posée comme un type représentatif d'une valeur absolue, un attracteur que Péron formule par deux fois dans son discours :

- « le défaut de *civilisation* » [PÉRON 1800, l 30 page 705]
- « À dieu ne plaise que je prétende ici déclamer contre *la civilisation* » [PÉRON 1800, l 43 page 705].

Les configurations discursives présentent une organisation, dans laquelle les Autres sont catégorisés par opposition aux Mêmes (du type du schéma 10.1 page 387). La configuration discursive, qui oppose les peuples africains à un *nous*, *la France*, correspondant au type, autour duquel s'organisent les autres occurrences en référence à un attracteur de civilisation, régulateur des occurrences est bien représentée dans l'énoncé suivant :

Ils commenceront à quitter leurs mœurs primitives pour se conformer aux nôtres. [1830, l 23 à 24 page 718]

Décomposons cet énoncé :

- le type (*nous*) représente la conformité à nos mœurs dans « se conformer aux nôtres » VERSUS l'Autre (*eux*) dans « leurs mœurs primitives » ;
- effet de l'attraction marqué par le verbe : *quitter* X pour Y.

Dans l'organisation discursive, le type, meilleur exemplaire de l'attracteur de civilisation, *nous*, exerce un effet d'attraction sur l'Autre, qui est plus éloigné de l'attracteur, comme on le trouve également dans cet énoncé : « se rapprocher de nous » [DUPONCHEL 1878, corpus 2-3, l 82 page 851].

La dialectique *sauvages* vs *barbares*¹ pose le sauvage en *non civilisé*, comme le fait Péron, alors que la barbarie est considérée comme une dégradation de l'état nature comme en atteste cet énoncé du discours d'Hautefeuille :

des nations dégradées par la barbarie. [1830, l 40 page 718]

Le praxème *barbarie*, qui organise les occurrences de ce fragment d'énoncé, joue le rôle d'attracteur inversant (inverseur) de l'attracteur de *la civilisation* : la civilisation développe les facultés intellectuelles, alors que la barbarie dégrade l'état de nature, qui est le socle primitif de démarrage du processus de progrès. Les praxèmes *la barbarie* et *la civilisation* déterminent ainsi deux voies possibles et contradictoires d'évolution à partir d'un état primitif de nature.

1. Voir § 2.4.3 page 82.

11.2.3.5 L'ambiguïté de la nominalisation *civilisation*

Dans la plupart des énoncés, le groupe praxémique *la civilisation* est présenté comme une valeur absolue qui régule les occurrences, qu'elles soient des types ou des Autres. Cette valeur d'attraction est également suffisamment généralisante pour représenter la notion elle-même en tant que prédicat ordonnant le discours.

L'énoncé *les progrès de la civilisation* est le produit d'un double enchâssement énonciatif. D'une part, il pose qu'il existe un état nommé *la civilisation*, qui a été l'objet d'un procès réalisé antérieurement au discours et qu'à partir de cet état, une progression a été réalisée. Cette double nominalisation donne donc à voir successivement deux scènes énonciatives différentes correspondant à deux temporalités différentes.

Le praxème *civilisation* est polysémique ; il peut signifier le procès — l'action de — et par métonymie, le résultat que le procès permet d'atteindre et parfois les deux.

Dans l'énoncé suivant (titre de l'ouvrage), il produit le sens d'action de civiliser dans une visée résultative d'un état attendu de civilisation :

Plan de colonisation des possessions françaises dans l'Afrique occidentale au moyen de *la civilisation* des nègres indigènes.

[HAUTEFEUILLE 1830, cps.1830-03.polyF]

Le procès de *civiliser* (la mise en œuvre) mettra les *nègres indigènes* dans un état (résultatif) de civilisation.

L'effet de concomitance du procès et du résultat du procès est produit par la nominalisation qui permet d'effacer l'actance d'un procès. La nominalisation *la civilisation* ne nomme pas les actants confirmés du procès mais au contraire les actants infirmés, comme dans l'extrait ci-dessous :

Les résultats immédiats et infaillibles de cette entreprise [...] seront :

1. la civilisation des Africains
2. l'extension du commerce français et son affranchissement
3. l'abolition réelle et définitive de la traite des esclaves.

[HAUTEFEUILLE 1830, ℓ 13 à 18 page 718]

Ces énoncés peuvent être transformés en formes passives dont les actants infirmés sont sujets grammaticaux des procès verbaux mais dont les actants confirmés sont effacés :

la civilisation des Africains : les Africains ont été civilisés → les Africains sont civilisés

l'extension du commerce français et son affranchissement : le commerce français a été étendu et affranchi → le commerce est étendu et affranchi

l'abolition réelle et définitive de la traite : la traite a été abolie → la traite est abolie.

Dans le cas du praxème *civilisation*, l'ambiguïté produite par la polysémie permet d'activer deux programmes de sens dans un seul acte de discours. Le rôle d'attracteur et de terme opérateur de ce praxème, dans ces discours, donne au procès une légitimité non discutable, puisqu'il n'est pas donné comme une décision humaine, mais imposé par une valeur suprême. Du même coup, est induite la nécessité, pour l'humanité, de progresser en direction de cette valeur absolue.

11.2.3.6 Des procès en *faire* de transformation

Des procès en puissance Le discours anthropologique et les discours coloniaux analysés sont des « discours programmes ». Les quatre textes s'ouvrent sur l'énoncé des visées discursives, exprimées dans des formes infinitives, qui marquent le caractère programmatique des procès énoncés¹. Lafont identifie l'infinitif comme un temps *in posse*, « où le temps est tout entier à construire [...], le seuil programmatique où l'on parle déjà "selon le verbe" » [LAFONT 1978, p. 272]. À la non-inscription dans le temps est associée la non-acquisition de la personne qui induit la non-insertion dans un schéma actanciel.

Les quatre discours programment des activités en *faire*, mais ces activités programmatiques ne sont pas du même ordre dans le discours anthropologique et dans les discours coloniaux.

Les procès que décrivent les verbes dans le discours anthropologique relèvent de l'étude et de l'observation :

déterminer à quelle cause ou plutôt à quel concours de circonstances physiques et morales on peut attribuer la santé presque inaltérable et la longévité presque miraculeuse dont jouissent les peuples sauvages [...].

[PÉRON 1800, *l* 13 à 15 page 705]

Après avoir fixé les tâches de sa mission scientifique dans des propositions à l'infinitif, l'anthropologue livre les attendus des résultats de son étude sous forme de questions au futur hypothétique, que nous avons déjà analysées comme relevant du dialogisme interlocutif. Ces énoncés interrogatifs sont repris en fin de discours dans la formulation des hypothèses. Le reste du discours décrit des situations et des faits au mode présent. Le temps présent est un marqueur de l'inscription des énoncés descriptifs dans l'*ici-et-maintenant* de l'énonciateur. L'état du monde dont il témoigne n'est pas sans susciter son étonnement, étonnement qu'il manifeste par la ponctuation d'exclamatives. La destination orale du discours explique le grand nombre d'exclamatives, qui sont aussi des marqueurs argumentatifs de la différence des Autres, au regard des Mêmes.

Les discours coloniaux, au contraire, mettent en spectacle des procès de modification des situations des territoires et des populations visées et par ricochet de la situation politique et économique de la France :

1. « Souvent, l'infinitif s'emploie ainsi pour faire connaître le contenu d'un ordre, d'un programme, d'un plan, d'un conseil, etc. : *Notre mot d'ordre est maintenant très simple : relever et faire triompher dans l'Europe le drapeau de la démocratie* » [SANDFELD 1943, p. 211].

encourager l'esprit d'entreprise dans le but de former de nouvelles colonies.

[AVRIL 1816, *l* 2 page 711]

Projet qui présente trois grands avantages :

— politique, par l'expatriation d'individus gênants pour la sécurité de l'État :

assurer la tranquillité de la France.

[AVRIL 1816, *l* 4 à 9 page 711]

— « philanthropique » :

porter les bienfaits de la civilisation et les lumières du christianisme chez des peuples qui ne les connaissent pas [...].

[AVRIL 1816, *l* 10 à 12 page 711]

la civilisation des Africains [...].

[HAUTEFEUILLE 1830, *l* 16 page 718]

— commercial :

ouvrir de nouvelles branches de commerce.

[AVRIL 1816, *l* 13 à 14 page 711]

conduire dans le Bambouck un mineur habile, lui procurer les moyens de connaître le degré de richesse des mines [...] instruire les naturels des moyens de rendre facile l'exploitation [...] [1828, *l* 7 à 9 page 714]

servir à la fois les intérêts du commerce, de la science et ceux bien plus précieux encore de l'humanité qui a tout à gagner à la civilisation de l'intérieur de l'Afrique. [1828, *l* 34 à 36 page 714]

Fonder, dans les contrées que possède la France, sur les côtes occidentales d'Afrique, [...] de vastes colonies agricoles, sans esclaves : employer, pour y parvenir, des moyens qui soient en harmonie avec les idées libérales de notre époque, avec les mœurs des populations nègres, et les exigences de leur pays. [1830, *l* 1 à 6 page 718]

Les trois ordres — civilisation, commerce, politique — entretiennent des relations de consécution. L'objectif de civilisation, nommé « philanthropique » et plus tard « le côté humanitaire et civilisateur de la question » [FERRY 1885, corpus 1-21, *l* 54 page 743], est directement corrélé au commerce.

De même, l'activité commerciale ne peut s'établir que dans un climat politique et social et dans un environnement culturel contrôlé par la France. L'impact de l'ordre dit politique peut varier selon les contextes socio-politiques que rencontre l'énonciateur en France ou sur le terrain de la conquête. Par exemple, dans le discours du Comte Chasseloup-Laubat adressé à Napoléon III, l'aspect politique de la question concerne la gestion des « variations de la politique indigène » [CHASSELOUP-LAUBAT 1860, corpus 1-16, *l* 41 page 728]. Pourtant malgré ces ajustements liés à la conjoncture politique, le discours

est produit selon le même patron des trois ordres (politique, civilisation et commerce) avec des procès en *faire* à l'infinif :

Sire, notre colonie du Sénégal est, depuis plusieurs années, dans une voie d'extension qu'il importe de favoriser. *Protéger* les populations paisibles et laborieuses ; les *affranchir* des exactions des peuplades vagabondes et pillardes ; *seconder* ainsi l'accroissement de la production et des échanges ; *propager* enfin la civilisation et *étendre* notre commerce ; tel est le double but de notre politique dans ces parages. [CHASSELOUP-LAUBAT 1860, *l* 2 à 7 page 728]

Ces trois ordres qui motivent l'expansion coloniale — devoir moral, position politique et intérêt commercial — seront promis à beaucoup d'avenir dans les discours de politique extérieure, qu'ils soient coloniaux ou post-coloniaux.

Repris à la Chambre des députés dans les débats sur la politique d'expansion coloniale de la France, notamment par Ferry :

Je disais qu'on pouvait rattacher ce système à trois ordres d'idées : à des idées économiques, à des idées de civilisation de la plus haute portée, et à des idées d'ordre politique et patriotique. [FERRY 1885, *l* 44 à 46 page 743]

Réactualisés dans les discours sur la coopération à l'Assemblée Nationale par exemple :

M. Mitterrand (Rass. Dém.) tient à marquer que trois raisons justifient l'aide : obligation morale, raison économique, raison politique. [1964, *l* 26 à 28 pages 809–810]

Des projections dans le futur Dans ces discours coloniaux, les populations sont représentées telles que les connaît et les perçoit la communauté discursive française à l'époque de ces écrits. Les territoires africains, dont il est question dans les trois discours coloniaux, ne sont pas encore des colonies. C'est pourquoi dans ces discours coloniaux programmes, qui projettent une situation future, les procès représentés par le verbe sont aux temps du futur (futur et futur hypothétique), comme mis en perspective dans une situation future des populations civilisées à l'image de la France, au service de laquelle elles seront mises :

Une fois que les français *seraient* établis sur un sol, pour lequel la nature a tout fait, ils ne *manqueraient* pas, en donnant un nouvel essor à l'agriculture, et en multipliant les productions de la terre, de produire de nouveaux objets d'échange, et le commerce *recevrait* un nouvel accroissement. [AVRIL 1816, *l* 39 à 42 page 711]

Arrivé dans le Kasso, votre dessein *serait* d'y former un établissement afin de vous attirer à un plus haut degré la confiance des indigènes [...]. Ainsi vous *ferez* en sorte de diriger sur nos établissements du haut fleuve les produits des pays que vous *visitez* & les caravanes qui les *traverseront*. Vous *recueillerez*, toutes les fois que vous en *trouverez* l'occasion les renseignements propres à guider les négociants dans leurs entreprises et vous me les *transmerez*. [JUBELIN 1828, *l* 12 à 19 page 714]

Le développement de la civilisation *sera* encore favorisé par le commerce. [...] il est incontestable que les relations commerciales sont une des voies les plus sûres et les plus commodes, pour tirer les hommes de l'état sauvage.

[HAUTEFEUILLE 1830, *l* 35 page 718]

Nous analysons la différenciation entre un futur et un futur hypothétique (conditionnel) dans ces énoncés comme la marque de la différence entre deux niveaux de probabilité de réalisation des procès. Le futur marque l'assurance de réalisation dans un futur proche des procès énoncés, « un futur qui s'appuie sur le présent » [GUILLAUME 1984, p. 56] alors que le futur hypothétique est « un futur qui s'appuie sur le passé » [1984, même p.], la limite de réalisation du procès n'étant pas fixée :

[...] la limite [...] fuit continûment devant lui dans la perspective, du fait même qu'atteindre cette limite serait quitter le conditionnel et entrer dans le futur.

[GUILLAUME 1984, p. 57]

Les procès des discours coloniaux sont en *faire*, non réalisé, hors du temps présent :

- des infinitifs : la réalisation du procès du verbe est *in posse* ou en puissance, elle n'est pas inscrite dans une époque de temps, non assumée actanciellement ;
- des futurs et des futurs hypothétiques : le temps du procès, qui est représenté, est projeté en avant hors du présent ;
- des métaphores biologiques qui sont des programmations de transformation du monde :

semer les germes des idées philanthropiques.

[AVRIL 1816, *l* 49 page 712]

jeter en ce pays les premiers germes de la civilisation.

[JUBELIN 1828, *l* 9 page 714]

- des *faire* modalisés : *il faut* + infinitif

Pour réussir dans un pareil projet, *il faut* chercher avec soin quel est l'état de civilisation des nègres, et proportionner ensuite la liberté qu'on peut leur accorder, au développement de leurs facultés ; *il faut* des nègres libres, mais incapables d'user de la liberté, et par conséquent soumis à des lois sévères : *il faut* les rendre laborieux [...].

[HAUTEFEUILLE 1830, *l* 44 à 48 page 719]

Dans la modalité déontique, l'emploi du verbe *falloir*, dans la construction *il faut* dont le sujet actant est effacé au profit d'un sujet grammatical impersonnel, permet de ne désigner aucun actant confirmé¹ en obligation de *faire*.

L'ensemble de ces processus sont en cohérence avec le caractère programmatique des discours, qui sont des projections dans un futur qui n'a pas de caractère concret.

1. Voir § 7.3.3 page 328.

Une visée de transformation Parmi les procès en *faire* qui sont des actes du registre discursif de la formation coloniale, que nous avons déjà repérés dans le discours de 1797, figure la transmission par l'instruction. C'est une des missions de la République, mais en l'espèce, les « fruits » du procès sont à imputer au développement économique :

instruire les naturels des moyens de rendre facile une exploitation dont par ses moyens d'échange le commerce du Sénégal, retirerait tous les *fruits*.
[JUBELIN 1828, l 9 page 714]

Elles sont peuplées d'hommes robustes, encore sauvages, il est vrai, mais susceptibles de recevoir avec *fruit* les *premières leçons* de la civilisation.
[HAUTEFEUILLE 1830, l 11 page 718]

Dans le discours de l'anthropologiste au contraire, ne figure aucunement un quelconque objectif d'intervention sur les peuples mais vise l'amélioration des conditions de vie des peuples européens.

Comme nous l'avons déjà entrevu dans le discours de 1797, dans lequel le projet d'assimilation était orienté vers l'exploitation de la force de travail des nouveaux libres au service de la République, dans ces discours du début du XIX^e siècle, la civilisation des populations est intimement associée au développement de l'exploitation commerciale, au profit de la France :

Ils [les Français] ne manqueraient pas, en donnant un nouvel essor à l'agriculture, et en multipliant les productions de la terre, de produire de nouveaux objets d'échange, et le commerce recevrait un nouvel accroissement.
[AVRIL 1816, l 40 à 42 page 711]

Vous avez l'occasion et les moyens de rendre d'importants services à votre pays et de servir à la fois les intérêts du commerce, de la science et ceux bien plus précieux encore de l'humanité qui a tout à gagner à la civilisation de l'intérieur de l'Afrique.
[JUBELIN 1828, l 34 à 36 page 714]

Je n'ai cessé de penser aux moyens d'exploiter, au profit de ma patrie, les immenses ressources de ces vastes contrées.
[HAUTEFEUILLE 1830, l 38 page 718]

La matrice discursive des discours coloniaux

Les discours analysés dans cet échantillon présentent une configuration discursive en Même *versus* Autre, correspondant au schéma représenté à la fig. 10.1 page 387, régulée par un attracteur de civilisation et organisée autour d'un type de civilisation européenne, *nous*. À l'instant de l'écrit, celui du *dire*, l'organisation du discours anthropologique est la même que celle des discours coloniaux.

C'est dans la mise en scène des procès que les discours montrent des différences. Le discours anthropologique décrit des états de fait ; c'est un discours scientifique : sa visée reste comparative, dans le but d'apporter

des éléments susceptibles d'améliorer l'état physique des Mêmes. Il n'en échappe pas pour autant à la stéréotypie.

Au contraire dans les discours coloniaux, les énonciateurs, à partir de la même configuration discursive, se donnent pour projet d'agir sur l'état de fait. Le projet proposé consiste à transformer les Autres afin qu'ils s'adaptent aux exigences imposées par le contexte économique qui se met en place en France et qui pousse les gouvernements et les acteurs sociaux à un nouveau type d'exploitation commerciale. Le commerce des esclaves ne produit plus de revenus. Les affranchis ne sont plus corvéables comme l'étaient les esclaves et il faut créer de nouvelles conditions d'exploitation agricole et de nouveaux débouchés commerciaux. La perspective de coloniser des territoires producteurs de matières premières est une réponse possible à cet enjeu économique. Pour mener à bien ce projet, les habitants des territoires colonisés doivent être formés de façon à pouvoir participer à la production mais aussi à la consommation, qu'engendrera le « désir [...] des objets qu'il[s] ne connaissai[en]t pas jusqu'alors » [HAUTEFEUILLE 1830, corpus 1-11, *l* 29 page 718].

La transformation qui est envisagée ne remet pas en question l'équilibre du rapport de dominance et dans les discours de cette période, l'Autre n'est nommé que dans une altérité, qui le constitue en catégorie Autre, complémentaire de la catégorie du *nous*, celle des Mêmes. La transformation de l'Autre qui relève d'un futur hypothétique n'est que partielle — en terme de liberté par exemple [HAUTEFEUILLE 1830, *l* 46 à 57 page 719].

Le discours colonial de cette période actualise en cooccurrence :

- un point de vue actuel de configuration en Même vs Autre, qui marque une frontière ;
- une visée prospective de civilisation, porteuse de transformation.

Les contradictions que cette cooccurrence produit sont l'effet de l'« entrecroisement d'influences qu'on ne peut concilier » [FOUCAULT 1969, p. 197], que nous avons déjà observé dans le discours d'assimilation. Les discours coloniaux sont au centre d'un réseau d'interdiscours, parmi lesquels nous avons pu repérer dans les discours analysés :

- l'histoire naturelle (Buffon puis Cuvier) ;
- les relations de voyage ;
- le discours rousseauiste de l'homme de nature dont est issu l'homme civil ;
- le discours progressiste et universaliste des Lumières ;
- le discours économique du nouveau siècle, qui sort du mercantilisme pour entrer dans l'ère industrielle.

La contradiction est négociée en discours notamment par la mise en scène de procès en *faire*, dans des formes de l'*agir* qui inscrivent les procès dans une intemporalité (infinitif) ou dans un temps futur ou hypothétique.

Au seuil de la II^e République (1848), les discours nous montrent une même matrice discursive avec la récurrence des configurations discursives en Même (domaine notionnel centré autour du type) *vs* Autre stéréotypé, des formulations métaphoriques du progrès, de l'attracteur de civilisation et les différents programmes de sens qui le composent et dont nous avons

ébauché la liste des composants au § 11.1.3.2 page 406. La reproduction d'une matrice discursive au fil des discours s'explique par un interdiscours commun qui lie les discours entre eux et qui est constitutif d'une formation discursive coloniale.

Pourtant dans cette répétition, les discours ne sont pas immuables et de nouvelles formulations sont introduites, qui redessinent les contours de la matrice discursive d'origine.

Chapitre 12

Reconfigurations de la matrice discursive coloniale

Ce sont les modifications apportées dans la matrice discursive que nous analyserons en traitant les différents thèmes discursifs qui structurent la formation discursive, et qui sont reformulés au fil des discours et des conjonctures politiques. Les conditions de production sont transformées, les paradigmes sont reformulés, sans pour autant que l'ordre de la dominance soit bouleversé.

12.1 Commerce, religions et civilisation

L'analyse du discours du capitaine de frégate, Antoine Vallon nous permet de montrer la complexité des représentations des populations noires à la fin du XIX^e siècle et la construction des catégories en fonction des enjeux de dominance établis sur la base de paramètres discriminants. La catégorisation met à nouveau en relief les contradictions du projet colonial, fait à la fois de conquête territoriale et d'utopie civilisatrice de transformation des Autres à l'image du type blanc.

Avec l'article, *La côte occidentale française* [1863, corpus 1-17], Vallon se donne pour projet de décrire les populations de l'Afrique occidentale qu'il a rencontrées en dix années de « service » [1863, *l* 8 page 731] en qualité de cartographe des côtes africaines et dans les expéditions qu'il a accompagnées à l'intérieur du continent :

Nous allons [...] passer en revue les liens généraux de ressemblance qui peuvent rapprocher des races si différentes, suivant le coin de terre qu'elles habitent.

[VALLON 1863, *l* 32 page 731]

Avant d'aborder cette analyse, il convient de s'arrêter un instant sur la notion complexe de *race*, qui produit différents effets de sens dans les discours selon les énonciateurs et leurs pratiques. Cette dénomination s'inscrit d'abord dans le contexte de l'abolition de l'esclavage et dans les discours officiels qui y sont attachés, qui rendent compte des contradictions liées au passage de l'esclavage à la colonisation.

12.1.1 Les contradictions républicaines

12.1.1.1 Liberté républicaine et colonies

En 1848, le ministère de la Marine et des Colonies, représenté par Victor Schoelcher, ministre dans le gouvernement provisoire, abolit l'esclavage au nom de l'égalité républicaine :

Considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine ;
 Qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir ;
 Qu'il est une violation flagrante du dogme républicain : « Liberté — Égalité — Fraternité ».

[GOUVERNEMENT PROVISOIRE 1848, corpus 1-14, l 6 à 9 page 724]

Le principe « que le sol de la France affranchit l'esclave qui le touche » est appliqué aux colonies et possessions de la République.

[1848, l 29 page 725]

Le discours met en cooccurrence le praxème verbal *affranchir* avec le praxème nominal *colonies*¹, lui-même associé à celui de *possessions* :

L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises [...].

[1848, l 15 page 724]

D'un point de vue sémantique, la cooccurrence de la possession et de l'affranchissement est productrice de contradiction, comme nous l'avons observé dans le discours de 1797, qui actualisait les praxèmes *libres* et *attacher*². Dans le discours de la II^e République, la notion de colonie n'est pas antinomique avec celle de liberté, qui est une des valeurs de la République, inscrite dans la déclaration des droits de l'homme de 1789. Par conséquent, la colonie se veut exemptée de servitude³ :

Les colonies purifiées de la servitude [...].

[1848, l 26 page 725]

Dans l'analyse des discours précédents, nous avons vu que la liberté était un constituant de la notion de civilisation et que la servitude au contraire était un inverseur sur l'axe du progrès :

- dans le discours de Condorcet [1794, corpus 1-4, l 61 page 700],
- dans le discours de l'assimilation [ANONYME 1797, corpus 1-5, l 36 page 702],
- ainsi que dans l'énoncé ci-dessous analysé au § 8.2.5.2 page 355 :

Ces peuplades n'ont jamais compris les bienfaits de la civilisation et *la servitude* qui nous est odieuse parait naturelle à leurs yeux.

[JAIME 1890, corpus 1-24, l 20 page 749]

1. Qui est également actualisé dans l'appellation du ministère de la Marine et des Colonies.

2. L'analyse de cette contradiction : § 11.2.2.1 page 422.

3. Le praxème *servitude* inscrit dans sa forme l'idée du serf, attaché au maître.

La liberté est inscrite dans les buts de la Constitution de la II^e République, qui reprend et institutionnalise la métaphore du progrès :

Elle s'est proposé pour but de marcher plus librement dans la voie du progrès et de la civilisation [...].

[ASSEMBLÉE CONSTITUANTE 1848, corpus 1-15, *l* 9 page 726]

L'énoncé : « marcher plus librement dans la voie du progrès et de la civilisation » est une isotopie métaphorique du *topos* du progrès, qui capitalise en les reformulant les métaphores de l'interdiscours. L'ordre du discours institutionnalise l'ordre du monde tel que l'entend la République Française. Cet ordre est marqué par :

- la direction d'attraction : *marcher, dans la voie, progrès* ;
- l'*attracteur* comme valeur universelle : *la civilisation et le progrès*, qui s'individualise comme valeur propre.

L'emploi des déterminants définis marque le caractère universel de ces valeurs. La notion de liberté, exprimée par l'adverbe *librement*, vient à la fois modaliser l'image par trop autoritaire de la force d'attraction qui domine le discours, et reprendre le postulat du droit naturel inscrit dans la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* de 1789 :

Les hommes naissent *libres* et égaux en droits.

12.1.1.2 Le praxème *race* dans le contexte abolitionniste

Au moment de l'abolition de l'esclavage, le mot *race* entre dans les discours, mais son sens va progressivement évoluer en fonction des recherches menées dans le cadre du développement d'une science de l'homme : l'anthropologie et d'une science des races à la fin du XIX^e siècle.

Le mot *race* n'est actualisé, ni dans la Constitution [1848, corpus 1-15], ni dans le Décret d'abolition de l'esclavage [1848, corpus 1-14], alors qu'il est actualisé dans la Constitution de 1946, fondatrice de la V^e République :

[...] le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de *race*, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés.

[CONSEIL CONSTITUTIONNEL 1946, corpus 1-39, *l* 3 page 776]

Cette mention apparaît également dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU (10 décembre 1948) et dans la Constitution de 1958, fondatrice de la V^e République, qui est encore la nôtre aujourd'hui¹.

La pertinence de cet usage dans un texte de loi constitutionnel a été l'objet d'un colloque en 1992 et a donné lieu à un numéro de la revue *Mots* « Sans distinction de... race » [BONNAFOUS, HERSZBERG et ISRAEL 1992], qui posait le problème en ces termes :

Le mot *race* est-il un « fossile » de l'ère coloniale, du nazisme et de la politique de l'apartheid ? N'est-ce pas un paradoxe qu'absent de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, ce terme ait été introduit dans le Préambule de la Constitution de la Quatrième République et dans la Déclaration Universelle

1. Bien qu'ayant subi 19 révisions depuis son adoption en 1958.

des Droits de l'Homme ?

[Présentation, BONNAFOUS, HERSZBERG et ISRAEL 1992]

Nous n'essaierons pas de répondre à la question de la pertinence de l'usage de ce mot dans les divers textes de loi contemporains mais, en revanche, nous nous interrogerons sur le sens produit par son introduction dans les discours coloniaux.

Cependant, nous relevons la dissymétrie suivante :

- dans les textes de loi de 1848, le praxème *race* n'est pas actualisé, alors qu'il commence à occuper une place significative dans les discours ;
- dans les textes de loi, à partir de 1946, le praxème *race* est actualisé, alors que son usage dans les discours se fait rare et qu'il devient l'objet d'un tabou.

Reynaud Paligot note que les premières évocations d'une théorie raciale datent de la fin du XVIII^e siècle¹. Elle attribue la mutation de l'usage de ce mot aux naturalistes du tournant du XVIII^e et XIX^e siècle, qui donnent encore à ce mot le sens de variété, alors que les polygénistes lui donneront le sens d'espèce².

Effectivement Péron actualise ce terme dans son mémoire :

[...] cette *race* d'hommes hideux et dégénérés qui végètent au milieu des glaces de la Laponie, [...] cette *race* immonde qui peuple la pointe méridionale de l'Afrique. [PÉRON 1800, corpus 1-6, ℓ 23 à 28 page 705]

Observons que l'anthropologiste³ l'actualise accompagné d'expansions nominales péjorantes *hideux et dégénérés, immonde*, qui produisent une stéréotypie des groupes humains nommés. Si le terme désigne les variétés d'une seule famille humaine comme espèce, il n'en reste pas moins que l'usage est réservé, dans ce discours, aux variétés les plus dévalorisées par l'énonciateur.

Alors que le terme de *race* ne figure pas dans le décret d'abolition [GOUVERNEMENT PROVISoire 1848] signé de Schœlcher, il est actualisé dans un ouvrage antérieur publié en 1840, dans lequel Schœlcher traite du préjugé contre la couleur des Africains. Dans cet ouvrage, après avoir établi que le préjugé est une marque de domination, qui s'exerce dans bien d'autres contextes relationnels⁴, Schœlcher démonte le processus de construction du préjugé contre les Noirs et son utilisation dans la relation de dominance exercée par l'homme blanc. « L'incapacité cérébrale qu'on leur a prêtée » [SCHœLCHER 1840, corpus 1-13, ℓ 7 page 722] est liée au statut d'esclave et non à la couleur noire comme essence des êtres humains stigmatisés. Son discours est une argumentation, non pas pour lutter contre un état de fait conjoncturel avéré — la

1. Notamment chez William Petty (1677), pour qui l'existence de races humaines va de pair avec une vision hiérarchique de la diversité humaine (gradation en fonction des différences physiques mais aussi intellectuelles et morales) et dans laquelle certaines races noires sont évaluées comme proches des animaux [REYNAUD PALIGOT 2006, p. 22].

2. Pour des compléments, voir entrée « contexte » dans PÉRON 1800, corpus 1-6.

3. Cuvier, un des maîtres de Péron, a établi avec Geoffroy Saint-Hilaire, une évaluation de la relation entre l'angle facial et le développement cérébral [REYNAUD PALIGOT 2006, p. 23].

4. Il cite notamment les catholiques et les juifs, les seigneurs russes ou polonais et leurs serfs.

stupidité des esclaves, due à leur avilissement et leur état moral dégradé —, mais l'imputation de cette caractéristique à la couleur noire :

Les Noirs ne sont pas stupides parce qu'ils sont *noirs*, mais parce qu'ils sont *esclaves*. [SCHÆLCHER 1840, corpus 1-13, ℓ 14 page 723]

La négation marque le dialogue interne que l'énonciateur engage avec les tenants de ces discours, qui alimentent le préjugé de couleur. La suite d'énoncés s'oppose à des discours qui associent stupidité et couleur noire, discours qui soutiendraient l'assertion suivante :

Les Noirs sont stupides *parce qu'ils sont noirs*.

Alors que, selon Schœlcher, la raison de la stupidité des noirs est l'esclavage, qui les avilit. Cet énoncé est un exemple du processus dialectique propre à la nomination, la plupart du temps effectué dans l'*à-dire*, qui est une opération de tri entre deux programmes de sens : le rejet de l'un pour la sélection de l'autre, processus que nous avons déjà analysé au § 11.2.3.3 page 435.

Dans cet acte de nomination, Schœlcher dénonce un stéréotype, qui, à partir de certains éléments d'une catégorie, condamne la catégorie toute entière. Dans son argumentation, l'énonciateur, qui lutte et milite contre la stéréotypie envers la couleur, associe le nom *race* à la représentation négative des esclaves :

Nous ne contestons pas que l'état moral des esclaves dans la colonie ne puisse justifier cette opinion fatale à toute leur *race*. [1840, ℓ 11 page 722]

Dans cet énoncé dialogique, « cette opinion fatale » réfère à une formulation antécédente « l'incapacité cérébrale qu'on leur a toujours prêtée » [1840, ℓ 7 page 722] et l'énonciateur actualise le praxème *race* pour désigner les noirs. Le terme, qui, à cette période, a le sens de variété, est actualisé dans ce discours pour faire état d'une représentation négative attachée aux esclaves de la colonie, et indirectement aux Noirs.

Le même processus est repérable dans le discours d'un cartographe au service du ministère de la Marine et des Colonies [VALLON 1863, corpus 1-17], analysé en § 12.1.3.1 page 453, qui actualise les deux formulations *race blanche* vs *racés noires* au pluriel, attestant ainsi du sens de variété du praxème *race*. Dans ce discours pourtant, les races noires [1863, ℓ 14 page 731] sont stéréotypées en peuples barbares [1863, ℓ 15 à 17 page 731], immobiles [1863, ℓ 71 page 732], au regard des « qualités de la race blanche » [1863, ℓ 54 page 732].

Nous pouvons par conséquent émettre l'hypothèse que la récurrence, dans les discours, de représentations négatives attachées à la race noire ait pu contribuer à la construire comme une essence inférieure. Cette construction servira de support aux thèses polygénistes, qui se développeront avec l'anthropométrie et la mesure des crânes (Broca) et l'*Essai sur l'inégalité des races* de Gobineau, qui explique le recul de certaines sociétés par le mélange des races. Elle sera aux fondements de l'axiomatique coloniale¹ défendue par Ferry à la Chambre des députés, sur laquelle reposera l'expansion coloniale en Afrique.

1. Sur l'analyse discursive de l'axiomatique coloniale, voir § 12.2.1.1 page 472.

Cette hypothèse pourrait également trouver à s'alimenter dans les positions contradictoires de Schœlcher, leader de l'abolition, partisan de la colonisation et membre¹ de la Société ethnologique de Paris, fondée en 1839, qui « entend participer à la création d'une nouvelle discipline scientifique : la science des races humaines » [REYNAUD PALIGOT 2006, p. 27].

Cette hypothèse ne peut pas être soutenue dans le cadre de notre recherche, car il y faudrait une étude circonstanciée sur un nombre plus important de discours étalés sur le XIX^e siècle, tant en effet le sens du praxème *race* a pu se modifier durant le siècle.

Dans le cadre de notre recherche, nous nous attacherons à montrer comment les discours du progrès de la civilisation, à travers ses différentes composantes, construisent une stéréotypie discursive de ce qui est nommé dans les discours « la race noire », stéréotypie légitimant le devoir de civilisation et la colonisation.

12.1.2 Catégorisations et institutions sociales

Les discours du milieu du XIX^e siècle font usage des dénominations *races noires* et *races blanches*. Les couleurs sont des marqueurs différenciateurs entre les catégories. Pourtant, les éléments typiques des catégories ainsi nommées sont repérés selon d'autres critères, que les énonciateurs français établissent comme fondateurs du type civilisé. Les catégorisations que l'énonciateur cartographe Louis Vallon nomme en termes de « races noires » et « races blanches » se réalisent sur la base des « institutions sociales » qu'il repère dans les différents groupes, la capacité à se « constitue[r] en société » [VALLON 1863, l 38 page 731]. L'« éducation sociale » est donnée comme un moyen de sortir de l'« état sauvage » [1863, l 66 page 732], c'est-à-dire, en référence à nos schémas d'analyse, un moyen de passer d'une dialectique du Même et de l'Autre de type 10.1 page 387 à une intégration de l'Autre dans la zone de transformation à l'intérieur de la catégorie du Même, type 10.2 page 388.

Les pratiques sociales constitutives de la notion de civilisation sont érigées en valeurs : « la civilisation, le commerce et les religions ». L'organisation discursive est mise en scène par l'actance qui dote ces valeurs d'attraction d'une personnalité propre, comme nous l'avions déjà noté au § 11.2.3.4 page 436. Elles sont représentées comme des forces agissantes ou en capacité d'agir. Ce ne sont pas les représentants types, mais les valeurs qu'ils représentent, qui sont placées en actants confirmés de procès atéliques d'activité en *faire* — *agir*, *opposer*, *venir* :

— *la civilisation, le commerce, les religions* sont des « non-sujets² », actants confirmés du procès d'*agir* :

La civilisation, le commerce, les religions des blancs ont agi simultanément sur tous les points du littoral. [1863, l 34 page 731]

1. Ainsi que Jules Michelet et le saint-simonien Ismaïl Urbain.

2. Voir la présentation de ce phénomène au § 11.2.2.2 page 423.

- *la civilisation* du procès d'*opposer* : les dénominations des acteurs réels de l'action — la poignée d'honnêtes gens — occupent une place d'actants infirmés du procès verbal d'*opposer*.

[...] la poignée d'honnêtes gens que *la civilisation* oppose aux malfaiteurs qui s'y sont réfugiés de toutes les parties du monde.
[1863, *l* 30 page 731]

- la civilisation du procès de *venir* :

D'où viendra donc *la civilisation* aux races africaines [...].
[1863, *l* 68 page 732]

L'effacement des acteurs derrière les valeurs qui les gouvernent et la forme intransitive des nominalisations qui confère à ces noms un caractère absolu, donnent tout son sens au rôle d'attraction de ces valeurs.

12.1.3 Civilisation et commerce

12.1.3.1 Les représentants types de la civilisation

La race blanche, par ses « qualités » [1863, *l* 54 page 732], est posée comme la meilleure représentante des pratiques érigées en valeurs : « la civilisation, le commerce, les religions *des blancs* » [1863, *l* 34 page 731]. L'énonciateur fait d'abord référence aux connaissances sur l'Afrique qui émanent des relations des « voyageurs qui en ont exploré quelques parties » [1863, *l* 2 page 731], et dont il regrette le « caractère quelque peu systématique » [1863, *l* 23 page 731]. Ce sont eux qui ont contribué à construire les représentations des races noires, que l'énonciateur réfute dialogiquement :

Quelques incroyables idées générales sur les races noires ont été suggérées par les voyages de certains docteurs. Ils ont prêté à l'Afrique méridionale, par exemple, tout un caractère de morale et d'institutions sociales que nous étions *loin de* lui connaître, d'après les échantillons plus que barbares que nous offre le littoral.
[1863, *l* 14 à 17 page 731]

Les idées générales suggérées par les voyageurs renommés « docteurs » sont opposées à la connaissance de terrain de l'énonciateur : « nos propres observations » [1863, *l* 18 page 731], qui sont issues de « dix années de service ». La quantification de la longue durée du service, qui atteste de l'expérience de l'énonciateur, impute à ce dernier une crédibilité certaine, alors que la locution *loin de*, dans l'énoncé ci-dessus, marque la distance entre les représentations des voyageurs et la réalité observée.

Dans cet énoncé, la dénomination « docteurs¹ » [1863, *l* 15 page 731] désigne ceux qui savent, qui ont eu connaissance de l’Afrique et en ont produit les écrits de référence sur le continent africain. On pense bien sûr aux missionnaires, Loyer [1714] et Labat [1728] notamment, mais aussi aux explorateurs, comme Mungo Park², toutes personnes, ayant acquis une reconnaissance intellectuelle, ce qui n’est sans doute pas encore le cas de l’énonciateur, mais qui est peut-être dans ses ambitions.

À la fin du troisième paragraphe de ce premier chapitre, le capitaine Vallon, qui essaie de faire la part des choses entre le doute et la fiabilité à accorder aux observations de ces voyageurs, les gratifie néanmoins, malgré les réserves exprimées, du titre de « pionniers du commerce de leur pays » [VALLON 1863, *l* 24 page 731]. D’une certaine façon, sa description de la côte occidentale française l’auto-inscrit dans cette lignée de voyageurs effectuant le lien entre l’Afrique et les lecteurs français auxquels il s’adresse, à travers la *Revue maritime et coloniale*, émanant du ministère de la Marine et des Colonies. En tant que capitaine de frégate au service de la marine de son pays, il a cartographié les côtes et les rivières de l’Afrique occidentale dans le but de faciliter l’accès au continent pour mieux commercer avec lui.

La dénomination « pionniers du commerce » attribuée à des docteurs marque sans doute aussi le tournant qui est en train de s’opérer dans les motifs de l’exploration africaine, qui devient une reconnaissance de territoires à conquérir pour une exploitation politique et économique. Le rapport de la société de géographie de 1880 fait état de ce glissement de motivation dans la découverte du continent :

Des territoires où hier encore les voyageurs déployaient leur dévouement à la science, ont subitement passé dans le domaine diplomatique et économique de l’Europe ; ils sont devenus comme des annexes de certains États européens.

[MAUNOIR 1880, corpus 2-6, *l* 9 page 857]

Dans le discours du cartographe Antoine Vallon, les meilleurs représentants de la civilisation, les types, sont peu décrits directement. Cependant, parmi « *les qualités de la race blanche* » [VALLON 1863, *l* 54 page 732], on peut relever la qualification d’« honnêtes gens » [1863, *l* 30 page 731]), qui s’oppose à celle de « malfaiteurs » et autres « faux monnayeurs », dont l’Afrique regorge et qui lui donne sa « mauvaise réputation ».

Les preuves de l’honnêteté sont nommées en termes d’actes et de qualités morales, face aux « turpitudes³ » des malfaiteurs :

— « surveillance bien entendue »,

1. Le praxème *docteur* désigne « celui qui est savant en une matière quelconque et qui cherche à transmettre son savoir, sa sagesse » et par extension c’est une « personne qui a une grande expérience en matière intellectuelle, idéologique, artistique, etc., et qui peut en faire bénéficier autrui » [TLFI]. Le sens de maître, celui qui enseigne (du latin *docere*) a été consacré par l’usage dans deux domaines plus spécifiques que sont la religion et la médecine (« Dans les textes chrétiens, il a pris les sens de “docteur de la loi, prêtre qui enseigne la religion” et de “médecin” » [REY 1992].).

2. Mungo Park (1796-1805), dont Gallieni mentionne lui aussi « les récits fort incomplets » [GALLIENI 1882, corpus 1-20, *l* 8 page 739].

3. « Action, parole, pensée particulièrement basse, honteuse » [TLFI].

- « dévouement sans bornes »,
- « fatigues sans nombre »,
- « études les plus utiles, les plus vastes, les plus nouvelles » [1863, *l* 26 à 31 page 731].

On relève les marqueurs de degré d'intensité élevée, qui placent les occurrences sur un gradient en plus-et-moins dans le plus haut degré des valeurs nommées :

- au point le plus haut sur une échelle relative avec un superlatif relatif de supériorité qui « isole d'un ensemble un élément qui présente le degré le plus élevé ou le plus bas de la qualité exprimé par l'adjectif » [RIEGEL, PELLAT et RIOUL 1998, p. 365] : *les plus utiles, les plus vastes, les plus nouvelles*,
- dans le dépassement de la limite maximale de la catégorie : *dévouement sans bornes, fatigue sans nombre*.

Enfin ces premiers explorateurs, dotés de ces qualités, se sont sacrifiés sur l'autel de la civilisation en payant de leur vie :

Ce que l'Europe a voulu fonder de durable sur cette terre ingrate n'a pu être établi que par la force, et s'est écroulé au contact de la barbarie ! Presque partout, il n'en reste que des ruines, les tombes des négrophiles, hommes d'action qui ont essayé de se consacrer à la régénération du Noir et de lui ouvrir les voies de l'avenir. [1863, *l* 58 à 61 page 732]

12.1.3.2 Commerce et supériorité intellectuelle

Le discours établit une relation entre une grande expérience intellectuelle et la pratique du commerce. En témoigne notamment le titre de « pionniers du commerce » accordés à des « docteurs ».

On retrouve ce lien dans l'énoncé suivant :

Le fréquent contact avec les Européens n'a presque pas modifié la barbarie de ces riverains parmi lesquels on distingue facilement, à leur *supériorité intellectuelle*, les noirs venus du centre, en caravane, pour leurs affaires de commerce avec les comptoirs du littoral. [1863, *l* 74 à 77 page 732]

Cet énoncé impose l'effet du contact avec les Européens, dans les comptoirs du littoral, comme un préconstruit du bien fondé du projet européen de « modifier la barbarie », c'est-à-dire de civiliser, via les relations de commerce. Les Européens, comme représentants de la civilisation, constituent des repères dans l'organisation discursive. La catégorie des riverains est caractérisée par la barbarie et la non-modification, qui équivaut au non-progrès. On retrouve le marquage négatif du progrès dans l'énoncé suivant :

Il semble, en effet, que parmi ces pauvres peuples déshérités, le progrès et l'amour du bien *ne* peuvent trouver *ni* carrière, *ni* écho. [1863, *l* 56 page 732]

La catégorie est construite par la négativation d'un procès attendu, celui de *modifier* — *n'a presque pas* modifié — et le praxème *barbarie*, qui est un inverseur de la civilisation, construit la frontière qui délimite un domaine Autre. Au contraire, à côté de cette catégorie Autre, les entités nommées « noirs venus

du centre » sont évaluées positivement sur la base du critère intellectuel, propre à la civilisation et constituent des exemplaires « attirés » par les mêmes valeurs que les types. Le praxème *supériorité* marque la gradation des catégories nominales de l'énoncé en fonction de leur proximité de l'attracteur des valeurs intellectuelles constitutives de la notion de civilisation, attracteur autour duquel s'organise l'énoncé. La référence à la supériorité intellectuelle active le lien interdiscursif avec les discours du perfectionnement humain des Lumières (voir § 11.1.3.1 page 403).

La pratique du commerce est mise en relation de consécution avec la supériorité intellectuelle, comme propriété de la civilisation :

+ de commerce → + d'intellect (+ de civilisation)

pas de commerce → = barbarie.

Le rôle de l'activité commerciale comme vecteur de civilisation est un *topos* des discours coloniaux, qui mêlent intérêt du colonisateur et intérêt supposé du colonisé. Civilisation et commerce sont intimement liés : la civilisation est nécessaire au commerce avec ces nouvelles contrées que la France souhaite exploiter. Le commerce, au bénéfice de la France, est un moyen de communication pour entrer en contact pacifique avec les populations africaines et par conséquent, un mode d'introduction des valeurs de civilisation, comme en témoignent les énoncés suivants extraits d'autres discours du corpus :

Nous avons un moyen plus puissant que les armes pour faire pénétrer en Afrique notre influence civilisatrice ; *c'est le commerce*, qui, seul, par les relations que nécessite l'échange régulier des produits, par le bénéfice mutuel qu'il procure et qui ne coûte rien à la foi politique ou religieuse, crée entre les hommes de diverses races des rapports amicaux, et a toujours été le grand missionnaire de la civilisation. [SOLEILLET 1876, corpus 2-2, ℓ 16 à 20 page 848]

Et sans oublier son intérêt, il faut qu'elle organise, sur des bases solides, *le commerce*. [...] Assez de sang a été versé. Le sabre a fait son œuvre ; il faut maintenant laisser le champ libre au commerce, le plus puissant des moyens de civilisation. [DONNET 1893, corpus 1-29, ℓ 25 page 761, ℓ 40 à 42 page 761]

Depuis les siècles les plus reculés, *c'est par les relations commerciales* suivant ou précédant la conquête, que les hommes ont été mis en rapports. Les sciences, les arts, les lettres suivent les routes commerciales ; et *les commerçants* ont toujours été partout les initiateurs de la civilisation. [BROUSSAIS 1900, corpus 2-14, ℓ 36 à 39 page 873]

Comme celui de Vallon, ces énoncés, qui mettent en relation supériorité intellectuelle, civilisation et commerce, reformule les préconstruits de l'interdiscours des Lumières au service du projet colonial.

12.1.4 Religions et civilisation : des conflits d'influence

12.1.4.1 La famille, comme critère de civilisation

Le repère minimal de la socialisation est l'institution-type de *la famille*, qui témoigne d'un premier degré de civilisation. L'énoncé de ce critère est formé comme une définition en *être* au présent gnomique, qui lui donne une valeur de vérité universelle a-historique :

Le premier pas de la société est la famille [...].
[VALLON 1863, corpus 1-17, *l* 63 page 732]

L'existence de la famille, élément constitutif de la socialisation et donc de la civilisation, confère aux peuples qui disposent de cette institution une « grande supériorité » :

Chez les Dahomiens, par exemple, la famille existe à peu près ; aussi ce peuple a-t-il acquis sur ses voisins *une grande supériorité*. [1863, *l* 44 page 731]

La référence à la famille comme première manifestation de la vie sociale est un élément caractéristique de la notion de civilisation, qui a été actualisé dans le *Contrat social* et dans le premier état de civilisation de l'*Esquisse*. La confrontation des énoncés met en perspective un interdiscours, qui, traversant ces trois discours, connecte le discours colonial de Vallon aux discours des Lumières :

— Rousseau, 1762 :

La plus ancienne de toutes les sociétés et la seule naturelle est *la famille*.
[ROUSSEAU 1966, p. 41]

— Condorcet, 1794 :

Le premier état de civilisation où l'on ait observé l'espèce humaine, est celui d'une société peu nombreuse d'hommes subsistant de la chasse et de la pêche [...] vivant en *familles* [...].
[CONDORCET 1794, corpus 1-4, *l* 21 à 28 page 699]

Les effets d'interdiscours sont encore activés par les métaphores du progrès : *degré de civilisation* [1863, *l* 39 page 731] et *pas* [1863, *l* 63 page 732].

12.1.4.2 Influence civilisatrice vs influence hostile

Dans son énoncé, Vallon associe les religions au commerce et à la civilisation, exerçant une attraction sur la catégorisation des entités humaines. Les religions¹ sont des vecteurs de civilisation, qui facilitent le commerce (dans les deux sens du terme) avec les populations. Le *topos* des retombées des « bienfaits de la religion et de la civilisation » [AVRIL 1816, corpus 1-8, *l* 11 page 711] sur le commerce de la France est un préconstruit de l'interdiscours colonial.

1. Il mentionne plus loin dans son article les différentes missions catholiques — portugaises, espagnoles, françaises — et les missions protestantes.

Dans le discours de Vallon, cette influence bénéfique est opposable à celle du « mahométisme » véhiculée par les versets du Coran¹.

Le texte de Vallon oppose deux catégories de religions : les « religions *des blancs* » et le « Coran ». Et l'énonciateur fait état dans son discours de la rivalité entre l'influence de la civilisation française *via* le christianisme et l'emprise de l'Islam, qui exerce une influence grandissante sur les populations africaines :

Il sera facile de montrer que les moyens ordinaires de civilisation employés jusqu'à ce jour n'ont eu aucun effet appréciable sur leur masse, et qu'il est temps d'en essayer de plus efficaces si on veut soustraire un petit nombre d'Africains à l'influence hostile du Coran.

[VALLON 1863, corpus 1-17, l 49 à 49 page 732]

Comme les valeurs d'attraction de la civilisation, l'influence du Coran dite « hostile » est actant en lieu et place des entités humaines qu'il représente, les marabouts, nommés dans la suite du discours.

Le praxème *influence* a une fréquence élevée d'actualisation dans les discours coloniaux (voir le relevé des énoncés 12.1 page suivante) pour désigner :

- « *notre influence* » :
 - CHASSELOUP-LAUBAT 1860, corpus 1-16, l 9 page 728 ;
 - SOLEILLET 1876, corpus 2-2, l 5 à 8 page 847],
 - SANDERVAL 1899, corpus 1-31, l 37 page 764,
 - BROUSSAIS 1900, corpus 2-14, l 11 page 872 ;
 - GODEFROY 1918, corpus 2-20, l 16 à 20 page 883 ;
- l'« *influence civilisatrice* » [SOLEILLET 1876, corpus 2-2, l 16 à 20 page 848] ;
- « *notre influence bienfaisante* » [DUPONCHEL 1878, corpus 2-3 l 38 page 850] ;
- « *l'influence bienfaisante de la paix et de la civilisation* » [PHILEBERT et ROLLAND 1890, corpus 2-10 l 47 page 865]
- « *l'influence française* » [GALLIENI 1882, corpus 1-20, l 39 à 44 page 740].

L'exercice de l'influence d'une entité sur une autre est le marqueur d'une relation de dominance². On trouve cet usage déjà dans les discours de l'avocat Linguet³ : « autorité, prestige » [1780⁴ cité dans TLFi] et surtout dans les lettres de Mme de Staël « autorité politique ou intellectuelle acquise par un pays, une civilisation... à une époque donnée », *l'influence française* [1793⁵ cité dans TLFi].

1. « Le commerce des rivières qui donnent accès au Fouta-Djalon devient de plus en plus difficile [...]. Quelle lutte le Christianisme exprimé dans une langue inconnue peut-il établir, sur la terre d'Afrique, contre ces milliers de prophètes qui surgissent de toutes parts, tour à tour prêtres, cultivateurs et soldats, et dont la loi consacre l'esclavage et la pluralité des femmes qu'attaque tout d'abord la nôtre à la grande répugnance des catéchumènes ! Qu'avons-nous à faire pour combattre sur nos rivages l'invasion prochaine du Coran ? » [VALLON 1863, p. 380].

2. Voir Perroux § 2.1 page 58.

3. Voir § 3.4.1.4 page 134.

4. *Annales politiques, civiles et littéraires*.

5. *Lettre L. de Narbonne*.

Tableau 12.1. — Énoncés actualisant le praxème *influence*

Date, texte	Énoncé
1860, corpus 1-16	<i>Notre influence</i> s'exerce aujourd'hui d'une manière incontestée sur toute l'étendue du Sénégal.
1876, corpus 2-2	Or, malgré la situation heureusement exceptionnelle que nous donnent en Afrique deux conquêtes, dont l'une remonte déjà à des siècles, ce n'est point <i>notre influence</i> qui y est prépondérante ; chaque jour, au contraire, nous voyons celle de nos rivaux y prendre une nouvelle importance.
1878, corpus 2-3	De tout temps, les peuples ont colonisé, c'est-à-dire occupé des pays étrangers pour les exploiter à leur profit, y étendre <i>leur influence politique, commerciale et civilisatrice</i> .
1880, corpus 2-6	La vieille civilisation, trop pressée sur notre continent, a débordé en quelques années sur le continent voisin. Elle s'y est taillé des domaines, désignés sous les noms provisoires de « sphère d' <i>influence</i> , sphère d'action ».
1882, corpus 1-20	Vous partez pour accomplir une grande œuvre dont vous serez les premiers initiateurs, et je ferai tous mes efforts pour que vous soyez suivis de près dans la voie que vous allez ouvrir à la civilisation et à <i>l'influence française</i> .
1890, corpus 2-10	Il faut savoir ensuite distinguer entre l'état actuel d'un pays, barbare ou décimé depuis des siècles par la traite, et la transformation dont il peut être susceptible sous <i>l'influence bienfaisante de la paix et de la civilisation</i> .
1891, corpus 2-12	L'Europe s'est partagé l'Afrique — sur la carte du moins. Dans le continent noir, la France occupe actuellement une place prépondérante. <i>Son influence</i> est considérable.
1899, corpus 1-31	<i>Notre influence</i> bien présentée pénétrera, éclatera comme une vérité, dans ces esprits jeunes, intimidés par nos supériorités, avides de notre science merveilleuse.
1900, corpus 2-14	on escompte déjà les progrès de notre commerce et de <i>notre influence</i> que doit entraîner cet instrument de pénétration, qui, dans l'intérêt français aurait dû être commencé beaucoup plus tôt.
1918, corpus 2-20	Enfin dans le domaine politique et international, l'exécution d'une semblable entreprise, dont on s'est plu à exagérer les difficultés ne manqueraient pas d'avoir un profond retentissement qui rehausserait grandement notre prestige non seulement auprès des populations musulmanes, soumises à notre domination ou à <i>notre influence</i> , mais encore dans le monde entier.
1922, corpus 2-22	Accroissement de la puissance politique de la France. Grâce à son étroite liaison avec ses possessions africaines, elle se place au même rang que les États-Unis ou l'Angleterre. Sa force de rayonnement, <i>son influence</i> , non seulement en Europe, mais encore en Afrique, sur l'Islam et sur la race noire, s'accroissent considérablement.
1946, corpus 2-32	M. Bertin pense que « la création d'échanges entre les deux blocs français du Nord et du Nord-Ouest de l'Afrique pourra faire de ces territoires un ensemble cohérent et contribuer à la puissance française. Il se rallie à l'opinion de ceux qui « voient dans le chemin de fer (transsaharien) un moyen de commandement permettant de faire sentir aux populations (Afrique du Nord — Afrique Noire) l'unité de <i>l'influence française</i> . Il ajoute qu'« une œuvre de puissance française, par où nous pourrions, en cas de besoin, parler à des circonstances exceptionnelles en A.F.N. ou en A.O.F. aurait certainement sur l'état d'esprit des populations des deux territoires une influence considérable ».

Dans les discours du corpus, le praxème actualisé avec une expansion adjectivale relevant du type-Même : *notre, civilisatrice, française, bienfaisante* est une conséquence attendue du processus de conquête :

Or, malgré la situation heureusement exceptionnelle que nous donnent en Afrique deux conquêtes, dont l'une remonte déjà à des siècles, ce n'est point *notre influence* qui y est prépondérante ; chaque jour, au contraire, nous voyons celle de nos rivaux y prendre une nouvelle importance.

[SOLEILLET 1876, corpus 2-2, l 5 à 8 page 847]

De tout temps, les peuples ont colonisé, c'est-à-dire occupé des pays étrangers pour les exploiter à leur profit, y étendre leur influence politique, commerciale et civilisatrice.

[DUPONCHEL 1878, corpus 2-3, l 2-3 page 849]

Dans l'énoncé de l'ingénieur Duponchel¹, la juxtaposition par la virgule des deux segments discursifs « les exploiter à leur profit » et « y étendre leur influence politique, commerciale et civilisatrice » met ces deux segments dans une suite consécutive. Cette juxtaposition est sans ambiguïté sur la relation de domination qui sous-tend le projet colonial. Dans cette quête, la France ne reconnaît comme rivales que les seules nations européennes, dont la plus citée est l'Angleterre [SOLEILLET 1876, corpus 2-2, l 5 à 8 page 847, FERRY 1885, corpus 1-21, l 89 page 743, PHILEBERT et ROLLAND 1890, corpus 2-10, l 61 page 866].

Les différents caractérisants *notre, française, civilisatrice, bienfaisante* sont autant de reformulants d'un même paradigme désignationnel du type dominant dans l'organisation discursive. En témoigne la coordination *et* qui assure la fonction de reformulateur métalinguistique entre les praxèmes *la civilisation* et *l'influence française*, dans le discours de Brière de l'Isle² ci-dessous, rapporté par Gallieni comme un discours d'autorité³ (voir § 7.1.3.3 page 293) :

« Allez, nous dit cet excellent chef [...]. Vous partez pour accomplir une grande œuvre dont vous serez les premiers initiateurs, et je ferai tous mes efforts pour que vous soyez suivis de près dans la voie que vous allez ouvrir à *la civilisation et à l'influence française* ». [GALLIENI 1882, corpus 1-20, l 39 à 44 page 740]

Dans le discours du Capitaine Vallon, l'influence exercée par les marabouts sur les populations africaines et, à travers eux, par la religion musulmane, est caractérisée négativement : « l'influence hostile du Coran » [1863, l 49 à 49 page 732]. Elle est différente, Autre, de celle des rivaux, anglais notamment, appartenant à la catégorie européenne. Le praxème *influence* produit toujours le sens de domination, mais le caractérisant *hostile* produit un sens oppositif, qui a pour fonction de marquer une frontière, et d'inverser l'attracteur de civilisation :

1. Voir rubrique « auteur » dans le texte 1878, corpus 2-3.

2. Voir § 2.4.2 page 78.

3. La nomination « cet excellent chef », en tout début de l'énoncé rapporté, impose les propos de cet énonciateur comme des arguments d'autorité.

Hostile :

Qui est d'un ennemi ; qui caractérise un ennemi. Qui manifeste de l'agressivité, qui est sur le point d'engager le combat, la guerre.

Contraire, défavorable [TLFI].

L'ennemi, construit en complémentaire de l'ami, appartient à un groupe d'Autres face aux *Mêmes* de la catégorie du type. Le programme de sens de l'ennemi et de son agressivité est actualisé dans la narration de la soumission des indigènes, qui développe une isotopie de la guerre, avec l'actualisation des praxèmes *abattus, tremblé, le sabre, courbé sous leur loi, soumis* :

Trois ou quatre marabouts, avant-garde spirituelle d'une tribu d'émigrants du Fouta conduite par quelque fanatique, suivis d'une poignée de cavaliers se sont *abattus* sur le pays. Les indigènes ont *tremblé* à leur approche. Le site leur a convenu ; ce que la persuasion n'a pu faire *le sabre* l'a obtenu ; tout s'est *courbé sous leur loi*, les fétiches ont fait place aux gris-gris renfermant les versets du coran, et l'envahisseur commande en maître à quelques esclaves, restes des indigènes qui ne sont pas immédiatement *soumis* et convertis.

[VALLON 1863, corpus 1-17, *l* 83 à 89 page 732]

D'autre part, la deuxième acception mentionnée par le *TLFI* — « contraire, défavorable » — contient un programme de sens de force oppositive, qui contrarie la marche de la civilisation et de l'influence française du même pas. La construction du praxème *hostile*, en opposition à une catégorie typique, qui est donnée à voir en creux, relève par conséquent de la dialectique du Même et de l'Autre. L'influence hostile représentée par une religion Autre est contraire à l'influence française, qui est celle de « la civilisation ». Le praxème *hostile* est un marqueur du rôle d'inverseur joué par la religion musulmane, dans l'organisation discursive « attirée » par la valeur de la civilisation. Cette inversion est exprimée par Gallieni¹ en termes de « révolutions [...] aux progrès de la civilisation » et dans laquelle la pratique de la religion musulmane est qualifiée de « fanatisme religieux » :

Nous sommes dans le Soudan en plein pays musulman et il nous faut compter sérieusement avec le *fanatisme religieux* des populations. L'histoire des trente dernières années de notre colonie Sénégalienne et les traditions qui se rattachent au nom du prophète Omar, montrant que *ce fanatisme religieux peut causer les révolutions les plus subites et les plus fatales aux progrès de la civilisation Européenne*. [GALLIENI 1887, corpus 1-23, *l* 37 à 42 page 748]

Bien qu'il reconnaisse aux acteurs musulmans les mêmes motivations que les colonisateurs français, le discours du général Faïdherbe *infra* place la religion musulmane — le « fanatisme religieux » — en inverseur de l'attracteur de civilisation : la qualification de « demi-barbarie », dans laquelle les populations africaines sont dites maintenues, témoigne de cette force agissant dans le sens opposé de l'attracteur de civilisation :

1. Alors commandant du Soudan français, dans un courrier qu'il adresse au sous-secrétaire d'État.

Les seuls gens intéressés à maintenir ce fâcheux état de choses sont les commerçants musulmans du nord de l'Afrique qui ont converti la majeure partie du Soudan à leur religion et la maintiennent dans une demi-barbarie. C'est entre leurs mains qu'est tout le commerce qui se fait par caravane. Le Soudan est pour eux ce que sont les colonies pour les nations européennes ; ils vont généralement y passer un certain nombre d'années pour s'y enrichir et tout naturellement ils désirent conserver le monopole de ce marché. C'est pour cela qu'ils excitent, par tous les moyens, contre nous, *le fanatisme* des Soudaniens et des Sahariens, témoin le massacre de la mission Flatters.

[FAIDHERBE 1881, corpus 2-7, *l* 34 à 42 page 859]

Le massacre de la mission du général Flatters par les Touaregs¹ (janvier 1881), auquel fait référence Faidherbe, témoigne du caractère prémonitoire du discours préventif de Vallon, dans lequel l'influence des marabouts n'est pas seulement hostile à la civilisation des noirs mais constitue une menace pour les Européens :

L'influence de ces marabouts, décorés du titre d'Alhadji (le Pèlerin), peut devenir un jour funeste aux Européens qu'ils détestent.

[VALLON 1863, corpus 1-17, *l* 91 page 732]

L'hostilité représentée par les musulmans est un préconstruit de l'interdiscours, dont témoigne l'énoncé suivant, dans lequel la menace que représente « les Arabes » est dite remonter à Charlemagne :

Ce n'est pas seulement de civiliser qu'il s'agit, mais de se défendre même, car à plusieurs reprises l'Europe a été menacée d'une ruine totale par les Arabes. Ne doit-elle pas à Charlemagne de n'être point musulmane ?

[RESBECQ 1837, corpus 1-12, *l* 11 page 720]

La menace est réactualisée dans un discours du corpus transsaharien de 1922 qui produit des échos très contemporains :

Vous me permettrez d'indiquer, en passant, que nous pourrions avoir besoin, en dehors de tout conflit européen, d'amener des effectifs de l'Afrique Occidentale Française dans l'Afrique du Nord ou inversement, car nul ne peut affirmer que dans le cours du vingtième siècle il ne naîtra pas un agitateur musulman qui essaiera de soulever les 450 millions de disciples du Prophète répandus dans le monde, au nom des préceptes sacrés du Coran qui ordonne à ses adeptes de jeter dehors l'infidèle le jour où ils se sentiraient plus forts que lui.

[STREEL 1922, corpus 2-22, *l* 37 à 44 page 886]

12.1.4.3 Un processus d'effacement d'un type concurrent

Pour le capitaine Vallon, seules les religions *des Blancs* sont supposées véhiculer la civilisation. Pourtant, l'influence dite hostile que représentent le Coran et les marabouts se trouve en butte aux résultats que l'énonciateur a constaté *de visu* et qui ressemblent à s'y méprendre à des manifestations de civilisation :

1. Lors d'une mission d'exploration du Sahara dans le cadre du projet de train transsaharien (voir § 12.3.1 page 495).

Un village que vous avez vu tout à fait sauvage [...] s'est tout à coup transformé.
[...] Comment s'est opéré ce miracle? [VALLON 1863, l 78 à 81 page 732]

Malgré ses constats, l'énonciateur se refuse à considérer l'apport de la religion musulmane comme des apports de civilisation¹, en raison des moyens utilisés, qui relèvent, selon lui, de la barbarie.

Les manifestations de liens familiaux, qu'il pose comme critère minimal de civilisation, et qu'il observe seulement chez les populations musulmanes, sont minimisées :

Le premier pas de la société est la famille, et *c'est à peine si quelques peuplades musulmanes* de la Sénégambie en connaissent les devoirs *ou même* le lien.
[1863, l 38 à 41 page 731]

Cet énoncé est l'objet d'un dialogue interne au discours autour de l'existence de la famille chez ces « peuplades », c'est-à-dire la reconnaissance d'un degré minimal de civilisation. L'enjeu est de taille pour l'énonciateur, dont le propos vise à montrer que la religion musulmane usurpe la place que la race blanche, comme représentante de la civilisation, entend occuper auprès des populations noires.

À partir de la définition de la condition de socialisation minimale que représente la famille — « le premier pas de la société est la famille » —, une proposition argumentative introduite par le coordinateur argumentatif *et* suivi de la locution adverbiale *c'est à peine si* vient à la fois donner l'information de l'existence de cette institution chez les peuplades musulmanes, et simultanément en minimiser l'ampleur. Dans cette locution, l'adverbe quantifiant *à peine*, mis en focalisation par le cliveur² *c'est que* signale une faible quantité :

Bien que la quantité soit présentée comme un maximum, *à peine* indique que le locuteur la juge (positivement ou négativement selon les contextes) comme peu importante. [TLFI]

Le sens d'une faible quantité est filé par le quantifiant *quelques*, qu'introduit la locution *c'est à peine si*. Cette proposition a une valeur dialogique d'anticipation d'une objection que viendrait opposer un coénonciateur :

Mais il existe bien des peuplades musulmanes qui connaissent la famille !

à laquelle l'énonciateur répondrait :

à peine quelques peuplades !

La minimisation de ce qui aurait pu consister en une ébauche de concession — il existe des peuplades qui connaissent la famille — vient argumenter en faveur de la quasi inexistence de la famille et partant, de la civilisation. La conjonction

1. L'« apport civilisateur » de l'islam, que l'énonciateur Vallon refuse, est tardivement reconnu « dans une certaine mesure » : « Du Nord, le monde noir a surtout reçu des coups, exception faite de l'apport civilisateur qu'a constitué, dans une certaine mesure, l'Islam » [CHAM 1952, corpus 2-34, l 6 page 907].

2. Suggestion de Wilmet de nommer *cliveur*, les outils du clivage 1998, p. 457.

et suivie des marqueurs minimisants met cette potentielle concession au compte d'une argumentation en faveur du poids négligeable de l'existence embryonnaire et peu répandue de la famille. L'argument de la faiblesse numérique est encore alimentée par la conjonction *ou même*, qui vient augmenter la minoration de la pratique de la famille que ces peuplades peuvent connaître :

les devoirs *ou même* le lien familial.

Quel est l'effet produit par l'isotopie minimisante de cet énoncé dialogique ? L'énonciateur refuse de reconnaître des bribes de civilisation, qui ne peuvent émaner que de l'influence française ou européenne : seuls « la civilisation, le commerce, les religions *des blancs* » sont reconnus comme agissant dans le bon sens¹.

Sans les nommer directement, l'énoncé donne à voir ce qu'il efface : les actants humains derrière le Coran — les marabouts nommés plus tard dans le discours [1863, *l* 83 page 732] — qui viennent inverser l'avancée de la civilisation (européenne) :

Ce que l'Europe a voulu fonder de durable sur cette terre ingrate n'a pu être établi que par la force, et *s'est écroulé au contact de la barbarie* ! Presque partout il n'en reste que des ruines, les tombes des négrophiles, hommes d'action qui ont essayé de se consacrer à *la régénération du Noir* et de lui ouvrir les voies de l'avenir. [1863, *l* 59 page 732]

La « régénération du Noir » [1863, *l* 61 page 732] fait écho à la conception de la régénération propre à l'expédition d'Égypte, plutôt qu'à celle des Lumières. Comme dans l'expédition d'Égypte², qui devait libérer l'Orient des oppresseurs mamelouks et ottomans, la civilisation, comme force agissante qui s'oppose au Coran, entend libérer les populations africaines de l'emprise musulmane. Comme dans les discours antérieurs, le praxème *barbarie* joue un rôle d'inverseur dans la logique de l'organisation énonciative.

Dans leur contenu, les discours donnent à voir deux rivaux animés des mêmes ambitions face aux races noires, comme le fait observer le discours de Faidherbe supra et l'énoncé suivant :

Un armée indigène française, bien encadrée, nous permettra de prévenir et d'éloigner les Prophètes ambitieux et turbulents qui surgissent de loin en loin dans la race noire. [SANDERVAL 1899, corpus 1-31, *l* 51 page 764]

L'influence de ces types concurrents, que sont les musulmans, sont dits produire, non pas la civilisation des populations noires, mais la barbarie. L'organisation discursive impose la « race blanche » comme type, malgré des marques évidentes de civilisation émanant d'un potentiel autre type, qui est rejeté en vertu de traits discriminatoires : fanatisme religieux et usage de la force. Ce concurrent n'est pas nommé en terme de race, mais sur la base d'un critère religieux.

1. Si une rivalité existe dans la conquête et la civilisation de l'Afrique, elle ne peut être que celle des « autres puissances chrétiennes qui se la disputent » [PHILEBERT et ROLLAND 1890, corpus 2-10, *l* 68 page 866].

2. Voir § 2.3.1 page 69.

En réalité ce critère religieux discriminant participe de la construction d'un stéréotype du musulman, bon commerçant, mais fanatique et violent. Ce stéréotype permet de gérer les contradictions et d'écarter la validité d'un acteur qui fait de l'ombre à la dominance de la race blanche sur les territoires à conquérir. En fait de civilisation, ce qui préoccupe les énonciateurs est avant tout une affaire de captation d'influence.

12.1.5 Les représentations des catégories Autres

12.1.5.1 Des variétés au sein d'une catégorie inférieure

Le discours oppose deux types potentiels et rivaux :

- les Mêmes, représentés linguistiquement par les dénominations la « race blanche » et le « Coran », catégorisés au singulier et donc caractérisés par une certaine unité catégorielle
- des Autres, les « races noires » de la côte, groupe nominal actualisé au pluriel. Ce pluriel est justifié par les disparités au sein de « ces races » [1863, corpus 1-17, *l* 11 page 731], que l'énonciateur a pu lui-même observer.

Nous avons déjà relevé la construction d'une catégorie extérieure au type civilisé, un complémentaire, normalement produit par les nombreux marqueurs de négation des attributs typiques des représentants de l'attracteur de civilisation. Le praxème *absence* dans la formulation « absence d'institutions » [1863, *l* 4 page 731], dès la première caractérisation de ces peuples, informe que le champ de la catégorie des institutions a été parcourue et qu'aucune trace n'a été recensée. Le marquage de l'« absence », le constat du vide, témoigne en creux d'une présence d'institutions dans la catégorie du type. Le praxème *absence* est un marqueur de négation sémantique qui trace une frontière délimitant le domaine notionnel des Autres de celui du type de la *race blanche*.

Le marqueur de négation *absence*, que l'on retrouve en fin de discours dans la liste argumentative de l'immobilité de ces peuples : *absence* de vêtements » [1863, *l* 73 page 732], marque le rejet hors du domaine du type-Même civilisé, la construction d'une frontière entre le domaine notionnel du *type* : « la race blanche » [1863, *l* 54 page 732] et le domaine notionnel des Autres : « les races noires » [VALLON 1863, *l* 14 page 731].

Malgré les marqueurs de la civilisation, que sont les pratiques du commerce et de la famille, qui ont pu être repérées chez certains peuples (les noirs du centre, les Dahomiens), tous les peuples noirs sont rangés dans une catégorie inférieure sur l'échelle sociale :

Les peuples qui occupent, en partant des plus bas, tous les degrés inférieurs de l'échelle sociale. [1863, *l* 10 page 731]

La supériorité (supériorité intellectuelle des noirs du centre, supériorité des Dahomiens) n'est que relative à l'infériorité des autres peuples, dans un gradient en plus-et-moins de la catégorie Autre.

On peut remarquer que la position d'infériorité place les races noires sur une échelle sociale, ce qui vient confirmer que, dans ce discours, la composante

raciale discrimine des races en terme de variétés au sein d'une même espèce et non pas en terme d'espèces différentes.

12.1.5.2 Une représentation préconstruite dans l'interdiscours

Cette catégorie Autre, existante dans les discours coloniaux antérieurs, fait écho à l'interdiscours des Lumières, notamment dans les préconstruits du *sauvage* et du *barbare*.

Les énoncés, dans lesquels les caractérisants sont actualisés, illustrent une catégorisation en dialectique du Même et de l'Autre telle que nous l'avons représentée en 10.1 page 387, dans laquelle l'Autre est stéréotypé en miroir inversé du Même, le type civilisé.

Le caractérisant *sauvage* s'applique à un village dont les habitants ont des pratiques proches de la nature, un « état sauvage » :

Un village que vous avez vu *tout à fait* sauvage, dont les habitants nus ou couverts de peaux, vivaient dans quelques huttes où ils ne pouvaient pénétrer qu'en rampant, n'ayant d'autre industrie que la pêche dans leurs pirogues informes, ou la chasse dans leurs forêts giboyeuses, s'est tout à coup transformé.
[1863, *l* 78 à 81 page 732]

La locution adverbiale *tout à fait* marque l'évaluation du caractère sauvage du village dans le haut degré : il s'agit donc d'une représentation prototypique d'un état sauvage, proche de celui décrit dans la relation de voyage du missionnaire [LOYER 1714, corpus 1-24]. Les activités de pêche et de chasse font écho aux activités primaires attribuées au premier état de civilisation de l'*Esquisse*¹ :

Le premier état de civilisation où l'on ait observé l'espèce humaine, est celui d'une société peu nombreuse d'hommes subsistant de la chasse et de la pêche, ne connaissant que l'art grossier de fabriquer leurs armes et quelques ustensiles de ménage, de construire ou de creuser des logements [...].
[CONDORCET 1794, corpus 1-4, *l* 21 à 28 page 699]

Le praxème verbal *rampier* évoque un « état sauvage » (« état de nature ») encore proche de l'animalité, comme celui de *se traîner*², dans l'énoncé suivant, qui est rattaché au domaine de la petite enfance, qui, comme l'animal, n'a pas encore acquis la station debout, et auquel la civilisation serait chargée de transmettre une éducation sociale :

Pour le rattacher à la famille humaine, à côté de laquelle il se traîne dans l'enfance, il paraît nécessaire d'enlever le Noir à son sol natal ; encore faudra-t-il l'isoler plus tard en le ramenant dans son pays pour lui conserver intact ce qu'il aura acquis d'éducation sociale, autrement il retomberait bien vite à l'état sauvage.
[VALLON 1863, *l* 63 à 66 page 732]

1. Que nous trouvons dans le manuel de géographie de 1922 au titre de la « civilisation primitive » comme premier degré de civilisation : « Chasse et pêche rudimentaires. — La chasse et la pêche sont la principale ressource, souvent unique ou presque de peuplades habitant des régions où la nature est hostile et marâtre » [LESPAGNOL 1922, corpus 1-37, *l* 11 page 773].

2. « Se traîner : Avancer en rampant au ras du sol. Synonyme *rampier* » [TLFI].

Comme la « supériorité intellectuelle » des noirs venus du centre, l'acquisition d'une « éducation sociale », qui est un préconstruit de l'interdiscours républicain, correspond à un futur placement des occurrences caractérisées dans une zone de transformation vers le domaine du type civilisé. La représentation de la catégorie selon un schéma de type 10.2 page 388, que ces unités discursives induisent, répond au projet déclaré par l'énonciateur Vallon de « rechercher [...] l'effet de ce trait d'union » [1863, *l* 36 page 731] réalisé par la civilisation, le commerce, les religions sur les habitants de l'Afrique occidentale. De la même façon, l'évocation d'un hypothétique procès de retomber dans un état (« retomber bien vite à l'état sauvage ») est une figuration d'une zone d'altération vers un regrès, qui produit un effet d'interdiscours avec ce que Rousseau signalait comme une dégradation de l'état civil à l'état de nature [1762, corpus 1-4, *l* 10 page 693]. On repère ce même effet dans un discours de 1837 :

L'Afrique est trop près de l'Europe pour *retomber dans* une barbarie dont sont même délivrés les peuples les plus éloignés.

[RESBECQ 1837, corpus 1-12, *l* 5 page 720]

Dans le contexte colonial du discours de Vallon, l'existence de pratiques sociales est encore de l'ordre de la projection fictive, que les constructions verbales mettent en perspective : *pour* + infinitif, futurs. Au contraire, l'énonciateur vise à montrer que l'état actuel des populations, sous l'influence néfaste des marabouts, est passé de l'état sauvage à la barbarie :

Ils ont prêté à l'Afrique méridionale, par exemple, tout un caractère de morale et d'institutions sociales que nous étions loin de lui connaître, d'après les échantillons *plus que barbares*.

[VALLON 1863, *l* 15 à 17 page 731]

Le comparatif *plus que* devant le caractérisant *barbares* marque que la limite du domaine de la barbarie est dépassée et il indique la direction de l'attracteur dans un sens opposé à celle de la civilisation.

12.1.5.3 Des représentants du non-progrès

Le groupe praxémique « *immobilité morale* » représente une situation de non-mouvement qui s'oppose au progrès, à la marche vers la civilisation¹ :

Races marquées sur leur terre natale au sceau de l'immobilité morale!

[1863, *l* 71 page 732]

Les entités auxquelles s'applique ce prédicat, précédemment nommées les « races noires », puis les « races africaines » [1863, *l* 68 page 732], situées dans un domaine Autre marqué par la frontière posée par la négation, sont représentées dans un état stable, que nous avons figurée clos dans un cercle dans la figure 10.1 page 387.

1. Le préfixe *im* — : privé de [GUILBERT 1982, p. XVII] dans le praxème « *immobilité* » est un marqueur de négation.

L'assertion exclamative de l'énoncé participe de la construction de l'*éthos* de l'énonciateur, qui, marquant son étonnement, se positionne en homme de progrès (voir § 5.3.5 page 224). La voix de l'énonciateur est donnée à entendre au lecteur, qui, pris à parti, est associé à la construction de ce point de vue sur l'Autre.

L'immobilité est encore marquée en discours par la distance temporelle : 400 et peut-être mille ans et pas de changement ! ainsi que par la répétition en liste de l'adjectif indéfini *même* (cinq occurrences), qui « marque l'identité absolue » [REY et REY-DEBOVE 1994] et qui inscrit les peuples nommés dans la reproduction et la permanence, antithèse du progrès :

Nous les trouvons en 1861 ce qu'elles étaient il y a 400 ans, il y a mille ans peut-être : *mêmes* huttes, *même* nourriture, *même* costume ou absence de vêtements, *même* caractère, *mêmes* habitudes. [1863, *l* 71 à 73 page 732]

Cette représentation stéréotypée des Autres dans l'immobilité n'est pas un cas isolé. On la trouve dans les discours coloniaux qui valorisent le point de vue du progrès, comme par exemple :

— dans le discours sur l'Afrique de Victor Hugo :

Est-ce que vous ne voyez pas le barrage ? Il est là, devant vous, ce bloc de sable et de cendre, ce monceau inerte et passif qui, depuis six mille ans, *fait obstacle à la marche universelle*, ce monstrueux Cham qui arrête Sem par son énormité — l'Afrique.

[HUGO 1879, corpus 1-19, *l* 31 page 737]

— dans la relation de voyage au Soudan français de Gallieni :

Que ces sauvages indigènes ont fait peu de progrès depuis notre arrivée dans ces contrées sénégalaises ! Sans doute ils admirent les différentes productions de notre civilisation, mais pourquoi n'ont-ils pas l'énergie nécessaire pour sortir de leur profonde barbarie ?

[GALLIENI 1882, corpus 1-20, *l* 33 à 36 page 740]

— dans le discours de Camille Sabatier sur le Sahara et le Soudan :

Or, si le Soudan peut être classé parmi les pays les plus naturellement fertiles du globe, ses habitants peuvent être considérés comme *des plus inactifs et des moins entreprenants*. Nous bornerons-nous dans ce pays à installer quelques postes militaires, et autour de ces postes quelques comptoirs commerciaux ? Si oui, soyons certains que l'immense majorité des richesses naturelles du Soudan restera inexploitée. Au contraire, installerons-nous dans ce pays des colons français, livrerons-nous à l'agriculture française les espaces immenses que *l'inertie soudanaise* laisse *incultes*, et dans moins de cinquante ans le Soudan approvisionnera l'Europe d'innombrables denrées.

[SABATIER 1891, corpus 2-11, *l* 5 à 13 page 867]

— dans le discours de Jules Harmand *Domination et colonisation* :

Ces populations nous semblaient *endormies, nonchalantes, résignées à un dénuement* que le climat fait supportable : elles étaient en effet tout

cela, mais plutôt par circonstance et par conviction de la stérilité de l'effort que par nature. Laborieuses pourtant, mais écrasées d'impôts aléatoires, jamais sûres de la conservation du profit, la prévoyance et le désir du lucre sommeillaient en elles. L'ordre et la sécurité renaissant, elles ressuscitent pour ainsi dire et manifestent des qualités d'énergie et d'activité qui confondent souvent les témoins de ces phénomènes.

[HARMAND 1910, corpus 1-35, *l* 36 à 42 page 771]

Tous ces énoncés ont en commun des procès négatifs allant à l'encontre d'une avancée sur le chemin du progrès :

- *immobilisme*
- *peu de progrès*
- *réfractaires* au progrès
- *inertie, inerte*
- des plus *inactifs* et des *moins* entrepreneurs
- *incultes*
- *détachées, se traîne*
- *passif*
- *endormies, nonchalantes, résignées à un dénuement.*

Ces praxèmes représentent les populations noires comme un contre-type, une catégorie Autre définie par négation des attributs des entités du domaine du type civilisé, qui, attirées par la valeur de civilisation, sont en progrès permanent.

12.1.5.4 Un stéréotype discursif

Un certain nombre de marqueurs laissent supposer que l'immobilité relèverait d'une forme de choix de la part des peuples qui sont dits *réfractaires*, c'est-à-dire dans un refus de soumission à l'autorité du progrès :

Réfractaire :

Qui refuse d'obéir, de se soumettre.

Qui résiste à une marque d'autorité, à une décision imposée, à une influence, qui cherche à s'y soustraire. [TLFI]

Les marqueurs linguistiques, notamment les négations, construisent la passivité comme une propriété essentielle des noirs (le caractère, la nature), par opposition à l'activité des blancs :

- manque d'énergie [GALLIENI 1882, corpus 1-20],
- inertie, inactivité et manque d'entreprise [SABATIER 1891, corpus 2-11],
- l'indolence et d'apathie [JAIME 1890, corpus 1-24].

Les discours ne présentent pas seulement ces traits comme propriété essentielle de la nature noire, mais l'assortissent de leur capacité à en jouer pour ne pas agir :

Il ne faut pas non plus perdre de vue qu'en raison de *leur caractère indolent et apathique*, ils se contentent de la vie animale et végétative qu'ils mènent, qui leur procure la pâture journalière suffisante et dont la première qualité, à leurs yeux, est de les dispenser de toute initiative personnelle.

[JAIME 1890, corpus 1-24, *l* 34 à 37 page 750]

L'actance est mise en discours par l'actualisation du praxème verbal *se contenter de* : *être satisfait d'une chose, limiter ses désirs à une chose, trouver qu'une chose suffit* [TLFI], verbe d'état, qui produit le sens de limites posées par l'actant du procès et auteur des propos que l'énonciateur ne fait que rapporter : « à leurs yeux ».

Si le noir est indolent, c'est parce qu'il n'a pas de besoins, en raison d'une nature généreuse. Consécutivement, il n'a aucune raison de travailler :

À ces quatre espèces de marchandises, il faut ajouter l'innombrable série des petits couteaux, brimborions, articles de toutes sortes, qui peuvent tenter les Noirs et stimuler par la curiosité leur indolence qu'aucun besoin ne sollicite, car ils ont tout le nécessaire à discrétion.

[SANDERVAL 1893, corpus 1-28, l 49 page 758]

Le stéréotype du noir, sans besoins, trouve à s'alimenter y compris dans les contre-discours. C'est le cas de Clemenceau, dans l'article « Civilisation! », paru dans son journal *La justice* :

Le nègre n'a pas de besoins. Il vit sous une hutte de paillette, de roseaux et de feuilles. Il est vêtu de rien, il se nourrit de boulettes de manioc, de poisson, de bananes, de patates douces. Tout cela il le trouve aisément.

[CLEMENCEAU 1895, corpus 1-30, l 16 page 762]

Dans ces exemples, les marqueurs de négation associés à une actance confirmée de procès de non-*agir* construisent une posture de « personne qui ne veut rien faire », définitoire du stéréotype du *fainéant* [TLFI], attribuée aux populations africaines et souvent invoquée dans les milieux d'experts, comme dans les discours ordinaires, pour expliquer un « retard » de développement, qui serait dû en partie à leur passivité. Le caractérisant *fainéant* est réfuté dans le discours du journaliste, Gaston Donnet, pour être reformulé par celui de *paresseux*, dans une argumentation qui, justifiant ce comportement, l'énonce dans une définition en *être*, qui la produit en caractéristique essentielle du *nègre* :

On se fait cependant généralement en France une idée très fautive du nègre. On le représente comme apathique, *fainéant* à un degré inimaginable, incapable du moindre effort. C'est là une grave erreur : les récits des voyageurs — j'entends les voyageurs qui ont su voir — sont là pour le prouver. La vérité est que le nègre est souvent *paresseux* par raison. Et pourquoi veut-on qu'il amasse des richesses, quand il a la certitude que toutes ces richesses sont pillées par ses ennemis, confisquées par ses chefs, exigées comme sacrifices par ses féticheurs ?

[DONNET 1893, corpus 1-29, l 14 à 20 page 760]

Dans le discours de Vallon, alors que la « race blanche » est repérée par les « qualités », qu'elle s'auto-attribue en fonction des critères culturels fixés par elle, les praxèmes qui nomment les entités noires sont accompagnés d'expansions nominales dévalorisantes, marquées d'une compassion qui donne aux nommés affligés une proximité bienveillante et une prépotence à l'égard des nommés :

Notre *pauvre* Afrique

[1863, corpus 1-17, l 25 page 731]

ces *pauvres* peuples *déshérités*

[1863, *l* 56 page 732]

Le rôle argumentatif d'un paradigme compassionnel se confirme plus nettement encore dans l'actualisation du qualificatif *malheureuses* dans le discours de Ferry à la Chambre :

Est-ce qu'il est possible de nier que ce soit une bonne fortune pour ces *malheureuses* populations de l'Afrique équatoriale de tomber sous le protectorat de la nation française ou de la nation anglaise ?

[FERRY 1885, corpus 1-21, *l* 86 page 743]

Les Autres, comme enjeu dans une triangulation de la dialectique

L'élément nouveau apporté par le discours du capitaine de frégate et cartographe des côtes africaines, Louis Vallon [1863] est la cooccurrence des préconstruits de l'interdiscours civilisateur, avec une triangulation de la dialectique : alors que la couleur de peau : *noir* vs *blanc* illustre l'opposition entre un élément prototypique de la civilisation et un stéréotype de couleur noire, un troisième élément, symbolisé par le Coran, s'interpose, qui joue le rôle d'inverseur de l'attracteur de civilisation, dans la logique de l'organisation énonciative, et contre des preuves matérielles témoignant d'un attribut qui lui est constitutif (l'organisation sociale).

La notion de race, dans ce discours, est symbolisée par des couleurs différentes, dans la discrimination entre blancs et noirs, mais la catégorisation se détermine surtout relativement à l'attracteur de civilisation, caractérisé en termes de pratiques commerciales et de religion « blanche », qui, seule, est reconnue comme propriété du type civilisé.

Les représentants de la religion musulmane *via* le Coran sont des opposants au type civilisé blanc, des types d'une valeur inverse à la civilisation, stigmatisée par l'acte de nomination de « fanatisme religieux », les noirs représentant l'enjeu d'une relation de dominance.

12.2 La rhétorique de l'expansion coloniale

Avec l'instauration de la III^e République, une politique d'expansion coloniale¹ se met en œuvre, dans un contexte économique, politique et idéologique qui renouvelle les visions du monde et les rapports de dominance. Cette question s'inscrit dans le contexte du développement industriel, contexte qui interagit avec les discours. Elle donne lieu à deux types de pratiques discursives :

- des débats politiques à caractère idéologique : la question de l'expansion coloniale de la France, déjà présente dans les projets de colonisation du début du siècle, se trouve au cœur des débats de la Chambre des députés en 1885, quand Jules Ferry développe une logique argumentative fondée sur les droits et les devoirs des races supérieures envers les races inférieures ;

1. Voir § 2.4.1 page 74.

- des projets concrets de mise en œuvre de l'expansion : les technologies nouvelles — le chemin de fer, le télégraphe — qui permettent de démultiplier l'action humaine, suscitent des utopies de domination mondiale et d'universalisation du modèle européen de civilisation, qui peuvent être considérées comme des tentations de mondialisation.

12.2.1 L'axiomatique coloniale : les droits et les devoirs

12.2.1.1 La civilisation : *racés supérieures vs racés inférieures*

La logique de l'expansion coloniale développée par Ferry à la Chambre repose sur l'axiomatique de la hiérarchie des races qui permet d'argumenter une dominance de fait, de type naturel ou divin, et alimente un devoir « humanitaire » envers les populations à conquérir dites « races inférieures ».

À la Chambre des députés, les débats sont houleux. Ferry à la tribune est fréquemment interrompu. S'adressant aux députés, qui sont interpellés pendant l'allocation (« Messieurs »), il fait réponse à un discours antérieur de Camille Pelletan du 25 juillet, qu'il rapporte en ces termes :

« Qu'est-ce que c'est que cette civilisation qu'on impose à coups de canon ? Qu'est-ce, sinon une autre forme de la barbarie ? Est-ce que ces populations de race inférieure n'ont pas autant de droits que vous ? Est-ce qu'elles ne sont pas maîtresses chez elles ? est-ce qu'elles vous appellent ? Vous allez chez elles contre leur gré, vous les violemez, mais vous ne les civilisez pas ».

[FERRY 1885, corpus 1-21, ℓ 56 à 61 page 743]

Dans ce discours, Pelletan réagissait à une intervention de Ferry en rejetant les termes de son discours : *civilisation* et *racés inférieures*. La notion de civilisation d'abord, qu'il replie sur celle de barbarie, en fustigeant un procès de civilisation imposé par la violence et en rejetant le droit d'ingérence alloué par la France à elle-même. Ensuite, en appui sur le postulat de l'égalité des droits de l'homme, il remettait en question la dénomination et, par conséquent, la catégorisation de *racés inférieures*. Cette argumentation de Pelletan, qui est un contre-discours colonial, est reprise dans la réponse de Clémenceau quelques jours plus tard à la même Chambre [1885, corpus 1-22], par Clémenceau encore dans un article nommé *Civilisation!* [CLEMENCEAU 1895, corpus 1-30] et par Vigné d'Octon dans son ouvrage *La gloire du sabre* [1984, corpus 1-33]. L'argumentation de ces contre-discours repose sur la violence de la conquête que la colonisation suppose et qui est, selon les contradicteurs, antinomique à la notion de civilisation et assimilable à celle de barbarie.

En effet, ce que Ferry nomme *civiliser*, Pelletan le reformule en *aller chez elles contre leur gré, violemez* et conséquemment :

cette civilisation qu'on impose à coups de canon = une autre forme de barbarie.

De même dans la réponse de Clémenceau :

Regardez l'histoire de la conquête de ces peuples que vous dites barbares et vous y verrez la violence, tous les crimes déchainés, l'oppression, le sang coulant

à flots, le faible opprimé, tyrannisé par le vainqueur ! Voilà l'histoire de votre civilisation ! [CLEMENCEAU 1885, corpus 1-22, l 20 à 23 page 746]

Dans ces deux contre-discours, le praxème *civilisation* est mis à distance par des actualisateurs déterminants :

- *cette* civilisation que [...], dans le discours de Pelletan rapporté par Ferry ;
- *votre* civilisation, dans le discours de Clemenceau *supra*.

C'est l'acte même de nomination de Ferry qui est rejeté par le pronom démonstratif *cette*, qui met à distance la représentation proposée, et par le possessif *votre*, qui, « rendant à César ce qui est à César », signe le refus de partage d'une dénomination déguisée, qui en cache une autre, la violence. C'est un procès de nomination que Clemenceau tente à Ferry :

Mais n'essayons pas de revêtir la violence du nom hypocrite de civilisation. [CLEMENCEAU 1885, corpus 1-22, l 34 page 746]

À *la* civilisation, Clemenceau oppose la diversité des civilisations en usant du déterminant indéfini, *une* :

Depuis ce temps, je l'avoue, j'y regarde à deux fois avant de me retourner vers un homme et vers *une* civilisation et de prononcer : homme ou civilisation inférieure ! [CLEMENCEAU 1885, corpus 1-22, l 14 page 745]

Cet usage est peu courant, voire rarissime dans les discours coloniaux, qui abusent de l'emploi déterminé, permettant de nommer le procès de *civiliser* et la notion générale, qui représente le prédicat. À la différence de l'emploi indéfini, qui désigne le mode culturel d'un peuple, l'usage défini permet ne pas désigner directement les actants, qui sont, dans le discours de Hugo ci-dessous, au service de la valeur de civilisation, mais qui sont exhortés à s'emparer de cette terre. Le procès de civilisation est ici assimilable à celui de colonisation :

Refaire une Afrique nouvelle, rendre la vieille Afrique maniable à *la civilisation*, tel est le problème. L'Europe le résoudra. Allez, Peuples ! *emparez-vous de cette terre*. Prenez-la. A qui ? à personne.

[HUGO 1879, corpus 1-19, l 58 page 737]

L'assimilation de la civilisation européenne, et surtout française, à *la* civilisation, dans les discours coloniaux français, a été institutionnalisée par les cours d'Histoire à la Sorbonne de Guizot, qui choisit la civilisation française comme représentant type de « la civilisation en général » :

La préférence que l'opinion désintéressée de l'Europe accorde à *la civilisation française* est philosophiquement légitime ; c'est le résultat d'un jugement instinctif, confus sans doute, mais bien fondé sur la nature de la civilisation en général et ses véritables éléments. [GUIZOT 1829, corpus 1-10, l 18 page 716]

Le partage de la notion de civilisation entre les différents peuples, réalisé par Clemenceau dans son discours à la Chambre, n'en est pas moins marqué de l'ordre de la dominance, qui s'illustre dans les caractérisants attribués aux deux groupes de civilisations. Le caractérisant *rudimentaires* est une évaluation

à partir du type de civilisation *scientifique*, meilleur représentant d'une valeur de progrès scientifique, attracteur de l'énoncé :

la civilisation *scientifique* vs les civilisations *rudimentaires*.

[CLEMENCEAU 1885, *l* 36 page 746]

L'emploi indéterminé ne sera remis en usage qu'à partir des années cinquante, dans la mouvance des décolonisations, dans le respect de l'ordre de la dominance¹.

Dans les contre-discours coloniaux, la remise en question de la nomination *la civilisation* se reporte sur les dénominations afférentes : *civilisés* vs *barbares*, qui sont mises à distance par des modalités autonymiques :

ces peuples *que vous dites* barbares

[CLEMENCEAU 1885, corpus 1-22, *l* 20 à 23 page 746]

les peuples *prétendus* civilisés

[VIGNÉ D'OCTON 1984, corpus 1-33, *l* 2 page 766]

La nouvelle dialectique *racés supérieures* vs *racés inférieures*, produite par Ferry, reformule la dialectique coloniale *barbares* vs *civilisés*, qui est actualisée en cooccurrence au début de son discours [FERRY 1885, corpus 1-21, *l* 11 à 14 page 742] et que l'on trouve dans nombre de discours coloniaux. Cette postulation d'une relation de hiérarchie raciale, marquée par les caractérisants *supérieurs* vs *inférieurs*, paraît difficilement entendable et est rejetée par une partie des députés présents.

Comment l'analyser d'un point de vue discursif à l'aide de nos modélisations ? Si l'on s'en tient aux termes du discours, nous observons que cette catégorisation place les deux entités sur un gradient : dans la partie *moins* pour les races inférieures et dans la partie *plus* pour les races supérieures. Et toute la rhétorique argumentative de Ferry s'emploie à montrer que le sens de la mission civilisatrice — les devoirs — consiste à faire passer ces dites races du bas vers le haut. Cette analyse de l'intégration des Autres dans le gradient d'une même catégorie trouve à s'alimenter par l'actualisation de marqueurs de degré positif : *plus de*, qui témoignent de l'avancée des pratiques sociales dans les colonies depuis la conquête française en Afrique du Nord et la conquête de l'Inde par les Anglais [FERRY 1885, corpus 1-21, *l* 76 à 82 page 743] :

- infiniment plus de justice
- plus d'ordre matériel et moral
- plus d'équité
- plus de vertus sociales
- plus de lumière
- plus d'ordre, de vertus politiques et privées.

L'argumentation consiste à montrer que ces peuples sont susceptibles de progresser, à condition d'être civilisés, ce qui suppose la conquête française. Ce discours procède d'une idéologie évolutionniste, qui s'est développée à la même

1. Voir § 13.2.1.2 page 539.

période. La hiérarchisation des races emprunte aux thèses raciologiques transformistes qui se développent après la parution de *L'origine des espèces* de Darwin (1859¹). Ces thèses soutiennent l'idée d'une transformation des espèces par dérivation, étayée par des observations scientifiques de type anatomique (mesure de la taille des crânes par exemple). Dans cette chaîne, qui fait descendre l'homme du singe, l'homme sauvage apparaît, pour certains raciologues transformistes, comme le chaînon intermédiaire entre le singe et l'homme civilisé et une hiérarchie s'établit entre les races [REYNAUD PALIGOT 2006, p. 35-43] :

Les races inférieures au point de vue anatomique, sont également celles qui sont les moins avancées au point de vue intellectuel.

[Hovelacque² 1881 cité par REYNAUD PALIGOT 2006, p. 41]

Il y a des races incontestablement plus intelligentes, plus civilisées que d'autres ; nous les disons supérieures. Par opposition il y en a, à l'autre extrémité de l'échelle, qui sont inférieures. [...]. C'est ainsi que les races européennes sont avec raison, considérées comme supérieures par rapport aux races nègres [...].

[Topinard³ 1881 cité par [REYNAUD PALIGOT 2006, même p.]]

On observe, dans ces énoncés, que la supériorité est dite intellectuelle, le caractérisant *intelligent* étant reformulé en *civilisé* dans le premier énoncé, par juxtaposition avec la virgule. L'illustration qui lui fait suite construit les paradigmes désignationnels suivants :

racés supérieures = racés européennes

racés inférieures = racés nègres.

Dans un discours analysé *supra* [VALLON 1863, corpus 1-17, *l* 74 à 77 page 732], nous avons relevé que le groupe praxémique *supériorité intellectuelle*, comme valeur d'attraction relevant de la notion de civilisation, avait pour fonction de déterminer un gradient à l'intérieur d'un groupe Autre, identifié lui-même comme dans une zone inférieure d'une même catégorie qui est celle de l'espèce humaine⁴.

Dans le discours de Ferry, la hiérarchisation des races ne réfère pas directement à une discrimination en terme de couleurs de peau. Toutefois, il est difficile de penser qu'il échappe à l'interdiscours raciologique dans lequel la

1. Traduite en français en 1862.

2. Linguiste et anthropologue, professeur à l'école d'anthropologie, auteur de *Les débuts de l'humanité : l'homme primitif contemporain* (1881), *Les races humaines* (1882).

3. Médecin et anthropologue, Paul Topinard (1830-1911), directeur adjoint de laboratoire d'anthropologie de l'École pratique des Hautes Études et secrétaire général de la Société d'anthropologie de Paris.

4. On trouve la représentation du gradient sur la base de la supériorité intellectuelle dans le roman du Transsaharien *Le secret des sables* : « Ces gens-là sont horriblement susceptibles. Un homme comme le cheik d'El-Abiod se rend compte de *notre supériorité intellectuelle* ; mais vous le brûleriez à petit feu qu'il ne l'avouerait pas... Ils veulent être traités en collaborateurs, en égaux, et non en inférieurs » [PASTRE 1928, corpus 2-27, *l* 48 page 895].

Tableau 12.2. — Paradigme désignationnel et hiérarchie des races

Attracteur	Types	Autres
Race	Races supérieures	Races inférieures
Civilisation	peuples civilisés, civilisation	nations barbares, barbarie
Économie	peuples modernes, pays riches, populations industrielles de l'Europe, pays voués par la nature même de leur industrie à une grande exportation,	colonies
Lien colonial	mère-patrie	colonies
Géopolitique	les nations européennes, la nation française, la nation anglaise, une grande nation	ces malheureuses populations de l'Afrique équatoriale

mention du caractérisant *nègres* renvoie à l'interdiscours de l'esclavage et à l'infériorité liée au statut des esclaves¹.

Si l'on s'en tient aux marqueurs des deux discours de Ferry, l'établissement du paradigme désignationnel — classé dans le tableau 12.2 — fait apparaître les autres désignations qui dénomment la France et l'Angleterre, deux nations en relation de « symétrie », face aux populations de l'Afrique avec qui elles sont en relation de « complémentarité » [Bateson dans WINKIN 1981, p. 29].

Les entités dominantes, qui sont des types dans l'organisation énonciative, sont évaluées en référence à des valeurs de modernité — *peuples modernes* —, de richesse — *pays riches* — et d'industrie — *populations industrielles* —. La cooccurrences de ces valeurs d'attraction indique que la notion de civilisation, par ailleurs actualisée dans la dénomination *peuples civilisés*, est en phase de transformation (voir § 13.1.1.3 page 521 et § 13.1.2.1 page 523).

L'analyse de la catégorisation produite par Ferry reste complexe. Les marqueurs de négativation, constructeurs de frontière et d'un extérieur, ne sont pas actualisés et la catégorisation *inférieures* vs *supérieures* fait état d'un gradient. Pourtant, la cooccurrence, dans le même discours, de la dialectique *barbares* vs *civilisés* et le lien interdiscursif établi avec les thèses raciologiques militent pour son rattachement à une dialectique du Même et de l'Autre, dans laquelle le Même et l'Autre appartiennent à deux catégories distinctes (schéma 10.1 page 387). Les races inférieures et les races supérieures, dans l'interdiscours raciologique, ne font pas partie d'une même espèce.

La complexité de l'analyse repose sur les différents interdiscours qui s'entrecroisent dans le discours de Ferry² : le discours républicain civilisateur et assimilateur, qui se revendique des Lumières, l'interdiscours raciologique

1. Voir § 12.1.1.2 page 449.

2. Que nous retrouverons dans la catégorisation *pays les moins avancés* : voir § 13.2.4 page 575.

qui différencie les races sur la base d'un polygénisme et l'interdiscours économique qui contraint les États à produire et exporter. Cet entrecroisement est le propre d'un réseau de discours interreliés, que l'on peut nommer une formation discursive. Ferry, qui croit parler, « est parlé » par la formation discursive qui le domine. L'ambiguïté de sa position en témoigne, qui argue de l'infériorité des races pour mieux les conquérir et de la civilisation qui postule leur transformation.

L'ancien médecin militaire, Jules Harmand, qui choisit de parler « sans user de ces hypocrisies misérables ni de ces “mensonges de la civilisation” qui ne trompent personne » [HARMAND 1910, corpus 1-35, l 11 page 770], reconnaît que « le droit à la domination fondé sur la supériorité morale » [1910, l 21 page 770] n'est avancé que dans un deuxième temps par intérêt pour les bénéfices de l'exploitation des colonies :

Que les colonies soient faites pour la Métropole, pour les avantages multiples et divers qu'elle entend tirer d'elles, c'est pourtant une chose évidente : si les colonies, dont la fondation coûte presque toujours aux métropoles tant d'argent et de sacrifices et qui les exposent par ailleurs à de si grands risques, n'étaient pas faites en vue de leur servir, elles, n'auraient aucune raison d'être, et l'on ne voit pas par quelle aberration les États civilisés se les disputeraient avec tant de jalouse âpreté. [HARMAND 1910, l 14 à 19 page 770]

12.2.1.2 Actancialité et ordre de la dominance

La réponse de Ferry à Pelletan est une argumentation polémique, marquée de dialogisme. Le premier énoncé résonne comme une accusation directe de manquement au parler haut et vrai, pendant que, lui, revendique de parler « ouvertement » [FERRY 1885, l 64 page 743].

L'argumentation procède en trois temps, l'énonciateur étant fréquemment interrompu. Elle consiste à placer un énoncé prédicatif en *il y a* sans actant, entre deux énoncés pris en charge par le groupe nominal *les races supérieures* en position d'actant confirmé¹ de procès en *avoir* :

Il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures *ont* un droit vis-à-vis des races inférieures... [...] Je répète qu'*il y a* pour les races supérieures un droit, parce qu'*il y a* un devoir pour elles. Elles *ont* le devoir de civiliser les races inférieures [...]. [FERRY 1885, l 64 à 68 page 743]

La locution verbale *il y a* est une topicalisation impersonnelle qui « procure un sujet grammatical à un énoncé privé de sujet logique ou évince le sujet logique de la première place ». Wilmet la qualifie de « topicalisation désagentive » [WILMET 1998, p. 462-463], car elle permet d'introduire un prédicat sans actant :

Il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'*il y a* un devoir pour elles.

Notons que la locution désagentive *il y a* est également actualisé dans l'énoncé de Topinard ci-dessus. Elle sert à l'énonciation de vérités.

1. Voir § 7.3.3 page 328.

Les deux énoncés en *avoir* mettent les possesseurs en position d'*actant confirmé*¹ :

Les races supérieures *ont* un droit vis-à-vis des races inférieures.
[FERRY 1885, *l* 67 à 68 page 743]

La phrase en *avoir* distribue un ordre de la dominance :

Le domaine de l'agir commence avec cet agir minimal qu'est la possession, un « agir sur » qui, en quelque sorte, se réduit à un pouvoir agir.
[LAFONT 1978, p. 262]

Remarquons que priorité est donnée à placer l'ordre de la relation entre les actants, plutôt qu'à qualifier cette relation, ce qui ne sera fait que dans un troisième temps : les droits et les devoirs d'un actant *vis-à-vis* d'un autre précèdent la détermination de ces droits et de devoirs.

L'énonciateur, qui a été contesté antérieurement sur une assertion en *avoir* [un droit], reformule son assertion par une prédication sans actant, qui n'est donc en soi pas contestable, sauf à interroger l'énonciateur sur les sources de son savoir, qui ne sont pas données. L'assertion au présent sans actant, qui s'insère entre les deux énoncés en *avoir*, permet à l'énonciateur de reformuler sa première assertion heurtante, puisqu'elle fondait un droit, en une assertion en devoir de *civiliser*.

La force argumentative du discours de Ferry est d'inter-relier la vertu du devoir à l'argument du droit par une relation de consécution, de cause à effet : le droit *parce que* le devoir. La relation de consécution repose sur un préconstruit que le discours impose comme fondement de son argumentation :

Le devoir fonde le droit.

De ce fait, l'argumentation de l'expansion coloniale, qui justifie des droits de manière consécutive, est fondée sur un devoir de civilisation, qui est inattaquable, parce qu'il relève du devoir humanitaire envers son prochain, démarche que tout citoyen français reconnaît comme louable.

L'argument du devoir circule dans de nombreux discours postérieurs à celui de Ferry :

La France a de grands devoirs à remplir en Afrique.
[DONNET 1893, corpus 1-29, *l* 1 page 760]

[...] nous avons du moins des *devoirs de civilisation* à remplir, des idées à répandre.
[SANDERVAL 1893, corpus 1-28, *l* 26 à 31 page 758]

La France a un grand devoir à remplir en Afrique : elle n'y faillira pas, et malgré les hésitations passées de sa politique coloniale, nous avons foi en sa clairvoyance, en son bon sens.
[LESTRADE 1903, corpus 2-15, *l* 39 page 875]

1. Voir § 7.3.3 page 328.

Dans son ouvrage *Domination et colonisation* [1910], Jules Harmand reprend le postulat de hiérarchie entre les races sur lequel s'appuie la dominance coloniale :

Le droit à la domination fondé sur la supériorité morale

Il faut donc accepter comme principe, prendre pour point de départ qu'il y a une hiérarchie des races et des civilisations, et que nous appartenons à la race et à la civilisation supérieures, mais en reconnaissant aussi que, si cette supériorité confère ces droits, elle impose en retour de grands devoirs.

La légitimation foncière de la conquête, indigne, c'est cette conviction de notre supériorité, non pas seulement mécanique, économique et militaire, mais surtout de notre supériorité morale ; c'est en elle que réside notre dignité et que se fonde notre droit à la direction du reste de l'humanité ; la puissance matérielle n'en est que l'outil. [HARMAND 1910, corpus 1-35, *l* 21 à 30 pages 770–771]

Cet énoncé, comme les précédents, est travaillé par le dialogisme et l'interdiscours. On y retrouve les *topoi* de la hiérarchie des races, du droit et des devoirs propres à l'axiomatic coloniale, qui s'appuie sur un constat posé comme tel, par la locution désagentive *il y a*.

L'énonciateur négocie dialogiquement — avec des contradicteurs éventuels voire avec sa bonne conscience — la légitimité de la conquête, qui serait indigne si elle n'était pas légitimée par la supériorité. La mise en incise entre virgules du caractérisant *indigne* est un marqueur de dialogisme interlocutif à l'intention du lecteur : certes la conquête est indigne, mais elle s'explique par d'autres motifs, dignes ceux-là.

L'argument de la supériorité est lui-même discuté. La supériorité est sous-catégorisée en deux domaines : le domaine matériel et le domaine moral. La supériorité matérielle ne suffirait pas à rendre digne la conquête, ce n'est que la supériorité morale qui en fonde le droit. Le dialogisme est marqué par les locutions *non pas seulement, mais surtout*. La première anticipe une objection d'un locuteur qui pourrait contester la légitimité de la conquête pour la seule raison d'une supériorité matérielle. Le *mais surtout* apporte une réponse définitive à cette éventuelle objection : la supériorité morale fonde ce droit. Le raisonnement dans le fil du discours permet à l'énonciateur d'effectuer un glissement argumentatif de l'action « la conquête » à ses motifs : « la direction du reste de l'humanité ».

Le schéma serait le suivant (*X* est la supériorité) :

il y a *X*

mais ce n'est pas seulement *Xy* (*y* = mécanique, économique et militaire) qui fonde le droit à la conquête mais surtout *Xz* (*z* = morale) qui fonde le droit à la direction du reste de l'humanité.

Dans ce discours, l'énoncé *la direction du reste de l'humanité* au motif d'une supériorité essentielle, de type moral, reformule ainsi le praxème *la conquête*.

12.2.1.3 La mission de civilisation

Le droit naturel La hiérarchie raciale — *races supérieures* vs *races inférieures* — sert de fondement à la raison colonisatrice : la mission civilisatrice a

pour objet de rétablir le « droit naturel » entre les sociétés, prôné par Leroy-Beaulieu dans son ouvrage de théorisation de la colonisation comme fait social des sociétés modernes (voir § 7.3.2 page 326) :

Sous l'influence du progrès des idées morales et politiques, et aussi par une conception plus juste de l'intérêt véritable des deux parties, [...] on en vint à des notions plus conformes au droit naturel, qui veut que toutes les sociétés soient égales entre elles et qu'aucune, si petite et si jeune qu'elle soit, ne soit sacrifiée à une plus ancienne et à une plus grande.

[LEROY-BEAULIEU 1870, corpus 1-18, ℓ 36 à 41 page 735]

Le « devoir de civiliser les races inférieures » [FERRY 1885, ℓ 67 à 68 page 743] puise dans la philosophie positiviste d'A. Comte¹, une des sources d'inspiration de Ferry, qui croit au rôle prépondérant de l'Occident dans l'évolution de l'humanité par le progrès :

Comte a une vision du monde fondée sur la religion positive qu'il voit se répandre à l'ensemble du globe à partir de la France, le « peuple central² », capable de réunir l'Orient musulman et l'Occident chrétien.

[GAILLARD 1989, p. 133-141]

Le discours de Ferry institutionnalise une relation hiérarchique entre les deux groupes, fondée sur le couple droit/devoir, posé dans le *Décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises*, comme un « principe naturel » [1848, corpus 1-14, ℓ 8 page 724] et dans la Constitution de la même année (article III, qui « reconnaît des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives » [1848, corpus 1-15, ℓ 16 page 726].

Le principe colonial imposé par une loi naturelle est repris postérieurement dans les discours :

Nous devons reconnaître que la colonisation est un mouvement voulu par *la loi de la vie*.

[SANDERVAL 1893, corpus 1-28, ℓ 22 page 758]

On trouve une autre occurrence de cette loi naturelle qui guide l' élu dans un autre discours de Sanderval :

La loi du développement de l'humanité sur la terre nous désigne pour être les propagateurs en Afrique.

[SANDERVAL 1899, corpus 1-31, ℓ 11 page 763]

La désignation de la France comme émissaire des valeurs de la civilisation sur le continent africain par une instance supérieure, a l'heureux effet de dégager celle-ci de ses responsabilités ou de la faire se défaire d'accusations qui pourraient voir dans la politique française des intérêts strictement nationaux.

1. Le progrès, pour ce polytechnicien, ancien collaborateur de Saint-Simon, c'est l'industrie qui se développe, les sciences qui s'épanouissent jusqu'à englober la politique qui devient « une science positive et physique ». Le progrès est un fait, il doit devenir un but. L'État positif est un fait, il doit devenir un but. L'État positif est un état industriel. [...] Par la spécificité de ses méthodes, la Science [...] construit un monde nouveau qui fonctionne selon des lois bien établies, celle de la séparation progressive du capital et du travail et de la concentration croissante et inéluctable du capital [GAILLARD 1989, p. 135].

2. *Catéchisme positiviste* (1852).

Cette capacité à civiliser propre à la France est dite transmise génétiquement, ce qui atteste de l'existence d'une supériorité de race :

L'organisation du Soudan par la France assurera à cet empire voisin de nos frontières la civilisation dont l'antique humanité nous a transmis le germe progressif par Athènes et Rome ; notre intervention et le caractère qu'elle aura sont annoncés par les lois de l'ethnographie, dans l'histoire.

[SANDERVAL 1899, *l* 15 à 18 page 763]

On retrouve la transmission génétique de la mission civilisatrice dans le « discours sur l'Afrique » de Victor Hugo prononcé à l'occasion de la commémoration de l'abolition de l'esclavage :

Le moment est venu de dire aux quatre nations d'où sort l'histoire moderne, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, la France, qu'elles sont toujours là, que leur mission s'est modifiée sans se transformer, qu'elles ont toujours la même situation responsable et souveraine au bord de la Méditerranée [...]

[HUGO 1879, corpus 1-19, *l* 17 à 20 page 737]

L'interdiscours religieux L'instance supérieure qui guide les émissaires de la civilisation trouve une de ses sources dans un interdiscours religieux¹, qui est activé dans les nominations *mission*, ainsi que celle de *missionnaires*, attribuée aux représentants des races supérieures (de la civilisation), les types dans l'organisation discursive régulée par l'attracteur de civilisation :

C'est la *mission* providentielle des nations civilisées de conquérir et de pénétrer toutes les parties du globe. C'est un des moyens dont Dieu se sert pour étendre à toutes ses créatures les bienfaits de ses lois. [...] Nous sommes les représentants d'une civilisation supérieure, et si nous voulons la pénétration du Soudan, c'est pour améliorer son état, c'est, en un mot, pour le civiliser.

[PHILEBERT 1889, corpus 2-9, *l* 13 à 15 page 862], [1889, *l* 41 à 43 page 863]

Le voyageur est *un missionnaire*. Il est entraîné par *la foi*, il croit à l'avenir de l'humanité ; son action est toute faite de la belle illusion qui nous porte, dans la voie du progrès, vers le bonheur enfin.

[SANDERVAL 1893, corpus 1-28, *l* 15 à 17 page 757]

La cooccurrence avec d'autres unités discursives relevant de l'interdiscours religieux : *providentielle*, *Dieu*, *foi*, contribue à construire ce registre, qui, d'un point de vue argumentatif, induit l'idée d'une force échappant aux seules pulsions humaines, mais relevant d'une instance supérieure, de nature divine.

12.2.1.4 Le devoir colonial et la métaphore de l'enfance

La métaphore de la relation filiale du parent envers son enfant, qui parcourt les discours coloniaux, est consubstantielle à l'argument humanitaire du devoir : le parent a des devoirs envers l'enfant.

1. Le « recyclage » des fragments de discours religieux anciens dans la société moderne a été étudié par PERROT, RIST et SABELLI 1992.

Dans le discours de Leroy-Beaulieu, les « rapports de la mère patrie et de la colonie » [1870, corpus 1-18, *l* 27 page 735], que reprend Ferry dans le titre de son ouvrage, *Le Tonkin et la mère-patrie* [FERRY 1890], établissent un double lien de filiation, au père et à la mère. Le praxème *mère patrie*, composé de *mère* et du radical latin *pater*, dont l'apparition comme désignation d'un pays dont dépend une colonie est datée de 1798 par Rey [1992], est reformulée quelques lignes plus loin en terme de *contrée mère* [1870, corpus 1-18, *l* 31 page 735].

Cette relation coloniale de type filial théorisée par Leroy-Beaulieu [1870] est mise en discours par le filage de la métaphore de l'enfance à travers ces différents stades : l'enfantement, la croissance et l'éducation¹ :

La colonisation [...] c'est dans l'ordre social ce qu'est dans l'ordre de la famille, je ne dis pas la génération seulement, mais l'éducation. Une société colonise, quand, parvenue elle-même à un haut degré de maturité et de force, elle procrée, elle protège, elle place dans de bonnes conditions de développement et elle mène à la virilité une société nouvelle sortie de ses entrailles. La colonisation est un des phénomènes les plus complexes et les plus délicats de la physiologie sociale. [LEROY-BEAULIEU 1870, corpus 1-18, *l* 7 à 12 page 734]

Avec la notion de « physiologie sociale », Leroy-Beaulieu établit une analogie entre le comportement social et le développement physiologique, dans le sens de « science des fonctions du corps humain en état de santé » [Canguilhem dans EU 2005]. Le terme de *physiologie sociale* appartient au discours du Comte de Saint-Simon — « De la physiologie sociale » (1813) — qui assimile l'ensemble des individus constituant l'espèce humaine à un corps social, un « seul être », dont les différents peuples sont des organes :

L'histoire de la civilisation n'est donc que l'histoire de la vie de l'espèce humaine, c'est-à-dire la physiologie de ses différents âges, comme celle de ses institutions n'est que l'exposé des connaissances hygiéniques dont elle a fait usage pour la conservation et l'amélioration de sa santé générale.

[SAINT-SIMON 1813, p. 33-34]

Dans cette conception physiologique de l'histoire de l'espèce humaine, Saint-Simon mobilise la métaphore de l'enfance :

L'enfance des sociétés, de même que celle des individus, est caractérisée par une tendance irrésistible à s'appropriier tout ce qui leur est utile pour leur développement. Les passions les moins raisonnées sont les seuls guides de cette époque de la vie. Le pouvoir absolu d'un père ou d'un chef despote est alors nécessaire pour que l'individu ou la société ne fassent pas tourner à leur désavantage des intérêts particuliers qu'aucune instruction ne dirige, qu'aucune raison ne domine. Il n'y a point d'arrangement possible entre le fils qui ne

1. Rappelons que 1870 est l'année de la guerre et de la défaite de Sedan, qui signe la naissance d'une III^e République (4 septembre 1870) qui va réaliser une œuvre à la fois scolaire, sociale et coloniale. C'est cette même année que Ferry élabore son projet d'égalité d'éducation. Le futur ministre de l'Instruction publique a été, on le sait, largement inspiré par les projets éducatifs de Condorcet, le philosophe engagé et le dernier des encyclopédistes, qui pensait que l'avenir de la République se jouait sur l'Instruction publique [GAILLARD 1989, p. 130-133].

connaît point la nécessité d'imposer une limite à ses devoirs, et le père qui sent cette nécessité et ne peut se faire comprendre. [SAINT-SIMON 1813, p. 35]

Leroy-Beaulieu s'appuie sur le postulat d'un lien de type adulte/enfant pour imposer la relation de dépendance coloniale comme un fait social naturel :

[...] il y a entre la société à l'état d'enfance et de formation et la société adulte qui lui a donné le jour un échange permanent d'influences, une réciprocité de services, une continuité de rapports, en un mot, une dépendance mutuelle, qui constituent précisément ce que l'on est convenu d'appeler la colonisation.
[1870, *l* 20 à 23 page 735]

La relation coloniale *mère-patrie* vs *colonies* de type filial est une relation dans laquelle les colonisateurs occupent le rôle d'adultes parents éducateurs face aux populations colonisées représentées comme des enfants :

L'œuvre civilisatrice qui s'impose à la France dans l'Afrique noire est une œuvre de relèvement moral et social ; c'est là vraiment que nous sommes en état et en devoir de jouer, vis-à-vis de races abâtardies ou en enfance, ce rôle de tuteurs et d'éducateurs qui est la justification et le plus beau titre de gloire de la politique coloniale. [...] Cette politique d'association [...] doit se borner à une tutelle paternelle avec ces grands enfants que sont les nègres.

[BUSSON, FEVRE et HAUSER 1910, *l* 7 à 10 page 768, *l* 29 à 32 page 769]

Dans cette dialectique, la patrie française figure le type que les pays colonisateurs montrent à leurs colonies et à eux-mêmes comme meilleure représentation d'une société avancée.

La légitimation de la colonisation par la relation de consécution du devoir avec le stade d'enfance des sociétés colonisées — les colonies sont au stade de l'enfance, donc nous avons des devoirs d'éducation envers elles —, qui est théorisée par Leroy-Beaulieu, trouve encore son écho dans un bilan rétrospectif de la colonisation française réalisé par J. Brévié, ancien administrateur et ministre des Colonies [1953] :

Il semble qu'on peut conclure aujourd'hui, avec le recul de plusieurs siècles d'évolution, qu'il en est des nations comme des individus qui, parvenus à l'âge adulte, dans le plein de leur force, éprouvent ou subissent le besoin de procréer. Les collectivités obéissent aussi à cet instinct qui les pousse à se multiplier. Elles essaient des cellules reproductrices dans le plasma des humanités vierges de civilisation : une colonie est née. [...] alors se dégagent progressivement dans la conscience du peuple colonisateur l'idée de ses devoirs vis-à-vis des colonies, ces enfants qu'il a procréés, le sentiment qu'il doit les protéger, les conduire vers un avenir meilleur, quel qu'il puisse lui en coûter.

[BRÉVIÉ 1953, corpus 1-43, *l* 32 à 40 page 785]

La métaphore de l'enfance est mise au service d'une stéréotypie discursive, qui légitime le lien colonial et les actions concrètes qui en découlent. La représentation des colonies en société encore au stade de l'enfance est reportée sur les individus composant ces colonies : *les noirs*, dans les discours sur la conquête de l'Afrique sub-saharienne du Soudan :

Les Noirs du Soudan sont *de véritables grands enfants*. Comme eux, ils sont naïfs, insoucians, menteurs, ingrats ou reconnaissants, dominés par les appétits matériels. [...] Très bavards, ils tiennent d'interminables causeries paresseusement couchés à l'ombre des arbres ou accroupis au milieu de la rue. Ils aiment beaucoup les danses lascives, la musique, l'oisiveté, le pillage; ils adorent faire parler la poudre. D'une nature très gaie, ils rient à tout propos.

[HUMBERT 1891, corpus 1-26, ℓ 1 à 7 page 753]

Dans cet énoncé, le capitaine Humbert compare « les Noirs du Soudan » à des enfants, dans une représentation stéréotypée produite par :

- un actualisateur défini au pluriel : *les noirs* ;
- une accumulation d'adjectifs dont la liste, marqueur de la stéréotypie¹, témoigne du caractère de vérité de la représentation, étayé par l'adjectif *véritable* (« de *véritables* enfants ») ; ce programme de sens, que l'on retrouve dans le discours de Gallieni ci-dessous (« de vrais enfants »), renforce également le caractère approprié de la nomination et donc de la justesse du point de vue du locuteur sur l'objet nommé² ;
- les champ lexicaux
 - de la paresse : *paresseusement, couchés, oisiveté*,
 - du vice : *menteurs, danses lascives, pillage*,
 - de l'indiscipline : *bavards, accroupis au milieu de la rue*,
 - du jeu, de la gaieté : *danse, musique, gaie, rient* ;
- des marqueurs de l'excès : *beaucoup, très, interminables, à tout propos* ;
- des procès en *être* au présent gnomique, à valeur de définition, réitérés plusieurs fois dans le texte et qui donnent les propriétés comme des essences. Le praxème *nature* en atteste : *d'une nature* très gaie ;
- une actance en experient³ : *ils aiment, ils adorent, ils rient*.

Cette représentation peut être mise en écho avec celle produite par le Président Giscard d'Estaing interviewé par Radio-France lors du Sommet franco-africain de Paris :

Je souffre de voir cette Afrique, qui est le pays de la paix, le pays du dialogue, le pays de la gaieté, livré à des affrontements qui ne sont pas du tout *dans sa nature profonde*. [GISCARD D'ESTAING 1978, corpus 1-66, ℓ 42 page 829]

Dans le discours du gouverneur du Soudan, les caractérisants marquent une frontière entre le domaine de l'enfant et celui de l'adulte et délimitent ainsi le territoire de la catégorie des Noirs, notamment par les préfixes négatifs : *insoucians, ingrats, interminables*. De façon plus générale, tous les adjectifs sont des traits propres à l'enfance, dont les comportements sociaux ne sont pas encore stabilisés. L'alternative « ingrats ou reconnaissants » le montre : les actants Autres sont positionnés dans des comportements extrêmes, car « dominés par les appétits matériels », ils sont montrés incapables d'une maîtrise d'eux-mêmes et de leurs actes. Cette déraison de la jeunesse trouve son écho dans le discours de Saint-Simon :

1. Voir § 11.1.1.1 page 396.

2. *Vrai* : [En parlant d'une pers.] Qui correspond complètement à un type donné » [TLFI].

3. Voir § 7.3.3 page 328.

Les passions les moins raisonnées sont les seuls guides de cette époque de la vie.

L'actualisation du praxème *appétits*, dans l'énoncé d'Humbert, produit un effet d'interdiscours avec la représentation du domaine notionnel de l'état de nature du discours de Rousseau (voir § 11.1.2.2 page 401). Dans ce discours, l'appétit, qui est un droit naturel de type impulsif et instinctif, rapproche l'homme appartenant à cet état à un animal. La comparaison avec les animaux est actualisée dans l'énoncé suivant, dans lequel on trouve également l'association de l'état d'enfance et d'animal, repérée au § 12.1.5.2 page 466 :

Il [le Noir autochtone] est docile, et comme les enfants, il est avide de justice. C'est le plus domestique des animaux, ou le moins personnel des hommes, s'il faut donner ce nom par égard pour nos respectables préjugés.

[SANDERVAL 1893, corpus 1-28, l 55 page 758]

Comme dans l'état de nature de Rousseau, les entités Autres sont régulées par l'attracteur de l'instinct, qui les assimile à des entités « à l'état sauvage », par opposition aux propriétés sociales des types civilisés. La primitivité est associée à la nature — *naturellement* —, à l'animalité — *leurs congénères* —, à la simplicité mentale — *raisonnement d'hommes simples et primitifs* — :

Or, leurs *instincts* de noirs les rapprochent *naturellement* de leurs *congénères*, dans leur raisonnement d'hommes simples et *primitifs* [...].

[JAIME 1890, corpus 1-24, l 30 à 33 page 750]

La métaphore de l'enfant, associée celle de l'animal, exclut l'individu nommé de la catégorie homme, exclusion validée dans l'énoncé de Sanderval [SANDERVAL 1893, corpus 1-28, l 62 à 77 pages 758–759]. La vision de l'avènement de la race noire dans l'humanité, en remplacement du blanc, épuisé, qui approche du terme de sa vie sur terre, est propre à la régénération¹.

La dialectique du Même et de l'Autre, illustrée par la complémentarité entre la race noire, chair et muscle en lien avec la terre, et la race blanche, pur esprit désincarné, est activée, dans l'énoncé du capitaine Humbert, par l'actualisation du caractérisant *matériels* :

Les Noirs du Soudan sont [...] dominés par les appétits matériels.

[HUMBERT 1891, corpus 1-26, l 1 page 753]

L'actualisation de l'expansion adjectivale *matériels* « laisse à lire dialectiquement ce qu'elle efface » [LAFONT 1978, p. 145] : le groupe nominal *appétits matériels*, comme propriété des Noirs, laisse entendre des appétits d'une autre nature, intellectuelle et morale, qui seraient plus recevables et qui sont définitoires du type civilisé blanc, représentant d'une sur une valeur d'attraction intellectuelle, composante de la civilisation. L'expansion, déjà analysée dans d'autres discours (notamment dans celui de la relation de voyage de LOYER 1714), est un marqueur de dialogisme, qui, dans le discours d'Humbert, convoque l'interdiscours des Lumières (Rousseau, Condorcet).

1. Sur la régénération, voir § 2.3.1 page 69.

Le manque de contrôle des noirs exprimé par le participe passé *dominé* met ces actants en position infirmée, actance que l'on trouve dans bien d'autres discours :

Une grande tolérance surtout. Les noirs en ont besoin. Ce sont de grands enfants courbés sous la main de despotes féroces, incapables d'acquérir la prospérité à laquelle la richesse de leur sol leur donne droit.

[DONNET 1893, corpus 1-29, ℓ 9 à 11 page 760]

L'excès se lit dans de nombreux discours, par l'actualisation des programmes de sens de l'excès et du manque de modération, qui font lien avec l'interdiscours :

Le décorum, on ne l'ignore pas, joue un grand rôle parmi les nègres du Soudan. Ces indigènes, en vrais enfants, aiment les fêtes tapageuses, les beaux costumes bariolés et resplendissants de dorure. Notre simplicité habituelle serait hors de propos avec eux. [...]

Aidé de mes compagnons de voyage, j'employai le mois de janvier 1880 à réunir les approvisionnements de toute espèce et le grand stock de présents destinés à satisfaire les convoitises enfantines propres à la race nègre.

[GALLIENI 1882, corpus 1-20, ℓ 22 à 28 page 740]

L'excès propre à l'enfance est ici produit par l'énumération en liste de preuves de superfluité et de clinquant : *décorum, fêtes tapageuses, beaux costumes bariolés et resplendissants de dorure*, opposée à « notre simplicité habituelle ». Les marques d'intérêt des indigènes pour un certain nombre d'objets qu'ils ne possèdent pas sont qualifiées de *convoitises*, dont l'usage au pluriel désigne les manifestations concrètes de ce « désir de posséder et de jouir d'une chose qui, le plus souvent, appartient à autrui [...] : « désir, aspiration, passion, appétit » [TLFI].

Le stéréotype de l'enfance, la production d'une réalité

À travers la métaphore de l'enfant, le discours découpe un territoire de représentation, une catégorie Autre, qui est stéréotypée au regard de la catégorie prototypique représentée en creux par le colonisateur blanc. Cette métaphore est un acte qui a un sens pratique : en cooccurrence avec le(s) devoir(s) de la France, elle permet d'établir une dépendance naturelle, qui légitime la relation de domination. Reprise dans le contexte de la guerre de 1870, qui voit se développer un sentiment patriotique (la France, qui a perdu la guerre a été amputée de l'Alsace et la Lorraine), et du projet républicain d'école laïque obligatoire — auquel la postérité attachera le nom de Ferry, alors qu'elle oubliera son rôle colonialiste —, cette métaphore produit un sens particulier. Elle ne relève pas seulement de la créativité lexicale d'un énonciateur ; elle a le même fonctionnement que le praxème, elle correspond à un point de vue sur l'objet nommé en lien avec des praxis et des discours antérieurs. Cette praxis linguistique participe de la construction de la réalité nommée :

Si la réalité physique impose ses contraintes à notre perception de cette

réalité (par l'intermédiaire des expériences que nous en avons), notre perception façonne aussi la réalité, qui n'acquiert d'existence que par les mots que nous sollicitons pour la représenter, les réglages qui sont autant au crédit des potentialités du praxème en question.

[DÉTRIE 2001, p. 171-172]

La métaphore de l'enfance, productrice de stéréotypie, est emblématique d'un lien avec l'interdiscours des Lumières, relayé par celui de Saint-Simon, puis réactivé dans les deux discours qui portent le projet colonial : celui de Leroy-Beaulieu et celui de Ferry.

12.2.2 La suprématie mondiale comme attracteur

12.2.2.1 Le rang de la France

L'expansion coloniale est avancée comme un moyen, pour la France, de maintenir le rang de premier plan, auquel elle prétend, dans l'ordre géopolitique du monde. Cet argument est développé dans deux discours de Ferry, inscrits dans des contextes énonciatifs différents, et utilisant des procédés discursifs similaires :

- l'allocution à la Chambre des députés [FERRY 1885, corpus 1-21] :

Les nations, au temps où nous sommes, ne sont *grandes* que par l'activité qu'elles développent [...]

Rayonner sans agir, sans se mêler aux affaires du monde, en se tenant à l'écart de toutes les combinaisons européennes, en regardant comme un piège, comme une aventure toute expansion vers l'Afrique ou vers l'Orient, vivre de cette sorte, pour une grande nation, croyez le bien, c'est abdiquer et, dans un temps plus court que vous ne pouvez le croire, c'est descendre du premier *rang* au troisième et au quatrième.

[FERRY 1885, corpus 1-21, *l* 93 à 100 page 744]

- *Le Tonkin et la mère-patrie*, un opuscule dans lequel il défend ses positions¹ :

C'est parce que la France est forte qu'elle ne doit abdiquer ni dans la Méditerranée ni dans l'Océan indien son rôle et ses droits de grande puissance. On n'est pas une grande puissance en restant terré chez soi.

[FERRY 1890, corpus 1-25, *l* 19 à 21 page 752]

Les énoncés s'appuient sur le préconstruit de la place de premier plan de la France :

- dans le premier énoncé, le brandissement de la menace du procès de *descendre* du *premier rang* à un rang inférieur, qui est une rétrogradation, une inversion du procès de dominance suprême : elle repose sur le préconstruit de l'occupation de cette place :

descendre du *premier rang* au troisième et au quatrième

1. Voir rubrique « Contexte » dans FERRY 1890, corpus 1-25.

— dans le deuxième énoncé, une assertion en *être* : « parce que la France est forte » est reformulée en fin d'énoncé par la nominalisation *grande puissance*. L'argument causal — *parce que* — posé en tête d'énoncé est un marqueur de dialogisme : il impose l'assertion comme consensuellement partagée dans la culture nationale. La mise en détachement initial par la formule clivée *c'est ... que* n'annonce pas l'affirmation d'un argument, mais s'oppose à des arguments contraires¹, attribuables à des positions contradictoires (les anti-colonialistes) stigmatisées par le procès d'*abdiquer*.

L'argumentation développée dans ces énoncés n'est pas sans faire écho à celle du négociant marseillais (CRESP 1802, voir § 11.2.1.1 page 414), aussi bien dans les procédés discursifs utilisés que dans l'argument du rang de la France qui est brandi². Ces énoncés sont construits en appui contre des énoncés antérieurs, qu'ils s'emploient à réfuter. Le caractère polémique des énoncés vise à discréditer les propos des contradicteurs et du même coup, leurs positions.

Nous avons déjà relevé l'orientation argumentative et même polémique de la préposition *sans* (voir § 11.2.1.1 page 414) :

Rayonner *sans* agir, *sans* se mêler aux affaires du monde.

L'actualisation du verbe *abdiquer* dans les deux discours de Ferry fait écho à celui de *renoncer* dans le discours du négociant [CRESP 1802]. Par leur sémantisme négatif³, ces deux verbes participent, avec les nombreux marqueurs de négation, à la négativation d'un procès d'avancement vers la dominance mondiale, donnée comme la valeur d'attraction des énoncés. Sans cette avancée, contrainte du processus de progrès, le statisme est « décadence » :

La politique de recueillement ou d'abstention, c'est tout simplement *le grand chemin de la décadence* ! [FERRY 1885, corpus 1-21, l 92 page 744]

La formulation *le grand chemin de la décadence* fait état d'un processus d'inversion du processus du progrès, un « régrès ». L'organisation discursive expose deux états d'une entité *France*, dont seul l'un d'eux est susceptible de procurer à cette entité une place de type, définie comme la grande puissance la plus proche de l'attracteur de dominance suprême.

Les positions revendiquées par les discours adverses, que l'énonciateur convoque dialogiquement, sont énoncées à l'aide de prédicats verbaux :

- à l'infinif :
 - rayonner sans agir, sans se mêler aux affaires du monde,
 - vivre de cette sorte

1. « Phrase clivée contrastive qui s'oppose à une prédication antérieure » [...] ou « qui anticipe le discours futur d'un autre énonciateur » [NOWAKOWSKA 2002, p. 243].

2. Pour mémoire : « Sans colonies plus de commerce, sans commerce plus de marine, et sans marine il faut que la France renonce à cet état de splendeur, de richesses et de gloire, auquel sa situation, son industrie, son sol précieux, ses moyens et son immense population lui donnent un droit incontestable de prétendre » [CRESP 1802, corpus 1-7, l 1 à 4 page 708].

3. « *Abdiquer* : Renoncer à toute espèce de puissance, de droit ou de charge » [TLFI].

- au gérondif construit avec la préposition *en*¹ :
 - en se tenant à l'écart de toutes les combinaisons européennes,
 - en regardant comme un piège, comme une aventure toute expansion vers l'Afrique ou vers l'Orient
 - en restant terré chez soi.

Dans le deuxième énoncé de Ferry, les prédicats verbaux, qui désignent des pratiques de gouvernance, sont reformulés en chaîne, à l'aide de la juxtaposition par la virgule, puis du présentatif *c'est*, qui introduit deux prédicats résultatifs, dans une relation de consécution sur un axe temporel : « abdiquer », « descendre du premier rang au troisième et au quatrième ». Cette argumentation met en évidence la nécessaire progression vers l'attracteur, qui est imposée à une entité pays, pour acquérir sa reconnaissance de type dans la catégorie des grandes puissances. Ce dont témoigne l'énoncé du deuxième discours de Ferry, dans lequel le groupe verbal *rester terré chez soi* produit le sens du non-mouvement :

On n'est pas une grande puissance en restant terré chez soi.

Est ainsi dénoncée une pratique protectionniste et même frileuse d'un État immobilisé, qui n'avancerait pas et consécutivement rétrograderait à un rang inférieur. Le marqueur de statisme était également actualisé dans le discours à la Chambre : *se tenir à l'écart de*.

L'acte de nomination — *une grande puissance* — nomme un statut, un rôle, des droits, des pratiques politiques au sens large. Autrement dit l'appartenance à la catégorie grande puissance exclut la pratique exprimée par les procès *rester terré chez soi*, *se tenir à l'écart de* et implicitement valide celle de conquérir et coloniser.

L'axe sur lequel Ferry entend placer la France au premier rang est un axe de dominance géopolitique au niveau international, qui se joue entre les puissances européennes du moment (en particulier, celles de la Conférence de Berlin).

12.2.2.2 Dominance économique vs civilisatrice

Les discours de la conquête mettent en scène à la fois les chefs africains, qui résistent à la conquête, et les « nations étrangères », qui convoitent également les territoires et qui, bien que entités de la catégorie des nations civilisées, n'en sont pas moins des rivales sur ce terrain :

Ahmadou et Samory ont signé avec moi les importants traités que vous connaissez, mais vous savez que le mobile qui m'a surtout guidé dans la circonstance, est le désir de fermer aux nations étrangères, les vastes et riches territoires de ces deux chefs. [GALLIENI 1887, corpus 1-23, l 24 à 27 page 748]

Il faut, en effet, reconnaître aujourd'hui, que toutes les nations civilisées sont des rivales, en fait de production, que, par conséquent, leur commerce ne peut plus recevoir les produits des autres et celle qui ne se préparerait pas pour

1. « Le gérondif présent, qu'on appelle souvent le gérondif tout court, marque la concomitance par rapport au fait exprimé par le verbe » [GRÉVISSE et GOOSE 1993, p. 1314].

l'avenir des débouchés nouveaux verrait forcément sa puissance et ses ressources s'éteindre, or, il n'y a que deux pays neufs : l'Océanie et l'Afrique centrale. [...] Aussi les nations du vieux monde se hâtent-elles de s'emparer de tous les points de la côte, partout flotte un pavillon européen [...].

[PHILEBERT 1889, corpus 2-9, *l* 23 à 40 pages 862-863]

Il est particulièrement intéressant de relever que la compétition entre les nations colonisatrices rivales ne parcourt pas seulement les discours colonialistes, mais est même exprimée dans les discours anti-colonialistes. C'est le cas de Vigné d'Octon, qui, dénonçant les « atrocités » perpétrées par « les peuples prétendus civilisés » [VIGNÉ D'OCTON 1984, corpus 1-33, *l* 2 page 766], les « différents États d'Europe en chasse de colonie¹ » [1984, *l* 13 page 767], se lance dans une comparaison sur l'échelle du crime colonial et produit une hiérarchisation dans la barbarie. Sur l'attraction vers le plus haut degré de barbarie, posée comme valeur extrême en lieu et place de la civilisation dans l'organisation discursive, la France est positionnée en moins dans le gradient de la barbarie :

C'est encore la France, malgré ce que je viens d'écrire, qui a le moins à rougir.

[VIGNÉ D'OCTON 1984, *l* 13 page 767]

Et l'Angleterre, en la personne de Stanley, qui est en place de type sur l'échelle de la cruauté, inverseur de la civilisation :

Et c'est l'Angleterre, avec Stanley, le roi des massacreurs de la race noire, et tant d'autres moins illustres qui détient le record de la cruauté. [...] Même lue dans les rapports officiels des officiers anglais, l'histoire de ces guerres est monstrueuse et déshonore à jamais le pays qui prétend tenir plus haut que les autres le flambeau de la civilisation.

[1984, *l* 14 à 28 page 767]

La valeur de l'honneur, donnée comme une caractéristique de la civilisation, est retirée à l'Angleterre : « déshonore ». De fait, ce discours a pour effet de réhabiliter la France dans sa légitimité relative, au regard de l'Angleterre, à brandir « le flambeau de la civilisation ».

L'établissement d'un classement en degrés, *le moins, le record, plus haut*, reprend le discours de la compétition entre l'Angleterre et la France, sur un axe inversé de civilisation. Bien qu'opposant farouche de la colonisation, Vigné d'Octon, dans le procès qu'il intente aux « pays civilisés », actualise les formulations et les modes de catégorisations de la formation discursive, dans laquelle, de ce fait, son discours s'inscrit :

Ce concept [la formation discursive] rend compte du fait que, dans une conjoncture donnée, des sujets parlants, pris dans l'histoire, puissent s'accorder ou s'affronter sur le sens à donner aux mots, *parler différemment tout en parlant la même langue*.

[COURTINE et MARANDIN 1981, p. 24]

L'argument de la rivalité entre les puissances coloniales est l'objet de la plupart des discours d'exploration. Les énonciateurs, confrontés à l'avance de la domination anglaise sur les territoires africains, négocient la validité

1. Expérience qu'il a vécue dans la conquête du Soudan en tant que médecin militaire.

de la dominance exercée par ces derniers, dominance économique, face à la dominance française, fondée sur les valeurs morales et intellectuelles de la civilisation, le « génie français ».

C'est le cas du discours de l'explorateur du Foutah Djallon, O. de Sanderval, dont on a déjà relevé qu'il est travaillé par l'interdiscours de l'axiomatique coloniale :

Nous ne pouvons assister au partage de la terre entre les *peuples de races supérieures* sans prendre notre part ; si nous n'avons pas de cotonnade à vendre, nous avons du moins des *devoirs de civilisation* à remplir, des idées à répandre. Notre *rang* parmi les peuples, la loi de la vie qui l'a déterminé veut que dans l'humanité à venir se retrouve la trace dominante de notre participation à sa formation. [SANDERVAL 1893, corpus 1-28, l 26 à 31 page 758]

Les groupes praxémiques *peuples de races supérieures*, *devoirs de civilisation*, *rang* sont des énoncés préconstruits dans l'interdiscours qui produisent des effets d'« interpellation » (voir § 6.3.4 page 264). Pourtant, l'énonciateur ne se contente pas de reprendre des énoncés de l'interdiscours, il les met au service d'une rhétorique argumentative. L'énoncé est construit sur un dialogue interne, avec des discours antérieurs, ou supposés comme tels, dans une perspective rhétorique de persuasion, à visée polémique. Les auxiliaires de négation : *ne pas*, *sans*, *du moins* marquent un dialogue avec des discours Autres.

C'est l'Angleterre, productrice de textile, notamment grâce à sa colonie de l'Inde, en face de laquelle l'énonciateur place les avantages de la France. La concessive : « si nous n'avons pas de cotonnade à vendre » laisse entendre un énoncé antérieur émanant de l'Angleterre qui dirait : « Nous ! nous avons des cotonnades à vendre ! » ou plutôt une assertion dont les politiques français frileux à l'égard de l'expansion coloniale feraient usage sur le motif que la France n'ayant pas, comme l'Angleterre, des produits à vendre, ne pourrait prétendre à prendre sa part dans le partage de la terre. Sanderval répond là à des arguments adverses mais fustige aussi le comportement du pouvoir en place. La première phrase semble directement adressée à l'attitude du gouvernement français réticent à l'expansion coloniale :

Nous *ne* pouvons *pas* assister au partage de la terre entre les races supérieures *sans* prendre notre part.

Cette phrase résonne comme une accusation de passivité et d'attentisme, attitude contre laquelle l'énonciateur s'insurge : « nous ne pouvons pas » est une réponse à un état de fait décidé en haut lieu qui s'énoncerait : « la France ne prend pas part au partage de la terre ». Dans cette adresse, nous retrouvons l'usage polémique de la préposition *sans*, relevée dans les discours du négociant Cresp et de Ferry (voir § 11.2.1.1 page 414).

Le raisonnement est du type de l'inférence par déduction. La déduction est une inférence de type logique : à partir d'une règle d'implication du type *p implique q est vrai* et qui permet de déduire que si l'on a *p*, on peut en déduire que *q* est vrai. P et p sont les deux prémisses, respectivement mineure et majeure et q est la conclusion.

Majeure (P) : la France — *nous* — est une des races supérieures,

Mineure (p) : si les races supérieures se partagent la terre,

Conclusion (q) : donc la France ne peut pas ne pas prendre sa part, doit la prendre.

Le raisonnement s'appuie sur une majeure, qui, dans le cas de notre énoncé, comme bien souvent dans les raisonnements par déduction, fait défaut : l'appartenance de la France au groupe des races supérieures est un préconstruit de l'interdiscours et elle n'a donc pas à être démontrée. La nomination *race supérieure*, par le lien dialogique qu'elle établit avec le discours de Ferry, a une valeur d'acte. Elle impose comme implicitement consensuel le statut de « race supérieure » de la France, qui permet à l'énonciateur, en s'appuyant sur ce préconstruit, de développer un dialogue polémique avec la politique coloniale française qu'il juge trop réservée.

La concessive introduite par *si* — « si nous n'avons pas de cotonnade à vendre, nous avons du moins des devoirs de civilisation à remplir, des idées à répandre » — est une figure de rhétorique, qui consiste à feindre d'accorder à l'autre son avantage. Dans ce contexte, l'avantage de l'Angleterre est relégué au rang des bassesses matérielles au regard de ce que la France envisage d'apporter et qui relève de la morale — le *devoir* — et de l'intellect — la *civilisation*, les *idées*¹. La haute valeur accordée aux unités discursives : « des devoirs de civilisation à remplir, des idées à répandre » est mise en exergue par la locution *du moins*, équivalent à un *cependant* ou *néanmoins*, qui a une valeur d'opposition à la concessive, qui oppose les devoirs, les idées aux cotonnades. Le tout produit un effet rhétorique de valorisation morale et intellectuelle de la France face à un concurrent relégué au rang de marchand de chiffons. Cette supériorité morale que la France met en avant, face à des discours qui voudraient minimiser ses avantages, est reprise dans un autre discours plus tardif du même Sanderval :

On dit que nous n'avons pas de marchandises à vendre, — si ce n'est dans les pays civilisés — que nous vendrons en Afrique plus de camelote étrangère que de bons produits de notre pays. Soit, mais il est une valeur française que n'apporteront pas l'Angleterre, ni l'Allemagne, et dont la loi du développement de l'humanité sur la terre nous désigne pour être les propagateurs en Afrique : ce sont les principes de notre civilisation, la droiture de notre caractère, l'esprit généreux auquel se reconnaît un grand peuple.

[SANDERVAL 1899, corpus 1-31, l 8 à 14 page 763]

Dans cet énoncé, les discours polémiques antérieurs, auxquels l'énonciateur s'oppose, sont regroupés sous le « on dit », la rumeur médisante, la voix des contradicteurs (concurrents ou anticolonialistes) :

On dit que nous n'avons pas de marchandises à vendre.

1. Cet argument nous semble faire écho à la maxime contemporaine, née dans le contexte du choc pétrolier : On n'a pas de pétrole mais on a des idées !

Cet énoncé est immédiatement suivi d'une restriction — « si ce n'est dans les pays civilisés » — qui écarte l'idée fausse qu'un lecteur pourrait se faire de l'incapacité totale de la France en terme de vente de marchandises et défend par conséquent la force de production française. À la « camelote étrangère » s'oppose « les bons produits de notre pays » mais surtout « les principes de notre civilisation, la droiture de notre caractère, l'esprit généreux » du peuple français. On retrouve la valorisation de l'intellect et des valeurs morales face aux productions de pacotille des concurrents, de type matériel et matérialiste. Néanmoins cette valorisation tente de cacher — et par conséquent la souligne — une insuffisance de la France, puissance coloniale, pointée par le « on dit ».

La concurrence avec l'Angleterre rivale ravalée au rang de marchand face au génie de la France met en balance deux composantes de la notion de civilisation (le prédicat), qui ont été repérées dans les premières configurations discursives : le commerce et les valeurs civiles (la civilisation) comme perfectionnement moral et intellectuel. Dans ces énoncés, qui mettent en scène les difficultés de la France, face à l'Angleterre concurrente et dominante sur le terrain économique, ainsi que les dissensions internes au débat colonial, l'enjeu du discours se trouve être le rôle prédominant joué par l'une ou l'autre des deux composantes, pour atteindre la place unique de type dominant sur l'attracteur de dominance mondiale (+ de dominance sur l'échiquier planétaire).

Le discours de Camille Sabatier, député, juriste et aussi ethnographe, est remarquable à cet égard :

Au point de prospérité et de fortune morale où en est arrivée notre chère France, un seul but est digne de solliciter son activité hors de ses frontières, celui d'assurer la perpétuité et l'universalité de son génie en peuplant le monde d'enfants nés de ses flancs. Que l'Angleterre se préoccupe, au profit de son aristocratie de marchands, d'exploiter économiquement tous les peuples du globe, laissons-là faire! [...] La formule française en pays de colonie est différente et je m'en félicite. [SABATIER 1891, corpus 2-11, ℓ 43 à 49 page 868]

Le discours évalue la « formule française en pays de colonie » face à celle de l'Angleterre, qui est dite « différente ». L'entité France est représentée par un « point de prospérité et de fortune morale » sur un axe orienté vers « la perpétuité et l'universalité de son génie », qui constitue l'attracteur de dominance et qui nécessite une « activité hors de ses frontières ». En parallèle, l'Angleterre, au contraire, est représentée dans une activité économique dominante, qui est dévalorisée au regard des motivations françaises.

Sur l'axe de l'attracteur de dominance, seule est donnée comme valide une dominance fondée sur des critères de civilisation morale et intellectuelle, alors que, dans la réalité des faits, c'est l'exploitation économique qui permet à l'Angleterre de se placer au plus haut niveau.

Une colonie type : l'Inde Pour argumenter les bienfaits de la mission civilisatrice, Ferry expose les réussites de l'expansion coloniale anglaise en Inde :

Est-ce qu'il est possible de nier que *dans l'Inde*, [...] il y aujourd'hui infiniment plus de justice, plus de lumière, plus d'ordre, de vertus politiques et privées depuis la conquête anglaise qu'auparavant ?

[FERRY 1885, corpus 1-21, *l* 81 page 743]

Cette référence à un exemple de colonie type est un préconstruit de l'interdiscours colonial, qui a enregistré l'expérience coloniale anglaise antérieure à la colonisation africaine :

La création, au centre de l'Afrique septentrionale, d'un vaste empire colonial, d'une *Inde française*, devant rivaliser de richesse et de prospérité avec l'*Inde anglaise* [...]. Au-delà des déserts du Sahara, à la moindre distance possible des régions tropicales, se trouve une vaste contrée coupée en deux par le méridien de Paris, *aussi étendue que l'Inde anglaise, pour le moins aussi salubre, aussi fertile* si elle ne l'est plus

[DUPONCHEL 1878, corpus 2-3, *l* 73 à 78 page 851, *l* 46 à 49 page 850]

Revenant en quelques mots sur la question du Soudan, nous ferons observer de nouveau que la plus grande partie de cette contrée fertile *comme l'Inde* et bien peuplée n'a pas, avec le reste du monde, de moyens de communication suffisants pour être excitée à produire et à exporter ses produits dans l'intérêt de l'humanité toute entière.

[FAIDHERBE 1881, corpus 2-7, *l* 26 à 30 page 859]

Voilà nos *nouvelles Indes*, nos *Indes noires* ! s'était écrié M. Duponchel.

[PHILEBERT et ROLLAND 1890, corpus 2-10, *l* 77 page 866]

Au sud du Sahara, les « *Indes noires* » ne vaudront sans doute jamais les véritables Indes [...].

[BUSSON, FEVRE et HAUSER 1910, corpus 1-34, *l* 2 page 768]

Les énoncés sont nombreux dans le corpus, qui comparent les territoires africains, objets de la conquête coloniale avec la colonie anglaise de l'Inde (ou des Indes) et placent cette dernière comme type dans la catégorie. Outre les comparatifs — *comme, aussi — que, —*, la place de type accordée à l'Inde dans l'organisation discursive est montrée dans les discours, par le mode de construction des dénominations des futures colonies françaises en Afrique, notamment le Soudan, formées à partir du nom propre *Inde* et d'un caractérisant : *noire, nouvelles, française, etc.*

L'exemplarité de l'Inde, comme colonie, argumente en faveur de la place de type de l'Angleterre, dans la catégorie des nations colonisatrices, que les énonciateurs s'occupent par ailleurs de combattre.

12.3 Les discours du transsaharien : le spectacle de la dominance

Avant d'aborder les transformations discursives, nous clôrons ce chapitre par une analyse de l'expression exemplaire de la dominance propre à l'expansion coloniale, dans les discours du transsaharien .

12.3.1 L'utopie du transsaharien et ses discours

La thématique discursive d'un projet de train transsaharien, qui relierait les possessions françaises entre elles et unifierait l'empire colonial français, a généré une littérature considérable très répétitive. 464 textes ont été recensés sur la période 1860 à 1966 [LINIGER-GOUMAZ 1968, p. 70]. La période de 1910 jusqu'aux débuts de la seconde guerre mondiale a été qualifiée d'« explosion transsaharienne » (plus de la moitié des titres publiés, dont 110 entre 1920 et 1929 et 5 thèses de doctorat).

L'idée émerge sous la plume du commandant Hanoteau, dans son *Essai de grammaire de la langue tamachek'*, une idée qui « paraîtra bien folle, et bien chimérique peut-être » [HANOTEAU 1859, corpus 2-1, ℓ 35 page 846] :

Et qui sait si un jour, reliant Alger à Timbouctou, la vapeur ne mettra pas les tropiques à six journées de Paris ?

[HANOTEAU 1859, corpus 2-1, ℓ 33 page 846]

La première étude est conduite en 1875 et publié en 1878 par l'ingénieur Duponchel [DUPONCHEL 1878, corpus 2-3], qui en a été officiellement chargé. Le projet est présenté au président de la République Jules Grévy par le ministre Charles de Freycinet :

Déjà, il y a deux ans, un ingénieur des Ponts et Chaussées, M. Duponchel, a obtenu de l'Administration l'autorisation de se rendre en Algérie pour y coordonner les informations qu'on possédait, tant sur la constitution du Soudan que sur celle du Sahara. Aidé des remarquables relations publiées par quelques voyageurs, M. Duveyrier notamment, les complétant par les récits de chefs de caravanes, s'éclairant auprès d'officiers distingués habitués aux expéditions au sud de l'Algérie, entreprenant lui-même une exploration sur la limite du grand désert. M. Duponchel a pu fournir un mémoire très intéressant qui laisse entrevoir la possibilité de se relier au Niger par une voie ferrée non interrompue de 2000 kilomètres.

[FREYCINET 1879, corpus 2-5, ℓ 13 à 21 pages 855–856]

Différentes missions de reconnaissance sont alors envoyées de chaque côté du Sahara, dans la limite des territoires conquis, puis hors de ces territoires, afin de tester la faisabilité du tracé¹ de « la route qui, à travers le Sahara, doit réunir nos deux possessions d'Afrique et le Nouveau monde à l'ancien » [SOLEILLET 1876, corpus 2-2, ℓ 39 page 848], la Méditerranée à l'Océan Atlantique.

1. Une vingtaine de tracés ont été proposés jusqu'en 1904 [BLIN 1990, p. 77].

Le projet du transsaharien se calque sur le train qui relie la côte ouest des États-Unis (Missouri) à la côte est (Californie), dont l'inauguration a lieu en 1869¹ :

Quelque hardie que paraisse une telle conception, il n'est point permis de la traiter de chimérique, en présence des merveilleux résultats obtenus par le génie de l'homme, en présence surtout de la grande voie ferrée qui relie San Francisco à New York à travers des obstacles de tous genres sur un espace de près de 6000 kilomètres. [FREYCINET 1879, corpus 2-5, l 25 page 856]

Le projet du transsaharien s'inscrit dans la logique de l'expansion coloniale et dans le mouvement d'industrialisation de l'Europe qui la sous-tend (voir § 13.1.2.1 page 523). Les motifs invoqués pour soutenir cette utopie sont pluriels et rejoignent la triple argumentation — civilisatrice, économique et politique — sur laquelle repose l'expansion coloniale et la conquête du Soudan, comme l'illustre l'énoncé suivant :

C'est ainsi que nous devons envisager d'abord le Transsaharien ; ce que nous devons y voir surtout, c'est l'instrument sine qua non pour réaliser la conquête économique du Soudan, pour remplir notre mission civilisatrice en Afrique, pour y maintenir le prestige du nom français, enfin pour assurer dans l'avenir non seulement l'extension rationnelle, mais encore la sécurité de l'Algérie.

[PHILEBERT et ROLLAND 1890, corpus 2-10, l 78 à 86 page 866]

C'est la fiction d'une conquête militaire et économique d'un territoire à l'échelle du continent africain², qui « n'a pas d'histoire » HUGO 1879, corpus 1-19, l 35 page 737 et qui n'est « à personne » [HUGO 1879, corpus 1-19, l 35 page 737, l 59 page 738, SOLEILLET 1879, corpus 2-4, l 50 page 853] :

Par ses possessions de l'Algérie et du Sénégal, la France devrait voir toute l'Afrique occidentale, de Tripoli au lac Tchad, du Bénin au Cap vert, du Cap vert au Sénégal, du Sénégal à Tombouctou, de Tombouctou au Maroc, ouverte à son commerce, à son industrie, à ses mœurs et à sa civilisation.

[SOLEILLET 1876, corpus 2-2, l 1 à 4 page 847]

L'Afrique qui intéresse la conquête est « toute l'Afrique intérieure » [LEROY-BEAULIEU 1912, corpus 2-18, l 33 page 881] « au delà de ces monts qui bornent notre conquête » [RESBECQ 1837, corpus 1-12, l 5 à 8 page 720]. L'Algérie est rapidement considérée comme conquise³

Et on la rêve assimilée :

L'Algérie, cette terre fertile entre toutes, qui doit promptement devenir une terre exclusivement française, peuplée, cultivée, possédée par des français ou par des hommes acceptant librement nos lois et nos mœurs.

[SOLEILLET 1876, corpus 2-2, l 23 page 848]

1. Papazian, 2005, *La fabuleuse aventure du train*, p.12

2. Le transsaharien est conçu pour être prolongé par un transsafricain qui rejoindrait l'Afrique du Sud : « Les chemins de fer transsahariens tendent ainsi à évoluer en chemins de fer transafricains » [LEROY-BEAULIEU 1912, corpus 2-18, l 21 page 880].

3. Le praxème *conquête*, qui est une nominalisation du verbe *conquérir*, est ici employé de manière résultative.

C'était déjà l'Afrique, mais c'était encore la France, la France du Midi...
[PASTRE 1928, corpus 2-27, *l* 35 page 895]

L'Afrique est perçue comme un territoire d'avenir :

L'avenir de la France est en Afrique.
[SOLEILLET 1876, corpus 2-2, *l* 23 page 848]

Géographiquement, permettez que je me borne à cette indication, la destinée des hommes est au sud. Le moment est venu de donner au vieux monde cet avertissement : il faut être un nouveau monde. Le moment est venu de faire remarquer à l'Europe qu'elle a à côté d'elle l'Afrique.
[HUGO 1879, corpus 1-19, *l* 13 à 16 page 737]

L'Afrique attire de plus en plus l'attention des peuples civilisés. La France, plus rapprochée du continent africain que la plupart des autres nations, plus directement intéressée qu'elles à l'avenir de ce continent, par ses possessions de l'Algérie au Sénégal, du Gabon sur la côte la France ne peut se dispenser de prendre sa part dans le mouvement qui entraîne l'Europe vers les régions africaines dont on commence à entrevoir les richesses.
[FREYCINET 1879, corpus 2-5, *l* 34 à 39 page 856]

« Située au seuil de l'Europe » [MAUNOIR 1880, corpus 2-6, *l* 1 page 857], « mystérieuse et fermée » [1880, *l* 5 page 857], elle apparaît comme le « prolongement direct de la France » [Demaison cité par DUCHÊNE 1928, corpus 2-24, *l* 63 page 889], « le prolongement de la Patrie Française, au-delà de la Méditerranée » [FILY 1951, corpus 1-42, *l* 37 page 783] :

Tous ces hommes qui se sont occupés spontanément de la traversée du Sahara par une voie ferrée n'ont fait qu'obéir aux ordres muets de la géographie [...]. J'ai dit « les ordres muets de la géographie ». En réalité, ces ordres sonnent comme des coups de clairon. Il suffit de regarder la carte. Une plus grande France, ce que j'appellerai une « France immédiate » pour la différencier de la France lointaine d'Indochine, de Madagascar, des Antilles et du Pacifique [...]. [MENIAUD 1930, corpus 2-28, *l* 9 page 896, *l* 14 à 17 page 896]

À l'égard de la pénétration dans le « cœur¹ » de l'Afrique, le désert du Sahara, traditionnellement représenté comme « une immense mer de sable absolument infertile et inhabitable² », se présente comme « une barrière infranchissable sur une étendue immense » [FREYCINET 1879, corpus 2-5, *l* 10 page 855], « qui, de même que le mirage de ses plaines, semble fuir devant nous, à mesure que nous avançons³ », et qui reste encore en 1965 : une « malédiction géographique », « une Bastille à prendre⁴ ». C'est cette barrière que le transsaharien a vocation de franchir :

1. LESTRADE 1903, corpus 2-15, *l* 3 page 874.

2. PHILEBERT 1889, corpus 2-9, *l* 36 page 863.

3. HANOTEAU 1859, corpus 2-1, *l* 18 page 845.

4. LAMINE 1965, corpus 2-37, *l* 17 page 912, *l* 20 page 912.

Cette suppression idéale de la barrière du Sahara, ce rêve géologique d'une mer intérieure, il nous sera facile de la réaliser [...] par la construction d'un chemin de fer trans-saharien. [DUPONCHEL 1878, corpus 2-3, ℓ 58 page 850]

Les discours du transsaharien (puis de la route transsaharienne), marqués du projet d'unification des territoires, forgent une représentation du Sahara, non plus en « barrière » mais en « pont », « terre de transition et de liaison » :

On a souvent appelé le Sahara une mer ; il serait plus juste de le comparer à un pont gigantesque jeté entre deux pays. [SOLEILLET 1879, corpus 2-4, ℓ 15 page 852]

Le Sahara, après avoir été longtemps une barrière entre Afrique blanche et Afrique noire, est devenu depuis le début du siècle, terre de transition et de liaison entre les régions qui y prennent façade... Sa reconnaissance, sa pacification, sa pénétration, ont été l'œuvre commune de nos possessions de ses deux rives... [MEYNIER 1950, corpus 2-33, ℓ 15 à 18 page 905]

Après les décolonisations, le projet de « vaincre le Sahara ! » [LAMINE 1965, corpus 2-37, ℓ 1 page 912] perdure et à la perspective d'un empire français unifié se substitue celle, émanant des dirigeants des nouveaux États indépendants, de relier le Maghreb à l'Afrique occidentale :

La voie était possible, la voie était ouverte ; elle allait devenir la Piste Impériale et la route N°1 qui unirait l'Algérie et le Maroc, au Sénégal et au Soudan. [RENOUX 1981, corpus 2-42, ℓ 16 page 919]

Les discours du corpus transsaharien présentent des régularités notionnelles importantes, qui produisent un effet de répétition. De nombreux praxèmes sont repris de l'interdiscours colonial de la première moitié du siècle, mais des formulations nouvelles apparaissent, qui correspondent à des praxis liées aux changements notables du contexte spécifique de cette « épopée » [RENOUX 1981, corpus 2-42, ℓ 22 page 919] : la contrainte des marchés industriels à laquelle est soumise la France, face à ses concurrents européens, dans une conjoncture économique en mutation. Le tout constitue une configuration discursive spécifique au sein de la formation discursive de la colonisation française en Afrique, dont l'analyse permet d'approcher la construction discursive de la relation de dominance qui se noue entre les pays et peuples africains et la France, à partir de la période de l'expansion coloniale (fin du XIX^e siècle).

12.3.2 Des régularités de procès en *faire*

Les relevés des occurrences les plus récurrentes dans les tableaux 12.4 page 501, 12.5 page 502, 12.6 page 503, 12.7 page 504, font apparaître des paradigmes de procès en *faire* contigus et concomitants constitutifs de la notion de dominance française en Afrique et des états résultatifs de ces procès (empire, prospérité, paix, unité) :

- la pénétration : *pénétrer, pénétration, ouvrir, soulever le voile, supprimer la barrière, prendre pied, avancer vers, marcher vers* vs *mettre obstacle, se laisser arrêter par les obstacles* ;

Tableau 12.3. — Exemple 1860, corpus 1-16 page 727 : champs notionnels

Date, texte	Civilisation	Progrès économique	Domination /conquête	Pacification
1860, corpus 1-16	la civilisation	l'accroissement de la production et des échanges	notre influence, puissance ; propager ; étendre ; extension	protéger les populations paisibles et laborieuses ; les affranchir des exactions des peuplades vagabondes et pillardes

- la pacification : *pacification, paix, protection, sécurité, briser la résistance* ;
- la domination : *puissance, domination, commandement, conquête, influence, empire* ;
- le progrès : *progrès, développement économique, prospérité* ;
- la civilisation : *civilisation, apport civilisateur, civiliser* ;
- la relation/l'union : *relier, relation(s), union, unir, unité, réunir, échanges, liaison, jonction, prolongement, communication, trait d'union, généraliser* [la civilisation] vs *séparer, morcellement*.

Les procès en *faire* sont exprimés par des verbes à l'infinitif ou des nominalisations de verbes (déverbaux). Comme dans les configurations discursives précédemment analysées, ces formes s'expliquent d'une part, pour les formes infinitives, par le caractère projectif des procès mis en discours et d'autre part, pour les deux types de formes, par la capacité qu'elles offrent de non prise en charge des procès par les actants humains supposés être à leur initiative dans la pratique coloniale (non discursive).

Certaines occurrences listées dans les tableaux sont des reprises de l'interdiscours colonial des projets antérieurs à l'expansion, comme le montre le relevé des occurrences de l'énoncé ci-dessous dans le tableau 12.3¹ :

Protéger les populations paisibles et laborieuses ; les affranchir des exactions des peuplades vagabondes et pillardes ; seconder ainsi l'accroissement de la production et des échanges ; propager enfin la civilisation et étendre notre commerce ; tel est le double but de notre politique dans ces parages. [...] Notre influence s'exerce aujourd'hui d'une manière incontestée sur toute l'étendue du Sénégal. [...] L'intérêt de puissance inséparable de l'extension de la civilisation dans ses parages, nous domine et nous pousse en avant.

[CHASSELOUP-LAUBAT 1860, corpus 1-16, *l* 2 à 7 page 728, *l* 9, *l* 42]

Si des régularités apparaissent entre les occurrences du tableau 12.3 et celles des tableaux du corpus transsaharien, en revanche, on observe que le champ notionnel de la relation (*relier/unir*) n'est pas couvert antérieurement aux discours de l'épopée transsaharienne et que le praxème *pénétration* n'est pas actualisé. Ces deux notions se trouvent exprimées par les praxèmes *propager, étendre/extension*. En outre, bien que les praxèmes *protéger, paisibles, affranchir des exactions...* appartiennent au champ sémantique de la pacification, le

1. « Rapport à l'empereur » [CHASSELOUP-LAUBAT 1860, corpus 1-16], déjà cité au § 11.2.3.6 page 440.

praxème *pacification* n'est pas encore actualisé. Il n'apparaît dans les discours du corpus qu'en 1886 [BOIS 1886, corpus 2-8, l 21 page 860]. Ce qui semble cohérent, puisqu'on ne peut « ramener à l'état de paix (un peuple, un pays, un territoire secoués par la guerre, la rébellion), apaiser, remettre en ordre » [TLFI], que consécutivement aux désordres et aux résistances suscitées par la conquête. Ce praxème *pacification*, très employé dans les discours coloniaux et qui nomme une praxis coloniale, suscite l'interrogation indignée de l'anti-colonialiste Vigné d'Octon, qui l'actualise en usage et mention :

Pendant la période active de conquête : massacres, viols, incendies, pillages, vols de territoires et traite de la chair humaine. Une fois *la pacification* (?) faite, le but poursuivi consiste à achever ce qui a survécu des peuples conquis par l'importation de l'alcoolisme, de la syphilis, de la tuberculose, de toutes les diathèses et de toutes les tares qui sont le triste apanage des races épuisées.

[VIGNÉ D'OCTON 1984, corpus 1-33, l 4 à 8 page 766]

Le commentaire d'un point d'interrogation placé entre parenthèses signale au lecteur que l'actualisation est une reprise de la parole de l'Autre, que l'énonciateur considère comme inopportune et déplacée.

Nous nous intéresserons dans cette section aux constructions des procès, à partir de l'analyse de celui de *pénétrer*.

12.3.3 Les constructions des procès et leurs effets de sens

12.3.3.1 *Pénétrer*, métonymie et polysémie discursive

Le discours de Gallieni [1882, corpus 1-20], qui n'est pas un discours du corpus transsaharien, est un des premiers à mettre en spectacle les différents procès constitutifs de la dominance coloniale, dans un discours qui réfère au projet d'expansion à partir du Sénégal promu par « l'éminent général Faidherbe¹ » et par le gouverneur Brière-de-Lisle² cité en fin de l'item corpus :

Il s'agissait de *pénétrer* dans la vallée du Haut-Niger par le massif montagneux compris entre ce grand cours d'eau et le Sénégal. On voulait, ainsi que dans la mission confiée en 1862 au lieutenant de vaisseau Mage, *établir des relations avec* les races nègres de ces contrées [...] et *ouvrir* à nos établissements frontières de la colonie, Médine et Bakel, *des débouchés vers des marchés* abandonnés jusque-là au trafic embryonnaire de populations à demi sauvages. [...] « Vous partez pour accomplir une grande œuvre dont vous serez les premiers initiateurs, et je ferai tous mes efforts pour que vous soyez suivis de près dans la voie que vous allez *ouvrir à la civilisation et à l'influence française* ».

[GALLIENI 1882, corpus 1-20, l 4 à 10 pages 739-740, l 39 à 44 page 740]

La forme infinitive *pénétrer*, en début d'énoncé, qui réfère à l'entrée des forces françaises, militaires et commerciales, est actualisée par le biais de la topicalisation désagentive : *il s'agissait de*, qui évite la prise en charge actancielle. Néanmoins, dans la phrase qui suit, l'actance des procès *vouloir établir* [...] et *ouvrir* est assumée par un *on*, qui représente cataphoriquement

1. Sur Faidherbe, voir § 2.3.3 page 73.

2. Sur Brière-de-Lisle, voir § 2.4.2 page 78.

Tableau 12.4. — Régularités notionnelles de la configuration discursive transsaharienne (1)

Date, texte	Civilisation	Progrès	Domination	Pacification	Pénétration	Union /Relation
1859, corpus 2-1		esprit moderne aidé de la science dont il dispose ; ouvrir un marché	conquête	la résistance de ces hommes (les Touaregs)	[ne pas] se laisser arrêter par les obstacles matériels de ce qu'on a appelé le désert ; le besoin de soulever le voile mystérieux	relier l'Algérie à Timbouctou ; les tropiques à six journées de Paris
1876, corpus 2-2	le grand missionnaire de la civilisation ; génie civilisateur ; un monde à civiliser	une des grandes artères du monde moderne	influence civilisatrice ; le nom, la langue et la légitime influence de la France		pénétrer ; toute l'Afrique occidentale [...] ouverte à	cette France transmédierranéenne ; réunir [...] le Nouveau monde à l'ancien ; relations ; mettra l'Amérique en communication avec la Méditerranée
1878, corpus 2-3	sa civilisation ; génie civilisateur ; le progrès de la civilisation ; les peuples civilisés ; impulsion civilisatrice ; notre langue et notre génie national	progrès réalisés par l'industrie moderne ; débouché nouveau pour nos produits industriels ; suprématie matérielle ; produits sans cesse croissants de notre manufacture	influence ; l'expansion ; vaste empire colonial ; régner sans partage ; sous notre dépendance ; autorité morale		pénétrer, déserts infranchissables ; supprimer cette barrière qui sépare ; ouvrir	trait d'union ; généraliser la civilisation ; resté en dehors
1879, corpus 2-4	échelons de l'humanité ; degré de civilisation ; œuvre de civilisation, former à notre civilisation ; initiation à la civilisation	certaines industries ; les degrés du progrès ; idées modernes ;	influence matérielle ; expansion ; conquête		pénétrer ; pénétre ; obstacle	pont gigantesque jeté entre deux pays ; sépare
1879, corpus 2-5	état [...] d'une demi-civilisation ; peuples civilisés ; avant-garde de la civilisation				barrière infranchissable	
1880, corpus 2-6	la vieille civilisation ; invasion des civilisés	les admirables moyens de l'industrie moderne	« sphère d'influence, sphère d'action » ; taillé des domaines		l'Afrique [...] mystérieuse et fermée ; étendues vierges encore de toute exploration ; dévoiler	relier l'Algérie au Soudan français à travers le Sahara ; relier l'Algérie au Niger
1881, corpus 2-7	la civilisation ; les nations civilisées ; les peuples civilisés ; la civilisation toute entière ; pays sauvages ; pays arriérés ; but éminemment humanitaire ; grande œuvre philanthropique ; la cause de la civilisation toute entière	grand profit du progrès	l'influence de nos établissements ; s'emparer de l'Algérie	le fanatisme, le massacre, la sécurité, la paix et la justice	pénétrer bien loin vers l'intérieur ; prenant pied sur ; pénétrer dans ces pays arriérés	facilités de communication ; l'état de fractionnement vs les échanges matériels et intellectuels

Tableau 12.5. — Régularités notionnelles de la configuration discursive transsaharienne (2)

Date, texte	Civilisation	Progrès	Domination	Pacification	Pénétration	Union /Relation
1886, corpus 2-8	action humanitaire et civilisatrice	locomotive ; entreprises commerciales et industrielles ; le railway	la plus grande part d'influence ; conquête commerciale et civilisatrice	briser à jamais la résistance ; apaisement ; pacification	mettait obstacle	relations politiques et commerciales de l'Union ; le grand moyen d'échange
1889, corpus 2-9	la civilisation ; les nations civilisées ; civilisation supérieure ; améliorer son état, pour, en un mot, le civiliser ; populations sauvages	dans la voie du progrès ; la vapeur, les chemins de fer	conquérir ; puissance ; s'emparer	conquête pacifique ; l'ordre	avancer vers le centre africain ; pénétrer les régions inconnues ; pénétration du Soudan ; obstacle	rapprochent les distances
1890, corpus 2-10	intérêts généraux de la civilisation ; mission civilisatrice ; pionniers de la science et de la civilisation	notre commerce et notre industrie ; économique	conquête économique de l'intérieur africain ; prédominance économique ; menace de nous échapper ; dominer effectivement et économiquement ; zones d'influence ; instrument de puissance et de domination ; influence bienfaisante	sauvegarder la sécurité future de l'Algérie ; zones [...] de protection ; massacre, la paix	marcher vers ; pénétration française ; la pénétration par l'Algérie ; pénétrer, traverser ; déchirer le voile impénétrable	relier l'Algérie au Soudan
1891, corpus 2-12	les peuples civilisés ; œuvre de grande civilisation	l'agent qui ouvrira nos débouchés [...] c'est le rail	colonisation par le rail ; influence, notre sphère d'action, le grand colonisateur [...] c'est le rail		course à la pénétration africaine	
1891, corpus 2-13		locomotives ; rapide développement du Sénégal-Soudan ; routes rapides pour le commerce ; le développement de notre colonie	dominer militairement et commercialement	routes sûres		rapprocher Timbouctou ; reliant, prolongement
1900, corpus 2-14	bienfaits de sa civilisation ; initiateurs de la civilisation ; une communauté d'idées, d'espérances, de bonheur humain ; se mettre au même rang que le reste de l'humanité ; union civilisatrice	voies ferrées et lignes télégraphiques ; les productions de la civilisation agricole et industrielle de l'Europe ; progrès civilisateur	notre influence ; conquête ; les mettre sous les ordres directs de Paris		la pénétration saharienne par les voies ferrées et les lignes télégraphiques ; voies de pénétration ; instrument de pénétration	relier l'Algérie au Soudan ; réunir en un seul groupe toutes les possessions françaises de l'Afrique ; en communication rapide ; moyen d'échange entre les hommes blancs et les hommes noirs
1903, corpus 2-15		construire les canaux, les routes, les barrages	la conquête ; pays qui n'est pas complètement conquis	pays entièrement soumis ; la pacification ; pays qui n'est pas suffisamment pacifié	mènerait au cœur de l'Afrique ; faire pénétrer la vie ; s'avancer dans des pays neufs à peine explorés	
1903, corpus 2-16			le soumettre entièrement à son influence ; instrument de domination		pénétrer complètement ce continent	jonction ; ligne de communication ; relations étroites et rapides ; rattachées aux capitales

Tableau 12.6. — Régularités notionnelles de la configuration discursive transsaharienne (3)

Date, texte	Civilisation	Progrès	Domination	Pacification	Pénétration	Union /Relation
1907, corpus 2-17	pour se développer ; expérience de progrès humain qui s'appelle civilisation	tout progrès, de tout essor économique	la paix règne		ports largement ouverts	moyens de communication
1913, corpus 2-19	monde civilisé		instrument de domination ; chemin de fer impérial		désert pénétré	moyen de maintenir la liaison entre nos possessions africaines
1918, corpus 2-20	civilisatrice	progrès matériel	domination civilisatrice ; notre empire colonial africain	instrument efficace de pacification		jonction ; réunirait en un seul bloc
1921, corpus 2-21			notre empire colonial africain	faciliter la surveillance	rendre accessible	relier ; faire un tout homogène
1922, corpus 2-22	progrès général de la civilisation	marche vers le progrès	expansion nationale	sécurité	lignes de pénétration	colonne vertébrale
1927, corpus 2-23	les bienfaits de sa civilisation	le développement, prospérité d'une nation moderne, indépendance économique	dominer le continent noir, la solidité et la puissance, une sorte d'empire nouveau, l'armature d'acier		lancer une voie qui traversera le Sahara et ira aboutir au cœur de l'Afrique	réalisation de son unité africaine, le bloc
1928, corpus 2-24	formes inédites de civilisation, la civilisation européenne	industrie hôtelière		sécurité générale de notre empire, paix publique, opposition, résistance	avec le rail, une voie nouvelle s'ouvre, deux branches pénétreraient assez loin	relié, prolongement direct de la France
1928, corpus 2-25	devoir de nation civilisatrice africaine, la civilisation blanche, l'empreinte européenne	développement économique, prospérité accrue, aménagement rationnel	soumis pour longtemps sinon pour toujours à l'emprise, domaine colonial, immense empire placé à sa porte		pénétrer complètement ce pays	liaison avec les réseaux coloniaux, une liaison nouvelle, une des grandes artères de communication du monde, mettra en communication
1928, corpus 2-26	génie de notre race	données scientifiques et techniques, cultures nouvelles, procédés nouveaux				poutre de faite qui lie la charpente
1928, corpus 2-27			conquête française, chemin de fer impérial		les Arabes l'avaient mal pénétré	relation directe
1930, corpus 2-28		les moyens de se développer, développement économique de la France				reliant la Méditerranée au bassin du Niger, raccordé aux deux réseaux, groupés autour d'un même méridien
1930, corpus 2-29	rendement économique, développement des matières premières nécessaires à notre industrie, instrument de progrès social		l'Empire colonial français d'Afrique, notre Afrique noire	sauvegarde nationale		la France s'étend de la mer du Nord au Congo, soudier par le rail, drainer vers la métropole, joignant

Tableau 12.7. — Régularités notionnelles de la configuration discursive transsaharienne (4)

Date, texte	Civilisation	Progrès	Domination	Pacification	Pénétration	Union /Relation
1941, corpus 2-31			l'Empire	défense de la patrie		échanges intellectuels et commerciaux ; facilités de communication ; prolongement de l'Europe
1946, corpus 2-32			un moyen de commandement ; l'influence française ; œuvre de puissance française ; Empire africain français ; liaison stratégique sûre et puissante	faire sentir aux populations		liaison permanente ; l'unité [de l'influence française] ; création /courant d'échanges
1952, corpus 2-34	civilisations noires /civilisations occidentales ; apport civilisateur	se développer		puissance	inaccessibles	absence de communication ; être traversé par des voies de communication
1958, corpus 2-35	un élément fondamental du progrès commun	l'essor industriel du Sahara ; l'industrialisation du désert ; lutte contre le sous-développement ; instrument de prospérité en Afrique française ; accéder à l'économie moderne ; le progrès économique franco-africain	demeurer présente et active	l'œuvre pacificatrice des missions civiles et militaires françaises ; la paix qui s'instaure au sein de la Communauté		trait d'union entre deux mondes ; la création ou l'extension des moyens de communication ; l'extension des échanges entre les deux Afriques ; projet de liaison ferroviaire entre l'Algérie et le Soudan
1965, corpus 2-36		route moderne ; développement économique	instrument de domination		ouverture d'une route	libre circulation des personnes ; voie de communication ; facteur de rapprochement entre les peuples
1965, corpus 2-37		ligne moderne	vaincre ; nos possessions	; sa pacification	sa pénétration	terre de transition et de liaison ; un courant d'échanges
1970, corpus 2-38		la vie moderne			ouvrir	solidarité, échanges et communications
1971, corpus 2-39		la vie moderne				liaison ; échanges avec le monde extérieur
1977, corpus 2-40		impératifs du développement économique				route de l'Unité africaine
1980, corpus 2-41		développement des pays			pays enclavés, entravés	la liaison Nord-Sud ; route qui reliera ; relia ; réseau routier
1981, corpus 2-42	civilisation et évolution des peuples ; action bienfaisante de la France	piste moderne		imposant la paix au désert, protection, pacifique	voie ouverte ; pénétration saharienne ; pénétration facilitée ; voie de pénétration	liaison ; relia ; échanges ; liens entre les peuples ; les contacts ; échanges pacifiques ; ébauche de la grande Communauté

la « mission » militaire française en projet (terme actualisé par l'énonciateur : « ainsi que dans la mission de » [1882, corpus 1-20, *l* 6 page 739]).

Le procès *ouvrir [la voie] à la civilisation et à l'influence française*, actualisé dans un discours rapporté, reformule les procès successifs de *pénétrer dans la vallée du Haut-Niger*, *établir des relations* et *ouvrir des débouchés*, les procès étant en relation de consécution :

pénétrer dans la vallée du Haut-Niger ⇒ *établir des relations*, ouvrir des débouchés ⇒ ouvrir [la voie] à la civilisation et à l'influence française.

La reformulation finale, introduite par la voix d'un supérieur hiérarchique, Brière-de-Lisle, resitue le procès de pénétration dans le cadre de l'idéologie coloniale qui domine le discours. La figure emblématique de la conquête coloniale, que représente ce personnage, donne au discours un caractère d'autorité.

Dans les discours du transsaharien, le procès verbal *pénétrer* supporte différents types de construction :

1. Une construction avec préposition introduisant le lieu affecté par le procès :
 - *pénétrer dans la vallée du haut-Niger* [GALLIENI 1882, corpus 1-20, *l* 4 à 10 pages 739–740] ;
 - *pénétrer dans ces pays arriérés* [FAIDHERBE 1881, corpus 2-7, *l* 18 page 858] ;
 - *pénétrer bien loin vers l'intérieur* [1881, corpus 2-7, *l* 14 page 858]
2. Une construction sans préposition :
 - *pénétrer toutes les parties du globe* [...] *pénétrer les régions inconnues* [PHILEBERT 1889, corpus 2-9, *l* 13 à 15 page 862, *l* 20 page 862] ;
 - la pénétration *du Soudan* [PHILEBERT 1889, corpus 2-9, *l* 41 à 43 page 863] ;
 - *pénétrer ce continent* [LEROY-BEAULIEU 1903, corpus 2-16, *l* 3 page 876] ;
 - *pénétrer complètement ce pays* [R. 1928, corpus 2-25, *l* 18 page 890].

L'analyse de ces constructions nous a d'abord semblé échapper au classement en constructions transitive et intransitive proposées par les grammaires traditionnelles et dont RIEGEL, PELLAT et RIOUL montre l'inadéquation. Cette conception est « battue en brèche par de nombreux contre-exemples » : « le rapport instauré par le verbe entre les rôles sémantiques du sujet et du complément a été indûment assimilé à une action du premier sur le second, alors que ce peut être un rapport de localisation [...] » [1998, p. 218]. Exemple donné par la *Grammaire méthodique du français* : « L'armée occupe tous les points stratégiques ».

Dans les énoncés ci-dessus, les compléments du procès verbal *pénétrer* indiquent toutes un rapport de localisation :

- la vallée du Haut-Niger ;
- toutes les parties du globe ;
- les régions inconnues ;
- ce continent ;
- ce pays.

Dans le premier groupe, la construction avec relation de localisation introduite par une préposition de lieu est traditionnellement considérée comme intransitive, car le verbe n'a pas de complément, c'est-à-dire de « personne ou objet sur laquelle passe (« transite ») l'action exprimée par le verbe et effectuée par le sujet » [RIEGEL, PELLAT et RIOUL 1998, même p.]. En revanche, dans le deuxième, la forme avec effacement de la préposition tend à assimiler le complément de lieu à un complément d'objet direct et la construction peut être analysée d'un point de vue formel comme une construction transitive directe.

Dans le cadre de la formation discursive coloniale, il nous semble que les emplois sans préposition sont polysémiques. Les compléments peuvent être considérés à la fois comme des relations de localisation et comme des compléments d'objets. En effet, si les constructions avec préposition produisent bien un effet de sens de localisation, propre à l'emploi intransitif : « entrer bien avant ou profondément *dans* », avec une notion de résistance du lieu au déroulement du procès [TLFI], l'emploi transitif produit également celui d'*envahir*, de *posséder*. Il s'agit alors d'une polysémie discursive consécutive à un glissement de sens du praxème *pénétrer* : la pénétration à l'intérieur du continent est suivie de l'envahissement et de la possession du continent, que l'on trouve dans les formes *prendre pied dans* actualisées également dans le corpus :

Ce qui empêche certainement l'Européen de *prendre pied* au Sénégal dans son arrière-pays, c'est le manque de routes rapides et sûres.

[BUNGE 1891, corpus 2-13, l 4 page 870]

Si l'on conçoit le transsaharien comme un instrument de domination, la question se présente sous un aspect différent. [...] Sa réalisation, à l'époque où l'on se préoccupait de *prendre pied* dans le centre africain, aurait pourtant présenté de nombreux inconvénients ; elle aurait éveillé l'attention de nos concurrents et les aurait peut-être incités à nous devancer.

[VOINOT 1913, corpus 2-19, l 19 page 882]

Dans les énoncés du général de Gaulle ci-dessous, l'emploi transitif du verbe *pénétrer* indique que le procès exprimé par ce verbe ne produit pas seulement le sens d'*entrer dans*, mais également celui d'une ouverture des esprits, d'un réveil des populations d'Afrique, consécutives au procès physique de pénétration, qui participe de son champ sémantique :

Depuis un demi-siècle, à l'appel d'une vocation civilisatrice vieille de centaines d'années, [...] les Français ont pénétré, pacifié, ouvert au monde, une grande partie de cette Afrique noire, que son étendue, les rigueurs du climat, la puissance des obstacles naturels, la misère et la diversité de ses populations avaient maintenue, depuis l'aurore de l'Histoire, douloureuse et imperméable.

[DE GAULLE 1944, corpus 1-53, l 1 à 8 page 774]

Certes, au temps où la colonisation était la seule voie qui permît de pénétrer des peuples repliés dans leur sommeil, nous fûmes des colonisateurs, et parfois impériaux et rudes.

[DE GAULLE 1964, corpus 1-53, l 31 page 804]

Dans ces énoncés, les compléments du procès de *pénétrer* sont *l'Afrique noire*, décrite comme territoire, mais aussi comme population par les caractérisants *douloureuse* et *imperméable*, ainsi que la formulation *les peuples repliés dans leur sommeil*, dans lesquels est réactivé le stéréotype de l'immobilité africaine largement développé dans les discours coloniaux (voir § 12.1.5.3 page 467). Ces actualisations produisent l'effet de sens d'une pénétration des mentalités, en écho avec les formulations de Gallieni :

pénétrer dans la vallée du Haut-Niger, ouvrir [la voie] à la civilisation et à l'influence française.

Le procès de pénétration des populations, des esprits, correspond à une idéologie de l'assimilation de l'Autre :

Nous sommes les représentants d'une civilisation supérieure, et si nous voulons la pénétration du Soudan, c'est pour améliorer son état, c'est, en un mot, pour le civiliser. [PHILEBERT 1889, corpus 2-9, l 41 à 43 page 863]

Notre influence bien présentée *pénétrera*, [...] dans ces esprits jeunes, intimidés par nos supériorités, avides de notre science merveilleuse. [...] Notre œuvre d'avenir, dont nous devons dès maintenant poursuivre la réalisation, est *l'unification*, c'est-à-dire l'assimilation, dans certaines conditions, de notre peuple noir.

[PHILEBERT 1889, corpus 1-31, l 38 page 764]

Dans les discours du général de Gaulle, le procès de civilisation et le rôle de type de la France ne sont plus revendiqués en ces termes directs, mais sous la forme indirecte d'un appel extérieur, d'une voix inhérente à l'essence française : « l'appel d'une vocation civilisatrice vieille de centaines d'années », formulation politique habile à l'égard des populations africaines, mais dont l'actance maintient l'ordre des places : la mission est un héritage français¹.

12.3.3.2 L'actance en instrument

Dans le cas où le procès est globalisé, les nominalisations ne représentent pas seulement des procès d'entrer physiquement dans un lieu, mais prennent un sens de valeurs absolues. Par ce procédé propre à la nominalisation, analysé au § 11.2.3.5 page 438, les praxèmes *pénétration* et *pacification* constituent des domaines notionnels à part entière, composant la notion de dominance coloniale de cette période.

Les nominalisations *pénétration*, *civilisation*, *pacification*, *domination*, *union* sont souvent employées en position de complément de nom (N1 de N2) :

instrument de/moyen de + dét. ∅ + nominalisations.

La recommandation des moyens de colonisation et de civilisation est des principaux objets des discours coloniaux précédant la période d'expansion coloniale :

1. Cet aspect du discours de Brazzaville est développé au § 13.2.1.3 page 540.

Moyens pour parvenir au rétablissement de nos colonies.

[CRESP 1802, corpus 1-7]

Plan de colonisation des possessions françaises dans l'Afrique occidentale *au moyen de la civilisation* des nègres indigènes.

[HAUTEFEUILLE 1830, corpus 1-11]

Nous avons écrit notre livre au moment où les différents *moyens de colonisation* employés jusqu'ici étaient le sujet de la plus vive discussion.

[RESBECQ 1837, corpus 1-12, l 1 page 720]

La spécificité des discours du transsaharien réside dans leur ancrage dans la période de l'industrialisation et de la modernisation, qui se traduit par une nouvelle appréhension de la notion de progrès. Dans ce contexte, les progrès technologiques, et notamment les moyens de communication — le train, mais aussi le télégraphe — sont pensés adéquats pour atteindre les objectifs coloniaux recherchés, que les moyens utilisés précédemment avaient déçus :

Il sera facile de montrer que *les moyens ordinaires de civilisation* employés jusqu'à ce jour n'ont eu aucun effet appréciable sur leur masse, et qu'il est temps d'en essayer de plus efficaces [...].

[VALLON 1863, corpus 1-17, l 49 à 52 page 732]

Il n'a échappé à personne combien une pareille œuvre [le télégraphe] [...] aiderait à la pacification de ces contrées éloignées dont certaines tribus s'agiteront tant qu'elles ne toucheront pas du doigt *les effets de la puissance française*.

[MINISTÈRE MARINE ET COLONIES 1899, corpus 1-32, l 9 à 12 page 765]

Ces occurrences *moyen* et *instrument* sont à la fois des désignants qui nomment l'objet discursif transsaharien dans sa fonction et des outils d'actualisation des procès verbaux sous la forme : N1 *de* N2 (nominalisations).

Les noms en N1 et les procès verbaux qu'ils introduisent (V ou N2) sont classables de la façon suivante :

- *moyen* :
 - *le grand moyen d'échange*, d'apaisement, de pacification et d'exploitation commerciale : BOIS 1886, corpus 2-8, l 21 page 860 ;
 - *un moyen de commandement* permettant de faire sentir aux populations (Afrique du Nord — Afrique Noire) l'unité de l'influence française : RUFFEL 1946, corpus 2-32, l 13 page 903.
- *instrument* de puissance, de domination, de conquête, de colonisation, d'expansion :
 - PHILEBERT et ROLLAND 1890, corpus 2-10, l 78 à 86 page 866,
 - MAIRET 1891, corpus 2-12, l 2-12 page 869
 - LEROY-BEAULIEU 1903, corpus 2-16, l 29 page 876,
 - VOINOT 1913, corpus 2-19, l 15 page 882,
 - GODEFROY 1918, corpus 2-20, l 4 à 9 page 883
 - STREEL 1922, Titre, corpus 2-22
 - RUFFEL 1946, corpus 2-32, l 10 à 18 page 903

- *instrument* de pénétration :
 - BROUSSAIS 1900, corpus 2-14, *l* 11 page 872
- *instrument* de pacification :
 - GODEFROY 1918, corpus 2-20, *l* 4 à 9 page 883
- *instrument* de défense nationale :
 - COMITÉ DU TRANSSAHARIEN 1930, corpus 2-29, *l* 19 page 898 ;
- *instrument* indispensable de la défense et de l'expansion nationale :
 - STREEL 1922, corpus 2-22 page 885.
- *instrument* de progrès social, de prospérité :
 - COMITÉ DU TRANSSAHARIEN 1930, corpus 2-29, *l* 19 page 898 ;
 - DEPRET 1958, corpus 2-35, *l* 24 page 908.

Les formes nominalisées supportent, comme les formes infinitives, deux types de construction :

1. Une construction transitive :

D'ailleurs, le chemin de fer n'est-il pas le moyen d'achever *la pacification de contrées nouvellement occupées* ?

[LESTRADE 1903, corpus 2-15, *l* 30 à 34 page 875]

2. Une construction intransitive :

Dans l'Afrique centrale, la locomotive sera *le grand moyen d'échange, d'apaisement, de pacification et d'exploitation commerciale*.

[BOIS 1886, corpus 2-8, *l* 18 à 22 page 860]

Avant que la construction N1 (moyen, instrument) de N2 (pénétration) ne devienne circulante, dans les discours coloniaux et notamment dans les discours du transsaharien, on trouve la forme factitive *faire pénétrer* :

Nous avons un moyen plus puissant que les armes pour *faire pénétrer* en Afrique notre influence civilisatrice.

[SOLEILLET 1876, corpus 2-2, *l* 16 à 20 page 848]

Mais *a contrario* de l'emploi désagenté analysé précédemment : « il s'agissait de *pénétrer* », dans la construction *faire pénétrer notre influence civilisatrice*, le syntagme nominal *notre influence civilisatrice*, est actant du verbe *pénétrer*, un *moyen plus puissant que les armes* étant actant du verbe *faire*. Ce qui donne schématiquement la construction actancielle suivante :

nous <avoir> un moyen

un moyen <faire>

notre influence <pénétrer>

Cette construction nous semble représentative de la transformation qui s'opère dans la formation discursive. L'énonciateur assume un procès en *avoir*, qui, comme l'a montré Lafont cité en § 12.2.1.2 page 478, est un « pouvoir agir ». L'*avoir*, la possession des moyens, des instruments sophistiqués, tels que le chemin de fer ou le télégraphe, dans les pratiques capitalistiques de la période industrielle qui s'ouvre, confère la puissance et le pouvoir aux possédants.

Le *nous* de subjectivité, condensif du *je*, qui inclut le *je* de l'énonciateur et les Mêmes, les compagnons de colonisation, et qui exclut l'Autre, est actant confirmé du procès d'*avoir*. Le *faire* est du ressort de l'instrument, du moyen qui est téléguidé par le *nous*, mais à qui est transférée une partie de la responsabilité du procès de *pénétrer* dans ce cas, par le biais de l'actance dite en « instrument¹ » [WILMET 2000, p. 270].

On trouve un cas complexe de ce type d'actance avec le praxème *œuvre*, dans l'énoncé ci-dessous :

Il n'a échappé à personne combien une pareille œuvre [le télégraphe] présentait d'intérêt au point de vue de la politique générale et combien aussi, elle aiderait à la pacification de ces contrées éloignées dont certaines tribus s'agiteront tant qu'elles ne toucheront pas du doigt les effets de la puissance française.

[MINISTÈRE MARINE ET COLONIES 1899, corpus 1-32, l 9 à 12 page 765]

L'œuvre du télégraphe, reprise anaphoriquement par le pronom *elle*, est actant du procès *aider à la pacification*. Le praxème *œuvre*, qui nomme à la fois les actions accomplies par l'auteur et le résultat lui-même², produit une ambiguïté dans l'actance des procès verbaux (on pourrait parler de double actance, d'actance partagée ou de transfert d'actance) : l'œuvre, qui est le fait du colonisateur, est son assistant actif dans le procès de pacification.

Dernier exemple dans l'énoncé suivant :

La France [...] a eu, la première, la glorieuse initiative d'amener dans ces parages lointains le railway, ce grand *élément de* conquête commerciale et civilisatrice

[BOIS 1886, corpus 2-8, l 30 page 860]

Les procès se décomposent en :

<la France amener le railway>

<ce grand élément conquérir>

Tous ces exemples montrent que, dans les discours du transsaharien, le rail est *l'instrument, le moyen*, un intermédiaire, un agent, un assistant non humain (*aider à*) placé entre les acteurs réels, auteurs des techniques, et les procès en *faire* de transformation.

Les énoncés N1 (*instrument, moyen*) de N2 (nominalisation sans déterminant), dont nous avons relevé la fréquence dans les textes, placent le N1 comme un actant par procuration du procès de N2.

Dans les analyses des discours des périodes précédentes, nous avons relevé la mise en position d'actant confirmé du praxème *la civilisation* (voir § 12.1.2 page 452) : un « non-sujet » qui est donnée pour un sujet. Elle est toujours en usage dans les discours de l'expansion transsaharienne, par exemple :

1. Sur les types de rôles actanciels, voir § 7.3.3 page 329.

2. « 1- Ensemble d'actions accomplies par quelqu'un en vue d'un certain résultat. 2- Résultat, produit d'une activité ou d'une action humaine matérielle ou morale; ce qui est réalisé, créé » [TLFI].

La civilisation, en se développant, amène l'ordre, le bien-être et la densité des populations; par suite, elle amène également l'émulation, la concurrence, le maximum de production. PHILEBERT 1889, corpus 2-9, l 17 page 862

Dans ces usages, la civilisation est une valeur qui se confond avec les types qui la représentent le mieux. Elle permet d'effacer les acteurs réels du procès d'*amener*.

Le procédé est également employé avec le transsaharien, nommé en tant que tel (transsaharien, chemin de fer, rail), ou par le biais des outils d'actualisation des procès qu'il permet de prendre en charge que constituent les praxèmes *instrument*, *moyen*, *agent* :

Mais *l'agent* par excellence qui nous ouvrira de nouveaux débouchés, qui *augmentera* notre sphère d'action, le grand colonisateur sans lequel nous n'avancerons qu'avec une lenteur désespérante, c'est le rail.

[MAIRET 1891, corpus 2-12, l 5 page 869]

Le rail peut et doit s'avancer dans des pays neufs à peine explorés, il y amènera des travailleurs et des outils, et ne tardera pas à en rapporter les produits du sol et de l'industrie locale. [LESTRADE 1903, corpus 2-15, l 35 page 875]

Un chemin de fer qui réunirait en un seul bloc nos possessions du Nord et de l'ouest de l'Afrique serait non seulement un élément puissant de progrès matériel, mais encore *un instrument efficace de pacification et de domination civilisatrice* susceptible de produire les plus heureux effets pour le développement intellectuel et moral de ces populations primitives, vouées jusqu'à notre occupation, aux ravages des guerres intestines et aux dégradations pratiques de l'esclavage.

[GODEFROY 1918, corpus 2-20, l 4 à 9 page 883]

Le passage de l'infinitif à la nominalisation permet le double effacement des actants réels et des actants infirmés des procès. Alors que la forme infinitive des verbes transitifs requiert des actants infirmés (*pacifier des contrées*), les nominalisations (*pénétration, pacification, puissance, domination, conquête, colonisation, expansion, commandement, échange, union, relation, apaisement, pacification, exploitation*) ne les requièrent pas quand elles sont actualisées en N2 de la forme N1.

La construction N1 (*instrument, moyen*) de N2 (nominalisation intransitive sans déterminant), qui reformule les procès factitifs (*faire + infinitif*) ou les locutions verbales du type *aider à*, est un phénomène de lexicalisation qui correspond à l'interposition d'un agent (mécanique) entre l'actant réel (humain) et les procès *pénétrer, pacifier, pouvoir, dominer, conquérir, coloniser, épandre (expansion), commander, échanger, unir, relier, apaiser, pacifier et exploiter*.

Les champs sémantiques des deux praxèmes *moyen* et *instrument* sont proches : tous deux signalent la possibilité qu'ils offrent de réaliser un but, atteindre une fin¹.

1. *Moyen de* : « ce qui permet de réaliser le but que l'on vise » ; *instrument de* : « moyen, agent, intermédiaire servant à atteindre une fin » [TLFI].

Pourtant, si le praxème *moyen* est antérieurement actualisé dans la formation discursive, l'introduction du praxème *instrument*, qui relève de l'interdiscours de la mécanisation¹ constitue un événement discursif. Bien que dans les contextes discursifs analysés, ce praxème soit employé en métaphore (ou catachrèse), son actualisation fréquente dans le corpus transsaharien², comparativement à son absence dans les discours de la première moitié du siècle qui ne connaissait pas encore les technologies industrielles, nous semble productrice de sens : les nouvelles praxis de production industrielle, de mécanisation et de communication contraignent la praxis linguistique. Ce phénomène discursif met en exergue une transformation de la formation discursive dominée par l'idéologie du progrès industriel, qui permet à l'homme de déléguer ses pouvoirs à des machines qui démultiplient sa puissance :

Le grand colonisateur [...] c'est le rail.

[MAIRET 1891, corpus 2-12, ℓ 5 page 869]

La même analyse peut être conduite avec le champ de l'union/relation. Le transsaharien « serait le trait d'union d'un vaste empire colonial » [DUPONCHEL 1878, corpus 2-3, ℓ 4 page 849], un « trait d'union entre deux mondes » [DEPRET 1958, corpus 2-35]. Le rôle assigné au train se reporte sur le projet de route transsaharienne, qui lui fait suite après les décolonisations :

[...] une route qui doit « procurer aux peuples d'une partie de notre continent le sentiment d'une grande et plus profonde solidarité ».

[GAUDIO 1970, corpus 2-38, ℓ 8 page 914]

La configuration discursive de la rhétorique coloniale

Dans la rhétorique coloniale de l'expansion, la domination légitimée par l'argument humanitaire sert d'autres arguments :

- un argument économique,
- un argument politique de grandeur nationale [FERRY 1885, corpus 1-21, ℓ 18 page 742].

Cette argumentation en trois volets, sur laquelle Ferry s'appuie pour justifier le projet d'expansion coloniale, n'est pas nouvelle en soi. Elle est prévalante dans des projets coloniaux de la première moitié du siècle (voir § 11.2.3.6 page 439). Pourtant le discours de Ferry fait date, parce qu'il introduit dans le débat institutionnel des préconstruits importés de différentes sources d'interdiscours (thèses raciologiques, positivisme), qui recomposent les valeurs d'attraction régulatrices des discours et reformulent les paradigmes désignationnels des Mêmes et des Autres (voir le tableau 12.2 page 476).

Si les termes de la dominance sont reformulés, l'ordre de la dominance reste inchangé : on y retrouve une catégorie d'Autres, les peuples des pays

1. « L'instrument suppose des qualités de précision qui ne sont pas exigées de l'outil, lequel est utilisé pour effectuer des travaux simples dans des métiers manuels » [TLFI].

2. Le *TLFI* relève en outre une fréquence relative plus grande dans les références littéraires du XIX^e siècle (6568) que dans celles du XX^e siècle (4855).

à coloniser (les peuples africains dans notre corpus), qui se caractérisent par leurs différences au regard des Mêmes.

À côté des dénominations antérieures *sauvages, barbares* vs *civilisés* qui restent en usage, le paradigme désignationnel s'est enrichi d'un nouveau couple : *racés supérieures* vs *racés inférieures*, sur la base de l'attracteur de la supériorité intellectuelle et morale. Cette valeur, propre à la notion de civilisation, entre en conflit avec celle de la supériorité économique, grâce à laquelle les concurrents sur le terrain de la conquête, notamment l'Angleterre, se trouvent placés en position de type, position revendiquée par la France ; d'autant que leur colonie, l'Inde, est perçue comme exemplaire, typique, dans la catégorie des colonies.

La dominance qui s'exerce pendant la période de l'expansion est mise en spectacle linguistique dans la littérature du transsaharien, qui en propose une représentation exemplaire. Elle s'exprime dans des procès en *faire* de transformation à l'infinitif ou nominalisés : *pénétrer, pacifier, dominer, civiliser, relier, unir*. L'analyse des constructions du verbe *pénétrer* montre une superposition d'un sens de localisation et de possession physique et morale. Les nominalisations présentent des constructions N1 de N2, dans lesquels le N1 est le praxème-outil *moyen de/instrument de*, qui remplace les formes factitives. Si le praxème *moyen de* est actualisé antérieurement, celui d'*instrument*, outil d'actualisation de la nominalisation, produit un effet de sens dans le contexte de l'industrialisation. L'actance du procès est déléguée à un instrument, commandé par un actant humain, possesseur de l'instrument et qui s'efface derrière lui. D'un point de vue discursif, c'est un moyen supplémentaire de désagentivation des procès, spécifique à la formation discursive.

Chapitre 13

La matrice discursive du développement

Dans le discours de Ferry, à côté de la dialectique *racés supérieures* vs *racés inférieures*, trois nouvelles dénominations *modernes*, *riches* et *industriels* remodelent la catégorie des types (voir tableau au § 12.2 page 476). Alors que les dénominations *racés supérieures*, *racés inférieures* ne perdurent pas au-delà de la période coloniale, celles de *modernes* et surtout celles de *riches* et d'*industriels*, continuent leurs parcours discursifs au-delà. Pour cette raison, nous analyserons, dans le chapitre suivant, leur rôle de connecteur d'interdiscours, qui s'est traduit, dès la fin du XIX^e siècle, par des transformations significatives des pratiques discursives, et par le déplacement des frontières de la formation discursive, qui produit le paradigme du développement.

13.1 Quelques marqueurs de transformation

13.1.1 Des richesses des Autres à la richesse des Mêmes

Alors que, dans de nombreux discours coloniaux de la première moitié du XIX^e siècle, les *richesses* désignent des propriétés des territoires de la conquête, qui peuvent servir à la richesse de la France, le discours de Ferry inaugure un nouvel usage du praxème *riches*, qui désigne les nations colonisatrices. Progressivement, la dénomination *pays riches*, dans les discours post-coloniaux, est actualisée dialectiquement avec celle de *pays pauvres* dénommant les « post-colonies ».

13.1.1.1 Les richesses naturelles des territoires africains

Le praxème *richesses*, souvent employé au pluriel, nomme les richesses naturelles du sol, envisagées comme des atouts des territoires africains, que les énonciateurs mettent en avant pour argumenter l'intérêt de la conquête : énoncés du tableau 13.1 page suivante.

Le praxème *richesses* nomme une composante des territoires Autres, colonies existantes ou territoires de conquête :

Tableau 13.1. — Énoncés actualisant le praxème *richesse*

Date, texte	Énoncé
1789, corpus 1-3	La rivière du Sénégal est à la portée de l'Europe ; elle offre autant & <i>plus de richesses</i> à la France, que l'Amérique aux espagnols & aux portugais.
1879, corpus 2-5	La France, plus rapprochée du continent africain que la plupart des autres nations, plus directement intéressée qu'elles à l'avenir de ce continent, par ses possessions de l'Algérie au Sénégal, du Gabon sur la côte occidentale, la France ne peut se dispenser de prendre sa part dans le mouvement qui entraîne l'Europe vers les régions africaines dont on commence à entrevoir les <i>richesses</i> .
1881, corpus 2-7	Aujourd'hui c'est dans les intentions les plus généreuses que nous cherchons à pénétrer dans ces pays arriérés, c'est pour y faire régner la paix et la justice, afin que leurs habitants puissent jouir de <i>leurs richesses naturelles</i> , en faisant avec nous un commerce avantageux aux deux parties.
1886, corpus 2-8	Les divers États de l'Europe, les États-Unis eux-mêmes, se préoccupent sérieusement, en ce moment, de tirer enfin parti de ce vaste continent africain, dont <i>les richesses</i> leur ont été révélées par les voyages des explorateurs.
1889, corpus 2-9	Nous croyons être parvenus à prouver la fertilité de cette zone [cette vaste contrée qui borde le Sahara au nord], l'abondance de ses eaux et <i>la richesse</i> de ses produits.
1891, corpus 1-26	D'ailleurs la France n'a pas trop de tous ses enfants pour exploiter son sol [du Soudan] et <i>les richesses</i> qu'il renferme.
1893, corpus 1-29	Possesseur d'un magnifique domaine dont <i>la richesse</i> , l'étonnante fertilité ne sont plus niées que par les sceptiques de parti-pris, elle a une tâche de paix et de civilisation à remplir.
1922, corpus 2-22	Ce programme a pour objet, en Afrique, la construction de lignes de pénétration qui permettront d'atteindre, avant une quinzaine d'années, en partant des rives de l'Atlantique, <i>les réservoirs d'hommes et de richesses</i> dont je viens de parler.
1944, corpus 1-38	Ce qui a été fait par nous pour le développement des <i>richesses</i> et pour le bien des hommes, à mesure de cette marche en avant, il n'est, pour le discerner, que de parcourir nos territoires et, pour le reconnaître, que d'avoir du cœur.

- la rivière du Sénégal [PRUNEAU DE POMMEGORGE 1789, corpus 1-3, *l* 9 page 695] ;
- les régions africaines [FREYCINET 1879, corpus 2-5, *l* 34 à 39 page 856] ;
- ces pays arriérés [FAIDHERBE 1881, corpus 2-7, *l* 17 à 20 page 858] ;
- ce vaste continent africain [BOIS 1886, corpus 2-8, *l* 26 page 860] ;
- cette vaste contrée qui borde le Sahara au nord [PHILEBERT 1889, corpus 2-9, *l* 4 page 862] ;
- un magnifique domaine [DONNET 1893, corpus 1-29, *l* 2 page 760] ;
- les réservoirs d’hommes et de richesses [de l’Afrique] [STREEL 1922, corpus 2-22, *l* 6 page 885] ;
- nos territoires [DE GAULLE 1944, corpus 1-38, *l* 9 page 774].

Malgré leurs richesses, les territoires eux-mêmes sont rarement dénommés *riches*. On trouve néanmoins quelques actualisations dans lesquelles le caractère *riche* qualifie la colonie :

Alors la France aurait l’avantage sur toutes les nations qui ont de grandes possessions dans les autres parties du monde, de s’être rendue maîtresse d’un grand pays [les rives du fleuve Sénégal], *le plus riche* de tous ceux qui sont connus, & le plus voisin de l’Europe [...].

[PRUNEAU DE POMMEGORGE 1789, corpus 1-3, *l* 55 page 696]

St Domingue, cette belle et importante colonie, *la plus riche* et la plus productive des Antilles.

[ANONYME 1797, corpus 1-5, *l* 19 page 702]

Dans ces contextes discursifs, le caractérisant *riche*, en cooccurrence avec les praxèmes *possessions*, *maîtresse*, dans le premier énoncé, et *productive* dans le deuxième, produit le sens d’une richesse produite par l’exploitation économique, non pas pour la colonie, mais au profit du dominant.

13.1.1.2 Les richesses, sources de richesse

Alors que Condorcet associait le progrès de la civilisation au développement des facultés humaines entendues comme celles de l’esprit : les sensations, les idées, Leroy-Beaulieu associe le progrès à la prospérité, dans un projet de développement de la richesse, de la population et de la puissance des colonies, dont les effets rejailliraient sur la métropole :

Étant admis que le but de la colonisation c’est de mettre une société nouvelle dans les meilleures conditions de *prospérité* et de *progrès*, et que la métropole ne peut que tirer avantage du développement de la *richesse*, de la population et de la puissance de ses colonies, il restait à considérer par quelle voie on ferait arriver la colonie au plus haut degré de population, de puissance et de *richesse*.

[LEROY-BEAULIEU 1870, corpus 1-18, *l* 44 à 49 page 735]

Dans les énoncés cités au § 13.1.1.1 page 515, le praxème *richesses* est en cooccurrence avec des praxèmes verbaux et nominaux qui tissent le réseau sémantique de l’exploitation économique :

- *richesses* : « Qualité de ce qui contient en abondance, tout ce qui est susceptible de combler, de satisfaire les désirs, les besoins de l'homme. Activité, ressource qui permet de produire des biens » [TLFI],
- *offre* : « Procurer, être susceptible de procurer » [TLFI],
- *jouir de* : « (d'un bien) : avoir l'usage et en tirer les fruits » [TLFI],
- *tirer parti de* : « Tirer profit de, faire tourner à son avantage. Synonyme *exploiter* » [TLFI],
- *exploiter* : « Faire valoir, tirer parti en faisant produire » [TLFI],
- *fertile, fertilité* : « Qualité d'une terre fertile qui produit abondamment » [TLFI].

Les « richesses naturelles », relatives aux matières premières et à leur exploitation dans les pays à coloniser, sont la plupart du temps envisagées au profit de la France :

Elle offre autant & plus de richesses à la France, que l'Amérique aux espagnols & aux portugais.

[PRUNEAU DE POMMEGORGE 1789, corpus 1-3, l 9 page 695]

Que les autres nations s'associent à nous. Toutes peuvent y contribuer. Non seulement la Régence, mais l'intérieur de l'Afrique même seront *une source de richesse* ; les Français auront eu la gloire d'en ouvrir les portes, et ils trouveront dans les impôts un dédommagement à leurs dépenses et à leurs sacrifices.

[RESBECQ 1837, corpus 1-12, l 25 à 28 page 721]

La métropole ne peut que tirer avantage du développement de la richesse, de la population et de la puissance de ses colonies.

[LEROY-BEAULIEU 1870, corpus 1-18, l 44 à 49 page 735]

Un élan irrésistible pousse les peuples de la vieille Europe à la recherche de nouveaux débouchés parmi les nations jeunes de l'Afrique. Suivons ce mouvement ; *la richesse future est dans la colonisation.*

[HUMBERT 1891, corpus 1-26, l 36 à 39 page 754]

Car les Blancs, à côté de leur activité, à côté de leurs produits manufacturés, apportent le progrès civilisateur, et que les noirs, dans ces régions africaines, apportent le contingent de leur force physique, de leur bonne humeur et du travail qu'ils peuvent fournir pour *la production de toutes ces richesses naturelles dont nous avons besoin.*

[BROUSSAIS 1900, corpus 2-14, l 31 à 35 page 873]

En conséquence, l'exploitation des richesses des territoires africains est supposée assurer au pays colonisateur :

- un *état de splendeur, de richesses et de gloire* :

Sans colonies plus de commerce, sans commerce plus de marine, et sans marine il faut que la France renonce à cet *état de splendeur, de richesses et de gloire*, auquel sa situation, son industrie, son sol précieux, ses moyens et son immense population lui donnent un droit incontestable de prétendre.

[CRESP 1802, corpus 1-7, l 1 à 4 page 708]

- la *richesse* (actualisé au singulier) et la *puissance* (actualisés en cooccurrence) :

Il offre à leur ambition des immensités à conquérir, à civiliser et qui, une fois lancées dans la voie du progrès, affranchies des liens de la barbarie et de l'esclavage, assureront *leur richesse et leur puissance*.

[PHILEBERT 1889, corpus 2-9, ℓ 10 à 12 page 862]

- la *richesse* (actualisé au singulier) et le *progrès général de la civilisation* déterminés par *les ressources humaines et matérielles* :

C'est de leurs flancs que pourraient bien sortir maintenant *les ressources humaines et matérielles* qui détermineront dans les siècles à venir l'accroissement le plus rapide de la richesse et le progrès général de la civilisation.

[STREEL 1922, corpus 2-22, ℓ 6 page 885]

Dans ces énoncés, la richesse est un état de l'entité type, la France, qui se construit à partir de l'exploitation des richesses des territoires Autres, objets de la conquête. L'attracteur qui régule la production du praxème *richesse* est celui de la conquête territoriale et économique, comme nous l'avons analysé en § 11.2.1.2 page 418.

13.1.1.3 Le caractérisant *riches*, un marqueur de transformation

L'actualisation discursive de la nomination collective *pays riches*, qui nomme les nations colonisatrices, à partir du discours de Ferry, correspond à l'entrée dans l'ère industrielle et le capitalisme. Les nouvelles pratiques liées à ce contexte se traduisent par de nouvelles pratiques discursives. Alors que les discours coloniaux de la première moitié du XIX^e siècle bâtissaient des projets d'exploitation agricole ou minière, le discours de Ferry envisage la colonisation comme un placement de capitaux et une source de débouchés :

Mais il y a une autre forme de colonisation c'est celle qui s'adapte aux peuples qui ont, ou bien un superflu de capitaux, ou bien un excédent de produits. [...]. Les colonies sont, pour *les pays riches*, un placement de capitaux des plus avantageux [...].

[FERRY 1885, corpus 1-21, ℓ 24 à 28 page 742]

Pour *les États riches*, où les capitaux abondent et s'accumulent rapidement.

[FERRY 1890, corpus 1-25, ℓ 2 page 751]

Il est soumis à cette nouvelle philosophie positive qui émerge en France et qui accorde une place centrale au capital. Foucault analyse ce changement comme le témoin de la sortie de l'âge classique, qui repose, selon lui, sur l'« invention » du travail comme « mesure réelle de la valeur échangeable de toute marchandise » [Adam Smith¹ cité par FOUCAULT 1966, p. 235] :

À partir de Smith le temps de l'économie ne sera plus celui, cyclique, des appauvrissements et des enrichissements; [...] ce sera le temps intérieur d'une organisation qui croît selon sa propre nécessité et se développe selon des lois

1. *Recherches sur la richesse des nations*, 1843 (traduction française).

autochtones — le temps du capital et du régime de production.

[FOUCAULT 1966, p. 238]

La richesse ne s'évalue plus seulement en terme de production directe des territoires, mais surtout en terme de productivité industrielle :

La paix sociale est, dans l'âge industriel de l'humanité, une question de débouchés.[...] L'Europe peut être considérée comme une maison de commerce qui voit depuis un certain nombre d'années décroître son chiffre d'affaires.

[FERRY 1890, corpus 1-25, l 9 à 15 pages 751–752]

Dans les discours de Ferry, le caractérisant *riches* est associé à l'industrie, aux débouchés du commerce, à l'abondance de capitaux, qui justifient la nécessité des « colonies » [FERRY 1885, corpus 1-21, l 24 à 28 page 742]. La place des capitaux dans la constitution de la caractéristique de richesse d'un pays est réactualisée par Giscard d'Estaing Edmond, le père de Valéry, le président de la République française :

Il est donc sans intérêt de discuter sur la nécessité de fournir des capitaux à ceux qui en ont besoin, puisque tous en ont besoin, tandis qu'il est indispensable de préciser la place des capitaux dans le processus de l'enrichissement et de la civilisation.

[1950, corpus 1-41, l 6 à 9 page 780]

Dans cet énoncé, le praxème *la civilisation*, toujours actualisé sans expansion, est associé à celui de *l'enrichissement*. Les deux notions sont définies comme un « processus » dans lequel entre « la place des capitaux », les capitaux étant préalablement définis comme des *biens, machines, outillages* [1950, corpus 1-41, l 3 page 780]. Le processus d'enrichissement est repris ultérieurement par le verbe pronominal *s'enrichir*, qui informe que le procès d'enrichissement est auto-produit. Ce verbe est introduit par une modalité autonymique — le verbe de parole *nous dirons* suivi d'une incise explicative — qui signale que l'énonciateur le considère comme partie du non dicible dans la communauté discursive bien-pensante empreinte d'hypocrisie :

Nous dirons, malgré le pharisaïsme qui s'attache parfois à ces matières, de *s'enrichir*.

Dans le discours de Giscard d'Estaing (le père), l'engagement de ce processus est la valeur d'attraction qui détermine les occurrences dénommant les différents pays :

les pays déjà plus évolués, mais qui veulent franchir de nouvelles étapes *vs* ceux qui en sont aux balbutiements des premiers âges

[1950, corpus 1-41, l 5 page 780]

La dénomination *riches* n'est pas actualisée, c'est l'enrichissement comme processus qui est une composante de la notion de civilisation. Le caractérisant *pauvres* est cependant actualisé dans ce discours en association avec celui de *mal-saines* pour dénommer des pays, dont le « “retard” économique [...] a été compensé par une “avance” démographique incontestable » [GISCARD D'ESTAING 1950, corpus 1-41, l 16 page 781].

Dans les discours coloniaux du XIX^e siècle, la dialectique *pays riches* vs *pays pauvres* ne nomme pas la relation colonisateurs/colonisés, mais est liée à la caractéristique démographique. Le caractérisant *pauvre*, dans le discours à la Chambre de Ferry, nomme des pays soumis à la nécessité d'une émigration pour raisons de surplus de population, d'asile ou de manque de travail :

Je disais, Messieurs, que la forme première de la colonisation, c'est celle qui offre un asile et du travail au surcroît de population des *pays pauvres* ou de ceux qui renferment une population exubérante.

[FERRY 1885, corpus 1-21, l 21 à 23 page 742]

Cette définition des *pays pauvres* est reprise dans le discours du lieutenant-colonel Humbert :

L'émigration s'impose aux *pays pauvres* et qui ont une surabondance de population. Le nôtre est *riche* et insuffisamment peuplé.

[HUMBERT 1891, corpus 1-26, l 24 page 754]

L'usage des antonymes *riches* et *pauvres*, qui met les entités dans une relation de complémentarité, devient circulante dans les discours à partir des années soixante, dans un autre usage. Ce stéréotype relationnel *pauvres* vs *riches* recompose la bi-polarisation du monde :

La coupure entre le monde communiste et le monde libéral est en train de se modifier. La coupure entre *pays riches* et *pauvres* devient le fait majeur du XX^e siècle.

[Pompidou dans MARCHÉS TROPICAUX 1964, corpus 1-56, l 40 page 810]

La « coupure », qui divise le monde et que les discours contemporains renommeront la « fracture nord-sud¹ » [JUPPÉ 2003, corpus 1-70, l 10 page 838], n'est plus fondée sur des critères politiques (communiste vs libéral), mais sur des critères de richesse. Dans les discours du corpus, la dialectique *pays riches* vs *pays pauvres* est en cooccurrence avec des praxèmes relevant du champ de la dominance économique — *dette, industrie, puissance, aide, croissance, développement* :

Peu d'années après la seconde guerre mondiale, les terminologies du *sous-développement* [...] ont fait irruption parmi les spécialistes et dans le public. C'est un signe que les *pays relativement puissants et riches* sont contraints de prendre conscience des besoins d'autres *pays moins favorisés*, de leurs revendications et de leur poids politique, si manifeste depuis la Conférence historique de Bandung en 1955. La montée dans *le monde des faibles et des pauvres* est une nouveauté dont ne retiendrons qu'un² aspect.

[PERROUX 1960, corpus 1-52, l 3 à 7 page 801]

Les pays riches estimaient que leur participation à l'effort du développement des *nations pauvres* ne résultait pas seulement d'une nécessité politique et d'une obligation humanitaire, d'ailleurs vague. Leur propre *croissance*, pensaient-ils, était aussi à ce prix.

[RULLIÈRE 1958, corpus 1-48, l 11 page 792]

1. Voir § 13.2.4.4 page 582.

2. C'est Perroux qui souligne le déterminant *un*.

L'Europe peut apporter à l'Afrique une aide efficace et adaptée aux besoins locaux et que, seule, l'Afrique peut offrir à l'Europe les espaces où elle puisse dépenser son trop plein d'énergie et trouver d'*utiles débouchés pour ses ressources industrielles* et autres. Un exemple unique de collaboration entre *pays riches et pauvres*... [DECUPPER 1970, corpus 1-60, l 9 à 16 page 817]

Progressivement, à cette dialectique se substitue volontiers celle de *pays sous-développés* vs *pays riches* ou *pays industrialisés*. La France avait besoin des « richesses » des colonies, elle a maintenant besoin des « matières premières » des pays sous-développés et des marchés des pays en développement :

Le fait que les *pays riches* ont besoin des matières premières des *pays sous-développés* est certain en dépit de la baisse de valeur de ces produits. Les *pays riches* ont besoin des *pays sous-développés*. Cette association, tout le monde s'accorde à reconnaître qu'elle est un modèle unique de collaboration entre *pays industrialisés* et *pays sous-développés* [...]. [BRIEY (COMTE DE) 1970, corpus 1-58, l 3, l 9 page 813]

Vous savez qu'un des grands problèmes de notre temps est la création de nouvelles relations économiques entre *les grands pays industrialisés du Nord* et *les pays en développement* qui sont en général dans l'hémisphère Sud. [GISCARD D'ESTAING 1978, corpus 1-66, l 50 page 829]

L'opposition *riches/ industrialisés* vs *sous-développés/en développement* postule en creux l'équation riches = industrialisés = développés. Le formant *sous* (— développé), qui « marque une situation ou une action inférieure dans l'espace par rapport à ce que désigne ou évoque la base » [TLFI], marque une frontière qui localise les pays nommés à la fois hors du champ du type, mais dans un espace proche. Dans l'énoncé suivant, la frontière est en outre marquée par la négation : « ceux qui *ne* le sont *pas* » qui délimite une catégorie de *riches* (et *développés*), dont ceux-ci sont exclus :

Le devenir de l'humanité dépend de la solution qui sera apportée aux problèmes posés par la bombe atomique d'une part et par l'écart entre niveaux de vie des *peuples riches* et de *ceux qui ne le sont pas* d'autre part. C'est devenu lieu commun de l'écrire. Mais on a moins l'habitude de remarquer que ces deux problèmes sont liés. D'ores et déjà, l'arme nucléaire sert sous sa forme dissuasive entre les grandes puissances nucléaires mais aussi entre *nations riches* et *peuples sous-développés*. [MIALET 1970, corpus 1-59, l 33 à 38 page 816]

La dialectique *peuples riches* vs *ceux qui ne le sont pas*, puis sa reformulation en *nations riches* et *peuples sous-développés*, sont riches d'enseignements. La relation d'équivalence qu'elle établit entre *ceux qui ne le sont pas* (non-riches) et *peuples sous-développés* permet de poser que, quand les entités peuples ne sont pas riches, elles sont sous-développées, en référence à une évaluation des « niveaux de vie » [1970, l 27 page 816], c'est-à-dire l'« ensemble des biens et des services (tant matériels qu'intellectuels) qu'un individu, un ménage ou un groupe social peut se procurer avec le revenu dont il dispose » [TLFI]. Dans cet article de dictionnaire, c'est le pouvoir d'achat qui détermine le niveau de vie. La catégorisation *riches*, qui constitue le type dans l'organisation discursive,

semble faire écho à la composante majoritairement liée au pouvoir d'achat, qui se nomme *vie*, dans le praxème composé *niveau de vie*¹. Le praxème *vie*, qui capitalise ce programme de sens au sein du praxème composé, représente ainsi la valeur d'attraction de l'énoncé, qui régule la construction des catégories (types vs Autres) selon un schéma de type 10.1 page 387 : *riches vs sous-développés*.

Seuls les revenus de l'exploitation économique des richesses d'un pays détermine son appartenance à la catégorie des pays riches. L'Afrique, « riche d'hommes et de matières premières » est catégorisée dans les pays pauvres, en fonction des repères de l'économie mondiale :

Aujourd'hui, 32 pays africains sont plus pauvres qu'ils ne l'étaient en 1980. L'Afrique, berceau de l'humanité, riche d'hommes et de matières premières, ne pèse pourtant guère plus d'1 % des échanges planétaires, ce qui a fait dire, il y a quelques années, que si le continent disparaissait subitement, l'économie mondiale n'en serait pas autrement affectée....

[JUPPÉ 2003, corpus 1-70, ℓ 19 page 838]

Cette progressive transformation, des richesses attribuées aux territoires coloniaux, à la richesse de la France colonisatrice, puis au praxème *riche* caractérisant les anciennes nations colonisatrices, est un des marqueurs de la mutation de la formation discursive coloniale.

13.1.2 Le praxème *moderne*, une recatégorisation des types

13.1.2.1 Les contextes d'emploi

Dans le renouvellement du paradigme désignationnel des Mêmes de Ferry (voir tableau § 12.2 page 476), figure la dénomination *peuples modernes*, introduite dans la formation discursive par Leroy-Beaulieu². Si les autres discours de notre corpus ne reprennent pas cette dénomination, en revanche, on note l'actualisation du caractérisant *moderne* dans un certain nombre d'énoncés relevé dans le tableau 13.2 page suivante), qui s'inscrivent dans une contextualité politique et économique :

- l'expansion coloniale et la vague d'industrialisation de la France, à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle ;
- les décolonisations et les politiques de développement, à partir des années cinquante : coopération française et programmes de l'ONU.

Relatif aux arts et aux sciences, l'adjectif *moderne* n'est pas d'introduction récente. En lien avec la querelle des Anciens et des Modernes en littérature, la généralisation du mot et de la notion date du XVII^e siècle [REY 1992]. Le *TLFI* classe les emplois de l'adjectif selon les deux types d'objets de discours qu'il est susceptible de caractériser :

1. Une réalité abstraite ou concrète en relation avec la vie sociale :
 - *époque, vie moderne* ;
 - *état, nation moderne* ;

1. Sur ce praxème, voir § 13.2.2.2 page 557.

2. Actualisation qui figure dans le titre de l'ouvrage *De la colonisation chez les peuples modernes* [LEROY-BEAULIEU 1870].

Tableau 13.2. — Énoncés actualisant le praxème *moderne*

Date, texte	Énoncé
1859, corpus 2-1	La conquête de l'Algérie peut être considérée comme achevée, et pendant que nos établissements du Tell se consolident et tendent à s'accroître, notre activité va nécessairement se porter vers le sud. Le prestige de l'inconnu, le besoin de soulever le voile mystérieux qui couvre encore les régions centrales de l'Afrique, plus encore peut-être que la pensée d'ouvrir à notre commerce un marché dont on ne peut évaluer l'importance, nous poussera sans cesse vers les contrées baignées par le Niger. Lancé dans cette voie, il n'est pas probable que <i>l'esprit moderne</i> , aidé de la science dont il dispose, se laisse arrêter longtemps par les obstacles matériels de ce qu'on a appelé le grand désert.
1879, corpus 2-4	Il faut qu'à notre tour nous fassions la conquête de ces peuples, non plus certes par les moyens dont on s'est servi aux premiers siècles, mais par ceux qui sont dignes du XIX ^e siècle, c'est-à-dire par l'initiation aux <i>idées modernes</i> , par l'éducation, par la douceur, par les mœurs!
1885, corpus 1-21	Mais il y a une autre forme de colonisation, c'est celle qui s'adapte aux peuples qui ont, ou bien un superflu de capitaux, ou bien un excédent de produits. Et c'est là la forme <i>moderne</i> , actuelle, la plus répandue et la plus féconde. [...] Au temps où nous sommes et dans la crise que traversent toutes les industries européennes, la fondation d'une colonie, c'est la création d'un débouché. On a remarqué, en effet, et les exemples abondent dans l'histoire économique des <i>peuples modernes</i> , qu'il suffit que le lien colonial subsiste entre la mère-patrie qui produit et les colonies qu'elle a fondées, pour que la prédominance économique accompagne et subisse, en quelque sorte, la prédominance politique.
1890, corpus 1-25	La paix sociale est, dans l'âge industriel de l'humanité, une question de débouchés. [...] L'Europe peut être considérée comme une maison de commerce qui voit depuis un certain nombre d'années décroître son chiffre d'affaires. La consommation européenne est saturée, il faut faire surgir des autres parties du globe de nouvelles couches de consommateurs, sous peine de mettre <i>la société moderne</i> en faillite et de préparer pour l'aurore du vingtième siècle une liquidation sociale par voie de cataclysme, dont on ne saurait calculer les conséquences.
1910, corpus 1-35	Laborieuses pourtant, mais écrasées d'impôts aléatoires, jamais sûres de la conservation du profit, la prévoyance et le désir du lucre sommeillaient en elles. L'ordre et la sécurité renaissant, elles ressuscitent pour ainsi dire et manifestent des qualités d'énergie et d'activité qui confondent souvent les témoins de ces phénomènes. C'est le résultat que produit toujours la domination étrangère, pour peu qu'elle s'élève au-dessus du pillage et qu'elle veuille durer, ainsi que l'on peut le constater dans le monde antique comme dans les <i>temps modernes</i> .
1910, corpus 1-34	Cette politique d'association, bien conforme au <i>génie de la France moderne</i> , doit naturellement varier ses formules suivant les lieux et suivant les races.
1927, corpus 2-23	Notre devoir envers l'Afrique occidentale, envers l'Afrique équatoriale est donc de leur assurer le développement que nous avons su donner à l'Afrique du Nord. Notre intérêt aussi, puisque la seule force, la véritable prospérité d'une <i>nation moderne</i> reposent sur son indépendance économique.
1951, corpus 1-42	D'autres sauront rappeler le but humain de l'expansion française, qui, libérant les populations des tyrans, arrachant les tribus à la barbarie sanguinaire, à la brutalité des temps primitifs, à la honte de l'esclavage et aux misères physiologiques des peuplades sauvages, les a fait entrer sans attendre dans la paix, la sécurité et le sain équilibre de <i>la civilisation moderne</i> .
1953, corpus 1-45	Il s'agit du Programme d'Assistance technique des Nations Unies, dont l'objectif est de relever le standard de vie par un échange international d'idées et de techniques. Par-delà les frontières, l'Assistance technique diffuse les données scientifiques et éducatives sur lesquelles repose <i>la vie moderne</i> .
1958, corpus 2-35	Dix millions d'Algériens ont besoin de résoudre le problème de l'alimentation et du sous-emploi, des millions de noirs veulent accéder à l'économie moderne. Tous entendent produire pour mieux vivre [...].
1959, corpus 1-50	D'autre part, il faut l'effort du pays tout entier, il faut l'effort des hommes et des femmes, il faut l'effort dans le sens où <i>la civilisation moderne</i> l'exige, c'est-à-dire dans le sens du progrès. Nous sommes à l'époque de la technique. Il n'y aura pas d'État qui compte, s'il n'apporte au moins quelque chose qui concoure au progrès technique du monde.
1964, corpus 1-53	Il est bien vrai que le développement des pays du monde, et en particulier de ceux qui, jusqu'à présent, n'ont fait qu'entamer ce grand mouvement, c'est la question mondiale par excellence. Il y a <i>la civilisation moderne</i> . L'Europe l'inventa et ensuite la transporta en Amérique. Aujourd'hui l'Occident, de part et d'autre de l'Atlantique, en demeure la source et l'artisan. Combiner le travail humain avec le rendement des machines, c'est en quoi consiste cet immense effort de progrès.
1964, corpus 1-57	Mais pour nous en tenir à une actualité plus haute, en ce moment même, le Général de Gaulle au terme d'un périple retentissant en Amérique Latine, ne cesse de reprendre ce thème de la Coopération, et il fait valoir qu'elle est la grande affaire internationale des <i>temps modernes</i> . [...] Et à côté de cette origine de la <i>coopération moderne</i> , fille de la décolonisation, voici la seconde grande raison de coopérer : c'est la solidarité humaine. [...] Et le Général de Gaulle, dans ses discours en Amérique Latine me semble bien avoir mis en lumière cette nécessité d'une <i>Coopération à la moderne</i> , d'une Coopération engagée comme celle que nous pratiquons.
1965, corpus 2-36	C'est à Addis-Abeba que fut décidée la construction de cette importante voie de <i>communication</i> par la commission économique de l'ONU et les pays intéressés. Dans l'esprit des auteurs de ce projet, l'ouverture d'une première <i>route moderne</i> à travers le Sahara, une des régions les plus désertées du continent africain, semble avoir été considérée comme non seulement un élément déterminant pour le développement économique de leurs pays mais aussi un facteur de rapprochement entre les peuples.
1965, corpus 2-37	Vaincre le Sahara ! Ce vieux rêve millénaire va-t-il se matérialiser avec le nouveau chemin de fer transsaharien dont on parle actuellement : une <i>ligne moderne</i> qui partirait d'Oran, aboutirait à Niamey, capitale du Niger, passerait par le Mali [...] Ce sera à coup sûr, le plus beau succès de la coopération franco-africaine.
1981, corpus 2-42	La route séculaire des caravanes de l'or ou des négriers avait fait place à une <i>piste moderne</i> , pour permettre les échanges pacifiques entre les pays arabes et les pays noirs, sous l'action bienfaisante de la France.

- *guerre, histoire moderne* ;
- *capitalisme, économie moderne* ;
- *humanisme, pensée moderne* ;

2. Un produit de l'activité humaine, dans différents domaines, notamment dans le domaine scientifique et technique [TLFI].

Le premier groupe, qui correspond aux praxèmes « en réglementation de culture » de Lafont (voir § 8.1.1.4 page 337), nous semble référer à la notion de modernité (voir § 3.3.2 page 121), alors que le deuxième, qui correspond plutôt aux praxèmes « en densité », référerait à la notion de modernisation (voir § 3.5.2.4 page 155), les deux notions étant liées.

L'introduction du caractérisant *moderne*, dans ces discours, est le témoin discursif d'une rupture avec des pratiques antérieures, économiques, sociales et politiques. Les discours de l'expansion coloniale d'abord, les discours de la coopération ensuite, s'inscrivent dans des conjonctures politiques et économiques en mutation, sous la contrainte d'un progrès industriel et technique, qui s'inscrit dans une conjoncture de plus en plus mondialisée. Dès la période de l'expansion coloniale, les discours qui mettent en scène les rivalités avec l'Angleterre sur le terrain européen, et le projet de liaison ferrée de la France à son empire, en font déjà état. Dans la période post-coloniale, le lien colonial se dénoue pendant que se nouent les programmes d'aide internationaux :

- aide bilatérale, la coopération franco-africaine
- aide multilatérale : les « programmes spécialisés » des Nations Unies (« Programme d'Assistance technique ») [ONU 1953, corpus 1-45, l 14 page 787].

13.1.2.2 Une requalification du type

Dans les deux périodes considérées, l'actualisation de l'adjectif *moderne* est cooccurrence de marqueurs temporels :

- adjectifs : *anciennes, actuelle, antique, séculaire, primitifs* ;
- temps et aspects verbaux : alternance de temps passé, d'aspect accompli et de temps présent :

Il faut qu'à notre tour nous fassions la conquête de ces peuples, non plus certes par les moyens dont *on s'est servi* [aspect accompli] aux premiers siècles, mais par ceux qui *sont* [temps présent] dignes du XIX^e siècle [...]. [SOLEILLET 1879, corpus 2-4, l 44 à 47 page 853]

Il est bien vrai que le développement des pays du monde, et en particulier de ceux qui, jusqu'à présent, n'*ont fait* que [aspect accompli] [...]. *Il y a* [temps présent] la civilisation moderne. L'Europe l'*invent a* et ensuite la *transport a* [temps passés] en Amérique. Aujourd'hui l'Occident, de part et d'autre de l'Atlantique, en demeure [temps présent] la source et l'artisan. [DE GAULLE 1964, corpus 1-53, l 2 à 8 page 803]

- locutions de temps : *jusqu'à présent, actuellement* ; *à l'époque de* ; *aux temps où nous sommes* ; *aux premiers siècles* ; *depuis l'époque où* ;

- chrononymes¹ : *l'esclavage, l'expansion française, la conquête de l'Algérie, l'âge industriel de l'humanité* ;
- sémantisme des verbes : *demeurer, achever*.

Les marqueurs temporels servent de repères dans la délimitation de deux états appartenant à des périodes dialectiquement opposées, dans lesquels l'objet de discours qualifié de *moderne* est positivement évalué au regard du plus ancien (voir les exemples présentés dans le tableau au § 13.3 page ci-contre) :

[...] ceux dignes du XIX^e siècle.
[SOLEILLET 1879, corpus 2-4, ℓ 44 à 47 page 853]

Qu'il nomme les entités du premier ou du second groupe (voir la liste des objets de discours au 13.1.2.1 page 523), la fonction de l'adjectif *moderne* est de caractériser des entités du monde, abstraites ou concrètes, disposant d'une préconstruction dans l'interdiscours de la communauté discursive : *société, nation, route, industrie, civilisation*. La fonction de caractérisation, d'ordre métalinguistique, consiste à commenter la nomination de l'entité caractérisée, commentaire qui vient modifier la représentation du type au sein de la catégorie. Le praxème *piste*, en tant que prédicat de dénomination, apporte avec lui l'empreinte de l'entité prototypique de la catégorie des pistes transsahariennes, pratiquées par les caravanes chamelières. Le caractérisant *moderne* modifie cette représentation prototypique. Alors que la caractérisation peut, dans certains cas, apporter des traits d'altérité, qui construisent une stéréotypie, au regard de l'entité considérée comme type², la caractérisation *moderne* est ici, au contraire, un argument de requalification de la typicité.

Dans l'énoncé suivant, la requalification se réalise par la mise en discours de différents états de « possibilités de communication » :

Ce vieux rêve millénaire va-t-il se matérialiser avec le *nouveau* chemin de fer transsaharien dont on parle actuellement : une ligne *moderne* qui partirait d'Oran, aboutirait à Niamey, capitale du Niger, passerait par le Mali, rendrait à l'Afrique du Nord et à l'Afrique occidentale des possibilités de communication qui n'existent plus depuis l'époque où verdoyait au soleil la prairie saharienne.
[LAMINE 1965, corpus 2-37, ℓ 1 à 5 page 912]

« Le nouveau chemin de fer transsaharien dont on parle actuellement » est reformulé en « une ligne moderne qui [...] », qui réactive la mémoire d'un état

1. La revue *Mots*, dans un dossier (à paraître en 2008) sur la chrononymie, définit les chrononymes de la façon suivante : « Par chrononyme, nous entendons tout syntagme servant à désigner en propre une période de temps spécifique. Quelques exemples viennent rapidement à l'esprit : les Trente glorieuses, l'Entre-deux-guerres, les Sixties, l'Ère du Meiji, les Années de plomb, le Grand Siècle, la Belle Époque, les Années folles, l'Ère victorienne, le Siècle des Lumières, les Années noires, le Moyen Âge, l'Âge de pierre, la Renaissance, l'Occupation, la Guerre froide. Il s'agit donc d'appellations fonctionnant comme noms propres, et non de dénominations génériques. La création de ces syntagmes suppose deux processus :

- le découpage du temps chronique en périodes, plus ou moins précisément et plus ou moins arbitrairement datées
- l'installation d'un temps linguistique — en l'occurrence ici, un temps lexical — via leur dénomination ».

2. Sur l'analyse de ce cas, voir § 11.1.1.2 page 398.

Tableau 13.3. — La délimitation de deux états

Date, texte	Ancien	Moderne
1879, corpus 2-4	non plus certes par les moyens dont on s'est servi aux premiers siècles	mais par ceux qui sont dignes du XIX ^e siècle
1910, corpus 1-35	le monde antique	les temps modernes
1951, corpus 1-42	la brutalité des temps primitifs, la honte de l'esclavage ; l'expansion française	la paix, la sécurité et le sain équilibre de la civilisation moderne
1965, corpus 2-37	chemin de fer transsaharien	le nouveau chemin de fer transsaharien dont on parle actuellement ; une ligne moderne
1981, corpus 2-42	la route séculaire des caravanes de l'or ou des négriers	fait place à une piste moderne

idéalisé de communications datant de « l'époque où verdoyait au soleil la prairie saharienne », qui représente un type ancien dans le discours de l'énonciateur malien. C'est le meilleur représentant, avant l'existence d'une représentation d'une voie ferrée que nomme le praxème *ligne moderne*. Le praxème *nouveau* caractérise un objet de discours, *le chemin de fer transsaharien*¹, qui a été l'objet de multiples projets au fil du temps colonial.

Le discours donne à voir trois états de voies de communication transsaharienne :

- un type ancien idéalisé : celui « de l'époque où verdoyait au soleil la prairie saharienne » ;
- le transsaharien colonial (les projets précédents) ;
- « le nouveau chemin de fer transsaharien, dont on parle actuellement [...], une ligne moderne ».

Le caractérisant *moderne* produit une représentation qui recouvre l'état antérieur de référence, le train transsaharien des projets antérieurs, désormais nommable par les antonymes *ancien*, *passé* vs *nouveau* [TLFI]. La caractérisation *moderne*, adjointe à un terme relevant du vocabulaire technique ferroviaire — *ligne* — nomme un perfectionnement, une avancée par rapport à l'état ancien, qui est donc également *périmé*².

Le type *moderne* est projeté dans une temporalité future hypothétique : *partirait*, *aboutirait*, *passerait*, qui donne à cet énoncé un caractère dialogique : l'énonciateur se fait le relais du *on dit* (« dont *on parle* »), parole qu'il soumet à interrogation : « ce vieux rêve va-t-il se matérialiser ».

La projection de l'état moderne dans une temporalité future est fréquente dans les discours du corpus, qui sont, pour la plupart, des discours projectifs :

1. Sur le transsaharien, voir § 12.3.1 page 495.

2. « *Domaines des sciences, des techniques*. Qui bénéficie, témoigne des progrès effectués dans ces domaines. Synonyme : *avancé, perfectionné* ; antonyme : *désuet, périmé* » [TLFI].

il n'est pas probable que l'esprit moderne se laissera arrêter

[SOLEILLET 1879, corpus 2-4]

13.1.2.3 Un connecteur avec un interdiscours économique recomposé

Le caractérisant *moderne* a une fonction d'argument visant à contraindre le coénonciateur à adopter les positions présentées par l'énonciateur comme émanant d'une autorité supérieure : un grand énonciateur qui domine le discours et dicte ses lois. Cette force supérieure qui contraint le discours est marquée par des modalités déontiques¹, l'adjectif *conforme à*, le verbe *exiger* :

- *il faut qu'à* notre tour nous fassions la conquête de ces peuples [...] par l'initiation aux idées *modernes* [SOLEILLET 1879, corpus 2-4] ;
- *il faut* faire surgir [...] sous peine de mettre la société *moderne* [FERRY 1890, corpus 1-25] ;
- cette politique d'association, *bien conforme* au génie de la France *moderne* [BUSSON, FEVRE et HAUSER 1910, corpus 1-34] ;
- *il faut* l'effort dans le sens où la civilisation *moderne* l'*exige* [DE GAULLE 1959, corpus 1-50] ;
- la topicalisation désagentive² *il y a* : *il y a* la civilisation *moderne* [DE GAULLE 1964, corpus 1-53].

L'analyse des contextes discursifs du caractérisant *moderne*, qui sont classés dans les tableaux 13.4 page suivante et 13.5 page 530, fait apparaître, dans les deux temporalités, l'importance du champ praxémique du progrès marqué par des praxèmes de mouvement propres au déplacement perpétuel induit par la notion :

relever, dans le sens de, développement, progrès, s'accroître, se porter vers, lancé dans cette voie, augmenter, accéder à, entrer dans.

Le progrès est prioritairement évalué sur des bases économiques. La caractéristique économique, qui était l'un des motifs déclarés de l'expansion coloniale et devient ensuite l'élément moteur du développement, est largement représentée :

l'industrie, les capitaux, les débouchés, les consommateurs, la prospérité, le rendement, le volume d'échanges, le standard de vie.

Dans les discours de l'expansion coloniale, l'organisation discursive donne à voir deux états sur une ligne du temps orientée vers un attracteur de progrès, caractérisée par ses composantes économique et industrielle. Dans ces discours, le champ sémantique du praxème *industrie*, qui était une composante de la notion de civilisation, dès le discours de Condorcet³, s'est vu remodelé en un siècle :

[Avant la révolution industrielle] Ensemble des activités, des opérations ayant pour objet la production et l'échange des marchandises ou la production de

1. « Ce qu'il convient relativement à l'instance de faire morale ou institutionnelle » [NEVEU 2004, p. 192-193].

2. Sur la topicalisation désagentive, voir § 12.2.1.2 page 477.

3. Voir 11.1.3.2 page 406.

Tableau 13.4. — Environnements discursifs du caractérisant *moderne* (1)

Date, texte	N <i>moderne</i>	Civilisation	Progrès économique	Domination
1859, corpus 2-1	<i>l'esprit</i>	l'esprit	ouvrir à notre commerce un marché, aidé de la science ; lancé dans cette voie ; la vapeur	nos établissements tendent à s'accroître ; nous pousserons sans cesse vers les contrées
1879, corpus 2-4	<i>les idées</i>	les idées ; l'éducation, la douceur, les mœurs ; Européens vraiment philanthropes ; former à notre civilisation ; notre langue et notre génie ; l'initiation à la civilisation ; la régénération d'une race entière		la conquête ; la conquérir à l'agriculture
1880, corpus 2-6	<i>l'industrie</i>		les moyens ; l'industrie	vaste projet de relier l'Algérie au Niger
1885, corpus 1-21	<i>la forme</i> [de colonisation] ; <i>les peuples</i>		superflu de capitaux ; excédent de produits ; industries européennes ; création d'un débouché ; histoire économique ; prédominance économique	colonisation ; lien colonial ; la mère-patrie et les colonies qu'elle a fondées ; prédominance politique
1890, corpus 1-25	<i>la société</i>	la société ; sociale ; l'humanité	l'âge industriel de l'humanité, les débouchés, le chiffre d'affaires, consommation, couches de consommateurs, faillite, liquidation	prédominance
1910, corpus 1-34	<i>la France</i>	le génie de la France ; la civilisation française	augmenter la puissance productive des colonies ; et par suite le pouvoir d'achat des indigènes et des colons	politique d'association
1910, corpus 1-35	<i>les temps</i>	l'ordre et la sécurité	la conservation du profit	la domination étrangère
1927, corpus 2-23	<i>une nation</i>	notre devoir	grand profit du progrès ; le développement ; la véritable prospérité ; indépendance économique ; notre intérêt	leur assurer le développement ; la force
1951, corpus 1-42	<i>la civilisation</i>	la paix, la sécurité et le sain équilibre de la civilisation ; le but humain ; l'œuvre civilisatrice	Un chemin de fer, des routes, l'électricité, des jardins, des cultures maraîchères et industrielles, des magasins bien approvisionnés ; des stations de T.S.F.	le pays conquis, pacifié définitivement ; l'expansion française

Tableau 13.5. — Environnements discursifs du caractérisant *moderne* (2)

Date, texte	N <i>moderne</i>	Civilisation	Progrès économique	Dominance politique /économique	Mondialisation
1953, corpus 1-45	<i>la vie</i>	[les données] éducatives	pays sous-développés ; les données scientifiques ; relever le standard de vie ; technique	Programme d'Assistance technique	Nations Unies ; l'échange international ; par-delà les frontières ; effort commun
1958, corpus 2-35	<i>l'économie</i>		le problème de l'alimentation et du sous-emploi ; économie ; produire ; mieux vivre		
1959, corpus 1-50	<i>la civilisation</i>	civilisation ; citoyens	dans le sens du progrès ; mène le pays tout entier vers le mieux ; époque de la technique ; progrès technique du monde ; votre progrès	la coopération ; avec l'appui, l'accord et l'aide de la France ; offre son concours loyal et amical	exister internationalement ; exige l'humanité ; nous nous sommes mélangés partout
1964, corpus 1-53	<i>la civilisation</i>	civilisation	progrès ; développement ; rendement des machines ; prédominance économique	colonisation ; lien colonial ; la mère-patrie et les colonies qu'elle a fondées ; prédominance politique	pays du monde ; la question mondiale ; l'Occident, de part et d'autre de l'Atlantique
1964, corpus 1-57	<i>les temps ; la Coopération</i>	la solidarité humaine	peuples nantis, peuples dépourvus ; progrès	la Coopération	la grande affaire internationale ; œuvre de progrès mutuel
1965, corpus 2-36	<i>une route</i>		l'économie d'un pays ; un prix de revient très réduit ; les richesses de ce pays ; développement économique ; commercialisation de nombreux produits ; le volume d'échange peut augmenter ; construction ; la mise en valeur des richesses sahariennes et par voie de conséquence l'amélioration de vie des populations du Sahara ; un grand pas dans la voie de l'unité politique ; commission économique		voie de communication ; facteur de rapprochement ; ONU ; en conjuguant leur efforts pour construire une voie de communication commune ; l'édification de cette unité politique que l'Afrique par la voie de l'OUA
1965, corpus 2-37	<i>une ligne</i>		le nouveau chemin de fer transsaharien	la coopération franco-africaine	
1981, corpus 2-42	<i>une piste</i>	action bienfaisante		sous l'action [...] de la France	la voie [...] étendrait les liens entre les peuples en permettant plus intimement les contacts ; permettre les échanges pacifiques entre les pays arabes et les pays noirs ; la grande Communauté

produits destinés à être utilisés ou consommés sans être vendus au préalable. Industrie domestique, patriarcale, rustique. « Nous produisons tous et nous participons tous aux échanges, nous sommes tous livrés à une industrie, soit agricole, soit manufacturière, soit gouvernementale, soit commerciale, nous sommes pareillement tous marchands ou commerçants ».

[Babeuf, 1795 cité dans TLF1]

Dans le discours de Ferry, l'adjectif *moderne* caractérise les pays qui disposent de capitaux, doivent exporter leurs productions et pour qui la colonisation s'impose, selon l'argument suivant formé comme une définition en *être* : « La politique coloniale est fille de la politique industrielle » [FERRY 1890, *l* 1 page 751]. L'interdiscours du progrès technologique, de la productivité industrielle et de la rentabilité des capitaux qui traverse les discours coloniaux de la fin du XIX^e siècle est encore dominant dans les discours de transition vers les décolonisation. Ainsi Giscard d'Estaing — le père — reformule la dénomination de l'interdiscours colonial *la civilisation* en « une civilisation mécanique », qu'il oppose à « une civilisation millénaire¹ » [GISCARD D'ESTAING 1950, corpus 1-41, *l* 12 page 780].

Dans les discours de l'expansion coloniale, les peuples *modernes*, la nation *moderne*, la France *moderne*, la société *moderne* sont des peuples, une nation, etc., qui entrent dans « l'âge industriel de l'humanité ». C'est cette transition que marque le praxème *moderne*.

Dans les discours qui mettent en spectacle le temps contemporain de l'énonciation, le positionnement des peuples, des réalités sociales et des produits de l'activité humaine sur l'axe d'attraction du progrès que nomme le caractérisant *moderne* est un stade de progrès relatif à une transformation de la notion de progrès : le perfectionnement scientifique, technique et industriel remplace le perfectionnement des facultés humaines des Lumières. Les marqueurs d'une avancée sur un axe gradué en degrés, qui active l'interdiscours des Lumières, montrent le passage à un état dans lequel la composante économique-industrielle est première :

Lancé dans cette voie, il est peu probable que l'esprit moderne, *aidé de la science dont il dispose*, se laissera arrêter [...].

[HANOTEAU 1859, corpus 2-1, *l* 9 à 17 page 845]

Au fur et à mesure que ces peuples *s'enrichiront*, qu'ils s'élèveront de quelques degrés sur *l'échelle économique*, ils acquerront des besoins nouveaux, ils réclameront ces *produits* de luxe dont la France a la spécialité.

[BUSSON, FEVRE et HAUSER 1910, corpus 1-34, *l* 19 page 768]

Le manque de besoins des peuples africains a été relevé comme un *topos* de la formation discursive coloniale (voir § 11.2.2.2 page 425). L'interdiscours économique soumis à l'évolution des techniques, de la production accélérée, des systèmes plus sophistiqués de commercialisation, déplace la notion de civilisation vers des valeurs contemporaines de production/consommation,

1. Cette dialectique est productrice, car elle reconnaît la civilisation des autres peuples, comme *une* civilisation (voir § 13.2.1.2 page 539).

données comme garantes du « mieux vivre ». Dans l'énoncé suivant, un lien de consécution est établi entre le procès de *produire* et celui de *mieux vivre* :

Des millions de noirs veulent accéder à l'économie moderne. *Tous entendent produire pour mieux vivre.* [DEPRET 1958, corpus 2-35]

Dans l'énoncé suivant, l'énonciateur, un agent radio soudanais, qui fait l'apologie de la civilisation du Soudan par la France, représente l'état précédant l'expansion et l'état actuel de la « civilisation moderne » au moment de l'énonciation :

D'autres sauront rappeler le but humain de l'expansion française, qui, libérant les populations des tyrans, arrachant les tribus à la barbarie sanguinaire, à la brutalité des temps primitifs, à la honte de l'esclavage et aux misères physiologiques des peuplades sauvages, les a fait entrer sans attendre dans la paix, la sécurité et le sain équilibre de *la civilisation moderne*. Et, sans réserve, généreusement, simplement, le Soudan s'efforce de s'intégrer dans la nation qui l'accueille. [FILY 1951, corpus 1-42, l 41 à 45 page 783]

En apparence, l'énoncé est typique et pourrait être accolé à bien d'autres qu'il semble reproduire. La comparaison des deux états produit des effets d'interdiscours :

- l'expansion française (qui nomme par métonymie les acteurs de l'expansion) *vs* les tyrans (représentants types de la barbarie) ;
- la paix et la sécurité *vs* la barbarie sanguinaire, l'esclavage, la brutalité ;
- le sain équilibre *vs* les misères physiologiques.

Mais si l'énoncé s'inscrit bien dans la formation discursive, en montrant des formes de répétition, le caractérisant *moderne* — la civilisation *moderne* — marque un déplacement par rapport aux discours coloniaux antérieurs, qui usait du praxème *la civilisation* en emploi absolu. La cessation de l'emploi absolu s'explique par le contexte politique des années cinquante, dans lequel se dessine la volonté d'autonomie des territoires, qui anticipe les décolonisations¹. Le choix du caractérisant *moderne* trouve son explication dans le cotexte de l'énoncé, dans lequel sont actualisés les praxèmes de la communication et de la consommation, relevant de l'interdiscours économique prégnant au moment de l'énonciation :

Que les temps ont changé ? Un chemin de fer, des routes, l'électricité, des jardins, des cultures maraîchères et industrielles, des magasins bien approvisionnés, des stations de T.S.F. supprimant le temps et la distance, qu'il est loin le Soudan d'il y a 50 ans. [FILY 1951, corpus 1-42, l 32 à 34 page 783]

De la même façon, dans le discours du général de Gaulle, la dénomination *la civilisation moderne* et ses nécessités — *il faut* — sont actualisées en cooccurrence avec les formulations :

- *l'époque de la technique*,
- *le progrès technique*.

1. Voir sur cette période § 2.5.2 page 87.

La composante du progrès économique et technique est imposée comme majeure dans la production de sens de l'occurrence *moderne*, qui reformule le praxème *civilisation* et modifie son champ notionnel.

Les occurrences du champ économique et technique, qui sont actualisées en cooccurrence avec le praxème *moderne*, sont des produits de l'activité humaine de la société occidentale, qui « pénètrent » les cultures africaines. Le caractérisant *moderne*, qui témoigne de la pression exercée par la culture dominante sur les peuples dominés, est un marqueur discursif de l'intégration praxique, qui est en train de s'opérer et de la recomposition de l'interdiscours. L'énoncé ci-dessous du scripteur soudanais, qui se réjouit de la réussite du procès de civilisation du Soudan, met en évidence ce procès d'intégration de la société soudanaise dans le moule français :

Pour mesurer le chemin parcouru depuis 1883 dans la civilisation du Soudan, me sera-t-il permis d'autre part d'évoquer sans vanité nationale pour ceux qui sont venus plus tard, ce qu'était Bamako, il y a soixante-huit ans. [...] Et, sans réserve, généreusement, simplement, *le Soudan s'efforce de s'intégrer dans la nation qui l'accueille*. [FILY 1951, corpus 1-42, ℓ 26 page 782, ℓ 41 à 45 page 783]

L'assimilation, qui n'a pas été réalisée du côté de l'acquisition de la citoyenneté française, prend effet dans les praxis sociales et culturelles, qui tendent à s'uniformiser.

13.1.2.4 La civilisation *moderne*, modèle de civilisation universelle

La recatégorisation de *la civilisation* en *civilisation moderne*, dès les années cinquante, montre une nouvelle transformation de la matrice discursive, sous l'effet de la mondialisation des échanges et de la prise en charge de la question du développement par ce que l'on n'appelle pas encore la « communauté internationale ». Le discours de la conférence de presse du général de Gaulle montre la continuité de la transformation esquissée dans les discours antérieurs :

Il est bien vrai que le développement des pays du monde, et en particulier de ceux qui, jusqu'à présent, n'ont fait qu'entamer ce grand mouvement, c'est la question mondiale par excellence. Il y a la civilisation moderne. L'Europe l'inventa et ensuite la transporta en Amérique. Aujourd'hui l'Occident, de part et d'autre de l'Atlantique, en demeure la source et l'artisan. Combiner le travail humain avec le rendement des machines, c'est en quoi consiste cet immense effort de progrès. La science, la technique, la politique, s'y appliquent essentiellement. [DE GAULLE 1964, corpus 1-53, ℓ 2 à 8 page 803]

Dans cet énoncé, la fonction de la topicalisation désagentive *il y a* — « il y a la civilisation moderne » — n'est pas tant d'effacer des actants que d'imposer *la civilisation moderne* comme une valeur préconstruite existant dans le présent de l'énonciation comme dans le présent an-historique. Le rappel, dans le fil du discours, des toponymes (Europe, Amérique, Occident), placés en actants dépositaires de la valeur de civilisation moderne, a pour effet de placer la « question mondiale » du « développement des pays du monde et en particulier de ceux qui, jusqu'à présent, n'ont fait qu'entamer ce grand mouvement » dans le giron de l'Occident, défini « de part et d'autre de l'Atlantique ». Le discours

fait état d'une idéologie de la mondialisation d'une forme de civilisation, celle de l'Occident — la civilisation moderne —, que les autres pays commencent à adopter.

Dans les trois derniers discours de ce corpus *moderne* (1965, corpus 2-36, 1965, corpus 2-37, 1981, corpus 2-42), le groupe nominal dans lequel apparaît le caractérisant *moderne* — *route moderne, ligne moderne, piste moderne* — est en cooccurrence avec les énoncés :

- *la coopération franco-africaine,*
- *la commission économique de l'ONU,*
- *facteur de rapprochement entre les peuples,*
- *échanges pacifiques entre les pays arabes et les pays noirs.*

La récurrence des programmes de sens des échanges entre nations, entre peuples, tisse une isotopie (un réseau sémantique) de la mondialisation, dans laquelle s'inscrivent les relations entre les anciennes colonies africaines et les pays occidentaux :

[...] il [le Général de Gaulle] fait valoir qu'elle [la coopération] est *la grande affaire internationale des temps modernes.*

[TRIBOULET 1964b, corpus 1-57, l 2 à 8 page 803]

Le relevé des occurrences des discours du transsaharien faisait déjà apparaître cette pulsion de mise en relation/union des pays du monde dans l'orbite de la France¹. L'utopie d'universalisation du modèle de la civilisation moderne à tous les pays du monde est le prolongement de celle de la généralisation de la civilisation² française, européenne, dite *la civilisation*, aux possessions coloniales en Afrique (mais aussi en Asie et dans les Caraïbes), qui est repérable dans bon nombre de discours du corpus, à travers l'actualisation des praxèmes d'universalisation :

- *cette grande famille universelle qui doit unir les hommes :*

Pourquoi ne formerait-on pas un congrès européen où toutes les puissances enverraient des ambassadeurs qui aviseraient aux moyens d'arracher à la barbarie une des plus belles parties du monde, en liant entre eux tous les peuples de l'Europe, et en posant ainsi les premières bases de *cette grande famille universelle qui doit unir les hommes.*

[RESBECQ 1837, corpus 1-12, l 29 à 33 page 721]

- *généraliser sur toute la surface du globe l'expansion du mouvement colonial ⇒ généraliser la civilisation sur tous les points du globe :*

Ce sera, en effet, une des plus importantes conséquences des progrès réalisés par l'industrie moderne, de pouvoir bientôt *généraliser sur toute la surface du globe l'expansion du mouvement colonial.* [...] Prendre une large part dans ce grand mouvement colonisateur dont le résultat humanitaire sera très certainement de *généraliser la civilisation sur tous*

1. Voir les régularités notionnelles du procès de relation dans les discours du transsaharien au § 12.3.2 page 499.

2. Selon l'anthropologue Apter, la colonisation serait un mode d'universalisation de la modernité (sur la modernité, voir § 3.2.2 page 114).

les points du globe avant un demi-siècle.

[DUPONCHEL 1878, corpus 2-3, *l* 67 page 850, *l* 19]

— *la vie universelle* :

Déjà les deux peuples colonisateurs, qui sont deux grands peuples libres, la France et l'Angleterre, ont saisi l'Afrique ; la France la tient par l'ouest et par le nord ; l'Angleterre la tient par l'est et par le midi. Voici que l'Italie accepte sa part de ce travail colossal. L'Amérique joint ses efforts aux nôtres ; car l'unité des peuples se révèle en tout. L'Afrique importe à l'univers. Une telle suppression de mouvement et de circulation entrave *la vie universelle*, et la marche humaine ne peut s'accommoder plus longtemps d'un cinquième du globe paralysé.

[HUGO 1879, corpus 1-19, *l* 37 à 43 page 737]

— la cause de *la civilisation toute entière* :

Il s'agit là de politique européenne et le sentiment n'y compte pour rien. Mais en Afrique, contre les barbares, il est triste de voir ces nations oublier que *c'est pour la cause de la civilisation toute entière que nous agissons*. N'est-ce pas à l'occupation du Nord de l'Afrique par la France que l'Europe doit en grande partie la sécurité de la navigation dans la Méditerranée et le développement du commerce dans cette région.

[FAIDHERBE 1881, corpus 2-7, *l* 50 page 859]

— *s'unir* pour la lutte commune contre la barbarie :

Regrettons seulement l'exemple de ces âpres convoitises à l'assaut d'un continent où l'on disait venir, avant tout, pour combattre l'esclavage : n'eût-il pas mieux valu alors se le partager d'un commun accord, — car il était assez grand pour qu'il y eût place pour tous, — et *s'unir ensuite pour la lutte commune contre la barbarie* ?

[PHILEBERT et ROLLAND 1890, corpus 2-10, *l* 73 page 866]

— les sommets de dignité et de fraternité où, quelque jour, *tous pourront s'unir* :

En premier lieu parce qu'elle est la France, c'est-à-dire la nation dont l'immortel génie est désigné pour les initiatives qui, par degrés, élèvent les hommes vers les sommets de dignité et de fraternité où, *quelque jour, tous pourront s'unir*.

[DE GAULLE 1944, corpus 1-38, *l* 22 page 775]

— *dans la voie de la Civilisation de l'Universel, qui est la fin des civilisations différentes* :

Mais il a compris, en même temps, que l'autre réalité du siècle était la constitution de grands ensembles non seulement continentaux, comme « l'Europe de l'Atlantique à l'Oural », mais aussi intercontinentaux, comme la Communauté et le Commonwealth. Car ces grands ensembles sont une étape *dans la voie de la Civilisation de l'Universel, qui est la fin des civilisations différentes*.

[SENGHOR 1959, corpus 1-49, *l* 16 à 20 pages 795–796]

Des marqueurs du déplacement de la formation discursive

Les adjectifs *riche* et *moderne* sont des marqueurs de transformation, qui attestent de changements praxiques à la fois dans le réel et dans les discours.

Le praxème *riche* est d'abord employé pour caractériser les colonies productives : les richesses naturelles des territoires coloniaux, qui servent l'intérêt économique de la France, sont des composantes de la catégorie *colonies*. Le procès d'exploitation de ces richesses est constituant du champ notionnel de la richesse de la France. À la période de l'expansion coloniale, qui est aussi celle de l'industrialisation de l'Europe, la dénomination *pays riches* désigne les pays industriels européens qui disposent de capitaux, qui recherchent des débouchés et qui ont besoin de colonies. Si les pays nommés *riches* sont les pays colonisateurs, en revanche, l'antonyme *pays pauvres* ne nomment pas les territoires ou futurs territoires coloniaux, qui ne sont pas considérés comme des entités à part entière, mais comme des attributs des pays riches. C'est seulement à partir des années cinquante que la dialectique *pays riches* vs *pays pauvres* est productrice d'une coupure, une fracture, entre deux mondes : celui des pays industriels, développés vs celui des anciennes colonies, entités sous-développées. La richesse, comme valeur d'attraction des discours, se mesure en niveau de vie. Le monde *pauvre* ou *sous-développé* est celui qui *n'est pas* riche : les négations marquent la frontière entre ce monde et la catégorie *riche*. Les entités nommées *sous-développées* sont en-deça des limites de la catégorie *pays riches* et *développés*, dans un modèle en Même vs Autre, du type figuré au 10.1 page 387, marqué par une frontière.

Le praxème *moderne* est un autre marqueur de changement, qui signale le passage d'un état ancien à un nouvel état. Le passage entre les deux états est discursivement repérable par des marqueurs temporels, qui délimitent deux champs. La catégorie de l'état ancien se voit modifiée par le caractérisant *moderne*. Un état nouveau est produit, qui devient le type de la catégorie. La caractérisation d'une entité par l'adjectif *moderne* produit un transfert de typicité. L'état nouveau, plus récent, est également plus avancé par rapport à l'ancien, sur une ligne d'attraction du progrès.

L'adjectif *moderne* est un marqueur discursif, qui signale un changement de praxis sociales. L'interdiscours du progrès, qui a subi une recomposition dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, avec la mécanisation industrielle, se recompose à nouveau, sous l'influence des télécommunications, des techniques sophistiquées de production, de la société de consommation. Cet interdiscours économique à composante productiviste et technique traverse les discours coloniaux du milieu du XX^e siècle, qui entrent dans la période des décolonisations. Le praxème *moderne*, qui connecte les discours coloniaux avec cet interdiscours, requalifie le champ notionnel de la civilisation. La dénomination *civilisation moderne*, qui remplace *la civilisation* en emploi absolu des discours coloniaux, nomme une entité de civilisation à prétention d'uniformisation des valeurs occidentales.

Ces deux parcours transformationnels sont des traces de la migration de

la formation discursive, soumise à des influences interdiscursives externes, qui produisent des changements praxiques : praxis discursives, sociales et politiques à l'échelle internationale.

13.2 L'organisation discursive des discours du développement

13.2.1 Les transformations du paradigme de la civilisation

Un certain nombre de textes du corpus présentent des configurations discursives de transition entre la matrice discursive coloniale et celle du développement. Ces discours sont hybrides : certains marqueurs des discours expansionnistes sont effacés, d'autres sont encore actualisés, dans des formes ou des agencements particuliers. C'est notamment le cas du discours de Brazzaville¹ [DE GAULLE 1944, corpus 1-38], du discours de Giscard d'Estaing, le père du président de la République [1950, corpus 1-41], ainsi que des discours des ministres de la Coopération des années soixante.

Les discours de la transition se caractérisent par l'abandon du praxème *colonie* et du praxème *civilisation* (dans son emploi absolu).

13.2.1.1 Nomination et recomposition de la dominance

La disparition du praxème *colonie* est officiellement actée dans la Constitution de 1946, par la création de l'Union entre les « Territoires d'outre-mer » et la France :

L'Union française est formée, d'une part, de la République française qui comprend la France métropolitaine, les départements et territoires d'outre-mer, d'autre part, des territoires et États associés.

[CONSEIL CONSTITUTIONNEL 1946, corpus 1-39, *l* 26 page 777]

Pourtant, les territoires d'outre-mer sont dits à « la charge » de la France, qui acte ainsi, simultanément, la préservation de la relation de dominance :

Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge, à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ; écartant tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire, elle garantit à tous l'égal accès aux fonctions publiques et l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés proclamés ou confirmés ci-dessus.

[1946, *l* 19 à 23 page 777]

La fonction de guide de l'entité France envers les peuples, qui ne sont plus des colonies mais des TOM, est réitérée dans le procès exprimé par le prédicat verbal : *entend conduire les peuples*. Le verbe *entendre*, qui introduit le procès

1. Dont il a été dit qu'il était l'événement préparateur des décolonisations, voir § 2.5.1 page 84.

*conduire les peuples*¹, est « l'expression de la volonté du sujet comme instance de validation » [NEVEU 2004, p. 192-193], une modalité boulique qui donne à entendre la ferme intention² de la France, comme seule instance de décision.

Une formulation similaire, mais plus ferme, était actualisée dans le discours de Brazzaville — elle entend *diriger* —, que la Constitution a adoucie en *conduire* :

S'il est une puissance impériale que les événements conduisent à s'inspirer de leurs leçons et à choisir noblement, libéralement, la route des temps nouveaux, où *elle entend diriger* les soixante millions d'hommes qui se trouvent associés au sort de ses quarante-deux millions d'enfants, cette puissance, c'est la France.
[DE GAULLE 1944, corpus 1-38, ℓ 19 à 31 page 775]

Les procès de *conduire les peuples*, *diriger les soixante millions d'hommes*, produisent des effets d'interdiscours avec la métaphore de la voie sur laquelle les peuples marchent et le devoir de certains — *la France* — de guider les Autres sur la *route des temps nouveaux*. Le verbe *entendre*, qui joue ici un rôle d'auxiliaire modal des verbes *diriger* et *conduire*, est dialogique. Si la France *entend* conduire et diriger, c'est qu'il peut être question qu'elle ne soit pas autorisée à le faire. La Constitution reformule et acte institutionnellement les termes du discours de Brazzaville, dans lequel de Gaulle réaffirme avec force et détermination la place dominante de la France, en l'inscrivant comme leader de la situation nouvelle. Le dialogisme est marqué par un agencement énonciatif en *si Z c'est Y* :

[si Z] s'il est une puissance que [...], [c'est Y] cette puissance, c'est la France.

Dans le tour *si Z c'est Y*, l'élément clivé — *c'est Y* — est porteur d'une information nouvelle, c'est le rhème, alors que l'information donnée dans l'énoncé introduit par *si*, le thème — *Z* —, qui est antéposé, est connue. Selon NOWAKOWSKA 2004b, la partie d'énoncé thématifiée (ci-après partie 1) est dialogique, parce que l'information est une reprise de la parole de l'Autre, sur laquelle on s'accorde [2004, p. 51]. Au contraire, la partie rhématisée (ci-après partie 2) présente un élément de désaccord. Le rhème — *c'est la France* — laisse entendre une voix, qui dirait : ce n'est pas la France. La partie 2 est le lieu d'une contestation, celle de la capacité de la France à s'adapter aux événements des temps nouveaux, énoncés en partie 1. L'énoncé en *être*, introduit par *si*, formé comme l'énonciation d'une vérité : *il est Z* est une réponse à cette voix. Il énonce des arguments supposés emporter l'adhésion collective : « s'inspirer de leurs leçons et à choisir noblement, libéralement la route des temps nouveaux ». La partie 1 est doublement dialogique : ce n'est pas seulement la reprise de la parole collective consensuelle, c'est aussi la déconstruction de la parole

1. On trouve une autre actualisation du verbe *conduire*, dans le discours d'un ancien acteur colonial, Jules Brevié³ : « une colonie est née. [...] alors se dégagent progressivement dans la conscience du peuple colonisateur l'idée de ses devoirs vis-à-vis des colonies, ces enfants qu'il a procréés, le sentiment qu'il doit les protéger, les conduire vers un avenir meilleur, quel qu'il puisse lui en coûter » [BRÉVIÉ 1953, corpus 1-43, ℓ 32 à 40 page 785].

2. *Entendre* [Le complément est un infinitif] Avoir la ferme intention, la volonté arrêtée de faire une chose [TLFI].

diffamatoire de l'Autre par la construction d'un profil de puissance, qui ne peut être que celui de la France : une puissance impériale que [...] c'est la France.

Le discours du général est un acte anticipatif de prise en main du mouvement d'émancipation des colonies, qui devient le choix de la France. Ainsi par la fermeté des procès

Dans la constitution de 1946, le rejet de « tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire » n'écarte pas la relation coloniale, mais l'aménage.

13.2.1.2 Le pluriel des civilisations

Qu'en est-il du terme opérateur des discours coloniaux, *la civilisation* ?

Dans la Constitution de 1946, le praxème *civilisation* n'est pas actualisé, mais les valeurs qui lui sont attachées le sont, à travers un certain nombre de formulations propres aux discours coloniaux. Celle de *mission traditionnelle*, dans laquelle le caractérisant *traditionnelle* recouvre celui de *civilisatrice*, de *la mission civilisatrice*, qui est la tradition de la France. Parallèlement, les unités discursives *démocratiquement*, *droits et libertés*, constituent des praxis nouvelles, qui se mettent en place dans les discours, avant que de se mettre en œuvre dans le réel.

Nous avons analysé, dans le chapitre précédent¹, la production de sens du groupe nominal *la civilisation moderne*, qui requalifiait le champ notionnel de la civilisation. Son caractère d'universalité se voyait renforcé par l'élargissement au monde d'un certain modèle de société et de culture, celui de l'Occident.

Dans l'énoncé de Giscard d'Estaing² ci-dessous, le nom de *civilisation* est attribué aux modes sociaux et culturels du Même comme de l'Autre :

L'expérience que la France a poursuivie dans ses territoires d'outre-mer lui permet de savoir, d'une science sûre parce qu'issue de contact avec les réalités, qu'une *civilisation mécanique* ne se plaque pas à l'improviste sur une *civilisation millénaire* ou, plus exactement, que l'évolution d'une civilisation millénaire exige du temps et des ménagements pour assimiler des apports mécaniques qui pourraient lui faire plus de mal que de bien.

[GISCARD D'ESTAING 1950, corpus 1-41, l 9 à 14 pages 780-781]

Deux formes de civilisation sont mises en spectacle :

une civilisation mécanique *vs* une civilisation millénaire.

Le procès d'« évolution » de la civilisation millénaire en civilisation mécanique, qui s'exprime sous la forme d'une nominalisation, impose la nécessité de ce procès comme préconstruit dans l'interdiscours. Le praxème *évolution*, qui indique la direction vers l'attracteur, donne l'adjectif *mécanique*, comme la valeur d'attraction qui régule les autres occurrences discursives.

Malgré cette attraction exercée par le mécanique, qui place la civilisation mécanique comme le type dans l'organisation discursive, l'actualisation de cette dialectique prend un aspect d'événement discursif. En effet, si des différences

1. Voir § 13.1.2.4 page 533.

2. Voir la reformulation de la notion de civilisation ci-dessus au § 13.1.2.3 page 531.

s'expriment bien à travers les expansions caractérisantes : *mécanique* vs *millénaire*, les deux champs notionnels caractérisés sont construits à partir d'une base dénomminative commune : *civilisation*, actualisée de manière indéfinie : *une*. Ce qui n'était pas le cas des discours coloniaux¹, qui actualisaient le praxème *civilisation* de manière absolue avec le déterminant défini *la*,

Les changements sont importants :

une civilisation *X* vs *une* civilisation *Y* remplace

remplace

la civilisation \emptyset vs *la* barbarie \emptyset .

Cette reconnaissance des civilisations est inscrite dans la Constitution de 1946, qui met en place l'Union française :

L'Union française est composée de nations et de leurs peuples qui mettent en commun ou coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour *développer leurs civilisations respectives*, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité.

[1946, corpus 1-39, *l* 18 page 777]

Dans cet énoncé, malgré le pluriel des civilisations, la définition de l'Union pose comme constitutives des valeurs propres à la civilisation occidentale, fondées sur le progrès, et définies par elle comme partagées. Ces valeurs de progrès sont exprimés par :

- les praxèmes verbaux de mouvement *développer* et *accroître* ;
- les valeurs de *bien-être*, *sécurité*.

13.2.1.3 La reformulation de la mission civilisatrice

Si la dénomination *la civilisation* employée de manière absolue n'apparaît plus, on trouve encore, dans les discours des années de la transition, l'adjectif *civilisatrice* :

Depuis un demi-siècle, à l'appel d'une *vocation civilisatrice* vieille de centaines d'années [...] les Français ont pénétré, pacifié, ouvert au monde, une grande partie de cette Afrique noire [...]. [1944, corpus 1-38, *l* 1 à 8 page 774]

Dans les discours coloniaux, cet adjectif est employé dans les environnements suivants :

- son action humanitaire et *civilisatrice* [BOIS 1886, corpus 2-8, *l* 37 page 861] ;
- influence *civilisatrice* [SOLEILLET 1876, corpus 2-2, *l* 16 page 848] ; [DUPONCHEL 1878, corpus 2-3, *l* 13 page 849]
- notre mission *civilisatrice* [PHILEBERT et ROLLAND 1890, corpus 2-10, *l* 84 page 866]
- œuvre *civilisatrice* [BUSSON, FEVRE et HAUSER 1910, corpus 1-34, *l* 7 page 768].

1. À l'exception de Clemenceau, voir § 12.2.1.1 page 473.

Les praxèmes *action*, *influence*, *mission* nommaient la dominance coloniale française. Le praxème *mission* est reformulé, dans le discours du général de Gaulle, par celui de *vocation*, qui peut être analysé comme une euphémisation de l'idéologème de la mission civilisatrice¹, chère aux discours coloniaux.

Le praxème *vocation*, dans les textes du corpus, est actualisé dans deux autres situations d'emploi :

1. avec le caractérisant *humaine*, dans un autre discours, plus tardif, du général de Gaulle prononcé devant l'Assemblée du Mali :

Déjà, dès l'origine, la vocation de la France, c'est une vocation et une destination *humaines*.

[DE GAULLE 1959, corpus 1-50, ℓ 44 page 798]

2. dans la forme *posséder vocation et tradition pour*, dans le discours du ministre de la Coopération du gouvernement Chirac :

L'avenir est à la coopération internationale, garantie de la paix et du progrès vers la prospérité. C'est un grand dessein pour lequel la France possède à la fois vocation et tradition.

[ABELIN 1974, corpus 1-63, ℓ 21 page 823]

Dans le premier cas, la reformulation *humaine*, qui se substitue au caractérisant *civilisatrice*, dans cet environnement discursif, fait écho au « côté humanitaire et civilisateur de la question » [FERRY 1885, corpus 1-21, ℓ 54 page 743], sur lequel se fondait l'axiomatique coloniale². Le programme de sens de l'humanité résonne, dans ces contextes discursifs, en raison des empreintes de la matrice discursive coloniale que les praxèmes cooccurrents dessinent : celui de *vocation* en est un, enregistré en mémoire interdiscursive avec celui de *civilisatrice*. Il l'est d'autant plus dans le deuxième énoncé, que l'énonciateur — le ministre P. Abelin —, qui cite le président Giscard d'Estaing, actualise le praxème de la mémoire coloniale *mission* de la France :

« l'action de la coopération est pour nous une action fondamentale qui exprime dans notre époque d'égoïsme et de solitude une des formes essentielles de la solidarité entre les peuples et qui correspond à une des *missions de la France* »

ABELIN 1974, corpus 1-63, ℓ 24 à 27 page 823

Le même « effet » est produit par l'actualisation du *devoir d'humanité* dans le discours suivant, qui retend les fils discursifs avec l'axiomatique coloniale :

La communauté internationale n'a pas le droit d'exclure ainsi plus de 600 millions d'êtres humains ! Plus que jamais, nous devons assumer ensemble *notre devoir d'humanité*.

[CHIRAC 2001, corpus 1-69, ℓ 29 page 835]

Et par sa justification sur l'argument géographique utilisé dans les discours du transsaharien : Parce que la géographie le commande, parce que notre histoire commune l'impose, parce que nos intérêts bien compris l'exigent aussi, nous

1. Sur l'analyse du praxème *mission*, voir § 12.2.1.3 page 479 et sur l'idéologème, voir § 7.3.1 page 321.

2. Sur l'axiomatique coloniale, voir § 12.2.1.1 page 472.

avons, Européens et Africains, ensemble, *le devoir* de réduire cette fracture.
[JUPPÉ 2003, corpus 1-70, *l* 29 page 838]

Tous ces hommes qui se sont occupés spontanément de la traversée du Sahara par une voie ferrée n'ont fait qu'obéir aux ordres muets de la géographie, ont deviné les nécessités futures du développement économique de la France et de ses possessions africaines, ont senti que cette grande œuvre était le seul moyen de répondre aux aspirations confuses et au droit des populations soudanaises vers un mieux être matériel et moral.

[MENIAUD 1930, corpus 2-28, *l* 9 page 896]

Et encore dans le devoir de solidarité humaine :

Pourquoi, oui pourquoi la France doit-elle coopérer ? [...] c'est parce que la France est généreuse, et qu'elle a toujours eu le souci des plus malheureux qu'elle, c'est le grand devoir de solidarité humaine.

[TRIBOULET 1964*b*, corpus 1-57, *l* 23 page 811]

En 2000, le praxème *civilisateur* n'est plus, depuis longtemps, actualisé. Si la matrice discursive a perdu certains de ces praxèmes, tombés en désuétude avec les pratiques afférentes, elle a gardé en mémoire la configuration discursive organisée autour d'une relation de dominance, que les discours accompagnent et soutiennent.

En 1959, l'actualisation du caractérisant *humaine* peut s'analyser comme un « adoucisseur » de la formulation *civilisatrice*, aux relents par trop coloniaux, que l'énonciateur s'interdit dans le contexte énonciatif qui est le sien, à Dakar, devant l'Assemblée du Mali¹, afin de ne pas blesser la face de ses interlocuteurs africains².

La formulation « vocation et tradition » de la France pour « un grand dessein » actualisé par le ministre Pierre Abelin, fait écho à des formulations antérieures.

Comparons :

— la Constitution de 1946 :

Fidèle à sa mission traditionnelle [1946, *l* 19 à 23 page 777]

— le discours du général de Gaulle :

une vocation civilisatrice vieille de centaines d'années
[1944, corpus 1-38, *l* 1 page 774]

— le discours d'Abelin :

la France possède à la fois vocation et tradition.
[ABELIN 1974, corpus 1-63, *l* 21 page 823]

1. Voir rubrique « contexte » 1959, corpus 1-50.

2. Cette précaution à l'égard de la préservation des faces est énoncée dans cet énoncé d'un ancien colon, Jules Brevié :

« Soyons attentifs à ne pas froisser la conscience des droits qui s'éveillent et la susceptibilité chatouilleuse des esprits nouvellement promus à la civilisation ». [BRÉVIE 1953, corpus 1-43, *l* 41 page 785].

Le praxème *mission* actualisé en 1946 est reformulé en *vocation* dans les deux énoncés postérieurs (1964 et 1974), et les praxèmes *tradition* et *traditionnelle* sont reformulés par de Gaulle avec l'expansion *vieille de centaines d'années*.

Le caractérisant *civilisatrice* est effacé des agencements énonciatifs. Il entre dans le domaine du non-dicible, c'est-à-dire dans l'interdiscours de la formation discursive coloniale. Néanmoins, s'il est non-dicible, c'est-à-dire non formulable, il est sans doute encore entendable.

Le grand dessein qui est reformulé dans l'énoncé comme « la coopération internationale, garantie de la paix et du progrès vers la prospérité », actualise les *topoi* de la rhétorique coloniale : *paix*, *progrès* et *prospérité*, que les discours post-coloniaux continuent de reprendre :

13.2.1.4 Reformuler du nouveau avec de l'ancien

En revanche, la non-dicibilité ne pèse pas de la même façon sur la dénomination *œuvre civilisatrice*, qui réfère pourtant directement au passé colonial¹. Certains énonciateurs en font encore usage :

Mais, parlant de façon objective, nous croyons avoir le droit d'affirmer que le développement de nos T.O.M., par l'intervention et sous la direction française, a été et continuera d'être une *œuvre hautement civilisatrice*.

[GISCARD D'ESTAING 1950, corpus 1-41, ℓ 28 page 781]

Notre jolie ville de Bamako, où on compte déjà un bon nombre d'Européens, est le témoignage éclatant de la persévérance, de la suite dans les idées que colons, commerçants, fonctionnaires, ont apportée dans l'*œuvre civilisatrice*.

[FILY 1951, corpus 1-42, ℓ 31 page 782]

La coopération actuelle suit cette voie, conforme à la tradition de la France. La coopération est la poursuite de notre *œuvre civilisatrice* outre-mer.

[TRIBOULET 1964a, corpus 1-55, ℓ 13 page 807]

Dans le discours du soudanais Macalou Fily, la nomination *œuvre civilisatrice* est tout à fait cohérente avec le propos du discours, qui est un panégyrique de l'expansion française et de ses bienfaits pour le Soudan. Elle nomme une action accomplie, dont le résultat présent est « notre jolie ville de Bamako ». C'est dans le présent du résultat que s'inscrit l'énonciation.

Dans les deux autres énoncés, alors que le praxème composé *œuvre civilisatrice* réfère à un accompli du passé récent, les verbes *a été et continuera d'être* et *est* sont des verbes d'état qui forment des définitions en *être*, qui prolongent l'accompli du passé dans le futur :

Le développement de nos T.O.M., par l'intervention et sous la direction française, *a été et continuera d'être* une œuvre hautement civilisatrice.

La coopération *est* la poursuite de notre œuvre civilisatrice outre-mer.

1. Un exemple d'actualisation dans BUSSON, FEVRE et HAUSER 1910, corpus 1-34, ℓ 7 page 768.

Tableau 13.6. — Reformulations : du nouveau vers l'ancien

Auteur, année	N reformulées	N reformulantes
GISCARD D'ESTAING 1950	le développement de nos T.O.M.	une œuvre hautement civilisatrice
TRIBOULET 1964a	la coopération	la poursuite de notre œuvre civilisatrice outre-mer

Les définitions sont des procédés de production de reformulations¹. Les termes reformulants ne sont jamais des équivalences identiques des termes reformulés, mais des méta-prédications d'identification [FUCHS 1982b, p. 31], qui ont pour effet de déplacer le sens de la proposition reformulée.

Le tableau 13.6 montre que ce sont des dénominations de réalités nouvelles : *développement* et *coopération*, qui sont reformulées par des dénominations anciennes portant l'empreinte de la matrice discursive coloniale. Cette situation discursive est le reflet de la résistance des anciens colonisateurs, face aux changements, qu'ils essaient de construire discursivement comme une continuité. Les nominalisations *poursuite* (de notre œuvre), *intervention* et *direction* (« par l'*intervention* et sous la *direction* française ») en attestent.

D'autres éléments le confirment : le possessif *nos* TOM, par exemple, qui est un marqueur de possessivité, qui signe l'ordre de la dominance. Ce rappel du lien de propriété entre la France et les TOM, qui peut aussi être entendu comme un lien d'affectivité², produit un effet de nouage avec les pratiques discursives coloniales :

le développement de *notre* Soudan
[HUMBERT 1891, corpus 1-26, l 18 page 753]

le développement de *nos* T.O.M.
[GISCARD D'ESTAING 1950, corpus 1-41, l 28 page 781]

Lien que le général de Gaulle avait pour souci de sceller définitivement dans son allocution de Brazzaville :

[...] il y a désormais, de ce fait, entre la Métropole et l'Empire, *un lien définitif*.
[DE GAULLE 1944, corpus 1-38, l 29 page 775]

Dans l'énoncé de Giscard d'Estaing, le possessif — *nos* TOM — est immédiatement suivi d'une insertion de propositions adverbiales *par l'intervention et sous la direction française*, insertion qui produit un effet de restriction à caractère dialogique : le développement des TOM, *mais* « par l'intervention et sous la direction française ». Ces marqueurs rappellent aux entités d'outre-mer que leur développement ne peut se faire que sous la dominance française. Le spectre des décolonisations et des indépendances pèse sur ce discours, qui

1. Sur les reformulations, voir § 6.3.6 page 269 et § 7.1.3.3 page 293.

2. Voir la métaphore de l'enfance § 12.2.1.4 page 481.

cherche à l'aménager. Cette tentative discursive d'aménagement d'une indépendance annoncée est largement développée dans le discours du général de Gaulle, qui reformule la dénomination *l'indépendance* par celle de *la souveraineté internationale*, dénomination qu'il dit plus être adaptée au contexte [1959, corpus 1-50, *l* 9 page 797].

Pour analyser cette dialectique propre à la nomination¹, qui se réalise par le rejet d'un programme de sens au profit d'un autre, il faut se reporter à la situation d'énonciation. Le discours du général de Gaulle fait réponse à celui de Senghor, qui proclame l'indépendance du Mali² :

Permettez-moi, mes chers collègues, à l'heure de l'Indépendance nationale, que le Peuple malien, par votre vote, va proclamer dans quelques instants, permettez-moi de méditer devant vous, sur nos responsabilités nouvelles. Nous serons à la hauteur des responsabilités que nous assumerons, maintenant, si nous savons faire, de cette heure historique, l'heure de vérité. Car l'Indépendance nationale, c'est la solitude d'un peuple, confronté à lui-même dans la nudité de son être; l'Indépendance, c'est l'âge de majorité d'un peuple à qui on retire ses tuteurs. [SENGHOR 1959, corpus 1-49, *l* 1 à 8 page 795]

Senghor en la proclamant définissait une indépendance faite de solitude, à laquelle le général de Gaulle répond en redéfinissant le champ sémantique du nom *indépendance*, à une attitude, un désir, une intention antérieure à l'existence politique d'État indépendant :

L'indépendance est un terme qui signifie un désir, qui signifie une attitude, qui signifie une intention, mais le monde étant ce qu'il est, si petit, si étroit, si interférent avec lui-même, que l'indépendance réelle, l'indépendance totale, n'appartient en vérité à personne. [DE GAULLE 1959, *l* 14 à 16 page 798]

Le reformulation qu'il produit a une valeur d'acte : par le rejet du nom, c'est le procès d'indépendance lui-même qui est en partie dépouillé de ses composants. De manière habile, au moyen d'une magistrale leçon de politique, l'énonciateur montre comment le nouvel État doit à la fois s'assumer entièrement face au monde, en tant qu'État, et dans le même temps, s'inscrire dans la coopération :

Il n'y a pas d'état, je le disais hier à Saint-Louis, si grand, si puissant qu'il soit, qui puisse se passer des autres. Dès lors qu'il n'y a pas d'État qui puisse se passer des autres, il n'y a pas de politique sans la coopération. Mais la souveraineté internationale signifie quelque chose, elle signifie beaucoup. Elle signifie qu'un peuple prend, dans le monde, ses responsabilités lui-même. Elle signifie qu'il s'exprime pour lui-même, par lui-même, et qu'il répond de ce qu'il dit et qu'il répond de ce qu'il fait. [DE GAULLE 1959, *l* 18 à 24 page 798]

La complexité du schéma actanciel de ces énoncés est à la hauteur des difficultés éprouvées face à la situation de transition entre dominance coloniale et coopération avec les TOM, en route vers l'indépendance. La longue surmodalisation qui introduit l'énoncé de Giscard d'Estaing en fait état :

parlant de façon objective, nous croyons avoir le droit d'affirmer que [...]

1. Voir § 11.2.3.3 page 435 et § 12.1.1.2 page 451.

2. La Fédération du Mali, voir § 2.5.2 page 88.

Cette proposition superpose :

- deux verbes de parole : *parler* et *affirmer* ;
- le verbe *croire* : « nous croyons », qui exprime une croyance subjective (modalité épistémique) et la prétention à l'objectivité depuis un point de vue non neutre ;
- la revendication de la possession du droit.

Cette surmodalisation informe de l'écart entre le contenu de la proposition et la réalité du référent connue ou perçue par l'énonciateur. Elle a un lourd caractère de dialogue interne avec des coénonciateurs, qui pourraient contester cette position et à l'égard desquels l'énonciateur se prémunit de manière anticipée.

Un discours de transition qui préserve l'ordre de la dominance

La reconnaissance discursive d'une pluralité de civilisations est l'événement discursif de cette période de transition. Elle se réalise par des actualisations d'expansions adjectivales qui rompent l'unicité de *la civilisation*. L'ordre de la dominance est préservé par l'évaluation des différentes civilisations par référence à un attracteur d'évolution technique.

Les discours de transition analysés se caractérisent par les reformulations des praxèmes coloniaux :

- *colonies* en *Territoires d'outre-mer*,
- *mission civilisatrice* en *vocation humaine*.

De nouvelles dénominations, correspondant à de nouvelles réalités — *développement*, *coopération* — sont reformulées par le biais de procès verbaux d'activité *continuer*, *poursuite*, qui inscrivent les réalités nommées dans le prolongement de l'œuvre civilisatrice coloniale.

La mise en spectacle linguistique des changements en train de s'opérer préserve la relation et l'ordre de la dominance. Les procès verbaux *entendre diriger*, *entendre conduire*, *direction*, *intervention française*, font entendre la voix de la France qui maintient la relation de dominance, et ses préventions à l'égard de la rupture annoncée.

13.2.2 L'émergence d'un nouveau paradigme

13.2.2.1 Du développement de la civilisation au développement (économique)

Nous avons analysé, avec le discours de Condorcet, comment la valeur de perfectionnement des facultés humaines, attracteur des occurrences discursives, était le résultat du développement des facultés humaines¹. Nous avons signalé la reprise de cet usage chez Guizot d'abord [GUIZOT 1829, corpus 1-10, *l* 21 à 27 page 716], puis dans le discours d'un anthropologue [PÉRON 1800, corpus 1-6, *l* 1 à 5 page 705], et enfin dans les discours coloniaux [HAUTEFEUILLE 1830, corpus 1-11, *l* 46 page 719].

1. Voir § 11.1.3.1 page 403.

Nous avons également montré le parcours lexicographique du mot *développement*¹, qui enregistre le programme de sens de « l'extension progressive de ce qui a commencé ; ampleur prise par une chose qui évolue en s'accroissant » [Grand Larousse]. Ne peut se développer que ce qui a déjà en soi un germe. Ce qui explique que le praxème ait été employé en biologie, puis en psychologie dès le milieu du XVIII^e siècle.

L'actualisation du praxème *développement*, dans le contexte de la formation discursive, établit une analogie entre la biologie et le domaine économique, qui permet de soutenir des argumentations préconstruites dans l'interdiscours² [ACHARD 1977]. C'est le cas, par exemple du discours de Leroy-Beaulieu, qui use de l'analogie entre le corps humain et le corps social³ à des fins politiques.

La métaphore de la croissance biologique est active dans les reformulations coloniales des « progrès de l'esprit humain » [CONDORCET 1794, corpus 1-4] en « développement de la civilisation » :

Le développement de la civilisation sera encore favorisé par le commerce.
[HAUTEFEUILLE 1830, corpus 1-11, l 35 page 718]

La formulation *le développement de la civilisation* est associée au prédicat <être favorisé par le commerce>, dans un agencement énonciatif au passif, une « topicalisation passive » [WILMET 2000, p. 271], dont le sujet grammatical — *le développement de la civilisation* — n'est pas l'agent du procès. L'énoncé pourrait être reformulé en :

Le commerce favorisera encore le développement de la civilisation.

La topicalisation passive permet de ne pas placer *le commerce*, activité gérée par des hommes, en actant confirmé. Du fait de la topicalisation passive, la dénomination *le développement de la civilisation* acquiert une personnalité autonome, qui rappelle les personnifications de la période coloniale⁴.

Dans cette suite d'énoncés d'un discours de l'expansion, on trouve trois actualisations relevant du paradigme du développement :

Il n'est donc pas douteux qu'au Soudan comme dans les nations européennes, les femmes contribueront puissamment au *développement de la civilisation*, à l'affinement des mœurs et à la prospérité du pays. [...] Pour assurer *le développement de notre Soudan*, il faut y amener d'abord la paix, la tranquillité, la sécurité. [...] Mais la production ne donne que le bien-être sur place ; *il faut développer le commerce*, pouvoir transporter facilement et à bon marché les produits des lieux où ils sont en excédent aux lieux où ils font défaut.

[HUMBERT 1891, corpus 1-26 page 753, l 18, l 47, l 53]

- développement de la civilisation
- développement de notre Soudan
- développer le commerce.

1. Voir l'analyse lexicographique au § 3.5 page 143.

2. Voir § 6.3.5.2 page 267.

3. Voir § 12.2.1.4 page 481.

4. Voir § 12.1.2 page 452.

La formulation *développement de la civilisation* est actualisée dans une liste avec deux autres formulations :

- affinement des mœurs¹ ;
- prospérité du pays.

Le praxème *développement* est ensuite actualisé dans une nominalisation dont le complément de nom, *notre Soudan*, est actant du procès de *développement* : <notre Soudan se développer>, qui est assorti de deux modalités déontiques — *il faut* — :

- il faut *développer le commerce* ;
- il faut *y amener d'abord la paix, la tranquillité, la sécurité*.

Les deux conditions posées au développement de la colonie Soudan font état de deux composantes de ce champ notionnel :

- la composante du commerce ;
- une composante déclinée à travers les trois praxèmes :
 - *la paix*,
 - *la tranquillité*,
 - *la sécurité*.

Ces trois praxèmes expriment des états résultatifs du procès de *pacification*, repéré comme un des champs récurrents dans les discours du transsaharien².

Les composantes du développement du Soudan sont soumises à des actes en *faire* : *développer*, *amener*, dont les topicalisations déontiques — *il faut* — effacent l'actant des procès, qui est cependant nommé par le possessif *notre Soudan* (l'actant c'est *nous*) :

Pour assurer le développement de *notre Soudan*, il faut [...].

Le développement du commerce et l'instauration de la paix et de la sécurité sont deux valeurs identifiées dans les discours coloniaux au titre de la notion de civilisation.

On retrouve ces occurrences actualisées dans les instructions du sous-secrétaire d'État Eugène Étienne au colonel Humbert ci-dessous :

- la sécurité,
- la prospérité : l'exploitation, la production, le courant commercial, la loi des échanges.

qui sont condensées dans le chapeau introductif *développement économique* :

Développement économique — Il est temps que le Soudan français entre dans la période d'organisation pratique et féconde. Notre but principal doit être aujourd'hui [...] d'y créer l'outillage nécessaire à *l'exploitation* de ce vaste territoire qui ne peut rester indéfiniment inutilisé et inexploité. Tous nos efforts doivent donc tendre à nous implanter suffisamment dans le pays pour pouvoir y

1. L'affinement des mœurs fait écho au caractère « grossier » des sociétés antérieures au passage à l'état de civilisation du discours de Condorcet : « On verra que ce passage orageux et pénible d'une société grossière à l'état de civilisation des peuples éclairés et libres, n'est point une dégénération de l'espèce humaine, mais une crise nécessaire dans sa marche graduelle vers son perfectionnement absolu » [CONDORCET 1794, corpus 1-4, l 64 à 67 page 700].

2. Voir la régularité notionnelle du champ de la pacification au § 12.3.2 page 498 et dans les tableaux § 12.4 page 501, 12.5 page 502, 12.6 page 503, 12.7 page 504.

Tableau 13.7. — Énoncés actualisant le praxème *Développement* de X (nom de pays)

Date, texte	Énoncé
1899, corpus 1-31	C'est dans cette ressource ethnographique que nous devons chercher et que nous trouverons les moyens d'assurer à notre Soudan la protection nécessaire à son <i>développement</i> .
1918, corpus 2-20	Nécessité d'une voie ferrée de jonction pour le <i>développement</i> de nos possessions <i>Sahariennes et Soudanaise</i> . Avantages politiques et militaires — ce serait d'ailleurs méconnaître la grande portée de la voie transsaharienne que de lui attribuer un rôle purement économique et de ne tenir compte que de son rendement commercial. Un chemin de fer [...] serait non seulement un élément puissant de progrès matériel, mais encore un instrument efficace de pacification et de domination civilisatrice susceptible de produire les plus heureux effets pour le <i>développement intellectuel et moral</i> de ces <i>populations primitives</i> .
1922, corpus 2-22	Il faut que nos concitoyens sachent et répètent que notre sécurité exige que nous puissions conduire en France nos troupes noires ainsi que la laine, le coton, le cuir, les viandes du Soudan, matériaux de la Défense nationale, sans passer par l'Atlantique, c'est-à-dire que sans aucun délai soit construite la grande voie ferrée qui les amènera en deux jours du Niger à Alger : le Transsaharien. Il faut se convaincre aussi que la conservation de notre empire <i>africain</i> et son <i>développement</i> dépendent de l'existence de la colonne vertébrale qui soutiendra cet empire et qui en fera une collectivité d'un ordre supérieur capable de supporter un jour la comparaison avec les États du Sud de nos amis américains.
1927, corpus 2-23	Notre devoir envers l'Afrique occidentale, envers l'Afrique équatoriale est donc de leur assurer le <i>développement</i> que nous avons su donner à l'Afrique du Nord. Notre intérêt aussi, puisque la seule force, la véritable prospérité d'une nation moderne reposent sur son indépendance économique.
1930, corpus 2-28	Tous ces hommes qui se sont occupés spontanément de la traversée du Sahara par une voie ferrée n'ont fait qu'obéir aux ordres muets de la géographie, ont deviné les nécessités futures du <i>développement économique de la France et de ses possessions africaines</i> , ont senti que cette grande œuvre était le seul moyen de répondre aux aspirations confuses et au droit des populations soudanaises vers un mieux être matériel et moral.
1950, corpus 1-41	Il fallait donner à ces hommes, en même temps qu'une santé retrouvée, les moyens physiques de mieux s'alimenter, de mieux se vêtir et nous dirons malgré le pharisaïsme qui s'attache parfois à ces matières, de s'enrichir [...] Nous croyons avoir le droit d'affirmer que le <i>développement de nos T.O.M.</i> , par l'intervention et sous la direction française, a été et continuera d'être une œuvre hautement civilisatrice.
1951, corpus 1-42	Le pays conquis, pacifié définitivement, le Soudan mystérieux, est dès lors vraiment le prolongement de la Patrie Française, au-delà de la Méditerranée. [...] L'heureuse évolution de notre vieux Soudan réside dans l'unité de vues et de doctrines qui préside à son <i>développement</i> .

Tableau 13.8. — Régularités notionnelles du praxème *développement* de N (pays)

Date, texte	Le développement de X	Composante économique	Composante humaine	Paix /sécurité
1891, corpus 1-26	notre Soudan	la prospérité du pays ; la production ; développer le commerce	le bien-être ; développement de la civilisation	la paix, la tranquillité, la sécurité
1899, corpus 1-31	notre Soudan	mettre en valeur, c'est-à-dire cultiver les territoires ; elle sera par toutes ses ressources un élément constant de notre prospérité	les principes de notre civilisation ; peuples librement français	rassurés contre un danger latent
1918, corpus 2-20	nos possessions Sahariennes et Soudanaise	progrès matériel	le développement intellectuel et moral de ces populations primitives	Avantages politiques et militaires ; pacification
1922, corpus 2-22	l'empire africain	la laine, le coton, le cuir, les viandes du Soudan		notre sécurité
1927, corpus 2-23	l'Afrique occidentale	la véritable prospérité ; dans le domaine matériel	le domaine moral ; tous les aspects, toutes les nuances, toutes les formes, tous les bienfaits de sa civilisation	
1930, corpus 2-28	de la France et de ses possessions africaines	[développement] économique	un mieux être matériel et moral	
1950, corpus 1-41	nos TOM	s'enrichir	une santé retrouvée, les moyens physiques de mieux s'alimenter, de mieux se vêtir	
1951, corpus 1-42	notre vieux Soudan		heureuse évolution	le pays conquis, pacifié définitivement

assurer *la sécurité* : toute la question de l'avenir du Soudan français est là. Par la sécurité la population augmentera, *la production* se développera, *le courant commercial* se créera, et *la loi des échanges* y amènera *la prospérité*.

[ÉTIENNE 1891, corpus 1-27, *l* 12 à 20 page 755]

Cette cooccurrence de praxèmes du domaine notionnel économique (prospérité) et de celui de la paix/sécurité¹ est repérable dans des discours postérieurs : voir les énoncés (listés au 13.7 page précédente) et le relevé des environnements discursifs (tableau 13.8). Comme celui d'ÉTIENNE, les énoncés suivants placent la *sécurité* résultante de la *paix* comme une des conditions nécessaires et suffisantes du champ notionnel du développement :

Pour assurer le développement de notre Soudan, il faut y amener d'abord la paix, la tranquillité, la sécurité. [HUMBERT 1891, corpus 1-26 page 753, *l* 47]

Par contre, *le problème de la sécurité* en Afrique est un problème qui est au coeur des préoccupations de beaucoup de participants [...]. [...] Mais nous souhaitons que l'on revienne le plus vite possible à une situation qui permettra à l'Afrique

1. Nous avons présenté cette notion au § 3.5.2.5 page 167.

de se consacrer à sa grande tâche, qui est sa tâche historique de développement, et la volonté de la France et de nos partenaires, c'est que l'Afrique puisse redevenir le plus rapidement possible *le continent paisible*.

[GISCARD D'ESTAING 1978, corpus 1-66, ℓ 11 à 23 pages 828–829]

Mais ce débat qui ne saurait faire oublier un autre impératif dont dépend aussi *la sécurité du monde*, un impératif de justice, je veux parler de la fracture Nord-Sud.

[JUPPÉ 2003, corpus 1-70, ℓ 10 page 838]

Plus que jamais, nous devons prendre en compte la réalité de l'Afrique et œuvrer ensemble pour la coopération et le développement mais aussi *pour la paix, indissociable du progrès économique et de la démocratie*. Saisie par le tourbillon des crises, l'Afrique a besoin de nous comme nous avons besoin d'elle, y compris *pour notre propre sécurité*.

[VILLEPIN 2003, corpus 1-66, ℓ 8 à 12 page 840]

À ces deux champs, il convient d'ajouter celui du développement humain (physique, moral et intellectuel). Ces trois composantes du développement repérées dans les discours sont définitives de la résolution de l'ONU sur le « développement économique des pays insuffisamment développés » [1948, corpus 1-40 page 778] :

- composante économique : *économiquement*, progrès *économique* ;
- composante humaine : *socialement*, progrès [...] *social* ;
- sécurité : *relations paisibles et amicales* entre les nations.

Considérant que les bas niveaux de vie qui existent dans certains États Membres entraînent des conséquences économiquement et socialement fâcheuses pour les pays directement intéressés et pour le monde entier, et causent une instabilité qui constitue un obstacle au maintien de relations paisibles et amicales entre les nations et au développement des conditions nécessaires au progrès *économique et social*.

[ONU 1948, corpus 1-40, ℓ 2 à 7 page 778]

Seul le caractérisant *économique* figure dans l'intitulé de la résolution « développement *économique* des pays insuffisamment développés¹ », ce qui correspond à l'effet de levier attendu par le développement économique sur les autres domaines :

[...] le Conseil exprime l'espoir que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement prendra des mesures immédiates afin d'adopter toutes mesures appropriées en vue de faciliter la prompte réalisation d'emprunts destinés à *favoriser le développement, notamment dans les régions dont l'économie est encore insuffisamment évoluée*.

[ONU 1948, corpus 1-40, ℓ 24 page 779]

1. Signalons que l'ONU connaît six langues officielles (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe), mais l'anglais et le français sont les deux langues de travail. En réalité, les textes de l'ONU relèvent d'une « interlangue », un espace de confrontation des variétés langagières : variétés « internes » (usages de la profession, niveaux de langue, dialectes...) ou variétés « externes » (idiomes « étrangers ») » [MAINGUENEAU 2002*h*, p. 128].

On retrouve cette prédominance de l'économique au côté du social dans les définitions du développement qui sont données, l'une par l'économiste François Perroux, l'autre par le ministre de la Coopération, Robert Galley, toutes deux énoncées par le même processus de la reformulation en *c'est-à-dire*¹ :

L'économiste à qui l'on demande : « Qu'est-ce que le développement ? » doit, à mon sens, répondre : *le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement² son produit réel global.*

[PERROUX 1960, corpus 1-52, l 24 page 802]

Tous ces États poursuivent un objectif identique : *le développement, c'est-à-dire la recherche d'une vie humaine et prospère.* Pour y parvenir, tous n'ont pas les mêmes moyens, mais tous veulent franchir l'étape décisive sans emprunter la lente voie séculaire qu'ont suivie depuis le Moyen-Âge les États européens. Ils se sont d'ailleurs rendu compte que les États-Unis sont en quelques années parvenus à un haut degré de prospérité grâce à la technique, à l'esprit d'organisation et à leurs ressources financières.

[GALLEY 1980, corpus 1-67, l 21 à 27 pages 830-831]

Dans le premier énoncé [1960, corpus 1-52], la composante humaine est à l'origine de l'économique, qui est la visée du processus de développement. Dans le deuxième [1980, corpus 1-67], la visée est d'abord annoncée comme double :

la recherche d'une vie *humaine et prospère.*

Puis, dans l'exposition de l'expérience des États européens et surtout des États-Unis, qui sont donnés comme les types, meilleurs représentants du développement, l'attracteur, qui est montré, dans l'organisation discursive, par la direction du haut degré, est la prospérité. Ce marquage du haut degré, qui accompagne le praxème *prospérité*, est une constante dans les discours du corpus, dès sa première actualisation dans le discours du négociant marseillais [CRESP 1802, corpus 1-7] (voir énoncés dans le tableau § 13.9 page ci-contre). Il est actualisé en cooccurrence avec des procès de mouvement : *parvenues, mouvement, est arrivée, accrue, haut degré de.*

Le sens du praxème *prospérité*, enregistré en langue, met en évidence à la fois un état et le processus de croissance économique, qui permet d'atteindre cet état :

1- État ou situation d'un pays, d'une collectivité ou plus rarement d'une personne dont les affaires sont bonnes, dont la réussite est manifeste.

2- Moderne, dans le domaine de l'économie, de la politique, du syndical. [Par oppos. à crise, dépression, récession]. Ascension, développement, essor économique d'une nation, d'une grande entreprise. [TLFI]

1. Sur le processus de reformulation, voir § 7.1.3.3 page 293.

2. On remarque l'introduction de la « durabilité » dans le discours de Perroux, bien avant que la notion ait été institutionnalisée par la Commission Brundtland.

Tableau 13.9. — Énoncés actualisant le praxème *prospérité*

Date, texte	Énoncé
1802, corpus 1-7	C'est en employant de pareils moyens que l'Angleterre est parvenue à ce degré de <i>prospérité</i> et de puissance qui lui a donné l'Empire de la mer.
1870, corpus 1-18	le but de la colonisation c'est de mettre une société nouvelle dans les <i>meilleures conditions de prospérité et de progrès</i>
1878, corpus 2-3	Malgré <i>tous ces éléments naturels de prospérité</i> , le Soudan est, jusqu'à ce jour, resté en dehors de tout <i>mouvement industriel et commercial</i> .
1891, corpus 2-11	<i>Au point de prospérité</i> et de fortune morale où en est <i>arrivée</i> notre chère France, un seul but est digne de solliciter son activité hors de ses frontières.
1891, corpus 1-26	Il n'est donc pas douteux qu'au Soudan comme dans les nations européennes, les femmes contribueront puissamment au développement de la civilisation, à l'affinement des mœurs et à la <i>prospérité du pays</i> .
1893, corpus 1-29	Ce sont de grands enfants courbés sous la main de despotes féroces, incapables d' <i>acquérir la prospérité</i> à laquelle la richesse de leur sol leur donne droit.
1899, corpus 1-31	notre colonie sera promptement mise en valeur, et par là seulement, au lieu d'être une lourde charge pour la métropole, elle sera par toutes ses ressources <i>un élément constant de notre prospérité</i> .
1899, corpus 1-31	mais d'ores et déjà l'on peut bien augurer de <i>leur prospérité future</i> ; elles seront pour nous une ferme d'où nous pourrions tirer, en toute sécurité économique, les produits tropicaux que notre sol ne peut fournir.
1927, corpus 2-23	Notre intérêt aussi, puisque la seule force, <i>la véritable prospérité</i> d'une nation moderne reposent sur son indépendance économique.
1928, corpus 2-25	Il assurera, en même temps, moyennant une liaison avec les réseaux coloniaux, <i>une prospérité accrue</i> aux colonies côtières en les rapprochant de la Mère Patrie.
1930, corpus 2-30	L'avenir de la France et <i>l'accroissement de sa prospérité</i> sont d'ores et déjà partie liés à l'avenir et à la prospérité du vaste empire colonial.
1964, corpus 1-55	Il faut aider les pays qui ont des affinités avec nous et, dans ceux-là, tenir compte de <i>leur degré de prospérité</i> .
1970, corpus 1-58	En fait, <i>la prospérité future</i> dépend à terme de l'augmentation du pouvoir d'achat des secteurs sous-développés.
1974, corpus 1-64	Il existe une corrélation étroite entre <i>la prospérité</i> des pays développés et la croissance et le développement des pays en voie de développement et que <i>la prospérité</i> de la communauté internationale dans son ensemble est liée à <i>la prospérité</i> de ses éléments constitutifs.
1974, corpus 1-63	L'avenir est à la coopération internationale, garantie de la paix et du progrès <i>vers la prospérité</i> .
1980, corpus 1-67	Ils se sont d'ailleurs rendu compte que les États-Unis sont en quelques années parvenus à un <i>haut degré de prospérité</i> grâce à la technique,

Les praxèmes *ascension*, *essor*, dans la définition 2-, montrent un processus non borné, auquel correspond le procès factitif de l'énoncé de Perroux, anticipant la notion de « durabilité¹ » du développement :

faire croître, cumulativement et durablement son produit réel global.

Le praxème *prospérité*, qui traverse les textes du corpus, produit un effet de continuité, malgré les marqueurs de transformation, qui, par ailleurs, produisent un effet de changement. Cette valeur d'attraction, mesurée en degrés, indiquant l'existence d'un gradient, représente la composante de progrès économique du terme opérateur du discours, *le développement*.

D'un point de vue discursif, cette prédominance du champ économique se manifeste dans l'attraction que cette valeur exerce sur les occurrences, comme nous l'avons observé dans l'intitulé de la résolution de l'ONU.

13.2.2.2 Le passage d'une civilisation à une autre

L'extrait d'un article du *Courrier* (publication de l'UNESCO) est le lieu de l'énonciation d'un « concept nouveau », qui fait le titre de l'article :

Après les hommes, les peuples ont compris que donner c'est recevoir.
[ONU 1953, corpus 1-45]

L'Assistance technique du Programme des Nations Unies, qui constitue le nouveau cadre dans lequel s'inscrit la coopération internationale, se fonde sur le concept de l'échange et de la réciprocité, dans un contexte marqué par le développement des coopératives et de l'internationalisation de l'aide :

- un échange international d'idées et de techniques [ONU 1953, corpus 1-45, l 8 page 787] ;
- une base de réciprocité [1953, l 11 page 787] ;
- coopérative [1953, l 12 page 787] ;
- contribue [...] à l'effort commun [1953, l 13 page 787].

Le contenu de l'Assistance technique est décrit comme la diffusion des normes de la vie moderne :

Par-delà les frontières, l'Assistance technique diffuse les données scientifiques et éducatives sur lesquelles repose la vie moderne.
[ONU 1953, corpus 1-45, l 10 page 787]

Ce projet de diffusion « par-delà les frontières » des « données scientifiques et éducatives sur lesquelles repose la vie moderne » active l'interdiscours de l'assimilation par la civilisation² :

- dans les discours coloniaux :

Pour pouvoir importer nos marchandises, nous devons d'abord *importer notre civilisation*, au moins dans ses principes élémentaires.[...] Nous avons le caractère qu'il faut avoir pour aller *répandre la civilisation*

1. Sur cette notion, voir § 3.5.2.5 page 162.

2. Voir également la formulation « extension du domaine de la civilisation » dans le *Dictionnaire de l'économie politique* [MOLINARI 1852], au § 3.2.2 page 114.

parmi les peuples jeunes et leur enseigner la vie.

[SANDERVAL 1893, corpus 1-28, *l* 39 page 758, *l* 51]

[...] nous avons du moins des devoirs de civilisation à remplir, *des idées à répandre*. [SANDERVAL 1893, corpus 1-28, *l* 26 à 31 page 758]

Porter à ce continent, longtemps attardé dans sa marche vers le progrès, *non seulement les avantages matériels de la civilisation mais aussi ses bienfaits intellectuels et moraux*, c'est une tâche qui, à elle seule, conviendrait au besoin d'idéal de notre race généreuse.

[STREEL 1922, corpus 2-22, *l* 9 à 12 page 885]

— dans les discours de la coopération :

D'ailleurs, le problème consiste souvent pour nous à *porter chez nos amis des ferments de progrès techniques et culturels* qui exigent des capacités humaines et une compréhension cordiale plus encore que de l'argent. [DE GAULLE 1964, corpus 1-53, *l* 48 page 804]

En même temps, les idées occidentales de liberté et d'égalité *se sont répandues* dans les masses.

[BRIEY (COMTE DE) 1970, corpus 1-58, *l* 43 page 814]

Un parallèle peut être établi entre les procès de :

- transmettre ;
- *importer, répandre* : nous devons importer, répandre notre civilisation ;
- *répandre* : nous avons des idées à répandre ;
- *porter* : à ce continent les avantages matériels de la civilisation, ses bienfaits intellectuels et moraux ;
- *porter* : chez nos amis des ferments de progrès techniques et culturels ;
- *se répandre* : les idées occidentales se sont répandues ;
- *diffuser* : l'Assistance technique diffuse les données scientifiques et éducatives sur lesquelles repose la vie moderne.

Ce programme de sens est enregistré, dans l'article *civiliser* du *Dictionnaire de l'Académie française*¹, qui établit le lien entre discours du progrès des Lumières et discours du développement :

Transmettre à un peuple un ensemble de connaissances, d'institutions et de techniques afin de le *faire bénéficier* d'un niveau de développement avancé.

[Académie française 1992]

Dans les deux premières actualisations [SANDERVAL 1893, corpus 1-28 et, corpus 1-28 remarquons cependant que les procès sont assumés actanciellement par un *nous* inclusif, qui représente la collectivité française, et exclusif à l'égard d'autres Mêmes (l'Angleterre). En revanche, dans le discours de 1970, corpus 1-58, le groupe nominal *les idées occidentales* est l'actant d'un procès pronominal²

1. Voir § 3.4.1.3 page 132.

2. C'est une « topicalisation moyenne [qui] confirme le sujet logique en tant que sujet grammatical et sans préjuger du sujet sémantique [...] lui attribue en tout état de cause, par

se sont diffusées, par ailleurs objet du procès de *répandre* : l'Occident a répandu des idées. Si l'actant réel est néanmoins nommé via l'adjectif *occidentales*¹, le procès n'est pas assumé actanciellement par la collectivité occidentale, mais par un objet mis en position de « non-sujet ». Le sens produit est celui d'une diffusion autonome des idées, qui échappe en partie à leurs auteurs. Le discours du *Courrier* de l'ONU fait assumer le procès de *diffuser les données* par un instrument, l'Assistance technique, dont on sait qu'il émane de l'ONU, mais qui, lui aussi, acquiert une certaine autonomie d'action, par l'actance du procès en instrument². Quant à l'article lexicographique, il profite de l'infinitif du verbe *civiliser* pour produire un infinitif désinstancié de toute actance et temporalité.

C'est le caractérisant *moderne*, qui porte l'idéologie de la modernité, faite de science et d'éducation : les « idées » ont été reformulées en « données scientifiques et éducatives ». Le praxème *données* produit un effet de sens d'objectivation, par rapport à celui d'*idées*, dont le sens est attaché à l'esprit humain³. La diffusion des données scientifiques et éducatives est une reformulation de la transmission de l'éducation, repérée dans les discours des Lumières⁴, puis dans ceux de l'assimilation républicaine⁵ :

[...] recevant les lumières d'un peuple plus éclairé, pour les transmettre à d'autres nations, forment une chaîne ininterrompue entre le commencement des temps historiques et le siècle où nous vivons, entre les premières nations qui nous soient connues, et les peuples actuels de l'Europe.

[CONDORCET 1794, corpus 1-4, l 44 page 699]

Dans le discours de Giscard d'Estaing, le procès d'assimilation est actualisé : *assimiler des apports mécaniques* :

L'expérience que la France a poursuivie dans ses territoires d'outre-mer lui permet de savoir, d'une science sûre parce qu'issue de contact avec les réalités, qu'une civilisation mécanique ne se plaque pas à l'improviste sur une civilisation millénaire ou, plus exactement, que *l'évolution d'une civilisation millénaire* exige du temps et des ménagements pour *assimiler des apports mécaniques* qui pourraient lui faire plus de mal que de bien.

[GISCARD D'ESTAING 1950, corpus 1-41, l 9 à 14 pages 780–781]

L'économiste François Perroux décrit le développement comme les « *changements mentaux et sociaux* d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement son produit réel global » [PERROUX 1960, corpus 1-52, l 24 page 802]. L'objet des processus d'assistance technique, dans ces discours des années cinquante, est d'assister techniquement les « changements », « le passage d'une civilisation » d'un type à un autre type, occidental :

l'effet de ricochet du pronom réflexif se [...] le statut antipodique de « patient » » [WILMET 2000, p. 272].

1. Comme dans l'énoncé : le développement de *notre* Soudan ci-dessus.
2. Sur l'actance en instrument, voir § 12.3.3.2 page 507.
3. « Ce que l'esprit conçoit ou peut concevoir » [TLFI].
4. Voir au § 11.1.3.3 page 409.
5. Voir au § 11.2.3.6 page 443.

Très fréquemment des investissements réalisés à l'image de ce qui se fait en Europe n'ont abouti à rien parce que ceux qui avaient été chargés de les utiliser et de les conserver n'ont pas été, pour des raisons diverses, capables de le faire. [...] on ne peut pas oublier que ces équipements neufs sont *destinés à faire apparaître une civilisation de type « occidentale »*. Or, *le passage d'une civilisation à une autre* ne peut être assimilé à un processus mécanique planifiable selon des normes identiques pour tous les pays du monde.

[FAUVEL 1956, corpus 1-46, l 28 page 789]

Ce sont des problèmes d'assistance technique et scientifique, de formation, d'aide financière et de coordination économique, plus spécialement industrielle, pour transformer la condition des pays sous-développés et diminuer la misère du monde.

[GALLEY 1980, corpus 1-67, l 17 page 830]

L'assistance est argumentée comme profitant aussi bien aux donateurs — *les pays les plus riches* — qu'aux bénéficiaires — *les pays économiquement sous-développés, les nations pauvres* :

Les nations les plus riches [...] ne doutent plus que l'établissement de meilleures conditions de vie dans *les pays économiquement sous-développés* soit aussi indispensable à ceux-ci qu'à elles-mêmes.

[ONU 1953, corpus 1-45, l 3 page 787]

Les pays riches estimaient que leur participation à l'effort du développement des *nations pauvres* ne résultait pas seulement d'une nécessité politique et d'une obligation humanitaire, d'ailleurs vague. Leur propre croissance, pensaient-ils, était aussi à ce prix.

[RULLIÈRE 1958, corpus 1-48, l 11 page 792]

Le Général de Gaulle, dans sa conférence de janvier disait : « Si ces peuples sous-développés, en commun avec le nôtre, bâtissent une œuvre utile à tous les hommes, alors, indépendamment de l'avantage qu'ils en retireront, eux, notre propre rayonnement et nos moyens d'action ne manqueront pas d'en être étendus ». Je crois que cette définition, c'est cela la Coopération. C'est une œuvre de progrès mutuel car, sans doute, est-ce nous qui apportons le plus dans cette Coopération pour le moment, mais qu'en sera-t-il dans l'avenir ? et aussi, cette Coopération *contribue à notre progrès comme au leur*.

[TRIBOULET 1964b, corpus 1-57, l 41 à 48 page 812]

Le niveau de vie : d'un type à l'autre L'assimilation est mesurable avec l'indicateur du niveau de vie¹. Le discours ANONYME 1953, corpus 1-44 page 786 avait relevé le bas niveau de vie, comme composante du sous-développement. Dans les discours suivants, le procès d'élévation du niveau de vie, donné comme une nécessité, est un marqueur de la régulation du discours par un attracteur composite dont l'indicateur est le niveau de vie :

Il s'agit du Programme d'Assistance technique des Nations Unies, dont l'objectif est de *relever le standard de vie* par un échange international d'idées et de techniques.

[ONU 1953, corpus 1-45, l 8 page 787]

1. Que nous avons analysé au § 13.1.1.3 page 521, dans l'équivalence établie, dans les discours du corpus, entre *pays pauvres* et *pays sous-développés*.

L'œuvre française en Afrique noire compte, à son actif, la fin des guerres entre tribus et entre potentats et l'établissement d'une relative sécurité, *l'élévation du niveau de vie*, un progrès des techniques et de l'hygiène.

[MOREAU, PASQUIER et OZOUF 1956, corpus 1-47, l 29 page 790]

Le praxème *standard de vie*, dans la formulation *relever le standard de vie* [ONU 1953, l 8 page 787], donne connaissance d'un niveau de vie « standard », dit *standard de vie*¹, qui représente un type, la meilleure représentation du niveau de vie des pays sous-développés avant l'action de l'ONU. Par le procès de *relever*, le type est supposé être requalifié : le projet de l'Assistance technique de l'ONU vise à remplacer un ancien standard de vie par un nouveau standard conforme à la catégorie à laquelle les pays sont supposés maintenant appartenir.

Ces occurrences de praxèmes composés *standard de vie*, *niveau de vie* sont des résultats attendus de procès verbaux non téléliques d'activité² : *relever*, *élever*, *élévation*, dont les actants en instrument sont *les programmes d'assistance* [1953, corpus 1-45, 1958, corpus 1-48] ou *l'œuvre française en Afrique noire* [1956, corpus 1-47].

Le praxème *vie*, qui entre dans la composition des formulations *niveau de vie*, *standard de vie*, est l'objet d'une production de sens spécifique dans l'environnement discursif de ces praxèmes composés. Nous avons pu analyser au § 13.1.1.3 page 522, que ce praxème constituait l'attracteur des occurrences dans les catégorisations *riches vs pauvres/sous-développés*. Nous avons observé que la place de type de la catégorie *pays riches*, dans l'organisation discursive, donnait au praxème *vie*, une charge sémantique majoritairement économique. L'énoncé suivant n'actualise par le praxème composé *niveau de vie*, mais une formulation *niveaux de revenus par tête et de bien-être social* qui fait état de deux composants *revenus par tête* et *bien-être social* :

Beaucoup de nations, du monde aussi bien occidental qu'oriental, s'étaient engagées dans des programmes d'assistance techniques et financières, programmes destinés à élever *les niveaux de revenus par tête et de bien-être social*.

[RULLIÈRE 1958, corpus 1-48, l 20 page 793]

Cette association des deux éléments économique et social nous renvoie aux deux composantes identifiées dans les analyses de la notion de développement³, dans lesquels nous avons relevé la surdétermination de la composante économique sur la composante humaine. L'ordre des deux composantes, dans cet énoncé, comme dans les autres énoncés du corpus⁴, semble confirmer la relation de consécution entre composante économique et composante humaine, qui construit une notion de développement surdéterminée par la valeur économique. Exemple encore dans l'énoncé suivant :

1. *Standard de vie* : « Niveau de consommation moyen atteint dans une population déterminée » [D'après Willems 1970, cité par TLF].

2. Aucun terme n'est donné à l'activité d'élévation, notamment dans un système libéral de progrès économique.

3. Voir § 13.2.2.1 page 551.

4. Nous avons relevé 34 occurrences de la formulation *développement économique et social* dans les discours du corpus et aucune dans un sens inversé social et économique.

À tous les pays qui auront passé des accords de coopération avec nous, nous devrions apporter une aide indépendante de leur situation politique intérieure, une aide destinée *au développement économique et l'élévation du niveau de vie des populations*. [TRIBOULET 1964a, corpus 1-55, l 22 page 808]

La valeur d'attraction de la composante économique est tangible dans les débats dénominatifs qui s'animent au sein des discours, à propos de la pertinence de la dénomination *pays sous-développés*, à partir des années cinquante. Un grand nombre de dénominations sont produites par reformulation (voir le tableau 13.10 page suivante).

La première qui apparaît dans un texte de notre corpus est celle de *pays insuffisamment développés* produite dans la Résolution de l'ONU déjà citée¹. La reformulation finale, qui nomme un champ régional plus large, introduit le terme d'*économie insuffisamment évoluée* :

Procéder d'urgence à un nouvel examen de l'ensemble du problème du développement économique des *pays insuffisamment développés* [...] favoriser le développement, notamment dans les régions dont *l'économie est encore insuffisamment évoluée*. [ONU 1948, corpus 1-40, l 13 page 778, l 24]

Chaque unité linguistique de cette formulation *économie insuffisamment évoluée* est productrice de sens. Le praxème *économie*, fournit la valeur d'attraction du procès d'évolution, le praxème *évolution* donnant le mouvement vers l'attracteur.

L'adverbe *insuffisamment* est un quantificateur marqué négativement par le préfixe privatif — *in*² :

insuffisamment = qui *ne* suffit *pas*.

13.2.2.3 *Insuffisamment développés, sous-développés*

La formulation *insuffisamment développés* est peu reprise, mais dans l'énoncé suivant, elle oppose les *pays économiquement avancés* aux *nations insuffisamment développées* :

Ces deux approches au problème du développement économique devaient se rejoindre, en ce sens qu'elles insistaient toutes deux sur la profonde solidarité qui pouvait exister entre la croissance des *pays économiquement avancés* et celle des *nations insuffisamment développées*.

[RULLIÈRE 1958, corpus 1-48, l 9 page 792]

L'adverbe *insuffisamment* ne nie pas l'existence d'une once de développement, puisqu'il n'est pas dit qu'il n'en a pas été trouvé, mais que la quantité ne suffit pas. L'évaluation quantitative d'une relation prédicative <nations être développées> donne un résultat trop faible, pour faire partie de la catégorie. Mais sa négation pure et simple serait *nations pas ou non évoluées*. Il y a marquage de la frontière, car la quantité trouvée n'est pas suffisante mais les entités nommées sont proches. La frontière se fissure.

1. Voir § 13.2.2.1 page 551.

2. Voir analyse au § 8.2.5.2 page 357.

Tableau 13.10. — Le paradigme dénominatif : *sous-développés* vs les types-Mêmes

Auteur, année, texte	Mêmes	Autres
ANONYME 1953, corpus 1-44		pays à évolution économiquement attardée ; pays qu'on appelle « sous-développés » ; pays d'ancienne et haute civilisation
ONU 1953, corpus 1-45	les nations les plus riches ; les peuples prospères	les pays économiquement sous-développés ; les pays sous-développés
FAUVEL 1956, corpus 1-46		pays insuffisamment développées ; pays sous-développés ; pays économiquement arriérés ;
RULLIÈRE 1958, corpus 1-48	nations économiquement avancés ; pays riches ; pays développés ; pays occidentaux	nations insuffisamment développées ; pays attardés ; nations pauvres ; pays arriérés
PERROUX 1960, corpus 1-52	pays relativement puissants et riches ; sociétés occidentales	pays moins favorisés ; pays sous-développés ; pays économiquement sous-développés ; pays à croissance retardée ; pays en voie de développement rapide

Outre la résolution de l'ONU, seuls deux discours du corpus actualisent cette dénomination, qui est reformulée en *pays sous-développés*. En revanche, on trouve l'adverbe en — *ment*¹, à fonction caractérisante : *économiquement*, qui reformule les dénominations de l'ONU *pays insuffisamment développés* et *économie insuffisamment évoluée* [ONU 1948, corpus 1-40, l 13, l 24] :

- pays *économiquement* sous-développés :
 - ONU 1953, corpus 1-45, l 5 page 787 ;
 - PERROUX 1960, corpus 1-52, l 24 page 802
- nations *économiquement* avancées :
 - [RULLIÈRE 1958, corpus 1-48, l 6 page 792].

Le rôle de modalisateur des caractérisations adjectivales, joué par l'adverbe antéposé *économiquement*, indique que les dénominations *sous-développés* et *avancées* sont situées par rapport à un attracteur de progrès économique. La

1. « Les adverbes par excellence proviennent de la suffixation en — *ment* d'un adjectif. [...] Le suffixe — *ment* remonte à l'ablatif *mente* de *mens* "manière d'être" [...] » [WILMET 1998, p. 431].

composante de progrès est donnée par les caractérisants eux-mêmes : *avancées* et *développés*, qui indiquent un mouvement (un déplacement, une croissance). La qualité du mouvement est apportée par l'adverbe, qui restreint le champ du mouvement. La restriction apportée par l'adverbe informe que seule la dominance du critère économique est déterminante dans l'évaluation, mais aussi que cette évaluation ne préjuge pas de l'existence de motivations de mouvement, autres qu'économiques¹.

L'attracteur de progrès économique régule les occurrences (analyse de l'exemple : 1953, corpus 1-45 page 787) :

- marquées *en plus* dans le gradient de la catégorie :
 - nations *les plus riches* ;
 - *meilleures* conditions de vie ;
 - *relever* le standard de vie ;
- marquées hors de la catégorie des Mêmes (les types) par le traçage d'une frontière :
 - par le formant *sous* — : les pays économiquement *sous-développés*.

La dénomination *pays sous-développés*, ainsi que les marqueurs régulés par l'attracteur de progrès économique à caractère inflationniste, construisent deux catégories qui forment une dialectique du Même et de l'Autre :

- les *nations les plus riches*, évaluées au plus près de l'attracteur dont elles sont les types ;
- les *pays économiquement sous-développés*, dont *l'ignorance*, *la misère* et *la maladie*, ainsi que le bas niveau de vie sont les caractéristiques catégorielles [1953, corpus 1-45, l 1 page 787].

Par économie de langage, la dénomination *pays économiquement sous-développés* est reformulée, dans le fil du discours, en *pays sous-développés* [ONU 1953, corpus 1-45, l 15 page 787], par effacement des adverbes *insuffisamment* et *économiquement*.

Des changements qui produisent une continuité

Dans les discours de transition politique et discursive (années cinquante), le développement, dans les définitions qui en sont données par le procédé de la reformulation, est un processus de changement des mentalités, de passage d'une civilisation à une autre. Le dispositif de l'aide au développement de l'ONU, nommé *assistance technique*, est au service de cette transition. Dans l'organisation discursive, elle est mise en place d'actant en instrument d'un procès de diffusion de données à caractère scientifique et éducatif. La substitution du praxème *idées*, actualisé dans les discours coloniaux, par celui de *données*, produit un effet de sens d'objectivation scientifique, qui désubjectivise encore le procès pris en charge par l'assistance technique. Ce procès de *diffuser des données*, comme ceux d'*importer* et de *répandre les idées* dans les discours coloniaux, est une variante du topos de l'assimilation civilisatrice coloniale, qui appartient

1. Voir § 13.2.3.1 page 563.

au paradigme de la transmission hérité des Lumières.

Les énoncés définitoires du développement, ainsi que la récurrence du praxème *prospérité*, montrent le caractère inflationniste de l'attracteur de progrès économique, qui s'inscrit dans un processus de durabilité. Le niveau de vie, qui évalue la prospérité, localise les entités nommées sur l'axe de l'attracteur du domaine. L'unité lexicale *vie*, dans le praxème composé *niveau de vie*, est un composé de progrès économique et social, surdéterminé par la valeur économique. La production de sens de ce praxème sans expansion dans la composition *niveau de vie* met en évidence la mise en place de l'universalité d'un standard de vie type de par le monde, évaluable selon les critères dominants.

Dans une organisation discursive régulée par la composante économique, les dénominations *insuffisamment développés*, *économiquement sous-développés* témoignent du résultat d'une évaluation économique, dont l'insuffisance détermine la situation des entités évaluées à l'égard de la catégorie des Mêmes, représentée par le type occidental.

13.2.3 Une organisation discursive intégrative

13.2.3.1 Vers une intégration des Autres

Le premier texte du corpus, dans lequel apparaît la dénomination *sous-développés*, est extrait d'une brochure sur les structures coopératives. L'énonciateur anonyme, qui se range derrière un *nous* « par rétraction de modestie¹ », s'interroge sur la possibilité d'existence, en « Afrique noire », du système coopératif, dont les méthodes sont « universellement » observées de par « le Monde » :

Nous avons parcouru le Monde et nous avons pu constater que ces règles, ces méthodes et ces structures sont *universellement* observées. [...] Ce qui a été possible partout, est-il possible aussi dans *ces pays-là*? En particulier, est-ce possible en Afrique Noire?

[ANONYME 1953, corpus 1-44 page 786, l 3, l 18]

La dénomination *ces pays-là*, actualisée deux fois², construit un groupe de *ces X — là*, qui active dialectiquement un autre groupe, non nommé : *ces X — ci*. Non nommé mais annoncé dans la phrase introductive comme « le Monde », ce monde que l'énonciateur a parcouru, et qui lui a permis de « constater que ces règles, ces méthodes et ces structures sont *universellement* observées ». Ces *pays-là* constituent par conséquent une enclave dans le monde connu de l'énonciateur, enclave de différences potentielles par comparaison à l'universel des pratiques, dans le domaine des coopératives, centre d'intérêt de l'énonciateur. Son interrogation constitue un préconstruit de différences :

1. [...] l'emploi du *nous* pour *je* [...] est un reflux de la personne sur une coupe antérieure ; on augmente le *je* d'un poids de *ça*, d'un poids d'objectivité, [...] par rétraction de modestie, par recul devant l'affirmation du sujet (c'est le *nous* des auteurs) [LAFONT 1978, p. 195].

2. *Ces pays-là* : 1953, l 7 page 786, l 18.

Ce qui a été possible partout, est-il possible aussi dans ces pays-là ?

Le discours, qui traite des problèmes de nomination de « ces pays-là », produit, malgré lui, une dialectique du Même et de l'Autre, qui oppose l'universel du « Monde » à « ces pays-là ». Cette dialectique indique l'ordre de la dominance, dans lequel s'inscrit le *dire* et avec lequel l'énonciateur dialogue. C'est dans ce contexte qu'il est amené à discuter de la pertinence de la dénomination *sous-développés* :

des pays qu'on appelle « sous-développés » et qu'on pourrait appeler « pays à évolution économique attardée ».

[ANONYME 1953, corpus 1-44, ℓ 5 page 786]

Cet énoncé présente successivement deux modalités autonymiques¹ successives :

1. *qu'on appelle X*
2. *qu'on pourrait appeler Y,*

dont la deuxième est la reformulation de la première :

ce qu'on appelle X [...] pourrait être appelé Y.

Ces modalités sont des traces des « non-coïncidences du dire² » et du caractère dialogique du discours. Le temps présent de la première montre que la dénomination — *sous-développés* —, objet de la modalité, est celle qui prévaut dans la communauté discursive, mais c'est celle qui est l'objet de la contestation de la part de l'énonciateur : la modalité est une mise en scène de la parole de l'autre, la présence de l'autre dans l'un. La deuxième modalité — *pays à évolution économique attardée* —, modalisée au futur hypothétique, est coordonnée à la première par la conjonction *et*, qui introduit un autre point de vue : celui du *on*. Cette prise en charge de l'acte de nomination par un *on* est une auto-désignation de l'énonciateur³, rangé derrière un anonymat collectif supposé partager cette renomination ou y adhérer : c'est une mise en scène de la parole de l'énonciateur.

Une différence notionnelle est établie à partir des dénominations *sous-développés* et *à évolution économique attardée*. En effet, selon l'énonciateur, « ces pays-là » sont « des pays d'ancienne et haute civilisation », qui ne sont donc

1. Sur la modalité autonymique, voir § 7.1.2.1 page 284.

2. « [...] par les "réponses" qu'ils y apportent, dans le doublement réflexif de leur dire, les énonciateurs signalent le type de "rencontre" qu'ils font dans celui-ci. Ce sont des rencontres d'hétérogène, de non-un, qui, s'imposant localement à l'énonciateur, altèrent le "UN" de son énonciation ordinaire : non-coïncidence entre les interlocuteurs, irrémédiablement autres [...]; non-coïncidence entre les mots et les choses [...]; non-coïncidence des mots à eux mêmes, celle de l'équivoque, de la polysémie, de l'homonymie qui les travaillent (à laquelle répondent, pour la réduire ou l'accueillir, les X, au sens p, aux deux sens du mot, c'est le cas de le dire...); non-coïncidence, enfin, que l'on peut appeler "du discours à lui-même", celle du jeu, dans un discours donné, de l'extériorité discursive » [AUTHIER-REVUZ 2000, p. 210].

3. « Le locuteur s'auto-désigne tout en se confondant dans la masse anonyme de ses semblables évoquée par la forme indéfinie » [RIEGEL, PELLAT et RIOUL 1998, p. 197].

pas en déficit de civilisation. En témoigne le haut niveau de développement de leur économie et de leur technique :

Ils peuvent recouvrir *des pays d'ancienne et haute civilisation*, comme les pays où prédominent encore le régime tribal. J'estime qu'il faut même les appliquer, dans le passé ou dans le présent, à certaines régions déshéritées ou attardées, dans des pays où, pourtant, *la technique et l'économie ont atteint un haut niveau de développement*. [1953, corpus 1-44, l 10 à 13 page 786]

Le général de Gaulle, lui aussi, reconnaît la valeur qualitative passée des autres civilisations dites « quelquefois *très avancées* » :

Or voici que cette civilisation a atteint le reste de l'univers, où des peuples qui en pratiquaient d'autres, et quelquefois *très avancées*, se tournent vers la nouvelle venue. [DE GAULLE 1964, corpus 1-53, l 12 page 803]

L'organisation actancielle place les peuples en position d'actant confirmé dans le procès prédicatif de mouvement <se tourner vers la nouvelle venue>, au temps présent, par opposition à l'imparfait des pratiques, qualifiées « autres » et « quelquefois très avancées », imparfait qui produit un effet de sens d'habitude.

Dans le discours de 1953, corpus 1-44, l'évaluation des pays d'ancienne et haute civilisation se réalise sur la base d'un attracteur différent de celui qui détermine la dénomination *pays sous-développés*, d'ordre économique. En effet, le retard qui affecte ces pays est dit provenir d'une insuffisance d'exploitation des ressources naturelles et d'un niveau de vie très bas :

Disons seulement que ce sont des pays ou des régions qui n'ont pas encore exploité à plein leurs ressources naturelles et où, pour des raisons multiples, le niveau de vie est très bas. [1953, l 16 page 786]

La proposition *exploiter à plein les ressources naturelles* est relative à une praxis relevant d'une culture de la productivité propre aux sociétés occidentales, soumises à une idéologie du progrès, à caractère inflationniste¹, que la racine du praxème *dévelop* — enregistre dans son champ sémantique².

Deux points de vue s'opposent, qui construisent deux champs notionnels attirés par des valeurs différentes.

Le premier point de vue est construit à partir d'une valeur de civilisation, qui attire les occurrences vers un haut degré, qui est défini en plus-et-moins, sur une échelle qualitative de civilisation :

- *haute* civilisation,
- *haut niveau* de développement.

La technique et l'économie, dans le sens de « système général dans lequel vit une collectivité, une nation » [TLFI], sont des composantes du champ notionnel de la civilisation.

Au contraire, dans le deuxième, qui correspond à l'acceptation de sens de la dénomination *sous-développés*, c'est la seule valeur de progrès économique, au sens « moderne » du terme, qui est l'attracteur du domaine :

1. « Elle court, elle court... l'inflation » [PETIT 1983].

2. Sur l'analyse lexicographique du praxème développement, voir § 3.5 page 143.

exploiter à plein les ressources naturelles, niveau de vie.

Les occurrences sont évaluées en conséquence :

- *sous-développés* ;
- *niveau de vie très bas*.

La dénomination *sous-développés* trace une frontière de type seuil, délimitant deux catégories : Même *vs* Autre. C'est pourquoi l'énonciateur dit lui préférer celle de *pays à évolution économique attardée*, formulation qui, tout en faisant écho aux formulations de la Résolution de l'ONU, *insuffisamment développés*¹, en gomme les marqueurs négatifs. Et surtout, elle marque dialectiquement que seule l'évolution économique est attardée ; elle ne prétend pas donner d'informations sur les autres types d'évolution de ces pays, qui peuvent être de haute civilisation, malgré leur bas niveau de vie. La dénomination *pays à évolution économique attardée* a donc un effet de « reformatage » du champ notionnel de la catégorie.

Dans cette reformulation, le groupe de pays est placé sur la ligne de l'évolution, ils entrent dans la catégorie, mais leur retard économique les met à une certaine distance. Cette inclusion des Autres dans la catégorie des Mêmes, qui est représentable par la figure schématisée en 10.2 page 388, est encore marquée dans la formulation *n'ont pas encore exploité à plein* :

Disons seulement que ce sont des pays ou des régions qui *n'ont pas encore exploité à plein* leurs ressources naturelles et où, pour des raisons multiples, le niveau de vie est très bas. [ANONYME 1953, corpus 1-44, ℓ 16 page 786]

Dans cet énoncé introduit par une nouvelle modalité autonymique — *disons seulement que* —, le marqueur *ne [...] pas encore [...] à plein* indique que les caractéristiques typiques propres à la catégorie *développés* ne sont pas entièrement remplies. Les entités *pays à évolution économique attardée* sont entrées dans la catégorie, mais elles n'en constituent pas le cœur : le constat du non-remplissage « à plein » de l'activité *exploiter les ressources* les met à la marge. La situation marginale est également marquée par la persistance de traits de leur ancien état, que produit la deuxième actualisation de l'adverbe *encore*² :

Ils peuvent recouvrir des pays d'ancienne et haute civilisation, comme les pays où prédomine *encore* le régime tribal.

[ANONYME 1953, corpus 1-44, ℓ 11 page 786]

L'adverbe *encore* modalise temporellement, mais aussi aspectuellement les prédicats :

- <prédomine le régime tribal> : le régime tribal est un trait typique de l'appartenance à l'état ancien, Autre, comme en témoigne l'adjectif *détribalisé* (actualisé entre guillemets), qui caractérise le noir sorti

1. Voir § 13.2.2.2 page 559.

2. *Encore* : « marque la persistance du procès au lieu de visée (lieu actuel du procès) » [TLFI]. Emploi que nous avons analysé au § 11.1.1.1 page 398.

des « cadres traditionnels¹ » dans un manuel de géographie [MOREAU, PASQUIER et OZOUF 1956, corpus 1-47, l 31 page 790] » ;

- <exploiter leurs ressources naturelles> : un trait typique de l'appartenance au domaine du type-Même, que les pays d'ancienne et haute civilisation ne possèdent pas.

La double actualisation de l'adverbe *encore* est la preuve de la présence de ces entités dans une zone de transformation². Elles sont en quelque sorte hybrides : elles conservent des traits de l'état ancien et possèdent certains traits de l'état nouveau. C'est pourquoi nous les avons nommés *Mêmes-Autres*. Elles sont accueillies dans le giron des Mêmes, au sein duquel elles sont Autres, Autres qui ne sont pas à une « distance immense³ ». Il s'agit d'une forme d'altérité interne à la catégorie.

On trouve un type de marqueur similaire, dans la conférence de presse du général de Gaulle, sous la forme de *jusqu'à présent ne [...] que*, qui renforce l'auxiliaire d'aspect inchoatif⁴ : *entamer*, qui marque la phase initiale du procès [WILMET 1998, p. 321] du développement :

Il est bien vrai que le développement des pays du monde, et en particulier de ceux qui, jusqu'à présent, *n'ont fait qu'entamer ce grand mouvement*, c'est la question mondiale par excellence.

[DE GAULLE 1964, corpus 1-53, l 3 page 803]

Dans cet énoncé, le praxème *développement* nomme le mouvement de toutes les entités pays, mais concerne « en particulier » celles qui sont délimitées par la négation *ne [...] que*, locution de négation ambiguë, puisqu'elle « équivaut à seulement » et « n'a pas vraiment un sens négatif » [GRÉVISSE et GOOSE 1993, p. 1454]. Elle s'exprime néanmoins négativement, et produit un effet de restriction du procès d'*entamer ce grand mouvement* qui se voit ainsi réduit au minimum. La restriction est elle-même modalisée par l'adverbe de temps : *jusqu'à présent*, qui ouvre le champ du possible vers l'avenir. Le procès exprimé par l'énoncé *entamer ce grand mouvement* indique que les entités — *les pays du monde [...] ceux qui* — sont actants confirmés de ce procès déjà engagé, mais dont le terme est éloigné. En 1964, la dénomination *sous-développés* est largement circulante et pourtant de Gaulle n'en fait pas usage. l'actualisation de la dialectique *pays développés vs retardataires* [DE GAULLE 1964, l 14 page 804], qui ne produit pas de négation, nous confirme le fait que l'énonciateur évite les dénominations excluantes. La périphrase *ceux qui, jusqu'à présent, n'ont fait qu'entamer ce grand mouvement* — mouvement figurant le développement —, reformulée en *les retardataires*, anticipe les dénominations *les pays les moins avancés*⁵ et *pays en voie de développement*⁶.

1. « Mais l'ébranlement des cadres traditionnels n'est pas sans inconvénients : « détribalisé », le Noir a parfois cédé aux prestiges des villes, si rudimentaires soient-elles [...] ».

2. Voir l'explication du passage vers l'intérieur de la catégorie par la zone de transformation donnée par Culioli § 8.2.5.2 page 357.

3. Voir analyse du discours de Condorcet au § 11.1.3.3 page 407.

4. C'est une spécialisation due l'aspect cursif *inscrit*, qui décrit une phase du procès [WILMET 1998, p. 321].

5. Voir les PMA au § 3.5.2.4 page 157.

6. Apparue la même année, voir § 3.5.2.3 page 154.

Ces discours sont porteurs d'une représentation de l'Autre, localisée dans un espace de transformation vers le champ notionnel du Même, correspondant à la figure 10.2 page 388. Ces deux discours cherchent à produire une dénomination intégrative dans un espace de transformation au sein de la catégorie du développement. La catégorisation de ces entités, plus en dedans qu'en dehors, plus déjà Autre, mais pas encore Même, n'est pas pleinement réalisée par un acte de nomination, qui stabilise une dénomination reprise collectivement.

13.2.3.2 *En voie de* : la lexicalisation de la métaphore du progrès

L'intégration des entités Autres dans la catégorie des Mêmes est réalisée par la dénomination *pays en voie de développement* en 1964.

Dans le contexte de la formation discursive, la locution prépositionnelle *en voie de* active l'image de l'axe représenté linguistiquement par une *voie* sur lequel le peuple marche. Elle est activée pour qui fréquente assidûment le corpus. Pour autant, peut-on dire qu'elle l'est pour tous les locuteurs ? On ne saurait le dire, sans enquête préalable auprès des locuteurs.

Dans la formation discursive, le praxème *voie* est actualisé au sein d'une proposition circonstancielle de lieu, dans l'énoncé suivant extrait du discours de 1830¹ :

La population tout entière de nos colonies aura bientôt atteint un degré de civilisation assez élevé, et elle continuera à s'avancer *dans la même voie*, d'un pas lent peut-être, mais assuré.

[HAUTEFEUILLE 1830, corpus 1-11, l 24 à 26 page 718]

Cet énoncé est construit autour d'un attracteur de civilisation, qui détermine les autres occurrences :

- *atteint un degré de civilisation assez élevé*, qui indique la direction vers le haut degré de l'attracteur (élatif) ;
- celui de *continuer à s'avancer dans la même voie d'un pas lent* :
 - *s'avancer d'un pas lent* : la métaphore morale de la marche² ;
 - *dans la même voie* : la représentation du sens unique de la marche pour tous fait état du caractère universaliste de l'idéologie du progrès ;
 - *continuer* : ce verbe joue un rôle d'auxiliaire d'aspect pour l'activité représentée par le verbe *s'avancer* ; le processus de progrès est sans borne. L'activité de <s'avancer vers la civilisation> n'est pas bornée, en écho avec le discours de Condorcet :

[...] il n'a été marqué aucun terme au perfectionnement des facultés humaines ; la perfectibilité est indéfinie ; que les progrès de cette perfectibilité, désormais indépendante de toute puissance qui voudrait les arrêter, n'ont d'autre terme que la durée du globe où la nature nous a jetés. Sans doute, ces progrès pourront suivre une marche plus ou moins rapide, mais jamais elle ne sera rétrograde.

[CONDORCET 1794, corpus 1-4, l 14 à 20 page 699]

1. Analysé en § 11.2.3.1 page 431.

2. Sur la métaphore morale, voir § 11.1.3.3 page 411.

La métaphore de la voie est lexicalisée par le procédé de la composition, dans un parapraxème¹ composé, une locution prépositionnelle *dans la voie de* :

Elle s'est proposé pour but de marcher plus librement *dans la voie du* progrès et de la civilisation [...]. [ASSEMBLÉE CONSTITUANTE 1848, l 9 page 726]

[...] les sociétés qui ne sont pas encore très avancées *dans la voie de* la civilisation, de la justice et de la liberté.
[LEROY-BEAULIEU 1870, corpus 1-18, l 32 page 735]

Il [le Soudan] offre à leur ambition des immensités à conquérir, à civiliser et qui, une fois lancées *dans la voie du* progrès, affranchies des liens de la barbarie et de l'esclavage, assureront leur richesse et leur puissance.
[PHILEBERT 1889, corpus 2-9, l 11 page 862]

Le voyageur est un missionnaire. Il est entraîné par la foi, il croit à l'avenir de l'humanité ; son action est toute faite de la belle illusion qui nous porte, *dans la voie du* progrès, vers le bonheur enfin.
[SANDERVAL 1893, corpus 1-28, l 15 à 17 page 757]

Les pays sous-développés peuvent-ils profiter, pour s'installer *dans la voie de* la croissance économique, de l'expérience des pays développés ?
[RULLIÈRE 1958, corpus 1-48, l 42 page 793]

La lexicalisation du praxème *voie* dans une locution prépositionnelle *dans la voie de* fait d'une métaphore — *la voie* —, qui était un marqueur de l'attracteur dans la configuration discursive du domaine notionnel de la civilisation, une catachrèse. La catachrèse est « une métaphore si bien entrée dans l'usage qu'elle n'est plus sentie comme telle » [GRÉVISSE et GOOSE 1993, p. 264], une métaphore dite usée. Alors que la métaphore doit être, selon Fontanier, *vraie et juste, lumineuse, noble, naturelle et cohérente*, les catachrèses, qui « tiennent au fond de la langue [...] ont, s'il faut le dire, un cours forcé, et il n'est plus permis d'y voir des défauts » [FONTANIER 1968, p. 104]. C'est-à-dire qu'il n'y a plus lieu de les apprécier. Doit-on alors dire qu'elles ne produisent plus de sens ? S'agit-il d'un allègement praxémique ou dépraxémisation², comme c'est le cas pour les conjonctions de temps *pendant* ou les auxiliaires de négation *pas, point* ? Il est certain que, comme élément de la locution, *voie* ne constitue plus une unité discursive à part entière, un « mot plein » et ne correspond plus à une catégorie du réel, en raison de la collocation.

Doit-on pour autant considérer que cette unité discursive, qui constitue un élément d'un parapraxème composé ne mérite plus le statut de praxème car elle n'opère plus une référenciation directe à un élément du réel ? Quelle capacité a-t-elle de produire du sens ?

1. Sur le parapraxème, voir au § 7.3.1 page 321.

2. Sur l'allègement praxémique, voir § 7.3.1 page 321.

Même si l'on considère que l'unité lexicale *voie* ne réfère plus directement, elle est un élément d'un outil d'actualisation d'autres praxèmes :

- la civilisation, la justice et la liberté [LEROY-BEAULIEU 1870] ;
- le progrès [PHILEBERT 1889 ; SANDERVAL 1893] ;
- la croissance économique [RULLIÈRE 1958] ;
- la civilisation de l'Universel [SENGHOR 1959].

La cooccurrence de l'unité discursive *voie*, avec ces praxèmes, au sein de la locution elle-même, contribue à produire du sens dans la formation discursive. C'est le cas dans l'énoncé de la Constitution de la II^e République, dans lequel il est actualisé en cooccurrence avec *marche* et *progrès*, l'ensemble filant une isotopie métaphorique.

La mémoire interdiscursive des mots n'est jamais complètement enfouie et peut être réactivée dans des contextes linguistiques et des conditions de production qui le suggèrent. La catachrèse est un exemple d'imposition d'une nomination par l'expérience : c'est le rapport praxique aux entités du monde, qui permet de les nommer en les pourvoyant d'un nom, un praxème.

La lexicalisation de la métaphore est également la preuve de l'assimilation de l'idéologie que représente le progrès, qui est admise et capitalisée dans la mémoire collective de la communauté discursive. La langue enregistre une direction, un sens donné à l'évolution de l'humanité, qui témoigne d'un effet de dominance. Cette volonté de déterminer le sens de l'histoire et partant, la volonté de domination universelle, est bien celle que le discours du général de Gaulle souhaitait faire passer :

En dehors même des multiples interventions et encouragements que nous avons prodigués depuis des siècles pour aider à l'affranchissement de tant de peuples ou d'hommes opprimés, et outre les influences spirituelles et culturelles qui, à partir de chez nous, rayonnèrent *dans le même sens* en toutes régions de l'univers, la marque de ce que nous donnâmes aux autres pour élever leur condition partout où nous nous trouvions est imprimée d'une manière éclatante dans beaucoup d'âmes et sur bien des sols.

[DE GAULLE 1964, corpus 1-53, ℓ 24 à 30 page 804]

Avec les indépendances, la lexicalisation se poursuit par la reformulation *en voie de* :

Peu d'années après la seconde guerre mondiale, les terminologies du sous-développement (Pays sous-développés, pays économiquement sous-développés, pays à croissance retardée, pays *en voie de* développement rapide, etc.¹) ont fait irruption parmi les spécialistes et dans le public.

[PERROUX 1960, corpus 1-52, ℓ 1 page 801]

Nous avons recherché pourquoi la France devait continuer à avoir une politique active à l'égard des pays *en voie de* développement.

[JEANNENEY 1964, corpus 1-54, ℓ 20 page 805]

1. Liste en note de bas de page dans l'article initial de Perroux et reproduite comme telle dans l'item corpus [PERROUX 1960, corpus 1-52].

La forme *en voie de* montre un degré plus avancé de lexicalisation et de figement. D'une part, le composant *voie* n'est plus déterminé — *dans la voie de* est devenu *en voie de* — et d'autre part, la locution devient un élément d'un ensemble composé lexicalisé, que nous nommons un « praxème composé¹ » : *pays en voie de développement*, dans lequel le composant *voie* se dissout un peu plus encore.

L'effet de sens produit par le praxème *voie* ne se fait plus entendre clairement, d'autant que le praxème composé est produit par calque sur l'anglo-américain *developing countries*, dans lequel le suffixe — *ing* signifie *en cours de*. Ce sens de l'action en train de se dérouler est produit dans la formulation *pays en développement* [MARCHÉS TROPICAUX 1964, corpus 1-56, l 18 à 24 page 809] et dans l'expression *en cours de*, actualisée par le général de Gaulle dans une conférence de presse :

D'autres continents, sont plus ou moins largement *en cours de* développement.
[DE GAULLE 1964, corpus 1-53, l 38 page 804]

Le programme de sens de direction spatiale s'efface alors, parce qu'une direction commune vers le progrès constitue un acquis unanimement partagé. Pourtant, la métaphore d'un mouvement des peuples et des pays est toujours activée dans les discours qui actualisent le praxème *développement*, comme c'est le cas dans le discours du général de Gaulle, qui, sous le titre « un immense effort de progrès », compare le développement à un « grand mouvement² » [DE GAULLE 1964, corpus 1-53, l 3 page 803].

On peut faire l'hypothèse que le changement de paradigme n'est pas seulement le fait d'une euphémisation, d'un effet d'« adoucissement » du discours, mais celui de la construction d'une nouvelle référence. Ce changement produit deux effets : d'une part, côté soleil, la reconnaissance du caractère de Même à l'ensemble de l'humanité, d'une seule espèce humaine (le monogénisme) ; d'autre part, côté ombre, cette inclusion de tous dans la même matrice discursive et dans le même moule culturel produit une « homogénéisation de la culture du monde » et l'« impérialisme du sens » [LAFONT 1978, p. 104], celui du monde occidental dominant.

13.2.3.3 Les « Mêmes-Autres » en *voie* de transformation

La dénomination *pays en voie de développement* remplace celle de *sous-développés*. Alors que celle-ci, qui reformule la dénomination trop lourde de l'ONU : *insuffisamment développés*, fait état d'une catégorisation en dialectique du Même et de l'Autre, celle-là intègre les Autres dans la catégorie des Mêmes, dans un espace de transformation, exprimé par la locution *en voie de*, elle-même reformulation de la métaphore du progrès.

Ce changement d'état des Autres en chemin vers un nouvel état de Mêmes est représenté dans le discours du Comte de Briey :

1. Voir § 7.2.2.2 page 308.

2. Voir l'analyse au § 13.2.3.1 page 566.

Prise de conscience des *pays sous-développés*

Un phénomène nouveau s'est en effet affirmé au cours des dernières années. Ce phénomène, c'est la prise de conscience que *les peuples en voie de développement* ont acquise de leur situation. Au cours des 50 dernières années, un prodigieux changement a été opéré. La colonisation a mis soudain en contact *les peuples les plus développés de l'Occident et des populations qui ne connaissaient ni la roue, ni la charrue, ni le métier à filer*. En même temps, les idées occidentales de liberté et d'égalité se sont répandues dans les masses. Enfin, l'aspiration de ces collectivités à l'indépendance est devenue irrésistible et a fini par triompher des résistances des métropoles européennes. Cependant, cette émancipation est restée incomplète, car l'égalité des peuples de l'Occident n'a jamais pu être intégralement réalisée en raison du retard technique et de la faiblesse économique *des sous-développés*; et cette inégalité leur a laissé le sentiment d'une frustration.

[BRIEY (COMTE DE) 1970, corpus 1-58, l 37 à 48 page 814]

L'énonciateur use alternativement des deux dénominations *sous-développés et en voie de développement*. Le passage d'un état sous-développé à un processus de développement est expliqué par l'énonciateur comme l'effet d'une prise de conscience des peuples, qui produit « un prodigieux changement ». Le discours met en scène la représentation des *pays sous-développés*, datée comme antérieure au moment de l'énonciation :

- le temps du passé : temps verbal de l'imparfait ;
- la chrononymie posée par le procès *la colonisation*.

Cette situation dépeint « des populations qui ne connaissaient ni la roue, ni la charrue, ni le métier à filer », face à des « peuples les plus développés de l'Occident ». Ces représentations linguistiques organisent de façon très nette une dialectique du Même et de l'Autre, du type de la figure 10.1 page 387. Le territoire Autre est délimité par une frontière dessinée à l'aide des marqueurs de négativation *ne ni, ni, ni*, en liste, la liste ayant été relevée comme un des marqueurs de la stéréotypie¹. Le superlatif relatif *les plus* désigne *les peuples de l'Occident* comme les meilleurs représentants d'une valeur de développement, attracteur des occurrences de l'énoncé.

Le changement opéré par la prise de conscience fait passer ces peuples de *sous-développés* à *en voie de développement*. L'inclusion des Autres dans la catégorie des Mêmes n'est pas « intégralement réalisée » [BRIEY (COMTE DE) 1970, corpus 1-58, l 47 page 814] : ils ne sont que dans un espace de transformation, du type de la figure § 10.2 page 388 : *en voie de*. L'incomplétude d'émancipation totale, qui procure un sentiment de frustration, résulte de la rémanence de caractéristiques de l'état antérieur de *sous-développés* : le retard technique et la faiblesse économique, l'économie et la technique étant deux composantes de l'attracteur du progrès économique. L'inégalité est évaluée en niveau de vie² :

Il nous faut à présent réfléchir à un troisième fait d'importance fondamentale. Il s'agit de l'abaissement du niveau de vie des habitants des pays sous-développés,

1. Voir les exemples au § 11.1.1.1 page 396, § 12.2.1.4 page 484, § 12.2.1.4 page 486.

2. Sur l'analyse de ce praxème composé, voir § 13.1.1.3 page 522 et § 13.2.2.2 page 557.

abaissement qui serait si considérable dans le cas d'une interruption de l'assistance du reste du monde qu'ils en seraient réduits à lutter pour survivre. [...] Dans le cas d'une suppression de l'assistance aux pays sous-développés, le revenu individuel des habitants de ces pays descendrait au-dessous de 80 dollars par an vers 1990. Or, d'après des calculs de l'OCDE, le chiffre de 500 dollars représente le minimum nécessaire pour assurer une vie décente. [...] C'est ce que M. Baretts appelle le « seuil de la patience » car il autorise l'espoir et matérialise la tendance au rattrapage du niveau des pays riches. Mais pour atteindre ce seuil, un fort accroissement de l'aide mondiale est indispensable.

[BRIEY (COMTE DE) 1970, corpus 1-58, l 25 à 34 page 814]

Dans cet énoncé, le maintien d'un niveau de vie, constituant un « seuil de la patience », est consubstantiel de l'aide au développement, dans un système de vases communicants :

+ d'aide = + niveau de vie.

Ce qui est nommé comme le « seuil de patience » constitue la limite entre un état sous-développé (Autre) et un état *en voie de développement* (« Même-Autre¹ »). Le praxème idiolectal « seuil de patience » est une métaphore de la frontière catégorielle qui sépare les deux états.

La dénomination d'un « seuil » est plus ordinairement nommé « seuil de pauvreté », que les pays doivent franchir :

De par le monde, un milliard d'hommes survivent à peine, sans espoir de jamais franchir *le seuil de pauvreté*. [CHIRAC 2001, corpus 1-69, l 20 page 835]

Dans le discours du ministre de la Coopération R. Galley, le passage d'un état à l'autre est produit à l'aide de marqueurs spécifiques à chaque étape :

— l'état d'Autre :

Ils n'avaient pas de cadres, pas de monnaie propre, pas d'armée.

[GALLEY 1980, corpus 1-67, l 3 page 830]

Marqueurs de négativation d'attributs des types, temporalité du passé de procès en *avoir*.

— passage à l'état de « Même-Autre » :

Depuis vingt ans, l'Afrique s'est transformée. [...] Pour y parvenir [le développement], tous n'ont pas les mêmes moyens, mais tous veulent franchir *l'étape décisive* sans emprunter la lente voie séculaire qu'ont suivie depuis le Moyen-Âge les États européens. Ils se sont d'ailleurs rendu compte que les États-Unis sont en quelques années parvenus à un haut degré de prospérité grâce à la technique, à l'esprit d'organisation et à leurs ressources financières.

[GALLEY 1980, l 11, l 21 à 27 pages 830-831]

Les États européens, et surtout les États-Unis, représentent les « types-Mêmes ». Le procès de transformation, aspect accompli (*s'est transformée*), est assumé par l'actant confirmé (*l'Afrique*). Le procès de *franchir*

1. Voir figure représentée au § 10.2 page 388.

l'étape est projeté dans le futur par une modalité boulique (*veulent*). La prise de conscience est au passé composé, qui marque l'accompli (*ils se sont rendus compte*);

- relation de « complémentarité » [Bateson dans WINKIN 1981, p. 29] vis-à-vis des « types-Mêmes » :

Tous ont besoin d'assistance technique et monétaire.

[GALLEY 1980, *l* 28, *l* 21 à 27 pages 830–831]

Temporalité du présent de l'énonciation; actance en siège.

Pour les pays riches, le maintien des pays *en voie de* — dans l'espace de transformation — est rendu nécessaire pour des raisons économiques (exportation de produits industrialisés aux pays en développement qui doivent pouvoir les acquérir) :

Les événements actuels ont mis en lumière le fait que les intérêts des pays développés et ceux des pays en voie de développement ne peuvent plus être dissociés les uns des autres, qu'il existe une corrélation étroite entre la prospérité des pays développés et la croissance et le développement des pays en voie de développement et que la prospérité de la communauté internationale dans son ensemble est liée à la prospérité de ses éléments constitutifs.

[TRIBOULET 1964a, corpus 1-55, *l* 17 page 808]

En ce qui concerne l'ensemble des pays en voie de développement, il convient de noter que ceux-ci possèdent les principales forces hydroélectriques du monde et sans doute les plus fortes réserves de fer et de pétrole.

Les pays riches ont besoin des pays sous-développés.

On n'a peut-être pas dit assez souvent que la paupérisation des pays sous-développés entraînerait la paupérisation et le chômage au sein des pays industrialisés. Les nations industrielles ont besoin d'exporter leurs produits finis pour équilibrer leur balance de paiements et pour maintenir le niveau de l'emploi. Ces exportations croissent en même temps que la production et l'augmentation des besoins. Mais où trouvera-t-on les débouchés nécessaires dans un monde où quatre hommes sur cinq appartiennent à des pays sous-développés, si ces quatre hommes sont dans la misère et hors d'état d'acheter les produits industriels? En fait, la prospérité future dépend à terme de l'augmentation du pouvoir d'achat des secteurs sous-développés.

[BRIEY (COMTE DE) 1970, corpus 1-58, *l* 6 à 9 page 813, *l* 10 à 19 page 813]

Cette argumentation fait écho à celle de l'expansion coloniale :

La politique coloniale est fille de la politique industrielle. Pour les États riches, où les capitaux abondent et s'accumulent rapidement, [...] l'exportation est un facteur essentiel de la prospérité publique, et le champ d'emploi des capitaux, comme la demande du travail se mesure à l'étendue du marché étranger.

La paix sociale est, dans l'âge industriel de l'humanité, une question de débouchés.[...] La consommation européenne est saturée, il faut faire surgir des autres parties du globe de nouvelles couches de consommateurs, sous peine de mettre la société moderne en faillite et de préparer pour l'aurore du vingtième siècle une liquidation sociale par voie de cataclysme, dont on ne saurait calculer les conséquences.

[FERRY 1890, corpus 1-25, *l* 1 à 15 pages 751–752]

[...] au fur et à mesure que ces peuples s'enrichiront, qu'il s'élèveront de quelques degrés sur l'échelle économique, ils acquerront des besoins nouveaux, ils réclameront ces produits de luxe dont la France a la spécialité. Ce qui importe donc surtout désormais, c'est d'augmenter la puissance productive des colonies; et par suite le pouvoir d'achat des indigènes et des colons.

[BUSSON, FEVRE et HAUSER 1910, corpus 1-34, ℓ 18 à 23 pages 768-769]

et à celle qu'énonçait un négociant marseillais au début du XIX^e siècle¹ :

Sans colonies plus de commerce, sans commerce plus de marine, et sans marine il faut que la France renonce à cet état de splendeur, de richesses et de gloire, auquel sa situation, son industrie, son sol précieux, ses moyens et son immense population lui donnent un droit incontestable de prétendre.

[CRESP 1802, corpus 1-7, ℓ 1 à 4 page 708]

Est ainsi marquée la limite entre les peuples les plus développés, qui maintiennent leur statut de type, et les aspirations des peuples sous-développés à acquérir un statut complet de Même, qui leur est rendu inaccessible, par les lois des marchés économiques².

En revanche, leur sortie potentielle hors de la catégorie pourrait mettre en péril la paix :

En troisième lieu, la ruine des pays sous-développés signifie la destruction de notre civilisation et la mise en péril de la paix.

[BRIEY (COMTE DE) 1970, corpus 1-58, ℓ 22 page 813]

Sont ainsi repérées à nouveau les deux valeurs de prospérité et de paix qui sont des composantes de la notion de développement, représentée par ce terme opérateur (voir le relevé des occurrences du tableau 13.8 page 550).

Un espace de transformation interne à la catégorie

Le caractérisant *sous-développés* est perçu comme insatisfaisant par son manque de précision. En effet, les pays présentant un déficit économique ne sont pas nécessairement en déficit de civilisation. La dénomination *pays à évolution économique attardée* veut exprimer cette restriction au seul champ économique. Elle produit l'effet de sens d'un retard sur un axe d'évolution déterminé par un attracteur économique, dont témoignent le niveau de vie très bas et la sous-exploitation des ressources, deux critères qui relèvent de la productivité économique propre aux sociétés industrialisées.

L'intégration des Autres au sein de la catégorie des Mêmes se réalise par la lexicalisation de la métaphore de la voie dans la locution *en voie de*. Cette dénomination place les entités dans un espace de transformation intérieure à la catégorie des Mêmes, dont les types sont les pays *développés, avancés, riches, industrialisés*. L'actualisation des dénominations *sous-développés* et *en voie de développement* produit deux représentations différentes, que les marqueurs discursifs mettent en spectacle :

1. Voir § 11.2.1.1 page 414.

2. Lois édifiées par les types-Mêmes, mais qui tendent à leur échapper.

- marqueurs de négativation dans le cas de *sous-développés* : négation des attributs du Même ;
- marqueurs d'évaluation dans le cas de pays *en voie de développement* : acquisition pour partie des attributs du Même.

Les deux composants du développement, que sont la paix et la prospérité, maintiennent la place des pays dans l'espace de transformation, ni en dehors, parce que la composante *paix* ne serait plus observée, ni dans le cœur de la catégorie en place de types, parce qu'elle mettrait à mal la composante *prospérité* des types, soumise à l'exportation vers des pays qui consomment, mais ne produisent pas suffisamment.

13.2.4 Des effets de contradiction interdiscursive

Dans l'énoncé de la Résolution de l'ONU 2724 (XXV), les futurs candidats à la nomination *pays les moins avancés*, dont la liste paraîtra en 1971, ont un double statut : ils sont dans la catégorie des *pays en voie de développement*, ceux-là même que nous avons localisés énonciativement dans l'espace de transformation vers la catégorie *pays développés*¹. Et au sein de ce groupe, ils sont dans la zone du *moins* du gradient de la catégorie des *pays en voie de développement* : ce sont *les moins* avancés des *pays en voie de*. La dénomination est actualisée sous la forme *pays en voie de développement les moins avancés*, dans l'intitulé « Identification des pays en voie de développement les moins avancés » :

Invite le Conseil économique et social, le Conseil du commerce et du développement et les organismes internationaux responsables des mesures à prendre dans l'intérêt des pays en voie de développement à accorder un rang de priorité élevé à la question de l'identification des moins avancés des pays en voie de développement [...]. [ONU 1970a, corpus 1-62 page 821, l 15 à 19 page 821]

Pourtant les actualisations postérieures effacent la partie *en voie de développement* pour ne retenir que la forme *pays les moins avancés*. Les occurrences que nous avons relevées dans notre corpus semblent montrer que cet effacement produit des effets de sens.

13.2.4.1 La reformulation du retard : les *pays les moins avancés*

Le caractérisant *avancé* est actualisé dans le discours de Leroy-Beaulieu dans une reprise de la métaphore du progrès en axe sur lequel les peuples avancent :

- des sociétés *très avancées* [1870, l 2 page 734], reformulé en *peuples civilisés* [1870, l 3] puis en « sociétés *parvenues à un état avancé de civilisation* » [1870, l 7] ;
- « les sociétés *qui ne sont pas encore très avancées* dans la voie de la civilisation, de la justice et de la liberté » [LEROY-BEAULIEU 1870, l 32].

1. Voir le détail de cette analyse dans l'aparté au § 8.2.5.2 page 358.

Avant l'introduction de la dénomination *pays les moins avancés* dans les résolutions de l'ONU, on trouve la formulation *un peuple moins avancé* dans un discours assimilateur de la période d'expansion :

Si coloniser veut dire assimiler à une nationalité plus élevée, *un peuple moins avancé*, il apparaît tout de suite que c'est là une des facultés caractéristiques de notre tempérament. [PHILEBERT 1889, corpus 1-31 page 763, l 22]

Ces formulations actualisent à la fois le procès d'avancée — le progrès — et la restriction relative apportée :

- par le comparatif : *moins* avancé ;
- par la négation du superlatif absolu *très avancées* : « *pas* très avancées », formulation modalisée par l'adverbe *encore*, que nous avons analysé comme un marqueur d'inclusion¹. L'adverbe *encore* efface partiellement l'effet de la négation ce qui signifie que le seuil de la frontière est en cours d'effacement.

La dénomination *les pays les moins avancés* produit l'effet de sens d'un retard relatif par comparaison avec des types dits *avancés*. La dénomination *pays avancés* est actualisée, dans les discours de la transition, antérieurement à l'acte de baptême des *pays les moins avancés*, qui sont dénommés par d'autres formulations de l'interdiscours *pays attardés*, *pays arriérés* :

Ces deux approches au problème du développement économique devaient se rejoindre, en ce sens qu'elles insistaient toutes deux sur la profonde solidarité qui pouvait exister entre la croissance des *pays économiquement avancés* et celle des nations insuffisamment développées. [...] Les dirigeants des *pays attardés* eux-mêmes, influencés d'ailleurs par les experts des Nations Unies, allaient être séduits par cette perspective d'un développement industriel sans sacrifice national. [...] Plus simplement, quels sont les facteurs qui empêchent ou gênent le développement des *pays arriérés* ?

[RULLIÈRE 1958, corpus 1-48 page 792, l 9, l 43]

Dans cet énoncé, les praxèmes *pays attardés* et *pays arriérés* forment un stéréotype relationnel² avec celui de *pays économiquement avancés*, occurrences qui sont soumises à l'attracteur économique, marqué par l'adverbe caractérisant en — *ment*³, et également inscrit dès le début de l'énoncé : *problème du développement économique*, puis repris plus loin en *développement industriel*.

Le programme de sens du retard est actualisé dans plusieurs discours de transition dans les formulations suivantes :

- *attardé* :

pays à évolution économique *attardée*

[ANONYME 1953, corpus 1-44, l 5 page 786]

certaines régions déshéritées ou *attardées*

[ANONYME 1953, corpus 1-44, l 10 à 13 page 786]

1. « Qui n'ont *pas encore* exploité à *plein* leurs ressources naturelles » [ANONYME 1953, corpus 1-44, l 16 page 786], voir cet exemple au § 13.2.3.1 page 565.

2. Sur le stéréotype relationnel, voir § 8.2.5.2 page 356.

3. Voir § 13.2.2.3 page 560.

— *retardé, retardataires, retard*

pays à croissance *retardée*

[PERROUX 1960, corpus 1-52, l 1 page 801]

pays *retardataires*

[DE GAULLE 1964, corpus 1-53, l 14 page 804]

l'égalité des peuples de l'Occident n'a jamais pu être intégralement réalisée en raison du *retard* technique et de la faiblesse économique des sous-développés

[BRIEY (COMTE DE) 1970, corpus 1-58, l 37 à 48 page 814]

Dans la formulation *pays à évolution économique attardée* [ANONYME 1953, corpus 1-44, l 5 page 786], les praxèmes *évolution* et *attardée* activent les programmes de sens de la métaphore du progrès, celle d'un axe temporel, sur lequel les hommes se trouvent dans une nécessité constante de déplacement¹. Le champ sémantique du praxème *évolution* contient une composante de perfectionnement et une composante temporelle, que produit également l'actualisation du caractérisant *attardés*. Dans nos analyses lexicographiques, nous avons pointé le caractère polysémique des praxèmes² *arriérés* et *attardés* vs *avancés*, qui actualisent la métaphore du progrès, à la fois temporelle et spatiale — *la marche, la voie, le pas*. Ce praxème fait écho à l'interdiscours colonial :

La barbarie noire s'ouvrira certes aux promesses de la civilisation européenne et l'immense famille *attardée* est prête à accourir à notre appel.

[HUBERT 1907, corpus 2-17, l 39 page 879]

Porter à ce continent, longtemps *attardé* dans sa marche vers le progrès, non seulement les avantages matériels de la civilisation mais aussi ses bienfaits intellectuels et moraux, c'est une tâche qui, à elle seule, conviendrait au besoin d'idéal de notre race généreuse.

[STREEL 1922, corpus 2-22, l 9 page 885]

Il est reformulé par le caractérisant *arriérés* :

— *pays arriérés* :

Aujourd'hui, c'est dans les intentions les plus généreuses que nous cherchons à pénétrer dans *ces pays arriérés* [...].

[FAIDHERBE 1881, corpus 2-7, l 18 page 858]

— *peuples arriérés ou primitifs* :

Le gouvernement *des peuples arriérés ou primitifs* est un art difficile et compliqué.

[HARMAND 1910, corpus 1-35, l 1 page 770]

Dans la première occurrence [FAIDHERBE 1881, corpus 2-7 page 858], le praxème *arriérés* est actualisé en cooccurrence avec le verbe *pénétrer*, dont on a montré la polysémie discursive dans les discours coloniaux : pénétrer les territoires et

1. Voir le phénomène de lexicalisation de la locution *en voie de* § 13.2.3.2 page 567.

2. Voir cette analyse au § 3.5.2.4 page 157.

les mentalités¹. Dans le deuxième énoncé, il est reformulé par la conjonction *ou* [HARMAND 1910, corpus 1-35 page 770] en *primitifs*, praxème qui actualise le programme de sens de la simplicité mentale².

Qu'en est-il de cet effet de sens dans les discours de transition et post-coloniaux ? Il est difficile d'affirmer que l'effet de sens enfoui de la simplicité mentale ne soit pas réactivable dans ces énoncés. Dans l'énoncé suivant, nous pourrions l'argumenter par l'actualisation du verbe *être séduits*, état attribué aux *pays attardés* :

Les dirigeants des *pays attardés* eux-mêmes, influencés d'ailleurs par les experts des Nations Unies, allaient *être séduits* par cette perspective d'un développement industriel sans sacrifice national.

[RULLIÈRE 1958, corpus 1-48 page 792, l 9, l 43 page 793]

La séduction, par opposition au raisonnement d'un esprit rationnel, pourrait évoquer les programmes de sens du stéréotype de l'enfance, largement développé dans les discours coloniaux³. Dans nos analyses lexicographiques, nous avons signalé le sens de retard intellectuel et psychologique, en usage en psychopathologie et que les dictionnaires donnent encore « en parlant d'individus ou de sociétés⁴ ».

L'effet de sens que nous percevons peut être un effet de mirage que nous joue notre position d'analyste dans le « bain » du corpus. Les éléments semblent trop ténus pour être soutenus. Nous essaierons de montrer les effets de sens de cette dénomination avec deux illustrations, qui ont vocation à soulever un problème, plus qu'à le résoudre⁵.

13.2.4.2 Une ambiguïté productrice de sens

Dans la « tribune » signée par Juppé⁶ et parue dans la presse africaine, mais probablement préparée en coulisse en France, l'homme politique français, un homme du Président, s'adresse, au nom de la France, à des lecteurs africains et parmi ceux-là, aux autorités maliennes qui sont nommées en fin de discours [JUPPÉ 2003, corpus 1-70, l 68 page 839].

La dénomination *pays les moins avancés*, bien qu'internationalement reconnue⁷, n'est pas totalement assumée par le locuteur, qui la met doublement à distance par deux marqueurs métalinguistiques :

— le verbe de parole *dits*, qui commente le *dire* en cours ;

1. Voir cette analyse au § 12.3.3.1 page 500.

2. Voir § 12.2.1.4 page 485.

3. Sur la métaphore de l'enfance, voir § 12.2.1.4 page 481.

4. « *Attardé* : qui est en retard dans son développement, dans son évolution intellectuelle ou ses progrès » [TLFI].

5. Il faudrait en effet recueillir un nombre suffisant d'énoncés actualisant cette occurrence, pour analyser finement ce phénomène, ce que les limites de cette recherche, malgré son ambition, ne peuvent autoriser.

6. L'analyse des effets de sens de cet acte de nomination a été donnée en illustration au § 7.1.2.1 page 284.

7. Voir § 3.5.2.4 page 157.

- l'usage des guillemets, qui sont « la trace d'une opération métalinguistique locale de prise de distance : un mot, dans le cours du discours est désigné à l'attention du récepteur, comme l'objet, le lieu d'une suspension de prise en charge [...] » [AUTHIER-REVUZ 1981, p. 128].

Cette modalité, par un double soulignement, indique l'ouverture d'une « faille » [MAINGUENEAU 2002*d*, p. 290], le marquage d'un « tracé de frontières » [AUTHIER-REVUZ 1995, p. 268] : les guillemets délimitent une forme d'« hétérogénéité représentée » [1995, p. 72], par laquelle l'énonciateur signale le discours Autre.

Pour analyser les motifs de cette modalisation, qui ne se réalise pas dans le discours de Chirac [2001, corpus 1-69], il faut se reporter aux conditions d'énonciation qui peuvent favoriser ce phénomène, c'est-à-dire nous reporter au niveau « global » ou « macro » [MOIRAND 2003, p. 7-9], référer l'événement discursif à la sphère coénonciative du discours de Juppé. Des « effets » de la mémoire interdiscursive coloniale sont potentiellement activables parce que la relation de la France avec ses anciennes colonies d'Afrique reste une relation de dominance, qui perdure, après les décolonisations, malgré le statut d'état indépendant des pays africains, sous la forme de relations d'« assistance ». C'est cette forme de relation que les pays africains rejettent en revendiquant la prise en charge de leur destin à travers une nouvelle relation de « partenariat¹ ». L'assistance propre à la politique de coopération est une relation inégalitaire fondée sur le couple position haute (domination) *vs* position basse (soumission), qui fait des pays aidés des « assistés » :

Les États africains ont donc le droit de se considérer comme des *partenaires* de la CEE et non comme de *simples assistés*.

[DECUPPER 1970, corpus 1-60, *l* 27 page 818]

La revendication du « partenariat » signe la volonté de la part des pays africains de quitter cette relation de « complémentarité » pour une relation de « symétrie » [Bateson dans WINKIN 1981, p. 29]. Dans un contexte de « partenariat », la nomination *pays les moins avancés* apparaît non appropriée voire malvenue. Cependant, l'ordre social symbolique de la dominance doit être maintenu pour remplir l'objectif de la mission : « augmenter notre aide bi-latérale » [JUPPÉ 2003, *l* 59 page 839]. Dans les coulisses, l'acteur social qui rédige son texte suspend la nomination par une modalité autonymique pour tenter de résoudre la double contrainte à laquelle le soumet la situation :

- respecter la relation symétrique que requiert le nouveau contexte dans le cadre du NEPAD et éviter une nomination qui réactive des effets de mémoire coloniale ;
- maintenir la relation complémentaire qui découle de la place de bailleur de fonds de la France.

La modalité autonymique est le lieu de plusieurs interférences entre :

- une « mémoire à court terme » [MOIRAND 2002*c*, p. 8-17] : la reprise d'une dénomination circulante dans la communauté discursive ;

1. Que nous avons présenté au § 3.5.2.5 page 169.

- l'« effet de l'interdiscours » colonial : « mémoire à long terme » [2002, mêmes p.] ;
- la pression exercée par le coénonciateur (dialogisme interlocutif) : le sens global de la situation.

Le sens de la nomination « les pays dits “les moins avancés” » se produit dans l'écart entre l'émergence d'effets de mémoire (niveau local) et les exigences imposées par la situation (niveau global), écart que la scénographie du discours tente de résoudre, ici par la modalité autonymique, qui est « une manifestation de l'autodialogisme » :

Le mode dédoublé du *dire* peut, en effet, être décrit comme une sorte de dialogue interne, mais — en deçà du dialogue avec « autrui » — ce dont il relève, c'est de cette forme de dialogisme envisagée par Bakhtine « entre le sujet parlant et sa propre parole ».

[AUTHIER-REVUZ, DOURY et REBOUL-TOURÉ 2003, p. 90]

Produite dans l'intention d'« adoucir » la dénomination *les pays les moins avancés*, l'actualisation d'une modalité autonymique contribue à renforcer les effets de sens d'une catégorisation montrée comme excluante. Elle est la marque discursive d'un conflit entre des positions contradictoires. L'inscription en discours de la négociation interne au sujet parlant, ancré dans le réel de l'ici-et-maintenant, témoigne de l'effet de l'interdiscours dans le processus dialectique de production du sens.

Cette double contrainte est mise à plat dans le discours du Président Giscard d'Estaing, qui est une interview radiophonique (RFI), par conséquent d'un langage moins contrôlé. Giscard répond à la question de l'intérêt privilégié à l'égard de l'Afrique :

- les sentiments :

La première raison est une raison personnelle. J'aime l'Afrique.

[GISCARD D'ESTAING 1978, corpus 1-66, ℓ 31 page 829]

- la raison politico-économique :

La seconde est une raison politique. Je crois qu'il y a une très grande importance à ce que les relations entre l'Europe et l'Afrique aient un caractère à la fois très intense et très exemplaire. [...] Vous savez qu'un des grands problèmes de notre temps est la création de nouvelles relations économiques entre les grands pays industrialisés du Nord et les pays en développement qui sont en général dans l'hémisphère Sud.

[GISCARD D'ESTAING 1978, corpus 1-66, ℓ 31, ℓ 50 page 829]

13.2.4.3 Les Autres des « Mêmes-Autres »

L'allocation de Jacques Chirac, président de la République Française, prononcée à la « Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés », devant les représentants des Nations Unies, met en évidence la place d'extériorité des entités nommées *pays les moins avancés* :

Les pays les moins avancés doivent être aidés : c'est la mondialisation de la solidarité.

Les pays les moins avancés *doivent être intégrés* : c'est la mondialisation au service de tous.

Et les pays les moins avancés doivent s'engager et agir.

[CHIRAC 2001, corpus 1-69, l 33 à 37 page 835]

Dans cet énoncé, la localisation intra-catégorielle des *pays les moins avancés* est remise en question par le procès d'*intégrer*, qui est assorti d'une modalité déontique : *doivent*. La topicalisation passive ne désigne pas nommément une instance de validation des procès d'*aider* et d'*intégrer*. La seule instance désignée en devoir de *faire* est *les pays les moins avancés* dans la troisième modalité. Néanmoins, le discours est adressé à un *nous* représentant la « communauté internationale¹ » [CHIRAC 2001, l 29 page 835] :

À ces contrastes violents, à cette injustice fondamentale, *nous ne pouvons pas, nous ne devons pas, nous ne devons pas nous résigner.*

[CHIRAC 2001, l 16 page 835]

Le prédicat verbal *doivent être intégrés* indique que, pour l'énonciateur, chef d'État, ces pays ne sont pas intégrés au moment de l'énonciation. Dans ce discours, Chirac brosse un paysage mondial en trois catégories :

- les sociétés industrialisées, caractérisées par leur richesse et leur arrogance :

des sociétés industrialisées qui, même si la pauvreté n'y a pas disparu, même si, pire encore, elle ne recule pas depuis des années, n'ont jamais été aussi riches, aussi assurées de leur prospérité, je dirais d'une certaine façon aussi arrogantes. [CHIRAC 2001, l 6 page 834]

- des pays qui sont passés d'un statut de *déshérités* et qui sont en marche vers le groupe des types, nommé « le peloton de tête » :

Là, des pays qui étaient encore déshérités au lendemain de la dernière guerre, qui accomplissent des progrès prodigieux et qui, parce qu'ils profitent de la croissance économique mondiale, rejoignent à marche forcée le peloton de tête. [CHIRAC 2001, l 10 page 835]

- des nations caractérisées par la souffrance, les inégalités, la misère :

Ailleurs, des nations qui souffrent, des inégalités qui se creusent entre les hommes et entre les États, la misère qui frappe un nombre considérable d'hommes, de femmes et d'enfants. [CHIRAC 2001, l 13 page 835]

Ce sont ces pays qui sont l'objet des préoccupations des participants à la conférence. L'analyse des marqueurs linguistiques confirme le prédicat de non-intégration. Ces marqueurs sont égrenés au fil du discours, tout d'abord par la désignation d'un *seuil de pauvreté*, qui délimite l'entrée dans la catégorie supérieure. Ensuite par les traits définitoires de la situation de ces pays, qui sont marqués négativement dans leur forme ou dans leur sémantisme :

1. Voir § 13.2.4.4 page 584.

la faim, la pénurie d'eau potable, l'analphabétisme, la maladie et l'absence de soins, les conflits armés, l'oppression politique souvent, et la mort prématurée.

[CHIRAC 2001, *l* 24 page 835]

Ces traits sont capitalisés dans une dénomination synthétique de *non-développement*, qui subsume les différentes manifestations listées précédemment :

Dans 49 pays, africains pour la plupart, la majorité de la population subit le *drame du non-développement*.

[CHIRAC 2001, *l* 28 page 835]

Ces marqueurs, et particulièrement le dernier, militent pour une mise de ces entités à l'extérieur de la catégorie du développement. Cette exclusion dénomminative apparaît en contradiction avec le praxème *avancés*, qui est actualisé dans la dénomination *les pays les moins avancés*. Ce praxème fait état d'une marche en avant (marqueur positif), qui est restreinte par le superlatif d'infériorité *les moins*, qui vient mettre un frein au sémantisme du verbe d'activité. L'évaluation, effectuée sur la base du repère des pays *avancés, riches*, les types dans l'organisation énonciative, les place dans une perspective d'avancée relative. La différenciation nécessaire avec les pays en cours d'intégration dans la catégorie des Mêmes nécessite un marquage linguistique : *les moins*, qui produit un effet de sens de restriction.

À côté des « Mêmes-Autres » — *en voie de développement* ou même *émergents* — qui sont en train de rejoindre les « types-Mêmes », les *pays les moins avancés* sont construits comme extérieurs de la catégorie, en Autres.

13.2.4.4 La « fracture Nord-Sud », la nouvelle frontière

La mise à l'extérieur des entités nommées *les moins avancés* est inscrite dans les discours par la représentation d'un *écart*, d'un *fossé*, d'une *fracture Nord-Sud* (voir les énoncés dans le tableau 13.11 page suivante).

Le premier discours à nommer l'espace entre les deux groupes est « le premier d'entre les Français », le général de Gaulle qui actualisait le praxème d'*écart* :

Or voici que cette civilisation a atteint le reste de l'univers, où des peuples qui en pratiquaient d'autres, et quelquefois très avancées, se tournent vers la nouvelle venue. Tant que les obstacles naturels, les distances, l'hostilité, l'immobilisme, *tinrent ces masses lointaines à l'écart* des courants nouveaux, les pays développés purent ne voir dans les retardataires que des marchés exotiques ou des terres à coloniser.

[DE GAULLE 1964, corpus 1-53, *l* 13 page 803]

L'écart entre les pays *développés* et les *retardataires* est, dans cet énoncé, la raison du retard de développement. L'écart était constitué par des éléments naturels — *obstacles naturels, distances* — et deux valeurs : *hostilité, immobilisme*, marquées négativement¹, que nous avons identifiées comme des inverseurs de la notion de civilisation (voir § 12.1.4.2 page 458, § 12.1.5.3 page 467). L'écart est formulé en terme de *coupure* par Georges Pompidou, le

1. Sémantiquement pour la première, formellement pur la deuxième.

Tableau 13.11. — Écart, fossé, fracture

Date, texte	Énoncé
1964, corpus 1-53	Or voici que cette civilisation a atteint le reste de l'univers, où des peuples qui en pratiquaient d'autres, et quelquefois très avancées, se tournent vers la nouvelle venue. Tant que les obstacles naturels, les distances, l'hostilité, l'immobilisme, <i>tirrent ces masses lointaines à l'écart</i> des courants nouveaux, les pays développés purent ne voir dans les retardataires que des marchés exotiques ou des terres à coloniser.
1964, corpus 1-56	La coupure entre le monde communiste et le monde libéral est en train de se modifier. <i>La coupure</i> entre pays riches et pauvres devient le fait majeur du ^{XX^e} siècle.
1970, corpus 1-61	Toutefois, le niveau de vie d'innombrables millions d'êtres humains qui vivent dans les régions en voie de développement du globe demeure lamentablement bas. Souvent encore, ils sont sous-alimentés, illettrés, sans emploi et privés de bien d'autres commodités essentielles de l'existence. Tandis qu'une partie de l'humanité vit dans le confort, et même dans le luxe, une autre partie, de loin plus nombreuse, végète dans une misère extrême, <i>le fossé qui les sépare</i> continuant à accroître la tension dans le monde.
1974, corpus 1-64	Proclamons solennellement notre détermination commune de travailler d'urgence à l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération entre tous les États, indépendamment de leur système économique et social, qui corrigera les inégalités et rectifiera les injustices actuelles, <i>permettra d'éliminer le fossé croissant entre les pays développés et les pays en voie de développement</i> et assurera dans la paix et la justice aux générations présentes et futures un développement économique et social qui ira en s'accélégrant.
1974, corpus 1-63	Il faut que se réduise dans toute la mesure du possible <i>l'écart entre le niveau de vie des populations développées et celui des pays en voie de développement</i> , même si cela appelle des efforts difficiles et longs.
1977, corpus 1-65	Le refus de recourir à la confrontation pour espérer <i>combler le fossé séparant les riches et les pauvres</i> , la recherche en commun de nouvelles relations en vue d'un nouvel ordre économique international plus juste, n'a jamais été remis en cause tout au plus y a-t-il eu à un moment du côté des industrialisés la tentation de revenir sur certaines de leurs propositions.
2000, corpus 1-68	Un autre signe précurseur d'une ère nouvelle du développement, est, sans doute, l'avènement de la société de l'information. Le développement des technologies de l'information et de la communication offre, à cet égard, des potentiels sans précédent puisqu'on a maintenant les moyens de s'affranchir des limites temporelles, spatiales et matérielles. Désormais, grâce à Internet et au commerce électronique, les PME et PMI ont accès instantanément à une clientèle mondiale. À condition, néanmoins, que cette avancée technologique soit partagée par tous et partout, sous peine de voir se <i>creuser irrémédiablement le fossé Nord-Sud</i> .
2003, corpus 1-70	Débat non clos, débat essentiel et d'autant plus urgent que ce sont la guerre et la paix qui sont en cause. Mais ce débat qui ne saurait faire oublier un autre impératif dont dépend aussi la sécurité du monde, un impératif de justice, je veux parler de <i>la fracture Nord-Sud</i> . Cette fracture est mondiale, et une part considérable de l'humanité n'a pas bénéficié des retombées de la croissance économique des dernières années. Mais c'est bien l'Afrique qui souffre le plus de ce différentiel de développement puisque, sur les 40 pays dits « les moins avancés », 34 se situent sur le continent. Plus dramatique encore, <i>le fossé se creuse au lieu de se combler</i> : certaines régions ont vu la maladie et les conflits armés s'ajouter à ces maux structurels que sont le sous-équipement, l'analphabétisme et la sous-alimentation. Aujourd'hui, 32 pays africains sont plus pauvres qu'ils n'étaient en 1980.

Premier ministre du général de Gaulle, dans une partition du monde sur la base d'un attracteur de richesse¹ :

La coupure entre *pays riches et pauvres* devient le fait majeur du XX^e siècle.
[Pompidou dans MARCHÉS TROPICAUX 1964, corpus 1-56, l 40 page 810]

Les résolutions des Nations Unies institutionnalisent la distance entre les groupes par la métaphore du fossé, qui produit un effet de sens de profondeur :

— préambule à la Résolution 2626 (XXV) : « stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement » [ONU 1970b, corpus 1-61] :

le fossé qui les sépare continuant à accroître la tension dans le monde.
[ONU 1970b, corpus 1-61, l 6 à 12 page 819]

— résolution 3201 (S - VI) : « Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international » [ONU 1974, corpus 1-64] :

éliminer le fossé croissant entre les pays développés et les pays en voie de développement. [ONU 1974, corpus 1-64, l 12 à 19 page 824]

Dans ces discours de l'ONU, l'énonciateur se désigne comme le porte-parole de « la communauté internationale » :

La communauté internationale doit se montrer à la hauteur des possibilités sans précédent qu'offrent, à notre époque, la science et la technique, de façon que pays développés et pays en voie de développement puissent jouir équitablement des progrès de la science et de la technique, contribuant ainsi à accélérer le développement économique dans le monde entier.
[ONU 1970b, corpus 1-61, l 22 page 819]

La dénomination floue de « communauté internationale² », est définie en 1974, dans la « Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international », comme une « organisation universelle » :

L'Organisation des Nations Unies, en tant qu'*organisation universelle*, devrait être capable de traiter les problèmes de coopération économique internationale dans une optique d'ensemble, en protégeant également les intérêts de tous les pays.
[ONU 1974, corpus 1-64, l 55 page 825]

Cette organisation, qui s'auto-désigne comme « universelle », se donne pour objet de « traiter les problèmes [...] », objet qui est actualisé par une double modalisation de *faire* : *devoir* et *être capable de*. La modalité déontique — *devoir* — est en outre actualisée au futur hypothétique : *devrait*, qui a la particularité de ne pas fixer de limites au procès qu'il modalise³. Cette triple modalisation s'interpose entre le prédicat verbal *traiter les problèmes* et l'actant confirmé désigné pour le mettre en œuvre. Elle réduit ainsi considérablement le

1. Voir § 13.1.1.3 page 521.

2. Cette dénomination s'est imposée, dans les discours de politique internationale, comme désignant une entité majeure placée au-dessus des États.

3. Voir § 11.2.3.6 page 442.

champ des engagements pris par l'acteur social via la résolution, qui acquiert une valeur d'obligation hypothétique de moyens et non pas de résultats. Ce qui est le propre des résolutions qui n'ont pas force exécutoire, hormis celles du Conseil de sécurité¹.

La résolution 3201, « Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international », se donne pour objet, — comme son nom l'indique —, le projet d'instaurer un nouvel ordre international :

Proclamons solennellement notre détermination commune de travailler d'urgence à l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération entre tous les États, indépendamment de leur système économique et social, qui corrigera les inégalités et rectifiera les injustices actuelles, permettra d'*éliminer le fossé croissant entre les pays développés et les pays en voie de développement* et assurera dans la paix et la justice aux générations présentes et futures un développement économique et social qui ira en s'accéléralant [...].

[ONU 1974, corpus 1-64, l 12 à 19 page 824]

La nominalisation *instauration* et le prédicat de dénomination *ordre économique international* sont des objets préconstruits dans l'interdiscours : ils sont imposés comme des existants dès l'intitulé du discours, qui est une « déclaration ». Cet ordre international est doublement caractérisé :

- par l'adjectif *économique*, qui donne la valeur d'attraction des autres occurrences de l'énoncé et du discours ;
- par son caractère « nouveau », qui fait exister le prédicat d'ordre du monde comme un type dans l'organisation discursive.

Le nouvel ordre économique est supposé se substituer à l'ordre du monde préexistant décrit dans la résolution de 1970 :

Toutefois, le niveau de vie d'innombrables millions d'êtres humains qui vivent dans les régions en voie de développement du globe demeure lamentablement bas. Souvent encore, ils sont sous-alimentés, illettrés, sans emploi et privés de bien d'autres commodités essentielles de l'existence. Tandis qu'une partie de l'humanité vit dans le confort, et même dans le luxe, une autre partie, de loin plus nombreuse, végète dans une misère extrême, *le fossé qui les sépare* continuant à accroître la tension dans le monde.

[ONU 1970b, corpus 1-61, l 6 à 12 page 819]

On retrouve dans l'énoncé ci-dessus l'indicateur de niveau de vie², évalué « lamentablement bas ». Si les entités sont localisées dans leur espace de transformation propre, *en voie de*, pourtant, deux représentations sont mises face-à-face, qui produisent une partition du monde :

une partie de l'humanité vs une autre partie, de loin plus nombreuse.

1. « Résolution : Droit international. "Acte émanant d'une conférence ou d'un organe d'une organisation internationale dont la portée juridique est variable. Certaines résolutions peuvent être obligatoires (ex. résolutions du Conseil de Sécurité (...), d'autres sont au contraire facultatives" » [DEBB.-DAUDET Pol. 1981 cité par TLFi].

2. Voir § 13.1.1.3 page 522 et § 13.2.2.2 page 557.

La désignation *autre* construit une altérité à la partie de l'humanité dialectiquement produite en Même, en type dans l'organisation discursive comme dans l'ordre du monde.

La valeur d'attraction du progrès économique, avec ses composantes de science et de technique, est marquée par le procès d'*accélérer le développement économique*. Le verbe d'activité *accélérer* se surimpose sémantiquement au processus de développement, ce qui produit un effet de sens de progrès économique inflationniste¹.

Le diptyque, représentant le paysage de l'humanité, brosse une figure de l'altérité construite en négativation des traits d'un type Même :

sous-alimentés, illettrés, sans emploi, privés de.

Deux états s'opposent :

végète dans une misère extrême vs vit dans le confort, et même dans le luxe.

Est construite une représentation stéréotypée de l'Autre, que produit le praxème verbal *végéter*, qui, attribué à des humains, produit l'effet de sens négativant de mode d'existence non humain. Ce trait de stéréotypie est actualisé dans l'interdiscours colonial :

— dans la description des « peuples non civilisés » du discours de l'anthropologue naturaliste Péron² :

cette race d'hommes hideux et dégénérés qui *végètent* au milieu des glaces de la Laponie. [PÉRON 1800, corpus 1-6, l 23 page 705]

— dans la stéréotypie des noirs, « hommes simples et primitifs » du discours du lieutenant de vaisseau Jaime :

Il ne faut pas non plus perdre de vue qu'en raison de leur caractère indolent et apathique, ils se contentent de la vie animale et *végétative* qu'ils mènent, qui leur procure la pâture journalière suffisante et dont la première qualité, à leurs yeux, est de les dispenser de toute initiative personnelle. [JAIME 1890, corpus 1-24, l 34 à 37 page 750]

La dialectique du Même et de l'Autre (figure de type 10.1 page 387), que ces représentations oppositives construisent, est actée dans la nomination du « fossé qui sépare », qui place deux entités de chaque côté du fossé. Cette représentation active le lien avec la formulation de Condorcet :

Cette distance immense qui sépare ces peuples [Europe et États-Unis] de la servitude des nations soumises à des rois, de la barbarie des peuplades africaines, de l'ignorance, des sauvages [...].
[CONDORCET 1794, corpus 1-4, l 60 à 62 page 700]

Dans l'analyse de cette actualisation³, nous avons pointé la contradiction du discours humaniste, à valeur universaliste, qui imposait son modèle comme

1. Sur cette notion, voir § 3.5.2.5 page 162 et § 13.2.2.1 page 554.

2. Voir § 11.2.3.2 page 432.

3. Voir § 11.1.3.3 page 407.

type de civilisation au reste de l'humanité. Les nominations de *fossé*, *écart*, *fracture* produisent un effet d'interdiscours avec cette contradiction propre à la formation discursive.

La métaphore du fossé est reformulée en *fracture Nord-Sud* :

Débat non clos, débat essentiel et d'autant plus urgent que ce sont la guerre et la paix qui sont en cause. Mais ce débat qui ne saurait faire oublier un autre impératif dont dépend aussi la sécurité du monde, un impératif de justice, je veux parler de *la fracture Nord-Sud*. Cette fracture est mondiale, et une part considérable de l'humanité n'a pas bénéficié des retombées de la croissance économique des dernières années. Mais c'est bien l'Afrique qui souffre le plus de ce différentiel de développement puisque, sur les 40 pays dits « les moins avancés », 34 se situent sur le continent. Plus dramatique encore, *le fossé se creuse au lieu de se combler* : certaines régions ont vu la maladie et les conflits armés s'ajouter à ces maux structurels que sont le sous-équipement, l'analphabétisme et la sous-alimentation. Aujourd'hui, 32 pays africains sont plus pauvres qu'ils n'étaient en 1980.

[JUPPÉ 2003, corpus 1-70, l 8 à 18 page 838]

Si la fracture est l'« action de casser par un choc ou un coup violent », c'est aussi par métonymie, l'« endroit où quelque chose est cassé, cassure » [TLFI]. Dans le discours de Juppé, elle est d'abord nommée, avant d'être décrite. Ce prédicat de dénomination signale un préconstruit de l'interdiscours :

[...] je veux parler de la fracture Nord-Sud. Cette fracture est mondiale [...].

La fracture est reformulée en « différentiel de développement¹ », puis en « fossé qui se creuse au lieu de se combler ». La « topicalisation moyenne² » — *se creuser, se combler* — permet de ne pas désigner l'actance du procès, qui est reportée sur les marqueurs d'évidentialité³ ou médiatifs⁴, qui sont indiqués par le verbe *voir* au passé composé dans une topicalisation passive⁵, qui, en désignant une « conscience multiple » [VOGELEER 1994, p. 70] du type du *on* de non-personne de BENVENISTE 1966, évite la désignation des actants responsables des maux (manque de prophylaxie, conflits armés, etc) :

Certaines régions *ont vu* la maladie et les conflits armés s'ajouter à ces maux structurels que sont le sous-équipement, l'analphabétisme et la sous-alimentation.

La réponse à une telle situation sans actants s'inscrit dans un « devoir », lui-même imposé de l'extérieur par des entités « non-sujets » au statut ambigu — *la géographie, notre histoire, nos intérêts communs* —, car, malgré leur autonomie référentielle, elles n'appartiennent pas au monde sensible⁶ :

1. Voir l'analyse de cette dénomination au § 6.3.5.2 page 267.

2. Voir § 13.2.2.2 page 555.

3. Les preuves ou sources du savoir (voir § 8.2.3.2 page 347).

4. Le terme *médiatif* correspondrait mieux dans ce cas, car il désigne la manière dont l'énonciateur indique qu'il n'est pas la source initiale de l'information mais qu'il en a eu connaissance par voie médiate [VOGELEER 1994, p. 72].

5. Voir § 12.2.1.2 page 477.

6. Voir § 8.1.1.3 page 336.

Parce que la géographie le commande, *parce que* notre histoire commune l'impose, *parce que* nos intérêts bien compris l'exigent aussi, nous avons, Européens et Africains, ensemble, *le devoir* de réduire cette fracture.

[JUPPÉ 2003, corpus 1-70, ℓ 29 page 838]

Le champ notionnel du « devoir », un des *topos* de la dominance coloniale¹, est ainsi reconfiguré en devoir collectif. Le « devoir de réduire cette fracture » est une reformulation du mot d'ordre lancé par l'ONU avec la « résolution concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international » :

La coopération internationale en vue du développement représente l'objectif et le devoir communs de tous les pays. C'est dire que le bien-être politique, économique et social des générations présentes et futures dépend plus que jamais de l'existence entre tous les membres de la communauté internationale d'un esprit de coopération fondé sur l'égalité souveraine et la suppression du déséquilibre qui existe entre eux. [ONU 1974, corpus 1-64, ℓ 49 page 825]

Dans le discours de Juppé, le partage du devoir est réservé et restreint, à un *nous* inclusif : « nous, Européens et Africains, ensemble », qui exclut les puissances outre-atlantiques, y compris l'ONU. Ce partage entre soi se voit justifié préalablement à son énonciation, par trois propositions de causalité introduite par *parce que* :

- des liens historiques : « liens d'amitié qui unissent nos pays » [JUPPÉ 2003, ℓ 54 page 839], rappelés en fin de discours : « le sang versé » [JUPPÉ 2003, ℓ 79 page 839] ;
- des liens géographiques, qui font écho au fil directeur de l'union mise en scène en particulier, dans les discours du transsaharien² :

obéir aux ordres muets de la géographie

[MENIAUD 1930, corpus 2-28, ℓ 9 page 896]

- « nos intérêts bien compris », formulation dialogique, dont la compréhension se fonde sur le préconstruit d'implicites partagés.

Ces rappels de contraintes externes qui forcent la nécessité du devoir, ont un caractère dialogique de justification à l'égard des coénonciateurs. La force de conviction de ces justifications s'appuie sur les effets d'interdiscours, qu'elles produisent, notamment avec les discours du général de Gaulle, toujours apprécié en Afrique, et qui, par le biais de la « France libre », s'invite en fin d'allocution :

- le « lien définitif » entre la France et l'Afrique, scellé par le général :

[...] il y a désormais, de ce fait, entre la Métropole et l'Empire, *un lien définitif*. [DE GAULLE 1944, corpus 1-38, ℓ 29 page 775]

- le sang versé qui soude une communauté :

Français, Sénégalais, Soudanais, sont fiers de leur passé commun, des progrès, qu'ils accomplirent ensemble, des combats où si souvent *ils*

1. Voir l'axiomatique coloniale au § 12.2.1.1 page 472.

2. Voir § 12.4 page 501, § 12.5 page 502, § 12.6 page 503, § 12.7 page 504.

versèrent leur sang côte à côte pour la victoire des plus grandes causes.
[DE GAULLE 1960, corpus 1-51, l 4 page 800]

[...] c'est en Afrique qu'ont trouvé refuge, l'honneur, les forces et la capitale de la France Libre. [JUPPÉ 2003, l 81 page 839]

L'actualisation discursive du praxème *fracture* a une dimension d'acte. En écho avec l'interdiscours que l'acte de nomination convoque, cette actualisation participe de son existence au monde. L'objet *fracture* n'a en effet pas de référent concret, cet objet de discours est formé par les pratiques discursives propres à la formation discursive. C'est ce « plus¹ » qui fait des discours, des pratiques « qui forment systématiquement les objets dont ils parlent » [FOUCAULT 1969, p. 67], des actes portés dans le champ social.

D'un point de vue linguistique, c'est la fonction du prédicat nominal de poser l'existence préalable des choses en leur attribuant un nom, ayant fait l'objet d'un prédicat de dénomination antérieur. Les praxèmes *fossé* ou *fracture Nord-Sud* résultent de l'interaction des praxis des relations franco-africaines, inscrites dans une historicité de dominance coloniale (que l'on peut nommer une formation discursive) et des possibilités offertes par la langue, notamment les métaphores, elles-mêmes lestées de leurs voyages dans les différents interdiscours. Une réalité du monde perçu, telle que la fracture Nord-Sud, est intangible en tant qu'objet du monde. Son existence réelle n'est argumentable qu'en fonction de faits « réels » évalués selon des critères émanant de points de vue, le point de vue de l'analyste se surimposant aux points de vue des discours analysés. En effet, dans le cadre de nos analyses de corpus et à leur terme (ou à leur suspension), nous pourrions analyser l'acte de prédication de la fracture comme un acte de maintien ou de reconstruction d'une forme d'altérité irréductible, nécessaire à l'ordre du monde défini par la dominance. Cette remarque outrepassé sans doute la position d'objectivité d'analyste du discours et nous fait déborder sur celui de « l'interprète qui s'efforce de comprendre le sens des actes de discours dans le contexte de leur effectuation » [GUILHAUMOU 2001, p. 9]

Les contradictions d'une double altérité

La dénomination *pays en voie de développement les moins avancés*, créée par l'ONU, place les pays dans la zone moins du gradient de l'espace de transformation. La reprise de la dénomination en *pays les moins avancés*, qui efface le composant *en voie de développement*, correspond à la production d'une catégorie distincte de celle des « Mêmes-Autres ». Les marqueurs de négation ont pour effet de placer ces entités à l'extérieur du gradient de la catégorie. Est ainsi produite une altérité extérieure, à côté de l'altérité intérieure des « Mêmes-Autres ».

À côté d'un espace de transformation des Autres en *Mêmes-Autres*, les discours contemporains font coexister ou maintiennent une frontière en

1. « Certes, les discours sont faits de signes ; mais ce qu'ils font, c'est plus que d'utiliser ces signes pour désigner des choses. C'est ce « plus », qui les rend irréductibles à la langue et à la parole » [FOUCAULT 1969, p. 67].

Même vs Autre, qui est tracée par des marqueurs de négativation, dans les discours de Juppé et de Chirac :

- *sous*-équipement, *analphabétisme*, *sous*-alimentation [JUPPÉ 2003, *l* 17 page 838];
- la faim, la pénurie d'eau potable, l'*analphabétisme*, la maladie et l'absence de soins, les conflits armés, l'oppression politique souvent, et la mort prématurée ;*non*-développement [CHIRAC 2001, corpus 1-69, *l* 24 page 835];

Cette frontière est également tracée par les dénominations *Nord* et *Sud*, dont nous avons montré qu'elles ne réfèrent pas à des positionnements géographiques¹, mais qu'elles produisent un stéréotype discursif, qui subsume les autres dénominations du paradigme.

Le bref trajet discursif de la construction de la fracture est un exemple de la représentation discursive d'une situation et de sa catégorisation par un acte de nomination. Cet acte contribue à faire exister la situation qu'elle nomme.

Les actualisations discursives d'un *écart*, d'un *fossé*, reformulées en *fracture Nord-Sud*, font état d'un renforcement progressif du seuil, qui délimite un « extérieur strict » [CULIOLI 1999a, p. 61]. Les entités, dépourvues des traits nécessaires, sont rejetées à l'extérieur de la catégorie des Mêmes. Dans l'exercice de pratiques de dominance post-coloniale, l'acte de nomination *pays les moins avancés*, qui produit l'effet de retard, est également susceptible de retendre les liens entre le *dire* en train de se produire et les *dits* de la formation discursive coloniale :

Certes les faits réels « dépassent » leurs conditions de possibilité langagières, mais ils ne peuvent s'en affranchir totalement, surtout dans leur objectivation par un savoir. La connexion empirique ainsi établie entre l'action et le discours s'avère donc fondamentale pour comprendre la réalité du fait discursif : elle situe l'ensemble des faits connus dans un même monde, au sein d'un continuum certes traversé par des trajets complexes de l'objet référé au mot, mais insécables en une part de croyance langagière et une part de science du langage. [GUILHAUMOU 2001, p. 9]

Chapitre 14

Un état des analyses de corpus

Introduction

Le confrontation des différentes approches théoriques avec les matérialités du corpus nous a conduite à élaborer des hypothèses de configuration discursive, schématiquement figurées en 10.1 page 387 et 10.2 page 388. Ces modélisations ont été mises à l'épreuve des discours.

Au terme des analyses de corpus, nous pouvons tenter, à partir des phénomènes linguistiques repérés, de répertorier quelques modes de fonctionnement discursif propres à cet ensemble de discours et de caractériser leur registre discursif.

Nous avons observé une régularité d'organisation énonciative, tant au niveau de la représentation praxémique, que de la mise en scène actantielle. Dans nos analyses, nous avons suivi l'évolution des configurations énonciatives, c'est-à-dire les transformations dans le mode d'organisation horizontale des énoncés : les relations entre les occurrences (dénominations des types, Autres, valeurs de haut degré), la mise en scène de l'actance et des temporalités. La reproduction d'une même configuration énonciative, malgré des modifications des formes lexicales, produit un effet de continuité.

L'organisation énonciative des discours que nous avons analysée à partir de nos modélisations ne peut se produire, se reproduire et se transformer que parce qu'il existe une organisation interdiscursive, plus difficilement appréhendable. L'énoncé est un événement discursif soumis à un acte d'énonciation situé (dans un espace et une temporalité), qui ne saurait « être » sans pratiques discursives préalables avec lesquels il interagit. Nous avons donc simultanément analysé la transversalité des discours, en remontant ou en suivant des praxèmes produisant des effets d'interdiscours. Les dénominations des notions, des valeurs d'attraction, des types et des altérités, sont l'objet de reprises, qui ne sont jamais des identiques, et qui, dans leur répétition, contribuent à produire des effets de changements.

14.1 Les notions de civilisation et développement

14.1.1 La notion de civilisation

La notion est représentée en discours par un terme opérateur, terme à forte capacité de généralisation, qui est le « porte-manteau¹ » du prédicat notionnel. Le terme opérateur, qui organise les énoncés de l'*Esquisse*, est celui de *civilisation*. Ce terme est une représentation discursive du schéma prédicatif ou notionnel <être civilisé>, c'est-à-dire <atteindre un haut niveau de perfectionnement de l'esprit humain>. Cette représentation inclut un processus de progrès cumulatif et un état de perfectionnement. Elle détermine un sens de l'histoire, marqué en discours par des valeurs d'attraction, qui indiquent le haut degré de réalisation du prédicat. Elle définit un ordre du monde réglé par ces valeurs et dont l'organisation énonciative rend compte.

La notion de civilisation, ainsi que nombre des valeurs qui la composent et qui constituent des attracteurs dans l'organisation énonciative, sont reprises dans les discours de l'assimilation (notamment 1797, corpus 1-5). Les « progrès de cette perfectibilité » [CONDORCET 1794, corpus 1-4, *l* 17 page 699] deviennent les « progrès de la civilisation » [AVRIL 1816, corpus 1-8, *l* 23 page 711]. Le praxème *civilisation*, actualisé de manière déterminée et absolue, devient une entité à part entière — un objet « non-sujet » — actant de procès en *faire*. Il y a synchrétisme entre la notion et ses meilleurs représentants. Dans les discours coloniaux, la réalisation du prédicat notionnel <être civilisé> est au service d'un objectif d'exploitation économique, qui charge la notion de cette composante absente des discours des Lumières.

Bien que, dans le discours de Condorcet, la composante de l'industrie, en tant que réalisation sociale, atteste d'un degré élevé de civilisation, elle ne constitue pas en soi une valeur d'attraction, mais un des témoins² de l'accession au plus haut niveau de perfectionnement de l'esprit, des facultés humaines. Sa présence constitue néanmoins un indicateur d'une transformation à venir.

Le paradigme de la civilisation héritée des Lumières est une des sources d'interdiscours pour les discours coloniaux, mais, si nous raisonnons en terme de formation discursive, la composante économique, qui motive la colonisation, ne constitue pas le « registre-maître » [ACHARD 1989, p. 26] des discours des Lumières :

La politique coloniale est fille de la politique industrielle.
[FERRY 1890, corpus 1-25, *l* 1 page 751]

Les discours coloniaux du XIX^e siècle associent la colonisation à la suprématie politique au niveau européen, suprématie qui passe par la domination commerciale outre-mer, elle-même nécessitant l'assimilation des peuples indigènes, afin qu'ils soient productifs au service de la France. Si l'assimilation totale des Autres au rang de citoyens français, jouissant des mêmes droits, n'est pas réalisée, un processus de normalisation est engagé, qui a pour nom « la civilisation ». La civilisation, moyen de colonisation, est également un état

1. Voir § 7.3.1 page 320.

2. Voir dans la liste des composants de la civilisation au § 11.1.3.2 page 406.

résultatif, dont les limites sont toujours repoussées. L'entité *France* se place en meilleure représentante de ces valeurs, face à deux rivaux majeurs sur le terrain de la conquête :

- l'Angleterre, positionnée comme meilleure marchande¹ ;
- l'Islam, qui concurrence l'influence de « la civilisation » sur les populations africaines².

Dans l'axiomatique coloniale, le recours à l'argument de supériorité / infériorité des races, fondé sur une évaluation intellectuelle et morale, est une reprise de l'attracteur de perfectionnement, dans la reconfiguration économique de la notion de civilisation, qui devient un devoir moral à l'égard des races inférieures et confère, en retour, des droits sur ces peuples et sur les territoires. La conjoncture économique de l'industrialisation de l'Europe exacerbe les contraintes de marchés et, par conséquent, la nécessité de conquêtes coloniales, dont les discours de PRUNEAU DE POMMEGORGE 1789, corpus 1-3 et CRESP 1802, corpus 1-7 faisaient état. La colonisation est soumise à la domination des lois de la concurrence :

La politique coloniale est une manifestation internationale des lois éternelles de la concurrence. [FERRY 1890, corpus 1-25, ℓ 17 page 752]

Dans les discours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, la colonisation est un attribut du prédicat notionnel <être civilisé> :

Les peuples civilisés seuls colonisent. [LEROY-BEAULIEU 1870, corpus 1-18, ℓ 3 page 734]

14.1.2 La reformulation de la notion : de la civilisation au développement

Les marqueurs — *riches, modernes et industriels*³ —, qui apparaissent dans les discours de Ferry, sont des caractérisants qui viennent reconfigurer le champ notionnel dont les « races supérieures », les « civilisés » sont les types.

Ces caractérisants font état d'une transformation des valeurs attachées à la notion et au prédicat. À la fin du XIX^e siècle, <être civilisée> pour une nation, c'est être riche et industrielle.

Le praxème *moderne* est actualisé pour nommer des réalités sociales ou des produits de l'activité humaine⁴. Le tableau figurant au § 13.4 page 529, qui recense les cooccurrences du praxème *moderne*, montre la dominance du champ économique dans l'environnement discursif de ce praxème.

Les actualisations définissent deux périodes de transition discursive :

- des discours de la première colonisation à ceux de l'expansion coloniale ;
- des discours coloniaux aux discours post-coloniaux.

Dans la deuxième vague de transformation, les champs lexicaux s'enrichissent de praxèmes qui attestent du caractère mondialisé de la modernité/modernisation

1. Voir § 12.2.2.2 page 489.

2. Voir § 12.1.4.2 page 458.

3. Voir tableau au § 12.2 page 476.

4. Voir cette catégorisation au § 13.1.2.1 page 523.

en cours : le champ du développement qui s'ouvre intègre des actants internationaux (ONU) et les procès échappent au seul contrôle de la France. Le développement est une notion qui inclut dans son champ la mondialisation des différentes valeurs de paix, de sécurité, de prospérité.

Nous avons relevé l'ambition d'universalisation du modèle de *la civilisation* — française/européenne — . L'extension de la colonisation à de nouveaux territoires et, à travers elle, l'utopie de l'universalisation du progrès civilisateur, s'exprime de manière exemplaire dans les discours du transsaharien. Les nominalisations *pénétration*, *pacification*, *union/relation*, mettent en scène les procès de la dominance coloniale. La polysémie en discours de la nominalisation *pénétration*, témoigne d'un enchaînement de procès consécutifs :

- l'entrée dans un territoire,
- sa prise de possession
- la domination des populations et des mentalités.

La domination des mentalités, inhérente à la normalisation du procès de civilisation, est reformulée dans les discours des années cinquante, sous la forme de la diffusion de données par l'assistance technique de l'ONU.

Du procès de *pacification* des populations rebelles consécutif au procès de *pénétration*, sont issues les valeurs de *paix* et de *sécurité*, constitutives de la notion de développement.

À la fin du XIX^e siècle, les pays industriels sont dans la contrainte de coloniser pour exploiter des richesses outre-mer, faire naître des besoins chez les populations indigènes, afin d'écouler les productions de l'industrie française. Un pays *riche* n'est plus un pays qui dispose de richesses naturelles, c'est un pays qui exploite des richesses : un pays *industriel*. L'enrichissement comme processus est une composante de la notion de civilisation dont le résultat est la prospérité et l'élévation du niveau de vie.

La dialectique pays *riches* vs pays *pauvres*, qui apparaît à partir des années soixante, est cooccurrence avec celle de *développés* vs *sous-développés*. L'équivalence pays *riches* = pays *développés* indique la dominance de la richesse dans la composition de la notion de développement. La valeur d'exploitation des ressources naturelles et humaines, qui produit une croissance cumulative moteur du progrès économique et social, est érigée en valeur dominante. Le perfectionnement infini de l'esprit (valeur d'attraction du discours des Lumières), moteur de la réalisation du prédicat notionnel <être civilisé> ou de la civilisation comme notion, se remodèle en croissance de la richesse, moteur d'un progrès économique et social cumulatif.

Dans les discours post-coloniaux, le praxème *développement* devient le terme opérateur des discours, porteur de la notion de développement, représentant du prédicat <être développé>, c'est-à-dire <avoir les caractéristiques d'un état développé> (prospérité, paix et sécurité). Il remplace *la civilisation*, qui désigne alors des variétés de civilisations, dans une relation de complémentarité¹.

Le praxème *développement* est actualisé, dès la fin du XIX^e siècle, avec la caractérisation *économique*. Plus tard, les occurrences du praxème *développement* sont doublement caractérisées par l'économique et le social, dans un

1. Voir § 4.1.5 page 180.

ordre d'actualisation systématique qui place la caractérisation économique comme dominante. L'évaluation du niveau de (sous —) développement d'un pays s'effectue, d'un point de vue linguistique, sur des critères économiques, dont témoignent les débats autour des dénominations des pays. Le sous-développement, le retard sont des états évalués sur la base de critères économiques. L'adjectif *économique* et l'adverbe *économiquement* qui caractérisent les occurrences dénominatives en témoignent.

Le praxème *développement*, comme terme opérateur des énoncés, comporte une valeur de progrès cumulatif et durable¹, qui lui fait subsumer les valeurs notionnelles de civilisation et de progrès de l'interdiscours.

14.2 La construction d'une forme d'espace énonciatif

Les formes des catégories — types, altérités, valeurs d'attraction — sont orchestrées par les formes de l'actance et le jeu des temporalités.

14.2.1 Le jeu des temporalités

La plupart de ces discours, qu'ils soient coloniaux ou post-coloniaux, y compris quand ils se présentent comme des relations de voyage sur les territoires de la conquête, sont des « discours programmes ». Les procès en *faire*, qu'ils énoncent, sont inscrits dans une temporalité décalée par rapport au présent de l'énonciation :

- une temporalité suspendue : des infinitifs introduits par des modalités déontiques ;
- une temporalité reportée : des futurs temporels et des futurs hypothétiques.

Ainsi les procès d'activité sont rarement des actions inscrites dans la temporalité du présent de l'énonciation. Énoncés sans repère de temporalité *in posse* (infinitifs), reportés dans une temporalité future ou hypothétique, modalisés, ils reposent sur des présents de vérité générale, des topicalisations désagentives et des modalités déontiques inscrites dans le présent et parfois dans le futur hypothétique.

Dans ces constructions cohérentes avec le caractère programmatique du registre discursif, qui projette et promet plus qu'il ne réalise, les nations civilisées et les pays développés sont représentés en actants confirmés dans des procès d'activité modalisés. En miroir inversé, les peuples africains sont en position d'actants infirmés dans des procès d'états en *être*, *sentir*, qui définissent des propriétés essentielles.

14.2.2 Les modalités déontiques

Les modalités déontiques, qui énoncent ce qu'il convient de faire, placent l'énonciateur, et la communauté discursive dont il se fait le porte-parole, dans

1. Voir la définition de Perroux au § 13.2.2.1 page 552.

une position de surplomb par rapport à la situation décrite et/ou projetée. L'instance désignée en « devoir de faire » est un *nous* ou *la France*, que ce *nous* représente (parfois le gouvernement). La prise en charge de l'action énoncée comme devant être réalisée n'est pas assumée par l'énonciateur lui-même. Elle l'est d'autant moins dans la « topicalisation impersonnelle » *il faut*. Ces actes d'énonciation, dans des discours à portée politique, ont une fonction de justification et de légitimation des actions que les modalités introduisent — l'expansion coloniale, la coopération, l'aide au développement — qui ne font pas l'unanimité, sont l'objet de débats voire de polémiques. La modalité est un marqueur de dialogisme : face aux discours — réels, anticipés ou supposés — de ses contradicteurs, l'énonciateur oppose une obligation morale de devoir, devoir moral et « humanitaire » qui plus est, qui est donné comme un devoir d'État.

La modalité déontique, qui est un *topos* de la dominance coloniale, puis post-coloniale, est nominalisée dans l'axiomatique des droits et des devoirs¹. Le devoir des seuls Mêmes, à l'égard des Autres, devient affaire commune de la collectivité. La prise en charge internationale du devoir produit un dédoublement du *nous* :

- le *nous* de la « communauté internationale », qui comprend l'outre-atlantique :

Nous, membres de l'Organisation des Nations Unies
[ONU 1974, corpus 1-64, ℓ 5 page 824]

- le « *nous*, Européens et Africains, ensemble » [JUPPÉ 2003, corpus 1-70, ℓ 30 page 838], qui excluent les partenaires onusiens.

Bien qu'elles soient porteuses d'injonction, les modalités du devoir, qui s'interposent entre les actants et les procès d'activité qu'elles introduisent, produisent simultanément une mise à distance de ces procès.

Loin de n'être qu'un auxiliaire de modalité « transparent » [WILMET 1998, p. 319], le verbe *devoir* et surtout, le verbe *avoir le devoir de*, qui surimpose au *devoir* un *avoir*, est un coverbe, qui produit autant d'effets de sens que le verbe qu'il accompagne. Alors que le verbe modalisateur introduit l'argument en *faire* d'activité, l'acte de langage qui est porté dans le social est un acte promissif d'engagement de l'instance nommée en devoir de mettre en œuvre le procès :

Comme anciens colonisateurs *nous avons le devoir* d'établir ce dialogue de coopération avec les États devenus indépendants.
[TRIBOULET 1964b, corpus 1-57, ℓ 26 page 811]

Nous avons, Européens et Africains, ensemble, *le devoir de* réduire cette fracture.
[JUPPÉ 2003, corpus 1-70, ℓ 30 page 838]

1. Voir § 12.2.1.1 page 472.

14.2.3 L'acte de prédication de la nominalisation

L'autre modalité de mise à distance des procès est la nominalisation, qui permet de « prédiquer sans le dire » [SÉRIOT 1986, p. 38]. Les procès nominalisés sont nombreux : *civilisation, développement, progrès, pénétration, pacification, union, relation*. Leur mode de fonctionnement est complexe. Cette forme de nom issue d'un verbe produit de nombreux effets de sens¹ :

- effet de sens processuel exprimé par le sémantisme de la racine verbale ; un procès dans son cours : les pays sont en train de se développer ;
- effet de sens de la forme nominale : le résultat du procès, un état de développement, considéré comme la norme, le type du prédicat <être développé> avec ses composants *paix, niveau de vie...* ;
- effet d'« expulsion du sujet d'énonciation » [SÉRIOT 1986, p. 39].

La nominalisation est un artifice de langage qui permet de nommer une réalité — le développement —, qui aurait fait l'objet d'un prédicat antérieur au *dire*, sans nommer le ou les actants confirmés du procès (les responsables de l'acte) : en d'autres termes, ce mode de nomination est le processus linguistique qui produit l'« invention du développement » [RIST 1996, p. 115] comme notion.

Les actants sont dénoncés par les pronoms possessifs, par exemple : *le développement de notre Soudan*. Mais cette nominalisation signifie-t-elle que le Soudan se développe ou que nous développons le Soudan (qui est nôtre) ? Qui est l'actant du procès de développement ?

La plasticité de la nominalisation permet de construire des arguments, qui, dans le cadre spécifique de la formation discursive, s'instaurent en valeurs. *La civilisation, le développement* sont des valeurs absolues, qui portent le prédicat notionnel sous-jacent : <avoir des propriétés de>.

14.2.4 L'actance en instrument : un transfert d'actance

Dans le corpus, nous avons également analysé une forme d'actance spécifique du registre discursif qui est l'actance en instrument, repérable notamment dans les discours du transsaharien. Cet outil de colonisation qu'était le transsaharien produit une mise à distance supplémentaire entre les procès en *faire* d'activité et la nomination des actants confirmés de ces procès. Le transsaharien est un moyen de pénétrer/pénétration, *un instrument* de pénétration. Un produit de l'activité humaine est mis en actant de procès non instanciés.

Cette forme d'actance a de multiples effets :

- effets d'interdiscours, car elle acte l'interaction avec la modernité industrielle ;
- un transfert d'actance : les types sont actants en *avoir* d'un instrument, actant d'un procès d'activité ;
- effets de dominance.

1. Voir § 8.1.2.2 page 340 et § 6.3.5.2 page 266.

14.3 Catégorisations de l'altérité et dominance

14.3.1 Construction d'une figure de l'Autre, construction d'un type

Les discours du corpus mettent en scène la rencontre avec l'altérité. Elle est produite en référence à des types, désignés dans l'organisation énonciative, comme les meilleurs représentants de la notion en fonction d'un attracteur, qui régule les occurrences.

Dans la relation de voyage, l'Autre est construit par rapport à la représentation prototypique du Même, dans une organisation énonciative régulée par un ordre du monde, au regard duquel les différences se révèlent « extraordinaires ». Une frontière de type seuil est dressée par des marqueurs de négativation. Les manquements à la norme, que les énoncés négativants et les expansions nominales relèvent, produisent une catégorie Autre, par modification du champ de la catégorie du type occidental (figure du § 10.1 page 387). Les expansions nominales — adjectifs, relatives — énumérées en liste sont des éléments de construction de l'altérité qui se reproduisent dans les autres discours du corpus¹. La dialectique du Même et de l'Autre s'appuie sur une relation de complémentarité, fondée sur une inégalité des deux membres propice à l'exercice d'une dominance² : domination/soumission.

Dans les discours des philosophes du XVIII^e siècle, de même que dans les discours de l'anthropologie, certaines nations sont désignées, parmi l'espèce humaine, comme meilleurs représentants du perfectionnement, placés en types dans l'organisation énonciative. Cette position donne à ces entités une place dominante à l'égard des Autres, « sauvages », à qui ils transmettent les lumières. Les discours de Rousseau et de Condorcet, en raison de leur position énonciative, nous apparaissent *a priori* constituants. Si ces discours sont constituants pour les discours coloniaux, ce n'est pas tant par le sens de la notion qui, construite par eux, est reprise et reformulée, que par la configuration énonciative qu'ils ont posée. Cette configuration nous semble être le cadre discursif à partir duquel les discours coloniaux, puis les discours post-coloniaux, construisent les places et les rapports de place en référence à des valeurs de haut degré : le progrès. Le discours de Condorcet institue une configuration discursive du monde :

Se construit ainsi un « modèle historiciste de perfectionnement de la nature raisonnable qui introduit, sous le concept de progrès, une constante normative de la pensée humaine, une faculté pensante originaire et hautement rationnelle.
[GUILHAUMOU 2006, p. 166]

Dans les discours coloniaux, la représentation de l'Autre, décrit par négativation des attributs du Même, produit en creux la représentation d'un type de Même, à partir duquel le discours organise les occurrences. Par exemple, les traits catégoriels des noirs —

1. Voir les exemples aux § 11.1.1.1 page 396, § 12.2.1.4 page 484, § 12.2.1.4 page 486, § 13.2.3.3 page 571.

2. La relation de complémentarité peut être subie, acceptée, voire choisie.

*grands enfants, naïfs, menteurs, insoucians, ingrats*¹, etc. [HUMBERT 1891, corpus 1-26, l 1 page 753]

— sont produits en référence à une catégorisation des types blancs dont on peut reconstruire les traits en miroir :

adultes, avertis, responsables, fiables, dans la maîtrise d'eux-mêmes, etc.

Cette représentation est régulée par la valeur d'attraction de la raison, valeur propre à la culture occidentale, représentante de « la civilisation ». Les différents traits, qui peuvent être ainsi recueillis sur le type dans l'organisation discursive, définissent le sujet idéal, citoyen de la République. Cette catégorie du type idéal est le garant d'un ordre social à vocation universelle, qui se construit à partir des Lumières.

Les marqueurs de stéréotypie, définitoires de l'Autre, qui sont repris dans la transversalité des discours du corpus, attestent de la permanence des représentations qui prennent forme discursive dès la fin du XVIII^e siècle, et dont nous avons pu pointer quelques éléments au fil des analyses. À titre d'exemple citons les traits de l'immobilité/du retard, de l'indolence, de l'ignorance, de la gaieté, du manque de besoins, repérés dans les discours à différentes époques.

Les modes de production de deux catégories opposées, dont l'une représente un type, l'autre un stéréotype, et leur récurrence au fil des discours, forment une pratique discursive, qui, lorsque les praxèmes sont actualisés à nouveau, produit des effets d'interdiscours. D'autres discours sont appelés à la mémoire et avec eux les praxis afférentes. Le rappel des traits de stéréotypie, par les dénominations des personnes ou de leurs modes de vie, a une valeur d'acte constitutif du registre discursif. Cet acte porté dans le social se réalise envers et contre la volonté de l'énonciateur, qui « croit bien faire ». C'est le cas de Giscard d'Estaing, par exemple, lorsqu'il vante la gaieté comme trait inhérent à la nature de l'Afrique².

14.3.2 Inclusion catégorielle et contradiction

Seul le discours du missionnaire LOYER 1714, corpus 1-1, fait état d'une représentation d'Autres sans inscription discursive de visée de leur transformation en Mêmes.

Les discours coloniaux produisent des catégories Autres, dans la perspective de leur placement futur sur l'axe linéaire du progrès. Les discours sont des programmes qui décrivent les moyens de faire parvenir l'Autre au rang et au statut de *civilisé*, *Même*, *type* :

Ces hommes, une fois admis parmi nous, seront soumis à des lois régulières ; [...] en un mot, ils commenceront à quitter leurs mœurs primitives pour se conformer aux nôtres. [HAUTEFEUILLE 1830, corpus 1-11, l 23 à 24 page 718]

Pour autant, si les discours coloniaux défendent l'assimilation, seulement quelques-uns l'inscrivent dans les dénominations des Autres. L'inclusion dans la

1. Voir le stéréotype de l'enfant au § 12.2.1.4 page 483.

2. Voir également au § 12.2.1.4 page 483.

catégorie des types n'est, la plupart du temps, pas réalisée ; elle est programmée. Dans cette attente, la catégorie d'Autre est située à l'extérieur de la frontière seuil et la catégorisation reste dialectiquement oppositive :

hommes civilisés *vs* un sauvage [HAUTEFEUILLE 1830, *l* 28 page 718]

Les catégorisations intégratives mettent en scène des configurations plus complexes. Les entités antérieurement Autres sont localisées dans un espace de transformation, à l'intérieur de la catégorie (type 10.2 page 388) :

- « appelés à jouir de tous les droits des citoyens français [...] ces hommes neufs » [ANONYME 1797, corpus 1-5, *l* 46 page 703, *l* 51] ;
- « pays à évolution économique attardée » [ANONYME 1953, corpus 1-44, *l* 5 page 786] ;
- « l'avancement des pays en voie de développement » [ONU 1974, corpus 1-64, *l* 31 page 825].

La frontière seuil, tracée par les marqueurs de négation qui délimitaient un extérieur, s'efface au profit d'un espace dilaté, qui figure une voie d'entrée vers le cœur de la catégorie, sans pour autant l'atteindre. Les entités qui se trouvent catégorisées de la sorte ne possèdent pas toutes les conditions nécessaires et suffisantes pour y être admises. Elles ont acquis certains traits typiques, mais conservent des traits de leur état antérieur d'altérité externe. Par exemple¹, les *pays à évolution économique attardée* sont dits posséder *encore le régime tribal* et *n'avoir pas encore exploité à plein leurs ressources* :

- régime tribal = trait relevant du statut d'Autre
- exploiter à plein les ressources = trait relevant du statut de type.

Ces entités sont constituées en « Mêmes-Autres » : plus tout à fait Autre, pas encore Même. Elles constituent une nouvelle forme d'altérité, interne à la catégorie.

La cooccurrence discursive de l'appartenance aux deux états et la pression de l'ordre de la dominance inscrite dans la mémoire interdiscursive produisent des contradictions. Dans le discours d'assimilation², par exemple, les prédicats :

attacher les nouveaux libres à la République [ANONYME 1797, corpus 1-5]

pour que ces hommes libres nous soient de plus en plus attachés
[PRUNEAU DE POMMEGORGE 1789, corpus 1-3]

affichent une situation projective d'assimilation des anciens esclaves en citoyens français — relation de symétrie (*nouveaux libres, hommes libres*) et simultanément celle de leur domination économique — relation de complémentarité (*attacher*).

Les « moins avancés des pays en voie de développement », dans le discours de l'ONU, fait état d'un gradient dans l'espace de transformation. Puis la réduction de la dénomination *les pays les moins avancés* fait d'une position à l'intérieur du gradient des pays en voie de développement, une catégorie à part

1. Le détail de cet exemple se trouve au § 13.2.3.1 page 565.

2. L'analyse de cette contradiction se trouve au § 11.2.2.1 page 422.

entière définie par son infériorité dans l'avancement. Les entités sont localisées dans une position ambiguë, à l'extérieur de la catégorie, mais néanmoins dans un processus de progrès. Le superlatif relatif d'infériorité : *les moins*, qui produit un effet de négatation, entre en contradiction avec la métaphore du progrès produite par le praxème *avancés*. Cette catégorisation s'accompagne de la construction d'une frontière, de moins en moins franchissable :

écart \Rightarrow *fossé* \Rightarrow *fracture*.

La mise à l'extérieur de l'espace de transformation des *pays les moins avancés* est réalisée par les marqueurs habituels de la construction de l'altérité externe (marqueurs de négatation) et par le prédicat de dénomination « fracture Nord-Sud », qui, reposant sur le préconstruit du prédicat de réalité¹ inhérent à l'acte de nomination, institutionnalise une situation d'altérité externe, de l'autre côté de la fracture.

Les discours du développement ont la particularité de mettre en spectacle un type et deux formes d'altérité :

- un type : les pays *développés, avancés* ;
- une altérité interne : pays *en voie de développement* ;
- une altérité externe : pays *sous-développés, pays les moins avancés* et *fracture Nord-Sud*.

La réalité discursive est par conséquent plus complexe que nos modélisations heuristiques le figuraient. D'une part, il existe différentes situations d'inclusion dans la catégorie du type, celle du discours d'assimilation et celle du discours post-colonial. D'autre part, les états discursifs contemporains sont difficilement représentables en raison du chevauchement inclusion/exclusion catégorielle.

Les deux formes d'altérité coexistent dans les discours : une forme d'altérité interne à la catégorie et une forme d'altérité externe.

Comment expliquer cette apparente contradiction ?

Les énonciateurs sont soumis à une injonction paradoxale ou double contrainte :

- injonction du droit politique et humanitaire : le respect de l'égalité, non seulement politique, mais économique et sociale, « le nouvel ordre économique international » [ONU 1974, corpus 1-64], que les pays en situation d'altérité dans l'ordre de la dominance revendiquent comme un droit ;
- injonction économique de l'aide qui s'inscrit dans des conjonctures économiques nationales et internationales de conquête de marchés et de croissance économique.

Les deux injonctions reposent sur des valeurs contradictoires :

- un idéal d'universalité : « la civilisation de l'Universel » [SENGHOR 1959, corpus 1-49, *l* 20 page 796] ;
- une nécessité économique de suprématie, qui reconduit la dominance inscrite dans l'histoire.

1. Voir § 8.1.2.1 page 338.

14.4 Notion(s), interdiscours et ordre des places : cohérence des contradictions

À côté d'une altérité interne en transformation — la catégorie de « Mêmes-Autres » *en voie de développement* —, la reconstruction d'une altérité externe, une catégorie Autre, dont les dénominations *les pays les moins avancés* et « fracture Nord-Sud » prennent acte, est analysable, en termes d'analyse du discours, par les interactions multiples que le *dire* entretient avec différents types d'interdiscours *et* les pratiques qui se renouvellent sous l'impulsion des conjonctures :

- l'interdiscours humaniste et républicain : l'égalité et la fraternité à l'égard de pays devenus institutionnellement égaux en droit ;
- l'interdiscours colonial : la mémoire des discours de la formation discursive, que les situations d'énonciation peuvent solliciter ;
- des interdiscours externes : l'interdiscours économique notamment, qui exerce sa dominance.

Il nous semble que les différents types d'interaction des interdiscours avec le *dire* ne sont pas du même ordre.

L'interdiscours colonial produit des effets de mémoire, dont nous avons montré quelques échos dans nos analyses. Des formulations sont reformulées, qui gardent l'empreinte de la matrice discursive coloniale. Les reformulations, qui laissent entendre l'écho des formulations premières de l'interdiscours, apportent avec elles l'ordre de la dominance inscrit dans l'organisation énonciative en structure d'attracteurs. Ces effets de mémoire produisent des modalisations autonymiques, qui mettent à distance un *dit* de l'interdiscours, tout en l'actualisant en usage dans le *dire*. La contradiction, qui est constitutive de la formation discursive, est gérée par la modalité autonymique, qui est un mode de réglage du sens, en fonction des paramètres de la sphère coénonciative, notamment. Le *dit* modalisé est montré comme le discours rapporté d'un Autre, signalé comme non-dicible dans la formation discursive, mais néanmoins énoncé par cette mise à distance.

L'interdiscours économique, en revanche, est en interaction avec un champ de pratiques non-discursives. Les énonciateurs, qui prennent la parole, sont aussi des locuteurs acteurs dans ce champ pratique. Dans les discours coloniaux et post-coloniaux de la formation discursive, l'interdiscours économique détermine les valeurs dominantes qui organisent les énoncés et régulent les occurrences, notamment la prospérité, définitoire d'un processus et d'un état de progrès économique, qui se substitue au perfectionnement de l'esprit humain. Cette valeur est évaluable en degré de niveau de vie, qui atteste de l'avancée des pays sur la voie du développement. L'interaction avec l'interdiscours économique, constitutif de la notion de civilisation dans le discours colonial, répond à une situation de compétitivité à l'échelle mondiale. La civilisation et la colonisation, puis le développement, s'inscrivent dans des conjonctures de marchés. Tous les discours de la formation discursive (construite par notre ensemble de textes) sont traversés par l'interdiscours économique, qui contraint les énonciateurs et les locuteurs, acteurs dans le champ social. L'humanisme est une valeur

inscrite dans la mémoire, elle fait partie d'une conscience collective. La conjoncture économique est une réalité, dans laquelle les énonciateurs/locuteurs sont acteurs. Le nouvel ordre international que l'ONU instaure par sa déclaration de résolution est « économique » [ONU 1974, corpus 1-64 page 824].

L'ordre des places est doublement inscrit dans les formes linguistiques et dans l'organisation énonciative. La formation discursive construit sa propre logosphère, filet de praxèmes (formes linguistiques en lien avec les praxis) noués dans des configurations énonciatives organisées par un prédicat qui détermine un ordre propre : types, Autres (stéréotypes), valeurs d'attraction. Un énonciateur qui nomme un élément du filet active par défaut les liens de la configuration. De ce fait, quiconque intervient dans ce champ, qu'il utilise les *topoi* de la formation discursive ou qu'il s'emploie à les réfuter, comme Clemenceau ou Vigné d'Octon, participe à l'effet de reproduction et à la validation du prédicat. La réfutation n'est en effet réalisable qu'à partir de préconstructions (dialogisme interdiscursif), qui sont activées lors de la réfutation et ont un effet d'« interpellation-assujettissement¹ » [COURTINE et MARANDIN 1981, p. 24]. L'acte de rejet par la négation n'a pas valeur d'acte de construction d'autres places, d'autres valeurs. Les locuteurs africains en ont conscience, qui cherchent à échapper à la vision occidentale, non seulement en rejetant la notion de développement modélisée par l'occident, mais en refusant d'utiliser le terme de *développement*², qui, en tant que praxème, active les praxis qui ont procédé à sa nomination et à la charge des usages qu'il a traversés. L'énonciation de formes linguistiques ayant une place dans l'interdiscours de la formation discursive, ancrées dans des pratiques sociales, réinscrit un ordre du discours, qui échappe partiellement aux énonciateurs et un ordre des places dans l'espace social.

Si l'énonciateur « est parlé plutôt qu'il ne parle », il est également construit dans l'énonciation du discours qu'il tient. L'énonciateur qui se coule dans des places préconstruites peut prétendre à une place de locuteur dans le champ social, c'est-à-dire une place d'acteur social. C'est le cas du discours du commis radio soudanais [FILY 1951, corpus 1-42 page 782], qui actualise les *topoi* du discours colonial, dans un « désir de France » [DOZON 2003, p. 42].

Les différentes formes aux plans linguistique, énonciatif et discursif que nous avons repérées façonnent un genre spécifique à la formation discursive. Ce genre est fait de répétitions/reformulations de l'interdiscours et de contradictions. Les contradictions ne sont pas des ratés du fonctionnement discursif. Elles en sont le « principe organisateur », la « loi même de son existence » [FOUCAULT 1969, p. 197]. Elles « viennent inégaliser les zones hétérogènes du domaine de mémoire où un discours prend existence, inégalisation réalisant l'hégémonie ou l'assujettissement d'une classe, d'une fraction de classe par rapport à une autre » [COURTINE et MARANDIN 1981, p. 31].

Aux formes (genre discursif) sont associés des actes qui relèvent de la pratique sociale, et qu'Achard nommait, à titre heuristique, un « registre

1. Qu'Achard reformule en interpellation de « l'ensemble des interdiscursivités possibles » [ACHARD 1995, p. 90].

2. Voir § 3.5.2.5 page 163 et § 7.3.1 page 322.

discursif ». La catégorisation type *vs* Autre, construite dans le premier discours du corpus [LOYER 1714, corpus 1-1 page 691], reformulée en type *vs* *Même-Autre*, dans lequel le *Même-Autre* est simultanément appelé à devenir *Même* et à rester *Autre*, est une caractéristique du genre discursif, qui a une dimension d'acte dans la pratique sociale. Ce genre participe de la construction de places stables de locuteurs dans un ordre de la dominance contraint par les injonctions contradictoires des interdiscours et des praxis.

Conclusion générale

Au terme de notre « épopée », la conclusion générale est conclusion transitoire vers la poursuite des pistes soulevées dans notre travail et que nous esquisserons en final.

Retour sur le chemin parcouru Dans la première partie de notre thèse, nous avons procédé à deux types d'analyses préalables, à partir de textes de chercheurs en sciences humaines et sociales, d'une part, de lexicographes, d'encyclopédistes, d'autre part. Ces analyses ont eu pour objet l'établissement d'un état du contexte socio-historique et d'un état des savoirs sur quelques notions enregistrées dans les fonds de mémoire collective que sont les dictionnaires et les encyclopédies. Ces états ont également constitué les conditions de production de notre recherche.

Avec les travaux d'historiens, de sociologues, d'anthropologues, de politologues, qui font référence dans le domaine de l'histoire des relations franco-africaines, nous nous sommes d'emblée trouvé précipité dans un « espace de dissensions », dans lequel les points de vue s'affrontent, se répondent : une « formation discursive », telle que la décrit Foucault. Confrontée à cette multiplicité des points de vue souvent contradictoires, plutôt que d'effectuer une sélection ou de réaliser une synthèse consensuelle, nous avons choisi de faire dialoguer les points de vue. Le tout compose un tableau non exhaustif d'éclairages sur les relations franco-africaines, qui balisent des étapes de construction de la dominance.

À partir de ce cadrage socio-historique, nous avons alors orienté notre regard vers les dictionnaires et encyclopédies, les uns comme archive d'états de discours constituant une langue, les autres, comme représentations attachées à des notions¹, qui ne sont accessibles que par les représentations linguistiques. Nous avons choisi de tracer le parcours de quatre notions récurrentes dans les écrits sur la colonisation et le développement, à partir de ces observatoires de mémoire discursive, que sont les dictionnaires et encyclopédies. Le peu de données existant sur la notion contemporaine de développement, dans les dictionnaires et les encyclopédies, nous a amenée à recourir aux ressources documentaires socio-historiques et politiques.

Une première série de phénomènes a pu être repérée : à travers les transformations des formes linguistiques et la recomposition des programmes de sens. Ces analyses, qui montrent l'évolution des notions en lien avec des périodes historiques, font également état de l'idéologie constitutive qui les inter-relie, que nous avons retrouvée dans la sphère d'usage des discours situés du corpus.

1. C'est en approfondissant la notion de « notion », que nous avons croisé la notion de Culioli, une « représentation structurée » [CULIOLI 1986, p. 85].

Les choix de l'analyse sur un corpus d'étude et d'une méthode d'analyse du discours « traditionnelle », ont à la fois contraint et ouvert les résultats de notre travail. L'idée de corpus d'étude a été avancée dans l'objectif de tester les hypothèses de modélisations de configurations discursives élaborées à l'issue des analyses préalables de la première partie et du cheminement théorique de la deuxième.

Le choix d'une méthode « manuelle » d'analyse du discours, « à l'ancienne », présente des inconvénients et des avantages. Une analyse quantitative aurait permis, à partir du repérage de cooccurrences, d'observer de manière systématique et plus resserrée des régularités de convergences lexicales. Les deux approches ne sont pas antinomiques, mais complémentaires. Celle que nous avons choisi a permis de faire apparaître des phénomènes discursifs transversaux, par la superposition d'analyses de l'organisation du discours au niveau horizontal. Le caractère « ouvrier » de notre mode d'analyse a laissé la porte ouverte à l'appréhension d'un grand nombre de phénomènes, qui se sont révélés être interdépendants et non isolables.

Dans une analyse des transformations discursives d'une relation de dominance, comment en effet analyser les modes de catégorisations sans analyser corrélativement la mise en scène de l'actance et le jeu des temporalités ?

Comment analyser la construction des catégories et la formation d'une identité collective à prétention universelle, normée, mondialisée, sans analyser les valeurs qui régulent les occurrences et, en surplomb, les notions/idéologies qui les surdéterminent ?

La problématique de notre recherche est l'analyse d'une recomposition discursive ancrée dans une histoire qui ne peut être mis à l'écart ; elle est partie prenante de l'analyse. Elle n'est pas seulement un « contexte », elle est constitutive des discours tenus, comme ceux-ci la constituent. La mise en relation des phénomènes discursifs avec la pression exercée par la la sphère coénonciative d'une part, et la tension des interdiscours d'autre part, nous apparaît essentielle à un ouvrage d'archéologie discursive de la dominance. Notre propos n'a pas été en effet d'étudier la dominance *par* les discours, la manière dont les énonciateurs font usage des discours pour servir leur politique, mais, comment cette rhétorique est surdéterminée par un ensemble de fonctionnements discursifs. Ce qui nous fondait à avancer l'idée d'une dominance discursive .

Nous avons placé nos analyses sous le double regard de Foucault, puis de Pêcheux. Bien que ces deux chercheurs aient avancé un concept qui porte le même nom — *formation discursive* — et que Pêcheux ait déclaré tardivement s'être inspiré de Foucault, leurs approches diffèrent sensiblement, ne serait-ce que par les objets discursifs sur lesquels ils travaillent : discours savants pour l'un, discours politiques pour l'autre. Ce qui fait lien entre les deux approches est l'analyse du fonctionnement de l'idéologie — même si Foucault rejette le terme — :

- pour l'un : par le biais de la recomposition du mode de construction des savoirs, qui est une recomposition de l'ordre — ordre du discours, ordre des choses — de l'âge classique à l'âge moderne ;

- pour l'autre : par la recherche d'une théorie du discours, qui soit une théorie du sens et de l'idéologie.

En raison de ce point de rencontre de leurs recherches, leurs écrits ont constitué des ressources essentielles dans la conduite de nos analyses. Malgré les critiques qui leur sont faites de ne pas offrir de méthodologies — ce qui est incontestable —, ils n'en sont pas moins parmi les rares travaux qui ont essayé de tenir ensemble savoir, pouvoir et pratiques discursives, pour Foucault, analyse politique et analyse du discours, pour Pêcheux. Nous n'occulterons pas pour autant la praxématique qui a constitué le cadre pratique dans lequel nous avons envisagé l'analyse du discours en tant que praxis [LAFONT 1978, p. 125].

Archéologie d'une formation discursive Notre thèse s'est interrogée sur les modalités discursives du « changement dans la continuité » qui fait la spécificité des relations franco-africaines relevée par les chercheurs ; ainsi que sur leurs effets dans le champ social. Au fil de l'Histoire, les transformations discursives, qui accompagnent les changements politiques et sociaux, ont contraint l'espace du dicible.

Ces recompositions du dicible, qui font que le praxème *la civilisation* ne puisse plus être actualisé en discours, après les indépendances, de même que ceux de *civilisés* et *sauvages*, produisent-elles des discontinuités dans l'archive ? Peut-on parler de rupture archéologique ?

Cette question pose en arrière-plan celle de l'existence de plusieurs formations discursives ou d'une seule formation qui subirait des déplacements de frontières.

Elle pose aussi la pertinence de la notion de formation discursive. Les concepts d'interdiscursivité et de dialogisme ne pourraient-ils pas suffire à expliquer des modes d'existence discursifs, « le travail consistant à traquer l'altérité au cœur des énoncés », comme le suggérait Branca-Rosoff au colloque de Montpellier [2002] ?

Quelle est la nécessité de déterminer une clôture d'un ensemble de discours, autre que celle de le définir historiquement et politiquement ? La dénomination *formation discursive coloniale* s'appliquerait alors aux discours de la colonisation, en tant que discours d'une période, d'une communauté discursive, d'une idéologie politique. Dans ce cas, la dénomination « formation discursive coloniale » désignerait des ensembles de discours disposant de repères communs : inscrits dans une période délimitée par des changements historiques faisant coupure et soudés par une idéologie de conquête de territoires et de domination de populations. En amont, on pourrait alors discuter la pertinence d'inclure les discours esclavagistes du commerce triangulaire et en aval, cette formation discursive trouverait sa clôture avec les signatures des indépendances. Cet événement factuel et discursif met un point final à l'existence d'un espace du dicible colonial, dans lequel circulent des éléments préconstruits témoignant de l'allégeance des discours à *des*¹ interdiscours.

1. Dans la définition proposée au § 6.1.2 page 235, nous reformulons maintenant un interdiscours en *des* interdiscours.

La situation n'est pas si simple, puisque, comme nous l'avons montré, le dicible commence à se contraindre dès la fin des années quarante et surtout pendant la décennie cinquante :

- l'Union remplace l'Empire [1946, corpus 1-39] ;
- les TOM remplacent les colonies [1946] ;
- le praxème actualisé de manière absolue *la civilisation* s'emploie avec des expansions caractérisantes :

une civilisation X versus une civilisation Y.

Les frontières se déplacent. En revanche, on peut encore trouver des formulations coloniales — *œuvre civilisatrice* est une de celles-là — qui sont des marqueurs d'un dicible, qui échappe et qu'on essaie de retenir, comme échappent les praxis coloniales.

L'ensemble de discours n'est pas isolé. Il est bordé par des extérieurs, qui, à la fois, délimitent et font lien : des relations discursives que Foucault situe « à la limite du discours » [FOUCAULT 1969, p. 63]. Relations discursives et règles de formation permettent de caractériser et d'identifier une formation discursive et le discours en tant que pratique. Les discours coloniaux sont reliés et bordés par différents interdiscours : parmi ceux-là, les discours des Lumières, que nous avons identifiés comme des configurations constituantes, les discours raciologiques, et les discours économiques, qui nous apparaissent, à l'issue de nos analyses, comme donnant à la notion de civilisation et à son prédicat, sa couleur dominante.

Si nous ne voulons pas poser une frontière entre deux masses de discours inter-reliés, mais poser des repères discursifs — et non plus seulement temporels — identifiant la formation discursive coloniale, il nous semble que ces repères s'établissent sur la base des types d'actes (le registre discursif). La désignation des places est construite par les discours dans l'organisation énonciative et les formes linguistiques, qui se reproduisent et se transforment dans l'épaisseur de l'archive.

Le modèle de civilisation que le discours de Condorcet promeut constitue les occidentaux comme types exemplaires d'une valeur universelle : la civilisation, qui représente un schéma prédicatif exerçant un effet injonctif de perfectionnement, de progrès des facultés humaines. Si les discours des Lumières posent un « type » *civilisé* représentant le haut degré de perfectionnement de l'esprit humain, la relation de dominance entre l'état de civilisation le plus élevé et l'état sauvage se résout dans un procès de perfectionnement, encouragé notamment par la transmission, l'éducation, l'ordre social. Il est incontestable que, se fondant sur la culture occidentale posée comme « type », le discours institue une forme de dominance idéologique, sur laquelle peut s'appuyer une domination factuelle. La dominance idéologique inscrite dans les praxèmes nommant des valeurs, des processus, des états et des groupes humains est injonctive : tout humain « doit » suivre le chemin du perfectionnement, défini en fonction d'un ensemble de valeurs, dont la liste des composants est ébauchée au § 11.1.3.2 page 406. Mais nulle part, dans les discours analysés, ce progrès est mis au service d'une domination de fait.

Dans les discours coloniaux, l'effet injonctif du prédicat de civilisation devient un argument de domination politique et économique. L'ordre des places préconstruites dans l'interdiscours des Lumières permet à la nécessité économique de s'exercer : le type civilisé, qui est aussi l'*homo œconomicus*, est placé en position supérieure par rapport au sauvage. Le prédicat de civilisation se charge de l'injonction économique, comme critère définitoire du type civilisé, qui s'exprime dans des procès de colonisation, civilisation, pénétration, conquête, exploitation.

Doit-on considérer ce changement, qui est un changement majeur, comme une « rupture archéologique » ?

Avec *Les mots et les choses*, antérieur à *L'archéologie du savoir* dans lequel il nuance son propos, Foucault montrait que le passage de l'âge classique à la modernité a constitué une rupture culturelle :

L'ordre sur fond duquel nous pensons n'a pas le même mode d'être que celui des classiques. [FOUCAULT 1966, p. 13]

La modernité, qui est née du « changement dans les dispositions fondamentales du savoir » [FOUCAULT 1966, p. 398], a « inventé » une figure de l'homme pensée à partir du « Même », qui est née de la « conscience épistémologique de l'homme comme tel » [FOUCAULT 1966, p. 320]. Alors qu'à l'époque classique, les identités et les différences sont juxtaposées, à la période moderne, « les différences surgissent sur fond d'une identité plus profonde » [1966, p. 277]. L'âge classique pense les différences inscrites dans un espace qui fonde le temps ; la pensée moderne sort de l'« ordre des Différences » pour entrer dans la « pensée du Même, toujours à conquérir sur son contradictoire » [1966, p. 350].

Du fait d'une seule analyse d'un texte relevant de l'âge classique [LOYER 1714, corpus 1-1], nous ne sommes pas à même de pouvoir confirmer au niveau discursif des caractéristiques spécifiques qui différencieraient fondamentalement des textes qui suivent, si ce n'est que nous avons relevé que ce discours ne nous semblait pas avoir de visée performative.

La discontinuité qui, selon Foucault, s'opère dans l'archéologie du savoir, est fondée sur un changement dans le mode d'ordonner les choses. Le début du XIX^e siècle, que Foucault donne comme le début de l'âge moderne, voit la constitution des sciences positives : les réflexions sur les richesses, l'agriculture et le commerce deviennent l'économie politique ; l'histoire naturelle devient biologie. Comme dans le passage de l'histoire naturelle à la biologie, qui voit la fonction primer sur le caractère des éléments, en économie, le système de la valeur, évaluée sur la base de la rémunération du travail et du capital, établit un mode de fonctionnement de rapport entre les choses, fondé sur l'analogie : l'ordre s'établit dans le rapport des éléments les uns par rapport aux autres.

Les discours des Lumières que nous avons analysés sont trop peu nombreux pour pouvoir tirer des conclusions sur le mode de fonctionnement de ce type de discours. Les deux discours analysés — Rousseau, Condorcet — sont sans doute également trop emblématiques et il faudrait analyser des discours plus « ordinaires », qui concernent directement notre objet : nous pensons aux

discours sur le commerce triangulaire avec l’Afrique, que les Archives pourraient nous fournir.

L’analyse comparative de ces quelques discours avec les discours coloniaux qui leur font suite, dès le début du XIX^e siècle, montre la dominance exercée par le champ des pratiques économiques, qui s’impose comme « registre-maître ». Le processus d’homogénéisation, de normalisation, de classification, que la colonisation met en œuvre, sous la pression de la nécessité économique, est cependant déjà amorcé au XVIII^e siècle, avec la disciplinarisation des savoirs, en lien avec une demande économique de rationalisation de la production, qui provoque une inflation des prix des savoirs [FOUCAULT 1997, p. 159-166]. Au XIX^e siècle, l’économie prend un visage nouveau, avec l’explosion de l’industrialisation en Europe, qui atteint son paroxysme dans la deuxième moitié du siècle. Les nouveaux rapports établis, au XVIII^e siècle, entre savoir et pouvoir, que Foucault analyse comme une résultante de la « mise en discipline des savoirs » [1997, p. 163], trouvent un terrain d’application dans la relation de dominance coloniale, et en particulier dans la forme discursive de la dominance. La raison civilisatrice au service de l’argument économique et politique en est une expression.

Les discours des Lumières nous sont apparus comme des configurations discursives constituantes, dans le rapport établi entre des états de civilisation. À partir de l’établissement discursif d’une forme d’ordre social, les catégories, travaillées par l’interdiscours économique, composent un système d’exploitation de l’Autre par le Même. Un certain nombre de composantes du prédicat de civilisation sont conservées, mais le déplacement se réalise, selon nous, par la dominance exercée par la valeur économique sur les autres valeurs. Le perfectionnement humain, dans un contexte de conquête territoriale à visée économique, devient une supériorité intellectuelle, sur laquelle repose l’axiomatique coloniale des droits et des devoirs. La stéréotypie discursive des noirs, à partir de la métaphore de l’enfant, sert ce dispositif.

La civilisation, comme image normée et homogénéisante d’un type de Même universel, est mise au service de la prospérité économique de la France et de sa suprématie politique (le prestige, l’influence, la grandeur de la France). Nous relierons le processus de normalisation à l’image d’un type Même, occidental, processus qui a pour nom *civilisation*, puis *développement*, à l’« invention » de l’homme moderne telle que l’a analysée Foucault.

Dans la recomposition des discours coloniaux aux discours du développement, le prédicat de civilisation se reformule en prédicat de développement. Un grand nombre de composantes sont conservées/transformées :

- la prospérité,
- la richesse,
- la paix et la sécurité,
- la transmission des valeurs occidentales,
- l’augmentation des besoins qui se transforme en élévation du niveau de vie,
- l’exploitation des richesses en capitalisation de la richesse.

Le devoir de civilisation des Autres devient un devoir de développement partagé et porté collectivement et mondialement par tous, sur le modèle du

« type », modèle dont l'applicabilité aux Autres se voit contesté, mais dont les alternatives restent encore à inventer. La valeur du droit des peuples à leur indépendance les pose comme égaux. L'égalité économique revendiquée par tous est actée dans la résolution 3201 de l'ONU sur le « nouvel ordre économique international » : elle réinscrit le rôle dominant de la valeur économique, qui implique les marchés, la concurrence, les débouchés, les consommateurs et *in fine*, la nécessité d'une relation de dominance des pays avancés sur des pays qui ne disposent pas de capacités d'investissement et sur qui pèse la dette. En discours, les valeurs de droit, qui imposent une relation de symétrie entre les acteurs, se trouvent en contradiction avec les valeurs économiques qui exigent une relation de complémentarité. Les différentes dénominations du groupe élargi de pays, dont font partie les pays africains, rendent compte de cette confrontation de valeurs d'attraction au sein d'un même discours.

Les deux types de transformation qui s'opèrent, des discours des Lumières aux discours coloniaux, puis des discours coloniaux aux discours du développement, ne sont pas du même ordre. Doit-on les considérer comme des ruptures, ou plutôt comme un « déplacement des frontières » [COURTINE et MARANDIN 1981, p. 25] ? Dans la mesure où des liens restent tissés entre les discours, que les effets d'interdiscours mettent en évidence, nous optons pour le déplacement des frontières, car la clôture est mouvante.

Ce qui peut déterminer l'appartenance à une formation discursive et donc la constituer comme une, ce sont les types d'actes que les discours énoncés dans son champ portent dans le social. En ce qui concerne les discours politiques, écrits¹, parler de « formation discursive », ce n'est pas seulement envisager des liens d'interdiscursivité, mais faire apparaître des pratiques discursives issues de confrontations entre différents interdiscours et donnant lieu à un genre discursif, c'est-à-dire des formes et des configurations énonciatives propres à un ensemble discursif. Les places énonciatives — dénominations des types (Mêmes) et des Autres reprises de l'interdiscours et reformulées, rôles actanciels —, propres au genre, institutionnalisent des places de locuteurs dans le champ social.

Ce sont des règles qui fondent une pratique discursive, règles qui s'observent en discours dans des régularités de formes, de constructions, de contradictions. Les transformations qui s'effectuent dans les discours dans les années cinquante témoignent d'une recherche de compromis. Comment nommer les nouveaux États, anciennes colonies ? Telle est la question posée. Les modalisations autonomiques rendent également compte de la gestion de la contradiction à laquelle les locuteurs sont confrontés.

Plus que la réponse, c'est la question posée qui est productrice de sens. Cette question repose sur un préconstruit de différenciation propre à la formation discursive. En effet, pourquoi les dénominations nationales ou régionales ne suffisent-elles pas ? Alors que des déclarations d'indépendance ont été signées, qui ont libéré les territoires du joug colonial, l'acte de catégorisation, qui

1. Nous ne sommes pas à même d'envisager si et comment la formation discursive pourrait répondre à l'analyse d'autres types de discours, notamment le discours ordinaire.

préside aux regroupements derrière une bannière unique, répond à une nécessité inhérente au registre de la formation discursive.

Nommer les pays est un acte de classification dans des catégories qui participe de l'institutionnalisation d'un type de rapport entre ces nouveaux États : *sous-développés, en voie de développement, pays les moins avancés*, le Sud et les *pays développés, avancés*, le Nord. Ces dénominations, ainsi que celle de la « fracture Nord-Sud », ont une valeur d'acte dans le registre de la formation discursive : celui d'établir la forme des rapports de places, dans le contexte de la mondialisation économique et culturelle.

Malgré la suspension des dénominations coloniales, la valeur économique qui fixe le haut degré des dénominations contribue à maintenir le lien entre les discours coloniaux et les discours du développement. L'institutionnalisation de la « fracture Nord-Sud » par un acte de nomination vaut le rétablissement d'une frontière catégorielle. Le déséquilibre nécessaire au bon fonctionnement de l'ordre du discours, qui détermine l'ordre des places, est rétabli. Comme les reformulations, la formation discursive est répétition et transformation :

[...] des réseaux polarisés de répétition déjouant l'identité, des ruptures qui prennent l'allure de genèses continuées. [PÊCHEUX 1981*b*, p. 15]

Sous l'impulsion de l'interdiscours de l'aide et du droit international, la formation discursive dite coloniale s'est recomposée en formation discursive de la dominance franco-africaine. L'aide au développement est mondialisée et les discours sur le développement de l'Afrique, tenus par les locuteurs français et africains francophones, sont largement soumis aux discours de l'ONU et à son « interlangue¹ » [MAINGUENEAU 2002*h*, p. 128]. Cependant, il nous semble qu'il existe des spécificités propres à la communauté discursive francophone. Cette formation discursive comprend des discours tenus sur les relations avec les pays de l'Afrique subsaharienne, à partir d'une dominance de « la civilisation » fortement marquée par la valeur économique, qui s'est recomposée, après la seconde guerre mondiale, sous l'influence de la suprématie des États-Unis sur la scène internationale et de l'ONU dans les affaires de développement et de sécurité mondiale. Dans ce cadre, la France, en raison de ses liens historiques et géographiques, garde ses prérogatives sur son « pré-carré » : liens géographiques, liens historiques, relations d'amitié.

Idéologie et dominance discursive Nous avons situé notre recherche dans le cadre d'une analyse des idéologies à l'œuvre dans les discours et de l'idéologie², qui les traverse et les organise. C'est dans ce cadre que nous avons avancé l'idée d'une dominance discursive³, entendue comme la force exercée par *du* discours sur les pratiques. Cette force de dominance du discours n'est pas autre chose que ce que Pêcheux identifiait comme une des formes de la « matérialité idéologique » [PÊCHEUX et FUCHS 1975, p. 11].

1. Voir note de bas de page § 13.2.2.1 page 551.

2. Voir § 1.1 page 38.

3. Voir § page 28.

L'organisation énonciative en structure d'attracteurs et la reproduction/transformation d'une matrice discursive, dans l'épaisseur du discours, sont quelques modes de fonctionnement discursif propres à la formation discursive. Tout discours interagissant dans le champ de la formation discursive est soumis à la dominance discursive, qui s'exerce par le biais du prédicat notionnel. Les praxèmes qui en sont les marqueurs — *développement, prospérité, riches/pauvres, Sud/Nord* — produisent des « effets d'interpellation », qui mobilisent les interdiscours concernés. Dans le champ discursif, l'actualisation d'un élément de la structure d'attracteurs — dénominations des valeurs de haut degré, des types, des stéréotypes — active le prédicat notionnel¹ sous-jacent, qui exerce une fonction d'injonction, la plupart du temps non consciente, sur les énonciateurs.

Le terme opérateur — *civilisation* dans les discours coloniaux, *développement* dans les discours post-coloniaux —, qui est le terme à plus forte capacité de généralisation, subsume les valeurs de haut degré du prédicat notionnel. C'est par conséquent la représentation matérielle la plus dense de l'idéologie propre à la formation discursive et c'est pour cette raison qu'il a la fonction d'organisateur du discours. Le placement de termes opérateurs en actants confirmés, qui permet à un « non-sujet » d'assumer des procès en *faire* d'activité, « la “donnée” d'un objet pour un sujet » est une expression du « fonctionnement notionnel-idéologique » [PÊCHEUX 1975, p. 246]. Il produit un effet de consensus, d'évidence du sens, qui a des retombées injonctives, perçues par certains énonciateurs comme un « mot d'ordre² ».

L'activité de nomination et la distribution des rôles actanciels sont deux modes complémentaires de mobilisation de l'idéologie. Les praxèmes de la structure d'attracteurs forment une grille langagière propre à la formation discursive. Cette grille qui contraint les énonciateurs dans leur *dire* est aussi une forme de l'*agir* :

L'analyse du réel à travers le langage donne l'image de schémas substitués au monde et qui fournissent, en retombée pratique, des moyens d'agir sur lui, selon l'implication primordiale de l'agir et du dire. [LAFONT 1978, p. 70]

La dominance qui s'exerce dans la sphère du développement est une dominance factuelle *et* discursive. L'une ne peut se mettre en œuvre, ni se défaire sans l'autre. Ainsi vouloir « sortir » de la dominance du développement implique de changer les pratiques sociales et culturelles qui contribuent à la perpétuer, mais également les pratiques discursives qui contribuent à sa formation. L'établissement de nouvelles pratiques relationnelles équitables entre la France et les pays africains nécessiterait de se soustraire de l'idéologie du développement, reformulation de l'idéologie coloniale et d'adopter un autre point de vue. Elle ne signifie pas que les entités — institutions sociales que sont les pays et leurs populations — échapperont à l'idéologie, qui n'a pas de fin.

1. Voir § 8.2.5.1 page 354.

2. Voir § 3.5.2.5 page 163.

Les phénomènes de recomposition de ces ensembles de discours ou formation discursive relèvent d'une idéologie, qui traverse les discours depuis la fin du XVIII^e siècle.

Cette manière moderne de penser l'homme, dont Foucault annonçait la fin, est marquée, notamment, par une appréhension de la valeur économique fondée sur la production et le capital, qui s'appuie sur des rapports de hiérarchie et de dépendance. La mondialisation et la globalisation, qui tendent à homogénéiser les cultures, constituent les vecteurs contemporains de la constitution d'une identité en Même. Le processus est à la fois inclusion dans les marges du Même et marquage des différences. Inscrite dans une historicité, l'idéologie du développement, qui se perpétue dans la « pensée du Même », nécessite la permanence de figures d'Autres, qu'elle contribue à produire.

En perspective Se projeter dans les perspectives suppose la prise d'un certain recul sur les analyses, dont nous ne disposons pas au moment du point final de cette thèse. Cependant, nous entrevoyons le prolongement de ces premières « fouilles » archéologiques dans une structuration en programme de recherche pluri-disciplinaire. Nous envisageons une recherche ouverte, en amont comme en aval, vers d'autres champs, notamment historiques, politiques, sociologiques. L'ancrage de la problématique dans une réalité à la fois passée et actuelle nous semble imposer le croisement des recherches disciplinaires.

En amont, les ressources d'autres chercheurs compétents dans ces champs, chercheurs français et africains, permettraient d'affiner les interactions des pratiques sociales et culturelles avec les pratiques discursives. La pluridisciplinarité pourrait s'exercer par le partage d'une base de données informatisée, sur laquelle les textes pourraient être déposés et accessibles aux différents chercheurs.

En aval, l'intérêt d'une telle recherche repose sur sa capacité à se faire entendre dans d'autres champs. Le manque de reconnaissance des analyses linguistiques représente un handicap certain pour atteindre cet objectif. Il est souvent fondé sur une méconnaissance. Alors que les anthropologues commencent à pénétrer les enceintes des laboratoires de recherche en développement, les linguistes y sont singulièrement absents. Dans l'opinion — y compris celles du monde scientifique —, l'analyse du discours se voit souvent réduite à l'analyse de la performance rhétorique des hommes politiques. Notre travail vise à montrer un autre versant du fonctionnement du discours, sa dimension d'acte porté dans le champ social.

Afin de vaincre ces résistances, nos premiers résultats doivent être validés sur un ensemble plus vaste de textes analysés de manière systématique et quantitative, de manière à affiner et à vérifier la stabilité de l'organisation des formes, qui donnent aux dires énoncés dans ce champ des effets de consistance pratique. Cette validation peut être mise en œuvre à deux niveaux. Dans un premier temps, avec des logiciels de lexicométrie, qui permettent de repérer des cooccurrences et de calculer la fréquence d'apparition des formes. Il serait ainsi possible d'établir un catalogue de formes linguistiques propres au genre discursif. Dans un deuxième temps, un programme informatique spécifique,

pourrait être mis au point, avec des chercheurs en informatique, qui permettrait, à partir de la modélisation d'une architecture de fonctionnement énonciatif, de repérer des probabilités de transformation discursive. Cette modélisation aurait pour objet de proposer une configuration d'analyse discursive prenant en compte les paramètres horizontaux et verticaux des situations discursives. On pourrait imaginer qu'elle soit transposable à d'autres environnements relationnels structurés par une relation de dominance.

Notre recherche constitue peut-être un point de vue supplémentaire à ajouter aux discours des chercheurs en sciences humaines, que nous avons analysés en début de mémoire. C'est le risque que nous avons choisi de courir en nous décalant de la position d'experte en développement pour endosser les habits de l'analyste du discours. Que l'analyse du discours soit une pratique susceptible d'éclairer la compréhension des problématiques relationnelles dans les contextes mondialisés qui opposent et rapprochent les États comme les humains qui les composent, c'est le pari que nous nous sommes lancée. Au bout du chemin, la moisson est généreuse... Sera-t-elle à même de nourrir des analyses conduites dans d'autres disciplines ? Dans l'impossibilité de répondre, nous empruntons les paroles de Barthes avant de permettre à notre ouvrage de s'échapper :

Un auteur peut parler de la science de son temps, voire alléguer les rapports qu'il entretient avec elle, mais il n'a pas le pouvoir de s'y situer déclarativement, historiquement, il ne peut s'évaluer. Un auteur peut produire une vision éthique du monde, mais il ne peut l'afficher, d'abord parce que, dans l'état actuel de nos préjugés, cela paraîtrait amoindrir son objectivité scientifique, et puis parce qu'une « vision », ce n'est jamais qu'une synthèse, un état second du discours, que l'on peut attribuer à l'autre, non à soi-même.

[Roland Barthes dans FLAHAUT 1978, p. 7]

Que notre recherche entre dans l'interdiscours, qu'elle soit l'objet de débats, qu'elle nous échappe partiellement est tout le mal que nous lui souhaitons, si toutefois elle n'est pas classée au rayon des lapalissades...

Le discours n'est pas simplement ce qui traduit les
luttres ou les systèmes de domination, mais ce pour
quoi, ce par quoi on lutte, le pouvoir dont on cherche à
s'emparer.

FOUCAULT 1971, p. 12.

Bibliographie

Linguistique

- ACHARD, Pierre [1977], « La biologie dans les représentations de l'économie : croissance et développement », dans *Discours biologique et ordre social*, éd. par Pierre ACHARD *et al.*, Paris : Éditions du Seuil, p. 166-205.
- [1989], « La passion du développement : une analyse de l'économie politique », Thèse de Lettres sous la direction de P.-H. Chombart de Lauwe (non reproduite), Paris : Université Paris VII, 1003 p.
- [1995], « Formation discursive, dialogisme et sociologie », dans *Langages*, n° 117, Paris : Larousse, p. 83-95.
- [1998a], *La sociologie du langage*, coll. « Que sais-je? », Paris : PUF, 127 p.
- [1998b], « Nation, nationalismes : l'approche discursive », dans *Langage & société*, n° 86, Paris : Maison des sciences de l'homme Paris, p. 9-61.
- ACHARD, Pierre, *et al.*, éds [1977a], *Discours biologique et ordre social*, Paris : Éditions du Seuil, 283 p.
- [1977b], « Pourquoi la biologie? », dans *Discours biologique et ordre social*, éd. par Pierre ACHARD *et al.*, Paris : Éditions du Seuil, p. 7-13.
- ADAM, Jean-Michel [1990], *Éléments de linguistique textuelle*, Bruxelles : Mardaga.
- [1999], *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*, coll. « Série linguistique », Paris : Nathan, 208 p.
- [2001], *Les textes : types et prototypes*, coll. « Université », Paris : Nathan, 223 p.
- ALIUOT-SUENGAS, Sophie [2003], « Les dérivés français à référence collective », dans *Langages*, n° 152, Paris : Didier Larousse, p. 33-50.
- AMOSSY, Ruth [1991], *Les idées reçues. Sémiologie du stéréotype*, coll. « Le texte à l'œuvre », Paris : Nathan, 215 p.
- [2005], « De l'apport d'une distinction : dialogisme vs polyphonie dans l'analyse argumentative », dans *Dialogisme et polyphonie : approches linguistiques*, éd. par Jacques BRES *et al.*, coll. « Champs linguistiques », Bruxelles : de boeck.duculot, p. 63-73.
- AMOSSY, Ruth, et Anne HERSCHBERG PIERROT [1997], *Stéréotypes et clichés*, Paris : Nathan Université.
- ANGENOT, Marc [1989], *1889 Un état du discours social*, coll. « L'Univers des discours », Québec : Éditions du Préambule, 1167 p.
- AUROUX, Sylvain [1993], « Des listages d'objets aux dictionnaires de langues », dans *Lexique et représentation des connaissances*, coll. « Cahiers de praxématique » n° 21, Montpellier : Praxiling, Université Paul-Valéry, p. 17-36.
- AUTHIER-REVUZ, Jacqueline [1981], « Paroles tenues à distance », dans *Matérialités discursives*, Lille : Presses Universitaires, 127-142 p.
- [1984], « Hétérogénéité(s) énonciative(s) », dans *Langages*, n° 76, Paris : Larousse, p. 98-111.
- [2000], « Aux risques de l'allusion », dans *L'allusion dans la littérature*, Paris : Presses de l'Université de Paris Sorbonne, p. 209-239.
- [2003], « Le fait autonymique : langage, langue, discours - quelques repères », dans *Parler des mots. Le fait autonymique en discours*, éd. par

- Jacqueline AUTHIER-REVUZ, DOURY et REBOUL-TOURÉ, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, p. 67-96.
- AUTHIER-REVUZ, Jacqueline, DOURY et REBOUL-TOURÉ, éd.s [2003], *Parler des mots. Le fait autonymique en discours*, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, 335 p.
- AUTHIER-REVUZ, Jacqueline [1995], *Ces mots qui ne vont pas de soi : boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, t. 1-2, coll. « Sciences du Langage », Paris : Larousse, 871 p.
- BAKHTINE, Mikhaïl [1929], *Le marxisme et la philosophie du langage*, coll. « Le sens commun », Paris : Éditions de Minuit, 233 p.
- [1970], *La Poétique de Dostoïevski*, coll. « Points Essais », Paris : Éditions du Seuil.
- [1975], *Esthétique et théorie du Roman*, coll. « Tel », Paris : Gallimard, 488 p.
- [1984], *Esthétique de la création verbale*, coll. « Bibliothèque des idées », Paris : Gallimard Nrf, 400 p.
- BARBÉRIS, Jeanne-Marie [2001a], « Énonciation », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, éd. par Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, Paris : Honoré Champion, p. 103-107.
- [2001b], « Ethos », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, éd. par Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, Paris : Honoré Champion, p. 112-114.
- BARBÉRIS, Jeanne-Marie, et Jacques BRES [2001], « À dire, dire, dit », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, éd. par Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, Paris : Honoré Champion, p. 22-23.
- BARBÉRIS, Jeanne-Marie, Jacques BRES et Paul SIBLOT [1998], « Fécondité et complexité d'un concept », dans *De l'actualisation*, éd. par Jeanne-Marie BARBÉRIS, Jacques BRES et Paul SIBLOT, Gap : CNRS Editions, p. 13-47.
- BARBÉRIS, Jeanne-Marie, et al., éd.s [1989], *Concepts de la praxématique*, coll. « Langue et praxis », Montpellier : Publications de la Recherche Université de Montpellier, 114 p.
- BARCELO, Gerard Joan, et Jacques BRES [2006], *Les temps de l'indicatif*, coll. « L'essentiel français », Paris : Ophrys, 207 p.
- BARTHES, Roland [1978], *Leçon*, Paris : Éditions du Seuil, 45 p.
- [1985], *L'aventure sémiologique*, coll. « Points Essais », Paris : Éditions du Seuil, 359 p.
- BEACCO, Jean-Claude [2002], « Corpus », dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, éd. par Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU, Paris : Éditions du Seuil, p. 148-151.
- BENVENISTE, Émile [1954], « Civilisation : contribution à l'histoire d'un mot », dans *Hommage à Lucien Febvre*, Paris, p. 47-54.
- [1966], *Problèmes de linguistique générale 1*, coll. « Tel », Paris : Gallimard, 356 p.
- [1974], *Problèmes de linguistique générale, 2*, coll. « Tel », Paris : Gallimard, 286 p.

- BONNAFOUS, Simone [2002], « Analyse de contenu », dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, éd. par Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU, Paris : Éditions du Seuil, p. 661.
- BONNAFOUS, Simone, Bernard HERSZBERG et Jean-Jacques ISRAEL, eds [1992], *Mots. Les langages du politique*, n°33, Paris : Presse de la Fondation nationale des sciences politiques.
- BOONE, Annie, et André JOLY, eds [1996], *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, Paris : L'Harmattan, 443 p.
- BOURDIEU, Pierre [1982], *Ce que parler veut dire, l'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard, 245 p.
- [1992], *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, coll. « Essais », Paris : Éditions du Seuil, 567 p.
- BOUTET, Josiane [2002], « Pratique langagière », dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, éd. par Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU, Paris : Éditions du Seuil, p. 458-460.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia [1998], « Le mot comme notion hétérogène », dans *Langues et langage, Le mot : analyse du discours et sciences sociales*, n°7, Publications de l'Université de Provence, p. 7-39.
- [1999], « Types, modes et genres : entre langue et discours », dans *Langage & société*, n°87, Paris : Maison des Sciences de l'homme Paris, p. 5-24.
- [2002a], « Formation discursive : une notion trop englobante ? », dans *De l'analyse du discours à celle des idéologies : les formations discursives*, Journées d'étude, Montpellier.
- [2002b], « Les corpus d'archive en analyse du discours », dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, éd. par Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU, Paris : Éditions du Seuil, p. 151-154.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia, et al. [1995], « Questions d'histoire et de sens », dans *Langages*, n°117, Paris : Larousse, p. 54-66.
- BRANCA-ROSOFF, Sophie, et Jacques GUILHAUMOU [1998], « De société à socialisme : l'invention néologique et son contexte discursif », dans *Langage & société*, n°83-84, Paris : Maison des Sciences de l'Homme Paris, p. 39-77.
- BRES, Jacques [2001a], « Dialogisme », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, éd. par Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, Paris : Honoré Champion, p. 83-86.
- [2001b], « Dialogisme (marqueurs de —) », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, éd. par Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, Paris : Honoré Champion, p. 86-89.
- [2001c], « Interdiscours », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, éd. par Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, Paris : Honoré Champion, p. 155.
- [2001d], « Stéréotype identitaire », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, éd. par Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, Paris : Honoré Champion, p. 320-321.
- [2001e], « Temps opératif », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, éd. par Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, Paris : Honoré Champion, p. 343-344.

- BRES, Jacques, et Catherine DÉTRIE [1996], « L'interpellation des stéréotypes ethniques et sociaux », dans *Le discours : enjeux et perspectives*, éd. par Sophie MOIRAND, coll. « Le Français dans le monde », Paris : Hachette : Edicef, p. 122-130.
- BRES, Jacques, et Sarah LEROY [2001], « Analyse du discours », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, éd. par Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, Paris : Honoré Champion, p. 24-27.
- BRES, Jaques [2001f], « Actualisation », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, éd. par Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, Paris : Honoré Champion, p. 14-18.
- CASSANAS, Armelle [2001], « Cognition », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, éd. par Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, Paris : Honoré Champion, p. 55-56.
- CHARAUDEAU, Patrick, et Dominique MAINGUENEAU, éd. [2002], *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris : Éditions du Seuil, 661 p.
- CONEIN, Bernard, *et al.* [1979], « Questions initiales », dans *Matérialités discursives*, Lille : Presses Universitaires, 11-12 p.
- [1981a], « La frontière absente (un bilan) », dans *Matérialités discursives*, Lille : Presses Universitaires, 199-202 p.
- éd. [1981b], *Matérialités discursives*, Lille : Presses Universitaires.
- COSERIU, Eugenio [2001], « Détermination en entours », dans *L'homme et son langage*, coll. « Bibliothèque de l'Information Grammaticale », Louvain-Paris : Peeters, p. 31-67.
- COURTINE, Jean-Jacques [1981], « Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours, à propos du discours communiste adressé aux chrétiens », dans *Langages*, n° 62, Paris : Larousse, p. 9-128.
- COURTINE, Jean-Jacques, et Jean-Marie MARANDIN [1981], « Quel objet pour l'analyse du discours ? », dans *Matérialités discursives*, Lille : Presses Universitaires, 21-33 p.
- CULIOLI, Antoine [1981], « Sur le concept de notion », dans *Pour une linguistique de l'énonciation*, t. 1 : Opérations et représentations, coll. « L'Homme Dans la Langue », Gap et Paris : Ophrys, p. 47-65.
- [1985], « Notes du séminaire de DEA (1983-1984) », 1985.
- [1986], « La frontière », dans *Pour une linguistique de l'énonciation*, t. 1 : Opérations et représentations, coll. « L'Homme Dans la Langue », Gap et Paris : Ophrys, p. 83-90.
- [1987], « La linguistique : de l'empirique au formel », dans *Pour une linguistique de l'énonciation*, t. 1 : Opérations et représentations, coll. « L'Homme Dans la Langue », Gap et Paris : Ophrys, p. 9-46.
- [1990], *Pour une linguistique de l'énonciation*, t. 1 : Opérations et représentations, coll. « L'Homme Dans la Langue », Gap et Paris : Ophrys, 225 p.
- [1999a], *Pour une linguistique de l'énonciation*, t. 2. Formalisation et opérations de repérage, Gap et Paris : Ophrys, 178 p.
- [1999b], *Pour une linguistique de l'énonciation*, t. 3 : Domaine notionnel, coll. « L'Homme Dans la Langue », Gap et Paris : Ophrys, 192 p.

- CULIOLI, Antoine, et Claudine NORMAND [2005], *Onze rencontres sur le langage et les langues*, Gap et Paris : Ophrys, 300 p.
- DELESALLE, Simone, et Lucette VALENSI [1972], « Le mot nègre dans les dictionnaires d'ancien régime, histoire et lexicographie », dans *Langages*, n° 15, Paris : Larousse, p. 79-104.
- DENDALE, Patrick, et Liliane TASMOWSKI [1994], *Langue française, Les sources du savoir et leurs marquages linguistiques*, n° 102, Paris : Larousse.
- DENIS, Delphine, et Anne SANCIER-CHATEAU [1994], *Grammaire du français*, coll. « Le Livre de Poche », Paris : Librairie générale française, 541 p.
- DÉTRIE, Catherine [2001], *Du sens dans le processus métaphorique*, Paris et Genève : Honoré Champion, 300 p.
- [2002], « Subjectivité et textualisation », HDR, Montpellier III : Université Paul Valéry.
- DÉTRIE, Catherine, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, éd. [2001], *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Paris : Honoré Champion, 413 p.
- DÉTRIE, Catherine, et Bertrand VERINE [2004], « Modes de textualisation et production du sens : l'exemple de «complainte d'un autre dimanche» de Jules Laforgue », dans *L'analyse du discours dans les études littéraires*, éd. par Ruth AMOSSY et Dominique MAINGUENEAU, Toulouse : Presses universitaires du Mirail, p. 213-225.
- DUBOIS, Jean [1962], *Le vocabulaire politique et social en France*, Paris : Larousse, 460 p.
- DUCROT, Oswald [1972], *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, coll. « Collection savoir : Sciences », Paris : Hermann, 326 p.
- DUFOUR, Françoise [2001], « Essai de caractérisation des discours identitaires au Mali (en contexte post-colonial) », mémoire de maîtrise, Montpellier : Université Paul Valéry.
- [2004], « Dialogisme et interdiscours : des discours coloniaux aux discours du développement », dans *Aspects du dialogisme*, éd. par Aleksandra NOWAKOWSKA, coll. « Cahiers de Praxématique » n° 43, Montpellier : Praxiling, Université Paul-Valéry, p. 145-164.
- [2007a], « De l'effet de l'interdiscours colonial dans la production du sens de la nomination «Pays dits les moins avancés» », dans *Le sens, c'est de la dynamique. La construction du sens en sciences du langage et en psychologie*, éd. par Virginie DOUBLI et al., Montpellier : Presse de l'Université Paul Valéry.
- [2007b], « Reformulation métalinguistique et re-catégorisation du référent : du progrès civilisateur au développement », dans *L'acte de nommer : une dynamique entre langue et discours*, éd. par Georgeta CISLARU et al., Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.
- DUFOUR, Françoise, Élise DUTILLEUL-GUERROUDJ et Bénédicte LAURENT [2004], « Catégorisation, stéréotypie et dialogisme : la nomination comme expressions de points de vue », dans *La nomination : quelles problématiques, quelles orientations, quelles applications ?*, éd. par Françoise DUFOUR, Élise DUTILLEUL-GUERROUDJ et Bénédicte LAURENT, coll. « Langue et praxis », Montpellier : Praxiling, Université Paul-Valéry, p. 153-171.

- DURANTI, Alessandro, et Charles GOODWIN [1992], « Rethinking context : an introduction », dans *Rethinking context : language as an interactive phenomenon*, éd. par Alessandro DURANTI et Charles GOODWIN, Cambridge : Cambridge University Press, p. 1-42.
- FICHANT, Michel, et Michel PÊCHEUX [1969], *Sur l'histoire des sciences*, Paris : François Maspéro, 172 p.
- FLAHAUT, François [1978], *La parole intermédiaire*, Paris : Éditions du Seuil, 233 p.
- FLAUX, Nelly, Michel GLATINY et Didier SAMAIN, éd. [1996], *Les noms abstraits : histoire et théories*, Villeneuve d'Asc : Presses Universitaires du Septentrion, 406 p.
- FONTANIER, Pierre [1968], *Les figures du discours*, Paris : Flammarion, 503 p.
- FOUCAULT, Michel [1966], *Les mots et les choses*, coll. « Tel », Paris : Gallimard, 400 p.
- [1969], *L'archéologie du savoir*, Paris : Gallimard, 275 p.
- [1971], *L'ordre du discours*, coll. « NRF », Paris : Gallimard, 81 p.
- [1984], « Deux essais sur le sujet et le pouvoir », dans *Michel Foucault. Un parcours philosophique*, coll. « Folio Essais », Paris : Gallimard, p. 297-321.
- [1994a], *Dits et écrits I (1954-1988)*, coll. « NRF », Paris : Gallimard, 854 p.
- [1994b], *Dits et écrits II (1970-1975)*, coll. « NRF », Paris : Gallimard, 837 p.
- [1997], *Il faut défendre la société, Cours au Collège de France (1975-1976)*, coll. « Hautes Études », Paris : Gallimard, 283 p.
- FRANCKEL, Jean-Jacques [1998], « Aspects de la théorie d'Antoine Culioli », dans *Langages*, n° 129, Paris : Larousse, p. 52-63.
- FRANCKEL, Jean-Jacques, et Daniel LEBAUD [1992], « Lexique et opérations. Le lit de l'arbitraire », dans *La théorie d'Antoine Culioli. Ouvertures et incidences*, éd. par URA 1028, coll. « L'Homme Dans la Langue », Gap et Paris : Ophrys, p. 89-105.
- FUCHS, Catherine [1982a], *La paraphrase*, Paris : PUF, 184 p.
- [1982b], « La paraphrase entre la langue et le discours », dans *Langue Française*, n° 53, Paris : Larousse, p. 22-33.
- éd. [1991], *Les typologies de procès*, coll. « Actes et colloques » n° 28, Paris : Klincksieck, 240 p.
- [1994], *Paraphrase et énonciation*, coll. « L'Homme Dans la Langue », Paris : Ophrys, 185 p.
- GALMICHE, Michel, et Georges KLEIBER [1996], « Sur les noms abstraits », dans *Les noms abstraits : histoire et théories*, éd. par Nelly FLAUX, Michel GLATINY et Didier SAMAIN, Villeneuve d'Asc : Presses Universitaires du Septentrion, p. 23-40.
- GARDES-TAMINE, Joëlle [2003], « Glose et amplification. Remarques sur la syntaxe de la glose », dans *Le mot et sa glose*, éd. par Aïno NIKLAS-SALMINEN et Agnès STEUCKARDT, coll. « Langues et langage », Aix-en-Provence : Publications de l'université de Provence, p. 189-203.
- GOFFMAN, Erving [1964], « La situation négligée », dans *Les moments et leurs hommes*, Paris : Éditions du Seuil, p. 143-149.

- GREIMAS, Algirdas Julien, et Joseph COURTÈS [1979], « Contexte », dans *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, éd. par Algirdas Julien GREIMAS et Joseph COURTÈS, Paris : Hachette Université, p. 66-67.
- GRÉSILLON, Almuth, et Jean-Louis LEBRAVE, éd. [1984], *La langue au ras du texte*, Lille : Presses Universitaires de Lille, 203 p.
- GRÈVE, Marcel de, et Claude de GRÈVE, *Contexte*, Limoges : Vita Nova, URL : <http://ditl.info/index.php>.
- GRÉVISSE, Maurice, et André GOOSE [1993], *Le bon usage : grammaire française*, Paris et Louvain-le-Neuve : Duculot et De Boeck, 1762 p.
- GUESPIN, Louis [1971], « Problématique des travaux sur le discours politique », dans *Langages*, n° 23, Paris : Didier Larousse, p. 3-24.
- GUILBERT, Louis [1982], « Fondements lexicologiques du dictionnaire », dans *Grand Larousse de la langue française*, Paris : Librairie Larousse, p. IX-LXXXI.
- GUILHAUMOU, Jacques [1984], « Corpus et co-texte : les catégories descriptives de l'histoire sont-elles ou non d'ordre textuel? », dans *Histoire et linguistique*, École Normale Supérieure, Institut National de la Recherche Pédagogique, Institut Henri Poincaré, Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 33-42 p.
- [2001], « La connexion empirique entre la réalité et le discours. Sieyès et l'ordre de la langue », dans *Marges linguistiques*, n° 1, p. 1-9, URL : www.marges.linguistiques.com.
- [2002a], « La notion de formation discursive dans l'analyse de l'archive : un concept inachevé? », dans *De l'analyse du discours à celle des idéologies : les formations discursives*, Journées d'étude, Montpellier.
- [2002b], « Le corpus en analyse de discours : perspective historique », dans *Corpus*, n° 1, Nice : Publications de la Faculté de Lettres, Arts et Sciences humaines, p. 21-49.
- [2005], « Où va l'analyse de discours ? Autour de la notion de formation discursive », dans *Marges linguistiques*, n° 9, Saint-Chamas : M.L.M.S. éditeur, p. 95-113, URL : www.marges.linguistiques.com.
- [2006], *Discours et événement. L'histoire langagière des concepts*, Besançon : Presses Universitaires de Franche Comté, 244 p.
- GUILLAUME, Gustave [1969], *Langage et science du langage*, Paris et Québec : Librairie A.-G. Nizet et Presses de l'Université Laval, 287 p.
- [1973], *Principes de linguistique théorique*, Paris : Klincksieck.
- [1984], *Temps et verbe*, Paris : Honoré Champion, 134 p.
- HAGÈGE, Claude [1985], *L'homme de paroles*, coll. « Folio Essais », Paris : Librairie Arthème Fayard, 406 p.
- HENRY, Paul [1977], *Le mauvais outil, langue, sujet et discours*, Paris : Klincksieck, 210 p.
- HENRY, Paul, et Serge MOSCOVICI [1968], « Problèmes de l'analyse de contenu », dans *Langages*, n° 11, Paris : Didier Larousse, p. 36-60.
- JAKOBSON, Roman [1963], *Essais de linguistique générale*, Paris : Éditions de Minuit, 259 p.

- JOLY, André [1996a], « Actualité /virtualité », dans *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, éd. par Annie BOONE et André JOLY, Paris : L'Harmattan, p. 36-38.
- [1996b], « Opération », dans *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, éd. par Annie BOONE et André JOLY, Paris : L'Harmattan, p. 293-298.
- JOLY, André, et Dairine O'KELLY [1996], « Discours », dans *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, éd. par Annie BOONE et André JOLY, Paris : L'Harmattan, p. 132-134.
- JULIA, Catherine [2001], *Fixer le sens ? La sémantique spontanée des gloses de spécification du sens*, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, 300 p.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine [2001], *Les actes de langage dans le discours. Théorie et fonctionnement*, Paris : Nathan Université, 200 p.
- [2002], « Connotation », dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, éd. par Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU, Paris : Éditions du Seuil, p. 130-132.
- KLEIBER, Georges [1984], « Dénomination et relations dénominatives », dans *Langages*, n° 76, Paris : Larousse, p. 77-94.
- [1990], *La sémantique du prototype. Catégories et sens lexical*, coll. « Linguistique nouvelle », Paris : PUF, 199 p.
- [1997], « Sens, référence et existence : que faire de l'extra-linguistique », dans *Langages*, n° 127, Paris : Larousse, p. 9-37.
- [1999], *Problèmes de sémantique. La polysémie en questions*, Villeneuve d'Asc : Presses Universitaires du Septentrion, 220 p.
- [2001], « Remarques sur la dénomination », dans *Linguistique de la dénomination*, éd. par Bernard BOSREDON, Irène TAMBA et Gérard PETIT, coll. « Cahiers de praxématique » n° 36, Montpellier : Praxiling, Université Paul-Valéry, p. 21-41.
- KRISTEVA, Julia [1969], *Sēmeiōtikē : Recherches pour une sémanalyse*, coll. « Points Essais », Paris : Éditions du Seuil, 318 p.
- LAFONT, Robert [1978], *Le travail et la langue*, Paris : Flammarion, 301 p.
- [1989a], « Logosphère », dans *Concepts de la praxématique*, éd. par Jeanne-Marie BARBÉRIS *et al.*, coll. « Langue et praxis », Montpellier : Publications de la Recherche Université de Montpellier, p. 114.
- [1989b], « Praxémisation », dans *Concepts de la praxématique*, éd. par Jeanne-Marie BARBÉRIS *et al.*, coll. « Langue et praxis », Montpellier : Publications de la Recherche Université de Montpellier, p. 72-73.
- [1989c], « Programme de sens », dans *Concepts de la praxématique*, éd. par Jeanne-Marie BARBÉRIS *et al.*, coll. « Langue et praxis », Montpellier : Publications de la Recherche Université de Montpellier, p. 78.
- [1989d], « Typisation », dans *Concepts de la praxématique*, éd. par Jeanne-Marie BARBÉRIS *et al.*, coll. « Langue et praxis », Montpellier : Publications de la Recherche Université de Montpellier, p. 97.
- [1990a], « La praxématique : une linguistique des carrefours? (1979) », dans *Le dire et le faire*, éd. par Jacques BRES et Françoise GARDES-MADRAY, coll. « Langue et praxis », Montpellier : Groupe de

- recherche en linguistique praxématique - Université Paul-Valéry, p. 253-270.
- [1990b], *Le dire et le faire*, coll. « Langue et praxis », Montpellier : Groupe de recherche en linguistique praxématique - Université Paul-Valéry, 349 p.
- [1990c], « Praxématique et sociolinguistique (1978) », dans *Le dire et le faire*, éd. par Jacques BRES et Françoise GARDES-MADRAY, coll. « Langue et praxis », Montpellier : Groupe de recherche en linguistique praxématique - Université Paul-Valéry, p. 271-281.
- LAFONT, Robert, et Françoise GARDES-MADRAY [1976], *Introduction à l'analyse textuelle*, coll. « Langue et Praxis », Montpellier : Université Paul Valéry, 191 p.
- LAKOFF, George [1987], *Women, Fire and Dangerous Things*, Chicago : The University of Chicago Press, 614 p.
- Langages* [1981], n° 62, Paris : Larousse.
- Langages* [1984], n° 76, Paris : Larousse.
- Langages* [1986], n° 81, Paris : Larousse.
- Langages* [1995], n° 117, Paris : Larousse.
- Langages* [1997], n° 127, Paris : Larousse.
- Langages* [1998], n° 129, Paris : Larousse.
- LAZARD, Gilbert [1994], *L'actance*, coll. « Linguistique nouvelle », Paris : PUF, 285 p.
- LE QUERLER, Nicole [1996], *Typologie des modalités*, Caen : Presses Universitaires de Caen, 159 p.
- LEROY, Sarah [2001], « Catégorisation », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, éd. par Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, Paris : Honoré Champion, p. 48-49.
- MAINGUENEAU, Dominique [1983], *Sémantique de la polémique. Discours religieux et ruptures idéologiques au XVII^e siècle*, Lausanne : L'Age d'homme, 206 p.
- [1987], *Nouvelles tendances en analyse du discours*, Paris : Hachette, 142 p.
- [1991], *L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*, Paris : Hachette Supérieur, 268 p.
- [1992], « Le tour ethno-linguistique de l'analyse du discours », dans *Langages*, n° 102, Paris : Larousse, p. 114-125.
- [1997], *L'analyse du discours*, coll. « HU Linguistique », Paris : Hachette Supérieur, 268 p.
- [1999a], « Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos », dans *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, éd. par Ruth AMOSSY, Lausanne : Delachaux et Niestlé, chap. Ethos, scénographie, incorporation, 75-100 p.
- [1999b], « L'analyse des discours constituants », dans *Fundamentos e dimensoes da analise do discurso*, éd. par Hugo MARI, Belo Horizonte : Carlos Borges, p. 45-59.
- [2002a], « Analyse du discours », dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, éd. par Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU, Paris : Éditions du Seuil, p. 41-45.

- MAINGUENEAU, Dominique [2002c], « Éthos », dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, éd. par Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU, Paris : Éditions du Seuil, p. 238-240.
- [2002d], « Guillemets », dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, éd. par Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU, Paris : Éditions du Seuil, p. 289-291.
- [2002e], « Interdiscours », dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, éd. par Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU, Paris : Éditions du Seuil, p. 324-326.
- [2002f], « Intertextualité », dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, éd. par Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU, Paris : Éditions du Seuil, p. 327-329.
- [2002g], « Intradiscours », dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, éd. par Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU, Paris : Éditions du Seuil, p. 329.
- [2002h], « Les rapports des organisations internationales : un discours constituant ? », dans *Les mots du pouvoir : sens et non-sens de la rhétorique internationale*, éd. par Georges RIST, coll. « Nouveaux Cahiers de l'IUED » n° 13, Paris et Genève : PUF et IUED, p. 119-132.
- [2002i], « Méthode harrissienne », dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, éd. par Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU, Paris : Éditions du Seuil, p. 378-379.
- [2002j], « Pratique discursive », dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, éd. par Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU, Paris : Éditions du Seuil, p. 457-458.
- [2002k], « Quel statut pour la notion de formation discursive ? », dans *De l'analyse du discours à celle des idéologies : les formations discursives*, Journées d'étude, Montpellier.
- [2002l], « Scène d'énonciation », dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, éd. par Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU, Paris : Éditions du Seuil, p. 515-518.
- [2002b], « Analysis of an academic genre », dans *Discourse studies*, t. 4, n° 3, London : Sage Publications, p. 319-342.
- [2004], *Le discours littéraire. Paratopie et scène d'énonciation*, coll. « Collection U », Paris : Armand Colin, 262 p.
- [2005], « L'analyse du discours et ses frontières », dans *Marges linguistiques*, n° 9, Saint-Chamas : M.L.M.S. éditeur, p. 64-75, URL : www.marges.linguistiques.com.
- MALDIDIER, Denise [1986], « À Michel Pêcheux », dans *Langages*, n° 81, Paris : Larousse, p. 5-9.
- [1990a], *L'inquiétude du discours. Textes de Michel Pêcheux*, Paris : Editions des Cendres.
- [1990b], « (Re)lire Michel Pêcheux aujourd'hui », dans *L'inquiétude du discours. Textes de Michel Pêcheux*, Paris : Editions des Cendres, p. 7-91.
- MALDIDIER, Denise, Claudine NORMAND et Régine ROBIN [1972], « Discours et idéologie : quelques bases pour une recherche », dans *Langue française, Langue Française*, t. 15, n° 15, Paris : Larousse, p. 118.

- Marges linguistiques* [2005], n° 9, Saint-Chamas : M.L.M.S. éditeur, URL : www.marges.linguistiques.com.
- MAYAFFRE, Damon [2005a], « Analyse du discours politique et logométrie », dans *Langage & société*, n° 114, p. 91-111.
- [2005b], « Présentation », dans *Corpus*, n° 4, Nice : Publications de la Faculté de Lettres, Arts et Sciences humaines, p. 5-19.
- MEIZOZ, Jérôme [2005], « Pierre Bourdieu et la question de la forme. Vers une sociologie des styles littéraires », dans *Le symbolique et le social*, éd. par Jean DUBOIS, Pascal DURAND et Yves WINKIN, coll. « Sociopolis », Liège : Éditions de l'Université de Liège, p. 185-194.
- MOIRAND, Sophie, éd. [1996], *Le discours : enjeux et perspectives*, coll. « Le Français dans le monde », Paris : Hachette : Edicef.
- [1999], « Les indices dialogiques de contextualisation dans la presse ordinaire », dans *Sémantique de l'intertexte*, éd. par Ioannis KANELLOS, coll. « Cahiers de Praxématique » n° 33, Montpellier : Praxiling, Université Paul-Valéry, p. 145-184.
- [2002a], « Dialogisme », dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, éd. par Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU, Paris : Éditions du Seuil, p. 175-178.
- [2002b], « Discours sur la science et positionnements idéologiques », dans *De l'analyse du discours à celle des idéologies : les formations discursives*, Journées d'étude, Montpellier.
- [2002c], *Le langage des médias : des discours éphémères*, Paris : L'Harmattan.
- [2003], « Quelles catégories descriptives pour la mise au jour des genres de discours », dans *Les genres de l'oral (journée d'étude)*, UMR-GRIC, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 1-21 p.
- [2004], « L'impossible clôture des corpus médiatiques », dans *Tranel*, n° 40, Neuchâtel : Institut de linguistique Université de Neuchâtel, p. 71-92.
- MORTUREUX, Marie-Françoise [1993], « Paradigmes désignationnels », dans *Semen*, n° 8, Besançon : Annales littéraires de l'Université de Besançon, p. 123-141.
- MOUNIN, Georges [1972], *Clefs pour la sémantique*, Paris : Seghers, 266 p.
- MURAT, Michel, et Bernard CARTIER-BRESSON [1987], « C'est-à-dire ou la reprise interprétative », dans *Langages*, n° 73, Paris : Larousse, p. 5-15.
- NEVEU, Frank [2004], *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris : Armand Colin, 316 p.
- NIKLAS-SALMINEN, Aïno, et Agnès STEUCKARDT, éds [2003], *Le mot et sa glose*, coll. « Langues et langage », Aix-en-Provence : Publications de l'université de Provence, 306 p.
- NOWAKOWSKA, Aleksandra [2002], « La prédication dans les phrases cli-vées », dans *Aspects de la prédication*, éd. par Sarah LEROY et Aleksandra NOWAKOWSKA, coll. « Langue et praxis », Montpellier : Publications Montpellier III, p. 233-245.
- éd. [2004a], *Aspects du dialogisme*, coll. « Cahiers de Praxématique » n° 43, Montpellier : Praxiling, Université Paul-Valéry.

- NOWAKOWSKA, Aleksandra [2004b], « Syntaxe, textualité et dialogisme : clivage, passif, *si z c'est y* », dans *Aspects du dialogisme*, éd. par Aleksandra NOWAKOWSKA, coll. « Cahiers de Praxématique » n° 43, Montpellier : Praxiling, Université Paul-Valéry, p. 25-55.
- NYCKEES, Vincent [2004], « Qu'est-ce qu'une espèce ? », dans *Verbum*, t. XXVI, n° 1, Nancy : Presses Universitaires de Nancy, p. 7-17.
- PAVEAU, Marie-Anne [2003], « L'entrée Doxa : pour un traitement rigoureux d'une notion floue », dans *Mots, Les langages du politique*, n° 71, Lyon : ENS Éditions, p. 176-181.
- PAVEAU, Marie-Anne, et Laurence ROSIER [2005], « Éléments pour une histoire de l'analyse du discours. Théories en conflit et ciment phraséologique », dans *L'analyse du discours en France et en Allemagne : tendances actuelles en sciences du langage et sciences sociales*, Paris : Université Paris XII Créteil, URL : www.johannes-angermuller.de/deutsch/ADFA/paveaurosier.pdf.
- PAVEAU, Marie-Anne, et Georges-Élia SARFATI [2003], *Les grandes théories de la linguistique*, coll. « U. Lettres-linguistique », Paris : Armand Colin, 256 p.
- PÊCHEUX, Michel [1969], *Analyse automatique du discours*, Paris : Dunod, 139 p.
- [1975], *Les vérités de la Palice*, Paris : François Maspéro, 279 p.
- [1978], « Il n'y a de cause que ce qui cloche », dans *L'inquiétude du discours. Textes de Michel Pêcheux*, Paris : Editions des Cendres, p. 261-272.
- [1981a], « L'étrange miroir de l'analyse du discours », dans *Langages*, n° 62, Paris : Larousse, p. 5-8.
- [1981b], « Ouverture du colloque », dans *Matérialités discursives*, Lille : Presses Universitaires, 15-18 p.
- [1982], « Sur la (dé)-construction des théories linguistiques », dans *DRLAV, Des bords au centre de la linguistique*, éd. par Centre de recherche de l'université de PARIS VIII, t. 27, Paris, p. 1-24.
- PÊCHEUX, Michel, et Étienne BALIBAR [1969], « Définitions », dans *Sur l'histoire des sciences*, Paris : François Maspéro, p. 7-12.
- PÊCHEUX, Michel, et Catherine FUCHS [1975], « Mises au point et perspectives à propos de l'Analyse Automatique du Discours », dans *Langages*, n° 37, Paris : Didier-Larousse, p. 7-80.
- PÊCHEUX, Michel, Paul HENRY et Claudine HAROCHE [1971], « La sémantique et la coupure saussurienne : langue, langage, discours », dans *Langages*, n° 24, Paris : Larousse, p. 93-106.
- PETIT, Gérard [2002], « Reformulation », dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, éd. par Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU, Paris : Éditions du Seuil, p. 490-492.
- PICOCHÉ, Jacqueline [1993], « Analyse lexicale et perception de la réalité », dans *Lexique et représentation des connaissances*, coll. « Cahiers de praxématique » n° 21, Montpellier : Praxiling, Université Paul-Valéry, p. 37-52.
- PUECH, Christian [2005], « L'émergence de la notion de discours en France », dans *Langages*, n° 159, Paris : Larousse, p. 93-110.

- RASTIER, François [1996a], « Pour une sémantique des textes », dans *Textes et sens*, éd. par François RASTIER, coll. « Érudition », Paris : Didier, p. 9-36.
- éd. [1996b], *Textes et sens*, coll. « Érudition », Paris : Didier, 274 p.
- [1998], « Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences du langage », dans *Langages*, n° 129, Paris : Larousse, p. 97-111.
- [2005], « Discours et texte », dans *Texto !*, URL : www.revue-texto.net/Reperes/Themes/Rastier_Discours.html.
- RÉCANATI, François [1981], *Les énoncés performatifs*, Paris : Éditions de Minuit, 287 p.
- RÉMI-GIRAUD, Sylvianne [1996], « Pour une approche notionnelle de la nominalisation », dans *Les noms abstraits : histoire et théories*, éd. par Nelly FLAUX, Michel GLATINY et Didier SAMAIN, Villeneuve d'Asc : Presses Universitaires du Septentrion, p. 105-116.
- [2003], « Structuration interne de la polysémie du verbe *crier* », dans *La polysémie ou l'empire des sens : lexicologie, discours, représentations*, Lyon : PUL, p. 111-127.
- RIEGEL, Martin [1990], « La définition, acte de langage ordinaire. De la forme aux interprétations », dans *La définition*, éd. par Jacques CHAURAND et Francine MAZIÈRE, Paris : Larousse, p. 97-109.
- RIEGEL, Martin, Jean-Christophe PELLAT et René RIOUL, eds [1998], *Grammaire méthodique du Français*, coll. « Linguistique nouvelle », Paris : PUF, 646 p.
- ROBERT, André D., et Annick BOUILLAGUET [1997], *L'analyse de contenu*, coll. « Que sais-je ? », Paris : PUF, 127 p.
- ROBERT, Stéphane [2003], « L'épaisseur du langage et la linéarité de l'énoncé : vers un modèle énonciatif de production et d'interprétation », dans *Parcours énonciatifs et parcours interprétatifs. Théories et applications*, éd. par Ouattara ABOUBAKAR, Gap et Paris : Ophrys, p. 255-274.
- ROBIN, Régine [1974], « Langage et idéologies », dans *Langage et idéologies : le discours comme objet de l'histoire*, Paris : Les éditions ouvrières, p. 3-11.
- ROSIER, Laurence [1999], *Le discours rapporté : histoire, théories, pratiques*, Paris et Bruxelles : Duculot, 325 p.
- [2004], « La circulation des discours à la lumière de « l'effacement énonciatif » : l'exemple du discours puriste sur la langue », dans *Langages*, n° 156, Paris : Larousse, p. 65-78.
- [2005], « L'analyse de discours et ses corpus à travers le prisme du discours rapporté », dans *Marges linguistiques*, n° 9, Saint-Chamas : M.L.M.S. éditeur, p. 154-162, URL : www.marges.linguistiques.com.
- [2006], « Nouvelles recherches sur le discours rapporté : vers une théorie de la circulation discursive ? », dans *Tranel*, n° 44, p. 91-105.
- SAMAIN, Didier [1996], « Introduction : le nom d'abstrait », dans *Les noms abstraits : histoire et théories*, éd. par Nelly FLAUX, Michel GLATINY et Didier SAMAIN, Villeneuve d'Asc : Presses Universitaires du Septentrion, p. 9-22.
- SANDBELD, Kr [1943], *Syntaxe du Français contemporain*, n° III. L'infinitif, Copenhague - Paris : Librairie Droz, 539 p.

- SASSIER, Monique [2004], *Ordres et désordres des sens entre langue et discours*, coll. « L'œuvre et la psyché », Paris : L'Harmattan, 233 p.
- SAUSSURE, Ferdinand de [1995], *Cours de linguistique générale*, Paris : Payot, 513 p.
- SAUSSURE, Ferdinand de [2002], *Écrits de linguistique générale*, coll. « Bibliothèque de philosophie », Paris : Gallimard, 353 p.
- SÉRIOT, Patrik [1986], « Langue russe et discours politique soviétique : analyse des nominalisations », dans *Langages*, n° 81, Paris : Larousse, p. 11-41.
- SIBLOT, Paul [1989a], « Linguistique matérialiste », dans *Concepts de la praxématique*, éd. par Jeanne-Marie BARBÉRIS *et al.*, coll. « Langue et praxis », Montpellier : Publications de la Recherche Université de Montpellier, p. 54-55.
- [1989b], « Praxis », dans *Concepts de la praxématique*, éd. par Jeanne-Marie BARBÉRIS *et al.*, coll. « Langue et praxis », Montpellier : Publications de la Recherche Université de Montpellier, p. 114.
- [1989c], « Praxis linguistique », dans *Concepts de la praxématique*, éd. par Jeanne-Marie BARBÉRIS *et al.*, coll. « Langue et praxis », Montpellier : Publications de la Recherche Université de Montpellier, p. 75.
- [1990], « Une linguistique qui n'a plus peur du réel », dans *Le langage et le réel*, éd. par Paul SIBLOT, coll. « Cahiers de praxématique » n° 15, Montpellier : Praxiling, Université Paul-Valéry, p. 57-76.
- [1993], *Lexique et représentation des connaissances*, coll. « Cahiers de praxématique » n° 21, Montpellier : Praxiling, Université Paul-Valéry.
- [1996], « De la fabrique du sens, entre prototypicalité lexicale et stéréotypie discursive », dans *Le discours : enjeux et perspectives*, éd. par Sophie MOIRAND, coll. « Le Français dans le monde », Paris : Hachette : Edicef, p. 112-121.
- [1997], « Présentation », dans *Langages*, n° 127, Paris : Larousse, p. 3-8.
- [1999], « De l'un à l'autre : dialectique et dialogisme de la nomination identitaire », dans *L'autre en discours*, éd. par Jacques BRES *et al.*, Université Paul-Valéry, p. 27-43.
- [2001a], « Champ sémantique », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, éd. par Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, Paris : Honoré Champion, p. 261-263.
- [2001b], « Convenance pratique », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, éd. par Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, Paris : Honoré Champion, p. 64-65.
- [2001c], « Dialogisme de la nomination », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, éd. par Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, Paris : Honoré Champion, p. 86.
- [2001d], « Nomination », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, éd. par Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, Paris : Honoré Champion, p. 205-207.
- [2001e], « Praxématique », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, éd. par Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, Paris : Honoré Champion, p. 261-263.

- [2001f], « Praxème », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, éd. par Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, Paris : Honoré Champion, p. 263-264.
- [2001g], « Praxis », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, éd. par Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, Paris : Honoré Champion, p. 265-269.
- [2001h], « Programme de sens », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, éd. par Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, Paris : Honoré Champion, p. 280.
- [2001i], « Réel », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, éd. par Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, Paris : Honoré Champion, p. 292.
- [2002a], « Archéologie et réévaluation de la notion de formation discursive », dans *De l'analyse du discours à celle des idéologies : les formations discursives*, Journées d'étude, Montpellier.
- [2002b], *De l'analyse du discours à celle des idéologies : les formations discursives*, Journées d'étude, Praxiling - Montpellier III, Montpellier, 2002.
- [2002c], « L'analyse des idéologies : un objet de connaissance ? », Appel à contribution pour le colloque de Montpellier, nov. 2002.
- STEUCKARDT, Agnès [2003], « Présentation », dans *Le mot et sa glose*, éd. par Aïno NIKLAS-SALMINEN et Agnès STEUCKARDT, coll. « Langues et langage », Aix-en-Provence : Publications de l'université de Provence, p. 5-17.
- TAMBA-MECZ, Irène [1988], *La sémantique*, coll. « Que sais-je ? », Paris : Presses Universitaires de France, 127 p.
- TESNIÈRE, Lucien [1965], *Éléments de syntaxe structurale*, Paris : Librairie C. Klincksieck, 670 p.
- TODOROV, Tzvetan [1981], *Mikhaïl Bakhtine Le principe dialogique suivi de Écrits du Cercle de Bakhtine*, coll. « Collection Poétique », Paris : Éditions du Seuil, 315 p.
- VERINE, Bertrand [2001], « Condensif vs expansif », dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, éd. par Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT et Bertrand VERINE, Paris : Honoré Champion, p. 59-61.
- VION, Robert [1999], « Approche relationnelle des interactions et des discours », dans *Langage & société*, n° 87, p. 95-114.
- VOGELEER, Svetlana [1994], « L'accès perceptuel à l'information : à propos des expressions un homme arrive/on voit arriver un homme », dans *Langue française, Les sources du savoir et leurs marquages linguistiques*, n° 102, Paris : Larousse, p. 69-83.
- WILMET, Marc [1996], « A la recherche du nom abstrait », dans *Les noms abstraits : histoire et théories*, éd. par Nelly FLAUX, Michel GLATINY et Didier SAMAIN, Villeneuve d'Asc : Presses Universitaires du Septentrion, p. 67-76.
- [1998], *Grammaire critique du français*, coll. « HU », Paris et Louvain : Hachette Duculot, 704 p.

- WILMET, Marc [2000], « Du passif à la topicalisation ou pour changer de sujet », dans *Le passif*, éd. par Lene SCHOSLER, coll. « Études romanes » n° 45, Copenhague : Museum Tusulanum Press, p. 265-275.
- WINKIN, Yves [1981], *La nouvelle communication*, coll. « Essais », Paris : Éditions du Seuil, 376 p.

Autres sciences humaines

- ADDA, Jacques, et Marie-Claude SMOUTS [1989], *La France au Sud. Le miroir brisé*, Paris : Karthala, 363 p.
- AGERON, Charles-Robert [1974], *Histoire de l'Algérie contemporaine (1830-1973)*, coll. « Que sais-je ? », PUF, 126 p.
- ALTHUSSER, Louis [1976], *Positions (1964-1975)*, Paris : Éditions sociales, 172 p.
- AMSELLE, Jean-Loup [1996], *Vers un multiculturalisme français*, Paris : Aubier, 179 p.
- ARON, Raymond [1969], *Les désillusions du progrès. Essai sur la dialectique de la modernité*, coll. « Tel », Paris : Gallimard, 379 p.
- BACHELARD, Gaston [1938], *La formation de l'esprit scientifique*, Vrin, 256 p.
- [1971], *Épistémologie. Textes choisis par Dominique Lecourt*, Paris : PUF, 216 p.
- BAIROCH, Paul [1971], *Le Tiers-Monde dans l'impasse*, coll. « Folio actuel », Paris : Gallimard, 660 p.
- BANCEL, Nicolas, Pascal BLANCHARD et Françoise VERGÈS [2003], *La République coloniale, essai sur une utopie*, Paris : Albin Michel, 172 p.
- BÉNOT, Yves [1972], *Idéologies des indépendances africaines*, coll. « Cahiers libres 234-235 », Paris : François Maspéro, 538 p.
- [1987], *La révolution française et la fin des colonies*, Paris : La découverte, 272 p.
- BERGSON, Henri [1919], *L'énergie spirituelle*, Paris : Éditions du Centenaire.
- BESSIS, Sophie [2001], *L'Occident et les autres, histoire d'une suprématie*, Paris : La découverte, 340 p.
- BIARNES, Pierre [1987], *Les français en Afrique noire de Richelieu à Mitterand, 350 ans de présence française au sud du Sahara*, Paris : Armand Colin, 447 p.
- BIONDI, Jean-Pierre [1992], *Les anticolonialistes (1881-1962)*, Paris : Robert Laffont, 388 p.
- BLIN, Louis [1990], *L'Algérie du Sahara au Sahel*, Paris : L'Harmattan, 501 p.
- BOILLEY, Pierre [2004], « Regards institutionnels sur l'Afrique à propos de La France d'outre-mer (1930-1960) : Témoignage d'administrateurs et de magistrats », dans *Notre librairie, Voyages en Afrique : De l'explorateur à l'expert*, n° 153, p. 26-31.
- BOURDIEU, Pierre [1980], *Le sens pratique*, coll. « Le sens commun », Paris : Éditions de Minuit, 474 p.
- BOURDIEU, Pierre, et Loïc WACQUANT [2000], « La nouvelle vulgate planétaire », dans *Le Monde diplomatique*, p. 6-7.

- BOX [1996], « Courrier de la planète », dans *Courrier de la planète*, n°6-7, Montpellier : Solagral, p. 54.
- BRANDA, Pierre, et Thierry LENTZ [2006], *Napoléon, l'esclavage et les colonies*, Paris : Fayard, 358 p.
- BRAUDEL, Fernand [1985], *La dynamique du capitalisme*, Paris : Arthaud, 120 p.
- BRUCKNER, Pascal [1983], *Le sanglot de l'homme blanc*, coll. « Points », Éditions du Seuil, 309 p.
- BRUNSCHWIG, Henri [1988], *L'Afrique noire au temps de l'empire français*, Paris : Denoël, 280 p.
- CARROUÉ, Laurent [2004], *La mondialisation en débat*, coll. « La documentation photographique » n°8037, Paris : La Documentation Française, 63 p.
- CHAILLEY, Capitaine [1949], « Histoire de la découverte et de la pacification », dans *Afrique occidentale française*, éd. par Eugène GUERNIER, t. 1, Paris : Encyclopédie coloniale et maritime, p. 43-81.
- CNUCED [2002], *Le statut de «pays les moins avancés» ; avantages effectifs et perspectives de sortie de cette catégorie*, Conférence des Nations Unies pour le Commerce Et le Développement (CNUCED), Genève, oct. 2002.
- COHEN, William Benjamin [1981], *Français et Africains : les noirs dans le regard des blancs : 1530-1880*, Paris : Gallimard Nrf, 409 p.
- COMELIAU, Christian [1991], *Les relations Nord-Sud*, Paris : La Découverte, 122 p.
- [1999], *Planifier le développement : illusion ou réalité ?*, Louvain-la-Neuve. Paris : Academia-Bruylant. L'Harmattan, 118 p.
- COMMISSION FR. JUSTICE ET PAIX, éd. [1990], *Les cent mots du développement et du tiers monde*, Paris : La découverte, 328 p.
- CONNAN, Christian [2005], *Le codéveloppement : présentation générale*, Ministère des Affaires Étrangères, Paris.
- CORNEVIN, Robert [1984b], « Jacques Meniaud », dans *Hommes et destins*, éd. par Robert CORNEVIN, t. V, Académie des sciences d'Outre-Mer, p. 379-380.
- [1984c], « Jules Brévié », dans *Hommes et destins*, éd. par Robert CORNEVIN, t. V, Académie des sciences d'Outre-Mer, p. 86.
- CORNEVIN, Robert, et Marianne CORNEVIN [1964], *Histoire de l'Afrique des origines à la 2ème guerre mondiale*, coll. « Petite Bibliothèque », Paris : Payot, 436 p.
- Courrier de la planète* [1996], n°33, Montpellier : Solagral, 54 p.
- COUTEL, Charles [1989], « La perfectibilité chez Condorcet », dans *Œuvres de Condorcet sur l'Instruction publique*, t. 2, Paris : Edilig, URL : <http://www.ac-amiens.fr/pedagogie/philosophie/PAF/progres.htm#coutel>.
- DELAVIGNETTE, Robert [1962], *L'Afrique Noire française et son destin*, Paris : Gallimard-NRF, 206 p.
- DESCHAMPS, Hubert [1950], *La fin des empires coloniaux*, coll. « Que sais-je ? », Paris : PUF, 127 p.
- DIGNE, M. [1985], « Grévy », dans *Dictionnaire de biographie française*, éd. par M. PRÉVOST, Roman D'AMAT et H. Tribout de MOREMBERT, t. 16, Paris : Librairie Letouzey et Ané, p. 1201-1204.

- DOMERGUE-CLOAREC, Danielle [1994], *La France et l'Afrique après les indépendances*, coll. « Regards sur l'histoire », Paris : Sedes, 405 p.
- DOZON, Jean-Pierre [2003], *Frères et sujets, la France et l'Afrique en perspectives*, Paris : Flammarion, 348 p.
- DUBY, Georges [2003], *Histoire de la France des origines à nos jours*, Paris : Larousse, 1258 p.
- DUPEUX, Georges [1972], *La société française : 1789-1970*, Paris : Armand Colin, 270 p.
- ETEMAD, Bouta [2005], *De l'utilité des empires*, Paris : Armand Colin, 334 p.
- FAGUET, Émile [1887], *Dix-neuvième siècle : études littéraires*, Paris : Société française d'imprimerie et de librairie, 454 p.
- FANON, Frantz [1961], *Les damnés de la terre*, coll. « Folio actuel », Paris : Gallimard, 232 p.
- FAURE, P. [1979], « Freycinet », dans *Dictionnaire de biographie française*, éd. par M. PRÉVOST, Roman D'AMAT et H. Tribout de MOREMBERT, t. 14, Paris : Librairie Letouzey et Ané, p. 1260-1263.
- FEBVRE, Lucien [1930], « Civilisation : évolution d'un mot et d'un groupe d'idées », dans *Civilisation — le mot et l'idée* —, éd. par Lucien FEBVRE et al., Paris : La Renaissance du livre, p. 10-59.
- FELL, Arthur M. [1996], « Investir dans l'aide : un intérêt mutuel », dans *Courrier de la planète*, n° 33, Montpellier : Solagral, p. 28-30.
- FERRO, Marc [1994], *Histoire des colonisations, des conquêtes aux indépendances XIIIe - XXe siècle*, coll. « Point Histoire », Paris : Éditions du Seuil, 593 p.
- FRANCESCHINI, É. [1959], « Chasseloup-Laubat », dans *Dictionnaire de biographie française*, éd. par M. PRÉVOST et Roman D'AMAT, t. 8, Paris : Librairie Letouzey et Ané, p. 712-713.
- [1967], « Doumergue », dans *Dictionnaire de biographie française*, éd. par Roman D'AMAT et R. LIMOUZIN-LAMOTHE, Paris : Librairie Letouzey et Ané, p. 687-689.
- [1975], « Faidherbe », dans *Dictionnaire de biographie française*, éd. par Roman D'AMAT, t. 13, Paris : Librairie Letouzey et Ané, p. 471-472.
- FROBENIUS, Leo [1952], *Histoire de la civilisation africaine*, coll. « NRF », Paris : Gallimard, 370 p.
- GAILLARD, Jean-Michel [1989], *Jules Ferry*, Paris : Fayard, 730 p.
- GERBET, Pierre [1996], *Le rêve d'un ordre mondial de la SDN à l'ONU*, Paris : Imprimerie nationale, 492 p.
- GIRARDET, Raoul [1972], *L'idée coloniale en France*, Paris : La Table Ronde, 505 p.
- GOMANE, Jean-Pierre [1977], « Hommes et destins », dans *Hommes et destins*, éd. par Robert CORNEVIN, t. II-1, Paris : Académie des sciences d'Outre-Mer, p. 197-202.
- GUILLAUME, Pierre [1974], *Le monde colonial*, Paris : Armand Colin, 282 p.
- HABERMAS, Jürgen [1968], *La technique et la science comme « idéologie »*, coll. « Tel », Paris : Gallimard, 211 p.
- HAYE, Anne-Marie de la [1998], *La catégorisation des personnes*, Grenoble : PUG, 154 p.

- HCCI, éd. [2003], *Coopérer au début du XXI^e siècle*, Paris : Karthala, 507 p.
- HENRY, Jean-Robert [1984], « À propos de l'idée de développement », dans *Technologie et développement*, Réseau méditerranéen interuniversitaire et pluridisciplinaire d'étude du développement, Aix-en-Provence : Édisud, 53-58 p.
- [1995], « De la culture du développement à la guerre des cultures », dans *Projet*, éd. par Centre de recherche et d'action SOCIALES, coll. « Assas Éditions » n° 241, Paris : Assas éditions, p. 16-24.
- JODELET, Denise [1989], « Représentations sociales : un domaine en expansion », dans *Les représentations sociales*, éd. par Denise JODELET, Paris : PUF, p. 31-61.
- JOUVE, Edmond [1988], *Le Tiers Monde*, Paris : PUF, 127 p.
- JULIEN, Claude [1985], « Une bête à abattre : le « tiers-mondisme » », dans *Le Monde diplomatique*, p. 1, 13-15.
- KEMPF, Hervé, et Philippe PONS [2005], « Planète épuisée, progrès menacé : l'alerte de l'ONU », dans *Le Monde*, p. 1.
- KI-ZERBO, Joseph [1972], *Histoire de l'Afrique noire*, Paris : Hatier, 702 p.
- KOTHARI, Uma, éd. [2005a], *A radical history of development studies : individuals, institutions and ideologies*, London et New York : Zed books, 232 p.
- [2005b], « From colonial administration to development studies : a post-colonial critique of the history of development studies », dans *A radical history of development studies : individuals, institutions and ideologies*, éd. par Uma KOTHARI, London et New York : Zed books, p. 47-66.
- KREBS, A. [1982], « Gallieni », dans *Dictionnaire de biographie française*, éd. par M. PRÉVOST, Roman D'AMAT et H. Tribout de MOREMBERT, t. 15, Paris : Librairie Letouzey et Ané, p. 223-226.
- KUHN, Thomas S. [1972], *La structure des révolutions scientifiques*, Paris : Flammarion, 246 p.
- [1973], *La révolution copernicienne*, Paris : Fayard, 379 p.
- LACOSTE, Yves [1965], *Géographie du sous-développement. Géopolitique d'une crise*, coll. « Quadrige », Paris : PUF, 288 p.
- [1966], *Ibn Khaldoun, naissance de l'Histoire, passé du tiers-monde*, Paris : François Maspéro, 267 p.
- [1980], *Unité et diversité du tiers monde, des représentations planétaires aux stratégies sur le terrain*, Paris : François Maspéro, 562 p.
- LATOUCHE, Serge [1989], *L'Occidentalisation du monde. Essai sur la signification, la portée et les limites de l'uniformisation planétaire*, Paris : La découverte, 143 p.
- [2004], *Survivre au développement*, coll. « Mille et une nuits », Paris : Fayard, 126 p.
- LE COUR GRANDMAISON, Olivier [2005], *Coloniser, exterminer : Sur la guerre et l'état colonial*, Paris : Fayard, 365 p.
- LE TOURNEUR, St. [1970], « Duponchel (Adolphe) », dans *Dictionnaire de biographie française*, éd. par Roman D'AMAT, t. 12, Paris : Librairie Letouzey et Ané, p. 425.

- LEMESLE, Raymond-Marin [1995], *La convention de Lomé : Principaux objectifs et exemples d'actions 1975-1995*, Paris : CHEAM, 191 p.
- LEYENS, Jean-Philippe, Vincent YZERBYT et Georges SCHADRON, eds [1996], *Stéréotypes et cognition sociale*, Liège : Éditions Mardaga, 311 p.
- LINIGER-GOUMAZ, Max [1968], « Transsaharien et Transafricain : essai bibliographique », dans *Genève-Afrique*, t. 7, n° 1, Genève, p. 70-85.
- LORENZI-CIOLDI, Fabio [2002], *Les représentations des groupes dominants et dominés, collections et agrégats*, coll. « Vies sociales », Grenoble : PUG, 360 p.
- LUGAN, Bernard [1989], *Afrique, l'histoire à l'endroit. Vérités et légendes*, Paris : Perrin, 285 p.
- [1991], *Afrique, bilan de la décolonisation*, Paris : Perrin, 304 p.
- MANCERON, Gilles [2003], *Marianne et les colonies, Une introduction à l'histoire coloniale de la France*, Paris : La découverte, 312 p.
- MAROUIS, F. [1954], « Bourdarie », dans *Dictionnaire de biographie française*, éd. par M. PRÉVOST et Roman D'AMAT, t. 6, Paris : Librairie Letouzey et Ané, p. 14329-1430.
- [1967], « Donnet », dans *Dictionnaire de biographie française*, éd. par Roman D'AMAT et R. LIMOUZIN-LAMOTHE, Paris : Librairie Letouzey et Ané, p. 535.
- MAUNY, Raymond [1975], « René-Eugène Pottier », dans *Hommes et destins*, éd. par Robert CORNEVIN, n° 1, Académie des sciences d'Outre-Mer, p. 484-485.
- MBEMBE, Achille [2000], *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris : Karthala, 293 p.
- M'BOKOLO, Elikia [1992], *Afrique noire : histoire et civilisations*, t. 1, coll. « Universités francophones », Paris et Montréal : Hatier-Aupelf, 496 p.
- [1995], *Afrique noire : histoire et civilisations*, t. 2, Paris : Hatier, 576 p.
- [2005], « Quand les Africains contribuaient à la traite », dans *Manières de voir : Pages d'histoire occultées*, éd. par Ignacio RAMONET, n° 82, Paris : Le Monde Diplomatique, p. 32-35.
- MEAD, George Herbert [1934], *L'esprit, le soi et la société*, Paris : Presses Universitaires de France, 332 p.
- MEYER, C. [1989], « Hubert », dans *Dictionnaire de biographie française*, éd. par M. PRÉVOST, Roman D'AMAT et H. Tribout de MOREMBERT, t. 17, Paris : Librairie Letouzey et Ané, p. 1398.
- MEYER, Jean, et al. [1991], *Histoire de la France coloniale des origines à 1914*, Paris : Armand Colin, 846 p.
- MOLINARI, G. de [1852], « Colonies », dans *Dictionnaire de l'économie politique*, éd. par Charles COQUELIN et GUILLAUMIN, Paris : Librairie de Guillaumin et Cie.
- MOREMBERT, T. de [1985], « Giscard d'Estaing », dans *Dictionnaire de biographie française*, éd. par M. PRÉVOST, Roman D'AMAT et H. Tribout de MOREMBERT, t. 16, Paris : Librairie Letouzey et Ané, p. 319-320.
- MORIN, Edgar [1982], *Science avec conscience*, Paris : Fayard, 328 p.
- MUSSO, Pierre [1999], *Saint-Simon et le saint-simonisme*, coll. « Que sais-je ? », Paris : PUF, 127 p.

- NIANE, Djibril Tamsir, et Jean SURET-CANALE [1961], *Histoire de l'Afrique Occidentale*, Paris : Présence africaine, 223 p.
- NICOLET, Claude [1982], *L'idée républicaine en France (1789-1914)*, coll. « Tel », Gallimard, 523 p.
- Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique* [2001], Abuja (Nigeria), oct. 2001, URL : www.nepad.org/2005/fr/inbrief.php.
- OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre [1995], *Anthropologie et développement*, Paris : Karthala, 221 p.
- OUOLOGUEM, Yambo [1968], *Le devoir de violence*, Paris : Éditions du Seuil, 207 p.
- OZOUF, Mona [1989], *L'homme régénéré*, coll. « NRF », Paris : Gallimard, 239 p.
- [2005], *Jules Ferry*, coll. « BNF », Paris : Bayard, 69 p.
- PANDOLFI, Paul [2001], « Les Touaregs et nous : une relation triangulaire », dans *Ethnologies comparées*, 2, Montpellier : CERCE, URL : <http://alor.univ-montp3.fr/cerce/revue.htm>.
- PELLET, Alain [1978], *Le droit international du développement*, coll. « Que sais-je ? », Paris : Presses Universitaires de France, 125 p.
- PERROT, Marie-Dominique, Gilbert RIST et Fabrizio SABELLI [1992], *La mythologie programmée. L'économie des croyances dans la société moderne*, Paris : PUF, 217 p.
- PERVILLÉ, Guy [1991], *De l'empire français à la décolonisation*, coll. « Supérieur », Paris : Hachette, 255 p.
- PETIT, Jean-Pierre [1983], *Elle court, elle court... l'inflation*, coll. « Les aventures d'Anselme Lanturlu », Paris : Belin.
- PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, Olivier [1997], *La traite des noirs*, coll. « Que sais-je ? », PUF, 127 p.
- [2004], *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*, Gallimard, 468 p.
- PONS, Alain [1794], « Introduction », dans *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, coll. « GF », Paris : Flammarion, chap. Introduction, p. 17-72.
- PRÉVOST, M. [1948], « Avril », dans *Dictionnaire de biographie française*, éd. par M. PRÉVOST et Roman D'AMAT, t. 4, Paris : Librairie Letouzey et Ané, p. 1543.
- REYNAUD PALIGOT, Carole [2006], *La République raciale*, Paris : PUF, 338 p.
- RICHARD, M. [1989], « Guizot (François-Pierre-Guillaume) », dans *Dictionnaire de biographie française*, éd. par M. PRÉVOST, Roman D'AMAT et H. Tribout de MOREMBERT, t. 17, Paris : Librairie Letouzey et Ané, p. 350-356.
- RICOEUR, Paul [1997], *L'idéologie et l'utopie*, coll. « La couleur des idées », Paris : Éditions du Seuil, 410 p.
- RIST, Georges [1996], *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Paris : Presses de Sciences Po, 426 p.
- éd. [2002], *Les mots du pouvoir : sens et non-sens de la rhétorique internationale*, coll. « Nouveaux Cahiers de l'IUED » n° 13, Paris et Genève : PUF et IUED, 208 p.
- ROBERT, Anne-Cécile [2004], *L'Afrique au secours de l'Occident*, Paris : Les éditions de l'atelier, 158 p.

- ROUSSELET, André [1994], *Les tiers mondes*, Paris : Le Monde-Éditions, 242 p.
- SMITH, Stephen [2003], *Négrologie, Pourquoi l'Afrique meurt*, Paris : Calmann-Lévy, 248 p.
- SOREL, Georges [1908], *Les illusions du progrès*, Paris : Marcel Rivière, 282 p.
- STERN, Babette [2004], « Pour le PNUD, le développement humain passe par la liberté culturelle », dans *Le Monde*.
- SURET-CANALE, Jean [1980], *Essais d'histoire africaine : de la traite des Noirs au néocolonialisme*, Paris : Éditions Sociales, 269 p.
- TAGUIEFF, Pierre André [2001], *Du progrès*, Paris : Librio, 186 p.
- TEMERSON, H. [1975], « Étienne », dans *Dictionnaire de biographie française*, éd. par Roman D'AMAT, t. 13, Paris : Librairie Letouzey et Ané, p. 206-207.
- TRAORÉ, Aminata [2005], « L'oppression du développement », dans *Manières de voir : Résistances africaines*, *Manières de voir : Résistances africaines*, éd. par Ignacio RAMONET, n° 79, Paris : Le Monde diplomatique, p. 50-52.
- WAUTHIER, Claude [2006], *Décolonisation : la conférence de Brazzaville*, MFI Hebdo : Politique Diplomatie, janv. 2006.
- WEBER, Max [1964], *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, coll. « Agora », Paris : Plon, 286 p.

Dictionnaires

- AUROUX, Sylvain, éd. [1990], *Les Notions philosophiques : dictionnaire*, t. 1 (Philosophie occidentale), coll. « Encyclopédie philosophique universelle », Paris : Presses Universitaires de France, 3297 p.
- BESCHERELLE [1929], *Nouveau dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française : répertoire encyclopédique des lettres, de l'histoire, de la géographie, des sciences des arts et de l'industrie*, Paris : Garnier, 6 vol. p.
- BLOCH, Oscar, et Walther von WARTBURG [1932], *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris : PUF.
- COQUELIN, Charles, et GUILLAUMIN, éd. [1852], *Dictionnaire de l'économie politique*, Paris : Librairie de Guillaumin et Cie.
- CORNEVIN, Robert, éd. [1984a], *Hommes et destins*, t. V, Académie des sciences d'Outre-Mer, 573 p.
- D'AMAT, Roman, éd. [1970], *Dictionnaire de biographie française*, t. 12, Paris : Librairie Letouzey et Ané, 1520 p.
- éd. [1975], *Dictionnaire de biographie française*, t. 13, Paris : Librairie Letouzey et Ané, 1528 p.
- D'AMAT, Roman, et R. LIMOUZIN-LAMOTHE, éd. [1967], *Dictionnaire de biographie française*, Paris : Librairie Letouzey et Ané, 1528 p.
- DIDEROT, Denis, et Jean Le Rond D'ALEMBERT [1751], *L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Stuttgart : F. Frommann.
- DOMERGUE, J. [1956], « Broussais », dans *Dictionnaire de biographie française*, éd. par M. PRÉVOST et Roman D'AMAT, t. 7, Paris : Librairie Letouzey et Ané, p. 448-449.

- DUBOIS, Jean, Henri MITTERAND et Albert DAUZAT [2001], *Dictionnaire étymologique*, Paris : Larousse, 822 p.
- Encyclopædia Universalis* [1992], Paris : Encyclopædia Universalis.
- Encyclopædia Universalis* [2000], 6^e éd., CD-ROM : Universalis multimedia.
- Encyclopædia Universalis* [2005], Encyclopædia Universalis France S.A., URL : www.universalis-edu.com/index.htm.
- FURETIÈRE, Antoine [1690], *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes & les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye et Rotterdam : Arnout & Reinier Leers.
- GODEFROY, Frédéric [1889], *Le dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Vaduz : Scientific periodicals establishment.
- Grand Larousse de la langue française* [1982], Paris : Librairie Larousse.
- Grand Larousse encyclopédique* [1961], Paris : Larousse.
- Grand Larousse Universel* [1982], Paris : Larousse.
- GREIMAS, Algirdas Julien, et Teresa Mary KEANE, édés [1992], *Le dictionnaire du moyen français*, Paris : Larousse.
- HUGUET, Edmond [1932], *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris : Librairie ancienne Honoré Champion.
- Journal de la France et des Français : Chronologie politique, culturelle, religieuse de Clovis à 2000* [2001], t. 1, coll. « Quarto », Gallimard, 2407 p.
- LALANDE, André [1926], *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, coll. « Quadrige », Paris : Presses Universitaires de France, 1323 p.
- Le Dictionnaire de la Langue française d'Émile Littré* [1877], Chicago : Encyclopædia Britannica.
- Le dictionnaire Universel françois et latin vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux* [1771], Genève : Slatkine Reprints.
- MOLINIÉ, Georges [1992], *Dictionnaire de rhétorique*, Paris : Librairie générale française, 350 p.
- MORFAUX, Louis-Marie [1980], *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Paris : Armand Colin.
- PRÉVOST, M., Roman D'AMAT et H. Tribout de MOREMBERT, édés [1985], *Dictionnaire de biographie française*, t. 16, Paris : Librairie Letouzey et Ané, 1528 p.
- édés [1989], *Dictionnaire de biographie française*, t. 17, Paris : Librairie Letouzey et Ané, 1527 p.
- PRÉVOST, M., *et al.*, édés [1994], *Dictionnaire de biographie française*, t. 18, Paris : Librairie Letouzey et Ané, 1528 p.
- QUICHERAT, Louis Marie, et Émile CHATELAIN, édés [1866], *Le dictionnaire latin-français*, Paris : Hachette, 1551 p.
- QUILLET [1946], *Dictionnaire Quillet de la Langue française*, Paris : Librairie Aristide Quillet.
- REY, Alain, éd. [1992], *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris : Dictionnaires le Robert.
- éd. [2001], *Grand Robert de la langue française*, Paris : Dictionnaires Le Robert-VUEF.

- REY, Alain, et Josette REY-DEBOVE, éds [1994], *Le Nouveau Petit Robert*, Paris : Dictionnaires le Robert, 2467 p.
- TAILLEMITE, Étienne [2002], *Dictionnaire des marins français*, Paris : Taillandier, 573 p.
- Axis, *L'univers documentaire* [1993], Bagneux : Hachette.
- TLF [1994], *Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e (1789-1960)*, Paris : CNRS Gallimard.
- TLFI, *Trésor de la Langue Française Informatisé*, Nancy, URL : www.atilf.fr.
- VOLTAIRE [1779], *Dictionnaire philosophique*, Paris : Imprimerie nationale.

Corpus

- ABELIN, Pierre [1974], « La coopération, réalité bien vivante », dans *France Eurafrique*, n° 247, Paris : La tribune libre des deux continents, p. 3-4.
- ANONYME [1797], « Situation des Colonies, au premier Thermidor de l'An 5 », Rapport manuscrit sans signature, juill. 1797.
- [1953], *La coopération dans les pays à évolution économique attardée*, 16 p.
- ASSEMBLÉE CONSTITUANTE [1848], *Constitution du 4 novembre 1848*, Paris, nov. 1848, URL : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/>.
- AVRIL, Baron [1816], « Mémoire sur un projet de colonie », juill. 1816.
- BOIS, Commandant [1886], *Sénégal et Soudan Travaux publics et chemins de fer Sénégal et Soudan : travaux publics et chemins de fer*, Paris : Challamel, 83 p., URL : gallica.bnf.fr.
- BOURDARIE, Paul [1928], « Causerie sur le Transsaharien », dans *Bulletin officiel du Comité oranais du Transsaharien*, t. 19.
- BOUTROS-GHALI, Boutros [2000], « Une nouvelle ère pour le développement », dans *Aventure*, n° 90, URL : www.la-guilde.org/article.php3?id_article=330&monparam=1.
- BRÉVÉ [1953], « Colonisation : trois études », dans *Outremer, revue générale de colonisation*, p. 29-38.
- BRIEY (COMTE DE) [1970], « L'assistance au développement est-elle rentable », dans *Africa*, n° 52, p. 11-15.
- BROUSSAIS, Émile [1900], *Conférence sur la pénétration saharienne par les voies ferrées et les lignes télégraphiques (Algérie et Soudan)*, Imprimerie orientale Pierre Fontana et Cie, Compte-rendu sténographique, Alger.
- BUNGE, Ernest [1891], « Lettre », août 1891.
- BUSSON, Henri, Joseph FEVRE et Henri HAUSER [1910], *Notre empire colonial*, coll. « Bibliothèque d'histoire contemporaine », Paris : Félix Alcan éditeurs, 272 p., URL : gallica.bnf.fr.
- CHAM [1952], « Le transsaharien », Notes d'après la conférence de Maitre-Devallon, déc. 1952.
- CHASSELOUP-LAUBAT, Prosper de [1860], « Rapport à l'empereur », juin 1860.
- CHIRAC, Jacques [2001], « Discours devant la III^e Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés », mai 2001, URL : www.diplomatie.gouv.fr/fr/ [visité le //2001].

- CLEMENCEAU, Georges [1885], « La colonisation est-elle un devoir de civilisation ? », Discours à la Chambre des députés, juill. 1885, URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/7ec.asp>.
- [1895], « Civilisation ! », dans *Clemenceau révolutionnaire*, Conflans-St-Honorine : L'Idée libre, p. 3.
- COMITÉ DU TRANSSAHARIEN [1930], *Il faut faire le transsaharien*, Tract, Paris.
- CONDORCET [1794], *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, coll. « GF », Paris : Flammarion, 350 p.
- CONSEIL CONSTITUTIONNEL [1946], Constitution de la IV^e République, Constitution, Paris, URL : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/>.
- CRESP, Antoine [1802], « Moyens pour parvenir au rétablissement de nos colonies », Rapport manuscrit de 11 pages (parchemin), nov. 1802.
- DANIÉLOU, Jean [1962], « L'angoisse de l'Occident devant le Tiers-Monde », dans *Études*, p. 3-18.
- DE GAULLE, Charles [1944], « Discours d'ouverture de la conférence de Brazzaville », dans *Discours et messages, 1940-1946*, éd. par François GOGUEL, Brazzaville : Plon, 677 p.
- [1959], « Discours prononcé par le général de Gaulle devant l'Assemblée du Mali », dans *Notes et documents*, n° 15, Paris : Ministère des armées, service d'information et d'études.
- [1960], « Le message du Général de Gaulle », dans *Revue de la Communauté France-Eurafrrique – Union française et Parlement*, Paris.
- [1964], « La coopération est désormais la grande ambition de la France », dans *Marché tropicaux et méditerranéens*, n° 952, p. 245-246.
- DECUPPER, Joel [1970], « Imperfections et carences du FED », dans *Africa*, n° 52, p. 35-53.
- DEPRET, Paul [1958], « Trait d'union entre deux mondes : le Méditerranée-Niger », dans *Sahara de demain*, n° 1, p. 29-31.
- DONNET, Gaston [1893], *La France en Afrique Sahara et Soudan, une mission française à Timbouctou : L'Algérie unie au Sénégal*, Paris : Imprimerie Joseph Kugelmann, 16 p., URL : gallica.bnf.fr.
- DOUMERGUE, Gaston [1930], « Que la France fasse la Transsaharien », dans *Bulletin de liaison du comité oranais du transsaharien Oran-Niger*, n° 44, Oran : Heinz Frères.
- DUCHÊNE, Albert [1928], *L'Afrique Occidentale Française et le Transsaharien*, rapport technique, Comité Algérie-Tunisie-Maroc et Comité du Transsaharien.
- DUPONCHEL, Albert [1878], *Le chemin de fer Trans-saharien : jonction coloniale entre l'Algérie et le Soudan*, Montpellier : Imprimeries de l'Académie des sciences et lettres, éditeurs du Montpellier médical, 372 p.
- ÉTIENNE, Eugène [1891], *Instructions au colonel Humbert*, Journal officiel.
- FAIDHERBE, Louis [1881], *Le Soudan Français : Chemin de fer de Médine au Niger*, Lille : Danel, 19 p.
- FAUVEL, Luc [1956], « L'O.N.U. et les pays insuffisamment développés », dans *Annales africaines*, n° 2, p. 179-211.

- FERRY, Jules [1885], « Discours du 28 juillet 1885 », dans *Discours et Opinions de Jules Ferry*, éd. par Paul ROBIQUET, t. V, Paris : Armand Colin et Cie, p. 172-220.
- [1890], *Le Tonkin et la mère-patrie : témoignages et documents*, Paris : Victor-Havard, 406 p.
- FILY, Macalou [1951], « Le Soudan et l'expansion française », dans *Le Soudan français*, n° 27, p. 1-2.
- FONTANEILLES, M. [1921], « La question du Transsaharien », dans *Revue Politique et Parlementaire*, Paris.
- FREYCINET, Charles de [1879], « Rapport au président de la République », Rapport manuscrit de 12 pages, juill. 1879.
- GALLEY, Robert [1980], « Questions sur la coopération... », dans *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 1799, Paris.
- GALLIENI [1887], « Lettre », juill. 1887.
- GALLIENI, Commandant [1882], *Voyage au Soudan français (Haut-Niger et pays de Ségou)*, Paris : Librairie Hachette et Cie, 636 p., URL : gallica.bnf.fr.
- GAUDIO, Attilio [1970], « Un rêve millénaire devient réalité : La route transsaharienne », dans *France-Eurafrique*, n° 218, p. 11-15.
- [1971], « Le projet de route transsaharienne et ses incidences », dans *Maghreb*, n° 46, Paris : La Documentation Française, p. 31-36.
- GISCARD D'ESTAING, Edmond [1950], « Marchés tropicaux il y a dix ans », dans *Marchés tropicaux*, n° 744, p. 447.
- GISCARD D'ESTAING, Valéry [1978], *Interview du Président Giscard d'Estaing accordé à Radio-France Internationale à l'occasion du Sommet Franco-Africain de Paris (22 - 23 mai 1978)*, Ministère des Affaires Étrangères, Paris, mai 1978, URL : www.doc.diplomatie.fr/.
- GOBINEAU, Arthur de [1884], *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Paris : Librairie de Firmin Didot et Cie, URL : gallica.bnf.fr.
- GODEFROY, Paul [1918], « Transsahariens & transafricains », Projet manuscrit (Gouvernement général de l'Algérie, Territoires du Sud), 1918.
- [1922], *Le Transsaharien, organe vital de notre Empire africain*, Comité national du rail africain, Paris, 22 p.
- GOVERNEMENT PROVISOIRE [1848], *Décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises*, Paris, avr. 1848.
- GROSS, Eugène [1927], *Faut-il faire le Transsaharien ?*, Oran : Éditions Heinz, 181 p.
- GROUPE HUIT [1988], Plan directeur du développement du tourisme au Mali, Rapport final provisoire (Phase 2), Paris : Ministère de la coopération (Direction du développement : FAC) et Ministère des Transports, des Télécommunications et du Tourisme du Mali (Commissariat du Tourisme).
- GUIZOT, François [1829], *Cours d'Histoire moderne*, t. 1, Paris : Pichon et Didier, Éditeurs, 471 p.
- HANOTEAU, Alphonse [1859], *Essai de grammaire de la langue tamachek'*, Paris : Imprimerie impériale, 294 p.
- HARMAND, Jules [1910], *Domination et colonisation*, Paris : Flammarion.
- HAUTEFEUILLE, Laurent-Basile [1830], *Plan de colonisation des possessions française dans l'Afrique occidentale au moyen de la civilisation des nègres*

- indigènes*, Paris : Librairie de Levasseur (Palais royal), 200 p., URL : gallica.bnf.fr.
- HUBERT-RODIER, Lucienne [1977], « Nord-Sud, le dialogue continue », dans *Europe Outremer*, n° 567-568, p. 6-8.
- HUBERT, Lucien [1907], « L'Afrique Occidentale Française », dans *Le mois colonial et maritime*, n° 4.
- HUGO, Victor [1879], « Actes et paroles IV : depuis l'exil 1876-1885 », dans *Œuvres complètes : politique*, coll. « Bouquins », Paris : Robert Laffont, p. 949-1074.
- [1972], *Choses vues : 1830-1848*, coll. « Folio Classique », Paris : Gallimard, 857 p.
- [1985], *Œuvres complètes : politique*, coll. « Bouquins », Paris : Robert Laffont, 1172 p.
- HUMBERT, Gustave [1891], « La France au Soudan », dans *La France au Soudan*, Congrès annuel de la Société d'Économie Sociale, Paris.
- JAIME, G. [1890], *De Koulikoro à Tombouctou à bord du Mage*, Paris : É. Dentu, 344-348 p.
- JEANNENEY, Jean-Michel [1964], « La politique de coopération avec les pays en voie de développement », dans *Recueil PENANT*, Paris : La Documentation Française, p. 1-8.
- J.M. [1977], « La route transsaharienne devrait être terminée en 1980 », dans *Europe Outremer*, n° 569, p. 15-18.
- JUBELIN [1828], *Instructions remises à M. Duranton*.
- JUPPÉ, Alain [2003], *Vers un nouveau partenariat*, mai 2003, URL : www.u-m-p.org/site/index.php.
- LABAT, Jean-Baptiste [1728], *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale : contenant une description exacte du Sénégal et des païs situés entre le Cap-Blanc et la rivière de Serrelionne...*, t. 1, Paris : Guillaume Cavelier, 384 p.
- LAMINE, Mamadou [1965], « Il reste une Bastille à prendre : le Sahara », dans *France Eurafrique*, n° 164, p. 17-18.
- LEROY-BEAULIEU, Paul [1870], *De la colonisation chez les peuples modernes*, Paris : Guillaumin et Cie, 659 p.
- [1903], « Le Sahara, le Soudan central et les chemins de fer transsahariens d'après les explorations récentes », dans *Revue des deux Mondes*, p. 509-545.
- [1912], « Les chemins de fer transsahariens et transafricains », dans *Bulletin de la société de géographie de Montpellier*, p. 89-119.
- LESPAGNOL, G. [1922], *Géographie générale*, Paris : Librairie Delagrave, 500-517 p.
- LESTRADE, Martial [1903], *Le transsaharien*, Paris : A. Pedone, Éditeur, 132 p.
- LOYER, Godefroy [1714], *Relation du voyage du royaume d'Issyny : Côte d'Or, Païs de Guinée, en Afrique...*, Paris : Aranoul Seneuze et Jean-Raoul Morel, 317 p., URL : gallica.bnf.fr.
- MAIRET, Gilbert [1891], *La colonisation par le rail — à propos du Transsaharien*, Paris, 30 p.
- MANGEOT, (Colonel) [1922], « Manuel à l'usage des troupes opérant au Soudan français et plus particulièrement en zone saharienne », dans *Bulletin*

- du Comité d'Études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française*, Paris : Émile Larose, Libraire-éditeur, p. 59.
- MARCHÉS TROPICAUX [1964], « À l'assemblée nationale personne ne remet en cause le principe de la coopération », dans *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 971, Paris, p. 876.
- MAUNOIR, Ch. [1880], Rapport sur les travaux de la Société de géographie et sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année 1880, Rapport, Paris : Société de géographie.
- MENIAUD, Jacques [1930], *Le Transsaharien et le Transafricain*, Paris : Éditions du Comité du Transsaharien, 92 p.
- MEYNIER, Général O. [1950], « 1900-1950 L'année des cinquantenaires », dans *Les amis du Sahara*, Alger, p. 8-11.
- MIALET, Jean [1970], « L'aide ou la bombe », dans *Africa*, n° 52, p. 11-15.
- MINISTÈRE MARINE ET COLONIES [1899], *Le réseau télégraphique de la côte occidentale d'Afrique*.
- MOREAU, J-P, Y. PASQUIER et M. OZOUF [1956], *Nouveau cours de géographie pour l'enseignement du second degré*, Paris : Nathan, 511 p.
- ONU [1948], Développement économique des pays insuffisamment développés, n° 198 (III), Résolutions adoptées sur les rapports de la deuxième commission, Bruxelles : Organisation des Nations Unies.
- [1953], « Après les hommes, les peuples ont compris que donner c'est recevoir », dans *Le Courrier de l'UNESCO*, t. VII, n° 11, p. 9, URL : <http://unesdoc.unesco.org/>.
- [1970a], *Identification des pays en voie de développement les moins avancés*.
- [1970b], *Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement*, 43 p.
- ONU [1974], Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, n° 3201 (S—VI), Résolution adoptée sur le rapport de la commission spéciale de la sixième session extraordinaire, Organisation des Nations Unies.
- PASTRE, Jules-Louis-Gaston [1928], *Le secret des sables : roman du transsaharien*, Paris : Hachette, 182 p.
- PÉRON, François [1800], « Observations sur l'anthropologie ou l'histoire naturelle, la nécessité de s'occuper de l'avancement de cette science, et l'importance de l'admission sur la flotte du capitaine Baudin d'un ou plusieurs naturalistes, spécialement chargés des recherches à faire sur ce sujet », dans *Aux origines de l'anthropologie française*, éd. par Jean COPANS et Jean JAMIN, coll. « Les Cahiers de Gradiva », Paris : Éditions Jean-Michel Place, p. 111-118.
- PERROUX, François [1960], « Qu'est-ce que le développement ? », dans *Études*, n° 308, p. 16-33.
- PEYRÉ, Joseph [1943], *Proie des ombres*, Genève : Édition du Milieu du Monde, 246 p.
- PHILEBERT, Charles [1889], *La conquête pacifique de l'intérieur africain : nègres, musulmans et chrétiens*, Paris : Ernest Leroux, 376 p.

- PHILEBERT, Charles, et Georges ROLLAND [1890], *La France en Afrique et le Transsaharien*, Paris : Challamel, 96 p.
- POTTIER, René [1941], *Le Transsaharien, liaison d'empire*, Fernand Soriot, 61 p.
- PRUNEAU DE POMMEGORGE, Antoine Edme [1789], « Utilité & importance de la possession de la rivière Sénégal, & les grands avantages qu'on peut retirer d'un établissement en Bambouë », dans *Description de la nigrilie*, Paris : Maradan Libraire, p. 81-94.
- R., R. [1928], *Le rapport de l'organisme d'études*.
- RENOUX, Jean-André [1981], « Pénétration saharienne : la route n°1 de l'Afrique », dans *Le Saharien*, n° 79, p. 6-9.
- RESBECQ, Adolphe de Fontaine de [1837], *Alger et les côtes d'Afrique*, coll. « Bibliothèque instructive et amusante », Paris : Gaume Frères, Libraires, 236 p., URL : gallica.bnf.fr.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques [1762], « Du contrat social », dans Paris : Garnier-Flammarion, chap. De l'état civil, 55-56 p.
- [1966], *Du contrat social*, Paris : Garnier-Flammarion, 187 p.
- RUFFEL, M. [1946], « Note complémentaire sur les liaisons transsahariennes établie par l'Inspecteur RUFFEL », Notes ronéotypées, juin 1946.
- RULLIÈRE, Gilbert [1958], « La lutte contre le sous-développement, facteur de solidarités économiques nouvelles », dans *Notes documentaires du secrétariat social d'outre-mer*, t. 27, Paris, p. 1-16.
- SABATIER, Camille [1891], *Touat, Sahara et Soudan*, coll. « Bibliothèque générale de géographie », Paris : Société d'éditions scientifiques, 331 p., URL : gallica.bnf.fr.
- SAINT-SIMON, Claude-Henri de [1813], « La physiologie sociale », dans *La physiologie sociale : œuvres choisies*, Paris : PUF, p. 32-41.
- SANDERVAL, Olivier de [1893], *Kahel : Carnet de voyages*, Paris : Félix Alcan éditeurs, 451 p.
- [1899], *Conquête du Foutah-Djalon*, Paris : Challamel, 153-170 p., URL : gallica.bnf.fr.
- SCHËLCHER, Victor [1840], *Abolition de l'esclavage ; examen critique du préjugé contre la couleur des Africains et des sang-mêlés*, Paris : Pagnerre, 187 p., URL : gallica.bnf.fr.
- SENGHOR, Léopold Sédar [1959], *Proclamation de l'indépendance du Mali*, 14 p.
- SOLEILLET, Paul [1876], *Avenir de la France en Afrique*, Paris : Challamel, 115 p., URL : gallica.bnf.fr.
- [1879], « Exploration dans le royaume de Ségou », dans *Bulletin de la société des études coloniales et maritime*, n° 6, Paris.
- [1881], *Les voyages et découvertes de Paul Soleillet dans le Sahara et dans le Soudan en vue d'un chemin de fer transsaharien*, Paris : Maurice Dreyfous Éditeur, 240 p.
- SOUVENIR ET DEVENIR [1965], « La route transsaharienne », dans *Devenir*, n° 11.
- STREEL, B. Vivier de [1922], *Le transsaharien, instrument indispensable de la défense et de l'expansion nationale*, Angoulême : Coquemard, 24 p.

- TOLOZAN, Jean-François de [1789], *Mémoire sur le commerce de la France et de ses colonies*, Paris : Imprimerie de Moutard, 119 p.
- TRIBOULET, Raymond [1964a], « La coopération est la poursuite de notre œuvre civilisatrice outre-mer », dans *Marché tropicaux et méditerranéens*, n° 961, p. 837.
- [1964b], *Pourquoi la coopération ?*, Paris, 27 p.
- VALLON, Antoine [1863], « La côte occidentale française », dans *Revue maritime et coloniale*, t. IX, p. 373-383.
- VIGNÉ D'OCTON, Paul [1984], *La gloire du sabre*, Paris : Quintette, 152 p.
- VILLEPIN, Dominique de [2003], « L'Afrique enrichit notre ambition », dans *Géopolitique africaine*, n° 11, URL : http://www.african-geopolitics.org/home_french.htm.
- VOINOT [1913], « Transsaharien et Transafricain », dans *Bulletin de la société de géographie d'Alger et d'Afrique du Nord*, p. 82-84.
- VOISIN, André [1980], « La transsaharienne », dans *Le Saharien*, n° 73, p. 3-5.

Index des auteurs

- Achard, 37, 197, 243, 261, 284, 304, 309, 310, 314
Adam, 213, 214
Althusser, 258
Amossy & Herschberg Pierrot, 353
Amselle, 66
Angenot, 308, 315
Auroux, 96
Authier-Revuz, 278
- Bachelard, 30, 31
Bakhtine, 226, 253, 256, 277, 279, 283, 290
Bancel, Blanchard & Verges, 74
Barcelo & Bres, 323
Barthes, 195, 212
Bénot, 84, 171
Benveniste, 129
Berque, 146, 154
Biarnes, 81
Bourdieu, 33, 307
Branca-Rosoff, 99, 217, 268, 289, 302
Braudel, 159
Bres, 277, 280, 357
Bres & Détrie, 357
Brunel, 154
- Césaire, 358
Cosériu, 214
Courtine, 255, 265, 266
Courtine & Marandin, 484
Culioli, 97, 207, 312, 315, 348, 349
- Delesalle & Valensi, 427
Détrie, 220
Détrie & Verine, 220
Domergue-Cloarec, 85
- Dozon, 48
Dubois, 116
- Foucault, 34, 50, 85, 228, 235, 237, 238, 240, 244, 513
Franckel & Lebaud, 314
Friboulet, 143
Frobenius, 56, 75
Fuchs, 287, 292
- Galmiche & Kleiber, 328
Girardet, 71
Goffman, 215
Guilhaumou, 99, 398
Guilhaumou & Robin, 293
Guillaume, 205, 332, 334, 436
- Habermas, 118
Hagège, 321
Haye, 355
Henry (J.-R.), 146, 158
Henry (P.), 260
Henry (P.) & Moscovici, 196
- Kerbrat-Orecchioni, 210
Ki-Zerbo, 56
Kleiber, 329, 336, 343
Kothari, 143
Kuhn, 233
- Lacoste, 144, 145, 149
Lafont, 160, 299, 302, 321, 322, 331, 345, 433
Latouche, 159
Lazard, 322
Le Cour Grandmaison, 175
Lugan, 175

- Maingueneau, 199, 201, 202, 216,
217, 268, 289, 295, 307
Manceron, 75
M'Bokolo, 54, 55, 57, 58, 78
Moirand, 282, 573
Molinari, 106, 108
Morin, 45
Mortureux, 287
Murat & Cartier-Bresson, 291
- Neveu, 204, 286, 421
Nicolet, 85
Nowakowska, 532
Nyckees, 338
- Olivier de Sardan, 160
Ouologuem, 73, 359
- Pandolfi, 354
Paveau, 311
Paveau & Rosier, 260
Pêcheux, 228, 233, 251, 256, 259,
274, 417, 609
Perroux, 52
Pervillé, 83
- Pétre-Grenouilleau, 55, 57, 75
- Rastier, 211, 213, 299
Rémi-Giraud, 179, 315, 330, 334
Reynaud Paligot, 444, 469
Rist, 142, 148, 150, 152, 158–160
Robert (A.) & Bouillaguet, 196
Robert (A.-C.), 161
Rosier, 275, 278
- Saussure, 204, 205, 298
Sériot, 260, 335
Siblot, 283, 298, 333, 356, 360
Smith, 156
Steuckardt, 286
Suret-Canale, 57, 71
- Taguieff, 112, 116
Tamba, 350
Tesnière, 321
Traoré, 157, 161
- Weber, 118
Wilmet, 323, 329
Winkin, 174

Index des termes linguistiques

- À-dire, 301
Actance, 321
 Actant confirmé, 322, 418, 446
 Actant infirmé, 322, 446
 Attributaire, 322, 418
 Experient, 322, 418, 478
 Instrument, 323, 503
 Siège, 323, 567
 Stimulus, 322
Acte (dimension), 176, 177, 180, 303, 304, 583
Actes blessant pour la face (FTA), 304
Actualisation, 205, 207
Altérité, 350
Analyse de contenu, 194, 196
Analyse du discours, 30, 42, 199, 293
Archéologie, 228, 230, 231, 237, 242, 379
Archive, 237, 239
Attracteur, 317, 348, 396, 398, 417, 447, 548

Catachrèse, 562
Catégorématiques, 329
Catégorisation, 336
 Recatégorisation, 292
Champ discursif, 307
Circulation des discours, 274
Classe nominale, 326
Coénonciation, 219
Complémentaire, 350
Conditions de production, 37, 251
Conditions nécessaires et suffisantes (CNS), 337
Contexte, 210, 211

Contradiction, 240, 311, 367, 416, 442, 458
Corpus, 180, 181, 184, 254, 270
 — d'étude, 384

Définitude, 341, 359, 371
Dialectique du langage et du réel, 344
Dialectique du Même et de l'Autre, 300, 350, 356, 479, 557, 592
Dialogisme, 276, 350, 390, 408, 429, 457, 471, 481, 485, 532, 557, 582
 — de l'expansion nominale, 392, 427, 444
 — de la nomination, 283, 301
 Marqueurs de —, 283
Dicible, 265
Dictionnaire, 98
Dimension prédiscursive, 311
Dimension référentielle, 329
Discours, 202, 204–206, 225, 364
Discours constituants, 289, 394
Discret/Dense/Compact, 330
Dominance discursive, 171, 177, 273, 602, 608
Double contrainte, 174, 573, 574, 595

Effet de mémoire/d'interdiscours, 265, 282, 283, 427, 461, 478, 580, 582
Encyclopédie, 98
Énonciation, 207
Épistémè, 240
Espace d'altération, 351, 397, 461

- Espace de transformation, 351, 419, 560
- Ethos, 218, 461
- Évidentialité, 341, 372, 581
- Formation discursive, 228, 229, 240, 242, 249, 250, 259, 263, 267, 276, 603
- Frontière, 349, 351, 401, 413, 426, 454, 459
- Généricité, 340
- Genre discursif, 216, 227, 297, 310, 366
- Gradient en plus-et-moins, 348, 351, 400, 448
- Humanitude, 341, 359
- Idéologème, 315, 368
- Idéologie, 27, 28, 256, 262, 311, 313, 318, 608
- Inférence par déduction, 485
- Infinitif, 433, 492
- Institution discursive, 217
- Interaction, 216
- Interdiscours, 257, 259, 260, 280, 367, 451
Connecteur d'—, 284, 527
- Inverseur, 371, 431, 442, 455
- Langue, 204, 207
- Logosphère, 245, 299, 597
- Marqueur de négativation, 459
- Matrice discursive, 385
- Méta-prédication d'identification, 286, 429
- Modalité autonymique, 278, 468, 557, 572
- Modalité déontique, 421, 424, 436, 522
- Nominalisation, 260, 334, 432, 501
- Nomination, 283, 284, 300, 301, 336, 344, 356, 393, 445, 539
Pouvoir de —, 305
- Noms abstraits, 327
- Non-coïncidences du dire, 285, 557
- Non-sujet, 417, 446, 504, 581, 609
- Notion, 96, 312, 313, 315
Niveau I, 312
Niveau II, 312
Domaine notionnel, 314, 348, 370, 401
- Opération de négativation, 350, 395, 449, 482
- Ordre du discours, 244
- Paradigme désignationnel, 250, 287, 454
- Parole, 204, 206
- Performativité, 303
- Pragmatique, 303
- Pratique discursive, 31, 235, 294, 296
- Praxématique, 300
- Praxème, 121, 302, 303, 331, 345–347, 365, 563
— composé, 302, 564
Parapraxème, 315
- Praxis, 300, 344
— linguistique, 301, 302, 330
- Préconstruit, 260, 262, 281, 335, 367, 456
- Prédicat de dénomination, 332, 583
- Prédicat de réalité, 329, 332, 595
- Prédication (acte), 293
- Production du sens, 300, 302
- Programme de sens, 346, 360
- Prototype, 339
- Prototypicalité lexicale, 360
- Réel, 298, 300
- Référenciation, 344
- Reformulation, 263, 284, 286, 292
Définition, 288, 289, 538
Glose, 286
- Registre discursif, 309, 318, 366
- Réglage de sens, 305
- Relation de complémentarité, 92, 174, 358, 470, 515, 573, 588, 592, 594, 607
- Relation de symétrie, 174, 470, 573, 594, 607

- Rupture archéologique, 233
- Scène d'énonciation, 216
- Scénographie, 218
- Schéma prédicatif/prédicat
notionnel, 313, 318, 319,
348, 370, 380, 397, 414,
421
- Situation de communication, 215
- Sphère coénonciative, 219
- Sphère d'usage, 220, 227
- Stéréotype, 352, 354, 358, 444, 445,
458, 477
Contre-stéréotype, 358
- Stéréotype discursif, 360, 381,
392, 463
- Stéréotype relationnel, 350, 395,
515
- Syncatégorématiques, 329
- Terme opérateur, 314, 317, 320, 370
- Texte, 211, 212, 364
- Topicalisation désagentive, 471, 498
- Type, 317, 349, 396, 400, 417, 448
- Verbes
— non téliques, 323
— téliques, 323

Index des autres termes

- Afrique, 54, 59, 88
 - occidentale, 54, 55, 82, 88
- Afrique occidentale française (A.O.F.), 73
- Algérie, 83
 - Conquête, 64
 - Guerre, 81
- Anthropologie, 76
- Argument
 - civilisateur, 69, 70
 - économique, 69
 - politique, 69
- Assimilation, 62, 65, 66, 70
 - Affiliation, 65
- Assistance technique, 548, 550
- Barbare, 76
- Changement dans la continuité, 85
- Civilisation, 131, 134
 - Extension du domaine de la —, 108
- Code de l'indigénat, 72, 74, 79
- Colonisation, 105
 - Dépendance, 105
 - culturelle, 108
 - économique, 107
- Commerce triangulaire, 53, 55, 56
- Communauté, 82
- Communauté internationale, 578
- Conférence de Brazzaville, 78, 81
- Coopération, 86, 143
 - Rapport Jeanneney, 87
- Culture, 132
- Décolonisation, 81, 84
- Développement, 139, 141, 143
 - durable, 156
 - économique, 153
- Programme de —, 141
- Dominance, 49, 52, 172–174, 452, 492
- Domination, 49
- Droit naturel, 60
- École de Francfort, 118
- Empire colonial français, 53
- Engagement, 44
- Esclavage, 59
 - Abolition, 60
 - Code noir, 60
- Éthique, 44
- Ethnocentrisme, 34
- Expédition d'Égypte, 63
- Expérience, 31
- Fédération du Mali, 82
- Francophonie, 90
- Gouvernance (bonne), 162
- Indépendances, 83
- Influence de la France, 86, 89
- Mali, 184
- Mercantilisme, 53
- Mission civilisatrice, 64, 174, 473, 533, 534
- Modernité, 115, 149, 519, 605
- Mondialisation, 159
- Nouvel ordre économique
 - international, 165, 579, 582, 595, 607
- Obstacle épistémologique, 30
- Paradigme (Kuhn), 233
- Partenariat, 163

- Politique africaine, 85
Progrès, 111
Rattrapage, 150, 400
Régénération, 63, 458
Révolution copernicienne, 113
Sahara, 66
Saint-Simoniens, 66
 Chevalier, 69
 Enfantin, 65
 Saint-Simon, 117
Sauvage, 76
Sécurité, 161
Sous-développement, 147
Stéréotype, 75
Sud, 147, 360
Territoires d'outre-mer (TOM), 79
Théorie des races, 65, 68
Tiers monde, 146
Tiersmondisme, 155
Transsaharien, 67, 182, 319, 488
Union française, 79

Liste des tableaux

3.1	La notion de progrès : schématisation diachronique	127
3.2	Comparatif des états et des processus	174
3.3	Système de représentation bi-polaire	175
5.1	Le contexte et ses effets de problématisation d'après ADAM 1990	220
11.1	Organisation du discours	401
11.2	Marquage de la frontière	408
11.3	Régularités discursives	413
11.4	Comparatif CONDORCET 1794 et ANONYME 1797	428
12.1	Énoncés actualisant le praxème <i>influence</i>	459
12.2	Paradigme désignationnel et hiérarchie des races	476
12.3	Exemple 1860, corpus 1-16 page 727 : champs notionnels	499
12.4	Régularités notionnelles de la configuration discursive transsa- harienne (1)	501
12.5	Régularités notionnelles de la configuration discursive transsa- harienne (2)	502
12.6	Régularités notionnelles de la configuration discursive transsa- harienne (3)	503
12.7	Régularités notionnelles de la configuration discursive transsa- harienne (4)	504
13.1	Énoncés actualisant le praxème <i>richesse</i>	516
13.2	Énoncés actualisant le praxème <i>moderne</i>	524
13.3	La délimitation de deux états	527
13.4	Environnements discursifs du caractérisant <i>moderne</i> (1)	529
13.5	Environnements discursifs du caractérisant <i>moderne</i> (2)	530
13.6	Reformulations : du nouveau vers l'ancien	544
13.7	Énoncés actualisant le praxème <i>Développement</i> de X (nom de pays)	549
13.8	Régularités notionnelles du praxème <i>développement</i> de N (pays)	550
13.9	Énoncés actualisant le praxème <i>prospérité</i>	553
13.10	Le paradigme dénomiatif : <i>sous-développés</i> vs les types-Mêmes	560
13.11	<i>Écart, fossé, fracture</i>	583

Table des matières

TOME PREMIER

Remerciements	7
Introduction générale	19
I Problématisation de la recherche	33
Introduction	35
1 Les conditions épistémologiques de la recherche	37
1.1 Un objet problématique	37
1.2 Les obstacles épistémologiques	40
1.2.1 La notion d'« obstacle épistémologique »	40
1.2.2 L'analyse de discours, une pratique discursive	41
1.2.3 L'expérience et l'opinion	42
1.2.4 La question du point de vue	44
1.2.4.1 L'« intellectualocentrisme »	44
1.2.4.2 L'« occidentalocentrisme »	45
1.3 « La forme du projet »	47
1.3.1 « Le sens du problème »	47
1.3.2 Le travail de l'analyse	47
1.3.3 Engagement dans la recherche et éthique	49
2 La France et l'Afrique : la construction d'une relation de dominance particulière	53
Introduction	53
2.1 La notion de dominance	55
2.2 La genèse de relations ambiguës entre République et colonies	59
2.2.1 Le système de la traite négrière : les prémices d'une dominance	59
2.2.2 Entre principes anticolonialistes et intérêts économiques	65
2.2.3 L'abolition de l'esclavage et la question du droit naturel	66

2.3	Les premières étapes de la colonisation	68
2.3.1	L'expédition d'Égypte : la première mission civilisatrice	68
2.3.2	La conquête de l'Algérie : l'expérience de la colonisation à la Française	70
2.3.3	Faidherbe et les bases de l'idéologie coloniale	73
2.4	L'idéologie de l'impérialisme colonial	74
2.4.1	Les débats autour de l'expansion coloniale	74
2.4.2	« Une plus grande France » ou « deux France » ?	77
2.4.3	La stéréotypie de l'Africain	80
	Synthèse. — De l'utopie de l'assimilation à la réalité de l'association	83
2.5	De l'association à l'émancipation	83
2.5.1	Les compromis de l'Union française	83
2.5.2	De la Communauté à l'indépendance	87
	Synthèse. — Un mouvement d'émancipation ou une indépendance « octroyée »	90
2.6	Le « changement dans la continuité »	90
2.6.1	Décolonisations ou indépendances	90
2.6.2	La politique africaine : coopération et « influence » de la France	91
2.6.3	Du bi-latéralisme au multi-latéralisme	95
2.6.4	La francophonie	96
	Synthèse. — Une relation de dominance particulière	98
3	<i>Colonisation, progrès, civilisation, développement : un état des savoirs sur les mots et les choses</i>	101
3.1	Les domaines du savoir	102
3.1.1	Les « notions »	102
3.1.2	Les sources des savoirs	103
3.2	Un état des savoirs sur la colonisation	106
3.2.1	Un parcours dans les discours lexicographiques	106
3.2.1.1	L'origine latine : <i>colere</i>	106
3.2.1.2	<i>Colonie, colon</i>	107
3.2.1.3	<i>Coloniser, colonisation</i>	109
3.2.2	Un parcours dans les discours encyclopédiques	111
	Synthèse. — La notion de colonisation	115
3.3	Un état des savoirs sur le progrès	116
3.3.1	Un parcours dans les discours lexicographiques	116
3.3.2	Un parcours dans les discours encyclopédiques	117
	Synthèse. — La notion de progrès	126
3.4	Un état des savoirs sur la civilisation	127
3.4.1	Un parcours dans les discours lexicographiques	127
3.4.1.1	La <i>police</i> ou <i>politie</i> , l'organisation politique de la cité	128
3.4.1.2	L'état <i>civil</i> versus l'état de nature	129
3.4.1.3	Rendre civil ou <i>civiliser</i>	131
3.4.1.4	La <i>civilisation</i>	133

3.4.2	Un parcours dans les discours encyclopédiques	137
	Synthèse. — La notion de civilisation	142
3.5	Un état des savoirs sur le développement	143
3.5.1	Un parcours dans les discours lexicographiques	143
3.5.2	Un parcours dans les discours sur le développement	145
3.5.2.1	L'inauguration de « l'ère du développement »	146
3.5.2.2	Le débat sur les causes du phénomène	149
3.5.2.3	Un mode de catégorisation	151
3.5.2.4	Un processus de rattrapage	155
3.5.2.5	Le renouvellement des termes du débat	161
	Synthèse. — La notion de développement	170
3.6	Une synthèse de l'état des savoirs	171
4	La recherche : problématique discursive	177
4.1	Le système de dominance et ses éléments structurants	177
4.1.1	Une structure paradoxale	177
4.1.2	La contrainte de l'idéologie progressiste	178
4.1.3	L'ambivalence du projet civilisateur	179
4.1.4	L'adhésion collective à une mondialisation du développement	179
4.1.5	La force du système de dominance	179
4.2	Les discours, acteurs dans la relation de dominance	180
4.3	Le point de vue et l'objet	182
4.4	Les phénomènes discursifs de la recomposition d'une dominance	184
4.4.1	Les modalités de transformations	184
4.4.2	Les fils discursifs des catégorisations nominales	185
4.5	La construction du corpus	186
4.5.1	La méthodologie	187
4.5.2	Des repères lexicaux et temporels	189
4.5.3	Des repères géographiques	189
4.5.4	La nécessaire et impossible clôture du corpus	190
II	Le cheminement théorique vers les analyses de discours	193
	Introduction	195
5	Enquête <i>du</i> discours	199
	Introduction	199
5.1	Analyse du discours <i>versus</i> analyse de contenu	199
5.1.1	L'analyse de contenu	200
5.1.1.1	Les origines	200
5.1.1.2	Les procédures de l'analyse : l'approche « traditionnelle »	201
5.1.1.3	La critique de l'analyse de contenu	202
5.1.1.4	Les apports dérivés de l'analyse linguistique	203

5.1.2	L'analyse du discours : en quête de son objet	204
5.1.2.1	La genèse d'une discipline	205
5.1.2.2	Un champ d'analyse transdisciplinaire	206
5.1.2.3	L'instabilité du terme <i>discours</i>	208
5.2	De la parole au discours	209
5.2.1	Le travail de la langue	210
5.2.2	L'énonciation	212
5.3	Les effets de problématisation de l'« extériorité discursive »	215
5.3.1	Le problème de l'« extralinguistique »	215
5.3.2	Le contexte : une notion ambiguë	216
5.3.3	Le contexte et l'unité-texte	217
5.3.4	L'interaction sociale et la situation de communication	221
5.3.5	La « scène d'énonciation » et le genre	222
5.3.6	Modes de textualisation et sphères coénonciatives	225
Synthèse. — Vers une conception transversale du discours		227
6	Des « choses dites » au <i>dicible</i> : les formations discursives	231
	Introduction	231
6.1	Les héritages	232
6.1.1	La « translinguistique » de Bakhtine	232
6.1.2	La formation discursive : un double héritage	234
6.2	Une archéologie des « choses dites » (Foucault)	235
6.2.1	Formation discursive : discontinuité et transformations	236
6.2.1.1	Le projet d'archéologie	236
6.2.1.2	Un espace de transformation	237
6.2.1.3	Coupures, ruptures et révolution	238
6.2.1.4	Un enchevêtrement de continuités et de discontinuités	240
6.2.2	Les règles de la discursivité	241
6.2.2.1	Des pratiques discursives	241
6.2.2.2	Décrire l'archive	243
6.2.2.3	Traiter l'énoncé comme un « événement »	245
6.2.3	L'ordre du discours	246
6.2.3.1	Les contradictions	246
6.2.3.2	Ordre du discours et ordre du pouvoir	250
Synthèse. — Un cadre épistémologique pour l'analyse du discours		251
6.3	Une analyse du <i>dicible</i> (Pêcheux)	254
6.3.1	Un statut pour la notion de discours	254
6.3.2	La formation discursive, lieu de constitution du sens	255
6.3.3	Les conditions de production	257
6.3.3.1	Conditions et processus de production	257
6.3.3.2	Conditions de production et corpus discursif	260
6.3.4	Formation discursive et idéologie	262
6.3.5	L'objectivité matérielle contradictoire de l'interdiscours	265
6.3.5.1	Une extériorité constitutive	265
6.3.5.2	Le préconstruit comme matérialité idéologique	266

6.3.5.3	Le discours transverse comme effet d'articulation	268
6.3.6	Un espace de reformulation	269
6.3.6.1	Un espace en reconfiguration constante . . .	269
6.3.6.2	Un espace discursif inscrit dans un temps processuel	272
6.4	En conclusion : quel statut de la formation discursive?	273
6.4.1	Une notion problématique	273
6.4.2	La constitution d'un corpus d'étude	276
7	Pratiques discursives, idéologie(s) et dominance	279
	Introduction	279
7.1	La circulation des discours : continuité et changement	280
7.1.1	La notion de circulation en analyse du discours	280
7.1.2	La rencontre avec l'altérité et ses effets	282
7.1.2.1	La relation dialogique à la parole d'autrui . .	282
7.1.2.2	Interdiscours et hétérogénéité constitutive . .	286
7.1.2.3	La nomination, un connecteur d'interdiscours	288
7.1.3	La reformulation : produire de l'Autre avec du Même	290
7.1.3.1	Une adaptation à la non-coïncidence du dire	291
7.1.3.2	Reformulation métalinguistique et glose . . .	291
7.1.3.3	Paradigmes désignationnels et définitionnels	293
7.1.3.4	Compétence de définition des discours constituants	295
7.1.3.5	Reformulation et recatégorisation du référent	298
7.2	Pratiques discursives et actes dans l'espace social	299
7.2.1	Les pratiques discursives	300
7.2.1.1	Pratiques et communautés discursives	300
7.2.1.2	Pratique discursive et institution discursive .	302
7.2.2	Le réel et les praxis	303
7.2.2.1	Quel rapport au réel?	304
7.2.2.2	Praxis et production de sens	306
7.2.3	Les discours : des actes à portée sociale	309
7.2.3.1	La dimension d'acte	309
7.2.3.2	Champ discursif et positions dans l'espace social	313
7.2.3.3	Registres discursifs et types d'actes	315
7.3	Organisation du discours et dominance	317
7.3.1	Notion et idéologie : les termes opérateurs comme idéologèmes	317
7.3.2	Une organisation discursive en structure d'attracteurs	323
7.3.3	L'actance, une mise en scène de l'action	327
	Synthèse. — Homologie entre organisation énonciative et ordre de la dominance	330

8	L'organisation du monde en catégories	331
	Introduction	331
8.1	La classe nominale : noms concrets, noms abstraits	331
8.1.1	L'expression de différents modes de relation au monde	332
8.1.1.1	Le nom comme substantif	332
8.1.1.2	Un processus d'abstraction	333
8.1.1.3	Un gradient d'autonomie référentielle	335
8.1.1.4	Des degrés d'actualisation praxémique	336
8.1.2	Du <i>faire</i> traité en <i>être</i>	337
8.1.2.1	La prédicativité nominale	337
8.1.2.2	Le cas de la nominalisation	340
8.2	La catégorisation : types et prototypes	342
8.2.1	Qu'est-ce que catégoriser ?	342
8.2.2	Le modèle des CNS et les unités minimales de sens	343
8.2.3	La théorie du prototype : version standard	345
8.2.3.1	Un point de référence cognitif	345
8.2.3.2	Prototypicalité et généralité	346
8.2.4	De la catégorisation référentielle à la catégorisation linguistique	348
8.2.4.1	La version « étendue » du prototype	348
8.2.4.2	Catégorisation et praxis linguistique	349
8.2.4.3	La « typisation » et les unités pratiques de sens	351
8.2.5	Le type culiolien : un repérage énonciatif	354
8.2.5.1	Type et gradient en plus-et-moins	354
8.2.5.2	La frontière et la construction de l'altérité	355
8.3	Catégorisation de l'altérité : les stéréotypes	358
8.3.1	Une notion bivalente en sciences sociales	359
8.3.1.1	Un processus de reproduction	359
8.3.1.2	Un classificateur social	360
8.3.1.3	Un processus de cognition sociale	361
8.3.2	Nomination de l'altérité et stéréotypie	362
8.3.2.1	Dialectiques langagière et identitaire	362
8.3.2.2	Prototypicalité lexicale et stéréotypie discursive	366
	Synthèse. — Une hypothèse d'organisation énonciative	367
9	Un état des apports théoriques	369
	Introduction	369
9.1	Une perspective d'analyse du discours	369
9.2	Les pratiques discursives	371
9.3	Formation discursive et fonctionnement idéologique	372
9.3.1	Idéologie, ordre du discours et rapports de place	372
9.3.2	Interdiscours et idéologie	373
9.4	Les transformations	374
9.4.1	Ruptures archéologiques	374
9.4.2	Les reformulations	374

9.4.3	La circulation des discours	375
9.5	Organisation du discours	376
9.5.1	Une structure d'attracteurs	376
9.5.2	Typisation et stéréotypisation	377
9.5.3	La mise en scène de l'action ou <i>actance</i>	378
 III Analyses discursives sur un corpus d'étude		381
Introduction		383
10 Hypothèses heuristiques et programme archéologique		385
	Introduction	385
10.1	Des hypothèses heuristiques	386
10.2	Des processus discursifs	388
10.2.1	L'organisation énonciative	389
10.2.1.1	Les structures d'attracteurs	389
10.2.1.2	La transformation des formes linguistiques	390
10.3	Présentation du corpus d'étude	390
10.3.1	L'organisation des textes	390
10.3.2	Les textes principaux	391
10.3.2.1	Premières constructions de la matrice coloniale	391
10.3.2.2	Textes de l'expansion coloniale	392
10.3.2.3	Textes de l'aide au développement	393
 11 La construction de la matrice discursive coloniale		395
	Introduction	395
11.1	Quelques configurations discursives constituantes	396
11.1.1	La relation de voyage : l'Autre au miroir inversé du Même	396
11.1.1.1	Un point de vue producteur d'altérité	396
11.1.1.2	Recatégorisation et stéréotypie	398
11.1.2	De l' <i>état de nature</i> à l' <i>état civil</i>	399
11.1.2.1	La scénographie du discours	399
11.1.2.2	Deux domaines notionnels	400
11.1.2.3	Les marqueurs des deux forces opposées	402
11.1.2.4	La dominance du domaine de l' <i>état civil</i>	402
11.1.3	Le discours du progrès et ses contradictions	403
11.1.3.1	Un attracteur de perfectionnement	403
11.1.3.2	Un gradient en <i>plus-et-moins</i>	405
11.1.3.3	L'ambiguïté d'un discours universaliste	407
	Synthèse. — Configurations et processus discursifs	410
11.2	Premières configurations discursives coloniales	412
11.2.1	Colonisation, commerce et guerre des types	412
11.2.1.1	Un dialogue avec les instances du pouvoir	412
11.2.1.2	Puissance économique et construction du type dominant	415

11.2.1.3	Les Autres disjoints des Mêmes	418
Synthèse. —	Projet colonial et organisation discursive	420
11.2.2	L'assimilation républicaine : une préfiguration de transformation	421
11.2.2.1	Les contradictions du discours d'assimilation	421
11.2.2.2	Une structure de transformation en Mêmes	423
11.2.2.3	Marquages temporels et modalités déontiques	426
11.2.2.4	Le schéma prédicatif et l'organisation du discours	427
11.2.2.5	Des processus interdiscursifs	429
Synthèse. —	Les contradictions du discours assimilateur	430
11.2.3	De l'anthropologie aux projets coloniaux	431
11.2.3.1	Des discours programmes	431
11.2.3.2	L'empreinte du discours zoologique	432
11.2.3.3	Les reprises de la métaphore du progrès	434
11.2.3.4	L'attracteur de civilisation et le type <i>nous</i>	436
11.2.3.5	L'ambiguïté de la nominalisation <i>civilisation</i>	438
11.2.3.6	Des procès en <i>faire</i> de transformation	439
Synthèse. —	La matrice discursive des discours coloniaux	443
12	Reconfigurations de la matrice discursive coloniale	447
12.1	Commerce, religions et civilisation	447
12.1.1	Les contradictions républicaines	448
12.1.1.1	Liberté républicaine et colonies	448
12.1.1.2	Le praxème <i>race</i> dans le contexte abolitionniste	449
12.1.2	Catégorisations et institutions sociales	452
12.1.3	Civilisation et commerce	453
12.1.3.1	Les représentants types de la civilisation	453
12.1.3.2	Commerce et supériorité intellectuelle	455
12.1.4	Religions et civilisation : des conflits d'influence	457
12.1.4.1	La famille, comme critère de civilisation	457
12.1.4.2	Influence civilisatrice <i>vs</i> influence hostile	457
12.1.4.3	Un processus d'effacement d'un type concurrent	462
12.1.5	Les représentations des catégories Autres	465
12.1.5.1	Des variétés au sein d'une catégorie inférieure	465
12.1.5.2	Une représentation préconstruite dans l'interdiscours	466
12.1.5.3	Des représentants du non-progrès	467
12.1.5.4	Un stéréotype discursif	469
Synthèse. —	Les Autres, comme enjeu dans une triangulation de la dialectique	471
12.2	La rhétorique de l'expansion coloniale	471
12.2.1	L'axiomatique coloniale : les droits et les devoirs	472
12.2.1.1	La civilisation : <i>races supérieures vs races inférieures</i>	472

12.2.1.2	Actancialité et ordre de la dominance	477
12.2.1.3	La mission de civilisation	479
12.2.1.4	Le devoir colonial et la métaphore de l'enfance	481
	Synthèse. — Le stéréotype de l'enfance, la production d'une réalité	486
12.2.2	La suprématie mondiale comme attracteur	487
12.2.2.1	Le rang de la France	487
12.2.2.2	Dominance économique <i>vs</i> civilisatrice	489
12.3	Les discours du transsaharien : le spectacle de la dominance .	495
12.3.1	L'utopie du transsaharien et ses discours	495
12.3.2	Des régularités de procès en <i>faire</i>	498
12.3.3	Les constructions des procès et leurs effets de sens . .	500
12.3.3.1	<i>Pénétrer</i> , métonymie et polysémie discursive	500
12.3.3.2	L'actance en instrument	507
	Synthèse. — La configuration discursive de la rhétorique coloniale	512
13	La matrice discursive du développement	515
13.1	Quelques marqueurs de transformation	515
13.1.1	Des richesses des Autres à la richesse des Mêmes . . .	515
13.1.1.1	Les richesses naturelles des territoires africains	515
13.1.1.2	Les richesses, sources de richesse	517
13.1.1.3	Le caractérisant <i>riches</i> , un marqueur de transformation	519
13.1.2	Le praxème <i>moderne</i> , une recatégorisation des types .	523
13.1.2.1	Les contextes d'emploi	523
13.1.2.2	Une requalification du type	525
13.1.2.3	Un connecteur avec un interdiscours écono- mique recomposé	528
13.1.2.4	La civilisation <i>moderne</i> , modèle de civilisa- tion universelle	533
	Synthèse. — Des marqueurs du déplacement de la formation discursive	536
13.2	L'organisation discursive des discours du développement . . .	537
13.2.1	Les transformations du paradigme de la civilisation . .	537
13.2.1.1	Nomination et recomposition de la dominance	537
13.2.1.2	Le pluriel des civilisations	539
13.2.1.3	La reformulation de la mission civilisatrice .	540
13.2.1.4	Reformuler du nouveau avec de l'ancien . . .	543
	Synthèse. — Un discours de transition qui préserve l'ordre de la dominance	546
13.2.2	L'émergence d'un nouveau paradigme	546
13.2.2.1	Du développement de la civilisation au déve- loppement (économique)	546
13.2.2.2	Le passage d'une civilisation à une autre . .	554
13.2.2.3	<i>Insuffisamment développés, sous-développés</i> .	559
	Synthèse. — Des changements qui produisent une continuité .	561
13.2.3	Une organisation discursive intégrative	562
13.2.3.1	Vers une intégration des Autres	562

13.2.3.2	<i>En voie de</i> : la lexicalisation de la métaphore du progrès	567
13.2.3.3	Les « Mêmes-Autres » en <i>voie</i> de transfor- mation	570
	Synthèse. — Un espace de transformation interne à la catégorie	574
13.2.4	Des effets de contradiction interdiscursive	575
13.2.4.1	La reformulation du retard : les <i>pays les moins avancés</i>	575
13.2.4.2	Une ambiguïté productrice de sens	578
13.2.4.3	Les Autres des « Mêmes-Autres »	580
13.2.4.4	La « fracture Nord-Sud », la nouvelle frontière	582
	Synthèse. — Les contradictions d'une double altérité	589
14	Un état des analyses de corpus	591
	Introduction	591
14.1	Les notions de civilisation et développement	592
14.1.1	La notion de civilisation	592
14.1.2	La reformulation de la notion : de la civilisation au développement	593
14.2	La construction d'une forme d'espace énonciatif	595
14.2.1	Le jeu des temporalités	595
14.2.2	Les modalités déontiques	595
14.2.3	L'acte de prédication de la nominalisation	597
14.2.4	L'actance en instrument : un transfert d'actance . . .	597
14.3	Catégorisations de l'altérité et dominance	598
14.3.1	Construction d'une figure de l'Autre, construction d'un type	598
14.3.2	Inclusion catégorielle et contradiction	599
14.4	Notion(s), interdiscours et ordre des places : cohérence des contradictions	602
	Conclusion générale	607
	Bibliographie	623
	Linguistique	623
	Autres sciences humaines	638
	Dictionnaires	644
	Corpus	646
	Index des auteurs	653
	Index des termes linguistiques	655
	Index des autres termes	659
	Liste des tableaux	661

Table des matières	663
--------------------	-----

TOME SECOND

Corpus	691
1-1 Relation du voyage du royaume d'Issyny : Côte d'Or, païs de Guinée, en Afrique...	691
1-2 De l'état civil	693
1-3 Utilité & importance de la possession de la rivière Sénégal, & les grands avantages qu'on peut retirer d'un établissement en Bambouë	695
1-4 Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain	698
1-5 Situation des Colonies, au premier Thermidor de l'An 5	701
1-6 Observations sur l'anthropologie ou l'histoire naturelle, la nécessité de s'occuper de l'avancement de cette science...	704
1-7 Moyens pour parvenir au rétablissement de nos colonies	707
1-8 Mémoire sur un projet de colonie	710
1-9 Instructions remises à Mr Duranton, agent commercial chargé d'une mission dans le Bambouck	713
1-10 Cours d'Histoire moderne. Histoire de la civilisation en France	715
1-11 Plan de colonisation des possessions françaises dans l'Afrique occidentale au moyen de la civilisation des nègres indigènes	717
1-12 Colonisation	720
1-13 Abolition de l'esclavage; examen critique du préjugé contre la couleur des Africains et des sang-mêlés	722
1-14 Décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises	724
1-15 Préambule de la Constitution du 4 novembre 1848	726
1-16 Rapport à l'Empereur	727
1-17 Coup d'œil général sur l'Afrique occidentale	730
1-18 De la colonisation chez les peuples modernes	734
1-19 Discours sur l'Afrique	736
1-20 Voyage au Soudan Français (Haut-Niger et Pays de Ségou)	739
1-21 Discours du 28 juillet 1885	741
1-22 Discours à la Chambre des députés	745
1-23 Lettre de Gallieni au Sous-Secrétaire d'État	747
1-24 De Koulikoro à Tombouctou à bord du « Mage »	749
1-25 Le Tonkin et la mère-patrie	751
1-26 La France au Soudan	753
1-27 Instructions au Colonel Humbert	755
1-28 Kahel, Carnet de voyage	757
1-29 Sahara et Soudan	760
1-30 civilisation!	762
1-31 Conquête du Foutah-Djalon	763
1-32 Le réseau télégraphique de la côte occidentale d'Afrique	765

1-33	En colonne	766
1-34	L'Empire français	768
1-35	Domination et colonisation	770
1-36	Manuel à l'usage des troupes opérant au Soudan français et plus particulièrement en zone saharienne	772
1-37	La civilisation — Les degrés de la civilisation	773
1-38	Discours d'ouverture de la conférence de Brazzaville	774
1-39	Préambule de la Constitution de la IV ^e République	776
1-40	Résolution 198 (III) Développement économique des pays insuffisamment développés	778
1-41	Marchés tropicaux il y a dix ans	780
1-42	Le Soudan et l'expansion française	782
1-43	Colonisation : trois études	784
1-44	La coopération dans les pays à évolution économique attardée	786
1-45	Après les hommes, les peuples ont compris que donner c'est recevoir	787
1-46	L'O.N.U. et les pays insuffisamment développés	788
1-47	Caractères généraux de l'Afrique noire française	790
1-48	La lutte contre le sous-développement, facteurs de solidarités économiques nouvelles	792
1-49	Proclamation de l'indépendance du Mali	795
1-50	Discours prononcé par le général de Gaulle devant l'Assemblée du Mali	797
1-51	Le message du Général de Gaulle	800
1-52	Qu'est-ce que le développement ?	801
1-53	La coopération est désormais la grande ambition de la France	803
1-54	La politique de coopération avec les pays en voie de dévelop- pement	805
1-55	La coopération est la poursuite de notre œuvre civilisatrice outre-mer	807
1-56	À l'assemblée nationale personne ne remet en cause le principe de la coopération	809
1-57	Pourquoi la coopération ?	811
1-58	L'assistance au développement est-elle rentable ?	813
1-59	L'aide ou la bombe	815
1-60	Imperfections et carences du FED	817
1-61	Stratégie internationale du développement	819
1-62	Identification des pays en voie de développement les moins avancés	821
1-63	La coopération, réalité bien vivante	822
1-64	Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre éco- nomique international	824
1-65	Nord-Sud le dialogue continue	826
1-66	Interview du Président Giscard d'Estaing	828
1-67	Questions sur la coopération...	830
1-68	Une nouvelle ère pour le développement	832

1-69	Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République devant la III ^e Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	834
1-70	Vers un nouveau partenariat	837
1-71	L'Afrique enrichit notre ambition	840
2-1	Essai de grammaire de la langue tamachek'	845
2-2	Avenir de la France en Afrique	847
2-3	Le chemin de fer Trans-saharien : Jonction coloniale entre l'Algérie et le Soudan	849
2-4	Exploration dans le royaume de Ségou	852
2-5	Rapport au président de la République	855
2-6	Rapport sur les travaux de la Société de géographie et sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année 1880	857
2-7	Le Soudan Français — Chemin de fer de Médine au Niger	858
2-8	Sénégal et Soudan — Travaux publics et chemins de fer	860
2-9	La conquête pacifique de l'intérieur africain. Nègres, musulmans et chrétiens	862
2-10	La France en Afrique et le Transsaharien	864
2-11	Touat, Sahara et Soudan	867
2-12	La colonisation par le rail — à propos du Transsaharien	869
2-13	Lettre	870
2-14	Conférence sur la pénétration saharienne par les voies ferrées et les lignes télégraphiques (Algérie et Soudan)	872
2-15	Le transsaharien	874
2-16	Le Sahara, le Soudan central et les chemins de fer transsahariens d'après les explorations récentes	876
2-17	L'Afrique Occidentale Française	878
2-18	Les chemins de fer transsahariens et transafricains	880
2-19	Transsaharien et Transsafricain	882
2-20	Nécessité d'une voie ferrée de jonction pour le développement de nos possessions Sahariennes et Soudanaises	883
2-21	La question du Transsaharien	884
2-22	Le transsaharien, instrument indispensable de la défense et de l'expansion nationale	885
2-23	Faut-il faire le Transsaharien ?	887
2-24	L'Afrique Occidentale Française et le Transsaharien	888
2-25	Le rapport de l'organisme d'études	890
2-26	Causerie sur le Transsaharien	892
2-27	Le secret des sables : roman du transsaharien	894
2-28	Le Transsaharien et le Transafricain	896
2-29	Il faut faire le Transsaharien	898
2-30	Que la France fasse le Transsaharien	899
2-31	Le Transsaharien, liaison d'empire	901
2-32	Note complémentaire sur les liaisons transsahariennes	903
2-33	1900-1950 — L'année des cinquantenaires	905
2-34	Le transsaharien	907
2-35	Trait d'union entre deux mondes : le Méditerranée-Niger	908

2-36	La route transsaharienne	910
2-37	Il reste une Bastille à prendre : le Sahara	912
2-38	Un rêve millénaire devient réalité : la route transsaharienne	914
2-39	Le projet de route transsaharienne et ses incidences	915
2-40	La route transsaharienne devrait être terminée en 1980	916
2-41	La transsaharienne	917
2-42	Pénétration saharienne : la route n°1 de l'Afrique	919
	Table des matières	921

Université Paul-Valéry, Montpellier III
Arts · Lettres · Langues · Sciences humaines & sociales
Département de Sciences du langage

Doctorat de l'université Paul-Valéry, Montpellier III

THÈSE

Des rhétoriques coloniales à celles du développement
Archéologie discursive d'une dominance

Présentée par
Françoise DUFOUR


Sous la direction de
M. le Professeur Paul SIBLOT

Tome II · Corpus

Membres du jury

M^{me} Sonia BRANCA-ROSOFF	Professeure de l'université de la Sorbonne-Nouvelle (Paris III)
M^{me} Laurence ROSIER	Professeure de l'université libre de Bruxelles
M. Jacques BRES	Professeur de l'université Paul-Valéry (Montpellier III)
M. Gilbert RIST	Professeur honoraire de l'Institut universitaire d'études du développement (Genève)

Avril 2007


N° attribué par la bibliothèque

Sommaire

TOME PREMIER

Remerciements	7
Introduction générale	19
I Problématisation de la recherche	33
Introduction	35
1 Les conditions épistémologiques de la recherche	37
1.1 Un objet problématique	37
1.2 Les obstacles épistémologiques	40
1.3 « La forme du projet »	47
2 La France et l’Afrique : la construction d’une relation de dominance particulière	53
Introduction	53
2.1 La notion de dominance	55
2.2 La genèse de relations ambiguës entre République et colonies	59
2.3 Les premières étapes de la colonisation	68
2.4 L’idéologie de l’impérialisme colonial	74
Synthèse. — De l’utopie de l’assimilation à la réalité de l’association	83
2.5 De l’association à l’émancipation	83
Synthèse. — Un mouvement d’émancipation ou une indépendance « octroyée »	90
2.6 Le « changement dans la continuité »	90
Synthèse. — Une relation de dominance particulière	98
3 Colonisation, progrès, civilisation, développement : un état des savoirs sur les mots et les choses	101
3.1 Les domaines du savoir	102
3.2 Un état des savoirs sur la colonisation	106

Synthèse. — La notion de colonisation	115
3.3 Un état des savoirs sur le progrès	116
Synthèse. — La notion de progrès	126
3.4 Un état des savoirs sur la civilisation	127
Synthèse. — La notion de civilisation	142
3.5 Un état des savoirs sur le développement	143
Synthèse. — La notion de développement	170
3.6 Une synthèse de l'état des savoirs	171
4 La recherche : problématique discursive	177
4.1 Le système de dominance et ses éléments structurants	177
4.2 Les discours, acteurs dans la relation de dominance	180
4.3 Le point de vue et l'objet	182
4.4 Les phénomènes discursifs de la recomposition d'une dominance	184
4.5 La construction du corpus	186
II Le cheminement théorique vers les analyses de discours	193
Introduction	195
5 Enquête du discours	199
Introduction	199
5.1 Analyse du discours <i>versus</i> analyse de contenu	199
5.2 De la parole au discours	209
5.3 Les effets de problématisation de l'« extériorité discursive » .	215
Synthèse. — Vers une conception transversale du discours	227
6 Des « choses dites » au <i>dicible</i> : les formations discursives	231
Introduction	231
6.1 Les héritages	232
6.2 Une archéologie des « choses dites » (Foucault)	235
Synthèse. — Un cadre épistémologique pour l'analyse du discours .	251
6.3 Une analyse du <i>dicible</i> (Pêcheux)	254
6.4 En conclusion : quel statut de la formation discursive?	273
7 Pratiques discursives, idéologie(s) et dominance	279
Introduction	279
7.1 La circulation des discours : continuité et changement	280
7.2 Pratiques discursives et actes dans l'espace social	299
7.3 Organisation du discours et dominance	317
Synthèse. — Homologie entre organisation énonciative et ordre de la dominance	330

8 L'organisation du monde en catégories	331
Introduction	331
8.1 La classe nominale : noms concrets, noms abstraits	331
8.2 La catégorisation : types et prototypes	342
8.3 Catégorisation de l'altérité : les stéréotypes	358
Synthèse. — Une hypothèse d'organisation énonciative	367
9 Un état des apports théoriques	369
Introduction	369
9.1 Une perspective d'analyse du discours	369
9.2 Les pratiques discursives	371
9.3 Formation discursive et fonctionnement idéologique	372
9.4 Les transformations	374
9.5 Organisation du discours	376
III Analyses discursives sur un corpus d'étude	381
Introduction	383
10 Hypothèses heuristiques et programme archéologique	385
Introduction	385
10.1 Des hypothèses heuristiques	386
10.2 Des processus discursifs	388
10.3 Présentation du corpus d'étude	390
11 La construction de la matrice discursive coloniale	395
Introduction	395
11.1 Quelques configurations discursives constituantes	396
Synthèse. — Configurations et processus discursifs	410
11.2 Premières configurations discursives coloniales	412
Synthèse. — La matrice discursive des discours coloniaux	443
12 Reconfigurations de la matrice discursive coloniale	447
12.1 Commerce, religions et civilisation	447
Synthèse. — Les Autres, comme enjeu dans une triangulation de la dialectique	471
12.2 La rhétorique de l'expansion coloniale	471
12.3 Les discours du transsaharien : le spectacle de la dominance	495
Synthèse. — La configuration discursive de la rhétorique coloniale	512
13 La matrice discursive du développement	515
13.1 Quelques marqueurs de transformation	515
Synthèse. — Des marqueurs du déplacement de la formation discursive	536
13.2 L'organisation discursive des discours du développement	537

14 Un état des analyses de corpus	591
Introduction	591
14.1 Les notions de civilisation et développement	592
14.2 La construction d'une forme d'espace énonciatif	595
14.3 Catégorisations de l'altérité et dominance	598
14.4 Notion(s), interdiscours et ordre des places : cohérence des contradictions	602
 Conclusion générale	 607
 Bibliographie	 623
Linguistique	623
Autres sciences humaines	638
Dictionnaires	644
Corpus	646
 Index des auteurs	 653
 Index des termes linguistiques	 655
 Index des autres termes	 659
 Liste des tableaux	 661
 Table des matières	 663

TOME SECOND

Corpus	691
1-1 Relation du voyage du royaume d'Issyny : Côte d'Or, païs de Guinée, en Afrique...	691
1-2 De l'état civil	693
1-3 Utilité & importance de la possession de la rivière Sénégal, & les grands avantages qu'on peut retirer d'un établissement en Bambouë	695
1-4 Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain	698
1-5 Situation des Colonies, au premier Thermidor de l'An 5	701
1-6 Observations sur l'anthropologie ou l'histoire naturelle, la nécessité de s'occuper de l'avancement de cette science... . . .	704
1-7 Moyens pour parvenir au rétablissement de nos colonies	707
1-8 Mémoire sur un projet de colonie	710
1-9 Instructions remises à Mr Duranton, agent commercial chargé d'une mission dans le Bambouck	713

1-10 Cours d'Histoire moderne. Histoire de la civilisation en France	715
1-11 Plan de colonisation des possessions françaises dans l'Afrique occidentale au moyen de la civilisation des nègres indigènes .	717
1-12 Colonisation	720
1-13 Abolition de l'esclavage ; examen critique du préjugé contre la couleur des Africains et des sang-mêlés	722
1-14 Décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises .	724
1-15 Préambule de la Constitution du 4 novembre 1848	726
1-16 Rapport à l'Empereur	727
1-17 Coup d'œil général sur l'Afrique occidentale	730
1-18 De la colonisation chez les peuples modernes	734
1-19 Discours sur l'Afrique	736
1-20 Voyage au Soudan Français (Haut-Niger et Pays de Ségou) .	739
1-21 Discours du 28 juillet 1885	741
1-22 Discours à la Chambre des députés	745
1-23 Lettre de Gallieni au Sous-Secrétaire d'État	747
1-24 De Koulikoro à Tombouctou à bord du « Mage »	749
1-25 Le Tonkin et la mère-patrie	751
1-26 La France au Soudan	753
1-27 Instructions au Colonel Humbert	755
1-28 Kahel, Carnet de voyage	757
1-29 Sahara et Soudan	760
1-30 civilisation!	762
1-31 Conquête du Foutah-Djalon	763
1-32 Le réseau télégraphique de la côte occidentale d'Afrique . . .	765
1-33 En colonne	766
1-34 L'Empire français	768
1-35 Domination et colonisation	770
1-36 Manuel à l'usage des troupes opérant au Soudan français et plus particulièrement en zone saharienne	772
1-37 La civilisation — Les degrés de la civilisation	773
1-38 Discours d'ouverture de la conférence de Brazzaville	774
1-39 Préambule de la Constitution de la IV ^e République	776
1-40 Résolution 198 (III) Développement économique des pays insuffisamment développés	778
1-41 Marchés tropicaux il y a dix ans	780
1-42 Le Soudan et l'expansion française	782
1-43 Colonisation : trois études	784
1-44 La coopération dans les pays à évolution économique attardée	786
1-45 Après les hommes, les peuples ont compris que donner c'est recevoir	787
1-46 L'O.N.U. et les pays insuffisamment développés	788
1-47 Caractères généraux de l'Afrique noire française	790
1-48 La lutte contre le sous-développement, facteurs de solidarités économiques nouvelles	792
1-49 Proclamation de l'indépendance du Mali	795

1-50	Discours prononcé par le général de Gaulle devant l'Assemblée du Mali	797
1-51	Le message du Général de Gaulle	800
1-52	Qu'est-ce que le développement ?	801
1-53	La coopération est désormais la grande ambition de la France	803
1-54	La politique de coopération avec les pays en voie de développement	805
1-55	La coopération est la poursuite de notre œuvre civilisatrice outre-mer	807
1-56	À l'assemblée nationale personne ne remet en cause le principe de la coopération	809
1-57	Pourquoi la coopération ?	811
1-58	L'assistance au développement est-elle rentable ?	813
1-59	L'aide ou la bombe	815
1-60	Imperfections et carences du FED	817
1-61	Stratégie internationale du développement	819
1-62	Identification des pays en voie de développement les moins avancés	821
1-63	La coopération, réalité bien vivante	822
1-64	Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international	824
1-65	Nord-Sud le dialogue continue	826
1-66	Interview du Président Giscard d'Estaing	828
1-67	Questions sur la coopération...	830
1-68	Une nouvelle ère pour le développement	832
1-69	Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République devant la III ^e Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	834
1-70	Vers un nouveau partenariat	837
1-71	L'Afrique enrichit notre ambition	840
2-1	Essai de grammaire de la langue tamachek'	845
2-2	Avenir de la France en Afrique	847
2-3	Le chemin de fer Trans-saharien : Jonction coloniale entre l'Algérie et le Soudan	849
2-4	Exploration dans le royaume de Ségou	852
2-5	Rapport au président de la République	855
2-6	Rapport sur les travaux de la Société de géographie et sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année 1880	857
2-7	Le Soudan Français — Chemin de fer de Médine au Niger	858
2-8	Sénégal et Soudan — Travaux publics et chemins de fer	860
2-9	La conquête pacifique de l'intérieur africain. Nègres, musulmans et chrétiens	862
2-10	La France en Afrique et le Transsaharien	864
2-11	Touat, Sahara et Soudan	867
2-12	La colonisation par le rail — à propos du Transsaharien	869
2-13	Lettre	870

2-14	Conférence sur la pénétration saharienne par les voies ferrées et les lignes télégraphiques (Algérie et Soudan)	872
2-15	Le transsaharien	874
2-16	Le Sahara, le Soudan central et les chemins de fer transsaha- riens d'après les explorations récentes	876
2-17	L'Afrique Occidentale Française	878
2-18	Les chemins de fer transsahariens et transafricains	880
2-19	Transsaharien et Transsafricain	882
2-20	Nécessité d'une voie ferrée de jonction pour le développement de nos possessions Sahariennes et Soudanaises	883
2-21	La question du Transsaharien	884
2-22	Le transsaharien, instrument indispensable de la défense et de l'expansion nationale	885
2-23	Faut-il faire le Transsaharien ?	887
2-24	L'Afrique Occidentale Française et le Transsaharien	888
2-25	Le rapport de l'organisme d'études	890
2-26	Causerie sur le Transsaharien	892
2-27	Le secret des sables : roman du transsaharien	894
2-28	Le Transsaharien et le Transafricain	896
2-29	Il faut faire le Transsaharien	898
2-30	Que la France fasse le Transsaharien	899
2-31	Le Transsaharien, liaison d'empire	901
2-32	Note complémentaire sur les liaisons transsahariennes	903
2-33	1900-1950 — L'année des cinquantenaires	905
2-34	Le transsaharien	907
2-35	Trait d'union entre deux mondes : le Méditerranée-Niger	908
2-36	La route transsaharienne	910
2-37	Il reste une Bastille à prendre : le Sahara	912
2-38	Un rêve millénaire devient réalité : la route transsaharienne	914
2-39	Le projet de route transsaharienne et ses incidences	915
2-40	La route transsaharienne devrait être terminée en 1980	916
2-41	La transsaharienne	917
2-42	Pénétration saharienne : la route n°1 de l'Afrique	919
	Table des matières	921

Corpus 1

Intitulé du texte *Relation du voyage du royaume d'Issyny : Côte d'Or, país de Guinée, en Afrique...*

CORPUS

Référence CP 1-1
Type **AFRIQUE**
Source BNF Gallica

DOCUMENT

Type Préface d'une relation de voyage
Parution 1714
Origine Paris
Auteur Père Godefroy Loyer, préfet apostolique des Missions des FF. Prêcheurs, qui dit s'appuyer non « sur le témoignage d'autrui, mais sur celui de [ses] yeux ». Et pourtant, il semble que « nombre de pages sont tirées de Villault de Bellefond et de Lemaire. Villault lui-même avait emprunté de longs passages aux voyageurs hollandais qui l'avaient précédé en Afrique occidentale » [COHEN 1981, p. 59].
Contexte Fin du règne de Louis XIV. Après la révocation de l'Édit de Nantes (1685), les calvinistes émigrent en Angleterre, en Hollande et en Prusse et l'industrie française est atteinte. La France est une grande puissance coloniale. Elle possède le Canada et la Louisiane, les Antilles, des comptoirs aux Indes, avec qui elle commerce (canne, rhum, café, cacao, vanille, tabac, coton). Au traité d'Utrecht (1713), elle cède à l'Angleterre Terre-Neuve, l'Acadie et la baie d'Hudson.

Relation du voyage du royaume d'Issyny : Côte d'Or, país de Guinée, en Afrique...

Le public seroit sans doute de mauvaise humeur s'il ne recevoit pas avec plaisir un Ouvrage, qui lui fera voir à peu de frais, & sans beaucoup de peine, une espèce de monde nouveau ; où le Ciel & la Terre, les Plantes & les animaux, les hommes & les femmes, sont bien différens de ceux que nous voïons. Mais
5 ce qui doit augmenter la satisfaction, c'est que la nouveauté & la vérité, qui ne vont pas toujours ensemble, se trouvent dans ma Relation. Je ne l'ai pas composée sur le témoignage d'autrui, mais sur celui de mes yeux : & les choses que j'y rapporte sont aussi certaines qu'elles paroîtront extraordinaires. On sera sans doute surpris d'y voir des Roïaumes dont les Monarques sont des
10 Païsans, des Villes qui ne sont faites que de roseaux, des Vaisseaux construits chacun d'un seul arbre : & surtout des peuples qui vivent sans soin, qui parlent sans règle, qui négocient sans écriture, qui marchent sans habits : & dont les uns s'établissent dans les rivières comme les poissons, & les autres dans des trous comme des vers, dont ils ont la nudité, & presque l'indifférence. [...]
15 Description de l'Isle de Gorée & de la côte voisine. Du Roi, des mœurs & inclinations des habitans.

La Côte qui est opposée à cette Isle, est à la vue, le plus beau lieu de toute la Guinée, & le plus abondant. L'on y trouve toutes les choses nécessaires à la vie. [...]

20 Depuis la rivière du Senegal jusques sept ou huit lieues plus loin que le Cap Verd, c'est à dire du Nord au Sud, toute cette côte est de la dépendance du Royaume de Caillor, habité par les Geloffes, peuples gouvernez par un Roi fort absolu qu'ils appellent Damel Fal Biram, nom de dignité qu'ils lui donnent. Ce
25 à un autre peuple appelé Sereres, proche voisin des Geloffes, contre qui ils sont
perpetuellement en guerre. Avant que les Européens possedassent des Forts sur ces Côtes, la demeure ordinaire de ce Roitelet étoit un grand village éloigné de la mer de quinze lieues. Mais le commerce d'esclaves & d'autres marchandises, qu'il fait avec les Blancs, l'attire auprès d'eux. [...]

30 Ce prince fait la guerre à ses propres sujets, & les fait esclaves sur le moindre pretexte, pour les vendre aux Blancs en échange de marchandise, ou d'eau de vie, dont il est éperdument amateur qu'il lui en faut pour la boisson six pots par jour, à ce qu'on dit, ce qui surpasse l'imagination. Il rend responsable un
35 village entier des fautes des particuliers, & si par malheur quelqu'un est devenu
rebelle à ses ordres, il va avec les gens, en armes, suivi d'une grande quantité de fers, surprendre de nuit tout le village, & autant qu'il en peut prendre, il les met tous dans les chaînes, les emmene chez lui, & les vend aussitôt qu'il peut.

40 Cette conduite barbare lui a acquis un si grand renom parmi ses sujets, & leur a tant imprimé de terreur, qu'ils n'oseroient le regarder ; & il est obéi d'une telle manière, qu'il n'a pas plutôt fait connoître sa volonté qu'un chacun vole pour l'accomplir.

Intitulé du texte *De l'état civil*

CORPUS

Référence CP 1-2
 Type Complémentaire
 Source BU

DOCUMENT

Type *Du contrat social ou Principes du droit politique* (Chapitre VIII)
 Parution 1762
 Origine Paris
 Auteur Jean-Jacques Rousseau (1712-1778), citoyen de Genève. Très critique sur les mœurs politiques de son temps, Rousseau compose le *Discours sur l'inégalité* et l'article « Économie politique » de l'*Encyclopédie* (1755). Le *Contrat* — comme *l'Émile* — est brûlé en place de Genève et interdit en France. Il commence à être lu à l'approche de la Révolution (Robespierre, St-Just) et la reconnaissance de l'écrivain ne vient qu'après sa mort (statue transférée au Panthéon en 1794). Des lectures opposées ont été faites du *Contrat*, interprété comme une apologie de la démocratie ou au contraire comme une anticipation des totalitarismes [Burgelin, « Introduction » dans ROUSSEAU 1966, p. 15-27].
 Contexte Le *Contrat* a été publié en 1762, mais l'ouvrage a eu une première version d'écriture en 1758. Il se situe dans le contexte de la monarchie de Louis XV, dans une France affaiblie par des guerres successives (notamment la guerre de Sept ans). Elle perdra une partie de son empire colonial avec le Traité de Paris (1763). Les écrivains philosophes (Montesquieu, Voltaire) prônent des idées nouvelles de justice sociale dans une monarchie en déclin.

De l'état civil

Ce passage de l'état de nature à l'état civil produit dans l'homme un changement très remarquable, en substituant dans sa conduite la justice à l'instinct, et donnant à ses actions la moralité qui leur manquait auparavant. C'est alors seulement que la voix du devoir succédant à l'impulsion physique et le droit à l'appétit, l'homme, qui jusque là n'avait regardé que lui-même, se voit
 5 forcé d'agir sur d'autres principes, et de consulter sa raison avant d'écouter ses penchants. Quoiqu'il se prive dans cet état de plusieurs avantages qu'il tient de la nature, il en regagne de si grands, ses facultés s'exercent et se développent, ses idées s'étendent, ses sentiments s'ennoblissent, son âme tout entière s'élève
 10 à tel point que si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradent souvent au-dessous de celle dont il est sorti, il devrait bénir sans cesse l'instant heureux qui l'en arracha pour jamais, et qui, d'un animal stupide et borné, fit un être intelligent et un homme.

Réduisons toute cette balance à des termes faciles à comparer. Ce que
 15 l'homme perd par le contrat social, c'est sa liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qui le tente et qu'il peut atteindre ; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède. Pour ne pas se tromper dans ces

compensations, il faut bien distinguer la liberté naturelle qui n'a pour bornes que les forces de l'individu, de la liberté civile qui est limitée par la volonté générale, et la possession qui n'est que l'effet de la force ou le droit du premier occupant, de la propriété qui ne peut être fondée que sur un titre positif.

On pourrait sur ce qui précède ajouter à l'acquis de l'état civil la liberté morale, qui seule rend l'homme vraiment maître de lui ; car l'impulsion du seul appétit est esclavage, et l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté.

Intitulé du texte *Utilité & importance de la possession de la rivière Sénégal, & les grands avantages qu'on peut retirer d'un établissement en Bambouë*

CORPUS

Référence CP 1-3
Type **AFRIQUE**
Source BNF Gallica

DOCUMENT

Type Relation de voyage à orientation commerciale
Parution 1789
Origine Paris
Auteur Antoine Edme Pruneau de Pommeberge (1720-1812), « ancien conseiller au Conseil souverain du Sénégal, & ensuite Commandant du Fort Saint-Louis de Gregoy, au Royaume de Juda, & de présent gouverneur pour le Roi de la Ville Saint-Dié-sur-Loire » [PRUNEAU DE POMMEBERGE 1789, 1^{re} de couverture]. L'auteur a passé 22 ans dans les établissements français de la côte d'Afrique, où il a commandé l'un des forts. Il en est revenu en 1765. Il a été poussé à écrire cet ouvrage pour contreenir aux « absurdités » qu'il a pu lire sur ces questions de la part notamment de personnes qui n'avaient pas posé le pied sur la côte d'Afrique et qui relataient leurs échanges avec les matelots nègres depuis l'accostage de leurs bateaux [1789, Dédicace et préface]. L'auteur fait référence en le nommant à l'ouvrage du Père Labat, qui ne se cachait pas de cette posture [LABAT 1728].

Contexte L'ouvrage, publié en 1789, est par conséquent écrit antérieurement et les événements qu'il relate datent de son séjour en Afrique, qui se situait au milieu du XVIII^e siècle, sous la royauté (Louis XV). À l'heure de l'écriture de l'ouvrage (que l'on peut situer entre 1765 et 1789), c'est la période des premiers voyages de circumnavigation : Bougainville (1764-1769), Cook (1769-1779) et La Pérouse (1785-1788).

Utilité & importance de la possession de la rivière Sénégal, & les grands avantages qu'on peut retirer d'un établissement en Bambouë

Quelles étonnantes dépenses d'hommes & d'argent n'a pas coûté à l'Espagne & au Portugal l'acquisition des richesses du Mexique, du Pérou, & du Brésil! Combien d'années ces royaumes ont-ils employé à faire massacrer à grands frais, & à détruire les naturels du pays, pour s'en rendre maîtres! Et que ne
 5 leur coûte-t-il pas annuellement pour en conserver la possession, par la grande quantité de frais qu'ils ont à faire pour entretenir des garnisons, des munitions, &c. & pour les nombreux armements qu'exigent cet entretien, & la distance des lieux!

La rivière du Sénégal est à la portée de l'Europe; elle offre autant & plus de
 10 richesses à la France, que l'Amérique aux espagnols & aux portugais. Elle peut s'en assurer la jouissance en très-peu d'années, en protégeant les naturels du pays, au lieu de les détruire. Pour les conserver, elle n'a besoin ni de fameuses

garnisons, ni d'armement considérable. L'entretien d'un millier de français, ouvriers, soldats, employés & officiers, lui suffiroient. De sorte que la dépense
15 qu'occasionneroit cette grande entreprise, n'auroit aucune proportion, ni avec celle que les espagnols & les portugais sont obligés de faire, ni avec le produit qu'on en retireroit.

Quatre ou cinq millions qu'on retireroit dans trois ou quatre ans, feroient tous les frais des fortifications & des armemens pour la sûreté de la concession
20 des établissements sur les mines.

Par la suite, ces mines produiroient des millions dont on ne peut déterminer le nombre. De plus, ces établissements produiroient une augmentation de commerce dans cette rivière. La fréquentation des français dans l'intérieur du pays devant attirer à eux une grande partie du commerce de l'Afrique : commerce
25 qui passe sur les côtes, par les marchands mandingues, qui, naturellement se porteroient moins loin de nos établissements, quand ils leur seront connus. Enfin, on ne sauroit prévoir tous les avantages que l'exécution d'un tel projet pourroit procurer à la France. [...]

Le gouverneur de la concession, breveté du roi, seroit aussi directeur-général
30 du commerce. Il commanderoit tous les sujets dans la concession. Il seroit plus respecté par les puissances du pays, il auroit plus de crédit auprès d'elles, & seroit mieux secondé & mieux obéi par tous les sujets français.

Ce n'est que par la voie d'insinuation que les français peuvent parvenir à s'établir chez toutes les nations qui bordent la rivière du Sénégal, jusqu'en
35 Bambouë. [...] La force seroit toujours inutile, parce qu'il seroit facile à ces peuples de nous faire mourir de faim. Mais pour se mettre à l'abri d'un inconvénient si à craindre, en formant des établissements sur les mines, dans les terres, & sur le fleuve du Sénégal, on doit placer autour de ces établissements sous la protection de nos canons, des familles libres, dont nos anciens établis-
40 sements abondent, comme métis, mulâtres, nègres même, & leurs captifs ; ces familles en attireroient bien d'autres du pays, ce qui formeroit promptement des villages considérables. On exciteroit le monde à faire cultiver la terre, & à élever beaucoup de bestiaux. Cette ressource nous mettroit dans peu hors de la mauvaise volonté que les gens du pays pourroient avoir par la suite contre
45 nous.

Pour que ces hommes libres nous soient de plus en plus attachés, il faut leur laisser une entière liberté, même celle de commercer. Plus ils s'enrichiront, plus ils auront besoin de notre protection, plus il y aura de gens aisés dans nos villages, plus la population en augmentera en hommes libres ou captifs ; &
50 il arrivera que quelques années après, par la force seule du nombre, dans nos établissements, nous serions en état (si nous étions ambitieux) de subjuguier les puissances du pays.

Alors la France auroit l'avantage sur toutes les nations qui ont de grandes possessions dans les autres parties du monde, de s'être rendue maîtresse d'un
55 grand pays, le plus riche de tous ceux qui sont connus, & le plus voisin de l'Europe, & cela sans la moindre violence ; de plus, d'avoir formé une colonie nombreuse de sang mêlé, mais plus docile & moins républicain, que les colons de l'Amérique.

60 Les terres de l'intérieur de l'Afrique sont très-fertiles ; elles peuvent produire toutes les denrées qu'on cultive avec bien de la peine en Amérique ; nos villages dans le haut du pays, en moins de dix ou douze ans, produiroient plus de denrées de commerce que la Guyanne n'en a fourni jusqu'à présent à l'Europe.

Quelle gloire au ministère qui, avec des moyens si modérés , procureroit à l'état de si grandes ressources !

Intitulé du texte *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*

CORPUS

Référence CP 1-4
 Type Complémentaire
 Source

DOCUMENT

Type « Introduction », « Première époque », « Deuxième époque »

Date 1793

Parution 1794 (posthume)

Origine Paris

Auteur Condorcet (1743-1794) « mathématicien, historien des sciences, homme politique et révolutionnaire, auteur d'un Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique présenté à l'Assemblée législative » [PONS 1794, p. 20], que l'on a nommé « le dernier des philosophes » (Michelet) ou le « dernier des encyclopédistes », qui « aurait rédigé là le manifeste tardif des Lumières, ou plutôt leur testament, au moment où l'histoire commençait à démentir leurs espoirs » [PONS 1794, p.19]. D'abord nommé inspecteur des Monnaies par Turgot (1774), puis élu secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences (1776), élu à l'Académie française en 1782, le marquis de Condorcet, né Jean Antoine Nicolas de Caritat, milite pour la défense des droits de l'homme en général, des femmes et des Noirs (*Réflexions sur l'esclavage des Nègres* — 1784). Il préconise une école publique indépendante du pouvoir religieux et publie *Cinq mémoires sur l'instruction publique* (1792) dont s'inspirera largement J. Ferry [GAILLARD 1989, p. 129-133]. Engagé politiquement, proche des Girondins, il s'oppose au texte de constitution (1793), publie un *Avis aux Français sur la nouvelle Constitution* et est dénoncé devant l'Assemblée; il s'enfuit, travaille à un *Tableau historique des progrès de l'esprit humain* dont il achève l'*Esquisse*; arrêté et emprisonné en 1794, il est retrouvé mort.

Contexte L'ouvrage est écrit pendant la période de la Convention (1792-1794). La *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* a été votée en 1789 et la République proclamée en 1792. Louis XVI monte à l'échafaud le 21 janvier 1793 et Robespierre, à la tête du Comité de Salut public, gouverne la France par la Terreur (1793-1794). La Convention abolit (provisoirement) l'esclavage et prône l'éducation scolaire. Le mouvement des Lumières qui prône l'émancipation de l'esprit par le progrès, développe une critique historique et un relativisme géographique, que l'*Encyclopédie* (17 vol.), « le monument des progrès de l'esprit humain » (Voltaire), publiée de 1762 à 1772, a tenté de réunir.

Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain

Mais si l'on considère ce même développement dans ses résultats, relativement à la masse des individus qui coexistent dans le même temps sur un espace donné, et si on le suit de générations en générations, il présente alors le tableau des progrès de l'esprit humain. Ce progrès est soumis aux mêmes
5 lois générales qui s'observent dans le développement individuel de nos facultés, puisqu'il est le résultat de ce développement, considéré dans un grand nombre d'individus réunis en société. [...]

Ce tableau est donc historique, puisqu'assujéti à de perpétuelles variations, il se forme par l'observation successive des sociétés humaines aux différentes
10 époques qu'elles ont parcourues. Il doit présenter l'ordre des changements [...] et montrer ainsi, dans les modifications qu'a reçues l'espèce humaine, en se renouvelant sans cesse au milieu de l'immensité des siècles, la marche qu'elle a suivie, les pas qu'elle a faits vers la vérité et le bonheur.

Tel est le but de l'ouvrage que j'ai entrepris, et dont le résultat sera de
15 montrer, par le raisonnement et par les faits, qu'il n'a été marqué aucun terme au perfectionnement des facultés humaines; que la perfectibilité est indéfinie; que les progrès de cette perfectibilité, désormais indépendante de toute puissance qui voudrait les arrêter, n'ont d'autre terme que la durée du globe où la nature nous a jetés. Sans doute, ces progrès pourront suivre une
20 marche plus ou moins rapide, mais jamais elle ne sera rétrograde [...].

Le premier état de civilisation où l'on ait observé l'espèce humaine, est celui d'une société peu nombreuse d'hommes subsistant de la chasse et de la pêche, ne connaissant que l'art grossier de fabriquer leurs armes et quelques ustensiles de ménage, de construire ou de creuser des logements, mais ayant
25 déjà une langue pour se communiquer leurs besoins, et un petit nombre d'idées morales, dont ils déduisent des règles communes de conduite, vivant en familles, se conformant à des usages généraux qui leur tiennent lieu de lois, et ayant même une forme grossière de gouvernement. [...]

Ainsi les progrès de l'espèce humaine durent être très lents [...] La propriété
30 qui, dans le premier état, se bornait à celle des animaux tués par lui [...] devint d'abord celle de son troupeau, et ensuite celle de la terre qu'il a défrichée et qu'il cultive. [...] L'industrie s'éveille; les arts s'étendent et se perfectionnent [...]; l'agriculture [...] remplace les autres formes de subsistance [...] Déjà l'aurore des sciences commence à paraître; l'homme se montre séparé des autres espèces
35 d'animaux [...] On sentit le besoin de l'écriture [...] La langue écrite fut la même que la langue parlée. [...] et ce dernier pas assura pour jamais les progrès de l'espèce humaine.

C'est entre ce degré de civilisation, et celui où nous voyons encore les peuplades sauvages, que se sont trouvés tous les peuples dont l'histoire s'est
40 conservée jusqu'à nous, et qui, tantôt faisant de nouveaux progrès, tantôt se replongeant dans l'ignorance, tantôt se perpétuant au milieu de ces alternatives, ou s'arrêtant à un certain terme, tantôt disparaissant de la terre sous le fer des conquérants, se confondant avec les vainqueurs, ou subsistant dans l'esclavage, tantôt, enfin, recevant les lumières d'un peuple plus éclairé, pour les transmettre
45 à d'autres nations, forment une chaîne ininterrompue entre le commencement

des temps historiques et le siècle où nous vivons, entre les premières nations qui nous soient connues, et les peuples actuels de l'Europe. [...]

Alors, on verra que ce passage orageux et pénible d'une société grossière à l'état de civilisation des peuples éclairés et libres, n'est point une dégénération
50 de l'espèce humaine, mais une crise nécessaire dans sa marche graduelle vers son perfectionnement absolu. On verra que ce n'est pas l'accroissement des lumières, mais leur décadence, qui a produit les vices des peuples policés [...].

On peut remarquer que dans les peuplades qui n'ont point essuyé de grandes révolutions, les progrès de la civilisation se sont arrêtés à un terme
55 très peu élevé. Les hommes y éprouvaient cependant déjà ce besoin d'idées ou de sensations nouvelles, premier mobile des progrès de l'esprit humain, qui produit également le goût des superfluités du luxe, aiguillon de l'industrie [...].

Toutes les nations doivent-elles se rapprocher un jour de l'état de civilisation où sont parvenus les peuples les plus éclairés, les plus libres, les plus affranchis
60 de préjugés, tels que les Français et les Anglo-Américains? Cette distance immense qui sépare ces peuples de la servitude des nations soumises à des rois, de la barbarie des peuplades africaines, de l'ignorance, des sauvages, doit-elle peu à peu s'évanouir?

Alors, on verra que ce passage orageux et pénible d'une société grossière à
65 l'état de civilisation des peuples éclairés et libres, n'est point une dégénération de l'espèce humaine, mais une crise nécessaire dans sa marche graduelle vers son perfectionnement absolu. On verra que ce n'est pas l'accroissement des lumières, mais leur décadence, qui a produit les vices des peuples policés; et qu'enfin, loin de jamais corrompre les hommes, elles les ont adoucis, lorsqu'elles
70 n'ont pu les corriger ou les changer.

Intitulé du texte *Situation des Colonies, au premier Thermidor de l'An 5*

CORPUS

Référence CP 1-5

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales, Section d'Outremer : Généralités, carton 666, dossier 2848 (Situation générale des Colonies 1792-1797)

DOCUMENT

Type Rapport au ministre : manuscrit de 16 pages (parchemin)

Date 19 juillet 1797

Origine Paris

Auteur Le scripteur, dont le nom n'apparaît pas, fait état au Ministre de la situation des colonies au moment de l'installation de ce dernier au Ministère : « Le Ministre m'a demandé de lui faire connaître la situation de nos colonies au moment de son installation au Ministère ». Il relate « la guerre civile » (1793) dont l'île de St. Domingue a été le théâtre (entre blancs et affranchis, appelant en renfort et armant leurs esclaves).

Destinataire Le nom du Ministre n'est pas mentionné. Un remaniement ministériel a eu lieu le 16 juillet 1797. Les ministres proches de Carnot et soupçonnés de sympathies royalistes (Louis XVIII) sont remplacés. Le nom du nouveau ministre auquel s'adresse notre auteur n'est pas connu. Nous pouvons poser plusieurs hypothèses : parmi les ministres nouvellement nommés, il pourrait s'agir de Talleyrand, nommé aux Relations extérieures ou Hoche au ministère de la guerre ou encore de Le Pelley à la Marine.

Contexte Le texte se situe dans la période de la Première République ou République thermidorienne sous le régime du Directoire (1795-1799). Période de conspiration, de course au pouvoir (contre-révolutionnaires et retour de la monarchie) et de répression. La crise économique est menaçante, les caisses sont vides. La Constitution du 3 septembre 1791 inclut la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. La Déclaration des droits de l'homme de 1793 (An I) reprend celle de 1789 : principe d'égalité en droit : « invention » de la liberté civile, institutionnalisation du statut de citoyen. La Constitution de l'an III, qui établit le régime du Directoire, applique aux colonies une politique d'assimilation à la métropole. La France ne possède plus que St Domingue, la Guadeloupe, Marie Galante, Cayenne et les Isles de France (et « quelques postes sur la côte d'Afrique tels que le Sénégal et Gorée »). L'esclavage a été aboli par le Décret du 16 Pluviose de l'An II (4 février 1794) ; des émeutes ont lieu à St-Domingue et l'ordre est rétabli par l'envoi d'agents de la République mais cette accalmie sera de courte durée. À la même époque, première expédition du médecin écossais Mungo Park qui explore le Khasso, le Kaarta et atteint Bamako (1795-1797).

Situation des Colonies, au premier Thermidor de l'An 5

Il n'est point de détail d'administration dans le gouvernement qui présente plus d'embarras, de désagrément et d'obstacle à l'administrateur que celui des colonies. [...]

Cet abrégé des difficultés sans cesse renaissantes qui circonviennent l'administration des colonies, cette source des désagréments qui l'obsèdent en empêchent la marche et d'où semblent sortir les haynes, les préventions et les animosités pourraient bien suffire sans doute à attirer le zèle et l'énergie des administrateurs, mais ceux-ci ont pour eux la constitution de l'an trois. Elle a déclaré les colonies parties intégrantes de la République et les a soumises à la même Loi Constitutionnelle. Ils ont encore pour eux un respect profond pour les Lois, un attachement à toute épreuve pour le Gouvernement, une grande confiance dans ses principes de sagesse.

Les événements de la guerre nous ont réduits aux Isles sous le vent, à la possession de St-Domingue, aux Isles du Vent, nous ne comptons plus que la Guadeloupe ; Marie Galante et Cayenne. Nous n'avons plus rien dans l'Inde. Il nous reste quelques postes sur la Côte d'Afrique, tels que le Sénégal et Gorée. Ajoutés à cette nomenclature, les Isles de France et de la Réunion et vous aurez l'état exact des possessions de la République au delà des mers.

St Domingue, cette belle et importante colonie, la plus riche et la plus productive des Antilles, est celle de nos Isles qui a le plus souffert des événements de la Révolution. Depuis 1789, les partis y sont en présence. [...] Des provinces entières ont été la proie des flammes.

La réclamation des droits politiques des hommes de couleur, l'opposition de la part des blancs à cette prétention juste et légitime. Tel fut le premier motif des troubles dans nos colonies et notamment à St Domingue. [...] Dès lors le prestige qui jusqu'alors avait tenu 600 000 hommes noirs sous la dépendance de 40 000 propriétaires blancs ou de couleur, ce prestige disparut.

L'égalité triompha et bientôt la liberté réclama ses droits.[...]

Dès que le noir fut libre, dès qu'il eut un état civil pour propriété, il deffendit ses droits et ceux de sa patrie [...].

Je me tairai sur ce qui s'est passé dans la colonie depuis ce décret jusqu'à l'établissement d'un gouvernement fixe en France. Tout ce que l'absence d'une autorité supérieure et constitutionnelle nous a fait éprouver de maux en Europe a dû s'éprouver aux Isles où le peuple avait été plus longtemps plus sensiblement maltraité et où il était plus éloigné que nous de la civilisation. [...]

Mais pour détruire à jamais toute idée d'un retour à la servitude, pour attacher de plus en plus les nouveaux libres à la République, il convenait sans doute de multiplier pour eux les garanties de leur liberté. [...] il n'en est pas moins vrai que chacun, convaincu que désormais il n'y aurait plus de différence entre le français d'Europe et le français des Antilles redouble de zèle ; grands et petits tous ont senti le besoin de l'Instruction et d'après les dernières dépêches de la colonie, les ouvriers de 40 et 50 ans vont passer leurs instants de repos dans les classes où leurs enfants et leurs petits enfants apprennent à lire. Là, le père reçoit de son fils la leçon que celui-ci vient de recevoir de son instituteur. Le goût de l'Instruction, l'amour propre, le sentiment de la liberté, ont fait

germer chez eux quelques idées de luxe. Appelés à jouir de tous les droits des citoyens français, ils ont senti le besoin de se vêtir comme eux, de se nourrir comme eux, de se loger plus commodément qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors. Ce sont ces goûts et ces tendances vers le luxe qu'un administrateur sage et
50 humain doit surtout étudier et encourager. S'il connaît le cœur de l'homme, il saura mettre à profit les passions de ces hommes neufs; il saura diriger ces passions vers le bien. Il ne faut pour y réussir que de la patience et de la philanthropie. [...]

Dans ce moment-ci, il faut tranquilliser les esprits [...]. Le principal objet
55 du Directoire doit être de conserver le territoire. [...] Il ne pourra organiser qu'à la paix. À cette époque heureuse, il ne sera point difficile de reporter sur les ateliers tous les hommes qui vivent aujourd'hui dans les camps. Avec une bonne administration, on dirigera facilement vers la culture des bras qui, depuis plusieurs années, ont abandonné la houe pour prendre le fusil. Que les
60 guerriers de St Domingue soient bien assurés que leur liberté, que la Liberté de leur pays est indestructible et sur le champ, ils retournent à leurs travaux agricoles. Alors, mais seulement alors, on pourra songer à occuper la partie espagnole de St Domingue [...] Jusque là, que le gouvernement envoie des armes, des munitions, des outils aratoires.

Intitulé du texte *Observations sur l'anthropologie ou l'histoire naturelle, la nécessité de s'occuper de l'avancement de cette science...*

CORPUS

Référence CP 1-6
Type Complémentaire
Source *Aux origines de l'anthropologie française*, Jean Copans & Jean Jamin (BIU Montpellier)

DOCUMENT

Type Mémoire de recherche scientifique, qui se veut être un guide d'enquête ethnologique.

Date 1800

Origine Paris

Auteur François Péron (1775-1810), marin et explorateur. Il sert d'abord dans la marine du commerce, puis entra, en 1786, dans la marine militaire comme second lieutenant de vaisseau. Passionné pour l'étude de l'histoire naturelle, élève de Cuvier, il fut recruté comme zoologiste et « anthropologiste » dans l'équipe scientifique de l'expédition du capitaine Baudin.

Destinataire Mémoire rédigé à la demande de Georges Cuvier (alors professeur au Collège de France) et lu lors d'une séance solennelle de l'Institut de France.

Contexte Bonaparte, revenu de l'expédition d'Égypte (1797-1799), a supprimé le Directoire par le coup d'état du 9 novembre 1799. Nommé Premier consul le 8 décembre 1799, il charge le capitaine Baudin, lieutenant de vaisseau dans la marine royale, qui a dirigé une expédition botanique aux Antilles, d'une expédition en Australie pour en reconnaître les côtes, la faune, la flore et les populations. Au commandement de deux corvettes *Le Naturaliste* et *Le géographe*, il part en exploration aux terres australes et sur les traces de La Pérouse, avec une équipe de 22 scientifiques (zoologistes et botanistes). Dans ce mémoire, Péron s'interroge sur la « santé presque inaltérable [...] des peuples sauvages » dont la perfection physique lui paraît en raison inverse de la perfection morale des civilisés. C'est sous la plume des naturalistes de cette époque que la notion de « race » commence à se « biologiser », comme une « catégorie zoologique de classification permettant de créer une taxinomie de l'espèce humaine. [...] elle symbolise les divisions et les subdivisions de la famille humaine » [REYNAUD PALIGOT 2006, p. 11].

Observations sur l'anthropologie ou l'histoire naturelle, la nécessité de s'occuper de l'avancement de cette science...

Déterminer la nature physique du climat, rechercher et préciser son influence sur la constitution organique des peuples qui l'habitent ainsi que sur le développement de leurs facultés morales et intellectuelles, étudier leurs passions dominantes, en rechercher la cause, décrire leurs occupations, leurs travaux, leurs exercices, détailler enfin tout ce qui peut avoir rapport à leur hygiène ;
5 telle devrait être la première partie de ce travail intéressant. [...]

Indépendamment de tous ces grands projets de recherches, combien n'en est-il pas d'autres non moins importants pour l'avancement de l'histoire naturelle de l'homme ? Quels avantages ne pourrait-on pas retirer de l'étude de ces
10 nations sauvages que nous connaissons sous la dénomination, bien souvent injuste, de *Barbares* que leur donnèrent les aventuriers spoliateurs, ou les marchands avides qui, presque seuls encore, nous les ont fait connaître ?

Ne serait-il pas utile par exemple de chercher à déterminer à quelle cause ou plutôt à quel concours de circonstances physiques et morales on peut attribuer
15 la santé presque inaltérable et la longévité presque miraculeuse dont jouissent les peuples sauvages ou plutôt les nations qui s'éloignent le plus de la civilisation européenne... ? Le fait est incontestable : le témoignage des voyageurs et des médecins les plus distingués est unanime sur ce point... Ces avantages, bien précieux sans doute, ils ne les doivent pas uniquement à la nature physique du
20 climat, à sa température ; ils ne les doivent pas uniquement non plus à leur conformation organique, aux caractères particuliers de leurs aliments, ni même à leur genre de vie habituelle : en effet, nous les trouvons, ces avantages, dans cette race d'hommes hideux et dégénérés qui végètent au milieu des glaces de la Laponie, [...]; nous les trouvons dans l'habitant brûlé du désert, qui toujours
25 sous la tente, ne vivant que du lait de ses chameaux, mène depuis des siècles une vie continuellement errante et vagabonde ; [...] L'apathique habitant des Antilles, et cette race immonde qui peuple la pointe méridionale de l'Afrique, et qui se nourrit presque uniquement de poissons pourris, nous présentent encore les mêmes phénomènes. [...] toutes ces nations, dis-je, ne se rapprochent qu'en
30 un seul point, le défaut de civilisation... Quelle source féconde de méditations pour le médecin philosophe... !

En effet, quelle cohorte effroyable de maladies de toute espèce qui n'ont d'autre source que les progrès même de notre civilisation... ! Délivrez l'humanité de toutes celles qui ne dépendent que de l'entassement des hommes dans les
35 cités trop peuplées ; de toutes celles produites par les différents travaux dans les arts ; de toutes celles que traîne à sa suite l'étude des sciences elles-mêmes ; de toutes celles déterminées par le bouleversement des empires et la fureur des nations ; de toutes celles enfin qui ne proviennent que de l'exaspération de nos passions ; et le nombre de ces dernières seules est immense : délivrez, dis-je,
40 l'humanité de toutes ces maladies nécessairement inconnues des peuples les moins civilisés, de combien alors la somme de leurs infirmités est moindre que la nôtre... !

À Dieu ne plaise que je prétende ici déclamer contre la civilisation ; mais cette courte digression m'a semblé nécessaire pour prouver l'étroite connexion

45 de la médecine même pratique, avec la philosophie morale : elle m'a paru
indispensable pour prouver qu'il était impossible de parvenir jamais à bien
faire l'histoire naturelle de l'homme, tant qu'on se bornerait à étudier l'homme
dégénéré et avili de la société. N'est-ce pas parmi ces peuples qui s'éloignent le
plus de notre civilisation, qu'il faut aller puiser les éléments de cette histoire ?
50 N'est-ce pas dans le sauvage seul qu'on peut retrouver encore les traces de la
robuste majesté de l'homme naturel : tout ce que les voyageurs et les médecins
nous racontent du développement de la force physique des peuples non civilisés,
et des actions qui en dérivent, tient vraiment du prodige... La perfection de
leurs organes des sens est admirable... Par quels moyens parviennent-ils à ce
55 haut degré de *perfection physique*... ? [...] Ce que nous savons de l'insensibilité
physique et morale de ces peuples sauvages, ne serait-il pas bien digne de fixer
l'attention des philosophes et des naturalistes ? [...] Je ne dois entrer ici dans
aucun détail sur les idées entièrement neuves que peut présenter un tel sujet :
je me contenterai donc d'établir deux doutes bien importants, et à la solution
60 desquels l'étude de l'homme sauvage peut seule fournir des données suffisantes.

1. La *perfection morale* ne doit-elle pas être en raison inverse de la *perfection physique* ?
2. Cette *perfection physique* n'exclut-elle pas non plus la *sensibilité morale*, mais encore la *sensibilité physique* elle-même ?

Intitulé du texte *Moyens pour parvenir au rétablissement de nos colonies*

CORPUS

Référence CP 1-7

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales, Section d'Outremer : Généralités carton 666, dossier 2849

DOCUMENT

Type Rapport manuscrit de 11 pages (parchemin)

Date La datation de ce document est problématique. Au bas du parchemin et au dessus-de la signature, figurent deux dates d'écriture différente de celle du scripteur du corps du texte : 12^e Brumaire an 12^e dont le 12 est remplacé par deux barres verticales qui peuvent faire être lues comme le chiffre 11, c'est-à-dire 1802, mais également le chiffre romain II, c'est-à-dire 1793. En outre, pour augmenter la confusion, une deuxième date figure sous la première : Paris le 30^e août 1806, d'une écriture encore différente. Néanmoins le texte fait référence à différents événements historiques, qui permettent de le dater plus précisément notamment : l'acquisition de la partie espagnole de St-Domingue qui a été cédée à la France en 1795, ce qui exclut la date an II ; la référence à « l'Époque de la Révolution » comme antérieure ; enfin à une guerre antérieure de « près dix ans », qui a « moissonné » une grande partie des noirs, et que l'on peut identifier comme le soulèvement en Haïti, qui a provoqué de nombreuses victimes chez les noirs comme chez les blancs, mais aussi aux guerres napoléoniennes, auxquelles les différents traités ont mis fin. Des « préliminaires de paix » ont été signés avec l'Angleterre en mai 1801 [BRANDA et LENTZ 2006, p. 84]. Malgré ces arguments, il n'en reste pas moins que la datation précise est difficile et que l'on ne peut rien affirmer, à défaut de consultation d'un archiviste, sauf à donner une date approximative entre 1802 et 1806.

Origine Paris

Auteur Antoine Cresp, négociant à Marseille

Contexte Les révoltes d'esclaves en Haïti commencées en août 1791 et dirigées par un esclave affranchi Toussaint Louverture qui réclame l'indépendance de l'île, ont contraint la France à l'abolition de l'esclavage. Le 29 août 1793, l'abolition a été généralisée à tous les esclaves de la partie Nord de la colonie, mais Napoléon le rétablit en 1802. Il a envoyé une expédition pour rétablir l'ordre à St-Domingue : « On sait que le but visé par Napoléon Bonaparte était non seulement de faire respecter la suprématie de l'autorité française à Saint-Domingue et, par ce fait, d'enlever définitivement Toussaint Louverture du sommet du pouvoir comme gouverneur à vie, mais une fois son arrestation et sa déportation accomplies, de neutraliser ses généraux [...] » [Fick 2003, *1802 : rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises* cité dans BRANDA et LENTZ 2006, p. 93]. Le but de l'expédition était de remettre les « nègres » au travail afin de relancer l'économie.

Moyens pour parvenir au rétablissement de nos colonies

Sans colonies plus de commerce, sans commerce plus de marine, et sans marine il faut que la France renonce à cet état de splendeur, de richesses et de gloire, auquel sa situation, son industrie, son sol précieux, ses moyens et son immense population lui donnent un droit incontestable de prétendre. [...]

5 Un Français qui aime sincèrement sa patrie, qui est jaloux de sa gloire et de sa prééminence, doit borner toutes les vues à indiquer les moyens qu'il croit propres à parvenir à ce terme désiré. Aussi me contenterai-je d'exposer avec simplicité ce qui me paraît devoir le mieux remplir le but que je me suis proposé. [...]

10 Il faut donc que le Gouvernement, après avoir autorisé la traite des noirs, s'occupe sérieusement des moyens de la rendre utile.

Il ne peut le faire que de deux manières, la première en fournissant au commerce les fonds nécessaires et un nombre de bâtiments légers proportionné à l'importation annuelle de 36 à 40 mille noirs et la deuxième de faire faire la
15 traite pour son compte ; en en confiant la direction à une régie mais ce dernier parti serait dangereux au commerce et peu favorable Gouvernement.

Un Empire aussi puissant que la France, ne doit pas, à l'exemple de ces petits états, s'occuper lui-même des opérations mercantiles, quelques avantages qu'elles puissent être, parce qu'il portera le coup le plus funeste à
20 l'industrie nationale, il enchaînerait tous les talents, il paralyserait cette activité si nécessaire, & cette concurrence sans laquelle le commerce languit & finit par disparaître, il est bien plus grand à un état puissant de renoncer même au bénéfice qu'il pourrait se promettre pour encourager et exciter l'émulation des négociants qui est toujours un avantage pour le consommateur.

25 Le premier moyen est donc le seul qui puisse être adopté qu'on aille pas croire cependant que je prétende que le gouvernement doive fournir d'une manière stérile des fonds au commerce. Non une pareille idée ne peut être attribuée à un négociant.

Le commerce n'a besoin que de fonds, il sait les faire fertiliser, il ne serait
30 pas juste qu'il en reçût sans en supporter un intérêt modéré, ainsi dans la position où se trouve aujourd'hui le commerce, le gouvernement choisirait dans les diverses places principales maritimes, telles que Bordeaux, Marseille, Nantes, Le Havre, St Malo et la Rochelle, des négociants éclairés recommandables par leur probité autant que par leur intelligence, et il serait fait à chacun
35 d'eux l'avance des fonds nécessaires pour faire la traite d'environ 6 mille noirs, moyennant l'intérêt annuel de 4 à 5 pour cent. Note de bas de page : On doit se persuader que nos colonies ne pourront se rétablir, que lorsque le gouvernement aura senti que leur rétablissement dépend absolument du nombre des noirs, que notre commerce de la traite pourra le leur importer [...].

40 Le Gouvernement n'aurait rien à redouter du fonds capital, l'intérêt personnel que chaque négociant aurait de réussir, serait pour lui le plus sûr garant que le commerce prendrait tous les moyens de prudence pour utiliser les sommes qui lui auraient été prêtées.

En cela trois avantages importants, le 1^{er} que nos possessions des Antilles
45 seraient bientôt pourvues d'une population suffisante pour cultiver les terres ;

le 2^e que le commerce réparerait les pertes immenses qu'il a faites; et le 3^e qu'on ferait cesser le commerce interlope que les Anglais faisaient avec nos colonies, en y introduisant le tiers environ des nègres qui y étaient importés.

Je ne parlerai pas d'un autre avantage qui n'est pas moins important
50 pour notre marine. Le Gouvernement en est convaincu, il n'est pas permis
d'en douter. C'est dans la navigation de la traite autant que dans celle de la
pêche, que se forment les meilleurs marins; parce que ces sortes de navigation
exigent de plus grandes connaissances, en présentant plus de dangers; ainsi le
Gouvernement pourrait placer sur chaque navire, destiné pour aller faire la
55 traite six élèves de la Marine de l'État, qui apprendraient dans ces voyages
pénibles la pratique sans laquelle la théorie ne peut être d'une grand utilité.

C'est en employant de pareils moyens que l'Angleterre est parvenue à ce
degré de prospérité et de puissance qui lui a donné l'Empire de la mer. La
France en protégeant puissamment le commerce national lui enlèverait cette
60 suprématie aussi humiliante que dangereuse pour nous.

À ces moyens principaux, il en est d'autres qu'on ne peut négliger sans
imprudence et même sans danger.

Le 1^{er} c'est l'exclusion absolue des noirs et des gens de couleur de la France,
car indépendamment que cette espèce est nécessaire aux Isles, sa présence et
65 son séjour parmi nous dégrade et fait même disparaître la belle carnation des
français par le mélange du sang africain avec le sang européen.

De cette exclusion dérive nécessairement un règlement qui ordonne sous les
peines les plus sévères la réexportation de tous les nègres et mulâtres de l'un
et l'autre sexe qui sont présentement en France afin que nos colonies puissent
70 enfin retirer de l'Africain les services qui dans le principe ont déterminé le gou-
vernement à accorder la permission de la traite. Le 2^{ème} c'est l'augmentation
du nombre de blancs.

Le gouvernement est convaincu, et je crois l'avoir démontré, qu'à l'époque
de la Révolution, la population des Blancs à St-Domingue n'était que de 36
75 milles, dont le tiers était en état de porter les armes; si on compare ce petit
nombre à la population des noirs, on ne peut qu'être étonné que pendant
environ un siècle l'ordre, la soumission et la tranquillité aient régné dans
St-Domingue; il ne fallait pas moins que les règlements et les lois salutairement
levées et rigoureuses pour opérer ce phénomène, aussi avons-nous vu que dès
80 le fatal instant où ses causes ont cessé, la férocité naturelle des Africains s'est
débordée comme un torrent, et tout a été ravagé et massacré. [...]

Ainsi en employant les moyens que j'ai indiqués, le Gouvernement fait ce
qu'il doit et ce qu'il peut, il est réparateur et conservateur, et sous ce double
rapport, il mérite les sentiments de la plus vive reconnaissance de tous les
85 Français.

Intitulé du texte *Mémoire sur un projet de colonie*

CORPUS

Référence CP 1-8
 Type **AFRIQUE**
 Source Archives nationales, Section d'Outremer : CAOM FM SG Afrique II, 1

DOCUMENT

Type Mémoire (manuscrit)
 Date 30 juillet 1816
 Origine Bordeaux
 Auteur Le Lieutenant Général des Armées du Roi, Baron Avril Jean-Jacques (1752-1839). Lieutenant à la 2^e compagnie des gens de couleur en 1779, envoyé à l'armée d'Italie en 1800, puis gouverneur de Bilbao, il fut créé baron par Louis XVIII le 19 juillet 1814, chevalier de Saint-Louis et lieutenant-général le 22 octobre 1814 [PRÉVOST 1948, p. 902].
 Destinataire Monseigneur (le duc de Richelieu ?)
 Contexte Période de la seconde Restauration : après l'abdication de Napoléon en 1815 (défaite de Waterloo), Louis XVIII a repris possession de son trône (8 juillet 1815). Le 6 avril 1814, le Sénat impérial appelle au trône Louis XVIII (1815-1824), accueilli avec soulagement par une grande part de la nation comme garant d'un retour à la paix avec l'Europe et de la fin de la dictature militaire.
 Triomphe de la bourgeoisie : développement d'un capitalisme commercial très protectionniste.
 La révolution industrielle démarre en Angleterre. Naissance d'un prolétariat.
 Les valeurs traditionnelles de l'ancien régime ne sont pas restaurées. Période de nostalgie et d'amertume après les défaites de 1815. L'argent est roi (matérialisme). La bourgeoisie est aux commandes, du commerce et du politique.
 En 1815, la France ne possède que les Antilles, une partie de la Guyane, et quelques comptoirs au Sénégal et au Gabon. En signature du traité de Paris du 20 mars 1815, Saint-Louis, Gorée et leurs dépendances, abandonnées aux Anglais en 1757, doivent être restituées à la France. Le gouvernement de Louis XVIII appelle le colonel Schmaltz au commandement du Sénégal et dépendances. Son expédition pour rejoindre Saint-Louis ne fut pas glorieuse et le pavillon français ne sera hissé sur Saint-Louis et Gorée qu'en 1817 [CHAILLEY 1949, p. 48-49].

Mémoire sur un projet de colonie

Je suppose la nécessité d'encourager l'esprit d'entreprise dans le but de former de nouvelles colonies reconnue.

Ce projet peut présenter plusieurs avantages d'une très grande importance.

Le premier de ces avantages est d'une nature politique, c'est celui de
5 mieux assurer la tranquillité de la France, en la débarrassant d'une quantité
d'individus qui, accoutumés à une vie extrêmement active au milieu des orages
que nous venons de traverser, blessés dans leur amour propre, déçus de leurs
espérances gigantesques, s'accommodera difficilement de l'état paisible où se
trouve actuellement leur patrie.

10 Le second est philanthropique, puisque les nouvelles colonies pourraient
porter les bienfaits de la civilisation et les lumières du christianisme chez des
peuples qui ne les connaissent pas ou qui ne les connaissent qu'imparfaitement.

Le troisième avantage est commercial, car les nouveaux établissements
pourraient ouvrir de nouvelles branches de commerce. [...]

15 Il nous reste, dans la supposition d'une entreprise digne des grandes cir-
constances où nous nous trouvons, la côte d'Afrique dont nous avons parlé.
[...]

La partie du cap, l'Isle de Gorée et les terres voisines que nous possédons
déjà, ne seraient point suffisantes pour l'établissement d'une grande colonie.
20 Mais on pourrait obtenir aisément ou racheter à peu de frais, des Rois du pays,
de nouvelles terres pour former un arrondissement convenable. [...]

Qui peut calculer les suites qu'un pareil établissement de français en Afrique
entraînerait tant sous le rapport commercial et agricole que sous celui des
progrès de la civilisation. Il ne faut pas comparer ces établissements avec ceux
25 que la France y a formés jusqu'à ce jour. C'étaient autrefois des établissements
purements commerciaux livrés la plupart, à une compagnie et abandonnés à la
direction de quelques marchands qui n'y allaient que pour faire le commerce,
et surtout pour s'y livrer à la traite des nègres. Ce serait, maintenant, une
colonie imposante par le nombre, l'activité, le caractère, les talents de ceux qui
30 la composent ; par l'élévation de son but, par la protection de toute la force
du Gouvernement. Cet appareil imposant rendrait plus faciles les transactions
avec les naturels du pays, et l'abolition de l'odieuse traite qui vient d'être
adoptée nous ferait regarder partout comme des amis, non comme des tyrans.
L'abolition de ce honteux trafic change tout à fait l'état des choses en Afrique
35 et peut faciliter singulièrement l'établissement des Européens sur cette partie
du globe. La France est appelée à profiter de cet heureux changement, peut-être
plus que tout autre nation, eu égard à la grande population et au caractère
particulier de cette population. [...]

Une fois que les français seraient établis sur un sol, pour lequel la nature a
40 tout fait, ils ne manqueraient pas, en donnant un nouvel essor à l'agriculture,
et en multipliant les productions de la terre, de produire de nouveaux objets
d'échange, et le commerce recevrait un nouvel accroissement. [...]

Mais les avantages politiques et commerciaux dont nous venons de donner
un aperçu, quoique grands, ne sont pas les seuls ni peut-être les plus importants
45 qu'on pourrait retirer de la colonisation de cette partie du Continent africain.

La civilisation de peuples qui l'habitent, suite nécessaire de l'établissement des français serait un objet qui porterait avec lui un caractère plus marqué de générosité et de grandeur. [...] Il est temps que la France qui a été la première à semer les germes des idées philanthropiques à une époque où des hommes
50 effrénés ne les avaient pas encore souillés de leur souffle impur, il est temps, dis-je, qu'elle reprenne son rang, qu'elle se montre de nouveau, et qu'elle reparaisse plus pure que jamais comme le soleil après l'orage. Cette mission est bien digne d'elle, bien digne du souverain auguste que la Providence lui a rendu. Elle peut par un établissement colonial sur la Côte d'Afrique, dirigé
55 d'après des vues favorables à l'humanité surpasser en peu de temps tout ce qui a été fait, dans ce genre, par d'autres nations que le ciel a préservées des dissensions intestines dans ce dernier quart de siècle [...].

Il faut que l'expédition soit accompagnée par des savants payés par le gouvernement. L'expédition d'Égypte peut servir d'indication à cet égard.

60 Il faut qu'elle soit accompagnée par un certain nombre de missionnaires, défrayés aussi par le gouvernement. Ils seront chargés d'apporter les lumières du christianisme chez les populations sauvages ou à demi barbares qui se trouveront près de la colonie. On peut raisonnablement attendre les plus heureux résultats de leur ministère. On sait que rien ne peut égaler le zèle religieux, parce que
65 ce zèle est stimulé par des intérêts qui n'ont rien de commun avec les intérêts de la terre. Les sauvages du Brésil étaient bien plus sauvages que les nègres de la côte d'Afrique. Cependant les Jésuites étaient parvenus à leur faire goûter les bienfaits de la religion et de la civilisation.

Paris ce 30 juillet 1816

Intitulé du texte *Instructions remises à Mr Duranton, agent commercial chargé d'une mission dans le Bambouck*

CORPUS

Référence CP 1-9

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : Fonds ministériels, Série géographique SEN/III/5

DOCUMENT

Type Lettre de mission (manuscrit de 12 pages)

Date 6 septembre 1828

Origine Saint Louis du Sénégal

Auteur Jubelin Jean-Guillaume (1787-1860) : commissaire principal de la Marine, il entre en fonction de gouverneur du Sénégal, le 7 janvier 1828 (jusqu'en 1829). Il devient en 1844 sous-secrétaire d'État à la marine (3^e ministère Soult) et sous celui de Guizot (1847) [PRÉVOST *et al.* 1994, p. 948-949].

Destinataire M. Duranton (1787-1838), engagé dans l'armée en 1806, il avait fait une partie des campagnes de l'Empire, il en démissionne en 1816. Administrateur au poste de Dogana, puis affecté au magasin central du bureau de contrôle de Saint-Louis, il démissionne en 1821. Nommé commis résident à Bakel (poste sur le Sénégal), dans la Compagnie commerciale de Galam, il est envoyé, sur sa demande, à l'intérieur où il remonte le Sénégal et explore les régions de Boundou et du Bambouck (1823). En 1824 il se brouille avec Henri-Ernest Chevalier Grout de Beaufort, chargé par le Gouvernement d'explorer le Haut-Sénégal et qu'il s'était proposé d'accompagner. Il décide d'agir seul et part dans le royaume de Kasso (350 km de Bakel), il se lie avec le roi Ava Demba et épouse sa très belle fille. Il cherche à s'insinuer dans le pays des Bambaras et en sort détrossé et menacé de mort. Il fait un rapport sur l'état politique des pays parcourus, qui est remarqué. Le baron Roger l'adresse au ministère de la marine, qui accueille plutôt mal l'idée de conquérir le Kaarta et le pays des Bambaras. Il accepte néanmoins de lui confier une mission de deux ans au Sénégal dans le pas de Bambouk. Il se débarrassera de ses deux compagnons pour retourner vers sa famille africaine en 1829. Avec Demba, il s'engage dans une politique personnelle de conquêtes. Alors qu'on le donnait pour roi nègre retourné à la sauvagerie, il s'efforçait de servir, seul, la cause française. Refoulé par les Bambaras et accusé de trahison par le gouverneur Malavoix, il fut arrêté, jugé et relâché. [D'AMAT 1970, p. 724-726].

Contexte Fin de la seconde Restauration (Charles X). Nomination d'un nouveau gouvernement (Polignac aux Affaires Étrangères, Bourmont à la Guerre). René Caillé est le premier européen à être entré dans Tombouctou (arrivée à Tombouctou avril 1828).

Période de marasme économique (augmentation du prix du blé de 60 % par rapport à 1825), marasme qui gagne l'industrie (textile, métallurgie).

Instructions remises à Mr Duranton, agent commercial chargé d'une mission dans le Bambouck

Monsieur, Son Excellence le Ministre de la marine, en me faisant connaître, par sa dépêche du 20 juin dernier, la mission que vous êtes appelé à remplir dans le pays de Bambouck, m'a annoncé que vous auriez à me soumettre à votre arrivée à Saint Louis un plan détaillé de cette mission et m'a chargé de
5 vous donner les directions qui vous seraient nécessaires. [...]

Le but de l'expédition telle qu'elle a été proposée par vous & approuvée par Son Excellence, consiste à conduire dans le Bambouck un mineur habile, à lui procurer les moyens de connaître le degré de richesse des mines, à essayer de jeter en ce pays les premiers germes de la civilisation, à instruire les naturels
10 des moyens de rendre facile une exploitation dont par ses moyens d'échange, le commerce du Sénégal, retirerait tous les fruits. [...]

Arrivé dans le Kasso, votre dessein serait d'y former un établissement afin de vous attirer à un plus haut degré la confiance des indigènes en leur montrant l'intention de vous fixer au milieu d'eux ; ce projet dont vous avez fait ressortir
15 tous les avantages me paraît également bien conçu. [...]

Ainsi vous ferez en sorte de diriger sur nos établissements du haut fleuve les produits des pays que vous visiterez & les caravanes qui les traverseront. Vous recueillerez, toutes les fois que vous en trouverez l'occasion les renseignements propres à guider les négociants dans leurs entreprises et vous me les
20 transmettez.

Quoique le commerce soit l'objet principal de votre mission, vous saurez la rendre également utile aux sciences et notamment à la géographie. [...]

Son Excellence le Ministre de la marine a ordonné dans diverses colonies, de lui envoyer une collection des produits industriels et naturels de chaque localité.
25 Un premier envoi a été fait du Sénégal en 1827. Vous avez eu connaissance de la nomenclature des articles qu'il contenait. Votre séjour dans le haut du fleuve vous mettra à portée d'ajouter à cet envoi beaucoup d'objets qui, bien qu'il n'appartiennent pas à une colonie française, n'en seront pas moins fort intéressants à connaître comme propres à donner une idée des ressources de ces
30 pays qui les produisent et de l'industrie des peuples avec lesquels nous sommes ou nous cherchons à nous mettre en relation. [...]

Votre expérience et votre dévouement pour le succès de la mission dont vous êtes chargé seront les meilleurs guides : vous avez l'occasion et les moyens de rendre d'importants services à votre pays et de servir à la fois les intérêts
35 du commerce, de la science et ceux bien plus précieux encore de l'humanité qui a tout à gagner à la civilisation de l'intérieur de l'Afrique. Je fais des vœux sincères pour vos succès. Personne plus que moi ne sera empressé à les signaler, à les faire valoir et en solliciter la récompense.

Signé

40 le Gouverneur
Jubelin

Intitulé du texte *Cours d'Histoire moderne. Histoire de la civilisation en France*

CORPUS

Référence CP 1-10
Type Complémentaire
Source BNF Gallica

DOCUMENT

Type Ouvrage de 471 p.

Parution 1829

Origine Paris

Auteur Guizot François-Pierre-Guillaume (1787-1874), fils d'un avocat de Nîmes (girondin, guillotiné en 1794), après des études classiques en Suisse, devint professeur d'Histoire en 1812. Secrétaire général au ministère de la Justice, il fut un haut fonctionnaire royaliste constitutionnel. Puis, après 1820, destitué, il devint un universitaire et un historien libéral. En 1817, nommé conseiller d'État, il publia *Essai sur l'état actuel de l'Instruction publique*. En 1828, il enseigna à la Sorbonne; de ses cours sont issus *l'Histoire de la civilisation en Europe* et *l'Histoire de la civilisation en France*. Nommé ministre de l'Intérieur en 1830, puis ministre de l'Instruction publique en 1832. On lui doit beaucoup de réalisations dans le domaine scolaire. Il était un royaliste convaincu. Sous Louis-Philippe, il devint ministre des Affaires étrangères. Dans l'histoire de la Monarchie de Juillet, il incarna l'esprit doctrinaire et l'esprit capitaliste. Il était opposé au suffrage universel (*De la démocratie en France*, 1849) qui vit Napoléon Bonaparte accéder au pouvoir. En 1857, il se mit à écrire un *Mémoire pour servir à l'histoire de mon temps* (1858-1867), en 8 volumes qui reste un document unique sur l'histoire du XIX^e siècle français [RICHARD 1989, p. 350-356].

Contexte 1^{er} juillet, le premier numéro de la Revue des deux Mondes, qui se distingue par la qualité de ses collaborateurs (la plupart des meilleurs écrivains de son temps) mais aussi par son conformisme politique, marque une distance à l'égard de Guizot [*Journal de la France*, p. 1454]. 3 août 1829, la Provence, dont le commandant est venu rechercher les conditions d'un compromis avec le dey d'Alger, dans la crise déclenchée fin avril 1827, essuie 80 coups de canon. Le 30 août 1829, une commission est chargée d'examiner le contenu politique et religieux des cours donnés par Guizot ainsi que ceux de Cousin et Villemain qui ont été interrompus par le pouvoir pour crime de collusion avec le libéralisme [*Journal de la France*, p. 1455].

Cours d'Histoire moderne. Histoire de la civilisation en France

Je me suis donc décidé, Messieurs, à préférer cette seconde méthode, à abandonner l'histoire générale de la civilisation européenne chez tous les peuples qui ont concouru à sa formation, pour ne m'occuper que d'une civilisation particulière, qui puisse devenir pour nous, en tenant compte des différences, l'image de la grande destinée humaine.

Le choix de la méthode une fois fait, celui du pays n'a pas été difficile ; j'ai pris l'histoire de la France, de la civilisation française. [...] Je crois pouvoir l'affirmer ; si une autre histoire en Europe m'avait paru plus grande, plus instructive, plus propre que celle de la France à représenter le cours de la civilisation générale, je l'aurais choisie. Mais j'ai raison de choisir la France ; indépendamment de l'intérêt spécial que son histoire a pour nous, depuis long-temps l'opinion européenne proclame la France le pays le plus civilisé d'Europe.[...]

Et qu'on ne croie pas, Messieurs, que cette prédominance de notre patrie tienne uniquement à l'agrément des relations sociales, à la douceur de nos mœurs, à cette vie facile et animée qu'on vient si souvent chercher dans notre pays. [...] La préférence que l'opinion désintéressée de l'Europe accorde à la civilisation française est philosophiquement légitime ; c'est le résultat d'un jugement instinctif, confus sans doute, mais bien fondé sur la nature de la civilisation en général et ses véritables élémens.

Vous vous rappelez, Messieurs, la définition que j'ai essayé de donner de la civilisation, en ouvrant le cours de l'été dernier. J'ai recherché quelles idées s'attachaient à ce mot, dans le bon sens commun des hommes. Il m'a paru que, de l'avis général, la civilisation consistait essentiellement en deux faits : le développement de l'état social, et celui de l'état intellectuel ; le développement de la condition extérieure et générale, et celui de la nature intérieure et personnelle de l'homme ; en un mot, le perfectionnement de la société et de l'humanité. [...]

Intitulé du texte *Plan de colonisation des possessions françaises dans l'Afrique occidentale au moyen de la civilisation des nègres indigènes*

CORPUS

Référence CP 1-11
Type **AFRIQUE**
Source BNF Gallica

DOCUMENT

Type Mémoire de colonisation
Parution mars 1830
Origine Paris
Auteur Laurent-Basile Hautefeuille (1805-1875) : enfant, il part au Sénégal avec son père à la mort duquel il s'engage dans la marine sur des navires négriers. Rentré en France deux ans plus tard, il fait son droit (il achètera une charge d'avocat en 1837). Il se consacrera ensuite à l'étude de la législation maritime : auteur du décret-loi sur la discipline dans la marine marchande et du code pénal pour la Marine militaire (1850). Son œuvre juridique lui vaudra une réputation internationale. Avocat à la cour royale de Paris, ancien membre de la Société coloniale philanthropique du Cap-Vert, à l'époque de la parution de ce plan, qui est celle de la conquête de l'Algérie (1830), il est nommé procureur du roi à Alger.
Destinataire Monsieur le baron Hyde de Neuville (1776-1857), ancien ministre de la marine et des colonies, ministre d'État, membre de la chambre des députés. Il a été suspecté d'avoir trempé dans l'attentat contre Bonaparte (24 décembre 1800). Lié à Chateaubriand, ambassadeur démissionnaire à Rome, il fait voter une loi contre la traite des noirs.
Contexte C'est la dernière année de la Seconde Restauration (Charles X), la veille de la Conquête de l'Algérie (prise d'Alger le 4 juillet 1830). Jusqu'en 1830, les relations avec le Sénégal étaient encore d'ordre commercial (gomme, cire, or, peaux). « Alors que sous l'Ancien Régime tout garde l'aspect du provisoire, à partir de 1830 notre installation a quelque chose d'irrévocable ; ce n'est plus une compagnie de commerce qui vient chercher de rapides bénéfices à Saint-Louis ou à Gorée, c'est la France qui apporte à l'Afrique noire sa civilisation et ses lois » [CHAILLEY 1949, p. 50]. Le Saint-Simonisme se développe après la mort de Saint-Simon (1825). 1830 est l'année de la publication du *Journal d'un voyageur* de René Caillé, premier Européen à entrer dans Tombouctou.

Plan de colonisation des possessions françaises dans l'Afrique occidentale au moyen de la civilisation des nègres indigènes

Fonder, dans les contrées que possède la France, sur les côtes occidentales d'Afrique, et principalement dans cette partie, entre le Sénégal et la Gambie, qui a pris de ces deux fleuves le nom de Sénégalie, de vastes colonies agricoles, sans esclaves : employer, pour y parvenir, des moyens qui soient en harmonie
5 avec les idées libérales de notre époque, avec les mœurs des populations nègres, et les exigences de leur pays : tel est le projet que je vais développer, tel est le but de l'ouvrage que je soumetts à mes concitoyens.

[...] Il s'agit d'une colonie nouvelle, établie sur des bases tout-à-fait nouvelles. Je propose le défrichement d'immenses contrées très-fertiles, mais jusqu'ici
10 incultes et abandonnées. Elles sont peuplées d'hommes robustes, encore sauvages, il est vrai, mais susceptibles de recevoir avec fruit les premières leçons de la civilisation. [...]

Les résultats immédiats et infaillibles de cette entreprise, si elle est bien dirigée, si elle est confiée à un homme instruit, assez probe pour ne pas songer
15 exclusivement à ses intérêts personnels, et doué d'assez d'éléments et de fermeté pour n'être pas effrayé des menaces des chefs noirs, seront : 1° la civilisation des Africains 2° l'extension du commerce français et son affranchissement 3° l'abolition réelle et définitive de la traite des esclaves. [...]

Pour exécuter le plan que je me propose de développer, il faudra attirer,
20 comme on le verra, sur nos plantations un grand nombre de noirs indigènes. Ces hommes, une fois admis parmi nous, seront soumis à des lois régulières ; ils apprendront à tirer de la terre les richesses qu'elle donne au travail ; en un mot, ils commenceront à quitter leurs mœurs primitives pour se conformer aux nôtres. [...] De cette manière, la population tout entière de nos colonies
25 aura bientôt atteint un degré de civilisation assez élevé, et elle continuera à s'avancer dans la même voie, d'un pas lent peut-être, mais assuré. [...]

De ce commerce avec des hommes civilisés, naît forcément une amélioration dans la manière de vivre d'un sauvage, qui se trouve naturellement conduit à désirer des objets qu'il ne connaissait pas jusqu'alors, mais dont il découvre chez
30 ses voisins l'existence et l'usage. Pour les obtenir, il faut les payer, c'est-à-dire qu'il faut travailler. Le nègre, devenu laborieux, imite seul, imparfaitement d'abord, ce qu'il a vu faire chez les blancs ; il cultive la terre. De là pour lui de nouvelles relations avec les hommes civilisés, auxquels il vend les fruits de ses travaux ; partant, de nouvelles occasions d'améliorer ses mœurs.

35 Le développement de la civilisation sera encore favorisé par le commerce. [...] il est incontestable que les relations commerciales sont une des voies les plus sûres et les plus commodes, pour tirer les hommes de l'état sauvage. [...]

[...] je n'ai cessé de penser aux moyens d'exploiter, au profit de ma patrie, les immenses ressources de ces vastes contrées, tout en faisant rentrer dans
40 la société humaine des nations dégradées par la barbarie. J'ai examiné les différentes races noires, j'ai cherché comment on pourrait faire concourir le génie de chacune d'elles au but que je me proposais ; enfin, j'ai formé le plan que je vais exposer dans cet ouvrage. [...]

45 Pour réussir dans un pareil projet, il faut chercher avec soin quel est l'état
de civilisation des nègres, et proportionner ensuite la liberté qu'on peut leur
accorder au développement de leurs facultés ; il faut des nègres libres, mais
incapables d'user de la liberté, et par conséquent soumis à des lois sévères :
il faut les rendre laborieux et on y parviendra, en les faisant participer aux
fruits qu'ils auront produits.

50 Il est je crois, un moyen d'arriver au but que je me propose : c'est de ranger
les nègres indigènes, doucement et sans secousse, sous la domination française ;
de les soustraire insensiblement au joug de leurs chefs, en les attirant sur nos
habitations ; en un mot, c'est de faire des Africains encore à demi-sauvages, un
peuple de serfs attachés à la terre, et soumis à leurs nouveaux maîtres, plutôt
55 par le sentiment intime qu'ils trouvent le bien-être dans leur nouvelle condition,
que par la force matérielle ; de créer dans ce pays, en faveur des Français, une
féodalité modérée par des règlements équitables.

Intitulé du texte *Colonisation*

CORPUS

Référence CP 1-12

Type **AFRIQUE**

Source BNF Gallica

DOCUMENT

Type Début du chapitre XVII (p. 222) d'*Alger et les côtes d'Afrique*

Parution 1837

Origine Paris

Auteur Adolphe de Fontaine de Resbecq, comte de (1813-1865), à qui l'on doit également *Voyages littéraires sur les quais de Paris, Lettres à un bibliophile de province* (1857)

Destinataire Publié dans le rayon bibliothèque instructive et amusante, cet ouvrage est destiné au grand public, afin de l'informer de la récente conquête de l'Algérie.

Contexte Louis-Philippe, roi des Français (1773 - 1850), « hérite d'Alger [prise en 1830] sans savoir trop qu'en faire. [...] Le gouvernement de Juillet, en évitant de prendre une position nette, entraînait ainsi, presque malgré lui, la France dans la voie de la colonisation moderne » [DUBY 2003, p. 604-605]. L'argument de la conservation d'Alger fut l'espoir d'un regain commercial pour les villes de la Méditerranée (Marseille) et également pour ne pas avoir à la concéder à l'Angleterre. Une grande partie de l'opinion se rend à l'extension de la conquête : Oran (1831), Bône, Bougie et Mostaganem (1833). Formation d'un « Gouvernement général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique » en 1834. Accord sur le principe d'un régime de co-souveraineté sur l'Algérie entre les Français et Abd el-Kader en 1834. Traité rompu l'année suivante. Reprise des hostilités en 1835 : le général Clauzel s'empare de Mascara puis de Tlemcen en janvier.

Colonisation

Nous avons écrit notre livre au moment où les différents moyens de colonisation employés jusqu'ici étaient le sujet de la plus vive discussion. Espérons que les débats provoqués par une question aussi importante auront pour résultat l'adoption d'une administration franche et profitable aux civilisateurs comme
 5 aux civilisés. L'Afrique est trop près de l'Europe pour retomber dans une barbarie dont sont même délivrés les peuples les plus éloignés.

Surtout si l'on songe qu'au delà de ces monts qui bornent notre conquête règne une barbarie plus affreuse encore.

Au reste, la question est grave ; ce n'est pas seulement de civiliser qu'il s'agit,
 10 mais de se défendre même, car à plusieurs reprises l'Europe a été menacée d'une ruine totale par les Arabes. Ne doit-elle pas à Charlemagne de n'être point musulmane ? À toutes les époques nous trouvons la France libératrice ; à elle appartient de continuer son œuvre.

15 Mais comment la continuer d'une manière digne d'elle-même et du monde ?
voilà ce qu'il est permis de se demander. Et puisque notre travail vient oppor-
tunément, montrons ce que nous sommes, et disons qu'au christianisme, à la
foi appartiennent maintenant la gloire de conquérir ce que l'argent et les armes
n'ont pu faire.

20 Maintenant que le premier pas est fait, soyons fermes sans fureur, travaillons
pour conquérir des âmes et non des arpents de terre, ou plutôt préférons l'un
à l'autre, pour réunir ensuite deux avantages. Nous avons vu avec orgueil le
drapeau français couronner l'Atlas ; plantons-y la croix, et les Berbères si cruels,
si exacts conservateurs de leur état barbare, finiront par s'incliner devant ce
signe révéral.

25 Que les autres nations s'associent à nous. Toutes peuvent y contribuer.
Non seulement la Régence, mais l'intérieur de l'Afrique même seront une
source de richesse ; les Français auront eu la gloire d'en ouvrir les portes, et
ils trouveront dans les impôts un dédommagement à leurs dépenses et à leurs
sacrifices. Pourquoi ne formerait-on pas un congrès européen où toutes les
30 puissances enverraient des ambassadeurs qui aviseraient aux moyens d'arracher
à la barbarie une des plus belles parties du monde, en liant entre eux tous les
peuples de l'Europe, et en posant ainsi les premières bases de cette grande
famille universelle qui doit unir les hommes.

Intitulé du texte *Abolition de l'esclavage ; examen critique du préjugé contre la couleur des Africains et des sang-mêlés*

CORPUS

Référence CP 1-13
Type **AFRIQUE**
Source BNF Gallica

DOCUMENT

Type Position de la question (p. 20-21)
Parution 1840
Origine Paris
Auteur Victor Schœlcher (1804-1893), critique d'art, musicologue, partisan de l'abolition de la peine de mort, participant activement au mouvement anticlérical du dernier quart du siècle et prêtant son concours à la Société pour l'amélioration du sort des femmes, il consacra l'essentiel de ses travaux à la lutte pour l'abolition de l'esclavage et à l'étude de l'évolution des sociétés coloniales. Anti-esclavagiste, il fut aussi un ardent défenseur de la politique coloniale. Il dirigea le *moniteur des colonies*, un périodique qui se voulait un « journal politique, organe des intérêts coloniaux et maritimes » et défendait expressément « l'aptitude de la France à coloniser ». (Piankhy Kahm, *Grandeur et limites de l'humanisme de Schœlcher*, <www.Africultures.com>).
Contexte En 1839, fondation de la société ethnologique de Paris par W.-F. Edwards, médecin anglais naturalisé français qui entend participer à la création d'une nouvelle discipline scientifique : la science des races humaines. La société rassemble des historiens (J. Michelet), des naturalistes, des saint-simoniens (I. Urbain) et Victor Schœlcher. Dans cet ouvrage, Schœlcher relate les rapports sociaux qu'il avait observés aux États-Unis et dans les colonies européennes des Caraïbes où sévissait l'esclavage

Abolition de l'esclavage ; examen critique du préjugé contre la couleur des Africains et des sang-mêlés

Le préjugé contre la couleur des Noirs se lie intimement au fait de la domination et de l'oppression physique que l'homme blanc exerce sur le noir. Un préjugé analogue est inhérent à toute supériorité d'un homme sur un autre. Parmi les Européens, il existe quelque chose de cela entre nous et nos
5 serviteurs à gages, comme autre fois entre les catholiques et les juifs, comme encore aujourd'hui entre les seigneurs russes ou polonais et leurs serfs ; mais le préjugé contre les Noirs tient surtout à l'incapacité cérébrale qu'on leur a toujours prêtée ; or, cette incapacité est devenue une certitude pour ceux qui l'admettent uniquement, parce que les autres ont cru les maîtres sur parole.
10 Nous ne contestons pas que l'état moral des esclaves dans la colonie ne puisse justifier cette opinion fatale à toute leur race ; nous les avons approchés, nous les connaissons, et nous savons jusqu'à quel point de dégradation ils sont descendus ; mais c'est ici qu'il faut bien distinguer l'effet de la cause.

Les Noirs ne sont pas stupides parce qu'ils sont *noirs*, mais parce qu'ils
15 sont *esclaves*. [...]

On parle de l'avilissement, de la stupidité des Noirs aux colonies ; mais n'est-ce pas le produit de l'esclavage, et l'esclavage n'a-t-il pas ce résultat partout où il existe, sur quelque nature d'hommes qu'il pèse de son poids de plomb ? Les blancs même d'Europe n'en éprouvent-ils pas les mêmes effets ?

Intitulé du texte *Décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises*

CORPUS

Référence CP 1-14

Type **AFRIQUE**

Source Site internet du Sénat

DOCUMENT

Type Texte de loi

Date 27 avril 1848

Origine Paris

Auteur Le Gouvernement provisoire (voir texte suivant)

Contexte La Révolution de 1848 provoqua une ouverture politique, à la faveur de laquelle Victor Schœlcher (1804-1893), appelé par François Arago, ministre de la Marine et des Colonies du Gouvernement provisoire, devenait, le 4 mars, sous-secrétaire d'État chargé des colonies et président d'une commission d'abolition de l'esclavage.

Décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises

Ministère de la Marine et des Colonies — Direction des Colonies

République Française

Liberté — Égalité — Fraternité

Au nom du Peuple Français

- 5 Le Gouvernement provisoire,
 Considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine ;
 Qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel
 du droit et du devoir ; Qu'il est une violation flagrante du dogme républicain :
 « Liberté — Égalité — Fraternité » ;
- 10 Considérant que si des mesures effectives ne suivaient pas de très près la
 proclamation déjà faite du principe de l'abolition, il en pourrait résulter dans
 les colonies les plus déplorables désordres ;
 Décrète :
- Article 1^{er} L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et
 15 possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent décret dans
 chacune d'elles. À partir de la promulgation du présent décret dans les colonies,
 tout châtement corporel, toute vente de personnes non libres, seront interdits.
 [...]
- Article 3
- 20 Les gouverneurs ou Commissaires généraux de la République sont chargés
 d'appliquer l'ensemble des mesures propres à assurer la liberté à la Martinique,
 à la Guadeloupe et dépendances, à l'île de la Réunion, à la Guyane, au Sénégal
 et autres établissements français de la côte occidentale d'Afrique, à l'île Mayotte
 et Dépendances et en Algérie. [...]

25 Article 6

Les colonies purifiées de la servitude et les possessions de l'Inde seront représentées à l'Assemblée Nationale.

Article 7

30 Le principe "que le sol de la France affranchit l'esclave qui le touche" est appliqué aux colonies et possessions de la République.

Article 8

35 À l'avenir, même en pays étranger, il est interdit à tout français de posséder, d'acheter ou de vendre des esclaves, et de participer, soit directement, soit indirectement, à tout trafic ou exploitation de ce genre. Toute infraction à ces dispositions entraînerait la perte de la qualité de citoyen français.

Néanmoins, les Français qui se trouveront atteints par ces prohibitions, au moment de la promulgation du présent décret, auront un délai de trois ans pour s'y conformer. Ceux qui deviendront possesseurs d'esclaves en pays étranger, par héritage, don ou mariage, devront, sous la même peine, les affranchir ou les
40 aliéner dans le même délai à partir du jour où leur possession aura commencé.

Article 9

Le Ministre de la Marine et des Colonies et le Ministre de la Guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, en conseil de gouvernement, le 27 avril 1848.

45 Signé :

Les membres du Gouvernement provisoire : DUPONT (DE L'EURE), LAMARTINE, CRÉMIEUX, GARNIER-PAGÈS, A. MARRAST, LOUIS BLANC, ALBERT, FLOCON, LEDRU-ROLLIN, ARAGO, MARIE.

Le Secrétaire général du Gouvernement provisoire : PAGNERRE

Intitulé du texte *Préambule de la Constitution du 4 novembre 1848*

CORPUS

Référence CP 1-15
 Type Complémentaire
 Source BIU Montpellier

DOCUMENT

Type Constitution de la II^e République
 Date 4 novembre 1848
 Origine *Inconnu*
 Auteur Assemblée Constituante
 Contexte La Révolution française de février 1848 a obtenu l'abdication de Louis-Philippe. Un gouvernement provisoire républicain, composé de républicains libéraux, de socialistes et de néo-jacobins — Dupont (de l'Eure), Lamartine, Crémieux, Garnier-Pagès, A. Marrast, Louis Blanc, Albert, Flocon, Ledru-Rollin, Arago, Marie — institue la Deuxième République le 25 février 1848, qui remplace la Monarchie de Juillet : elle institue le suffrage universel, la liberté de la presse, abolit définitivement l'esclavage, crée des Ateliers nationaux, une organisation destinée à fournir du travail aux chômeurs parisiens après la révolution de 1848 (qui seront fermés la même année et susciteront des émeutes). La conquête de l'Algérie s'achève.

Préambule de la Constitution du 4 novembre 1848

Au nom du peuple français, l'Assemblée nationale a adopté, et, conformément à l'article 6 du décret du 28 octobre 1848, le Président de l'Assemblée nationale promulgue la Constitution dont la teneur suit :

Préambule

5 En présence de Dieu et au nom du Peuple français, l'Assemblée nationale proclame :

Article premier. — La France s'est constituée en République. En adoptant cette forme définitive de gouvernement, elle s'est proposée pour but de marcher plus librement dans la voie du progrès et de la civilisation, d'assurer
 10 une répartition de plus en plus équitable des charges et des avantages de la société, d'augmenter l'aisance de chacun par la réduction graduée des dépenses publiques et des impôts, et de faire parvenir tous les citoyens, sans nouvelle commotion, par l'action successive et constante des institutions et des lois, à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumières et de bien-être.

15 Art. II. La République française est démocratique, une et indivisible.

Art. III. Elle reconnaît des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives.

Art. IV. Elle a pour principe la Liberté, l'Égalité et la Fraternité.

Elle a pour base la Famille, le Travail, la Propriété, l'Ordre public.

20 Art. V. Elle respecte les nationalités étrangères, comme elle entend faire respecter la sienne ; n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête, et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.

Intitulé du texte *Rapport à l'Empereur*

CORPUS

Référence CP 1-16

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : FM SG SEN/IV/46

DOCUMENT

Type Rapport écrit en deux versions : un brouillon raturé et une version « propre » contre-signée

Date 12 juin 1860

Origine Fontainebleau

Auteur Le Ministre secrétaire d'État de l'Algérie et des Colonies, le Comte Prosper de Chasseloup-Laubat (1805-1873). Capitaine dans la Garde nationale en 1830, il figure comme aide de camp aux côtés de Lafayette au cours des « Trois glorieuses ». Nommé auditeur au Conseil d'État par Charles X en 1828, il est promu maître des requêtes par Louis-Philippe en 1831. Il accompagne le baron Baude, commissaire du roi dans ses activités de contrôle des implantations des colons européens et d'étude des conditions de possibilité de la sauvegarde des intérêts des indigènes. Ministre de la marine et des colonies en 1851 (II^e République, il se consacre aux problème d'outremer. Il aura en charge de faire appliquer les dispositions de la loi de 1848 qui supprime l'esclavage (sous l'impulsion de Victor Schoëlcher), initiative qui posait des problèmes d'adaptation politique et économique. Membre du Conseil de colonisation près du nouveau ministère de l'Algérie et des colonies, ministère unique créé par Napoléon III, il succède en 1859 comme ministre au prince Napoléon (le cousin Jérôme dit « Plonplon ») dont il poursuit la politique [GOMANE 1977, p. 197-202, FRANCESCHINI 1959, p. 712-713].

Destinataire Napoléon III

Contexte Second Empire (1852-1870). À la date de juin 1860, le ministre de l'Algérie et des colonies entend poursuivre la même politique que son prédécesseur, c'est-à-dire une colonisation et une administration contrôlées par les civils. Cependant l'armée joue le premier rôle sur place en lançant des expéditions contre des bandes venues du Maroc et s'aventurant jusqu'à Oran (1859). La conquête de la Kabylie est achevée (1857) et la colonisation de peuplement se développe surtout dans les villes, et bien que des terres aient été confisquées, la colonisation rurale reste timide. Au Sénégal, la colonie porte le nom de « Sénégal et dépendances », Faidherbe est revenu depuis février 1859. [*Journal de la France*, p. 1586-1616]. Jusqu'en 1861, il s'est chargé de « la pacification des populations du fleuve » [CHAILLEY 1949, p. 52]. Les motifs d'hostilité sont dus aux droits de passage entre Saint-Louis et Gorée accordés par le damel du Cayor Bouraïma mais son successeur Macodou, buveur d'eau de vie règne par la terreur et refuse de tenir les engagements de son prédécesseur. On décide alors de « libérer le pays de ses oppresseurs » [1949, même p.].

Rapport à l'Empereur

Fontainebleau le 12 juin 1860

Sire, notre colonie du Sénégal est, depuis plusieurs années, dans une voie d'extension qu'il importe de favoriser. Protéger les populations paisibles et laborieuses ; les affranchir des exactions des peuplades vagabondes et pillardes ;
5 seconder ainsi l'accroissement de la production et des échanges ; propager enfin la civilisation et étendre notre commerce ; tel est le double but de notre politique dans ces parages.

De grands résultats ont déjà été obtenus. Notre influence s'exerce aujourd'hui d'une manière incontestée sur toute l'étendue du Sénégal. Nous possédons,
10 en outre, deux territoires, l'un près de St Louis l'autre près de Gorée. Mais ces deux points principaux de notre occupation dont le dernier sert on peut le dire, de port de commerce à l'autre sont séparés par le Cayor sur lequel nous n'avons point encore assuré notre autorité.

Cependant tout nous y convie. Ce pays peut produire en abondance les
15 mils ou sorghos, le bétail, l'arachide, l'indigo et même le coton. Mais l'autorité à laquelle il est soumis s'oppose elle-même à tout développement agricole ou commercial. Le Damel ou chef est choisi dans une caste qui ne vit comme lui que d'exactions et à laquelle s'adjoignent sous le nom de Tiédos, ou familiers du chef, tous les vagabonds du pays. Les populations paisibles se plaignent
20 à nous et nous appellent. Déjà nous avons pris certaines tribus sous notre protection. Nous avons même entamé près de St Louis et de Gorée, les états du Damel en nous emparant de Gandiole et de Dakar. Il devient indispensable d'étendre aujourd'hui notre autorité sur la portion du Cayor qui borde la mer. Nous pourrions alors y construire des postes ou caravansérails qui permettraient
25 d'assurer les communications si importantes entre St Louis et Gorée, et établir même, entre ces deux points, une ligne télégraphique.

Partie ajoutée dans la deuxième version : [Cette dernière création est surtout nécessitée par les intérêts du commerce qui pourra ainsi profiter plus facilement dans l'état de la barre du fleuve ne lui laisse pas toujours la libre
30 disposition.]

La réalisation de ces desseins ne saurait présenter d'obstacles. Partie de la première version modifiée dans la deuxième : [Le Damel actuel abruti par l'ivrognerie est sans intelligence et sans vigueur. À sa mort qui est imminente un parti puissant pourrait se constituer en notre faveur. Il suffirait d'une
35 expédition de quelques mois avec des forces de quelque importance pour imposer au pays la soumission à nos volontés.] Notre droit tout d'abord est incontesté. Il y a eu promesse du dernier Damel d'autoriser le Gouverneur du Sénégal à bâtir les trois postes. M. Faidherbe en a la preuve entre les mains.

Depuis lors, il est vrai ce chef est mort et son successeur ou le parti qui
40 gouverne sous son nom paraît se refuser à ratifier cette convention. Nous ne pouvons nous soumettre à ces variations de la politique indigène et, d'un autre côté, l'intérêt de puissance inséparable de l'extension de la civilisation dans ses parages, nous domine et nous pousse en avant. [...]

Si l'Empereur daignait donner son assentiment à la mesure, je pourrais,
45 dès à présent, m'entendre avec MM les Ministres de la Guerre et de la Marine

pour que l'envoi des troupes pût se faire à l'époque indiquée. J'aurais soin, dans l'intervalle, d'adresser à M. Le Gouverneur du Sénégal les instructions nécessaires pour que la démonstration à faire dans le Cayor ne puisse éprouver aucun retard.

50 Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté

Le très humble et très obéissant serviteur et fidèle sujet.

Le Ministre Secrétaire d'État de l'Algérie et des Colonies.

Intitulé du texte *Coup d'œil général sur l'Afrique occidentale*

CORPUS

Référence CP 1-17

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales, Section d'Outremer : FM généralités, carton 305, dossier 1999

DOCUMENT

Type Chapitre 1 de l'article La côte occidentale française paru dans le tome IX de la *Revue maritime et coloniale* (éditée par le Ministère de la marine et des colonies et qui paraît le 1^{er} de chaque mois.)

Date Novembre 1863

Origine Paris

Auteur Aristide Louis Antoine Vallon (1826-1897) part pour le Sénégal en 1856, effectue des relevés hydrographiques des fleuves, travaille à un atlas des colonies en 1862. Capitaine de frégate en 1862, il retourne au Sénégal où il participe aux expéditions du Foutah et de la Casamance. Affecté au dépôt des cartes et plans, il rédigera en 1867 les instructions nautiques de la côte d'Afrique. Gouverneur du *Sénégal et dépendances* (colonie organisée sur l'ordonnance du 7 septembre 1840) en 1882 (de fin juin à mi-novembre), il démissionnera la même année et sera élu député en 1889 [TAILLEMITE 2002, p. 520-521].

Contexte Second Empire (Napoléon III 1852-1870) avant la guerre de 1870. Période de développement économique : développement du réseau de chemin de fer, des réseaux télégraphiques, premières villes industrielles, et centres métallurgiques (production de l'acier), traités de libre-échange entre la France et l'Angleterre ; Prospérité de l'agriculture (engrais, fabrication du sucre de betterave) Période de guerres (objectif : faire oublier les traités de 1814-1815) ; expéditions de Crimée (1854-1855), guerre d'Italie (1859), expédition du Mexique (1862-1867) Politique d'assimilation en Algérie : « Élever les Arabes à la dignité d'hommes libres, répandre sur eux l'instruction, tout en respectant leur religion, améliorer leur existence en faisant sortir de cette terre tous les trésors que la providence y a enfouis » [Napoléon III cité dans *Journal de la France*, p. 1616]. Faidherbe, de retour au Sénégal pour sa seconde mission (juillet 1863-mai 1865), s'occupe à régler les problèmes avec les damels du Cayor et un régime d'administration directe s'établit. Cependant le Fouta sénégalais, « foyer d'islamisme combatif » résiste à la « pacification ». La guerre sainte est proclamée par les marabouts derrière le toucouleur El Hadj Omar. La paix sera signée avec lui en 1860 mais son fils Ahamadou prendra le relais [CHAILLEY 1949, p. 52-53].

Coup d'œil général sur l'Afrique occidentale

On écrira bien longtemps encore sur l'Afrique avant que cette intéressante contrée soit suffisamment connue en Europe ; seuls, les voyageurs qui en ont exploré quelques parties peuvent se rendre compte des institutions, ou mieux, de l'absence des institutions des pays qu'ils ont visités ; mais on ferait erreur si
5 l'on voulait juger des mœurs, du caractère, des usages des populations africaines par ce qu'on a constaté dans telle ou telle tribu.

Dix années passées dans ces pays nous ont fait voir tant de tableaux différents, suivant les lieux où nous retenait le service, que nous nous refusons naturellement aujourd'hui à confondre entre eux les peuples qui occupent, en
10 partant des plus bas, tous les degrés inférieurs de l'échelle sociale. Aussi, en nous occupant de ces races, n'aurons-nous jamais que la prétention d'en faire connaître une seule à la fois, sans vouloir étendre nos observations aux tribus même les plus voisines de celle que nous aurons décrite.

Quelques incroyables idées générales sur les races noires ont été suggérées
15 par les voyages de certains docteurs. Ils ont prêté à l'Afrique méridionale, par exemple, tout un caractère de morale et d'institutions sociales que nous étions loin de lui connaître, d'après les échantillons plus que barbares que nous offre le littoral. Mais pour rester fidèle à nos propres observations, nous devons accepter comme vraies ces étranges anomalies, et admettre, faute de preuves
20 du contraire, que la société est parfaitement constituée à peu de distance des pays où la famille n'existe pas même encore ! Et si, malgré nous, il nous vient le soupçon que ces relations de voyages ont un caractère quelque peu systématique, nous nous empressons de le repousser en rendant justice au courage, à l'intrépidité de ces pionniers du commerce de leur pays.

Notre pauvre Afrique a dans le monde une bien fâcheuse réputation ; si c'est
25 le pays des combats sans gloire de la traite des nègres, des faux monnayeurs, de la baraterie, de toutes les turpitudes, enfin qu'une surveillance bien entendue a exilées d'Europe, c'est aussi celui du dévouement sans bornes, des fatigues sans nombre, des études les plus utiles, les plus vastes, les plus nouvelles pour
30 la poignée d'honnêtes gens que la civilisation oppose aux malfaiteurs qui s'y sont réfugiés de toutes les parties du monde.

Nous allons, avant d'entrer dans notre sujet, passer en revue les liens généraux de ressemblance qui peuvent rapprocher des races si différentes, suivant le coin de terre qu'elles habitent. La civilisation, le commerce, les
35 religions des blancs ont agi simultanément sur tous les points du littoral, et nous pouvons rechercher immédiatement l'effet de ce trait d'union sur leurs habitants.

Quand on considère les Africains comme constitués en société, on leur attribue un degré de civilisation qu'ils sont loin de soupçonner. Le premier pas
40 de la société est la famille, et c'est à peine si quelques peuplades musulmanes de la Sénégambie en connaissent les devoirs ou même le lien.

Par cela même qu'il ne faut pas conclure du général au particulier, cette règle admet quelques rares exceptions. Chez les Dahomiens, par exemple, la famille existe à peu près ; aussi ce peuple a-t-il acquis sur ses voisins une grande
45 supériorité.

Influence du commerce des blancs sur les Africains. — L'Europe a depuis plus de trois siècles des relations de commerce avec la côte occidentale d'Afrique ; nous ne pensons pas qu'elle se soit beaucoup préoccupée de l'éducation morale des peuples avec lesquels elle s'est trouvée en contact. Il sera facile de montrer
50 que les moyens ordinaires de civilisation employés jusqu'à ce jour n'ont eu aucun effet appréciable sur leur masse, et qu'il est temps d'en essayer de plus efficaces si on veut soustraire un petit nombre d'Africains à l'influence hostile du Coran.

Il est bien triste de constater que les qualités de la race blanche n'ont pu se
55 développer dans une terre infertile. Il semble, en effet, que parmi ces pauvres peuples déshérités le progrès et l'amour du bien ne peuvent trouver ni carrière, ni écho.

Ce que l'Europe a voulu fonder de durable sur cette terre ingrate n'a pu être établi que par la force, et s'est écroulé au contact de la barbarie ! Presque
60 partout il n'en reste que des ruines, les tombes des négrophiles, hommes d'action qui ont essayé de se consacrer à la régénération du Noir et de lui ouvrir les voies de l'avenir.

Pour le rattacher à la famille humaine, à côté de laquelle il se traîne dans l'enfance, il paraît nécessaire d'enlever le Noir à son sol natal ; encore faudra-t-il
65 l'isoler plus tard en le ramenant dans son pays pour lui conserver intact ce qu'il aura acquis d'éducation sociale, autrement il retomberait bien vite à l'état sauvage. [...]

D'où viendra donc la civilisation aux races africaines, et d'abord, d'où vient-elle dès aujourd'hui à certaines tribus qu'elle unifie et dont elle forme
70 de véritables peuples ? Races marquées sur leur terre natale au sceau de l'immobilité morale ! Nous les trouvons en 1861 ce qu'elles étaient il y a 400 ans, il y a mille ans peut-être : mêmes huttes, même nourriture, même costume ou absence de vêtements, même caractère, mêmes habitudes. [...]

Influence du mahométisme. — Le fréquent contact avec les Européens n'a
75 presque pas modifié la barbarie de ces riverains parmi lesquels on distingue facilement, à leur supériorité intellectuelle, les noirs venus du centre, en caravane, pour leurs affaires de commerce avec les comptoirs du littoral.

Un village que vous avez vu tout à fait sauvage, dont les habitants nus ou couverts de peaux, vivaient dans quelques huttes où ils ne pouvaient pénétrer
80 qu'en rampant, n'ayant d'autre industrie que la pêche dans leurs pirogues informes, ou la chasse dans leurs forêts giboyeuses, s'est tout à coup transformé. [...] comment s'est opéré ce miracle ?

Trois ou quatre marabouts, avant-garde spirituelle d'une tribu d'émigrants du Fouta conduite par quelque fanatique, suivis d'une poignée de cavaliers se
85 sont abattus sur le pays. Les indigènes ont tremblé à leur approche. Le site leur a convenu ; ce que la persuasion n'a pu faire le sabre l'a obtenu ; tout s'est courbé sous leur loi, les fétiches ont fait place aux gris-gris renfermant les versets du coran, et l'envahisseur commande en maître à quelques esclaves, restes des indigènes qui ne sont pas immédiatement soumis et convertis. [...]

90 Tel est le spectacle que nous offrent les rives occidentales du Fouta-Djallon. [...] L'influence de ces marabouts, décorés du titre d'Alhadji (le Pèlerin), peut devenir un jour funeste aux Européens qu'ils détestent ; car ils disposent de

masses suspendues à leurs ordres, épiant leur moindre signe, et pour un homme à demi civilisé qui se sent un pareil pouvoir il doit être bien difficile de se
95 contenir sans en essayer l'usage.

Intitulé du texte *De la colonisation chez les peuples modernes*

CORPUS

Référence CP 1-18
 Type Complémentaire
 Source BNF Gallica

DOCUMENT

Type Introduction de la première édition
 Date 1870 (1^{re} édition.)
 Parution 1882 (2^e édition)
 Origine Paris
 Auteur Paul Leroy-Beaulieu (1843-1916), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, économiste de tendance libérale (directeur de l'hebdomadaire *Économiste français*). Élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques le 6 juillet 1878 et un des grands théoriciens de la colonisation française, il ne réussit pas à entrer dans la vie politique. Publiée le 15 mars 1874, son ouvrage est considéré comme « la bible du colonialisme fin de siècle » [*Journal de la France*, p. 1689]. Autres ouvrages : *Essai sur la répartition des richesses et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions* (1881).

Contexte Chute du Second Empire et début de la III^e République (1870-1940). Période de réformes des institutions parlementaires. Juillet 1870, déclaration de guerre avec la Prusse avec Napoléon III au commandement des troupes. Premières défaites et capitulation en septembre. Napoléon III fait prisonnier par les Prussiens (mort en 1873). Régime provisoire pendant 4 ans. La paix est ratifiée en 1871 avec perte de l'Alsace et de la Moselle. Parution de *La France Nouvelle* de Prévost-Paradol, qui plaide en faveur de l'expansion coloniale comme compensation au déclin de l'influence française en Europe, esquisse de la politique qui verra le jour après 1870 [*Journal de la France*, p. 1640].

De la colonisation chez les peuples modernes

La colonisation est un fait réfléchi, soumis à des règles, qui ne peut provenir que des sociétés très avancées. Les sauvages ou les barbares émigrent quelquefois, souvent même [...]; les peuples civilisés seuls colonisent.

Tandis que l'émigration et la prise de possession d'un sol nouveau rentrent, généralement, dans la catégorie des faits individuels, la colonisation appartient
 5 incontestablement à la catégorie des faits sociaux : c'est une des fonctions les plus élevées des sociétés parvenues à un état avancé de civilisation ; c'est dans l'ordre social ce qu'est dans l'ordre de la famille, je ne dis pas la génération
 seulement, mais l'éducation. Une société colonise, quand, parvenue elle-même à
 10 un haut degré de maturité et de force, elle procrée, elle protège, elle place dans de bonnes conditions de développement et elle mène à la virilité une société nouvelle sortie de ses entrailles. La colonisation est un des phénomènes les plus complexes et les plus délicats de la physiologie sociale.

On a souvent comparé une colonie à un rameau que l'on détacherait
 15 d'un végétal plein de sève et que l'on planterait dans un terrain plus neuf,

moins épuisé et plus fécond. C'est là un rapprochement ingénieux, mais dont l'exac-
titude n'est pas à l'épreuve de la réflexion. Tandis, en effet, qu'il ne
subsiste plus aucune relation entre la bouture et la plante dont elle a été
détachée, que chacune d'elles poursuit à l'écart son développement marqué par
20 des lois invariables de la nature, il y a entre la société à l'état d'enfance et de
formation et la société adulte qui lui a donné le jour un échange permanent
d'influences, une réciprocité de services, une continuité de rapports, en un mot,
une dépendance mutuelle, qui constituent précisément ce que l'on est convenu
d'appeler la colonisation.

25 [...] Aussi en est-il de la colonisation comme de l'éducation même : les
principes ont varié et se sont transformés avec le temps ; la conception des
rapports de la mère patrie et de la colonie a été bien différente autrefois de ce
qu'elle est aujourd'hui. À l'origine de la colonisation moderne, les métropoles
avaient principalement en vue leur intérêt propre auquel elles subordonnaient
30 l'intérêt de leurs dépendances ; il y avait une sorte d'exploitation de la colonie
par la contrée mère, analogue à l'exploitation de l'enfant par le père dans les
sociétés qui ne sont pas encore très avancées dans la voie de la civilisation, de la
justice et de la liberté. La colonie était en perpétuelle minorité : elle appartenait
sans réserves ni garanties à la métropole ; elle lui devait obéissance et service
35 en retour de la protection qu'elle recevait : situation vraiment analogue à celle
du fils de famille dans le vieux droit romain. Sous l'influence du progrès des
idées morales et politiques, et aussi par une conception plus juste de l'intérêt
véritable des deux parties, les principes se modifièrent : on en vint à des notions
plus conformes au droit naturel, qui veut que toutes les sociétés soient égales
40 entre elles et qu'aucune, si petite et si jeune qu'elle soit, ne soit sacrifiée à une
plus ancienne et à une plus grande.

Non seulement la conception théorique des rapports essentiels de la colonie
et de la métropole se modifia, mais aussi les moyens pratiques de coloniser se
transformèrent. Étant admis que le but de la colonisation c'est de mettre une
45 société nouvelle dans les meilleures conditions de prospérité et de progrès, et
que la métropole ne peut que tirer avantage du développement de la richesse,
de la population et de la puissance de ses colonies, il restait à considérer par
quelle voie on ferait arriver la colonie au plus haut degré de population, de
puissance et de richesse. [...]

50 Il y a tant d'éléments divers qui influent sur le développement des sociétés !
Quand on considère un homme parvenu à l'âge adulte, il est d'une difficulté
extrême de déterminer ce qui revient dans son caractère et dans sa constitution
à l'éducation, à la nature ou aux circonstances : entre ces causes entre-croisées,
il est presque impossible de préciser avec exactitude ce qui appartient à chacune.
55 De même pour les sociétés humaines : les lois politiques, l'organisation écono-
mique ne sont pas les seuls agents de leur développement ; il faut tenir compte
du climat, de la constitution géographique et géologique, du tempérament et
des habitudes de la race, et enfin des conditions historiques qui ont accompagné
leur naissance et leur croissance.

Intitulé du texte *Discours sur l'Afrique*

CORPUS

Référence CP 1-19

Type **AFRIQUE**

Source *Actes et Paroles IV* dans *Œuvres complètes*

DOCUMENT

Type Discours

Date 18 mai 1879

Parution 1985

Origine Paris

Auteur Victor Hugo (1802-1885), auteur romantique mais aussi homme politique. Élu de l'Académie française en 1841, il fut élu député de Paris à l'Assemblée Constituante en 1848. Il fonda le journal *l'Événement* pour préparer sa candidature à la Présidence de la République. À la Constituante, il siégeait et votait avec la droite. Peu soutenu dans sa candidature à la Présidence, mais réélu député de Paris, il siégea à gauche à l'Assemblée législative, se marqua énergiquement comme anti-clérical (Loi sur l'enseignement) et inclina peu à peu vers le groupe socialiste. Au 2 décembre 1851 il se mêla au mouvement de résistance, et dut prendre la route de l'exil (Belgique, puis à Jersey et Guernesey), refusa de bénéficier des amnisties, et ne rentra en France qu'en 1870. Nommé sénateur par le collège électoral de Paris en 1876, il vota constamment avec la gauche. Ses opinions politiques d'alors étaient représentées par le journal *Le Rappel*, fondé vers la fin de l'Empire par ses parents et alliés [FAGUET 1887, p. 153-156].

Contexte « Un banquet commémoratif de l'abolition de l'esclavage réunissait, chez Bonvalet, cent vingt convives. Victor Hugo présidait. Il avait à sa droite M.M. Schoelcher, l'auteur principal du décret de 1848 abolissant l'esclavage, et Emmanuel Arago, fils du grand savant républicain qui l'a signé comme ministre de la marine ; à sa gauche, M.M. Crémieux et Jules Simon. On remarquait dans l'assistance des sénateurs, des députés, des journalistes, des artistes » [Bellosta, *Notice*, dans HUGO 1985, 1009]. Le discours de V. Hugo fait suite au discours de Schœlcher.

Discours sur l'Afrique

Messieurs,

Messieurs, le moment actuel sera compté dans ce siècle. C'est un point d'arrivée, c'est un point de départ. Il a sa physionomie : au nord le despotisme, au sud la liberté ; au nord la tempête, au sud l'apaisement.

- 5 Quant à nous, puisque nous sommes de simples chercheurs du vrai, puisque nous sommes des songeurs, des écrivains, des philosophes attentifs ; puisque nous sommes rassemblés ici autour d'une pensée unique, l'amélioration de la race humaine ; puisque nous sommes, en un mot, des hommes passionnément occupés de ce grand sujet, l'homme, profitons de notre rencontre, fixons nos
- 10 yeux vers l'avenir ; demandons-nous ce que fera le vingtième siècle. (Mouvement d'attention.)

Politiquement, vous le presentez, je n'ai pas besoin de vous le dire. Géographiquement, permettez que je me borne à cette indication, la destinée des hommes est au sud.

15 Le moment est venu de donner au vieux monde cet avertissement : il faut être un nouveau monde. Le moment est venu de faire remarquer à l'Europe qu'elle a à côté d'elle l'Afrique. Le moment est venu de dire aux quatre nations d'où sort l'histoire moderne, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, la France, qu'elles sont toujours là, que leur mission s'est modifiée sans se transformer,
20 qu'elles ont toujours la même situation responsable et souveraine au bord de la Méditerranée, et que, si on leur ajoute un cinquième peuple, celui qui a été entrevu par Virgile et qui s'est montré digne de ce grand regard, l'Angleterre, on a, à peu près, tout l'effort de l'antique genre humain vers le travail, qui est le progrès, et vers l'unité, qui est la vie.

25 La Méditerranée est un lac de civilisation ; ce n'est certes pas pour rien que la Méditerranée a sur l'un de ses bords le vieil univers et sur l'autre l'univers ignoré, c'est-à-dire d'un côté toute la civilisation et de l'autre toute la barbarie. Le moment est venu de dire à ce groupe illustre de nations : Unissez-vous ! allez au sud.

30 Est-ce que vous ne voyez pas le barrage ? Il est là, devant vous, ce bloc de sable et de cendre, ce monceau inerte et passif qui, depuis six mille ans, fait obstacle à la marche universelle, ce monstrueux Cham qui arrête Sem par son énormité,— l'Afrique.

Quelle terre que cette Afrique ! L'Asie a son histoire, l'Amérique a son
35 histoire, l'Australie elle-même a son histoire ; l'Afrique n'a pas d'histoire. Une sorte de légende vaste et obscure l'enveloppe. [...]

Déjà les deux peuples colonisateurs, qui sont deux grands peuples libres, la France et l'Angleterre, ont saisi l'Afrique ; la France la tient par l'ouest et par le nord ; l'Angleterre la tient par l'est et par le midi. Voici que l'Italie
40 accepte sa part de ce travail colossal. L'Amérique joint ses efforts aux nôtres ; car l'unité des peuples se révèle en tout. L'Afrique importe à l'univers. Une telle suppression de mouvement et de circulation entrave la vie universelle, et la marche humaine ne peut s'accommoder plus longtemps d'un cinquième du globe paralysé. [...]

45 Cette Afrique farouche n'a que deux aspects : peuplée, c'est la barbarie ; déserte, c'est la sauvagerie ; mais elle ne se dérobe plus ; les lieux réputés inhabitables sont des climats possibles ; on trouve partout des fleuves navigables ; des forêts se dressent, de vastes branchages encombrant çà et là l'horizon ; quelle sera l'attitude de la civilisation devant cette faune et cette flore inconnues ? [...]

50 Aux faits populaires viennent s'ajouter les faits humains ; la forme définitive s'entrevoit ; le groupe gigantesque se devine ; et, pour ne pas sortir des frontières que vous vous tracez à vous-mêmes, pour rester dans l'ordre des choses où il convient que je m'enferme, je me borne, et ce sera mon dernier mot, à constater ce détail, qui n'est qu'un détail, mais qui est immense : au dix-neuvième siècle,
55 le blanc a fait du noir un homme ; au vingtième siècle, l'Europe fera de l'Afrique un monde. (Applaudissements.)

Refaire une Afrique nouvelle, rendre la vieille Afrique maniable à la civilisation, tel est le problème. L'Europe le résoudra.

- Allez, Peuples! emparez-vous de cette terre. Prenez-la. À qui? à personne.
- 60 Prenez cette terre à Dieu. Dieu donne la terre aux hommes, Dieu offre l'Afrique à l'Europe. Prenez-la. Où les rois apporteraient la guerre, apportez la concorde. Prenez-la, non pour le canon, mais pour la charrue; non pour le sabre, mais pour le commerce; non pour la bataille, mais pour l'industrie; non pour la conquête, mais pour la fraternité. (Applaudissements prolongés.)
- 65 Versez votre trop-plein dans cette Afrique, et du même coup résolvez vos questions sociales, changez vos prolétaires en propriétaires. Allez, faites! faites des routes, faites des ports, faites des villes; croissez, cultivez, colonisez, multipliez; et que, sur cette terre, de plus en plus dégagée des prêtres et des princes, l'Esprit divin s'affirme par la paix et l'Esprit humain par la liberté!

Intitulé du texte *Voyage au Soudan Français (Haut-Niger et Pays de Ségou)*

CORPUS

Référence CP 1-20

Type **AFRIQUE**

Source BNF Gallica

DOCUMENT

Type Ouvrage dédié à Brière de L'Isle, ancien gouverneur du Sénégal

Date 17 août 1882

Parution 1883

Origine Paris

Auteur Joseph-Simon Gallieni (1849-1916), Commandant (maréchal à titre posthume). Après St-Cyr, il est sous-lieutenant dans l'infanterie de marine en 1870 à la déclaration de guerre à la Prusse pendant laquelle il s'illustre. Après trois ans passé à la Réunion, il est appelé à prendre la suite de Faidherbe. Affecté à l'infanterie de marine au Sénégal, il travaille sous les ordres de Borgnis-Desbordes qui l'apprécie et le nomme directeur des affaires politiques à Saint-Louis. Il s'intéresse autant à la pénétration militaire que commerciale. Il rédige des carnets qui permettent de suivre quotidiennement ses actions [KREBS 1982, p. 223-226]. Pour la suite de sa biographie, voir 1-23 page 747.

Contexte III^e République : L'Empire colonial ne se compose en Afrique que de l'Algérie et du Sénégal. Faidherbe a envoyé le lieutenant de vaisseau Mage chercher la voie de communication vers les comptoirs du Haut-Sénégal et le Niger. Il est entré en relations avec le chef toucouleur El Hadj Omar, mais les toucouleurs ont arrêté sa progression vers Kita (Soudan) et refusent de le laisser partir et l'immobilisent à Ségou. La mission a échoué, mais Mage a collecté des informations pour la mission de Gallieni (1880). Borgnis-Desbordes, chef d'escadron de l'artillerie de Marine, nommé commandant supérieur du Haut Fleuve en 1880, est décidé à pousser la présence française vers le Niger. Les troupes de Samori (voir § 2.4.2 page 78) sont dispersées par des tirs de canon. À partir de 1881, Samori vit entre la diplomatie et la guerre avec les Européens. [KI-ZERBO 1972, p. 379]. Ahmadou, fils d'El Hadj Omar, chef religieux de la confrérie Tidiane, signe un traité avec la France en 1881.

Voyage au Soudan Français (Haut-Niger et Pays de Ségou)

Je rentrais à peine d'une mission dans les rivières du sud de notre colonie sénégalienne, quand M. Brière de l'isle, gouverneur du Sénégal, m'entretint pour la première fois de la reprise d'un projet dont la première idée remonte à l'éminent général Faidherbe. Il s'agissait de pénétrer dans la vallée du Haut-
5 Niger par le massif montagneux compris entre ce grand cours d'eau et le Sénégal. On voulait, ainsi que dans la mission confiée en 1862 au lieutenant de vaisseau Mage, établir des relations avec les races nègres de ces contrées, qui ne nous étaient connues que par les récits fort incomplets de Mungo Park (1796-1805), et ouvrir à nos établissements frontières de la colonie, Médine et Bakel, des

10 débouchés vers des marchés abandonnés jusque-là au trafic embryonnaire de populations à demi sauvages.

Tout le pays qu'on devait traverser depuis Médine, base d'opérations de l'entreprise, jusqu'aux rives du Niger, se trouve sous la souveraineté nominale du roi nègre de Ségou, Ahmadou. [...]

15 Dans ces conditions, instruit comme on l'était par ailleurs par l'insuccès des tentatives antérieures, le parti le plus sage était d'organiser une mission d'exploration ayant un caractère absolument pacifique ; d'exploiter, en d'autres termes, les ferments de discorde entre la race des conquérants toucouleurs et leurs tributaires mal soumis ; et, en flattant la vanité d'Ahmadou, de gagner
20 les bonnes grâces de ce souverain chancelant par l'envoi d'une ambassade solennelle. [...]

Le décorum, on ne l'ignore pas, joue un grand rôle parmi les nègres du Soudan. Ces indigènes, en vrais enfants, aiment les fêtes tapageuses, les beaux costumes bariolés et resplendissants de dorure. Notre simplicité habituelle
25 serait hors de propos avec eux. [...]

Aidé de mes compagnons de voyage, j'employai le mois de janvier 1880 à réunir les approvisionnements de toute espèce et le grand stock de présents destinés à satisfaire les convoitises enfantines propres à la race nègre. [...]

30 Çà et là nous apercevons quelques misérables villages de pêcheurs, placés sur de légères éminences en dehors des atteintes de l'inondation. Le chef s'empresse, à notre passage, de hisser le pavillon tricolore, tandis que les enfants interrompent leurs jeux pour nous regarder d'un œil étonné et suivre avec curiosité les mouvements de notre bateau. Que ces sauvages indigènes ont fait peu de progrès depuis notre arrivée dans ces contrées sénégalaises !
35 Sans doute ils admirent les différentes productions de notre civilisation, mais pourquoi n'ont-ils pas l'énergie nécessaire pour sortir de leur profonde barbarie ? [...]

Le 3 février, le gouverneur Brière de l'Isle nous fait ses adieux et nous donne ses dernières instructions. « Allez, nous dit cet excellent chef, soyez
40 énergiques et résolus. Oubliez complètement les épreuves qui vous attendent, pour ne songer qu'à l'intérêt supérieur de la patrie. Vous partez pour accomplir une grande œuvre dont vous serez les premiers initiateurs, et je ferai tous mes efforts pour que vous soyez suivis de près dans la voie que vous allez ouvrir à la civilisation et à l'influence française. Mes vœux et ceux de toute la colonie
45 vous accompagnent. Dieu favorisera vos efforts patriotiques ».

Intitulé du texte *Discours du 28 juillet 1885*

CORPUS

Référence CP 1-21
Type Complémentaire
Source PEB BIU

DOCUMENT

Type Débat à la Chambre des députés
Date 28 juillet 1885
Parution Journal officiel du 29 juillet 1895
Origine Paris

Auteur Jules Ferry (1832-1893), député républicain de la Seine (1869) il devient secrétaire du gouvernement de défense nationale, maire de Paris en 1870. Pendant le siège de Paris cette même année, sa circulaire sur les restrictions alimentaires lui valent le surnom de « Ferry la famine ». Député des Vosges, puis Ministre de l'Instruction et des Beaux-Arts (1879-1883), il engage des réformes de l'instruction publique et fait adopter des lois concernant la laïcité, la gratuité et le caractère obligatoire de l'enseignement primaire. Président du Conseil à trois reprises de 1880 à 1885, puis Ministre des Affaires étrangères en 1883, il est chassé du pouvoir en 1885, et sera candidat malheureux à la présidence de la République en 1887 [OZOUF 2005].

Destinataire À la Chambre des députés, le discours de Ferry répond notamment au discours du 25 juillet de Camille Pelletan (1813-1884), politicien et journaliste, membre du Parti radical-socialiste, qui s'oppose aux républicains qui continuent la politique de Gambetta.

Contexte La France, qui a perdu l'Alsace-Lorraine (1870), aspire à la paix mais, à partir de 1880, la III^e République songe à la revanche. 1880 voit la victoire des Républicains aux élections législatives et la Chambre des députés est l'instance toute puissante, aux mains des Républicains modérés, de la coalition des députés de l'ancien centre gauche, de la gauche républicaine de Ferry et de l'Union Républicaine de Gambetta. Les deux derniers groupes sont qualifiés d'« opportunistes » par les radicaux (Clémenceau, Pelletan, Brisson, etc.) [DUBY 2003, p. 746]. Malgré la politique du maintien de la paix qui prévaut après 1870, le cabinet Ferry décide de l'expédition de Tunisie et établit le protectorat (1881). L'Europe se partage l'Afrique à Berlin le 26 février 1885. La politique d'expansion coloniale ne fait pas l'adhésion à la Chambre et certains députés (Clémenceau, Pelletan) s'opposent aux expéditions coloniales. C'est pourquoi Ferry n'a pas exposé sa politique mais a choisi de la mener, parfois « malgré lui ». Lorsqu'il prend la parole à la Chambre, trois mois après la chute de son ministère, il expose, pour la première fois, publiquement, sa vision de la politique coloniale de la France, alors qu'il monte à la tribune pour soutenir la demande de crédits de son successeur, le radical Henri Brisson qui soutient et poursuit la même politique coloniale, pour les dépenses occasionnées par les événements de Madagascar [GAILLARD 1989, p. 530-548].

Discours du 28 juillet 1885

Jules Ferry. — La politique coloniale, la politique d'expansion coloniale, est-elle, oui ou non, un système ? Si l'on entend par là je ne sais quelle passion d'étendre et de développer notre domaine colonial sans frein ni mesure, sans principes ni règles ; en quelque sorte sans rime ni raison, poussés par je ne sais
5 quel désir de batailles, d'aventures, de gloire facile, ah ! Messieurs, ainsi conçue, la politique coloniale ne serait pas un système : ce serait un simple acte de démente. [...]

Jules Ferry. — Nous avons fait les expéditions que nous devons faire ; nous ne les avons nullement préméditées, et, ne les ayant pas préméditées, je
10 n'admets pas qu'on dise que nous nous avons été conduits par le hasard.

Nous avons été conduits par la nécessité, par le droit : nous avons été conduits par cette obligation et ce devoir qui s'impose à tous les peuples civilisés de faire respecter par les nations barbares la signature de leurs représentants mise au bas des traités. Voilà l'histoire de notre politique coloniale ; ce n'est
15 pas une politique qui flotte et qui vogue au hasard. [...]

Jules Ferry. — Je dis, avec l'honorable Camille Pelletan, que cette politique coloniale est un système ainsi conçu, défini et limité ; qu'il repose sur une triple base économique, humanitaire et politique. Au point de vue économique, pourquoi des colonies ? Pour les nations qui ont superflu de population
20 (Interruptions à droite) [...]

Jules Ferry. — Je disais, Messieurs, que la forme première de la colonisation, c'est celle qui offre un asile et du travail au surcroît de population des pays pauvres ou de ceux qui renferment une population exubérante. Mais il y a une
25 autre forme de colonisation c'est celle qui s'adapte aux peuples qui ont, ou bien un superflu de capitaux, ou bien un excédent de produits.

Et c'est là la forme moderne, actuelle, la plus répandue et la plus féconde [...]. Mais il n'y a pas que cet intérêt dans la colonisation. Les colonies sont, pour les pays riches, un placement de capitaux des plus avantageux [...]

Jules Ferry. — Je dis que la France, qui a toujours regorgé de capitaux et
30 en a exporté des quantités considérables à l'étranger [...], a intérêt à considérer ce côté de la question coloniale.

Mais, Messieurs, il y a un autre côté plus important de cette question, qui domine de beaucoup celui auquel je viens de toucher. La question coloniale, c'est, pour les pays voués par la nature même de leur industrie à une grande
35 exportation, comme la nôtre, la question même des débouchés. [...]

Jules Ferry. — À ce point de vue, je le répète, la fondation d'une colonie, c'est la création d'un débouché. [...] Au temps où nous sommes et dans la crise que traversent toutes les industries européennes, la fondation d'une colonie, c'est la création d'un débouché. On a remarqué, en effet, et les exemples
40 abondent dans l'histoire économique des peuples modernes, qu'il suffit que le lien colonial subsiste entre la mère-patrie qui produit et les colonies qu'elle a fondées, pour que la prédominance économique accompagne et subisse, en quelque sorte, la prédominance politique. [...]

Jules Ferry. — [...] Je disais qu'on pouvait rattacher ce système à trois
45 ordres d'idées : à des idées économiques, à des idées de civilisation de la plus
haute portée, et à des idées d'ordre politique et patriotique.

Sur le terrain économique, je me suis permis de placer devant vous, en
les appuyant de quelques chiffres, les considérations qui justifient la politique
d'expansion coloniale, au point de vue de ce besoin, de plus en plus impérieu-
50 sement senti par les populations industrielles de l'Europe et particulièrement
de notre riche et laborieux pays de France : le besoin de débouchés. [...]

Jules Ferry. — Messieurs, il y a un second point, un second ordre d'idées
que je dois également aborder, le plus rapidement possible, croyez le bien, c'est
le côté humanitaire et civilisateur de la question. Sur ce point, l'honorable M.
55 Camille Pelletan raille beaucoup, avec l'esprit et la finesse qui lui sont propres ;
il raille, il condamne et il dit : "Qu'est-ce que c'est que cette civilisation qu'on
impose à coups de canon ? Qu'est-ce, sinon une autre forme de la barbarie ?
Est-ce que ces populations de race inférieure n'ont pas autant de droits que
vous ? Est-ce qu'elles ne sont pas maîtresses chez elles ? est-ce qu'elles vous
60 appellent ? Vous allez chez elles contre leur gré, vous les violemez, mais vous ne
les civilisez pas." Voilà, Messieurs, la thèse ; je n'hésite pas à dire que ce n'est
pas de la politique, cela, ni de l'histoire : c'est de la métaphysique politique...
[...]

Messieurs, il faut parler plus haut et plus vrai ! il faut dire ouvertement
65 qu'en effet les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures...
[...]

Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un
devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures [...]

Jules Ferry. — Ces devoirs, Messieurs, ont été souvent méconnus dans l'his-
70 toire des siècles précédents, et certainement quand les soldats et les explorateurs
espagnols introduisaient l'esclavage dans l'Amérique centrale, ils n'accomplis-
saient pas leur devoir d'hommes de race supérieure. [...] Mais, de nos jours, je
soutiens que les nations européennes s'acquittent avec largeur, avec grandeur
et honnêteté de ce devoir supérieur de civilisation. [...]

Jules Ferry. — Est-ce que vous pouvez nier, est-ce que quelqu'un peut
nier qu'il y a plus de justice, plus d'ordre matériel et moral, plus d'équité,
plus de vertus sociales dans l'Afrique du Nord depuis que la France a fait
sa conquête ? Quand nous sommes allés à Alger pour détruire la piraterie et
assurer la liberté du commerce dans la Méditerranée, est-ce que nous faisons
80 œuvre de forbans, de conquérants, de dévastateurs ? Est-ce qu'il est possible
de nier que dans l'Inde, [...] il y aujourd'hui infiniment plus de justice, plus
de lumière, plus d'ordre, de vertus politiques et privées depuis la conquête
anglaise qu'auparavant ?

Georges Clémenceau. — C'est très douteux. [...]

Jules Ferry. — Est ce qu'il est possible de nier que ce soit une bonne fortune
85 pour ces malheureuses populations de l'Afrique équatoriale de tomber sous le
protectorat de la nation française ou de la nation anglaise ? [...]

Messieurs, dans l'Europe telle qu'elle est faite, dans cette concurrence
de tant de rivaux que nous voyons grandir autour de nous, les uns par les
90 perfectionnements militaires ou maritimes, les autres par le développement

prodigieux d'une population incessamment croissante, dans une Europe, ou plutôt dans un univers ainsi fait, la politique de recueillement ou d'abstention, c'est tout simplement le grand chemin de la décadence ! Les nations, au temps où nous sommes, ne sont grandes que par l'activité qu'elles développent [...]

95 Jules Ferry. — Rayonner sans agir, sans se mêler aux affaires du monde, en se tenant à l'écart de toutes les combinaisons européennes, en regardant comme un piège, comme une aventure toute expansion vers l'Afrique ou vers l'Orient, vivre de cette sorte, pour une grande nation, croyez le bien, c'est abdiquer et, dans un temps plus court que vous ne pouvez le croire, c'est descendre
100 du premier rang au troisième et au quatrième. Je ne puis pas, messieurs, et personne, j'imagine ne peut envisager une pareille destinée pour notre pays. Il faut que notre pays se mette en mesure de faire ce que font tous les autres, et, puisque la politique d'expansion coloniale est le mobile général qui emporte, à l'heure qu'il est, toutes les puissances européennes, il faut qu'il en prenne son
105 parti ...

Intitulé du texte *Discours à la Chambre des députés*

CORPUS

Référence CP 1-22
 Type Complémentaire
 Source

DOCUMENT

Type Discours à la tribune
 Date 31 juillet 1885
 Origine Paris
 Auteur Georges Clemenceau (1841 - 1929), médecin, puis publiciste-journaliste, représentant à l'Assemblée nationale en 1871, élu député en 1876, il siège parmi la gauche radicale et en devient apparaît le chef. Il devient le porte-parole des intérêts ouvriers et des libertés démocratiques. Il plaide en faveur de l'amnistie pour les communards et mène de multiples attaques contre les gouvernements modérés des « opportunistes ». Maire puis député de Paris, il soutient le parti radical, fonde *La Justice*, avec une équipe de rédacteurs, parmi lesquels Camille Pelletan. Créateur de la Ligue des droits de l'Homme, il combat la politique coloniale de Jules Ferry, avant de s'opposer aux ambitions bonapartistes du général Boulanger. En 1882 il contribua à la chute du « Grand Ministère » de Léon Gambetta, le 26 janvier 1882, puis en 1885, il fait de même pour le gouvernement de Jules Ferry, dont il combat la politique coloniale, puis avec Freycinet et en acquiert une réputation de « tombeur de ministères » (Sites internet du Premier Ministre et de l'Assemblée nationale).
 Destinataire Clemenceau se réfère et répond à l'argumentaire développé trois jours auparavant par Jules Ferry.
 Contexte Voir rubrique *contexte* [FERRY 1885, corpus 1-21])

Discours à la Chambre des députés

Je passe maintenant à la critique de votre politique de conquêtes au point de vue humanitaire. [...] « Nous avons des droits sur les races inférieures ». Les races supérieures ont sur les races inférieures un droit qu'elles exercent et ce droit, par une transformation particulière, est en même temps un devoir de
 5 civilisation.

Voilà, en propres termes, la thèse de M. Ferry et l'on voit le gouvernement français exerçant son droit sur les races inférieures en allant guerroyer contre elles et les convertissant de force aux bienfaits de la civilisation. Races supérieures ! Races inférieures ! C'est bientôt dit. Pour ma part, j'en rabats
 10 singulièrement depuis que j'ai vu des savants allemands démontrer scientifiquement que la France devait être vaincue dans la guerre franco-allemande, parce que le Français est d'une race inférieure à l'Allemand. Depuis ce temps, je l'avoue, j'y regarde à deux fois avant de me retourner vers un homme et vers une civilisation et de prononcer : homme ou civilisation inférieure ! [...]

15 C'est le génie de la race française que d'avoir généralisé la théorie du droit et de la justice, d'avoir compris que le problème de la civilisation était d'éliminer

la violence des rapports des hommes entre eux dans une même société et de tendre à éliminer la violence, pour un avenir que nous ne connaissons pas, des rapports des nations entre elles. [...]

20 Regardez l'histoire de la conquête de ces peuples que vous dites barbares et vous y verrez la violence, tous les crimes déchaînés, l'oppression, le sang coulant à flots, le faible opprimé, tyrannisé par le vainqueur ! Voilà l'histoire de votre civilisation ! [...]

 Combien de crimes atroces, effroyables ont été commis au nom de la justice
25 et de la civilisation. Je ne dis rien des vices que l'Européen apporte avec lui : de l'alcool, de l'opium qu'il répand, qu'il impose s'il lui plaît. Et c'est un pareil système que vous essayez de justifier en France dans la patrie des droits de l'homme !

 Je ne comprends pas que nous n'ayons pas été unanimes ici à nous lever
30 d'un seul bond pour protester violemment contre vos paroles. Non, il n'y a pas de droit des nations dites supérieures contre les nations inférieures. Il y a la lutte pour la vie qui est une nécessité fatale, qu'à mesure que nous nous élevons dans la civilisation nous devons contenir dans les limites de la justice et du droit. Mais n'essayons pas de revêtir la violence du nom hypocrite de
35 civilisation. Ne parlons pas de droit, de devoir. La conquête que vous préconisez, c'est l'abus pur et simple de la force que donne la civilisation scientifique sur les civilisations rudimentaires pour s'approprier l'homme, le torturer, en extraire toute la force qui est en lui au profit du prétendu civilisateur. Ce n'est pas le droit, c'en est la négation. Parler à ce propos de civilisation, c'est joindre à la
40 violence l'hypocrisie.

Intitulé du texte *Lettre de Gallieni au Sous-Secrétaire d'État*

CORPUS

Référence CP 1-23

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales, Section d'Outremer : FM SG SENE XXVI 59

DOCUMENT

Type Lettre

Date 30 juillet 1887

Origine St Raphaël

Auteur Gallieni Joseph : en 1884 il a signé un traité avec Ahmadou, le chef des toucouleurs, qui reconnaît le protectorat de la France sur le Niger, de ses sources à Tombouctou. Nommé Commandant supérieur du Soudan français en 1886, il envoie nombre de missions de reconnaissance dans le Haut-Fleuve [KREBS 1982, p. 223-226].

Destinataire Eugène Etienne, député d'Oran, sous-secrétaire d'État.

Contexte Gallieni argumente en faveur des effectifs militaires qu'il a requis pour la campagne 1887-1888 et qui sont remis en question par le Gouvernement. Seuls les intérêts commerciaux peuvent faire céder les indigènes mais que le fanatisme religieux musulman est un frein aux progrès de la civilisation européenne.

Lettre de Gallieni au Sous-Secrétaire d'État

Monsieur le Sous-Secrétaire d'État

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 28 courant, au sujet des effectifs militaires à entretenir dans le Soudan français pendant la campagne 1887-1888.

5 Je suis dans le plus grand embarras pour vous formuler les propositions définitives que vous me demandez ; car, d'une part, j'ai le plus ferme désir de voir diminuer les frais d'occupation du Haut Sénégal, ainsi qu'en font foi non seulement les importantes réductions faites sur le personnel de la dernière campagne (1400 fr.), mais aussi les réformes économiques qu'il m'a été possible
10 d'ordonner, réduction du nombre de nos agents indigènes, diminution dans la mortalité des chevaux arabes et mulets, ravitaillement rendu plus économique, etc. D'autre part, si je veux éviter au département des complications désagréables dans le Soudan, comme en avril 1886, et continuer en même temps l'exécution d'un programme permettant l'extension de notre commerce dans
15 cette région, je sens qu'il m'est impossible de demander au-dessous des effectifs indiqués dans ma note du 7 juillet.

Vous avez bien voulu, Monsieur le Sous-Secrétaire d'État, me rappeler que j'avais obtenu des résultats appréciables pendant cette campagne, et, qu'en raison même de ces résultats, vous avez pensé qu'il serait possible de réduire les
20 forces, entretenues dans le Soudan ; mais je vous prie de vouloir bien remarquer que ces résultats n'ont été obtenus que parce que j'ai toujours parlé le langage de la fermeté aux Souverains nègres de cette région et parce que ceux-ci savaient que je pouvais appuyer mes revendications sur des forces sérieuses.

Ahmadou et Samory ont signé avec moi les importants traités que vous
25 connaissez, mais vous savez que le mobile qui m'a surtout guidé dans la
circonstance, est le désir de fermer aux nations étrangères, les vastes et riches
territoires de ces deux chefs. Sans doute, je crois possible, avec un programme
politique bien défini et une grande suite dans nos idées, d'amener peu à peu
30 nos anciens adversaires à comprendre les bienfaits de notre alliance et surtout
de nos relations commerciales avec eux. Mais en attendant, je suis forcé de
constater, — et toute ma correspondance indigène le témoigne —, qu'ils n'ont
signé les traités de protectorat que parce qu'ils nous sentent plus forts et
mieux organisés qu'eux. Du jour où ils n'auront plus cette conviction, ils se
retourneront contre nous, à moins que l'intérêt commercial ne les retienne, mais
35 pour cela, il faut que les relations commerciales soient plus intimes qu'elles ne
le sont encore.

Nous sommes dans le Soudan en plein pays musulman et il nous faut
compter sérieusement avec le fanatisme religieux des populations. L'histoire
des trente dernières années de notre colonie Sénégalienne et les traditions qui
40 se rattachent au nom du prophète Omar, montrant que ce fanatisme religieux
peut causer les révolutions les plus subites et les plus fatales aux progrès de la
civilisation Européenne. Les disciples de l'Islam ne désarment jamais et ils ne
font que conclure avec les Chrétiens de simples trêves, qu'ils pensent avoir le
droit de rompre à leur convenance.

45 [...] Telle est, en quelques mots la situation politique du Soudan français.
Ce rapide exposé vous permettra, Monsieur le Sous-Secrétaire d'État, de vous
convaincre des difficultés, alors surtout qu'en dépit d'obstacles sans nombre,
il faut construire un chemin de fer, des routes, ouvrir des écoles, fonder des
comptoirs. Il me semble bien difficile, dans de semblables conditions de diminuer
50 les garnisons de nos postes. [...]

Je suis avec respect, Monsieur le Sous-Secrétaire d'État,
Votre très obéissant serviteur,
Gallieni
Cdt Supérieur du Soudan français

Intitulé du texte *De Koulikoro à Tombouctou à bord du « Mage »*

CORPUS

Référence CP 1-24
Type **AFRIQUE**
Source BNF Gallica

DOCUMENT

Type Ouvrage assorti d'une étude des dépenses des canonnières pendant la campagne (avec tableaux)
Parution 1889-1890
Origine Paris
Auteur Lieutenant de vaisseau G. Jaime
Destinataire Dédié à l'Amiral Amet « qui voulut bien le proposer au choix de M. le Ministre de la marine pour commander le "Mage" ».
Contexte Archinard a imposé le traité de Niako (13 février 1889) à Samory par lequel il renonce à la rive gauche du Niger. La France veut assurer la continuité de ses territoires en conquérant l'intérieur de l'Afrique, qui est convoitée par d'autres nations européennes, notamment l'Angleterre. Elle se trouve en butte à l'hostilité du Sahara, qui présente un obstacle physique et humain, dont le franchissement est envisagé de façon « pacifique » par le chemin de fer.

De Koulikoro à Tombouctou à bord du « Mage »

Nous nous sommes beaucoup étendu sur les mœurs des indigènes ; d'après ce que nous avons dit plus haut, on pourra remarquer qu'il existe entre les maîtres et les esclaves une différence bien peu sensible. [...]

Sur le Niger au contraire, à l'exception des Touaregs, les maîtres usent
5 plutôt de douceur envers leurs esclaves, douceur toute relative il est vrai, mais qui n'est pas à comparer avec les atrocités de l'ancienne Rome.

Tous ces détails sembleront peut-être à première vue s'écarter du sujet ; ils s'y rattachent cependant par un lien étroit ; ils sont même, à notre avis, les éléments indispensables à de toute discussion sérieuse sur la question de
10 l'esclavage.

Il ne suffit pas, en effet, d'envisager ce grave problème avec nos yeux et notre tempérament de gens civilisés ; il faut également tenir compte de la force, de la puissance irrésistible des idées innées et ancrées chez les peuples barbares.

Dans un but fort louable et fort humain nous voulons leur rendre la liberté,
15 briser les chaînes qui les attachent à leurs maîtres. Mais eux-mêmes, dans l'état actuel des choses, tiennent-ils à cette liberté que nous considérons comme le premier et le plus précieux des droits de l'homme ?

Nous seraient-ils gré de la leur accorder ?

Nous ne le croyons pas ; ces peuplades n'ont jamais compris les bienfaits de
20 la civilisation et la servitude qui nous est odieuse paraît naturelle à leurs yeux.

Nous pensons au contraire que maîtres et esclaves ne réclament aucun changement à leur situation.

Les maîtres, parce qu'elle leur assure une vie aisée et facile; les esclaves, parce qu'ils sont habitués à ce genre d'existence et qu'ils ne conçoivent pas
25 d'autre idéal.

Si nous entreprenions de les émanciper, ils ne comprendraient pas la portée morale et humanitaire de la lutte que nous engagerions pour eux.

Ils ne verraient en nous que des conquérants, ne poursuivant d'autre but que de se substituer à leurs maîtres actuels.

30 Or, comme leurs instincts de noirs les rapprochent naturellement de leurs congénères, dans leur raisonnement d'hommes simples et primitifs, réfractaires à toute idée de progrès et de civilisation, ils préféreront toujours la domination de ces derniers à la nôtre.

Il ne faut pas non plus perdre de vue qu'en raison de leur caractère indolent
35 et apathique, ils se contentent de la vie animale et végétative qu'ils mènent, qui leur procure la pâture journalière suffisante et dont la première qualité, à leurs yeux, est de les dispenser de toute initiative personnelle.

Ce sont là des considérations qui ne doivent pas échapper à la perspicacité des philosophes, des législateurs et des hommes d'État.

40 Il répugne à nos idées d'hommes libres et éclairés, d'accepter un pareil état de choses, et l'on s'explique le courant d'opinion qui s'est produit chez toutes nations et surtout en France, en faveur de la suppression de la traite et de l'affranchissement des esclaves.

Personnellement, et nous serions désolés qu'on pût penser le contraire,
45 nous nous rangeons à l'idée des hommes généreux qui poursuivent par tous les moyens possibles le projet de soustraire tant de milliers d'êtres à cette condition odieuse et avilissante, qui fait tâche dans le monde actuel.

Avant tout, il faudrait leur faire comprendre que leur sort peut être amélioré, renverser leurs croyances stupides, leurs traditions vieilles de bien des siècles,
50 qui veulent que l'esclavage soit la loi, jusqu'à ce que leur contact plus intime avec les blancs ait, en éclairant leur grossière ignorance, relevé quelque peu leur niveau moral. Voilà ce qui est nécessaire d'abord et le reste viendra après. Mais quand ?

Intitulé du texte *Le Tonkin et la mère-patrie*

CORPUS

Référence CP 1-25
Type Complémentaire
Source BNF Gallica

DOCUMENT

Type
Date Avril 1890
Origine Paris
Auteur Jules Ferry (voir rubrique *auteur* [FERRY 1885, corpus 1-21])
Contexte Après que la France ait imposé son protectorat à la Tunisie (1881) et que les forces françaises aient pris pied à Madagascar, les ambitions colonisatrices de Jules Ferry, président du Conseil, se tournent vers l'Extrême-Orient et le Tonkin (nord du Vietnam actuel). En 1883, l'Annam (centre du Vietnam actuel) passe sous protectorat français. Jules Ferry est amené à demander davantage de crédits. Mais l'opinion est de plus en plus réticente à ces conquêtes lointaines et, à la Chambre, la majorité du cabinet Ferry s'effrite et finit par chuter le 30 mars 1885 à l'annonce prématurée du désastre de Lang Son. Ferry, dénommé « Ferry Tonkin », démissionne sous les hurlements de la foule : « À bas Ferry ! Vive la France ! À mort Ferry ! ». Néanmoins un traité de paix favorable à la France est signé avec la Chine et l'Indochine finit par devenir un des fleurons de l'empire français. Ferry a été victime de sa diplomatie secrète qui a été mal transmise et mal comprise. Après la démission de Jules Grévy (1807-1891), il pose sa candidature à la présidence de la République en 1887, mais il essuie un échec. Victime d'un attentat, dont il gardera des séquelles, puis d'une agression dans Paris, il fait paraître en 1890 (trois ans avant sa mort) un opuscule, qui défend sa politique colonialiste *Le Tonkin et la Mère-Patrie*.

Le Tonkin et la mère-patrie

La politique coloniale est fille de la politique industrielle. Pour les États riches, où les capitaux abondent et s'accroissent rapidement, où le régime manufacturier est en voie de croissance continue, attirant à lui la partie sinon la plus nombreuse, du moins la plus éveillée et la plus remuante de la population, qui vit du travail de ses bras, — où la culture de la terre elle-même est condamnée pour se soutenir à s'industrialiser, — l'exportation est un facteur essentiel de la prospérité publique, et le champ d'emploi des capitaux, comme la demande du travail se mesure à l'étendue du marché étranger. [...]

La paix sociale est, dans l'âge industriel de l'humanité, une question de débouchés.[...] L'Europe peut être considérée comme une maison de commerce qui voit depuis un certain nombre d'années décroître son chiffre d'affaires. La consommation européenne est saturée, il faut faire surgir des autres parties du globe de nouvelles couches de consommateurs, sous peine de mettre la société moderne en faillite et de préparer pour l'aurore du vingtième siècle

15 une liquidation sociale par voie de cataclysme, dont on ne saurait calculer les conséquences. [...]

La politique coloniale est une manifestation internationale des lois éternelles de la concurrence.[...]

20 C'est parce que la France est forte qu'elle ne doit abdiquer ni dans la Méditerranée ni dans l'Océan indien son rôle et ses droits de grande puissance.

On n'est pas une grande puissance en restant terré chez soi. [...]

25 Sans compromettre la sécurité du pays, sans rien abandonner de ses souvenirs ni de ses espérances, les républicains ont donné à la France, en moins de dix ans, en Asie et en Afrique, quatre royaumes. Trois d'entre eux se rattachaient par le droit des contrats et par la tradition au patrimoine national. Le quatrième
représente notre part de conquête pacifique et d'apostolat par la civilisation
au cœur de l'Afrique équatoriale. Si la République avait professé, comme les
doctrinaires de l'école radicale, que la patrie française finit à Marseille, en
30 et le Congo ?
quelles mains seraient, à l'heure présente, la Tunisie, l'Indochine, Madagascar

Intitulé du texte *La France au Soudan*

CORPUS

Référence CP 1-26

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : BIB AOM B/7070

DOCUMENT

Type Actes d'une conférence au Congrès annuel de la Société d'Économie Sociale

Date 26 mai 1891

Origine Paris

Auteur Gustave Humbert, lieutenant-colonel d'artillerie de Marine, gouverneur du Soudan français

Contexte Le décret du 18 août 1890 organise le Soudan français en lui accordant l'autonomie administrative et militaire, mais non politique : « un commandant supérieur est spécialement chargé, sous l'autorité du gouverneur du Sénégal, de l'administration du Soudan français. Il correspond directement avec le sous-secrétaire d'État des Colonies pour les diverses parties du service ; toutefois, il tient le gouverneur du Sénégal régulièrement au courant de tous les faits se rattachant à la situation générale des régions placées sous son commandement. Il ne peut engager aucune action politique sans l'adhésion du gouverneur du Sénégal. Il exerce [...] les pouvoirs administratifs dévolus au gouverneur du Sénégal ». Guerre de 1891 à 1897 : une colonne commandée par Humbert ravage des États de Samory (1891-1892).

La France au Soudan

Caractère — Les Noirs du Soudan sont de véritables grands enfants. Comme eux, ils sont naïfs, insoucians, menteurs, ingrats ou reconnaissants, dominés par les appétits matériels. Ils n'ont pas l'esprit de comparaison.

Très bavards, ils tiennent d'interminables causeries paresseusement couchés à l'ombre des arbres ou accroupis au milieu de la rue. Ils aiment beaucoup les danses lascives, la musique, l'oisiveté, le pillage ; ils adorent faire parler la poudre. D'une nature très gaie, ils rient à tout propos. Souvent entre eux ils se moquent de nous.

Vêtements — Les Noirs sont, en général, habillés d'une façon sommaire, excepté pourtant ceux qui habitent autour de nous. Les femmes surtout se distinguent par l'amour des bijoux et des étoffes à couleurs voyantes. Par des chaleurs torrides, j'en ai vu qui portaient jusqu'à quatre vêtements superposés. Pour payer ce luxe, le noir doit travailler et il le fait avec plaisir, car il est fier de voir sa femme supérieurement parée. Mais si les femmes de ce pays sont vaniteusement heureuses de posséder un beau bijou ou une belle étoffe, elles aiment aussi le travail qui leur permettra de satisfaire leurs caprices de toilette. Il n'est donc pas douteux qu'au Soudan comme dans les nations européennes, les femmes contribueront puissamment au développement de la civilisation, à l'affinement des mœurs et à la prospérité du pays.

20 La colonisation par le commerce

Le Soudan ne saurait être longtemps une colonie de peuplement ; il ne peut être actuellement qu'une colonie de commerce. [...] D'ailleurs la France n'a pas trop de tous ses enfants pour exploiter son sol et les richesses qu'il renferme. L'émigration s'impose aux pays pauvres et qui ont une surabondance de
25 population. Le nôtre est riche et insuffisamment peuplé. De par notre caractère, nous sommes attachés à la terre qui nous a vus naître, et, en général, nous répugnons à aller chercher au loin une fortune que notre pays ne refuse pas à l'activité et au travail.

Mais si, en raison de la faiblesse relative de notre population et des dangers
30 auxquels expose le climat du Soudan, nous ne pouvons songer à nous expatrier là-bas pour aller en masse y cultiver le sol, nous pouvons facilement exciter les indigènes à en faire sortir toutes les nombreuses richesses qu'il cache, et les diriger dans une exploitation intelligente, raisonnée et méthodique. Une fois les produits mis en œuvre, nous les échangerons contre ceux qui sont en trop
35 grande abondance dans notre pays pour pouvoir être consommés sur place. En un mot, nous ferons du Soudan une colonie de commerce. Un élan irrésistible pousse les peuples de la vieille Europe à la recherche de nouveaux débouchés parmi les nations jeunes de l'Afrique. Suivons ce mouvement ; la richesse future est dans la colonisation. Le Soudan réuni à l'Algérie et à la Tunisie, à nos
40 possessions du golfe du Bénin, et étendu vers l'Est, nous donnera dans l'avenir une magnifique colonie commerciale. Mais cela est l'avenir, l'avenir lointain, ayons donc patience et persévérance et pour le moment, contentons-nous d'organiser solidement cet empire déjà si vaste qui s'étend de la mer jusqu'au Niger, et plus particulièrement le Soudan français, cette avant-garde dont le
45 rôle est d'aller de l'avant constamment, mais progressivement et sans hâte irréfléchie.

Pour assurer le développement de notre Soudan, il faut y amener d'abord la paix, la tranquillité, la sécurité. On ne peut obtenir ce résultat qu'à l'aide de forces militaires convenablement réparties sur le territoire. Mais la paix, la
50 tranquillité, la sécurité sont insuffisantes pour amener la richesse dans un pays. Ces bienfaits contribuent, il est vrai, à assurer l'augmentation de la population et, par suite, de la production. Mais la production ne donne que le bien-être sur place ; il faut développer le commerce, pouvoir transporter facilement et à bon marché les produits des lieux où ils sont en excédent aux lieux où ils
55 font défaut. Aussi longtemps que ce résultat ne sera pas obtenu, chacun ne cultivera, comme aujourd'hui, que ce qui lui est nécessaire pour assurer sa subsistance, et les échanges se feront seulement dans un rayon limité.

Il est donc de toute nécessité de développer activement la création de voies de communication et les moyens de transport sur terre, sur les fleuves et les
60 rivières.

Intitulé du texte *Instructions au Colonel Humbert*

CORPUS

Référence CP 1-27

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : FM SG SOUD I, 2

DOCUMENT

Type Publication au Journal Officiel

Date 16 septembre 1891

Origine Paris

Auteur Le sous-secrétaire d'État des colonies, Eugène Étienne (voir § 2-13 page 870)

Destinataire Colonel Humbert, commandant supérieur du Soudan français, lieutenant colonel d'artillerie de marine

Contexte Voir HUMBERT 1891, corpus 1-26 page 753.

Instructions au Colonel Humbert

SOUDAN FRANÇAIS

Instructions adressées par le sous-secrétaire d'État des colonies à M. le lieutenant-Colonel Humbert, commandant supérieur du Soudan français, pour la campagne 1891-1892,

5 Paris le 16 décembre 1891

Le sous-secrétaire d'État des colonies à M. le lieutenant-colonel Humbert, commandant supérieur du Soudan français

Monsieur le commandant supérieur,

10 Les circonstances dans lesquelles vous allez prendre possession de vos nouvelles fonctions m'imposent le devoir de vous tracer la ligne de conduite que vous devrez vous efforcer de suivre pendant la prochaine campagne. [...]

Développement économique — Il est temps que le Soudan français entre dans la période d'organisation pratique et féconde. Notre but principal doit être aujourd'hui, comme je l'écrivais à M. le colonel Archinard, dans mes
15 instructions pour la campagne 1889-1890, d'y créer l'outillage nécessaire à l'exploitation de ce vaste territoire qui ne peut rester indéfiniment inutilisé et inexploité. Tous nos efforts doivent donc tendre à nous implanter suffisamment dans le pays pour pouvoir y assurer la sécurité : toute la question de l'avenir du Soudan français est là. Par la sécurité la population augmentera, la production
20 se développera, le courant commercial se créera, et la loi des échanges y amènera la prospérité.

Je n'ignore pas que, dans la situation du Soudan français, loin de tout accès à la mer, c'est là une œuvre de longue haleine. [...] Il importerait avant tout d'être fixé sur la navigabilité du cours du Niger en amont de Bammako, que,
25 dès 1883, le colonel Desbordes signalait comme accessible à des canonnières et des bateaux d'un faible tirant d'eau.

Dans le même ordre d'idées, je ne puis que vous prier de prêter tout votre concours aux tentatives faites par des syndicats ou sociétés françaises, en vue de créer des comptoirs commerciaux au Soudan. [...]

30 Telles sont, Monsieur le commandant supérieur, les lignes générales du programme que vous aurez à remplir. Votre mission ne comporte pas seulement l'exécution d'un plan militaire ; vous devrez avant tout vous inspirer d'une idée plus haute et plus féconde, qui est d'organiser politiquement et économiquement l'immense empire africain que vos devanciers ont conquis à la France. Il ne
35 s'agit pas aujourd'hui de l'agrandir, mais de le pacifier pour le faire fructifier un jour. Il vous appartient d'agir de telle sorte que ce jour ne soit pas trop éloigné. C'est là une œuvre utile qui fera honneur à celui qui s'y consacrera tout entier et qui s'efforcera de la mener à bonne fin.

Je compte sur vous, monsieur le commandant supérieur, pour y travailler
40 dans la plus large mesure, et vous pouvez être assuré que le Gouvernement saura reconnaître les services que vous êtes appelé à lui rendre dans cet ordre d'idées avec un empressement au moins égal à celui qu'il a mis à récompenser les talents militaires qui se sont fait jour au Soudan français.

Je dois, en terminant, vous rappeler quel prix j'attache à être régulièrement
45 tenu au courant, par l'intermédiaire du gouverneur, des opérations engagées au Soudan. Je tiens essentiellement à ce qu'aucune mesure importante ne soit prise, aucun changement ne soit apporté au programme que je vous ai tracé, avant d'en avoir référé au département. La facilité des communications entre le Soudan, Saint-Louis et Paris vous permettra de suivre strictement mes
50 instructions à cet égard.

Recevez, etc.

Signé : EUGÈNE ÉTIENNE

Intitulé du texte *Kahel, Carnet de voyage*

CORPUS

Référence CP 1-28
Type **AFRIQUE**
Source BNF Gallica

DOCUMENT

Type Ouvrage
Parution 1893
Origine Paris

Auteur Aimé Olivier de Sanderval (Comte) (1877-1900), ingénieur, ancien élève de l'École Centrale des Arts et Manufactures. À la recherche des mines d'or du Manding, il découvre et parcourt le Fouta Djallon. En 1880, il s'installe sur la côte où il obtient l'autorisation d'établir un chemin de fer. Mais l'administration coloniale française, qui avait aussi ses projets, n'apprécie pas ses initiatives personnelles. Il se fait alors proclamer par l'almamy citoyen du Fouta-Djallon et se fait donner les hauteurs de Kahel avec le droit de frapper monnaie et des privilèges commerciaux. Le pouvoir qu'il exerça au Kahel durant une quinzaine d'années auprès de l'almami et des notables contribua à préparer l'occupation du Fouta-Djallon par la France et à combattre les visées britanniques sur cette région.

Contexte En 1881, après s'être mis à la fois sous le protectorat de l'Angleterre et sous celui de la France, le Fouta-Djallon conclut un accord avec la France. En 1884-1885, la conférence de Berlin reconnut les « droits » de la France sur la région. En 1893, la colonie de la Guinée française fut créée et intégrée à l'Afrique occidentale française.

Kahel, Carnet de voyage

Les voyageurs que tente l'inconnu des nouveaux mondes deviennent chaque jour plus nombreux ; la gloire des découvertes anciennes, ravivée par la comparaison des explorations plus récentes, éveille notre émulation ; les moyens de transport jusqu'au seuil des terres nouvelles, aujourd'hui à la disposition de
5 tous, offrent leur aide à notre curiosité ; le progrès nous porte sous d'autres
cieux ; nous avançons, guidés par l'espérance que des peuples primitifs possèdent
peut-être et nous diront le secret de la vie. [...]

Si vous avez l'ambition d'acquérir un peu de gloire, aussi modestement
que ce soit, votre voyage doit se proposer un but élevé ; choisissez donc avec
10 discernement la contrée que vous allez parcourir, telle que l'intérêt de l'humanité,
de la civilisation, l'intérêt national soient avec vous. [...] Ce n'est pas par hasard
et sans le vouloir que le voyageur quitte ses parents, ses amis, une vie toute
faite, pour aller, par des routes inconnues tracées dans son esprit, vers le but
qu'il rêve, à travers des dangers si pressants qu'il paraît courir droit à la mort ;
15 une force intime, une cause dans son âme, le met en voyage, le voyageur est
un missionnaire. Il est entraîné par la foi, il croit à l'avenir de l'humanité ; son
action est toute faite de la belle illusion qui nous porte, dans la voie du progrès,

vers le bonheur enfin. [...] Les dangers pour lui sont les jalons qui indiquent la route, chacun d'eux est un but ; s'il tombe, il a pris du moins le temps d'élever son drapeau et de crier à d'autres : Je suis là, le chemin est par là ! [...]

Si nous voulons établir fortement notre race chez les Noirs, assurer l'avenir, nous devons reconnaître que la colonisation est un mouvement voulu par la loi de la vie, et que par suite elle doit, au delà des intérêts immédiats, se préoccuper du progrès général de l'humanité que cette loi poursuit. [...]

À côté de ces causes immédiates ou lointaines, une autre obligation est imposée à notre activité par l'activité de nos voisins. Nous ne pouvons assister au partage de la terre entre les peuples de races supérieures sans prendre notre part ; si nous n'avons pas de cotonnade à vendre, nous avons du moins des devoirs de civilisation à remplir, des idées à répandre. Notre rang parmi les peuples, la loi de la vie qui l'a déterminé veut que dans l'humanité à venir se retrouve la trace dominante de notre participation à sa formation. [...]

Ces indications paraîtront peut-être un peu personnelles mais elles ne seront pas inutiles, je crois, aux calculs des voyageurs qui se proposent d'aller jouir fortement de la vie dans un pays libre de toute civilisation, et d'un climat non encore apaisé.

Le voyageur parle sans cesse de lui et il ne peut l'éviter, ayant à redire un dialogue, à expliquer une lutte entre deux forces, la nature et la civilisation, dont il représente l'une.

Pour pouvoir importer nos marchandises, nous devons d'abord importer notre civilisation, au moins dans ses principes élémentaires ; notre action, étendue sur des terres fertiles, doit assurer aux peuples qui les occupent la paix qui amène la richesse et par suite développe un luxe relatif. [...] Les principaux articles de la traite marchande sont l'alcool, dont les Noirs sont avides ; la poudre, dont les tribus se servent pour s'entre-tuer, se faire des prisonniers, des esclaves, et au besoin pour tirer sur nous-mêmes ; la guinée, cotonnade bleue dont ils font leur vêtement, leurs boubous ; enfin le tabac, [...].

À ces quatre espèces de marchandises, il faut ajouter l'innombrable série des petits couteaux, brimborions, articles de toutes sortes, qui peuvent tenter les Noirs et stimuler par la curiosité leur indolence qu'aucun besoin ne sollicite, car ils ont tout le nécessaire à discrétion. [...]

Nous avons le caractère qu'il faut avoir pour aller répandre la civilisation parmi les peuples jeunes et leur enseigner la vie. [...]

À côté du Musulman est le Noir autochtone, en lui est la force du pays, le présent et l'avenir de l'Afrique ; sans lui nous ne pourrions pas mettre en valeur ces terres brûlantes. Il est docile, et comme les enfants, il est avide de justice. C'est le plus domestique des animaux, ou le moins personnel des hommes, s'il faut donner ce nom par égard pour nos respectables préjugés. [...]

Sans entrer dans l'exposé de cette conquête pacifique, je peux en montrer les éléments, et dire ce que sont ces peuples dont le développement normal de l'humanité sur la terre nous offre le secours pour acheminer notre race vers l'avenir. [...]

La race noire a toutes ses racines nourricières encore intactes dans la matière, instruite par nous elle produira le cerveau le plus complexe qui, dans l'avenir, conquerra un degré d'indépendance supérieur à celui que le notre

65 a conquis. Chez le noir on sent la force vierge, on voit la chair puissante, le
cerveau lourd de vitalité prêt à nourrir la vie d'un esprit plus exigeant que le
nôtre. Notre nerveuse race blanche a déjà plus d'à-demi rempli sa tâche, le
développement contenu dans son germe est épuisé, le climat qui l'a nourrie
s'en va désertant nos contrées septentrionales et reporte au sud ses faveurs
70 maternelles. La pitié s'éveille dans notre cœur lorsque nous voyons ces corps
diaphanes, étroits, sans souffle, dont toute la vie est réfugiée dans le regard
intense, fleurs coupées, montées sur fil de fer, qui n'ont plus de racines dans la
matière; l'esprit et le nervosisme ont attiré à eux toute la vie. La race blanche
ne tient plus à la terre, elle paraît s'être proposée de renoncer à avoir un corps;
75 c'est trop tôt vouloir réaliser le rêve, elle approche du terme de sa vie; la race
noire approche de son avènement dans l'humanité; le Noir devient homme,
c'est en lui que les progrès conquis par nous seront continués par des progrès
supérieurs à nos forces.

Intitulé du texte *Sahara et Soudan*

CORPUS

Référence CP 1-29

Type **AFRIQUE**

Source BNF Gallica

DOCUMENT

Type Ouvrage de 15 pages, extrait du *Soir*

Date 4 janvier 1893

Parution 1893

Origine Paris

Auteur Gaston Donnet (1867-1908), membre de la Société de Géographie, journaliste, rédacteur au *Petit Dauphinois* de Grenoble, puis au *Soir* (chroniques parfois signées sous le pseudonyme de Laurent Guy), il obtint du Ministère des colonies une mission pour étudier les voies d'accès du Sahara : aller à Tombouctou, puis au Cap Blanc et au Maroc suivre la côte (programme réalisé en partie seulement) [MAROUIS 1967, p. 535].

Contexte La campagne de 1892-1893, dirigée par Combes, réputé pour sa cruauté, permet aux Français d'occuper de nouveaux territoires.

Sahara et Soudan

La France a de grands devoirs à remplir en Afrique; possesseur d'un magnifique domaine dont la richesse, l'étonnante fertilité ne sont plus niées que par les sceptiques de parti-pris, elle a une tâche de paix et de civilisation à remplir.

5 Il faut qu'elle prenne entièrement possession des pays placés sous son influence, qu'elle y implante non pas ses usages et ses lois, qui ne conviendraient point encore aux indigènes, mais une administration intègre et une grande tolérance.

10 Une grande tolérance surtout. Les noirs en ont besoin. Ce sont de grands enfants courbés sous la main de despotes féroces, incapables d'acquérir la prospérité à laquelle la richesse de leur sol leur donne droit. Toujours divisés, morcelés en une infinité de petits États différents de races et de religion, ils sont constamment en guerre les uns contre les autres. Et quelle guerre! ... [...]

15 On se fait cependant généralement en France une idée très fautive du nègre. On le représente comme apathique, fainéant à un degré inimaginable, incapable du moindre effort. C'est là une grave erreur : les récits des voyageurs — j'entends les voyageurs qui ont su voir — sont là pour le prouver. La vérité est que le nègre est souvent paresseux par raison. Et pourquoi veut-on qu'il amasse des richesses, quand il a la certitude que toutes ces richesses sont pillées
20 par ses ennemis, confisquées par ses chefs, exigées comme sacrifices par ses féticheurs? [...]

La France a de grands devoirs à remplir en Afrique, disions-nous en commençant. Il faut qu'elle assure aux indigènes une paix durable, sérieuse; pour cela

il est nécessaire qu'elle supprime tous ces petits tyranneaux qui les exploitent.

25 Et sans oublier son intérêt, il faut qu'elle organise, sur des bases solides, le commerce. La création de comptoirs, de factoreries s'enfonçant profondément dans l'intérieur, d'entrepôts pourvus de tous les produits susceptibles de plaire aux indigènes, s'impose. [...]

30 Au surplus, il est bien démontré maintenant — le succès des dernières missions est là pour le prouver — que les indigènes ne demandent qu'à entrer en relations avec nous. Seulement, il y mettent des conditions. La première est que nous n'irons chez eux que dans un but purement pacifique ; ils veulent bien commercer avec nous, ils ne peuvent encore entendre parler de conquête et soumission.

35 Qui donc oserait les en blâmer ?

Sans doute, ils ont déjà éprouvé, à ce sujet, bien des désillusions : une grande partie de leur territoire est entre nos mains. Mais cela n'a pas diminué leur énergie, et à chaque instant nos troupes du Sénégal sont obligées de partir en campagne pour couper court aux velléités de résistance de tel ou tel chef.

40 Et c'est justement cette politique de guerre à outrance que nous condamnons. Assez de sang a été versé. Le sabre a fait son œuvre ; il faut maintenant laisser le champ libre au commerce, le plus puissant des moyens de civilisation. [...]

45 C'est donc par la paix seule que nous garderons, pleines et entières, notre influence et notre autorité. C'est peu à peu, par étapes progressives, que nous pourrons arriver à implanter chez ces peuplades nos mœurs, nos usages, nos coutumes.

Et quand nous en serons arrivés à nos fins, par la seule force de la persuasion et de l'exemple, nous n'aurons pas — soyons-en bien convaincus — d'alliés plus fidèles et plus sûrs.

Intitulé du texte *civilisation !*

CORPUS

Référence CP 1-30

Type **AFRIQUE**

Source BNF Gallica

DOCUMENT

Type Article du journal *La Justice*, fondé par Clemenceau en 1880.

Date 27 février 1895

Origine Paris

Auteur Georges Clemenceau (voir rubrique *auteur* CLEMENCEAU 1885, corpus 1-22)

Contexte Maire puis député de Paris, Clémenceau, qui soutient le parti radical, fonde en 1880 le journal *La Justice*, avec une équipe de rédacteurs, parmi lesquels Camille Pelletan. Sous la Troisième République naissante, il contribue à la chute du « Grand Ministère » de Léon Gambetta, le 26 janvier 1882, puis en 1885, il fait de même pour le gouvernement de Jules Ferry, dont il combat la politique coloniale. Les débats au Sénat sur la politique algérienne de la France entraînent la démission du gouvernement Tirman auquel succède Jules Cambon (1891-1897)

civilisation !

Le *Bulletin Officiel de l'État du Congo* [...] nous informe qu'en 1893, il y a été importé 1.400.054 litres d'eau-de-vie. Suivant l'usage, le *Bulletin* la désigne sous le nom d'eau-de-vie de traite. Ce nom est significatif. C'est un produit qui vise spécialement le gosier et l'estomac du nègre. C'est de l'alcool
 5 de pomme de terre ou de mélasse, non rectifié, auquel on laisse donc tous ses principes nocifs, les alcools amyliques et butyriques qu'il contient, en somme un breuvage virulent.

Cette eau de vie [...] est un liquide empoisonné, le mot est exact à la lettre, provoquant un coma rapide, une ivresse prompte et lourde et dont
 10 l'usage amène un empoisonnement chronique se manifestant dans tous les organes, provoquant la gastrite ulcéreuse, le cancer de l'estomac, l'altération et la dégénérescence du foie, le "delirium tremens" et la mort comme fin d'une triste agonie.

Le blanc tente l'indigène par l'appât des boissons fortes, parce que sans
 15 cela, il ne peut arriver aisément à le faire travailler. Voici pourquoi :

Le nègre n'a pas de besoins. Il vit sous une hutte de paillette, de roseaux et de feuilles. Il est vêtu de rien, il se nourrit de boulettes de manioc, de poisson, de bananes, de patates douces. Tout cela il le trouve aisément. Pourquoi
 20 travaillerait-il par la chaleur accablante des tropiques ? Alors, on lui fait goûter le rhum ou le gin de traite, il y prend goût et finit par se résigner à travailler pour en avoir.

Et c'est en ton nom, ô Christ, que triomphent les marchands de poison et les tortureurs qui tuent l'homme que tu voulais sauver !

Intitulé du texte *Conquête du Foutah-Djalon*

CORPUS

Référence CP 1-31

Type **AFRIQUE**

Source BNF Gallica

DOCUMENT

Type Récit d'une expérience coloniale, à valeur de manifeste

Parution 1899

Origine Paris

Auteur Olivier (Comte) de Sanderval, ingénieur de l'École Centrale, explorateur. Il n'est commandité par aucun gouvernement pour partir à la conquête du Foutah-Djalon. Entreprise individuelle qu'il revendique dès la couverture de son ouvrage, sur lequel figure : « Cette conquête a été faite par l'initiative privée ». Pour le reste de sa biographie, voir la fiche de l'item corpus 1893, corpus 1-28 page 757.

Contexte 29 septembre 1898 : capture de Samory Touré. « Dans le Fouta-Djalon, les colonialistes profitent des rivalités entre les grandes familles féodales pour s'emparer du pays » [NIANE et SURET-CANALE 1961, p. 138].

Conquête du Foutah-Djalon

Le Foutah-Djalon est à l'entrée du Soudan ; cette situation augmente beaucoup l'importance des avantages qu'il nous offre, car c'est l'Empire du Soudan qui mérite toute notre attention. Nous nous trouvons dans ce nord de l'Afrique en présence, non plus d'une colonie éloignée, [...] nous sommes là
5 dans un territoire voisin, qui est une expansion du nôtre ; c'est en voisins que nous venons en Afrique, tous nous y sommes invités par les calculs ordinaires de notre vie normale. [...]

On dit que nous n'avons pas de marchandises à vendre, — si ce n'est dans les pays civilisés, — que nous vendrons en Afrique plus de camelote étrangère
10 que de bons produits de notre pays. Soit, mais il est une valeur française que nous n'apporteront pas l'Angleterre, ni l'Allemagne, et dont la loi du développement de l'humanité sur la terre nous désigne pour être les propagateurs en Afrique : ce sont les principes de notre civilisation, la droiture de notre caractère, l'esprit généreux auquel se reconnaît un grand peuple.

15 L'organisation du Soudan par la France assurera à cet empire voisin de nos frontières la civilisation dont l'antique humanité nous a transmis le germe progressif par Athènes et Rome ; notre intervention et le caractère qu'elle aura sont annoncés par les lois de l'ethnographie, dans l'histoire.

On a prétendu que nous ne savons pas coloniser ! Si par *coloniser* on entend
20 *exploiter* un pays vaincu, nous ne savons pas coloniser, c'est évident, et nous désirons ne pas savoir ce métier ; mais si coloniser veut dire assimiler à une nationalité plus élevée, un peuple moins avancé, il apparaît tout de suite que c'est là une des facultés caractéristiques de notre tempérament. [...]

La France comprend la colonisation non moins utilement, mais d'un cœur
25 plus généreux, d'un esprit plus haut ; elle pense assurément qu'il faut mettre

en valeur, c'est-à-dire cultiver les territoires qu'elle a conquis, mais elle pense en même temps qu'il faut par devoir, et dans toute la mesure du possible, faire des peuples indigènes des peuples librement français.

— C'est le seul moyen d'assurer pendant un temps illimité l'union que nous
30 cherchons à établir avec la colonie.

Nous apportons à la loi du développement de l'humanité le concours que cette loi attend de nous pour continuer le progrès de l'espèce, en préparant l'avènement des peuples nouveaux qui seront Français dans l'avenir. Au-dessus des intérêts de la mise en pratique, rien ne saurait mieux encourager notre
35 action, que notre confiance en sa juste direction ; cette action est l'expression de notre devoir, elle obéit à la loi supérieure qui conduit l'humanité. [...]

Notre influence bien présentée pénétrera, éclatera comme une vérité, dans ces esprits jeunes, intimidés par nos supériorités, avides de notre science merveilleuse. [...]

40 Notre œuvre d'avenir, dont nous devons dès maintenant poursuivre la réalisation, est l'*unification*, c'est-à-dire l'assimilation, dans certaines conditions, de notre peuple noir ; par là seulement, notre colonie sera promptement mise en valeur, et par là seulement, au lieu d'être une lourde charge pour la métropole, elle sera par toutes ses ressources un élément constant de notre prospérité.

45 Cette œuvre spirituelle, l'unité par civilisation d'une patrie française nègre, l'assimilation mesurée du peuple noir, peut seule assurer notre propriété [...]. C'est dans cette ressource ethnographique que nous devons chercher et que nous trouverons les moyens d'assurer à notre Soudan la protection nécessaire à son développement.

50 Un armée indigène française, bien encadrée, nous permettra de prévenir et d'éloigner les Prophètes ambitieux et turbulents qui surgissent de loin en loin dans la race noire ; ainsi rassurés contre un danger latent, nous pourrons avec confiance nous préoccuper de civiliser le continent noir par des institutions dont nous aurons poussé les racines profondes dans l'âme des populations. [...]

55 Le Foutah-Djalon peut être l'instrument de l'assimilation. On touche là une maille du réseau africain, à l'une de ses extrémités géographiques et à sa limite spirituelle, une maille par où le noir musulman se rattache à notre civilisation.

Intitulé du texte *Le réseau télégraphique de la côte occidentale d'Afrique*

CORPUS

Référence CP 1-32

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : Afrique XII, 5

DOCUMENT

Type Article de presse sur papier à en-tête du Ministère

Parution 30 mai 1899

Origine *Inconnu*

Auteur Ministère de la marine et des colonies. Administration des Colonies.

Contexte 1900 : Exposition Universelle sur le thème de l'électricité ; inauguration de la gare d'Orsay ; mise en service de la 1^{re} ligne de métropolitain.

Le réseau télégraphique de la côte occidentale d'Afrique

Nous avons à diverses reprises, donné un aperçu des travaux qui s'effectuent à la côte occidentale d'Afrique pour mettre en communication télégraphique les différentes colonies françaises de cette région. Voici de nouveaux renseignements qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs.

5 Le raccordement du réseau dahoméen à celui du Soudan est un fait accompli depuis le commencement de l'année et la Guinée française correspond avec le Sénégal par un deuxième fil qui partant de Conakry-Boké aboutit à Véligara-Kaolack-Tivaouanc.[...]

10 Il n'a échappé à personne combien une pareille œuvre présentait d'intérêt au point de vue de la politique générale et combien aussi, elle aiderait à la pacification de ces contrées éloignées dont certaines tribus s'agiteront tant qu'elles ne toucheront pas du doigt les effets de la puissance française. [...]

15 M. de Lamothe, commissaire général du Congo, d'accord avec le directeur des affaires d'Afrique, M. Binger, est décidé à hâter l'achèvement de ces voies de pénétration d'autant plus importantes que les régions à traverser sont moins connues.

20 Les difficultés, quelque grandes qu'elles soient, et les mécomptes du début ne doivent pas faire abandonner un projet qui aura pour conséquence nécessaire la pose d'un câble sous-marin français entre Libreville, San-Thomé et Kotonou. La côte occidentale et le centre africain seraient de ce jour en relation avec la métropole par des lignes télégraphiques, françaises jusqu'aux Canaries, espagnoles ensuite.

25 En attendant l'exécution du vaste plan d'ensemble dont on parle souvent sans chercher à placer les premiers jalons, le premier résultat ne serait pas à dédaigner, nous semble-t-il, et il importe les uns et les autres en recherchant avec ardeur la réalisation.

Intitulé du texte *En colonne*

CORPUS

Référence CP 1-33

Type **AFRIQUE**

Source BU Montpellier

DOCUMENT

Type Extrait de la première partie de *La gloire du sabre* [1984, p. 78-79].

Date 26 mars 1900

Origine Amélie-les-Bains

Auteur Paul-Étienne Vigné dit « Vigné d'Octon » (1859-1943), né à Montpellier (Rue de l'Université à l'enseigne des « Épis d'Or »), d'une famille paysanne d'Octon (Canton de Lodève, Hérault), après des études de médecine est affecté à l'hôpital maritime de Saint-Louis-du-Sénégal. Il est amené à accompagner une opération punitive dans les Rivières du Sud, où il prend connaissance des pratiques des militaires d'Afrique. Après diverses affectations, il demande sa démission et rentre en France en 1889, où il commence à écrire, d'abord dans la presse, puis en littérature : il publie de nombreux romans ou recueils de nouvelles. Il s'engage en politique. Élu député, il siègera trois ans jusqu'en 1906 ; il est proche des socialistes, mais est classé dans l'extrême gauche (comme Camille Pelletan). Quand il publie *La gloire du sabre* (1900), il affronte l'opposition du gouvernement et du lobby colonial. Les éditeurs se retirent. Il obtient des missions d'études en Afrique du Nord desquelles il tirera deux ouvrages : *Les crimes coloniaux de la III^e République* et *La sueur du burnous*, suivi de *Terres à galons* (1911). L'œuvre de Vigné d'Octon a été occultée en son temps. S'il n'analyse pas le phénomène colonial, ni même ne remet en cause le principe même de la colonisation, il dénonce les crimes et les infamies de la guerre coloniale [Suret-Canale, « introduction », 1984 dans VIGNÉ D'OCTON 1984, p. 7-33.

Contexte Dans *La gloire du Sabre*, Vigné d'Octon dénonce les pratiques des militaires coloniaux au Soudan, les massacres qui sont érigés en faits d'armes pour briguer des décorations. Le Soudan, à cette époque, couvre l'intérieur de l'Afrique occidentale et est administré par les militaires, avant de devenir le Haut-Sénégal-Niger en 1904, et le Soudan français après détachement de la Haute-Volta et du Niger.

En colonne

Les atrocités de la guerre tropicale sont partout les mêmes chez les peuples prétendus civilisés, identiques aussi les procédés de conquête et de colonisation chez toutes les nations qui possèdent ou désirent posséder un domaine colonial.

Pendant la période active de conquête : massacres, viols, incendies, pillages, vols de territoires et traite de la chair humaine. Une fois la pacification (?) faite, le but poursuivi consiste à achever ce qui a survécu des peuples conquis par l'importation de l'alcoolisme, de la syphilis, de la tuberculose, de toutes les diathèses et de toutes les tares qui sont le triste apanage des races épuisées.

Abrutir ceux qu'on n'a pu tuer ou vendre, telle semble être la devise de nos colonisateurs.

Je dois dire à l'honneur de mon pays que si l'on compare ce que j'appelle sans hésiter les *crimes de colonisation* commis par les différents États d'Europe en chasse de colonie, c'est encore la France, malgré ce que je viens d'écrire, qui a le moins à rougir. Et c'est l'Angleterre, avec Stanley, le roi des massacreurs
15 de la race noire, et tant d'autres moins illustres qui détient le record de la cruauté.

La plupart de ses officiers, de ses généraux, comme la plupart de ses explorateurs, n'ont d'autre gloire que celle de faciles exterminations coloniales. Les soldats anglais portent la casaque rouge afin de ne pas trop se salir au
20 cours de leurs nombreuses boucheries.

Pour ne citer que celles-là et ne pas quitter l'Afrique, les différentes expéditions qu'Albion entreprit contre les Ashantis, les Zoulous, les Abyssins et les Cafres furent des modèles de barbarie et d'inhumanité; ce qui fit dire à
25 maints témoins oculaires que les vrais sauvages n'étaient pas les Noirs, mais les Blancs.

Même lue dans les rapports officiels des officiers anglais, l'histoire de ces guerres est monstrueuse et déshonore à jamais le pays qui prétend tenir plus haut que les autres le flambeau de la civilisation.

Intitulé du texte *L'Empire français*

CORPUS

Référence CP 1-34

Type **AFRIQUE**

Source BNF Gallica

DOCUMENT

Type Extrait du Chapitre XVI de *Notre empire colonial*, à destination des élèves

Parution 1910

Origine Paris

Auteur Henri Busson (Professeur au Lycée Carnot), Joseph Fevre (Professeur à l'École Normale de Dijon) et Henri Hauser (Professeur à l'Université de Dijon)

Contexte Période de fin de l'expansion coloniale : conquête de Madagascar achevée par Gallieni ; fondation de l'Afrique équatoriale française ; conquête du Sahara par étapes jusqu'au protectorat du Maroc en 1912 [Bruhat dans EU 1992]. L'Europe est à la recherche de marchés pour les excédants de ses industries et de ses capitaux. En France, querelles du centralisme « jacobin » contre le régionalisme qui perdurent jusqu'en 1918 : « formation de la France » [Tulard dans EU 1992].

L'Empire français

L'Afrique noire

Au sud du Sahara, les « Indes noires » ne vaudront sans doute jamais les véritables Indes ; mais d'ores et déjà l'on peut bien augurer de leur prospérité future ; elles seront pour nous une ferme d'où nous pourrions tirer, en toute
 5 sécurité économique, les produits tropicaux que notre sol ne peut fournir :
 arachides, coton, caoutchouc, huile de palme, café, cacao.

L'œuvre civilisatrice qui s'impose à la France dans l'Afrique noire est une œuvre de relèvement moral et social ; c'est là vraiment que nous sommes en état et en devoir de jouer, vis-à-vis de races abâtardies ou en enfance, ce rôle
 10 de tuteurs et d'éducateurs qui est la justification et le plus beau titre de gloire de la politique coloniale. [...]

L'œuvre économique

[...] Sans doute peut-on se demander si l'élargissement de notre marché colonial sera indéfini ; nos colonies ne deviendront-elles pas à leur tour des
 15 pays industriels ? après avoir comme consommateurs, contribué pour une large part au relèvement de notre industrie cotonnière, les Annamites par exemple ne se mettront-ils pas à fabriquer leurs cotonnades ? [...] Cela est possible. Mais d'autre part, au fur et à mesure que ces peuples s'enrichiront, qu'il s'élèveront de quelques degrés sur l'échelle économique, ils acquerront des
 20 besoins nouveaux, ils réclameront ces produits de luxe dont la France a la spécialité.

Ce qui importe donc surtout désormais, c'est d'augmenter la puissance productive des colonies ; et par suite le pouvoir d'achat des indigènes et des colons. [...]

25 *L'avenir de la civilisation française*

Pour réaliser cette œuvre colossale, la France a besoin du concours des indigènes. Elle doit s'efforcer de les associer de plus en plus à la mise en valeur de leur pays. [...] il faut que l'indigène cesse d'être le vaincu, le sujet, pour devenir l'associé. Cette politique d'association, bien conforme au génie de la
30 France moderne, doit naturellement varier ses formules suivant les lieux et suivant les races ; elle doit se borner à une tutelle paternelle avec ces grands enfants que sont les nègres, elle doit aller jusqu'à une véritable collaboration avec des peuples de haute et originale civilisation , comme les Annamites.

Intitulé du texte *Domination et colonisation*

CORPUS

Référence CP 1-35
 Type Complémentaire
 Source Archives nationales. Section d'Outremer

DOCUMENT

Type Ouvrage de 370 p.
 Date juillet 1910
 Origine Paris
 Auteur Jules Harmand (1845-1921), au sortir de l'École de Santé militaire de Strasbourg (1863), participa comme médecin à diverses campagnes civiles ou militaires, au Tonkin ou en Cochinchine notamment, ainsi qu'à plusieurs missions d'exploration scientifiques au Tonkin puis, de 1875 à 1877, au Siam, au Cambodge, au Laos et en Annam. Consul à Bangkok, il continua ensuite une carrière diplomatique comme ambassadeur honoraire.
 Contexte Voir 1910, corpus 1-34 page 768.

Domination et colonisation

Le gouvernement des peuples arriérés ou primitifs est un art difficile et compliqué. Pour en tracer vraiment les principes, il faudrait joindre au génie d'un Montesquieu les connaissances les plus approfondies, les plus universelles et les plus détaillées en même temps, sur l'infinie variété des pays et des races
 5 qui composent notre Empire. Je n'ai pas une pareille prétention. [...]

Il faut pourtant voir les choses comme elles sont et vouloir être sincère avec soi-même. Vanter sans cesse notre générosité, mettre toujours en avant notre libéralisme démocratique, ce n'est pas mauvais entre nous et ce peut être utile. Mais il vaut mieux tâcher de conformer nos actes aux conditions
 10 mêmes de la domination par conquête, laquelle n'est pas démocratique, et, sans user de ces hypocrisies misérables ni de ces « mensonges de la civilisation » qui ne trompent personne, chercher à la justifier pour l'utilité commune des conquérants et des sujets.

Que les colonies soient faites pour la Métropole, pour les avantages multiples
 15 et divers qu'elle entend tirer d'elles, c'est pourtant une chose évidente : si les colonies, dont la fondation coûte presque toujours aux métropoles tant d'argent et de sacrifices et qui les exposent par ailleurs à de si grands risques, n'étaient pas faites en vue de leur servir, elles n'auraient aucune raison d'être, et l'on ne voit pas par quelle aberration les États civilisés se les disputeraient avec tant
 20 de jalouse âpreté. [...]

Le droit à la domination fondé sur la supériorité morale

Il faut donc accepter comme principe, prendre pour point de départ qu'il y a une hiérarchie des races et des civilisations, et que nous appartenons à la race et à la civilisation supérieures, mais en reconnaissant aussi que, si cette
 25 supériorité confère des droits, elle impose en retour de grands devoirs.

La légitimation foncière de la conquête, indigne, c'est cette conviction de notre supériorité, non pas seulement mécanique, économique et militaire, mais surtout de notre supériorité morale ; c'est en elle que réside notre dignité et que se fonde notre droit à la direction du reste de l'humanité ; la puissance matérielle n'en est que l'outil. [...]

L'ordre, base de la domination. — Si le fondement moral de la conquête coloniale est la foi du conquérant en sa supériorité, la base expérimentale de l'association est le fait que ce qui manque aux sociétés indigènes les plus avancées et les plus perfectibles, ce n'est pas tant l'intelligence que la faculté interne de l'ordre et de la discipline. [...]

Ces populations nous semblaient endormies, nonchalantes, résignées à un dénuement que le climat fait supportable : elles étaient en effet tout cela, mais plutôt par circonstance et par conviction de la stérilité de l'effort que par nature. Laborieuses pourtant, mais écrasées d'impôts aléatoires, jamais sûres de la conservation du profit, la prévoyance et le désir du lucre sommeillaient en elles. L'ordre et la sécurité renaissant, elles ressuscitent pour ainsi dire et manifestent des qualités d'énergie et d'activité qui confondent souvent les témoins de ces phénomènes. C'est le résultat que produit toujours la domination étrangère, pour peu qu'elle s'élève au-dessus du pillage et qu'elle veuille durer, ainsi que l'on peut le constater dans le monde antique comme dans les temps modernes.

Intitulé du texte *Manuel à l'usage des troupes opérant au Soudan français et plus particulièrement en zone saharienne*

CORPUS

Référence CP 1-36

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : BIB SOM C/br/452

DOCUMENT

Type Extrait du bulletin du Comité d'Études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française

Parution octobre-décembre 1922

Origine Paris

Auteur Colonel Mangeot, commandant la région de Tombouctou

Contexte En 1922, des troubles éclatent dans les colonies, dont les causes sont diverses : promesses de réformes non tenues, renforcement de l'exploitation économique, déclin de la puissance de l'Europe, influence de la Révolution soviétique. L'opposition anticolonialiste est croissante, liée à la naissance d'un parti communiste français en 1920, mais « la majorité de l'opinion ne met pas en doute la permanence du fait colonial » [Bruhat dans EU 1992].

Manuel à l'usage des troupes opérant au Soudan français et plus particulièrement en zone saharienne

L'âme du noir est fruste, mais il a le sentiment très net du juste et de l'injuste. Habitué à être traité durement par ses maîtres, il a pris l'habitude de n'obéir qu'à celui qui commande avec une certaine fermeté. On ne doit pas se laisser prendre à son caractère enfantin et souvent flatteur. Il flatte pour
5 tromper, non pas par amitié. S'abuser sur ce point serait s'exposer à être dupe.

Mais qui dit fermeté ne veut pas dire dureté ; il faut fuir tous les excès et en particulier éviter la brutalité. Le noir est rancunier. Il ne gardera pas rancune d'avoir été sévèrement traité s'il sait qu'il l'a mérité, mais il en veut à mort à qui lui inflige un traitement immérité.

10 Il faut être juste et, pour cela enquêter soigneusement avant de prononcer une punition. Mais s'il est nécessaire de s'entourer de renseignements avant de sévir, il faut frapper fortement quand on a décidé de le faire, si l'on veut que la punition porte ses fruits.

Le noir est joueur, ivrogne et coureur de jupons. [...]

15 Commander une compagnie sénégalaise est tâche absorbante entre toutes, le noir aime réclamer. Il fait « clamation » à propos de tout. Il faut savoir écouter et ne pas toujours considérer cet acte comme un acte d'indiscipline. Mais si l'enquête prouve qu'il est de mauvaise foi et qu'il a cherché à abuser de votre confiance, il ne faudra pas hésiter à sévir durement pour éviter la
20 récidive.

Intitulé du texte *La civilisation — Les degrés de la civilisation*

CORPUS

Référence CP 1-37
Type Complémentaire
Source Archives privées

DOCUMENT

Type Manuel scolaire de géographie générale classe de seconde
Parution 1922
Origine Paris
Auteur G. Lespagnol, chargé de cours à la faculté des lettres de Lyon

La civilisation — Les degrés de la civilisation

L'homme dépend étroitement du milieu où il vit, des lois naturelles qui lui imposent, dans sa vie matérielle et même sociale, certains modes d'occupations et d'activité ; mais nulle part l'homme n'est resté dans une dépendance absolue ; au milieu de la nature la plus ingrate il a plus ou moins réussi à réunir les
5 éléments nécessaires pour sa nourriture, la réalisation de ses besoins et de ses désirs. Il n'y a pas de peuples entièrement sauvages, de peuples entièrement indépendants ; les groupes humains sont loin d'être au même degré de civilisation. Quelques-uns ne sont pas ou sont à peine dégagés de la vie la plus sommaire [...].

10 a) La civilisation primitive

Chasse et pêche rudimentaires. — La chasse et la pêche sont la principale ressource, souvent unique ou presque de peuplades habitant des régions où la nature est hostile et marâtre. Les habitants des déserts, des régions glacées, des forêts impénétrables ; sont, nous venons de le voir, les moins nombreux ;
15 nous allons essayer d'analyser leur mode d'existence, leur part d'intelligence humaine. [...]

b) La demi-civilisation [...]

c) Progrès décisifs de l'élevage et l'agriculture [...]

d) La haute civilisation. — L'homme des régions tempérées a pu seul
20 atteindre la haute civilisation, c'est-à-dire l'ensemble des progrès magnifiques intéressant la vie humaine. Les conditions géographiques l'ont obligé à des efforts qui développèrent peu à peu chez lui des qualités exceptionnelles ; cet homme c'est l'Européen, c'est l'habitant des États-Unis, etc. Il a dû s'adapter à certaines exigences du climat, aux changements, aux irrégularités de la chaleur
25 et du froid, aux difficultés des cultures. De la nécessité d'un effort continu et intelligent ; une large initiative ; la recherche des méthodes nouvelles et sûres ; la prévoyance du lendemain. Il a d'ailleurs trouvé dans le climat même des conditions de vie salubre et fortifiante ; il a su y adapter ses habitations et son mode de vie.

Intitulé du texte *Discours d'ouverture de la conférence de Brazzaville*

CORPUS

Référence CP 1-38

Type **AFRIQUE**

Source Clotexte

DOCUMENT

Type Allocution

Date 30 janvier 1944

Parution 1946

Origine Brazzaville

Auteur Général de Gaulle (1890-1970), diplômé de l'École militaire de St-Cyr en 1908, il est fait prisonnier en Allemagne pendant la guerre 14-18. Colonel, il est nommé, en 1940, sous-secrétaire d'État à la Guerre et à la Défense nationale par Paul Reynaud, président du conseil de la III^e République. La présidence du maréchal Pétain l'évince de ce gouvernement et il continue son combat Outre-Manche. Il appelle les Français à la résistance depuis Londres, où il prononce l' « appel du 18 juin ». Il est reconnu par le 1^{er} ministre britannique, W. Churchill, comme le chef des français libres.

Contexte Dans le but de rallier les Africains à la cause des Alliés, une Charte de l'Atlantique a été promulguée par Winston Churchill, le Premier ministre britannique, et le président américain, Franklin Roosevelt, dans laquelle ils promettent à tous les peuples coloniaux le droit de choisir leur forme de gouvernement, une fois la guerre gagnée. La France a contracté « une dette de sang » à l'égard des tirailleurs sénégalais. De Gaulle décide de réformer les structures de l'Afrique noire française, et d'y remplacer l'administration directe par des institutions qui conduiraient à une nouvelle communauté, l'Union française, qui lui succédant remplacerait l'Empire français. Ce sont les bases de cette nouvelle communauté qui sont esquissées lors de la conférence de Brazzaville, sous la présidence de R. Pleven, ministre des colonies du Gouvernement provisoire de la République française formé après la libération et qui perdurera jusqu'en 1946 [WAUTHIER 2006].

Discours d'ouverture de la conférence de Brazzaville

Depuis un demi-siècle, à l'appel d'une vocation civilisatrice vieille de centaines d'années, sous l'impulsion des gouvernements de la République et sous la conduite d'hommes tels que Gallieni, Brazza, Dodds, Joffre, Binger, Marchand, Gentil, Foureau, Lamy, Borgnis-Desbordes, Archinard, Lyautey, Gouraud, Man-
 5 gin, Largeau, les Français ont pénétré, pacifié, ouvert au monde, une grande partie de cette Afrique noire, que son étendue, les rigueurs du climat, la puissance des obstacles naturels, la misère et la diversité de ses populations avaient maintenue, depuis l'aurore de l'Histoire, douloureuse et imperméable.

Ce qui a été fait par nous pour le développement des richesses et pour le
 10 bien des hommes, à mesure de cette marche en avant, il n'est, pour le discerner, que de parcourir nos territoires et, pour le reconnaître, que d'avoir du cœur.

Mais, de même qu'un rocher lancé sur une pente roule plus vite à chaque instant, ainsi l'œuvre que nous avons entreprise ici nous impose sans cesse de plus larges tâches. Au moment où commençait la présente guerre mondiale, 15 apparaissait déjà la nécessité d'établir sur des bases nouvelles les conditions de la mise en valeur de notre Afrique, du progrès humain de ses habitants et l'exercice de la souveraineté française. [...]

S'il est une puissance impériale que les événements conduisent à s'inspirer de leurs leçons et à choisir noblement, libéralement, la route des temps nouveaux, 20 où elle entend diriger les soixante millions d'hommes qui se trouvent associés au sort de ses quarante-deux millions d'enfants, cette puissance, c'est la France.

En premier lieu parce qu'elle est la France, c'est-à-dire la nation dont l'immortel génie est désigné pour les initiatives qui, par degrés, élèvent les hommes vers les sommets de dignité et de fraternité où, quelque jour, tous 25 pourront s'unir. Ensuite parce que, dans l'extrémité où une défaite provisoire l'avait refoulée, c'est dans ses terres d'outre-mer, dont toutes les populations, dans toutes les parties du monde, n'ont pas, une seule minute, altéré leur fidélité, qu'elle a trouvé son recours et la base de départ pour sa libération, et qu'il y a désormais, de ce fait, entre la Métropole et l'Empire, un lien définitif. 30 Enfin, pour cette raison que, tirant à mesure du drame les conclusions qu'il comporte, la France est aujourd'hui animée, pour ce qui la concerne elle-même et pour ce qui concerne tous ceux qui dépendent d'elle, d'une volonté ardente et pratique de renouveau.

[...] Nous croyons que, pour ce qui concerne la vie du monde de demain, 35 l'autarcie ne serait, pour personne, ni souhaitable, ni même possible. Nous croyons, en particulier, qu'au point de vue du développement des ressources et des grandes communications, le continent africain doit constituer, dans une large mesure, un tout. Mais en Afrique française, comme dans tous les autres territoires où des hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès 40 qui soit un progrès, si les hommes, sur leur terre natale, n'en profitaient pas moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires. C'est le devoir de la France de faire en sorte qu'il en soit ainsi.

Intitulé du texte *Préambule de la Constitution de la IV^e République*

CORPUS

Référence CP 1-39
 Type Complémentaire
 Source BIU Montpellier

DOCUMENT

Type Texte paru au *Journal officiel*
 Parution 27 octobre 1946
 Origine Paris
 Auteur Conseil Constitutionnel

Contexte La constitution de la IV^e République a d'abord été précédée par un projet voté le 19 avril 1946 qui a été soumis à référendum le 5 mai 1946 et rejeté. Adoptée par référendum le 13 octobre (malgré l'appel à voter « non » du Général de Gaulle), la nouvelle Constitution sera promulguée le 27 octobre de la même année. La Constitution signe la fin de l'Empire, auquel se substitue l'Union Française (1946-1958) ; elle modifie le statut des colonies qui deviennent des « départements et territoires d'outre-mer ». L'Union française, qui s'appuie sur la déclaration des droits de l'homme de 1789, institue l'inégalité parmi les citoyens de l'Union auxquels l'exercice des droits sera soumise à des « lois particulières ». En Afrique de l'ouest, la loi Houphouët-Boigny abolit le travail forcé et la loi Lamine Guèye accorde la citoyenneté à tous les ressortissants de l'Union Française. Au congrès de Bamako est créé le parti du R.D.A. (Rassemblement Démocratique Africain) qui devait réaliser l'union des partis politiques des territoires français d'Afrique noire, et constituer ainsi un moyen de pression efficace contre l'autorité coloniale. Le congrès constitutif du R.D.A. eut lieu à Bamako du 18 au 21 octobre 1946 dans l'enthousiasme général. Étaient présents 800 délégués de différents pays : Côte-d'Ivoire, Guinée, Sénégal, Dahomey, Niger, Soudan, Cameroun et Tchad.

Préambule de la Constitution de la IV^e République

Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement
 5 les droits et les libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

Il proclame, en outre, comme particulièrement nécessaires à notre temps, les principes politiques, économiques et sociaux, ci-après : [...]

10 La République française, fidèle à ses traditions, se conforme aux règles du droit public international. Elle n'entreprendra aucune guerre dans des vues de conquête et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'action d'aucun peuple. [...]

15 La France forme avec les peuples d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion.

L'Union française est composée de nations et de leurs peuples qui mettent en commun ou coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité.

20 Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ; écartant tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire, elle garantit à tous l'égal accès aux fonctions publiques et l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés proclamés ou confirmés ci-dessus. [...]

25 L'Union française est formée, d'une part, de la République française qui comprend la France métropolitaine, les départements et territoires d'outre-mer, d'autre part, des territoires et États associés. [...]

30 Tous les ressortissants des territoires d'outre-mer ont la qualité de citoyen, au même titre que les nationaux français de la métropole ou des territoires d'outre-mer. Des lois particulières établiront les conditions dans lesquelles ils exercent leurs droits de citoyens.

Tous les nationaux français et les ressortissants de l'Union française ont la qualité de citoyen de l'Union française qui leur assure la jouissance des droits et libertés garantis par le préambule de la présente Constitution.

Intitulé du texte *Résolution 198 (III) Développement économique des pays insuffisamment développés*

CORPUS

Référence CP 1-40
Type Complémentaire
Source

DOCUMENT

Type Résolution adoptée sur les rapports de la deuxième commission (177^e séance plénière)
Parution 4 décembre 1948
Origine New York
Auteur Organisation des Nations Unies (ONU ou encore Nations unies), organisation internationale fondée en 1945, avec 51 états membres, pour résoudre les problèmes internationaux. Elle succède à la Société des Nations (SdN). (Portail de l'Organisation des Nations Unies). La « défense des droits de l'homme » est un objectif figurant dans l'article 1^{er} de la Charte (Commission des droits de l'homme, présidée par Eleanor Roosevelt). La Déclaration universelle des droits de l'homme (inspirée de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789), est adoptée le 10 décembre 1948 : elle pose la sauvegarde des droits et de la dignité de l'homme comme fondement de la liberté, de la justice et de la paix. Dès 1947, des missions d'experts sont envoyées dans les pays qui en font la demande, afin de fournir des conseils en vue du développement économique, social, culturel, administratif, d'assurer la formation sur place de techniciens locaux ; des bourses d'études sont octroyées, ainsi que des fournitures et du matériel [GERBET 1996, p. 210-214].
Contexte Création du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade). Naissance de l'État d'Israël. Gandhi est assassiné en janvier 1948.

Résolution 198 (III) Développement économique des pays insuffisamment développés

L'Assemblée générale,

1. *Considérant* que les bas niveaux de vie qui existent dans certains États Membres entraînent des conséquences économiquement et socialement fâcheuses pour les pays directement intéressés et pour le monde entier, et causent une
 5 instabilité qui constitue un obstacle au maintien de relations paisibles et amicales entre les nations et au développement des conditions nécessaires au progrès économique et social.

2. *Rappelant* que la Charte des Nations Unies engage les États Membres, tant conjointement que séparément, à favoriser le relèvement des niveaux de
 10 vie,

3. *Recommande* au Conseil économique et social et aux institutions spécialisées de procéder d'urgence à un nouvel examen de l'ensemble du problème du développement économique des pays insuffisamment développés, sous tous ses aspects, et au Conseil économique et social de faire figurer, dans son rapport

- 15 à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale, l'exposé : a) des
mesures déjà envisagées par le Conseil économique et social et les institutions
spécialisées ; et b) des autres mesures proposées pour favoriser le développement
économique et relever le niveau de vie des pays insuffisamment développés ;
4. Fait sienne la résolution 167 (VII), E, du Conseil économique et social,
- 20 aux termes de laquelle le Conseil exprime l'espoir que la Banque internationale
pour la reconstruction et le développement prendra des mesures immédiates afin
d'adopter toutes mesures appropriées en vue de faciliter la prompte réalisation
d'emprunts destinés à favoriser le développement, notamment dans les régions
dont l'économie est encore insuffisamment évoluée.
- 25 Cent-soixante-dixième séance plénière,
le 4 décembre 1948.

Intitulé du texte *Marchés tropicaux il y a dix ans*

CORPUS

Référence CP 1-41
 Type Complémentaire
 Source Archives nationales. Section d'Outremer

DOCUMENT

Type Article de presse *Marchés tropicaux*, revue économique hebdomadaire entièrement consacrée à l'Afrique, fondée en 1945 par René Moreux sous l'appellation « Marchés coloniaux ».

Date 11 février 1950

Parution 13 février 1960

Origine Paris

Auteur Edmond Giscard d'Estaing (1894-1982), père de l'ancien président de la République, Valéry Giscard d'Estaing. Docteur en droit, d'abord inspecteur des finances, il abandonne alors le service public pour se consacrer à l'administration de diverses sociétés au Maroc et en Indochine. En 1935, il est à la tête de la Société financière pour la France et les pays d'outremer (SOFFO). Il est président du Comité français de la Chambre de Commerce internationale de 1947 à 1959. C'est à ce titre qu'il signe cet article. [MOREMBERT 1985, p. 319-320].

Contexte La Constitution de 1946 de la IV^e République crée un nouveau cadre juridique pour l'Outre-Mer où figure une nouvelle catégorie, les DOM-TOM (départements d'Outre-Mer et territoires d'Outre-Mer). F. Mitterrand est le ministre de la France d'Outremer. Le ministre des Affaires Étrangères Robert Schumann propose une communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Mis au point par Jean Monnet, ce plan reçoit le soutien de l'Italie et de l'Allemagne. Lancé par le communiste Frédéric Joliot-Curie et le Mouvement mondial pour la paix, l'appel de Stockholm contre la bombe atomique recueille 3 millions de signatures en France.

Marchés tropicaux il y a dix ans

Le progrès social et intellectuel s'édifie sur un progrès économique qui, lui-même, est irréalisable sans l'effort de ces biens, de ces machines, de ces outillages, que l'on appelle des capitaux. Le monde entier est consommateur de capitaux et le besoin s'en fait sentir partout, aussi bien dans les pays déjà plus

5 évolués, mais qui veulent franchir de nouvelles étapes, que dans ceux qui en sont aux balbutiements des premiers âges. Il est donc sans intérêt de discuter sur la nécessité de fournir des capitaux à ceux qui en ont besoin, puisque tous en ont besoin, tandis qu'il est indispensable de préciser la place des capitaux dans le processus de l'enrichissement et de la civilisation. L'expérience que

10 la France a poursuivie dans ses territoires d'outre-mer lui permet de savoir, d'une science sûre parce qu'issue de contact avec les réalités, qu'une civilisation mécanique ne se plaque pas à l'improviste sur une civilisation millénaire ou, plus exactement, que l'évolution d'une civilisation millénaire exige du temps

et des ménagements pour assimiler des apports mécaniques qui pourraient lui
15 faire plus de mal que de bien.

Ce qu'on juge pour être parfois un certain « retard » économique de nos
pays a été compensé par une « avance » démographique incontestable. Dans
des régions pauvres et malsaines, il fallait d'abord s'occuper des hommes, les
sauver de l'infantilisme, de la paralysie, de la lèpre, de la maladie du sommeil
20 ou de la fièvre jaune. Il fallait donner à ces hommes, en même temps qu'une
santé retrouvée, les moyens physiques de mieux s'alimenter, de mieux se vêtir
et nous dirons malgré le pharisaïsme qui s'attache parfois à ces matières, de
s'enrichir. Sans doute l'œuvre accomplie par nous aurait-elle pu l'être mieux ou
plus vite, avec des moyens plus puissants ou des méthodes plus efficaces. Dans
25 le monde relatif où nous vivons, de pareils reproches pourront toujours être
adressés à qui que ce soit. Mais, parlant de façon objective, nous croyons avoir
le droit d'affirmer que le développement de nos T.O.M., par l'intervention et
sous la direction française, a été et continuera d'être une œuvre hautement
civilisatrice.

Intitulé du texte *Le Soudan et l'expansion française*

CORPUS

Référence CP 1-42

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer

DOCUMENT

Type Article du *Soudan français* n°27

Parution 9 mars 1951

Origine Bamako

Auteur Macalou Fily, agent radio

Le Soudan et l'expansion française

On peut dire que c'est le Soudan qui a permis la soudure des diverses colonies de la fédération. Et par Soudan j'entends au-delà des frontières administratives, de Kayes au Tchad, cet immense pays de savanes, de champs et de pâturages, ceinturé par un fleuve puissant, peuplé de près de quatre millions d'hommes, vers lequel comme une terre promise, agrandie et transfigurée parfois par le mirage d'un mythe héroïque, se sont tendus tant d'efforts et d'enthousiasmes.

C'est par le réseau multiple des routes et pistes soudanaises, que les terres françaises d'Afrique se rapprochent, se fondent et s'associent. Le vieux Soudan pour nous les jeunes de l'ère de la progression, c'est de Néma à Goua, de Zinder à Touba, autre chose encore ; c'est la garde montée aux confins du désert, c'est la chevauchée dans la brousse, la solitude pensive dans le poste. Si le Sénégal a été le point de départ et le port d'attache de la vie française en Afrique occidentale, c'est le Soudan qui a été l'objectif commun. C'est ainsi que s'est poursuivie partant d'abord du Sénégal, vieille terre française, cette poussée vers le Soudan, cette course au Niger dont on ne connaissait ni la source ni l'embouchure, qui ont permis l'achèvement de l'empire soudanais.

Et partout l'appel du Soudan a été entendu, il a obsédé la pensée des chefs, depuis Faïdherbe qui eut la claire vision de l'avenir français dans le Haut-Sénégal-Niger, Borgnis-Desbordes et Archinard qui ont voulu pousser et construire sur les bords du Niger la « marche » de la France en Afrique noire. Cette date marque les débuts d'une ère nouvelle dans l'expansion française, les efforts sont alors coordonnés.

Jusqu'à cette époque, la pénétration s'était exercée isolément sans programme concerté, l'arrivée sur le Niger détermine l'origine d'une expansion raisonnée. [...]

Pour mesurer le chemin parcouru depuis 1883 dans la civilisation du Soudan, me sera-t-il permis d'autre part d'évoquer sans vanité nationale pour ceux qui sont venus plus tard, ce qu'était Bamako, il y a soixante-huit ans. [...]

Notre jolie ville de Bamako, où on compte déjà un bon nombre d'Européens, est le témoignage éclatant de la persévérance, de la suite dans les idées que colons, commerçants, fonctionnaires, ont apportée dans l'œuvre civilisatrice.

Que les temps ont changé ? Un chemin de fer, des routes, l'électricité, des jardins, des cultures maraîchères et industrielles, des magasins bien approvisionnés ; des stations de T.S.F. supprimant le temps et la distance, qu'il est loin le Soudan
35 d'il y a 50 ans.

Le pays conquis, pacifié définitivement, le Soudan mystérieux, est dès lors vraiment le prolongement de la Patrie Française, au-delà de la Méditerranée.
[...]

40 L'heureuse évolution de notre vieux Soudan réside dans l'unité de vues et de doctrines qui préside à son développement.[...]

D'autres sauront rappeler le but humain de l'expansion française, qui, libérant les populations des tyrans, arrachant les tribus à la barbarie sanguinaire, à la brutalité des temps primitifs, à la honte de l'esclavage et aux misères physiologiques des peuplades sauvages, les a fait entrer sans attendre dans la
45 paix, la sécurité et le sain équilibre de la civilisation moderne. Et, sans réserve, généreusement, simplement, le Soudan s'efforce de s'intégrer dans la nation qui l'accueille. [...]

Intitulé du texte *Colonisation : trois études*

CORPUS

Référence CP 1-43

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section Outremer

DOCUMENT

Type Extrait de la *Revue d'Outremer*

Parution 1953

Origine Gorée (Sénégal)

Auteur Jules Brévié (1880-1964). Né en 1880, breveté à l'École coloniale en 1902, il sert comme administrateur du gouvernement général à Dakar, puis dans le Haut Sénégal Niger (1903-1912). Après la Guinée et le Niger, il est Gouverneur général de l'AOF (1930-1937) puis d'Indochine. Élu à l'Académie des sciences d'outre-mer en 1941, il est ministre des colonies sous Vichy de 1942 à 1943 [CORNEVIN 1984c, p. 86].

Contexte En mars, mort de Staline qui a dirigé la Russie pendant 20 ans. En juin, proclamation de la république d'Égypte. Le lieutenant-colonel Gamal Abdel Nasser prendra le pouvoir en 1954 et mettra fin à la présence britannique. Le sultan Mohamed V, en faveur de l'émancipation politique du Maroc, est destitué par le gouvernement français. En 1955, à la suite d'actes terroristes, le gouvernement français se résignera à accepter le retour de Mohammed V qui règnera jusqu'à sa mort en 1961. Cette année 1953, l'Office de la Recherche Scientifique Coloniale (ORSC) fondé en 1943 prend le nom d'Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (ORSTOM).

Colonisation : trois études

Il n'est pas de problème plus passionnant que celui que la « colonisation » propose aux investigations de l'esprit. Il tente notre imagination créatrice d'autant plus vivement que s'émousse l'intérêt que suscitent d'autres faits sociaux depuis longtemps explorés et déjà exprimés en formules devenues
5 banales.[...]

Tendance et non état, la colonisation en est encore à scruter ses intentions, à préciser ses buts, à chercher sa doctrine. Ses premiers actes furent de purs réflexes, impérieux, violents, satisfactions d'égoïsmes que les mieux armés ou les plus habiles justifiaient par le droit de la force ou de la supériorité intellectuelle.
10 Ce n'est qu'au XIX^e siècle que la colonisation, se dégageant graduellement des contingences d'intérêts matériels, accéda à la dignité de concept social. Cette initiation morale se fit dans un éclat révolutionnaire ; ce fut l'abolition de l'esclavage. [...]

En face de cette énigme qu'est le devenir des races primitives l'esprit du colonisateur doit faire table rase de tout ce qui gêne la compréhension directe
15 et précise des choses, son cœur doit être assez généreux pour compatir aux misères et pour les soulager, assez fort pour conduire les peuples attardés en

dépit de leur ignorance et de leur apathie et parfois de leurs résistances, vers un niveau d'humanité supérieure. [...]

20 [...] la civilisation ne se développe pas d'une idée pure à la façon d'un syllogisme rigoureux, mais qu'elle traduit l'effort de compréhension de deux mentalités différentes. [...] c'est nous qui avons apporté sur ces terres lointaines, dans ces consciences obscures, ces grandes idées que notre civilisation a péniblement conquises après deux millénaires d'efforts et de dures épreuves.

25 [...]

Le monde est divisé en deux catégories d'êtres : d'une part, les privilégiés bénéficiant de tous les progrès de la science ; jouissant d'un confort matériel sans cesse accru, aptes à développer une civilisation qualitative ; de l'autre, les réprouvés de la vie, voués par la fatalité de la naissance, à l'ignorance, à la misère et à la barbarie. Est-ce un crime de tendre à ces malheureux une main secourable ? [...]

Il semble qu'on peut conclure aujourd'hui, avec le recul de plusieurs siècles d'évolution, qu'il en est des nations comme des individus qui, parvenus à l'âge adulte, dans le plein de leur force, éprouvent ou subissent le besoin de procréer. Les collectivités obéissent aussi à cet instinct qui les pousse à se multiplier. Elles essaient des cellules reproductrices dans le plasma des humanités vierges de civilisation : une colonie est née. [...] alors se dégagent progressivement dans la conscience du peuple colonisateur l'idée de ses devoirs vis-à-vis des colonies, ces enfants qu'il a procréés, le sentiment qu'il doit les protéger, les conduire vers un avenir meilleur, quel qu'il puisse lui en coûter. [...]

40 Soyons attentifs à ne pas froisser la conscience des droits qui s'éveillent et la susceptibilité chatouilleuse des esprits nouvellement promus à la civilisation. [...]

Le meilleur des civilisateurs est celui qui sait trouver les mots qui enchaînent les cœurs, étincelles rapides qui synthétisent en acquiescement de tout l'être une somme confuse de sentiments favorables qui n'avaient pas trouvé leur exutoire et leur direction. Nous sommes là bien loin de la froide doctrine.

Intitulé du texte *La coopération dans les pays à évolution économique attardée*

CORPUS

Référence CP 1-44

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : Cbr6418

DOCUMENT

Type Brochure ronéotypée et agrafée, 16 p.

Parution 1953

Origine n.c.

Auteur Anonyme

Contexte Période des *Trente glorieuses*. Élection du président de la République : René Coty élu au treizième tour de scrutin le 23 décembre 1953 (dernier Président de la IV^e République). Mort de Staline. Période de la guerre froide, qui voit s'affronter indirectement les deux grands blocs, en Corée par exemple (1950-1953) : la Corée du Sud soutenue par les États-Unis, sous couvert de l'ONU s'oppose à la Corée du nord soutenue par la Chine.

La coopération dans les pays à évolution économique attardée

Nous avons longuement analysé les règles, les méthodes et les structures coopératives. Nous avons parcouru le Monde et nous avons pu constater que ces règles, ces méthodes et ces structures sont universellement observées.

5 Mais nous n'avons jeté qu'un regard occasionnel et rapide sur quelques uns des pays qu'on appelle « sous-développés » et qu'on pourrait appeler « pays à évolution économique attardée ». Le moment est venu de nous occuper un peu attentivement de ces pays-là.

10 D'abord, de quels pays s'agit-il ? Il doit être bien entendu que les termes par lesquels je viens de les désigner n'impliquent aucun sens péjoratif. Ils peuvent recouvrir des pays d'ancienne et haute civilisation, comme les pays où prédomine encore le régime tribal. J'estime qu'il faut même les appliquer, dans le passé ou dans le présent, à certaines régions déshéritées ou attardées, dans des pays où, pourtant, la technique et l'économie ont atteint un haut niveau de développement.

15 Disons seulement que ce sont des pays ou des régions qui n'ont pas encore exploité à plein leurs ressources naturelles et où, pour des raisons multiples, le niveau de vie est très bas.

Ce qui a été possible partout, est-il possible aussi dans ces pays-là ? En particulier, est-ce possible en Afrique Noire ?

Intitulé du texte *Après les hommes, les peuples ont compris que donner c'est recevoir*

CORPUS

Référence CP 1-45
Type Complémentaire
Source UNESCO

DOCUMENT

Type Article du *Courrier*, publication de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la science et la culture
Parution Novembre 1953
Origine Paris
Auteur « L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est née le 16 novembre 1945. Pour cette agence spécialisée des Nations Unies, le plus important n'est pas de construire des salles de classe dans des pays dévastés ou de restaurer des sites du Patrimoine mondial. L'objectif que s'est fixée l'Organisation est vaste et ambitieux : construire la paix dans l'esprit des hommes à travers l'éducation, la science, la culture et la communication » (Portail Unesco).

Après les hommes, les peuples ont compris que donner c'est recevoir

Le fait que la moitié de l'humanité vit dans l'ignorance, la misère et la maladie, est devenu pour tous les pays une vérité évidente. Les nations les plus riches ont maintenant compris que les peuples prospères font de bons voisins, de bons amis et de bons clients. Elles ne doutent plus que l'établissement de
5 meilleures conditions de vie dans les pays économiquement sous-développés soit aussi indispensable à ceux-ci qu'à elles-mêmes. [...]

Il s'agit du Programme d'Assistance technique des Nations Unies, dont l'objectif est de relever le standard de vie par un échange international d'idées et de techniques. Par-delà les frontières, l'Assistance technique diffuse les
10 données scientifiques et éducatives sur lesquelles repose la vie moderne. Elle est fournie, sur une base de réciprocité, par les organisations internationales, aux seules nations qui en font la demande. Elle est coopérative en ce sens que la nation qui en bénéficie contribue pour sa part à l'effort commun.

À la fin de l'an dernier, l'Organisation des Nations Unies et ses Institutions
15 spécialisées avaient envoyé dans les pays sous-développés plus de quinze cents spécialistes expérimentés et avaient accordé plus de deux mille sept cents bourses permettant aux meilleurs étudiants de ces pays de poursuivre leurs études à l'étranger.

Ainsi, le désintéressement du sort d'autrui, qui prévalait d'une façon générale dans les anciennes sociétés, est progressivement remplacé par un concept
20 en même temps plus généreux et plus réaliste : l'assistance technique.

Intitulé du texte *L'O.N.U. et les pays insuffisamment développés*

CORPUS

Référence CP 1-46

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales, Section d'Outremer : Archives nationales. Section d'Outremer : BIB AOM 20033

DOCUMENT

Type Article des *Annales africaines* n°2 publiées par l'École supérieure de droit de Dakar

Parution 1956

Origine Institut des Hautes Études de Dakar

Auteur Jean Fauvel

Contexte La France met fin à son protectorat au Maroc. 18 jours après, elle reconnaît l'indépendance de la Tunisie. En novembre, elle intégrera les Nations-Unies. En Algérie, Ben Bella et cinq autres représentants du FLN (Front de Libération National) sont arrêtés par la police française à Alger. En réponse à la nationalisation du Canal de Suez par Nasser, une alliance se forme (Grande-Bretagne, France, Israël qui avait envahi le Sinaï dès le 29 octobre). Le conflit prendra fin le 6 novembre, sous la pression des États-Unis et de l'URSS. Face à cette situation, l'ONU crée la FUNU (Force d'Urgence des Nations Unies), première force armée d'intervention de l'ONU.

L'O.N.U. et les pays insuffisamment développés

L'attitude de l'O.N.U. à l'égard des pays insuffisamment développés aura été la source de l'un des plus grands malentendus de l'après-guerre. [...]

Comment venir en aide aux pays sous-développés ?

Et d'abord qu'entend-on par pays sous-développés ? Il est difficile d'en
 5 donner une définition scientifique, et c'est même là un très beau sujet de discussions pour les spécialistes, car la notion a très vite pris un tour passionnel. Le vocabulaire a évolué. Au début, on parlait des pays économiquement arriérés (backward). Mais le mot arriéré est péjoratif pour beaucoup. On est donc venu à « sous-développés ». Cette expression elle-même s'est usée. Le « sous » peut vexer
 10 les hyper-sensibles. Alors on utilise de préférence l'adverbe « insuffisamment » qui paraît pour le moment plus diplomatique. Il en est du « sous-développement » comme du nez de Cyrano, les intéressés veulent bien en parler mais n'admettent pas toujours que d'autres leur en parlent.

Sans entrer dans des subtilités théoriques, nous pouvons dire cependant
 15 qu'un pays sous-développé eût été avant-guerre celui dont les ressources naturelles paraissaient assez loin d'être convenablement mises en valeur. Il eût été celui qui offrait des occasions satisfaisantes au travail des hommes et à l'utilisation des capitaux. Aujourd'hui, la situation est toute différente. Il n'est guère question de penser aux richesses naturelles. Il est de bon ton de songer
 20 aux hommes où qu'ils soient, même si ces hommes habitent des savanes et des déserts. Sont sous-développés alors les pays dont les représentants sont prêts à

revendiquer une aide auprès des organismes internationaux pour financer une politique d'augmentation de leur revenu national. [...]

25 Très fréquemment des investissements réalisés à l'image de ce qui se fait en Europe n'ont abouti à rien parce que ceux qui avaient été chargés de les utiliser et de les conserver n'ont pas été, pour des raisons diverses, capables de le faire. [...] on ne peut pas oublier que ces équipements neufs sont destinés à faire apparaître une civilisation de type « occidental ». Or, le passage d'une civilisation à une autre ne peut être assimilé à un processus mécanique
30 planifiable selon des normes identiques pour tous les pays du monde.

Intitulé du texte *Caractères généraux de l'Afrique noire française*

CORPUS

Référence CP 1-47

Type **AFRIQUE**

Source Archives personnelles (FD)

DOCUMENT

Type Manuel scolaire de géographie (classe de première des lycées et collèges)

Parution 2^e trimestre 1956

Origine Paris

Auteur J-P Moreau, Y. Pasquier, M. Ozouf

Caractères généraux de l'Afrique noire française

II. Le monde noir

Dans le massif continent africain, l'Afrique occidentale et équatoriale française présente des traits particuliers d'isolement entre le Sahara au nord, les hauteurs du Darfour soudanais et la cuvette congolaise à l'est, une côte inhospitalière au sud et à l'ouest. Toutefois, des populations considérées comme
5 « indigènes », blanches au nord, noires au centre et au sud, n'en sont pas moins venues d'autres régions du continent [...] Mais la puissance du cadre africain est telle que la plupart des sociétés indigènes gardent des traits archaïques dus à une tradition plus ou moins ancienne. [...]

10 *Un paysannat noir*

Des genres de vie primitifs se rencontrent en Afrique noire. Peuples chasseurs, les Négrilles attaquent encore l'éléphant à la sagaie. Des peuples pêcheurs vivent dans les rivières au Sud, les lagunes du golfe de Guinée et, plus encore, le long des fleuves, tels les Kotoko du Logone. [...]

15 Les labours profonds et permanents tentés par nos agronomes se sont révélés plus préjudiciables aux sols tropicaux que les incendies temporaires et autres procédés de culture indigène en apparence arriérés, en réalité fruits d'une longue expérience. Cet échec montre la difficulté d'une colonisation qui doit s'adapter à un autre cadre et à une autre humanité.

20 III. Une terre de colonisation

L'Afrique est demeurée fermée aux Européens jusqu'au XIX^e siècle. [...]

Au terme d'un demi-siècle d'efforts en Afrique occidentale, d'un quart de siècle en Afrique équatoriale, la France triompha en 1900 de l'opposition militaire du monde noir. [...]

25 *L'Afrique noire et l'Union française*

Les populations noires ont, durant la guerre, fait preuve de loyalisme vis-à-vis de la France et participé à l'effort de libération de la métropole. L'œuvre française en Afrique noire compte, à son actif, la fin des guerres entre tribus et entre potentats et l'établissement d'une relative sécurité, l'élévation du niveau
30 de vie, un progrès des techniques et de l'hygiène. Mais l'ébranlement des cadres traditionnels n'est pas sans inconvénients : « détribalisé », le Noir a parfois

cédé aux prestiges des villes, si rudimentaires soient-elles ; en vingt-cinq ans, la population de Dakar s'est accrue de 200 000 indigènes dont certains connaissent une existence misérable. [...]

- 35 L'Afrique noire, actuellement en pleine évolution, doit être aidée par la Métropole à atteindre son plein développement dans l'esprit de la Charte de l'Union française.

Intitulé du texte *La lutte contre le sous-développement, facteurs de solidarités économiques nouvelles*

CORPUS

Référence CP 1-48
Type Complémentaire
Source Archives nationales. Section d'Outremer

DOCUMENT

Type Article des *Notes documentaires du secrétariat social d'outre-mer*
Parution Avril-juin 1958
Origine Paris
Auteur Gilbert Rullière, publiée, à partir de sa thèse de droit soutenue à Lyon (1954), *Localisations et rythmes de l'activité agricole. Essai d'analyse économique de la notion de structure agricole*, un ouvrage du même nom en 1956 : « un véritable traité économie rurale », consacré à la mise en valeur des pays sous-développés de l'Union française par la gestion de l'exploitation rurale, la modernisation de l'agriculture et la réorientation des cultures (*Revue économique*, 1958, n° 1).
Contexte Mars 1957 : Traité de Rome instituant le Marché Commun et l'Euratom. En Algérie, alors que des négociations sont envisagées avec le FLN, les partisans de l'« Algérie française » se soulèvent et en appellent au Général de Gaulle. La crise s'étend à la France Métropolitaine. Le président de la République, René Coty appelle le général de Gaulle à prendre la présidence du Conseil. Il a alors les pleins pouvoirs pour réviser la constitution. Les accords d'Evian, signés en mars 1962, mettront fin à la guerre d'Algérie. En septembre, la naissance de l'amitié de Gaulle-Adenauer facilitera grandement le rapprochement entre les deux pays et la construction de la communauté européenne. Ce même mois, naissance de la V^e République. En décembre, de Gaulle est élu président de la République et le nouveau franc est adopté.

La lutte contre le sous-développement, facteurs de solidarités économiques nouvelles

Le mouvement d'enthousiasme qui a accompagné les analyses contemporaines du développement a constitué un des phénomènes les plus marquants de l'après-guerre. Tandis qu'une meilleure connaissance des disparités économiques suscitait la recherche de remèdes au sous-développement, la crainte de la stagnation et la hantise d'une crise générale multipliaient les modèles explicatifs de la croissance auto-entretenu des nations économiquement avancées.

Ces deux approches au problème du développement économique devaient se rejoindre, en ce sens qu'elles insistaient toutes deux sur la profonde solidarité qui pouvait exister entre la croissance des pays économiquement avancés et celle des nations insuffisamment développées.

Les pays riches estimaient que leur participation à l'effort du développement des nations pauvres ne résultait pas seulement d'une nécessité politique et d'une obligation humanitaire, d'ailleurs vague. Leur propre croissance, pensaient-ils,

15 était aussi à ce prix. [...] Les dirigeants des pays attardés eux-mêmes, influencés
d'ailleurs par les experts des Nations Unies, allaient être séduits par cette
perspective d'un développement industriel sans sacrifice national. On peut dire
qu'à l'heure actuelle, cet enthousiasme a été déçu. Pourquoi cette déception ?

Beaucoup de nations, du monde aussi bien occidental qu'oriental, s'étaient
engagées dans des programmes d'assistance techniques et financières, pro-
grammes destinés à élever les niveaux de revenus par tête et de bien-être social.
[...]

Cependant, très rapidement on s'aperçut que le problème du développe-
ment des pays attardés supposait des transformations telles qu'il ne pouvait
être résolu de cette manière. Les experts, les uns après les autres, à quelque
discipline qu'ils appartiennent, revenaient d'une mission d'assistance déçus
sinon frustrés et convaincus que seuls des changements fondamentaux dans
l'organisation économique et sociale, ainsi que dans les attitudes politiques
et sociologiques pourraient rendre progressives et prospères ces économies
appauvries et stagnantes. Aussi, beaucoup de ces experts se sentirent dépassés
par la complexité du problème et par la masse énorme de connaissances que
réclamait la solution d'un problème simple, comme par exemple l'introduction
d'une nouvelle variété de blé dans un village.

Dès lors, devant cet échec relatif, experts et théoriciens procédèrent à un
examen de conscience. Ce dernier devait aboutir à poser les deux questions
suivantes :

a) en admettant que le bilan de la croissance des nations occidentales puisse
être considéré comme favorable, quels sont les facteurs stratégiques dans la
situation économique et sociale de l'Europe entre 1700 et 1850 ; ou encore dans
celle du Nouveau Monde entre 1800 et 1950, qui ont entraîné une croissance
économique aussi rapide dans ces zones et durant ces périodes ?

b) les pays sous-développés peuvent-ils profiter, pour s'installer dans la
voie de la croissance économique, de l'expérience des pays développés ? Plus
simplement, quels sont les facteurs qui empêchent ou gênent le développement
des pays arriérés ?

La réponse à ces deux questions est plutôt pessimiste. La croissance écono-
mique des pays avancés à l'heure actuelle ne constitue pas un simple accident
historique ; elle révèle la conjoncture extraordinaire d'une série de facteurs
favorables au point de vue économique, politique, sociologique et technique. Dès
lors, est-ce que la politique économique et sociale pourrait recréer ces conditions
favorables dans les pays sous-développés et rendre possible la transposition
d'une expérience réussie dans les pays occidentaux.

La transposition n'est guère réalisable. En effet, les connaissances techniques,
les capitaux, les attitudes, sociologiques et économiques n'existent pas dans
l'abstrait, mais sous une forme relativement éphémère qui correspond à une
situation historique et à des problèmes spécifiques auxquels ces différents
facteurs sont liés. Ceux-ci ne peuvent guère exercer de pouvoirs en dehors des
performances immédiates dont ils sont capables. Ce ne sont que des réponses
de l'homme aux problèmes changeants qui lui sont posés par le milieu et la
société.

60 Lorsque les problèmes qui constituent dans le domaine les systèmes de
référence humaine se modifient, ils deviennent sans objet. C'est pourquoi, ils
ne se laissent pas facilement transposer d'un milieu à l'autre. [...]

65 Exporter les machines complexes de notre civilisation vers un milieu culturel
plus rudimentaire, elles perdront de ce fait tout pouvoir et se transformeront
en ferraille ; ce ne seront plus que des choses.

Intitulé du texte *Proclamation de l'indépendance du Mali*

CORPUS

Référence CP 1-49

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : Archives nationales, Section d'Outremer : C/br/5197

DOCUMENT

Type Allocution (brochure ronéotypée)

Date 1959

Origine *Inconnu*

Auteur Léopold Sédar Senghor (1906-2001), Président de l'Assemblée générale du Mali. Poète, écrivain et homme politique sénégalais naturalisé français en 1933. Il collabore au journal antillais *L'étudiant noir* (1935). Il est nommé par le général de Gaulle à la commission chargée d'étudier la future représentation des colonies à l'Assemblée constituante. Élu député socialiste du Sénégal, il aspire à construire les États-Unis d'Afrique. Il ne pourra éviter l'exercice personnel du pouvoir et ne pourra maintenir la fédération avec le Mali. Il sera le premier président du Sénégal (1960-1980), le premier Africain à siéger à l'Académie française (1983) et le premier Africain titulaire de l'agrégation, Il publie *Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache* (préfacée par Sartre), *Hosties noires* (1948), *Éthiopiennes* (1956).

Contexte Fidel Castro prend le pouvoir à Cuba et en devient le premier ministre six semaines plus tard. En France, l'école devient obligatoire jusqu'à 16 ans. Le 16 septembre le Général de Gaulle affirme le droit à l'autodétermination de l'Algérie.

Proclamation de l'indépendance du Mali

Permettez-moi, mes chers collègues, à l'heure de l'Indépendance nationale, que le Peuple malien, par votre vote, va proclamer dans quelques instants, permettez-moi de méditer devant vous, sur nos responsabilités nouvelles. Nous serons à la hauteur des responsabilités que nous assumerons, maintenant, si nous savons faire, de cette heure historique, l'heure de vérité. Car l'Indépendance nationale, c'est la solitude d'un peuple, confronté à lui-même dans la nudité de son être ; l'Indépendance, c'est l'âge de majorité d'un peuple à qui on retire ses tuteurs. Il doit, alors, ce peuple, trouver, dans ses vertus propres, informé par ses déterminations naturelles, les forces nécessaires pour survivre, croître et se développer. Il doit faire, de sa majorité, une maturité. [...]

Je réserverai un hommage spécial au général de Gaulle, à l'Homme du 18 juin, à celui qui fut, en France, le véritable artisan de la décolonisation. Car il en fut, véritablement, depuis la Conférence africaine de Brazzaville, depuis 1944, l'Initiateur et le Réalisateur. Il a compris que l'Histoire devait se lire, comme il disait, en l'année tragique de 1940, non sur une carte d'état-major, mais sur une mappemonde. [...] Mais il a compris, en même temps, que l'autre réalité du siècle était la constitution de grands ensembles non seulement continentaux, comme

« l'Europe de l'Atlantique à l'Oural », mais aussi intercontinentaux, comme la Communauté et le Commonwealth. Car ces grands ensembles sont une étape
20 dans la voie de la civilisation de l'Universel, qui est la fin des civilisations différentes. [...]

Je viens de dire les droits qu'exprime l'Indépendance nationale, la joie qu'elle nous apporte en nous permettant de réaliser nos idéaux. Je viens de rendre hommage aux artisans de cette Indépendance.

25 Et, cependant, notre joie se fait grave, aujourd'hui.

Pourquoi ? Parce que, nous en avons conscience, n'est-ce pas, l'Indépendance nous crée des devoirs graves. Pour remplir les responsabilités que nous allons assumer, que nous avons déjà assumées, nous aurons à surmonter des obstacles immenses. Car c'est maintenant que naissent les difficultés, que se posent les
30 problèmes. Je ne vous parlerai pas de ceux qui tiennent, précisément, à notre situation de pays sous-développé : de notre pauvreté, de notre analphabétisme. Il existe des techniques politiques, pédagogiques, économiques, efficaces pour les résoudre. Je voudrais faire porter ma réflexion sur notre situation, non pas de pays sous-développé, mais de pays anciennement colonisé, encore que
35 les deux situations interfèrent et que le sous-développement ait été, dans la plupart des cas, à l'origine de la colonisation moderne.

Intitulé du texte *Discours prononcé par le général de Gaulle devant l'Assemblée du Mali*

CORPUS

Référence CP 1-50

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : BIB SOM P1119

DOCUMENT

Type Allocution prononcée à Dakar et parue dans les *Notes et documents* n°15

Date 13 décembre 1959

Parution Mars 1960

Origine Dakar

Auteur Général De Gaulle (1890-1970), revenu au pouvoir sur l'appel de René Coty (président de la République), placé face à l'impuissance de la IV^e République de gérer la question algérienne. Après un mandat de six mois, pour élaborer la nouvelle constitution approuvée par référendum par tout l'empire (sauf par la Guinée qui déclare son indépendance), il est élu président de la République française et de la Communauté africaine et malgache, le 21 décembre.

Destinataire L'Assemblée du Mali et le Président Senghor qui a proclamé l'indépendance du Mali.

Contexte Le décret du 4 avril 1957, consécutif à la loi-cadre du 24 juin 1956, crée un conseil de Gouvernement, organe du pouvoir exécutif. Le 24 novembre 1958, le Soudan choisit le statut d'État membre de la Communauté et se proclame République. Le 17 janvier 1959, est formée la Fédération du Mali composée des Républiques du Sénégal et du Soudan. Modibo Keita prend la présidence du gouvernement et Léopold Sédar Senghor celle de l'assemblée fédérale. En mai 1959, le G^{al} de Gaulle reçoit Modibo Keita et reconnaît l'indépendance de la Fédération du Mali, qui sera proclamée le 20 juin 1960.

Discours prononcé par le général de Gaulle devant l'Assemblée du Mali

Oui, depuis peu de jours, la France, le Mali et les États qui le composent entameront des négociations pour modifier le statut de leurs rapports. Cela était prévu implicitement et même explicitement par la Constitution de la Communauté que nous avons tous votée. Il n'en est pas moins vrai que cela
5 va conduire l'État fédéral du Mali et les États du Soudan et du Sénégal qui le composent, à une situation nouvelle en ce qui les concerne. Celle qu'ils occupaient déjà l'an dernier était nouvelle, elle le sera davantage demain. Autrement dit cet État du Mali va prendre ce qu'on appelle la situation d'indépendance et que je préfère appeler celle de la souveraineté internationale.
10 J'ai dit que je la préfère, sans contester, du reste, l'attrait et la signification que doit avoir, pour tout peuple, et en particulier pour celui-ci, le terme d'indépendance. Je préfère cependant la souveraineté internationale parce qu'elle me paraît correspondre mieux aux nécessités d'aujourd'hui. L'indépendance

est un terme qui signifie un désir, qui signifie une attitude, qui signifie une
15 intention, mais le monde étant ce qu'il est, si petit, si étroit, si interférent avec
lui-même, que l'indépendance réelle, l'indépendance totale, n'appartient en
vérité à personne.

Il n'y a pas d'état, je le disais hier à Saint-Louis, si grand, si puissant qu'il
soit, qui puisse se passer des autres. Dès lors qu'il n'y a pas d'État qui puisse
20 se passer des autres, il n'y a pas de politique sans la coopération. Mais la
souveraineté internationale signifie quelque chose, elle signifie beaucoup. Elle
signifie qu'un peuple prend, dans le monde, ses responsabilités lui-même. Elle
signifie qu'il s'exprime pour lui-même, par lui-même, et qu'il répond de ce
qu'il dit et qu'il répond de ce qu'il fait. Cela, dans la société des hommes, est
25 évidemment capital.

C'est à ce degré, à ce rang, que le Mali et, je le répète, les États qui le
composent, vont donc, avec l'appui, l'accord et l'aide de la France, accéder. [...]

On n'a jamais vu un pays exister et, à plus forte raison, exister interna-
tionalement sans État. C'est-à-dire une organisation qui dirige l'ensemble des
30 citoyens, qui soit acceptée, reconnue par l'ensemble des habitants et qui mène
le pays tout entier vers le mieux. Cela est capital, encore une fois, et croyez-moi,
ce que le monde va regarder dans votre Mali qui s'organise, c'est avant tout la
façon dont s'organisera et fonctionnera votre État.

D'autre part, il faut l'effort du pays tout entier, il faut l'effort des citoyens,
35 il faut l'effort des hommes et des femmes, il faut l'effort dans le sens où la
civilisation moderne l'exige, c'est-à-dire dans le sens du progrès.

Nous sommes à l'époque de la technique. Il n'y aura pas d'État qui compte,
s'il n'apporte au moins quelque chose qui concoure au progrès technique du
monde. Cela aussi, je dois le recommander puisque j'ai l'honneur de me trouver
40 au milieu de vous. Vous en prenez la responsabilité et la France l'accepte de
tout son cœur. J'avoue qu'elle est prête à vous y aider. Elle y est prête d'abord
parce que c'est sa nature humaine. Il y a eu des vicissitudes dans l'histoire de
la France, mais la continuité de cette histoire existe bien avant la révolution
dont parlait tout à l'heure le Président Senghor. Déjà, dès l'origine, la vocation
45 de la France, c'est une vocation et une destination humaines. Elle est fidèle
à cette vocation, elle est fidèle à cette destination quand elle vous offre son
concours loyal et amical pour votre construction, pour votre établissement et
pour votre progrès.

Et puis, elle le fait aussi pour une autre raison. C'est qu'elle vous connaît et
50 que vous la connaissez. Ce n'est pas en vain que nous nous sommes rencontrés
depuis si longtemps, que nous avons vécu ensemble depuis des siècles, que
nous nous sommes mélangés partout, et, en particulier, dans la Métropole
française, que nous avons appris tous la même langue et que nous la parlons,
que nous nous sommes formé l'esprit suivant les mêmes disciplines et les mêmes
55 orientations et que nous avons rêvé les mêmes choses, bref, que nous nous
sommes fait le même idéal. Cela, nous ne le renierons jamais nous non plus et
nous ne le renierons pas plus chez nous que quand nous sommes au milieu de
vous. Voilà pourquoi vous pouvez compter sur la France. Dans le monde où
nous sommes et où nous allons être, non plus seulement mêlés, mais côte-à-côte,
60 dans ce monde restons l'un avec l'autre. C'est le meilleur service que nous

puissions nous rendre à nous-mêmes ; et en tous cas, c'est le service qu'exige de nous, en dernier ressort, l'humanité.

Vive le Mali, vive le Sénégal, vive le Soudan, vive la France !

Dakar, 13 décembre 1959.

Intitulé du texte *Le message du Général de Gaulle*

CORPUS

Référence CP 1-51

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer

DOCUMENT

Type Allocution

Date juin 1960

Origine *Inconnu*

Auteur Général de Gaulle

Destinataire Fédération du Mali

Contexte Journées des barricades à Alger (janvier), au Sahara, explosion de la première bombe atomique française. Indépendance du Congo belge en juillet ; début de la guerre civile (Lumumba). Le 20 août 1960, le Sénégal se retirera de la Fédération du Mali et proclamera son indépendance. Le 22 septembre 1960, la République soudanaise prendra le nom de République du Mali et accède à l'indépendance.

Le message du Général de Gaulle

À l'heure où la Fédération du Mali devient responsable de son destin, je lui adresse le salut confiant et amical de la France. Français, Sénégalais, Soudanais, sont fiers de leur passé commun, des progrès, qu'ils accomplirent ensemble, des combats où si souvent ils versèrent leur sang côte-à-côte pour la victoire
5 des plus grandes causes. Au sein de la Communauté le Mali et la République française, unis par un seul idéal et par une même culture, coopéreront de toute leur ardeur à leur propre développement et à celui de tous les hommes. Le Mali indépendant entre dans le concert des nations, au sein d'un monde où se joue le sort de la liberté. La France compte sur son concours et lui garantit le
10 sien. Vive le Mali, vive la France !

Intitulé du texte *Qu'est-ce que le développement ?*

CORPUS

Référence CP 1-52

Type Complémentaire

Source Archives nationales, Section d'Outremer : BIB AOM 20221

DOCUMENT

Type Leçon inaugurale de l'Enseignement donné aux stagiaires du Secrétariat d'État de la communauté publié dans la revue *Études* fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus

Date 22 novembre 1960

Parution Janvier 1961

Origine Paris

Auteur François Perroux (1903 - 1987), professeur au Collège de France, auteur de *L'économie du xx^e siècle* (1961). Son analyse des pôles de croissance inspirera la nouvelle économie géographique qui met l'accent sur les inégalités de développement entre les territoires et les phénomènes d'apparition de relations centre-périphérie. Il est aussi à l'origine des concepts de développement durable et de pôles de développement.

Contexte Début de la construction du barrage d'Assouan, grâce à l'aide financière et technique apportée par les soviétiques, inauguré en janvier 1971. En juin, Madagascar, annexée par les français en 1896, devient République indépendante ; en juillet, Opération des Nations Unies au Congo, chargée de veiller au bon déroulement des troupes belges. Mobutu prendra le pouvoir en septembre, soutenu par l'ONU. Lors du processus de décolonisation de l'Afrique noire française, après le Dahomey (actuel Bénin), le Niger et la Haute-Volta (l'actuel Burkina-Faso), c'est au tour de la Côte-d'Ivoire de proclamer son indépendance avec Félix Houphouët-Boigny qui restera président et mènera une politique de collaboration avec la France jusqu'à sa mort en 1993. À son tour, la République Centrafricaine accède à l'indépendance. Aux États-Unis, John Fitzgerald Kennedy est élu Président, incarnation d'un idéal nouveau, esprit de la « Nouvelle Frontière ». En septembre, le manifeste de 121 intellectuels français dénonce la torture en Algérie et le « droit à l'insoumission ».

Qu'est-ce que le développement ?

Peu d'années après la seconde guerre mondiale, les terminologies du sous-développement¹ ont fait irruption parmi les spécialistes et dans le public. C'est un signe que les pays relativement puissants et riches sont contraints de prendre conscience des besoins d'autres pays moins favorisés, de leurs revendications et de leur poids politique, si manifeste depuis la Conférence historique de Bandoeng en 1955. La montée dans le monde des faibles et des pauvres est une nouveauté dont nous ne retiendrons qu'un aspect.

1. Pays sous-développés, pays économiquement sous-développés, pays à croissance retardée, pays en voie de développement rapide, etc.

L'économiste à qui l'on demande : « Qu'est-ce que le développement ? » doit, à mon sens, répondre : *le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement son produit réel global*. Les sociétés occidentales elles-mêmes, et leurs parties constituantes, sont, à cet égard, inégales quant aux niveaux atteints et quant aux ressorts du développement.

Les sociétés, dont les économies sont dites sous-développées par les publications officielles des organisations internationales, représentent un cas extrême. Quel que soit le système économique : marché, plan ou combinaison des deux — la croissance cumulative et durable du produit réel global y est empêchée par de nombreux caractères mentaux et sociaux des populations. Changer ces caractères, d'accord avec les populations, engendre un rendement et entraîne un coût qui peuvent être aménagés rationnellement : il existe, donc, une économie du développement et elle est distincte de l'économie de la croissance. [...]

Je souhaiterais que la réponse à la question, qui m'était initialement posée, fût maintenant plus claire et mieux justifiée. L'enseignement, que nous donnent les pays économiquement sous-développés, est celui-ci : les quasi-mécanismes des croissances sont le fruit d'institutions et d'habitudes sociales. Par le marché et d'autres procédés, nous ne changeons le monde matériel que pour agir les uns sur les autres, pour nous *entre-produire* les uns les autres. Et le développement est plénier dans la mesure où, par la réciprocité des services, il prépare la réciprocité des consciences.

Intitulé du texte *La coopération est désormais la grande ambition de la France*

CORPUS

Référence CP 1-53

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : BIB AOM 20285

DOCUMENT

Type Extraits de la conférence de presse dans *Marchés tropicaux et méditerranéens* n°952

Date 31 janvier 1964, Salon de l'Élysée.

Parution 8 février 1964

Origine Paris

Auteur Général de Gaulle. Sa diplomatie, dans la décolonisation « formelle » de l'Afrique (à partir des années 60) et dans la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie (signature des Accords d'Évian en 1962), lui construit une figure de « libérateur » [Lacouture dans EU 1992].

Destinataire Les ministres et un public de presse (« près de mille personnes »)

Contexte La politique de grandeur de la France du général de Gaulle correspond au rêve d'une France égale en puissance aux États-Unis. Elle consiste à créer une zone d'influence en Afrique, qui permet à la France de jouir d'une grande popularité auprès des pays, popularité qui se concrétise par des retombées politiques et économiques.
Une 1^{re} CNUCED (conférence des nations unies pour le développement) est créée.

Propos introductifs du rédacteur : « On retiendra surtout, en ce qui nous concerne, l'intérêt porté au rapport Jeanneney, dont le général de Gaulle a retenu les conclusions. Ainsi, cette conférence marque une étape importante sur la voie de la décolonisation africaine. Le ministre de la Coopération est appelé à disparaître au profit du ministre des Affaires étrangères ».

La coopération est désormais la grande ambition de la France

Un immense effort de progrès

Il est bien vrai que le développement des pays du monde, et en particulier de ceux qui, jusqu'à présent, n'ont fait qu'entamer ce grand mouvement, c'est la question mondiale par excellence. Il y a la civilisation moderne. L'Europe
5 l'inventa et ensuite la transporta en Amérique. Aujourd'hui l'Occident, de part et d'autre de l'Atlantique, en demeure la source et l'artisan. Combiner le travail humain avec le rendement des machines, c'est en quoi consiste cet immense effort de progrès. La science, la technique, la politique, s'y appliquent essentiellement.

10 Or voici que cette civilisation a atteint le reste de l'univers, où des peuples qui en pratiquaient d'autres, et quelquefois très avancées, se tournent vers la nouvelle venue. Tant que les obstacles naturels, les distances, l'hostilité, l'immobilisme, tinrent ces masses lointaines à l'écart des courants nouveaux,

les pays développés purent ne voir dans les retardataires que des marchés
15 exotiques ou des terres à coloniser. [...] Mais cette époque est révolue.

La colonisation : un solde largement positif

Naturellement, la France, en dépit des épreuves qui ont pu un temps la meurtrir
et l'affaiblir, joue un rôle considérable dans cette vaste évolution. Cela tient
sans doute aux positions que sa politique, son économie, sa culture, sa force lui
20 avaient fait acquérir dans toutes les parties du monde. Mais cela tient aussi et
surtout à la nature de son génie, qui a fait d'elle de tout temps un ferment et
un champion de la libération humaine. En dépit des saccades de notre action
dans ce domaine, nous en sommes toujours revenus à notre ligne générale. En
dehors même des multiples interventions et encouragements que nous avons
25 prodigués depuis des siècles pour aider à l'affranchissement de tant de peuples
ou d'hommes opprimés, et outre les influences spirituelles et culturelles qui,
à partir de chez nous, rayonnèrent dans le même sens en toutes régions de
l'univers, la marque de ce que nous donnâmes aux autres pour élever leur
condition partout où nous nous trouvions est imprimée d'une manière éclatante
30 dans beaucoup d'âmes et sur bien des sols. Certes, au temps où la colonisation
était la seule voie qui permît de pénétrer des peuples repliés dans leur sommeil,
nous fûmes des colonisateurs, et parfois impérieux et rudes. Mais au total ce
que nous avons, en tant que tels, accompli laisse un solde largement positif
aux nations où nous l'avons fait. [...]

35 L'entreprise dépasse le cadre africain

Mais c'est par là que l'entreprise dépasse le cadre africain et constitue en
vérité une politique mondiale. Par cette voie la France peut se porter vers
d'autres pays qui, dans d'autres continents, sont plus ou moins largement
en cours de développement, qui nous attirent d'instinct et de nature et qui,
40 souhaitant pour leur évolution un appui qui leur soit prêté suivant notre esprit
et à notre manière, peuvent vouloir nous associer directement à leur progrès
et, réciproquement, prendre part à tout ce qui est de la France. [...]

Sans doute, l'effort que nous autres, Français, sommes en mesure de fournir
matériellement à cet égard se trouve-t-il limité par nos ressources, qui ne sont
45 pas immenses. Mais notre propre avance, qui se poursuit au-dedans de chez
nous, nous procure des moyens qui s'accroissent d'année en année. D'ailleurs,
le problème consiste souvent pour nous à porter chez nos amis des ferments
de progrès techniques et culturels qui exigent des capacités humaines et une
compréhension cordiale plus encore que de l'argent. Enfin on peut penser qu'une
50 Europe organisée demain comme nous le lui proposons voudrait, solidairement
avec nous prendre une part plus grande à cette œuvre dont dépend le sort de
notre espèce. Tout se tient. Ce que nous tentons pour bâtir une Europe qui
soit elle-même se conjugue avec ce que nous faisons en faveur de peuples qui
montent à l'intérieur de notre civilisation. Oui ! la coopération est désormais
55 une grande ambition de la France...

Intitulé du texte *La politique de coopération avec les pays en voie de développement*

CORPUS

Référence CP 1-54

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : BIB AOM 20320

DOCUMENT

Type Allocution de M. Jeanneney dans le *Recueil PENANT*, revue de droit des pays d'Afrique (fondé en 1891 par D. Penant)

Parution Janvier - Mars 1964

Origine Paris

Auteur Jean-Marcel Jeanneney, professeur à la Faculté de droit de Paris, membre du Conseil économique et social et président de la commission chargée de la réforme de la politique de coopération (1963). Fils de Jules Jeanneney (député, président du Sénat, ministre d'État du gouvernement provisoire 1944-1945), il fut Ministre de l'Industrie (1959-62), ambassadeur et haut représentant de France en Algérie indépendante (juillet 1962-janvier 1963). Ministre des Affaires sociales (1966-68), élu député (UDR) de l'Isère contre Pierre Mendès France, il renoncera à son mandat pour être ministre d'État chargé de la Réforme constitutionnelle et de la Régionalisation (1968-69).

La politique de coopération avec les pays en voie de développement

Qu'avons-nous voulu faire ?

Nous avons voulu essentiellement réaliser une sorte d'examen de conscience, au moment où, la France ayant cessé d'être une puissance coloniale, la question se posait de savoir quelle attitude elle allait avoir à l'égard des États qui
5 autrefois avaient été ses colonies, et, aussi à l'égard d'autres États, qui n'avaient jamais été ses colonies mais qui se trouvent être dans ce que l'on appelle : le Tiers-Monde.

Plusieurs attitudes sont concevables :

- L'une consisterait à dire : puisque la France a réalisé un dégagement
10 politique total, la logique veut qu'elle se dégage économiquement, culturellement, qu'elle se replie sur son hexagone.
- Une autre attitude, à l'extrême inverse, aurait consisté à souhaiter que malgré le fait nouveau de l'indépendance des anciennes colonies, la France s'efforce de poursuivre une politique aussi semblable que possible
15 à celle qu'elle avait eu autrefois.

Nous avons rejeté avec une égale force ces deux positions : la position de repli d'une part, et la position qui aurait été celle d'un néo-colonialisme honteux.

Nous avons recherché pourquoi la France devait continuer à avoir une
20 politique active à l'égard des pays en voie de développement. Nous nous sommes demandé l'importance de l'effort économique qu'elle pouvait y consacrer, et

nous nous sommes demandé enfin de quelle manière elle devait exercer cet effort. [...]

Et si cet effort, bien qu'économiquement non justifié, nous est apparu
25 néanmoins mériter d'être poursuivi, c'est pour d'autres raisons. Essentiellement
une raison morale : le sentiment de solidarité humaine. Sentiment de solidarité
humaine à l'égard de l'humanité entière, mais plus particulièrement à l'égard
de certaines nations auxquelles pour des raisons historiques, nous sommes liés
d'amitié.

30 Cela veut dire, que notre politique peut éventuellement s'adresser à n'im-
porte quel pays en voie de développement, qui ait besoin de notre aide ; car la
notion de solidarité humaine est une notion universelle, et en quelque sorte
planétaire. Mais cela veut dire aussi que notre action doit spécialement s'exercer
en faveur de certains États, ceux auxquels une très ancienne histoire, une com-
35 munauté de culture, des liens humains personnels entre de nombreux français
et de nombreux citoyens de ces pays, nous créent une raison supplémentaire,
qui est elle aussi sentimentale et affective, d'agir. (Applaudissements.)

C'est pourquoi, une des recommandations du rapport a été qu'à l'avenir,
dans l'effort d'aide de la France, l'Afrique reste prioritaire, mais que néanmoins
40 l'aide à l'Afrique ne soit pas exclusive de toute intervention ou aide française
ailleurs. Je serai bref sur la deuxième question que nous avons traitée, qui
est celle de savoir quelle était l'importance de l'effort que la France pouvait
s'imposer, en faveur des pays en voie de développement, qui soit compatible
avec le propre développement de la France.

45 Nous avons fait des constatations simples :

- La première, c'est que tous les pays du Tiers-Monde ont d'immenses
besoins ; je dis « immenses », au sens étymologique du terme, c'est-à-dire,
grands et difficiles à mesurer. Si bien que quel que soit l'effort que la
France consentirait, il ne serait jamais excessif eu égard à ces besoins.
- 50 — L'autre considération, c'est que, en France, même, il existe des tâches
urgentes, qu'en France même, nous avons des régions sous-développées
— car si ce terme de sous-développé, par courtoisie, il est convenu de
ne pas l'appliquer à des pays étrangers, nous avons bien le droit de
l'appliquer à des provinces françaises — et que même dans les régions
55 les plus développées, il y a des besoins collectifs très urgents, qui ne sont
pas encore pleinement satisfaits. Cela est le résultat de deux guerres
mondiales et des situations difficiles dans lesquelles la France s'est
trouvée au cours des 40 dernières années.

Intitulé du texte *La coopération est la poursuite de notre œuvre civilisatrice outre-mer*

CORPUS

Référence CP 1-55

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer

DOCUMENT

Type Article de la revue *Marchés tropicaux*. La revue d'abord *Marchés coloniaux* a été renommée *Marchés Tropicaux et Méditerranéens* en 1958. Elle « est rapidement devenue une lecture de référence pour l'ensemble de l'élite euro-africaine. Elle fut une des premières à ouvrir ses colonnes à des hommes politiques africains. C'est ainsi que bon nombre de Chefs d'États, en place ou en devenir, se sont un jour exprimés dans nos pages. Depuis l'origine, MTM se passionne pour les questions de développement, financières, monétaires, industrielles, agricoles, pour s'imposer progressivement comme une enceinte d'expertise sur le monde en développement » (site internet de la Revue : www.marches-tropicaux.com)

Date 6 avril 1964

Parution 11 avril 1964

Origine Paris

Auteur Raymond Triboulet (1906-2006), ministre délégué de la coopération dans le gouvernement Georges Pompidou du 6 décembre 1962 au 8 janvier 1966. Agriculteur, licencié en droit, journaliste, il est élu député républicain indépendant du Calvados en 1946, puis au Rassemblement du peuple français (RPF) en 1951 et républicain social en 1956, groupe qu'il préside. Ministre des Anciens combattants dans le gouvernement Edgar Faure (1955). Sous la V^e République, il préside le groupe parlementaire UDR.

Contexte 18 pays africains sont associés aux 6 états de la CEE par la Convention de Yaoundé, nom de la capitale camerounaise, signée le 20 juillet 1963.

La coopération est la poursuite de notre œuvre civilisatrice outre-mer

Si au moment de l'indépendance de ses anciennes colonies, la France en avait retiré son personnel, arrêté son aide, dans bien des cas cette indépendance aurait tourné à la catastrophe. Le monde entier, alors, aurait accusé la France, a déclaré en substance le 6 avril M. Raymond Triboulet, ministre de la Coopération, qui
5 était l'invité d'honneur, au Cercle France outre-mer, de l'association des élèves de l'ex-École nationale de la France d'outre-mer (ENFOM).

M. Triboulet a rappelé que la France, au cours de la période dite « coloniale », s'était attachée, non pas à réaliser une économie de traite, mais à mettre de l'ordre là où était le chaos, à promouvoir les territoires à un premier degré
10 d'évolution et il a rendu hommage à l'œuvre accomplie par tous ceux qui sont sortis de l'ENFOM.

La coopération actuelle suit cette voie, conforme à la tradition de la France. La coopération est la poursuite de notre œuvre civilisatrice outre-mer.

[...] Le ministre a d'autre part annoncé qu'il publierait incessamment un
15 rapport sur le fonctionnement du Fonds d'aide et de coopération et il conclut :

Il convient de déployer l'aide de la France, non de la disperser. Pour cela, il faut
aider les pays qui ont des affinités avec nous et, dans ceux-là, tenir compte de
leur degré de prospérité. Mais il faut aussi tenir compte de l'attitude du pays
considéré à l'égard de la France.

20 À tous les pays qui auront passé des accords de coopération avec nous, nous
devrions apporter une aide indépendante de leur situation politique intérieure,
une aide destinée au développement économique et l'élévation du niveau de vie
des populations.

Intitulé du texte À l'assemblée nationale personne ne remet en cause le principe de la coopération

CORPUS

Référence CP 1-56

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : BIB AOM 20285

DOCUMENT

Type Débat à l'Assemblée nationale paru dans *Marché tropicaux et méditerranéens* n°971

Date 10 juin 1964

Parution 20 juin 1964

Origine Paris

Auteur La rédaction des *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*

À l'assemblée nationale personne ne remet en cause le principe de la coopération

Nous avons brièvement évoqué, dans notre dernier numéro, le débat sur la coopération qui s'est déroulé à l'Assemblée nationale, le 10 juin. L'importance du sujet, traité avec une telle ampleur, mérite que nous y revenions. C'est la première fois, en effet, que les députés — exception faite de quelques interventions
5 lors de discussions budgétaires — ont eu à interroger le gouvernement, et, pour la circonstance, M. Georges Pompidou a tenu à venir répondre personnellement et ainsi à préciser la politique gouvernementale à l'égard des pays en voie de développement. [...]

Cinq question orales ont été à l'origine de ce débat.

10

M. Mer : pour une opération vérité [...]

Et l'orateur, après avoir souligné que l'opinion française est favorable à la coopération, demande au gouvernement d'engager une opération-vérité, d'expliquer les efforts réalisés pour que l'aide soit mieux répartie. En un mot, il
15 faut confirmer les buts de la politique de coopération, ses progrès, ses résultats afin que le pays soit plus conscient des bienfaits d'une grande œuvre française.

M. Montagne : une affaire de civilisation

Quant à M. Rémy Montagne (Centre démo.) il estime que la coopération n'est certes pas « une bonne affaire » ; c'est, dit-il, une entreprise difficile
20 et coûteuse, mais une affaire de civilisation. Et de rappeler que le rapport Jeanneney note que, même si la France considérait que le sort des pays en développement était sans influence sur son propre développement ni sur sa propre sécurité, elle devrait cependant leur venir en aide, car en se désintéressant d'eux elle renierait sa propre civilisation. [...]

25 M. Mitterrand : le résultat d'échecs extérieurs

Dernier auteur de question : M. Mitterrand (Rass. Dém.) tient à marquer que trois raisons justifient l'aide : obligation morale, raison économique, raison

politique. Mais, sur ce dernier point l'ancien ministre va se livrer à une sévère critique de la politique extérieure de la France. L'aide au Tiers-Monde, dit-il, est le résultat d'échecs multiples dans le domaine extérieur. [...]

M. Pompidou : les raisons de notre aide : une évolution nécessaire

Conformément à la procédure réglementaire, le gouvernement, en la personne de M. Pompidou, vient répondre à ceux qui l'ont soumis à la question. Nous avons déjà publié l'essentiel des précisions du premier Ministre.

35 Celui-ci montre d'abord les raisons de notre aide :

- politiques : les pays en voie de développement sont un champ de rivalités entre pays industriels, notamment entre ceux du monde communiste et du monde libre, entre l'URSS et les États-Unis ;
- morales et humaines : la coupure entre le monde communiste et le monde libéral est en train de se modifier. La coupure entre pays riches et pauvres devient le fait majeur du xx^e siècle ;
- 40 — historiques : la France a des motifs impérieux de s'intéresser à l'Afrique du Nord et à l'Afrique noire où elle est présente depuis si longtemps ;
- économiques : il n'est de l'intérêt de personne de rompre brutalement
- 45 les liens et les courants créés par l'appartenance à un même ensemble [...]
- culturelles : de tout temps la France s'est préoccupée d'exporter sa langue et sa culture. L'ONU compte à présent cent douze nations dont quarante-trois parlent français. La France n'a aucune raison de cacher
- 50 qu'elle souhaite maintenir sa présence partout dans le monde.

Intitulé du texte *Pourquoi la coopération ?*

CORPUS

Référence CP 1-57

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales, Section d'Outremer : BIB SOM B /Br /4649

DOCUMENT

Type Conférence faite au théâtre des ambassadeurs sous les auspices des conférences des ambassadeurs

Date Jeudi 15 octobre 1964

Origine Paris

Auteur Raymond Triboulet, ministre délégué chargé de la coopération (voir fiche [TRIBOULET 1964a, corpus 1-55 page 807].

Pourquoi la coopération ?

Messieurs les Ambassadeurs, Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs,

Quand les animateurs de ces Conférences des Ambassadeurs ont demandé au Ministre chargé de la Coopération de prêcher pour son saint, il ne pouvait
5 qu'accepter avec joie. Mais que vous soyez venus si nombreux ce soir m'entendre, c'est d'abord une attention personnelle qui me touche et m'honore mais c'est surtout, semble-t-il, le signe que la Coopération est vraiment un sujet d'actualité.

Je pourrais même dire que pendant quelques mois ce fut un sujet à la
10 mode, car certains publicistes comme M. Cartier, certains hommes politiques, académicien comme mon ami M. Bonnefous, ou rapporteur général comme M. Pellenc, en parlaient volontiers, et n'en disaient pas beaucoup de bien. Mais pour nous en tenir à une actualité plus haute, en ce moment même, le Général de Gaulle au terme d'un périple retentissant en Amérique Latine, ne cesse de
15 reprendre ce thème de la Coopération, et il fait valoir qu'elle est la grande affaire internationale des temps modernes. [...]

Pourquoi la coopération ?

Pourquoi, oui pourquoi la France doit-elle coopérer ? Pour deux raisons majeures me semble-t-il :

- 20 — la première c'est parce que la France fut un des principaux colonisateurs du XIX^e siècle,
- et la seconde c'est parce que la France est généreuse, et qu'elle a toujours eu le souci des plus malheureux qu'elle, c'est le grand devoir de solidarité humaine.

25 Le premier point, celui de l'ancienne colonisation, ne peut être laissé de côté. Comme anciens colonisateurs nous avons le devoir d'établir ce dialogue de coopération avec les États devenus indépendants, et c'est même pourquoi l'on a créé le Ministère de la Coopération ; c'est historiquement la source principale de la Coopération sous sa forme moderne. [...]

30 Et à côté de cette origine de la coopération moderne, fille de la décolonisation, voici la seconde grande raison de coopérer : c'est la solidarité humaine. Et bien j'estime que cette solidarité entre ce qu'on pourrait appeler les peuples nantis et les peuples dépourvus, n'exige pas moins un dialogue efficace, un dialogue plus ou moins engagé, avec des nuances tenant aux situations de
35 chaque pays. Et le Général de Gaulle, dans ses discours en Amérique Latine me semble bien avoir mis en lumière cette nécessité d'une Coopération à la moderne, d'une Coopération engagée comme celle que nous pratiquons. À Montevideo, il déclarait qu'il fallait assurer « la libération de l'homme par rapport à la faim, à la misère et à l'ignorance, grâce à la Coopération c'était
40 le rapprochement des activités en vue du développement ». [...]

Le Général de Gaulle, dans sa conférence de janvier disait : « Si ces peuples sous-développés, en commun avec le nôtre, bâtissent une œuvre utile à tous les hommes, alors, indépendamment de l'avantage qu'ils en retireront, eux, notre propre rayonnement et nos moyens d'action ne manqueront pas d'en être
45 étendus ». Je crois que cette définition, c'est cela la Coopération. C'est une œuvre de progrès mutuel car, sans doute, est-ce nous qui apportons le plus dans cette Coopération pour le moment, mais qu'en sera-t-il dans l'avenir ? et aussi, cette Coopération contribue à notre progrès comme au leur.

[...] Et c'est pourquoi nous pensons que ce qui se bâtit notamment en Afrique, ce qui va se bâtir, je l'espère, dans d'autres contrées du monde, grâce à cette
50 Coopération, ne pourra être maintenu, développé, au-dessus des vicissitudes politiques, des querelles politiques, que si chacun d'entre vous, chacune d'entre vous se sent concerné personnellement par cette grande croisade, cette grande œuvre des temps modernes. En France, en Afrique, en Asie, en Amérique que
55 chacun sente que la Coopération c'est la grande œuvre de notre temps.

Et c'est peut-être pour cela que cette conférence parisienne, et je m'en excuse, a pris parfois le ton d'un appel.

Intitulé du texte *L'assistance au développement est-elle rentable ?*

CORPUS

Référence CP 1-58

Type Complémentaire

Source Archives nationales. Section d'Outremer (BIB AOM 21097)

DOCUMENT

Type 1^{er} partie d'un article double *Deux opinions sur l'aide au développement* paru dans la revue *Africa*, « information de l'élite » n°52

Parution 1970

Origine Dakar (Sénégal)

Auteur Le Comte de Briey, secrétaire général de l'Institut International des civilisations différentes

Contexte Début de « septembre noir » : le roi Hussein de Jordanie décide de mettre un terme à la présence des fedayins palestiniens. L'armée jordanienne entre dans les camps de réfugiés palestiniens et fait plus de 3 500 morts parmi les civils. À la mort de Nasser, Anouar El-Sadate devient président de l'Égypte. En novembre, mort de Charles de Gaulle un an et demi après sa démission. En Syrie, Hafez-Al-Assad prend le pouvoir qu'il conservera jusqu'à sa mort en 2000. Voir aussi 1970, corpus 1-59 page 815.

L'assistance au développement est-elle rentable ?

Toutes les parties de la terre sont interdépendantes à tel point que la ruine, l'affaiblissement ou même la stagnation de certaines d'entre elles atteint — et mortellement à longue échéance — toutes les autres. Le fait que les pays riches ont besoin des matières premières des pays sous-développés est certain en dépit

5 de la baisse de valeur de ces produits. [...]

En ce qui concerne l'ensemble des pays en voie de développement, il convient de noter que ceux-ci possèdent les principales forces hydroélectriques du monde et sans doute les plus fortes réserves de fer et de pétrole.

Les pays riches ont besoin des pays sous-développés.

10 On n'a peut-être pas dit assez souvent que la paupérisation des pays sous-développés entraînerait la paupérisation et le chômage au sein des pays industrialisés. Les nations industrielles ont besoin d'exporter leurs produits finis pour équilibrer leur balance de paiements et pour maintenir le niveau de l'emploi. Ces exportations croissent en même temps que la production et

15 l'augmentation des besoins. Mais où trouvera-t-on les débouchés nécessaires dans un monde où quatre hommes sur cinq appartiendront à des pays sous-développés, si ces quatre hommes sont dans la misère et hors d'état d'acheter les produits industriels? En fait, la prospérité future dépend à terme de l'augmentation du pouvoir d'achat des secteurs sous-développés.

20 Mise en péril de la paix

En troisième lieu, la ruine des pays sous-développés signifie la destruction de notre civilisation et la mise en péril de la paix. [...]

Abaissement catastrophique du niveau de vie

Il nous faut à présent réfléchir à un troisième fait d'importance fon-
25 mentale. Il s'agit de l'abaissement du niveau de vie des habitants des pays
sous-développés, abaissement qui serait si considérable dans le cas d'une inter-
ruption de l'assistance du reste du monde qu'ils en seraient réduits à lutter
pour survivre. [...] Dans le cas d'une suppression de l'assistance aux pays
30 sous-développés, le revenu individuel des habitants de ces pays descendrait
au-dessous de 80 dollars par an vers 1990. Or, d'après des calculs de l'OCDE,
le chiffre de 500 dollars représente le minimum nécessaire pour assurer une vie
décente. [...] C'est ce que M. Baret appelle le « seuil de la patience » car il
autorise l'espoir et matérialise la tendance au rattrapage du niveau des pays
riches. Mais pour atteindre ce seuil, un fort accroissement de l'aide mondiale
35 est indispensable.

Prise de conscience des pays sous-développés

Un phénomène nouveau s'est en effet affirmé au cours des dernières années.
Ce phénomène, c'est la prise de conscience que les peuples en voie de dévelop-
pement ont acquise de leur situation. Au cours des 50 dernières années, un
40 prodigieux changement a été opéré. La colonisation a mis soudain en contact
les peuples les plus développés de l'Occident et des populations qui ne connais-
saient ni la roue, ni la charrue, ni le métier à filer. En même temps, les idées
occidentales de liberté et d'égalité se sont répandues dans les masses. Enfin,
l'aspiration de ces collectivités à l'indépendance est devenue irrésistible et a fini
45 par triompher des résistances des métropoles européennes. Cependant, cette
émancipation est restée incomplète, car l'égalité des peuples de l'Occident n'a
jamais pu être intégralement réalisée en raison du retard technique et de la
faiblesse économique des sous-développés ; et cette inégalité leur a laissé le
sentiment d'une frustration.

Intitulé du texte *L'aide ou la bombe*

CORPUS

Référence CP 1-59

Type Complémentaire

Source Archives nationales. Section d'Outremer (BIB AOM 21097)

DOCUMENT

Type 2^e partie d'un article double *Deux opinions sur l'aide au développement* paru dans la revue *Africa*, « information de l'élite » n°52

Parution 1970

Origine Dakar (Sénégal)

Auteur Jean Mialet

Contexte La conférence de Niamey (Niger), qui rassemble 21 États, crée l'Agence francophone (mars 1970). La sécheresse au Mali (1970-1974) est responsable d'environ 100 000 morts par sous-alimentation. La dette publique extérieure s'élève à 5% du montant des exportations de biens et de service de l'Afrique subsaharienne. Les exportations africaines représentent 2,4% des exportations mondiales; la part de l'Afrique dans le commerce mondial passe de 4% à 2% entre 1970 et 1995. Les années soixante voient une croissance économique exemplaire en Europe, que la crise économique du milieu des années soixante-dix stoppera net cette envolée. De nombreux pays du monde veulent renforcer leurs liens commerciaux avec la CEE. La deuxième Convention de Lomé est signée avec 57 pays ACP. Voir aussi 1970, corpus 1-58 page 813.

L'aide ou la bombe

Dans la controverse qui a opposé pendant le premier semestre de l'année 1964, tenants et adversaires de la politique de coopération de la France aux pays sous-développés, les arguments économiques et financiers sur lesquels, à l'origine, semblaient devoir porter les discussions auront été en fait peu utilisés.

5 Ce sont, au contraire, les aspects politiques, moraux, sentimentaux de l'aide, qui auront joué le rôle essentiel...

La « petite France » économe et soupçonneuse n'a pas de raison sérieuse de se méfier de l'aide. Celle-ci, qui n'est pas onéreuse sur le plan financier et économique, nous apporte dans bien des domaines, des avantages non
10 négligeables...

Pour que la coopération puisse se poursuivre, « survivre à de Gaulle » il faudra que soit largement répandue chez les Français, puis peu à peu chez les Européens et les Occidentaux cette conception : quelle que soit la rudesse des rapports entre individus, entre groupes, entre nations, entre races, il faut
15 vouloir sauvegarder dans la politique la part d'humanité que l'on peut sauver. C'est-à-dire qu'il faut toujours faire sa part à la morale, sous ses aspects de compréhension, de justice et de charité vis-à-vis des autres hommes. C'est la lui faire que de pratiquer l'aide aux pays sous-développés, dont le volume constituera d'ailleurs et de plus en plus la mesure même de la morale dans la
20 politique, extérieure et peut-être même intérieure des nations évoluées. Mais il

ne faut pas nourrir trop d'illusions sur l'importance de la morale dans notre civilisation. À elle seule, elle ne serait pas suffisante pour assurer le maintien de l'aide. Nous devons compter sur d'autres motivations. Il en existe une puissante et efficace celle-là, la peur... Or, cette peur n'a aucune raison de disparaître :
25 le Monde dans lequel nous vivons et que nous avons puissamment façonné contient pour l'humanité les occasions et les moyens de perpétrer les plus grands massacres qu'ait jamais connus l'Histoire... L'écart entre notre niveau de vie et celui des pays sous-développés constitue le ferment le plus grave des troubles qui nous menacent et la coopération constitue encore le meilleur
30 moyen d'éviter les grandes catastrophes. L'aide peut nous éviter le recours à la bombe.

L'aide ou la bombe

Le devenir de l'humanité dépend de la solution qui sera apportée aux problèmes posés par la bombe atomique d'une part et par l'écart entre niveaux
35 de vie des peuples riches et de ceux qui ne le sont pas d'autre part. C'est devenu lieu commun de l'écrire. Mais on a moins l'habitude de remarquer que ces deux problèmes sont liés. D'ores et déjà, l'arme nucléaire sert sous sa forme dissuasive entre les grandes puissances nucléaires mais aussi entre nations riches et peuples sous-développés. Son emploi sous sa forme apocalyptique, apparaît
40 peu vraisemblable dans les rapports entre les grandes puissances mais si l'on analyse la situation, il semble beaucoup moins improbable dans les relations entre pays développés et tiers-monde. Pour éviter ce recours catastrophique, il n'existe sans doute qu'un moyen : la reprise, importante dans son volume, et l'amélioration dans ses techniques et son esprit de l'aide qu'apportent au tiers
45 monde les nations économiquement développées. C'est en ce sens que l'on peut dire qu'il existe, pour l'humanité toute entière, le dilemme angoissant mais réel résumé par la formule : l'aide ou la bombe.

Intitulé du texte *Imperfections et carences du FED*

CORPUS

Référence CP 1-60

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : BIB AOM 21097

DOCUMENT

Type Article à partir d'une interview revue *Africa*, information de l'élite n°52

Parution 1970

Origine Dakar

Auteur Joël Decupper, Conseiller en communication, chargé des relations avec les autorités locales

Contexte Élaboré à l'initiative de la France, le Fonds Européen de Développement (FED), est né du « Fonds du Développement pour les pays et territoires d'Outre-Mer ». C'est un système d'aide annexé au Traité de Rome, acte de naissance du Marché Commun et qui devait être géré par la commission du Marché Commun et alimenté par les budgets des « Six ». Avec la la première convention de Yaoundé qui associait au Marché Commun dix-huit États africains et malgaches (EAMA), ce fonds est devenu le Fonds Européen de Développement.

Imperfections et carences du FED

Au moment où les États-Unis réduisent brutalement leur aide à l'étranger, alors même que la plupart des pays membres rencontrent des difficultés sérieuses aussi bien d'ordre financier que social, l'accroissement de l'aide de la CEE et le fait que 90% des sommes qu'elle lui consacre soient accordés sous forme
5 de dons, soulignent à la fois le réalisme et la générosité de la Communauté européenne.

Générosité puisqu'aucune organisation d'aide internationale ne consacre une part aussi importante de ses interventions aux dons. Réalisme également car l'Association et son instrument essentiel, le FED, constate que, seule, l'Europe
10 peut apporter à l'Afrique une aide efficace et adaptée aux besoins locaux et que, seule, l'Afrique peut offrir à l'Europe les espaces où elle puisse dépenser son trop plein d'énergie et trouver d'utiles débouchés pour ses ressources industrielles et autres.

Un exemple unique de collaboration entre pays riches et pauvres...

15 Cette association, tout le monde s'accorde à reconnaître qu'elle est un modèle unique de collaboration entre pays industrialisés et pays sous-développés et le Président Diiori n'a pas hésité à la qualifier de « plus bel exemple de coopération internationale ».

Elle procède d'un grand idéal politique dont certains espèrent qu'il permettra de donner naissance à une union étroite de peuples et de cultures destinés
20 à se resserrer de plus en plus au fil des années : l'Eur-Afrique.[...]

C'est pourquoi, il ne fait pas voir dans l'Association CEE-EAMA une simple assistance de pays riches à pays pauvres. En fait le FED se présente

25 davantage comme une sorte de plan Marshall dont le monde sait qu'il fut aussi bénéfique pour les USA que pour l'Europe. Il est certain, en effet, que le développement de l'Afrique ne peut que bénéficier à l'Europe. Les États africains ont donc le droit de se considérer comme des partenaires de la CEE et non comme de simples assistés. Mais il leur appartient, par leur travail et par leur sérieux, d'agir en conséquence.

Intitulé du texte *Stratégie internationale du développement*

CORPUS

Référence CP 1-61

Type Complémentaire

Source

DOCUMENT

Type Préambule de la Résolution 2626 (XXV) pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement

Parution 24 octobre 1970

Origine New York (siège de l'ONU)

Auteur Organisation des Nations Unies, Assemblée générale — 25^e session, 1883^e séance plénière.

Contexte Cette résolution proclame la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, à compter du 1^{er} janvier 1971. Le préambule définit la Stratégie internationale du développement qui est adoptée par l'assemblée générale lors de cette session.

Stratégie internationale du développement

1) Au seuil des années 1970, les gouvernements s'engagent à nouveau à servir les objectifs fondamentaux proclamés dans la Charte des Nations Unies il y a vingt-cinq ans ; créer des conditions de stabilité et de bien-être et assurer un niveau de vie minimum compatible avec la dignité humaine, grâce au progrès et au développement dans l'ordre économique et social. [...]

3) Toutefois, le niveau de vie d'innombrables millions d'êtres humains qui vivent dans les régions en voie de développement du globe demeure lamentablement bas. Souvent encore, ils sont sous-alimentés, illettrés, sans emploi et privés de bien d'autres commodités essentielles de l'existence. Tandis qu'une partie de l'humanité vit dans le confort, et même dans le luxe, une autre partie, de loin plus nombreuse, végète dans une misère extrême, le fossé qui les sépare continuant à accroître la tension dans le monde. [...]

7) Le développement doit avoir pour objectif ultime d'assurer des améliorations constantes du bien-être de chacun et d'apporter à tous des avantages. Si on laisse se perpétuer des privilèges indus, des extrêmes de richesse et d'injustice sociale, le développement manquera son but principal. Il faut une stratégie globale du développement qui fasse à l'action commune et concentrée des pays en voie de développement comme des pays développés, dans tous les domaines de la vie économique et sociale : l'industrie et l'agriculture, le commerce et les finances, l'emploi et l'enseignement, la santé et le logement, la science et la technique.

8) La communauté internationale doit se montrer à la hauteur des possibilités sans précédent qu'offrent, à notre époque, la science et la technique, de façon que pays développés et pays en voie de développement puissent jouir équitablement des progrès de la science et de la technique, contribuant ainsi à accélérer le développement économique dans le monde entier. [...]

10) Le progrès économique et social est une responsabilité commune que partage la collectivité internationale tout entière. C'est en outre un processus qui permet au monde entier de jouir des avantages que les pays en voie de développement obtiennent des pays développés. Tout pays a le droit et le devoir de développer ses ressources humaines et naturelles, mais ses efforts ne porteront tous leurs fruits que s'ils s'accompagnent d'une action internationale efficace. [...]

56) L'objectif de la Décennie est de faire progresser rapidement sur le plan économique et social tous les pays en voie de développement, mais on prendra des mesures spéciales pour permettre aux moins avancés d'entre eux de surmonter les obstacles particuliers auxquels ils se heurtent. Aucun effort ne sera épargné pour assurer à ces pays un progrès économique et social soutenu et pour développer leur aptitude à bénéficier pleinement et équitablement des mesures prises dans le cadre de la Décennie.

Intitulé du texte *Identification des pays en voie de développement les moins avancés*

CORPUS

Référence CP 1-62
Type Complémentaire
Source

DOCUMENT

Type Résolution 2724 (XXV) adoptée sur les rapports de la deuxième commission
Parution 15 décembre 1970
Origine New York
Auteur Organisation des Nations Unies
Contexte Voir § 3.5.2.4 page 157. Le rôle de l'Assemblée est principalement consultatif, contrairement au Conseil de sécurité des Nations unies qui a des pouvoirs principalement exécutifs.

Identification des pays en voie de développement les moins avancés

L'Assemblée générale,

Réaffirmant son appui à la résolution 24 (II) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en date du 26 mars 1968, par laquelle la Conférence a invité les organismes internationaux chargés des
5 mesures particulières destinées à favoriser les pays en voie de développement d'une manière générale à concevoir et à préciser sous quelle forme ces mesures spéciales pourraient être prises en faveur des pays les moins avancés et à identifier ces pays. [...]

1. Affirme qu'il est urgent d'identifier les moins avancés des pays en voie
10 de développement afin de permettre à ceux-ci de bénéficier dès que possible des mesures spéciales adoptées en leur faveur par les diverses instances, en particulier par celles qui sont mentionnés dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ;

15 2. Invite le Conseil économique et social, le Conseil du commerce et du développement et les organismes internationaux responsables des mesures à prendre dans l'intérêt des pays en voie de développement à accorder un rang de priorité élevé à la question de l'identification des moins avancés des pays en voie de développement et les prie d'examiner cette question activement
20 et à fond pendant l'année 1971, en tenant compte des études pertinentes, notamment de celle à laquelle procède actuellement le Comité de planification du développement ;

3. Prie le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale, lors
25 de sa vingt-sixième session, des progrès réalisés dans l'identification des pays en voie de développement les moins avancés.

1931^e séance plénière

Intitulé du texte *La coopération, réalité bien vivante*

CORPUS

Référence CP 1-63

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : BIB AOM 20464

DOCUMENT

Type Article de la revue *France Eurafrique* n°247 pp 3-4

Parution Mai-Juin 1974

Origine Paris

Auteur Pierre Abelin (1909-1977), ministre français de la Coopération dans le gouvernement Jacques Chirac (du 28 mai 1974 au 11 janvier 1976). Docteur en droit, diplômé de l'École libre des Sciences politiques, député républicain populaire de la Vienne de 1945 à 1958, il devient membre du Conseil économique et social représentant les territoires et départements d'outre-mer (1959-1962) et représentant de la France à l'Assemblée du Conseil de l'Europe. Inscrit au groupe des réformateurs démocrates sociaux (1973-1974), il est vice-président de l'Assemblée nationale (1973-1974). Ministre de la Coopération du 27 mai 1974 au 12 janvier 1976, Pierre Abelin s'attire une vive popularité chez les chefs d'Etat d'Afrique noire (Centre historique des Archives nationales).

Contexte Jacques Chirac, nommé premier ministre par Valéry Giscard d'Estaing, élu Président de la République en mai. Françoise Giroud est la première secrétaire d'État à la condition féminine. En France, une loi baisse la majorité de 21 ans à 18 ans. En décembre, les Comores, possession française depuis 1841, choisissent l'indépendance, à l'exception de l'île de Mayotte.

La coopération, réalité bien vivante

Depuis 1959 — année où fut mise sur pied la structure du Ministère de la Coopération —, le monde a profondément évolué.

L'Afrique, zone privilégiée du banc d'essai de la Coopération, n'a pas échappé à la règle commune et les mutations qu'elle a subies appellent une
5 nécessaire évolution de ses rapports avec la France.

Moins que jamais, il s'agit de définir unilatéralement les moyens comme les buts de cette coopération. Ce doit être le résultat d'une franche et profonde concertation et d'un accord commun.

La décision du Président de la République de rétablir un ministère de
10 la Coopération aux compétences élargies et bénéficiant de la plus grande partie des moyens jusque-là accordés au Secrétariat Général pour les Affaires africaines et malgaches, prouve, à l'évidence, l'intention de relancer et d'étendre la politique de coopération avec les États au sud du Sahara. [...]

Il faut que se réduise dans toute la mesure du possible l'écart entre le niveau
15 de vie des populations développées et celui des pays en voie de développement, même si cela appelle des efforts difficiles et longs. [...]

Nous avons des obligations matérielles à l'égard du Tiers Monde et tout spécialement des pays francophones d'Afrique noire et de l'Océan Indien. De

20 cela les Français sont conscients. L'avenir est à la coopération internationale, garantie de la paix et du progrès vers la prospérité. C'est un grand dessein pour lequel la France possède à la fois vocation et tradition. [...]

25 Pour résumer ma volonté d'action, je crois pouvoir me référer à une formule du Président Valéry Giscard d'Estaing qui, début mai, déclarait à l'intention des lecteurs d'un grand journal africain : « l'action de la coopération est pour nous une action fondamentale qui exprime dans notre époque d'égoïsme et de solitude une des formes essentielles de la solidarité entre les peuples et qui correspond à une des missions de la France ».

Intitulé du texte *Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international*

CORPUS

Référence CP 1-64
Type Complémentaire
Source Documentation des Nations Unies

DOCUMENT

Type Résolution 3201 (S—VI) adoptée sur le rapport de la commission spéciale de la sixième session extraordinaire
Parution 1^{er} mai 1974
Origine New York
Auteur Organisation des Nations Unies
Contexte Sur le NOEI, voir § 3.5.2.5 page 170. Sur le plan international : Richard Nixon Président des États-Unis et impliqué dans le Watergate, donne sa démission. Au 8^e sommet arabe de Rabat, Yasser Arafat obtient la reconnaissance de l'OLP (organisation pour la libération de la Palestine). Démission de Golda Meir, en Israël. Au Portugal, le 25 avril, la « révolution des œillets », un coup d'État militaire renverse pacifiquement le gouvernement de Marcelo Caetano, héritier de la dictature Salazar.

Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international

L'Assemblée générale

Adopte la Déclaration ci-après :

Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international

- 5 Nous, membres de l'Organisation des Nations Unies,
 Ayant convoqué l'Assemblée générale en session extraordinaire afin d'étudier pour la première fois les problèmes des matières premières et du développement, et d'examiner les problèmes économiques les plus importants qui se posent à la communauté mondiale,
- 10 Conscients de l'esprit, des buts et des principes de la Charte des Nations Unies qui visent à favoriser le progrès économique de tous les peuples,
 Proclamons solennellement notre détermination commune de travailler d'urgence à l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la
- 15 coopération entre tous les États, indépendamment de leur système économique et social, qui corrigera les inégalités et rectifiera les injustices actuelles, permettra d'éliminer le fossé croissant entre les pays développés et les pays en voie de développement et assurera dans la paix et la justice aux générations présentes et futures un développement économique et social qui ira en s'accéléralant, et, à
- 20 cette fin, déclarons ce qui suit :
1. Le résultat le plus considérable et le plus important qui ait été obtenu durant les dernières décennies est l'affranchissement de la domination coloniale

et étrangère d'un grand nombre de peuples et de nations qui ont pu, dès lors, devenir membres de la communauté des peuples libres. Des progrès techniques
25 ont également été accomplis dans tous les domaines de l'activité économique au cours des trois dernières décennies, permettant ainsi de constituer un potentiel considérable pour l'amélioration du bien-être de tous les peuples. Cependant, les derniers vestiges de la domination étrangère et coloniale, l'occupation étrangère, la discrimination raciale, l'apartheid et le néo-colonialisme sous
30 toutes ses formes continuent d'être parmi les plus grands obstacles à la pleine émancipation et à l'avancement des pays en voie de développement et de tous les peuples en cause. Les avantages du progrès technique ne sont pas répartis équitablement entre tous les membres de la communauté internationale. Le revenu des pays en voie de développement, où vivent 70 p. 100 de la
35 population mondiale, ne représente que 30 p. 100 du revenu mondial. Il s'est révélé impossible de réaliser un développement harmonieux et équilibré de la communauté internationale dans l'ordre économique actuel. L'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement ne cesse de croître dans un monde régi par un système qui remonte à une époque où la plupart des pays
40 en voie de développement n'existaient même pas en tant qu'États indépendants et qui perpétue l'inégalité. [...]

3. Tous ces changements ont mis en relief l'existence d'un rapport d'interdépendance entre tous les membres de la communauté mondiale. Les événements actuels ont mis en lumière le fait que les intérêts des pays développés et ceux des
45 pays en voie de développement ne peuvent plus être dissociés les uns des autres, qu'il existe une corrélation étroite entre la prospérité des pays développés et la croissance et le développement des pays en voie de développement et que la prospérité de la communauté internationale dans son ensemble est liée à la prospérité de ses éléments constitutifs. La coopération internationale en vue du
50 développement représente l'objectif et le devoir communs de tous les pays. C'est dire que le bien-être politique, économique et social des générations présentes et futures dépend plus que jamais de l'existence entre tous les membres de la communauté internationale d'un esprit de coopération fondé sur l'égalité souveraine et la suppression du déséquilibre qui existe entre eux. [...]

55 6. L'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organisation universelle, devrait être capable de traiter les problèmes de coopération économique internationale dans une optique d'ensemble, en protégeant également les intérêts de tous les pays. [...]

2229^e séance plénière.

Intitulé du texte *Nord-Sud le dialogue continue*

CORPUS

Référence CP 1-65
 Type Complémentaire
 Source Archives nationales. Section d'Outremer : BIB AOM 20230/1977

DOCUMENT

Type Article de la revue *Europe Outremer* n°567-568
 Parution Avril-mai 1977
 Origine Paris
 Auteur Lucienne Hubert-Rodier, née en 1915, docteur en droit, a été journaliste à *La Nation* de 1960 à 1974.
 Contexte La « Conférence sur la coopération économique internationale » (CCEI), organisée à Paris à l'initiative du Président Giscard d'Estaing avec une participation limitée à 27 pays (dont la CEE) du Nord et du Sud, lance un « dialogue international intensifié » (d'octobre 1975 à juin 1977).

Nord-Sud le dialogue continue

Ni un échec, ni un succès : telle est l'appréciation portée par l'ensemble des participants et des observateurs sur les résultats de la Conférence de coopération économique internationale (CCEI), plus connue sous la dénomination de « dialogue Nord-Sud ». Après dix-huit mois de travaux au niveau des experts et des hauts fonctionnaires, suivis d'une session ministérielle au *finish* — qui s'est prolongée au-delà du délai prévu, du 30 mai au 3 juin dernier — les « 27 » (huit pays pour le monde industrialisé, dix-neuf pour le monde en voie de développement) se sont séparés sans pouvoir faire état d'un consensus sur tous les sujets abordés. [...] Les uns et les autres ont exprimé leurs regrets quant à l'insuffisance des résultats obtenus. [...]

Mais il convient de souligner qu'à aucun moment il n'y a eu menace de rupture, ni même « d'acrimonie » comme devait le déclarer, à l'issue de la conférence, M. Mac Eachen, président des « 8 ». Ce qui confirme le sentiment de « non retour » atteint par le dialogue Nord-Sud, dont le parrainage revient à la France et à l'Arabie saoudite. Le refus de recourir à la confrontation pour espérer combler le fossé séparant les riches et les pauvres, la recherche en commun de nouvelles relations en vue d'un nouvel ordre économique international plus juste, n'a jamais été remis en cause tout au plus y a-t-il eu à un moment du côté des industrialisés la tentation de revenir sur certaines de leurs propositions. Mais l'essentiel des concessions faites par les « 8 » aux PVD les plus démunis de ressources pétrolières ou autres, cette tentation a été très vite écartée afin de ne pas aggraver les inégalités et, par là-même, faire le jeu des « ultras » dans l'autre camp. Toujours est-il que, continuant à « globaliser » les problèmes de développement et à refuser de privilégier en quoi que ce soit la négociation concernant l'énergie, considérée pourtant comme primordiale par les « industrialisés », les « 19 » n'ont pas voulu non plus fermer la porte aux discussions. Tout en s'accordant le temps de faire rapport à leurs mandants,

les « 77 » pays non alignés qui, à Manille, avaient tracé la conduite à suivre aux pays développés. [...]

- 30 Le caractère restreint de la conférence de Paris a permis à la communauté internationale d'accélérer la prise de conscience, par le Nord comme par le Sud, de la nature des problèmes, de l'interpénétration des intérêts et des objectifs des « riches » et des « pauvres ». [...] D'où la déconvenue américaine de constater le
- 35 du tiers-monde, mais d'où la confirmation de la nécessaire entente avec ce tiers-monde pour que soient préservées les chances de la paix dans le monde.

Intitulé du texte *Interview du Président Giscard d'Estaing*

CORPUS

Référence CP 1-66

Type **AFRIQUE**

Source Base documentaire du Ministère des Affaires Étrangères

DOCUMENT

Type Interview accordée à Radio-France Internationale à l'occasion du Sommet Franco-Africain de Paris (22 - 23 mai 1978)

Date 22 mai 1978

Origine Paris

Auteur Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République française, élu le 19 mai 1974. Fils d'Edmond Giscard, ministre des Finances et des Affaires économiques du général de Gaulle (1962).

Contexte Le 5^e sommet entre la France et les États africains se déroule dans le contexte des événements de Kolwezi qui ont eu lieu en mai 1978, dans le Zaïre, ex-Congo belge. Des rebelles Katangais ont pris en otage 3000 européens dans la ville minière de Kolwezi. Pour rétablir l'ordre, le président-didacteur Mobutu a sollicité l'aide des États-Unis, de la Belgique et de la France, qui a envoyé la Légion étrangère pour libérer les otages.

Interview du Président Giscard d'Estaing

Q. Le 5^e Sommet franco-africain, qui se tient dans la capitale française, s'ouvre dans une conjoncture dont le président Senghor a pu dire qu'elle était l'une des plus dramatiques que l'histoire de l'Afrique ait connue. Les conflits se multiplient, en effet, sur le sol africain et il y a eu les dramatiques événements de Kolwezi. Dans ce contexte, pensez-vous que le problème de la sécurité domine les travaux du Sommet de Paris ?

R. Le Sommet de Paris a été réuni bien avant que ces événements ne se développent. Il n'y a donc aucune relation directe entre ce Sommet de Paris, qui est le 5^e entre la France et un certain nombre d'États africains : 21 États africains. Il n'y a donc aucune relation entre cette réunion et les événements récents qui se sont déroulés en Afrique. Par contre, le problème de la sécurité en Afrique est un problème qui est au cœur des préoccupations de beaucoup de participants et je vous dirai en élevant le débat pourquoi. Depuis la décolonisation, c'est-à-dire depuis les années 60, le grand problème qui se posait dans toutes les relations entre les États européens et l'Afrique était le problème du développement : contribution au développement, organisation du développement, c'était ça le sujet de toutes nos rencontres, et malheureusement, à la suite d'événements extérieurs, les préoccupations de sécurité sont devenues très urgentes, très pressantes pour un certain nombre d'États africains. Mais nous souhaitons que l'on revienne le plus vite possible à une situation qui permettra à l'Afrique de se consacrer à sa grande tâche, qui est sa tâche historique de développement, et la volonté de la France et de nos partenaires,

c'est que l'Afrique puisse redevenir le plus rapidement possible le continent paisible.[...]

25 Q . Un hebdomadaire français, qui n'est pas considéré comme l'un des partisans les plus chauds de votre politique, vous appelait, il y a quelques semaines, « Giscard l'Africain ». Pouvez-vous nous dire quelques-unes des raisons personnelles ou des raisons politiques qui expliquent l'intérêt privilégié que vous manifestez à l'égard du continent africain ?

30 R . Il y a deux sortes de raisons. La première raison est une raison personnelle. J'aime l'Afrique. Je vais vous dire pourquoi. La seconde est une raison politique. Je crois qu'il y a une très grande importance à ce que les relations entre l'Europe et l'Afrique aient un caractère à la fois très intense et très exemplaire.

35 D'abord, j'aime l'Afrique. Je ne sais pas si vous connaissez l'Afrique, les Africains, j'aime la nature africaine. Je trouve que c'est un continent d'une beauté unique dans le monde. J'aime le caractère africain, c'est-à-dire cette sagesse, cette simplicité, cette humanité, cette égalité, et j'ai toujours trouvé qu'il y avait dans l'Afrique, comme disaient les anciens, une sorte de
40 continent maternel pour l'humanité. C'est d'ailleurs, comme vous le savez, de l'Afrique que vient le peuplement du reste du monde. Je souffre de voir cette Afrique, qui est le pays de la paix, le pays du dialogue, le pays de la gaieté, livré à des affrontements qui ne sont pas du tout dans sa nature profonde. Partout où les Africains sont entre eux, ils ont naturellement des disputes,
45 mais ils les règlent, comme ils le disent eux-mêmes, à l'africaine, par de longs échanges de vues, de longues discussions, et ils dégagent des solutions pacifiques. Donc, j'aime l'Afrique. Mais, d'autre part, je pense que les relations entre l'Europe et l'Afrique doivent avoir un caractère particulier et exemplaire. Vous savez qu'un des grands problèmes de notre temps est la création de nouvelles
50 relations économiques entre les grands pays industrialisés du Nord et les pays en développement qui sont en général dans l'hémisphère Sud.

Intitulé du texte *Questions sur la coopération...*

CORPUS

Référence CP 1-67

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : BIB AOM 20285

DOCUMENT

Type Entretien avec M. Robert Galley dans *Marchés tropicaux et méditerranéens* (hebdomadaire) n°1799

Parution 2 mai 1980

Origine Paris

Auteur Robert Galley, ministre de la coopération depuis 1976 et maintenu dans le remaniement ministériel du 31 mars 1977, dans le gouvernement Raymond Barre (1976 - 1980). La politique de coopération française cherche à préserver les relations d'« amitié » et d'« influence » avec l'Afrique (voir § 2.6.2 page 91). Dans le même temps, la France est signataire au sein de l'Europe de la Convention de Lomé II (1979-1984) signée avec 57 États ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique)

Questions sur la coopération...

Lorsque les territoires africains furent transformés en États indépendants en 1960, il est évident qu'ils avaient encore besoin d'être aidés, temporairement du moins. Ils n'avaient pas de cadres, pas de monnaie propre, pas d'armée. Le décret de 1961 qui créait le ministère de la Coopération eut précisément
5 comme objectif de leur apporter « les moyens et services antérieurement placés sous l'autorité des instances métropolitaines ». [...]

La coopération avait un sens précis : permettre aux États d'exister, de prendre force, de trouver en eux-mêmes les ressources de toutes sortes nécessaires pour se situer valablement sur la scène internationale, pour être, en un
10 mot, indépendants. [...]

Depuis vingt ans, l'Afrique s'est transformée. Elle a pris sur la scène du monde une autre dimension. Elle est apparue comme un réservoir de matières premières dont elle entendait aussi assurer la transformation. Les colonisateurs d'autrefois se sont effacés, et les africains, prenant conscience de leur pauvreté,
15 de leurs difficultés, se sont unis à la mesure de leurs ambitions pour réclamer à l'échelon planétaire une solution à leurs problèmes de développement.

Ces problèmes sont les mêmes pour tous. Ce sont des problèmes d'assistance technique et scientifique, de formation, d'aide financière et de coordination économique, plus spécialement industrielle, pour transformer la condition des
20 pays sous-développés et diminuer la misère du monde. [...]

Tous ces États poursuivent un objectif identique : le développement, c'est-à-dire la recherche d'une vie humaine et prospère. Pour y parvenir, tous n'ont pas les mêmes moyens, mais tous veulent franchir l'étape décisive sans emprunter la lente voie séculaire qu'ont suivie depuis le Moyen-Âge les États
25 européens. Ils se sont d'ailleurs rendu compte que les États-Unis sont en

quelques années parvenus à un haut degré de prospérité grâce à la technique, à l'esprit d'organisation et à leurs ressources financières.

Tous ont besoin d'assistance technique et monétaire. Ajoutons que les États industriels ont pris davantage conscience de leurs devoirs et des privilèges
30 que leur ont légués leurs conditions historiques et géographiques, et qu'ils sont décidés à leur apporter un concours efficace pour sortir de leur misère, notamment dans le cadre Nord-Sud.

Intitulé du texte *Une nouvelle ère pour le développement*

CORPUS

Référence CP 1-68

Type **AFRIQUE**

Source *La Guilde Européenne du Raid*, 2005

DOCUMENT

Type Article du n°90 de la revue *Aventure de la Solidarité*, éditée dans le cadre du Forum des Solidarités Nord-Sud. Elle présente des articles écrits par les personnalités et acteurs de terrain de la solidarité internationale, en relation avec les thèmes abordés au cours du Forum.

Parution Automne 2000

Origine Paris

Auteur Boutros Boutros-Ghali (né en 1922 au Caire), professeur de droit international (Le Caire, Paris), vic-rpremier ministre égyptien chargé des affaires étrangères, il est nommé secrétaire général de l'ONU (1992-1996), sixième du nom, puis secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (1997-2002)

Contexte Le Forum des Solidarités Nord-Sud réunit les acteurs de l'action humanitaire et du développement, ainsi que leurs partenaires publics et privés, pour apporter des réponses tant aux questions de fond qu'aux pratiques de la solidarité internationale. Depuis plus de vingt ans, il n'est pas une édition du Forum qui n'ait été marquée par la présence de personnalités, déjà célèbres pour certaines, ou appelées à le devenir pour d'autres. Chaque année le Forum est considéré comme l'université d'automne des acteurs de la solidarité Nord-Sud.

Une nouvelle ère pour le développement

L'une des grandes faillites du xx^e siècle aura été son incapacité à instaurer les conditions d'un développement global et durable.

Le développement est, en effet, un droit fondamental de l'être humain, parce qu'il ne saurait y avoir de paix sans développement. Et nous avons, à ce titre, 5 la responsabilité, le devoir moral de léguer, aux générations futures, un monde plus pacifique, plus équitable, plus sain, plus humain et plus démocratique que le monde dans lequel nous vivons.

Certes, des efforts considérables ont été déployés au cours des dernières années, et de grands progrès ont été accomplis. Certes, certains pays du Tiers 10 Monde ont connu, notamment en Asie, un développement spectaculaire. Il n'en demeure pas moins que ces situations restent l'exception. Et, qu'il y a toujours et encore, une grande exclue du développement : l'Afrique.

L'Afrique, où une majorité de la population adulte se trouve, aujourd'hui, dans une situation économique plus désastreuse que celle que connaissait la 15 génération précédente. Il est vrai que nous avons commis, dans ce domaine, un certain nombre d'erreurs. D'abord, parce qu'on a un temps pensé le développement comme le transfert du modèle occidental de production et de consommation vers les pays sous-développés. Puis on a pensé le développement

20 dans le cadre de contre-modèles, pour nous apercevoir, finalement, que toutes ces politiques avaient leurs limites. [...]

Le développement est, incontestablement, en crise. Mais l'on voit aussi se dessiner les signes précurseurs d'une ère mondiale du développement.

25 Le plus important reste, sans doute, l'élargissement du concept de développement. Il est, en effet, désormais reconnu et accepté de tous que le développement est un phénomène global qui ne saurait se réduire à sa seule dimension économique. La croissance économique reste le moteur du développement, mais il faut aussi prendre en compte ces autres dimensions que sont l'environnement, la justice sociale, la démocratie et la paix. [...]

30 Un autre signe précurseur d'une ère nouvelle du développement, est, sans doute, l'avènement de la société de l'information. Le développement des technologies de l'information et de la communication offre, à cet égard, des potentiels sans précédent puisqu'on a maintenant les moyens de s'affranchir des limites temporelles, spatiales et matérielles. Désormais, grâce à Internet et au commerce électronique, les PME et PMI ont accès instantanément à une clientèle
35 mondiale. À condition, néanmoins, que cette avancée technologique soit partagée par tous et partout, sous peine de voir se creuser irrémédiablement le fossé Nord-Sud. [...]

40 À la lumière de ces promesses naissantes, gageons que le siècle qui commence, sera, enfin, celui du développement. Il ne saurait, en tout état de cause, en être autrement.

Intitulé du texte *Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République devant la III^e Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés*

CORPUS

Référence CP 1-69
Type **AFRIQUE**
Source Site du Ministère des Affaires Étrangères

DOCUMENT

Type Allocution au Parlement Européen de Bruxelles
Date 14 mai 2001
Origine Bruxelles
Auteur Jacques Chirac (né en 1932), diplômé de l'École nationale d'administration, ministre de l'Agriculture (1972), puis ministre de l'Intérieur de Giscard d'Estaing, Premier ministre de 1974 à 1976 et de 1986 à 1988. Président de la République française depuis le 17 mai 1995.
Destinataire Les Présidents et Premiers Ministres, le Secrétaire Général des Nations Unies. M. Göran Persson, Premier ministre de la Suède, qui exerce la présidence de l'Union Européenne, élu, par acclamations, Président de la Conférence.
Contexte L'aide publique au développement de la France par rapport à son produit intérieur brut (PIB) a été presque divisée par deux de 1994 à 2001. Au Sommet France-Afrique de janvier 2001, à Yaoundé, au Cameroun (52 pays africains participants), le président s'est engagé à atteindre l'objectif fixé par les Nations unies pour l'Aide au Développement, 0,7 % du PIB, soit augmenter l'aide de 50 % en cinq ans afin de se situer à 0,5 % à la fin du mandat présidentiel et législatif. (MFI Hebdo : Politique Diplomatie). Au niveau européen, la convention de Lomé IV (Coopération Union Européenne - États Afrique-Caraïbes-Pacifique) signée en 1989 s'est terminée en 2000, sur un bilan en demi-teinte. L'efficacité de l'aide multilatérale n'a pas été prouvée et plusieurs pays européens affichent leur volonté de revenir à un aide bi-latérale. Jacques Chirac, en contrepied, insiste sur le « devoir de solidarité » à l'égard du continent africain : « si nous ne créons pas les conditions du développement, il ne sera pas possible de fixer les populations qui n'auront pas d'autre choix que d'émigrer vers les pays nantis » [Chirac 1995 cité par LEMESLE 1995, p. 149]

Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République devant la III^e Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Majesté, Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies, Messieurs les Présidents, Madame et Messieurs les Premiers Ministres, Madame la Présidente du Parlement Européen, Monsieur le Secrétaire Général de la CNUCED, Mesdames, Messieurs,

5 Voici déjà longtemps que je parcours le monde, un monde de plus en plus placé sous le signe du paradoxe et du contraste. Ici, des sociétés industrialisées qui, même si la pauvreté n'y a pas disparu, même si, pire encore, elle ne recule

pas depuis des années, n'ont jamais été aussi riches, aussi assurées de leur prospérité, je dirais d'une certaine façon aussi arrogantes.

10 Là, des pays qui étaient encore déshérités au lendemain de la dernière guerre, qui accomplissent des progrès prodigieux et qui, parce qu'ils profitent de la croissance économique mondiale, rejoignent à marche forcée le peloton de tête. Ailleurs, des nations qui souffrent, des inégalités qui se creusent entre les hommes et entre les États, la misère qui frappe un nombre considérable
15 d'hommes, de femmes et d'enfants.

À ces contrastes violents, à cette injustice fondamentale, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas nous résigner.

Il est de plus en plus évident que le devoir de solidarité s'impose comme l'impératif politique et moral de notre temps. De par le monde, un milliard
20 d'hommes survivent à peine, sans espoir de jamais franchir le seuil de pauvreté. Deux milliards d'hommes — le tiers de l'humanité — disposent pour vivre de moins de deux euros par jour !

Dans leur sécheresse, ces chiffres disent l'effrayante précarité de vies mutilées par la faim, la pénurie d'eau potable, l'analphabétisme, la maladie et
25 l'absence de soins, les conflits armés, l'oppression politique souvent, et la mort prématurée.

Dans 49 pays, africains pour la plupart, la majorité de la population subit le drame du non-développement. La communauté internationale n'a pas le droit d'exclure ainsi plus de 600 millions d'êtres humains ! Plus que jamais,
30 nous devons assumer ensemble notre devoir d'humanité. Je souhaite que cette troisième Conférence des Nations Unies nous permette d'affirmer avec force trois principes en forme d'ambitions.

Les pays les moins avancés doivent être aidés : c'est la mondialisation de la solidarité.

35 Les pays les moins avancés doivent être intégrés : c'est la mondialisation au service de tous.

Et les pays les moins avancés doivent s'engager et agir. Au soutien apporté, doivent répondre la responsabilité et la volonté de celui qui reçoit. Rien ne se fera qu'ils n'aient eux-mêmes décidé. En premier lieu, les pays les moins
40 avancés ont besoin de ressources pour amorcer leur croissance. Ils demandent au monde l'investissement initial sans lequel rien ne peut se faire. Cette revendication est légitime. Il est de l'intérêt de tous de répondre à leur appel.

Ces pays pauvres sont en réalité les quartiers pauvres du village planétaire. Notre impuissance collective à assurer le progrès pour tous défigure et fragilise
45 la réussite économique et sociale dont se targuent les pays industrialisés, de même que la persistance de la pauvreté chez nous trahit l'insuffisance de nos politiques sociales. [...]

Aider les PMA participe de la bonne gestion des biens publics mondiaux que sont la paix, la prospérité, l'environnement, la diversité culturelle. [...]

50 Non, la misère n'est pas une fatalité. Le scandale d'un monde de plus en plus riche, où les pauvres restent pauvres peut et doit cesser. Pourvu que la communauté internationale leur tende la main avec confiance et amitié, avec respect aussi, les pays les moins avancés deviendront le prochain espace

de croissance économique et sociale. Ils deviendront le lieu d'une expérience
55 inédite dont bénéficiera l'humanité tout entière. [...]

Intitulé du texte *Vers un nouveau partenariat*

CORPUS

Référence CP 1-70
Type **AFRIQUE**
Source Site internet de l'UMP

DOCUMENT

Type Tribune parue dans la presse du Mali
Date 6 mai 2003
Origine Bamako

Auteur Alain Juppé, agrégé de lettres classiques, ancien élève de l'École Normale Supérieure, diplômé de l'Institut d'Études politiques de Paris, il entre à l'Inspection générale des Finances à sa sortie de l'ENA. D'abord chargé de mission au cabinet du Premier Ministre J. Chirac (1976), il devient conseiller RPR de Paris et deuxième adjoint au Maire de Paris, puis député au Parlement Européen (1984-1986), député de Paris, Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Privatisation (É. Balladur). Ministre des Affaires Étrangères, il est nommé Premier Ministre de J. Chirac (1995). Élu maire de Bordeaux (1995), il est président du RPR (1995-1997). Fondateur de l'UMP (Union pour un Mouvement Populaire) en 2002, il en est élu président. Mis en examen pour « abus de confiance, recel d'abus de biens sociaux, et prise illégale d'intérêt » en 1998, il sera condamné en 2004 et démissionne de ses différents mandats électifs.

Contexte Alain Juppé s'est rendu en Afrique (Gabon, Sénégal, Mali et Cameroun) du 5 au 11 mai 2003 avec une délégation comprenant notamment le Secrétaire National de l'UMP en charge de la définition de la politique africaine, Richard Cazenave. À cette occasion, des rencontres avec les plus hauts responsables politiques des pays étaient prévues : chefs d'État et personnalités du pays. Ce voyage était l'occasion de faire progresser la nouvelle définition des politiques de coopération et de développement de la France et de l'Europe, tel que l'a souhaité le Président de la République (J. Chirac). Ce renouvellement s'inscrit dans le cadre du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique) (voir § 3.5.2.5 page 169). Dans chacun des pays visités, la délégation emmenée par A. Juppé a rencontré également la communauté française et les principaux acteurs économiques et du secteur de la santé. Le 8 mai, a eu lieu une cérémonie de commémoration de l'armistice de 1945 avec les anciens combattants sénégalais en présence du Président du Sénégal. Le texte est relatif au passage de la délégation au Mali.

Vers un nouveau partenariat

Si une question a été débattue, ces six derniers mois, c'est bien celle d'une certaine idée de la légalité internationale. Et ce débat ne fait que commencer car notre monde recèle, hélas, trop de conflits potentiels pour que ne se repose pas régulièrement, à l'avenir, cette question : l'emploi de la force, même
5 préventivement, et même avec un minimum de consensus international est-il préférable à la recherche, en commun, d'un système de résolution des crises ?

Débat non clos, débat essentiel et d'autant plus urgent que ce sont la guerre et la paix qui sont en cause. Mais ce débat qui ne saurait faire oublier un autre impératif dont dépend aussi la sécurité du monde, un impératif de justice, je
10 veux parler de la fracture Nord-Sud.

Cette fracture est mondiale, et une part considérable de l'humanité n'a pas bénéficié des retombées de la croissance économique des dernières années. Mais c'est bien l'Afrique qui souffre le plus de ce différentiel de développement puisque, sur les 40 pays dits « les moins avancés », 34 se situent sur le continent.
15 Plus dramatique encore, le fossé se creuse au lieu de se combler : certaines régions ont vu la maladie et les conflits armés s'ajouter à ces maux structurels que sont le sous-équipement, l'analphabétisme et la sous-alimentation. Aujourd'hui, 32 pays africains sont plus pauvres qu'ils n'étaient en 1980.

L'Afrique, berceau de l'humanité, riche d'hommes et de matières premières,
20 ne pèse pourtant guère plus d'1 % des échanges planétaires, ce qui a fait dire, il y a quelques années, que si le continent disparaissait subitement, l'économie mondiale n'en serait pas autrement affectée...

Cette situation n'est pas acceptable.

Il n'est écrit nulle part que l'Afrique doive subir tous les maux de la
25 mondialisation sans en recueillir jamais aucun des bienfaits. Il n'y a pas de fatalité de la misère, du sous-développement et des échanges inégaux. Et il faut en finir avec cet « afro-pessimisme » fait, au Sud, de découragement et de rancœur, et au Nord de méfiance ou d'indifférence.

Parce que la géographie le commande, parce que notre histoire commune
30 l'impose, parce que nos intérêts bien compris l'exigent aussi, nous avons, Européens et Africains, ensemble, le devoir de réduire cette fracture.

Il ne s'agit rien de moins, comme le déclarait le président Jacques Chirac lors du récent sommet Afrique-France, que d'établir les bases d'un nouveau contrat mutuel de développement pour le XXI^e siècle.

35 Deux conditions étaient nécessaires pour que ce nouveau partenariat s'engage : une initiative africaine forte, d'abord ; une volonté politique nouvelle, ensuite, de la part des partenaires de l'Afrique et notamment de la part de la France qui entend rénover et renforcer sa politique de coopération. [...]

Le NEPAD est un projet africain et il doit le rester. Mais la France, par
40 la voix de son Président, a immédiatement souhaité qu'il devienne un cadre de référence et a plaidé en ce sens auprès de ses partenaires, qu'il s'agisse de l'Union Européenne ou des pays les plus industrialisés.

Les engagements pris par le G8 à Gènes et à Kannaskis sont une première réponse, en trois volets : politique, pour assurer la prévention des conflits ;
45 économique, pour améliorer l'environnement des investissements et la libéralisa-

tion des échanges, et insister sur les quatre secteurs d'intervention prioritaires que sont l'éducation, l'agriculture, la santé et l'eau ; et enfin celui de la question de la dette avec la poursuite et l'extension du programme « PPTE » en faveur des pays les plus pauvres et les plus endettés.

50 La France veillera tout particulièrement, lors de la prochaine réunion du G8 à Evian, à ce que ces engagements soient respectés. Ils sont la marque concrète du large soutien que recueille le NEPAD et de l'accompagnement que les pays les plus riches lui doivent. [...]

Cet objectif sera tenu : nous le devons aux liens d'amitié qui unissent nos
55 pays et nous le devons pour le caractère d'exemplarité dont nous souhaiterions que beaucoup d'autres pays « riches » s'inspirent.

La nouvelle politique française de coopération doit aussi mieux concentrer ses efforts. Tout en maintenant notre forte contribution au Fonds Européen de Développement, il nous faut augmenter notre aide bilatérale et c'est d'ailleurs
60 le souhait de nos amis en Afrique. [...]

L'Afrique exige des relations fondées sur l'égalité et la complémentarité, elle attend de ses amis un engagement durable et solidaire, dans l'intérêt de tous.

La France ne manquera ni à cette exigence, ni à cette attente. C'est
65 la volonté du Président de la République et elle est mise en œuvre avec détermination par le gouvernement que conduit Jean-Pierre Raffarin et, en particulier, par les ministres des affaires étrangères et la coopération.

Je tiens à faire part de cette volonté au Président Amadou Toumani Toure et aux autorités maliennes.

70 La réussite de sa transition démocratique donne au Mali une autorité essentielle dans une Afrique de l'Ouest inquiète et instable. La présence en France d'une importante communauté malienne est quelquefois source d'incompréhensions mais elle est aussi facteur d'enrichissement. La coopération décentralisée, enfin, est active entre nos deux pays et j'en témoignerai en
75 signant, en qualité de maire de Bordeaux, une convention de partenariat avec le district de Bamako.

C'est dire que nos deux pays peuvent montrer la voie d'une coopération renouvelée. Ce message est un message d'optimisme et de confiance. Le Français que je suis n'oublie pas le sang versé dans les combats de notre histoire commune,
80 ni qu'aux moments les plus désespérés, c'est en Afrique qu'ont trouvé refuge, l'honneur, les forces et la capitale de la France Libre.

Intitulé du texte *L'Afrique enrichit notre ambition*

CORPUS

Référence CP 1-71

Type **AFRIQUE**

Source Revue *Géopolitique africaine* en ligne

DOCUMENT

Type Discours d'inauguration de 4^e Fica (Forum de l'IHEDN sur le Continent Africain)

Date 13 juin 2003

Origine Paris

Auteur Dominique de Villepin, Licencié ès lettres et en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'École nationale d'administration (janvier 1978-mai 1980 : promotion Voltaire), il est nommé secrétaire des Affaires étrangères en juin 1980. Il est Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie, de mai 2002 à mars 2004.

Destinataire Officiers et d'auditeurs civils originaires des pays africains et représentants d'organisations internationales

Contexte L'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN), organise annuellement à Paris, depuis 2000, un « forum de l'IHEDN sur le continent africain » (Fica).

L'Afrique enrichit notre ambition

Notre réunion, qui rassemble aujourd'hui l'ensemble des pays du grand continent africain, témoigne d'une communauté de destin, des rivages de la Méditerranée au Cap de Bonne-Espérance, des Iles du Cap-Vert à la pointe de la Somalie. Afrique du Nord et Afrique subsaharienne, Afrique francophone, anglophone ou lusophone : toutes ces distinctions ont-elles encore un sens dans un monde marqué par l'interdépendance ? Peut-on concevoir la politique africaine de la France autrement qu'à l'échelle du continent tout entier ?

Plus que jamais, nous devons prendre en compte la réalité de l'Afrique et œuvrer ensemble pour la coopération et le développement mais aussi pour la paix, indissociable du progrès économique et de la démocratie. [...]

Saisie par le tourbillon des crises, l'Afrique a besoin de nous comme nous avons besoin d'elle, y compris pour notre propre sécurité. Il nous revient d'en faire l'avant-garde d'une politique qui défende les principes d'un nouvel ordre international, marqué par le respect du droit et la primauté du dialogue. Consciente de l'urgence, la France entend donner une nouvelle impulsion à un partenariat exigeant.

Un potentiel extraordinaire

Loin de se résumer à cette face sombre qui mêle conflits et pauvreté, le continent africain foisonne d'un potentiel extraordinaire, trop souvent méconnu. L'Afrique a tissé avec les autres civilisations, au fil d'une histoire plusieurs fois millénaire, des liens intimes. Pour nous tous, d'Orient et d'Occident, du

Nord et du Sud, d'Europe et d'Amérique, elle constitue la mémoire première, gardienne des origines. [...]

Je veux redire ici que l'Afrique représente pour la France un devoir de
25 solidarité, une exigence de justice, mais aussi une terre d'amitié et de fidélité.
Ayons conscience qu'il s'agit là d'une relation privilégiée et partagée : l'Afrique
élargit notre horizon et enrichit notre ambition. Avec elle, nous pouvons donner
un sens plus humain à notre engagement pour l'avenir.

Aujourd'hui, nous avons une chance à saisir. Les dirigeants africains,
30 appuyés par l'élan des nouvelles générations, n'entendent pas laisser leur
continent en marge de la communauté internationale. Ensemble, nous devons
nous mobiliser au service d'un monde plus sûr et plus juste, où chacun pourra
trouver sa place.

Corpus 2

Intitulé du texte *Essai de grammaire de la langue tamachek'*

CORPUS

Référence CP 2-1

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : BIB SOM C 289

DOCUMENT

Type Ouvrage « renfermant les principes du langage parlé par les Imouchar' ou Touareg, des conversations en Tamachek'... », avec carte indiquant les parties de l'Algérie où la langue berbère est encore en usage.

Date Février 1859

Parution 1859

Origine Drâ el-Mizan

Auteur Général Adolphe Hanoteau (1814-1897), polytechnicien, il est affecté en 1845 comme capitaine à la direction du génie de l'Algérie, puis détaché au service central des affaires arabes. Chef du bureau arabe de Médéa (1853), adjoint au bureau politique à Alger (1854) et commandant supérieur des cercles de Drah et Mizan (1859). C'est à ce titre qu'il signe son ouvrage. « Au cours de sa carrière africaine, et à la suite de l'occupation et de la pacification de la Grande Kabylie, il consacra, sous l'impulsion du Gouvernement général, l'essentiel de son activité à l'étude de la langue, des mœurs et des institutions kabyles » [PRÉVOST, D'AMAT et MOREMBERT 1989, p. 591-592]. Outre le présent ouvrage, on lui doit un *Essai de grammaire kabyle* (1858) imprimé à Alger ainsi que des *Poésies populaires de la Kabylie, du Jurjura...* (1867), *La Kabylie et les coutumes kabyles* (1873).

Essai de grammaire de la langue tamachek'

Parmi les fractions si diverses de la grande famille berbère, une des plus intéressantes à étudier est, sans contredit, ce peuple au visage voilé que les récits arabes nous ont fait connaître sous le nom de *Touareg*. [...]

5 Ce sont les seules populations qui, à l'est du méridien d'Alger, nous séparent du pays des nègres. Au point de vue politique, nous avons le plus grand intérêt à connaître d'avance ces peuples et à nous préparer ainsi aux relations que, dans un avenir plus ou moins rapproché, nous serons amené forcément à nouer avec eux.

10 La conquête de l'Algérie peut être considérée comme achevée, et pendant que nos établissements du Tell se consolident et tendent à s'accroître, notre activité va nécessairement se porter vers le sud. Le prestige de l'inconnu, le besoin de soulever le voile mystérieux qui couvre encore les régions centrales de l'Afrique, plus encore peut-être que la pensée d'ouvrir à notre commerce un marché dont on ne peut évaluer l'importance, nous poussera sans cesse vers les
15 contrées baignées par le Niger. Lancé dans cette voie, il n'est pas probable que l'esprit moderne, aidé de la science dont il dispose, se laisse arrêter longtemps par les obstacles matériels de ce qu'on a appelé le grand désert ; désert, il faut le dire, qui, de même que le mirage de ses plaines, semble fuir devant nous,

à mesure que nous avançons. Les difficultés les plus grandes viendront de la
20 résistance de ces hommes.

M. le Maréchal Randon, à la gloire de terminer la conquête du pays, a
joint celle de commencer la mise en pratique des grandes idées qui doivent
féconder l'avenir. C'est à lui que revient l'honneur d'avoir posé le premier jalon
de la route du Soudan. Dès les premières années de son gouvernement, il avait
25 songé à attirer vers l'Algérie le courant des caravanes qui, se bifurquant à dix
journées de marche de nos derniers établissements, va s'écouler à Tripoli et au
Maroc. Par une politique habile, conduite avec persévérance, il sut d'abord
faire venir à nous, dans les premiers mois de 1856, quelques hommes influents
des Imouchar' d'Azguer. Deux ans plus tard la première caravane venue de
30 R'at, sous l'escorte des Imouchar' arrivait à Alger, précisément au moment où
commençaient les premiers travaux du chemin de fer d'Alger à Blidah. Cette
coïncidence toute fortuite sans doute n'est pas moins d'un heureux présage, et
qui sait si un jour, reliant Alger à Timbouctou, la vapeur ne mettra pas les
tropiques à six journées de Paris ?

35 Cette idée paraîtra bien folle, et bien chimérique peut-être ; et cependant,
si l'on veut se reporter par la pensée aux premières années de la conquête, si
l'on mesure l'étendue des progrès accomplis depuis cette époque, on sera, je le
pense, conduit à reconnaître que les obstacles vaincus pour obtenir ces progrès
étaient plus difficiles à surmonter que ceux qui s'opposent encore au résultat
40 que je viens d'indiquer ; on conviendra aussi que, si ce résultat est possible, il
vaut bien la peine qu'on s'arrête un instant à y réfléchir.

Certes, si en ce moment quelqu'un rêvait la conquête par les armes, [...] on
pourrait à bon droit taxer ces projets d'utopie dangereuse ; nous ne sommes
nullement préparés à une semblable entreprise, aucun intérêt sérieux ne la
45 commande, et elle ne pourrait aboutir qu'à des désastres sans compensation.

Intitulé du texte *Avenir de la France en Afrique*

CORPUS

Référence CP 2-2
Type **AFRIQUE**
Source BNF Gallica

DOCUMENT

Type Ouvrage
Parution 1876
Origine *Inconnu*
Auteur Paul Soleillet, né à Nîmes en 1842 mort à Aden en 1886. Administrateur des contributions directes, il s'associe à un industriel qui fabrique des tissus orientaux, qu'il doit placer dans les « États barbaresques » et alors qu'il s'ennuie dans son travail, il est séduit par l'Afrique. Inspiré par Mungo Park et René Caillé, il part en Algérie (1865) et en Tunisie (1867) où il apprend l'Arabe, lit le Coran, se familiarise avec les coutumes et traditions locales. Ses affaires périlclitent et la guerre de 1870 le trouve ruiné. N'écoulant que son âme d'explorateur, il décide de se mettre en route pour l'Afrique. Mais auparavant, il sollicite l'appui moral et surtout financier du gouvernement. Il rédige ainsi en 1871 un mémoire dans lequel les moyens d'amener sur les marchés algériens le commerce du Sahara central et du Soudan occidental qu'il adresse à M. de Larcy, ministre des Travaux publics et ami de la famille. Il n'aura aucun écho, de même que des autres tentatives qu'il effectuera auprès de représentants du privé. Après une première mission qu'il effectue au pays des Chambaas (1872), il se lie avec le député de l'Algérie Warnier ainsi qu'avec des généraux et des géographes, qui lui accordent une subvention pour atteindre l'oasis d'In-Çalah, qui lui paraît le point de convergence du bassin de la Méditerranée avec celui du Niger. Il y part en 1873 et a alors l'idée du transsaharien (dont il revendique la paternité, paternité qu'il dispute avec Duponchel). Il donne des conférences et peu à peu gagne des personnalités à sa cause. Il devient correspondant au *Moniteur universel* et la Société des Études coloniales et maritimes lui accorde une subvention pour se rendre au Sénégal où Brière de L'Isle lui donne une mission vers Ségou-Sikoro. Il rebrousse chemin par manque de fonds et part à nouveau à leur quête. Conférences à nouveau partout en France. Il effectuera ainsi quatre missions d'exploration. Le texte est le résultat de sa deuxième mission. (d'après SOLEILLET 1881).

Avenir de la France en Afrique

Par ses possessions de l'Algérie et du Sénégal, la France devrait voir toute l'Afrique occidentale, de Tripoli au lac Tchad, du Bénin au Cap vert, du Cap vert au Sénégal, du Sénégal à Tombouctou, de Tombouctou au Maroc, ouverte à son commerce, à son industrie, à ses mœurs et à sa civilisation.

- 5 Or, malgré la situation heureusement exceptionnelle que nous donnent en Afrique deux conquêtes, dont l'une remonte déjà à des siècles, ce n'est point notre influence qui y est prépondérante ; chaque jour, au contraire, nous voyons celle de nos rivaux y prendre une nouvelle importance. Un tel état de choses

est, non seulement préjudiciable à la fortune publique de la France, dont le
10 budget est ainsi grevé des frais occasionnés par l'occupation en Afrique de
territoires qui ne lui procurent point les principaux avantages qu'elle devrait en
retirer, mais il est aussi humiliant pour notre amour-propre national, car nous
devons remplir l'Afrique, où il ne peut plus y avoir de vraie gloire militaire
pour une puissance européenne, non du bruit de nos armes, mais des œuvres
15 vivantes de notre génie civilisateur. [...]

Nous avons un moyen plus puissant que les armes pour faire pénétrer
en Afrique notre influence civilisatrice ; c'est le commerce, qui seul, par les
relations que nécessite l'échange régulier des produits, par le bénéfice mutuel
qu'il procure et qui ne coûte rien à la foi politique ou religieuse, crée entre les
20 hommes de diverses races des rapports amicaux, et a toujours été le grand
missionnaire de la civilisation. [...]

Conclusion

L'AVENIR DE LA FRANCE EST EN AFRIQUE, parce que là se
trouve l'Algérie, cette terre fertile entre toutes, qui doit promptement devenir
25 une terre exclusivement française, peuplée, cultivée, possédée par des français
ou par des hommes acceptant librement nos lois et nos mœurs. Nos départe-
ments algériens sont appelés à former cette France transméditerranéenne, qui
fera, ainsi que le disait un publiciste distingué, « que des Français fortement
établis sur les deux rives de la Méditerranée, au cœur de l'ancien continent,
30 maintiendront, à travers les temps, le nom, la langue et la légitime influence
de la France ».

L'AVENIR DE LA FRANCE EST EN AFRIQUE, parce que là se
trouvent un désert à fertiliser, un monde à civiliser, les chaînes de toute une
race à briser.

35 L'AVENIR DE LA FRANCE EST EN AFRIQUE, parce que c'est là
que doit passer une des grandes artères du monde moderne, celle qui mettra
l'Amérique en communication avec la Méditerranée.

Je ne suis qu'un simple voyageur, dont l'ambition se borne à planter des
jalons sur la route qui, à travers le Sahara, doit réunir nos deux possessions
40 d'Afrique et le Nouveau monde à l'ancien. [...]

Ce qu'il faut, ce qui est impérieusement nécessaire, c'est que nous connais-
sions enfin les régions qui séparent nos deux colonies.

Intitulé du texte *Le chemin de fer Trans-saharien : Jonction coloniale entre l'Algérie et le Soudan*

CORPUS

Référence CP 2-3
Type **AFRIQUE**
Source BNF Gallica

DOCUMENT

Type Ouvrage d'études préliminaires du projet et rapport de mission avec cartes générale et géologique
Parution 1878
Origine Montpellier
Auteur Adolphe Duponchel, né à Florac (Lozère) en 1821, polytechnicien, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées dans le département de l'Hérault, il s'occupa de nombreux travaux d'irrigation et d'adduction d'eau. Après son séjour en Algérie en 1875, il présente un projet de train transsaharien au ministre des travaux publics, Freycinet, qui l'approuva en 1879 (voir FREYCINET 1879, corpus 2-5), projet pour lequel seront engagées des missions de repérage (Soleillet, Flatters). Président de la Société languedocienne de géographie, il mourut en 1903. [LE TOURNEUR 1970, p. 425].

Le chemin de fer Trans-saharien : Jonction coloniale entre l'Algérie et le Soudan

En diverses circonstances et sous diverses formes, j'ai publié une série d'études ayant pour but de faire ressortir les avantages économiques et politiques que notre pays trouverait à établir, entre le littoral algérien et la vallée du Niger, un chemin de fer qui serait le trait d'union d'un vaste empire colonial devant s'étendre peu à peu sur toute la région de l'Afrique centrale comprise dans le bassin de ce fleuve. [...]

Avant d'étudier les détails d'une entreprise telle que celle qui nous occupe, il est bon d'en arrêter le programme, de se rendre compte par avance de son but final, d'apprécier en un mot ce que pourra devenir en nos mains l'empire colonial de l'Afrique centrale, dont le chemin de fer trans-saharien doit nous donner l'accès.

De tout temps, les peuples ont colonisé, c'est-à-dire occupé des pays étrangers pour les exploiter à leur profit, y étendre leur influence politique, commerciale et civilisatrice. [...]

Mais si la France, en dehors de quelque coin du globe bien isolé pouvant lui servir de pénitencier, vers les antipodes, n'a nul besoin d'une région neuve à défricher pour y loger un surcroît de population qui lui fait défaut, il ne s'ensuit nullement qu'elle doive renoncer à prendre une large part dans ce grand mouvement colonisateur dont le résultat humanitaire sera très certainement de généraliser la civilisation sur tous les points du globe avant un demi-siècle. [...]

Si, portant nos regards au-delà de nos frontières réduites, nous cherchons à nous rendre compte de ce qu'ont fait, dans ces dernières années, et continuent à

faire les peuples qui ont su maintenir leur place à la tête de la civilisation, il est impossible de ne pas être frappé de l'unité de tendance qui les dirige tous dans
25 des voies analogues. Il est bien entendu que je n'entends pas parler de ceux qui, restant dans les errements du passé, uniquement préoccupés de récolter un regain de cette gloire militaire dont nous-mêmes avons fait autrefois si ample et si stérile moisson, emploient leurs ressources à perfectionner les canons et les mitrailleuses ; mais bien de ceux qui, comme l'Angleterre, les États-Unis
30 et la Russie, mettant au second rang la question des armements militaires, savent pourtant donner un but utile et pratique à ce mal nécessaire, en faisant servir les forces matérielles dont ils disposent à accroître incessamment leur action civilisatrice et leur prépondérance industrielle et commerciale bien au-delà de leur centre d'action. Ce que l'Angleterre poursuit avec tant de succès
35 dans l'Inde et en Australie, les États-Unis sur tout le continent de l'Amérique septentrionale, la Russie dans le centre de l'Asie, nous devons nous efforcer de le faire à leur exemple, de chercher à notre tour un continent sur lequel nous puissions faire prédominer notre influence bienfaisante, et trouver à la fois, par un large emploi de nos capitaux improductifs, un débouché nouveau pour nos
40 produits industriels et manufacturiers, en même temps qu'un vaste foyer de production agricole pouvant nous fournir à bas prix les matières premières étrangères à notre sol, que nous ne nous procurons que difficilement aujourd'hui par des intermédiaires étrangers !

Ce que nous ne saurions trouver dans nos possessions actuelles, ce qu'aucun
45 autre pays inoccupé du globe ne pourrait réaliser pour nous, l'Afrique centrale nous l'offre dans des conditions inespérées de succès. Au-delà des déserts du Sahara, à la moindre distance possible des régions tropicales, se trouve une vaste contrée coupée en deux par le méridien de Paris, aussi étendue que l'Inde anglaise, pour le moins aussi salubre, aussi fertile si elle ne l'est plus, habitée par
50 des races noires plus particulièrement aptes aux durs labeurs de l'agriculture dans les pays chauds. Ce pays est le Soudan. [...] Isolé de toute part du reste du monde, au Nord par des déserts jusqu'à ce jour infranchissables, sur tout le reste de son pourtour par des montagnes renforcées à leur base par des marais pestilentiels ; malgré tous ces éléments naturels de prospérité, le Soudan est,
55 jusqu'à ce jour, resté en dehors de tout mouvement industriel et commercial ; et il était impossible qu'il en fût autrement pour un pays qui de longtemps ne pourra être qu'un centre de productions agricoles. [...]

Or, cette suppression idéale de la barrière du Sahara, ce rêve géologique d'une mer intérieure, il nous sera facile de la réaliser, quant à ses résultats
60 matériels, par la construction d'un chemin de fer trans-saharien, construit dans des conditions de tracé telles qu'il puisse rivaliser, pour les frais de transport total, avec le frêt à payer sur le parcours maritime, quatre ou cinq fois plus long, que nous avons à faire pour nous approvisionner, de gauche ou de droite, dans les Indes orientales ou occidentales, de produits similaires à ceux que
65 le Soudan pourrait nous offrir. Ce sera, en effet, une des plus importantes conséquences des progrès réalisés par l'industrie moderne, de pouvoir bientôt généraliser sur toute la surface du globe l'expansion du mouvement colonial. N'ayant pu jusqu'à ce jour disposer d'autres moyens de transport que des voies maritimes, les peuples civilisés avaient dû borner leurs efforts à la mise

70 en valeur des îles baignées par la mer et à l'occupation restreinte des régions
côtières. [...]

Les développements qui précédent suffisent pour démontrer le but pratique
de l'entreprise : la création, au centre de l'Afrique septentrionale, d'un vaste
empire colonial, d'une Inde française, devant rivaliser de richesse et de prospérité
75 avec l'Inde anglaise ; ouvrir des débouchés illimités à notre commerce et à
notre industrie ; donner une ample carrière à notre impulsion civilisatrice sur
ce grand continent qui nous fait face, où notre langue et notre génie national
doivent être un jour appelés à régner sans partage. [...]

Ce ne sera qu'en leur donnant chez elles le spectacle des merveilles que
80 cette civilisation peut enfanter ; en frappant leur imagination de notre force
irrésistible ; en leur fournissant enfin les moyens pratiques de se rapprocher de
nous et de jouir à leur tour d'une partie de ces richesses enfantées par notre
industrie, que nous pourrons sérieusement prétendre à leur faire accepter notre
autorité morale en même temps que notre suprématie matérielle. Ramené à
85 ces termes, le progrès de la civilisation en Afrique doit être avant tout une
question de voies de transport.

Intitulé du texte *Exploration dans le royaume de Ségou*

CORPUS

Référence CP 2-4

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : Afrique XII, 2 A

DOCUMENT

Type Conférence récit de voyage publiée dans le *Bulletin de la société des études coloniales et maritimes* n°6

Date 26 mai 1879

Parution Juin 1879

Origine Paris

Auteur Paul Soleillet (voir § 2-2 page 847) a été investi, par la Société des Études coloniales et maritimes et du ministère de la Marine et des Colonies, de la mission d'explorer la voie d'accès à l'Algérie depuis le Soudan, dans la perspective de la traversée du Sahara par le train transsaharien.

Destinataire La Société des Études coloniales et maritimes réunie, 44, rue de Rennes et présidée par le Baron de Lareinty, sénateur, l'un des vice-présidents de la Société.

Exploration dans le royaume de Ségou

L'Afrique se divise en deux parties parfaitement distinctes, l'une orientale, l'autre occidentale; vous pouvez les déterminer en tirant une ligne partant de la Barbarie pour aller aboutir au Golfe du Bénin. [...]

Quant à l'autre partie, l'Afrique occidentale; c'est autre chose; celle-ci nous appartient. Nous y avons l'Algérie qui nous fait pénétrer par une ligne
5 d'oasis jusqu'au Niger; puis à côté nous avons le Sénégal, qui est la véritable voie vers le Niger supérieur. [...]

De l'autre côté, quand, en partant de l'Algérie, on pénètre dans le Sahara, par une route certainement plus facile que celle du Soudan, — j'en sais quelque
10 chose, car je suis tout à la fois voyageur saharien et voyageur soudanien, — on finit par arriver à Tombouctou, et de là au Sénégal, sans quitter le Sahara; le Sahara seul sépare l'Algérie du Sénégal. Mais comment sépare-t-il ces deux contrées?

Est-ce comme un obstacle? non certes! On a souvent appelé le Sahara une
15 mer; il serait plus juste de le comparer à un pont gigantesque jeté entre deux pays. On est habitué, d'après les descriptions des romans, à se représenter le Sahara comme un désert inhabitable, parce qu'il n'y a pas de population, et comme une région incultivable parce qu'il n'y a pas de culture. C'est une grande erreur. Le Sahara est une contrée parfaitement saine, où les populations
20 noires aussi bien que les races blanches peuvent se développer en toute liberté; on peut arriver très facilement à cultiver le sol; l'eau s'y trouve en abondance [...].

Je suis donc fondé à dire que le Sahara est fertilisable ; de plus nous autres, blancs, nous pouvons y vivre et y supporter le climat. Nous avons donc là, 25 entre nos deux colonies, une région immense, grande comme l'Europe moins la Russie ; nous pouvons la transformer, la conquérir à l'agriculture, l'habiter, la peupler. [...]

Tout d'abord une question se pose. Les noirs sont-ils en réalité inférieurs à nous ? [...] Or, je nous déclare que les noirs que j'ai vus dans le Soudan 30 de l'Ouest sont tout à fait capables d'être amenés à la civilisation ; leur intelligence est remarquable [...]. Ils ont déjà franchi les deux premiers échelons de l'humanité.[...] ils forment des populations déjà parvenues à un certain degré de civilisation, qui demandent à cultiver le sol et cherchent dans certaines industries les moyens de vivre. Ces noirs se groupent en sociétés, en villages, 35 ils ont des demeures fixes, ils sentent la nécessité des liens sociaux ; ces gens-là en définitive occupent les degrés inférieurs d'une échelle dont nous occupons le sommet ; il s'agit de les faire monter plus haut. L'histoire nous apprend qu'il y eut un moment où les peuples de la Gaule étaient eux aussi aux derniers échelons de l'échelle de la civilisation ; plus tard, ils ont monté. Pourquoi ? 40 Parce que les romains, les latins les ont poussés en avant, et c'est ainsi que nos ancêtres ont passé par tous les degrés du progrès pour arriver aux temps modernes ; c'est ainsi que la civilisation de l'Occident est née et a pu éclore. Aujourd'hui, faisons pour ces peuples nés de l'autre côté du monde, ce que les Romains ont fait autrefois pour nos pères. Il faut qu'à notre tour nous fassions 45 la conquête de ces peuples, non plus certes par les moyens dont on s'est servi aux premiers siècles, mais par ceux qui sont dignes du XIX^e siècle, c'est-à-dire par l'initiation aux idées modernes, par l'éducation, par la douceur, par les mœurs ! (Applaudissements). [...]

Eh bien, nous avons la chance suprême d'avoir chez nous — puisque l'Algérie 50 est terre française — en face de nous, des pays immenses qui ne sont à personne qu'à nous, des plaines sans fin d'où nous pouvons, en nous retournant, voir la fumée de nos chaumières, un monde nouveau que nous pourrons traverser en quelques heures quand nous y aurons fait siffler la vapeur ; car cette œuvre de civilisation, nous la ferons par la locomotive, et non par le canon ; nous avons 55 à nos portes, sans quitter notre sol, un continent entier où nous pouvons nous étendre indéfiniment au profit de notre race même ; nous pouvons y introduire des peuples appartenant à une autre race ; nous pouvons, comme l'ont fait les Espagnols, dans l'Amérique du Sud, former à notre civilisation les populations qui, bien que n'étant pas de même race, finiront par prendre notre langue et 60 notre génie ; pour atteindre ce but, il n'y a qu'à le vouloir. Cette entreprise a, vous le voyez, un double caractère. C'est d'abord une question d'influence matérielle, puisqu'elle rapportera à la France des avantages énormes ; et c'est ensuite une œuvre morale, puisque ce sera l'initiation à la civilisation de ces 40 millions de noirs dont je vous ai parlé au début et que vous conduirez à 65 la liberté par le travail. C'est donc là une œuvre de gens de cœur, je sais que lorsqu'on parle au cœur des français, on ne parle jamais en vain ; on est toujours sûr d'être entendu ! Nous pouvons, messieurs, opérer en Afrique, la régénération d'une race entière et y trouver pour la nôtre une juste et légitime expansion ; elle nous permettra de conserver dans le monde la place conquise

70 par nos aïeux.

La France, grande nation, ne faillira pas à cette tâche! (Chaleureuses marques d'adhésion et salve prolongée d'applaudissements).

Intitulé du texte *Rapport au président de la République*

CORPUS

Référence CP 2-5

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : Afrique XII, 2 A

DOCUMENT

Type Rapport manuscrit du Ministère des Travaux Publics n°455

Date 12 juillet 1879

Parution 12 juillet 1879

Origine Paris

Auteur Charles de Freycinet (1828-1923). Polytechnicien en 1845, il assiste aux troubles de 1848. Républicain dévoué à la cause révolutionnaire, il entre dans le corps des Mines comme ingénieur. En 1870, préfet du Tarn-et-Garonne, puis délégué au département de la guerre, il aide Gambetta à régler des affaires de défense nationale dans les provinces. Ministre des Travaux Publics en 1876, puis en décembre 1879, Ministre des Affaires étrangères. Candidat malheureux à la présidence de la République en 1887, il obtient le ministère de la guerre de 1888 à 1893. [FAURE 1979, p. 1260-1263]. À la date de l'écrit, il est en charge de la « Commission du Transsaharien », commission extra-parlementaire, dont l'objet est défini comme devant établir les bases d'un programme de liaison avec l'Algérie. « Elle était liée aux capitaux marseillais, et l'inévitable Ferdinand de Lesseps en faisait partie » [BLIN 1990, p. 75].

Destinataire Le président de la République, Jules Grévy (1807-1891). Premier président républicain de la 3^e république en 1879, il fut réélu en 1885, puis impliqué indirectement dans des affaires, il fut contraint de démissionner en 1887. [DIGNE 1985, p. 1201-1204].

Rapport au président de la République

Monsieur le Président,

Les découvertes des voyageurs dans ces dernières années ont montré que l'Afrique centrale est loin d'être ce qu'on supposait.

Là où l'on croyait n'exister que de vastes déserts et des contrées arides, il est prouvé au contraire que de grandes agglomérations d'hommes vivent dans un état plus ou moins voisin d'une demi-civilisation. Des villes d'une réelle importance, par le nombre de leurs habitants s'élèvent sur le bord des lacs et le long de ses cours d'eau. Le Sahara lui-même n'est pas tel que le dépeignaient des observations incomplètes ou superficielles. Les sables mouvants qu'on considérait comme une barrière infranchissable sur une étendue immense ne sont à vrai dire qu'un accident local, et presque partout le sol a une consistance qui ne le différencie point des sols européens. [...]

Déjà, il y a deux ans, un ingénieur des Ponts et Chaussées, M. Duponchel, a obtenu de l'Administration l'autorisation de se rendre en Algérie pour y coordonner les informations qu'on possédait, tant sur la constitution du Soudan que sur celle du Sahara. Aidé des remarquables relations publiées par quelques

voyageurs, M. Duveyrier notamment, les complétant par les récits de chefs de caravanes, s'éclairant auprès d'officiers distingués habitués aux expéditions au sud de l'Algérie, entreprenant lui-même une exploration sur la limite du grand désert. M. Duponchel a pu fournir un mémoire très intéressant qui laisse
20 entrevoir la possibilité de se relier au Niger par une voie ferrée non interrompue de 2000 kilomètres.

Quelque hardie que paraisse une telle conception, il n'est point permis de la traiter de chimérique, en présence des merveilleux résultats obtenus par le génie de l'homme, en présence surtout de la grande voie ferrée qui relie San Francisco à New York à travers des obstacles de tous genres sur un espace de
25 près de 6000 kilomètres. Un chemin de fer d'Alger au Niger s'il est exécutable, coûtera certainement moins cher que le percement de l'isthme de Panama, tel qu'il vient d'être voté par le congrès international tenu récemment à Paris. [...]

30 À la chambre des députés, la commission du budget ayant à statuer sur un amendement de l'honorable Paul Bert, s'est exprimée en ces termes par l'organe de son rapporteur, l'honorable M. Rouvier :

« Votre commission Messieurs, est très sympathique à l'objet de cet amendement. L'Afrique attire de plus en plus l'attention des peuples civilisés. La France, plus rapprochée du continent africain que la plupart des autres nations,
35 plus directement intéressée qu'elles à l'avenir de ce continent, par ses possessions de l'Algérie au Sénégal, du Gabon sur la côte occidentale, la France ne peut se dispenser de prendre sa part dans le mouvement qui entraîne l'Europe vers les régions africaines dont on commence à entrevoir les richesses. Le souci de la grandeur et des intérêts de notre patrie ne nous commande-t-il pas de
40 nous placer à la tête de ce mouvement ». [...]

Quelle que soit l'issue d'une pareille entreprise, ce serait toujours pour la France un honneur de l'avoir tentée et elle ne serait pas sans profit pour l'avenir auquel elle léguerait ses éléments précieux.

45 Si vous partagez cette manière de voir, Monsieur le Président, je vous prie de vouloir bien revêtir de votre approbation le présent rapport ainsi que le décret qui l'accompagne.

Le Ministre des Travaux Publics

C. de Freycinet

50 Approuvé :

Paris le 13 juillet 1879

Le Président de la République Française

Jules Grévy

Intitulé du texte *Rapport sur les travaux de la Société de géographie et sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année 1880*

CORPUS

Référence CP 2-6

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales, Section d'Outremer : FM Généralités, carton 304, dossier 1997

DOCUMENT

Type Rapport imprimé

Date 1880-81

Origine Paris

Auteur Ch. Maunoir, secrétaire général de la Commission centrale

Rapport sur les travaux de la Société de géographie et sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année 1880

L'Afrique, située au seuil de l'Europe, a eu la singulière destinée que ses légendaires problèmes géographiques, les plus anciens, les plus célèbres, aient attendu leur solution jusqu'à notre époque.

Au-delà de l'Atlantique un continent avait été découvert, presque exploré, et l'Afrique continuait à rester mystérieuse et fermée, à défendre ses secrets en dévorant, comme le Sphinx, les Œdipes qui tentaient de les dévoiler. [...]

Depuis que la reconnaissance du Congo a donné à la carte du monde la dernière de ses grandes lignes, les événements se sont précipités pour l'Afrique. Des territoires où hier encore les voyageurs déployaient leur dévouement à la science, ont subitement passé dans le domaine diplomatique et économique de l'Europe ; ils sont devenus comme des annexes de certains États européens.

Un partage sommaire a été fait de cette Pologne noire qui renferme des étendues immenses, vierges encore de toute exploration. La vieille civilisation, trop pressée sur notre continent, a débordé en quelques années sur le continent voisin. Elle s'y est taillé des domaines, désignés sous les noms provisoires de « sphère d'influence, sphère d'action » ; elle a disposé de populations qui la connaissent encore moins qu'elle ne les connaît. [...]

De la science pure passant à l'application, il faudra rappeler que la question d'un chemin de fer destiné à relier l'Algérie au Soudan français à travers le Sahara s'est réveillée de la torpeur dont l'avait frappée le désastre de la mission Flatters.

M. G. Rolland, ingénieur des mines et le général Philebert ont provoqué ce réveil par leur notice intitulée : *La France en Afrique et le Transsaharien*. [...]

Sans aborder ici l'examen des points techniques, financiers ou politiques, qui ne sont pas du ressort de la Société, il importe de rappeler que le vaste projet formé par M. Rolland de relier l'Algérie au Niger, est la résurrection, avec les admirables moyens de l'industrie moderne, du réseau d'anciennes routes reliant l'Algérie à la Nigritie, révélé par M. Duveyrier au Congrès des Sciences géographiques de 1875. [...]

Intitulé du texte *Le Soudan Français — Chemin de fer de Médine au Niger*

CORPUS

Référence CP 2-7
 Type **AFRIQUE**
 Source Archives nationales. Section d'Outremer

DOCUMENT

Type Publication
 Date 12 avril 1881
 Origine Lille
 Auteur Louis Faidherbe (1818-1884), général. Polytechnicien envoyé en Algérie en 1844 puis en Guadeloupe en 1848, puis à nouveau en Algérie 1850, il fut remarqué par ses talents militaires et envoyé au Sénégal au service du Génie et des Ponts-et-Chaussées. Gouverneur de la nouvelle colonie (1854), il rendit raison aux Maures et à El-Hadj-Omar. On lui doit beaucoup d'aménagements au Sénégal (port, écoles, hôpitaux, postes et télégraphe, musée). Rentré en France pour des raisons de santé, il revint au Sénégal en 1862 comme gouverneur. Il s'est rendu populaire auprès des « indigènes » et a étudié la géographie, l'archéologie et l'étude des langues africaines sur lesquelles il a publié des mémoires [FRANCESCHINI 1975, p.471-472].

Le Soudan Français — Chemin de fer de Médine au Niger

La civilisation n'a fait de grands progrès dans le monde qu'à la suite de la formation des vastes empires par des conquérants ; ces derniers sont de leur vivant de véritables fléaux, mais bientôt, au milieu des ruines qu'ils ont amoncelées, se manifestent d'heureuses conséquences de leur passage sur la terre. C'est qu'ils ont créé entre les hommes des facilités de communication qui n'existaient pas dans l'état de fractionnement où se trouvent les pays sauvages, facilités grâce auxquelles les échanges matériels et intellectuels deviennent possibles, au grand profit du progrès.

C'est d'une de ces phases de l'histoire de l'humanité que nous sommes témoins dans le nord-ouest de l'Afrique centrale.

Naguère encore, cette partie du monde était divisée en un grand nombre d'États, les uns plus ou moins barbares, les autres presque sauvages ; il en résulta qu'arrêtés à chaque pas par des frontières, le commerce et l'influence de nos établissements des côtes ne pouvaient pénétrer bien loin vers l'intérieur.

Les circonstances ont maintenant changé de telle sorte que la France est sur le point d'en retirer de grands avantages en prenant pied sur le Haut-Niger.

Aujourd'hui c'est dans les intentions les plus généreuses que nous cherchons à pénétrer dans ces pays arriérés, c'est pour y faire régner la paix et la justice, afin que leurs habitants puissent jouir de leurs richesses naturelles, en faisant avec nous un commerce avantageux aux deux parties. C'est donc dans un but éminemment humanitaire, c'est pour mériter le suffrage de leurs concitoyens et l'estime de leurs chefs en accomplissant leur devoir, que nos officiers vont sans murmurer, s'exposer aux fatigues, aux souffrances, aux dangers et à

la mort qui n'éclaircit que trop leurs rangs. Honneur donc au brave colonel
25 Borgnis-Desbordes et à ses compagnons. [...]

Revenant en quelques mots sur la question du Soudan, nous ferons observer
de nouveau que la plus grande partie de cette contrée fertile comme l'Inde et
bien peuplée n'a pas, avec le reste du monde, de moyens de communication
suffisants pour être excitée à produire et à exporter ses produits dans l'intérêt
30 de l'humanité toute entière, car ces moyens se réduisent à quelques caravanes
qui traversent péniblement le Sahara. Aussi chaque famille soudanienne se
borne-t-elle à cultiver, dans son petit jardin, du mil pour se nourrir, du coton
et de l'indigo pour se vêtir.

Les seuls gens intéressés à maintenir ce fâcheux état de choses sont les
35 commerçants musulmans du nord de l'Afrique qui ont converti la majeure
partie du Soudan à leur religion et la maintiennent dans une demi-barbarie.
C'est entre leurs mains qu'est tout le commerce qui se fait par caravane. Le
Soudan est pour eux ce que sont les colonies pour les nations européennes ;
ils vont généralement y passer un certain nombre d'années pour s'y enrichir
40 et tout naturellement ils désirent conserver le monopole de ce marché. C'est
pour cela qu'ils excitent, par tous les moyens, contre nous, le fanatisme des
Soudaniens et des Sahariens, témoin le massacre de la mission Flatters. [...]

Il semblerait que les peuples civilisés dussent s'entendre dans cette grande
œuvre philanthropique. Il n'en est rien : la France ayant l'avance sur les autres
45 dans l'Afrique septentrionale, avance payée des plus grands sacrifices faits
depuis deux siècles en Sénégambie ; en Égypte, en Algérie, se voit jalousée et
contrecarrée. [...]

Il s'agit là de politique européenne et le sentiment n'y compte pour rien.
Mais en Afrique, contre les barbares, il est triste de voir ces nations oublier que
50 c'est pour la cause de la civilisation toute entière que nous agissons. N'est-ce pas
à l'occupation du Nord de l'Afrique par la France que l'Europe doit en grande
partie la sécurité de la navigation dans la Méditerranée et le développement
du commerce dans cette région.

Intitulé du texte *Sénégal et Soudan — Travaux publics et chemins de fer*

CORPUS

Référence CP 2-8

Type **AFRIQUE**

Source BNF Gallica

DOCUMENT

Type Ouvrage

Parution 1886

Origine Paris

Auteur Commandant Bois, ancien chef de l'exploitation du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis

Sénégal et Soudan — Travaux publics et chemins de fer

Dans un de ses récents numéros, la *Revue des Deux-Mondes* a publié une étude très remarquée de M. A. Rambaud sur le Sénégal et le Soudan français. [...]

Nous partageons les conclusions de M. Rambaud : la nécessité matérielle et morale s'impose au gouvernement de ne perdre ni les fruits des campagnes héroïques du gouverneur Faidherbe contre les Maures et les Toucouleurs, du colonel Borgnis-Desbordes du Sénégal au Niger, ni les résultats des voyages accomplis par les officiers explorateurs dont les missions ont abouti à des traités avec les chefs indigènes : la législation établie par la récente conférence de Berlin donne désormais à ces traités une importance internationale considérable et décisive. Il n'entrera non plus, nous osons l'espérer dans les projets de personne d'abandonner la série des postes qui font respecter le drapeau français du haut Sénégal jusqu'au Niger ; la nécessité actuelle de faire annuellement des colonnes pour leur ravitaillement étant, à notre avis, d'ordre absolument temporaire. D'autre part, dans quelques conditions que se trouve actuellement la ligne ferrée du Haut-Fleuve, il ne faut point oublier que dès le 19 décembre, un premier train circula sur les quelques kilomètres, exécutés, de cette ligne, sous les yeux admiratifs et étonnés des indigènes. Aux États-Unis, le Central-Pacifique a brisé à jamais la résistance des tribus indiennes, dont l'action mettait obstacle aux relations politiques et commerciales de l'Union. De même, dans l'Afrique centrale, la locomotive sera le grand moyen d'échange, d'apaisement, de pacification et d'exploitation commerciale. Elle a paru et ne doit pas reculer. [...]

Les divers États de l'Europe, les États-Unis eux-mêmes, se préoccupent sérieusement, en ce moment, de tirer enfin parti de ce vaste continent africain, dont les richesses leur ont été révélées par les voyages des explorateurs. La France, qui a pour base d'opérations le Sénégal, la plus ancienne colonie européenne de la côte occidentale d'Afrique, a eu, la première, la glorieuse initiative d'amener dans ces parages lointains le railway, ce grand élément de conquête commerciale et civilisatrice.

Tous ces efforts, tous ces travaux doivent avoir leur récompense, et si, comme il arrive toujours dans les grandes œuvres de colonisation, dont l'Algérie nous donne aujourd'hui un éclatant exemple, l'avenir de l'action européenne dans le continent africain est spécialement réservé à la nation qui, par sa persistance, par les sacrifices qu'elle s'est imposés en hommes et en argent, par l'importance de ses entreprises commerciales et industrielles, et de son action humanitaire et civilisatrice, a d'ores et déjà pris le premier rang entre tous les peuples, c'est dans ce cas à la France que la plus large part d'influence doit, d'ores et déjà revenir.

Intitulé du texte *La conquête pacifique de l'intérieur africain. Nègres, musulmans et chrétiens*

CORPUS

Référence CP 2-9

Type **AFRIQUE**

Source BNF Gallica

DOCUMENT

Type Ouvrage

Parution 1889

Origine Paris

Auteur Général Charles Philebert (1828-1904), entré à Saint-Cyr en 1846, envoyé en qualité de sous-lieutenant en Algérie en 1850 où il passera dix-huit années consécutives, participant notamment à la colonne de la Petite-Kabylie sous les ordres du colonel de Saint-Arnaud. Revenu en France, il prend part à la campagne de 1870, puis de retour en Algérie, il commande l'infanterie de la colonne de Miliana. En 1881, il conduit la 6^e brigade de réserve du corps expéditionnaire en Tunisie (*Actes de la société de géographie*, Hulot et Baron, 1904).

La conquête pacifique de l'intérieur africain. Nègres, musulmans et chrétiens

Dans les chapitres précédents, nous nous sommes attachés à démontrer la nécessité de porter nos efforts de colonisation dans cette vaste contrée qui borde le Sahara au nord. Nous croyons être parvenus à prouver la fertilité de cette zone, l'abondance de ses eaux et la richesse de ses produits. Mais, à
 5 notre humble avis, elle a encore une autre valeur que sa richesse propre : c'est le premier pas de notre route vers le Soudan, c'est un échelon, une base qui nous permettra d'avancer vers le centre africain, vers cet immense pays de l'équateur qui semble être bien placé pour détourner tous les peuples européens de leurs querelles toujours renouvelées sans profit et être un champ de bataille
 10 de l'avenir. Il offre à leur ambition des immensités à conquérir, à civiliser et qui, une fois lancées dans la voie du progrès, affranchies des liens de la barbarie et de l'esclavage, assureront leur richesse et leur puissance.

C'est la mission providentielle des nations civilisées de conquérir et de pénétrer toutes les parties du globe. C'est un des moyens dont Dieu se sert
 15 pour étendre à toutes ses créatures les bienfaits de ses lois.

La civilisation, en se développant, amène l'ordre, le bien-être et la densité des populations ; par suite, elle amène également l'émulation, la concurrence, le maximum de production. Alors les contrées qui jouissent de ses bienfaits sont trop étroites et leurs populations exigent impérieusement pour se maintenir dans
 20 leur état des débouchés nouveaux. Il leur faut pénétrer les régions inconnues, en tirer des ressources nouvelles, et y exporter les produits qu'elles ne peuvent plus placer sur les marchés existants.

Il faut, en effet, reconnaître aujourd'hui, que toutes les nations civilisées sont des rivales, en fait de production, que, par conséquent, leur commerce

25 ne peut plus recevoir les produits des autres et celle qui ne se préparerait
pas pour l'avenir des débouchés nouveaux verrait forcément sa puissance
et ses ressources s'éteindre, or, il n'y a que deux pays neufs : l'Océanie et
l'Afrique centrale. Autrefois, l'homme vivait des produits de son champ, de
sa province ; au plus, de ceux de l'État qui l'avait vu naître, maintenant ceux
30 du monde entier concourent à la vie de chacun. La vapeur, les chemins de
fer, mille inventions facilitent les voyages, rapprochent les distances ; aussi les
explorateurs de toutes les nations européennes ont pénétré de tous côtés dans
cette mystérieuse Afrique et l'ont parcourue à peu près dans tous les sens.
Ils nous ont révélé ce vaste continent sous un aspect nouveau. Jusqu'alors
35 les traditions nous en représentaient l'intérieur comme une immense mer de
sable absolument infertile et inhabitable, rebelle à toute culture et à tout
commerce, autre que la traite des noirs. Tout cela est reconnu maintenant faux
et mensonger : nous savons l'Afrique centrale riche en eaux, en population, en
produits de tous genres. Aussi les nations du vieux monde se hâtent-elles de
40 s'emparer de tous les points de la côte, partout flotte un pavillon européen [...].

Nous sommes les représentants d'une civilisation supérieure, et si nous
voulons la pénétration du Soudan, c'est pour améliorer son état, c'est, en
un mot, pour le civiliser. Mais en dehors des nègres, il y a de nombreux et
riches produits ; aussi les efforts ne cessent pas et tous les peuples, malgré
45 les difficultés et les obstacles, persistent, s'acharnent à vouloir tirer parti de
cette énorme agglomération de ressources et de population. Jusqu'à présent
partout l'obstacle a résisté. L'Anglais, jaloux de ses intérêts, comme toujours
est à la meilleure place, aux bouches du Niger. Il a fait de nombreux efforts
pour remonter le fleuve, mais il est arrêté par l'insalubrité, par les rapides, les
50 chutes, les crues énormes, irrégulières et inattendues du fleuve, et sur les bords
par des populations sauvages, féroces, absolument abruties par leurs relations
avec les traitants, ne sachant faire qu'une chose : se battre et se vendre.

Intitulé du texte *La France en Afrique et le Transsaharien*

CORPUS

Référence CP 2-10

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : Sénégal XII, 3

DOCUMENT

Type Ouvrage avec carte de l'Afrique Française « Ce qu'elle est — ce qu'elle doit être »

Parution 1890

Origine Paris

Auteur Général Philebert et Georges Rolland, Ingénieur au corps des Mines : « L'un de nous, officier d'Afrique, élevé à l'école du maréchal Randon et du général Margueritte, après avoir consacré sa jeunesse aux travaux de la conquête militaire de l'Algérie, n'a cessé depuis lors de se préoccuper de la grandeur et du développement de cette magnifique colonie, qui forme le prolongement naturel de la France, et voyant au delà, se croit autorisé à dire à ses compatriotes les moyens que son expérience lui indique comme les plus propres à réaliser la conquête pacifique de l'intérieur africain. Le second d'entre nous, ingénieur des Mines, après avoir suivi, il y a dix ans, les travaux de la Commission supérieure du Transsaharien et pris part à l'une des missions qui furent alors envoyées au Sahara, a fait des questions africaines ses études de prédilection, est devenu lui-même un des artisans ».

Destinataire Dedicacé par M. G. Rolland à M. Eugène Étienne, sous-secrétaire d'État aux Colonies, député d'Oran, un des inspirateurs de la politique d'expansion coloniale et qui fonde avec Delcassé et Gabriel Hanotaux, le Comité de l'Afrique française, qui milite pour la création d'une Afrique entièrement française à l'ouest d'une ligne allant de la frontière orientale de la Tunisie au Congo en passant par le Tchad. [*Journal de la France*]

La France en Afrique et le Transsaharien

Le moment est venu pour la France de savoir la part qu'elle entend prendre à la conquête économique de l'intérieur africain. L'indécision n'est plus permise en présence des progrès rapides de nos émules sur le continent noir. Avant peu, le partage politique de l'Afrique sera un fait accompli. L'Afrique occidentale seule nous intéresse directement ; mais elle-même menace de nous échapper en grande partie, et il n'est que temps, si nous voulons y remplir la mission que nous assignent à la fois nos intérêts propres et les intérêts généraux de la civilisation, d'y adopter un programme d'ensemble et de marcher résolument vers sa réalisation.

10 Traiter sous ses diverses faces cette question si attachante et généralement si mal connue de la pénétration française dans l'Afrique occidentale ; — faire voir ce qu'est le Soudan et quel parti notre commerce et notre industrie ont chance d'en tirer dans l'avenir ; — signaler celles des contrées soudanaises sur lesquelles il nous appartient d'établir notre prédominance économique et dire

15 nettement ce que peut, ce que doit devenir l'Afrique française, — démontrer
l'urgence et la nécessité d'agir par l'Algérie, si nous tenons à faire quelque chose
d'utile et de durable au Soudan ; — préciser les moyens pratiques de réaliser
efficacement la pénétration par l'Algérie, en nous servant des populations
20 touareg du grand Sahara et en construisant un chemin de fer transsaharien,
destiné à relier l'Algérie au Soudan ; — enfin, discuter les divers tracés de
Transsaharien, indiquer quel est le vrai tracé français et prouver qu'il est facile
d'aborder immédiatement l'exécution de cette grande œuvre — : tel est l'objet
de la présente étude. [...]

Mais depuis une dizaine d'années, depuis l'affreux massacre de la mission
25 Flatters, on n'osait plus prononcer ce mot de Transsaharien, tellement notre
pays est impressionnable et prompt aux découragements irréflechis. Aujourd'hui
la question semble renaître d'une léthargie profonde. Mais, hélas ! depuis dix
ans, la situation a bien changé à notre détriment dans l'Afrique occidentale.
Cependant, quand on l'examine froidement, on voit qu'avec de la décision et
30 de l'esprit de suite, nous pouvons encore espérer avoir une belle part dans
l'exploitation des contrées soudaniennes, et quand on recherche impartialement
les voies et moyens d'exécution, on arrive à conclure que si nous voulons réussir
à dominer effectivement et commercialement le Soudan, — et, ajouterons-nous,
sans regarder aussi loin, si nous voulons sauvegarder la sécurité future de
35 l'Algérie elle-même, — le chemin de fer transsaharien s'impose. [...]

Il appartenait à notre époque de déchirer enfin le voile impénétrable derrière
lequel se cachait à nos regards l'intérieur de ce continent africain, le dernier
restant à découvrir, bien que le plus rapproché de notre vieille Europe. Au
cours de ce siècle, en effet, et surtout depuis une quarantaine d'années, il a été
40 pénétré, traversé et visité par de hardis et courageux explorateurs, et grâce
aux renseignements fournis par ces pionniers de la science et de la civilisation,
on sait mieux aujourd'hui à quoi s'en tenir sur le grand désert et même sur les
contrées soudaniennes. [...]

Le Soudan, comme toute choses et tout pays, a ses partisans et ses détracteurs.
45 [...] Il faut savoir ensuite distinguer entre l'état actuel d'un pays, barbare
ou décimé depuis des siècles par la traite, et la transformation dont il peut
être susceptible sous l'influence bienfaisante de la paix et de la civilisation. [...]

Un des phénomènes les plus intéressants qui marqueront la fin du XIX^e siècle,
c'est l'évidente attraction que l'intérieur africain exerce sur les nations euro-
50 péennes, susceptibles d'expansion coloniale.

À défaut de longs discours sur ce point, nous renverrons aux cartes qui
paraissent chaque jour à l'étranger et sont constamment exposées chez nous-
mêmes aux vitrines de nos libraires, faute de cartes françaises de date aussi
récente. Consultez avec soin, dirons-nous, les dernières cartes allemandes,
55 anglaises, et vous pourrez juger avec quelle hardiesse s'y trouvent apposées
les teintes correspondant aux différents États, avec quelle ampleur on se taille
aujourd'hui des territoires en Afrique et comment on arrive à se créer des titres
sur le papier, en partant des annexions déjà faites et des résultats acquis sur le
littoral, pour tracer vers l'intérieur ce qu'on appelle des zones d'influence ou
60 de protection, ou encore des sphères d'action et d'intérêt. [...]

Quant à nous, Français, nous assisterons à ces rivalités en simple spectateurs. Nous étant laissé supplanter par l'Angleterre en Égypte, où nous avons une sorte de colonie sans les charges, — ayant renoncé à notre influence séculaire en Abyssinie, où l'Italie a le champ libre désormais, — n'ayant réclamé aucune
65 station sur la côte de Zanzibar, malgré les droits que pouvaient nous donner les établissements fondés dans ces parages et aux grands Lacs par les pères français du Saint-Esprit, — nous n'avons plus d'intérêts sur cette partie du globe. Aux autres puissances chrétiennes qui se la disputent, nous souhaiterons même d'y réussir : elles y sont à l'avant-garde de la civilisation, et l'envie n'est pas un
70 défaut de notre race. Regrettons seulement l'exemple de ces âpres convoitises à l'assaut d'un continent où l'on disait venir, avant tout, pour combattre l'esclavage : n'eût-il pas mieux valu alors se le partager d'un commun accord, — car il était assez grand pour qu'il y eût place pour tous, — et s'unir ensuite pour la lutte commune contre la barbarie ?

75 Reste l'Afrique occidentale : là seulement il est encore une place vacante pour nous dans l'intérieur africain. [...]

Voilà nos nouvelles Indes, nos Indes noires ! s'était écrié M. Duponchel. [...]

D'ailleurs, quand les Américains ont fait le chemin de fer, de San Francisco, quand les Russes ont fait le Transcaucasien, ils ne se sont pas demandé si
80 l'entreprise elle-même donnerait des bénéfices pécuniaires ; ils y ont vu, avec raison et avant tout, un instrument de puissance et de domination. C'est ainsi que nous devons envisager d'abord le Transsaharien ; ce que nous devons y voir surtout, c'est l'instrument *sine qua non* pour réaliser la conquête économique du Soudan, pour remplir notre mission civilisatrice en Afrique, pour y maintenir
85 le prestige du nom français, enfin pour assurer dans l'avenir non seulement l'extension rationnelle, mais encore la sécurité de l'Algérie.

Intitulé du texte *Touat, Sahara et Soudan*

CORPUS

Référence CP 2-11

Type **AFRIQUE**

Source BNF Gallica

DOCUMENT

Type Étude géographique, politique, économique et militaire

Parution 1891

Origine Paris

Auteur Camille Sabatier (ancien député), juriste de formation, en qualité de juge de paix, « ethnographe » et « anthropologue » du monde berbère dans la *Revue d'anthropologie de Paris*, nommé professeur d'institutions et mœurs berbères à l'École supérieure des Lettres d'Alger en 1884, administrateur de la commune mixte de Fort National en grande Kabylie (1880-1885)

Touat, Sahara et Soudan

Exportation — Elle sera, ou très considérable, ou presque nulle. Nous croyons pouvoir être affirmatif à cet égard.

En effet, le mouvement commercial d'un pays dépend infiniment moins de sa fécondité ou de la densité de sa population que de l'esprit d'initiative et de l'activité de ses habitants. Or, si le Soudan peut être classé parmi les pays les plus naturellement fertiles du globe, ses habitants peuvent être considérés comme des plus inactifs et des moins entreprenants. Nous bornerons-nous dans ce pays à installer quelques postes militaires, et autour de ces postes quelques comptoirs commerciaux ? Si oui, soyons certains que l'immense majorité des richesses naturelles du Soudan restera inexploitée. Au contraire, installerons-nous dans ce pays des colons français, livrerons-nous à l'agriculture française les espaces immenses que l'inertie soudanaise laisse incultes, et dans moins de cinquante ans le Soudan approvisionnera l'Europe d'innombrables denrées. Ainsi, toute la question soudanaise se résume-t-elle, à mon avis, dans ce dilemme : ou notre Soudan sera colonisable et colonisé ; en ce cas l'opération sera en elle-même des plus fructueuses et l'entreprise des plus honorables pour notre pays ; ou, au contraire, si l'insalubrité du Soudan est assez générale pour que la colonisation française y soit impossible, gardons-nous d'y aller ! La France n'en est pas réduite à sacrifier ainsi ses enfants pour accroître quelque peu le tonnage de son commerce extérieur et, d'autre part, quelle espérance y aura-t-il d'améliorer l'état moral des indigènes, si nous n'envoyons, pour les initier à la civilisation, que quelques rares commis de factorerie et quelques soldats.

Il est de règle, je le sais, dans beaucoup de milieux, français pourtant, de dénigrer la colonisation française. Pour des raisons diverses qui se doublent fréquemment de rancunes personnelles contre les administrations coloniales, publicistes et hommes politiques tombent à cet égard dans cette étrange

injustice qu'ils rabaisent eux-mêmes l'œuvre de la France dans les pays qu'elle a conquis. [...]

30 Si nous pouvons faire au Soudan de la colonisation véritable, si nous pouvons y envoyer des agriculteurs et des petits industriels, allons-y ; si nous ne devons y envoyer au contraire que des soldats et des traitants, gardons-nous d'une entreprise qui ferait peut-être bien la fortune de quelques négociants isolés, mais qui ne procurerait à la patrie que l'occasion d'incessants sacrifices en
35 hommes et en argent.

À notre contact seul les indigènes apprendront le travail, perfectionneront leurs instruments et leurs méthodes, s'habitueront à la paix et, sollicités désormais par la confiance dans l'avenir et l'espérance d'un bien-être plus grand, s'accoutumeront à l'effort et au labeur.[...] (p. 220-223)

40 Conclusion (p. 224) Le Soudan ne sera jamais une colonie d'exploitation. Pour solliciter l'inertie nègre il faudra autre chose que l'offre intermittente de cotonnades et de petits couteaux. [...]

Au point de prospérité et de fortune morale où en est arrivée notre chère France, un seul but est digne de solliciter son activité hors de ses frontières,
45 celui d'assurer la perpétuité et l'universalité de son génie en peuplant le monde d'enfants nés de ses flancs. Que l'Angleterre se préoccupe, au profit de son aristocratie de marchands, d'exploiter économiquement tous les peuples du globe, laissons-là faire ! [...] La formule française en pays de colonie est différente et je m'en félicite. Quatre vingt mille colons français ont déjà trouvé en Algérie
50 sinon dès ce moment le bien être, du moins l'espérance d'un sort meilleur, tandis qu'à leur contact nos sujets algériens se multiplient et progressent. Voilà une politique coloniale vraiment digne d'un peuple démocratique ; voilà celle que nous devons, à peine de forfaire à notre génie et à nos traditions nationales, inaugurer au Soudan, s'il est salubre et colonisable et, c'est pourquoi je répète
55 en terminant le mot de Schrader, véritable formule du devoir national : « Il faut y faire un peuple ».

Intitulé du texte *La colonisation par le rail — à propos du Transsaharien*

CORPUS

Référence CP 2-12

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : BIB AOM B3824

DOCUMENT

Type Livret de 30 pages (extrait de l'Armée Coloniale)

Parution 1891

Origine Paris

Auteur Gilbert Mairet

La colonisation par le rail — à propos du Transsaharien

L'Europe s'est partagé l'Afrique — sur la carte du moins. Dans le continent noir, la France occupe actuellement une place prépondérante. Son influence est considérable.

Il convient de l'étendre encore.

5 Nos missions, nos explorateurs poursuivent ce but. Mais l'agent par excellence qui nous ouvrira de nouveaux débouchés, qui augmentera notre sphère d'action, le grand colonisateur sans lequel nous n'avancerons qu'avec une lenteur désespérante, c'est le rail.

Tout le monde, en Europe, l'a compris ; les Anglais les premiers. [...]

10 Tous les esprits sérieux qui désirent sincèrement l'accroissement de l'influence française par l'expansion coloniale ; qui observent les progrès de ce mouvement général de convoitise sous l'empire duquel les peuples civilisés se tournent avidement vers les immenses territoires neufs de notre vieux globe, cependant si fouillé et si parcouru ; qui voient, dans ces compétitions ardentes,
15 une question vitale pour l'avenir du pays, admettent aujourd'hui la nécessité de mettre à profit notre situation exceptionnelle en Afrique pour nous y assurer définitivement la première place.

Ces esprits ont, dès le début, chaleureusement accueilli l'idée d'un Transsaharien. [...]

20 Le Transsaharien s'impose. [...]

« Il n'y a plus une année à perdre, si nous voulons regagner notre avance dans la course à la pénétration africaine !

— si le bon génie de la France veut que, par elle, s'accomplisse cette œuvre de grande civilisation qui s'appellera : LE TRANSSAHARIEN. ».

Intitulé du texte *Lettre*

CORPUS

Référence CP 2-13

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : Sénégal XII, 83a

DOCUMENT

Type Lettre

Date 31 août 1891

Origine Le Havre

Auteur Ernest Bunge, d'abord dans le négoce du coton, il crée une société d'exportation de céréales. Membre de la *Société de géographie commerciale du Havre*, il est l'auteur de l'ouvrage *De Paris à Tombouctou en huit jours par un chemin de fer équatorial français* (1895). Il a défendu l'idée d'une loi dite de Prime coloniale, pour le négoce et l'export de produits d'origine Sénégal-soudanienne vers la France.

Destinataire Eugène Étienne (1844-1921), sous-secrétaire d'État aux Colonies, il a joué un rôle important dans la politique coloniale de la France en Afrique et en Asie de 1880 à 1914. Né à Oran (Algérie) ou à Tlemcen d'après *le Livre d'or de l'Algérie*, fils d'un officier qui prit part à la conquête de l'Algérie, il obtint en 1878 une place d'inspecteur des chemins de fer de l'État et fut élu député de la 1^{re} circonscription d'Oran en 1881. Il appuya la politique coloniale. Il fut nommé sous-secrétaire d'État aux colonies en 1887 dans le cabinet Rouvier, puis dans le cabinet Tirard (1889), enfin dans le cabinet Freycinet (1890). [TEMERSON 1975, p. 206-207]

Lettre

Monsieur,

Le but de la présente est de vous soumettre quelques idées propres à un rapide développement du Sénégal-Soudan.

5 Ce qui empêche certainement l'Européen de prendre pied au Sénégal dans son arrière-pays c'est le manque de routes rapides et sûres.

Tout comme l'Algérie possède plusieurs ports qui ont aidé à développer le commerce français, le littoral du Sénégal aussi se prête à l'établissement d'autres stations maritimes et commerciales que St Louis et Dakar.

10 L'Isle d'Arguin est admirablement située pour servir de centre commercial aussi, quand elle appartenait successivement au Portugal et à la Hollande était-elle exploitée par ses commerçants. Le Portugal à même laissé ses traces aussi loin dans l'intérieur au « Hinterland » car les ruines d'un fort portugais se trouvent près d'Atar.

15 À quoi servent les expéditions militaires si l'on ne crée pas en même temps des routes sûres et rapides pour le commerce.

Le chameau des caravanes a fait son temps, il appartient aux musées d'histoire naturelle et aujourd'hui c'est aux locomotives françaises qu'il convient

de rapprocher Timbouctou et avec lui tant le commerce du haut et moyen Niger de la France.

- 20 Depuis que les Anglais sont au Cap Yuby, leur port Victoria, les Espagnols au Rio d'Oro, leur villa [...]. La voie que je propose pour dominer militairement et commercialement à Timbouctou me semble toute indiquée.

En reliant cette ville [...] au Niger par une voie rapide au bord de l'océan le développement de notre colonie marchera bientôt à pas de géant.

- 25 Grâce à lui, le Niger se peuplera promptement de vapeurs français et des plantations de toutes sortes se répandront sur ses rives car une immigration pacifique européenne ne tarderait pas à utiliser ce chemin de fer dont le prolongement au lac Tchad et vers l'Algérie donnerait satisfaction à ceux qui ne désirent pour le moment que le Transsaharien.

- 30 Veuillez agréer, Monsieur l'assurance de ma haute considération
Ernst Bunge
Monsieur Etienne
Sous-secrétaire d'État aux Colonies
Paris

Intitulé du texte *Conférence sur la pénétration saharienne par les voies ferrées et les lignes télégraphiques (Algérie et Soudan)*

CORPUS

Référence CP 2-14

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : Afrique XII, 2 C

DOCUMENT

Type Compte-rendu sténographique de la conférence

Date 11 mai 1900

Origine Alger

Auteur Émile Broussais (1855-1945), licencié en droit et diplômé des Langues orientales (il publia des études de linguistique berbère), s'inscrit au barreau d'Alger en 1879, membre, puis président du Conseil Général, membre du Syndicat Algérien, il s'intéressa aux questions agricoles et au problème des communications intra-africaines. [DOMERGUE 1956, p. 448-449]

Conférence sur la pénétration saharienne par les voies ferrées et les lignes télégraphiques (Algérie et Soudan)

Dans cette enceinte, où c'est surtout, et en principe, à des commerçants que je m'adresse, je tiendrai au caractère économique des renseignements que je résumerai le plus possible sur les voies de pénétration devant relier l'Algérie au Soudan ; je tiendrai, dis-je, à faire ressortir peut-être un peu plus que dans ma
5 précédente conférence, le côté essentiellement pratique et commercial de cette grande entreprise qui agite l'opinion publique et la presse française avec, depuis quelques mois, un redoublement d'énergie, agitation qui trouve son écho dans la presse des deux mondes. En Amérique, au Japon, en Chine, à l'Occident comme en Orient, partout dans tous les journaux et dans toutes les langues,
10 on rédige des articles sur le Transsaharien, on escompte déjà les progrès de notre commerce et de notre influence que doit entraîner cet instrument de pénétration, qui, dans l'intérêt français, aurait dû être commencé beaucoup plus tôt. [...]

Alger, jusqu'ici a été délaissé. [...] Aujourd'hui, lorsque notre ville réclame
15 sa part de voie ferrée, lorsqu'elle demande que justice lui soit rendue, elle se trouve en présence de difficultés considérables ; on peut même se demander si elle n'a pas laissé passer l'heure d'avoir sa place au soleil dans la question du Transsaharien. [...] C'est par là qu'il faudra faire passer les lignes télégraphiques ou les chemins de fer qui doivent réunir en un seul groupe toutes les possessions
20 françaises de l'Afrique, de façon à les mettre sous les ordres directs de Paris, en communication rapide avec la Métropole, et à mettre, en un mot, entre les mains du commerce français, sur la grande ligne : Paris, Lyon, Marseille, Alger, la majeure partie de ce trafic continental dont l'avenir est immense, sans limites, parce qu'il accroîtra dans des proportions considérables les relations d'affaires
25 des pays du Nord avec les pays du Midi ; parce que les richesses agricoles de

la zone équatoriale, l'Afrique les produit ou pourra les produire ; parce que ce sont surtout les productions de la civilisation agricole et industrielle de l'Europe et les produits naturels des régions du Sud qui sont appelés à servir de moyen d'échange entre les hommes blancs et les hommes noirs. De cette union civilisatrice pourra un jour résulter une communauté d'idées, d'espérances, de bonheur humain dans les limites du possible. Car les Blancs, à côté de leur activité, à côté de leurs produits manufacturés, apportent le progrès civilisateur, et que les noirs, dans ces régions africaines, apportent le contingent de leur force physique, de leur bonne humeur et du travail qu'ils peuvent fournir pour la production de toutes ces richesses naturelles dont nous avons besoin.

Depuis les siècles les plus reculés, c'est par les relations commerciales suivant ou précédant la conquête, que les hommes ont été mis entre eux en rapports. Les sciences, les arts, les lettres suivent les routes commerciales ; et les commerçants ont toujours été partout les initiateurs de la civilisation. [...]

La France pourra ainsi, avec ces produits, alimenter et augmenter son commerce. En échange elle apportera à ces régions les productions de ses manufactures et les bienfaits de sa civilisation. C'est donc au point de vue démocratique et humanitaire, comme au point de vue commercial, industriel et stratégique la justification du Transsaharien. [...]

Nous grouperons alors sous la grande main de notre démocratie, toutes ces populations encore soumises à l'esclavage, qui attendent l'arrivée des civilisations du nord, pour se mettre au même rang que le reste de l'humanité, pour cesser d'être des barbares à peine séparés de la bête par quelques lueurs d'intelligence ; pour devenir des hommes dignes de ce nom, comme ceux du continent européen qui marchent depuis des siècles à la tête de l'humanité !

Intitulé du texte *Le transsaharien*

CORPUS

Référence CP 2-15
Type **AFRIQUE**
Source Archives privées

DOCUMENT

Type Thèse pour le doctorat de droit (132 p.)
Parution 1903
Origine Paris
Auteur Martial Lestrade

Le transsaharien

Conclusion

Nous nous sommes efforcés de démontrer pourquoi nous estimions urgent de construire un chemin de fer qui nous mènerait au cœur de l'Afrique. Nous avons essayé de prouver que cette œuvre est d'une exécution facile, qu'elle n'est pas, comme on se plaît à le dire, une aventure.

La France a su jeter hardiment les hommes et l'argent pour faire la conquête de ses colonies d'Afrique. « Mais, la conquête accomplie, quel effort avons-nous fait ? Aucun. Au lendemain de la victoire la France s'est dit : Le domaine colonial ne me regarde plus. Il appartient à ceux qui l'occupent de faire le nécessaire, de le mettre en valeur, de trouver les capitaux indispensables pour construire les canaux, les routes, les barrages, les chemins. Or, c'est une erreur fondamentale. Aussi jusqu'à ce jour, notre œuvre coloniale n'a-t-elle pas donné les résultats que nous étions en droit d'attendre¹ ».

Le seul moyen de donner à notre empire africain l'essor qu'il ne peut tarder de prendre, c'est de la doter d'un chemin de fer, de façon à y faire pénétrer la vie.

Qui sait les surprises que nous réservent l'exploitation méthodique de ces pays neufs, et, au point de vue politique, de quel poids pèserait en notre faveur ce chemin de fer dans la balance internationale ?

On accuse ceux qui ont proposé l'exécution de cette grande œuvre d'être des imaginatifs. [...]

On nous dit : Pourquoi construire 3000 kilomètres de voie ferrée dans un pays qui n'est pas complètement conquis, qui n'est pas suffisamment pacifié et dont le trafic est problématique ?

À cette double objection il est facile de répondre, il suffit de jeter les yeux sur ce que font les nations voisines. C'est en pleine campagne, sous le feu même de l'ennemi, que les Anglais posent des rails. Vouloir attendre qu'un pays soit entièrement soumis, ce serait s'exposer à ne jamais mettre en valeur les pays conquis.

1. Discours de M. Étienne.

30 D'ailleurs, le chemin de fer n'est-il pas le moyen d'achever la pacification
de contrées nouvellement occupées? Cette considération est surtout exacte
lorsqu'il s'agit du Transsaharien. [...] Ils [Les Anglais] se rendent compte que
la meilleure manière de devenir les maîtres de la nouvelle colonies est de lancer
la locomotive à travers les régions insoumises. [...]

35 Le rail peut et doit s'avancer dans des pays neufs à peine explorés, il y
amènera des travailleurs et des outils, et ne tardera pas à en rapporter les
produits du sol et de l'industrie locale. [...]

40 Il est urgent que la France se décide à marcher de l'avant. [...] La France
a un grand devoir à remplir en Afrique : elle n'y faillira pas, et malgré les
hésitations passées de sa politique colonial, nous avons foi en sa clairvoyance,
en son bon sens.

Intitulé du texte *Le Sahara, le Soudan central et les chemins de fer transsahariens d'après les explorations récentes*

CORPUS

Référence CP 2-16

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : BIB SOM C 2292

DOCUMENT

Type Article de la *Revue des deux mondes* (recueil d'articles coloniaux de 1900 à 1903)

Parution 1^{er} mars 1903

Origine *Inconnu*

Auteur Paul Leroy-Beaulieu (voir 1870, corpus 1-18 page 734)

Le Sahara, le Soudan central et les chemins de fer transsahariens d'après les explorations récentes

Les nations européennes n'ont eu longtemps, en Afrique, des établissements que sur les rives de mer. [...]

Depuis un quart de siècle, l'ambition est venue à l'Europe de pénétrer complètement ce continent et de le soumettre entièrement à son influence. [...]

5 Ainsi de tous côtés, le continent africain était l'objet d'un travail de pénétration et d'assujettissement à l'Europe, sauf d'un seul côté, celui du nord central et du nord occidental. Aucun effort n'était fait du milieu du bassin de la Méditerranée pour effectuer une jonction avec le centre de l'Afrique, pour y constituer à la fois une ligne de communication permanente et une
10 continuité de domination européenne. Et, cependant, c'est seulement par le nord que le continent noir peut être mis en relations étroites et rapides avec l'Europe, et que les possessions européennes d'Afrique peuvent être rattachées directement aux capitales des puissances qui colonisent ce continent, Paris, Londres, Bruxelles, Berlin. Pourquoi négliger ainsi la voie directe et courte,
15 s'obliger à d'énormes détours, causant des retards prolongés ? Le Sahara, ou plutôt la superstition du Sahara, en était la seule cause. [...]

Cependant, depuis les temps historiques, les relations de l'Europe avec le centre de l'Afrique se sont toujours effectuées par la voie terrestre naturelle et directe, du nord au sud, c'est-à-dire à travers le Sahara. [...]

20 Quel est l'avenir du Sahara ? Quel est l'avenir du Soudan central ? Quelles facilités offre la nature des lieux pour relier la Méditerranée au centre de l'Afrique par une ou plusieurs voies ferrées ? Quelles espérances donnent cette même nature des lieux et la nature des hommes pour la rémunération de pareilles entreprises ? [...]

25 Le journal de M. Foureau démontre que l'établissement d'un chemin de fer transsaharien aboutissant à la région du Tchad ne rencontrerait aucun obstacle, nous ne disons pas insurmontable, mais vraiment sérieux. M. Foureau le reconnaît implicitement dans sa conclusion : « si l'on ne veut le considérer que comme un instrument de domination (d'autres diront un chemin de fer

- 30 impérial, et c'est évidemment la même chose), le transsaharien, sous ce point de vue spécial, serait alors une œuvre splendide, aplanirait bien des difficultés, supprimerait bien des obstacles. Ses apôtres le défendent avec vigueur et comptent bien que sa construction sera la première affirmation de l'ardente activité du XX^e siècle ». [...]
- 35 La France a manqué au XVIII^e siècle sa mission colonisatrice ; les circonstances lui ont fourni l'occasion inespérée d'essayer une nouvelle carrière coloniale ; mais si, par l'incompréhension de ou l'indifférence du gouvernement et de l'opinion, elle ne sait pas rattacher rapidement à l'Algérie par une voie ferrée ces territoires qu'on a nommés « les Indes noires » et que nous appelons,
- 40 quant à nous, la Nouvelle-Égypte, l'Égypte Intérieure, elle aura, de nouveau, et cette fois sans retour possible, failli définitivement à sa mission colonisatrice : elle n'aura jamais d'empire africain.

Intitulé du texte *L'Afrique Occidentale Française*

CORPUS

Référence CP 2-17

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'outremer : BIB AOM B 3314

DOCUMENT

Type Conférence faite à Berlin parue dans la revue *Le mois colonial et maritime*, 4

Date 15 mars 1907

Parution avril 1907

Origine *Inconnu*

Auteur Lucien Hubert, président de l' *Action Coloniale et Maritime*, parti colonial fondé en 1903. Issue de l'École coloniale, il fut administrateur des colonies. Spécialisé dans les questions coloniales au groupe de l'union démocratique, il intervint dans les discussions politiques et fut rapporteur du budget des colonies. [MEYER 1989, p. 1398]

L'Afrique Occidentale Française

Messieurs,

Ce n'est pas sans quelque émotion que je prends la parole devant un public allemand pour célébrer une œuvre française, mais je ne crois pas offenser votre légitime orgueil de bons Allemands, ni ma juste fierté de bon Français, en déplorant que la fatalité humaine des circonstances aient ainsi faussé les rapports de deux grands peuples, qui, l'un et l'autre, auront une place si considérable dans l'histoire du progrès humain. [...]

Nous sommes deux ouvriers d'une œuvre immense, tentée par la race blanche, nous nous heurtons aux mêmes difficultés et les noirs que nous essayons de tirer de leur torpeur, d'associer à nos projets, voient en nous non des Allemands ou des Français mais des Européens. [...]

L'Afrique Occidentale est une œuvre dont nous pouvons être justement fiers.[...] Et c'est bien une création française que ce pays neuf, plein d'avenir [...].

[...] ce qui a manqué jusqu'à présent à l'Afrique occidentale française pour se développer, ce n'est ni une population relativement douce et susceptible d'éducation, ni un sol naturellement fertile, ce sont les moyens de communication. [...]

Les chemins de fer apparaissent donc comme la condition première de tout progrès, de tout essor économique dans notre colonie. Ce que nous ne pouvons demander aux routes inexistantes, aux fleuves intermittents, nous l'obtiendrons des voies ferrées. Le long de ces artères d'acier courra le frisson régénérateur qui animera la masse inerte du grand corps en torpeur ; sur leurs rives rigides affleureront les populations, se créeront les villes de l'avenir. [...]

L'Afrique Occidentale, j'en ai la certitude, est réservée à un magnifique avenir.

Il y a vingt ans, c'était le continent mystérieux, hostile, le sol aride, mêlé de forêts, de déserts de marécages, peuplé de sauvages affamés, craintifs et barbares, déchirés par d'incessantes guerres.

30 Aujourd'hui c'est un pays clair et large, où naissent les cultures, où l'homme a repris confiance, où la paix règne et où toute l'activité s'emploie à faire de la richesse, de la prospérité, du bonheur.

Dans vingt ans, dans dix ans peut-être, ce sera un monde nouveau, avec ses ports largement ouverts sur l'Océan. [...]

35 Au point de vue plus général de la politique blanche, l'avenir nous arrête de tout son mystère, comme l'AOF nous étonna, nous autres Français, de tout son inconnu.

La barbarie noire s'ouvrira certes aux promesses de la civilisation européenne et l'immense famille attardée est prête à accourir à notre appel.

40 Pour que cet appel ne soit pas vain, il importe qu'il soit unanime et cordial. Les fautes de l'un risqueraient certainement de compromettre l'œuvre de tous, les divisions entre blancs se retourneraient fatalement contre la race blanche tout entière. Messieurs, si le passé a pu nous séparer brutalement, l'avenir ne nous révélera-t-il pas pour tenter la haute expérience de progrès humain qui
45 s'appelle civilisation ?

Intitulé du texte *Les chemins de fer transsahariens et transafricains*

CORPUS

Référence CP 2-18

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : BIB AOM 22422

DOCUMENT

Type Reproduction dans le bulletin de la *Société languedocienne de géographie* d'un article paru dans la *Revue hebdomadaire*

Date 4 mai 1912

Parution 1912

Origine Montpellier

Auteur Paul Leroy-Beaulieu

Les chemins de fer transsahariens et transafricains

Voilà environ trente-cinq années qu'est posée en France devant l'opinion publique la question des chemins de fer transsahariens et presque autant de temps que le gouvernement français par différentes missions, dont la plus célèbre est la mission Flatters, au sort tragique, a donné une sorte d'avis favorable à cette œuvre. Elle s'est longtemps heurtée à beaucoup de préjugés contraires dans les milieux coloniaux, préoccupés de tâches plus restreintes et d'une utilité plus immédiate. [...]

Depuis quelques années ces objections ridicules ont perdu de leur prise sur le public. Le Sahara est aujourd'hui parcouru en tous sens, avec facilité, par des petits groupes de soldats, d'explorateurs ou même de touristes. Les descriptions abondent à ce sujet. Le Soudan, bien qu'il règne encore des préventions en ce qui le concerne, commence à être plus apprécié, surtout le Soudan nigérien ; on se rend compte qu'il y a là d'importantes sources de richesse agricole auxquelles l'établissement de la sécurité et l'augmentation de la population indigène promettent un accroissement rapide. Enfin on se doute que le Soudan lui-même a des prolongements, qu'au sud de cette contrée s'étendent de très vastes régions dont l'exploration s'achève et dont l'exploitation commence avec de brillants débuts. C'est tout un continent qui fait suite à nos possessions nord-africaines, quasi à l'infini ; immense, compact, dont les profondeurs ne sont abordables ni par voie de mer ni par voie de fleuve : le rail seul y peut pénétrer. Les chemins de fer transsahariens tendent ainsi à évoluer en chemins de fer transafricains.

[...] Le caractère impérial de ces lignes, leur nécessité politique et militaire, commencent à séduire ceux qui, trop sceptiques, doutent encore de leur productivité économique. L'armée noire soudanaise dont on parle tant depuis deux ans ne peut avoir d'autre chemin, en temps de guerre, pour arriver en Algérie et y remplacer, en grande partie, les troupes métropolitaines, que la voie ferrée transsaharienne. [...]

Il n'y a aucun temps à perdre pour l'exécution des chemins de fer transsahariens ou transafricains. En ajournant d'un quart de siècle ces œuvres impériales

et économiques d'un suprême intérêt pour son avenir, œuvres relativement faciles et peu coûteuses, la France a laissé échapper l'occasion de prendre possession de toute l'Afrique intérieure ; elle en a laissé tomber des morceaux précieux aux mains des Anglais ou des Allemands. Si elle les ajournait de nouveau, elle compromettrait irrémédiablement ses possessions encore magnifiques dans ce continent ; elle courrait le risque de les voir se disperser et tomber aux mains de puissances plus entreprenantes, plus prévoyantes et plus méthodiques.

Intitulé du texte *Transsaharien et Transsafricain*

CORPUS

Référence CP 2-19

Type **AFRIQUE**

Source BNF Gallica

DOCUMENT

Type Bulletin de la Société de géographie d'Alger et d'Afrique du Nord

Parution 1913

Origine Alger

Auteur Voinot

Transsaharien et Transsafricain

La faillite de l'idée

Tant que l'on a conservé quelques illusions sur l'importance du trafic saharien, les projets de construction d'un chemin de fer désertique ont été soutenable. Lorsque le désert a été pénétré et connu, que les renseignements se sont fait de plus en plus précis, il est apparu que, considéré comme une ligne commerciale, le transsaharien ne semblait pas se justifier.

Les promoteurs du transsaharien basaient leurs calculs sur de simples hypothèses, ils admettaient a priori des faits que l'expérience n'avait pas encore démontrés ; l'un d'eux a été jusqu'à critiquer en détail les récits des explorateurs, afin de leur donner un sens favorable à la thèse soutenue, mais manifestement contraire à la pensée de leurs auteurs. [...]

La plupart de ceux qui, dans ces dernières années ont circulé au Sahara ont également été frappés par l'extrême pauvreté du pays et la nullité du trafic commercial. [...]

Si l'on conçoit le transsaharien comme un instrument de domination, la question se présente sous un aspect différent. Tous les auteurs, qui l'on condamné en tant que ligne commerciale, ont admis que la construction d'un chemin de fer impérial serait une œuvre utile et grandiose. Sa réalisation, à l'époque où l'on se préoccupait de prendre pied dans le centre africain, aurait pourtant présenté de nombreux inconvénients ; elle aurait éveillé l'attention de nos concurrents et les aurait peut-être incités à nous devancer.

Aujourd'hui ces inconvénients ont disparu ; l'ère des conquêtes a pris fin et le monde civilisé s'est partagé le continent noir. Le rail apparaît maintenant comme le moyen de maintenir la liaison entre nos possessions africaines et de jeter rapidement en Algérie des troupes soudanaises, au cas où un conflit européen nous obligerait à faire passer en France la majeure partie des troupes blanches. Cette nécessité n'est pas évidente [...]

En résumé, le transsaharien n'est pas pratiquement réalisable, non pas à cause des difficultés matérielles, dont on triompherait aisément, mais parce que l'entreprise serait disproportionnée aux résultats à atteindre. Malgré cela, il serait fâcheux de ranger le transsaharien au rang des simples utopies ; sa conception, bien que reposant sur un sentiment inexact de la question, a été la première phase du transsafricain.

Intitulé du texte *Nécessité d'une voie ferrée de jonction pour le développement de nos possessions Sahariennes et Soudanaises*

CORPUS

Référence CP 2-20
Type **AFRIQUE**
Source Archives nationales. Section d'Outremer

DOCUMENT

Type *Transsahariens & transafricains* : Projet manuscrit (Chapitre II)
Date Avril 1918
Origine Gouvernement général de l'Algérie, Territoires du Sud
Auteur Lieutenant-Colonel du Génie, Paul Godefroy (né en 1864), polytechnicien, mis à la disposition du Gouverneur général de l'Algérie pour étudier la construction du chemin de fer en tant que chef du Service Technique des Travaux des Territoires du Sud, Directeur de la ligne de Biskra-Tougourt [DIGNE 1985, p. 447].

Nécessité d'une voie ferrée de jonction pour le développement de nos possessions Sahariennes et Soudanaises

Avantages politiques et militaires — ce serait d'ailleurs méconnaître la grande portée de la voie transsaharienne que de lui attribuer un rôle purement économique et de ne tenir compte que de son rendement commercial. Un chemin de fer qui réunirait en un seul bloc nos possessions du Nord et de l'ouest de l'Afrique serait non seulement un élément puissant de progrès matériel, mais encore un instrument efficace de pacification et de domination civilisatrice susceptible de produire les plus heureux effets pour le développement intellectuel et moral de ces populations primitives, vouées jusqu'à notre occupation, aux ravages des guerres intestines et aux dégradations pratiques de l'esclavage.

5
10 Au point de vue militaire, cette ligne, par la facilité et la rapidité qu'elle donnerait aux déplacements de troupes d'une extrémité à l'autre de notre empire colonial africain, permettrait de réduire au minimum les effectifs consacrés à sa défense. En même temps, elle rendrait possible en cas de guerre européenne l'envoi en France de la masse des contingents noirs par une route
15 présentant une sécurité absolue et toujours libre. [...]

Enfin dans le domaine politique et international, l'exécution d'une semblable entreprise, dont on s'est plu à exagérer les difficultés ne manqueraient pas d'avoir un profond retentissement qui rehausserait grandement notre prestige non seulement auprès des populations musulmanes, soumises à notre domination
20 ou à notre influence, mais encore dans le monde entier. Au lendemain d'une guerre où s'est manifestée si hautement la vitalité de notre race, cette œuvre grandiose viendrait affirmer d'une manière éclatante notre volonté de conserver à la France dans le domaine de l'action comme dans celui de la parole, la place éminente que lui ont donnée vingt siècles d'histoire et que lui aura conservée
25 l'héroïsme de ses enfants.

Intitulé du texte *La question du Transsaharien*

CORPUS

Référence CP 2-21

Type **AFRIQUE**

Source Archives privées

DOCUMENT

Type Conférence parue dans la *Revue politique et parlementaire*

Parution 10 octobre 1921

Origine Paris

Auteur M. Fontaneilles, membre du Comité National du rail africain

La question du Transsaharien

Objet du transsaharien

Le transsaharien aurait pour but, comme son nom l'indique, de franchir le Sahara pour relier l'Afrique française du Nord et l'Afrique occidentale française, qui ont chacune 12 millions d'habitants.

5 Ce chemin de fer aurait d'ailleurs pour résultats :

1. De rendre accessible la partie centrale de l'Afrique occidentale française, dont la partie maritime peut seule, actuellement, être atteinte sans trop de difficultés ;
2. De permettre la mise en valeur de cette région et d'y développer ainsi
10 une production qui diminuerait considérablement nos importations étrangères ;
3. De relier les éléments un peu épars de notre empire colonial africain, ce qui présenterait de nombreux avantages aux points de vue économique, administratif, et même militaire, puisque nos possessions d'Afrique nous
15 ont fourni, pendant la dernière guerre, 400 000 soldats et 200 000 travailleurs ;
4. Enfin de produire un effet politique utile, surtout dans la période actuelle où certains mouvements xénophobes se manifestent parfois chez les
20 indigènes, en donnant à ces indigènes du travail, en améliorant leur ravitaillement, en facilitant aussi leur surveillance. [...]

La construction du transsaharien est une œuvre conforme, non seulement à nos intérêts, mais encore à nos devoirs. [...]

L'idée de construire une voie transsaharienne a, il est vrai, toujours effrayé chez nous l'opinion publique. L'auteur de ces lignes serait heureux s'il avait
25 pu contribuer à montrer que cette frayeur est excessive, et qu'il importe, pour la prospérité de notre pays, de poursuivre l'œuvre définie avec tant de clairvoyance par l'admirable formule contenue dans le testament de M. Renoust des Orgeries : « faire un tout homogène de l'Algérie, du Soudan et du Congo ».

Intitulé du texte *Le transsaharien, instrument indispensable de la défense et de l'expansion nationale*

CORPUS

Référence CP 2-22
Type **AFRIQUE**
Source Archives nationales. Section d'Outremer

DOCUMENT

Type Conférence dans le Grand Amphithéâtre de la Sorbonne
Date 1 juin 1922
Origine Angoulême
Auteur B. Vivier de Streel
Destinataire Sous la présidence du Général Charles Mangin (1866-1925) et l'Union coloniale française, de la Ligue maritime et coloniale, du Comité national du rail africain

Le transsaharien, instrument indispensable de la défense et de l'expansion nationale

En face de notre vieille Europe épuisée, d'autres continents voient s'ouvrir devant eux des horizons dont certains d'entre eux, tout au moins, pouvaient croire les perspectives cachées, pour longtemps encore, dans un impénétrable brouillard. C'est de leurs flancs que pourraient bien sortir maintenant les
5 ressources humaines et matérielles qui détermineront dans les siècles à venir l'accroissement le plus rapide de la richesse et le progrès général de la civilisation. [...]

La plus grande France

Porter à ce continent, longtemps attardé dans sa marche vers le progrès,
10 non seulement les avantages matériels de la civilisation mais aussi ses bienfaits intellectuels et moraux, c'est une tâche qui, à elle seule, conviendrait au besoin d'idéal de notre race généreuse. Travailler au bien-être de l'humanité fut, de tout temps, un but que la France s'enorgueillit de mettre devant la satisfaction de ses intérêts égoïstes et qui nous valut en tout temps l'hommage, parfois
15 jaloux, des nations civilisées de même que l'estime et la reconnaissance des peuples opprimés. [...]

Le Transsaharien

Ce programme a pour objet, en Afrique, la construction de lignes de pénétration qui permettront d'atteindre, avant une quinzaine d'années, en
20 partant des rives de l'Atlantique, les réservoirs d'hommes et de richesses dont je viens de parler. [...]

Il faut que nos concitoyens sachent et répètent que notre sécurité exige que nous puissions conduire en France nos troupes noires ainsi que la laine, le coton, le cuir, les viandes du Soudan, matériaux de la Défense nationale,
25 sans passer par l'Atlantique, c'est-à-dire que sans aucun délai soit construite la grande voie ferrée qui les amènera en deux jours du Niger à Alger : le Transsaharien. Il faut se convaincre aussi que la conservation de notre empire

africain et son développement dépendent de l'existence de la colonne vertébrale qui soutiendra cet empire et qui en fera une collectivité d'un ordre supérieur
30 capable de supporter un jour la comparaison avec les États du Sud de nos amis américains. [...]

À l'actif, figurent des considérations militaires, politiques et économiques dont la valeur ne peut, me semble-t-il, être contestée.

a) Possibilité de tirer profit des dépenses considérables que nous avons
35 décidé de faire pour la formation et l'entretien de l'armée coloniale de demain, c'est-à-dire de transporter, en cas de guerre, les bataillons dont nous aurons constitué, peu à peu, les contingents en Afrique Occidentale. [...] Vous me permettez d'indiquer, en passant, que nous pourrions avoir besoin, en dehors de tout conflit européen, d'amener des effectifs de l'Afrique Occidentale Française
40 dans l'Afrique du Nord ou inversement, car nul ne peut affirmer que dans le cours du vingtième siècle il ne naîtra pas un agitateur musulman qui essaiera de soulever les 450 millions de disciples du Prophète répandus dans le monde, au nom des préceptes sacrés du Coran qui ordonne à ses adeptes de jeter dehors l'infidèle le jour où ils se sentiraient plus forts que lui. De même, les
45 noirs de l'Afrique, ces grands enfants impulsifs et suggestionables, peuvent se laisser entraîner passagèrement par des conseils pervers et nous obliger à des manifestations militaires dont l'effet sera immédiat si elles ne tardent pas, mais qui, faute de se produire rapidement, risqueraient d'avoir des conséquences sanglantes. [...]

d) Accroissement de la puissance politique de la France. Grâce à son étroite
50 liaison avec ses possessions africaines, elle se place au même rang que les États-Unis ou l'Angleterre. Sa force de rayonnement, son influence, non seulement en Europe, mais encore en Afrique, sur l'Islam et sur la race noire, s'accroissent considérablement. [...]

Vous pouvez dire maintenant, Messieurs, en connaissance de cause, s'il
55 convient de construire ou de ne pas construire le Transsaharien.

Intitulé du texte *Faut-il faire le Transsaharien ?*

CORPUS

Référence CP 2-23

Type **AFRIQUE**

Source Archives privées

DOCUMENT

Type Ouvrage de 181 p.

Parution 1927

Origine Oran (Algérie)

Auteur Eugène Gross, secrétaire général de l'*Écho d'Oran*

Faut-il faire le Transsaharien ?

Notre devoir envers l'Afrique occidentale, envers l'Afrique équatoriale est donc de leur assurer le développement que nous avons su donner à l'Afrique du Nord. Notre intérêt aussi, puisque la seule force, la véritable prospérité d'une nation moderne reposent sur son indépendance économique. [...]

5 Pour atteindre ce but, il lui suffit de lancer une voie ferrée qui, partant de l'Afrique du Nord, traversera le Sahara et ira aboutir au cœur de l'Afrique occidentale ; il lui suffit de réaliser le Transsaharien.

Nous le demandons à tous les esprits impartiaux :

Considérez la France africaine dans son état actuel, sans le Transsaharien.

10 Imaginez la France africaine dans son état futur, avec le Transsaharien.

N'y aura-t-il rien de changé ? Une sorte d'empire nouveau ne se sera-t-il pas aussitôt constitué ? Aujourd'hui, le morcellement, c'est-à-dire la fragilité et la faiblesse. Demain, le bloc, c'est-à-dire la coordination et l'harmonie de l'effort, c'est-à-dire la solidité et la puissance. Quelle mâchoire avide aura la
15 tentation de se planter dans la France africaine soutenue par l'armature d'acier du Transsaharien ?

Pour remplir totalement sa mission en Afrique, pour s'y créer une situation indestructible, pour que s'y épanouissent, dans le domaine moral et dans le domaine matériel, tous les aspects, toutes les nuances, toutes les formes, tous
20 les bienfaits de sa civilisation, la France doit *FAIRE LE TRANSSAHARIEN...*

Intitulé du texte *L'Afrique Occidentale Française et le Transsaharien*

CORPUS

Référence CP 2-24

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales du Mali : ID 155 Répertoire Fonds récents

DOCUMENT

Type Rapport du Comité Algérie-Tunisie-Maroc et Comité du Transsaharien (Études et documents)

Parution 1928

Origine *Inconnu*

Auteur Albert Duchêne, Directeur honoraire des Affaires politiques au Ministère des Colonies (1920-1929) et Président du Conseil d'Administration de la Banque de l'Afrique Occidentale

L'Afrique Occidentale Française et le Transsaharien

Quand, avec le rail, une voie nouvelle s'ouvre, en Europe, et plus encore hors d'Europe, il est inévitable que les habitants des régions voisines voient s'ensuivre pour eux-mêmes un certain changement de condition.

Des communications régulières s'établissent là où n'existaient que des relations difficiles ou raréfiées, des entreprises se conçoivent, des besoins se créent ;
 5 le goût du déplacement se développe, et même, surtout chez les populations primitives et les populations noires en particulier, du déplacement par simple plaisir : ce dernier fait a été maintes fois constaté. Il faut donc s'attendre à ce que le chemin de fer transsaharien modifie en quelque mesure le sort des
 10 peuplades diverses habitant les pays voisins du Niger, dans le bassin duquel il paraît, d'ores et déjà certain que deux branches pénétreraient assez loin, la branche de Ségou et la branche de Niamey. [...]

C'est de même au point de vue moral plus encore que dans l'ordre social que l'arrivée sur le Niger par le Transsaharien, des touristes de plus en plus
 15 nombreux venus sur l'Afrique du Nord — fait dès maintenant prévu par l'Administration de l'Afrique Occidentale — aura des conséquences. L'industrie hôtelière, si elle se développe, aura peu d'action sur le noir soudanais, assez généralement inapte à être utilisé. Mais le tourisme, outre les dépenses qu'il oblige à faire et les sommes d'argent qu'il laisse dans le pays, a été souvent, et
 20 sera certainement, pour les populations voisines du Niger, révélateur de formes inédites de civilisation, d'habitudes insoupçonnées, de besoins nouveaux. [...]

Ces conséquences morales peuvent se rencontrer soit dans le domaine de la vie privée, soit dans celui de la vie publique. Dans le domaine de la vie privée, il ne faut pas s'attendre à ce que la construction d'un Transsaharien
 25 modifie brusquement l'organisation familiale des populations soudanaises. Il y a des règles traditionnelles, ancestrales, que seul le temps peut changer. Mais disposant de ressources plus fortes, en face de manifestations diverses de la civilisation européenne, l'habitant de la vallée du Niger, peut être tenté d'emprunter à l'industrie du dehors des moyens d'action, ou des facilités

30 de confort, véhicules, étoffes, machines, etc. dont il ignore aujourd'hui soit l'utilisation, soit même l'existence. [...]

Comment, développés par le Transsaharien, ce contact avec la civilisation européenne, ces rapports de plus en plus fréquents entre indigènes du nord et de l'ouest africains seraient-ils sans effet sur les mœurs privés, et la vie de
35 chaque jour des populations soudanaises ? Il serait inadmissible de vouloir le méconnaître. Le contraire serait impossible, en dépit même des apparences, c'est-à-dire alors que la coutume traditionnelle serait inexacte, que le droit familial serait sauvegardé, que la propriété demeurerait collective là où elle est collective, et que le nomade, s'il reste nomade, conserverait ses libertés de
40 parcours. [...]

En négligeant dès lors tout aperçu d'ordre politique ou militaire, il est permis de retenir comme un fait indéniable — trop mince avantage si l'on veut en juger tel avec ses adversaires de l'entreprise, avantage réel néanmoins — que l'ouverture d'un transsaharien doit au moins contribuer à la sécurité générale de
45 notre empire africain. Or partout où la paix publique s'affermirait, non seulement des éléments d'opposition et de résistance s'affaiblissent du même coup, mais encore la confiance renaît, le labeur individuel trouve encouragement. Il en est d'autant plus facilement ainsi pour les populations soudanaises qu'elles ont longtemps connu, avant nous, la conquête, l'esclavage et l'anarchie. L'ouverture
50 du Transsaharien ne fera même que confirmer et fortifier dans la vallée du Niger l'état de choses existant depuis que notre autorité s'y exerce. [...]

Pour conclure, dans l'ordre économique, l'A.O.F. n'a rien à perdre assurément à l'ouverture d'un chemin de fer transsaharien, mais cette formule négative serait insuffisante ; demeurer neutre et simplement expectante, lorsqu'il
55 s'agit d'une entreprise de telle conséquence, serait de sa part une attitude manifestement inférieure à ses intérêts. L'A.O.F., en réalité, a beaucoup à gagner à l'établissement de la voie projetée dans les conditions présentes. Elle doit l'appeler de tous ses vœux, et ce souhait, c'est un des hommes qui connaissent le mieux notre grande colonie de l'ouest africain, M. André Demaison qui
60 l'exprimait naguère : « il suffirait d'une facile compréhension — écrivait-il dans la *Revue des Deux Mondes*, le 1er septembre dernier — pour qu'en peu de temps et avec quelques centaines de millions ce vaste pays relié par voie de terre à notre Afrique du Nord soit le prolongement direct de la France ». Il n'y a rien à ajouter.

65 Albert Duchêne.

Intitulé du texte *Le rapport de l'organisme d'études*

CORPUS

Référence CP 2-25

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales du Mali

DOCUMENT

Type Notes et documents

Parution 1928

Origine *Inconnu*

Auteur R.R. du Comité Algérie-Tunisie-Maroc et Comité du Transsaharien

Le rapport de l'organisme d'études

Le tourisme sera certainement un appoint pour le Transsaharien, aussi longtemps — et ça risque de durer — que le Soudan gardera son aspect barbare et si fortement étrange, tant, aussi, que les fauves pulluleront dans la brousse.

Le Soudan ne possède rien malheureusement des merveilles architecturales, des Indes ou de l'Indochine et plus près de nous, du Maroc. Que restera-t-il dans 50 ans de Tombouctou et de Djenné si émouvant dans leur état actuel ? Probablement rien ; à leur place s'érigeront sans doute des gares, des magasins, des usines, des quartiers noirs tirés au cordeau, des villes européennes.

Il ne fait pas de doute, en tous cas, que, pendant de longues années, on pourra venir chercher au Soudan des impressions et des chasses insoupçonnables en Europe, et aussi dans la région de Tombouctou-Gao, un séjour d'hiver tempéré et sans pluies. Voici au surplus la conclusion du rapport de M. Maître-Devallon au chapitre économique :

« Si la France ne veut pas manquer à son devoir de nation civilisatrice africaine, elle doit mettre en valeur la vaste région du Soudan central, jusqu'à ce jour isolée par les distances et l'imperfection des voies de communication. Le Transsaharien, avec ses deux branches nigériennes, est de beaucoup la meilleure des solutions pour pénétrer complètement ce pays ; il lui assurera des transports rapides et bon marché, en même temps qu'il créera, pour nos possessions d'Afrique, une liaison nouvelle.

Il est indispensable, pour le développement économique, que le Transsaharien soit fait dès que commenceront des réalisations, le chemin de fer doit précéder la mise en valeur impossible sans lui. Il assurera, en même temps, moyennant une liaison avec les réseaux coloniaux, une prospérité accrue aux colonies côtières en les rapprochant de la Mère Patrie. Le transsaharien desservirait déjà, dans le pays tel qu'il est actuellement, une population nombreuse pour lui assurer un trafic justifiant la construction. Mais les possibilités de développement de la production, notamment par l'usage de l'irrigation, sont énormes et l'Administration de l'A.O.F. s'est déjà nettement orientée de ce côté. En réalisant progressivement les conditions sociales, techniques et financières nécessaires à ce développement, et en y mettant le temps nécessaire, on

arrivera assez vite à assurer au Transsaharien un trafic considérable auquel il est parfaitement adapté ». [...]

35 Si nos projets aboutissent dans une région du Soudan provisoirement déchue, nous voyons luire d'une façon précise l'aurore d'une renaissance de ce vaste pays grâce au Transsaharien lui-même, grâce au développement d'une population qui reste malgré tout nombreuse, bien que misérable, grâce à l'aménagement rationnel du pays, et notamment des eaux du Niger.

40 Si le Transsaharien est construit, la France peut se créer avec le temps, et les dépenses nécessaires, un immense empire placé à sa porte, faisant corps avec elle, attendant au sol français de l'Afrique du Nord et soumis pour longtemps sinon pour toujours, à l'emprise et à la direction nationales.

45 Le Transsaharien constituera en même temps une voie incomparable pour lier avec les états européens leurs colonies déjà prospères du golfe de Guinée, et nous nous apercevons alors que le Transsaharien n'est que la première amorce d'une œuvre plus vaste, le Transafricain. [...]

Rôle national et mondial du Transsaharien Le rôle général du Transsaharien est surtout d'ordre national et s'il est prolongé en Transafricain, d'ordre mondial. C'est la grande voie qui permettra à la civilisation et à la mise en 50 valeur d'une vaste portion de notre empire colonial. S'il va plus loin ce sera une des grandes artères de communication du monde. De toute façon il mettra en communication non seulement la France, mais l'Europe avec une immense partie de son domaine colonial, partie qui est peut-être la plus apte à recevoir l'empreinte européenne et à évoluer dans l'orbite de la civilisation blanche. [...]

Intitulé du texte *Causerie sur le Transsaharien*

CORPUS

Référence CP 2-26

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales du Mali : ID 155 Répertoire Fonds récents

DOCUMENT

Type Conférence publiée dans le n°19 du *Bulletin officiel du Comité oranais du Transsaharien*

Date 15 décembre 1928

Origine *Inconnu*

Auteur Paul Bourdarie (né en 1864), entré dans le commerce de la droguerie à Paris, il est chargé en 1893 par Delcassé d'aller étudier diverses questions agricoles au Congo, puis lors de l'expédition Marchand au Gabon pour organiser les plantations d'hévéa et de gutta. Secrétaire de la Société africaine de France, du Comité d'Égypte, directeur de la *Revue indigène* (1906), il devint professeur au collège libre de sciences sociales où il enseigna l'histoire et la sociologie africaines. Il collabora à la création de l'Institut musulman et de la Mosquée à Paris, fut créateur et secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences coloniales en 1922, membre du comité d'études du Transsaharien. [MAROUIS 1954, p. 1429-1430]. Il est présenté par la revue comme « une des personnalités les plus éminentes du monde colonial français. Depuis de longues années, il prêche la croisade coloniale avec une activité et un talent admirables. Il est de cette poignée de Français qui, contre l'ignorance, contre le parti pris, contre la mauvaise foi, ont lutté opiniâtement pour faire entendre et répandre la vérité coloniale. On ne sera pas surpris, dès lors, de le trouver au premier rang des hommes clairvoyants qui bataillent en faveur du Transsaharien ».

Destinataire Conférence magistrale sur le Transsaharien, faite par M. Paul Bourdarie, à Paris, devant les actionnaires de la Banque Coloniale

Causerie sur le Transsaharien

Rien à faire au Sahara ? Mais bien au contraire, c'est là que l'imagination créatrice, qui est le levain de l'art de coloniser peut, en partant d'une connaissance même sommaire du pays, prendre son envol, susciter des initiatives et réaliser ses miracles habituels. À plus forte raison si elle s'établit sur un ensemble de données scientifiques et techniques en progrès continus. [...]

Il vous étonne que dans l'art de coloniser, j'invoque à tout instant le rôle de l'imagination créatrice. Eh ! n'en faut-il pas une forte dose au simple colon qui s'installe en plein pays neuf où il faut lutter contre un milieu géographique qu'il connaît mal, dans un milieu humain souvent hostile et, à proprement parler, inventer des cultures nouvelles ou des procédés nouveaux ? Et n'est-ce pas elle qui le soutient, l'encourage et le mène au succès ? [...]

Le Transsaharien inutile ? Rien à faire au Sahara ? Hommes de peu de foi coloniale ! Tout à faire au contraire ! Une création d'une ampleur considérable et qui ne fera, au surplus qu'imiter ceux que les autres ont su faire dans leurs

Intitulé du texte *Le secret des sables : roman du transsaharien*

CORPUS

Référence CP 2-27
 Type **AFRIQUE**
 Source Archives privées

DOCUMENT

Type Roman
 Parution 1928
 Origine Paris
 Auteur Jules-Louis-Gaston Pastre (1897-1939), auteur de *L'étrange aventure de Pierre Fontramie* (1920), *La Neuvième Croisade* (1926), *Le Palace à la dérive* (1929), *Sous les griffes du Mandarin* (1929), *Une étourdissante aventure* (1933), *Le Capitain Alvez* (1937). Le roman a obtenu le Prix Jules Verne qui récompense des œuvres d'aventure fantastique et de science-fiction d'auteurs français.

Le secret des sables : roman du transsaharien

Il avait quitté Paris voici quatre jours ; Paris maussade, pluvieux, brumeux, gris, suintant de boue dans cette fin d'avril. [...] Ici, à Oran, il trouvait l'été, déjà et quel été ! Tout l'enchantement de l'Afrique du Nord. [...] Rien d'algerien, rien qui n'évoquât les souvenirs de la conquête, une vie commerciale intense,
 5 une Marseille africaine. [...]

Enfin, après de longues tergiversations et de rudes travaux, le Transsaharien était un fait accompli.

La fameuse ligne partait d'Oran, traversait la Sahara, arrivait à Tombouctou sur le Niger, s'infléchissait vers l'est, atteignait le Tchad, gagnait l'Oubanghi et,
 10 par la rive droite du Congo, descendait jusqu'à l'Atlantique. C'était un tracé de plus sept mille kilomètres, une des plus longues voies ferrées du monde. L'inauguration avait eu lieu il y a quelques jours [...]

Oran s'était passionné pour la construction du Transsaharien ; son port avait tellement à y gagner ! Les produits du Soudan, amenés du centre de
 15 l'Afrique et débouchant en plein cœur de la Méditerranée, à trente heures de Barcelone, de Marseille et de Gênes. [...]

Un Arabe, drapé dans un grand burnous de fine laine, arrivait sur le quai. C'était un homme grand, à la belle barbe noire, un magnifique type. [...]

Dans le moment, l'Arabe s'étant assis, les plis de son burnous s'ouvraient
 20 et le jeune homme discerna sur le haik de soie une tache rouge : la Légion d'honneur. « Ce doit être quelque Arabe de grande tente [...] un de ces caïds qui sont venus se battre chez nous, pendant la guerre ». [...]

— C'est le cheik d'El-Abiod. J'ai eu affaire à lui pendant le tracé de la ligne. [...]

25 — Un ami fidèle de la France ?

Le colonel se rembrunit :

— Ami ? c'est beaucoup dire , quant à fidèle, j'attends d'avoir mis sa fidélité à l'épreuve!... » [...]

Le dîner fut servi [...] deux bouteilles de champagne apparurent dans un
30 seau de glace.

« Si nous invitations le bicot ? » [...]

La vitesse du train précipitait les sensations de l'œil ; le sentiment n'avait pas le temps de s'affermir. Les voyageurs entraient en relation directe avec la vie extérieure qui se déroulait devant eux en rapides images cinématographiques...
35 C'était déjà l'Afrique, mais c'était encore la France, la France du Midi...

Mais peu à peu les aspects changeaient. [...]

Le Sahara ! Que de choses dans ces trois syllabes ! Au seuil du Sahara s'était arrêtée la conquête romaine. Plus tard les Arabes l'avaient mal pénétré. La conquête française s'était longtemps fixée sur ses bords, retenue ; si on ne
40 pouvait dire effrayée, par cet inconnu mystérieux et terrible. [...]

Et maintenant, sur deux rubans d'acier, d'admirables voitures, des palaces roulants, électriquement remorqués, courent presque sans secousses défient ces prestiges. [...]

Le transsaharien c'est un chemin de fer impérial. Le Sahara n'est pas un
45 pays à exploiter, c'est un obstacle à franchir. [...]

Le cheik d'El-Abiod vint à passer. Il salua de la tête [...]

— Ces gens-là sont horriblement susceptibles. Un homme comme le cheik d'El-Abiod se rend compte de notre supériorité intellectuelle ; mais vous le brûleriez à petit feu qu'il ne l'avouerait pas... Ils veulent être traités en colla-
50 borateurs, en égaux, et non en inférieurs. [...]

Intitulé du texte *Le Transsaharien et le Transafricain*

CORPUS

Référence CP 2-28

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : BIB SOM B /br /9916

DOCUMENT

Type Ouvrage

Parution 1930

Origine Paris

Auteur Jacques Meniaud (1877-1938), polytechnicien, il est d'abord directeur général des services économiques et financiers des Mines puis secrétaire général du Haut-Sénégal-Niger de 1906 à 1909. Il est élu en 1932 à l'Académie des sciences d'outre-mer. Autres parutions relatives au sujet : *Haut-Sénégal-Niger (Soudan français)*, 1912 ; *Les pionniers du Soudan avant, avec et après Archinard*, 1931 ; *Sikasso ou l'histoire dramatique d'un royaume noir au XIX^e siècle*, 1935 [CORNEVIN 1984b, p. 379].

Le Transsaharien et le Transafricain

Pour nous, Français, le problème du Transsaharien signifie : l'établissement d'une voie ferrée reliant la Méditerranée au Bassin du Niger, c'est-à-dire au Soudan Central français, à travers le Sahara. [...]

Un problème qui a déterminé tant d'efforts, animé autant de ces hommes
5 d'élite réunissant en eux inconsciemment les instincts supérieurs et les plus
hautes espérances de la nation, comporte nécessairement quelque chose de
grand pour l'avenir du pays tout entier.

Tous ces hommes qui se sont occupés spontanément de la traversée du
Sahara par une voie ferrée n'ont fait qu'obéir aux ordres muets de la géographie,
10 ont deviné les nécessités futures du développement économique de la France
et de ses possessions africaines, ont senti que cette grande œuvre était le
seul moyen de répondre aux aspirations confuses et au droit des populations
soudanaises vers un mieux être matériel et moral.

J'ai dit « les ordres muets de la géographie ». En réalité, ces ordres sonnent
15 comme des coups de clairon. Il suffit de regarder la carte. Une plus grande
France, ce que j'appellerai une « France immédiate » pour la différencier de
la France lointaine d'Indochine, de Madagascar, des Antilles et du Pacifique,
nous apparaît dans ses trois éléments :

La métropole, 40 millions d'habitants ;
20 L'Afrique du Nord, 13 millions d'habitants ;
L'Afrique Occidentale, 15 millions d'habitants.

Au total, près de 70 millions d'habitants groupés autour d'un même méridien : celui de Paris.

Ces trois éléments sont séparés : Les deux premiers par la Méditerranée.
25 C'était une mer, c'était même la « vaste mer », la « mer vaporeuse » des poètes,
au temps des galères de Rome et de Carthage qui faisaient 4 nœuds à l'heure,

soit 7 à 8 kilomètres. [...] La Méditerranée n'est plus une mer, c'est un détroit, c'est un Pas : c'est le Pas d'Alger ou le Pas de Marseille...

Les deux autres éléments sont séparés par un obstacle plus sérieux, le Sahara, 30 qui jusqu'ici nous a obligés à attaquer la colonisation en Afrique Occidentale par l'Océan Atlantique, contournant le désert. Mais si un chemin de fer rapide et confortable était jeté sur le grand désert, s'il était raccordé aux deux réseaux de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Occidentale française complétés comme il convient et comme cela va se faire, nous aurions une France immédiate de 35 70 millions d'habitants, avec une entité politique et administrative compacte, perméable aux transports rapides et pratiques dans toutes les directions. [...]

Il est seul capable de donner au Soudan les moyens de se développer. [...]

La France se doit de le construire, non seulement parce que c'est une œuvre qui lui dispensera une force difficile à chiffrer, mais aussi parce que la géographie 40 le commande et que notre renoncement serait, devant l'opinion internationale, un affront immérité à notre terre d'Afrique; un aveu d'impuissance et un manque d'intelligence dans une situation don il faut se placer, par la pensée, à Londres, Rome ou Berlin, pour comprendre les extraordinaires privilèges.

Intitulé du texte *Il faut faire le Transsaharien*

CORPUS

Référence CP 2-29

Type **AFRIQUE**

Source Archives privées

DOCUMENT

Type Tract de 4 pages

Parution 1930

Origine *Inconnu*

Auteur Comité du Transsaharien

Il faut faire le Transsaharien

La France s'étend de la Mer du Nord au Congo

Il faut souder par le rail les diverses parties de l'empire colonial français d'Afrique.

20 fois grand comme la France

5 Le Transsaharien mettra la boucle du Niger à 5 jours de Marseille.

L'Organisme d'Études du Transsaharien, chargé par une loi d'apporter au Gouvernement des conclusions précises sur le prix que coûterait le Transsaharien et sur les résultats nationaux et coloniaux qu'il conviendrait d'en attendre, a déposé ses conclusions en Décembre 1929.

10 Elles se résument par la triple constatation d'une exécution facile à un prix relativement faible (3 milliards) et d'un rendement économique, militaire et politique tel que la nécessité de cet ouvrage n'est plus discutable.

Le Transsaharien mettra la boucle du Niger à cinq jours de Marseille.

15 Il est l'amorce du Transafricain joignant Bruxelles, Londres et Paris au Congo Belge et l'Afrique du Sud.

Il permettra la mise en valeur de notre Afrique noire.

Il favorisera le développement des matières premières nécessaires à notre industrie et les drainera vers la métropole.

20 Le Transsaharien sera un instrument de progrès social dans l'Afrique française et un élément de sauvegarde nationale pour la France elle-même.

Intitulé du texte *Que la France fasse le Transsaharien*

CORPUS

Référence CP 2-30

Type **AFRIQUE**

Source Archives privées

DOCUMENT

Type Discours d'Alger paru dans le *Bulletin de liaison du comité oranais du transsaharien « Oran-Niger »*

Date 5 mai 1930

Parution 1 juillet 1930

Origine Oran

Auteur Gaston Doumergue (1863-1937), né (et décédé) à Aigues-Vives dans le département du Gard d'un père viticulteur. Docteur en droit, il est un fervent républicain et est attaché au félibrige. Après un séjour en Cochinchine en tant que substitut, il est nommé juge de paix en Algérie. Ministre des colonies (1902-1905 dans le ministère Combes), puis ministre du commerce, du travail et de l'industrie (1906-1908 dans les Cabinets Sarrien et Clémenceau), puis de l'Instruction et des Beaux-Arts, président de la République française (1908-1910 dans les cabinets Clémenceau et Briand). Entre temps élu sénateur du Gard (1910-1912-1921) sur un programme radical-socialiste. Appelé à constituer un gouvernement, il rassemble les différents groupes de la gauche mais il est amené à démissionner suite à des affaires financières de son ministre des finances, Caillaux. Ministre des Affaires étrangères, ministre des colonies, il devient président de la République en 1924 pour un mandat qu'il ne souhaita pas renouveler [FRANCESCHINI 1967, p. 687-689].

Que la France fasse le Transsaharien

L'avenir de la France et l'accroissement de sa prospérité sont d'ores et déjà partie liés à l'avenir et à la prospérité du vaste empire colonial que la France possède dans le Centre-Afrique avec une large façade sur l'Océan Atlantique. Hier, cet empire et l'Algérie paraissaient séparés par un obstacle considéré
5 comme à jamais infranchissable.

Aujourd'hui les avions survolent le Sahara avec aisance et s'appêtent à transporter les colis postaux du Nord au Sud de l'Afrique ; le Tanezrouft pays de la soif, autrefois si redouté, est traversé, en peu de temps et sans grandes difficultés, par des automobiles et des cars de tourisme.

10 Le temps n'est vraisemblablement pas éloigné où le rail, parti de la côte algérienne, s'allongera à travers ce que nous avons l'habitude d'appeler « le grand désert », pour atteindre nos colonies de l'Afrique Occidentale et de l'Afrique Equatoriale, pousser plus loin jusqu'au sud, après entente entre les intéressés, et nous rapprocher même, vers le Sud-est, de notre colonie de
15 Madagascar.

Le Sahara n'est plus un obstacle : il va devenir un lien et un trait d'union entre des pays qu'il paraissait, pour toujours devoir séparer.

Il doit être, et il sera, la grande voie de communication et de transit du Nord au Sud, de l'Ouest à l'Est de l'Afrique. Il est français dans sa plus grande
20 partie.

Messieurs, ces anticipations ne sont pas des rêves. J'ai la conviction qu'au rythme accéléré pris, depuis la guerre, par l'activité humaine, l'espace de temps en temps qui sépare une génération d'une autre suffira pour transformer en réalités la plupart d'entre elles.

Intitulé du texte *Le Transsaharien, liaison d'empire*

CORPUS

Référence CP 2-31

Type **AFRIQUE**

Source Archives privées

DOCUMENT

Type Ouvrage

Parution 1941

Origine Paris

Auteur René Pottier (1897-1968). Après des études de médecine interrompues par la guerre, il se destine à la peinture et au dessin. Il est envoyé en Algérie et au Sahara dans le cadre de la préparation de l'exposition coloniale de 1931 ; il en ramènera 226 peintures de paysages, de scènes de vie villageoise et recueillera des collections ethnographiques. Il écrit sur le Sahara en même temps qu'il collabore à la radiodiffusion française. On lui doit une biographie de Duveyrier ainsi que des études (Père de Foucauld, Laperrine, Lavigerie, Flatters etc.) et une histoire du Sahara. Il est considéré comme « le meilleur historien de la période de l'exploration et de la conquête du Sahara septentrional » [MAUNY 1975, p. 484-485].

Le Transsaharien, liaison d'empire

La presse découvre l'Empire ! À part quelques écrivains qui, après avoir parcouru tout ou partie de nos territoires d'outremer, avaient une notion sinon complète du moins assez précise du rôle de la France dans ses colonies, et de l'aide que la métropole était en droit d'attendre, économiquement et militairement, de ces contrées lointaines qu'elle a payées de son or et de son sang, les autres cèdent à une mode. [...]

Le Transsaharien, si un jour il est réalisé, sera et devra être un organisme d'empire. Jusqu'ici il était en quelque sorte le serpent de mer, de la mer de sable, il revenait à la surface lorsqu'une crise ministérielle ou un crime sensationnel ne suffisaient pas à alimenter la chronique. [...]

J'espère que les esprits se sont calmés car je tiens à le déclarer, après avoir été contre, à la suite d'une étude sérieuse, je suis devenu pour. Ne m'occupant pas de politique active, n'ayant aucun intérêt dans les industries qui seraient susceptibles de tirer quelque bénéfice de la construction d'un chemin de fer à travers le Sahara, n'ayant même aucune connaissance technique particulière, je suis « le Français moyen », « l'homme de la rue ». Mais d'une vaste rue, celle qui, précisément, manque de moyens de locomotion. Depuis huit ans, sous toutes ses latitudes et toutes ses longitudes, je parcours le Sahara vers lequel je me dispose à repartir. Ce sont donc mes recherches personnelles, le résultat de mes enquêtes auprès de hautes personnalités algériennes et sahariennes que je vais exposer ici, avec le seul désir d'être utile résumant le problème.

Ce problème, quel est-il ? Notre empire français en Afrique est divisé en deux : sur les rives méditerranéennes, le prolongement de l'Europe que

constituent, en un bloc compact, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, c'est l'Afrique
25 du Nord ; au delà du Niger, le Soudan, les différentes colonies de l'AOF et de
l'AEF, c'est l'Afrique noire ; entre les deux, une immense zone, le plus grand
et le plus beau désert du monde, selon l'expression de M. le Prof. Gautier,
c'est le Sahara. D'Est en Ouest, ce dernier territoire mesure, en chiffre rond,
30 quatre mille kilomètres et, du Nord au Sud, environ deux mille. Doit-il être
à jamais fermé, ne convient-il pas de jeter un pont ? À cet effort de grande
envergure, bien fait pour exciter les imaginations les moins poétiques, la France
a-t-elle un intérêt moral ou économique, a-t-elle aussi des devoirs vis-à-vis des
populations groupées entre la boucle du Niger et le lac Tchad, qui croupissent
dans une quasi-sauvagerie et que guettent chaque année la famine ?
35 Poser ces questions, c'est presque y avoir répondu !...

Intitulé du texte *Note complémentaire sur les liaisons transsahariennes*

CORPUS

Référence CP 2-32

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : FM 1 AFFPOL3

DOCUMENT

Type Notes ronéotypées 7 pages, signées manuellement

Date 22 juin 1946

Origine Paris

Auteur Inspecteur des colonies Ruffel, à la demande de Monsieur le Ministre de la France d'Outre-Mer, et à l'occasion du compte-rendu de mission rédigé le 24 avril 1946 par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Bertin et transmis le 11 juin 1946, sous n°623 DN /4 par le général d'armée, Chef d'état major général de la Défense Nationale.

Note complémentaire sur les liaisons transsahariennes

En 1941, il fut décidé d'entreprendre le Méditerranée-Niger (M.N.) ; en même temps était confié au réseau créé à cet effet le soin de construire et d'entretenir une piste suivant l'itinéraire n°2, d'où la création du « Service de la piste » du Méditerranée-Niger. [...]

5 Pour le Ministère de la France d'Outre-Mer, le problème majeur est de savoir s'il est opportun de créer et d'entretenir, entre les ports nord-africains et les régions de production de la zone soudanaise d'AOF, une liaison permanente et à grand débit par voie ferrée. [...]

4 – Aspect politique du problème

10 M. Bertin pense que « la création d'échanges entre les deux blocs français du Nord et du Nord-Ouest de l'Afrique pourra faire de ces territoires un ensemble cohérent et contribuer à la puissance française ». Il se rallie à l'opinion de ceux qui « voient dans le chemin de fer (transsaharien) un moyen de commandement permettant de faire sentir aux populations (Afrique du Nord
15 — Afrique Noire) l'unité de l'influence française ». Il ajoute qu'« une œuvre de puissance française, par où nous pourrions, en cas de besoin, parer à des circonstances exceptionnelles en A.F.N. ou en A.O.F. aurait certainement sur l'état d'esprit des populations des deux territoires une influence considérable ».

20 Je dirai d'abord qu'un courant d'échanges existe depuis longtemps déjà entre l'A.O.F et l'Afrique du Nord ; il suit la voie maritime, ce qui est normal étant donné que les régions économiquement les plus intéressantes sont situées au voisinage de la mer, et que le transport par bateau est de tous le moins onéreux.

25 La construction du transsaharien est une chose qu'on peut décider par voie d'autorité et qu'on peut réaliser à condition d'y mettre le prix et d'y appliquer les moyens nécessaires. Mais il ne s'en suit nullement qu'il s'établirait un courant d'échanges (j'entends un courant digne d'être noté) empruntant ce chemin de fer ; il n'est en effet pas question, je pense d'imposer aux produits

telle ou telle voie d'évacuation, et la question se réglerait sur le plan de la libre
30 concurrence, autrement dit du tarif du transport le plus avantageux. [...]

5 – Aspects militaires

M. Bertin considère comme évident que le transsaharien, s'il est susceptible
d'être construit, rendra d'importants services pour la défense de l'Empire
africain français ; il voit en lui une « liaison stratégique sûre et puissante » [...].

Intitulé du texte 1900-1950 — L'année des cinquanteaires

CORPUS

Référence CP 2-33

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer

DOCUMENT

Type Bulletin trimestriel *Les amis du Sahara*, organe de l'Association du même nom (39 p.)

Parution Janvier 1950

Origine Alger : Direction des Territoires du Sud au Gouvernement Général de l'Algérie

Auteur Général Octave Meynier (1874-1961). En 1896, il prend part à la « pacification du Niger ». Au Soudan où il effectue deux missions militaires, il rédige *L'Afrique noire, essai de politique indigène française en Afrique*. Il participe à la mission d'études du transsaharien. Il participe aux opérations sur le front de France avec le 1^{er} régiment de tirailleurs algériens (1917-1918) dont il reviendra mutilé. En 1923, il est nommé au cabinet militaire du gouverneur général de l'Algérie (M. Violette), puis aux territoires du Sud de 1925 à 1935. À l'occasion des fêtes du centenaire de l'Algérie (1931), il organise le rallye Méditerranée-Niger. Il propose ensuite un rallye Méditerranée-Le Cap et crée la Société des amis du Sahara et de l'Eurafrique (1928) et pendant la deuxième guerre mondiale, l'Institut de recherches sahariennes. En 1950, il est élu à l'Académie des sciences d'outre-mer [CORNEVIN 1984c, p. 323-324].

1900-1950 — L'année des cinquanteaires

Depuis quelque temps déjà l'année 1900 a fourni un thème commode et d'ailleurs plein d'intérêt, pour nombre de mémoires et de souvenirs...

1900, c'était l'année de l'exposition universelle qui attirait à Paris les personnalités les plus marquantes du monde entier, accourues pour contempler
 5 « La Plus Belle Ville du Monde »... C'était l'inauguration du métro... C'était l'époque des belles chansons et des excellents chansonniers... Des tableaux de cette période présentent les silhouettes de romanciers, d'auteurs dramatiques et comiques, de peintres à ce moment illustres... C'est aussi le moment où
 10 l'affaire Dreyfus bat son plein! ... Quelle mine pour les journalistes en quête de copie et les littérateurs en mal de Mémoires vécus!

Or, combien y-a-t-il eu de bons Français pour s'aviser et rappeler que 1900 fut encore autre chose, oh! peu de chose, il est vrai, l'année de la formation dans sa définitive figure de l'Afrique française, c'est-à-dire de la partie essentielle de l'Union française de nos jours... [...]

15 Le Sahara, après avoir été longtemps une barrière entre Afrique blanche et Afrique noire, est devenu depuis le début du siècle, terre de transition et de liaison entre les régions qui y prennent façade... Sa reconnaissance, sa pacification, sa pénétration, ont été l'œuvre commune de nos possessions de ses deux rives... Sans lui, le monument eût été boiteux, incomplet...

- 20 L'Association des « Amis du Sahara » qui, depuis plus de vingt ans, collabore avec les administrations de l'Algérie, de l'AOF et de l'AEF pour supprimer en fait la barrière saharienne, entend travailler à une œuvre plus générale et plus humaine encore, en élargissant ses vues jusqu'aux confins les plus lointains des terres africaines... Elle désirerait que sa voix fut entendue lorsqu'il sera enfin
- 25 question de bâtir la vaste construction de demain, une « Eurafrique » diverse sans doute par ses climats, ses productions, ses habitants, mais cohérente dans sa noble ambition de former le complément indispensable d'une Europe occidentale, noyau des Nations unies de l'Avenir !

Intitulé du texte *Le transsaharien*

CORPUS

Référence CP 2-34

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales, Section d'Outremer : 10APOM 1252 Archives privées

DOCUMENT

Type Notes (« Ces notes sont réservées aux administrateurs en stage et ne doivent pas être communiquées ni utilisées à l'extérieur ».)

Date Décembre 1952

Origine Paris : Centre des Hautes Études d'administration musulmane

Auteur (d'après la conférence de) M. Maître-Devallon, inspecteur général des travaux publics aux colonies, puis directeur de l'organisme d'études du chemin de fer transsaharien

Le transsaharien

Lorsqu'on observe les civilisations noires, on est frappé par la différence extrême et le retard qu'elles présentent par rapport aux civilisations occidentales. Une explication peut en être trouvée par l'absence totale de communication avec le bassin méditerranéen. Les côtes de Guinée, défendues par la barre, paraissaient presque inaccessibles aux navigateurs. Du Nord, le monde noir a surtout reçu des coups, exception faite de l'apport civilisateur qu'a constitué, dans une certaine mesure, l'Islam. La France et l'Angleterre ont maintenant la charge de ces pays, ceux-ci se tendent vers le nord en trois points. [...]

Ce Soudan, qui est encore il faut bien le dire misérable, doit pour pouvoir se développer être traversé par des voies de communication. [...]

Rentabilité : les grands travaux publics ne doivent pas et ne sont pas rentables. Quand un peuple édifie sur son territoire des travaux susceptibles de lui apporter une prospérité indéfinie, il augmente la puissance et la prospérité de la nation sans idée de leur donner une limite possible. Le chemin de fer en particulier est un de ces travaux, qui est incorporé au domaine de la nation. Si les moines du Moyen-Âge avaient eu le souci de la rentabilité, ils n'auraient fait aucun des défrichements qui, de la Gaule couverte de marais et de forêts, ont fait la France actuelle. Les pays s'édifient par le labeur successif des générations en incorporant au sol par le labeur successif des éléments qui y demeurent définitivement. [...]

Quand fera-t-on le Transsaharien ? On en reparle actuellement, surtout les Américains, qui s'étonnent et qui s'indignent qu'on ne l'ait pas fait depuis longtemps. Lorsque nous ne porterons plus le fardeau de la guerre d'Indochine, une faible partie de ce qu'elle nous coûte actuellement nous suffirait à réaliser cette œuvre ; espérons qu'elle se fera pour le plus grand bien des populations qui habitent ces régions, que ce chemin de fer sortirait de leur misère.

Intitulé du texte *Trait d'union entre deux mondes : le Méditerranée-Niger*

CORPUS

Référence CP 2-35
 Type **AFRIQUE**
 Source Archives privées

DOCUMENT

Type Article du mensuel *Sahara de demain*
 Parution Octobre 1958
 Origine Paris
 Auteur Paul Depret, directeur général du réseau

Trait d'union entre deux mondes : le Méditerranée-Niger

L'essor industriel du Sahara suppose, au départ, l'application des principes d'organisation valables pour tous les pays neufs, au premier rang desquels la création ou l'extension des moyens de communication. [...]

L'idée transsaharienne se confond avec l'œuvre pacificatrice des missions
 5 civiles et militaires françaises. Le talent de nos ingénieurs, la ténacité d'une
 poignée de soldats et d'administrateurs méritaient sans aucun doute mieux que
 la poussière des dossiers classés. On a pu même se résigner à admettre l'inanité
 de 100 ans d'efforts persévérants, de souffrances physiques et de sang versé.
 Un revirement s'est produit au lendemain de la deuxième guerre mondiale.
 10 La compétition autour des zones arides qui ceignent le globe et le regain
 de la lutte pour les produits-clés — surtout le pétrole — ont déclenché un
 mouvement décisif en faveur des prospections et de la mise en valeur, au
 point que nous redoutons aujourd'hui les intérêts trop précisément manifestés
 — pacifiquement ou guerrièrement — par l'étranger à l'égard des richesses
 15 sahariennes dont les plus sceptiques sont obligés d'admettre la réalité. [...]

Le « Méditerranée-Niger » n'a pas attendu la révolution de l'or noir pour
 apporter sa contribution à l'industrialisation du désert, à l'extension des
 échanges entre les deux Afriques ou — pour employer un terme à la mode —
 à la lutte contre le sous-développement.

20 Sous le Second Empire, la France avait brillé par ses réalisations mondiales
 en matière de communications. La 3^e République ne repoussa pas cette part
 d'héritage. Les relations transsahariennes furent activement mises au point [...]
 La 2^e guerre mondiale et ses séquelles n'ont pas rendu possible la réalisation
 de bout en bout. Mais elles n'ont pu tuer l'idée féconde d'un instrument de
 25 prospérité en Afrique française, et les discussions souvent byzantines ou mal
 étayées sur l'utilité d'un moyen de transport lourd dans une économie de pays
 neuf s'avèrent sans objet devant les premières réalisations [...].

30 Ceux qui misent sur le progrès économique franco-africain et s'efforcent de
 mener une politique à long terme en tenant compte des besoins de millions
 d'hommes, des possibilités du sol et surtout du sous-sol, sans négliger les
 graves impératifs financiers, ne peuvent mésestimer l'importance nouvelle des

liaisons lourdes transsahariennes. Et c'est dans cet esprit qu'est aujourd'hui repris en considération le projet de liaison ferroviaire entre l'Algérie et le Soudan : l'Afrique noire peut fournir à l'Algérie et à la France chaque année
35 300 000 tonnes en bétail, sous-produits animaux et fibres textiles et recevoir en échange les biens d'équipement, les matériaux divers, les produits vivriers complémentaires et les produits énergétiques qui lui font défaut.

Dix millions d'Algériens ont besoin de résoudre le problème de l'alimentation et du sous-emploi, des millions de noirs veulent accéder à l'économie moderne.
40 Tous entendent produire pour mieux vivre [...].

Dans la gigantesque mue de l'Afrique la question est de savoir si la France entend ou non demeurer présente et active. Nous savons aujourd'hui que la réponse s'annonce positive. Les transports sont un élément fondamental du progrès commun et c'est la fierté des Chemins de fer de la Méditerranée au
45 Niger d'apporter une contribution décisive à la politique de prospérité dans la paix qui s'instaure au sein de la Communauté.

Intitulé du texte *La route transsaharienne*

CORPUS

Référence CP 2-36

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : BIB AOM 20800

DOCUMENT

Type *Devenir*, revue bi-mensuelle n°11

Parution 1965 janvier-février

Origine Paris

Auteur *Inconnu*

La route transsaharienne

Les moyens de transport constituent l'élément essentiel dans l'édification de l'économie d'un pays. Encore faut-il que ces moyens soient en mesure d'évacuer à un prix de revient très réduit les richesses de ce pays et permettre la libre circulation des personnes.

5 Dans le contexte saharien, il est bien évident que c'est le transport par chemin de fer qui pourrait réaliser pleinement cette double mission. Cependant, pour des raisons climatiques et financières, on a abandonné l'idée de la construction d'une voie de chemin de fer qui répondrait d'une manière plus pratique et plus rentable aux besoins des pays limitrophes du Sahara, pour
10 concentrer ces moyens sur la réalisation d'une route transsaharienne.

C'est à Addis-Abeba que fut décidée la construction de cette importante voie de communication par la commission économique de l'ONU et les pays intéressés. Dans l'esprit des auteurs de ce projet, l'ouverture d'une première route moderne à travers le Sahara, une des régions les plus déshéritées du
15 continent africain, semble avoir été considérée comme non seulement un élément déterminant pour le développement économique de leurs pays mais aussi un facteur de rapprochement entre les peuples. En effet tout en favorisant la mise en valeur des richesses sahariennes et par voie de conséquence l'amélioration de vie des populations du Sahara, la route transsaharienne contribuera nécessairement
20 à l'édification de cette unité politique que l'Afrique par la voie de l'OUA appelle de tous ses vœux. [...]

Avec l'installation de moyens de transport réguliers, le volume d'échange peut augmenter sensiblement, facilitant dans les deux sens nord-sud et sud-nord la commercialisation de nombreux produits. [...]

25 Avec l'accès du Hoggar et l'accès à l'Aïr via Agadès, le Transsaharien prendrait un important intérêt touristique. [...]

La construction de la route transsaharienne ne mettra certainement pas fin à toutes les difficultés que connaît l'Afrique en raison d'un réseau routier très déficient. [...]

30 En conjuguant leur efforts pour construire une voie de communication commune, les pays africains ont montré leur souci de se rapprocher en développant

entre eux non seulement les échanges économiques mais aussi ceux des hommes, des idées et des informations.

35 La route transsaharienne qui est une des réalisations les plus importantes de l'Afrique, la plus importante étant le barrage d'Assouan, bouleversera les données économiques dans ce continent et constituera un grand pas dans la voie de l'unité politique.

Intitulé du texte *Il reste une Bastille à prendre : le Sahara*

CORPUS

Référence CP 2-37

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : BIB AOM 20464

DOCUMENT

Type Article de *France Eurafrique, la tribune libre des deux continents* (rédacteur en chef : Max Jalade) n° 164

Parution 1965 juillet-août

Origine Paris

Auteur Mamadou Lamine

Il reste une Bastille à prendre : le Sahara

Vaincre le Sahara! Ce vieux rêve millénaire va-t-il se matérialiser avec le nouveau chemin de fer transsaharien dont on parle actuellement : une ligne moderne qui partirait d'Oran, aboutirait à Niamey, capitale du Niger, passerait par le Mali, rendrait à l'Afrique du Nord et à l'Afrique occidentale des
5 possibilités de communication qui n'existent plus depuis l'époque où verdoyait au soleil la prairie saharienne.

Sans doute ne s'agit-il encore que d'un projet. Mais les nécessités économiques, sociales et humaines auxquelles il répond ont de grandes chances de le faire entrer dans la voie des réalisations très rapidement.

10 *Toujours invaincu*

Personne n'a encore vaincu le Sahara. On l'a traversé, ce qui n'est pas la même chose. Le parcours, aujourd'hui encore, présente souvent l'aspect d'un exploit sportif. [...]

15 Le vieux dicton : « On ne parcourt pas l'Afrique, on la contourne par la mer » reflète toujours une certaine réalité.

MALÉDICTION GÉOGRAPHIQUE

Voilà des millénaires que l'Afrique subit les effets de cette malédiction géographique. [...]

20 En Afrique des tâches analogues ont été accomplies, mais il reste une Bastille à prendre qui s'appelle : le désert. [...]

En août 1964 l'inauguration du barrage d'Assouan donna lieu en Égypte à d'inimaginables manifestations de ferveur populaire. Ce n'était pas le simple spectacle d'une colossale prouesse technique ni la présence d'une vedette de la politique internationale qui suscitait le frémissement blanc de milliers de
25 djellabas.

L'événement touchait chacun des participants dans les parties les plus obscures de sa conscience, bouleversait d'antiques attitudes. Depuis des temps immémoriaux les hommes de ce pays se confrontaient avec les eaux du Nil, cherchaient à les régulariser, subissaient leurs débordements. Et tout à coup
30 ce que la prière millénaire qui montait des temples édifiés au bord du fleuve n'avait pu obtenir, le travail humain le réalisait.

Ces sentiments qui ont été partagés par toute une nation en août dernier, ils animeront les peuples du quart du continent quand, dans quatre ou cinq ans, les trains du désert établiront entre les hommes un courant d'échange enlisé dans les sables depuis les temps préhistoriques. Ce sera à coup sûr, le plus beau succès de la coopération franco-africaine.

Intitulé du texte *Un rêve millénaire devient réalité : la route transsaharienne*

CORPUS

Référence CP 2-38

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : BIB AOM 20464

DOCUMENT

Type Article *France-Eurafrique*, revue mensuelle n°218

Parution Juillet 1970

Origine Paris

Auteur Attilio Gaudio

Un rêve millénaire devient réalité : la route transsaharienne

Après la construction du barrage d'Assouan, l'Homme africain s'apprête à ouvrir à la vie moderne toute une autre partie du continent : le Sahara. En effet, dès cette année ; sur l'initiative du gouvernement algérien, la route transsaharienne sera mise en chantier avec la construction d'un premier tronçon
5 El Goléa-In Salah (420 km).

M. Lamine Khène, ministre algérien des Travaux Publics et de la construction, a récemment déclaré qu'il s'agissait là d'une route qui doit « procurer aux peuples d'une partie de notre continent le sentiment d'une grande et plus
10 profonde solidarité ». [...]

De multiples avantages, dont les quatre pays ont pris conscience, doivent
15 découler de cette voie de communication : extension des activités commerciales, transport plus rapide et meilleur marché des marchandises transportées actuellement par voie de mer, meilleure exploitation des ressources naturelles, développement de l'économie régionale, échanges de nouvelles sortes de
20 marchandises, encouragement de l'industrialisation, développement du niveau de vie des populations sahariennes concernées, isolées, littéralement dans les sables et de ce fait, exclues presque totalement de la vie moderne. [...]

Il faut ajouter que ces États connurent dans leur lointain passé une prospérité
25 exceptionnelle grâce au trafics et aux commerces qui empruntèrent les pistes caravanières existantes alors entre les deux rivages du Sahara. [...]

Avec la construction du Transsaharien, il s'agit moins pour l'Algérie de tenter une expérience périlleuse et colossale que de ressusciter, puis de rendre aux intérêts pratiques de l'Afrique nouvelle, cette intensité et cette prospérité
des échanges et des communications qui sillonnèrent jadis, encore plus que de
25 nos jours, le Sahara dans les deux sens.

Intitulé du texte *Le projet de route transsaharienne et ses incidences*

CORPUS

Référence CP 2-39

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : BIB AOM 20951 /1971

DOCUMENT

Type Article de la revue *Maghreb* n°46

Parution Juillet-août 1971

Origine Paris

Auteur Attilio Gaudio revient d'Alger où il s'est entretenu avec les responsables de la Direction générale des Travaux publics et a eu connaissance des grandes lignes du rapport préliminaire déposé à l'ONU concernant le financement par le Fonds spécial des Nations Unies (selon la note qui chapeaute l'article).

Le projet de route transsaharienne et ses incidences

Intérêt d'une liaison transsaharienne

De multiples avantages dont les pays riverains ont pris conscience doivent découler de la route transsaharienne : extension des activités commerciales, transport plus rapide et à moindre prix des marchandises, meilleure exploitation
5 des ressources naturelles, développement de l'économie régionale, échanges de marchandises nouvelles, encouragement à l'industrialisation, élévation du niveau de vie des populations sahariennes, aujourd'hui isolées dans les sables et presque totalement exclues de la vie moderne.

Sur le plan social, les échanges avec le monde extérieur devraient connaître
10 un véritable développement : médecins, médicaments, instituteurs, instruments de culture et moyens techniques, administrateurs ouvriront à une forme d'existence meilleure et moderne les derniers réduits d'un nomadisme matériellement en détresse à travers la mer saharienne et socialement dépassé. La route transsaharienne favorisera également l'extension du tourisme et deviendra l'itinéraire
15 le plus rapide et le plus direct pour les voyageurs européens désirant se rendre en Afrique occidentale et équatoriale. [...]

Bref, marchandises et voyageurs devraient, en utilisant la liaison transsaharienne, ressusciter la prospérité des échanges et des communications qui, jadis, fit des pays riverains du Sahara, les plus commerçants et les plus visités du
20 monde musulman. [...]

C'est que la liaison transsaharienne représente en effet la solution qui pour les États intéressés — et plus particulièrement pour l'Algérie — doit contribuer à modifier profondément non seulement leur économie mais aussi les structures sociales des populations riveraines.

Intitulé du texte *La route transsaharienne devrait être terminée en 1980*

CORPUS

Référence CP 2-40

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : BIB AOM 20230/1977

DOCUMENT

Type Article de la revue *Europe Outremer* n°569

Parution Juin 1977

Origine Paris

Auteur J.M.

La route transsaharienne devrait être terminée en 1980

Dans un article consacré à la coopération arabo-africaine que concrétisera entre autres la « route de l'Unité africaine », le quotidien algérien *El Moudjahid* écrivait en mars dernier qu'il serait possible dès 1980 de rouler en automobile d'Alger à Agadès au Niger, et à Gao au Mali à une vitesse de pointe de 120 km heure, une fois achevée la route transsaharienne, dont la construction a
5 commencé en 1971 en Algérie.

Une nécessité essentielle pour l'économie des riverains du Sud du Sahara

Avec cette liaison de 2900 kilomètres, c'est un vieux rêve qui deviendra réalité, puisque le premier projet du genre — une ligne de chemin de fer!
10 — fut conçu en 1897. Il fut suivi de pas moins de quatre autres jusqu'à la veille de la deuxième guerre mondiale, dont le fameux « transafricain Alger-Le Cap », qui finit lui aussi aux oubliettes. Il faudra attendre la décolonisation et les impératifs du développement économique pour que les nouveaux États riverains du Sahara repensent sérieusement la question.

15 C'est en 1962 que le projet de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a vu le jour. En 1964 fut créé le Comité de liaison de la route transsaharienne, composé des représentants de l'Algérie, du Mali, du Niger et de la Tunisie, qui fut chargé des études concernant la route, de sa construction et de la recherche des moyens financiers nécessaires. [...]

20 Pour les pays enclavés comme le Mali et le Niger, la transsaharienne est un projet plus essentiel encore. Ne disposant pas de façade maritime, leur commerce extérieur, particulièrement pour leurs importations, est lourdement grevé par les coûts du transport.

Intitulé du texte *La transsaharienne*

CORPUS

Référence CP 2-41

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : BIB AOM 20 228

DOCUMENT

Type Article dans *Le Saharien*, revue trimestrielle, n°73, revue d'action touristique, culturelle, économique et sportive

Parution Juin 1980

Origine Paris : La Rahla (Amicale des Sahariens)

Auteur Professeur André Voisin

Contexte Développement de l'humanitaire né devant les échecs des utopies tiers-mondistes et de l'inefficacité des actions menées par l'État (lourdeur des structures et compromissions), recours au cadre associatif dans le cadre des ONG.

La transsaharienne

Les pays africains réalisent actuellement ce que les pays colonisateurs n'ont pas pu réaliser du temps de leur présence dans ces pays : la liaison Nord-Sud, de la mer Méditerranée au golfe de Guinée, la construction d'une route qui reliera Alger à Cotonou... Ce vieux rêve est presque devenu une réalité. [...]

- 5 Les pays africains ont senti, dès le milieu du siècle, la nécessité de se doter d'une infrastructure routière indispensable pour l'exportation des denrées alimentaires et des produits manufacturés. Ce sont les pays « enclavés » qui souffrent le plus du manque de routes : ils se sont rendu compte que leurs initiatives d'entreprises communes sont entravées faute d'un réseau routier
- 10 adapté. C'est d'ailleurs pourquoi les projets ne manquent pas en Afrique :
- la TRANSAFRICAINE, entre le Kenya et le Nigéria ;
 - la TRANSSAHELIENNE, entre le Sénégal et le Tchad ;
 - la TRANS-EST-AFRICAINE entre le Botswana et l'Égypte ;
 - la TRANS-MAROC-MAURITANIE qui doit relier Tanger à Nouak-
- 15 chott, avec un projet de traversée du détroit de Gibraltar.

Mais de tous ces projets, un seul a vu le jour : la TRANSSAHARIENNE (avec d'ailleurs la TRANSMAURITANIENNE). [...]

- 20 Bien que les premiers projets d'une route traversant le Sahara sur l'axe Nord-Sud datent de 1913, les plans pour sa construction furent réalisés durant l'année 1960, lorsque les gouvernements d'Algérie, du Mali, du Niger et de la Tunisie, se sont associés pour créer le « Comité de liaison de la route transsaharienne ». [...]

- 25 La route terminée est appelée à avoir un effet majeur sur le développement des pays traversés et il n'est pas besoin d'insister sur les effets bénéfiques dans les domaines du commerce et du tourisme.

Le transport de vivres, des minéraux, du bétail, s'effectuera facilement dans les deux sens, et le matériel et les produits manufacturés accéderont

facilement jusqu'au centre de l'Afrique. Cette route soustraira les pays enclavés de l'isolement géographique dans lequel ils ont vécu jusqu'à ce jour.

30 Ainsi se concrétise enfin le vieux rêve de liaison transsaharienne, caressé longtemps par l'administration française à l'époque où seules les caravanes s'aventuraient dans le plus grand désert du monde.

Mais le désert est-il vraiment vaincu ? Une route fait-elle le printemps ?

Intitulé du texte *Pénétration saharienne : la route n°1 de l'Afrique*

CORPUS

Référence CP 2-42

Type **AFRIQUE**

Source Archives nationales. Section d'Outremer : BIB AOM 20228

DOCUMENT

Type Article de la revue trimestrielle *Le Saharien*, revue d'action touristique, culturelle, économique et sportive

Parution Décembre 1981

Origine Paris

Auteur Jean-André Renoux, du groupe méhariste de Chinguetti

Pénétration saharienne : la route n°1 de l'Afrique

Le 16 décembre 1935, Aïoun Abd El Malek fut le théâtre d'une réunion historique qui consacrait le travail persistant de la France dans le Sahara et ses sables désolés. Il y eut ce jour-là, la première liaison Maroc-Sénégal : c'est-à-dire la preuve que la grande voie permettant de relier le Maroc et la Méditerranée à la capitale de l'AOF, Dakar, en passant par la Mauritanie
5 cruelle et déshéritée, avait été rendue possible. La piste, qui fut alors appelée Piste Impériale, devenait praticable, et la voie ouverte permettait un essor plus intense, par la pénétration facilitée. [...]

Les difficultés de circulation dans ce désert inhumain subsistaient toujours
10 et les échanges, bases de la civilisation et de l'évolution des peuples étaient pratiquement impossibles entre le nord et le sud. Elles étaient dues à l'étendue d'abord qui paralysait et décourageait ceux qui avaient osé la braver ; la nature du sol, ensuite, posait un obstacle insurmontable : ses dunes entrecoupées et ses sables mous étaient uniquement le domaine du chameau, seul apte à les
15 traverser.[...]

La voie était possible, la voie était ouverte ; elle allait devenir la Piste Impériale et la route N°1 qui unirait l'Algérie et le Maroc, au Sénégal et au Soudan. La voie de pénétration qui apporterait la vie, distribuerait les moyens matériels, étendrait les liens entre les peuples en permettant plus intimement
20 les contacts, cette voie existait maintenant d'une façon concrète et sûre. Elle devait être inaugurée, quelques mois plus tard, par une figure remarquable de la toute première épopée. [...]

La réception, toute cordiale dans sa simplicité, fut rendue émouvante lorsque le Général Gouraud lut à haute voix le court souvenir qu'il venait d'inscrire de sa seule main valide, sur le carnet de route du Lieutenant Renoux :
25

« Aux groupes Nomades, Français, Maures, Sénégalais qui, en imposant la paix au désert, gardent les traditions de courage, d'insensibilité à la fatigue et aux privations : c'est ainsi que se font les hommes forts ». Et sous sa signature, le Général avait écrit : 12 février 1936.

30 Lorsque le convoi auto, emportant le Général Gouraud s'amenuisa dans le lointain pour disparaître vers le nord, l'auteur de ces lignes songeait aux

Grands de l'histoire qui ont tant fait pour l'Afrique et le Sahara : Gouraud — Laperrine — le Père de Foucauld — Gallieni — Lyautey... et tant d'autres inconnus ou délaissés.

- 35 La route séculaire des caravanes de l'or ou des négriers avait fait place à une piste moderne, pour permettre les échanges pacifiques entre les pays arabes et les pays noirs, sous l'action bienfaisante de la France.

Table des matières

TOME PREMIER

Remerciements	7
Introduction générale	19
I Problématisation de la recherche	33
Introduction	35
1 Les conditions épistémologiques de la recherche	37
1.1 Un objet problématique	37
1.2 Les obstacles épistémologiques	40
1.2.1 La notion d'« obstacle épistémologique »	40
1.2.2 L'analyse de discours, une pratique discursive	41
1.2.3 L'expérience et l'opinion	42
1.2.4 La question du point de vue	44
1.2.4.1 L'« intellectualocentrisme »	44
1.2.4.2 L'« occidentalocentrisme »	45
1.3 « La forme du projet »	47
1.3.1 « Le sens du problème »	47
1.3.2 Le travail de l'analyse	47
1.3.3 Engagement dans la recherche et éthique	49
2 La France et l'Afrique : la construction d'une relation de dominance particulière	53
Introduction	53
2.1 La notion de dominance	55
2.2 La genèse de relations ambiguës entre République et colonies	59
2.2.1 Le système de la traite négrière : les prémices d'une dominance	59
2.2.2 Entre principes anticolonialistes et intérêts économiques	65
2.2.3 L'abolition de l'esclavage et la question du droit naturel	66

2.3	Les premières étapes de la colonisation	68
2.3.1	L'expédition d'Égypte : la première mission civilisatrice	68
2.3.2	La conquête de l'Algérie : l'expérience de la colonisation à la Française	70
2.3.3	Faidherbe et les bases de l'idéologie coloniale	73
2.4	L'idéologie de l'impérialisme colonial	74
2.4.1	Les débats autour de l'expansion coloniale	74
2.4.2	« Une plus grande France » ou « deux France » ?	77
2.4.3	La stéréotypie de l'Africain	80
	Synthèse. — De l'utopie de l'assimilation à la réalité de l'association	83
2.5	De l'association à l'émancipation	83
2.5.1	Les compromis de l'Union française	83
2.5.2	De la Communauté à l'indépendance	87
	Synthèse. — Un mouvement d'émancipation ou une indépendance « octroyée »	90
2.6	Le « changement dans la continuité »	90
2.6.1	Décolonisations ou indépendances	90
2.6.2	La politique africaine : coopération et « influence » de la France	91
2.6.3	Du bi-latéralisme au multi-latéralisme	95
2.6.4	La francophonie	96
	Synthèse. — Une relation de dominance particulière	98
3	<i>Colonisation, progrès, civilisation, développement : un état des savoirs sur les mots et les choses</i>	101
3.1	Les domaines du savoir	102
3.1.1	Les « notions »	102
3.1.2	Les sources des savoirs	103
3.2	Un état des savoirs sur la colonisation	106
3.2.1	Un parcours dans les discours lexicographiques	106
3.2.1.1	L'origine latine : <i>colere</i>	106
3.2.1.2	<i>Colonie, colon</i>	107
3.2.1.3	<i>Coloniser, colonisation</i>	109
3.2.2	Un parcours dans les discours encyclopédiques	111
	Synthèse. — La notion de colonisation	115
3.3	Un état des savoirs sur le progrès	116
3.3.1	Un parcours dans les discours lexicographiques	116
3.3.2	Un parcours dans les discours encyclopédiques	117
	Synthèse. — La notion de progrès	126
3.4	Un état des savoirs sur la civilisation	127
3.4.1	Un parcours dans les discours lexicographiques	127
3.4.1.1	La <i>police</i> ou <i>politie</i> , l'organisation politique de la cité	128
3.4.1.2	L'état <i>civil</i> versus l'état de nature	129
3.4.1.3	Rendre civil ou <i>civiliser</i>	131
3.4.1.4	La <i>civilisation</i>	133

3.4.2	Un parcours dans les discours encyclopédiques	137
	Synthèse. — La notion de civilisation	142
3.5	Un état des savoirs sur le développement	143
3.5.1	Un parcours dans les discours lexicographiques	143
3.5.2	Un parcours dans les discours sur le développement	145
3.5.2.1	L'inauguration de « l'ère du développement »	146
3.5.2.2	Le débat sur les causes du phénomène	149
3.5.2.3	Un mode de catégorisation	151
3.5.2.4	Un processus de rattrapage	155
3.5.2.5	Le renouvellement des termes du débat	161
	Synthèse. — La notion de développement	170
3.6	Une synthèse de l'état des savoirs	171
4	La recherche : problématique discursive	177
4.1	Le système de dominance et ses éléments structurants	177
4.1.1	Une structure paradoxale	177
4.1.2	La contrainte de l'idéologie progressiste	178
4.1.3	L'ambivalence du projet civilisateur	179
4.1.4	L'adhésion collective à une mondialisation du développement	179
4.1.5	La force du système de dominance	179
4.2	Les discours, acteurs dans la relation de dominance	180
4.3	Le point de vue et l'objet	182
4.4	Les phénomènes discursifs de la recomposition d'une dominance	184
4.4.1	Les modalités de transformations	184
4.4.2	Les fils discursifs des catégorisations nominales	185
4.5	La construction du corpus	186
4.5.1	La méthodologie	187
4.5.2	Des repères lexicaux et temporels	189
4.5.3	Des repères géographiques	189
4.5.4	La nécessaire et impossible clôture du corpus	190
II Le cheminement théorique vers les analyses de discours		193
Introduction		195
5	Enquête <i>du</i> discours	199
	Introduction	199
5.1	Analyse du discours <i>versus</i> analyse de contenu	199
5.1.1	L'analyse de contenu	200
5.1.1.1	Les origines	200
5.1.1.2	Les procédures de l'analyse : l'approche « traditionnelle »	201
5.1.1.3	La critique de l'analyse de contenu	202
5.1.1.4	Les apports dérivés de l'analyse linguistique	203

5.1.2	L'analyse du discours : en quête de son objet	204
5.1.2.1	La genèse d'une discipline	205
5.1.2.2	Un champ d'analyse transdisciplinaire	206
5.1.2.3	L'instabilité du terme <i>discours</i>	208
5.2	De la parole au discours	209
5.2.1	Le travail de la langue	210
5.2.2	L'énonciation	212
5.3	Les effets de problématisation de l'« extériorité discursive »	215
5.3.1	Le problème de l'« extralinguistique »	215
5.3.2	Le contexte : une notion ambiguë	216
5.3.3	Le contexte et l'unité-texte	217
5.3.4	L'interaction sociale et la situation de communication	221
5.3.5	La « scène d'énonciation » et le genre	222
5.3.6	Modes de textualisation et sphères coénonciatives	225
Synthèse. — Vers une conception transversale du discours		227
6	Des « choses dites » au <i>dicible</i> : les formations discursives	231
	Introduction	231
6.1	Les héritages	232
6.1.1	La « translinguistique » de Bakhtine	232
6.1.2	La formation discursive : un double héritage	234
6.2	Une archéologie des « choses dites » (Foucault)	235
6.2.1	Formation discursive : discontinuité et transformations	236
6.2.1.1	Le projet d'archéologie	236
6.2.1.2	Un espace de transformation	237
6.2.1.3	Coupures, ruptures et révolution	238
6.2.1.4	Un enchevêtrement de continuités et de discontinuités	240
6.2.2	Les règles de la discursivité	241
6.2.2.1	Des pratiques discursives	241
6.2.2.2	Décrire l'archive	243
6.2.2.3	Traiter l'énoncé comme un « événement »	245
6.2.3	L'ordre du discours	246
6.2.3.1	Les contradictions	246
6.2.3.2	Ordre du discours et ordre du pouvoir	250
Synthèse. — Un cadre épistémologique pour l'analyse du discours		251
6.3	Une analyse du <i>dicible</i> (Pêcheux)	254
6.3.1	Un statut pour la notion de discours	254
6.3.2	La formation discursive, lieu de constitution du sens	255
6.3.3	Les conditions de production	257
6.3.3.1	Conditions et processus de production	257
6.3.3.2	Conditions de production et corpus discursif	260
6.3.4	Formation discursive et idéologie	262
6.3.5	L'objectivité matérielle contradictoire de l'interdiscours	265
6.3.5.1	Une extériorité constitutive	265
6.3.5.2	Le préconstruit comme matérialité idéologique	266

6.3.5.3	Le discours transverse comme effet d'articulation	268
6.3.6	Un espace de reformulation	269
6.3.6.1	Un espace en reconfiguration constante . . .	269
6.3.6.2	Un espace discursif inscrit dans un temps processuel	272
6.4	En conclusion : quel statut de la formation discursive?	273
6.4.1	Une notion problématique	273
6.4.2	La constitution d'un corpus d'étude	276
7	Pratiques discursives, idéologie(s) et dominance	279
	Introduction	279
7.1	La circulation des discours : continuité et changement	280
7.1.1	La notion de circulation en analyse du discours	280
7.1.2	La rencontre avec l'altérité et ses effets	282
7.1.2.1	La relation dialogique à la parole d'autrui . .	282
7.1.2.2	Interdiscours et hétérogénéité constitutive . .	286
7.1.2.3	La nomination, un connecteur d'interdiscours	288
7.1.3	La reformulation : produire de l'Autre avec du Même	290
7.1.3.1	Une adaptation à la non-coïncidence du dire	291
7.1.3.2	Reformulation métalinguistique et glose . . .	291
7.1.3.3	Paradigmes désignationnels et définitionnels	293
7.1.3.4	Compétence de définition des discours constituants	295
7.1.3.5	Reformulation et recatégorisation du référent	298
7.2	Pratiques discursives et actes dans l'espace social	299
7.2.1	Les pratiques discursives	300
7.2.1.1	Pratiques et communautés discursives	300
7.2.1.2	Pratique discursive et institution discursive .	302
7.2.2	Le réel et les praxis	303
7.2.2.1	Quel rapport au réel?	304
7.2.2.2	Praxis et production de sens	306
7.2.3	Les discours : des actes à portée sociale	309
7.2.3.1	La dimension d'acte	309
7.2.3.2	Champ discursif et positions dans l'espace social	313
7.2.3.3	Registres discursifs et types d'actes	315
7.3	Organisation du discours et dominance	317
7.3.1	Notion et idéologie : les termes opérateurs comme idéologèmes	317
7.3.2	Une organisation discursive en structure d'attracteurs	323
7.3.3	L'actance, une mise en scène de l'action	327
	Synthèse. — Homologie entre organisation énonciative et ordre de la dominance	330

8	L'organisation du monde en catégories	331
	Introduction	331
8.1	La classe nominale : noms concrets, noms abstraits	331
8.1.1	L'expression de différents modes de relation au monde	332
8.1.1.1	Le nom comme substantif	332
8.1.1.2	Un processus d'abstraction	333
8.1.1.3	Un gradient d'autonomie référentielle	335
8.1.1.4	Des degrés d'actualisation praxémique	336
8.1.2	Du <i>faire</i> traité en <i>être</i>	337
8.1.2.1	La prédicativité nominale	337
8.1.2.2	Le cas de la nominalisation	340
8.2	La catégorisation : types et prototypes	342
8.2.1	Qu'est-ce que catégoriser ?	342
8.2.2	Le modèle des CNS et les unités minimales de sens	343
8.2.3	La théorie du prototype : version standard	345
8.2.3.1	Un point de référence cognitif	345
8.2.3.2	Prototypicalité et généralité	346
8.2.4	De la catégorisation référentielle à la catégorisation linguistique	348
8.2.4.1	La version « étendue » du prototype	348
8.2.4.2	Catégorisation et praxis linguistique	349
8.2.4.3	La « typisation » et les unités pratiques de sens	351
8.2.5	Le type culiolien : un repérage énonciatif	354
8.2.5.1	Type et gradient en plus-et-moins	354
8.2.5.2	La frontière et la construction de l'altérité	355
8.3	Catégorisation de l'altérité : les stéréotypes	358
8.3.1	Une notion bivalente en sciences sociales	359
8.3.1.1	Un processus de reproduction	359
8.3.1.2	Un classificateur social	360
8.3.1.3	Un processus de cognition sociale	361
8.3.2	Nomination de l'altérité et stéréotypie	362
8.3.2.1	Dialectiques langagière et identitaire	362
8.3.2.2	Prototypicalité lexicale et stéréotypie discursive	366
	Synthèse. — Une hypothèse d'organisation énonciative	367
9	Un état des apports théoriques	369
	Introduction	369
9.1	Une perspective d'analyse du discours	369
9.2	Les pratiques discursives	371
9.3	Formation discursive et fonctionnement idéologique	372
9.3.1	Idéologie, ordre du discours et rapports de place	372
9.3.2	Interdiscours et idéologie	373
9.4	Les transformations	374
9.4.1	Ruptures archéologiques	374
9.4.2	Les reformulations	374

9.4.3	La circulation des discours	375
9.5	Organisation du discours	376
9.5.1	Une structure d'attracteurs	376
9.5.2	Typisation et stéréotypisation	377
9.5.3	La mise en scène de l'action ou <i>actance</i>	378
 III Analyses discursives sur un corpus d'étude		381
Introduction		383
10 Hypothèses heuristiques et programme archéologique		385
	Introduction	385
10.1	Des hypothèses heuristiques	386
10.2	Des processus discursifs	388
10.2.1	L'organisation énonciative	389
10.2.1.1	Les structures d'attracteurs	389
10.2.1.2	La transformation des formes linguistiques	390
10.3	Présentation du corpus d'étude	390
10.3.1	L'organisation des textes	390
10.3.2	Les textes principaux	391
10.3.2.1	Premières constructions de la matrice coloniale	391
10.3.2.2	Textes de l'expansion coloniale	392
10.3.2.3	Textes de l'aide au développement	393
 11 La construction de la matrice discursive coloniale		395
	Introduction	395
11.1	Quelques configurations discursives constituantes	396
11.1.1	La relation de voyage : l'Autre au miroir inversé du Même	396
11.1.1.1	Un point de vue producteur d'altérité	396
11.1.1.2	Recatégorisation et stéréotypie	398
11.1.2	De l' <i>état de nature</i> à l' <i>état civil</i>	399
11.1.2.1	La scénographie du discours	399
11.1.2.2	Deux domaines notionnels	400
11.1.2.3	Les marqueurs des deux forces opposées	402
11.1.2.4	La dominance du domaine de l' <i>état civil</i>	402
11.1.3	Le discours du progrès et ses contradictions	403
11.1.3.1	Un attracteur de perfectionnement	403
11.1.3.2	Un gradient en <i>plus-et-moins</i>	405
11.1.3.3	L'ambiguïté d'un discours universaliste	407
	Synthèse. — Configurations et processus discursifs	410
11.2	Premières configurations discursives coloniales	412
11.2.1	Colonisation, commerce et guerre des types	412
11.2.1.1	Un dialogue avec les instances du pouvoir	412
11.2.1.2	Puissance économique et construction du type dominant	415

11.2.1.3	Les Autres disjoints des Mêmes	418
Synthèse. —	Projet colonial et organisation discursive	420
11.2.2	L'assimilation républicaine : une préfiguration de transformation	421
11.2.2.1	Les contradictions du discours d'assimilation	421
11.2.2.2	Une structure de transformation en Mêmes	423
11.2.2.3	Marquages temporels et modalités déontiques	426
11.2.2.4	Le schéma prédicatif et l'organisation du discours	427
11.2.2.5	Des processus interdiscursifs	429
Synthèse. —	Les contradictions du discours assimilateur	430
11.2.3	De l'anthropologie aux projets coloniaux	431
11.2.3.1	Des discours programmes	431
11.2.3.2	L'empreinte du discours zoologique	432
11.2.3.3	Les reprises de la métaphore du progrès	434
11.2.3.4	L'attracteur de civilisation et le type <i>nous</i>	436
11.2.3.5	L'ambiguïté de la nominalisation <i>civilisation</i>	438
11.2.3.6	Des procès en <i>faire</i> de transformation	439
Synthèse. —	La matrice discursive des discours coloniaux	443
12	Reconfigurations de la matrice discursive coloniale	447
12.1	Commerce, religions et civilisation	447
12.1.1	Les contradictions républicaines	448
12.1.1.1	Liberté républicaine et colonies	448
12.1.1.2	Le praxème <i>race</i> dans le contexte abolitionniste	449
12.1.2	Catégorisations et institutions sociales	452
12.1.3	Civilisation et commerce	453
12.1.3.1	Les représentants types de la civilisation	453
12.1.3.2	Commerce et supériorité intellectuelle	455
12.1.4	Religions et civilisation : des conflits d'influence	457
12.1.4.1	La famille, comme critère de civilisation	457
12.1.4.2	Influence civilisatrice <i>vs</i> influence hostile	457
12.1.4.3	Un processus d'effacement d'un type concurrent	462
12.1.5	Les représentations des catégories Autres	465
12.1.5.1	Des variétés au sein d'une catégorie inférieure	465
12.1.5.2	Une représentation préconstruite dans l'interdiscours	466
12.1.5.3	Des représentants du non-progrès	467
12.1.5.4	Un stéréotype discursif	469
Synthèse. —	Les Autres, comme enjeu dans une triangulation de la dialectique	471
12.2	La rhétorique de l'expansion coloniale	471
12.2.1	L'axiomatique coloniale : les droits et les devoirs	472
12.2.1.1	La civilisation : <i>racés supérieures vs racés inférieures</i>	472

12.2.1.2	Actancialité et ordre de la dominance	477
12.2.1.3	La mission de civilisation	479
12.2.1.4	Le devoir colonial et la métaphore de l'enfance	481
	Synthèse. — Le stéréotype de l'enfance, la production d'une réalité	486
12.2.2	La suprématie mondiale comme attracteur	487
12.2.2.1	Le rang de la France	487
12.2.2.2	Dominance économique <i>vs</i> civilisatrice	489
12.3	Les discours du transsaharien : le spectacle de la dominance	495
12.3.1	L'utopie du transsaharien et ses discours	495
12.3.2	Des régularités de procès en <i>faire</i>	498
12.3.3	Les constructions des procès et leurs effets de sens	500
12.3.3.1	<i>Pénétrer</i> , métonymie et polysémie discursive	500
12.3.3.2	L'actance en instrument	507
	Synthèse. — La configuration discursive de la rhétorique coloniale	512
13	La matrice discursive du développement	515
13.1	Quelques marqueurs de transformation	515
13.1.1	Des richesses des Autres à la richesse des Mêmes	515
13.1.1.1	Les richesses naturelles des territoires africains	515
13.1.1.2	Les richesses, sources de richesse	517
13.1.1.3	Le caractérisant <i>riches</i> , un marqueur de transformation	519
13.1.2	Le praxème <i>moderne</i> , une recatégorisation des types	523
13.1.2.1	Les contextes d'emploi	523
13.1.2.2	Une requalification du type	525
13.1.2.3	Un connecteur avec un interdiscours écono- mique recomposé	528
13.1.2.4	La civilisation <i>moderne</i> , modèle de civilisa- tion universelle	533
	Synthèse. — Des marqueurs du déplacement de la formation discursive	536
13.2	L'organisation discursive des discours du développement	537
13.2.1	Les transformations du paradigme de la civilisation	537
13.2.1.1	Nomination et recomposition de la dominance	537
13.2.1.2	Le pluriel des civilisations	539
13.2.1.3	La reformulation de la mission civilisatrice	540
13.2.1.4	Reformuler du nouveau avec de l'ancien	543
	Synthèse. — Un discours de transition qui préserve l'ordre de la dominance	546
13.2.2	L'émergence d'un nouveau paradigme	546
13.2.2.1	Du développement de la civilisation au déve- loppement (économique)	546
13.2.2.2	Le passage d'une civilisation à une autre	554
13.2.2.3	<i>Insuffisamment développés, sous-développés</i>	559
	Synthèse. — Des changements qui produisent une continuité	561
13.2.3	Une organisation discursive intégrative	562
13.2.3.1	Vers une intégration des Autres	562

13.2.3.2	<i>En voie de</i> : la lexicalisation de la métaphore du progrès	567
13.2.3.3	Les « Mêmes-Autres » en <i>voie</i> de transfor- mation	570
	Synthèse. — Un espace de transformation interne à la catégorie	574
13.2.4	Des effets de contradiction interdiscursive	575
13.2.4.1	La reformulation du retard : les <i>pays les</i> <i>moins avancés</i>	575
13.2.4.2	Une ambiguïté productrice de sens	578
13.2.4.3	Les Autres des « Mêmes-Autres »	580
13.2.4.4	La « fracture Nord-Sud », la nouvelle frontière	582
	Synthèse. — Les contradictions d'une double altérité	589
14	Un état des analyses de corpus	591
	Introduction	591
14.1	Les notions de civilisation et développement	592
14.1.1	La notion de civilisation	592
14.1.2	La reformulation de la notion : de la civilisation au développement	593
14.2	La construction d'une forme d'espace énonciatif	595
14.2.1	Le jeu des temporalités	595
14.2.2	Les modalités déontiques	595
14.2.3	L'acte de prédication de la nominalisation	597
14.2.4	L'actance en instrument : un transfert d'actance . . .	597
14.3	Catégorisations de l'altérité et dominance	598
14.3.1	Construction d'une figure de l'Autre, construction d'un type	598
14.3.2	Inclusion catégorielle et contradiction	599
14.4	Notion(s), interdiscours et ordre des places : cohérence des contradictions	602
	Conclusion générale	607
	Bibliographie	623
	Linguistique	623
	Autres sciences humaines	638
	Dictionnaires	644
	Corpus	646
	Index des auteurs	653
	Index des termes linguistiques	655
	Index des autres termes	659
	Liste des tableaux	661

Table des matières	663
--------------------	-----

TOME SECOND

Corpus	691
1-1 Relation du voyage du royaume d'Issyny : Côte d'Or, païs de Guinée, en Afrique...	691
1-2 De l'état civil	693
1-3 Utilité & importance de la possession de la rivière Sénégal, & les grands avantages qu'on peut retirer d'un établissement en Bambouë	695
1-4 Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain	698
1-5 Situation des Colonies, au premier Thermidor de l'An 5	701
1-6 Observations sur l'anthropologie ou l'histoire naturelle, la nécessité de s'occuper de l'avancement de cette science...	704
1-7 Moyens pour parvenir au rétablissement de nos colonies	707
1-8 Mémoire sur un projet de colonie	710
1-9 Instructions remises à Mr Duranton, agent commercial chargé d'une mission dans le Bambouck	713
1-10 Cours d'Histoire moderne. Histoire de la civilisation en France	715
1-11 Plan de colonisation des possessions françaises dans l'Afrique occidentale au moyen de la civilisation des nègres indigènes	717
1-12 Colonisation	720
1-13 Abolition de l'esclavage; examen critique du préjugé contre la couleur des Africains et des sang-mêlés	722
1-14 Décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises	724
1-15 Préambule de la Constitution du 4 novembre 1848	726
1-16 Rapport à l'Empereur	727
1-17 Coup d'œil général sur l'Afrique occidentale	730
1-18 De la colonisation chez les peuples modernes	734
1-19 Discours sur l'Afrique	736
1-20 Voyage au Soudan Français (Haut-Niger et Pays de Ségou)	739
1-21 Discours du 28 juillet 1885	741
1-22 Discours à la Chambre des députés	745
1-23 Lettre de Gallieni au Sous-Secrétaire d'État	747
1-24 De Koulikoro à Tombouctou à bord du « Mage »	749
1-25 Le Tonkin et la mère-patrie	751
1-26 La France au Soudan	753
1-27 Instructions au Colonel Humbert	755
1-28 Kahel, Carnet de voyage	757
1-29 Sahara et Soudan	760
1-30 civilisation!	762
1-31 Conquête du Foutah-Djalon	763
1-32 Le réseau télégraphique de la côte occidentale d'Afrique	765

1-33	En colonne	766
1-34	L'Empire français	768
1-35	Domination et colonisation	770
1-36	Manuel à l'usage des troupes opérant au Soudan français et plus particulièrement en zone saharienne	772
1-37	La civilisation — Les degrés de la civilisation	773
1-38	Discours d'ouverture de la conférence de Brazzaville	774
1-39	Préambule de la Constitution de la IV ^e République	776
1-40	Résolution 198 (III) Développement économique des pays insuffisamment développés	778
1-41	Marchés tropicaux il y a dix ans	780
1-42	Le Soudan et l'expansion française	782
1-43	Colonisation : trois études	784
1-44	La coopération dans les pays à évolution économique attardée	786
1-45	Après les hommes, les peuples ont compris que donner c'est recevoir	787
1-46	L'O.N.U. et les pays insuffisamment développés	788
1-47	Caractères généraux de l'Afrique noire française	790
1-48	La lutte contre le sous-développement, facteurs de solidarités économiques nouvelles	792
1-49	Proclamation de l'indépendance du Mali	795
1-50	Discours prononcé par le général de Gaulle devant l'Assemblée du Mali	797
1-51	Le message du Général de Gaulle	800
1-52	Qu'est-ce que le développement ?	801
1-53	La coopération est désormais la grande ambition de la France	803
1-54	La politique de coopération avec les pays en voie de dévelop- pement	805
1-55	La coopération est la poursuite de notre œuvre civilisatrice outre-mer	807
1-56	À l'assemblée nationale personne ne remet en cause le principe de la coopération	809
1-57	Pourquoi la coopération ?	811
1-58	L'assistance au développement est-elle rentable ?	813
1-59	L'aide ou la bombe	815
1-60	Imperfections et carences du FED	817
1-61	Stratégie internationale du développement	819
1-62	Identification des pays en voie de développement les moins avancés	821
1-63	La coopération, réalité bien vivante	822
1-64	Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre éco- nomique international	824
1-65	Nord-Sud le dialogue continue	826
1-66	Interview du Président Giscard d'Estaing	828
1-67	Questions sur la coopération...	830
1-68	Une nouvelle ère pour le développement	832

1-69	Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République devant la III ^e Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	834
1-70	Vers un nouveau partenariat	837
1-71	L'Afrique enrichit notre ambition	840
2-1	Essai de grammaire de la langue tamachek'	845
2-2	Avenir de la France en Afrique	847
2-3	Le chemin de fer Trans-saharien : Jonction coloniale entre l'Algérie et le Soudan	849
2-4	Exploration dans le royaume de Ségou	852
2-5	Rapport au président de la République	855
2-6	Rapport sur les travaux de la Société de géographie et sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année 1880	857
2-7	Le Soudan Français — Chemin de fer de Médine au Niger	858
2-8	Sénégal et Soudan — Travaux publics et chemins de fer	860
2-9	La conquête pacifique de l'intérieur africain. Nègres, musulmans et chrétiens	862
2-10	La France en Afrique et le Transsaharien	864
2-11	Touat, Sahara et Soudan	867
2-12	La colonisation par le rail — à propos du Transsaharien	869
2-13	Lettre	870
2-14	Conférence sur la pénétration saharienne par les voies ferrées et les lignes télégraphiques (Algérie et Soudan)	872
2-15	Le transsaharien	874
2-16	Le Sahara, le Soudan central et les chemins de fer transsahariens d'après les explorations récentes	876
2-17	L'Afrique Occidentale Française	878
2-18	Les chemins de fer transsahariens et transafricains	880
2-19	Transsaharien et Transsafricain	882
2-20	Nécessité d'une voie ferrée de jonction pour le développement de nos possessions Sahariennes et Soudanaises	883
2-21	La question du Transsaharien	884
2-22	Le transsaharien, instrument indispensable de la défense et de l'expansion nationale	885
2-23	Faut-il faire le Transsaharien ?	887
2-24	L'Afrique Occidentale Française et le Transsaharien	888
2-25	Le rapport de l'organisme d'études	890
2-26	Causerie sur le Transsaharien	892
2-27	Le secret des sables : roman du transsaharien	894
2-28	Le Transsaharien et le Transafricain	896
2-29	Il faut faire le Transsaharien	898
2-30	Que la France fasse le Transsaharien	899
2-31	Le Transsaharien, liaison d'empire	901
2-32	Note complémentaire sur les liaisons transsahariennes	903
2-33	1900-1950 — L'année des cinquantenaires	905
2-34	Le transsaharien	907
2-35	Trait d'union entre deux mondes : le Méditerranée-Niger	908

2-36	La route transsaharienne	910
2-37	Il reste une Bastille à prendre : le Sahara	912
2-38	Un rêve millénaire devient réalité : la route transsaharienne	914
2-39	Le projet de route transsaharienne et ses incidences	915
2-40	La route transsaharienne devrait être terminée en 1980	916
2-41	La transsaharienne	917
2-42	Pénétration saharienne : la route n°1 de l'Afrique	919
	Table des matières	921